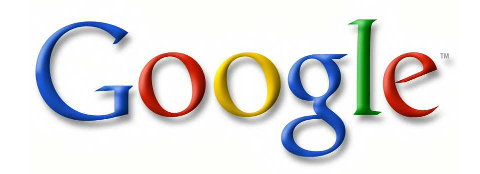
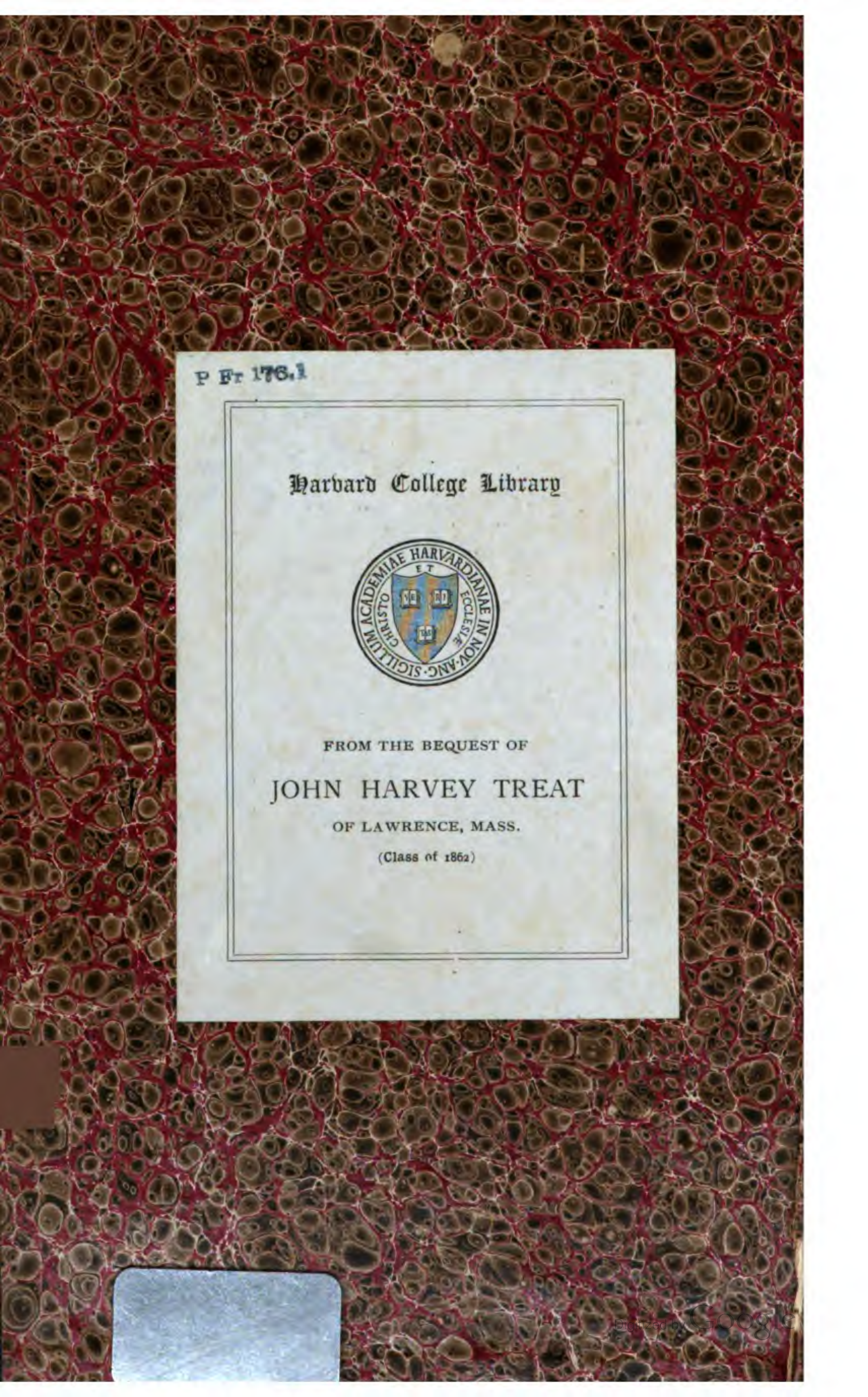





P Fr 176.1
Harvard College Library
CHRISTO ET ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
(Class of 1862)



ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DIX-NEUVIÈME ANNÉE – CINQUIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

ÉTUDES
RELIGIEUSES
PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR

DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

DIX-NEUVIÈME ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

BUREAUX

LYON
LECOFFRE FILS & CIE, LIBRAIRES
2, RUE BELLECOUR

PARIS
JOSEPH ALBANEL, LIBRAIRE
7, RUE HONORÉ-CHEVALIER

1875

LIBÉRALISME ET CÉSARISME

Le moment est venu d'attaquer le libéralisme dans son principal retranchement ; de le combattre sur ce terrain litigieux, frontière de l'ordre religieux et de l'ordre politique, où s'agite depuis des siècles la querelle toujours renaissante de l'Église et de l'État.

Sur ce champ de bataille, le libéralisme se croit invincible. C'est sa position maîtresse. Obligé, pour ne pas paraître complétement irrationnel, de faire quelques excursions dans la région des principes, il s'y sent mal à l'aise et évite autant qu'il peut de s'y mesurer avec ses adversaires. L'inconséquence, nous l'avons vu, est dans sa nature, et il n'hésite pas à se faire un mérite de ce vice de naissance. Un trait caractéristique des libéraux proprement dits, c'est le superbe dédain qu'ils professent pour les hommes à principes absolus, qui poursuivent, disent-ils, un idéal chimérique. Quant à eux, ils sont plus pratiques : abandonnant aux théoriciens la sphère de l'absolu, ils s'accommodent aux conditions accidentelles et changeantes de la société humaine. La politique, à les entendre, est la science du relatif. Les problèmes qu'elle soulève ne peuvent être résolus que par une pondération habile des principes opposés. Et de tous ces problèmes, celui des rapports entre la société religieuse et la société civile est celui qui exige le plus impérieusement ces mutuelles concessions dont le libéralisme se vante d'avoir découvert la formule. Aussi voyez : depuis que le monde existe, ce redoutable problème n'avait reçu que deux solutions aussi inadmissibles l'une que l'autre : ou l'assujettissement de la religion à la

politique, ou l'asservissement de l'autorité civile à l'autorité religieuse. Le libéralisme a pu seul faire vivre en paix ces deux puissances et leur imposer un *modus vivendi* aussi avantageux à l'une qu'à l'autre. Par là il a éteint le foyer des guerres religieuses et inauguré pour la société moderne l'ère de la concorde, de la liberté et du progrès. Comment ne pas lui savoir gré d'une œuvre aussi utile, qu'aucune doctrine soit religieuse, soit philosophique, n'avait pu accomplir? Qu'on cesse donc de le combattre sur le terrain de la théorie et qu'on le juge par ses résultats.

Volontiers nous acceptons ce défi, mais sans rétracter aucune de nos conclusions précédentes.

Au nom de la raison humaine, nous repoussons le divorce qu'on prétendrait établir entre la théorie et la pratique. Que seraient les principes s'ils n'avaient pas de conséquences? Les faits peuvent bien modifier l'application des lois essentielles; mais ils ne sauraient détruire leur autorité. Ce qui est faux spéculativement ne peut être pratiquement bon et juste. Donc nous sommes certains *a priori* que le libéralisme, radicalement erroné dans ses principes, ne peut avoir trouvé la vraie formule pratique des rapports de la société religieuse et de la société civile. Mais ne nous contentons pas de lui opposer cette fin de non-recevoir: voyons le libéralisme à l'œuvre, écoutons ses interprètes les plus autorisés. Nous pourrons nous épargner la peine de le réfuter et de le combattre; car c'est surtout dans cette question de la liberté religieuse qu'il s'inflige à lui même de honteux démentis et se déclare, soit par sa conduite, soit par ses aveux, en pleine banqueroute.

Pour la troisième fois nous allons le convaincre de contradiction, et lui prouver qu'il conduit à la servitude cette société moderne dont il se proclame le libérateur. De même que la liberté de penser amène fatalement la servitude de la pensée, de même que le libéralisme politique détruit la liberté politique, le libéralisme religieux soumet la société religieuse et la conscience individuelle au joug de fer du césarisme.

En effet, si paradoxale que paraisse cette affirmation, nous n'aurons pas de peine à prouver que, pratiquement et doctrinalement, LE LIBÉRALISME ET LE CÉSARISME NE FONT QU'UN.

Il faut pourtant, avant de fournir nos preuves, donner quelques explications et faire quelques réserves, qui nous mettront à l'abri de tout reproche d'exagération.

Commençons par définir les termes. On sait déjà ce que nous entendons par libéralisme : c'est, en général, la doctrine qui proclame l'indépendance de la liberté humaine à l'égard de l'autorité divine [1], et c'est spécialement, dans l'ordre de choses qui nous occupe, le système qui affranchit la société civile de toute dépendance à l'égard de l'autorité religieuse. Quant au césarisme, nous pouvons le définir : la théorie d'après laquelle l'État (qu'il soit représenté par un monarque, ou par une assemblée, peu importe) concentre en lui-même tous les droits sociaux et s'arroge une égale suprématie sur le spirituel et sur le temporel.

Telles sont les deux doctrines dont nous affirmons l'identité ; et cependant, au premier abord, elles peuvent paraître non seulement différentes, mais contraires.

Le libéralisme est l'exagération de la liberté ; le césarisme l'exagération de l'autorité. Le libéralisme émancipe à la fois et la conscience individuelle et la société civile ; le césarisme soumet la conscience du citoyen à la suprématie religieuse de l'État. Nous l'avouons sans peine : à leur point de départ, ces deux courants semblent aller en sens opposé ; mais, rapprochés par une pente irrésistible, ils finissent par se confondre et arrivent au même terme. Nous examinerons plus tard si cette identité de résultats, que les faits rendent visible à tous les yeux, ne naît pas d'une identité de principes qui échappe à l'observateur superficiel.

Ce n'est pas pourtant que tous ceux qui suivent le courant libéral atteignent le point de jonction où il ne fait plus qu'un avec le césarisme. Un grand nombre s'arrêtent en chemin ; et, poussés par des instincts meilleurs que leurs principes, ils repoussent avec horreur toute ingérence du pouvoir civil dans les questions

[1] Cette définition surprendra peut-être quelques-uns de nos nouveaux lecteurs accoutumés à envisager le libéralisme dans ses prétentions plutôt que dans ses principes. Ne pouvant revenir sur des explications longuement exposées au début de notre travail, nous prions ceux à qui elles seraient nécessaires de les chercher dans notre article du mois de janvier 1874. Nous avons prouvé que la négation de l'autorité divine est réellement le genre commun auquel se rapportent, bien que d'une manière plus ou moins directe, les différentes espèces de libéralisme.



religieuses. Loin que tous les libéraux soient césariens, il y a une école considérable, l'école américaine, qui fait consister son libéralisme dans la négation du césarisme. Son principe fondamental est l'incompétence de l'État en matière religieuse.

Roger Williams, qui, le premier, inaugura le système aux États-Unis, l'exprimait par une comparaison : « L'État, disait-il, est un grand navire qui porte des milliers de passagers. Rien ne les empêche de former entre eux des groupes de différente nature, de s'unir par des liens religieux, domestiques, scientifiques. Le capitaine du vaisseau et le pilote n'ont rien à y voir ; et tant que chacun de ces groupes demeure en paix avec ses voisins et ne compromet en rien la tranquillité du navire, les chefs de l'équipage doivent laisser chacun d'eux régler à son gré ses propres affaires. Leur affaire à eux, c'est de bien conduire le navire et de pourvoir à la sécurité générale. »

Que dire d'un pareil système ? On peut l'envisager de deux manières : en fait et dans son fonctionnement actuel aux États-Unis ; en principe et dans ses applications probables partout ailleurs. En fait, nous le reconnaissons volontiers : le libéralisme américain est l'antipode du césarisme. Il donne à l'Église la plus grande somme de liberté dont elle ait joui depuis cinq siècles ; et comme l'Église n'a besoin, *pour elle-même*, que de la liberté, il n'est pas étonnant qu'elle ait acquis sous ce régime de merveilleux développements et accompli des œuvres magnifiques. Cinquante diocèses érigés en moins d'un siècle, quatre mille églises construites au moyen des contributions volontaires des fidèles ; un patrimoine de 300 millions de francs assuré au clergé, un nombre incalculable d'écoles de tous les degrés ouvertes à la jeunesse catholique, voilà de grands faits qui témoignent hautement en faveur de la liberté de l'Église et qui sont bien propres à nous faire soupirer après l'heureux jour où elle pourra être délivrée, en Europe comme en Amérique, des entraves qui gênent son action. Mais la liberté de l'Église n'est pas le libéralisme. En Europe, au contraire, le libéralisme est le pire ennemi de cette liberté ; et en Amérique même, s'il la reconnaît en fait, il la menace sourdement par son principe.

Voilà ce qui nous reste à prouver, par les faits d'abord ; puis par le développement nécessaire des idées et des tendances.

I. — IDENTITÉ DU LIBÉRALISME ET DU CÉSARISME PROUVÉE PAR LES FAITS

Au fruit on connaît l'arbre, et, pour apprécier la valeur d'une doctrine, il faut en considérer les effets constants bien plus que les paroles de ses défenseurs gagés. Si donc nous voulons savoir quelles sont les vraies tendances du libéralisme, il faut le voir à l'œuvre dans les divers pays où il a pleinement établi sa domination. Si partout et toujours nous le voyons envahir le domaine religieux et entraver l'Église dans l'exercice de ses fonctions les plus spirituelles, nous ne pourrons plus douter de sa parfaite identité avec le césarisme.

I. Commençons par le libéralisme français. Il mérite ce rang d'honneur, parce qu'il a été le premier à lever le drapeau et à se revêtir de la pourpre royale. Longtemps, en effet, le libéralisme s'était posé en adversaire des monarchies. Celle de la Restauration, qui pourtant lui avait donné des gages, fut en butte de sa part à d'incessantes attaques; et, au moment où elle voulut s'affranchir de son joug, il la renversa. A sa place il créa une monarchie nouvelle qu'il fit à son image. Œuvre bâtarde comme le libéralisme lui-même, composée d'éléments révolutionnaires et d'éléments conservateurs, usurpatrice au fond, mais non sans quelques liens avec la légitimité; flattant la démocratie tout en la tenant en laisse; s'appuyant sur les intérêts sans répudier complétement les principes; promettant l'égalité et réservant pour la classe moyenne le privilége souverain de la représentation parlementaire; vivant d'inconséquences et faisant du sacrifice des principes son grand moyen de gouvernement : telle fut la monarchie libérale de 1830.

Mais sa prétention dominante, son plus solennel engagement, sa raison d'être, c'était l'établissement en France d'un régime de liberté. Élevé sur le pavois au cri de : Vive la liberté! le pouvoir nouveau ne pouvait, sans se déshonorer aux yeux de la France et du monde, maintenir les mesures vexatoires à l'aide desquelles les monarchies d'ancien régime et le despotisme impérial avaient entravé la plus sainte de toutes les libertés, celle

de l'Église. Il se crut, en effet, obligé d'inscrire dans la charte la promesse de briser au moins une de ces entraves : celle qui interdisait à l'Église le plein exercice de sa divine mission d'enseignement. Mais on ne tarda pas à savoir ce que valait cette promesse, lorsque, pour l'avoir prise au sérieux et ouvert une école libre, Montalembert et Lacordaire furent traduits devant la Chambre des pairs et condamnés à l'amende. Le libéralisme doctrinaire donnait par là l'exacte mesure de sa sincérité ; et tel il avait été au commencement de son règne, tel il fut jusqu'à la fin. Sans fournir à l'Église aucune des garanties que lui offraient les monarchies de droit divin, il maintint les prescriptions tyranniques par lesquelles ces monarchies avaient fait acheter leur protection. Sous un régime de liberté illimitée de la presse, on vit des évêques traduits devant le Conseil d'État pour avoir, dans leurs mandements, pris la défense des saines doctrines. Les cérémonies extérieures du culte furent maintes fois interdites ; les conciles provinciaux absolument prohibés ; la publication des actes pontificaux soumise au *placet* gouvernemental. Qu'est-ce que cela, sinon du pur césarisme ?

Le gouvernement du second empire s'est montré, sous ce rapport, le fidèle héritier de 1830. Lui aussi se proclamait libéral ; et pour preuve il arborait sur le fronton de sa constitution l'enseigne des principes de 89. Il s'est, en effet, départi graduellement des mesures de rigueur que l'instinct de sa conservation lui avait fait d'abord adopter ; et il ne s'est montré que trop libéral envers la Révolution qui aspirait ouvertement à le renverser et envers l'impiété qui sapait les bases de l'ordre social. L'Église seule a vu se resserrer les liens que la nécessité d'obtenir son concours avait fait momentanément relâcher. Les appels comme d'abus ont été ressuscités, la liberté de l'enseignement a été restreinte par des interprétations plus que pharisaïques de la loi ; la fondation de nouveaux établissements d'instruction a été arbitrairement interdite aux ordres religieux ; les articles organiques du premier empire ont été maintenus en dépit de toutes les réclamations ; enfin, la veille même de sa chute, ce gouvernement libéral a donné dans le pire des travers du césarisme : il est intervenu officiellement dans le concile universel du Vatican pour faire la leçon au Saint-Esprit

et apprendre aux successeurs des apôtres comment ils devaient remplir leur divine mission.

II. Faut-il parler du libéralisme italien? Mais qui ne connaît la solennité de ses promesses et l'impudence des démentis qu'il s'est infligés à lui-même? Pour tromper les catholiques, le chef de l'école n'a pas craint de se faire plagiaire et de dérober à Montalembert la fameuse formule de *l'Église libre dans l'État libre*. Et chose incroyable! il est encore aujourd'hui des hommes intelligents qui se laissent prendre à l'hypocrisie de ces grands mots. Un écrivain de l'école américaine [1] opposait naguère la politique religieuse de Cavour à celle de M. de Bismarck. « Qu'on relise, écrivait-il, les entretiens intimes de M. de Cavour avec son secrétaire le chevalier Artom. Le grand ministre développait un plan admirable qui devait aboutir à l'affranchissement de l'Église, pour le plus grand bien de l'État; il voulait même se montrer très-large dans la constitution de la propriété ecclésiastique, sans tomber dans les inconvénients de la main morte. Il était préoccupé du désir d'éviter les fautes de la révolution française, qui se renouvellent sous nos yeux. Il faut choisir aujourd'hui entre l'école de Cavour et celle de M. de Bismarck. »

Eh! non, en vérité, écrivain par trop naïf: il n'y a pas à choisir, car ces deux écoles n'en font qu'une. Le libéralisme de Cavour, si généreux dans les entretiens intimes, a été dans tous ses actes le digne précurseur du libéralisme de M. de Bismarck. Suppression du concordat et violation de la foi jurée au pape; destruction des ordres religieux; pillage de leurs biens, spoliation et expulsion de leurs membres; confiscation des propriétés ecclésiastiques; abolition des immunités solennellement garanties aux membres du clergé; d'illustres évêques envoyés en exil pour avoir rempli leur devoir, des centaines d'églises laissées sans pasteurs: tels furent, du vivant même de M. de Cavour, les premiers essais de son école. Ses disciples n'ont fait que continuer l'œuvre du maître. Aussi prodigues que lui de belles paroles, ils n'ont pas été moins audacieux dans leurs mesures tyranniques. S'il y a entre eux et M. de Bismarck quelque différence,

[1] M. de Pressensé dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1874, p. 36.

c'est que, aussi hostiles que lui à la liberté de l'Église, ils sont plus habiles dans leur système d'oppresion. Depuis Julien l'Apostat, la formule de l'antique tyran égyptien : *Sapienter opprimamus*, n'avait jamais été mieux mise en pratique.

Après s'être spontanément engagés « à conserver toutes les institutions, offices et corps ecclésiastiques existant à Rome ; à conserver entières et sans les soumettre à des taxes spéciales toutes les propriétés ecclésiastiques, » après avoir promis « que le patrimoine de l'Église romaine demeurerait entier entre les mains de l'Église, sans que le fisc eût à y exercer aucune reprise ; » après avoir reconnu hautement dans la loi des garanties, la nécessité des ordres réguliers pour aider le Pape dans l'accomplissement de ses fonctions spirituelles, qu'a-t-on fait ? A peine Rome conquise, par les moyens moraux que chacun sait, on a fait main basse sur les propriétés ecclésiastiques. Les lois de spoliation édictées pour le reste de l'Italie ont été appliquées à la capitale du monde chrétien. Les maisons religieuses ont été saisies, leurs habitants dispersés, les supérieurs généraux réduits à l'impuissance de remplir leur charge, les ordres eux-mêmes virtuellement détruits par la suppression des noviciats, et le Saint-Siége par conséquent privé des secours qu'ils lui offraient pour le gouvernement de l'Église. On a condamné toutes les corporations ecclésiastiques à vendre leurs biens, sans avoir égard à la dépréciation que cette nécessité entraîne ; on a frappé cette vente, déjà si désavantageuse, de l'énorme impôt de 30 0/0 ; on a fermé les établissements scientifiques où toutes les nations chrétiennes envoyaient l'élite de leur clergé puiser les saines doctrines ; enfin on s'apprête à mettre le comble à ces iniquités en confisquant les biens de la Propagande et en dérobant à l'Église les ressources indispensables pour l'évangélisation des peuples infidèles [1]. On le voit : l'école de M. de Cavour

[1] Pour le détail des mensonges et des iniquités du libéralisme italien, voir la lettre récemment adressée à M. Minghetti par Mgr l'évêque d'Orléans. Jamais indignation ne fut mieux motivée que celle de Mgr Dupanloup contre le parti libéral, sur l'alliance duquel les amis de l'illustre prélat avaient fondé des espérances cruellement déçues. Nous faisons des vœux pour que les hommes d'État et les écrivains qui reconnaissent Mgr Dupanloup pour leur guide méditent son dernier écrit et en tirent la conclusion pratique : à savoir, qu'un catholique ne peut plus, sans forfaire à son honneur et à sa foi, témoigner la moindre complaisance à ce parti qui, sous le masque du libéralisme, cache la haine de la liberté de l'Église.



ne s'est pas écartée des traces du maître, et elle n'a eu que la peine de tirer les conséquences des principes qu'il avait posés. Si le libéralisme consiste à s'affranchir de toutes les lois de la probité politique, à violer les plus solennels engagements, à réduire l'Église en esclavage et à l'entraver dans l'accomplissement de ses fonctions spirituelles, en vérité le libéralisme italien est sans pareil. Mais qu'on nous dise en quoi un semblable libéralisme diffère du plus odieux césarisme ?

III. Voici pourtant que, depuis quatre années, il a par-delà les Alpes un rival qui, ne pouvant l'égaler du côté de la ruse, veut du moins le surpasser en violence. Dans la personne de M. de Bismarck le libéralisme prend des allures toutes différentes de celles que lui avait données l'habile ministre de Victor-Emmanuel. Le casque en tête et le sabre au poing, il ne s'abaisse pas à tromper ses victimes. Il dit tout haut quel est son but et quels sont ses moyens. Son but est d'établir la suprématie de l'État et l'asservissement de l'Église; ses moyens sont « le fer et le sang. »

Nous voilà bien loin, on le voit, de l'Église libre dans l'État libre ; et pourtant nous sommes encore en plein libéralisme. Personne n'ignore, en effet, que M. de Bismarck n'est devenu le persécuteur de l'Église que depuis le jour où il a fait alliance avec le parti libéral, dont il avait été longtemps l'implacable adversaire. Tous les principes dont il fait litière aujourd'hui, il les a jadis soutenus. Dans une discussion, où il combattait le mariage civil, on lui a entendu dire ces paroles, qui retombent maintenant sur lui de tout leur poids : « J'espère vivre assez pour voir le navire de la folie moderne aller échouer contre le roc de l'Église chrétienne[1] !! » Et voilà que maintenant il ne se contente pas de décréter le mariage civil, d'ôter à l'Église la surveillance de l'enseignement primaire pour l'attribuer exclusivement à l'État, de soumettre la prédication à l'espionnage de la police. La loi contre les Jésuites viole bien plus ouvertement encore les libertés les plus sacrées et les principes les plus es-

[1] « Ich hoffe es noch zu erleben dass das Narrenschiff der Zeit an dem Felsen der christlichen Kirche scheitert. » Paroles prononcées par M. de Bismark dans la seconde chambre du Parlement prussien, le 15 novembre 1849, et mises par M. de Gerlach comme épigraphe en tête de sa brochure, *Kaiser und Papst.*

sentiels du droit public ; elle bannit sans jugement, sans même qu'aucune accusation ait été juridiquement formulée, non-seulement les Jésuites, mais tous les membres des congrégations *alliées* [1] à la Compagnie de Jésus ; et cette alliance, que la loi ne définit pas et ne saurait définir, est laissée à l'appréciation non de la magistrature, mais de la police.

Les lois de mai achèvent d'organiser l'oppression des catholiques. La première de ces lois interdit les appels au Saint-Siége et atteint par conséquent le catholicisme dans son essence, qui est l'union des Églises particulières avec l'Église de Rome ; la seconde ôte aux évêques le pouvoir d'excommunier, et prive l'Église de la prérogative inhérente à tout être vivant, de pouvoir expulser les éléments nuisibles à sa vie ; la troisième ôte à l'Église la faculté de former ses ministres et condamne les futurs maîtres de la doctrine à respirer l'air malsain des universités séculières, jusqu'au moment où ils recevront les saints ordres ; la quatrième enfin institue un tribunal supérieur ecclésiastique et attribue à cette création d'un gouvernement protestant l'autorité suprême dans toutes les causes ecclésiastiques. Nous le demandons à tout homme de bonne foi, ces lois ne sont-elles pas des attentats manifestes contre les prérogatives spirituelles de l'Église ? Est-il possible d'y voir autre chose que la réalisation de la prophétie de M. de Bismarck, le choc furieux du navire dont il est le pilote contre le roc de l'Église !

Comment expliquer cette palinodie chez un homme, auquel on ne saurait refuser la suite dans les vues, la constance dans la volonté ? Nous en trouverons l'explication dans la thèse que nous sommes occupés à démontrer, l'identité du libéralisme et du césarisme. Si M. de Bismarck a varié dans ses principes politiques, c'est que ses principes politiques n'ont jamais été pour lui qu'un moyen ; son but n'a point varié. Il s'est contredit dans ses paroles, mais il n'a jamais eu qu'une pensée : fonder à son profit l'hégémonie prussienne ; ressusciter en faveur des Hohen-

[1] Le mot allemand *verwandt* signifie proprement *apparentées* et ne peut s'appliquer avec aucune justesse à un ordre religieux qui, seul peut-être entre tous, est empêché par ses règles de s'affilier aucune espèce de congrégation religieuse. La législation césarienne de M. de Bismarck est tellement contraire à la justice, qu'elle est contrainte, pour se formuler, de chercher ses expressions hors de la langue juridique.

zollern l'empire d'Occident, à la condition que, après avoir posé la couronne impériale sur le front de son royal client, il garderait pour lui-même tout le pouvoir réel.

M. de Bismarck est le césarisme personnifié. Mais, à l'origine, l'idée césarienne s'alliait dans son esprit avec le principe chrétien d'autorité, dont l'aristocratie prussienne se vantait de conserver la tradition. Lié par sa naissance au parti conservateur, il avait cru pouvoir s'en faire un appui pour réaliser son rêve d'autocratie. Mais il a rencontré dans le parti national-libéral une opposition invincible. Durant plusieurs années, le parlement de Berlin a été le théâtre d'une lutte acharnée entre ces deux tendances qui paraissent inconciliables. D'un côté, l'idée césarienne représentée par M. de Bismarck ; de l'autre, l'idée libérale soutenue par la franc-maçonnerie prussienne ; et des deux côtés égale persistance, égale résolution de ne pas céder un pouce de terrain. L'Europe entière assistait à cette lutte sans en prévoir l'issue, lorsque tout à coup, au moment de la guerre d'Autriche, en 1866, on vit l'accord le plus parfait succéder à cette violente hostilité. Que s'était-il donc passé ? Est-ce le césarisme qui avait abjuré ses prétentions, ou le libéralisme qui avait renié ses principes ? Le césarisme et le libéralisme avaient compris que, opposés dans les questions accessoires, ils étaient d'accord au fond. Des deux côtés, il y avait eu abjuration ; mais des deux côtés aussi on avait été parfaitement logique. Le fond du césarisme c'est la prétention à une autorité sans limite ; faire venir de Dieu cette autorité n'est pour lui qu'un accessoire et même un accessoire gênant. Le fond du libéralisme c'est la négation de l'autorité de Dieu et l'affirmation de la suprématie absolue de l'État ; que l'État ait telle ou telle forme, qu'il offre à la liberté individuelle telle ou telle garantie, c'est chose sans doute de grande importance pour le vulgaire du parti ; mais pour les meneurs, pour ceux qui ont le secret de la conjuration, c'est une question très-secondaire.

Le fait est que le parti national-libéral de Prusse sacrifia de très-bonne grâce les garanties parlementaires qu'il avait jusque-là déclarées indispensables, tandis que, de son côté, M. de Bismarck rompait avec le parti conservateur et s'engageait à battre en brèche l'idée chrétienne. Comment s'est fait cet accord ? Cela

importe peu. Les journaux ont affirmé, sans être contredits, que M. de Bismarck, auparavant étranger à la franc-maçonnerie, s'était fait affilier à l'une de ses loges. Quoi qu'il en soit, l'accord existe et il est établi sur les bases que nous venons d'indiquer. Le mauvais génie qui jadis inspira Luther s'est présenté au futur dominateur de l'Allemagne et lui a dit : Cette hégémonie qui est l'objet de tes rêves et que tu ne saurais conquérir sans moi, je te la donnerai si tu me fais le sacrifice de tout ce qu'il y a de foi chrétienne dans ta politique. *Hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me*. Un grand rôle t'est réservé dans l'histoire. C'est à toi que reviendra l'honneur d'avoir achevé l'œuvre commune de Luther et de la Révolution. Luther a séparé les monarchies de l'Église: toi tu les rendras indépendantes de toute religion positive. Tu les déchristianiseras complétement, comme la Révolution a déchristianisé les démocraties. En retour de cette abjuration religieuse, mes adeptes abjureront en ta faveur leur symbole politique. Comme toi, ils renieront leur passé ; et liés ensemble par cette commune apostasie, assez forts par votre union pour défier la haine et le mépris du genre humain, vous marcherez ensemble vers votre commun but, l'anéantissement du règne de Dieu sur la terre et la déification de l'État.

Le pacte a été signé et nous voyons avec quelle fidélité il s'exécute. D'un côté, le parti national-libéral appuie et fait triompher les mesures les plus despotiques de M. de Bismarck ; d'un autre côté, M. de Bismarck poursuit sans relâche son œuvre de déchristianisation, dans l'école, dans la famille et dans l'État.

On se tromperait, en effet, si l'on se persuadait que la persécution est dirigée uniquement contre l'Église catholique ; elle ne tend à rien moins qu'à mettre le christianisme et, par conséquent, toute religion positive hors la loi. Si l'Église catholique soutient seule la lutte, c'est qu'elle est seule le vrai christianisme, le christianisme consistant, organisé, vivant, et par là capable de résistance. Du reste, tout ce qu'il y a encore dans le protestantisme de croyants sincères a saisi la portée de la révolution opérée par M. de Bismarck dans la législation prussienne. Nul ne l'a mieux caractérisée que le respectable M. de Gerlach, qui, dès le commencement de la lutte, s'exprimait ainsi, à propos de la loi sur l'inspection des écoles : « Il est évident que cette loi, aussi

bien que celle de M. de Lutz, vise bien au-delà de son but apparent. Elle enlève à l'Église évangélique aussi bien qu'à l'Église catholique le droit de surveillance sur les écoles, pour l'attribuer exclusivement à l'État. L'incrédulité dominante et le libéralisme gouvernemental proclament hautement leur résolution de bannir toute influence ecclésiastique de l'école aussi bien que de la société conjugale et de l'État [1]. » En effet les organes du gouvernement n'ont pas cherché le moins du monde à dissimuler la pensée qui a inspiré la législation nouvelle; et, avec une franchise égale à celle de leur maître, les lieutenants de M. de Bismarck se sont posés en organes du césarisme libéral. En présentant sa loi contre la liberté de la chaire, M. de Lutz disait: « Le nœud de toute cette affaire est la question de savoir qui doit être maître (il s'agit de la prédication, remarquons-le bien), l'État ou l'Église romaine [2]. » Et, plus explicite encore dans l'expression du dogme bismarckien, M. Falk, ministre des cultes, terminait un de ses discours en exprimant l'espoir « que tout le monde s'accorderait à reconnaître l'omnipotence de l'État, dont la législation est l'œuvre collective, et que tout bon catholique ne tarderait pas à attacher beaucoup plus d'importance à la phrase *Germania locuta est* qu'on n'en attachait jadis à l'adage *Roma locuta est.* »

Si odieuse que soit cette doctrine, nous préférons la brutale franchise avec laquelle elle est exprimée à l'hypocrisie du libéralisme italien. En poussant à bout par l'énergie de ses hommes d'État et de ses démagogues l'idée césarienne et l'idée libérale, la logique allemande en a démontré l'identité mieux que n'auraient pu faire tous nos raisonnements : elle ne nous a plus laissé d'autre soin que de fournir à nos lecteurs le commentaire doctrinal de cette démonstration pratique.

Sachons gré à l'homme de fer et de sang de cet éminent service qu'il rend à la vérité. En prêtant à l'hérésie libérale l'appui de sa toute-puissance, il lui procure sans doute un triomphe matériel ; mais il la tue doctrinalement en la contraignant de se démasquer et de renier tous les faux semblants

[1] M. de Gerlach, *Kaiser und Papst*, p. 33.
[2] Cité par M. de Gerlach, *Kaiser und Papst*, p. 29.

au moyen desquels elle a fait tant de dupes[1]. Auxiliaire inconscient de Pie IX, il justifie le *Syllabus*, en dévoilant l'influence malfaisante des doctrines dont ce grand acte contient la condamnation dogmatique. Impossible que tout ce qu'il y a dans le parti libéral d'esprits sincères n'ouvre pas les yeux à la clarté de cette démonstration. Déjà nous voyons ce résultat se produire dans un grand nombre de bons esprits.

Écoutons à ce sujet l'un des organes les plus sensés du protestantisme anglais, le *Spectator* : « Que la nouvelle législation religieuse de Prusse soit reçue comme elle l'a été avec des transports de joie par les libéraux prussiens, c'est un de ces phénomènes politiques qu'on ne peut voir sans se demander si l'on ne rêve pas. Il y a de quoi faire tourner la tête, de voir que tous les principes qui semblaient acquis par le progrès des dernières générations sont délibérément reniés, aux applaudissements chaleureux du parti qui paraissait leur être le plus dévoué... Cet enthousiasme du libéralisme prussien pour lés lois les plus anti-libérales tendrait à prouver que la pensée moderne, en Prusse, a beaucoup moins d'estime pour elle-même que de haine contre l'Église romaine. Pour assurer la mort de son antagoniste, elle n'hésite pas à se suicider. Mais elle risque fort d'être déçue dans son espérance et de ne réussir qu'à accroître par son attaque les forces de sa grande rivale. »

IV. Mais voici en quoi nous devons surtout admirer les voies de la Providence. Ce suicide doctrinal du libéralisme, provoqué par son alliance avec le césarisme allemand, ne s'est pas borné à l'Allemagne. Si, dans les pays sur lesquels le redoutable chancelier n'étend pas sa main de fer, le parti libéral eût hautement protesté contre les iniquités consommées en son nom à Berlin, on eût pu attribuer aux passions politiques des libéraux prussiens leur honteuse palinodie et refuser d'en faire retomber la responsabilité sur le libéralisme lui-même.

Mais qu'est-il arrivé ? Ce vertige, que l'écrivain anglais déclarait inexplicable chez les alliés libéraux de M. de Bismarck,

[1] Un correspondant de l'intrépide journal catholique *Germania* nous apprend que les paysans westphaliens appellent M. de Bismarck le vicaire de Dieu *(Kaplan Gottes)*, à cause des nombreuses conversions à l'Eglise catholique dont ses violences sont l'occasion.



s'est répandu sur tout le continent ; disons mieux : cette révélation de la nature vraie du libéralisme s'est faite partout sous l'empire des mêmes causes. Ceux mêmes auxquels l'influence du césarisme allemand devait inspirer une crainte plus vive et une plus profonde aversion, poussés par une sorte de sympathie logique plus forte que le sentiment de leur intérêt et de leur honneur, ont montré en glorifiant, ou du moins en excusant ces excès tyranniques, combien leur propre libéralisme est au fond peu ami de la liberté.

C'est que Dieu, en permettant au puits de l'abîme de répandre sa fumée sur la terre, fixe à chaque grande erreur une période durant laquelle s'exercera sa puissance de séduction. Quand cette période est arrivée à son terme, l'erreur se démasque elle-même ; et si, pendant quelque temps encore, elle retient sous son joug les âmes qui lui sont déjà asservies, elle perd le pouvoir de faire de nouvelles conquêtes. Cette heure semble venue pour l'erreur libérale, et M. de Bismarck paraît être l'instrument choisi par la Providence pour la contraindre à se démasquer. Ce n'est pas que le règne du libéralisme soit terminé ; mais il entre maintenant dans une nouvelle phase, la phase violente. Ainsi l'arianisme se maintint encore, par la tyrannie des empereurs grecs et des rois barbares, longtemps après que sa fausseté eut été mise dans tout son jour par l'érudition des docteurs catholiques et par ses propres contradictions. Il fit encore beaucoup de martyrs, mais il cessa de faire des dupes. Ainsi en sera-t-il désormais du libéralisme ; nous lui aurons enlevé son arme la plus redoutable, lorsqu'il sera bien avéré que la liberté des âmes n'a pas de pire ennemi que lui, ni de meilleur défenseur que l'Église.

C'est ce que, après M. de Bismarck, les imitateurs et les fauteurs de sa politique sont occupés à démontrer, en Suisse, en Belgique, en Angleterre même.

En Suisse, qui est-ce qui défend la cause de la liberté ? Sont-ce ces tyranneaux aussi ridicules qu'odieux de Genève, de Berne ou d'Argovie, plats valets de Bismarck, qui, de la même plume dont ils ont écrit d'insipides idylles, refont l'œuvre de Jésus-Christ, changent l'organisation de l'Église catholique, attribuent aux fidèles, dans le choix de leurs pasteurs, un droit que les fidèles repoussent ; prescrivent aux prêtres un serment qui équi-

vaut à l'apostasie, et, impuissants à violenter leurs consciences, imposent à leurs troupeaux des pasteurs mercenaires, rebut du clergé des autres pays? Ah! les défenseurs, disons mieux, les martyrs de la liberté des âmes, ce sont ces prêtres magnanimes qui, plutôt que de trahir leur conscience, se laissent priver de leurs biens, chasser de leur patrie, poursuivre et emprisonner comme des voleurs, lorsque, en dépit de leurs persécuteurs, ils viennent visiter et consoler leurs ouailles: ce sont encore ces généreux fidèles qui, fuyant leurs églises souillées par les sacriléges des apostats, se réunissent dans des granges, pour y prier ensemble; qui trouvent dans leur pauvreté les ressources nécessaires pour soutenir leurs prêtres, acquérir de nouveaux temples, fonder de nouvelles écoles; qui, au besoin, quittent tout pour se livrer eux-mêmes au labeur ingrat de l'enseignement.

Là, comme en Allemagne, le catholicisme ne réclame que la liberté et il n'obtient du libéralisme que la plus inique oppression; parce que là, comme en Allemagne, le libéralisme, maître du terrain, se montre tel qu'il est : un odieux césarisme.

V. En Belgique, le libéralisme n'est pas au pouvoir, et par conséquent il est tenu à plus de réserve. Mais son affinité avec le césarisme est tellement étroite qu'il lui est impossible de cacher son admiration pour ce qui se fait à Berlin et à Genève. Aussi l'un de ses interprètes les plus accrédités, M. E. de Laveleye avouait-il franchement, il y a quelques mois, « qu'aux yeux de beaucoup de libéraux (belges) la Suisse et l'Allemagne donnent un exemple bon à imiter [1]. »

Cet exemple est-il du moins répudié par une fraction considérable du parti? Nullement. Ils s'accordent tous sur le principe même du césarisme et ne diffèrent que lorsqu'il s'agit d'en déterminer l'application. C'est ce que nous explique un autre organe du parti, la *Revue de Belgique*. « La plupart des hommes politiques qui repoussent *actuellement* l'exemple du libéralisme suisse et allemand, le font *uniquement* parce qu'ils espèrent trouver dans une séparation plus complète de l'Église et de l'État un remède suffisant aux périls de notre situation. Aussi ajoutent-ils

[1] Cité par M. Jacobs, député d'Anvers, à la Chambre des députés de Belgique. Séance du 2 mai 1874.

généralement que, si cette expérience venait à manquer, si malgré la *sécularisation de l'enseignement*, malgré la *suppression du budget des cultes*, voire même *malgré le retrait de la personnification des fabriques d'église*, le cléricalisme continuait à tout envahir dans la vie privée, alors ils n'*hésiteraient plus à voir dans des* MESURES DE COMBAT l'unique moyen de sauver la société malade [1]. »

Rien de plus clair que le seus de ces paroles. Elles nous montrent le parti libéral en Belgique partagé entre deux opinions au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis de l'Église catholique. Tous sont d'avis qu'il faut s'en défaire ; mais, tandis que les uns voudraient imiter M. de Bismarck et la tuer de mort violente, d'autres aimeraient mieux essayer d'abord de la faire mourir de faim, en lui supprimant son budget, ou de l'empoisonner en corrompant l'enseignement de la jeunesse. Ceux-ci, pourtant, sont tout disposés à se ranger à l'avis des autres, si les procédés qu'ils préconisent n'amènent pas assez promptement la mort de la victime.

Des hommes animés de pareils sentiments ne peuvent qu'applaudir à tous les excès du césarisme allemand et suisse. Ils ne rougiront pas de s'en faire les complices, en invectivant contre ceux que M. de Bismarck emprisonne et que dépouille M. Carteret. Et de fait M. Jacobs, dans un remarquable discours adressé à la chambre des députés de Belgique [2], n'a eu que le choix entre les nombreuses citations qui s'offraient à lui pour révéler cette double ignominie des prétendus défenseurs de la liberté : l'adulation pour le fort qui persécute, et l'insulte pour le faible persécuté. Contentons-nous de rapporter deux de ces citations. Voici d'abord le jugement que porte l'*Indépendance belge* sur les victimes de M. de Bismarck : « La protestation de l'épiscopat allemand contre les lois prussiennes qu'on qualifie de sacriléges et de destructives de tout ordre moral et de toute religion ne se justifie pas au point de vue du droit allemand... Les résistances factieuses, les démonstrations absurdes, les clameurs insensées dont le parti clérical donne l'exemple en Prusse ne

[1] Cité par le *Bien Public* de Gand, 7 mai 1874.
[2] Séance du 2 mai 1874.



troublent pas le repos des consciences catholiques dans le Wurtemberg. C'est pour l'Allemagne la meilleure justification de la nouvelle législation prussienne. » Ce sont donc les évêques qui sont coupables ; et quand ils se laissent emprisonner plutôt que de violer les lois de Dieu et de l'Église, le droit allemand ne justifie pas leur résistance. Mais ce qui est pleinement justifié par le droit libéral, c'est le despotisme de M. de Bismarck. Non-seulement on l'acclame, mais on lui fait hommage et on lui promet le concours « du monde libéral » tout entier. Écoutez plutôt : « Le génie national et libéral, qui s'est révélé à Berlin et qui y veille, verra venir à lui, en persistant dans sa marche progressive, les sympathies que la France va s'aliéner, en reprenant les plus mauvais restes de la tradition latine ; il aura le beau rôle en Europe ; *il sera accepté par le monde libéral comme son bras droit* contre les derniers efforts de l'ultramontanisme[1]. »

VI. Reste à savoir quel parti va prendre dans cette épreuve décisive le libéralisme anglais. Jusqu'à ce jour, on le sait, il s'était fait gloire de vouloir la liberté pleine et entière, la liberté pour tous, pour l'erreur comme pour la vérité. Tout en repoussant, au point de vue dogmatique, la prétention de l'Église à posséder la vérité absolue en vertu de son institution divine, l'Angleterre moderne avait renoncé à combattre cette prétention autrement que par une discussion libre. Mais voilà que cette liberté a tourné en faveur de l'Église ; la discussion loyale de ses prétentions a éclairé grand nombre d'intelligences élevées, et le nombre des convertis de distinction augmente chaque jour. Il n'en faut pas davantage pour faire perdre la tête à ce libéralisme si sûr de lui-même et pour lui faire oublier ses plus solennelles déclarations. Lui aussi il laisse tomber son masque ; sans oser encore imiter M. de Bismarck, il montre déjà sa conformité de principe avec le césarisme par la sympathie qu'il lui témoigne.

Ce ne sont pas seulement quelques individus isolés, comme le professeur matérialiste Huxley, qui osent en appeler à la persécution pour fermer la bouche à la vérité. La tolérance accordée par l'opinion publique à ce scandaleux appel serait déjà un symp-

[1] Article du journal libéral belge *Le Précurseur*, publié le 19 février 1872 et cité par M. Jacobs le 2 mai 1874.

tôme très-alarmant ; mais chaque jour révèle de nouveaux signes plus évidents de l'empire qu'exercent au sein du parti libéral les idées césariennes. Voici un des journaux les plus influents du parti, la *Pall-Mall Gazette*, qui se fait le champion systématique de ces idées ; voici la *Westminster Review* qui ne craint pas d'imprimer la phrase suivante : « Au jugement de l'histoire, la tyrannie de la libre pensée peut être justifiée [1]. » Chose plus scandaleuse encore : voici le patriarche du parti libéral, l'un des émancipateurs de l'Irlande catholique, lord Russell, qui consent à présider un meeting convoqué pour féliciter M. de Bismarck de la persécution qu'il fait subir aux catholiques. Le mot « scandaleux » que nous venons d'écrire est d'un protestant français, M. de Pressensé, qui écrivait il y a quelques mois dans la *Revue des Deux Mondes* [2] : « Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'opinion s'égare, même dans des pays qui, comme l'Angleterre, sont la terre classique de la liberté religieuse. La politique religieuse de l'empire allemand y reçoit des félicitations que je ne permettrais d'appeler scandaleuses. Nous savons que le parlement anglais ne laisserait pas mettre en discussion une seule des lois proposées à Berlin ; mais il ne faudrait pas approuver ce que l'on ne voudrait pas faire ! »

M. de Pressensé parle d'or ; mais il devrait ajouter qu'en approuvant chez son voisin ce qu'on ne fait pas soi-même, on montre que, d'accord avec lui sur les principes, on n'est retenu que par des considérations de convenance et d'intérêt ; et c'est là en effet la seule différence qui puisse exister entre le libéralisme et le césarisme.

Il y avait pourtant en Angleterre un homme resté pur jusque-là de toute connivence avec l'esprit sectaire auquel plus d'une fois avait sacrifié lord Russell. Plus jeune que ce dernier, M. Gladstone lui avait succédé comme *leader* du parti libéral, et il avait acquis par l'élévation de ses sentiments l'estime des catholiques aussi bien que de ses coreligionnaires. On savait du

[1] *In the judgment of history the tyrannism of free-thought may be justified* (*Westminster Review*, octobre 1873, p. 413). Cité par M. Saint-George Mivart, dans son article sur l'*évolution contemporaine*, publié en mars 1874, par la *Contemporary Review*, p. 600.

[2] 1er mai 1874, p. 6.

reste qu'il était lié d'amitié avec Mgr Manning et que, loin d'être hostile au catholicisme, il n'avait pas été bien éloigné de l'embrasser en même temps que son illustre ami. On pouvait donc attendre de M. Gladstone une vigoureuse protestation contre les iniquités qui se commettent à Berlin au nom du libéralisme ; et l'honneur de son parti, compromis par le fanatisme de lord Russell, semblait lui faire un devoir de parler.

Il a parlé en effet ; mais ç'a été pour démentir sa glorieuse carrière, rompre avec ses plus fidèles amis et jeter à la face des catholiques une accusation de déloyauté aussi gratuite qu'injurieuse [1]. L'approbation directe de la tyrannie de M. de Bismarck eût été dans la bouche de M. Gladstone par trop déshonorante ; mais ce qu'il n'ose pas approuver, il refuse de le condamner : « Je ne suis pas assez compétent, dit-il, pour donner mon opinion sur les particularités de cette querelle. Les institutions publiques et les relations du pouvoir de l'État et de la liberté individuelle sont tout autres en Allemagne que daus notre pays. » Voilà donc le plus honnête des libéraux anglais qui se déclare incompétent pour juger s'il est permis de violenter la conscience des évêques, en lui imposant un serment qu'elle repousse ; de bouleverser la constitution de l'Église catholique, dont l'État s'est engagé à respecter l'intégrité ; de bannir de nombreux citoyens qu'on n'a convaincus d'aucun crime, qu'on n'a pas même cités en jugement. Tout incompétent qu'il est pour donner son avis sur ces faits, M. Gladstone exprime pourtant un blâme, et ce blâme est pour les victimes. « Les pré-

[1] *The Vatican decrees and their bearing on civil allegance. A political expostulation*, by the Right Honourable W. E. Gladstone, M. P. Cette brochure, qui a provoqué chez les catholiques une profonde indignation, a été généralement blâmée par les protestants eux-mêmes. Le *Times* en a fait la critique la plus piquante en disant : « que désormais M. Gladstone prendrait rang à côté de MM. Whalley et Newdegate, » deux fanatiques dont la *bigoterie* protestante est généralement ridiculisée.

Parmi les réponses victorieuses opposées par les catholiques à cette violente attaque, on a surtout remarqué celle qu'un illustre converti, lord Robert Montagu, a intitulée : *Expostulation in extremis*. Le noble écrivain y expose la doctrine catholique sur les rapports de l'Église et de l'État, avec autant de clarté que de force. Le mal qu'a pu faire l'écrit de M. Gladstone est compensé par le service qu'il nous a rendu en donnant occasion à la manifestation de cette doctrine, travestie par les protestants et ignorée par beaucoup de catholiques.

tentions du Vatican, dit-il, et le pouvoir qui les a mises en avant portent la responsabilité principale des douleurs et des dangers qui résultent du présent conflit. »

Retenons ces paroles qui viennent à l'appui de notre thèse. Émanées de l'interprète le plus intelligent, le plus modéré et le plus autorisé du libéralisme européen, elles nous font comprendre l'attitude de ce parti vis-à-vis de l'Église catholique et démontrent son entente complète avec le césarisme.

Ainsi, d'après M. Gladstone, les décrets du Vatican et le *Syllabus*, dont ces décrets sont la confirmation indirecte[1], justifient ou du moins excusent les mesures tyranniques de M. de Bismarck. Si l'Église catholique en Allemagne est privée de la faculté de former ses prêtres ; si elle n'est plus libre de donner aux fidèles des pasteurs de son choix, ni de chasser du bercail de Jésus-Christ les loups qui le ravagent, si elle est séparée du centre de l'Unité catholique et soumise à la suprême autorité d'un tribunal séculier, elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même. Les décrets du Vatican et le *Syllabus* ont rendu nécessaire cette inique oppression.

[1] Le Concile définit que le Souverain Pontife est infaillible toutes les fois que « remplissant sa fonction de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, et s'appuyant sur la souveraine autorité apostolique dont il est revêtu, il définit la doctrine, relative à la foi et aux mœurs que l'Église universelle doit professer. » Or, il n'est pas douteux que la doctrine exprimée sous une forme négative dans le *Syllabus* ne soit relative à la foi et aux mœurs, et il est également certain que l'expression de cette doctrine a été adressée à l'Eglise universelle pour lui servir de règle. Il ne resterait donc plus qu'une question à résoudre pour savoir si cette doctrine est infailliblement définie ; cette question est celle-ci : le Souverain Pontife, en ordonnant de réunir les enseignements dogmatiques et moraux épars dans les divers actes de son Pontificat et en faisant adresser ce recueil à l'épiscopat catholique, a-t-il voulu user de la plénitude de son pouvoir doctrinal, ou bien a-t-il eu l'intention de laisser à chacun de ces enseignements l'autorité qu'il avait dans l'acte d'où il est extrait? Nous ne trouvons rien dans la promulgation du *Syllabus* qui nous aide à résoudre cette question. Mais si l'on s'en réfère au langage dont a usé l'épiscopat catholique pour exprimer sa soumission au *Syllabus*, on pourra difficilement douter que cet acte ne renferme une règle de foi infaillible. Du reste, alors même qu'il ne s'imposerait pas à notre foi en vertu de l'infaillibilité pontificale, il s'imposerait au moins à notre obéissance, en vertu de la souveraine autorité qui appartient au Pape, en tout ce qui touche le gouvernement de l'Église, comme l'a défini le concile du Vatican, dans le chapitre III de la seconde Constitution dogmatique. Remarquons d'ailleurs que la souveraineté pontificale définie dans ce chapitre est la condamnation irrécusable bien qu'implicite du libéralisme. Car, si le Pape est vraiment souverain en tout ce qui touche au gouvernement de l'Eglise, c'est à lui qu'appartient la décision des questions mixtes ; et par conséquent l'Etat n'a point, comme le veut le libéralisme, le pouvoir de trancher souverainement ces questions.



Que contiennent donc ces terribles décrets ? Ils contiennent la condamnation du libéralisme. Voilà leur tort aux yeux de M. Gladstone. Car il ne s'inquiète nullement de l'infaillibilité. au point de vue doctrinal ; ce qui l'épouvante dans ce dogme et ce qui ne l'effraie guère moins dans la souveraineté pontificale définie par le chapitre troisième de la constitution *Pastor Æternus*, c'est que l'un et l'autre peuvent atteindre indirectement le domaine sur lequel l'État exerce sa juridiction. Les catholiques, selon M. Gladstone, ne peuvent reconnaître à l'Église ce pouvoir sans devenir de mauvais citoyens et sans fournir à l'État, auquel ils ne donnent plus qu'une soumission partagée *(divided allegance)*, un motif de s'armer contre eux de mesures d'exception.

Tel est le sens des paroles que nous venons de citer, et telle est la substance de l'argumentation de M. Gladstone. Tout le reste n'est que déclamation d'avocat et contradiction flagrante. Les thèses mêmes dans lesquelles cet écrivain, d'ordinaire si bien inspiré, résume sa doctrine, se détruisent l'une l'autre. Dans la première, il affirme que « Rome a substitué à la fière prétention d'être toujours la même, *semper eadem*, une politique de violence et de changement dans la foi ; » et d'après la seconde thèse, cette politique de changement consiste « à refourbir et à brandir de nouveau toutes les armes rouillées auxquelles on aimait à croire que l'Église avait renoncé sans retour ! » Ces armes rouillées sont les enseignements par lesquels les Papes du moyen âge ont d'avance condamné le libéralisme moderne. A en croire M. Gladstone, ces définitions avaient été oubliées dans l'arsenal de l'Église comme de vieilles armures hors d'usage. Mais si l'Église les avait réellement répudiées, comment pouvait-elle soutenir sa prétention d'être toujours la même ? Et comment peut-on lui reprocher d'abandonner cette prétention au moment où elle revient à ses traditions anciennes[1] ?

[1] Cette contradiction si étrange chez un écrivain tel que M. Gladstone s'explique par les circonstances dans lesquelles a été publié son écrit. Après avoir rédigé un article sur le ritualisme, destiné à la *Contemporary Rewiew*, il partit pour Munich et y demeura quelque temps chez M. Dœllinger. C'est de là qu'il envoya à la Revue, pour être intercalées dans son article, quelques lignes qui contenaient en substance les accusations dont la nouvelle brochure est le développement passionné. Dans ces accusations on reconnaît la trace des idées schismatiques de M. Dœllinger, mal

Soyez franc ; et, puisque vous déclarez la guerre à l'Église, respectez-vous du moins assez pour la combattre avec des armes loyales. Vous êtes bien mieux dans votre rôle lorsque vous dites : « La Rome du moyen âge s'arrogeait une monarchie universelle, la Rome moderne n'a rien abandonné, rien rétracté. » Elle est donc toujours la même ; et c'est là son vrai crime à vos yeux.

Oui, elle est toujours la même, et c'est pour cela que, dans le *Syllabus* et dans les décrets du Vatican, elle n'a pu s'empêcher d'opposer sa perpétuelle tradition à l'erreur libérale qui tendait à l'effacer dans l'esprit même des catholiques. Elle est toujours la même ; et c'est pour cela que, sans s'arroger sur les pouvoirs temporels un pouvoir direct qu'elle ne s'est jamais attribué, même au moyen âge [1], elle maintient l'affirmation de son pouvoir directif, inséparable de sa souveraineté spirituelle. Le mot de monarchie universelle n'est donc pas plus exact que celui de théocratie, employé quelquefois pour exprimer la même vérité. L'un et l'autre travestissent d'une façon odieuse un dogme qui tient à l'essence même du christianisme, et qui, aussi favorable à la véritable indépendance de l'État qu'à la liberté de l'Église, peut seul sauver la société chrétienne des excès et des hontes du césarisme. C'est ce que nous démontrerons prochainement ; mais dès aujourd'hui, constatons que le plus modéré des libéraux ne peut combattre cette doctrine sans se déclarer ouvertement césarien. Il est césarien dans ses inexcusables complaisances pour les attentats du césarisme germanique ; il est césarien dans le blâme dont il frappe les victimes de M. de Bismark, qui, on le sait, ne réclament qu'une seule chose, la liberté de leur Église, telle qu'elle leur était garantie par la constitution. Il est césa-

fondues avec les vieilles idées libérales de M. Gladstone. Le reproche de changement dans la doctrine est évidemment emprunté au professeur apostat ; le reproche d'immobilité appartient en propre à l'écrivain protestant. Ces deux influences se retrouvent dans la nouvelle brochure, tellement mêlées que l'on s'est demandé en Angleterre si M. Gladstone n'allait pas se faire vieux-catholique.

[1] Ce point a été démontré dans notre livraison de septembre dernier par l'analyse des principales définitions émanées des papes du moyen âge relativement à la question présente (*L'Église et l'État devant le dogme*, article du P. Durand). Nous avons vu avec plaisir les documents et les arguments contenus dans cet article former le fond d'une des meilleures réfutations qu'on ait opposées en Angleterre au pamphlet de M. Gladstone.

rien enfin dans l'accusation de *soumission partagée* qu'il jette aux catholiques anglais. M. Gladstone n'ignore pas ce qu'atteste l'histoire de vingt siècles : que, tant que la conscience n'est pas compromise, les plus fervents catholiques sont les plus fidèles serviteurs de l'État. Leur soumission n'est donc pas *partagée*, mais elle est *subordonnée* à la soumission envers la loi divine dont l'Église est l'infaillible interprète. Ou le pamphlet de M. de Gladstone n'a absolument aucun sens, ou c'est bien de cet article de notre foi qu'il fait contre nous un sujet d'accusation. Mais comment nous reprocher cette croyance, sans affirmer par là même que le citoyen appartient corps et âme à l'État ; qu'il doit obéissance aux lois de l'État, alors même qu'elles seraient contraires à la loi divine ; sans déclarer par conséquent que l'État est Dieu et sans ressusciter dans toute sa brutale tyrannie le césarisme païen ?

Il n'est dans le pamphlet de M. Gladstone qu'un seul point que nous soyons malheureusement forcés de lui concéder. Mais cette concession, tout en nous faisant monter la rougeur au front, ne peut que nous animer à soutenir avec un redoublement de courage la lutte présente. Ce pouvoir directif sur les choses temporelles, que l'Église s'est constamment attribué et qu'elle ne peut abdiquer sans renier sa souveraineté spirituelle, le gallicanisme l'avait nié en France et cette négation avait trouvé en Angleterre de trop fidèles échos. M. Gladstone cite des paroles déplorables prononcées par un évêque devant le comité chargé de préparer l'émancipation des catholiques ; et c'est là-dessus qu'est appuyée l'accusation de changement portée contre l'Église. Oui, nous le reconnaissons, il y a eu en cette matière un certain changement, mais à qui est-il imputable ? Ce n'est sûrement pas à l'Église romaine qui, de votre propre aveu, n'a jamais rien abandonné, rien rétracté. C'est uniquement à ceux qui, pour se plier aux circonstances, ont osé donner comme la croyance libre des catholiques une opinion erronée contre laquelle l'Église catholique n'a cessé de protester ?

Voilà l'unique avantage remporté sur nous par M. Gladstone, dans l'attaque passionnée qu'il vient de nous livrer, au nom du libéralisme césarien. Il nous a démontré le danger et l'imprudence des concessions faites depuis deux siècles à cette dangereuse er-

reur. A deux reprises elle a cherché à s'implanter au sein de l'Église : au XVII[e] siècle sous la forme césarienne, au XIX[e] siècle sous la forme libérale ; et à ces deux époques elle a été favorisée par des catholiques éminents, qui croyaient comprendre les intérêts de l'Église mieux que le vicaire de Jésus-Christ. Des deux côtés on s'appuyait sur les mêmes prétextes. Au XVII[e] siècle, on redoutait la puissance de Louis XIV ; au XIX[e], on redoute la puissance encore plus grande de l'opinion publique. De nos jours comme alors, on se dit qu'on a tout à craindre de l'hostilité du pouvoir dominant, tout à espérer de sa protection. Est-il sage de l'irriter, pour revendiquer en faveur de l'Église une autorité dont il ne lui est pas possible de faire usage ? On s'est donc tu, et du silence plusieurs ont passé à la négation. Le césarisme monarchique d'abord et plus tard le libéralisme démocratique ont pu se déclarer indépendants de toute autorité supérieure et répudier toute direction religieuse. Qu'en est-il résulté ? La monarchie de Louis XIV est-elle devenue plus solide pour s'être affranchie de la tutelle de l'Église, et la démocratie moderne a-t-elle trouvé dans son indépendance le secret de fonder des gouvernements stables ? Qui ne voit que, depuis qu'elle a cessé d'être guidée par la loi divine interprétée par l'Église, la société est devenue semblable à un vaisseau privé de boussole et de gouvernail, entraîné tour à tour par les courants contraires et poussés contre tous les écueils ? Tantôt le libéralisme la jette dans l'anarchie, tantôt le césarisme remplace les déchirements de l'anarchie par les hontes de la servitude.

Gloire donc à Pie IX qui, sans écouter les conseils d'une sagesse à courte vue, a remis en lumière la seule doctrine capable de délivrer la société de ces deux redoutables fléaux ! Gloire à l'épiscopat catholique qui, dans le saint concile du Vatican, a opposé la claire et infaillible définition de la souveraineté pontificale à la révolte libérale et à la tyrannie césarienne !

Un immense avantage nous a été conquis déjà par cette définition. Si l'aveuglement obstiné des sectaires n'a pas été guéri, les illusions des catholiques ont été dissipées. L'erreur continuera à nous combattre du dehors ; mais au moins elle n'aura plus d'intelligences dans notre camp et nous pourrons nous défendre contre ses attaques sans que nos coups portent sur nos soldats.

Et n'est-ce pas un autre avantage, un avantage du plus

grand prix, remporté par le *Syllabus* et les décrets du Vatican, que cet accord avoué aujourd'hui, tandis qu'il avait été jusqu'à ce jour soigneusement dissimulé, du libéralisme et du césarisme ? Quel prestige peuvent encore conserver ces libéraux qui se montrent partout les ennemis acharnés de la liberté et les fauteurs de la persécution ? Comment s'intéresser à un Loyson, quand on le voit, durant plusieurs mois, se faire l'humble serviteur des spoliateurs de Mgr Mermillod ? Il s'est aperçu plus tard que la férule de M. Carteret faisait des blessures plus cuisantes que la houlette du Pape, et il a voulu s'y dérober ; mais il avait assez longtemps mangé le pain de la tyrannie pour s'ôter à jamais le droit de prononcer sans rougir le mot de liberté. Et ce fier Reinkens qui, trop grand pour se soumettre aux définitions d'un concile général, jure obéissance aux lois d'un parlement composé en grande majorité d'incroyants, comment voir en lui le défenseur de la liberté des âmes ?

Non, il n'y a plus de méprise possible. Tous les masques sont tombés ; tous les intermédiaires, effacés ; l'heure de la grande lutte est venue. Comme aux jours de Gédéon, les soldats de Dieu sont bien inférieurs en nombre à leurs adversaires. Au lieu d'épée, ils n'ont pour arme qu'un flambeau, celui de leur foi ; et ce flambeau est renfermé dans un vase fragile. Ils sont pourtant assurés de la victoire. Ils savent que, pourvu qu'ils fassent briller leur flambeau en confessant hardiment leur foi, Dieu combattra pour eux et contraindra leurs ennemis à s'entre-détruire. Ils ne se laissent donc pas effrayer par la foule des adorateurs de l'État-Dieu ; et ils attendent avec confiance que la prédiction de leur plus redoutable adversaire se réalise. Car nous l'avons vu : aussi bien que le grand prêtre juif qui condamna Jésus à mort, le pontife du césarisme libéral a prophétisé. Non-seulement il a vécu assez, comme il l'espérait, pour voir la réalisation de sa prophétie ; mais, contre son attente, il en a accompli lui-même la première partie. C'est lui qui a poussé le navire de la folie moderne *(das Narrenschiff der Zeit)* contre le roc de l'Église ; il ne lui reste plus qu'à voir cette tentative impie aboutir au résultat qu'il a prédit, et le navire se briser avec son orgueilleux pilote.

H. Ramière.

LES RÉSULTATS

DES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

D'APRÈS LES CONGRÈS ET RÉUNIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

IV

LES TERRAINS QUATERNAIRES

2° LES BLOCS ERRATIQUES ET LA PÉRIODE GLACIAIRE

I. *Observations préliminaires. — Comment les théories succèdent aux théories.* — M. d'Archiac disait en 1848, à propos du terrain quaternaire ou diluvien : « L'une des époques de la nature sur lesquelles on a le plus écrit dans ces derniers temps, celle qui a précédé immédiatement la nôtre et dont la durée comparative ne paraît pas avoir été bien longue, est cependant celle qui est encore le moins connue et qui a donné lieu au plus grand nombre d'hypothèses. Les caractères peu prononcés des sédiments qu'elle a laissés, leur faible épaisseur sur de grandes surfaces, l'enchevêtrement d'une part et la succession de l'autre de résultats difficiles à distinguer, l'absence de régularité, de symétrie et de continuité dans leur disposition générale, ont rendu les comparaisons que l'on avait voulu faire et les relations que l'on a voulu établir, toujours plus ou moins incomplètes ou incertaines. Lorsqu'un fait nouveau relatif aux terrains tertiaire, secondaire ou de transition, vient à se produire, sa place dans la chronologie géologique est généralement facile à déterminer ; mais pour ceux qui se rattachent au terrain quaternaire ou diluvien, il n'en est pas de même ; chaque fait reste longtemps isolé, non-seulement par rapport au temps précis où il s'est passé, mais

encore par rapport aux faits qui l'avoisinent de plus près géographiquement ; d'où résulte une absence presque complète de coordination parmi les matériaux rassemblés jusqu'à ce jour. La science à cet égard ne se compose que de documents nombreux que l'on a cherché à relier par des théories beaucoup trop exclusives, dont la faiblesse se fait sentir, dès que l'on sort de l'étroit espace où elles ont été enfantées et appliquées pour la première fois[1]. »

Cette page a été écrite il y a un quart de siècle et elle exprime encore parfaitement aujourd'hui l'état de la science par rapport au terrain quaternaire. M. Contejean, professeur à la faculté de Poitiers, dans ses *Éléments de Géologie et de Paléontologie* publiés en 1874, ne parle pas autrement que M. d'Archiac. « La série des terrains quaternaires, dit-il, est fort difficile à débrouiller. Il faut bien le répéter : plus nous approchons des temps actuels, moins nous voyons clair dans le passé. L'extrême diversité des terrains quaternaires, leur incohérence, leur faible épaisseur, l'absence de relations directes entre eux, opposent de très-grandes difficultés à la reconstitution de l'histoire de cette période[2]. »

Ces témoignages nous montrent que la science géologique n'est guère en progrès pour ce qui regarde les dépôts quaternaires. Cependant quelles couches de l'écorce du globe ont été plus interrogées, fouillées, retournées en tout sens et en tout lieux, depuis vingt-cinq ans surtout ? Nos musées ne sont plus assez vastes pour contenir les trouvailles préhistoriques. Ouvrez un recueil bibliographique quelconque, vous y trouverez des ouvrages de pure science ou de vulgarisation qui traitent de l'homme fossile et de ses gisements quaternaires. L'étude des couches si rebelles à nos investigations a provoqué la publication de recueils périodiques uniquement destinés à consigner les résultats de ces recherches. N'avons-nous pas aussi chaque année ou tous

[1] D'Archiac, *Histoire des progrès de la Géologie*, t. II, 1re partie, p. 1 et 2.

[2] M. Contejean, *Éléments de Géologie et de Paléontologie*, 1874, p. 693. Nous empruntons cette citation et quelques autres à un récent article sur l'*Ancienneté de l'Homme* que le R. P. de Valroger a inséré dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre 1874. Le savant oratorien montre, par les aveux des géologues dont les écrits font autorité dans la science, qu'aucun fait certain ne peut être invoqué en faveur de la très-haute antiquité de l'espèce humaine.

les deux ans, des congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique? Eh bien! malgré toute cette dépense de force, nous en sommes encore à rassembler des documents, et, dans les matériaux amassés jusqu'à ce jour, la science n'est point parvenue à établir une coordination satisfaisante. Les faits nouveaux s'ajoutent aux anciennes observations, mais ils restent isolés, sans lien, sans unité.

Ce n'est pas que nous manquions de théories ou d'hypothèses pour rendre compte de tous les phénomènes accomplis pendant la période quaternaire. Certes, si le progrès consistait dans la multiplicité des systèmes, nous ne pourrions nier que la science ne soit en progrès. Mais la variété et la succession rapide des explications scientifiques ne peuvent être considérées comme les marques d'un véritable mouvement en avant. Sans aucun doute, nous avons, dans les idées si diverses qui se produisent, l'indice d'une tendance intime de l'esprit humain constamment porté à la recherche des causes et qui se plaît à imaginer des hypothèses probables quand il ne peut saisir la véritable raison des choses. A ce point de vue, le meilleur moyen de juger de l'obscurité d'une question serait peut-être de compter les suppositions faites pour lui donner une solution acceptable. La période quaternaire ne gagnerait rien à ce travail : elle est pour nous comme un de ces brouillards épais à travers lesquels chacun s'avance un flambeau à la main et ne peut cependant s'assurer qu'il suit une route, un sentier ; les plus habiles s'y perdent et ne retrouvent plus les chemins qu'ils connaissaient le mieux.

Les théories que les divers auteurs ont proposées pour expliquer les phénomènes quaternaires, peuvent se ranger en deux catégories assez nettes, si nous ne tenons compte que de l'idée générale et si nous négligeons les divergences dans les détails. Parmi les géologues, les uns veulent que, dans cette période, tout ait été rapide, brusque, violent, et, par conséquent, de courte durée ; c'est ce que laisse entendre M. d'Archiac, quand il dit que la durée comparative de la période quaternaire ne paraît pas avoir été bien longue. D'autres auteurs, aujourd'hui surtout, pensent que tout s'est passé avec calme, avec lenteur : ils affirment, avec autant d'assurance que s'ils en avaient été les témoins, qu'il n'y eut alors ni cataclysmes, ni déluges, mais que les causes actuelles

agissant pendant un très-long temps ont produit les effets attribués à ces causes extraordinaires.

Il faut convenir que les partisans de la première opinion apportaient d'assez bonnes raisons à l'appui de leur sentiment. Voyez, disaient-ils, comme tout accuse le désordre, la violence, l'action torrentielle en un mot, dans ces masses de cailloux, dans ces sables et ces argiles qui ont été transportés sur nos plateaux et sur les hautes berges de nos rivières. Considérez encore les blocs énormes que nous retrouvons soit enfoncés dans les sables, soit isolés sur le flanc des collines et qui viennent de montagnes éloignées. Mesurez aussi la largeur et la profondeur de ces grandes vallées, de ces immenses tranchées d'érosion, dont les matériaux ont évidemment été enlevés par des eaux courantes et rapides. A quelle cause pouvons-nous attribuer ces effets, sinon à des torrents dont les flots impétueux ont exercé sur nos plaines leur action dévastatrice? Les faits particuliers abondent : il suffit d'en indiquer quelques-uns.

« Le sol primitif du Soissonnais, dit M. Calland, s'élevait anciennement à 100 mètres au-dessus de nos plateaux actuels. C'est ce qui est prouvé par les *témoins* que nous retrouvons, par exemple près de Villers-Cotterets. Toutes ces formations ont été emportées par une vaste inondation dont l'origine est encore très-mystérieuse. Mais quelle qu'en soit la cause, il est évident qu'un cataclysme aussi violent a dû balayer loin du pays et entraîner dans l'abîme des mers tous les animaux qui vivaient dans les forêts de nos sables supérieurs, constituant notre sol primitif[1]. »

Un de ces *témoins* bien remarquables de l'ancien état des choses dans la contrée dont parle M. Calland est sans contredit la colline abrupte sur laquelle est bâtie la ville de Laon. Si, du haut de ce tertre, élevé de 100 mètres au-dessus de la vallée qui l'entoure, on prolonge par la pensée, dans toutes les directions, les assises du calcaire grossier qui le couronne, on peut juger du ravinement produit par les eaux. Vers le nord, le plan idéal ainsi mené va rejoindre au loin la pente douce que suit le chemin de

[1] *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXII; *L'Homme fossile*, p. 374.

fer de Vervins. Mais, au midi, le spectacle est tout différent. Ce plan imaginaire est comme un immense pont jeté entre Laon et les crêtes du plateau qui commence à Bruyères. Sur les talus de cette tranchée de 100 mètres de profondeur et de plus d'une lieue de largeur, on retrouve les traces de la continuité des couches qui autrefois la remplissaient. Le géologue qui, partant de l'Ardon, gravit la pente escarpée de Laon ou celle de Bruyères, retrouve aux mêmes hauteurs les mêmes couches de sable et de calcaire. Mais quel est l'ouvrier qui a percé cette tranchée ? Est-ce le mince filet d'eau, l'Ardon, qui baigne le fond de la vallée ? Ce serait donc aussi l'Ardon qui aurait enlevé toutes les terres à l'est, au sud, à l'ouest, et aurait laissé la colline de Laon au milieu du pays ravagé, comme un de ces monticules ou *témoins* que laissent nos terrassiers pour que l'ingénieur puisse cuber la quantité de matériaux emportés ? Un autre agent a dû intervenir : nous sommes en présence d'une de ces *vallées de dénudation* qui attestent le passage d'eaux torrentielles et diluviennes.

Il y a des effets encore plus considérables. On a observé en Belgique, dans les provinces de Namur et du Hainaut, que le terrain carbonifère a subi des érosions de 800 à 1000 mètres [1]. M. Ébray a calculé la puissance des dénudations sur différents points de la France, et il assure que des épaisseurs, atteignant jusqu'à 600 et 700 mètres, ont été balayées par les eaux. « J'aurais pu, ajoute cet auteur, multiplier les exemples ; mais j'espère que ceux que j'ai cités suffisent pour établir que toute la France, et probablement une grande partie de l'Europe, ont dû subir l'influence des énormes dénudations dont j'ai calculé la puissance, et que les courants diluviens n'ont pas même épargné les points les plus élevés du continent [2]. »

M. Ébray croit que les seules « débâcles fluviales restent profondément impuissantes devant ces grands phénomènes, et que l'action de la mer, par son déplacement, peut seule former un point d'appui assez sérieux qui permette de mettre en regard les effets et les causes. » Nous ne le contredirons pas ; mais nous ne

[1] *L'Homme fossile*, p. 375.
[2] *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXI ; *L'Homme fossile*, p. 375.

voulons pas rechercher non plus si l'action des flots de la mer débordée, unie à celles des grandes ondées fournies par les nuages, donne une explication simple et facile de la formation des dépôts quaternaires. Quoique la théorie des cataclysmes et des diluviums soit maintenant en défaveur, nous ne pensons pas qu'elle ait rien perdu de sa valeur ou de sa probabilité. Peut-être dans quelques années reprendra-t-elle le terrain qu'on lui fait abandonner. Pour le moment toutes les préférences paraissent se porter sur la théorie des glaciers. C'est encore l'eau que l'on met en jeu ; mais on ne veut plus de l'eau courante, de l'eau sous sa forme liquide ; on préfère cet élément à l'état de glace ; et parce que, sous nos yeux et dans nos montagnes, l'eau gelée produit en petit quelques effets analogues aux phénomènes quaternaires, on se hasarde à donner à cet agent un plus vaste théâtre et on le fait travailler pendant de longs siècles à la formation des dernières couches géologiques. L'action des glaciers est la solution de toutes les difficultés. Vous demandez quels agents ont creusé les lits profonds de nos rivières et déposé sur leurs berges sous forme de terrasses étagées les amas de galets? Ce sont les glaciers. Quelles causes ont couvert nos plateaux et nos collines de sables et de graviers ? Ce sont les glaciers. Quelles forces énormes ont porté au loin les blocs erratiques ? Ce sont les glaciers. Les glaciers ont donc tout fait. Le lehm devient de la boue glaciaire ; le diluvium n'est plus qu'un ensemble de moraines, c'est-à-dire un dépôt détritique amoncelé par les glaciers. Après d'humbles commencements, après avoir doucement sollicité sa place au soleil de la science, la théorie des glaciers se fait grande, elle recule ses frontières, elle menace de tout envahir, comme les glaces qu'elle étend sur notre globe.

Je n'ai rien exagéré. Lisons en effet le compte rendu de la dernière session de l'*Association française pour l'avancement des sciences* tenue à Lille en 1874. Dans la séance d'ouverture, M. Laussedat nous apprend en ces termes le succès qu'obtint à la session de Lyon la nouvelle hypothèse : « La théorie des glaciers, des moraines et des phénomènes erratiques, devinée par le chasseur de chamois Perraudin, exposée avec une grande netteté et une grande autorité par de Charpentier et par Agassiz, soutenue en France, d'abord par notre confrère M. Collomb et

ensuite par plusieurs éminents géologues, est venue se substituer à celle des grands torrents ou *diluviums* au moyen de laquelle on expliquait peut-être trop de choses. Les traces des anciens glaciers qui ont recouvert une grande partie de l'Europe se reretrouvent aux portes mêmes de Lyon, à Sathonay, dans les tranchées du fort de Mercières, où les membres de l'Association, guidés par MM. Chantre et Dumortier, ont été les visiter[1]. »

De la glace permanente à Lyon et sur les collines qui l'environnent, comme le touriste en rencontre aujourd'hui sur les flancs des Alpes ! Cela ne laisse pas que de causer un léger étonnement. Mais enfin, si les géologues nous donnent des raisons assez bonnes de cette extension glaciaire, nous sommes tout disposé à accepter leur hypothèse. Le compte rendu de la session de Lyon a été publié ; nous pourrons, en le consultant, nous faire une idée nette de ce que les membres de l'Association française sont allés voir à Sathonay, au fort Mercières, etc. Mais auparavant, je désire présenter une courte réflexion.

La théorie des glaciers, considérée en elle-même, vaut toute autre hypothèse : elle n'est, comme la théorie des diluviums, qu'une manière de concevoir comment les choses ont pu se passer, pendant la période quaternaire, pour produire les effets que nous constatons. On le voit, ce n'est pas être hostile à une théorie de ne l'accepter ainsi que sous bénéfice d'inventaire, d'attendre qu'elle ait pris rang parmi les vérités démontrées avant de lui donner une entière confiance. En posant ces réserves, nous sommes loin de parler de la théorie des glaciers aussi désavantageusement que l'a fait M. Laussedat lui-même dans son discours à Lille. Ce passage est instructif, et les idées qui y sont exprimées nous mettent complétement à l'aise pour notre discussion.

Voici à quelle occasion M. Laussedat a été amené à formuler son opinion sur la valeur des théories scientifiques. M. C. Vogt, dans la session tenue à Lyon en 1873, s'était permis d'attaquer la théorie du *feu central*[2]. M. Laussedat résume l'incident en

[1] Association française pour l'avancement des sciences, session de Lille, 1874. Séance d'ouverture : Discours de M. Laussedat sur les résultats de la session de Lyon (*Revue scientifique*, octobre, 1874).

[2] Association française pour l'avancement des sciences, deuxième session. Lyon, 1873. Conférence du 21 août par M. Carl Vogt : *Les Volcans*.

ces termes: « M. Vogt, dans son instructive conférence, a voulu s'attacher à combattre des théories qui sont pour lui autant d'erreurs dont il faut déblayer la science, c'est son expression. » M. Laussedat continue : « Bien qu'en général je sois d'avis qu'il ne faut pas trop se hâter de renverser ses idoles pour en mettre d'autres à la place, je suis assez porté à croire, comme lui, qu'on a peut-être tort de charger le feu central d'expliquer les volcans et les tremblements de terre. Le feu central a-t-il fait son temps? C'est ce que j'ignore : mais je crois bien que c'est le cas, à propos des volcans, comme à propos des glaciers, de ne pas trop s'obstiner à nier les faits qui contredisent les théories.» M. Laussedat mettrait-il donc sur la même ligne l'hypothèse du feu central et l'hypothèse des glaciers? Il semble que ce soit sa pensée, quand nous l'entendons expliquer ce qu'est pour lui une théorie scientifique. « Les théories sont nécessaires assurément, dit-il; elles aident à résumer, à synthétiser un grand nombre de faits qui, sans elles, sembleraient étrangers les uns aux autres; il faut s'en servir même pour se guider; mais il faut se garder d'y croire aveuglément, et dès qu'on s'aperçoit qu'elles ne cadrent plus avec les faits nouveaux que l'on découvre, il faut les modifier, ou même les abandonner, ou en imaginer de plus probantes. C'est ce travail de *Pénélope* auquel les savants vraiment dignes de ce nom ne craignent pas de se livrer, parce qu'ils ont la certitude qu'en définitive ils marchent vers la lumière. »

Le travail de Pénélope ne nous paraît point précisément caractériser le progrès; mais on ne pouvait peut-être pas trouver de meilleure figure pour exprimer l'ouvrage auquel se livre la science géologique. Que sont les théories qui se succèdent, alternativement défendues, puis oubliées, sinon la toile de Pénélope, tissée le jour, effilée la nuit suivante ? C'est un aveu que nous aimons à recueillir. Les vrais savants d'ailleurs ne parlent pas autrement. Si tous ceux qui se livrent aux observations géologiques, ou qui se mêlent d'en écrire, s'étaient laissés guider par les principes proclamés à la réunion de Lille, nous n'aurions pas aujourd'hui cette littérature préhistorique, ces fables dans lesquelles on prétend nous retracer la vie et les mœurs d'hommes qui vivaient il y a plus de 200000 ans. Mais le contraire est arrivé, et c'est de la théorie des glaciers que l'on a prétendu tirer le plus

fort argument en faveur de la haute antiquité de l'homme. Nous allons nous en convaincre.

II. *Tableau de la période glaciaire* — Prenons d'abord une idée de ce que fut la période glaciaire. L'auteur de *L'Homme fossile* nous en trace le tableau suivant : « Nous sommes dans l'époque quaternaire. Le peu de durée des étés pendant une longue série de siècles, jointe à la longueur et la rigueur croissante des hivers, a fini par ensevelir sous un continuel manteau de neige toutes les terres hautes de l'Europe jusqu'à la latitude de la Sicile. Une coupole de glaces couvre l'Irlande, l'Écosse, la Scandinavie. Toutes les vallées des monts Carpathes, des Balkans, des Pyrénées, des Apennins, sont encombrées de glaces jusque dans les plaines. Les Alpes, blanches et mornes, se dressent comme d'immenses fantômes. De leur faîte, perdu dans d'épais nuages, descendent d'énormes glaciers qui s'avancent au midi dans les plaines du Piémont et de la Lombardie, submergées par la mer, pendant qu'à l'occident, le seul glacier du Rhône, de plus de 2000 lieues carrées et de 60 lieues d'étendue, atteint le Jura ! L'Europe est considérablement amoindrie ; ses parties basses forment le lit de la mer, et dans les longs et implacables hivers, tout ce qui reste de contrées émergées est couvert comme d'un linceul par une vaste couche de neige [1]. » M. Le Hon fait cependant vivre l'homme sur ces terres mornes et glacées ; mais son existence, dit-il, dut être alors pleine de misères et son développement des plus pénibles.

M. Martins avait déjà indiqué dans la *Revue des Deux Mondes* l'extension géographique qu'il supposait à ces anciens glaciers : « Autour du pôle boréal, toute la presqu'île scandinave, le Danemark y compris, du cap nord à Copenhague, la Finlande et la Russie depuis le Niémen jusqu'à la mer Blanche, l'Écosse, l'Irlande tout entière, le nord de l'Angleterre jusqu'au canal de Bristol, étaient ensevelis sous ce froid linceul. Dans l'Amérique septentrionale, le Labrador, le Canada et les États-Unis jusqu'à la latitude de New-York (40° 42'), qui est celle de Madrid, formaient une mer de glace d'où émergeaient à peine quelques rares sommets. Pour le nord de l'Asie, les documents nous font

[1] *L'Homme fossile*, p. 27.

défaut. Le pôle sud étant environné de tous côtés par la mer, la calotte de glace n'a pu s'établir sur la terre, et c'est la mer elle-même qui était constamment gelée [1]. »

Il y a cependant un point sur lequel M. le Hon ne s'accorde pas avec M. Martins. L'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* refroidit à la fois les deux hémisphères. L'auteur de *L'Homme fossile* pense que les explications seraient plus nettes si l'on admettait le refroidissement successif, et non pas simultané, des deux moitiés du globe. L'hémisphère boréal serait enseveli sous une calotte immense de glace, pendant que l'hémisphère austral jouirait d'une chaleur tropicale. Puis les phénomènes alterneraient, et à son tour l'hémisphère austral subirait les effets du froid, pendant que la chaleur se ferait sentir sur l'autre partie de la terre. Quelques milliers d'années seraient nécessaires pour ce changement, mais les siècles ne refusent pas leur concours complaisant.

Ce n'est pas tout. Il paraît qu'une seule période glaciaire ne suffit pas. « L'opinion générale, dit M. Le Hon, fut d'abord qu'il n'y avait qu'une seule période glaciaire. Elle était regardée comme un mystère, une sorte d'écart, de caprice de la nature, dont on se contentait d'étudier les effets. Mais bientôt on scruta plus profondément les secrets des temps passés et plusieurs géologues constatèrent des traces de deux périodes, et même de phases successives plus nombreuses. Ces grands phénomènes climatériques ne se bornent même pas, comme on le pensait, à une seule époque de la terre, l'époque quaternaire. Plusieurs périodes glaciaires ont déjà été signalées dans des couches appartenant à des époques géologiques prodigieusement éloignées [2]. »

Comme on le voit, c'est toute une révolution en géologie. Nous ne voulons pas suivre la théorie glaciaire à travers tous les âges : ce sera bien assez de nous occuper des dernières extensions glaciaires. « Alors, dit M. Hamy, la température, descendue bien au-dessous de la nôtre, produisit ces immenses accumulations de glace, qui pendant de longs siècles, recouvrirent toute la Scandinavie, remplirent les vallées de toutes les chaînes de mon-

[1] M. Ch. Martins, *Revue des Deux Mondes*, mars 1847.
[2] *L'Homme fossile*, p. 344.

tagnes, tuèrent la riche végétation qui embellissait nos contrées et anéantirent en grande partie la faune européenne. Un nouvel âge commença pour l'humanité, âge de souffrances et de luttes que les anciens ont pu connaître et dont les rigueurs, comparées aux facilités d'existence des époques précédentes, ont peut-être donné naissance aux riantes légendes de l'Atlantide et du Paradis terrestre et aux lamentables récits qui mettent fin à ces périodes primitives dans les traditions des Grecs et des Juifs [1]. »

L'hypothèse glaciaire fait son chemin. Bientôt elle va s'appeler l'histoire des manifestations glaciaires, « histoire assez peu connue pour qu'on ait pu la mettre en doute, ajoute M. Hamy, et que cependant il n'est plus permis de passer sous silence depuis que des travaux récents ont démontré la réalité des phénomènes qu'elle raconte. » A côté de cette histoire, les récits mosaïques deviennent des légendes et sont mis sur le même rang que les fables des Grecs. Si la théorie des glaciers prend de telles proportions dans les livres scientifiques, que deviendra-t-elle sous la main des vulgarisateurs ?

Ouvrons par exemple la *Description des phénomènes de la vie du globe*, nous y lirons ce qui suit : « Sans parler de trouvailles faites à diverses époques, alors que la science, timide encore, se refusait à reconnaître l'ancienneté de l'homme, tant de débris humains, tant de produits de l'industrie primitive ont été découverts dans ces derniers temps qu'il ne reste plus de doute relativement à la longue durée de notre espèce. Non seulement nos barbares aïeux habitaient les forêts en même temps que le bœuf Urus refoulé maintenant dans le Caucase et représenté dans les parcs de l'Europe par de rares individus ; mais, avant cet âge, ils vivaient aussi pendant la période glaciaire, quand la France et l'Allemagne avaient l'aspect de la Scandinavie actuelle et que les rennes, aujourd'hui relégués dans le voisinage de la zone boréale, parcouraient les glaciers des Alpes et des Pyrénées. Antérieurement encore, à une époque où le climat européen, qui plus tard devait tellement se refroidir, était au contraire beaucoup plus chaud que de nos jours, l'homme des cavernes avait pour contemporains des espèces de rhinocéros et d'élé-

[1] M. Hamy, *Précis de paléontologie humaine*, p. 75.

phants maintenant disparus, et déjà des artistes, humbles devanciers des Phidias et des Raphaël, s'essayaient à graver sur leurs outils des figurines qui se sont conservées dans l'argile des grottes, etc[1]. »

La théorie des glaciers prend tous les dehors d'une vérité démontrée et sert même de preuve aux autres hypothèses. M. Laussedat se serait-il trompé ? La science n'est-elle plus une Pénélope qui fait et défait sa toile ?

Si maintenant nous voulons des chiffres et des dates, il nous suffit de consulter le *Résumé populaire de la préhistoire*. M. Zaborowski-Moindron s'est donné la peine de faire toutes les supputations. En voici le détail. D'abord la période glaciaire a eu quatre phases. En Angleterre chacune de ces phases a été accompagnée d'une oscillation du sol, et ce sont ces changements de niveau qui nous permettent de calculer la durée des phénomènes. La première phase de l'époque glaciaire fut marquée par une submersion de 660 mètres d'amplitude : on en donne comme preuve les coquilles glaciaires recueillies à cette hauteur. De nos jour les affaissements lents qui se produisent n'ont qu'un mouvement de 75 centimètres par siècle. Nous partirons de cette donnée pour calculer le laps de temps pendant lequel le sol de l'Angleterre s'enfonça sous les eaux de 660 mètres. La durée de cette immersion n'a pas été moins de 88000 ans. La phase d'ascension a demandé le même nombre de siècles. La première période glaciaire, synchronique de l'affaissement de l'Angleterre, a donc duré 176000 ans.

La seconde période glaciaire, au lieu d'être contemporaine d'une immersion des terres, eut au contraire pour cause un exhaussement de 180 mètres au dessus du niveau actuel. Le sol a donc mis 24000 ans pour s'élever à cette hauteur et 24000 ans

1 M. E. Reclus, *Description des phénomènes de la vie du globe*, 2e édition, 1872, 2e partie, p. 601. M. Reclus ne tranche pas aussi nettement toutes les questions qu'il se pose. Ainsi, il ne se prononce pas sur la descendance simienne de l'homme, cette théorie lui sourit; loin d'être humiliante, elle lui paraît propre à enorgueillir : « Nos immenses progrès justifieraient un immense espoir. Toutefois, ajoute-t-il, si les hypothèses sérieuses sont bonnes à discuter, il faut bien se garder de les admettre comme vérité démontrée aussi longtemps que les témoignages directs n'ont pas prononcé.» C'est par modestie sans doute que M. Reclus se refuse la gloire d'une descendance simienne.



pour en descendre. En supposant, ce qui n'est pas probable, que les deux mouvements n'ont pas été séparés par une période d'arrêt, nous avons encore au moins 48000 ans à ajouter aux 176000 déjà trouvés ; et la somme totale pour toute l'époque glaciaire est ainsi portée à un minimum de 224000 ans. Que dirons-nous donc des silex de la Somme qui reposent directement sur la craie et peuvent remonter au delà de ces temps éloignés ? Est-ce trop de leur donner 200000 à 300000 ans d'antiquité[1] ?

Nous avons déjà rencontré sur notre chemin des supputations analogues à celle-ci. Nous avons examiné les bases sur lesquelles on prétendait les appuyer. Le résultat de nos recherches a été que pas un des chronomètres préhistoriques ne résistait à une discussion sérieuse : ou bien il marquait mal, ou bien le mouvement qu'on lui supposait était trop lent. Pour quelque raison solide, chacun de ces chronomètres se trouve n'inspirer aucune confiance. Nous pourrions dès maintenant porter le même jugement sur le nouveau chronomètre que l'on invoque. Mais il y a quelque profit à poursuivre l'étude de la théorie des glaciers. Nous verrons les phénomènes glaciaires, les stations où l'on place l'homme glaciaire ; nous recueillerons l'écho fidèle des savantes discussions soulevées sur ces points à la réunion scientifique de Lyon et au congrès de Stockholm. Que trouverons-nous ? Je puis résumer en trois propositions le résultat de cette étude. D'abord, s'il y a eu une période glaciaire, on en a beaucoup exagéré l'extension et les effets. Ensuite, les géologues qui ont imaginé l'époque glaciaire sont très-embarrassés pour rendre compte des alternatives de froid et de chaud. Enfin, et ceci est le point capital de la question, rien ne prouve que l'homme ait vécu pendant la période glaciaire.

III. *Caractères et formation des glaciers.* — La réunion de l'Association française à Lyon, en 1873, fournissait une occasion bien favorable pour visiter les traces de l'époque glaciaire dans la vallée du Rhône. Aussi des excursions furent organisées dans ce but et elles ne pouvaient manquer d'avoir le meilleur succès possible, puisqu'elles étaient dirigées par des géo-

[1] M. Zaborowski-Moindron, *De l'Ancienneté de l'Homme; Résumé populaire de la préhistoire*, 1874, 2e partie, p. 224.



logues qui depuis longtemps faisaient de l'ancien glacier du Rhône l'objet spécial de leurs études. Avant de suivre les membres de l'Association française sur le terrain, il est utile de bien spécifier les particularités sur lesquelles doivent porter nos observations; nous ne pouvons donc négliger de rappeler ce qu'est un glacier et quels effets caractéristiques il laisse après lui.

L'eau gelée, l'eau à l'état solide qui recouvre les montagnes élevées, n'a point à toutes les hauteurs le même aspect, ni les mêmes qualités physiques. Sur les sommets, elle reste à l'état de neige et ne subit pas d'autres modifications que celles que produit un froid sec. A une température de 8 ou 10 degrés au-dessous de zéro, elle devient sèche, poudreuse, mobile comme le sable, elle ne s'agglutine pas, mais cède et se disperse à chaque impulsion du vent. C'est pour cela que les montagnes isolées et unies ne conservent pas leur manteau blanc. La neige, balayée par le vent, s'accumule, s'emmagasine dans les anfractuosités, les vallées profondes, les cirques naturels que forment en se plissant les chaînes élevées. Les montagnes déchiquetées en tous sens, comme les Alpes, réunissent toutes les conditions nécessaires pour retenir et consolider les grands amas de neige et contribuer ainsi à la formation des glaciers. Le relief orographique ne suffit pas cependant si l'altitude est trop considérable. Dans les Alpes, à 2700 ou 2800 mètres au-dessus du niveau des mers, l'eau solidifiée n'existe qu'à l'état de neige. Ce sont les neiges perpétuelles, ou hauts névés, formés de grains sans adhérence entre eux. Elles subissent rarement l'action des pluies, et dans la saison chaude leur fusion est incomplète. L'eau qui provient de la fusion s'infiltre dans la masse; pendant la nuit elle se congèle, réunit entre eux les grains de névé et en forme des masses compactes. Telle est l'origine d'un glacier. Mais cet effet se produit surtout quelques centaines de mètres plus bas, à la limite des neiges perpétuelles [1]. A cette hauteur, l'influence

[1] La limite des neiges perpétuelles, c'est-à-dire la hauteur à laquelle on trouve des champs de neige sur des surfaces planes ou peu inclinées pendant toute la durée de l'année, varie non-seulement suivant l'élévation et la latitude des lieux, mais encore suivant l'exposition, le voisinage des mers et une foule de circonstances climatologiques. D'après les rédacteurs de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, la limite des neiges perpétuelles est : 4800 mètres à la latitude 0° ou sous l'équateur; 4600 mètres à 20° de latitude; 2550 mètres à 45° et 1500 mètres à 65°.



de la chaleur se fait sentir davantage, les pluies sont plus fréquentes et le névé s'imbibe d'une plus grande quantité d'eau. Le froid qui survient change cette neige ainsi humectée en un vaste bloc de glace.

Les glaciers ne sont donc que le résultat de la congélation de l'eau absorbée par les interstices qui séparent les grains de névé. Ce mode de formation explique les diverses apparences qu'offre le glacier. La glace est plus ou moins compacte, elle est serrée, homogène ou bulleuse, suivant l'inégale répartition de l'eau dans le névé. La structure de la glace se révèle par son action sur la lumière. Si elle est compacte, elle présente ces teintes d'azur qu'admirent les touristes. La glace bulleuse est blanche et opaque. Dans un glacier, les deux sortes de glace se mêlent ou alternent sous forme de lames et lui donnent son caractère propre.

Les conditions les plus favorables à la formation des glaciers se réunissent donc lorsque plusieurs hautes montagnes se trouvent rapprochées. De vastes plateaux qui ont dix, vingt et même trente lieues carrées, ne présentent ainsi qu'une surface continue de glaces, du milieu de laquelle les crêtes et les cimes des plus hauts sommets s'élèvent comme des îles au milieu de l'Océan. Ces mers de glace envoient sur toute leur circonférence comme des bras, des rivières, ou des fleuves de glace qui descendent par les gorges et les anfractuosités des montagnes dans les régions inférieures. Ces prolongements, qu'on appelle proprement les glaciers, n'arrivent pas tous à un égal niveau, quoiqu'ils partent d'une même mer de glace. Ainsi, dans les Alpes, les uns s'arrêtent entre 2300 et 2600 mètres, d'autres, au contraire, descendent jusqu'à moins de 1000 mètres. Leur longueur varie également ainsi que leur largeur. Les plus petits ont au moins un quart de lieue de long et près d'un quart de lieue de large. Les plus grands ont de six à dix lieues de long sur une lieue ou une lieue et demie de large : mais, en général, ils se rétrécissent vers leur extrémité inférieure. Quant à leur épaisseur, elle paraît très-variable. La hauteur de l'escarpement qui les termine est de 20, 30 et même 40 mètres; mais tout porte à croire que, vers leur partie supérieure, l'épaisseur peut aller à 100 mètres et plus.

La pente des glaciers n'est jamais inférieure à 3 degrés : souvent elle est beaucoup plus considérable. Ainsi quelques glaciers sont placés sur des plans inclinés de 25, 30 et même 50 degrés, et cependant ils ne donnent pas d'avalanches[1].

On conçoit facilement que le glacier doive perdre une assez grande quantité de son volume, surtout pendant la saison chaude, puisqu'il est placé au-dessous de la limite des neiges perpétuelles. De fait, beaucoup de glaciers sont la source de rivières importantes ; leur front avance ou recule suivant la saison, et plusieurs observateurs, ayant mesuré l'abaissement superficiel de plusieurs glaciers, c'est-à-dire l'épaisseur de glace enlevée par la fusion et l'évaporation, ont trouvé que cet abaissement superficiel en certaines circonstances va jusqu'à 37 et même 77 millimètres par jour. Il faut donc chercher comment s'alimentent et se conservent les glaciers. Plusieurs causes y contribuent : c'est d'abord la transformation incessante du névé supérieur en glace ; c'est ensuite la neige qui pendant l'hiver couvre le glacier, et, pendant l'été, en fondant, augmente sa masse : c'est encore la pluie qui pénètre dans les mille fentes ou pores de la glace et y gèle. Mais toutes ces causes réunies ne suffiraient pas à maintenir le glacier sur toute sa longueur, s'il ne s'y joignait un autre phénomène. Le glacier a un mouvement en avant dans le sens de sa pente. C'est comme une rivière solide qui s'avance lentement : on croirait voir une masse plastique qui se moule sur les accidents du terrain, se rétrécit dans les gorges, prend de l'étendue dans les plaines, contourne les obstacles et se plie à toutes les sinuosités de la vallée. « En un mot, dit Agassiz, un glacier est un fleuve stéréotypé, avec ses cascades, ses rapides, ses remous et ses calmes, dont la masse superficielle coulerait plus vite, et dont les parties latérales sont influencées par la

[1] D'Archiac, *Histoire des progrès de la Géologie*, t. I, p. 235 : des Glaciers; M. Figuier, M. Joanne, etc.

Voici les dimensions de quelques glaciers des Alpes : le glacier d'Aletsch, le plus large de tous, a 28 kilomètres de long sur une largeur moyenne de 5 kilomètres ; le glacier des Bois, dans la vallée de Chamounix, n'a pas moins de 20 kilomètres et sa largeur ne dépasse pas 3 à 4 kilomètres ; celui de l'Unteraar a les mêmes dimensions. On compte en Suisse plus de 600 glaciers, 370 dans le bassin du Rhin, 137 dans le bassin du Rhône, 66 dans celui de l'Inn, 35 dans les bassins des fleuves qui se jettent dans l'Adriatique (Figuier, *Les Terres et les Mers)*.

forme du lit dans lequel il se meut. » Si le glacier ne fondait pas à sa partie antérieure en même temps qu'il s'avance, bientôt il porterait la désolation dans les plaines cultivées au pied des montagnes. Ils ne perdent cependant pas toujours par la fusion autant qu'ils gagnent par leur marche, et leur front descend plus bas. D'autres fois, la fusion est plus rapide que la descente et le glacier paraît reculer.

Le mouvement de ces énormes masses de glaces a quelque chose de si étonnant qu'on s'est appliqué à en prendre des mesures exactes. Les observateurs ont trouvé que le courant est plus rapide sur le milieu du glacier que sur les bords ; les couches inférieures semblent aussi avoir une vitesse moins grande que la surface. Mais la vitesse n'est pas la même pour tous les glaciers, et elle n'est pas non plus en raison de la pente. Ainsi la pente du glacier du Grunnberg est de 30 degrés ; celle du glacier de l'Aar est de 3 degrés seulement ; néanmoins, un piquet placé au milieu du premier ne s'est avancé que de 2^{m},22 en dix-sept jours ; et, sur le second, il s'est avancé de 2^{m},94. La vitesse varie encore avec les saisons. La mer de glace, près du Montanvers, marche de 4 décimètres par jour en hiver ; mais en été, elle avance en un jour de 7 décimètres. Il est donc bien difficile d'adopter un nombre qui exprime la vitesse moyenne d'un glacier. Un glacier qui ne ferait que 3 décimètres par jour avancerait en 1 an de plus de 100 mètres [1]. Celui d'Aletsch,

[1] M. Grad a donné, dans *Les Mondes* du 22 octobre 1874, un résumé de ses observations sur le glacier d'Aletsch faites en août et septembre 1869. Pendant cet intervalle de temps, le mouvement du glacier a atteint par jour, suivant la ligne de déplacement maximum, 505 millimètres, à 15 kilomètres de l'extrémité inférieure ; 392 millimètres, à 8 kilomètres de l'extrémité et 264 millimètres seulement, à 2 kilomètres de l'extrémité ; c'est-à-dire que le glacier avançait beaucoup plus vite dans sa partie supérieure qu'en bas, et ce mouvement tendait à accumuler la glace à l'extrémité inférieure. Durant les mêmes mois, la vitesse moyenne sur les bords latéraux, aux mêmes distances de l'extrémité inférieure, ne fut que 316 millimètres, 114 à 316 millimètres et 207 millimètres. M. Grad mesura aussi l'*ablation* de la glace, ou la diminution en épaisseur, et trouva qu'à cette époque de l'année, août-septembre, elle avait été en moyenne de 29 à 78 millimètres par jour, suivant la position et l'altitude des points observés. Ces nombres donneraient en 100 jours, pour l'épaisseur de la glace fondue, 2^{m},9 à 7^{m},8. En 1866, ajoute M. Grad, au col de Saint-Théodule près du mont Cervin et à 3200 mètres d'altitude, l'ablation sur le glacier supérieur avait été de 1^{m},460 pendant les mêmes mois d'août et septembre (environ 24 millimètres par jour). — M. Grad dit encore que depuis qu'il parcourt les Alpes, il observe que presque tous les glaciers de ces montagnes sont en décrois-

dont la longueur est de 28 kilomètres, serait entièrement renouvelé en moins de trois siècles. Ce n'est sans doute pas une grande rapidité. Toutefois, si l'on en croit quelques partisans de l'époque glaciaire, les anciens glaciers marchaient encore beaucoup moins vite. Dans cette hypothèse, pour peu que l'on augmente les dimensions des mers ou fleuves de glaces, on retrouve des nombres très-grands pour représenter la durée de cette période. Ainsi le glacier du Rhône, dont nous parlait M. Le Hon, se serait avancé jusque sur les pentes du Jura et aurait eu environ 60 lieues de longueur ; en admettant qu'il avait une vitesse de 100 mètres par an, il aurait mis 2400 ans pour se renouveler entièrement. Si, cependant, un glacier a charrié sur les pentes du Jura les blocs erratiques que nous y voyons aujourd'hui, ce n'est pas seulement une fois que ce glacier a dû se renouveler, mais peut-être cinq ou six fois, et autant de fois il faut répéter la durée de 2400 ans. C'est ainsi que l'étude des phénomènes actuels mène à l'appréciation des hypothèses sur les temps passés. Mais, dans le cas présent, pour attribuer avec quelque fondement aux glaciers anciens la vitesse de nos glaciers actuels, ou pour leur en donner une plus petite, ne serait-il pas nécessaire au moins de bien connaître la cause qui fait avancer les glaces sur les flancs des montagnes? Or, malgré bien des recherches, quoique nous ayons beaucoup de théories, la véritable raison de la marche des glaciers ne paraît pas encore nettement indiquée. De Saussure veut que les glaciers se meuvent sous l'action de la pesanteur, comme un corps glissant sur un plan incliné. D'autres pensent avec M. Forbes que l'avancement des glaciers ressemble à l'écoulement des substances visqueuses, d'un fluide imparfait, qui est sollicité sur les pentes d'une certaine inclinaison par la pression mutuelle de ses parties : cet effet serait comparable à celui que présente la lave d'un volcan ou du goudron poussé sur un plan incliné. Ces idées ne donnent pas l'explication de toutes les cir-

sance. Le Grindelwald supérieur aurait reculé de 575 mètres depuis 1855; le Grindelwald inférieur de 398. Le glacier de Viesch avait subi, en 1869, une réduction de 600 mètres. Dans la vallée de Chamounix, le glacier des Bois a reculé de 698 mètres dans l'intervalle de juin 1851 à la fin de l'été 1871, et le glacier de Bossons de 596 mètres. Déjà, dans les siècles précédents, on avait remarqué de ces diminutions qui ensuite ont été suivies de périodes d'accroissement.

constances du phénomène, M. Tyndall a été amené à chercher la cause de la marche des glaciers dans la succession alternative de fusions et de regels sur toute l'étendue de la masse. Voici comment les choses se passeraient. Pendant le jour, la glace fond à la superficie et l'eau de fusion s'infiltre dans les fissures. Le glacier est alors comme une éponge ou une immense pierre gelive imbibée d'eau. Pendant la nuit, le liquide placé dans les interstices gèle, et, en passant à l'état solide, il doit, comme l'on sait, augmenter considérablement de volume. La surface du glacier devrait donc s'étendre pour faire place à cette nouvelle quantité de matière solide; mais, comme il se trouve sur une pente, cette tendance à l'extension se traduit par un avancement du bord inférieur. Si l'on objecte que le glacier marche même quand la température n'est pas assez élevée pour fondre la glace, M. Tyndall répondra que la pression joue son rôle dans le phénomène. Quand la glace est comprimée, son point de fusion s'abaisse et elle se résout en liquide; le regel se fait aussitôt que la pression diminue[1]. Cette action s'ajoute constamment à celle que produit le changement alternatif de température.

[1] M. Boussingault a fait en 1870 des expériences sur la congélation de l'eau, qui mettent dans tout son jour le principe sur lequel s'appuie M. Tyndall. La force avec laquelle l'eau tend à se dilater pendant la congélation est considérable, puisqu'elle doit être égale à la pression qu'il faudrait exercer sur un morceau de glace pour en diminuer le volume de 0,08 (la densité de la glace étant 0,92). Qu'arriverait-il si on enfermait de l'eau dans une enveloppe si résistante que la glace ne pourrait la faire éclater en se formant? L'eau resterait-t-elle à l'état liquide? Le 26 décembre, un canon d'acier de 55 centimètres cubes environ est rempli d'eau à la température de 4° centigrades. Une bille d'acier est introduite en même temps; elle doit par sa mobilité ou son immobilité indiquer si l'eau contenue dans le canon est ou non solidifiée. A neuf heures du matin, le tube fut exposé sur une terrasse où la température était 13° au dessous de zéro. A midi, quand la température était encore de 12° au dessous de zéro, l'on put s'assurer par le tintement de la bille que l'eau était encore liquide; jusqu'au soir l'air se maintint à 9° au dessous de zéro, et l'eau conserva sa fluidité. Le 27 décembre, à huit heures du matin, le thermomètre marquait 24° au dessous de zéro, et le mouvement de la bille d'acier prouva que l'eau avait échappé à la congélation. Enfin, le 30 décembre, par un froid de 10°, on procède à l'ouverture du tube. A peine avait-on commencé à dévisser le couvercle, que l'on vit surgir une légère végétation de givre; l'eau gela instantanément, aussitôt que la pression qu'elle supportait fut supprimée. Ainsi l'eau sous pression ne gèle pas. M. Tyndall avait auparavant fait une expérience qui prouve que la glace soumise à une grande pression fond en partie. Il avait mis de la glace dans un moule lenticulaire en bois, et avait soumis l'appareil à une presse hydraulique pour forcer la glace à prendre la forme du moule. Quand on ouvrit ce moule, on y trouva, non pas de la glace en morceaux, mais une lentille compacte de glace. L'eau provenant de la fusion avait imbibé toute la masse, et au moment du regel, quand la pression avait été supprimée, avait servi à souder ensemble tous les morceaux.

Peut-être ces trois causes ont-elles chacune leur influence dans le mouvement des glaciers ; peut-être de nouvelles observations mettront-elles sur la voie de meilleures explications. Dans l'état actuel de la science, la question n'est pas complétement élucidée.

Le mouvement des glaciers, quoiqu'il ne soit pas précisément un glissement, doit produire des effets tout particuliers sur la roche qui lui sert de lit. La glace use et polit le fond sur lequel elle se meut, arrondit les angles et les grandes inégalités du sol, donne aux rochers une surface mamelonnée ou moutonnée, ou bien encore creuse des sillons dirigés dans le sens de la marche. A la base du glacier, entre le roc et la glace, s'accumulent des grains de sables et des débris de roches qui, entraînés dans le mouvement général, agissent comme des burins sur les pierres sous-jacentes ; ils les rayent et les couvrent d'une multitude de stries rectilignes plus ou moins fines et parallèles entre elles. Ces stries, indépendantes de la structure, suivent toujours la direction que les formes du terrain ont dû imprimer aux glaces. Les surfaces moutonnées et les roches striées, voilà deux caractères que l'on devra retrouver partout où l'on signalera d'anciens glaciers. Mais ils ne sont pas les seuls. Le glacier laisse sur les bords latéraux et à son extrémité inférieure des débris de roches, des sables, des graviers, des blocs dont l'ensemble forme ce qu'on appelle les *moraines*. Tous les éléments qui forment ces moraines ne sont pas amenés par le même procédé à l'endroit où ils s'accumulent. Une partie est arrivée sous forme de boue sableuse et a cheminé doucement sous le glacier. Les fragments plus considérables ont été comme charriés par la glace. Les gros blocs forment ce qu'on appelle les *tables des glaciers*. Quand ces blocs, détachés des montagnes environnantes par les agents atmosphériques, tombent sur les glaciers, ils protégent contre l'action du soleil, des pluies ou des vents chauds, la partie qui les supporte, tandis que la glace fond à l'entour. Ils restent ainsi isolés sur une sorte de piédestal ; bientôt la colonne cède sous le poids, le bloc tombe en avant, et la même série de phénomènes se reproduit. Enfin le rocher, de culbute en culbute, et charrié en même temps par le fleuve de glace, arrive au bord inférieur et vient augmenter la moraine. Ces blocs ont quelquefois

de grandes dimensions; M. Forbes en a vu sur le glacier de Viesch qui mesuraient près de 30 mètres de long sur 13 à 16 mètres de haut.

IV. *Blocs erratiques : leur origine.* — Le transport de quartiers de rochers si volumineux à des distances considérables au moyen des glaciers a donné l'idée que les *blocs erratiques* pourraient bien avoir voyagé par le même moyen. On désigne en géologie sous le nom de *blocs erratiques* des masses rocheuses, dont la dimension est en général polymétrique, et qui sont répandues en plus ou moins grande quantité sur des plaines, sur des pentes et même sur des crêtes de montagnes, dont les éléments minéralogiques sont d'une nature tout à fait différente de ces blocs. Tantôt ils sont comme enfouis dans un sable fin, avec lequel ils n'ont rien de commun quant à leur composition ou leur origine, ainsi qu'on le voit dans les plaines de la Westphalie; ils ne sont pas roulés, et présentent souvent des arêtes et des angles très-vifs. Au point de vue de la composition minéralogique, ce sont en général des granits, des protogynes, des syénites, des euphotides, des emphibolites, des diorites, des stéachistes, des basanites, des trappites, des quartzites, des grès, des dolomies, des calcaires saccharoïdes et compactes, des marbres, etc. Ce qui frappe le plus l'observateur, c'est que les blocs se touchent rarement; ils sont épars sur les champs, mais sont parfois réunis comme par groupes. Quoique appartenant par leur nature aux terrains anciens, ils sont posés sur des couches géologiques beaucoup plus récentes; souvent ils sont très-éloignés de toute chaîne de montagnes ou de collines dont ils pourraient tirer leur origine. Quelquefois même des plaines immenses ou des vallées considérables, ou enfin des bras de mer larges et profonds, les séparent des montagnes qui offrent des pierres de même nature.

Tous ces caractères réunis font que les blocs erratiques sont un des phénomènes les plus frappants, les mieux étudiés, mais aussi les plus inexplicables de la géologie. Les naturalistes ont cherché avec ardeur à déterminer le lieu originaire de ces roches et quelle cause a pu les transporter ainsi au loin.

Jusqu'en 1817, on avait peu pensé à mettre en jeu le trans-

port par glaciers. Nous pouvons dire que l'hypothèse de la période glaciaire ne date que de cette même année. M. Figuier nous rapporte le fait mémorable qui la fit éclore. En 1817, M. de Charpentier parcourait les Alpes. Il fut conduit par ses courses dans la cabane de Jean Perraudin, guide du Valais, qui était en même temps chasseur de chamois. Un orage l'obligea de passer la nuit dans la cabane. Assis devant un bon feu, le géologue et le chasseur se mirent à causer. M. de Charpentier explique à son hôte les théories mises en avant par les géologues pour expliquer le mode de transport des blocs erratiques, de ces fragments détachés du sommet des montagnes que l'on rencontre à des distances si grandes de leur lieu d'origine. C'est par les eaux diluviennes que les géologues du premier quart de notre siècle croyaient pouvoir expliquer le déplacement, l'entraînement de tous ces blocs. — « Pourquoi, dit alors l'habitant des montagnes, inventez-vous des déluges et des cours d'eau pour les charger de rochers évidemment trop lourds pour eux ? N'est-il pas plus simple de penser que ces pierres ont été transportées par les glaciers qui tous les jours en transportent sous nos yeux ? » Une explication si catégorique surprit beaucoup M. de Charpentier. Elle était tellement en dehors des faits alors admis en géologie qu'il la médita dix-huit ans, tout en étudiant de près les caractères des glaciers. Ce ne fut qu'en 1834, devant la réunion tenue à Lucerne par les naturalistes suisses, qu'il fit connaître le fruit de ses longues études [1].

C'est ainsi que fut découverte l'époque glaciaire. Car le plus important n'était pas d'avoir exprimé l'idée que le transport des blocs erratiques est dû à des glaciers ; il fallait encore reconstruire ces anciens glaciers, leur donner une longueur et une largeur suffisantes pour qu'ils pussent charrier les blocs du point d'origine jusqu'au terme de leur voyage. Ensuite, pour avoir de la glace, il faut du froid, et si l'on veut avoir des glaciers qui descendent très-bas et aillent bien loin à travers les plaines pour remonter jusque sur les pentes opposées, on est bien obligé de faire descendre très-bas le thermomètre préhistorique. Tout s'enchaîne donc. Les blocs erratiques ont été transportés par les gla-

[1] M. Figuier, *La Terre et les Mers*, p. 198.

ciers, les glaciers avaient d'énormes proportions, et la température était très-basse. Nous avons en ces trois mots le résumé de ce que fut la période glaciaire et du rôle qu'on lui fait jouer. Si l'on rencontre un fragment de roche plus ou moins volumineux, isolé ou enterré dans des graviers, on croira voir un bloc erratique, et l'on cherchera aux alentours pour découvrir les roches moutonnées, les sillons et les stries, ainsi que les moraines du glacier qui l'a amené. Aujourd'hui, ne découvre-t-on pas partout des traces de glaciers?

Mais est-ce assez d'avoir mis en avant l'hypothèse des glaciers? Ne serait-il pas utile d'entrer dans le détail et de rendre la théorie plus acceptable au moyen de quelques bonnes explications, ou bien en réduisant les masses glacées au plus petit volume possible? Certes, les partisans de la période glaciaire ne semblent pas disposés à travailler dans ce sens? Au contraire, nous l'avons déjà vu, ils ne nous parlent que de vastes manteaux de glaces qui descendent jusque dans toutes les vallées, couvrent les plaines et d'immenses contrées. Cependant, si nous réduisions les glaciers à la moindre extension qu'ils auraient dû avoir pour transporter des blocs qui sont vraiment erratiques, leurs dimensions auraient encore de quoi effrayer l'imagination. Donnons pour exemple le glacier supposé qui a charrié les roches des Alpes sur les flancs du Jura.

V. *Extension des anciens glaciers des Alpes, suivant la théorie glaciaire.* — L'ancien glacier du Rhône doit non-seulement expliquer l'existence de blocs erratiques sur les pentes du Jura à des hauteurs de plus de 1000 mètres au-dessus du niveau des mers, mais encore rendre compte du transport des débris granitiques des Alpes jusque sur la colline de Fourvière. Les quartiers de roches alpines qui se trouvent sur le Jura ont attiré depuis longtemps l'attention des géologues. Brongniart a résumé les observations dans le tableau suivant : « C'est au pied occidental des Alpes, principalement sur les pentes du Jura qui regardent cette grande chaîne et qui en sont séparées par la large et la longue vallée de l'Aar, qu'ont été faites les premières et les plus curieuses observations sur le volume, l'abondance et la position de ces blocs erratiques. C'est là qu'on a vu sur les crêtes

calcaires du Jura, à plus de 500 mètres d'élévation au-dessus de la vallée, dans les petits vallons qui séparent ces crêtes et qui sont comme encaissés dans de hautes murailles de rochers (ce qu'on observe très-bien dans les vals de Travers et de Saint-Imier), des amas considérables de blocs énormes, ayant quelque fois 12 mètres de longueur et 7 d'épaisseur, de granits et de plusieurs autres roches qui forment les sommets des Alpes[1]. Ils sont toujours à la surface du sol, tout au plus sous la terre végétale ou dans le sable de transport qu'elle recouvre; mais jamais dans aucune roche, pas même dans cet agrégat de cailloux roulés qu'on nomme gompholite *(Nagelflue)*. Les blocs de chaque canton sont assez semblables entre eux et diffèrent de ceux des autres cantons ; il n'y a que dans la grande vallée de l'Aar qu'ils se confondent. »

C'est en examinant avec soin la nature dominante des rochers de chaque groupe des Alpes, en remontant toutes ces vallées, en recherchant avec attention le corps principal d'où ces blocs étaient partis, au moyen de *traînards* qu'ils avaient laissés sur leur route, que MM. Escher et de Buch sont parvenus à reconnaître que leur point d'origine, ou du moins celui de la plupart d'entre eux, était dans les hautes montagnes situées à la naissance des vallées qui débouchent dans les bassins dont ces masses égarées recouvrent les pentes ou le milieu. Ils ont vu que la nature des blocs s'accordait avec celles des roches fondamentales de ces montagnes : ainsi les blocs du bassin du Rhin sont semblables aux roches des Grisons ; ceux du bassin de la Reuss viennent des roches entre lesquelles cette rivière prend

[1] Les granits et le gneiss forment généralement les blocs les plus volumineux, quoiqu'il y ait près de Devens un bloc calcaire de 161000 pieds cubes, avec ses arêtes et ses angles peu émoussés. Un bloc de granit, situé sur la montagne calcaire près d'Orsières, a plus de 100000 pieds cubes. Au dessus de Monthey, beaucoup de blocs venant de la vallée de Ferret, et ayant ainsi parcouru une distance d'au moins 11 lieues, ont depuis 8000, jusqu'à 50000 et 60000 pieds cubes. La *pierre à Bot*, au dessus de Neuchâtel, granit à petit grain passant au gneiss, a 40000 pieds cubes; elle a dû parcourir 22 lieues pour venir de l'arête de Follaterres, au nord de Martigny. La pierre de Milliet, granit à gros grain de la vallée de Ferret, qui a 12500 pieds cubes, aurait fait 23 lieues. Les blocs de granit talqueux du Steinhof, près de Seeberg, dont un de 61000 pieds cubes, ont fait un chemin d'environ 60 lieues (d'Archiac, *Histoire des progrès de la Géologie*, t. II, 1re partie, p. 249).

sa source ; enfin les blocs du bassin de l'Aar et du Jura viennent des hautes montagnes du canton de Berne, etc.

Les blocs sont généralement plus nombreux sur les collines et sur les pentes opposées à l'embouchure de la grande vallée principale ; et dans le Jura, c'est vis-à-vis de l'axe et de l'embouchure de ces vallées que les blocs sont placés le plus haut, jusqu'à 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Mais, pour arriver à leur position actuelle, ces blocs ont non-seulement dû franchir une grande distance, mais encore traverser la vallée de l'Aar, du moins l'espace qu'elle occupe actuellement, et remonter par-dessus les crêtes orientales du Jura, soit pour s'y placer, soit pour retomber dans les petits vallons qui les séparent. Escher fait remarquer qu'on ne les trouve jamais dans ces petits vallons inférieurs, si ce n'est aux endroits où la chaîne du Jura semble avoir été rompue, et lorsque cette rupture se présente au débouché des vallées des Alpes [1].

Après cette belle étude sur les blocs erratiques, faite sans parti pris, indépendamment de toute idée préconçue, et montrant par là même toutes les difficultés du problème, Brongniart n'énumère pas moins de sept hypothèses proposées pour la solution. Deluc imaginait des éruptions gazeuses dans les Alpes et leur faisait lancer au loin des quartiers de rochers. Escher mettait en action une immense débâcle provenant de lacs élevés dont les barrières s'étaient rompues : le torrent furibond entraînait des masses énormes jusque sur les pentes opposées où il allait perdre sa vitesse. Pour d'autres, les blocs erratiques du Jura étaient les restes d'un manteau de roches anciennes qui recouvrait le calcaire jurassique. Dolomieu pensait qu'autrefois les sommets des Alpes se continuaient par un plan incliné jusqu'aux crêtes du Jura et que la révolution géologique qui a produit l'ef-

[1] M. d'Archiac résume en ces termes les observations de M. de Charpentier. La limite des blocs, sur le Jura, décrit une courbe dont le sommet se trouve en face de la vallée du Rhône, sur le flanc sud de Chasseron, à 3100 pieds au dessus de la plaine, et dont les extrémités sont, l'une à l'est du côté de Soleure, et l'autre à l'ouest, près de Gex. Sur ce dernier côté, après avoir atteint 2000 pieds au dessous de la Dôle, la limite descend rapidement vers la plaine du pays de Gex, où elle est effacée par le mélange des débris erratiques et du diluvium, qui longe le pied du Jura, depuis le lac de Neuchâtel jusqu'au fort de l'Écluse (*Histoire des progrès de la Géologie*, t. II, 1re partie).



fondrement et la formation de la vallée intermédiaire, a fait rouler les blocs des Alpes jusqu'au Jura. Venturi supposait d'immenses radeaux de glace qui au moment des dégels emportaient les rochers auxquels ils étaient attachés. Saussure attribuait le déplacement des blocs à la retraite subite des eaux de la mer : « Jadis, disait-il, la mer baignait le pied des Alpes et pénétrait dans ses vallées : un retrait subit de ses eaux produisit un immense courant qui entraîna des pierres énormes. » Enfin on met en jeu le soulèvement soit du Jura, soit des Alpes. Pour les uns, le Jura formait autrefois le pied des Alpes et se couvrait de rochers qui roulaient des sommets ; soulevé plus tard, il emporta avec lui les débris amoncelés. D'autres, avec M. de Buch, attribuent la dispersion au soulèvement des Alpes. Le Jura existait avant les Alpes, mais quand cette chaîne commença à s'élever, des fragments de rocs glissèrent sur ses flancs et, en vertu de la vitesse acquise, traversèrent la vallée pour remonter sur les collines opposées.

Mais aucune de ces explications ne satisfait l'esprit. La théorie glaciaire aura-t-elle plus de succès ? M. de la Rive n'en doutait pas. Dans une lecture faite à la Société helvétique des sciences naturelles, il disait : « Il nous paraît irrévocablement acquis maintenant qu'il n'est pas possible d'expliquer autrement que par l'existence de grands glaciers qui ont rempli jadis les vallées, le transport de ces masses rocheuses désignées sous le nom de blocs erratiques qu'on trouve jusqu'à 1200 et même 1400 mètres de hauteur sur les flancs des montagnes qui bordent les plaines de la Suisse. Ces masses boueuses, remplies de cailloux striés, qui ont jusqu'à 30 mètres d'épaisseur, et ces entassements prodigieux de graviers stratifiés et roulés s'expliquent aussi très-facilement dans la supposition d'une ancienne extension des glaciers ; car ce ne sont plus que des phénomènes analogues, seulement ayant lieu sur une plus grande échelle, à ceux que produisent de nos jours les glaciers actuels [1]. »

Certes, M. de la Rive avait raison de dire que les choses ont eu lieu autrefois sur une plus grande échelle que maintenant.

[1] A. de la Rive, lecture faite à la Société helvétique des sciences naturelles : Du rôle des glaciers en géologie (*Revue scientifique*, 14 décembre 1872).

Représentons-nous ce que devaient être des glaciers qui amenaient les fragments de roches des Alpes jusqu'au Jura à travers la vallée de l'Aar. Il faut nous figurer un vaste plan incliné qui commençait d'une part à la base des neiges perpétuelles dans les Alpes et se terminait de l'autre à l'altitude de 1200 ou 1400 mètres sur le Jura. C'est sur ce pont que les blocs erratiques franchissaient la vallée. L'épaisseur de la glace devait aller jusqu'à 600 mètres et peut-être davantage[1]. Mais pour nous faire une plus juste idée de la grandeur qu'il faut donner aux glaciers, suivons sur une carte la délimitation géographique du glacier du Rhône telle que M. Falsan l'exposait à la réunion de l'Assotion française en 1873. « Le grand glacier du Rhône, qui a laissé à Lyon même des traces si positives de sa présence, avait plusieurs bassins d'alimentation situés dans les hautes vallées des Alpes dont on reconnaît les roches caractéristiques jusque sur nos collines. Les principaux bassins étaient le Valais, la vallée de l'Arve, la Tarantaise, la Maurienne. Les glaces de la vallée du Drac et de la Romanche, s'unissant à une partie de celles qui suivaient le cours de la haute Isère, s'écoulèrent au midi de Lyon; mais, en s'épanouissant sur les plateaux et les plaines du Dauphiné au sortir du défilé de Voreppe, elles finirent par rejoindre le bord méridional du glacier du Rhône combiné avec une branche de celui de l'Isère venue par les cols de la montagne de l'Épine et de la Dent-du-Chat et ne formèrent avec lui qu'une nappe à l'est de Lyon.

[1] Voici quelques chiffres qui regardent les lacs de la Suisse, situés à l'ouest des Alpes; ils peuvent donner une idée de la profondeur des vallées par où s'avançaient les glaciers :

	ALTITUDE MOYENNE :	PROFONDEUR MAXIMA	PROFONDEUR MOYENNE	ALTITUDE DU FOND
Lac de Genève	373m	308m	150m	65m
Lac de Neuchâtel.	433	144	100	289
Lac de Morat	434	52	30	382
Lac de Brienne	434	78	40	356
Lac de Constance.	398	276	135	122
Lac de Zurich.	409	143	80	266
Lac de Walenstatt	425	156	100	269
Lac de Zug.	417	400 ?	?	?
Lac des Quatre-Cantons. .	437	155 ?	100 ?	282
Lac de Sempach.	507	?	?	?
Lac de Brienz.	566	562	200	304
Lac de Thun.	560	216	?	344

Ce tableau est tiré de la *Notice sur les lacs des Alpes*, par E. Reclus (*Bulletin de la Société de Géographie*, février 1873, p. 186. Ajoutons le lac d'Annecy (Savoie) dont l'altitude moyenne est 446m.

« De tous ces bassins d'alimentation, le plus important est celui du Valais, et comme il était le point d'origine du glacier du Rhône, nous devons l'étudier le premier. Ce grand glacier, après être descendu des cimes de l'Oberland bernois et des hauteurs des chaînes du mont Rose et du Cervin, nivela le fond du Valais par une grande nappe de comblement, et remplit d'un énorme culot de glace la dépression restée ouverte du lac de Genève ; puis, progressant toujours et venant frapper devant lui le flanc de la chaîne du Jura, il se divisa en deux courants. L'un s'épancha au nord dans la grande vallée de la Suisse, pour venir rejoindre le glacier de l'Aar et s'étendre avec lui jusque dans la vallée du Rhin ; l'autre, suivant presque le cours du Rhône, s'unit, chemin faisant, avec les glaciers de l'Arve et des environs d'Annecy pour pénétrer ensuite dans les vallées du Bugey. Enfin, après avoir pivoté autour du Molard-de-Don, il est allé abandonner ses moraines profondes et frontales sur les plaines du Dauphiné et des Dombes jusque vers Bourg et Seillon, ainsi que sur les collines du Lyonnais. Ces deux courants de glace, issus de la même origine et entraînés vers deux directions si opposées, ont continué à marcher avec un ensemble prodigieux, après s'être séparés sur la ligne de partage du Rhin et du Rhône. Ainsi le grand cirque de Belley, que M. Benoît a décrit comme un immense réceptacle de débris de moraines et de blocs erratiques, se trouve à la même distance que Soleure du débouché du Valais, point de bifurcation des deux courants, et près de ces deux villes les blocs sont nombreux et atteignent les mêmes altitudes. C'est près de Soleure que sont accumulés les blocs du Steinhoff, entre autres, le fameux bloc d'Arkésine de 60000 pieds cubes ; et M. Lang a signalé à Herbertsvyl des blocs erratiques à la même altitude que celle du plateau d'Inimont, à l'ouest de Belley. En outre, le terrain erratique découvert par M. Benoît au Colombier, près de la Grange de Fivole, à 1200 mètres, correspond à celui de Chaumont au-dessus de Neuchâtel, placé dans une position symétrique à la cote de 1220 mètres. Ce niveau, d'environ 1200 mètres, nous le trouvons sur une grande ligne qui traversait tout le glacier du nord au sud, et en l'observant sur les flancs de la chaîne de la Dent-du-Chat et du massif de la Chartreuse, nous constatons la solidarité qui existait dans

cette immense nappe de glace dont toutes les masses finissaient par s'équilibrer [1]. »

C'est assez. La description que nous fait M. Falsan montre que, dans notre évaluation du volume des anciens glaciers des Alpes, nous étions encore au-dessous de la réalité. Ce n'est pas seulement la vallée entre les Alpes et le Jura, profonde de plus de 600 mètres, qui était remplie d'eau congelée, mais il faut nous représenter un vaste éventail, un manteau glacé qui part des sommets des Alpes et dont la frange suit une courbe passant par Lyon et par les hauteurs jurassiques des environs de Soleure.

La difficulté n'est pas précisément de s'imaginer ce que fut l'ancien glacier du Rhône. On ne commence à bien s'apercevoir des points faibles de la théorie des glaciers que quand on descend dans le détail et qu'on veut leur appliquer les résultats fournis par l'étude des glaciers actuels. Ainsi nos glaciers sont placés dans les anfractuosités des montagnes, dans des sillons, des couloirs qui les abritent contre les rayons du soleil. Nous savons que si, par l'effet d'un éboulement, le relief des flancs de la montagne est changé et si les rayons du soleil peuvent échauffer plus longtemps l'endroit où s'accumulait la glace, le glacier diminue. Mais les glaciers anciens présentaient une large surface à l'action de l'astre du jour, et cependant ils s'étendaient, dit-on, à de lointaines distances, à 20, à 30, à 60 lieues. Ensuite nos glaciers ne s'avancent pas sur une pente moindre que 3 degrés. Les glaciers anciens n'avaient point cette pente. De plus, la mer de glace était par sa base encaissée dans les vallées. Comment donc ont-ils pu transporter les blocs erratiques? Agassiz avait senti cette difficulté et il la résolvait en introduisant dans la série des événements une grande catastrophe. A la fin de la période géologique qui a précédé le soulèvement des Alpes, disait-il, (pour Agassiz, la période glaciaire a devancé le soulèvement des Alpes), la terre s'est couverte d'une immense nappe de glace dans laquelle les éléphants du nord (le mammouth de Sibérie) ont été ensevelis et qui s'étendait au sud aussi loin que les traces des débris erratiques, comblant toutes les inégalités de la sur-

[1] *Des anciens glaciers du bassin du Rhône* (Association française pour l'avancement des sciences, session de Lyon 1873. M. Falsan, carte p. 270).

face de l'Europe antérieures au soulèvement des Alpes. Les lacs alpins étaient gelés ; les neiges couvraient les cimes du Jura. Mais tout à coup les Alpes se sont soulevées. Par suite de ce phénomène, les glaces furent brisées, leurs fragments glissèrent sur les pentes, ainsi que les débris de roches, et ces mouvements eurent pour résultat l'accumulation de cailloux roulés et de sables auprès des rochers qu'ils ont polis et striés par leur frottement et leur pression. Après le soulèvement des Alpes, ou en même temps, la surface de la terre s'est de nouveau réchauffée, et cette élévation de température a fait fondre ces masses de glace qui se sont successivement retirées dans leurs limites actuelles en laissant derrière elles, pour témoins de leur ancienne extension, les blocs qu'elles supportaient ou qu'elles avaient poussés devant elles. Le dépôt de cailloux roulés du Rhin et le lehm qui le recouvre serait un des premiers effets de cette retraite des glaces.

Ainsi pense Agassiz. Mais il a pour adversaires les partisans des causes lentes, qui rejettent toute action brusque. Au lieu d'avoir recours à une révolution géologique, on fera intervenir le temps et l'on ne donnera à la glace qu'une vitesse de quelques centimètres par siècle. Je le veux bien, la vitesse a pu être faible. Mais le glacier marchait-il ? Pour le conserver il fallait du froid, et le froid intense ralentit le mouvement de nos glaciers. Supposez un froid tel que jamais il n'y ait dégel à la surface du fleuve de glace, le fleuve ne pourra plus avancer que sous l'action de la pesanteur, et, sur une faible pente, il sera immobile.

Nous parlons du froid nécessaire pour produire les glaciers et leur permettre de s'étendre en nappe sur de vastes pays. Cet abaissement de température qu'exige l'hypothèse de la période glaciaire n'en est pas une des moindres obscurités. Aussi chaque auteur offre sa solution à la difficulté proposée. D'où provenait le froid ?

VI. — *Hypothèses sur les causes du froid pendant l'hypothétique période glaciaire.* — Le père de la théorie des glaciers, M. de Charpentier, avait compris l'importance de la question, et, à deux reprises, il essaya de donner une réponse, non pas générale, mais particulière, pour les Alpes. La première explication était celle-ci. Lors du soulèvement des Alpes tout le

pays resta plus élevé qu'il ne l'est actuellement : Chamounix, par exemple, a été porté à 1840 mètres au-dessus de son niveau primitif : l'altitude de Vevey et de Genève fut de 1740 mètres. A ces hauteurs la température moyenne des vallées était d'environ 6 degrés et les glaciers pouvaient s'y maintenir. Dans la suite des temps, par l'effet du tassement qui se produisit, les plateaux et les vallons s'abaissèrent, et la contrée prit son aspect actuel : Vevey et Genève descendirent verticalement de 1468 mètres et s'arrêtèrent à l'altitude de 372 mètres. La température au niveau du sol changea à mesure que l'affaissement se produisit : elle augmentait de 1 degré pour une diminution de 160 mètres environ.

Plus tard M. de Charpentier abandonna sa première idée et proposa une nouvelle hypothèse. Après la grande catastrophe qui accompagna le soulèvement des Alpes, il y eut une longue suite d'années froides et pluvieuses. Le soulèvement avait occasionné partout des fentes et des crevasses, dont les unes se refermèrent par suite du tassement ou bien furent remplies par les dépôts postérieurs, et les autres plus larges, restées ouvertes par en haut, formèrent les vallées. Une masse considérable d'eau pluviale, fluviale, lacustre ou marine, pénétra dans ces profondes crevasses, et, atteignant des points où la température propre était capable de la réduire en vapeur, celle-ci dut remonter, se condenser dans l'atmosphère et se précipiter en pluie ou en neige. Ces vapeurs, d'abord très-chaudes, se refroidirent peu à peu et les alternatives de vaporisation et de condensation subsistèrent tant qu'il y eut communication entre l'extérieur et l'intérieur de l'écorce terrestre. D'après l'étendue de la surface que le soulèvement a affectée, M. de Charpentier pense qu'il a fallu un temps considérable pour intercepter la communication. Les vapeurs, augmentant beaucoup l'humidité de l'air, se convertissaient en brouillards et en nuages, diminuaient l'action calorifique du soleil et abaissaient la température depuis le vingt-deuxième degré de latitude nord jusqu'aux latitudes boréales. A ce changement de climat et à la catastrophe qui l'occasionna doit être attribuée l'extinction des êtres qui avaient vécu jusque-là sur la terre. A mesure que les crevasses se refermèrent, la cause du refroidissement de l'écorce terrestre s'affaiblit par la diminution des vapeurs ;

et le réchauffement de la surface et de l'atmosphère, par l'action directe des rayons solaires qui n'étaient plus interceptés, recommença, sans que cependant la température pût atteindre son élévation antérieure[1].

Notre dessein ne peut être d'entrer dans l'examen de ces diverses opinions et d'en montrer le côté faible. Cependant nous dirons avec M. d'Archiac qu'entre toutes les objections qu'on peut faire aux hypothèses de M. de Charpentier, une des plus sérieuses est celle-ci : le phénomène erratique n'est point particulier aux Alpes, mais il s'étend sur de grandes portions du globe avec des caractères comparables et sans affecter de direction propre ; sur chaque point il s'est manifesté d'une manière indépendante, quoique peut-être synchronique. On ne comprend pas qu'un résultat aussi général puisse être dû à un accident local comme le soulèvement des Alpes. Il faut donc chercher ailleurs la cause du froid qui a régné pendant l'époque glaciaire. Tournons nos regards vers le ciel[2].

Des influences cosmiques. — « Plus on étudie cette question, dit M. Le Hon, et plus on est convaincu que les grands phénomènes glaciaires sont dus surtout aux influences cosmiques plus ou moins modifiées par des causes terrestres. On ne peut

[1] D'Archiac, *Histoire des progrès de la Géologie*, t. II, 1re partie, p. 239 et 255.

[2] Cet article déjà long, prendrait de trop grandes proportions si nous voulions examiner toutes les opinions qui se sont produites au sujet de l'âge glaciaire et des blocs erratiques. Nous devrions avec M. Martins, distinguer deux périodes glaciaires caractérisées, la première par des glaces flottantes, correspondant à une submersion des continents, et la seconde par de vastes glaciers terrestres, formés à la suite d'un exhaussement considérable des terres. — M. Sartorius nous dirait qu'un grand lac a occupé autrefois toutes les parties basses de la Suisse, et que les glaciers des parties émergées, charriant les blocs antiques, ont amené au lac les glaces flottantes qui ont déposé ces blocs sur les flancs du Jura. — M. Greppin nous rappellerait l'Atlantide de Platon, et nous ferait remarquer qu'après l'enfoncement de cette terre qui reliait l'ancien monde au nouveau, les eaux ont baissé en se creusant les systèmes de terrasses ou berges que présentent les dépôts quaternaires dans les vallées de la Suisse. Le premier système de berges, le plus élevé comprenant les blocs erratiques, serait de l'époque antéglaciaire; le deuxième système, de l'époque glaciaire et le troisième ou dernier, le plus bas, de l'époque actuelle. — M. Escher proposerait pour expliquer la période glaciaire en Suisse, l'immersion du Sahara par la mer, et par suite, l'annulation du siroco ou foehn. M. de Mortillet, contrairement à l'opinion d'autres savants, rapporterait la plus grande extension des glaciers à l'époque du plus grand affaissement du sol, etc., etc. (*L'Homme fossile*, Lois cosmiques, p. 347 et suiv.).

contester en effet que des oscillations du sol, la distribution des continents et des mers, des courants marins et atmosphériques, n'aient eu, à toutes les époques, leur part d'influence sur la physique du globe; mais il n'est plus permis aujourd'hui, dans un travail sérieux, de se renfermer dans le cercle étroit des forces souterraines, lorsque des hommes éminents nous dévoilent les lois dont nous sommes tributaires et que l'on avait trop négligées. Contrairement à l'astrologue du fabuliste, on ne regardait qu'en bas sans penser à lever la tête, et l'on négligeait les lumières d'en haut pour éclairer les obscurités de la géologie [1]. »

Au risque d'être un peu long, nous ne voulons pas encourir le reproche de négliger aucune des sources de lumière que l'on prétend nous fournir. Voyons donc comment les actes et les lois cosmiques sont intervenus pour faire passer notre globe par la période glaciaire.

Voici d'abord la théorie des deux soleils. M. Laterrade prétend qu'elle rend compte des successions de froid et de chaud sur la terre. « Ces anomalies qui étonnent le géologue, dit-il, s'expliquent parfaitement bien par le passage de notre système solaire auprès d'une étoile qui pendant un certain temps a fait l'office d'un second soleil. La terre, avant son apparition, s'était refroidie progressivement, au point que les glaciers des Alpes et des Pyrénées avaient envahi la moitié de la France. L'apparition d'un second soleil, en faisant succéder une période de réchauffement à cette période de refroidissement, est venue arracher notre globe, ou plutôt ses habitants, à une perte imminente. Sous son influence, les immenses glaciers qui le recouvraient déjà en partie se sont mis à fondre, ce qui explique les énormes crues qu'ont subies nos cours d'eau vers la fin de l'époque glaciaire. Le second soleil se rapprochant de nous et la plus grande partie des glaciers étant fondue, la température, sous notre latitude, est devenue plus élevée qu'aujourd'hui. Nous avons eu surtout des hivers beaucoup plus doux, car l'action du second soleil était la même pendant toute l'année. C'est alors que les lions et les hippopotames ont vécu en France. Plus tard le second soleil s'est éloigné de nous peu à peu, pour finir par se con-

[1] L'*Homme fossile*, 2e partie. *Lois cosmiques*, p. 357.

fondre avec la masse des étoiles. La terre est entrée dans une nouvelle période de refroidissement, qui dure encore de nos jours, en même temps que les climats, momentanément intervertis, redevenaient ce qu'ils sont aujourd'hui. C'est alors que les animaux des pays chauds ont dû céder la place, en France, à ceux des zones tempérées [1]. »

M. Laterrade avait entre les mains tous les éléments d'une solution, mais il ne les a pas suffisamment mis en œuvre. D'abord, il ne dit rien de la cause du premier refroidissement ; ensuite, il passe sous silence les deux ou trois périodes glaciaires qui se seraient succédé. N'était-il pas bien simple, pour comprendre toutes ces circonstances dans la théorie générale, de supposer que le second soleil agit périodiquement après des intervalles de temps égaux ou inégaux ? Alors les géologues peuvent placer dans les âges géologiques autant de périodes glaciaires qu'ils le veulent. Le système de M. Laterrade, ainsi commenté, se prêterait à toutes les exigences de la théorie des glaciers.

Mais il y a peut-être un inconvénient, une complication trop grande à aller chercher un agent en dehors de notre monde solaire pour expliquer le froid glaciaire. Les causes qui peuvent produire tous les phénomènes si multiples de l'époque quaternaire, ne se trouvent-elles pas dans le mouvement de notre globe lui-même autour du soleil ? La précession des équinoxes, combinée avec le mouvement de la ligne des Apsides, la variation de l'excentricité de l'orbite terrestre, la variation de l'obliquité de l'écliptique, voilà trois ordres de faits dont le rôle actif a dû s'exercer simultanément pendant les temps quaternaires. Secondés par les oscillations du sol et les changements dans la distribution des terres et des mers, ils donnent, dit-on, la clef des phénomènes glaciaires. Nous ne ferons que suivre M. Le Hon, dans la courte exposition que nous voulons donner de chacune de ces causes.

Parlons d'abord de l'influence attribuée à la précession des équinoxes. Tout le monde sait que la terre est aplatie aux pôles et renflée à l'équateur. Nous pouvons donc la concevoir comme

[1] *La Science pour tous*, juillet 1872. Mémoire de M. Laterrade sur la théorie des deux soleils.



une sphère qui serait entourée suivant l'équateur d'une enveloppe annulaire dont l'épaisseur irait en diminuant quand la latitude augmente. Si la terre ne se composait que de la partie sphérique, l'axe des pôles, dans le mouvement annuel autour du soleil, serait toujours parallèle à lui-même. Par conséquent, la ligne des équinoxes, c'est-à-dire l'intersection du plan de l'écliptique avec le plan de l'équateur, serait fixe. Mais l'action attractive du soleil sur l'anneau équatorial ou la partie renflée imprime à l'axe polaire du globe un mouvement conique autour du pôle de l'écliptique, de même que l'axe d'une toupie incliné sur l'horizon décrit lentement un cône autour de la verticale passant par son point d'appui, pendant que la toupie tourne rapidement sur elle-même. Il existe cependant une différence entre ces phénomènes qui se présentent avec tant d'analogies sur deux échelles si inégales : c'est que le mouvement conique de la toupie autour de la verticale affecte le sens de la rotation de la toupie elle-même, tandis que l'axe terrestre marche en sens inverse de la rotation de la terre [1]. Le mouvement conique de l'axe polaire détermine un mouvement analogue de l'équateur et déplace à chaque instant de l'est à l'ouest l'intersection de ce plan avec l'écliptique. Le soleil, qui se meut de l'ouest à l'est, arrive donc aux points équinoxiaux un peu plus tôt que s'ils restaient immobiles : les équinoxes, ainsi que les saisons qui en dépendent, reviennent avant que le soleil ait fait le tour entier de l'écliptique. Telle est la circonstance qui a fait donner à la variation dont nous parlons le nom de *précession des équinoxes*. Le point équinoxial emploie 25686 ans à parcourir l'écliptique.

D'un autre côté l'orbite elliptique que la terre suit autour du soleil, sous l'influence des attractions planétaires, fait une révolution sur elle-même en dix mille huit cents ans, et marche en sens inverse des points équinoxiaux. Un point choisi sur cette courbe, l'extrémité du grand axe (ligne des apsides), par exemple, se rapproche annuellement de 11",8 du point équinoxial. Ils coïncident donc à peu près tous les vingt et un mille ans. La combinaison de ces deux mouvements entraîne des changements dans les saisons pour les deux hémisphères. Les

[1] M. Faye, *Leçons de cosmographie*, p. 234.

saisons, en effet, sont déterminées par la ligne des équinoxes et une perpendiculaire à cette ligne. Supposons que l'axe de l'orbite terrestre coïncide avec la ligne des équinoxes, le printemps et l'hiver seront égaux, et l'automne aura le même nombre de jours que l'été. Mais, si la ligne des équinoxes est perpendiculaire au grand axe de l'ellipse, le printemps sera égal à l'été et l'automne à l'hiver. En l'an 1248 de notre ère les choses se passèrent ainsi. Le solstice d'hiver coïncidait avec le passage de la terre au périhélie. Dans les temps historiques, ce fut donc en cette année 1248 que notre hémisphère eut ses plus courts hivers. D'après le renversement des saisons dans les deux hémisphères, la partie australe de la terre eut alors ses plus longs hivers. Dix mille cinq cents ans avant 1248, notre hémisphère se trouvait dans des conditions diamétralement opposées; le solstice d'hiver coïncidait avec l'aphélie, et nous avions alors de ce côté de la terre les hivers les plus longs ainsi que le maximum de refroidissement. Ainsi la phase des périodes glaciaires serait de dix mille cinq cents ans. De dix mille cinq cents en dix mille cinq cents ans chaque hémisphère passerait alternativement par une période de refroidissement et une période de réchauffement. Depuis l'année 1248, l'hémisphère austral tendrait à prendre une température plus élevée, et notre hémisphère se refroidirait.

Peut-on croire que l'hémisphère austral soit dans une de ses périodes glaciaires? M. Le Hon, lui-même, pense que M. Desor va trop loin quand, après une étude sur les glaciers du Sud, il conclut ainsi : « On pourrait dire avec raison, en comparant les conditions actuelles de l'hémisphère sud, et en se reportant à la soi-disant époque glaciaire des pays du nord de l'Europe, qu'une *époque glaciaire semblable continue aujourd'hui encore dans l'hémisphère sud.* » Mais pour M. Le Hon l'excès de froid que ressent aujourd'hui l'hémisphère sud constitue une simple période glaciaire équinoxiale d'une intensité minima; la terre aujourd'hui ne se trouve plus dans les conditions nécessaires pour subir *une grande période glaciaire.*

Nous sommes encore une fois déçus dans notre attente. Nous espérions que les lois cosmiques de la précession des équinoxes et du mouvement de la ligne des apsides seraient de quelque secours pour expliquer la succession des périodes glaciaires, et

il n'en est rien : quand elles produisent leurs effets, il ne s'en suit pas pour cela une phase glaciaire. Au fait, comment une différence de huit jours entre la somme des journées froides, composant l'automne et l'hiver, et la somme des journées chaudes formant le printemps et l'été, pourrait-elle se traduire par un changement climatérique comme celui que suppose la période glaciaire, qu'on nous décrit avec son vaste manteau de glace recouvrant et les plateaux et les collines des zones aujourd'hui tempérées ? Il y a dix mille cinq cents ans le globe a passé par la phase inverse de celle que nous traversons : le soleil alors restait dans l'hémisphère austral huit jours de plus que dans l'hémisphère boréal. Est-ce assez de cette différence pour faire descendre les glaciers du Rhône jusqu'à Lyon ?

On invoque cependant certains changements climatériques, une tendance au refroidissement qui se montre dans l'hémisphère nord[1]. Oui, le climat s'est modifié dans la moitié du monde où nous vivons ; nos histoires en font foi. Jules César parlait des hivers longs et rigoureux de la Gaule. Ovide se plaignait des froids excessifs qui désolaient les plaines inférieures du Danube. Le poëte redoutait qu'on ne l'accusât d'exagération et il prenait à témoin deux personnages contemporains qui avaient été l'un et l'autre gouverneurs de la Mœsie : « Votre témoignage, illustre descendant des rois des Alpes, écrit-il à Vestalis, l'un d'eux, confirmera l'exactitude de mes paroles : il est bien vrai, n'est-ce pas, qu'ici la mer est gelée, que le vin durcit, cesse d'être liquide, que les farouches Jazyges mènent leurs bœufs et leurs

[1] Voir deux articles *Sur les changements dans le climat de la France*, publiés par le docteur Fuster en 1844 et 1845, *Correspondant;* livraisons du 25 août 1844 et du 10 mai 1845. Nous voudrions analyser ce mémoire qui a été rédigé avant que la théorie des glaciers fût en vogue. Le lecteur se rappelle le travail de M. Michel de Rossi sur le terrain quaternaire du Tibre. Le savant géognoste tirait de son étude la conclusion que les premiers temps historiques de Rome et les derniers temps quaternaires furent synchroniques. Les documents ramassés par le docteur Fuster ne vont pas à l'encontre de cette opinion. Le docteur Fuster nous apprend lui-même que les faits qu'il a rassemblés et les corollaires qu'il en a déduits, ont trouvé leurs contradicteurs. M. de Gasparin en particulier, dit-il, les a formellement attaqués. Dans l'opinion de ce savant, opinion qu'il avait déjà exprimée depuis plus de vingt ans, les saisons ont un caractère d'immutabilité permanente, et leurs variations, en plus ou en moins, ne sont que des oscillations autour d'un point fixe. M. Fuster justifie bien, croyons-nous, ses déductions, et nous disons avec lui : le climat de la France a changé et change encore.

lourds chariots sur les flots glacés du Danube. » — « Demande à Flaccus, ton frère, qui commandait naguère en ces lieux, écrit-il ailleurs à Græcinus, si j'en impose, quand j'assure que le froid gèle le Pont-Euxin, et qu'il couvre de glaces une vaste étendue de mer. » Ce rude climat qui embrassait, d'après Ovide, toute la contrée à gauche du Pont-Euxin, c'est-à-dire une partie de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Valachie, accumulait aussi les neiges et les glaces dans les passages des Alpes et des Pyrénées. Les plateaux de ces montagnes et les régions du voisinage étaient alors, d'après Polybe, nus, sans arbres ni verdure, et surchargés de neiges éternelles. Silius Italicus ne voit partout, sur ces monts, que des glaces endurcies et des neiges séculaires ; tous leurs étages en sont blanchis ; elles se dressent à leurs sommets et s'enfoncent dans leurs gorges ; elles se déroulent de tous côtés, aussi loin que la vue peut s'étendre, en une masse immense et monotone.

Quelques siècles plus tard, les choses ont bien changé : Charlemagne peut traverser les Alpes dans la froide saison ; la vigne est sortie de la province romaine et a gagné du terrain vers le Nord. Elle est cultivée en Normandie, en Bretagne, en Picardie, en Flandre, dans le Hainaut et le Brabant jusqu'à Gembloux, Liége et Louvain. Chaque année on fait la vendange dans le Palatinat, la Bavière, la Franconie, l'Autriche, la Saxe, le Brandebourg, la Prusse, et jusqu'en Pologne. En Angleterre même des vignes étaient en plein rapport et la dîme des vins était assez considérable. On peut discuter sur la qualité de ces vins ; mais il reste acquis qu'une température plus douce que celle qui régnait sur les Gaules au temps de la conquête romaine amenait le raisin à un degré voulu de maturité. Nous sommes en décadence sous ce rapport ; nos vignobles descendent[1].

Quelle est la cause de ces changements de température dans notre hémisphère ? Faut-il leur donner pour cause unique le déplacement des saisons par l'effet de la précession des équi-

[1] Le docteur Fuster, *loc. cit.* En Angleterre et en Écosse, les pomiculteurs se plaignent aussi que des fruits, très-communs il y a trente ou cinquante ans, ne mûrissent plus aujourd'hui (*Chambers Journal* et *Les Mondes*, nov. 1874).



noxes ? S'il en est ainsi, la précession des équinoxes n'a pu influer que bien peu pour amener, dix mille cinq cents ans auparavant, une période glaciaire dans le même hémisphère. J'en juge par les contraires. Ne pouvons-nous pas dire, tel fut l'été pendant la période historique, tel fut l'hiver de l'époque préhistorique ? Mais la chaleur de l'été pendant les siècles qui avoisinent 1248 ne paraît pas avoir été une chaleur torride. De même, le froid de l'hiver de la phase précédente ne fut pas aussi grand que celui que l'on ressent dans les régions polaires.

Et quelle conclusion tirerons-nous de cette discussion ? Dirons-nous, avec M. Le Hon, que l'on peut aujourd'hui considérer comme vérités scientifiques *toutes* les propositions suivantes : 1° Que, par suite de la précession des équinoxes, il y a inégalité entre les sommes des heures de jour et de nuit des deux hémisphères ; 2° que cette inégalité produit une différence de températures correspondantes, et que c'est à cette différence que l'on doit principalement attribuer celle des glaces des deux pôles ; 3° que l'inégalité qui existe entre les poids des deux masses de glaces boréales et australes déplace nécessairement le centre de gravité du globe ; 4° que du déplacement du centre de gravité doit résulter un déplacement des eaux ; 5° que ce déplacement des eaux s'opère en dix mille cinq cents ans ; 6° enfin, que l'accroissement des eaux dans les régions tempérées et glaciales augmente l'humidité du climat, tend à rapprocher les écarts de la température et à favoriser l'accumulation des neiges sur les sommets ? Mais M. Le Hon lui-même avoue que la grande difficulté est de déterminer dans quelle mesure se produisent les effets ci-dessus énoncés [1], et aussitôt il appelle à son secours une autre loi cosmique. Ce n'est plus la précession des équinoxes toute seule, mais c'est la précession jointe aux variations de l'excentricité de l'orbite terrestre qui rendra bien compte du froid de l'époque glaciaire. Voyons en quoi consiste cette nouvelle loi et sa période.

[1] M. Le Hon appuie longuement sur le refroidissement de l'hémisphère boréal depuis 600 ans. Il croit en trouver une bonne preuve dans l'augmentation des glaciers des Alpes depuis cette époque. Mais il est obligé lui-même de constater que les glaciers avancent ou reculent sans aucune règle fixe, et tel glacier qui avait augmenté beaucoup a ensuite beaucoup diminué : par exemple, les glaciers du Grindelwald (*L'homme fossile*, p. 311).

Avec les siècles, l'ellipse ou l'ovale que trace la terre dans l'espace pendant sa révolution autour du soleil s'allonge ou s'arrondit, s'éloigne ou se rapproche de la figure d'un cercle : en d'autres termes, la différence des distances de la terre au soleil varie avec le temps, et cette variation entraîne une variation dans la durée des saisons. Donnons quelques exemples. L'an 1800 de notre ère, la différence des distances maxima et minima de la terre au soleil, c'est-à-dire des distances de la terre quand elle passe à l'aphélie et au périhélie, cette différence était environ de 965000 lieues métriques. Alors la différence de durée des saisons froides (automne et hiver) et des saisons chaudes (printemps et été), dans un hémisphère, était de huit jours. Nous sommes encore dans cette phase de variation de l'excentricité. 50000 ans auparavant, la différence des distances maxima et minima de la terre au soleil était de 724000 lieues métriques, et la différence de durée des saisons froides et des saisons chaudes n'atteignait pas 7 jours. 100000 ans plus tôt, la différence des distances maxima et minima était de 2735000 lieues; à cette époque, la différence de durée des saisons froides et des saisons chaudes fut portée à 23 jours. Si nous remontons de 200000 ans les nombres sont, pour la différence des distances, 3298000 lieues, et, pour la différence de durée des saisons froides et chaudes, 28 jours. Enfin il faut nous reporter à 850000 ans en arrière pour trouver la plus grande différence de durée des saisons froides et des saisons chaudes : elle fut alors de 36 jours et correspondait à une différence entre les distances maxima et minima égale à 4344000 lieues.

Maintenant pour comprendre comment l'excentricité contribue à produire une phase glaciaire daus notre hémisphère, nous n'avons qu'à nous reporter à une des époques à laquelle l'excentricité était grande, par exemple à 100000 ans avant l'année 1800 de notre ère. Alors la différence des durées des saisons chaudes et froides était de 23 jours ; c'est-à-dire que si notre hiver arrivait en périhélie, les saisons froides (automne et hiver) duraient 23 jours de moins que les saisons chaudes (printemps et été) ; mais si notre hiver arrivait en aphélie, nos saisons froides avaient 23 jours de plus que nos saisons chaudes. Supposons donc que, il y a 101800 ans, notre hémisphère ait eu ses hivers

en aphélie, nous avons les éléments d'une phase glaciaire. Il faudrait bien tenir compte de l'extrême chaleur des étés à cause du grand rapprochement du soleil ; mais le mouvement de révolution de la terre s'accélère au périhélie et se ralentit à l'aphélie; la durée des étés en est d'autant plus courte, en même temps que la durée des hivers est augmentée. M. James Croll pense même que la fonte estivale de la masse des neiges et des glaces, outre son action réfrigérante sur l'atmosphère, doit produire des brouillards et des nuages, lesquels, par leur interposition, tendent à diminuer considérablement les effets de la chaleur solaire [1]. Ainsi, pour avoir une phase glaciaire dans notre hémisphère, il faut la réunion de toutes ces conditions : la variation de l'excentricité et la variation de position du grand axe de l'orbite terrestre, ou des apsides, doivent se combiner de manière à produire un effet maximum lorsque le solstice d'été coïncide avec le périhélie, pendant que l'excentricité de l'orbite a sa plus grande valeur. Dans ce cas, le contraste des saisons extrêmes serait tel que nous n'en n'avons pas d'équivalent dans l'état actuel du globe, même à l'intérieur des continents où la différence des températures est la plus forte. Ce contraste des saisons extrêmes peut atteindre une valeur qui dépasse de plus de 30 degrés celle qui existe actuellement [2]. Sans doute, les diverses variations des lois cosmiques ont pu coïncider comme on le suppose ; mais la conclusion qu'on en tire n'est pas aussi évidente, et tous les partisans des périodes glaciaires ne sont pas d'accord sur ce point. M. Le Hon et M. James Croll pensent que la réunion de toutes ces circonstances doit amener une grande différence de température dans les deux hémisphères, échauffer considérablement l'un et refroidir l'autre extrêmement. M. Martins n'est pas du même avis. M. Martins, nous le savons, admet que les phases glaciaires ont régné simultanément sur les deux hémisphères : toutes les hypothèses qui admettent un état opposé de température dans les deux moitiés du monde sont contraires à son système. M. Martins les combat, et, en particulier, voici comment il argumente contre l'opinion qui rapporte les différences de froid

[1] *L'Homme fossile* : Les lois cosmiques, p. 334.

[2] *Ibid.*, p. 236. L'auteur cite M. Hirsch, sur les causes cosmiques des changements de climats.

et de chaud aux variations de l'excentricité. « Si avec cette grande excentricité, dit-il, la terre était comme maintenant à sa distance *maximum* du soleil pendant l'été, ses étés étaient certainement moins chauds que les étés actuels; mais la terre se trouvant en hiver à sa moindre distance du soleil les hivers étaient plus doux. En d'autres termes, les saisons extrêmes se trouvaient égalisées. Dans l'hémisphère sud, les effets de cette grande excentricité étaient diamétralement opposés, les hivers étaient plus froids et les étés plus chauds, en un mot le climat devait être extrême[1]. »

Où est la vérité ? Laquelle des deux opinions exprime ce qui se passa il y a 100000 ans, 200000 ans, 850000 ans ? Pourrons-nous jamais le savoir ? Quand on met en jeu la variation de l'exentricité, on recule tellement dans la nuit des temps pour trouver la place des phénomènes glaciaires que la question intéresse à peine ceux qui ont pris parti pour l'homme tertiaire. L'homme quaternaire n'aurait pas ressenti ces effets. Que devient devant ces nombres la période de 10500 ans ? Pour rappeler un mot de M. Vogt : c'est une goutte dans l'océan des temps.

Il nous reste à parler de la variation de l'obliquité de l'écliptique; un mot suffira. L'angle formé par le plan de l'équateur terrestre avec le plan de l'écliptique varie constamment. Aujourd'hui il est de 23 degrés, 27 minutes, et diminue depuis l'antiquité la plus reculée. Cette diminution est actuellement de 48 secondes par siècle. Lagrange a calculé que l'amplitude de la variation ne peut dépasser 7 degrés, de sorte que l'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique oscille entre 21 degrés et 28 degrés. Lagrange montre encore qu'un minimum de l'obliquité a dû avoir lieu il y a 16300 ans environ.

Maintenant voyons l'influence de cette variation sur l'échauffement du globe. Si l'obliquité de l'écliptique diminue, les deux tropiques se rapprochent à la fois de l'équateur : au contraire, si l'obliquité augmente, les deux tropiques s'écartent de l'équateur et se rapprochent des pôles : dans le premier cas, puisque le so-

[1] *Ibid.*, p. 337. M. Martins suppose, en parlant ainsi, que notre hémisphère avait son solstice d'hiver en périhélie : dans l'hémisphère austral, c'était le contraire.

leil monte moins haut, les pôles reçoivent moins de chaleur; dans le second, les pôles sont plus échauffés.

Pour que la théorie glaciaire bénéficie de ces modifications dans les climats du Nord, il suffit de supposer que le minimum d'obliquité coïncide avec notre hiver en aphélie et, du même coup, avec une grande excentricité de l'orbite terrestre. Le calcul pourrait donner l'époque à laquelle ses conditions se sont réalisées : nous aurions une troisième série de périodes glaciaires. M. Hirsch, voulant rendre compte de la flore miocène du Gröenland septentrional, suppose qu'alors notre hiver avait lieu en périhélie, que l'obliquité avait atteint son maximum et que l'excentricité de l'orbite terrestre était grande. Par ce moyen on obtient autour du pôle boréal une température moyenne en rapport avec la végétation vigoureuse et arborescente du Gröenland pendant l'époque miocène. Cette hypothèse est complétement inoffensive : une pareille méthode pourra facilement être appliquée dans les cas analogues. D'ailleurs le sens dans lequel agit la variation de l'écliptique pour changer les climats fournit un argument à ceux qui veulent que les phénomènes glaciaires se soient accomplis simultanément sur les deux hémisphères ; car les tropiques se rapprochent tous les deux ou s'éloignent de l'équateur de la même quantité.

Pour donner un court résumé de tout ce que nous venons de dire sur les causes astronomiques des changements de température du globe, et par là même sur les causes de la formation glaciaire, nous ne pouvons mieux faire que d'en emprunter les termes à l'auteur de *L'Homme fossile :* Les phénomènes astronomiques ; la précession des équinoxes, le mouvement de la ligne des apsides, la variation de l'excentricité de l'orbite terrestre, la variation de l'obliquité de l'écliptique ont dû, dans une certaine mesure exercer leur action sur les phénomènes géologiques du globe ; et nous ajouterons encore avec le même auteur : si l'on parvient à bien constater le degré d'influence et les effets des lois cosmiques, il sera possible (progrès admirable !) d'établir la chronologie positive de l'histoire de la terre du moins pour les dernières époques[1].

[1] *Ibid.*, p. 339 et p. 360.

Ainsi, nous en sommes encore à affirmer que les lois cosmiques ont dû, *dans une certaine mesure*, avoir une influence sur les phénomènes géologiques : mais cette mesure grande ou petite, nous ne la connaissons pas. Les uns la disent très-considérable ; les autres la font si minime qu'on doit à peine en tenir compte. Nous faisons effort vers le progrès ; nous n'y sommes pas. En attendant, l'époque quaternaire se présente comme un ensemble de phénomènes très-divers, produits sous l'influence d'une grande complication de causes inconnues. Les sables, les graviers, les blocs erratiques sont bien là sous nos yeux ; ils se posent devant nous, on pourrait dire, comme des questions. Nous venons de voir ce que pensent les auteurs des périodes glaciaires. Les opinions diffèrent quant au nombre des phases successives de froid et de chaud ; elles varient sur leur époque relative ; elles ne s'accordent point sur l'origine du refroidissement ; les unes font appel aux lois cosmiques, les autres mettent en jeu les seuls accidents terrestres. Enfin pour finir par un mot de M. Le Hon : « Les observations se multiplient, les faits se compliquent, et suivant une pensée de Montaigne, on pourrait dire que, plus on découvre, plus on doute[1]. »

Après cela il paraît presque inutile d'examiner si l'homme a vécu ou non pendant la période glaciaire. Nous aborderons néanmoins cette question, pour ne négliger aucun des arguments dont s'étayent les théories que nous discutons. A. HATÉ.

[1] *L'Homme fossile*, Des lois cosmiques, p. 351. Lindenschmitt écrivait en 1866, dans le *Archiv für Anthropologie* : « Les enseignements de la nouvelle géologie archéologique, malgré l'incomparable assurance avec laquelle on les débite, nous laissent quelquefois dans le doute. Maintes fois nous devons nous demander si nous avons affaire à une plaisanterie, à une mystification archéologique. On nous demande vraiment trop de foi. » (Cité dans la *Revue des questions historiques*, du 1er octobre 1864.)

M. CHERVIN ET LES BÈGUES

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre une étude complète sur le bégaiement et sa guérison, ni d'écrire la biographie de l'inventeur, à qui l'on doit la méthode de traiter cette infirmité. Dans une étude, pour qu'elle soit complète, il ne faut rien omettre de ce qui se rapporte au sujet, et le biographe de son côté est obligé de raconter toute la vie et les actions de son héros. Nos prétentions ne vont ni si loin, ni si haut; la science physiologique et pathologique, la description minutieuse des organes de la voix, leurs perturbations et le genre de curation qui doit leur être appliqué, tout cela n'est pas de notre compétence. Plus simple et plus pratique est le but que nous nous proposons dans cette étude; en deux mots, le voici. De nos jours, grâce aux mille voix de la presse légère et de bas étage, les charlatans de la plume et des tréteaux réussissent à se faire une célébrité tapageuse qui, bon gré mal gré, porte leur nom et leur histoire jusqu'aux oreilles des gens de bien. Seuls, les savants modestes, les hommes dévoués au soulagement de leurs frères demeurent le plus souvent inconnus, sans appui et privés des sympathies auxquelles ils ont tant de droits. En un siècle de bruyantes réclames, on dirait que la bienfaisance et la charité chrétienne elles-mêmes doivent emboucher la trompette pour se rendre le bien possible.

C'est sur une bonne œuvre de ce genre que nous voudrions, pour notre part, attirer l'attention de nos lecteurs et contribuer ainsi, dans la mesure de notre pouvoir, à lui gagner les justes sympathies de tous ceux qui, pour la première fois peut-être, en apprendront l'existence. Nous voulons faire connaître M. Chervin

et sa méthode pour guérir les bègues : heureux si nous pouvions ainsi acquitter au moins en partie la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers lui.

I

Les bègues ! Ce mot, sans doute, ne dit rien à votre cœur, il ne réveille dans votre âme aucun compatissant souvenir. On rit du bègue : c'est tout ce que vous en savez. Mais ce que le bégaiement a causé de souffrances, paralysé de talents et étouffé de généreuse activité, vous l'ignorez.

Enfant, le bègue n'a rencontré tout d'abord sur les lèvres légères, égoïstes souvent et méchantes, de ses camarades, que le rire moqueur et méprisant, et déjà sa nature sensible en a été blessée. Trop jeune encore pour avoir conscience de sa valeur, il a accepté la place obscure et solitaire qu'on lui faisait ; il s'est tenu à l'écart et n'a laissé voir de son âme que ce qu'il ne pouvait en cacher à ses maîtres. Qui saura jamais tout ce qu'il a souffert dans son isolement et son silence ? Il était seul à souffrir [1].

Le moindre inconvénient qui puisse résulter pour le jeune bègue de cette quasi-séquestration à laquelle il est condamné, c'est de contracter en grandissant des habitudes de concentration excessive, de réserve et de timidité, qui l'empêcheront de donner à ses facultés tout le développement dont elles sont naturellement capables, de se faire, par conséquent, au soleil de la vie publique la place que ses qualités personnelles lui pourraient mériter, et de rendre ainsi à la société, à l'Église, ou de se rendre à lui-même tous les services qu'on pouvait attendre. Quelquefois même, la conscience de son infirmité et la contrainte qui en est la suite, développant outre mesure la sensibilité du bègue, il devient capricieux, colère et fantasque ; une parole un

[1] « J'aimerais mieux, disait un des élèves de M. Chervin, avoir deux jambes de bois que d'être bègue : la *gênance* pour moi serait moins grande. » Le bégaiement est, en effet, une cause de méprises parfois extrêmement pénibles, une gêne et une humiliation continuelles, dont ceux qui n'ont jamais souffert de cette infirmité se font difficilement une idée, et, dans certaines circonstances, il peut même devenir une véritable torture.

peu brusque, un regard suspect l'irritent, et cette nature, riche et bonne à l'origine, va s'étiolant de plus en plus, s'appauvrissant faute d'une culture convenable, tant qu'enfin le pauvre bègue est presque rejeté du commerce des hommes et condamné à ne plus échanger avec eux même une parole du cœur. Triste existence, et bien digne de compassion ! Qui de nous n'en a rencontré au moins une sur son chemin ?

Mais laissons là l'histoire de cette vie découronnée et amoindrie ; elle paraîtra peut-être exagérée, et pourtant quel est le bègue qui n'y reconnaisse quelques traits de la sienne ? Quant à ceux qui ont heureusement échappé à la loi d'humiliation, et nous en connaissons plusieurs, ils ont commencé par accepter vaillamment cette croix de la nature ; l'humilité chrétienne leur a rendu la confiance en les élevant jusqu'à Dieu, et alors, à force de vertu, de science et de générosité, ils ont conquis dans le monde une place honorable qu'ils n'ambitionnaient pas, mais qu'ils savent tenir avec dignité.

Il reste vrai, néanmoins, que le bégaiement est une infirmité cruelle pour celui qu'elle atteint, qu'il entrave bien des carrières, prive la société d'utiles services et, à un point de vue plus élevé, peut entraîner la déchéance morale de plus d'un malheureux. Trouver le moyen de guérir cette infirmité, en corrigeant le vice organique qui en est le principe, ce serait donc procurer un immense bienfait à un grand nombre de ces déshérités de la nature, ce serait faire une bonne œuvre qui mérite d'être encouragée et soutenue par les hommes de cœur.

II

Avant d'aborder les considérations que nous désirons présenter à nos lecteurs sur la méthode suivie par M. Chervin dans la curation du bégaiement, nous croyons utile de dire quelque chose de la nature de cette infirmité et des moyens dont on s'est servi jusqu'ici, ou du moins, qu'on a essayés pour la guérir. Le peu que nous en dirons est extrait d'un article publié par M. Chervin fils dans la revue, *L'École de médecine* (25 mai 1874).

Le bégaiement est congénital ou acquis. Quand il est congé-

nital, l'hérédité en est souvent la cause apparente ; acquis, il peut être produit par des émotions trop vives, notamment à la suite de frayeurs occasionnées par quelque chute. On sait la trace profonde que laisse dans un jeune cerveau un événement de ce genre ; dès lors rien d'étonnant qu'à la moindre émotion cette impression première reparaisse et, en agissant sur les organes de la voix, paralyse la parole et produise le bégaiement.

Parmi les formes du bégaiement accidentel ou acquis, il en est une qui mérite d'être signalée : c'est le bégaiement dû à l'imitation. Il est assez fréquent, en effet, de voir des enfants nés de parents bègues, ou vivant au milieu de bègues, le devenir eux-mêmes en très-peu de temps. Ils apprennent à bégayer, comme on apprend à parler, par l'imitation. C'est aux parents de soustraire leurs enfants à ces causes d'infirmité, qu'on peut appeler volontaires, non dans les enfants eux-mêmes qui subissent, sans s'en apercevoir, une influence tout organique, mais dans ceux qui ont le devoir de veiller à leur éducation physique et morale.

L'éducation a également une certaine influence sur la production du bégaiement. De même que le climat fait l'homme physique, l'éducation crée en quelque sorte l'homme moral. L'enfant naturellement peureux, craintif, deviendra d'une impressionnalité extrême, si, à chaque instant, ses parents, ses maîtres, ou encore les condisciples avec lesquels il vit, le menacent ou l'effrayent; or, il n'en faut pas davantage pour produire le bégaiement.

On remarque d'autre part, que le bégaiement est beaucoup moins fréquent dans les départements où les écoles sont plus nombreuses et plus suivies. La statistique indique, en effet, que les bègues abondent dans le midi de la France, tandis qu'ils sont plus rares dans le nord, et, des différentes régions correspondant aux points cardinaux, l'est est le plus épargné et le sud-est le plus maltraité. Ajoutons enfin, que le bégaiement affecte surtout les hommes : sur cent bègues, quatre-vingt-dix environ appartiennent au sexe masculin et dix seulement au sexe féminin.

Cette infirmité est essentiellement intermittente et subit des modifications sensibles sous l'influence de causes morales diverses. Tel bègue, par exemple, ne pourra, à certains moments, articuler qu'avec la plus grande difficulté certaines syllabes ou une

phrase quelconque, tandis que parfois il causera des heures entières, sans éprouver la moindre hésitation. La timidité, la colère, une émotion un peu vive augmentent toujours le bégaiement; mais les variations atmosphériques ne paraissent pas avoir sur son intensité une influence bien marquée. Il est généralement plus accentué au commencement qu'au milieu des mots, sur les consonnes plus que sur les voyelles, et principalement sur les lettres M, B, P, D, J, G, K. La lecture ou la conversation pour les bègues est ordinairement plus facile à voix basse qu'à voix haute; pourtant, le bégaiement n'existe que très-exceptionnellement dans le chant.

Mais quelle est la cause organique qui produit le bégaiement? D'où provient cette impuissance des organes vocaux à prononcer couramment et correctement des mots et des syllabes, qui semblent n'offrir par elles-mêmes aucune difficulté? Ici les thérapeutes sont loin d'être d'accord, chacun donnant son explication et vantant sa recette comme infaillible pour une guérison radicale de cette maladie.

Hippocrate, Galien et Aristote voyaient la cause du bégaiement soit dans une humidité anormale du cerveau, soit dans un vice de constitution de la langue. En 1825, Madame Leigh, de New-York, crut remarquer chez une jeune fille bègue que, pendant le bégaiement, sa langue se roidissait et s'immobilisait dans le plancher de la bouche, et qu'elle s'élevait immédiatement lorsque la jeune fille parvenait à parler : aussitôt cette dame trouva dans son observation une théorie et un traitement. Sa méthode, répandue en Amérique, en France et en Belgique par les frères Mallebouche, en Allemagne par Bauman et Hageman, fit beaucoup de bruit; il en résulta, qu'en peu de temps on vit paraître de nombreux travaux sur une infirmité très-peu étudiée jusqu'alors. Itard, Voisin, Rullier, Serre d'Alais, Cormack, Deleau, Arnolt, Muller et surtout Colombat publièrent des monographies dans lesquelles on préconisait divers procédés curatifs.

Rullier eut l'honneur de donner le premier une théorie scientifique sur la cause du bégaiement. D'après lui, « l'hésitation de la langue ne serait qu'une débilité purement relative des organes de l'articulation, résultant du défaut de rapport établi entre l'exubérance des pensées, la vitesse des mouvements successifs et variés,

capables d'exprimer les idées par la parole. » — Astrié et Voisin adoptèrent cette théorie.

Serre d'Alais distingua deux catégories de bégaiement, qu'il considérait comme une simple affection nerveuse. La première catégorie consistait dans une chorée des muscles articulateurs, se traduisant par des mouvements involontaires des lèvres, de la langue et de la glotte. La seconde catégorie était caractérisée par une raideur tétanique des muscles de la voix et de la respiration.

Quoi qu'il en soit de ces diverses théories, sur lesquelles nous n'avons pas à nous prononcer, toujours est-il que les résultats obtenus par leurs auteurs furent minimes et peu satisfaisants, puisqu'en 1841, lorsque le bruit se répandit en France que la chirurgie avait trouvé le secret de guérir le bégaiement, presque tous les médecins s'empressèrent de recourir à ce moyen nouveau, en abandonnant les méthodes précédemment suivies.

L'idée vint d'Allemagne. Le 8 mars 1841, un chirurgien de Berlin, Dieffenbach, écrivit une lettre à l'Institut de France, dans laquelle il proposait d'opérer sur la langue, pour corriger le bégaiement. A leur tour, Velpeau, Amussat, Bonnet, Lucas, et d'autres praticiens encore, proposèrent et essayèrent différents procédés chirurgicaux. Mais ceux-mêmes qui les avaient d'abord prônées ne tardèrent pas à reconnaître publiquement l'inutilité et le danger de pareilles tentatives. L'annonce de la mort des sujets opérés par Dieffenbach et Amussat avait fait tomber l'enthousiasme des myotomistes, et aujourd'hui l'opération du bégaiement est complétement abandonnée.

En 1843, Becquerel adressa à l'Académie des sciences un rapport sur une méthode nouvelle, inventée par un mécanicien du nom de Jourdan. Toute la théorie de l'inventeur reposait sur cet unique principe : « Le bégaiement provient de ce que le bègue dépense en souffle, et non pas en son, l'air qui est dans la poitrine. » Mais la pratique ne justifie malheureusement pas la concision et la simplicité de cette définition. Becquerel prétend avoir été guéri après douze jours d'application de la méthode. Mais, ajoute M. Chervin, qui a connu le savant professeur de la Faculté de médecine ajoutera difficilement foi à la guérison produite par la méthode Jourdan.

Enfin, pour terminer cet aperçu sommaire sur l'histoire de la thérapeutique appliquée à la guérison du bégaiement, citons encore un ouvrage publié à l'étranger : *Le Bégaiement, sa nature et son traitement*, par Hunt. (Londres, 1865.) On y trouve des indications pratiques et des conseils, qui révèlent dans leur auteur un homme d'expérience.

On voit ainsi que la science n'a pas dit son dernier mot sur cette infirmité énigmatique, qui a tant exercé la sagacité des hommes de l'art. Après tant de travaux et d'expériences de tout genre, le doute et l'incertitude subsistent relativement à la nature, à la cause et au mode de traitement du bégaiement ; médecins et chirurgiens se déclarent à peu près impuissants à guérir cette maladie. Nous n'en sommes pas surpris : on va voir qu'elle relève plus encore du moraliste que de la science anatomique et médicale.

III

M. Chervin [1] remplissait les modestes fonctions d'instituteur primaire, ne songeant, sans doute, qu'à s'acquitter en conscience

[1] Chervin aîné (Claudius), instituteur français, né au bourg de Thizy (Rhône), en 1824, fit ses études à l'école normale de Lyon et en sortit muni du brevet supérieur. Il débuta dans la carrière de l'enseignement primaire à Albigny, près de Neuville-sur-Saône, mais bientôt après il fut appelé à Lyon, où il exerça pendant vingt ans les fonctions d'instituteur communal. Il y publia un grand nombre d'ouvrages classiques, parmi lesquels on remarque une *Arithmétique complète et pratique* et un *Premier livre des Sourds-Muets, élevés dans l'asile et dans l'école primaire.* Depuis l'époque de ses débuts dans l'enseignement, M. Chervin s'est constamment occupé de la guérison du bégaiement, du balbutiement, de la blésité, du grasseyement et de tous les autres vices de prononciation. D'année en année, il a enrichi sa méthode d'observations nouvelles, et lui a approprié certains procédés, employés pour commander aux sourds-muets l'émission des sons et des articulations ; elle a pour base l'*imitation*, c'est-à-dire que, par une nouvelle éducation de la voix, l'élève arrive peu à peu à s'approprier la diction du professeur. Elle exclut tous remèdes et opérations. Plusieurs rapports favorables, rédigés par des sommités scientifiques et médicales, engagèrent, en 1865, le conseil général du Rhône, et en 1867, le conseil municipal de Lyon, à accorder à M. Chervin deux subventions, pour l'aider à continuer son œuvre philanthropique. En 1868, il vint fonder une maison à Paris. M. Chervin a représenté la Société générale d'assistance pour les aveugles et les sourds-muets au congrès scientifique de Saint-Étienne, où il présenta plusieurs mémoires. Il a été délégué, trois années de suite (1864, 1865, 1866), à la réunion des sociétés savantes convoquées à la Sorbonne, et il y a lu trois mémoires sur sa spécialité. M. Chervin, auquel des sociétés d'assistance ont décerné des médailles

de son ministère auprès des enfants, lorsque, parmi ceux qu'il avait à instruire, il rencontra un bègue. Son bon cœur lui laissa apercevoir une bonne action : il entreprit de guérir le pauvre enfant et il y réussit. C'était la Providence qui lui montrait sa voie; elle lui inspira la pensée de consacrer sa vie à la guérison des bègues. Fidèle jusqu'au bout, il entra résolûment dans cette voie nouvelle et ne faillit pas à l'appel de Dieu. Tant d'autres infirmités humaines ont inspiré à la charité chrétienne des dévoûments héroïques, pourquoi celle-là, qui n'est pas la moins digne de pitié, n'aurait-elle pas aussi le sien ?

Sa résolution une fois prise et arrêtée, M. Chervin voulut se mettre en état de la tenir : il étudia avec patience et, suivant une belle expression, avec cœur. Beaucoup d'autres avant lui avaient essayé divers moyens de curation ; nous l'avons dit, leurs efforts étaient demeurés sans succès. Pour lui, il fut plus heureux, car il réussit à créer une méthode simple, rapide et sûre. Voyons comment il s'y prit.

Suivant M. Chervin, le bégaiement est un défaut d'harmonie entre la volonté, le cerveau et les organes de la voix : c'est un désordre dans la machine humaine.

Voyez l'homme qui parle. En un même instant son imagination forme des images, son intelligence des pensées, sa volonté commande aux organes et ceux-ci par leur action combinée produisent la parole. C'est comme une machine à plusieurs rouages dépendants les uns des autres : si l'un d'eux sort de sa voie ou se met en retard dans son mouvement, l'harmonie est troublée, l'action commune fait défaut et le produit avorte.

Dans l'état actuel d'union entre l'âme et le corps, les deux puissances qui sont en nous les moteurs de notre activité intérieure et extérieure, c'est-à-dire l'intelligence et plus immédiatement la volonté, ne peuvent agir au dehors qu'en se servant des organes corporels comme intermédiaires. Chacune des pièces de notre organisme est pour l'âme un instrument qui lui donne la possibilité de se mettre en relation avec les autres êtres de la création, alors

d'or et d'argent, a été nommé officier d'académie en 1864. *(Dictionnaire des Contemporains.)* Nous ajouterons que, depuis quelques années, afin de pouvoir multiplier ses cours, M. Chervin a associé à son œuvre M. Amédée Chervin son frère, et M. Arthur Chervin, son fils.



qu'elle serait, de soi, incapable de les atteindre ; mais cet instrument lui est si intimement uni qu'il ne forme avec elle qu'un seul être, une même substance composée, dont toutes les opérations portent naturellement le caractère de dualité qui lui est propre.

Aussi, n'est-ce point seulement dans leur action extérieure que les facultés motrices de l'homme ont besoin du concours de l'organisme ; ce besoin se fait sentir même dans les opérations de la pensée et de la volition, qui sont cependant les actes les plus spirituels de l'âme humaine. Tout travail de l'intelligence et de la volonté, l'expérience le prouve et la raison dit que cela doit être, est accompagné d'un travail organique correspondant dans le cerveau, qui est comme le siége de ces hautes facultés spirituelles. C'est ainsi que, pendant que l'esprit forme les idées, l'imagination lui fournit des représentations sensibles ou images, dans lesquelles il peut, sans se laisser distraire, contempler ses propres idées et offrir à la volonté les motifs qui lui permettront de choisir et de se déterminer librement.

Or, l'imagination, sans laquelle l'intelligence ni la volonté ne peuvent rien, a pour organe le cerveau ; c'est dans le cerveau que se conservent les impressions sensibles et que se forment les images. Sa bonne ou sa mauvaise disposition a donc une influence très-grande sur toutes les opérations qui procèdent de l'intelligence et de la volonté, et la morale, comme la psychologie, en doit tenir compte assurément.

Mais ce fait de l'union intime qui existe entre les organes du corps et les facultés de l'âme ne renfermerait-il pas, au moins en partie, l'explication de cette espèce d'infirmité, dont nous parlons ? Sans doute on peut et on doit assigner comme cause partielle du bégaiement le trouble de la fonction respiratoire au moment de la phonation, ainsi que le voulait Jourdan ; ou encore, suivant la théorie de Serre d'Alais, l'état choréïque de l'appareil musculaire qui concourt à l'articulation des mots. On a raison de chercher dans une mauvaise disposition de l'organisme la cause immédiate de ces mouvements anormaux ; d'ailleurs, l'habitude créée par une longue série d'actes irréguliers ne suffit-elle pas à introduire dans la constitution organique certains vices, dont originairement elle était exempte ? Nous ne nions donc point l'influence de ces causes physiques dans le bégaiement. Ce n'est là, toutefois, nous sem-

ble-t-il, qu'une explication incomplète. L'âme raisonnable a trop de part à l'acte de la parole pour n'être pas soupçonnée de contribuer également aux vices qui parfois s'y rencontrent. Mais de quelle manière y contribue-t-elle? Essayons de répondre.

Les facultés intellectuelles agissent sur les organes destinés à exprimer au dehors la pensée intérieure : l'intelligence, aidée de l'imagination, en concevant l'idée et en se représentant le terme par lequel on l'exprime ; la volonté, en commandant aux nerfs moteurs de transmettre le mouvement aux divers organes de la parole. Supposez maintenant que l'imagination, au lieu de venir en aide au travail de l'intelligence par des représentations appropriées aux idées que celle-ci devrait avoir, la trouble au contraire, et mette obstacle à la formation des idées en suscitant des images sans rapport avec elles. Que croyez-vous qu'il devra s'ensuivre?

A notre humble avis, le résultat sera que, les idées ne pouvant se former avec assez de netteté et de fixité dans l'intelligence, aucun terme ou signe sensible de ces idées absentes ne sera non plus représenté dans l'imagination, et par suite la volonté sera incapable de commander aux nerfs et aux muscles de la voix le mouvement approprié à la formation organique du terme ou mot. Lors donc qu'une vive émotion, produisant dans le cerveau une impression subite, efface pour ainsi dire toutes les images précédemment formées par l'imagination et détruit l'harmonie entre cette faculté sensible et les facultés supérieures, aussitôt l'intelligence se trouble, la volonté hésite, les mouvements organiques ne s'exécutent, pas parce qu'ils ne sont plus commandés, et la parole expire sur nos lèvres. Qu'on se rappelle ce qui se passe en nous toutes les fois qu'un événement imprévu frappe vivement notre imagination au milieu d'une conversation suivie, nous fait perdre le fil de notre discours en interrompant brusquement la suite de nos idées, et, pour nous servir d'une expression vulgaire, mais pittoresque, nous coupe la parole.

Pareille chose a lieu dans le bégaiement. Chez le bègue, il y a désaccord entre les facultés supérieures de l'âme, qui devraient diriger et commander tous les mouvements de la machine organique, et les facultés inférieures, imagination et force motrice, dont le rôle naturel est de servir aux ordres de l'intelligence et

de la volonté. L'âme n'est plus alors aussi maîtresse des opérations sensibles, parce que certaines impressions conservées dans le cerveau se réveillant mal à propos avec une force indomptée, il se produit dans l'imagination un afflux d'images opposées aux idées actuelles de l'intelligence, dont l'action se trouve empêchée, du moins momentanément et comme par intermittence: l'hésitation de la volonté est une conséquence de celle de l'intelligence, et par suite aussi les mouvements de la parole apparaissent désordonnés, interrompus et saccadés, selon que la volonté perd ou reprend successivement son empire. Le bégaiement est donc le résultat d'une lutte qui se livre entre les facultés sensibles et inférieures de l'âme, tendant à dominer tout l'être et à agir seules, et les facultés supérieures qui cherchent à ressaisir la domination qui leur appartient sur l'activité tout entière. Tant que dure la lutte, il y a alternative de succès et de revers, le bègue tantôt produit un son et tantôt sa langue se refuse à toute articulation : de là, les efforts qu'on lui voit faire pour vaincre son impuissance et se rendre maître enfin de commander aux organes de la voix les mouvements nécessaires pour la parole. Mais il n'en vient à bout que lorsque son intelligence est parvenue à dominer l'imagination, à fixer ses idées dans la vue tranquille des images qui les représentent et des termes qui les expriment, et à permettre ainsi à la volonté de diriger librement le mouvement des organes.

Et ne semble-t-il pas que l'observation et les faits s'accordent à confirmer notre explication du bégaiement? Tout d'abord, les causes qui déterminent cette infirmité organique ne sont-elles pas le plus souvent des causes morales, comme la peur, la colère, des émotions vives, ou bien encore l'instinct d'imitation? Toutes causes dont l'effet naturel est de laisser dans le cerveau des impressions facilement renouvelables, capables, par conséquent, lorsqu'elles se reproduisent, de mettre en désaccord subit l'imagination avec l'intelligence, et d'empêcher ainsi le fonctionnement normal de la machine intellectuelle. Et puis, ne sait-on pas que le bégaiement est entretenu et augmenté dans une notable proportion, chaque fois que l'enfant timide et craintif appréhende en parlant ou de se tromper ou de ne pouvoir pas s'exprimer assez bien, ni surmonter toute hésitation? Pourquoi cela, sinon parce

que, au lieu de fixer son attention tout entière sur les pensées qu'elle veut exprimer, l'intelligence est troublée par certaines représentations imaginaires de ce que l'enfant craint et appréhende, par exemple, de la honte qu'il ressentira s'il ne parvient pas à parler correctement, ou autres imaginations semblables? C'est donc encore ici un désaccord entre l'imagination et l'entendement qui produit cet accroissement du bégaiement. Ajoutons que, si le bégaiement est moins fréquent chez les femmes que chez les hommes, la raison en est peut-être que, chez ces derniers, l'imagination moins impressionnable est aussi plus tenace à conserver ce qu'elle a une fois vivement ressenti; tandis que les cerveaux féminins ressemblent davantage à une substance molle et élastique, recevant facilement, il est vrai, les impressions de tous les objets qui les frappent, mais aussi reprenant avec une égale facilité leur forme première, sans presque conserver aucune empreinte de ces différents objets. C'est pourquoi, malgré leur tempérament nerveux, le désaccord est plus rare chez les femmes entre l'action des facultés supérieures et celles des facultés inférieures; l'imagination oppose moins de ces obstacles subits au travail de l'intelligence, et celle-ci, d'ailleurs, est moins capable de lutter contre sa rivale.

Enfin, un dernier fait qui s'ajoute aux précédents, c'est la méthode même suivie par M. Chervin pour guérir le bégaiement. Selon cette méthode, comme nous allons le faire voir, M. Chervin agit directement sur l'imagination pour la calmer, sur l'intelligence et la volonté pour leur rendre leur empire naturel et la direction des mouvements organiques. Donc, puisque la méthode est réellement efficace, nous avons le droit d'en conclure qu'elle prend le mal à sa racine et que le bégaiement est bien, comme le dit M. Chervin, un désordre dans la machine humaine, un défaut d'harmonie entre les facultés supérieures et inférieures de l'homme.

IV

Pour guérir les bègues, M. Chervin n'a recours à aucun procédé artificiel ou chirurgical. Sa méthode est simple comme la nature, vraie comme l'idée qu'il s'est faite du bégaiement. Elle

ne s'adresse pas seulement à l'une ou l'autre partie de l'organisme humain, mais elle saisit l'homme tout entier, dans toutes ses facultés à la fois : imagination, mémoire, intelligence, volonté et force motrice. Chacun des exercices par lesquels il fait passer les sujets sur lesquels il opère, chacune des actions qui composent ces exercices doit concourir et concourt en effet à corriger, à rectifier l'acte complexe de la parole humaine.

Avant tout, il exige un silence absolu dans l'intervalle des leçons. Cela seul est déjà un coup de maître. Le bègue, pendant tout le temps que dure son traitement, ne fera rien qui soit de nature à entretenir et à fortifier son habitude vicieuse, rien qui puisse mettre obstacle au pli nouveau qu'il doit prendre. Ainsi, les organes se reposent, l'imagination se calme, l'intelligence s'applique sans être distraite, et la volonté reprend peu à peu son empire. Tout le système est là en germe.

Mais voici le premier exercice qui va commencer. Les élèves, au nombre de dix environ, — un plus grand nombre offrirait trop de difficultés à l'action que le maître doit exercer sur eux — sont disposés sur deux rangs de chaises. Le professeur se place devant eux. Il a foi complète en sa méthode, il croit à la guérison, il l'affirme et il la veut. Le bègue a senti cela, et c'est un grand point pour le succès.

Venu peut-être avec défiance, il lui est bientôt impossible de résister à l'assurance de cet homme si calme et si bon, qui lui promet la guérison comme une chose certaine et facile. Aussi son cœur a-t-il tressailli : il se voit déjà en possession de la parole reconquise, prenant rang dans la société, pouvant se laisser aller à ses rêves d'avenir, mais surtout jouissant à l'égal de ses semblables des charmes si enviés d'une conversation libre et facile avec ceux qu'il aime, parents chéris, amis du cœur. Quelle perspective, et quel doux espoir ! Et pour tout cela, on ne lui a posé qu'une seule condition : obéir fidèlement à toutes les prescriptions du maître, lesquelles, d'ailleurs, n'auront rien de dur, rien qui fasse souffrir ! Oh ! c'est là maintenant son unique pensée ; il obéira aveuglément avec tout l'élan et toute l'énergie de ses désirs. Sans même y songer, il a fait entre les mains du maître abandon de sa volonté.

Ne sentez-vous pas tout ce que cette disposition d'esprit dans

l'élève donne d'autorité et de puissance morale au maître? Regardez-moi, écoutez-moi et faites comme moi, dit le professeur. Il prend alors une inspiration lente, puis laisse s'échapper l'air emmagasiné dans les poumons en une expiration régulière et sonore. C'est le mouvement du soufflet.

Il reprend une seconde fois : les élèves, les yeux toujours fixés sur lui, l'imitent. De la main il indique le moment où doit commencer l'inspiration, il la conduit lentement et dirige de même l'expiration. C'est là tout le premier exercice, ou plutôt ce n'est que le prélude.

Et cependant déjà la méthode s'y fait voir tout entière. Le maître a fixé l'attention et il a donné l'exemple : l'image s'en est fortement empreinte dans l'imagination, l'intelligence a compris ce qu'il y avait à faire et la volonté est rendue libre de commander le mouvement aux organes. Vient le moment où il faut agir : de nouveau, l'intelligence s'applique à bien voir et à bien comprendre, en face du maître qui, lui aussi, renouvelle l'exemple ; la volonté, s'unissant et s'identifiant en quelque sorte avec la volonté du professeur, commande avec lui et comme lui le mouvement aux organes ; ceux-ci, aidés encore par l'action harmonieuse de l'imagination, se plient aux ordres de la volonté et exécutent lentement le mouvement qui leur est commandé.

Auparavant, la respiration du bègue était entrecoupée, la glotte se fermait tout à fait, ou ne s'entr'ouvrait que convulsivement pour laisser passer l'air ; maintenant le trouble a disparu. L'ordre moral est rétabli dans cette première fonction des organes de la voix. La méthode est déjà victorieuse. Voilà donc le secret découvert, la voie est tracée, il ne reste plus qu'à la suivre jusqu'au bout.

Mais attendons. Cette simple respiration va se compliquer ; ce son vague et indéterminé se précisera dans l'exercice suivant :

i! é! a! e! o! u!

Une difficulté a été ajoutée. Ce n'est plus la poitrine seulement qui doit se mouvoir d'un mouvement lent et régulier ; ici, les lèvres ont un rôle à jouer, les actes d'imagination et d'intelligence deviennent plus nombreux, leur harmonie plus difficile à établir et à conserver. Mais l'attention se soutenant invariablement



fixée sur les mouvements du professeur, les organes obéissent encore et l'ordre se maintient dans les fonctions.

On fait un pas de plus, et dans une même expiration il faut unir les voyelles : i-é-a-e-o-u. Le maître fait entendre une fois, tout seul, la succession des six voyelles dans l'ordre spécial ci-dessus indiqué, et en nuançant la voix, pour rendre plus facile le passage de l'une à l'autre. Il exagère même un peu les mouvements des lèvres, pour assouplir et fortifier les muscles. Comme précédemment, les élèves répètent et la nouvelle difficulté est vaincue. Le cours suivant en ajoutera une autre, dont ils triompheront avec la même facilité et le même bonheur. C'est ainsi qu'on les ramène à la nature par la nature elle-même.

Cependant ces progrès de chaque instant augmentent leur ardeur, leur espoir et leur confiance dans le succès. Après les voyelles, viennent dans une succession graduée les consonnes, puis l'assemblage des lettres suivant les diverses positions qu'elles peuvent occuper. Enfin les mots et les phrases avec leur intonation et leur expression propres. Toutes les difficultés communes aux bègues leur seront ainsi présentées, chacune en son temps et à son heure. On leur donnera juste assez de théorie scientifique, pour qu'ils puissent saisir l'ensemble de la méthode et l'utilité générale des exercices ; mais c'est par les yeux et par les oreilles que le professeur instruira. Il exécute ce qu'il commande, et les élèves reproduisent ensuite tous ensemble et avec précision chacun des mouvements commandés.

Il y a évidemment dans cette précision et dans cet ensemble une puissance incalculable de succès. Toutes les volontés sont, pour ainsi dire, réunies en un faisceau et le rhythme, expression physique de cette force commune harmonieusement appliquée, agit tout à la fois sur le moral et sur les organes, qu'il soumet et discipline en les aidant à obéir.

Douze jours se sont ainsi écoulés. L'ordre, rétabli, dès la première leçon du cours, entre les facultés, s'est maintenu ; il s'est consolidé, et maintenant le bègue parle. Désormais le silence entre les leçons, si utile, si nécessaire même jusque-là, peut cesser ; car la conversation est devenue un véritable exercice, qui doit donner la dernière perfection aux résultats obtenus ! Oh ! l'heureux moment et pour l'élève et pour le maître ! Pour le maître,

disons-nous ; car, encore qu'il recommence chaque mois son cours et que, pour lui, ce moment semble avoir perdu tout le charme de la nouveauté, si grand toutefois, si tendre est l'intérêt avec lequel il suit les progrès de chacun de ses élèves, nous dirions presque de ses enfants, que leurs peines sont devenues ses peines, leurs joies ses joies, et ensemble ils jouissent de leur commun succès. Voir enfin ces enfants se mêler aux autres hommes et prendre part librement, sans hésitation et sans entraves, à leur conversation, c'est la plus douce récompense de son travail, c'est l'heureux prix de ses laborieuses journées.

Mais c'est aussi le moment périlleux pour le novice de la parole : une imprudence est sitôt faite ! Pareils à l'enfant qui s'essaye à marcher, quelques-uns veulent courir et une chute s'ensuit. Pourvu qu'ils ne s'abandonnent point au découragement ! Heureusement le maître est là et les leçons ne sont pas interrompues. Faible encore lorsqu'il est seul, le bègue, dès qu'il rentre au cours, se retrouve fort ; c'est que le professeur reprend sur lui son ascendant et il semble qu'il n'y ait plus qu'une seule volonté, la sienne, qui commande dans le jeune bègue et à qui les organes obéissent. Aussi le maître visera-t-il désormais à rendre sa propre action de moins en moins nécessaire et à habituer son élève à reprendre peu à peu sa complète indépendance dans la domination de lui-même. Dans ce but, on varie et l'on multiplie les exercices : aux exercices d'ensemble, qui ont été les seuls employés jusque-là, viennent s'ajouter les lectures, les récitations, les conversations, les improvisations, etc., dont l'élève s'acquitte seul et par lesquelles il acquiert une forte habitude des mouvements réguliers de la parole. Ainsi le petit enfant fait-il ses premiers pas, tantôt soutenu par la main paternelle, et tantôt abandonné à ses propres forces, jusqu'à ce qu'enfin ses membres aient acquis assez de souplesse et de vigueur pour se passer désormais de tout appui et se mouvoir au gré de la volonté.

C'est de la sorte qu'on parvient au bout des vingt jours : tout bégaiement a disparu. Si la fatigue a été grande, le succès fait tout oublier. Comment peindre la joie, le bonheur de l'enfant ou du jeune homme à ce moment tant désiré, si longtemps inespéré et enfin venu, où il se sent comme rendu à la liberté après un pénible esclavage, où il retrouve une famille, des frères, des amis

dont il ne pouvait jusque-là se faire entendre, mais à qui désormais il pourra librement communiquer ses peines, ses joies et les plus intimes sentiments de son cœur? Tant de bonheur, nous renonçons à le décrire. Écoutons plutôt dans la parole d'un de ces heureux délivrés un écho des sentiments communs à tous.

« Au moment où finissent ces cours qui ont réalisé ce qui nous semblait un rêve, s'écriait à la dernière leçon l'un des élèves de 1867, je sens le besoin de dire toute ma reconnaissance, toute ma joie, et M. Chervin me permettra d'ajouter, toute ma respectueuse affection. C'est qu'en effet, Monsieur, vous avez mis à nous faire acquérir cet inappréciable bienfait de la parole, une patience et une bonté de père. Grâce à vous, nous allons pouvoir connaître la douceur des entretiens de famille et des épanchements de l'amitié. Nous ne serons plus dans la cruelle nécessité d'entendre attaquer, sans les pouvoir défendre, nos convictions, nos croyances, ce que nous avons de plus cher au monde. Vous nous avez ouvert des horizons nouveaux, et comme une nouvelle vie pour l'esprit et pour le cœur; en un mot, et je suis heureux de trouver dans notre langue cette expression si belle et si vraie, vous avez, quel que fût notre âge, continué de nous *élever*. L'enfant, on l'élève par les connaissances de l'esprit et par les vertus de l'âme; le bègue, demeuré, nous n'avons plus besoin de nous le dissimuler, dans un état d'infériorité sociale, vous l'élevez, lui aussi, au niveau des autres hommes, ses semblables. En présence d'un bienfait si fécond et pour exprimer des sentiments que je sais être ceux de tous, je n'ai qu'un mot toujours le même: reconnaissance. Mais on peut lui appliquer ces paroles d'un grand orateur chrétien : « En le redisant toujours, on ne le répète jamais. »

Certes, il n'y avait rien là de factice; on y sent l'âme vivement émue. Et toutefois ces paroles ardentes, nous le savons bien, ne sont que l'expression très-affaiblie de ce que l'orateur éprouvait alors de bonheur et de reconnaissance. Le temps, qui n'a pas détruit le bienfait, n'a pu davantage affaiblir ces sentiments ni dans son cœur, ni dans celui de ses heureux condisciples.

Nous venons de dire que le temps ne détruit pas l'œuvre accomplie par M. Chervin; c'est là, on le comprend, la sanction suprême de la méthode, le plus irrécusable témoignage rendu à

sa vérité, à son efficacité. Mais la guérison persiste-t-elle réellement? N'arrive-t-il pas que le bègue retombe dans son infirmité au bout d'un peu de temps? Nous pouvons affirmer que chez un grand nombre elle est durable. Plusieurs, il est vrai, retombent un peu, quelques-uns davantage, et peut-être en est-il chez qui l'infirmité reparaît avec l'intensité qu'elle avait auparavant. Il n'y a rien là qui doive étonner, car la faute en est à eux et non pas à la méthode qui serait inefficace.

En effet, la méthode de curation avait rétabli l'ordre dans les facultés, les organes avaient pris déjà un commencement d'habitude de régularité, qu'il ne s'agissait que d'entretenir et de fortifier de plus en plus, et pour cela il suffisait de mettre à profit les mêmes moyens qui avaient servi à la guérison première. M. Chervin les en avait prévenus : il leur avait remis des instructions détaillées sur les précautions à prendre, sur les exercices à faire, il leur avait même demandé de lui écrire après quinze jours pour lui faire savoir leurs progrès ou leurs rechutes. Ceux qui ont négligé ces conseils et senti revenir en partie leur bégaiement, à qui donc doivent-ils s'en prendre? Qui doivent-ils accuser, la méthode ou leur incurie?

Et néanmoins, il leur est toujours possible de retrouver la liberté de la parole : qu'ils viennent se remettre sous la discipline du maître. La guérison sera même cette fois plus facile et plus durable, parce que les organes, grâce à l'éducation précédente, sont devenus plus souples et mieux faits au pli qu'ils doivent reprendre. Une nouvelle rechute se produisît-elle encore, qu'ils devraient se relever avec la même confiance, et, on peut en être certain, ils finiront par triompher. La méthode, en effet, est vraie et infaillible; seulement il est dans sa nature de n'agir qu'en proportion de la force morale des sujets sur lesquels elle opère. Il en est qui parviennent assez vite à reconquérir sur eux-mêmes l'empire dont ils étaient privés, et qui ont ensuite une trempe de caractère assez énergique pour maintenir inviolable la domination une fois reconquise; d'autres, plus faibles de tempérament, doués d'une volonté moins capable de résistance, ne parviennent qu'après un temps plus ou moins long à vaincre par une habitude nouvelle, fortement enracinée, les anciennes habitudes vicieuses du bégaiement. Pour ces derniers, les précau-

tions recommandées sont donc d'une nécessité plus grande que pour les premiers; manquer à les observer toutes, c'est s'exposer infailliblement à des rechutes d'autant plus fréquentes qu'on sera plus faible et qu'on aura été plus infidèle.

Du reste, on le conçoit, ces précautions elles-mêmes deviennent de jour en jour moins nécessaires, à mesure qu'un exercice convenable fortifie dans le bègue l'habitude de la parole régulière; il n'y faut qu'un peu de temps. Le découragement seul serait fatal.

V

Avant de terminer cette esquisse rapide d'une belle œuvre, jetons un dernier regard sur celui qui en est l'inventeur et le père. Il a sa physionomie à part, et elle est bien faite pour réjouir les cœurs chrétiens et les consoler un peu des défaillances du jour. Nous espérons d'ailleurs que M. Chervin ne nous en voudra pas de mettre ainsi en relief les heureuses qualités dont Dieu l'a doué, les dons qu'il lui a faits, non pour son avantage personnel, mais pour le bien des autres. Certes, la modestie, l'humilité qui cache même à la main gauche ce que fait la main droite, nous est fortement recommandée dans l'Évangile, et c'est là une vertu que nul vrai chrétien n'ignore; mais il faut néanmoins que le monde sache où est la lumiére, où est la vie véritable, afin de rendre gloire à Dieu qui en est la source; or, ce sont nos bonnes œuvres qui le lui doivent montrer. — *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est.*

Disons donc, que la bonté, calme et forte, est le trait caractéristique de cette physionomie; on dirait que la personne tout entière de M. Chervin est l'image vivante de cette vertu de patience, si nécessaire à un professeur des bègues. Il y a quelque chose en lui de la paix profonde, inaltérable, du parfait religieux; et de vrai, ne s'est-il pas, lui aussi, séparé en quelque façon du monde, pour se dévouer entièrement au service de Dieu dans la personne de ses enfants malheureux? Mais, en retour, il a trouvé dans sa patience et dans son dévouement une force toute parti-

culière, la puissance pleine de charme de l'homme qui se possède.

Est-ce pour cela que Dieu l'a frappé, comme il frappe les forts, de ces coups redoublés, dont nous éprouvons ici-bas l'amertume, mais dont plus tard nous comprendrons l'infinie miséricorde? Peut-être; toujours est-il, que Dieu l'a trouvé prêt et résigné, autant qu'il convient à un ferme chrétien de l'être. Au milieu de l'adversité, il n'a rien perdu de son calme et de sa bonté compatissante. Ne serait-ce pas là le secret de cet ascendant irrésistible exercé par le maître sur ses élèves, le secret aussi de l'affection singulière que ces derniers lui ont vouée?

Il ne fallait pas moins, du reste, que ces rares qualités pour assurer le succès de son enseignement. C'est en dominant, nous l'avons vu, la volonté de chacun de ses élèves, en s'emparant complétement de toutes leurs facultés pour les mouvoir à son gré, que le professeur des bègues parvient à rétablir l'ordre où régnait le désordre, à remettre chaque activité à sa place, à donner aux facultés supérieures des habitudes de commandement et de domination, aux facultés inférieures, au contraire, des habitudes de soumission et de régularité. Mais pour cela quelle puissance de fascination, en quelque sorte, ne doit-il pas avoir dans son regard, dans sa voix, dans son geste, dans toute sa personne enfin! Ces qualités, Dieu ne les a pas ménagées à M. Chervin. Aussi, sa présence seule est-elle déjà une action; avant qu'il ait dit un mot, on se sent attiré vers lui, incliné à s'en remettre à lui, corps et âme. Dans ce calme regard, dans cette pose tranquille et assurée, dans le son de cette voix qui coule doucement, comme une eau claire et limpide, il y a une influence secrète qui, du premier coup, abat toute agitation, fait la paix dans les puissances intimes du bègue, et donne enfin à son esprit le calme, la tranquillité, préliminaire essentiel de la guérison.

La méthode, elle aussi, à son caractère particulier, qui rappelle involontairement à notre esprit une autre méthode, bien connue et bien chère. Ces exercices, par lesquels on rétablit l'ordre dans les facultés qui concourent à l'acte de la parole, peuvent-ils ne pas nous faire ressouvenir de ces autres exercices, destinés également à rétablir l'ordre, non plus dans une action organique seulement, mais dans toutes les actions de la vie mo-

rale ? — *Exercitia*, dit saint Ignace, *ut homo vincat seipsum, et ordinet vitam suam.* — Entre les deux, la comparaison s'impose d'elle-même, et bien merveilleux sont les rapports de ressemblance qu'on y rencontre.

La méthode de M. Chervin, peut-être ne s'en est-il lui-même pas douté, ressemble, en effet, beaucoup à la méthode de saint Ignace, et, comme cette dernière, elle jouit d'une grande efficacité. L'un et l'autre visent essentiellement à s'emparer de l'homme tout entier, à se rendre maîtres de lui et à concentrer tous les efforts de ses facultés sur un même objet. Tous les deux ont un enseignement d'action, qui apprend à l'élève, en le faisant agir. En se servant des ressources, l'un de la nature, l'autre de la grâce, ils le conduisent graduellement, mais promptement, mais infailliblement, au but qu'ils se proposent de lui faire atteindre. Ils exigent tous deux la patience et la générosité, parce qu'au chemin qu'on va suivre il y a peine et fatigue; l'exercitant ne communiquera point avec les autres hommes, de peur qu'en retombant dans ses funestes habitudes, il ne retarde d'autant sa guérison et peut-être la rende impossible; il se soumettra à toutes les prescriptions du directeur et du maître, qui a seul tout le secret de la méthode et qui sait, beaucoup mieux que son disciple, par quels exercices on arrive au but. Enfin, il n'est pas jusqu'aux *additions* de saint Ignace qu'on ne retrouve également dans la méthode de M. Chervin; car il a, lui aussi, ses petits conseils, accessoires de la méthode, minimes en apparence et de peu d'importance, et pourtant d'une très-grande utilité pour le bon succès des exercices.

A un autre point de vue encore, la volonté, que saint Ignace veut replacer à son rang d'honneur, au poste du commandement, est aussi le grand ressort dans le système de M. Chervin, puisque c'est à lui faire reprendre son empire que tendent tous les exercices. L'un et l'autre veulent rétablir dans l'homme l'harmonie, que de fâcheux accidents ont détruite; et, pour reconstituer entre les facultés la hiérarchie créée par Dieu, tous les deux se servent également des facultés elles-mêmes et des organes naturels.

De ces deux genres d'exercices, quand on le veut fermement, on sort guéri; et ce qui prouve la réalité du rapport que nous

établissons entre les deux méthodes, c'est que, dans la mesure où M. Chervin agit sur le moral de ses élèves, il produit aussi quelques-uns des effets propres aux exercices spirituels de saint Ignace. L'intelligence en devient plus ferme, la volonté plus forte; on se sent plus homme qu'auparavant. D'un côté, c'est la parole, expression de l'intelligence, qui est transformée; de l'autre, c'est l'âme tout entière, dans toutes ses puissances, dans la direction donnée à toutes ses œuvres.

Ignace était un saint de génie, il savait vouloir pour lui-même, et il a trouvé le secret d'inspirer aux autres la même fermeté de caractère. M. Chervin a son genre particulier d'intuition; la science de vouloir ne lui a pas fait défaut non plus, et pour tout dire, avec le génie de la patience, son intelligence droite et son grand cœur ont opéré des merveilles.

On ne se méprendra certainement pas sur notre pensée: ce n'est pas une identité, c'est une ressemblance que nous poursuivons dans ce parallèle. Nous avons voulu montrer entre deux hommes et deux œuvres, différents de nature et de but, des rapports qui nous avaient frappés et qui, sans doute, feront réfléchir d'autres que nous. Puissent-ils y voir ce qui s'y trouve en effet, un enseignement profond sur la manière de comprendre l'homme et de se comporter à son égard, quand on veut exercer sur lui une action forte et durable! P. Chapron.

LA CRISE DU PROTESTANTISME
EN ANGLETERRE

LE BILL CONTRE LES RITUALISTES ANGLAIS
(The public Worship regulation bill.

Le Parlement anglais vient de donner au monde un curieux spectacle : pendant plus de trois mois, on n'a plus entendu parler que de *Credo*, de rituel et de discipline : on aurait dit un concile du Bas-Empire, livré à toutes les fureurs des vieilles querelles. L'opinion publique, inquiète et passionnée, suivait avec ardeur ces interminables débats ; les journaux en étaient remplis, des meetings se rassemblaient et, dans toutes les familles on discutait, comme à Byzance autrefois, où, dans les carrefours, le peuple argumentait et prenait feu pour un mot.

La question du ritualisme, qui déchaînait ces orages, avait d'abord paru fort inoffensive. Personne ne prévoyait que la morne session de 1874 dût se terminer dans ce tumulte, et l'archevêque de Cantorbéry, qui avait présenté le *bill sur le culte public,* ne soupçonnait peut-être pas lui-même les grosses questions qu'il allait soulever. Mais bientôt, au cœur des débats, le vieux lion fit entendre de sourds rugissements : on avait dénoncé le ritualisme comme un acheminement aux doctrines romaines ; il n'en fallut pas davantage pour ameuter contre lui le bigotisme protestant, et le cri de : *No popery!* retentit comme on ne l'avait plus entendu depuis le rétablissement de la hiérarchie catholique.

M. Gladstone fit preuve, dans cette circonstance, d'un coup d'œil qui l'honore. Il vit de suite que ce bill menait droit à la séparation de l'Église anglicane et de l'État et détruisait ce qu'il prétendait sauver. L'occasion était belle pour montrer au pays

que les *tories* s'égaraient. Jamais il ne fut plus vrai, plus brillant, plus éloquent. Mais il comptait sans le préjugé protestant, ce tyran aveugle et jaloux qui, depuis trois cents ans, domine presque toujours l'homme d'État en Angleterre. Il échoua complétement et vit son propre parti se retourner contre lui et l'abandonner presque seul sur le champ de bataille.

Étranges contradictions des politiques ! M. Gladstone qui, la veille, combattait si résolûment le bigotisme étroit et inconséquent de ses coreligionnaires, s'en faisait le lendemain l'organe le plus déterminé.

Il avait compris qu'au fond du mouvement qui venait d'éclater contre le ritualisme, il y avait une grande réaction anticatholique. Le seul moyen de se refaire une popularité, c'était d'entrer dans ce courant. Il y était d'ailleurs poussé par la rancune qu'il gardait aux catholiques, de l'avoir abandonné dans la question de l'université d'Irlande et par le dépit qu'il ressentait de la conversion de lord Ripon.

Nous ne raconterons pas ici par quelles manœuvres il réussit à déplacer le débat et à le reporter du ritualisme sur le catholicisme et sur le *Syllabus*.

Rejetée un instant dans l'ombre par cette bruyante controverse, la question du ritualisme n'est pas écartée pour cela : qu'on le veuille ou non, elle reviendra. Le fanatisme protestant, maintenant pleinement éveillé, ne se laissera pas *romaniser*, comme il dit, et sommera les évêques d'appliquer les mesures qu'eux-mêmes ont fait voter. Mais il ne pourra poursuivre les écarts dans un sens, sans les réprimer tous ni sans définir une règle et une autorité, et, pour lui, définir c'est mourir. Il s'achemine donc à une crise décisive, où l'Église officielle disparaîtra. Spectacle plein d'enseignements ! Pendant que le monde catholique se groupe plus compact autour de son chef, principe vivant de son unité, le protestantisme français et le protestantisme anglican sont tous les deux, à la même heure, livrés, chacun de leur côté, au même travail de décomposition. Des deux côtés une réaction violente contre leur principe fondamental, la liberté d'interprétation, tente un appel désespéré à l'autorité et à la force pour maintenir un semblant d'unité dans la charpente fatiguée d'un édifice qui s'écroule.

Des travaux intéressants ont été publiés en France sur la crise du protestantisme français. La crise qui vient d'éclater dans l'anglicanisme est moins connue et peut-être plus instructive. Nous allons essayer d'en retracer les phases et d'en apprécier les conséquences [1].

I

Le ritualisme ne fut, à l'origine, qu'un retour au rituel et aux formulaires anglicans qui étaient tombés en désuétude.

Comme toutes les réactions, il dépassa bientôt le but qu'il se proposait d'abord. Après avoir restauré les rites et les cérémonies suivant les prescriptions des formulaires anglicans, il alla plus loin et entreprit de revenir aux pratiques et aux rites de l'Église primitive. Il devint alors un mouvement de retour aux cérémonies d'abord, puis aux croyances de l'Église primitive.

On conçoit que ces tendances rapprochent les âmes de Rome, en faisant tomber presque toutes les vieilles barrières qui nous séparaient des anglicans ; de là la haine que tous les vrais protestants leur ont vouée. Il s'agit maintenant de ramener les ritualistes à la pratique pure et simple des formulaires anglicans.

Il importe, pour suivre cette question, de se faire une idée exacte de ces formulaires.

L'Église anglicane est censée puiser sa doctrine à trois sources officielles : les trente-neuf articles, les homélies et le livre de prières *(common prayer book)*.

Toute l'autorité des homélies leur vient d'un des trente-neuf articles qui les déclare irréprochables pour la doctrine et ordonne aux ministres de les lire dans les églises. C'est une compilation en deux volumes, dont le premier est attribué à Cranmer, Latimer, Recon, et le second à Jewel, bien que Parker se vante de l'avoir révisé et complété.

Les trente-neuf articles forment le *Credo* de l'Église anglicane : ils ont été approuvés par la convocation du clergé, bien

[1] Le travail, publié tout récemment sur cette question par la *Revue des Deux Mondes*, n'a aucune valeur: l'auteur ne connaît même pas les partis qu'il énumère. Un protestant rirait de son ignorance.

qu'elle ne les eût pas rédigés, et par la Chambre des lords, le 29 janvier 1563; ils ont été remaniés par Parker, archevêque de Cantorbéry, et par la convocation du clergé; ils doivent certainement faire autorité pour l'Église anglicane, car tout membre du clergé est obligé de les signer *ex animo*, et, dans les cours de justice ecclésiastique, ils ont force de loi.

Le livre de prières, *the common prayer book*, règle tout ce qui regarde le culte, les cérémonies et l'administration des sacrements. Sa rédaction définitive date du règne d'Édouard VI.

L'histoire de la rédaction des articles et du livre de prières est peut-être l'exemple le plus frappant de cette versatilité d'esprit, caractère de tous les hérétiques, qui s'emporte sans pudeur de l'affirmation à la négation des mêmes doctrines. On y suit le flux et le reflux, dans les esprits contemporains, des doctrines catholiques et des doctrines protestantes.

On n'en voulait d'abord qu'à la suprématie du pape, et l'on sait combien Henri VIII, le roi théologien, détestait Luther et Calvin. Cependant, sous son règne (1536), deux partis se dessinent dans l'église anglicane; le parti protestant, conduit par Cranmer, et le parti modéré ou conservateur, dont l'âme est Lee d'York. Les évêques partagés entre ces deux camps furent convoqués par Henri VIII à une conférence doctrinale; il en résulta une espèce de compromis, qui se traduisit sous la forme de certains articles que le roi fit publier. Le sacrement de pénitence y est indiqué comme moyen nécessaire de salut, on y définit la présence réelle, on ordonne de garder les images, de vénérer et d'invoquer les saints, on y reconnaît l'eau bénite, la cérémonie des cendres, les prières pour les morts; mais, en revanche, on ne dit rien des autres sacrements, on laisse planer le doute sur la doctrine du purgatoire, on explique la justification à la manière protestante, et l'on insinue que la tradition ne fait point partie de la règle de foi.

En 1539, on fait un pas vers Rome: les six articles sont promulgués par le Parlement: le premier établit la vérité de la doctrine de la transsubstantiation; le second dit que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire; le troisième prescrit le célibat des prêtres comme obligation *de droit divin;* le quatrième reconnaît les obligations qu'impose le vœu de chasteté; le

cinquième proclame l'utilité des messes privées ; le sixième établit la nécessité de la confession privée.

En 1540, le roi désigne une nouvelle commission d'évêques et de théologiens pour examiner les doctrines et les cérémonies qui prévalent, et le Parlement décrète que tous les fidèles sujets du roi devront obéir aux décisions de cette commission. Nous possédons les réponses de chaque évêque : Cranmer y dévoile sans pudeur les doctrines les plus avancées du luthéranisme et du calvinisme.

Dès le règne d'Édouard VI on reprend de plus belle la route du protestantisme. Les statues sont renversées, à l'autel on substitue la table de communion ; la confession est encore libre, mais la doctrine de la transsubstantiation est ouvertement contestée à Cambridge et à Oxford. Un acte du Parlement défend les messes basses et ordonne de donner la communion sous les deux espèces. En 1540, un bill permet le mariage des prêtres. Les altérations au livre de prières sont considérables. On efface toute invocation des saints, on garde la prière pour les morts ; on défend d'adorer l'Eucharistie ; on garde quelque idée du sacrifice, l'usage du saint chrême est aboli, on laisse une sorte de messe pour les morts. Trois ans après, paraît un livre de prières, qui rompt décidément avec tous les usages catholiques. Cependant, à la visite des infirmes, on exhorte le malade à faire une confession générale de ses fautes, si sa conscience est troublée par quelque chose de grave ; après quoi, le *prêtre l'absoudra s'il le désire humblement et de tout cœur*.

Une rubrique du livre de prières, tout en prescrivant la génuflexion au moment de la communion s'attache à montrer que cette adoration n'est point due au pain ou au vin sacramentels, ni à une présence réelle et essentielle quelconque de la chair et du sang naturels du sauveur. Élisabeth fit rayer cette rubrique ; car, dit Wheatly, un auteur protestant, la reine désirait unir toute la nation dans une même religion ; en conséquence, on recommanda *de ne rien définir contre la présence réelle*, mais de traiter ce point comme une théorie spéculative, dont chacun *penserait ce qu'il voudrait*[1]. Plus tard, cette rubrique, appelée la *rubrique noire* fut rétablie.

[1] Voir *Wheatly on the Common prayer Book*, p. 28.



Sous le règne de Jacques Ier, le parti puritain essaya de faire adopter une nouvelle réforme des articles et des livres de prières, mais inutilement.

Sous Charles Ier, se manifeste une nouvelle réaction vers les idées catholiques, comme on peut le voir par le livre de prières écossais que composa l'archevêque Laud. Mais, d'un autre côté, les puritains avaient aussi gagné du terrain, notamment sous le protectorat de Cromwell. Les autres sectes commencèrent à pulluler et Charles II eut de la peine à réintégrer le régime épiscopalien : il fallut même confirmer *tous les bénéficiers qui n'avaient point trempé dans la mort du roi*, et l'on n'y distinguait point entre les ordres conférés ou non par l'évêque. Comme la guerre continuait entre les puritains et les épiscopaliens, on réunit une conférence appelée la conférence de Savoie. Les puritains s'y trouvant en minorité, se retirèrent en masse de l'église établie. La convocation qui suivit cette conférence rétablit le cérémonial de la communion désigné sous le nom de rubrique noire.

Depuis cette époque, on ne signale aucun changement dans les formulaires de l'église anglicane.

En 1689, cependant, sans l'opposition du bas clergé, il est probable qu'on aurait vu une nouvelle édition des articles et du livre de prières, dont on avait proposé de retrancher le *Credo* de saint Athanase, le *Magnificat*, la formule d'absolution, l'exhortation à la confession dans la visite des malades, etc.

On le voit, l'Église anglicane n'a jamais été bien d'accord sur ce qu'elle appelle ses *formulaires ;* ceux-ci reflètent dans leur forme vague et indécise les hésitations et les contradictions de ceux qui les ont rédigés. Le Dr Newman les a appelés des lèvres hésitantes, qui bégaient des formules ambiguës, *the stammering lips of ambiguous formularies;* il ne faut pas s'en étonner, ils ne sont que l'expression du compromis sur lequel est fondée l'église anglicane, et dont voici le sens : Vous tous, qui voulez bien vous contenter de lambeaux de doctrines catholiques mêlés à des hérésies manifestes, et qui en outre protestez contre le centre de l'unité catholique, venez à moi. — Pourquoi y chercher des définitions nettes et précises, puisqu'ils ont été rédigés avec l'intention formelle de ne rien définir, pour ne pas effrayer ceux qui, tout en se séparant de Rome, tenaient encore aux vieilles doctrines ca-

tholiques? Aussi bien y trouve-t-on de tout : le cérémonial et le rituel catholique, les innovations luthériennes et calvinistes. Ces formulaires se prêtent aux restaurations et aux tendances catholiques, tout autant qu'au culte rigide et glacé des vieux protestants, et ceux qui voudront s'en réclamer pour ramener à l'uniformité les ritualistes ou d'autres sectes, entreprennent l'impossible.

Ces explications etaient indispensables pour comprendre ce qu'on veut dire quand on parle de ramener au respect de la loi.

II

Le fanatisme protestant, qui s'était traduit sous Knoks et sous Cromwell par une espèce de frénésie et par des crimes atroces, fit place au commencement du XVIIIe siècle à une indifférence railleuse et sceptique. Dans le clergé et parmi ceux qui croyaient encore, dominait ce qu'on appela depuis l'anglicanisme sec et hautain (*highand dry*). Très-érastien dans ses vues sur le gouvernement de l'Église, peu soucieux de la vérité dogmatique, et encore moins des cérémonies et du rituel, ce clergé se contentait dans son enseignement d'une morale, qui, sans être antichrétienne, se traînait à terre et n'avait d'autre idéal que l'honnêté naturelle et païenne.

De l'instinct religieux des peuples, froissé par cette décadence, sortit le méthodisme de Wesley. Mais cette espèce d'illuminisme n'allait pas à tous les esprits. Au commencement de ce siècle, le Dr Siméon inaugura à Cambridge un mouvement qui se propagea avec une rapidité effrayante; l'idée évangélique ou de la basse Église devint l'idée à la mode. Elle avait pour trait caractéristique une grande dévotion à la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une horreur profonde pour tout intermédiaire entre lui et les hommes et en particulier pour tous les sacrements ; elle niait le baptême et la visibilité de l'Église.

Mais la ferveur des premiers jours se relâcha. Né d'une piété égarée, mais réelle, ce mouvement dégénéra bientôt en une vaine afféterie de mots, ou bien en un libéralisme outré, franchement émancipé de toute révélation. Le spectre du libéralisme sorti de l'école évangélique réveilla le sentiment chrétien ; alors éclata

le mouvement ritualiste d'Oxford, où se jeta tout ce qu'il y avait d'âmes élevées et généreuses.

« L'état de choses qui servit de prétexte au Ritualisme, dit M. Gladstone, était une honte pour la religion et pour la nation. Chez les presbytériens et chez les dissidents tout était froid et nu; mais là, du moins, il y avait du sérieux et de la ferveur; on écoutait le ministre avec respect, on psalmodiait gravement et avec ensemble; mais, dans les paroisses, rien ne rachetait des abus énormes. L'état des choses était déplorable au-delà de ce que j'ai jamais vu ou lu. Qu'on se rappelle l'expulsion des pauvres, surtout dans les villes, les mutilations indignes dans nos temples ordonnées par les gardiens, la nudité mesquine des offices, les horreurs savamment combinées d'une affreuse musique; nos offices étaient le scandale du monde: insupportables à un adorateur de Bouddha, ils n'eussent certes pas été tolérés en Angleterre, si le goût et la perception de l'idéal n'avaient été engloutis dans le même naufrage que la dévotion. Mais ce que je veux bien faire comprendre, c'est que cet état de choses lamentable, tout le monde dans l'Église le trouvait satisfaisant. Bientôt quelques membres du clergé sortirent de leur assoupissement. Mais l'opinion publique ne voulait point de réforme. La première fois que le surplis reparut en chaire, il y eut à Exeter et à Londres une véritable émeute, pour préserver, disait-on, la religion de l'invasion du surplis. Les évêques et les ministres eurent beau protester qu'ils ne faisaient qu'obéir à la lettre de la loi, rien n'y faisait, c'était le papisme qu'on ramenait dans les plis de ce vêtement[1]. »

Le ritualisme n'était donc d'abord, comme le dit M. Gladstone, qu'une réaction assez vaguement dessinée contre la froideur et la nudité du culte protestant. Beaucoup d'esprits superficiels se contentèrent de remettre en honneur le surplis, les cierges et les lampes, les orgues, l'encens, tout ce qui pouvait relever un peu le culte et rivaliser avec la pompe et l'éclat des cérémonies catholiques. On retrouve cette tendance dans la plupart des membres de la haute Église : c'est une mode ou un engouement sans portée doctrinale.

[1] *The Contemporary.*

A côté de ce ritualisme formaliste, fait pour les yeux plus que pour l'esprit, en surgit bientôt un autre plus rationnel et plus profond. Il était né parmi les hommes distingués qui rédigeaient alors *the tracts for the times*, d'un double besoin, celui d'une doctrine plus logique et celui d'un chef spirituél, d'une autorité qui fit loi dans leur église. Ennemis déclarés de la Réforme, ils faisaient profession d'étudier l'Église primitive, l'Église des premiers âges et déchiraient sans pitié le voile épais d'ignorance et de préjugés dont on avait couvert ses traits. Cette Église avait comme caractères distinctifs la hiérarchie, le sacrifice, le culte eucharistique, le sacrement de pénitence, l'intercession de la sainte Vierge et des saints. Mais, impossible de s'y méprendre, elle ne ressemblait en rien à l'Église anglicane. Au contraire, plus ils étudiaient, plus se réveillait l'identité parfaite entre l'Église primitive et l'Église catholique romaine.

Fidèles à la lumière, la plupart des initiateurs du mouvement allèrent se jeter aux pieds du Pape. Ils avaient creusé jusqu'aux fondations de leur Église et les avaient trouvées chancelantes de tous les côtés; ils se réfugiaient dans la cité dont les fondements sont assis par la main de Dieu, en jetant un long cri de détresse et d'inquiète tendresse aux amis qu'ils laissaient sur l'autre rive. Beaucoup ne les entendirent pas : convaincus, comme leurs frères, des grands principes, ils n'avaient pas le courage d'en tirer les conséquences, se persuadant que leur devoir était de rester et de restaurer l'Église de leur baptême, cette maison ruineuse bâtie sur le sable.

Un parti puissant se forma, qui entreprit de replacer l'Église anglicane sur des bases que ses fondateurs avaient expressément rejetées. Rougissant, après trois siècles, de l'Église établie, leur mère, ils voulurent faire de l'Église anglicane une branche, une sœur de cette même Église, que leurs pères avaient déracinée du sol anglais au prix d'horribles convulsions.

Mais pour soutenir cette prétention, il fallait de vrais tours de force. On torturait les formulaires anglicans pour leur donner un air de ressemblance avec les décrets du concile de Trente, on rejetait dans l'ombre ou l'on effaçait les articles trop gênants qu'on avait pourtant juré de maintenir. Les ministres ritualistes admettent la présence réelle et le sacrifice eucharistique, et se

croient le pouvoir de consacrer ; ils prêchent la confession, le culte des saints, la prière pour les morts. Mais le moyen d'adapter à ces grands mystères une liturgie mutilée dont on a effacé tout ce qui parlait trop clairement de nos dogmes !

Il a bien fallu recourir au missel romain et combler les vides par des emprunts qu'on a décorés du titre pompeux de *prières tirées des sources antiques.*

On a fait venir de Paris des chasubles et des dalmatiques, des aubes et des surplis. On a rallumé les cierges et les lampes éteintes depuis deux cents ans. On s'est épris du style et de l'ornementation des vieilles églises ; toutes choses qui n'avaient de sens qu'autant qu'elles exprimaient les doctrines répudiées par Cranmer et par Parker.

A la dernière session, l'archevêque de Cantorbéry lut devant la Chambre des lords des citations tirées des canons d'autel qui sont employés par les ministres ritualistes : ces prières reproduisent mot pour mot celles où le prêtre catholique dit qu'il offre le saint sacrifice en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et des saints apôtres. L'archevêque dénonça les ministres qui prient à voix basse et qui alors invoquent peut-être la sainte Vierge au nom de paroissiens qui s'enfuiraient, s'ils savaient ce qui se passe. Il cita un article du *Church Herald* ainsi conçu : « Il nous faut une chose : ériger des confessionnaux dans nos églises : les autres manières d'entendre les confessions ne répondent pas aux besoins des fidèles, ou sont sujettes à trop d'inconvénients. Il en est qui entendent les confessions à la grille du sanctuaire, mais la vue des pénitents peut troubler les personnes qui viennent là pour prier ; la sacristie ne convient en aucune façon ; les petites chapelles imaginées par M. Bennett valent mieux, mais elles ne sont pas sans inconvénients ; seul, le confessionnal mettrait ordre à tout, il sauvegarde à la fois le secret et les convenances. »

Nos lecteurs ont peut-être entendu parler d'un procès célèbre, appelé le procès Purchas *(Purchas judgment)*. M. Purchas est un ministre anglican fameux par son ritualisme avancé ; il fut condamné pour avoir introduit dans son église les cérémonies du jour des Rameaux et du jour des Cendres, appelées par les juges de *dangereuses innovations.*

Plusieurs cas semblables furent déférés aux évêques, puis aux cours ecclésiastiques du royaume. Dans quelques circonstances, la cour inférieure se montra plus facile que la cour suprême. Appuyés sur ces contradictions et sur les ambiguités des formulaires, soutenus par les sympathies déclarées ou secrètes de plusieurs évêques et d'un grand nombre d'hommes éminents, les ritualistes refusèrent formellement de reconnaître la sentence qui condamnait M. Purchas. Le Parlement, disaient-ils, l'État, dont ces cours ecclésiastiques étaient les organes, étaient incompétents ; comment seraient-ils tenus d'obéir à un évêque qui ne croyait ni au baptême ni à la révélation ?

D'un autre côté, rien de plus compliqué, de plus lent, de plus coûteux que les procédures imaginées par les légistes pour atteindre une infraction. Le ministre poursuivi pouvait en appeler de son évêque à la première cour, de celle-ci à la cour suprême ; il en avait pour plusieurs années à narguer son évêque et celui-ci payait les frais ; or, les frais étaient énormes. Dans le procès Bennett, dit l'archevêque de Cantorbéry, les frais montèrent à 11,015 livres sterling ; le procès de M. Purchas coûta plus de 7,000 livres, et l'archevêque d'York s'estimait heureux de s'être tiré d'une affaire semblable pour 2,000 livres, — cinquante mille francs ! — Si exorbitants que soient les revenus d'un évêque, on conçoit qu'il y regarde à deux fois avant d'entamer des poursuites.

Le ritualisme prêchait hautement le mépris de la grande Réforme et se prétendait partie intégrante de cette Église catholique que la Réforme avait voulu renverser, il s'arrogeait le titre de catholique, il honorait et vénérait tout ce que l'Anglais protestant déteste, la Vierge, les saints, la doctrine du purgatoire ; l'anglican, élevé dans la haine de la messe, ne pouvait plus entrer dans un temple sans apercevoir les cierges allumés et sans sentir lui monter à la tête l'odeur abhorrée de l'encens. Les évêques étaient impuissants. En attendant, le peuple se familiarisait avec les usages de Rome. Sans doute, les chefs du parti demeuraient protestants puisqu'ils répudiaient le principe catholique de l'autorité, mais ils dissipaient ces préjugés qui aveuglent le peuple. Semblables à ces poteaux qui montrent la route sans bouger, ils acheminaient les esprits vers Rome ; et, de fait,

ils ont amené une foule de protestants au portique de l'Église romaine et ont été pour elle comme une pépinière de catholiques instruits et distingués.

Cet état de choses ne pouvait durer ; l'opinion publique finit par prendre l'alarme. On répétait de toutes parts que si l'argent de la nation devait servir à *romaniser* l'Angleterre, mieux valait ne plus payer l'Église et la séparer de l'État. Les ministres n'avaient pas été installés dans leurs cures pour faire les affaires du pape ; ils savaient, en entrant dans les rangs du clergé, quelles étaient les lois de l'Église anglicane, les traditions en vigueur depuis trois cents ans, qu'ils avaient juré de maintenir ; ce qu'on leur demandait, c'était de tenir parole. S'ils voulaient rester ministres de l'Église anglicane, ils n'avaient qu'à en observer les lois ; si, parjures à leurs serments, ils refusaient d'obéir, ils étaient libres ; mais, alors, que ne quittaient-ils l'Église ?

Piqués de voir les sentences des juges ouvertement bravées, pressés par l'opinion, harcelés par l'Association de l'Église, espèce de ligue formée pour la conservation du protestantisme, les évêques résolurent d'agir. La loi leur donnait des armes, mais la procédure les liait et les paralysait. Ils présentèrent un bill qui la simplifiait et l'abrégeait.

III

Le 20 avril 1874, l'archevêque de Cantorbéry se leva et, parlant au nom de la plupart de ses collègues, présenta un bill intitulé : *Bill pour la réglementation du service divin dans les églises publiques*. Voici le résumé des mesures proposées.

Désormais, au lieu de trois procédures, il n'y en aurait plus que deux, celle devant l'évêque et celle devant la cour suprême. — La Chambre des lords admit ce principe, mais elle écarta l'évêque et lui substitua un juge laïque qui serait nommé par les deux archevêques et connaîtrait en première instance des causes ecclésiastiques de tout le royaume.

Sur la plainte d'un gardien d'église ou de trois paroissiens, le curé est cité devant l'évêque. Celui-ci garde un rôle impor-

tant : il peut, à son gré, suivre l'affaire ou l'étouffer ; mais il est obligé, s'il juge la plainte puérile et calomnieuse, de rendre compte de son verdict dans une lettre publique. Si l'affaire suit son cours, le ministre doit, en attendant, s'en rapporter à la décision de l'évêque. Toute poursuite cesse, si les deux parties s'accordent à prendre l'évêque pour arbitre. Si l'on s'obstine, le procès a lieu et le plaignant dépose une caution pour les frais.

Voilà donc un simple laïque, délégué du Parlement, qui passant par dessus la tête des évêques, devient l'arbitre du dogme, décide le sens des rubriques et des rites, et peut rendre à l'encontre des pasteurs, des évêques mêmes, un jugement qui aura force de loi pour tout le royaume, sauf le recours à la cour suprême, composée elle-même de laïques.

Le bill passa sans trop d'encombre à la Chambre des lords : personne, du moins, ne semblait en avoir pleinement apprécié les difficultés et les dangers. A la Chambre des communes, la lutte fut plus vive ; plusieurs orateurs en critiquèrent amèrement les contradictions, les impossibilités pratiques et les conséquences désastreuses : mais personne ne vit aussi loin et aussi juste que M. Gladstone. Il s'éleva contre le bill avec une grande éloquence et une force d'argumentation qui eût été irrésistible pour des esprits moins passionnés.

Vous voulez détruire le ritualisme, disait-il, eh bien ! vous n'en avez pas le droit pour deux raisons : parce que, d'abord, une grande liberté d'observance et d'interprétation a toujours été laissée aux membres de notre Église. L'Église anglicane comprend essentiellement toutes sortes de contradictions. Toute opinion, toute secte qui y a conquis un pied de terrain ne peut plus en être exclue ; rien ne peut être défendu parce que tout est permis. Pourquoi proscrire le ritualisme, quand on est obligé d'admettre l'Église évangélique ou basse, l'Église large et tant d'autres ? Il faut nécessairement tout défendre ou tout permettre.

Le bill, d'ailleurs, est contradictoire : aux recteurs et aux vicaires tout est interdit ; aux évêques tout est permis ; l'évêque est à l'abri de toute poursuite ; l'évêque peut, s'il lui plaît, en étouffant toutes les plaintes, *romaniser* tout son diocèse.

Le bill est impraticable ; car il prétend assurer la stricte observance d'une loi que personne, depuis qu'elle existe, n'a

jamais prise au sérieux, que tout le monde enfreint. M. Gladstone cite ici des usages universels qui se sont introduits dans les offices, au mépris formel des rubriques les plus positives, comme celui de chanter des hymnes à un autre moment qu'après la collecte. Il insista surtout sur l'étrange anomalie que présente la coutume très-répandue de supprimer le *Credo* de saint Athanase. « La rubrique ordonne expressément de le lire au moins vingt-trois fois par an : or, il y a beaucoup d'églises où il n'est jamais lu ; on dit que le vieux roi Georges III fermait son livre quand on le lisait dans la chapelle de Windsor ; beaucoup de protestants seraient très-choqués de l'entendre lire, et je demande, dit l'orateur, ce qu'on ferait si un évêque peu discret, sollicité par trois paroissiens, s'avisait d'en exiger la lecture.

« Je m'oppose, dit-il en terminant, à une loi dont les mesures ont été mal combinées et qui est incapable d'atteindre le but qu'on se propose. L'honorable rapporteur nous dit qu'il y a dans le pays une grande tension des esprits qui, grâce au bill, s'évanouira bientôt ; et moi, je dis au contraire que le pays n'est qu'au début des troubles qui l'agiteront. »

L'éloquence et la raison ne peuvent rien contre le parti pris. M. Disraëli ne chercha pas à réfuter son rival ; il se contenta d'affirmer la résolution bien arrêtée du peuple anglais d'en finir avec les tendances romanistes. Cette réponse est étonnante de cynisme et peut se résumer ainsi : « Oui, Monsieur, vous avez parfaitement raison, l'Église établie comporte et doit comporter toutes ces nuances de la pensée, toutes les contradictions. Les partis ont toujours divisé l'Église : la haute Église représente le goût des rites et des cérémonies ; le parti évangélique, l'enthousiasme religieux, et le parti rationaliste, la réflexion de la pensée. Haute Église, basse Église, Église large, je maintiens que toutes peuvent poursuivre leur carrière sans aller contre le principe de la réforme. (Notez que le parti évangélique nie le baptême, et le parti de l'Église large, la révélation.) Mais ce que nous ne pouvons pas tolérer c'est le parti ritualiste. Je dis, Monsieur, que ce bill est un bill qui a pour but de détruire le ritualisme, *this is a bill to put down ritualism;* et la raison, c'est que nous n'en voulons pas parce qu'il nous mène à Rome. » En un mot, dans l'Église anglicane, tout est permis, même de nier le baptême, même de

nier Jésus-Christ; mais ce qui ne peut l'être, c'est de se rapprocher de l'Église romaine.

Cette pitoyable rhétorique fut très-applaudie et le bill passa à une immense majorité. M. Gladstone voyant ses troupes longtemps disciplinées et compactes l'abandonner et voter contre lui, n'eut que le temps de retirer ses résolutions.

Maintenant que le bill fait loi, nos lecteurs seront peut-être bien aises d'en apprécier les conséquences, soit pour les catholiques, soit pour les ritualistes, soit enfin pour l'église anglicane.

IV

Les catholiques ont-ils lieu de s'applaudir de la nouvelle loi ?

M. Gladstone ne s'est pas trompé quand il a prédit que ce bill fatal allait bouleverser l'Église nationale. La question des rites n'était rien, disait-il avec raison, auprès de celle qu'elle amènerait par une conséquence forcée. Pour peu qu'on en pressât l'exécution, cette loi, amènerait infailliblement, à courte échéance, la dislocation complète de l'Église établie et sa séparation de l'État comme en Irlande.

Tous les symptômes font croire que cette séparation ne tardera pas. M. Disraëli ne disait-il pas lui-même d'un ton mélancolique, il y a quelques mois, que peut-être, sur le monument qui abriterait sa tombe, on énumérerait parmi les lois remarquables passées sous son ministère, une seconde séparation de l'Église et de l'État, *a second disestablishment*.

Étrange jeu de la Providence, qui condamnait le ministre à travailler à cette séparation, alors qu'il croyait la conjurer ! Or, il y travaillait, en appuyant ce bill.

Mais pour nous catholiques, que penser de cette situation ? Les catholiques peuvent-ils précipiter cette séparation, ou du moins s'en réjouir ? — Évidemment non ; les résultats en sont trop incertains, pour qu'un catholique puisse sortir à cet égard de la réserve la plus absolue.

Sans doute, cette séparation affaiblirait l'Église établie ; elle la découronnerait aux yeux des populations, et ferait ressortir la majesté de cette Église qui, abandonnée ou même persécutée par

l'État, son protecteur naturel, n'en grandit pas moins une et immuable. Sans doute alors, comme un bâtiment ruineux, dont on retire les étais, l'Église anglicane s'effondrerait de toutes parts et beaucoup d'âmes se réfugieraient dans la véritable Église ; mais, d'un autre côté, quelle effroyable explosion de rationalisme et d'impiété! Une fois cette digue emportée, les vérités religieuses et morales, les traditions chrétiennes que l'Eglise anglicane préserve encore au sein des populations, ne périraient-elles pas sans retour dans ce déluge? Certainement, l'Église catholique, avec ses deux mille prêtres, ne serait pas encore en mesure d'accueillir ces multitudes ; et les passions antireligieuses une fois déchaînées, qui peut dire où elles s'arrêteraient?

A un autre point de vue, nous croyons que ces discussions publiques, où les contradictions et les impossibilités pratiques de l'hérésie ressortent si vivement, tendent puissamment à raffermir les catholiques et à désenchanter les partisans jusqu'ici les plus résolus de l'Église anglicane. Que de protestants ont, au cours des longs débats de la dernière session, fait ce terrible aveu : Nous rougissons de nos évêques, nous sommes fatigués de ces contradictions !

Les ritualistes en ont souffert plus que tous les autres. Jamais ils n'avaient aussi vivement ressenti les cruels embarras des moyens termes. Ils recueillent maintenant les fruits amers de leur inconséquence : leur position, comme toute position fausse, devient intolérable. Protestants avec des principes catholiques, catholiques en théorie et protestants de fait, pauvres trembleurs qui n'osent pas aller jusqu'au bout de leurs croyances, ils se voient également repoussés par les catholiques et par les protestants. Esclaves de la tradition jusqu'au fanatisme, excepté sur un point, ils se bouchent les oreilles pour ne pas entendre ce qu'elle leur crie sur l'autorité du Saint-Siége. C'est dans saint Ambroise qu'ils trouvent la messe et la sainte communion, et c'est le même Ambroise qui a dit : « La communion avec le Saint-Siége est la garantie de la communion avec l'Église : *Ubi Petrus ibi ecclesia.* »

Prêtres sans consécration, liant et déliant les âmes sans en avoir reçu la mission apostolique, *catholiques* soi-disant, sans avoir ce qui fait le catholicisme, l'unité, parce qu'ils n'ont pas

ce qui fait l'unité, l'autorité ; acculés par leurs propres principes jusqu'à la porte de l'Église romaine, ils se condamnent à des subtilités risibles, pour échapper à l'étreinte des prémisses qu'ils ont énoncées.

.. Les catholiques les rejettent comme des intrus qui veulent forcer la porte sans donner le mot de passe, l'autorité infaillible du Pape : ramenés vers leurs évêques, ils cherchent dans la *convocation* des prélats l'autorité doctrinale qui leur manque ; mais leurs évêques les désavouent, leurs évêques ont été les premiers à réclamer le nouveau bill pour les bâillonner ; mais eux-mêmes dans leurs journaux et dans leurs revues, se laissent emporter contre leurs évêques à des violences de langage incompréhensibles[1].

Ils proclament l'autorité des évêques pour s'épargner la honte et le ridicule d'obéir à un tribunal laïque sans mission et sans juridiction ; or, les évêques ont plusieurs fois déclaré dans la discussion présente que, dans l'Église anglicane, la loi suprême, c'est le Parlement. Jamais l'autorité ecclésiastique du Parlement et sa suprématie sur les évêques ne furent plus nettement revendiquées. On avait d'abord proposé de désigner un évêque pour juger en première instance : par une pensée de défiance manifeste, la Chambre des lords voulut que ce juge fût un laïque, de sorte qu'à tous les degrés l'application ou l'interprétation de la loi sont confiées à des laïques, qui ne relèvent que du Parlement ou du gouvernement.

On reprochait au bill de n'avoir pas passé préalablement par les convocations du clergé : le rapporteur déclara qu'il fallait écarter le clergé de ces débats ; que, mis en demeure, de faire quelque chose, il n'avait rien fait, et que, d'ailleurs les articles avaient reçu leur rédaction définitive sans son concours.

[1] On en jugera par quelques extraits du *Church Times* du 22 mai 1874. L'article est intitulé : *Ce que les évêques ont à faire*; il débute ainsi : « Nos Pères en Dieu en ont vu de dures dernièrement : selon leur coutume, tous, à l'exception d'un seul, ont appuyé l'archevêque pour exterminer le ritualisme. Évidemment les dieux en veulent au pauvre homme, autrement il n'aurait jamais commis pareille maladresse. » Le 12 juin, le même journal s'exprime ainsi : « Le plan donné par les archevêques pour déraciner le ritualisme en mettant toute l'Église sens dessus dessous, ressemble assez à l'idée de ce magistrat chinois qui brûla sa maison pour rôtir un cochon de lait. »

Il est curieux de voir avec quel dédain et quel emportement sir Hartcourt repousse la notion du droit divin dans les évêques. « Non, s'écriait-il à la Chambre des communes, ce n'est point par le droit divin que l'autorité des évêques a été établie dans ce pays, mais par la loi commune et par les statuts (*statute law*). Le veto accordé à l'évêque était un pouvoir spécial, octroyé par le gouvernement et ce même gouvernement qui l'accordait pouvait le contrôler comme il l'entendait.

« La juridiction, ajoutait-il, n'est jamais divine, elle est essentiellement humaine... Que les évêques en pensent ce qu'ils voudront, le Parlement les regarde comme les inspecteurs d'une Église qui, établie par l'État, doit être soumise à l'État. Henri VIII s'est déclaré son chef, les articles ont été rédigés, non-seulement en dehors, mais contre l'avis de la convocation du clergé; pratiquement, la solution de tous les conflits a toujours été réservée à des cours laïques. »

Personne n'a protesté contre ces assertions étranges, personne ne les a dénoncées au pays comme la proclamation de l'asservissement de l'Église; tous, évêques, lords, membres des communes, ont accepté cette doctrine de l'État juge et arbitre suprême de l'Église. Il faut donc que les ritualistes en prennent leur parti : l'Église anglicane est une Église nationale, officielle, jugée, réglementée par l'État, c'est donc une Église humaine, rien de plus ; il n'y a pas en elle de vie surnaturelle, elle ne reçoit de Jésus-Christ par une succession visible ni lois, ni traditions, ni pouvoirs.

Mais alors, que font-ils dans cette Église gouvernée et administrée par l'État comme une compagnie de chemin de fer? Que parlent-ils d'Église primitive, de caractère divin, de mission divine reçue de Jésus-Christ par la transmission apostolique? Où est le divin dans cet épiscopat relevant du Parlement, dans cette collation des ordres modifiée par ordre du Parlement, dans cette messe qu'ils célèbrent sans avoir reçu le caractère divin? Tout cela n'est qu'un jeu puéril ou un infâme charlatanisme et Disraëli a raison de s'écrier : « Je respecte les convictions des catholiques, mais ce que je ne puis supporter, c'est le ministre protestant jouant au prêtre catholique, c'est la messe devenue une farce et une mascarade. »

V

Quelles seront pour l'Église anglicane les conséquences de la loi nouvellement votée?

Dans un pays où la moitié des protestants ne croit plus à la révélation, en face des sectes qui pullulent, de l'indifférence athée qui raille les ministres, cette loi est une faute énorme. Heureusement pour l'Église anglicane, elle est à peu près impraticable.

Avec cet article seul, qui donne le droit d'intervenir aux trois premiers paroissiens venus, pour peu que les partis s'aigrissent, l'Angleterre sera bientôt en feu. Supposez dans chaque paroisse un homme mal disposé; c'en est assez pour déterminer une plainte, bientôt l'évêque ne pourra plus dormir tranquille: chaque matin, des quatre coins du diocèse, les dénonciations pleuvront sur son bureau, et seront suivies par manière de représailles d'autres dénonciations. L'évêque, sans doute, peut tout étouffer d'un mot; mais encore faut-il examiner les pièces, rendre un verdict de non-lieu, en publier les motifs et affronter les critiques de la presse.

Cependant cette clause, qui donne à l'évêque le pouvoir sans appel d'écarter une plainte, peut à elle seule annuler toute la loi. Car enfin, que faire, si l'évêque lui-même est un loup dans la bergerie, un ritualiste; s'il abuse de sa position pour ériger partout des autels et des confessionnaux? Il peut en vingt ans *romaniser* tout son diocèse.

Mais, supposé même que l'évêque fît bonne garde, les pratiques ritualistes les plus impopulaires sont précisément celles qui défient le juge et la loi. On brûlera les confessionnaux: mais ne peut-on donc se confesser sans confessionnal? On interdira certaines prières: mais peut-on sceller ou bâillonner les lèvres du ministre et l'empêcher de réciter tout bas ces horribles formules? Les règlements ne remédient à rien s'il n'atteignent pas la conscience.

Mais pourquoi nous attarder à discuter ces détails? La question est bien plus haute; ce n'est plus la discipline qui est en jeu, c'est le principe même du protestantisme.

Le bill est la négation catégorique du principe protestant. Il est désormais avéré que le protestantisme ne peut demeurer dans ses principes parce qu'il en meurt, et que force lui est d'avoir recours au principe catholique; mais ce principe ne peut entrer chez lui sans le tuer.

Jamais l'Église protestante n'avait proclamé si haut la nécessité, l'inévitable nécessité du principe d'autorité. Voilà une Église dévorée depuis trois cents ans par les contradictions de l'orgueil humain : à force de formules et d'interprétations, on en est venu à tout affirmer et à tout nier, même les bases fondamentales du christianisme, le baptême, la révélation, la destinée surnaturelle, la divinité de Jésus-Christ. Calvinistes, luthériens, anabaptistes, quakers, l'Église basse, l'Église haute, l'Église large, l'Église qui s'intitule « pas d'Église du tout, » *no-church-at-all,* tous se contredisent à l'envi, et vous montrant la Bible vous disent : « Voilà ce que je lis. Impossible de rien réfuter, impossible d'excommunier ni ce ministre qui ne croit plus au baptême, ni ce doyen de Wesminster qui nie la divinité de Jésus-Christ, ni cet évêque longtemps rédacteur d'une revue rationaliste, parce que tous se réclament du même principe : la liberté d'interprétation et d'inspiration.

Tant qu'on s'éloignait de Rome, tout allait bien ; qu'importait qu'on fût divisé, pourvu qu'on protestât contre Rome ; aux sectes qui pullulaient, la haine servait de ciment à défaut de doctrine.

Mais un jour, par un de ces retours naturels à l'esprit de l'homme, les âmes fatiguées des contradictions humaines, se tournèrent vers Jésus-Christ et résolurent de retrouver sa religion telle qu'elle était à l'origine, sortant de ses lèvres divines. Les yeux fixés sur les écrits et sur les monuments de l'Église primitive, ils n'eurent pas de peine à retrouver les vieilles croyances sous le masque de la Réforme, à peu près comme nous retrouvions naguère les pures lignes de notre plus belle architecture sous l'horrible plâtre qui les avait déshonorées.

Du reste, en remontant à deux cent cinquante ans, ne surprenaient-ils pas l'Église anglicane elle-même, déjà séparée de Rome, mais croyant encore à la transsubstantiation, à la confession, à la prière pour les morts, à l'invocation des saints.

Pourquoi, d'ailleurs, ne croiraient-ils pas comme bon leur

semblait, puisque tout le monde le faisait ? Pourquoi ne reviendraient-ils pas au christianisme primitif? C'est ce qu'avait prétendu la Réforme, et puisque la Réforme s'était tant de fois réformée, pourquoi ne la réformeraient-ils pas à leur tour ? Pourquoi ne la ramèneraient-ils pas à son point de départ ?

Comment ! en pleine Église anglicane, sur le trône des évêques, du haut des chaires d'Oxford, comme dans le dernier des villages, on pouvait librement faire dire à la Bible tout ce qu'on voulait, personne n'avait ni la prétention ni le droit de corriger ces excès de l'interprétation privée, et il ne leur serait pas permis, à eux qui se réclamaient de l'histoire et des écrits des premiers âges, d'user du même droit, pour compléter la liturgie, la ramener aux articles de Henri VIII et la relier aux vieilles traditions !

Fort bien raisonné ; mais on ne raisonne pas avec la haine et le préjugé. Jusque là l'anglicanisme s'était assez bien accommodé du libre examen : il sentait que toute religion s'en allait en poussière sous les coups de ce marteau démolisseur ; mais on protestait contre Rome, on s'unissait dans la haine du papisme et des pratiques papistes. Mais quand la liberté d'examiner et de croire, qui avait emporté les esprits loin de Rome, commença de les y ramener ; quand l'Angleterre hérétique qui avait brûlé les autels, les confessionnaux et les statues, sut que cinq mille de ses ministres disaient la messe, prêchaient la présence réelle, donnaient l'absolution, invoquaient la sainte Vierge et les saints et proclamaient ouvertement la réforme de la Réforme, elle fut saisie d'horreur et maudit le libre examen. Un membre du Parlement disait spirituellement de cette loi qu'elle était une décharge électrique de protestantisme.

Ainsi donc, dès qu'il fut prouvé que la liberté pouvait ramener aux doctrines romaines, la liberté ne valut plus rien, et il fallut trouver des moyens de l'entraver. Or, comment enchaîner la liberté sans avoir recours au principe d'autorité, c'est-à-dire à une loi inteprétée par un juge ?

Ah ! certes, il nous plaît de voir le protestantisme anglais venir faire amende honorable devant le principe d'autorité et s'écrier éperdu : Je me suis trompé; la liberté me perd, auto-

rité, sauvez-moi ! C'est là le spectacle que nous offre en ce moment l'anglicanisme aux abois.

On fera donc de l'autorité : on prendra comme texte de loi les trois formulaires et peut-être aussi les arrêts des cours ecclésiastiques, si divergents qu'ils soient, et, armé de cette lettre souvent contradictoire, on dira aux ritualistes : Vous ne pouvez pas dire la messe, vous ne pouvez entendre les confessions, ni brûler de l'encens, ni réciter des prières à la Vierge. — De quel droit nous défendez-vous ces choses ? — De par la loi. — Et qui vous dit que la loi les défend, qui vous donne le droit d'interpréter la loi ? — L'autorité dont nous sommes revêtus, nous, délégués du Parlement.

Mais quoi ! s'agit-il seulement ici de rites extérieurs ? Les cérémonies, les cierges, les génuflexions, les confessionnaux que vous interdisez, ne sont-ce là que de vains simulacres ? Ne vous disent-ils rien ? L'âme de ce corps n'est-ce pas la croyance intime, le dogme ? Qu'en faites-vous ? Comment ! le rite sera défendu, et la doctrine dont il est le symbole pourra s'étaler effrontément dans la chaire ? On pourra dans cette église où vous défendez de dire la messe et de confesser, prêcher la présence réelle et la divinité de la confession ! Non, cela n'est pas possible : après le bill sur l'uniformité des rites, vous serez forcés de proposer un bill sur l'uniformité des croyances.

Voilà la question, telle qu'elle se dresse devant le législateur ; et, de fait, sous l'inexorable pression de la logique des choses, le rapporteur de la loi a dû déclarer à la Chambre qu'il présenterait cette année un bill sur l'uniformité doctrinale. L'uniformité doctrinale ! Nous aurons le plaisir de voir le Parlement rédiger des canons doctrinaux ! Il y a donc dans l'Église anglicane une autorité doctrinale qui interprète et qui juge. Cette autorité est-elle infaillible ? si elle ne l'est pas, que vaut-elle ? et si elle est infaillible, que signifient toutes les diatribes protestantes contre l'infaillibilité pontificale ? A qui persuadera-t-on qu'il ne vaut pas mieux courber la tête devant le successeur de Pierre que devant un juge du banc de la reine ?

L'anglicanisme aux abois revenant au principe d'autorité, voilà une variation que Bossuet n'avait pas prévue. Il est vrai que ce sera la dernière, car l'autorité ne peut y rentrer qu'en le

tuant. En effet, l'Église anglicane a été bâtie sur un compromis tacite entre gens qui n'avaient rien de commun que la liberté de ne pas penser l'un comme l'autre. Issue de la révolte, elle est, par nature, dissidence, anarchie de l'esprit, elle est essentiellement non-conformiste, comme dirait M. Gladstone, c'est-à-dire vouée aux sectes ; sa hiérarchie officielle ne lui donne qu'une unité factice, incapable de résister au choc des partis ; de là, la nécessité de faire abstraction des partis ou de les reconnaître tous. M. Gladstone a donc mille fois raison de dire : « Vous ne devez pas, vous ne pouvez pas condamner le ritualisme, parce que toute opinion qui se fait jour et qui conquiert un pied de terre au sein de l'anglicanisme a droit de le garder. »

Qu'on s'imagine la confusion, le tumulte que produirait dans l'Église anglicane la persécution des ritualistes. Ce bill, dit M. Disraëli, a pour but de détruire les ritualistes ; fort bien, mais les ritualites ne se laisseront pas égorger comme des agneaux. Ils voudront à leur tour se débarrasser des évangéliques et des libres penseurs. Puisqu'il y a une loi, diront-ils, qu'elle soit la loi pour tous ou pour personne. Vous poursuivez les ritualites, soit, mais vous vous obligez par là même à ramener à l'uniformité des rites tous ceux qui s'en écartent ; or, tous s'en écartent, absolument tous, depuis l'évêque dans les ordinations, jusqu'au ministre du dernier village. Nous exigeons que les évangéliques, les membres de l'Église large récitent tous le *Credo* de saint Athanase. Se figure-t-on l'Angleterre agitée par des procès sans fin, l'évêque obligé de compulser des dossiers énormes, la fureur des chicanes planant sur toutes les paroisses, et ce pauvre laïque, ce juge obligé de rendre des oracles au nom d'une loi qui n'existe même pas ; car, et c'est là le côté risible de l'affaire, cette loi dont on fait tant de bruit, tout le monde convient qu'elle est obscure ou impossible ? L'évêque de Peterborough a été obligé d'avouer devant la Chambre des lords qu'on avait mis la charrue devant les bœufs, et qu'il eût fallu commencer par rédiger la loi avant de passer un bill pour en presser l'exécution.

Mais qui rédigera de nouveaux formulaires ? La convocation du clergé ? Le Parlement n'y consentira jamais : il n'y a qu'à lire les débats du bill, pour s'en convaincre, le Parlement semble résolu

plus que jamais à faire sentir aux évêques qu'il revendique dans l'Église l'autorité suprême.

Du reste, il ne nous déplaît pas de voir les deux Chambres anglaises transformées en concile, parlant credo, rubriques, cierges et surplis, et s'épuisant à formuler des canons. Qu'elles touchent seulement à ce bâtiment vermoulu, nous verrons bien si elles parviennent à en rejoindre les débris. Un jour, peut-être, elles comprendront que ce qui tue le plus vite une religion, c'est le ridicule.

Que sera-ce donc quand il faudra faire exécuter les nouvelles lois, dépouillées du prestige fait aux autres par trois siècles d'antiquité, revêtues du visa officiel comme une loi de chemin de fer ou de bateaux marchands ? Quand, de toutes parts, s'élèveront des protestations indignées contre l'ingérence de l'État dans les questions de conscience et que, dans chaque paroisse, les différents partis se dénonceront mutuellement. Alors le jour ne sera pas éloigné, où ritualistes et sceptiques indifférents s'uniront dans un vaste complot pour amener la solution, qui, comme l'a prévu M. Gladstone, est au fond de ces débats, la séparation de l'Église et de l'État.

Nous sommes convaincu que le bill actuel restera longtemps encore lettre morte. Les évêques, pour ne pas précipiter une crise fatale, continueront leur rôle de gardiens impuissants et de chiens muets. Mais alors la dissolution naîtra des excès mêmes de la liberté.

L'Église anglicane se trouve donc forcément réduite à cette alternative : il lui faut, ou bien revenir au principe d'autorité en déclarant à la face du monde que le principe du libre examen est un mensonge; et alors, l'autorité discutée, impossible, déchaînera dans son sein des dissensions et des tempêtes où elle périra ; ou bien laisser faire la liberté, et dans ce cas le développement fatal du ritualisme et des sectes amènera dans un délai donné sa séparation de l'État, son morcellement indéfini et sa mort comme Église nationale. Nous assisterons bientôt à ce spectacle ; jamais Dieu n'aura mis plus en lumière cette grande vérité : l'*Église véritable puise sa vie dans son principe ; les fausses Églises meurent de leur principe.*

J. FORBES.

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, 1875. Trente-neuvième année. — MGR A. J. NAMÈCHE, Recteur magnifique de l'Université de Louvain. Discours prononcé le 7 octobre, jour de l'ouverture des cours académiques de l'année 1874-1875. Louvain, typographie Vanlinthout.

L'*Annuaire* de l'Université de Louvain apporte chaque année des renseignements instructifs et l'on peut dire, bien consolants pour tous ceux que la grande cause de l'enseignement chrétien ne laisse pas indifférents. Dans celui qui vient de paraître, les tableaux statistiques s'imposent naturellement à l'attention[1]. Il y a là des chiffres, qui prouvent, avec plus d'éloquence que tous les discours, la vitalité de l'enseignement catholique et les fruits qu'il produit, pourvu qu'on le laisse se développer dans la liberté de son droit.

Nous saisissons cette occasion pour revenir sur un remarquable travail (nous choisissons le mot à dessein) qui, déjà publié séparément, forme encore un des documents les plus précieux de l'*Annuaire*. Le discours prononcé par le Recteur de l'Université de Louvain, à l'ouverture des cours de l'année 1874-1875, touche aux questions qui intéressent le plus vivement l'avenir de l'éducation, dans notre patrie aussi bien qu'en Belgique. Cette considération, jointe à l'autorité de l'orateur, justifiera, s'il en est besoin, la longueur de l'analyse que nous offrons aux lecteurs des *Études*.

La première parole de Mgr Namèche est un cri « d'action de

[1] Notons seulement que le nombre des élèves inscrits, lequel, pendant l'année 1872-1873, était de 1055, dont 886 belges, est monté durant l'année 1874, à 1100, dont 931 enfants du pays. Les inscriptions prises dans les deux mois de 1874-1875 s'élèvent à 1111. Elles se répartissent ainsi, suivant les facultés : théologie, 132; droit, 250; médecine, 279; philosophie et lettres, 107; sciences, 166; écoles spéciales, 177.



grâces » pour les bénédictions que le ciel a répandues sur la trente-neuvième année de l'Université catholique. Il y a de quoi stimuler notre envie et nos vœux dans le témoignage solennel que l'heureux Recteur a pu rendre de la piété, de la discipline, de l'esprit laborieux de ces onze cents étudiants et des éclatants succès remportés par un grand nombre d'entre eux.

Mais la prospérité de l'enseignement catholique ne fait pas oublier à ses maîtres les progrès qui restent à accomplir. Mgr Namèche fait allusion aux projets qui paraissent devoir, dans un avenir prochain, compléter en certains points et sur d'autres modifier la législation de l'enseignement supérieur en Belgique. Le moment est donc opportun, continue-t-il, « pour jeter un regard sur l'état de l'enseignement dans notre pays et plus particulièrement pour rechercher quelles améliorations semble réclamer la situation actuelle du haut enseignement. » (P. 10.) Commençant par les écoles du jeune âge, l'orateur constate que « la loi de 1842, organique de l'enseignement primaire, a été le point de départ d'un grand progrès, d'un développement heureux et fécond de cet enseignement. » (P. 11.) Pourtant, ceux qui suivent les luttes des partis chez nos voisins savent que cette loi, si profondément libérale d'ailleurs, est le point de mire de toutes les attaques du libéralisme belge. C'est que la loi de 1842 a pour base le concours ami des deux autorités, ecclésiastique et civile, c'est qu'elle est « fondée sur ce grand principe, ce principe éminemment social, que *l'éducation de l'enfance doit être nécessairement et avant tout morale et religieuse. et qu'elle ne peut être morale qu'à la condition d'être religieuse.* » (P. 11.) Voilà qui explique abondamment l'antipathie des libres penseurs de Bruxelles, dignes frères de ceux qui réclament pour notre pays l'*instruction laïque et obligatoire*. Il faut féliciter la catholique Belgique d'avoir jusqu'ici, dans l'immense majorité de ses écoles primaires si florissantes, maintenu les droits de l'éducation religieuse, cette puissante « garantie de l'ordre et de la stabilité sociale. » (P. 15.)

Il paraît, malheureusement, que les écoles secondaires sont demeurées moins fidèles à cette salutaire tradition. « Il est triste, observe Mgr Namèche, de ne pas retrouver partout, dans l'enseignement moyen, cette alliance heureuse et féconde de la religion et des lettres humaines. Dans un trop grand nombre de nos établis-

sements officiels, athénées, colléges, écoles moyennes, l'influence religieuse est écartée complétement. » (P. 16.) Étrange et déplorable aberration ! C'est ainsi que l'orateur qualifie avec raison un système qui empoisonne les sources mêmes de la société [1].

Le côté religieux de l'enseignement secondaire n'est pas seul à attirer l'attention du savant Recteur. L'état des études purement classiques, les obstacles qui s'opposent à leur progrès, lui inspirent des réflexions marquées au coin de la sagesse et qui, pour la France conservent tout leur poids et tout leur intérêt. Recueillons d'abord l'avis motivé de ce juge compétent sur une question que notre siècle positif est trop disposé à trancher dans un sens funeste. « Si l'on consultait les gens du monde, dit fort bien Mgr Namèche, ils trouveraient assez généralement, je le crains, que l'on fait une part trop large aux langues anciennes. Ce sont là pour eux des vieilleries assez inutiles aujourd'hui. » Quant à lui, il rappelle, « à la gloire de l'université de Louvain, » que dans son sein « l'étude des langues d'Homère et de Virgile, de Démosthène et de Cicéron, de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin, cette étude consacrée par le suffrage des siècles, a rencontré des défenseurs aussi éclairés qu'éloquents. » Et il estime, avec vérité, selon nous, que « les meilleures autorités, même aujourd'hui, sont d'accord pour reconnaître que les langues anciennes doivent rester l'objet essentiel et principal de l'enseignement des humanités. » (P. 18.)

[1] En regard de cette critique compétente de l'enseignement secondaire officiel en Belgique, on peut constater sans déplaisir la décadence dont cet enseignement semble frappé. Le dernier *Rapport* (officiel) *triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique* contient, à ce sujet, des chiffres qui ont causé une certaine émotion. Le *Journal de Gand* y a vu « avec peine, que la population des athénées royaux ne s'accroît que dans des proportions insuffisantes. De 1864 à 1871 et 1872, l'augmentation est seulement de 15 à 18 élèves par athénée, tandis que que les colléges du clergé gagnent chaque année un nombre d'élèves considérable. » En effet, le *Rapport* fait le relevé des jeunes gens, sortis de rhétorique dans les divers établissements d'enseignement moyen du pays, qui, pendant les trois années 1870, 1871 et 1872, se sont présentés à l'examen de gradué en lettres. Or, dans ce tableau, les institutions dirigées par le clergé séculier ou régulier figurent pour 1020 candidats, tandis que les établissements laïques n'ont fourni que 475 élèves au contingent total. Et il est à remarquer, que, dans presque toutes les villes où les colléges ecclésiastiques subsistent à côté d'institutions laïques, les premiers l'emportent de beaucoup par le nombre des élèves. Si l'on fait la stastistique de ces établissements rivaux, on trouve aux examens 640 jeunes gens sortis des établissements religieux, contre 339 candidats présentés par les établissements officiels. « On voit clairement par cette comparaison, » ainsi conclurons-nous avec le *Courrier de Bruxelles*, « où va la confiance des familles. »

« Mais, enfin, ces études classiques, ces études si bien appelées les humanités, *humaniores litteræ*, où en sont-elles à l'heure qu'il est, en Belgique? Sont-elles en progrès, sont-elles stationnaires, ou même, comme quelques-uns ne craignent pas de l'affirmer, sont-elles en décadence? » Ici le vénérable Recteur croit devoir distinguer. A considérer la manière dont l'enseignement littéraire est donné et le travail même des élèves, il lui semble qu'il y a progrès réel sur le passé. « Cependant, ajoute-t-il, je dois avouer que, si je consulte mes observations et mon expérience, je suis tenté de penser que cet enseignement est loin de rapporter tous les fruits qu'on aurait droit d'en attendre. » (P. 20.)

Nous n'avons pas à apprécier ce jugement pour ce qui concerne la Belgique. Appliqué à la France, il nous paraît d'une vérité incontestable et peu contestée. Néanmoins, on ne peut nier que, même en France, et malgré les perturbations déplorables engendrées par tant d'esprits faux sous prétexte de réforme, on ne peut nier, croyons-nous, que de grands efforts aient été faits « par l'enseignement officiel et par l'enseignement libre pour l'amélioration des méthodes et la formation des maîtres; » il serait également injuste de mettre en doute « le zèle et la capacité de ceux-ci, les moyens d'émulation prodigués pour exciter et entretenir l'amour du travail chez les élèves. » D'où vient donc cette étrange disproportion entre la dépense de forces et le résultat obtenu? Encore ici, nous n'avons qu'à citer Mgr Namèche pour marquer les causes de la faiblesse littéraire avouée du plus grand nombre des jeunes Français. Il en compte deux principales (p. 20).

« Le premier, le plus puissant obstacle au succès des études moyennes, c'est qu'on fait étudier trop de choses à la fois. Indépendamment des langues classiques, du grec et du latin, on veut aujourd'hui, en Belgique (et nous devons ajouter, en France) qu'en six ans, sept ans tout au plus, nos jeunes collégiens aient appris les mathématiques, les langues savantes, la géographie, l'histoire au grand complet, quelque chose des sciences physiques et naturelles, voire même du droit constitutionnel (la République *définitive* ne manquera pas d'ajouter ce point à nos programmes), sans compter les arts d'agrément, la musique et le reste, cours accessoires, dit-on, mais auxquels les familles tiennent quelquefois plus qu'à tous les autres. » (P. 20-21.) Mgr Namèche a bien raison de

s'écrier que « c'est là, non-seulement le renversement des études, mais le renversement du bon sens. » On a oublié ce principe élémentaire, que « le but des humanités n'est pas tant d'enseigner beaucoup de choses, que de rendre apte à les apprendre toutes, quand l'instrument sera bien formé et les facultés suffisamment et harmonieusement développées. Pour étudier avec fruit tant d'objets différents, il faudrait doubler, tripler le temps qu'on accorde à cet enseignement... » (P. 21.)

« On a beau faire, continue l'orateur, on ne changera pas les lois de la nature, » et il invoque, à ce propos, la parole sensée de Saint-Marc Girardin : « Les jours ne sont pas devenus plus longs, ni les intelligences plus fortes. Seulement les élèves ont plus écouté et moins retenu, plus appris et moins su. Une fois qu'on a dépassé une certaine mesure, on peut, dans l'esprit des enfants, mettre tout ce qu'on veut et tant qu'on veut, car le tonneau se vide à mesure qu'il s'emplit : il n'a plus de fond. » Le célèbre professeur est un bon témoin : la piquante image qu'il emploie a dû se présenter souvent à sa pensée, en entendant les nombreux aspirants bacheliers qui ont passé par ses mains. Et qui donc, à voir ces infortunés, au jour du terrible examen, déroulant la série des notions encyclopédiques dont leur esprit est bourré, et s'évertuant à l'adapter tant bien que mal à l'interrogatoire des juges, qui ne sentirait que toute cette science est dépourvue de racines et tombera au sortir de la salle d'épreuve, sitôt que l'effort violent qui la maintenait dans ce pauvre cerveau se sera détendu ?

Une autre cause de la faiblesse des études classiques, selon le Recteur de Louvain, c'est « le développement excessif qu'a pris presque partout, dans les leçons et dans les examens, l'étude des mathématiques. » (P. 20 et 23.) Cet inconvénient est moins sensible peut-être dans nos écoles secondaires que dans les colléges de Belgique. Mais, ce qui est sûr, c'est que chez nous les carrières scientifiques et industrielles entraînent chaque année une foule de jeunes gens, dont l'éducation littéraire est à peine ébauchée. Les instincts utilitaires, les calculs intéressés de la plupart des parents, la mesure nécessaire peut-être, mais à coup sûr funeste, d'une limite d'âge trop rapprochée pour l'admission aux écoles spéciales, tendent à écourter de plus en plus la part déjà si maigre des études classique. C'est là un malheur ; car, on ne saurait assez le répéter, l'édu-

cation complète de l'homme, celle qui donne à toutes ses facultés leur développement normal et harmonieux, ne se fait que par les *lettres*, et principalement par l'étude de l'antiquité classique, dans ses langues d'abord, puis dans ses chefs-d'œuvre, types éternels du goût et de l'art de bien dire. Les études scientifiques, suivant la sage remarque de Mgr Namèche, « ne peuvent profiter qu'aux esprits capables de les porter. Rien n'est plus périlleux que l'application prématurée à de telles études. » Encore une fois, « on ne peut jamais impunément, et ici moins qu'ailleurs, devancer la nature. Or, l'ordre de la nature est que toutes nos facultés ne se développent pas en même temps, » mais dans une sorte de succession progressive. Celles « qui entrent les premières en exercice, qui, chez l'enfant, demandent à croître, à se développer et réclament avec le plus d'activité un aliment qui les nourrisse, » ce sont « l'imagination, le cœur, le sens moral. — Les mathématiques sont l'œuvre du raisonnement. Avant de faire un appel trop fréquent à ce dernier venu, il faut savoir attendre qu'il ait pris des forces. C'est énerver l'intelligence que de lui offrir une nourriture qu'elle ne peut s'assimiler et qui la surcharge sans la fortifier. » (P. 23, 24.) Voilà le langage du bon sens : pourquoi faut-il qu'il soit si peu compris ? Mais nos regrets, sont pour le moment superflus : le mal, en France, n'a pas de remède, tant que l'enseignement secondaire sera enchaîné à la tyrannie d'un programme, dicté par une institution jalouse qui tient la clef de toutes les carrières officielles.

Nous arrivons à la dernière partie de ce beau discours. Elle se rapporte plus directement aux besoins de l'enseignement supérieur. La principale amélioration, réclamée par Mgr Namèche pour le haut enseignement, amélioration « dont tout le monde, assure-t-il, reconnaît l'urgente nécessité » (p. 30), concerne la philosophie, à laquelle il s'agit de rendre « le rang et l'importance qu'elle n'aurait jamais dû perdre. » Pour ceux qui conserveraient des doutes sur l'opportunité de cette mesure, le savant Recteur suggère quelques réflexions bien dignes d'être méditées. Citons ce passage, où le rôle de la philosophie est caractérisé en des termes qui paraîtront assez significatifs, surtout si l'on se rappelle certaines controverses dont Louvain a été quelque temps l'un des principaux foyers. « La philosophie est à la fois une science et un art ; comme science, elle démontre ces grandes vérités, Dieu, l'âme, la loi morale, la vie future, qui

sont la base de toutes nos espérances et de tous nos devoirs, le fondement de la vie publique et privée, de la société et de la famille; elle en découvre les assises inébranlables et nous en met dans une possession certaine, lumineuse, invincible. Comme art, comme discipline intellectuelle et morale, elle aide puissamment, elle conduit sûrement l'intelligence dans ses opérations; elle éclaire et fortifie la conscience dans ses décisions. » (P. 30.)

Mais pour que l'étude de la philosophie produise tous ses fruits, il faut l'entreprendre suivant une méthode qui lui laisse toute sa force, en lui donnant la sûreté. Nous constatons avec joie que pour Mgr Namèche cette méthode n'est autre que la « forme scolastique, à laquelle, dit-il, on revient aujourd'hui, après l'avoir si longtemps méconnue et méprisée. » Comme il le fait remarquer avec beaucoup de sens : « ce qu'il y a de plus rare au monde, c'est de bien raisonner. Or, la forme scolastique nous y aide puissament; sans arrêter l'élan de l'esprit, elle le guide, l'excite et le fortifie; elle n'arrête rien, si ce n'est les divagations et les erreurs. » (P. 33.)

D'ailleurs, ceux-là se trompent, qui pensent que la méthode scolastique a pour compagne obligée la sécheresse ou même la barbarie de l'expression. Sans doute il ne faut pas, en général, chercher dans les maîtres du moyen âge des modèles de style et d'exposition élégante. Mais rien n'empêche, qu'après avoir appris d'eux la logique et la rigueur, on « n'emprunte à la littérature de quoi tempérer et orner sobrement la sécheresse et l'austérité scientifique » (p. 35). C'est ainsi que l'entend le recteur de Louvain, et son dernier « vœu » est « qu'il soit accordé un peu plus de place, dans l'enseignement académique, à l'étude et surtout à la culture des lettres; des lettres, qui, en les revêtant d'une forme heureuse, font le succès des vérités utiles, des grandes pensées. » (P. 35.)

Mgr Namèche prêche d'exemple: personne ne nous démentira si nous disons que dans son discours l'intérêt de la forme va constamment de pair avec la solidité du fond. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire la chaleureuse péroraison, où s'adressant tour à tour aux professeurs de l'Université, ses collègues ou plutôt ses « compagnons d'armes, » puis aux étudiants, ces « fils de la libre et religieuse Belgique, » il exhorte les maîtres à « s'unir de plus en plus pour être forts » dans « le bon combat de la vérité contre l'erreur, de la vraie science contre les sophistes, » et adjure les élèves, au

nom du « père de leurs âmes, Pie IX, si injustement, si perfidement attaqué par les uns, si faiblement défendu ou si lâchement abandonné par les autres, » de n'être « ni lâches ni ingrats » et de « plutôt tout perdre que perdre la foi et l'honneur. » (P. 40.) Une parole si franche et si catholique méritait d'exciter les colères et les alarmes hypocrites du libéralisme. Mais les clameurs des *sophistes* (les libéraux, se rendant justice cette fois, ont cru qu'eux seuls pouvaient être ainsi désignés) n'empêcheront pas, nous l'espérons, la grande institution, dont les catholiques belges sont fiers à si juste titre, de maintenir haut et ferme son drapeau, avec sa noble devise : *Foi*, *science*, *patrie*.

J. BRUCKER.

ENCORE LE CANAL DE DARIEN

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux projets de *jonction des deux Océans*, dont nous les avons récemment entretenus[1], n'auront pas oublié le commandant Selfridge, que nous avons laissé dans l'isthme de Darien, poursuivant la recherche du tracé le plus commode et le moins dispendieux pour l'établissement d'un canal interocéanique. Le rapport où il fait connaître à son gouvernement les résultats définitifs de son expédition vient d'être livré à la publicité. Voici, d'après la *Revue maritime et coloniale*[2], qui analyse et traduit en partie ce travail, comment l'officier américain, à la suite de ses nouvelles découvertes, croit devoir modifier son premier plan.

Le canal proprement dit ne commencera toujours qu'à partir de l'Atrato, environ 3 milles (5 kilomètres) au-dessous, c'est-à-dire au

[1] *Livraison de septembre*. Il y a dans cet article une omission à réparer. Nous prions nos lecteurs de lire *à la page 420, ligne 5 :* Tous les projets furent ainsi étouffés radicalement. Nous croyons que ces mesures sévères visaient surtout les explorateurs dangereux, qui pénétraient sur le territoire de l'isthme à la suite des forbans et pour préparer les voies à une colonisation étrangère. On trouve plus d'une entreprise de ce genre sur la fin du XVII[e] siècle. Vers cette époque, *etc.*

[2] Octobre 1874. Article du lieutenant de vaisseau H. de Bizemont.



nord, du point où ce fleuve reçoit le Rio-Napipi. Il court d'abord presque droit à l'ouest, en longeant de très-près le Napipi. Arrivé non loin du confluent de cette rivière avec le Rio-Doguado, il s'infléchit vers le sud-ouest, traverse le Napipi juste au-dessous de sa jonction avec le Doguado et suit la rive droite de ce cours d'eau jusque près de sa source. A environ 3 milles et 1/2 du Pacifique, il entre dans un tunnel, franchit à 120 pieds la ligne de faîte qui est ici élevée de 600 (658 ?) pieds au-dessus du niveau de l'Océan et débouche dans la vallée du Chiri-Chiri, petit torrent qui va se jeter dans la baie du même nom. C'est cette baie, située à 10 milles au sud de celle de Cupica, qui, dans le nouveau projet, forme l'extrémité occidentale du passage interocéanique. Si l'on en croit les marins américains, elle présente toutes les conditions d'un excellent port. La longueur totale du trajet, depuis l'Atrato jusqu'au Pacifique, serait de 28 milles (45 kilomètres).

Le commandant Selfridge a encore calculé avec un soin minutieux la dépense qu'entraînerait la construction de cette route. Suivant son évaluation, le canal avec ses accessoires reviendrait à 60,583,746 dollars (327,758,000 fr.). Dans ce total les frais d'excavation entrent pour 41,828,497 dollars : ils sont comptés au tarif moyen de 33 *cents* (1 fr. 65) par mètre cube de terre [1], 1 dollar 25 cents et 1 dollar 75 cents par mètre cube de roc et 5 dollars 35 cents par mètre cube de tunnel. Comme on le voit, la réduction gagnée sur le premier projet serait considérable, et dès maintenant il est permis d'affirmer que si le devis du brave *commander* n'est pas une pure fantaisie, la ligne qu'il propose est de beaucoup la plus économique. Elle coûterait moins que le canal de Suez [2], et cependant on sait que les difficultés matérielles du percement de l'isthme égyptien étaient jusqu'à présent considérées comme bien inférieures à celles que devait rencontrer la canalisation de l'isthme américain.

Avouons-le pourtant, avec ces facilités inespérées et vraiment séduisantes, le plan de M. Selfridge prête encore à quelques objections. Deux points surtout impressionneront désagréablement bien

1 Les déblais du canal de Suez revenaient à 1 franc par mètre cube, suivant M. de Lesseps (*Bulletin de la Société de géographie*, séance du 1er juillet 1874).

2 Voir l'*Annuaire encyclopédique* pour 1869-1871, article *Isthme*.

des marins : le tunnel d'abord, puis les écluses. Pour ce qui est des écluses, elles seraient au nombre de vingt. Le commandant américain pense que c'est là un chiffre modéré : le fait est que le premier projet en demandait davantage ; mais il n'en restera pas moins une gêne sérieuse pour nos habitudes de circulation rapide. On pourrait, il est vrai, diminuer l'embarras, à la condition toutefois d'augmenter notablement la dépense. Suivant le tracé que préfère M. Selfridge, le canal s'élève par des étages successifs jusqu'à 120 pieds au-dessus du niveau de la mer. On obtient ainsi ce résultat de n'avoir à exécuter que des tranchées modérées et un tunnel de 3 milles (5 kilomètres) seulement de longueur. Pour supprimer des écluses, il faudrait, naturellement, réduire l'altitude ; par suite, creuser plus profondément et sur des espaces plus longs. Et notons que presque partout l'excavation doit se faire dans le roc.

L'idéal d'un passage interocéanique, dans cette région, serait sans doute un canal de niveau avec l'Atrato. Comme ce fleuve, à l'embouchure du canal projeté, n'est élevé que de 40 pieds au-dessus de la surface de l'Océan, trois écluses, sur le versant du Pacifique, suffiraient à racheter la pente. Dans ce plan, aussi, le canal ne risquerait pas de manquer d'eau en aucun temps. Même il en recevrait trop ; et le grand reproche qu'on adresse à ce projet, c'est qu'en plaçant si bas le niveau du canal, il y ferait aboutir tout le drainage du pays. On conçoit les graves désordres qui s'ensuivraient, surtout dans la saison des pluies.

D'autres critiques ont été produites contre l'idée du commandant Selfridge, notamment dans les réunions de la Société de géographie de Paris[1].

Un ingénieur français qui a lui aussi, et dès 1861, exploré l'isthme de Darien en vue de la communication interocéanique, M. Lucien de Puydt, estime que tous les projets par la ligne de l'Atrato sont « condamnés d'avance [2]. » Selon lui, en effet, les obstacles, que l'état des bouches de ce fleuve oppose à l'établissement d'un grand port, sont simplement insurmontables. Nous n'avons pas qualité pour apprécier la valeur de cette affirmation. Disons seulement

[1] Séances du 3 et du 17 juin 1874.

[2] Communication insérée dans le *Bulletin de la Société de géographie*, août, 1874.

qu'elle est en contradiction ouverte avec les conclusions que l'expédition américaine a cru pouvoir formuler, après un examen, ce semble, très-attentif des lieux. Du moins, le dernier rapport du chef des explorateurs, par les faits qu'il rapporte, produit l'impression que cette difficulté, certainement capitale, est résolue d'une manière satisfaisante.

M. de Puydt parle aussi « des écluses et des tunnels, que les exigences de l'immense développement de la navigation internationale repoussent, dit-il, comme des moyens surannés et dangereux. » A merveille : reste à savoir, cependant, si un canal sans tunnel et sans écluses est possible dans l'isthme américain. L'honorable ingénieur l'affirme, et il rappelle la *découverte* qu'il a faite en 1865 de la passe de Tanela-Paya, élevée seulement de *46 mètres* au-dessus du niveau de la mer, et qui occupe la ligne de partage des eaux tributaires des golfes de Darien et de San-Miguel. Une tranchée, « exécutée à niveau » dans ce col de 6,000 mètres de longueur, établirait une communication directe entre les vallées très-abaissées qui aboutissent, d'un côté à l'Atlantique, près de l'entrée occidentale du golfe de Uraba, de l'autre à la rivière Tuyra, qui se jette, comme on sait, dans la baie de Saint-Michel. La distance que les navires auraient à parcourir, pour passer d'un Océan à l'autre, serait de 153 kilomètres, dont 65 sur la Tuyra. Malgré la dépense considérable qu'exigerait cette ligne (M. de Puydt lui-même l'a évaluée à environ 400 millions), il n'y aurait pas à hésiter, si les mesures qui lui servent de base étaient à l'abri de toute contestation. Malheureusement, les hauteurs constatées par l'expédition américaine, au moyen d'observations barométriques soigneusement contrôlées, ne s'accordent guère avec les calculs de notre ingénieur. c'est par des centaines de pieds que se chiffre la différence.

Nous souhaitons, sans y compter, que les Américains se trompent. Au reste, la lumière complète ne tardera point à se faire sur tous ces projets de jonction des deux Océans. L'intérêt que leur prêtent aujourd'hui les États-Unis permet de l'espérer, et le jugement des hommes compétents qui sont officiellement chargés d'examiner les avantages respectifs des lignes étudiées est attendu d'un jour à l'autre.

J. Brucker.

BIBLIOGRAPHIE

UNE PENSÉE PAR JOUR, sujets de méditations tirés de l'Évangile du Dimanche, par le P. Marin de Boylesve, S. J. Troisième édition, Paris, Palmé. — Prix : 1 fr. 20 cent.; par 13/12, 0, fr. 90 cent.

Tout est vif, rapide, substantiel, dans ce petit livre. « Vous n'y trouverez, nous dit l'Auteur dans sa préface, qu'une pensée par jour. Mais cette pensée est un joyau : c'est un mot tiré de l'Évangile du Dimanche. Sur ce mot, on vous propose une courte réflexion, une prière, et pour bouquet une résolution pratique. Deux minutes suffiront pour préparer une méditation d'un quart d'heure. » On le voit, le R. P. de Boylesve s'est proposé de rendre attrayant et facile, en le simplifiant, cet exercice quotidien de la méditation, sans lequel il n'y a pas de vie solidement chrétienne. Il a, nous le croyons, très-heureusement réussi. Au lieu de se perdre dans de longs développements, qui divisent l'attention et la fatiguent, il va droit à son but avec une promptitude, disons même, avec une énergie, qui saisit fortement l'âme du lecteur. La parole évangélique, citée au commencement de chaque paragraphe, présente à l'esprit une sentence nette, bien formulée, aisée à retenir, plus aisée encore à méditer. Les courtes réflexions, la prière et la résolution, qui l'accompagnent, la complètent sans la dépasser ni l'étouffer. Rien ne saurait être plus utile à ceux que leurs affaires, ou peut-être le manque d'habitude, obligent d'abréger un exercice dont ils sentent néanmoins la nécessité et auquel ils sont bien aise de consacrer tous les jours quelques instants. Ce livre est précisément ce qu'il leur faut. Au reste, tous, même les plus avancés, pourront s'en servir avec plaisir et profit. Il y a un véritable charme dans cette brièveté de parole, qui, en ouvrant la voie à la réflexion, la laisse se produire spontanément, et comme d'elle-même. Les plus sages aiment a être aidés, pourvu qu'on ne les aide pas trop. Ils écouteront vo-

lontiers celui qui s'est donné la peine de leur préparer une pensée sainte et pieuse pour chacun des jours de l'année, mais qui en même temps a la discrétion de ne leur en offrir qu'une par jour.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire, par AUGUSTE BRACHET, 1 vol. in-12, de 248 pages. Paris, Hachette, 1874. — MORCEAUX CHOISIS DES GRANDS ÉCRIVAINS DU XVIe SIÈCLE, accompagnés d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue du XVIe siècle (et d'un commentaire historique) par A. BRACHET; 1 vol in-12, de 318 pages. Paris, Hachette, 1875.

Voilà une dizaine d'années que M. Auguste Brachet s'est fait comme le vulgarisateur en titre des résultats conquis par la philologie comparative pour l'histoire de notre langue. Sa *Grammaire historique* et son *Dictionnaire étymologique* de la langue française, deux fois couronnés par nos Académies, jouissent d'un rare et légitime succès, attesté par de nombreuses éditions. Toutefois, ces ouvrages ne sortaient guère du cercle des professeurs. Celui qui vient de paraître s'adresse directement aux élèves. Sera-t-il bien reçu ? Plus d'une fois des esprits éminents, et non pas seulement des philologues, ont réclamé une place pour l'élément historique dans l'enseignement de la grammaire. Appliquée suivant une sage méthode, cette innovation ouvrirait, nous n'en doutons pas, une source d'intérêt dans ces études naturellement arides. Il ne s'agit point, comme l'auteur le fait observer dans une spirituelle préface, de remplacer l'étude pratique des faits grammaticaux par les subtiles recherches de l'étymologie. Les règles, rédigées d'après la tradition des meilleurs grammairiens et destinées à être apprises par cœur, forment encore le fond de la *nouvelle grammaire*. A la suite seulement, et bien distinguées, même par le caractère typographique, viennent de courtes explications, qui, montrant la filiation latine des formes principales de notre langue, font comprendre la raison de leur diversité en apparence si capricieuse et saisir la loi qui les soumet à un ordre régulier. Le professeur n'attirera l'attention des jeunes élèves sur ces notes, ou ces *appendices*, comme on disait autrefois, que lorsqu'ils possèderont à fond les règles, et encore en ayant soin « de graduer ses commentaires suivant l'intelligence des enfants et selon leur connaissance du latin. » (P. XIV.) Avec ces précautions de bon sens, la grammaire historique n'offre plus rien d'effrayant.

Les éclaircissements, tirés de l'histoire de la langue, ne sont pas la seule nouveauté de cette grammaire. Signalons plusieurs cha-

pitres fort intéressants, où l'auteur passe en revue les procédés par lesquels le langage français a su tirer d'un petit nombre de types latins un contingent si riche et si varié de substantifs, d'adjectifs et de verbes.

On retrouvera dans ce volume les qualités qui distinguent les ouvrages de M. Brachet : une grande netteté d'exposition, expression claire, aiguisée parfois d'un tour piquant. Ne dissimulons pas, cependant, que les philologues de profession lui ont reproché quelques assertions inexactes en matière d'étymologie romane, des règles formulées d'une manière trop absolue ou incomplètes, des contradictions *(Revue critique*, 1874, n° 51). Ces défauts, la critique en a, selon nous, quelque peu exagéré l'importance. Mais l'auteur devra tenir compte de certaines corrections qu'on lui indique. Pourquoi s'obstiner, par exemple, à faire du poëte fâcheux que maudit le *Misanthrope* « un empoisonneur *du* diable. » (*Grammaire*, § 460, et encore dans les *Morceaux choisis)?*

Mais c'est surtout la syntaxe qui nous paraît vraiment laisser beaucoup à désirer, notamment dans sa seconde partie, la *syntaxe des propositions*. L'historique est ici presque entièrement oublié; en revanche, nous trouvons une métaphysique allemande, digérée dans une série de règles fort sèches et qui encore ne suffisent point pour résoudre toutes les difficultés.

Les *Morceaux choisis des grands écrivains du* XIV[e] *siècle*, avec le *Recueil des morceaux choisis des écrivains français du* XI[e] *siècle à la fin du* XV[e], qui doit suivre prochainement, sont le complément naturel de la *Nouvelle Grammaire*. En parcourant ces monuments de notre vieux langage, on pourra, pour ainsi dire, toucher du doigt l'origine et le développement historique du français moderne. Est-il besoin d'insister sur l'intérêt qu'ils offrent au point de vue littéraire? Personne ne niera plus aujourd'hui que la France, avant le XVII[e] siècle, ait possédé une littérature digne d'elle, bien qu'imparfaite et rude à certains égards. Les morceaux que M. Brachet a fait entrer dans ce premier recueil sont empruntés surtout à Marot, Ronsard et Régnier parmi les poëtes, à Rabelais, Montaigne et Amyot pour la prose. C'est assez dire qu'ils forment une lecture agréable : l'esprit gaulois y domine. Nous avons remarqué le soin qu'a pris l'auteur d'écarter ce qui pouvait blesser la vertu des jeunes élèves. Nous l'aurions voulu encore plus sévère et nous retrancherions certaines poésies, appartenant au genre érotique. C'est Calvin que M. Brachet a placé en tête de ses *grands écrivains* du XVI[e] siècle. Nous ne discuterons pas les titres litté-

raires du réformateur : on sait qu'il écrivait mieux en latin qu'en français. Mais il est permis de s'étonner de l'espace qui lui est accordé, quand saint François de Sales, qui est bien, lui, un admirable écrivain en notre langue, n'occupe pas trois pages. Parmi les quatre morceaux empruntés au dictateur de Genève, nous n'aimons pas le deuxième et le troisième qui sont intitulés : *Un Martyr* et *Les Moqueurs*. Nous regrettons également de trouver la *Première Harangue de Bèze au colloque de Poissy* (p. 135) et le plaidoyer de L'Hospital, transcrit assez mal à propos sous le titre : *La Liberté de conscience* (p. 153). Je ne conteste point l'art qui règne dans ces discours, ni l'intérêt qu'ils offrent à l'historien ; mais ils peuvent produire de fâcheuses impressions dans les jeunes intelligences, qui n'ont pas encore appris à démêler le faux sous les dehors de la bonhomie et du *libéralisme*. J. B.

DES PREUVES ET DE LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ NATURELLE. Étude sur l'article 340 du Code Napoléon, par CHARLES JACQUIER, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon. In-8, x-115 pages. Paris, 1874, Marescq aîné.

L'objet de cet ouvrage est suffisamment indiqué par son titre. Quant au plan que l'auteur a suivi, lui-même le fait connaître dans son avant-propos. « Nous commençons, dit-il, par exposer à grands traits notre ancien droit sur la matière, et celui qui nous régit aujourd'hui. Nous signalons ensuite les correctifs successivement apportés à notre Code par la jurisprudence et les principales dispositions de quelques législations étrangères, notamment sur les points qui la distinguent de la nôtre. Après cet exposé, nous nous efforçons d'établir que notre loi française, sur les preuves de la filiation naturelle, appelle des réformes radicales. Enfin, nous indiquons quelles seraient, suivant nous, les modifications à y introduire. »

On le voit, l'auteur aborde ici une série de questions graves et importantes entre toutes celles qui ont pour but la régénération morale de notre pays ; car, comme le fait très-bien observer M. Jacquier, une bonne législation établie en cette matière produirait infailliblement d'heureuses et salutaires conséquences. « Les lois, quoi qu'on en dise, exercent sur les mœurs une décisive influence : elles leur cèdent parfois, mais plus souvent elles les dirigent ; *leges emendatrices vitiorum, commendatrices virtutum*, disait Cicéron. »

Quelques personnes regretteront peut-être que l'estimable auteur

n'ait pas cru devoir traiter son sujet d'une manière encore plus compréhensive et plus complète. On pourrait aussi, ce semble, émettre certaines observations critiques, certains doutes tout au moins, relativement à tel ou tel point de détail, notamment en ce qui regarde quelques-unes des dispositions du projet de loi placé à la fin du volume. Mais, à la prendre dans son ensemble, cette publication fait grand honneur au jeune talent à qui nous la devons, et elle se place avantageusement à côté d'un autre ouvrage remarquable que l'auteur avait publié en 1869 sous ce titre : *De la Condition légale des communautés religieuses en France.*

S'il est vrai, comme l'annonce M. Jacquier, que l'Assemblée nationale doive être prochainement saisie d'un projet de loi tendant à réformer l'article 340 du Code civil, le présent ouvrage pourra fournir à nos législateurs les éléments d'information et les motifs de conviction les plus précieux. En tout cas, M. Jacquier aura eu le mérite de démontrer l'urgence d'une réforme qui s'impose comme une nécessité sociale de premier ordre.

P.-M. T.

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT DE CHANTAL, sa vie et ses Œuvres. — *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Chantal,* par la Mère MADELEINE DE CHAUGY; Paris, Plon, in-8, p. XXIII-601.

Ce premier volume de la *Vie et des Œuvres* de la sainte et illustre fondatrice de la Visitation se présente au public avec les approbations et les éloges de Mgr l'évêque d'Annecy et de Mgr Mermillod, évêque de Genève. De si hauts et magnifiques témoignages recommandent suffisamment une œuvre, et nous pourrions, peut-être, nous contenter de citer ces lettres épiscopales. Disons cependant quelques mots de cet ouvrage, que nous voudrions voir entre les mains de toutes les personnes chrétiennes.

Et d'abord, ces *Mémoires* de la mère de Chaugy reproduisent comme dans un miroir la véritable figure de la sainte. Jusqu'ici nous avions eu des peintures plus ou moins fidèles, depuis la simple ébauche jusqu'au portrait idéalisé. Aucun écrit ne peut remplacer ces pages attachantes et pieuses qui nous font pénétrer dans l'âme de sainte Chantal. C'est son portrait peint d'après nature.

Il est vrai, les *Mémoires* et les écrits ont été édités plusieurs fois, mais ces éditions étaient défectueuses en plusieurs points, et les filles de sainte Chantal n'avaient pu voir, sans être peinées, la facilité avec laquelle on s'était permis d'ajouter, de retrancher aux

textes originaux, de les rajeunir, de leur enlever leur couleur native. Tous ces remaniements ont disparu, et à l'aide de nombreux manuscrits, des autographes et des copies conservés dans les archives d'Annecy et des autres monastères, il a été facile de dégager les textes des éléments étrangers, de les rétablir dans leur intégrité primitive.

La vie de sainte Chantal par la mère de Chaugy est comme le portique du monument qu'élève le premier monastère de la Visitation à la gloire de son illustre fondatrice. Suivant l'usage adopté à Rome, l'ouvrage est divisé en deux parties. La première est consacrée au récit de la vie, la seconde aux vertus. La piété filiale n'a point nui à l'impartialité du témoin contemporain. Aussi retrouvons-nous ici les rapports pleins d'estime et de confiance que la sainte a entretenus avec plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus : nous lisons les noms des PP. de Villars, Ignace Armand, de Bonnivard, Binet, de Lingendes, qui consola les derniers moments de la sainte ; et la mère de Chaugy remarque que leur Bienheureux Père saint François de Sales avait été pareillement assisté à sa mort par un Père de la Compagnie de Jésus.

Dieu lui-même sembla tailler la plume de celle qu'il destinait à conserver les merveilles accomplies dans une âme privilégiée ; et à un chef-d'œuvre de la grâce correspondit un chef-d'œuvre de biographie religieuse.

La mère de Chaugy, comme secrétaire de sainte Chantal, se trouvait dans des conditions uniques pour connaître à fond la sainte fondatrice et la faire revivre dans ses écrits.

Admirablement douée du côté de l'esprit et du cœur, Madeleine de Chaugy avait reçu une éducation très-soignée. Née en Bourgogne, comme la sainte, « elle appartenait à la même société, fréquentait le même monde, et une alliance de famille avait établi entre la baronne de Chantal et Mlle de Chaugy les rapports de grand'tante à petite-nièce. Aux liens du sang vinrent bientôt s'ajouter les nœuds sacrés de la religion ; la sainte tante et la petite-nièce vécurent plusieurs années ensemble dans le premier monastère d'Annecy, soumises à la même règle, suivant les mêmes exercices. » (Préface.)

Madeleine de Chaugy assistait donc à la vie intérieure comme à la vie extérieure de sa mère, et le regard clairvoyant de la fille pieuse et aimante saisissait tout avec un sens exquis. Pour suppléer à ce qu'elle n'avait pas pu voir par elle-même, elle avait les témoignages des supérieures de l'Institut et les renseignements fournis

par les familles Frémyot, de Chantal et de Toulonjon. C'est en 1642 que furent commencés les *Mémoires*.

Le style de la mère de Changy a une légère couche d'archaïsme qui ne lui messied pas. Il est vif, naturel, simple avec noblesse. Chez cette fille de saint François de Sales, rien qui sente l'art ou l'effort, tout jaillit de source. Elle sème, en se jouant, les mots et les tours heureux, les pensées saillantes, les images généreuses. Elle se préoccupe peu de la forme pour s'attacher à l'exactitude des faits et à la vérité des peintures. Nourrie de la lecture de l'Écriture sainte et des auteurs sacrés, elle a donné à son style une couleur mystique très-prononcée; les passages tirés de ces sources, les allusions, les applications abondent sous sa plume facile et pleine d'abandon.

On lira donc avec un nouveau plaisir la vie de celle qui, tour à tour, jeune fille, épouse, veuve, religieuse, montre en toutes ces situations le sens surnaturel qui la distingue et la force héroïque qui fait son caractère. Les hôtes des cloîtres, les membres du clergé, les fidèles vivant dans le monde se nourriront de cette lecture substantielle, et les hommes avides de jouissances littéraires y trouveront un plaisir intellectuel et comme un parfum de cette belle époque du XVIIe siècle.

Il appartenait au premier monastère de la Visitation, à celui qui est si bien nommé la *sainte source*, de verser ses trésors à notre époque desséchée et appauvrie. Puissent ces *Mémoires* y faire germer et fleurir avec un nouvel éclat les nobles et fortes vertus dont sainte Chantal a été un si parfait modèle ! E. S.

ÉLEVAGE DES ABEILLES PAR LES PROCÉDÉS MODERNES, par GEORGES DE LAYENS. Ouvrage orné de cinquante-huit gravures. (Goin, éditeur, à Paris, rue des Écoles, 62.)

Les méthodes suivies dans l'éducation des abeilles sont en train de subir en France un profond changement. Non-seulement l'emploi des ruches à rayons mobiles tend à se généraliser comme dans les autres pays, mais aussi s'introduisent de nouveau procédés de culture plus facilement applicables à ces ruches qu'aux anciennes. Ces procédés sont exposés avec détail dans l'ouvage dont nous parlons, et c'est là surtout qu'il se distingue des traités parus jusqu'à présent en France sur l'apiculture. Cet ouvrage se divise en deux parties : une partie pratique et une partie théorique. Dans la première, après avoir rappelé les traits principaux de l'histoire natu-

relle des abeilles, il explique la conduite des ruches. Cette partie de l'ouvrage suffit à elle seule pour conduire une exploitation agricole.

La partie théorique présente plusieurs aperçus nouveaux qui sont souvent d'un grand intérêt. Les instincts des abeilles, l'organisation naturelle de l'essaim y sont décrits d'une manière frappante au point de vue des théories d'apiculture. Après une étude raisonnée de la forme des ruches, étude qui détermine pour ainsi dire d'une manière invariable le choix de la meilleure ruche à adopter, l'auteur, par un ingénieux calcul, appuyé sur de nombreux faits et sur des expériences personnelles, démontre l'avantage qu'offrent les nouveaux procédés de culture sur ceux anciennement suivies. Des résultats statistiques viennent du reste confirmer d'une manière absolue ces calculs théoriques.

Dans une sorte d'appendice (qui aurait peut-être gagné à entrer dans le corps de l'ouvrage) se trouvent traitées un certain nombre de questions pratiques ou scientifiques se rattachant à l'apiculture.

Citons entre autres l'énoncé d'une curieuse loi sur l'élaboration des sucs dans les végétaux à différentes hauteurs.

Enfin l'ouvrage se termine par une étude botanique et chimique des matières récoltées et produites par les abeilles. Les travaux français et étrangers, sur le nectar, le pollen, la propolis, le miel, la cire, y sont successivement examinés.

L'auteur prouve qu'il existe une réelle différence chimique entre le nectar récolté et le miel produit, contrairement à ce qu'admettent généralement les apiculteurs et un grand nombre de naturalistes.

LES LIVRES SAINTS VENGÉS, ou la vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament défendue contre les principales attaques des incrédules modernes et surtout des mythologues et des critiques rationalistes, par J.-B. Glaire, ancien conseiller de l'Université, et ancien doyen de la Faculté de théologie de Paris. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée, Paris, Jouby et Roger, 1874; 3 vol. in-8, xvj-450, 423 et 448 pages.

Le vénérable abbé Combalot, prêchant dans une paroisse de Lyon, avait réfuté avec son éloquence populaire et sa verve accoutumée les objections de l'impiété contemporaine contre l'Église. Déjà il descendait de la chaire. Tout à coup une idée lui traverse l'esprit; il remonte et : « Mes frères, dit-il à ses auditeurs un peu surpris, de votre ville de Lyon vous voyez le mont Blanc. Eh bien !

je vous le dis, les rats ne le mangeront pas. » Depuis quelque deux mille ans, la science incrédule s'acharne contre la Bible, et ce monument divin non-seulement est debout, mais il n'est pas même entamé. Les attaques les mieux concertées ont tourné à la confusion de leurs auteurs ; des découvertes inattendues qui d'abord avaient paru contredire nos saintes Écritures, ont fini par mettre leur véracité dans un plus grand jour. Il s'est rencontré des écrivains religieux et savants qui se sont appliqués avec succès à éclaircir les difficultés. Pour ne parler que de ceux qui, en France, ont donné à cette apologie une forme populaire, Bullet dans ses *Réponses critiques*, Guénée dans ses *Lettres de quelques Juifs à Voltaire*, Du Clot dans sa *Sainte Bible vengée*, n'ont laissé debout aucune des objections soulevées contre l'Ancien et le Nouveau Testament par les esprits forts du dernier siècle.

M. l'abbé Glaire est descendu après eux dans l'arène. Son dessein n'était pas de faire oublier ses devanciers, mais au contraire de les rappeler à la génération présente, de choisir parmi les arguments qu'ils avaient employés ceux qui sont encore utiles, de les compléter au besoin, de les ranger dans un meilleur ordre et de les fortifier en les réunissant dans un seul ouvrage. Les commentaires de Dom Calmet, les dissertations contenues dans la Bible de Vence et quelques travaux plus récents, publiés en France ou en Allemagne, lui ont fourni d'abondants matériaux auxquels il a joint les fruits de ses réflexions personnelles et de ses longues études. Tel est le fond des *Livres saints vengés*.

Mais cet ouvrage, imprimé il y a trente ans, ne répondait plus aux nécessités actuelles. L'auteur en a donc fait une nouvelle édition notablement augmentée. Il a suivi toujours le même plan dans ces additions, c'est-à-dire que, modeste autant qu'érudit et bien plus désireux d'instruire ses lecteurs que d'acquérir un peu de gloire, il continue à cacher sa science derrière celle d'autrui. Il résume fidèlement, cite longuement ce que d'autres ont dit, et donne peu du sien. Ne parlons que de ce qu'il y a de nouveau dans cette seconde édition. A l'appui du système qui attribue la durée de nos jours de vingt-quatre heures aux six jours de la création, M. Glaire apporte plusieurs bonnes raisons, puis une longue citation de la *Cosmologie de la Bible* par M. l'abbé Sorignet ; il aurait bien fait d'en retrancher la dernière page, celle où Origéne, saint Augustin et saint Thomas, entre autres, sont repris d'avoir confondu la lumière avec la sensation de la lumière. A ceux qui plaident pour l'origine simienne de l'homme il oppose des emprunts faits à M. de Quatre-

fages, à l'abbé Gainet et au livre de Reusch intitulé : *Bible et Nature*. Quelques extraits d'ouvrages connus de M. Lenormant, de Mgr Meignan et de Champollion le jeune, donnent une idée de récentes découvertes faites dans les monuments égyptiens et dans les ruines de Ninive et de Babylone. D'autres savants viennent à leur tour nous apprendre ce qu'il faut penser des conjectures hasardées sur les temps préhistoriques. Sauf les morceaux que nous venons de mentionner, deux pages sur le système qui fixe aux lacs Amers le lieu du passage miraculeux de la mer Rouge et une autre sur les sources amères d'Hovara, on peut dire que toutes les additions de quelque importance dont la nouvelle édition des *Livres saints vengés* s'est enrichie, ont été puisées dans les ouvrages indiqués plus haut de Dom Calmet, de Bullet, de Guénée et de Du Clot qui doit lui-même beaucoup à Dom Calmet, à Guénée et à la *Scriptura sacra contra incredulos propugnata* de Veith. Ainsi une intéressante dissertation sur l'enfantement de la Vierge prédit par Isaïe est un abrégé du savant bénédictin. Les explications données sur les animaux immondes, sur les reproches faits à David, sur un passage d'Habacuc et sur les éléphants d'Antiochus Eupator appartiennent à Bullet. Le même auteur, et M. Glaire d'après lui, pour prouver que la multiplication des Israélites en Égypte n'a rien de fabuleux, citent un fait singulier qui lui-même aurait grand besoin de preuve. Qu'est-elle devenue cette île de Pinès où cinq naufragés ont produit en moins de quatre-vingts ans un peuple de douze mille personnes ? Du Clot a fourni les éclaircissements sur le nombre des Israélites tués après l'adoration du veau d'or, sur les oignons d'Égypte, sur les espions de Josué, sur l'extermination des Chananéens qui avait été suffisamment justifiée à propos du livre des Nombres, sur l'étendue des conquêtes de Josué et sur la fuite des Chananéens vaincus par ce grand homme. Ce que M. Glaire dit de Jérémie, des prétendues erreurs commises dans le XII[e] chapitre des Machabées, d'Héliodore châtié de Dieu par la main des anges et du supplice des sept frères Macchabées et de leur mère est dû au même écrivain ; et c'est encore l'abbé Du Clot avec Dom Calmet qui a inspiré tant l'article sur les récits contenus dans les chapitres XIII et XIV de Daniel, que le chapitre VI[e] de la seconde partie sur les épîtres de saint Paul. Au reste, l'auteur des *Livres saints vengés* cite loyalement les ouvrages qu'il met à contribution.

Les cinq chapitres sur les Évangiles et les Actes des apôtres sont tels qu'ils ont paru pour la première fois en 1845, et les écrits de M. Renan, malgré tout le retentissement qu'ils ont eu, n'ont pas

obtenu de M. l'abbé Glaire l'honneur, je ne dis pas d'une réfutation, mais d'une mention. Pourtant un oubli a été réparé. Dans son article sur les possessions, § 2, nº 4, notre auteur s'était fait cinq objections dont il n'avait résolu que les trois premières ; les deux autres, tirées de saint Jean et de saint Paul, ont cette fois leur solution. Il aurait fallu rétablir dans le tableau de la généalogie de Jésus-Christ selon saint Matthieu les noms de Salathiel et de Zorobabel omis on ne sait pourquoi. Il est regrettable vraiment que certaines fautes d'impression et certaines incorrections de style reviennent au bout de trente ans, les mêmes que dans la première édition. Le lecteur ne sera pas induit en erreur, il est vrai ; il ne croira pas qu'Alexandre a traversé le Tibre (t. II, p. 22), que Moïse défendit aux Hébreux de ne pas imiter les Chananéens (p. 146), que Cléopâtre fut la mère d'Auguste (t. III, p. 397). Mais ces taches qui reparaissent dans une édition revue et corrigée, l'offensent à bon droit, d'autant plus qu'on voudrait ne rien trouver à reprendre dans un ouvrage si utile et d'une doctrine si exacte.

F. D.

INSTITUTIONES THEOLOGIÆ DOGMATICÆ GENERALIS. — TRACTATUS DE VERA RELIGIONE, auctore BERNARDO JUNGMANN, profess. ord. in S. Fac. Theol. Uuiversitat. cath. Lovaniensis. — Ratisbonne, Pustet. Paris, Lethielleux, 1874.

Nos lecteurs connaissent déjà M. Jungmann. Il y a deux ans, dans l'étude que nous avons consacrée à son cours, nous disions les qualités qui distinguent le professeur de Louvain : clarté et élévation, précision sans sécheresse, simplicité jusque dans la solution des plus épineuses difficultés, soin scrupuleux des détails et attention plus grande encore à élargir les horizons, à offrir toujours une brillante synthèse, comme résumé de ses conclusions. Nous venons d'étudier le nouveau traité qui nous est aujourd'hui présenté par le même auteur : il nous semble que rien n'est à retrancher de cet éloge.

M. Jungmann a écrit son livre pour des étudiants en théologie ; il nous affirme qn'en le composant il a toujours eu en vue l'utilité de ceux auxquels il le destinait. C'est dire que cette apologie du christianisme n'aura ni l'étendue des ouvrages composés par les docteurs pour des théologiens consommés, ni le caractère de ces apologies destinées aux gens du monde, où l'on doit s'efforcer, non-seulement d'éclairer les intelligences, mais encore de conquérir les cœurs. Ici, c'est une étude sérieuse des fondements de la foi

chrétienne. Il s'agit, sans renoncer provisoirement à sa foi par un doute méthodique, de lui donner des racines plus profondes, en considérant avec plus de soin le fait de la révélation divine et les preuves qui l'établissent.

Oui, le fait d'une révélation divine : quoi qu'en puissent penser le naturalisme et le rationalisme, ces deux formes de la négation antichrétienne ; le naturalisme qui repousse comme impossible ou inutile tout ordre surnaturel et toute révélation divine ; le rationalisme, forme adoucie du naturalisme, mais également perfide, qui rejette la foi et proclame l'indépendance de la raison, même dans le domaine de la religion. Suivre les différentes phases de l'erreur, lui arracher le masque sous lequel elle essaie de se dérober, renverser les principes sur lesquels elle s'appuie, c'est le premier devoir de l'apologiste. Il doit donc aujourd'hui accorder une large place à l'examen des théories rationalistes de l'autonomie de la raison et du progrès humanitaire. Il prêtera l'oreille, à ce qui se dit dans le camp opposé, pour être à la hauteur de sa mission et donner à la vieille démonstration chrétienne cet air de fraîcheur sous lequel on aime à la contempler.

Cette étude préliminaire a déjà fait voir la faiblesse des coups que le rationalisme essaie de porter au surnaturel. Il faut pourtant ajouter quelque chose à la défense. Après avoir exposé d'une manière exacte et précise, comme il convient en un sujet si délicat, les notions fondamentales du naturel, du surnaturel et du préternaturel ; après avoir décrit sommairement les conditions essentielles d'une religion qui doit conduire les hommes à une fin surnaturelle par des moyens proportionnés, M. le Dr Jungmann démontre que non-seulement le surnaturel ne répugne point à la raison, mais qu'au contraire il s'harmonise parfaitement avec elle. C'est sur ce terrain que le professeur de l'université de Louvain établit sa démonstration des fondements de la foi. Elle est vraiment sienne en effet, moins par l'originalité du plan et la nouveauté de la méthode, que par le soin avec lequel il approfondit les choses et les présente de manière à satifaire pleinement l'intelligence. Les thèses qu'il aborde sont connues, les arguments sur lesquels il les appuie ne sont pas nouveaux, la marche qu'il adopte a été suivie depuis des siècles. Qu'importe, si ces thèses sont vraies, si ces arguments sont forts, si cette marche est lumineuse ! Qu'importe, si celui qui entend ces leçons parvient à se faire des idées nettes sur chaque chose et saisit leur raison dernière ! Est-il pour l'esprit jouissance comparable à celle-là ? Qu'un orateur vienne ensuite me parler des beau-

tés intimes du christianisme, de ses harmonies profondes avec la nature humaine, je l'écouterai avec plaisir, surtout s'il est éloquent; parce que, attaché aux vrais principes théologiques, je jugerai à leur valeur ses développements poétiques ou oratoires, sans exagérer en rien la portée des arguments qu'il déroulera sous mes yeux, me gardant bien surtout de confondre la preuve véritable avec ces raisons de convenance que l'on peut invoquer en confirmation de la thèse.

Pourtant, je ne nie point qu'il faille étudier l'état des esprits et leur prèsenter la vérité sous un jour qui convienne à leur situation intellectuelle et morale. C'est simplement affaire de sagesse et de prudence. Mais gardons-nous, sous prétexte de nous accommoder à à l'état des esprits, de nous assimiler leurs défauts, et, parlant à un siècle de sentimentalisme et de religiosité vague, de trop emprunter son langage.

M. Jungmann éclairera tout homme sérieux qui voudra s'instruire des fondements de la foi ; et ils sont nombreux aujourd'hui ceux qui sentent le besoin de combler les lacunes de leur éducation religieuse. Aussi, nous appelons de tous nos vœux l'heure où nous possèderons en notre langue un livre ayant la valeur théologique de celui que nous venons d'analyser, conçu dans la même pensée, exécuté sur le même plan ; une apologétique chrétienne, claire et sobre de détails comme l'enseignement didactique, intéressante et pleine d'attraits comme la poésie, forte et vigoureuse comme l'argumentation la plus serrée, d'un style noble et brillant, qui soit tout ensemble une œuvre de théologie, de littérature et d'éloquence. C'est ce qu'on nous promet toujours, sans nous l'offrir jamais.

L. Cochard.

MÉMORIAL DU BIENHEUREUX PIERRE LE FÈVRE, premier compagnon de saint Ignace, publié pour la première fois en son texte latin, et traduit en français par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. — Édition française, in-18 raisin, vii-456 pages. Paris, 1874. Gauthier-Villars.

Le P. Marcel Bouix semble avoir voué sa vie à la simple et modeste tâche d'éditeur ou d'interprète, tâche bien utile cependant et bien méritoire, surtout quand on sait y procéder avec ce bonheur de discernement, avec cette conscience et cette sûreté de main qui ont conquis à toutes ses publications les suffrages des juges les plus compétents. Notre infatigable travailleur vient d'ajouter une nouvelle perle à tant d'autres dont il avait déjà enrichi le trésor de notre littérature pieuse après les avoir découvertes le premier ou

du moins retouchées et rétablies dans tout leur état. Le *Mémorial du bienheureux Pierre Le Fèvre* ne sera certainement pas, de toutes ces perles, la moins précieuse ni la moins recherchée par ceux qui aiment la saine et forte spiritualité.

On sait ce que fut ce grand serviteur de Dieu. Déjà, de son vivant, saint François Xavier lui rendait le même hommage d'invocation qu'on adresse aux bienheureux dans le ciel. Les personnages les plus éminents dans l'Église et dans le siècle le considéraient comme un prodige de vertu, un théologien du premier rang, un directeur consommé dans les voies spirituelles. Après sa mort, l'Allemagne, dont il avait été l'apôtre, érigea des autels en son honneur et la Savoie, sa patrie, lui rendit également un culte qui, pour n'avoir pas reçu encore la sanction suprême de l'autorité apostolique, n'en était pas moins légitime ni moins conforme à la discipline alors en vigueur. Saint François de Sales en fut un des plus fervents zélateurs. Enfin, il était réservé à Pie IX de donner à ce culte une confirmation solennelle équivalant à une béatification authentique.

Le livre que publie aujourd'hui le P. Bouix est donc l'œuvre d'un saint et d'un grand saint. Ces pages sont la révélation des secrets les plus intimes de son âme. On y saisit, en quelque sorte, la trame de ses pensées, le tour particulier et personnel de sa piété, ses pratiques, ses dévotions, ses moyens spéciaux de sanctification et, si l'on nous permet ce mot, tous ces mystères de psychologie surnaturelle que la grâce opérait dans un cœur constamment docile à son action.

On aimerait peut-être à trouver ici quelques citations qui permettent d'apprécier avec plus de connaissance le caractère propre et distinctif de ce mémorial. Voici seulement quelques lignes ; on en remarquera l'intérêt, pour ainsi dire, d'actualité par rapport à notre pays. Le bienheureux écrivait à la date du 26 août 1542 :

« Le jour de la fête de saint Louis, roi de France, j'eus une grande dévotion en appliquant la messe à l'intention du cardinal pour qui je devais la dire, voulant satisfaire, en son nom, à tout ce qu'il peut devoir à l'honneur de ce saint et à l'utilité de toute la France, de cette nation où il s'est fait tant de bien, où tant de péchés ont été remis et où il y a tant de nécessités corporelles et spirituelles. Je dis donc que j'appliquai le saint sacrifice pour le cardinal et pour toute la France passée, présente et *future*, avec tous ses rois, ducs, comtes et autres maîtres ; pour les archevêchés, évêchés, abbayes, paroisses, colléges, villes de tout ordre ; et, en appliquant ainsi le saint sacrifice, je sentais une grande dévotion et

un ardent désir que notre Seigneur m'accordât tout ce que je demandais pour ce royaume... » (P. 128.)

Ne dirait-on pas que ce sont ici les pensées, les sentiments d'un enfant de la France ? Pierre Le Fèvre ne l'était cependant qu'à un titre, celui d'élève de notre glorieuse université de Paris. Mais la réunion de la Savoie à la France l'a rendu français, par effet rétroactif, de même que son immortel compatriote, saint François de Sales, si attaché de cœur, lui aussi, à notre nation. C'est là une des magnifiques raisons qui nous permettent de compter fermement sur la protection de ces deux illustres fils de la Savoie, et certes jamais n'aura été plus belle pour eux l'occasion de porter secours à une nation *où il y a tant de nécessités corporelles et spirituelles, où tant de péchés ont été remis*, mais aussi tant d'autres restent à remettre ; *où il s'est fait*, et, grâce à Dieu, se fait encore *tant de bien*, mais où il y a également tant de mal, mal du péché et du crime d'abord, et, par suite, mal de la peine et du châtiment.

Désormais, le bienheureux Pierre Le Fèvre méritera encore de la France autrement que par ses bons offices d'intercesseur et de protecteur. Son *Mémorial*, traduit en notre langue et mis à notre portée, nous restera comme un legs qu'il nous fait de son propre esprit et de son cœur, comme un aliment de vie surnaturelle destiné à nourrir, à fortifier beaucoup d'âmes.

ANNOTAZIONI ALLE LEGGI CRIMINALI PER L'ISOLA DI MALTA E SUE DIPENDENZE, da servire di guida al giurato. (Annotations sur les lois criminelles de l'île de Malte et dépendances, pour servir de guide aux jurés), par l'avocat JOSEPH FALZON. Malte, 1870-1872; 2 vol. in-8, de 304 et 366 p. (en italien).

L'institution du jury, que les Anglais aiment à compter parmi les bienfaits de leur vieille constitution, fut octroyée par eux à Malte en 1815, l'année même où le congrès de Vienne leur confirma la possession de cette île. Cependant ils en limitèrent d'abord le fonctionnement à certaines catégories de causes et aux cas pouvant entraîner les pénalités les plus graves. Depuis 1854, date de la promulgation d'un code criminel, élaboré pour l'île par une commission spéciale, composée en majeure partie de Maltais, ce mode de procédure est devenu d'une application générale. C'est « pour faciliter aux jurés maltais l'accomplissement de leurs devoirs, qu'un jeune avocat du pays a commencé en 1870 à publier ces *Annotations*, commentaire succinct et consciencieux de la nouvelle législation. Mais ce travail ne manque pas non plus d'intérêt pour les lecteurs

étrangers. Ceux que leurs études professionnelles ou leurs goûts amènent à s'occuper de législation comparée y trouveront, avec le textes des lois criminelles qui régissent la colonie britannique de la Méditerranée, le résumé des débats dont elles ont été l'objet et des amendements qu'elles eurent à subir avant d'arriver à leur forme actuelle. Un côté assez curieux de cette discussion, c'est le rôle qu'y jouent les représentants du gouvernement anglais. Ainsi, M. Falzon nous donne des détails caractéristiques sur les vicissitudes d'un projet de loi contre les délits d'insulte à la religion, et spécialement contre les outrages à la religion catholique, professée par la grande masse de la population maltaise. Ce projet, après bien des remaniements, fut voté à une forte majorité par le conseil colonial, chargé de la révision définitive, mais ne put obtenir l'assentiment du gouvernement britannique. On ne le trouva pas assez conforme aux « principes d'égale tolérance » qui président à la politique de l'Angleterre contemporaine. Finalement, on prit le parti de trancher la difficulté, en supprimant du code le titre des délits en question. L'auteur des *Annotazioni* reproduit la dépêche du secrétaire d'État, qui notifie cette décision, arrêtée en conseil de la reine, à la date du 5 février 1854 (*Annotaz.*, nº 342, p. 20-26). On y voit que ce qui motive surtout la conduite du gouvernement anglais en cette matière, c'est la crainte, quelque peu exagérée, des mécontentements que pourrait susciter, dans les fractions dissidentes, une protection spéciale accordée à la religion dominante, quelle qu'elle soit. Du reste, le ministre anglais pense que le respect dû à la religion sera garanti dans la mesure convenable, par le fait que les insultes, qui lui seraient faites publiquement, sont comprises dans la catégorie des désordres qui troublent la tranquillité publique. Ce n'est pas le lieu d'apprécier cette théorie. Une simple réflexion en passant : il est au moins singulier que les États libéraux n'osent inscrire une pénalité spéciale contre les outrages à la Majesté divine, dans des codes où les moindres offenses à la souveraineté royale ou populaire sont prévues et frappées de leur peine ; car, sur ce dernier point, le code maltais ne fait pas exception. Cela dit, nous aimons à constater qu'on rend généralement cette justice aux administrations anglaises, surtout dans les colonies, que, si elles poursuivent un peu à tort et à travers le système de la neutralité du pouvoir en matière religieuse, elles ne se croient pas pour cela le droit de gouverner une population catholique sans tenir compte de ses sentiments et de ses croyances. J. B.

VARIA

Un collége universitaire au XVIIIe siècle. — J'ai découvert dans le magasin d'un chiffonnier un petit manuscrit, simple cahier d'un élève, qui me senble contenir des faits assez intéressants; *ne pereant*, je les consigne ici sans avoir la prétention d'en tirer la moindre conséquence.

Mon manuscrit débute ainsi : *Traitté du Recit donné au College Dharcourt par M. Vallee professeur de Rhetorique lan 1751.* C'est un traité classique de la Narration, ainsi que l'annoncent les deux premières lignes : « Le Recit est la maniere de raconter une chose, ce qui se nomme narration du mot latin *narrare.* » Après quarante-deux pages de préceptes et surtout d'exemples, l'élève écrit : *Recueil de fables latines que jay faittes pendant les vacances en sortant de ma seconde sous M. Viel professeur au College Dharcour l'an 1750.* Les matières de fables sont suivies des matières de narrations latines, de lettres latines. Ensuite *Matieres des devoirs donnes en Rhethorique par Monsieur Vallée professeur deloquence au College Dharcourt pendant l'année 1751 :* j'en citerai quelques unes : « Turtur et bubo, » fable, (10 octobre); — « nobiles etiam degeneres aliquo tamen honore dignos esse » (17 octobre); — « In festum omnium Sanctorum » (29 octobre); c'est une amplification du texte : « Existimo quod non sunt condignæ passiones, etc. » — Le 7 novembre, le sujet à traiter est emprunté à la vie de saint Martin; le 14, David et Goliath; le 12 décembre, Agar dans la solitude; le 18, c'est un discours pour la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, sur le texte : « Evangelizo vobis gaudium magnum. » Plus tard l'écolier doit, se mettant à la place de Joad, consoler David de la mort d'Absalon; ou bien, nouvel Antiochus, exhorter les Machabées à manger des viandes défendues, ou, au contraire, les exhorter à mépriser les menaces du tyran.

— Le 20 février, il devra imiter le *pro Manilia* de Cicéron et prouver que la vie du chrétien est la vie d'un soldat. — Le dimanche des Rameaux, le professeur propose comme sujet l'amour de Jésus mourant pour les hommes, et, le jour de Pâques, une imitation du *pro Marcello*, sous ce titre : « Servatori Christo gratias aget orator. » Inutile de poursuivre l'énumération de ces matières de devoirs, qui sont principalement empruntées à l'Ancien ou au Nouveau Testament. Mais je noterai les compositions données, le 28 juin et le 2 juillet 1751, pour les prix de l'Université : c'est, « discours de saint Remy à Clovis qui se présente à lui au milieu de sa cour pour lui demander le baptême. » — « Juventus academica gratias agit amplissimo Senatui propter institutam solemnem præmiorum distributionem. » — « Lisias Antiocho juniori pacem cum Judæis faciendam suadet. » — « Abisai Davidem hortatur ut interficiat Saulem. » Les matières de vers latins roulent dans la même sphère : ainsi le prix de l'Université sera donné à la meilleure pièce « sur le triomphe de Mardochée. » — Je passe les sujets d'amplifications latine et française pour arriver aux détails plus intimes de la vie du collége.

L'auteur anonyme de mon manuscrit note d'abord ses menues dépenses comme écolier ; pendant ses années de troisième, de seconde, de rhétorique, de logique, de physique et même pendant la première année de droit. — Je transcris :

En troisième, pour le bouquet du professeur . . .	6	»	Pour les estrennes	48	»
En seconde, pour le bouquet du professeur	6	»	Pour mon droit la première année.	»	»
Pour le balayeur	2	»	Pour 4 inscriptions. . . .	33	»
En rhétorique, pour le bouquet	6	»	Pour les cahiers du scribe .	24	»
Pour le balayeur	1	10	Pour lextrait des inscriptions.	6	»
Pour étrennes	48	»	Pour écrire lattestation du professeur et lextrait des inscriptions.	1	4
En logique et en physique, pour les chaires	12	»	Pour les cahiers de lagrégé, 4 cahiers	12	»
Pour les inscriptions, il y en a quatre.	48	»	Pour la Robe pour suplier pour lexamen	1	4

Notre écolier devait appartenir à quelque bonne famille bien rentée : donner 48 livres d'étrennes ! — Il note ensuite le « Catalogue des places donnees en Rhetorique dans les huit compositions de l'an 1751, des noms de ceux qui ont esté composer a l'université la meme annee dans les quatre differentes compositions et quels ont esté les

differents autheurs que nous avons eu en main cette meme annee tant en latin quen grec en prose et en vers. » Les compositions sont : la version, la fable latine, les vers, deux fois, l'amplification française, en grec, en amplification latine, deux fois. Un curieux détail : ceux qui ne savent pas le grec ou ne savent pas faire de vers, composent en version, et le nombre n'en est pas petit : ainsi pour le grec, dans une classe de 55 élèves, 8 seulement sont classés pour le grec, 47 pour la version. Pour les vers, la différence est moins sensible : 37 ont composé en vers, 19 seulement en version. — Autre détail : il y a pour chaque composition un prix de vétéran et c'est un nommé Michel (sauvons son nom de l'oubli) qui les remporte tous. — Notons encore que dans ces listes, après chaque nom, un mot en abrégé fait connaître si l'élève est *ex* (externe), *p* (pensionnaire), *b* (boursier), *p d q* (?). En rhétorique, il y avait 29 externes, 13 pensionnaires, 4 boursiers et 9 affectés de l'indication *p d q*, que je ne me charge pas de déchiffrer ; elle pourrait peut-être se rapporter aux élèves d'un séminaire ; car en 1752-1753, mon anonyme transcrit les noms de tous ses condisciples, sous M. Basset ; leur nombre s'élève à 105 dont : 43 du séminaire, 24 externes, 22 pensionnaires et 16 boursiers. En 1751, les prix de l'Université furent distribués le 12 août ; Jean le Bon, élève du collége des Grassins, remporta le premier. Alors, comme maintenant, les écoliers les plus forts composaient seuls pour les prix de l'Université ; c'était le grand concours. Ainsi M. Vallée, le professeur d'Harcourt, envoya 5 rhétoriciens composer en grec, 12 en vers, 17 en amplification française, 12 en amplification latine.

Quant aux auteurs expliqués pendant l'année, en voici la liste : Cicéron, *pro Roscio*, *Philippica secunda*, *pro Marcello*, *pro Ligario*, *pro Milone*, *pro Archia* ; — Tite-Live, troisième décade jusqu'au siége de Nole ; — Virgile, les six premiers livres de l'Énéide ; — Horace, les Odes, les Epodes et le premier livre des Satires ; — Juvénal, les Satires ; — Tacite, Agricola et les onzième et douzième livres des Annales. — Plutarque, la vie de Fabius ; — Démosthène, le *De Corona* ; — Homère, les quatre derniers livres de l'Iliade ; — Euripide, Hécube.

Mon manuscrit se termine par le « Calendrier Collégial contenant avec beaucoup dexactitude quels sont les jours de fetes que lon celebre dans les colleges de luniversité et les jours de conge quon

a eu au collège Dharcour depuis le moix Doctobre 1750 jusques au moix Daoust 1753 inclusivement. » Notre écolier a raison de l'annoncer, il a mis toute son exactitude à marquer les congés ; il prend même soin, à la fin de chaque année scolaire, d'en faire l'addition mois par mois : ainsi du 5 octobre 1750, jour de la rentrée et de la messe du Saint-Esprit, jusqu'au 17 août 1751, il y a eu 177 jours de classes et 142 de congé. L'année suivante, du 12 octobre 1751 (les vacances ayant été prolongées à cause de la naissance du duc de Bourgogne) jusqu'au 17 août 1752, 173 jours de classe et 125 de congé.

D'après le règlement de l'Université, les classes vaquaient les jours suivants : *octobre* (9) saint Denis, (18) saint Luc, (d'après M. Jourdain, *(Hist. de l'Université de Paris)*, mais cette fête n'est pas indiquée dans mon calendrier,) (28) saint Simon et saint Jude. — *Novembre* (1) la Toussaint, (2) la Commémoration des morts, (11) saint Martin, (30) saint André. — *Décembre* (7) saint Nicolas, (8) la Conception, (21) saint Thomas, (25) Noël, (26) saint Étienne, (27) saint Jean, (28) les saints Innocents. — *Janvier*, (1) la Circoncision, (3) sainte Geneviève, (6) l'Épiphanie. — *Février* (2) la Purification, (25) saint Mathias. — *Mars* (25) l'Annonciation. — *Avril* (25) saint Marc. — *Mai*, saint Philippe et saint Jacques, (10) Translation de saint Nicolas. — *Juin* (11) saint Barnabé, (24) saint Jean-Baptiste, (29) saint Pierre et saint Paul. — *Juillet* (22) sainte Marie-Madeleine, (25) saint Jacques le Majeur, (26) sainte Anne. — *Août* (10) saint Laurent, (15) l'Assomption.

Telles étaient les vacances réglementaires ; mais, on le verra, chaque collége avait des congés spéciaux, imposés par différentes circonstances. Notre écolier d'Harcour les marque soigneusement : 1750 ; *octobre* (6) procession du Recteur, M. Tramelin ; — *novembre* (3) saint Marcel, (7) congé de l'évêque de Toul, (25) sainte Catherine, fête des écoliers ; — *décembre* (10) procession de M. le recteur de l'Université, (19) congé pour M. Guérin, nouveau recteur, (22) congé pour la fête de M. le proviseur ; — 1751, *janvier* (13) fête de la paroisse, (28) saint Charlemagne, fêtes des empereurs dans les classes ; — *février* (15) congé en faveur de la naissance de Louis XV[e] roy regnant, (18) jeudi gras, (22-24) jours gras et mercredi des Cendres ; — *mars* (18) la mi-carême, (19) la procession du recteur, (24) la continuation de M. le recteur ; — *avril* (7-13)

jours saints et fêtes de Pâques; — *mai* (20) Ascension, (21) procession du jubilé, (22-24-25-27) procession, (31) lundi de la Pentecôte; — *juin* (1) mardi de la Pentecôte, (10) la Fête-Dieu, (14) grand congé pour les colléges, (17) octave de la Fête-Dieu, (21) procession de M. le recteur, (26) congé de Mme d'Harcourt; — *juillet,* (17) saint Alexis, « fête de mon régent de rhétorique, 132 liv., etc. » — En cette année 1750-1751, les physiciens de M. Basset commencèrent leurs vacances le 2 août; les logiciens de M. Lemonnier, le 4; les rhétoriciens de M. Vallée, le 11; le 12, congé pour les prix de l'Université; le 13, la tragédie du collége; le 14, la signature des prix; le 17, vacances des basses classes, de la seconde à la huitième inclusivement.

Les deux années suivantes, les mêmes congés reviennent pour les mêmes causes ou pour des motifs semblables, tels que, fêtes mobiles, processions; je signalerai seulement le 13 juin 1752, congé entier donné par le cardinal de la Rochefoucault; le 11 juillet, le congé de l'archevêque de Rouen; en octobre 1752, les vacances sont prolongées de huit jours pour la convalescence de Mgr le Dauphin; le 23 du même mois, un demi-congé pour saint Romain, patron de la nation de Normandie.

J'emprunterai encore à ce calendrier quelques détails relatifs aux pratiques religieuses du collége. Mon anonyme indique en *octobre* 1750: (8) instruction, (10) confession, (31) confession, matines à 4 heures du soir; — *décembre* (23) instruction, (24) confession, premières vêpres; — 1751, *janvier* (5) premières vêpres; — *février* (1) premières vêpres, (27) confession; — *avril* (6) instruction, (7) confession pascale; — *mai* (19) premières vêpres de l'Ascension, (28) instruction, (29) confession pour la Pentecôte; — *juin* (9) premières vêpres de la Fête-Dieu. — Les années suivantes offrent, sous ce rapport, des différences insignifiantes.

Et mon écolier termine son cahier par ces mots: « Et hæc sunt quæ vidi in collegio Harcurtiano, nunc solutus minimis curis nugatoriisque rebus, majora suscipiamus, » c'est-à-dire, commençons notre droit.

C. Sommervogel.

CHRONIQUE

L'ANNÉE JUBILAIRE

L'année 1875 n'a pas reçu de sa devancière un héritage bien glorieux ; mais le Ciel même s'apprête à l'enrichir. Cette *année sainte*, qui va clore le troisième quart de notre XIXe siècle, aura son nom dans l'histoire et sa grande part d'influence dans la restauration catholique. Il y a cent ans, au milieu de la plus triste décadence morale, la troisième année sainte du XVIIIe siècle a bien pu, de l'aveu même des philosophes, retarder la marche de la Révolution. Il n'est donc pas téméraire de prédire que le Jubilé de 1875 accélérera le mouvement de foi qui se développe depuis quatre ans et hâtera la rénovation religieuse que nous appelons de tous nos vœux.

Aux voix inquiètes qui s'élèvent de partout pour demander, comme le poëte : « De quoi demain sera-t-il fait ? » nous pouvons répondre : Demain sera fait d'expiation volontaire et de pardon, de supplication et d'espérance, de repentir et de progrès.

> L'homme aujourd'hui sème la cause,
> Demain Dieu fait mûrir l'effet.

Il est donc faux que le ciel n'ait pas « un coin d'azur. » L'azur, c'est le Jubilé. L'année précédente a laissé derrière elle, nous ne le savons que trop, toute sorte de questions obscures ou indécises, des problèmes dont la solution serait urgente, un provisoire universel d'où il semble impossible de sortir, une incertitude, une impuissance, un *qui vive* effrayants. Et pourtant, c'est avec la plus ferme confiance que nous saluons l'année du Jubilé.

Le pape Pie IX s'est servi du Jubilé, comme d'une arme puissante entre toutes, dans les combats contre l'erreur et le vice. En

dehors de l'année sainte, dont il voit pour la seconde fois le retour, il a octroyé six jubilés extraordinaires, si bien que l'on a eu raison de l'appeler le « Pontife de la clémence et du saint Jubilé. »

Au début d'un pontificat, qui devait se prolonger à travers les tribulations et les amertumes, Pie IX ouvrait, selon l'usage, les trésors de l'Église *ad implorandum divinum auxilium*. Gardien de la vérité, il avait vu l'erreur se préparer à des assauts désespérés ; pilote vigilant, il avait entendu les bruits de la tempête qui allait fondre sur la barque de Pierre. Une première Encyclique signala au monde les principales erreurs et les entreprises criminelles qui menaçaient les sociétés. Les ennemis de l'autorité civile et de l'autorité de l'Église étaient condamnés en même temps. Le communisme, qui devait longtemps faire trembler l'Europe, était dès lors dénoncé comme une doctrine antisociale au premier chef, ennemie de ces droits et de ces devoirs primordiaux, qui sont à la base de tout. C'est dans la carrière de la pénitence et du pardon que le peuple chrétien était invité par le Vicaire de Jésus-Christ à chercher le remède aux maux du présent et la protection contre les dangers de l'avenir.

L'orage éclata deux ans plus tard. Mais la secte anti chrétienne n'obtint qu'un triomphe passager. Du fond de l'exil, la voix du Pontife avait continué d'avertir les nations et de signaler les causes du désordre social. A peine rentré dans Rome, le chef de l'Église appelait aux armes tous ses enfants, aux armes pacifiques de la prière et du jeûne. Les premiers mois de l'année 1850 s'étaient écoulés dans le deuil; le milieu du siècle, trop semblable au commencement, n'avait pas été marqué par les solennités jubilaires. Coup sur coup, deux indulgences en forme de jubilé, *ad instar jubilœi*, offrirent au monde catholique un précieux dédommagement; les années 1851 et 1852 furent l'une et l'autre sanctifiées par les grandes amnisties de la religion.

Il faut croire que, dans les fruits produits par ces jubilés successifs, il y eut pour Pie IX comme un signe d'en haut et une révélation des desseins de Dieu. Ce sera désormais le principal instrument de la politique toute surnaturelle avec laquelle il gouverne l'Église. Nous aurons en vingt ans quatre jubilés extraordinaires : celui de 1854, le doux et radieux jubilé de l'Immaculée Conception; celui de 1858, qui suivit le pèlerinage à Lorette et qui fut le prélude de

la lutte entre le pouvoir temporel et le césarisme napoléonien ; le jubilé de l'Encyclique et du *Syllabus* en 1864 ; le jubilé du Concile qui dure depuis 1869. C'est ainsi que la libéralité apostolique a versé sur le monde un déluge de grâces, *pluries spirituales indulgentiarum thesauros apostolica liberalitate reseravimus.*

« Et maintenant, ces temps malheureux poursuivant leur cours, voici venue la soixante-quinzième année du siècle, cette date sacrée à laquelle la sainte coutume de nos ancêtres et les décrets des Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont fixé la solennité du jubilé universel. » Mais ces jours traditionnellement destinés à la jubilation se trouvent encore une fois changés par la Révolution en des jours douloureux et néfastes. Je comprends la plainte du Pontife sur nos temps malheureux, *procedente miserorum temporum cursu.* Une longévité privilégiée lui permet de voir deux fois sous son règne revenir l'année sainte, ce qui ne fut accordé à aucun de ses prédécesseurs ; et deux fois il est privé de la joie de renverser le mur qui ferme la porte des basiliques romaines, de franchir à la tête du peuple les saints portiques, de faire retentir dans le temple la trompette sacrée ; deux fois il est condamné à gémir sur les maux de la ville, sa capitale et la nôtre à tous.

Au milieu des tristesses qui l'assiégent dans sa captivité, Pie IX ne demande pas à la terre des consolations ; il n'attend d'ici-bas aucun secours. Les puissances de ce monde l'ont abandonné et les rois l'ont trahi. Lors du jubilé de la vingt-cinquième année, il y a un demi-siècle, Léon XII pouvait adresser aux princes un appel qui, aujourd'hui, ressemblerait à une ironie. Écoutons le langage de la papauté en 1825 : « Ne craignez pas que nos très-chers fils en Jésus-Christ, les rois et princes catholiques, hésitent à se déclarer pour vous. La plupart d'entre eux nous ont adressé de pieuses et humbles supplications pour étendre le Jubilé à leurs États, comms nous avions depuis longtemps résolu de le faire, selon l'exemple des Pontifes romains. Il n'est donc pas possible qu'ils ne se réjouissent de vous voir faire avec le zèle pastoral, parmi les peuples qui leur sont soumis, tout ce qui est reconnu nécessaire pour obtenir les effets du Jubilé ; et vous avez même lieu d'espérer qu'ils vous appuieront de leur autorité. La piété sincère et l'amour du bien, dont ils doivent tous être embrasés, les exciteront, sans qu'il soit besoin de nos exhortations, à préserver de toute insulte l'Église du Christ, dont ils se

glorifient à juste titre d'être les fils, et à regarder comme un devoir de leur rang de protéger surtout les fidèles de leurs États dans tout ce qui tient à la foi et au salut des âmes... Il n'est personne qui ne voie, ainsi que l'expérience l'a prouvé dans ces derniers temps d'une manière éclatante, que la cause de l'Église et celle des princes est la même ; car jamais on ne rendra à César ce qui est à César si d'abord on ne rend fidèlement à Dieu ce qui est à Dieu. Qu'il y ait donc en eux, comme en vous, vénérables frères, un même amour pour la religion et travaillez tous ensemble avec un saint concert à procurer la gloire de Dieu, l'intégrité de la foi et des mœurs et la félicité des peuples. »

Les temps sont changés. Enfanté dans les révolutions, le XIX[e] siècle n'a jamais su profiter des intervalles de paix que pour enfanter à son tour des révolutions nouvelles et toujours plus radicales. La situation que nous a faite ce radicalisme impie est caractérisée dans les actes récents de Pie IX, en quelques traits énergiques. Le lecteur fera de lui-même la comparaison avec ce que nous avons cité de l'encyclique de Léon XII.

Dans l'allocution du 21 décembre, Pie IX disait aux cardinaux : « L'impiété, poussée par un fol esprit de liberté et fortifiée par d'étroites alliances, étend au loin son empire. Elle associe dans ses conseils les schismatiques, les hérétiques et les infidèles ; elle réunit, pour exercer sa malice, le pouvoir, la violence et la ruse ; et, s'assujettissant les esprits par l'espoir et par la crainte, elle voudrait, s'il était possible, renverser la religion catholique et, sur ses ruines, établir son règne, le règne de la corruption païenne, *regni ethnicæ corruptionis*, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a tiré le genre humain pour l'amener à la lumière et au royaume de Dieu. Partout l'Église catholique gémit, opprimée sous cette conspiration des ennemis de Dieu, *sub hac inimicorum Dei conspiratione ;* et nous n'avons pas besoin de vous rappeler, à vous qui connaissez ses tristesses et qui partagez nos douleurs, en quelle condition lamentable elle est réduite dans l'empire d'Allemagne, en Suisse, dans les régions de l'Amérique centrale et méridionale. » La suite de l'allocution retrace la persécution cruelle qui, dans l'empire turc, sévit contre les catholiques arméniens. Et le Saint-Père ajoute : « Non seulement on n'oppose aucun obstacle à une si criminelle conjuration, mais on l'excite et on l'aide, sans réfléchir

que, la cause et les droits de l'Église étant opprimés, les autres droits humains et la tranquillité de la société civile ne peuvent être saufs. »

Dans l'encyclique du 24 décembre qui promulgue le Jubilé, le Souverain Pontife déplore « tous les maux qui affligent l'Église, tous les efforts qui sont faits pour arracher des âmes la foi du Christ, corrompre la saine doctrine et répandre le poison de l'impiété, tant de scandales qui s'étalent de toute part sous les yeux des fidèles, la corruption des mœurs qui se propage, le honteux renversement des droits divins et humains, si étendu et si fécond en ruines, qui détruit dans les âmes le sens même de la justice, *turpem divinorum humanorumque jurium eversionem, tam late diffusam, tot fecundam ruinis, quæ ad ipsum recti sensum in hominum animis labefactandum spectat.* »

Quel tableau ! Conjuration universelle contre le Christ et contre son Église, affaiblissement du sens moral, retour au paganisme. Voilà cette « ère nouvelle » dont l'avénement a été salué par de si naïves acclamations ; voilà cette société moderne dont le libéralisme a si bruyamment vanté les splendeurs !

Et surtout, que personne ne s'en vienne taxer le langage du Pape d'inopportun et d'exagéré ! Non ; bien plutôt, regardons d'un peu près aux événements qui s'accomplissaient hier sous nos yeux. Comment devrait, pensez-vous, se nommer l'année 1874, si l'histoire tenait à lui donner son vrai nom ? Un fait domine tout : comme c'était, il y a un siècle, le triomphe du roi Voltaire, aujourd'hui, c'est le triomphe du roi Bismark. Le prince-chancelier et ses entreprises contre l'Église romaine ont occupé la scène durant toute l'année écoulée. Or, qu'est-ce que cette guerre à l'ultramontanisme, sinon une conspiration, un renversement du droit, un retour au césarisme païen ? Nulle autre nation que la France ne se montrait disposée à la résistance contre cette politique germanique. Mais la France, ayant eu le malheur de repousser la monarchie chrétienne, se trouva dans l'impuissance en face du redoutable ministre, appuyé par deux millions de soldats. Le gouvernement français dut se résigner à frapper la presse religieuse, à menacer indirectement les évêques qui osaient faire écho aux protestations pontificales, à retirer des eaux de Civita-Vecchia cet *Orénoque*, qui était un dernier témoignage de notre dévouement à la cause du pape-roi. La

capitulation de la France catholique laissait le champ libre à l'omnipotence prussienne, et tous les gouvernements n'avaient plus qu'à faire preuve de docilité, *sub hac inimicorum Dei conspiratione.* Aussi voyons-nous que, sans prendre aucunement souci des lois de la conscience et de la logique, le chef de la ligue antichrétienne affirme au Parlement de Berlin que Pie IX est l'auteur de la guerre de 1870, et publie au journal officiel de l'empire allemand des pièces diplomatiques, destinées à démontrer que l'infaillibilité a rendu impossible le gouvernement des peuples modernes, qu'il faudra dans le prochain conclave créer un pape, digne d'être vicaire du Dieu-État.

A ces périls de la foi, périls venant des hérétiques, des schismatiques et des infidèles, périls venant des faux frères, périls jusque dans Rome, à la vaste et ténébreuse conspiration des ennemis de Dieu le Pape oppose le Jubilé. « *Excipiat igitur universa Christi militans Ecclesia voces nostras*..., que toute l'Église militante du Christ entende notre voix : pour l'exaltation de cette Église, pour la sanctification du peuple chrétien et pour la gloire de Dieu, nous décrétons, annonçons et promulgons le grand et universel jubilé pour toute la durée de l'an 1875. » Et comme le Souverain Pontife n'a pas oublié qu'en d'autres occasions le pouvoir civil s'est arrogé le droit de soumettre à son *placet* les bulles qui publiaient le Jubilé, il ajoute, dans toute la plénitude de son autorité : « Nous décidons et déclarons, de plus, que les présentes lettres seront en tout valides et efficaces, qu'elles sortiront et obtiendront leurs pleins effets partout où elles auront été, par l'Ordinaire du lieu, publiées et mises à exécution. » Aucune force humaine n'empêchera que deux cents millions de voix catholiques s'élèvent unanimes et suppliantes jusqu'au trône de Dieu et désarment le Ciel même, irrité contre les crimes de la terre.

Les conseils du Pape, pour le bon usage du Jubilé, n'ont absolument rien de belliqueux ni d'agressif. Il excite les fidèles aux combats, mais aux combats de la prière et de la pénitence ; il exhorte le clergé à s'armer du glaive de l'esprit, mais ce glaive, qui est la parole de Dieu, ne fait que des blessures salutaires.

Outre les œuvres requises pour gagner l'indulgence, l'Encyclique recommande plusieurs choses qu'il convient ici d'indiquer. Comme il y a dans ce siècle tant de mal à réparer et tant de bien à dévelop-

per, faites tous vos efforts pour amener votre peuple à détester l'abominable crime du blasphème, par lequel est aujourd'hui profané tout ce qu'il y a de saint, pour l'amener à connaître et à remplir ses devoirs relativement à l'observance des jours de fête et aux commandements de l'Église de Dieu sur l'abstinence et le jeûne, de telle sorte qu'il puisse éviter les châtiments que le mépris de ces choses a attirés sur la terre..... Par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, portez secours à la jeunesse; car vous n'ignorez pas de quels périls elle est environnée et à quelle ruine elle est exposée..... Afin que les effets de la charité s'étendent plus au loin et deviennent plus stables, il sera très-opportun que les subsides de l'aumône soient appliqués à fonder et à soutenir les institutions pieuses qui sont réputées en ces temps servir le mieux au bien des âmes et des corps. »

Extirpation du blasphème, sanctification du dimanche, respect des lois de l'Église, œuvres d'enseignement et œuvres ouvrières : voilà toute une direction pour notre zèle, tout un programme pour les travaux de nos prochains congrès. Il nous est agréable d'en faire la remarque, c'est le but que s'était déjà proposé l'action catholique. Les exhortations du Père commun des fidèles et les encouragements de nos évêques donneront cette année un nouvel élan à nos œuvres et à nos associations.

Les paroles de Pie IX sont bien dignes d'attention. Il faut d'abord *réparer le mal* commis ; et nous apprenons du Pontife que nos châtiments, que les châtiments de la France en particulier, ont eu pour cause le mépris scandaleux de certains préceptes du Décalogue et de l'Église qui semblaient ne plus exister pour nous. Il faut *développer le bien* commencé. Nous avons fondé une centaine de cercles catholiques d'ouvriers ; mille ne suffiraient pas. Nous avons tenté de conquérir la liberté de l'enseignement chrétien[1] ; mais nous n'avons pas vaincu les résistances d'un monopole qui environne de

[1] A plusieurs reprises, nos *Études* ont précisé le sens des revendications catholiques en matière de liberté d'enseignement. Nous avons aujourd'hui, pour confirmer notre doctrine, une déclaration très-expresse de Pie IX. Dans un discours prononcé le jour de l'Épiphanie, le Saint-Père touchait la question de la liberté d'enseignement, et il faisait bien observer qu'il ne revendique pas cette liberté comme un principe ; car à ce titre il la condamne et la réprouve ; mais que, étant donné les circonstances actuelles, il la réclame comme une nécessité. « *Quando dico di reclamare la libertà dell'insegnamento, la reclamo, non come un principio che non ammetto, ma come una vera necessità.* » (Cf. *Voce della Verità*, 10 janvier 1875.)

périls l'âme de la jeunesse. Nous avons cherché, par nos pétitions et par nos associations, à faire entrer dans les mœurs le respect de la loi du dimanche ; mais cette loi est encore violée en plein soleil. Nous avons ressuscité la prière publique et les pèlerinages; mais la longue attente du salut en a découragé plusieurs.

Est-ce que Pie IX se fatigue, lui? est-ce qu'il se fatigue d'instruire, de prier et de combattre? Au début de cette nouvelle année et de ce nouveau Jubilé, rendons encore une fois hommage à l'énergie et à la magnanimité de notre sublime Pontife. Par ses enseignements réitérés, il rallie les esprits aux principes qui sauveront la société ; par sa confiance toujours sereine, il ranime dans les cœurs la divine espérance. Nous nous sentions troublés en face de l'inconnu que doit révéler peut-être cette année 1875; et voici que nous entendons le prisonnier du Vatican parler à son tour d'une *ère nouvelle*, d'une ère de paix et de liberté chrétienne, qui s'est ouverte au cours même de la lutte et de la persécution.

A l'exemple de Pie IX, les catholiques doivent faire bon accueil à cette année jubilaire, qui est aussi, nous aurions tort de l'oublier, le second anniversaire séculaire des manifestations du cœur de Jésus à la vierge de Paray-le-Monial, et qui probablement verra la consécration de la ville et du monde au Sacré-Cœur. Considérations mystiques, tant qu'on voudra! Il est un mysticisme qui fait entrer dans les secrets de la Providence.

Nous ne croyons pourtant pas que la présente année, ni aucune autre de ce triste siècle, soit toute à l'allégresse et à la jubilation. Mais nous croyons, avec le Pontife de la clémence, que « si les pensées et le zèle de tous concourent à obtenir les biens désignés à nos efforts, le règne du Christ et sa justice recevront sans nul doute de grands accroissements, *magna incrementa.* » Cela suffit au travail et à la gloire d'une année!

E. MARQUIGNY.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

L'ICONOGRAPHIE RUSSE

(Lecture faite à la Société de Saint-Jean l'Évangéliste pour l'encouragement de l'art chrétien.)

Invité à parler de l'art religieux en Russie, je ne saurai dissimuler les sentiments contraires qui me partagent. Si l'invitation m'honore, la tâche qu'elle m'impose ne laisse pas que d'être assez embarrassante. D'une part, en effet, le sujet que j'ai à traiter est si nouveau qu'on serait tenté d'embrasser trop de matières à la fois, de crainte de passer sous silence quelques points importants; d'autre part, les limites étroites dans lesquelles la présente étude doit être renfermée ne permettent guère de la rendre aussi complète que le sujet le demanderait. Dans cette alternative, ma pensée s'est portée sur un point qui, malgré sa spécialité, n'interdit pas les vues d'ensemble et dont l'importance est assez grande pour mériter l'attention des amis de l'art chrétien. Il s'agit de l'iconographie, en comprenant dans ce terme non seulement la peinture des saintes images proprement dites, des *icônes*, mais encore les fresques, les mosaïques, les miniatures. Si l'iconographie joue un rôle considérable dans l'art chrétien en général, en Russie elle en forme la branche principale, et à ce titre elle offre un intérêt tout particulier. Mon intention n'est point de la considérer dans toutes ses ramifications : une pareille étude entraînerait dans des détails qui feraient tort à l'objet principal. Obligé de me restreindre, de ne tracer que de grandes lignes, je m'attacherai à mettre en lumière un

seul point, à savoir *le caractère distinctif de l'iconographie russe*, parce que je le considère comme le point culminant, dans le domaine de l'art religieux en Russie.

Il est juste que les pages qu'on va lire soient placées sous la protection de saint Jean l'Évangéliste, si bien choisi pour patron de l'œuvre qui a pour but d'encourager l'art chrétien. On sera bien aise peut-être d'apprendre que ce titre trouve aussi sa justification dans les traditions religieuses des Églises orientales. Ainsi, il existe en Arménie, dans un couvent nommé Khogyaz-Vankh, non loin de la ville de Van, une image miraculeuse de la Mère de Dieu, apportée de Jérusalem par saint Barthélemy, apôtre des Arméniens, et attribuée par la tradition au disciple bien-aimé, comme on en attribue tant d'autres à saint Luc. L'histoire de cette image est rapportée par le célèbre historien de l'Arménie, Moïse de Khorèn, qui écrivait au ve siècle [1].

En Russie, dans la principale église de Riazan, on vénère une antique image de saint Jean l'Évangéliste, œuvre d'un certain Goussar, à qui, suivant la tradition du pays, le saint apôtre aurait lui-même enseigné la peinture [2].

C'est de la sorte que l'aimable disciple du Cœur de Jésus encourageait l'art chrétien par son exemple et par ses inspirations. Mais commençons.

I

Ce qui frappe le plus dans l'iconographie russe, ce qui en absorbe, pour ainsi dire, les autres propriétés, c'est son caractère éminemment chrétien. A quelque époque de son histoire que vous la preniez, vous la trouverez toujours fortement marquée du cachet religieux, au préjudice même de l'esthétique. Les anciens Russes ne comprenaient pas qu'on pût faire de l'art pour l'art ; de même qu'ils ne savaient pas cultiver les lettres ou la science dans le but unique de satisfaire l'esprit et le goût.

[1] On peut la lire dans ses œuvres complètes, publiées à Venise en 1843, p. 281-282. On prétend que l'auteur est mort à l'âge de cent vingt ans (373-493) !

[2] Karamzine, *Histoire de l'empire de Russie*, traduite par Saint-Thomas et Jauffret, t. III, p. 400.



D'abord, parce qu'ils venaient de sortir de la barbarie en se soumettant au joug de la religion chrétienne ; ensuite, les conditions sociales ne leur permettaient point de faire autrement, occupés qu'ils étaient à former le nouvel empire, privés d'ailleurs des moyens nécessaires au développement de l'art iconographique. Aussi est-il resté durant des siècles ce qu'il avait été à son origine, et tel qu'on l'avait apporté de Byzance, son berceau primitif. De là le surnom de byzantin qui lui a été donné et qu'il conserve encore, bien qu'il soit plus exact peut-être de l'appeler néo-byzantin ou gréco-russe.

En nommant Byzance, j'ai évoqué le souvenir de la religion à laquelle l'iconographie russe est unie par des liens étroits, indissolubles. C'est que les saintes images avaient été apportées à Kiev le même jour que la croix et l'Évangile. La peinture favorisait la piété naissante des fidèles ; elle leur enseignait, sous des formes sensibles, les grandes vérités du christianisme, es mystères, les rites, les traditions religieuses ; elle suivait partout les messagers de la bonne nouvelle et s'empressait d'orner les nouveaux temples élevés à la gloire du vrai Dieu. Le peuple ne lisait que ce livre.

Or, l'art byzantin était alors, c'est-à-dire vers le XI. siècle, éminemment religieux, catholique même. Ce dernier trait a son importance. En l'appelant catholique, je ne prétends point donner à l'art un caractère confessionnel ; je veux dire seulement que les origines de l'Église russe ayant été catholiques, l'iconographie primitive doit en avoir conservé des traces, d'autant plus que le schisme de Photius ne fut renouvelé en Grèce que soixante-et dix ans après la conversion du prince Vladimir (988) et ne pénétra en Russie que bien plus tard. Rien n'est plus commun, cependant, que l'oubli de ce fait historique ; la plupart des écrivains ne se doutent pas que la Russie de Vladimir est entrée dans la grande famille chrétienne à l'époque où l'Occident et l'Orient formaient une seule Eglise et vivaient dans l'union de la foi et dans la paix fraternelle. Aussi ne sauraient-ils expliquer pourquoi les meilleurs monuments de l'art chrétien en Russie appartiennent à l'époque primitive, qui va du Xe au XIIIe siècle. Ces restes vénérables sont peu nombreux, il est vrai, mais ils existent : témoins les mosaïques de Sainte-Sophie de Kiev, les

fresques de l'église de Novgorod et quelques autres monuments échappés à l'injure des temps [1].

Un autre fait qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la naissance de la Russie à la vie chrétienne coïncide avec la décadence de l'art byzantin, consommée au XIII[e] siècle ; que la conquête de Constantinople par les latins fut suivie de l'invasion des Mongols en Russie et de la ruine presque totale de Kiev. Ces données de l'histoire nous expliquent pourquoi l'art chrétien y est demeuré *stationnaire*. Il gagnait en étendue, mais non en hauteur. Tel on l'a connu à Kiev et à Novgorod au XI[e] siècle, tel il reparaît au XIII[e] à Vladimir, capitale provisoire des grands ducs, et deux siècles plus tard, à Moscou. L'*uniformité* devint un de ses traits distinctifs, dont il ne se dépouillera jamais entièrement.

Après la ruine de Kiev, Novgorod-la-Grande recueillit l'héritage artistique de la métropole du Midi ; et bien que, grâce à sa position géographique et aux fréquentes relations avec les pays d'Occident, elle en ait subi, dans les arts comme dans les idées, une certaine influence, toutefois, cette influence n'a été ni assez constante ni assez efficace pour changer le caractère primitif hérité de Byzance.

On le voit, les conditions historiques de la Russie furent grandement défavorables au progrès de l'art religieux. Kiev, Vladimir, Souzdal, toutes ces villes n'ont joui que d'une importance passagère ; le temps leur a manqué pour féconder les faibles germes de l'esthétique chrétienne, paralysée d'ailleurs par l'action fatale du schisme. Les républiques libres de Novgorod et de Pscov se trouvaient, il est vrai, dans de meilleures conditions sociales ; mais, dès le XVI[e] siècle, c'est-à-dire au moment même où elles auraient pu donner à l'art une impulsion nouvelle, elles perdirent leur indépendance. De la sorte, lorsque, à la même époque, Moscou devint le centre politique de toutes les principautés russes, elle se vit obligée de reprendre les traditions de l'art iconographique tel qu'il avait existé à Kiev et à Novgorod

[1] La description des mosaïques de Kiev a été faite par plusieurs écrivains russes, entre autres, par le métropolitain Eugène, Foundouklay, Kryjanowski, etc. Les antiquités de Novgorod ont été également l'objet de plusieurs travaux et dernièrement encore elles ont fourni à M. Alexandre Martinov, artiste très-distingué, des éléments à son volumineux album, encore inédit.



au XIe siècle et d'en reproduire les traits caractéristiques, les défauts aussi bien que les bonnes qualités.

Ce qu'on demandait aux productions artistiques, c'était avant tout la fidélité à la tradition, symbole de l'autorité. On estimait non pas le talent ou l'inspiration, mais l'exactitude avec laquelle étaient reproduites les formes traditionnelles. Le beau idéal n'était que là. Le *formalisme* en fut la suite inévitable ; reflet de la religion dominante du pays, il frappe les regards de l'observateur le moins attentif. Étant l'apanage presque exclusif des gens de l'Église, l'art iconographique avait par là même quelque chose de hiératique ; et c'est un trait distinctif à ajouter à ceux que nous avons déjà signalés. Lors même que du cloître il passa dans le monde, qu'il commença à être exercé par des laïques et des gens du peuple, il n'en subit aucune atteinte dans sa direction et ne fit aucun progrès réel. Loin de là, quand le nombre des nouveaux iconographes se fut accru au point de former une sorte de corporation, qu'on fut obligé de doter d'une organisation et de soumettre à un règlement, chose étrange ! c'est parmi eux que le *formalisme* trouva ses meilleurs adeptes.

Il existe, à ce sujet, un document extrêmement curieux et d'une incontestable authenticité. C'est le statut conciliaire de 1551, appelé vulgairement *Stoglav* parce qu'il se compose de *cent chapitres*. Le concile a été présidé par le tsar Jean IV en personne, et par le métropolitain de Moscou, Macaire, un des Russes les plus instruits peut-être de son temps et celui à qui nous devons le *Grand Ménologe*, sorte d'encyclopédie ecclésiastique qu'il avait collectionnée pendant vingt ans[1]. Or, le chapitre XLIII du statut traite exclusivement des iconographes. Le concile leur enjoint avant tout de mener une vie chrétienne, irréprochable ; il leur ordonne ensuite d'apporter le plus grand soin à peindre selon *l'image et la ressemblance* des anciens modèles laissés par les peintres grecs, leurs maîtres. C'était, en d'autres termes, les rendre esclaves de la tradition, prescrire la routine, qui est la peste de l'art, et cela au moment où les Raphaël, les Léonard de Vinci, les Michel-Ange dotaient l'Oc-

[1] On peut voir ce qui est dit là-dessus dans le *Courrier russe*, des Questions historiques, livraison de janvier 1875.



cident de leurs immortels chefs-d'œuvre et inauguraient dans l'art une ère nouvelle ! Mais, aux yeux des auteurs du *Stoglav*, la spontanéité de l'artiste était un attentat à l'autorité de la tradition, presque une révolte contre l'orthodoxie du dogme. Grâce à cette sanction donnée par la plus haute autorité ecclésiastique du pays, le formalisme fut, pour ainsi dire, fixé dans l'immobilité et devint *officiel*. Le schisme esthétique fut consommé.

Il résulte encore du même document que l'iconographie était, au XVIe siècle, descendue au niveau de l'industrie, du métier, pratiquée par des citadins et de simples villageois, qui avaient grandement besoin d'une direction. Le clergé, en effet, chargé de la surveillance et du contrôle, contribua beaucoup à conserver à l'iconographie le caractère hiératique qui la rend si vénérable. Rien ou presque rien n'y fut abandonné à l'arbitraire ou à la fantaisie de l'ouvrier. Les formules en sont précises comme le dogme. « La fresque et le tableau d'il y a vingt ans, dit un brillant écrivain français, ne se distinguent pas de la peinture qui compte des centaines d'années. Tel il était au VIe, au IXe et au Xe siècle, tel est encore l'art byzantin[1]. » Il y a dans ces lignes beaucoup de vrai ; et, bien qu'elles aient été écrites à propos des peintures du couvent du mont Athos, qui est un véritable musée d'art religieux, elles s'appliquent, dans une large mesure, aux productions de l'iconographie gréco-russe. Les auteurs indigènes sont en cela d'accord avec le voyageur parisien. Rien, en effet, n'est plus trompeur que les dehors archaïques des icônes russes, rien n'est plus aisé que de prendre une œuvre du XVIIe siècle pour celle du XIIe ou du XIIIe. Un exemple classique en fournit la preuve.

Qui n'a pas entendu parler des tableaux Capponiens ? Plusieurs de ceux qui me lisent les auront, comme moi, contemplés de près au musée du Vatican, où on les conserve. Pendant très-longtemps, les érudits les plus célèbres assignaient à ces peintures une date plus ou moins reculée. Les uns les faisaient remonter au Xe siècle ; d'autres les dataient du XIIe ou du XIIIe ; ceux-ci les donnaient pour une production des moines athonites ; ceux-là

[1] *Voyage en Russie*, par Théophile Gautier, t. II, ch. IV, p. 106. Tout le chapitre intitulé *L'Art byzantin*, d'où ce passage est extrait, mérite d'être lu.

croyaient y reconnaître l'œuvre d'un serbe. Assémani lui-même, qui en a donné les dessins et le commentaire, dans le sixième et le septième volume de ses *Calendaria Ecclesiæ universæ*, les estimait très-anciennes. Eh bien ! ces peintures, la chose est certaine, ne datent que de la seconde moitié du XVIIe siècle, et elles sont sorties des ateliers de Moscou, puisqu'elles portent les noms des peintres qui les avaient faites et qui étaient, à cette époque-là, fort connus dans le pays. Tous ils appartenaient à l'école du célèbre Simon Ouchakov, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler [1].

Il y a plus : non-seulement le calendrier de Capponi n'a pas l'âge qu'on lui attribuait communément, mais il est environ de trente ans plus jeune que le calendrier publié par le P. Papebrock, dans les propilées, au mois de mai des *Acta Sanctorum*, et provenant également de Russie, notamment de Kiev [2].

Toujours est-il qu'une erreur aussi commune suppose dans le travail des peintres moscovites des qualités non communes. « Pour comprendre la valeur de cette production, dit un auteur russe [3], il suffit de la comparer aux productions de l'art contemporain des autres pays, entre autres à celles qu'on voit dans la galerie des Uffizi, à Florence. Il y a une madone d'Antonio Ricco di Candia du XIIIe siècle ; en mettant cet ouvrage à côté des productions des peintres russes, on est forcé d'avouer qu'elles lui sont supérieures, comme les œuvres de Perugini à celles de Cimabué. » Si l'auteur en question se trompe sur l'âge des tableaux Capponiens, son erreur même constate la facilité qu'il y a à prendre pour très-anciennes les productions gréco-russes relativement assez récentes. Il est certain que, durant cinq siècles, (du XIe au XVIe) l'art chrétien est resté immobile en Russie.

[1] Il y aura lieu, peut-être, de traiter ce sujet plus longuement une autre fois. Je me permets, en attendant, de renvoyer le lecteur aux §§ 47-49 de mon *Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, servant de prolégomènes au tome XV, du mois d'octobre, des *Acta Sanctorum*.

[2] Il a été reproduit dans les exemplaires séparés de l'*Annus græco-slavicus*, à la fin du volume. Comme on le sait, il se compose de douze tableaux correspondant à autant de mois de l'année.

[3] *Essais sur l'histoire de la civilisation en Russie*, par Nicolas Gérebzoff. Paris, 1858, t. I, p. 126. On y apprendra aussi comment ce calendrier parvint au musée du Vatican.

II

Tout à l'heure, j'ai parlé d'*école*. En m'entendant prononcer ce mot, vous vous êtes demandé peut-être si, d'après tout ce qui vient d'être dit, l'iconographie russe était capable de produire des écoles. La réponse à cette question nous permettra d'envisager la peinture religieuse sous un nouveau point de vue et d'en accentuer davantage, en la complétant, la caractéristique précédente.

A vrai dire, l'iconographie russe ne connaît pas d'écoles, en prenant ce mot dans le sens qu'on y attache quand on parle des écoles florentine, vénitienne, ombrienne, flamande et autres. Les soi-disant écoles russes doivent leur existence non pas au génie de tel ou tel maître qui, par ses chefs-d'œuvre, imprime à l'art une direction particulière, mais plutôt aux causes extrinsèques, à des circonstances purement accidentelles. Ainsi, l'une s'appellera école *Strogonov*, du nom de la famille dans les possessions de laquelle elle a pris naissance ; l'autre prendra le titre de *tsarienne,* parce que ses peintres sont soldés par les tsars, etc. De quelque nom qu'on les décore, à Moscou comme à Novgorod, dans les cloîtres comme dans les villages, partout ces prétendues écoles étaient assujetties à une direction commune, fixée par la tradition et sanctionnée par le fameux *Stoglav*. La différence qui existait entre elles consistait dans la façon de reproduire les mêmes types traditionnels avec plus ou moins de perfection technique ; chacune d'elles pouvait avoir son procédé, sa manière ; au fond, ce ne sont qu'autant de variétés du style byzantin mêlé d'éléments indigènes. Malgré ces nuances diverses, elles portent toutes une empreinte commune, à peine modifiée par de timides essors vers le progrès esthétique. Stationnaires par principe, comme la foi gréco-russe elle-même, elles demeurèrent servilement fidèles à la tradition religieuse, leur règle suprême et leur unique inspiratrice.

Le statut aux cent chapitres avait défendu de peindre d'après la nature ; les écoles auront soin d'éviter le réalisme le plus modéré ; elles auront l'horreur du nu, sauf certains cas absolument inévitables, comme lorsqu'il s'agit de représenter nos premiers

parents au paradis, ou bien le nouvel Adam, Notre-Seigneur Jésus-Christ, au moment de son baptême ou sur la croix. Il faut y ajouter les figures des saints anachorètes, n'ayant souvent pour tout vêtement qu'une longue barbe qui descend jusqu'aux pieds. Aussi faut-il voir la manière dont l'anatomie est traitée par ces ouvriers accoutumés à peindre selon *l'image et la ressemblance* des modèles grecs.

Par suite de cette aversion exagérée pour le réalisme quelconque, ils n'avaient que de l'indifférence même pour le beau : ils peignaient plus volontiers les figures d'hommes que celles de femmes, et, parmi les premières, ils donnaient la préférence aux types de la vieillesse et de l'âge mûr. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, saint Jean l'Évangéliste est ordinairement représenté comme âgé, tandis que, en Occident, il a presque toujours la figure d'un jeune homme imberbe. Les enfants nus, représentant les petits anges, ne profanaient jamais leur pinceau. L'Enfant Jésus lui-même ne quitte point sa petite robe, et ailleurs il a ordinairement l'air d'un adolescent. Quant aux images de saintes femmes, martyres ou vierges, elles sont peintes dans un style si sévère que l'œil n'y découvre absolument rien qui repose ou attire. On dirait que l'ascétisme étroit du mont Athos ait légué à l'iconographie russe quelque chose de son aversion connue pour tout ce qui est du genre féminin, aversion qu'au dire des voyageurs, les moines de cette montagne poussent parfois jusqu'à l'absurde.

Un autre résultat de l'horreur de tout réalisme fut l'habitude de couvrir les icônes de plaques métalliques, découpées de façon à ne laisser voir que les visages, les mains et les pieds. Les plaques sont, il est vrai, ouvragées et simulent les contours des diverses parties du corps humain qu'elles recouvrent ; mais elles ne satisfont guère le sentiment du beau. Au reste, cet usage est d'une date relativement récente, puisqu'il ne dépasse pas le milieu du XVIII[e] siècle. Jusque-là on savait mieux respecter les peintures religieuses ; on se contentait de les enchâsser dans des cadres en métal. L'habitude de les revêtir de plaques découpées témoigne de la décadence de l'art et peut être considéré comme un mouvement rétrograde dans la voie étroite du formalisme. Si vous y ajoutez la proscription presque absolue de l'art

statuaire, faite au nom du dogme mal compris, et la défense de peindre les vitraux, sous prétexte que le verre est une matière trop fragile, vous aurez la vraie caractéristique de l'art chrétien gréco-russe considéré dans sa branche principale. Ordinairement la peinture, la sculpture et l'architecture, trois filles d'une même mère qui est l'inspiration, vont en se donnant la main. En Russie, leur accord paraît impossible, et dès lors on peut se figurer le triste sort réservé à l'iconographie. Privée de ses appuis naturels, et surtout du secours de la statuaire, elle finit par se rapetisser, par tomber dans la miniature, genre devenu bientôt dominant et celui où elle affirma le mieux son originalité, en cultivant sous toutes les formes et dans toutes les dimensions l'*iconostase*[1], ce produit par excellence de l'art gréco-russe.

A la même catégorie appartiennent les produits métalliques de toutes dimensions, émaillés ou sans émaux, tels que croix, dyptiques, tryptiques, etc. Le nombre en est incalculable et l'usage extrêmement populaire, surtout parmi les sectaires.

Voilà pour la caractéristique des *écoles* russes en général. On le voit, elles ressemblent peu à celles d'Occident et méritent à peine de porter le nom d'écoles ; mais, faute d'un meilleur terme, on est convenu de les appeler ainsi pour désigner les principaux centres de l'industrie iconographique, car elles ne sont en réalité que cela.

Il ne sera pas inutile de dire maintenant quelques mots sur chaque école en particulier. Chacune d'elles, en effet, a une physionomie propre, bien qu'elles aient toutes un certain air de famille, suivant le mot du poëte :

> Facies non omnibus una
> Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum [2].

On peut réduire le nombre des écoles aux trois principales, qui sont : celles de Novgorod, de Strogonov et de Moscou. Quelques-uns en ajoutent deux autres, l'école de Kiev, la plus ancienne de toutes, et l'école moderne ou académique. Mais l'école de Kiev étant grecque plutôt que russe, n'offre rien qui distingue

[1] L'iconostase, ainsi que l'indique le mot, est une cloison ornée d'images et destinée à séparer le sanctuaire du reste de l'église.

[2] Ovide, *Metamorph.*, l. II, v. 13.



ses productions de celles de Byzance. Il suffira donc de rappeler ici qu'elle domina en Russie d'une manière absolue jusqu'au XIII[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la ville de Kiev fut dévastée et ruinée par les Mongols; que, depuis, son influence a été encore considérable jusqu'au XVI[e] siècle, et qu'elle a légué aux écoles russes proprement dites ce qui constitue leur fonds commun, je veux dire le style byzantin. Quant à l'école académique, elle représente plutôt le style occidental. Il en sera question plus loin.

L'école de Novgorod fut la principale héritière des traditions byzantines de Kiev. Une particularité des peintures novgorodiennes, même des XVI[e] et XVII[e] siècles, consiste à mettre à côté des noms des saints le mot *agios* tracé en lettres grecques ou slavonnes. Ce qui fait leur mérite, ce n'est ni la finesse du travail, qui distingue l'école de Strogonov, ni la vivacité des couleurs qu'on remarque dans les peintures de Moscou, mais la composition des sujets. Les images brunes foncées, plus connues sous le nom de khorsouniennes (corruption du mot Khersone, ville de Crimée), appartiennent à la période la plus reculée. La couleur jaune et orange distingue les productions de la période moyenne. Les plus récentes, celles où domine la teinte verdâtre, se rapproche de la catégorie moscovite, de même que le vert foncé sans ombres les fait confondre avec les icônes d'Oustug ou Strogonov de la première époque. A partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, l'école de Novgorod devient *frangue* ou moscovite.

La seconde école, dite *Strogonov*, a également trois périodes dont la première commence vers le milieu du XVI[e] siècle. La ville d'Oustug, dans la Russie nord-est, en est le siége principal. La seconde période va du XVII[e] siècle jusqu'au milieu du XVIII[e]; les images de la ville de Tchirine en sont les modèles et les plus estimés; on leur donne le surnom de Baronovski (venant du *baron* Strogonov). La ville de Zvénigorod représente la troisième période, qui est la plus récente. Les connaisseurs assurent que ses peintres avaient la coutume de mettre leurs noms au dos du tableau, particularité qui les distingue des autres[1]. Au XVIII[e] siè-

[1] M. Ravinski dit n'avoir trouvé qu'un seul exemple du contraire. Voyez son travail sur l'*Histoire de l'iconographie russe*, le meilleur qui existe sur cette matière et auquel nous avons emprunté les détails concernant les écoles. Il a été inséré au tome VIII des *Mémoires de la société d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, 1856.



cle, l'école d'Oustug devint frangue. Une branche de cette école, établie en Sibérie et appelée sibérienne, se distingue par le relief de ses peintures, peu répandues d'ailleurs.

La troisième école tire son nom de Moscou ; par ses origines, elle remonte au XIVe siècle, c'est-à dire à l'avénement des grands-ducs, devenus plus tard empereurs de toutes les Russies. Nous avons de cette époque deux tableaux du métropolitain Pierre. Le siècle suivant a donné le peintre Roublev, moine de profession, celui que le *Stoglav* proposait aux iconographes comme un modèle à suivre. A proprement parler, l'école de Moscou, comme telle, ne date, ainsi que les deux précédentes, que du XVIe siècle. Les productions de cette période se font reconnaître par leur teinte jaune. A partir de 1650, on voit paraître les iconographes tsariens mentionnés plus haut. Parmi ces peintres de la cour, entretenus aux frais des tsars et mandés à Moscou de tous les coins de la Russie, nous nommerons les trois suivants : André Ilyine (1660), Serge Vassilïev (1659), et Nikita Ivanov (1660); ce sont eux qui ont peint le calendrier du Vatican connu sous le nom de Capponien. Ils avaient eu pour maître Simon Ouchakov, nom mémorable dans les annales de l'iconographie russe.

Ouchakov représente la transition du style byzantin au genre occidental, de l'antique au moderne. Ses prédécesseurs immédiats dans la charge de maître de peinture étaient des étrangers : Wouchters (vers 1667) était d'origine hollandaise ; celui-ci succéda à un polonais, Stanislas Loputski (1666), lequel avait été précédé par un flamand, nommé Déters (1643-1565). Peu répandue d'abord, l'école de *transition* devint générale à partir du milieu du XVIIe siècle, sans toutefois exclure l'ancien génie qui n'a jamais cessé d'exister. Ouchakov lui-même peignait des deux manières, à volonté. Il était à la fois iconographe et peintre. Tel de ses grands tableaux est fait d'après les traditions du Guide, tandis que, dans d'autres, il a suivi, comme on disait alors, la manière *hollandaise* ou *frangue*. C'était l'aurore de la Renaissance.

Je ne puis mieux me rendre compte de la formation des écoles russes qu'en les comparant à un fleuve qui, après avoir parcouru un long espace, se partage en trois bras, dont les courants, se

rapprochant graduellement d'une pente commune, finissent par confondre leurs eaux et redeviennent un fleuve unique.

J'ajouterai, pour compléter cette matière, que la Russie a, elle aussi, ses *Épinal*. Ce sont les productions de Souzdal, dont le caractère religieux explique le grand débit qu'elles trouvent dans les masses populaires, peu sensibles aux œuvres d'esthétique, mais très-avides des images faites au gré de leurs habitudes chrétiennes. C'est pour la même raison que le peuple estime tant les icônes des starovères, qui ont constamment rejeté comme hérétiques les innovations de l'école *frangue* ou occidentale et demeurent encore religieusement fidèles aux prescriptions du Stoglav, symbole sacré de la tradition.

De ce qui précède, il résulte que l'art chrétien en Russie n'a pas entièrement échappé à l'action vivifiante de l'Occident. Quelque grande que fût l'influence byzantine, elle n'a pas été exclusive : l'Occident eut sa part. Certains auteurs prétendent même que ce dualisme a toujours existé, quoique dans une proportion très-inégale. L'influence occidentale s'était fait sentir surtout à Novgorod, ville libre et avantageusement située dans le voisinage de la mer Baltique. Les portes métalliques de la cathédrale, dites korsouniennes, en donnent une preuve éclatante. Il suffit de les regarder pour en reconnaître l'origine. Outre que les sujets religieux y sont traités à la façon occidentale, les inscriptions latines qu'on y lit rendent le doute impossible. Ces portes ont été faites à Magdebourg, vers la fin du XIIe siècle, du temps de Wichman, archevêque de cette ville, mort en 1192, ou au XIIIe, au plus tard [1]. De même, nous savons que des ouvriers venus de différents pays ont travaillé à élever la cathédrale de Vladimir, laquelle remonte au XIIe siècle ; on peut en dire autant de celle de Kholm, du XIIIe. En 1399, la princesse Sophie Vitold revint auprès de son père, à Smolensk, avec des images d'un *travail merveilleux*, c'est-à-dire d'outre-mer. En 1470, Sophie Paléologue, fiancée par Sixte IV à Jean III, arriva à Moscou ayant à sa suite des Grecs et des Francs. Quelques années après, son frère André y vint aussi, accompagné de deux artistes,

[1] Voir Adelung, *Die Korsunchen Thüren in der Kathedral-Kirche zur Heiligen Sophia in Novgorod*, Berlin, 1823, p. 110.



Aloysius et Pierre. Les chroniques indigènes de ce temps parlent d'un chapelain de l'ordre des Augustins, appelé Jean Sauveur, qui aurait peint les images de la cathédrale de l'Assomption, à Moscou, bâtie par le célèbre Aristote Fioraventi, Florentin. En général, depuis la fin du XVe siècle, l'affluence des artistes désignés sous le nom générique de *friajski* ou *frangues*, devint trop considérable pour ne pas exercer une action réelle sur les arts en Russie, d'autant que la Grèce n'avait plus alors son indépendance et que ses relations avec Moscou se bornaient aux voyages des ecclésiastiques venant chercher des aumônes et offrant en retour des objets d'art d'un mérite artistique fort douteux.

Au XVIe siècle, un procès célèbre fait à Viscovatov prouve également qu'il y avait des tentatives de rapprochement de l'art occidental. Dans son zèle de purisme, Viscovatov protestait contre toute innovation; à ses yeux, c'était *latiniser* que de peindre, par exemple, le Père éternel sous la forme d'un vieillard ou de donner à Jésus-Christ crucifié des ailes de chérubin qui lui couvrent le corps, ou bien encore de le représenter non pas bénissant, mais avec la main fermée. Le concile de Moscou, devant lequel l'affaire fut portée, renvoya le plaignant et donna aux iconographes inculpés de Novgorod et de Moscou gain de cause sur tous les points, sans excepter celui relatif à la *main fermée*. Il trouva, il est vrai, que cette manière de peindre le Sauveur ne s'accordait point avec l'usage traditionnel reçu dans le reste de la Russie, mais il dut reconnaître que les peintres de Novgorod, en la suivant, avaient des motifs qu'il fallait respecter. Ils invoquaient en sa faveur une tradition cinq fois séculaire. Suivant cette tradition, les ouvriers chargés de peindre la coupole de Sainte-Sophie avaient représenté le Sauveur bénissant comme de coutume, mais le lendemain ils trouvèrent la main droite fermée. Deux fois ils corrigèrent le dessin, et deux fois la main reparut fermée. Le quatrième jour, une voix se fit entendre qui leur dit: « Ne me peignez pas avec la main bénissante, mais avec la main fermée, car j'y tiens Novgorod : quand elle s'ouvrira, ç'en sera fait de la ville. » Telle est l'origine de la singulière variante remontant au XIe siècle et que le temps a bien voulu épargner jusqu'ici. C'est même le seul reste de la peinture

primitive qui se soit conservé à Sainte-Sophie de Novgorod [1]. Quoi qu'il en soit de cette légende, elle montre que, dans l'opinion des Russes, il ne fallait rien moins que l'intervention du Ciel pour oser enfreindre les règles traditionnelles de l'iconographie. Au fond, c'est encore la tradition qui triompha ; mais le triomphe supposait la lutte contre le mouvement progressif de l'art qui s'accentuait de plus en plus, préludant ainsi à la réforme universelle de Pierre Ier. Le génie réformateur de ce monarque ne laissa intacte aucune branche de la vie nationale. A côté de l'académie des sciences, il voulut avoir aussi celle des beaux-arts, et quoique son projet ne se soit réalisé que sous le règne d'Élisabeth (1740-1760), il a le mérite de l'avoir conçu le premier. Mais si le XVIIIe siècle inaugura dans l'art religieux une ère nouvelle, une école *moderne*, celle-ci a été préparée par le XVIIe, notamment par l'école de transition dont Simon Ouchakov fut, avec ses disciples, le principal représentant.

III

Le Typicon ou le Guide de la peinture. — L'uniformité invariable de l'iconographie russe supposait nécessairement une règle fixe et générale. Cette règle existait, en effet ; œuvre de générations entières, elle contient tout un système où la religion et la science, la théorie et la pratique, l'art et l'industrie se donnent la main et forment un ensemble vraiment imposant. Ce monument du génie national s'appelle le Typicon *(Podlinnik)*, ou guide de l'iconographe, Le peintre y trouve toutes les données désirables touchant la manière de préparer les couleurs, de représenter les mystères, les saints et autres sujets religieux ; les procédés techniques y sont exposés aussi bien que les indications de l'histoire et de la théologie. C'était, pour les anciens iconographes, une sorte d'encyclopédie usuelle.

Le besoin d'avoir un pareil manuel doit être contemporain à l'iconographie. Les premiers éléments en sont fournis par les œuvres des Pères des premiers siècles. Qu'on lise, par exemple,

[1] Une copie de cette fresque a été prise par M. Alexandre Martinov pour son *Album illustré*, dont il a été question plus haut.



la description que donne Astérie (IVe siècle) de la peinture représentant le martyre de sainte Euphémie, ou bien celle des autres tableaux faite par le poète Prudence (405), saint Nil (438-451), saint Paulin de Nole (431), saint Grégoire de Nysse (395), peintures si touchantes que, de l'aveu de quelques-uns de ces auteurs, elles leur arrachaient des larmes [1]. L'église de Sainte-Sophie de Constantinople, bâtie sous l'empereur Justinien (ve siècle), avec ses trois cent soixante-cinq autels en l'honneur des saints de l'année, offrait tout un système de données régulatrices qu'on n'avait qu'à traduire en formules. Aussi, le *Guide de la peinture* prétend-il tirer de là son origine.

Quoi qu'il en soit de l'origine des *Guides de la peinture* en Grèce, ceux de la Russie ne dépassent pas le XVIe siècle, et il n'est pas probable qu'ils aient été antérieurs à cette époque, puisque le Grand Ménologe manuscrit de l'archevêque Macaire, contenant entre autres choses les Vies des Saints pour toute l'année, n'a été recueilli que vers le milieu du XVIe siècle, et que surtout le *Stoglav*, publié à la même époque, ne fait aucune mention des *Manuels du peintre*, ni dans le XLIIIe chapitre consacré à la réforme de l'iconographie, ni dans aucun autre endroit. En revanche, on peut l'affirmer, c'est le *Stoglav* qui a rendu indispensable la composition d'un pareil guide, comme il a aussi contribué à la formation des diverses écoles que nous avons décrites plus haut.

Toutefois les iconographes ne pouvaient se passer entièrement de modèles, sous peine de s'exposer à violer sans cesse les traditions de l'art chrétien. Ils les trouvaient dans les ménologes illustrés, les peintures facilitant l'imitation mieux que ne l'auraient fait les enseignements de la théorie. Parmi ceux-là, le *Ménologe de l'empereur Basile II* (989-1025), édité par le cardinal Albani et que tout le monde connaît, vient en première ligne. L'époque de son exécution coïncidant avec celle de la conversion de la Russie au christianisme, on comprend l'importance qu'il a dû avoir aux yeux des premiers iconographes de Kiev. L'original de ce premier monument, conservé au Vatican, commence par

[1] Les textes des Pères précités ont été réunis dans l'excellent ouvrage du P. Mullooly : *Saint Clement and his basilica at Rome*, 2e édition, 1873. Un compte rendu en a été fait dans l'*Art chrétien* (novembre et décembre 1874).



septembre et se termine avec le mois de janvier. Je ferai remarquer à ce sujet que la bibliothèque synodale de Moscou, si riche en anciens manuscrits grecs et slavons, possède un ménologe grec également illustré et contenant précisément les deux mois (février et mars) qui manquent dans celui du Vatican. Un autre fait digne d'être signalé, c'est que le *Ménologe de Basile* avait servi de modèle aux ménologes russes, filiation placée désormais hors de doute. Or, c'est dans ces synaxaires ou comme on les appelle en Russie très-improprement *prologues*[1], que les peintres puisaient ordinairement les données nécessaires à leur art; et c'est ainsi que se serait formé peu à peu un ensemble de règles pratiques indiquant la manière de représenter et de dépeindre tel ou tel saint, tel ou tel mystére.

Les recueils contenant les règles d'iconographie, les *Guides glossés*, sont postérieurs aux *Guides* illustrés ou en images auxquels ils servent de commentaires. Un troisième manuel enseignait les procédés techniques, la manière de préparer les couleurs, de faire et de mettre la dorure, etc., etc.

Il existe un nombre assez considérable de chacune de ces parties du Typicon ; ce serait même un sujet fort intéressant à traiter que la littérature du *Typicon glossé*. Le terrain commence seulement à être exploré par quelques rares amateurs de l'art religieux, parmi lesquels je nommerai en premier lieu M. Bouslaïev, professeur à l'université de Moscou et auteur d'un ouvrage fort remarquable, intitulé : *Esquisses de la littérature et de l'art russes,* mais qui est malheureusement inconnu en France[2]. Jusqu'à ces derniers temps, le texte du *Typicon glossé* restait inédit ; ce n'est qu'en 1873 qu'il vit enfin le jour, grâce aux soins de M. Filimonov, sous-directeur au musée public de Moscou et rédacteur en chef du recueil qui vient d'être mentionné. Il est publié d'après un manuscrit de la fin du XVI[e] siècle, le plus ancien qu'on connaisse et qui appartenait à la cathédrale de Sainte-Sophie de Novgorod (aujourd'hui, il est à la bibliothèque

1 Du mot grec πρόλογος qui figurait en tête du volume ou commençait la préface.

2 Dans le premier volume du recueil que publie la *Société de l'ancien art en Russie*, il a inséré une excellente étude *Sur l'iconographie russe,* (de plus de 100 pages in-4), qui m'a souvent guidé dans le présent travail. Le second volume du recueil vient de paraître ; le premier est de 1866.

de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg). Comme il est incomplet, M. Filimonov l'a collationné avec deux autres manuscrits, dont l'un appartenant à M. Zabélin, archéologue distingué, est aussi du XVI° siècle ; l'autre, propriété de M. Filimonov, est d'une date plus récente (de 1668), mais il a sur les deux autres l'avantage d'être complet, sauf le premier feuillet.

Le *Guide de la peinture* traduit du grec par M. Paul Durand et édité par M. Didron, aîné, en 1845, se présente ici tout naturellement, comme terme de comparaison. Cè serait une erreur de penser que le Guide russe n'est qu'une simple reproduction du texte grec : les différences entre l'un et l'autre sont très-grandes. Il s'agirait donc de déterminer ce que l'iconographie russe a produit de son propre fonds et ce qu'elle a emprunté à l'art grec, sa source primitive, en la modifiant suivant les exigences locales, suivant aussi le génie de la race slave. Ce travail est encore à faire; mais avant d'y songer, il faudrait avoir sinon le texte complet du *Guide russe*, du moins, un nombre suffisant de textes partiels de différente rédaction.

Les *Guides illustrés* sont connus depuis longtemps. Nous avons parlé des Tables Capponiennes et du calendrier bollandien de Papebrock, œuvre de la seconde moitié du XVII° siècle. Il en existe de semblables dans plusieurs églises et chez des particuliers. Pierre Ier, qui réglementait tout, les beaux-arts comme le reste, en fit imprimer un en 1714, qui est depuis longtemps devenu d'une rareté extrême. Je doute fort que le calendrier du monarque réformateur ait trouvé un accueil favorable auprès des masses, auxquelles il avait été destiné, car elles croyaient voir toutes les réformes de Pierre Ier marquées au sceau de l'Antechrist.

Il y a quelques années, en 1868, on a publié à Moscou un *Guide* du même genre, provenant de l'école Strogonov dont il a été question plus haut et que nous avons louée pour la finesse d'exécution et le fini du travail [1]. Assurément M. Boutovski à qui nous devons cette édition a eu raison d'arrêter son choix sur les modèles iconographiques de la dite école plutôt que de toute autre.

[1] M. Jules Durand en a fait une analyse détaillée dans les *Annales archéologiques* de feu M. Didron (t. XVII, p. 110 et suivantes.) Un volume supplémentaire, contenant des tables générales de cette précieuse collection, paraîtra vers la fin de l'année.

Bien que la perspective n'y soit guère observée, que les figures aient quelque chose de raide et d'uniforme, cependant plusieurs types ne manquent ni de grâce ni de noblesse. C'est un pendant indispensable au texte de M. Filimonov; les deux manuels se complètent naturellement. Quant aux espérances dont se berce l'éditeur du *Guide Strogonov*, de contribuer par sa publication à la réforme de l'iconographie actuelle, il me permettra de ne pas les partager. La finesse d'exécution est un mérite qui ne constitue pas l'artiste; il peut être commun à l'ignorance aussi bien qu'au savoir. Ce n'est pas non plus aux iconographes russes du xvi[e] et du xvii[e] siècle qu'un artiste chrétien ira demander des leçons d'exactitude historique et d'esthétique religieuse.

Le *Guide* de M. Boutovski a paru en 1869. Trois ans auparavant a dû paraître celui de M. Solnçev, de l'académie des Beaux-Arts, qu'on proclamait être le *nec plus ultra* de la perfection. Sentiment du goût, fidélité historique, beauté de paysage, caractère religieux, sanction de l'autorité ecclésiastique, rien ne devait manquer à ce chef-d'œuvre d'iconographie nationale, pas même le bon marché relatif. Je n'ai pas vu la nouvelle merveille; mais je connais quelques dessins chromolithographiques du même académicien, et je les trouve en effet supérieurs à tout ce que j'ai vu jusque là dans le même genre[1]. Supposons donc que son calendrier réunisse toutes les qualités énumérées plus haut, faut-il en conclure que ces tableaux ne laissent vraiment rien à désirer, ou que l'iconogaphie russe n'a plus rien à envier à l'Occident? La réponse à cette question dépendra de la méthode qu'aura adoptée l'académicien-artiste. Elle sera négative, si, en composant ses dessins qui lui ont demandé, dit-on, un travail préparatoire de sa vie entière, il s'est borné aux sources néo-byzantines postérieures au xi[e] siècle, en ne tenant aucun compte des monuments iconographiques de date plus ancienne, à commencer par les peintures murales des catacombes romaines et sans faire attention aux pays qui les conservent. Dans le cas contraire, la réponse sera affirmative. L'iconographie ne reconnaît que ces deux méthodes, et elle repousse celle qu'on appelle his-

[1] Le calendrier se compose de 48 planches, quatre par mois, et ayant chacun 150 figures environ. Les tableaux sont exécutés d'après le procédé métachromotypique.



torique, comme étant ennemie de toute tradition et de toute autorité religieuse.

Un mot maintenant du *Guide technique*. Le texte russe en a été donné par M. Ravinski ; il serait curieux de le comparer avec les ouvrages analogues du moine grec Denis, du moine allemand Théophile et de Cennino-Cennini. Je ferai observer, à ce propos, que l'auteur de l'*Essai sur les arts divers* vient de trouver à Vienne un nouvel éditeur, M. Ilg, qui a déjà édité et commenté le *Trattato della pittura* de Cennino-Cennini. Ce savant archéologue pense que le moine Théophile n'est autre que Rogkerus de Helmershausen dont il est question dans un document de 1100. Au reste, M. Ilg ne fait que simplement énoncer son opinion, qu'il se propose d'établir dans la seconde partie encore inédite de son travail. La première, contenant le texte seul de la *Schedula*, est insérée dans le septième volume (1874) du Recueil des Auteurs qui ont écrit sur les beaux-arts[1]. Cette publication mérite l'attention de tous les amis de l'art chrétien.

Voilà un aperçu rapide et nécessairement fort incomplet de l'iconographie russe considérée en elle-même, dans ses écoles et ses sources. Nous l'avons vue dans toutes ses phases marquée d'un cachet religieux. En même temps, nous avons constaté que si le caractère éminemment chrétien est son trait distinctif, le manque total de culture esthétique en est un autre. Nous avons montré que le formalisme et l'immobilité de l'iconographie russe ont leur raison d'être dans les conditions exceptionnelles, où le pays s'est vu placé par suite de son isolement du reste de l'Occident et surtout de la vérité catholique. Le beau est-il autre chose que la splendeur du vrai ?

Toutefois, ce formalisme traditionnel eut aussi ses avantages. S'il enchaînait le talent et coupait les ailes à l'inspiration, s'il péchait par l'indifférence exagérée à l'égard de la beauté idéale, du moins il a préservé l'iconographie des excès de ce qu'on appelle la Renaissance, à laquelle on reproche, non sans raison, d'avoir ressuscité dans l'art chrétien les traditions du paganisme. La conclusion à tirer de toutes les considérations précédentes est que l'art oriental et l'art occidental doivent se compléter mutuel-

[1] En voici le titre : *Quellenschriffen für Kunstgeschichte und Kunsttechnik.*

lement, et que l'iconographie russe, ayant conservé une des qualités essentielles de l'art chrétien, le caractère religieux, mérite à ce titre une étude sérieuse.

Au reste, l'esquisse que je viens de tracer n'est qu'un programme. Chacun des points qui y sont effleurés demanderait une étude à part. Mais, en abordant un si vaste sujet, on fait comme les amateurs qui veulent examiner une galerie de tableaux. La première fois, ils se contentent d'une vue générale, sauf à y revenir à plusieurs reprises afin de pouvoir examiner chaque tableau en détail.

J. MARTINOV.

L'ÉDUCATION
DANS LE PLAN RADICAL

L'éducation a essentiellement pour fin de préparer dans l'enfant la destinée future de l'homme. — On peut, je crois, regarder cette proposition comme l'énoncé d'un axiome incontestable, un principe premier en pédagogie, sur lequel d'ailleurs toutes les écoles de philosophie sont d'accord. C'est, en effet, le point de départ de tous les systèmes d'éducation; mais c'est aussi le seul point où ils se rencontrent. Car, dès le premier pas, nous voyons les divergences se produire et chacun s'élancer dans des directions différentes, pour courir à des buts opposés.

Ce principe admis, une première question se présente aussitôt: Puisque l'éducation doit préparer la destinée de l'homme, quelle est donc cette destinée? — Question nécessaire et fondamentale, dont la solution déterminera forcément la forme de l'éducation, c'est-à-dire sa nature, ses principes et ses moyens. Tous la posent donc dans les mêmes termes, mais la réponse varie suivant la philosophie de chacun. De cette diversité naissent précisément les systèmes qui ont cours parmi nous, sur l'éducation de la jeunesse. La question de l'éducation se trouve ainsi ramenée en principe à une question de doctrines philosophiques sur la nature de l'homme et sa destinée. Autant il existe de ces doctrines d'un genre différent, autant nous devons rencontrer de systèmes distincts en éducation. Quelles sont ces doctrines?

Dieu, l'homme et les rapports de l'un avec l'autre, tel est bien le triple objet de la philosophie proprement dite. Si donc on juge des différences essentielles qui caractérisent une école philosophique et lui font une place spéciale, par ses doctrines sur ces

trois points, on ne voit guère, pour l'esprit, que trois manières possibles de se poser en face de ces importants problèmes.

Ou bien, il affirme *en Dieu* l'existence personnelle, le pouvoir créateur et l'action providentielle; *en l'homme*, la spiritualité de l'âme, la liberté et l'immortalité dans une vie future; *dans leurs rapports*, une intervention particulière de Dieu, attirant l'homme à soi pour le rendre participant de l'Être divin, dans un degré supérieur aux exigences de sa nature, et, par suite, une révélation divine, une religion positive et surnaturelle. C'est le christianisme, avec la philosophie qui accepte ses enseignements.

Ou bien, toutes ces vérités sont rejetées comme de pures abstractions sans consistance, des chimères de l'imagination et du sentiment; on proclame l'univers matériel, ce qui se voit, ce qui se touche, ce que l'on peut sentir de quelque manière, la seule réalité véritable dont il soit permis d'affirmer l'existence. C'est alors le panthéisme, l'athéisme, le matérialisme, formes diverses d'une même erreur, représentée plus complétement aujourd'hui par la philosophie positive.

Enfin, entre ces deux premières écoles placées aux extrêmes de l'affirmation et de la négation, il peut s'en trouver et il s'en trouve une troisième, participant des affirmations de l'une et des négations de l'autre. On l'appelle l'école rationaliste ou déiste; elle se donne elle-même le beau nom de philosophie spiritualiste. Avec les chrétiens, le philosophe rationaliste admet l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme humaine; avec les positivistes, il nie l'ordre surnaturel, la révélation, la divinité du christianisme et de ses dogmes. La seule règle de vérité pour lui, son principe de connaissance le plus élevé, c'est la raison de l'homme cultivée par l'éducation.

Ainsi, deux écoles rivales disputent à la philosophie chrétienne le domaine des intelligences. Chacune a ses principes, sa méthode et ses doctrines, distincts et le plus souvent opposés entre eux; en fait, chacune prétend posséder seule la vérité complète, qu'elle s'efforce par tous les moyens de répandre dans les esprits et de faire prévaloir parmi les hommes. De ces moyens, le principal, le plus universel et le plus efficace, c'est l'éducation de la jeunesse. Aussi avec quelle ardeur tous la convoitent!

Combien ils redoutent que, d'une manière ou de l'autre, par la liberté ou par le monopole, elle ne vienne à leur échapper! On sent que le nœud vital est là, que l'avenir de la société en dépend.

Reste à savoir ce que serait l'éducation, entendue et appliquée suivant les principes de ces trois philosophies; ce que chacune en prétend faire et pour quel but elle veut s'en servir. Ce ne sont plus les individus seulement, mais les sociétés elles-mêmes qui sont aujourd'hui placées dans l'alternative de choisir, entre les trois solutions, celle qui deviendra la base de leur législation scolaire et au triomphe de laquelle les pouvoirs publics devront concourir.

En vain se flatterait-on de tenir la balance égale entre tous les systèmes, en ne sanctionnant législativement aucun d'eux, mais en laissant à chacun la même liberté de se produire. Quand l'État se fait éducateur, peut-il encore rester neutre et n'adopter pour ses écoles publiques aucun système d'éducation? Non, c'est impossible : chrétiens, rationalistes et positivistes en sont également convaincus [1]. La loi sur l'instruction publique sera donc chrétienne, rationaliste ou athée, et les générations qu'elle aura élevées seront faites à son image. La raison et l'expérience le disent assez haut.

Cela étant, nous avons tout intérêt à étudier chaque système, afin de connaître sur quelles doctrines il s'appuie, vers quel but il entend diriger l'homme et la société, quel idéal enfin il propose à l'éducation de la jeunesse. On saura mieux ainsi l'avenir, heureux ou malheureux, que chacun nous réserve; et, le sachant, on pourra, du moins en connaissance de cause, déterminer son choix.

Je désirerais, pour commencer, appeler l'attention des esprits sérieux sur l'école positiviste, leur montrer ce que pense cette école de notre société, de ses idées et de ses mœurs, les boulever-

[1] En politique, on divague aisément, et même dans l'action, on ne se rend pas toujours bien compte de ses principes d'action. On se contente trop souvent d'à peu près. Cela ne se peut pas dans la question d'éducation. Elle nous force de voir clair. On n'en peut dire un mot sans savoir ce qu'on veut transmettre, on ne peut enseigner sans bien savoir sa règle et son idéal d'avenir. » (Michelet, *Nos Fils*, 4e édit., introd., p. III.)

sements qu'elle y voudrait introduire et spécialement l'avenir qu'elle nous prépare en fait d'éducation. Le sujet est des plus actuels, on en conviendra, il offre même un intérêt que, peut-être, je devrais appeler douloureux, à cause des catastrophes dont nous menace un parti qui s'est rallié à cette doctrine, comme à un drapeau. Raison de plus, me semble-t-il, pour regarder en face cet adversaire, pour découvrir son but, reconnaître ses moyens d'attaque et déjouer, s'il se peut, toutes ses manœuvres. Voilà pourquoi j'ai donné à cette étude le titre qu'on a lu plus haut : la suite montrera s'il est justifié.

I. — LES DOCTRINES POSITIVISTES SUR LE MONDE ET SUR L'HOMME

L'origine et les caractères de cette philosophie, qui s'est appelée elle-même *positive*, sont assez connus des philosophes par les controverses auxquelles elle a donné lieu, et personne aujourd'hui n'ignore les principes, la méthode et les audacieuses négations d'une école, qui a la prétention de n'être rien et d'être tout : rien de ce qui a été, tout dans l'avenir.

Rejetant comme de pures conceptions subjectives, sans vérification possible, toutes les doctrines des philosophes qui l'ont précédée, la secte nouvelle fait de l'expérience sensible l'unique critérium de certitude; elle ne veut tenir pour vraies que les seules conclusions bien démontrées de la science positive et expérimentale. Ni religieuse ni athée, ni dogmatique ni sceptique, ni spiritualiste ni matérialiste, — elle l'affirme du moins — la philosophie positiviste serait tout simplement l'expression de la science moderne; de cette science qui, modeste en ses désirs, mais assurée dans sa marche, renonce à pénétrer l'inconnaissable, l'inaccessible, l'absolu, pour faire du seul relatif « le *substratum* de la mentalité réelle, » la limite naturelle du savoir humain [1].

[1] *L'Ordre moral*, par Hipp. Stupuy, § 3. L'ordre moral en avant. Cf. Revue de *Philosophie positive*, dirigée par E. Littré et G. Wyrouboff, novembre 1873. — M. Littré dit ailleurs, en voulant expliquer la position prise par la philosophie positive : « On a souvent de la peine à se mettre au point de vue de la philosophie positive, qui n'est ni déiste, ni panthéiste, ni athée, ni matérialiste. Aucune science

Mais, à l'en croire, malgré les étroites limites qu'elle s'impose, la philosophie positive porte en elle les destinées de l'avenir; elle aspire à absorber toutes les autres écoles philosophiques, y compris le christianisme; elle se donne comme la suprême et dernière évolution de l'humanité intelligente et, bien que sa domination exclusive soit « affaire de longue échéance[1], » elle finira cependant, cela est sûr, par supplanter ses rivales[2].

Prétentions énormes assurément pour une école née d'hier, fol espoir suscité par un enthousiasme de novateur et par une manière spéciale d'étudier l'histoire du genre humain, mais aussi, il faut bien le dire, encouragé par le spectacle des progrès trop réels de l'incrédulité parmi nous. L'avenir que Dieu réserve à notre société coupable, dira jusqu'à quel point ces espérances du positivisme étaient chimériques.

Quoi qu'il en soit, on ne peut se dissimuler que la philosophie

particulière, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie, n'aboutit à l'une ou l'autre de ces opinions. Comment la philosophie positive y aboutirait-elle, puisque la conclusion générale n'est que l'expression de toutes les conclusions particulières posées par le savoir positif? » (*Philosophie positive*, Revue, septembre 1874, p. 163 en note.) Malgré M. Littré, le bon sens du commun des hommes continuera d'appeler *athées* ceux qui refusent d'affirmer l'existence d'un Dieu, et *matérialistes* ceux qui n'admettent d'autre réalité que la matière et ses propriétés. Or, les positivistes sont de ceux-là; leurs écrits en font foi. Entre le positivisme et le matérialisme, tout au plus y a-t-il la différence qui existe entre l'*intention* et le *but*. Personnellement, MM. Comte et Littré ne concluent pas au matérialisme, qui est pourtant le dernier mot de leur doctrine. Après avoir posé les prémisses, eux s'arrêtent devant la conclusion, qui leur paraît encore trop compromettante; mais la logique ne s'arrête pas, elle conclut formellement à l'athéisme et au matérialisme. Du reste, tous les positivistes ne sont pas aussi discrets. M. de Blignières, par exemple, déclare *positivement* que la question de l'athéisme et du matérialisme « est une question à laquelle il est impossible d'échapper, et qu'il faut absolument avoir le courage d'aborder franchement. » Pour lui, l'horreur qu'inspirent encore ces dénominations lui paraît « profondément injuste et déraisonnable... elle n'est qu'un reste et un mauvais reste de cette doctrine théologique, » répudiée par la science positive. (Cf. *La Gironde*, journal de Bordeaux, 28 septembre 1869. — Revue de *Philosophie positive*, novembre 1869, Variétés.) — Voilà donc M. Littré dépassé par ses élèves, qui le trouvent encore imbu d'opinions théologiques.

[1] *Philosophie positive*, septembre 1874, article de M. Littré, p. 164.

[2] « D'après ce qui vient d'être dit, la philosophie positive est née en contradiction à la théologie et à la métaphysique. En contradiction? Est-ce bien exprimer la situation? Non, elle est venue pour les remplacer; car leur office faiblit depuis bien des années, et il ne pourrait rester en déshérence sans un véritable dommage pour la société. » (*Ibid.* p. 162.) Ainsi l'humanité aura dû mettre des centaines de mille ans, peut-être, suivant les calculs d'une science toute positiviste, pour aboutir enfin à MM. Comte et Littré, les initiateurs de sa plus sublime évolution! Quel honneur et quel rôle pour ces deux hommes! Mais comment descendre après être monté si haut!

positive constitue à cette heure l'un des plus graves dangers dont notre société soit menacée. Suivant l'évolution naturelle à toute philosophie, elle est descendue bien vite de la région supérieure des idées, de la science pure, dans le domaine des faits, de la morale et de la politique, et partout, appliquant sa méthode de négation, elle a fait le vide sur son passage. Aujourd'hui, disserter lui paraît trop long pour arriver au but; elle a donc fait alliance, alliance bien naturelle, d'ailleurs, avec un parti remuant et audacieux à qui les moyens ne manquent pas d'escalader le pouvoir; c'est par lui qu'elle compte refaire la société tout entière suivant ses idées.

Certes, ce n'est pas calomnier la philosophie positive que de la représenter comme l'âme de la révolution antisociale, le porte-lumière du radicalisme, la directrice et l'inspiratrice de tous ses mouvements. Assez de faits sont venus révéler l'union intime, la communauté d'idées et de but qui existent entre eux; au besoin la suite de cette étude suffirait à le démontrer [1].

Ce qu'il nous importe de savoir, c'est comment la philosophie positive a été amenée à concevoir un but pratique vers lequel elle se croit la mission de conduire l'humanité; le plan qu'elle a

[1] Remarquons toutefois que c'est la doctrine, et non pas les individus, que je fais complice du radicalisme; car il en est des positivistes comme de beaucoup d'autres philosophes: ils ne vont pas toujours aussi loin que leurs théories. Tous les disciples de la philosophie positive ne sont donc pas des radicaux, mais on peut dire que la presque totalité des radicaux lettrés professe le positivisme. M. Littré, par exemple, est un partisan déclaré de la république *conservatrice;* il a même, peu de temps après la chute de M. Thiers, fait paraître un article dans sa Revue, où il déclare que, « puisqu'il faut à la fois empêcher la contre-révolution et la révolution, une politique conservatrice est nécessaire, » c'est-à-dire qu'il faut maintenir l'*ordre* et la *liberté* (juillet 1873. Du programme de politique conservatrice). — Mais il y a, on le sait, bien des nuances dans la *République conservatrice*, et celle de M. Littré n'est pas loin du rouge.

Au reste, le radicalisme, c'est encore M. Littré qui nous l'apprend *(ibid., La Commune et ses idées)* a ses *jacobins*, toujours ardents, toujours disposés aux moyens violents, comme plus expéditifs; il a ses *utopistes*, qui sont les socialistes, inventeurs de systèmes impossibles, mais naturellement tous plus infaillibles les uns que les autres pour régénérer la société; ajoutons, afin de compléter la pensée du philosophe, que le radicalisme a aussi ses *doctrinaires*, gens relativement modérés, qui cherchent à discipliner le parti et calculent leurs mouvements d'après les chances plus ou moins probables de réussite. Les philosophes positivistes sont ces gens-là, et ce ne sont pas les moins habiles. Mais, quels qu'ils soient, jacobins, utopistes ou doctrinaires, leur but est le même; seulement « le caractère révolutionnaire et subversif des premiers rompt la continuité historique, bouleverse la série de notre développement » que, par respect pour la théorie, les derniers voudraient conserver.

imaginé afin de réussir dans sa mission, et les efforts de ses adeptes pour le réaliser. Dans ce plan de bataille, l'éducation de la jeunesse est la maîtresse position, qu'il faut absolument conquérir pour s'assurer la victoire ; aussi tout est-il ordonné en vue d'en rendre l'attaque plus vigoureuse et la possession plus certaine. On pourra se convaincre que, dans cette lutte, nous avons affaire à des ennemis habiles autant que persévérants, et que, pour leur résister, notre société n'a pas trop de toutes ses forces réunies.

Toute philosophie, comme toute religion, qui aspire à devenir pratique, est obligée de donner auparavant une réponse à ces trois questions fondamentales : Qu'est-ce que le monde ? Qu'est-ce que l'homme ? Qu'est-ce que la société ? — au triple point de vue de l'origine, de la nature et de la fin. C'est que, pour agir, l'homme a besoin de connaître son point de départ, son point d'arrivée et aussi le milieu qu'il lui faut traverser pour aller de l'un à l'autre. Si l'un de ces termes, le dernier surtout, reste ignoré, l'action humaine est indécise ; manquant de boussole pour se conduire, elle erre à l'aventure, partout où la poussent des passions indomptées.

Voyez la religion chrétienne : pourquoi donne-t-elle à ceux qui la professent une telle assurance et une si grande rectitude dans la direction de leur vie ? Parce qu'elle a une doctrine soustraite par son origine divine aux fluctuations de l'esprit humain. « Cette révélation est complète, c'est-à-dire qu'elle embrasse toutes les questions qu'une religion doit résoudre. Elle est explicite et contenue dans un livre qui fait l'objet de l'admiration et des respects du monde entier [1]. » Le chrétien, plus encore le catholique bien instruit, sait donc d'une manière très-nette d'où il vient, où il va et par quel chemin il doit y aller ; nulle hésitation, l'incertitude même n'est pas possible. Voilà une religion éminemment pratique.

La philosophie positive, qui prétend à l'honneur de remplacer le christianisme et de devenir dans un temps plus ou moins rapproché la seule directrice de l'humanité, a dû nécessairement

[1] J. Simon, *Religion naturelle*, 4e partie, ch. II, § 1.

commencer par satisfaire la curiosité humaine sur ces trois points. Que pense-t-elle du monde ? que pense-t-elle de l'homme et de la société ? Sa réponse nous dira quelle destinée elle fait à l'homme, quel idéal, par conséquent, elle propose à l'éducation.

Il semble, au premier abord, que la philosophie positive se refuse à rien affirmer touchant l'origine et la fin des êtres, pour se renfermer dans la seule connaissance des *phénomènes* d'ordres divers que présente le monde, et des lois qui les régissent [1]. Mais cette abstention, possible en théorie, est impossible en pratique : jamais la doctrine positiviste ne serait devenue une philosophie, presque une religion, si elle n'avait, d'une certaine manière, fixé les esprits de ses adhérents sur ces questions inévitables. Pratiquement donc, elles sont résolues par elle.

De fait, le positiviste étudie, parle et agit en homme bien convaincu que Dieu n'existe pas et qu'il n'a rien pu créer, que l'âme spirituelle est un vain mot avec toutes les conséquences qu'on en tire, et que la vie future surtout est une chimère.

Dès lors, pour lui, notion de Dieu, création et providence ; spiritualité, liberté et immortalité ; distinction du bien et du mal moral, des droits et des devoirs, responsabilité, récompenses et châtiments ; religion et philosophie, vérités les plus évidentes et croyances du genre humain, tout cela disparaît devant la plus absolue des négations. La science positive efface tout, elle va refaire l'intelligence humaine.

Quel est donc son *Credo*, à cette religion nouvelle, et que nous donne-t-elle comme le dernier mot de la science ? Écoutez sa profession de foi.

[1] « D. Quel nom donne-t-on le plus souvent aux conceptions générales du monde ? — R. On les nomme philosophies ; on a ainsi les philosophies théologiques, métaphysiques et positives.

D. Qu'est-ce qui distingue la conception positive du monde des diverses conceptions théologiques et métaphysiques ? — R. L'absence de solutions sur les *causes premières* et les *causes finales*. La conception positive renferme *ce qui est*, c'est-à-dire le *comment* des choses qui se prouve et se vérifie et exclut le *pourquoi* qui échappe à toute vérification...

« D. Que savons-nous sur l'origine du monde ? — R. Rien. Nous ignorons absolument quand l'univers a commencé et quand il finira, s'il a eu un commencement et s'il aura une fin ; tout ce que nous pouvons penser là-dessus n'est qu'hypothétique et imaginaire puisque la vérification nous fera toujours défaut. » (*Doctrine du réel*, catéchisme à l'usage des gens qui ne se paient pas de mots, ch. VIII et IX, par Prosper Pichard, avec une préface de M. Littré, 1873.)

« Partout la *materia*, manifestant sans arrêt, sans lacune, toutes les *propriétés* qu'embrassent les sciences, de la mathématique à la chimie [1]; rien sans ces propriétés, nulle propriété seule. Dans ce tout, une certaine partie de materia qui, à ces premières propriétés, en joint de nouvelles : c'est la *materia organisée*, qui vit; nulle materia organisée sans vie, nulle vie sans materia organisée. Poursuivant l'analyse, une certaine partie de materia organisée, *materia nerveuse*, qui, aux propriétés du monde inorganisé, à la propriété de la vie, en joint une dernière : nulle materia nerveuse sans cette propriété, nulle qualité nerveuse sans cette materia [2]. »

En un mot, de la matière et rien que de la matière dans des états différents, le monde ne renferme pas autre chose : la science moderne l'a dit. Au moins son *Credo* n'est pas long à réciter, un seul article lui suffit. Mais vous semble-t-il encore que le positivisme soit bien venu à protester de son indifférence sur les questions, qu'il appelle *théologiques*, et à repousser comme injuste la qualification d'athée et de matérialiste?

Ainsi, l'homme n'étant plus qu'une matière nerveuse douée de la propriété d'irritabilité vitale, il naît, vit et meurt comme tous les animaux, ses congénères, sans qu'il reste de lui, après sa mort, autre chose que des éléments organiques dissociés, de la matière qui a perdu sa *qualité nerveuse*. La destinée de l'homme ne s'étend donc pas au-delà des limites très-restreintes de l'existence terrestre, et c'est à bien remplir son rôle ici-bas qu'il doit borner son ambition. Ce rôle, quel est-il?

Il n'est guère possible de le déterminer d'une manière bien

[1] Les quatre premières des six sciences fondamentales d'après la théorie positiviste : mathématiques, astronomie, physique et chimie. Elles étudient le monde des corps inorganiques; la matière organisée ou les corps vivants font l'objet des deux dernières sciences : la biologie et la sociologie.

[2] *De la matière, de la vie et de l'esprit*, § 6, par L. André-Nuyter, (*Revue positive*, janvier 1874.) — L'auteur avait expliqué précédemment en quoi consiste la propriété spéciale à la matière nerveuse. « Cette propriété, dit-il, qui embrasse dans sa généralité toutes les manifestations plus ou moins bien désignées par les expressions d'*esprit*, d'*intelligence*, d'*âme*, de *conscience...*, nous la dénommerons par l'expression consacrée pour la materia qui sert de base à ces manifestations, nous l'appellerons *qualité nerveuse*. » Un autre positiviste donne à cette même propriété de la matière nerveuse le nom d'*irritabilité vitale* (*Doctrine du réel*, ch. IX). Des nerfs irritables, voilà tout l'homme.

exacte, car, parmi les six sciences fondamentales de la philosophie positive, celle qui devrait nous renseigner sur ce sujet, la sociologie, en est encore à ses rudiments [1]. Tracer le rôle de l'individu dans la société, d'après les théories positivistes, faire la part de son influence bonne ou mauvaise, déterminer ses droits et ses devoirs personnels ou sociaux, montrer par là même ce que doit être l'éducation pour former l'homme à bien remplir sa destinée, n'est donc pas chose facile en présence de cette pénurie de principes sociologiques.

Cependant les positivistes n'ont pas attendu pour agir qu'ils eussent établi clairement les principes fondamentaux de cette science et tiré quelques-unes des conséquences, au moins les principales et les plus pratiques. Quelque imparfaite que soit leur sociologie, avec la morale et la politique qui en découlent, ils l'ont prise néanmoins comme base d'opération ; le peu qu'ils savent sur la nature de l'homme et sur la société leur suffit pour tenter de bouleverser de fond en comble l'ordre de choses actuel et de lui en substituer un nouveau, absolument opposé à l'ancien. Il nous faut donc les suivre sur ce terrain.

II. — LA SOCIÉTÉ AU POINT DE VUE POSITIF

Selon les doctrines positivistes, il y a dans le monde deux sortes d'organismes, ayant chacun leur vie propre, mais dépendante et harmonisée, suivant dans leur évolution des lois analogues : lois biologiques pour l'un, lois sociologiques pour l'autre. Le premier est un organisme par *continuité*, c'est-à-dire dont les éléments se combinent pour ne former qu'un seul être individuel, ne possédant qu'une seule vie : c'est l'animal en général, et l'homme en particulier. Le second est un organisme par *contiguïté*, dans lequel les éléments, simplement juxtaposés, con-

[1] Auguste Comte, le fondateur du positivisme, en a donné l'idée, il y a une trentaine d'années; ses disciples et ses successeurs ont maintes fois tenté des essais de sociologie, mais cette science reste encore à faire. Un des derniers venus, Herbert Spencer (*Introduction à la science sociale*, trad. de l'anglais), s'est contenté de déblayer et de préparer en quelque sorte le terrain sur lequel il compte élever prochainement son ouvrage des *Principes de Sociologie*. Mais que de temps et d'efforts il faudra, à en juger par les préparatifs, avant que l'œuvre soit complète et l'humanité enfin dotée d'une science qui lui apprendra à marcher les yeux ouverts !

servent chacun leur vie propre, se développent individuellement, mais sont ramenés par des lois plus générales à l'unité d'un même être organisé : cet être, c'est l'humanité tout entière, véritable être *collectif*, se superposant à l'être individuel pour donner à la vie son dernier développement, sa plus haute expression.

Les éléments qui composent ces deux espèces d'organismes diffèrent entre eux. Dans l'organisme individuel, c'est-à-dire dans l'homme, l'élément, c'est « la *materia nerveuse organisée* » avec ses propriétés ou forces particulières, sensibilité, intelligence, volonté, pensée, etc [1]... « L'élément constituant de la société (organisme collectif), c'est l'homme. Le couple bisexuel est la molécule, la cellule primordiale; mais l'individu est l'atome social, comme l'indique la composition même du mot [2]. »

La différence des éléments constituants entraîne la diversité dans le mode de vivre; car, dans l'organisme individuel, les atomes de la materia nerveuse n'ont qu'une vie, celle qui anime le corps tout entier; c'est le contraire dans l'organisme collectif. L'humanité est formée, en effet, par « le concours d'éléments isolés ayant chacun leur existence propre et leur évolution individuelle. La société est une combinaison d'ordre supérieur à la combinaison biologique. C'est un organisme composé d'organismes et, par conséquent, assujetti d'abord aux lois générales qui régissent l'existence et l'évolution des organismes, puis aux conditions nouvelles qui résultent de son caractère d'être collectif [3]. »

Peut-être on sera tenté de ne voir dans cette manière d'envisager l'homme et l'humanité que des expressions figurées, une formule abstraite destinée à résumer les théories positivistes sur l'ensemble du mouvement moral dans les sociétés. Il n'en est rien : c'est à la lettre que nos philosophes nouveaux entendent la dénomination d'*Être collectif*, d'*organisme composé*. L'histoire constate que les sociétés humaines, aussi bien que les individus, ont leur progrès et leur décadence : voilà un mouvement général

[1] *Doctrine du réel*, ch. IX. — *De la philosophie positive*, par E. Littré (*Revue*, septembre 1874).

[2] *Esquisse d'un traité de sociologie*, I, § 2, par Guarin de Vitry (*Revue positiviste*, janvier 1874).

[3] *Esquisse d'un traité de sociologie*, I, § 10 ; II, § 11.

dont il faut rendre compte. La philosophie positive imagine, pour l'expliquer, de soumettre les sociétés et l'humanité entière à certaines lois, qu'elle appelle sociologiques, et qui, aussi nécessaires, aussi inflexibles que les lois naturelles et biologiques, déterminent tous les mouvements de l'homme social, règlent la marche de chaque société et, finalement, de toute l'humanité prise dans son ensemble. Celle-ci est donc bien un organisme vivant, composée de parties organisées, dont les sociétés particulières, les familles et l'homme individuel forment les diverses pièces. Ainsi considérée, l'humanité passe dans sa vie par des phases analogues à celles de l'individu : elle a sa période de formation et de croissance, son apogée, ses maladies, son déclin et sa dissolution, suivant les divers états et mouvements, harmonieusement progressifs ou fatalement destructeurs, des molécules et des atomes de ce grand corps social [1].

Bien plus, si nous voulons l'en croire, la sociologie positive constate que la vie de l'humanité va progressant depuis les siècles reculés dont on conserve l'histoire; même elle indique, et au besoin elle démontre à sa manière la loi de ce progrès. Rien de plus simple, d'ailleurs : l'humanité a eu son enfance, elle a sa jeunesse, elle aura sa maturité. L'enfance, c'est l'*état théologique,* lorsque les esprits incapables de connaître les lois naturelles, qui régissent le monde, expliquent chaque phénomène par l'intervention d'une divinité. La jeunesse, c'est l'*état métaphysique,* pendant lequel la raison humaine sortant de son assoupissement, ou plutôt faisant sa première apparition dans le monde, commence à découvrir un certain nombre de lois physiques et tente d'expliquer par elles la plupart des phénomènes, mais sans rejeter encore l'hypothèse d'une divinité comme cause première. Enfin, l'humanité atteint la plénitude de sa vie, la raison parfaite, lorsqu'elle entre dans l'*état positif;* les seules lois de la nature lui suffisent alors pour expliquer tous les phénomènes, sans recourir ni à des chimères, ni à des entités purement fictives [2]. Voilà le progrès humanitaire, son point de départ, sa transition et son dernier terme.

[1] *Esquisse d'un traité,* etc. § 8.
[2] *Esquisse d'un traité,* etc. § 19, 6.

Or, suivant les positivistes, nous sommes à une époque où, pour un grand nombre d'individus, la transition est achevée de l'état théologique à l'état positif; où elle se fait pour un nombre plus grand encore et où bientôt, tout porte à le croire, la conception positive aura rallié la majorité des esprits, l'humanité atteindra l'apogée de son existence et commencera son état parfait. Combien de temps durera-t-il? Quand viendront les maladies, et comment mourra enfin l'organisme collectif? La philosophie positive n'en sait rien, du moins jusqu'à présent. Peu lui importe, du reste, pourvu qu'elle soit maîtresse de l'heure actuelle.

Ajoutons, pour achever ce rapide aperçu de la sociologie positive, qu'il y a dans tout organisme, individuel et collectif, un principe de mouvement, de vie et de progrès, un moteur universel, lequel n'est autre que l'inclination naturelle, commune à tous les êtres vivants, qui les pousse à rechercher partout et toujours les meilleures conditons pour se développer, pour *être*. Mais cette inclination se manifeste de deux manières différentes, suivant que l'homme est seul ou qu'il vit en société : dans le premier cas, elle produit l'*égoïsme*, — nous dirions, nous, l'intérêt personnel : — dans le second cas, c'est l'*altruisme*, ou tendance à s'entr'aider, à se soutenir les uns les autres, — contrefaçon positive de la charité chrétienne [1].

Égoïsme et altruisme, voilà les principes de toute activité or-

[1] « Si nous voulons remonter au fait ultime, à la source primordiale de la sociabilité, nous reconnaîtrons qu'au fond elle n'est pas autre chose que l'expansion de l'individu, ou plutôt du couple humain dans l'espace et le temps...

« Vivre et persister, ce qui se résume en un mot : ÊTRE le plus possible, voilà le commun désir, voilà le premier moteur principal. C'est lui qui produit la famille, d'où naissent la tribu, la cité et la nation.

« Cette force initiale se manifeste sous deux aspects, suivant qu'elle assure la conservation de l'individu, sa concentration en un MOI, ou suivant qu'elle pourvoit à son extension et à sa perpétuation dans le moi collectif, le NOUS...

« ... De même que toutes les forces physiques se ramènent à deux : l'attraction et la répulsion, l'action et la réaction, dont la résultante est le MOUVEMENT ; de même que toutes les forces organiques se ramènent à deux : l'assimilation et la désassimilation, d'où résulte le mouvement vital, la VIE ; de même toutes les forces sociales se résument à deux : la force individualisante ou égoïsme, la force associante ou altruisme, et leur résultante est le MOUVEMENT SOCIAL.

« Nous sommes donc remontés au fait primordial, ultime et universel, le MOUVEMENT, qu'il serait inutile de chercher à définir ou expliquer. C'est la manifestation de l'ÊTRE, lequel est comme il est, SUM QUI SUM. » (*Esq. d'un tr. de soc.* §§ 2 et 4.)

ganique : celui-là produit l'action dans l'organisme individuel, en dehors de ses relations sociales, celui-ci naît au contact de la société et développe dans l'homme des facultés intellectuelles, qu'il n'aurait jamais possédées hors du milieu social. Ces deux forces agissent en sens contraire, mais de leur action combinée résulte le mouvement, la marche progressive de l'humanité vers une organisation de plus en plus harmonique, vers un concert universel de tous les éléments qui la composent. Ces deux forces sont fatales, comme toutes celles qui agissent dans la nature, et il ne dépend pas de l'homme, lorsque les conditions et le milieu leur sont favorables, de les empêcher d'agir. Seulement, il peut avancer ou retarder l'heure à laquelle, par la réalisation des conditions nécessaires, leur efficacité se fait sentir.

De quelle nature est cette réaction exercée par l'homme sur les forces, qui produisent dans la société la vie et le progrès ? C'est le côté obscur et encore inexploré de la sociologie positive ; et cependant n'est-ce pas celui qu'il importerait le plus à l'homme de connaître pour régler sa propre conduite ? Les sciences médicales explorent chaque jour davantage l'organisme et déterminent avec plus de précision les conditions essentielles de sa prospérité, les causes diverses qui apportent le trouble dans le fonctionnement de ses organes et les moyens de maintenir ou de rétablir l'ordre dans la machine humaine. L'hygiène et la thérapeutique possèdent un ensemble de données pratiques, de préceptes, grâce auxquels l'homme peut jusqu'à un certain point prévenir les maladies ou les guérir. Mais la société, l'organisme collectif cherche encore son hygiène, qui est la morale positive, et sa thérapeutique, c'est-à-dire une science politique conforme aux principes du positivisme. La médecine sociale reste jusqu'à cette heure, et probablement restera longtemps encore, un *desideratum* de la philosophie positive[1].

[1] Peut-être même pourrions-nous affirmer qu'elle n'arrivera pas à combler ce *desideratum*, parce qu'il y a dans cette idée d'attribuer à l'homme une influence sur le jeu des lois biologiques et sociologiques, un reste des doctrines théologiques et métaphysiques sur la liberté humaine. Car enfin, si tous les mouvements de l'univers sont réglés par des lois nécessaires et immuables, auxquelles n'échappe pas l'action de l'homme lui-même, comment songer encore aux moyens de favoriser ou de neutraliser leurs effets ? A moins qu'on ne suppose l'existence d'une force, non soumise aux lois qui régissent l'organisme et pouvant, dans une certaine me-



Quoi qu'il en puisse être de l'avenir, la philosophie positive s'attache surtout à tirer parti du temps présent : car c'est ici précisément que nous la voyons sortir de la théorie pure et faire incursion dans le champ de la pratique. Au fait, la transition était commandée par la nature même de l'esprit humain. On n'arrive pas, comme l'ont fait les positivistes, jusqu'à imaginer une théorie générale sur la nature, le progrès et les destinées de l'humanité, jusqu'à se persuader que l'on porte en soi-même le germe fécond d'une prospérité sociale, inconnue aux âges précédents et certainement réservée aux générations, qui commencent à occuper la scène du monde ; on n'arrive pas là, dis-je, sans qu'une certaine émotion envahisse aussitôt le pauvre cœur humain. Il se prend alors à désirer l'avénement d'une ère aussi nouvelle et aussi heureuse pour le monde, à rechercher avec ardeur et à vouloir appliquer ensuite les moyens les plus propres de hâter cet avénement. C'est l'histoire de tous les inventeurs d'organisations sociales, systèmes infaillibles pour ramener sur la terre l'âge d'or des poëtes. Le positivisme en est un exemple de plus : seulement, il a cette bonne fortune que, inventé par des savants, par des mathématiciens, il peut couvrir ses rêves du voile de la science, donner à ses négations destructives les couleurs d'une affirmation positive et justifier les innovations qu'il propose par une certaine apparence de nécessité historique, de progrès fatal.

Venu à une époque où l'incrédulité fait de nombreuses victimes, grâce à des causes qui sont connues, il a, pour parler son langage, trouvé son milieu favorable : les esprits étaient préparés à le recevoir, les bras ne lui font pas défaut non plus, car l'armée entière de la révolution n'attend que le mot d'ordre pour réaliser ses plans. La philosophie positive s'est donc occupée des moyens de faire entrer l'humanité dans la voie du

sure, opposer son action propre à la leur. Mais de forces pareilles, la philosophie positive n'en veut pas. Dès lors, que peut faire l'homme, simple atome d'un grand corps où rien n'est produit librement, sinon s'abandonner lui-même à l'action des lois immuables, contre lesquelles il ne saurait avoir seulement la pensée de lutter, — cette pensée seule prouverait qu'il est libre, — et laisser le monde aller comme il va. Et voilà comment le positivisme, athée et matérialiste, se résout encore en un fatalisme de la pire espèce, tant les erreurs s'appellent l'une l'autre, lorsqu'on les presse avec un peu de logique !

progrès, que ses théories lui montraient comme une suite nécessaire de l'évolution historique ; elle a recherché, elle a trouvé les moyens d'y réussir, et son plan d'action est maintenant formé, bien plus, il est en voie d'exécution. Le veut-on connaître ? Le voici :

« D. Quels sont les plus sûrs moyens de hâter la rénovation sociale ?

« R. L'éducation positiviste et une grande liberté politique.

« D. En quoi consiste l'éducation positiviste ?

« R. Dans l'enseignement des notions fondamentales empruntées aux sciences qui conduisent à la conception positive du monde et dans l'application des données de ces sciences à l'homme lui-même, quant à l'hygiène et à son développement intellectuel, esthétique et moral...

« D. Quelle influence la liberté politique peut-elle avoir sur la rénovation sociale ?

« R. La liberté politique favorisera la vulgarisation et l'accroissement des notions positives, qui n'ont rien à craindre de la discussion et de la publicité, puisqu'elles reposent sur la vérification ; en même temps elle permettra de multiplier les expériences sociologiques. Or, la vulgarisation des notions positives et l'expérimentation sociologique sont indispensables à la préparation de l'ordre nouveau [1].

Voilà, résumé en quelques lignes, tout le programme de l'école positiviste dans les questions qui intéressent au plus haut point l'avenir de la société, et spécialement dans la question de l'éducation. Mais que d'enseignements ces lignes nous fournissent ! Quel jour elles peuvent jeter sur les exigences actuelles, sur les intentions futures du parti radical ! Comme elles sont, d'ailleurs, clairement commentées par d'autres écrits émanés aussi de philosophes positivistes ! Qu'il me soit permis de faire connaître une partie de ces commentaires. Le lecteur ne regrettera pas de s'y être arrêté quelques instants.

[1] *Doctrine du réel*, ch. IX.

III. — L'AVENIR SOCIAL OU BUT DE L'HUMANITÉ POSITIVE

Premièrement, ce parti ne vise pas moins qu'à une complète « rénovation sociale. » Ce n'est pas un changement quelconque dans les institutions ou dans la forme du gouvernement, c'est une transformation absolue que l'on poursuit, ne laissant rien subsister de ce qui est actuellement. Depuis six mille ans et plus, l'humanité travaille pour arriver à l'âge parfait, à la conscience d'elle-même. Après avoir successivement passé de l'état théologique qui est son enfance, à l'état métaphysique qui est sa jeunesse, enfin elle atteint sa maturité : l'état positif commence pour elle. Semblable au jeune homme parvenu à l'âge de sa majorité légale, elle s'émancipe du joug de ces volontés étrangères et fictives sous lequel on l'a retenue jusqu'alors[1]. L'humanité s'appartient désormais à elle-même; c'est une vie nouvelle qui se fait jour, c'est une transformation radicale qui s'opère.

« Cette transformation est-elle accomplie ? En partie seulement. Mais il suffit que les vaillants et les inflexibles aient rompu les anciennes attaches, pour que, sans témérité, on puisse affirmer qu'elle s'effectuera de plus en plus. Vainement les *timorés* et les *éclectiques* prétendent s'avancer sur un point et rester en arrière sur un autre, qui plus, qui moins, dans la mesure de leur sybaritisme intellectuel ou de leur égoïsme social, cela ne se peut[2]. Les idées d'une société sont analogiques, tout tend à s'y

[1] Cf. *Le Cantique de l'Émancipé*, poésie, par Hipp. Stupuy (*Revue pos.*, septembre 1873).

[2] Les timorés et les éclectiques, à qui l'on fait si crûment sommation d'avoir à se retirer, ce sont MM. les philosophes de l'école mitoyenne, rationalistes en doctrine, républicains conservateurs en politique, qui, avec la conscience de ce qu'ils repoussent, ne voient pas où ils vont, ou plutôt où on les mène. Dans un article plus récent (septembre 1874), le même écrivain les appelle, non sans raison, *les inconséquents*. Il n'est pas inutile de noter en passant le suprême dédain avec lequel les positivistes traitent généralement la philosophie rationaliste : philosophie purement négative, bonne à battre en brèche les croyances théologiques, mais incapable de rien fonder par elle-même. Elle n'a rien pu pour établir un régime stable dans la société (*Doctrine du réel*, ch. VIII, p. 54); rien pour promouvoir le progrès littéraire, le progrès moral, pour donner à l'activité humaine une direction quelconque (*ibid.* p. 64), rien surtout pour donner à l'art un *idéal* que tous comprennent et admirent. « L'impuissance de la métaphysique à rien fonder qui soit étendu et stable, dit l'auteur que je cite, se manifeste ici très-visiblement. » (*Ibid.*, p. 59.)

mettre de niveau : à un certain moment, il faut qu'elle se transforme ou disparaisse. Tout d'ailleurs, et dans la situation générale de l'Europe, et dans la situation particulière de la France, indique que la société française touche à l'un de ces moments : ne pas le voir, c'est être aveugle ; ne pas y souscrire c'est être dément [1]. »

Trois choses doivent constituer cette transformation de la société : l'homme nouveau, la doctrine nouvelle et une nouvelle forme politique.

« *L'homme nouveau :* qu'est cela ? C'est celui dont le cerveau est en quelque sorte le produit de toute l'antériorité occidentale ; celui qui s'est modifié au cours des événements a senti l'influence de la *progression des idées*, a reçu indirectement par le contact ou assimilé de lui-même par l'étude les notions d'un *savoir plus étendu* et les principes d'une *civilisation plus avancée*, celui qui a su arracher de son intelligence les *suggestions inconscientes*, pour y introduire les déterminations réfléchies ; a osé secouer le joug des *opinions non vérifiables*, des *préjugés sans fondement* et des *habitudes hors temps* [2].... » Bref, l'homme nouveau, c'est le positiviste, ne croyant plus ni à Dieu, ni à l'âme, ni à une religion quelconque, mais réservant son culte pour l'*Être* seul vrai, pour l'humanité. Voilà l'homme de l'avenir, celui qui est fait en partie et qui achève de se faire tous les jours.

La *doctrine nouvelle*, est-il besoin de le dire, c'est le positivisme, qui a pour objet « la conception réelle des choses, la systématisation de la réalité ; » pour méthode, « la méthode expérimentale, dans laquelle tous les points de départ sont donnés par l'expérience » sensible ; pour but, « le perfectionnement humain » suivant une théorie appuyée sur les faits historiques. « Voilà la doctrine qui, rendant l'homme à lui-même, fait de lui, non pas un tout-puissant, mais simplement le plus puissant des êtres qu'il nous soit donné de connaître [3]. » Et voilà aussi la doctrine avec laquelle l'enseignement se chargera de façonner les cervelles

[1] L'*Ordre moral*, par Hipp. Stupuy, III. L'ordre moral en avant (*Revue positive*, novembre 1873).
[2] *Ibid*. III, § 1.
[3] *Ibid*. III, § 2.

humaines, pour les adapter à *l'ordre moral en avant*, c'est-à-dire au positivisme.

« La forme politique, qu'exige et la sécurité de l'homme nouveau et l'expansion de la doctrine, c'est la forme républicaine... La république seule peut laisser surgir les *institutions propices à l'essor en avant;* seule, donner à l'esprit positif la facilité de reprendre les *graves problèmes*, que l'esprit absolu a manqués autrefois et supprime aujourd'hui, savoir, la conciliation de l'indépendance et du concours (égoïsme et altruisme), la subordination de la politique à la morale (organique ou positive), la séparation des désirs et des opinions ; seule, offrir à la *mentalité scientifique*, le véhicule capable de porter ses rigoureuses conclusions aux *couches populaires*, je veux dire l'enseignement ;... seule, enfin, *protéger la conscience* de l'homme nouveau, répandre la lumière, admettre la discussion, respecter la liberté, établir la justice ; et tout cela parce que seule compatible avec le renouvellement des idées et des mœurs, elle ne ferme ni la doctrine aux apports de la théorie, ni le système gouvernemental aux progrès de la pratique [1]. »

Eh bien ! n'avais-je pas raison de dire que, dans la pensée des initiateurs du mouvement révolutionnaire, ce n'est pas un changement quelconque dans la forme du pouvoir, c'est une rénovation absolue, une transformation radicale, qu'il s'agit de faire subir à la société ? Il n'est pas un des éléments dont elle se compose qu'ils n'aspirent à modifier profondément et même à remplacer par d'autres : l'ordre intellectuel et l'ordre moral, tels que nous les concevons aujourd'hui, la religion, la justice et la charité, la jurisprudence et les moyens de défense sociale, la nature des pouvoirs et les formes du gouvernement, tout est condamné, parce que tout appartient essentiellement à *l'ordre moral en arrière ;* tout doit donc disparaître, pour faire place dans *l'ordre moral en avant*, dans la société nouvelle, à des combinaisons supérieures, plus en harmonie avec la *mentalité scientifique* de l'humanité régénérée.

Remarquez aussi comme tout se tient et s'enchaîne dans le plan conçu par nos adversaires. L'*homme nouveau*, l'homme de

[1] *Ibid.* III, § 3.

là « materia organisée, nerveuse, » l'homme du positivisme, émancipé des fictions théologiques, des abstractions métaphysiques, et uniquement adorateur de la réalité palpable, voilà le *but* que la société doit atteindre, vers lequel il faut la porter par un dernier et vigoureux effort. — La *doctrine nouvelle*, la conception positive du monde, implantée dans les cervelles humaines par l'éducation, c'est le *moyen* de parvenir au but. Que l'enseignement positiviste s'étende, s'universalise dans notre pays, et l'humanité est décidément transformée. — Enfin, pour faciliter, pour rendre même possible l'application de ce moyen si efficace, il est une *condition* indispensable, c'est que la *forme politique nouvelle*, la république radicale, assure toutes les libertés (aux positivistes), renverse toutes les barrières que l'esprit théologique et métaphysique oppose encore à la libre diffusion de la doctrine nouvelle.

J'ai dit quel est le but, et en quoi consiste cette « rénovation sociale » dont à cette heure nous menace le radicalisme positiviste. Voyons maintenant quels seront le moyen et la condition du succès.

IV. — L'ÉDUCATION POSITIVE, MOYEN D'ATTEINDRE LE BUT

En possession d'idées parfaitement arrêtées sur le but qu'il poursuit, le parti radical a également déterminé la manière dont il entend organiser l'éducation pour lui faire porter ses fruits. Tout est prévu, calculé, ordonné en vue d'un succès infaillible, aussitôt que les conditions sociales et politiques lui permettront de réaliser ses plans.

Avant toutes choses, il importe de bannir de l'éducation positive les dernières traces de conceptions théologiques et métaphysiques, étrangères à la science et le plus souvent en contradiction avec elle. Ce premier article du programme était évidemment commandé par la théorie. En effet, pour émanciper les intelligences des préjugés qui pèsent sur elles depuis tant de siècles, quelle contradiction n'y aurait-il pas à les placer tout d'abord sous l'empire de ces mêmes préjugés, ne fût-ce que pour un temps, et cela dans un âge où les impressions reçues sont plus

vives et plus tenaces ? Aussi longtemps, d'ailleurs, que les esprits ne seront pas radicalement affranchis de toute influence théologique, il n'y a guère à espérer que l'homme nouveau se forme et se généralise [1]. Dans tous ces degrés, du premier au dernier, l'éducation sera donc positiviste : on y parlera de la nature et de l'homme, jamais de Dieu, ni de religion. C'est dire aussi que l'enseignement dans la société nouvelle ne saurait demeurer aux mains des congrégations religieuses ; la réforme du cerveau humain ne peut être accomplie que par une éducation *laïque*, dans toute la force du terme [2].

En second lieu, l'enseignement des générations nouvelles deviendra surtout *scientifique* et *utilitaire ;* l'état social actuel l'exige. « Ce qui caractérise plus que tout la phase de développement intellectuel que nous traversons, c'est un besoin, qui va sans cesse grandissant, de notions positives ou scientifiques. Les conditions de la vie moderne ne ressemblent en rien à celles des siècles précédents... De vastes horizons se sont ouverts aux yeux de l'humanité ; des besoins nouveaux ont surgi et continuent de surgir tous les jours [3]. » D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue le véritable sens de l'évolution sociale : grâce à la nouvelle direction spirituelle, « l'activité guerrière s'épuise, malgré les efforts de quelques individus intéressés à la ranimer, et cède la place aux pacifiques travaux de l'industrie [4]. » — « Tel est donc le caractère général de l'évolution sociale ou la formule du progrès ; transformation de l'activité guerrière en activité industrielle [5]. » Cela étant, « il est presque superflu de signaler le côté *utilitaire* de l'éducation positiviste ; l'homme, y recevant des notions justes sur l'ensemble des choses, trouve là même le point de départ d'applications nombreuses et un aliment sain et inépuisable pour son activité [6]. »

« Mais il ne suffit pas que cet enseignement soit scientifique ; il faut de plus qu'il soit *encyclopédique*, c'est-à-dire qu'il doit

[1] *Doctrine du réel*, ch. IX.
[2] *Des programmes de l'instruction publique*, par Georges Lafargue. II. Révision des programmes (*Revue positive*, mars 1873).
[3] *Ibid.*
[4] *Doctrine du réel*, ch. IX. p. 70.
[5] *Esquisse d'un Traité de sociologie*, § 20.
[6] *Doctrine du réel*, ch. IX, p. 81.

comprendre non pas tel ou tel fragment, mais la totalité du savoir humain. » — « Quel est, en effet, ou plutôt quel doit être le but de l'instruction publique en tout pays, mais principalement dans les démocraties ? C'est de mettre les nouvelles générations en possession de toutes les connaissances qui constituent le patrimoine intellectuel et moral de l'humanité, afin qu'elles puissent continuer sans interruption l'œuvre de leurs devanciers et marcher en avant dans la voie frayée. Le meilleur des programmes sera donc celui qui permettra au plus grand nombre des nouveaux venus dans la famille humaine de s'assimiler la plus grande somme possible de connaissances acquises par les générations qui les ont précédées [1]. » Le progrès est à cette condition, car « dans le corps social, pour qu'il y ait ordre et progrès, il faut qu'il y ait corrélation dans l'évolution partielle de chaque institution, de chaque combinaison d'individus et même de tous les individus;... il faut qu'une certaine moyenne se soit établie, que les divergences n'aillent pas jusqu'à la contradiction, que l'état des éléments constituants n'exclue pas la possibilité de combinaison, qu'enfin un certain *consensus* ne soit pas irréalisable. Autrement, il y a perturbation, anarchie et danger de dissolution sociale [2]. » Or, cette moyenne de culture intellectuelle ne peut être atteinte, à moins d'initier le plus grand nombre possible d'intelligences à la somme des connaissances positives, je veux dire, à moins de façonner la plupart des cerveaux humains à la nouvelle mentalité scientifique.

On dit bien, il est vrai, que l'éducation encyclopédique doit rester *générale* à sa base, c'est-à-dire n'embrasser, pour les

[1] *Des Programmes de l'Instruction publique*, II.

[2] *Esquisse d'un Traité de sociologie*, § 12. L'auteur ajoute en note : « Qui ne reconnaîtra, dans le défaut de cette condition essentielle, la cause de la douloureuse situation de la France, où, sans parler de la couche profonde de gens de toutes les classes encore fétichistes, témoins les miracles quotidiens qui se font aux chapelles et aux images, l'on peut voir, dans la chambre représentant la nation, l'assemblage hétérogène de savants (*rari nantes !*) émancipés de la théologie et de la métaphysique, de retardataires dont l'état mental correspond à la civilisation d'il y a mille ans, et de métaphysiciens tous plus ou moins saturés des chimères de l'absolu ! » — Certes, il ne nous déplaît pas de voir les hommes de l'esprit moderne reprendre pour leur compte et justifier cette thèse de l'Église catholique : il importe au bien d'une société, à sa tranquillité et à sa prospérité, qu'il y ait, autant que possible, unité de foi et de croyance parmi ses membres. Mais nous savons de quels moyens dispose l'État laïque, pour amener et conserver cette « unité morale, »

classes élémentaires, pour le commun peuple, que les sciences abstraites, sans leurs applications, et devenir *spéciale* au sommet seulement, dans l'enseignement supérieur. Mais quelle masse de connaissances n'exigera-t-elle pas encore du plus grand nombre, si l'on songe que nos programmes scientifiques actuels déjà si chargés sont pourtant bien incomplets, au gré des positivistes [1] ? On élargira donc pour les sciences le programme des études primaires et secondaires, sauf à lui faire subir des retranchements dans d'autres parties jugées moins *utiles*, dans les langues classiques, par exemple, le latin, le grec, etc... D'ailleurs, « avec l'instruction religieuse en moins » partout, on aura déjà plus de temps à consacrer à l'enseignement des sciences [2].

Avec la science positive, on devra enseigner aux enfants la *morale positive,* qui leur apprendra où est le bien véritable, et où est le devoir réel. Le bien et le mal, qu'est-ce dans la philosophie positive? — « Chez l'homme, l'observation et l'expérience n'ont pu montrer qu'un organisme capable de prospérer ou de péricliter selon des circonstances étudiées avec soin. Cette prospérité, qu'il faut nommer le *bien*, se montre partout et toujours comme un accroissement de la vie humaine, tandis que le *mal* en marque l'amoindrissement [3]. » Il y a une science de ce bien et de ce mal, le seul dont les individus humains soient capables ; c'est l'hygiène, qui « étudie le bien et le mal de l'individu dans ses rapports avec le monde extérieur. »

Le *bien* et le *mal social* sont d'une nature analogue. Le bien, c'est tout « ce qui agrandit la vie humaine » considérée en général, et le mal tout « ce qui l'amoindrit. » Le bien résulte de l'observation des lois de l'organisation sociale ; le mal, c'est le désordre introduit par l'oubli de ces lois, c'est la souffrance

[1] « A notre époque, l'instruction scientifique est assez répandue, mais le plus souvent elle est *restreinte* et spéciale. » (*Doctrine du réel*, ch. IX.)

[2] « L'enseignement, dans cette période (primaire), comprendrait l'équivalent des deux parties du programme actuel rendues également obligatoires, *avec l'instruction religieuse en moins et quelques additions en plus*, comme la géométrie pratique, l'astronomie élémentaire, la géographie industrielle et commerciale, des connaissances plus étendues d'hygiène, des notions de droit public, civil et politique (à des enfants de onze ou douze ans au plus), etc..., et surtout des leçons de choses. » (*Des programmes de l'instruction publique*, II, 1° Enseignement primaire.)

[3] *Mémoire sur la morale*, par le Dr Clavel, § 2 (*Revue positive*, mai 1873).

sociale inhérente à toute perturbation ou défaut d'équilibre dans l'organisme. La *sociologie* étudie le jeu de l'organisme collectif, pour en tirer la connaissance positive des lois auxquelles il obéit; la *morale* impose à chaque homme le devoir de prendre ces lois pour règle de ses actions, et la *moralité*, sorte d'instinct ou d'habitude, fait intervenir le sentiment qui rend plus facile l'accomplissement de ce devoir.

Mal définies encore par une science imparfaite, ces obligations de la morale positive semblent réduites à la conservation entre les hommes de la triple loi du *concours*, de la *mutualité* et de la *solidarité* [1]; mais les prescriptions particulières, le code de cette morale est encore à édicter. Le positivisme attend son législateur.

En attendant, pour former les jeunes générations, on leur enseignera l'*hygiène;* elles pourront au moins chercher leur bien propre, « distinguer ce qui profite et ce qui nuit et mettre en œuvre les moyens de conserver, d'agrandir et de propager la vie, tout en combattant les agents de mort, de déchéance et de stérilité [2]. »

La liberté, le milieu social et l'altruisme feront le reste [3].

De plus, il est de toute évidence que l'éducation positiviste doit être donnée simultanément aux deux portions de l'humanité; car l'homme et la femme étant faits l'un pour l'autre, on ne saurait les séparer dans l'instruction qu'ils reçoivent. Une éducation *laïque et commune* convient donc aux deux sexes. « Cet enseignement, nous dit un écrivain déjà cité, je le réclame,

[1] « Si la prospérité des êtres vivants est partout et toujours en raison du concours, de la mutualité et de la solidarité qui règnent entre leurs organes, si les actes sociaux ont les caractères des fonctions et si l'existence sociale a les caractères de la vie, la prospérité générale qui est la fin de la morale doit être en raison de la somme de concours, de mutualité et de solidarité régnant entre les membres de la société. L'équilibre organique, signe de santé individuelle, devient aussi le signe de la santé générale et apparaît comme le critère de la moralité. » (*Ibid.*, § 3. De la morale positive).

[2] *Ibid.*, § 2. D'une science de la morale.

[3] « Abandonnées à elles-mêmes, dans un milieu favorable, les molécules matérielles se combinent chimiquement et se subordonnent structuralement par l'action de leurs propriétés spécifiques. Aussi nécessairement les molécules sociales, dans et par la liberté, devront se combiner, subordonner, hiérarchiser et réaliser progressivement la sériation ou coordination naturelle de tous les organes et sous-organes sociaux et de tous leurs éléments constituants. » (*Esquisse d'un traité de sociologie*, § 19.)

bien entendu, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Avec M. Ch. Buls, secrétaire général de la Ligue belge de l'enseignement, je pense que « l'éducation des filles devrait être le souci permanent de la société ; » comme lui « j'aurais peu d'inquiétudes pour l'avenir des hommes dans un pays où toutes les femmes seraient instruites. » Mais où leur éducation se fera-t-elle? « En Amérique, la coéducation des sexes est complète. Elle va de cinq à dix-huit ans. Dans l'état actuel des mœurs en France, et précisément pour y remédier, s'il en est temps encore, il serait bon, je crois, que tout au moins l'école primaire fût commune. On créerait pour les jeunes filles au-dessus de douze ans des écoles primaires supérieures et ménagères, où le même enseignement serait donné, sauf quelques modifications relatives aux devoirs et aux travaux domestiques qui doivent incomber à la future mère de famille. Peut-être pourrait-on en même temps, dans les cantons où l'établissement des deux écoles séparées serait impraticable, expérimenter le système de la coéducation des sexes jusqu'à l'âge de seize ou dix-huit ans. » Et un peu plus bas il ajoute, au sujet de l'enseignement secondaire : « Il serait à souhaiter que l'on organisât des établissements d'enseignement secondaire analogues aux lycées et colléges ainsi transformés (c'est-à-dire devenus positivistes et encyclopédiques), pour les jeunes filles qui voudraient pousser jusque-là leurs études scientifiques.

« C'est en effet le seul moyen de rompre enfin, comme on l'a dit, ce fatal divorce des âmes qui désole aujourd'hui toutes (?) les familles. Tant qu'on ne donnera pas à tous, filles et garçons, l'éducation scientifique qui est actuellement le monopole absolu de ceux-ci, à moins de faire évanouir les conquêtes de la science et de couper court à ses progrès (ce qui ne serait pas beaucoup moins difficile que d'arrêter le cours d'un fleuve), il faut s'attendre à voir de plus en plus les femmes mépriser et damner leurs maris comme de vils suppôts de l'esprit infernal, les maris délaisser leurs femmes et préférer le cercle au foyer conjugal, les mères en deuil maudire leurs enfants et les sœurs pleurer sur leurs frères [1]. »

[1] *Des Progrès de l'Instruction publique*, II, esquisse d'un progr. encycl. 2° et 3°.

Enfin, lorsque, avec la nouvelle forme politique, les conditions sociales seront devenues plus favorables, alors on verra « surgir les institutions propices à l'essor en avant, » alors il sera permis « d'offrir à la mentalité scientifiique le véhicule capable de porter ses rigoureuses conclusions aux couches populaires, je veux dire l'enseignement[1]. » En d'autres termes, la société elle-même se chargera d'accélérer le mouvement de rénovation en décrétant le devoir de s'instruire et en offrant à tous indistinctement les moyens de le faire, sans qu'il leur en coûte rien... que de nouveaux impôts. Vienne donc la république positive, l'instruction *gratuite et obligatoire*, avec l'éducation *laïque*, et l'ère de bonheur sera ouverte pour l'humanité transformée !

Je le crois comme eux : si jamais ils réussissent à s'emparer du pouvoir et à réaliser leurs desseins sur l'enseignement et l'éducation de la jeunesse, quelle espérance nous restera-t-il de voir la société échapper au naufrage intellectuel et moral qui s'ensuivra inévitablement et sauver encore quelques épaves des idées et des mœurs qui ont fait sa force jusqu'ici ? Aucune. Je me trompe : il restera cette espérance, que l'anarchie dans une société n'est jamais que de courte durée et qu'une des deux conséquences est nécessaire : ou bien la société meurt et disparaît, ou bien elle rejette de son sein, pour vivre, les doctrines empoisonnées qui la tuent. Or, nous ne mourrons pas, parce que la foi religieuse a chez nous de trop profondes racines : tout au plus aurons-nous à traverser des jours orageux, sanglants peut-être, pendant lesquels la révolution fera son œuvre de destruction, mais aussi de purification et de désenchantement. Puis elle s'abîmera dans ses propres excès, emportant l'exécration du genre humain enfin désabusé.

Mais ceci me ramène à la troisième partie du plan radical, à la *condition* nécessaire pour son succès, savoir : l'établissement d'une nouvelle forme politique, la république au lieu de la monarchie. Je n'en dirai qu'un mot, autant seulement qu'il convient à mon sujet.

[1] *L'ordre moral*, loc. cit.

V. — LA RÉPUBLIQUE POSITIVE CONDITION DU SUCCÈS RÉVOLUTIONNAIRE

Est-il besoin de le dire, la république positiviste doit ressembler assez peu à cette forme de gouvernement dont Platon, Cicéron et après eux tous les philosophes ont fait la description dans leurs écrits. Cette république-là est bien trop innocente pour nos radicaux ; ils n'y trouveraient pas les armes qu'ils cherchent contre l'Église. Celle qu'ils chérissent tant, qu'ils réclament si fort, a certaines qualités particulières en parfaite harmonie avec leurs aspirations progressistes. Un passage d'un écrivain, que j'ai cité plus haut, pourrait donner de cette république une idée assez exacte, mais ce n'est pas mon affaire de le commenter en son entier [1]. Les dernières lignes seulement, qui ont un rapport plus spécial avec l'éducation, doivent être citées. « Seule enfin, nous dit l'auteur, la République peut protéger la conscience de l'homme nouveau, répandre la lumière, admettre la discussion, respecter la liberté, établir la justice [2]. »

Protéger la conscience de l'homme nouveau, répandre la lumière, admettre la discussion ! qu'est-ce ? sinon déclarer la liberté absolue de toutes les opinions, le droit de tout dire, de tout écrire, de tout enseigner : faire l'anarchie dans les intelligences, où les croyances les plus sacrées seront chaque jour battues en brèche, où nul principe ne régnera plus : digne pendant de cette autre

[1] L'extrait suivant d'un autre écrivain montre bien ce que serait la forme politique nouvelle : « Il nous reste à considérer l'évolution de la fonction pivotale de la société, de celle qui constitue et maintient la cohésion du corps social et en détermine la structure : c'est la fonction dite politique dont le gouvernement est l'organe... Le roi a besoin de ministres, lesquels limitent déjà son action ; il faut des règles, une constitution ; bientôt une charte plus ou moins octroyée détermine et réduit son pouvoir, qu'il lui faut plus tard partager avec un parlement, puis, de concession en concession, abandonner enfin au Peuple Souverain. — La dissolution du gouvernement s'arrêtera-t-elle là ? Non. Si la formule de l'évolution sociale est vraie, l'autorité doit se résoudre dans la liberté, le gouvernement se transformer en administration et la fonction de l'État être réduite à assurer et centraliser les relations collectives de ses associés : une agence des affaires générales, rien de plus.— C'est ce qu'ont déjà vu et proclamé les économistes, c'est la vérité si simple qu'exprimait P. J. Proudhon, avec sa brutalité ordinaire de paroles, en posant pour idéal de la société l'*anarchie* dans le strict sens étymologique, bien entendu. » — (*Esq. d'un tr. de soc.* § 19. D.)

[2] *L'Ordre moral*, loc. cit.

anarchie, qui remplacera dans l'État nouveau l'autorité disparue.

Protéger la conscience de l'homme nouveau, répandre l'instruction, le tout au nom de la république radicale! N'est-ce pas réserver à elle seule le droit d'enseigner la jeunesse, de la former sur un type unique, qui sauvegarde « l'unité morale » de la nation et qui prépare dans l'enfant le futur citoyen de l'État moderne? N'est-ce pas d'un seul coup supprimer toutes les congrégations religieuses enseignantes, comme ennemies de la vraie science, centres de rayonnement des idées arriérées, foyers d'ignorance et de superstitions, obstacle au progrès social, intolérable contradiction enfin avec la « mentalité » de la société régénérée? Ne serait-ce pas confisquer, au profit des réformateurs nouveaux, l'une des libertés les plus chères aux pères de famille, la liberté de l'enseignement; fermer toutes les écoles où la religion garde encore une place; qui sait? peut-être même interdire au clergé d'enseigner publiquement dans les chaires de nos Églises une doctrine inconciliable avec les idées modernes et de nature à entretenir la division parmi les citoyens? On a vu tout cela chez nous : on le voit encore ailleurs, et nous savons assez de quel côté vont les sympathies de nos républicains.

Protéger la conscience de l'homme nouveau, établir la justice! Qu'est-ce enfin, sinon faire disparaître de l'État laïque les derniers vestiges de l'esprit chrétien, comme le respect du dimanche par les tribunaux et les administrations civiles, les prières publiques demandées au nom de la nation, etc..., coutumes surannées qui se ressentent d'une « mentalité » arriérée; purger nos lois, — ces lois qui doivent être désormais la seule règle des consciences humaines, — de toute conception théologique ou métaphysique en opposition avec les idées de l'homme nouveau; séparer les grands intérêts de l'État, communs à tous les citoyens, de ceux qui appartiennent seulement à quelques-uns, et laisser les partisans de « l'idée décrépite, les cerveaux non modifiables ou non modifiés, c'est-à-dire figés dans les naïves superstitions de la mentalité et des mobiles surnaturels[1], » pourvoir eux-mêmes

[1] *L'Ordre moral*, par Hipp. Stupuy, 2e art. § Jugement. (*Revue positive*, novembre 1873.)

aux frais inutiles de leur Église en ruine, de leur clergé fanatique, en un mot, *laïciser* l'État, l'ordonner en dehors de toute préoccupation théologique et lui rendre, à l'égard de n'importe quelle religion, sa complète liberté d'action? Oui, voilà comment la république définitive saura mettre à l'aise et protéger la conscience de l'homme nouveau; comment elle entendra respecter la liberté de tous les citoyens appelés à prendre leur part dans la gestion des intérêts sociaux; comment elle établira la justice positive, violée, dit-on, jusqu'à ce jour, par des priviléges accordés à certaines classes au détriment des autres.

Ainsi, sans parler des autres libertés que prendront les passions humaines, toute licence accordée aux adversaires de la société, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, de l'attaquer, d'en miner les bases par leurs discours, leur enseignement et leurs écrits; tout appui refusé à ses défenseurs; que dis-je? les institutions politiques et religieuses les plus indispensables à son existence et à sa prospérité renversées; l'enseignement monopolisé plus qu'il ne fut jamais; la destruction de nos communautés religieuses, le clergé confiné et muet dans nos églises, les chaires mises en interdit, puis, bientôt après, le culte public aboli, et la proscription s'étendant même à tout exercice privé de religion; l'athéisme et le matérialisme à l'ordre du jour, dominant en maître et faisant les lois : telle sera la république future, « la forme politique nouvelle, » qui doit rendre possible une éducation universellement positiviste ou radicale, et assurer le triomphe de la *mentalité scientifique* dans l'humanité.

Est-ce donc là un tableau de fantaisie, ou bien la réalité vivante et palpable, l'histoire vraie des doctrines et des aspirations d'un parti, qui s'apprête en ce moment même à monter à l'assaut du pouvoir?

Non, le doute n'est pas possible; ce qui se passe sous nos yeux, ce qu'il nous est donné de voir et d'entendre, au dedans et au dehors de cette Assemblée nationale, dernier rempart d'une société qui s'abandonne elle-même, jette, hélas! une lumière trop vive sur la situation, pour que les moins clairvoyants ne s'aperçoivent pas du péril extrême où nous sommes.

Cependant écoutez encore une dernière révélation sur le plan formé par nos adversaires, et vous verrez que chez eux tout est

prévu, l'ordre de bataille est formé, le signal est donné aux troupes qui doivent commencer l'attaque.

Voici la conclusion d'un article souvent cité déjà ; elle vous expliquera la position prise aujourd'hui par les hommes politiques du parti radical.

« Que conclure ? se demande l'auteur de l'article.

« Florian, en l'un de ses ingénieux apologues, suppose un paysan, assis au bord d'une rivière :

> L'ami, que fais-tu là ! — Monsieur, pour une affaire,
> Au village voisin je suis contraint d'aller :
> Je ne vois point de pont pour passer la rivière
> Et j'attends que cette eau cesse enfin de couler.

« La philosophie et ses vulgarisateurs ont amené la société au point d'avoir à passer de l'ordre moral en arrière à l'ordre moral en avant. Il appartient aux hommes politiques de jeter le pont qui manque. Car, pour mériter le nom d'homme politique, il ne suffit pas d'attendre que les événements aient cessé de couler : il faut agir, trouver moyen, se dévouer au besoin. C'est à travers les grands périls qu'on arrive aux grands succès. Que de martyrs dans l'histoire, pour en témoigner[1] ! »

Le mot d'ordre a été donné en effet ; les hommes politiques s'emploient très-activement à jeter le pont, sur lequel la société passera de l'ordre moral en arrière à l'ordre moral en avant. Partout nous sommes témoins de leurs efforts, trop souvent couronnés de succès, pour s'emparer du pouvoir, dans les communes, dans les départements, au sein de l'Assemblée et dans l'État[2].

[1] *L'Ordre moral*, IV. Conclusion, *Ibid.*

[2] Qu'il existe chez nos adversaires un plan tracé pour l'action politique et un mot d'ordre donné, M. Littré lui-même en est témoin, car voici les paroles par lesquelles il termine, dans le dernier numéro de la *Revue positiviste*, une appréciation de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (janvier-février 1875) : « Le pire mal, pour la société moderne, est l'intrusion de l'esprit clérical. Aussi, évincer tous ceux qui lui appartiennent (je dis les cléricaux, je ne dis pas les catholiques), doit être et sera, j'espère, le mot d'ordre des futures élections législatives, comme il l'est déjà, en général, des élections municipales. » Par « esprit clérical, » M. Littré entend sans doute l'esprit franchement chrétien de ceux qui veulent, non pas *soumettre* l'État à l'Église, — les deux pouvoirs sont également souverains, chacun dans sa sphère d'action, — mais conserver à l'Église sa part légitime d'influence dans la société. Or, il n'y a pas de catholique qui puisse nier ce droit de l'Église, ni consentir à l'en dépouiller. M. Littré se trompe donc, en voulant établir une distinction impossible entre *catholiques* et *cléricaux*. Un catholique d'assez peu de foi pour

Aucune occasion ne leur échappe de faire un pas en avant, de réclamer audacieusement ce qui est pour eux la condition et l'un des éléments du triomphe définitif.

La question de la liberté d'enseignement est l'une de ces occasions; ils n'ont pas manqué de la saisir. Trois orateurs surtout ont défendu, dans la première discussion de la loi, les intérêts du parti radical et de la libre pensée. Le premier, M. Paul Bert, refuse la liberté de l'enseignement supérieur, si on ne l'entend dans le sens d'une liberté absolue, illimitée, de tout enseignement. « Si l'on veut, s'est-il écrié, que la liberté de l'enseignement existe véritablement, il faut que toutes les doctrines puissent se produire, que toutes les opinions puissent s'affirmer... Oui, il faut que les opinions les plus étranges puissent avoir leur chaire, s'il y a un homme assez étrange et assez osé pour venir les produire en public [1]. » C'est l'anarchie intellectuelle qui, je l'ai montré, fait partie du programme positiviste. Dans la république radicale, cette anarchie serait l'état normal, et les lois que l'on invoque aujourd'hui comme les futurs garants de l'ordre et de la moralité publiques, ne seraient guère alors un obstacle aux doctrines immorales et subversives. Sous une république conservatrice et provisoire, l'anarchie intellectuelle serait du moins un moyen infaillible de préparer dans les esprits l'avénement prochain de l'anarchie politique.

Un second orateur, le plus célèbre, le moins réservé des trois, M. Challemel-Lacour, n'a pas hésité à se déclarer l'adversaire implacable du projet de loi en discussion. Il ne veut pas de la liberté, parce que la liberté, même au sens de M. Paul Bert, l'effraie sous un gouvernement d'ordre moral. Et pourquoi l'effraie-t-elle? Oh! c'est bien simple. L'Église catholique vit encore, le gouvernement lui est sympathique; la liberté de l'enseignement supérieur décrétée en ce moment profiterait donc à cette Église. Elle pourrait fonder des universités libres, former

s'accommoder des doctrines positivistes sur l'indépendance absolue de l'État en matière de religion ne serait plus un catholique, mais un libre penseur. Quoi qu'il en soit, il reste avéré qu'un plan est formé pour déchristianiser la société et que l'objectif premier de tous les efforts, c'est le pouvoir politique, comme condition du succès pour l'ensemble du plan positiviste ou radical : *Caveant consules*.

[1] *Journal officiel*, 4 décembre 1874.



des médecins, des avocats, des magistrats, des professeurs, pénétrés de son esprit et s'en faisant parmi nous « les zélateurs et les apôtres. » Or, il en résulterait, chose épouvantable, que « l'unité morale de la France » en serait retardée pour longtemps peut-être. En face des générations que « l'esprit laïque » a fortement pénétrées et qui doivent faire la société nouvelle, une autre génération s'élèverait, nourrie de doctrines opposées, ardente à les défendre et à les propager : ce serait rendre impossible le triomphe des idées modernes, que M. Challemel ne veut sacrifier, ni compromettre à aucun prix. Que parle-t-on de liberté et de droit des pères de famille ? Vaine métaphysique que tout cela, pleine d'incertitudes et d'obscurité. Ce qui est clair, ce qui est indubitable, au jugement de l'orateur, c'est le droit qu'a la Révolution de régner seule et d'imposer ses doctrines à toutes les intelligences. Il n'y a pas de liberté contre ce droit-là [1].

M. Challemel-Lacour ne craint pas de dire tout haut ce qu'il pense ; son discours a donné la mesure de liberté que nous pouvons attendre de la République radicale. Il est, d'ailleurs, resté fidèle au plan tracé et au mot d'ordre du positivisme : réaliser d'abord la *condition*, pour s'assurer la possession exclusive du *moyen*.

Enfin, un troisième orateur est monté à la tribune vers la fin de la discussion, pour achever d'éclairer l'Assemblée sur les dispositions de son parti. M. Louis Blanc exige qu'avant de décréter la liberté de l'enseignement supérieur, on lui accorde toutes les libertés qui en sont, dit-il, le complément nécessaire : « la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté de la presse, la liberté pour tous, toute la liberté [2]. »

On a paru s'étonner d'entendre poser comme condition de la liberté d'enseignement l'octroi de libertés si étendues et, en apparence, si étrangères à la question. Pourtant, M. Louis Blanc était en cela conséquent avec lui-même. Quand on professe une doctrine, dont le dernier mot est le renversement de tout ce qui existe pour mettre à la place une société nouvelle, il est naturel qu'on veuille user de tous les moyens de la répandre et de

[1] *Ibid.*, 5 décembre 1874.
[2] *Ibid.*, 6 décembre 1874.

la faire triompher dans « les couches populaires. » Les chaires des écoles publiques, la presse et les clubs, tels sont ces moyens. La liberté d'enseignement pour une pareille doctrine emporte donc avec elle toutes les autres libertés révolutionnaires.

Mais, encore une fois, la liberté de l'enseignement, quelque avantageuse qu'elle dût être pour le triomphe des idées radicales, si la loi consacrait une liberté sans limites au sens des orateurs entendus à la Chambre, cette liberté, dis-je, n'est pas ce que le parti désire le plus en ce moment. On peut être certain que, dans la discussion définitive du projet de loi Laboulaye, les libéraux républicains n'épargneront aucun effort pour étendre la liberté le plus possible et lui faire franchir les bornes de la licence ; une liberté réglée suivant la droite raison ne leur suffit pas, elle ne pourrait même que leur être préjudiciable, parce qu'elle assurerait l'*ordre moral*, dont ils ne veulent en aucune façon. Aussi, plutôt que d'accepter une pareille liberté, qui leur ôte le pouvoir de démolir assez promptement les bases de la société actuelle, les verra-t-on, c'est eux-mêmes qui le déclarent, voter pour le maintien du monopole universitaire, moins défavorable à leurs projets destructeurs [1]. Toutefois, le projet de loi vînt-il à être accepté et voté par l'Assemblée, avec les restrictions naturelles que demande l'ordre social et que les catholiques ont proposées, le parti radical ne s'en inquiéterait pas outre mesure. Les lois succèdent aux lois, et ce que l'une a fait une autre peut le défaire. La question de l'enseignement est capitale, sans doute ; ils ne le méconnaissent pas. Mais il n'est pas temps pour eux de la résoudre encore ; les conditions nécessaires leur font défaut. Ce temps viendra, ils l'espèrent du moins, lorsqu'ils pourront eux-mêmes faire la loi selon leurs idées ; alors sera tranchée cette question si grave de l'éducation, mais tranchée de manière à leur assurer un triomphe complet, une domination exclusive. Il n'y faut plus de leur part qu'un peu de temps et de l'unité dans leurs efforts.

Aujourd'hui, la question politique prime donc toutes les autres, grâce aux habiles manœuvres du parti. En présence de la

[1] Cf. *Revue positive*, janvier, février 1875, article de M. Littré sur la liberté de l'enseignement supérieur, P. S. — *Revue politique et littéraire*, 16 janvier 1875, article de M. Beaussire sur le même sujet.



division profonde, et peut-être irrémédiable, qui existe dans l'Assemblée nationale entre les divers groupes conservateurs, il a conçu l'espoir d'arriver bientôt à son but. Pour cela que lui faut-il? Forcer l'Assemblée à constituer un définitif qui ne saurait être que la république, vu l'impuissance des monarchistes à s'entendre, ou sinon à se dissoudre : dans l'un comme dans l'autre cas, les radicaux croient avoir partie gagnée. On a donc créé dans le pays une agitation factice ; le ban et l'arrière-ban des affiliés sur toute l'étendue de la France ont reçu et parfaitement exécuté le mot d'ordre, et aussitôt, à les entendre, on aurait dit que la nation tout entière réclamait sans retard la proclamation d'une république définitive. C'était l'ultimatum posé à l'Assemblée : sortir du provisoire ou se dissoudre. Qui nous dira dans quelle mesure les appréhensions mal éclairées ou les impatiences inopportunes d'un certain nombre de conservateurs ont pu favoriser les desseins du parti radical, en donnant une certaine apparence d'universalité à ce besoin du définitif, dont il comptait se servir pour exercer sur l'Assemblée une pression victorieuse?

VI. — CONCLUSION

On le voit, la lutte suprême est maintenant engagée entre les deux sociétés, celle que dix-huit siècles de christianisme avaient formée et celle que voudrait implanter la Révolution, ennemie implacable de Dieu, de Jésus-Christ et de son Église. Il ne m'appartient pas de tracer aux défenseurs de l'état social actuel, ou mieux, aux vaillants champions de la société chrétienne, la conduite qu'ils doivent tenir pour s'opposer avec succès aux efforts du radicalisme : c'est assez d'avoir montré l'ennemi, dévoilé son plan de bataille et indiqué sur quel point il se réserve d'engager un combat décisif. La défense incombe à nos hommes d'État, mais plus encore elle dépend des événements, que saura ménager la providence de Dieu, toujours attentif, quoi que l'on dise, aux graves intérêts d'une nation qui le prie.

Pourtant, je ne puis terminer cette étude sur la philosophie positive au point de vue social, sans présenter à mes lecteurs une observation qui me paraît résulter nécessairement de ce que

nous avons dit. Le positivisme voit dans la société humaine une sorte d'organisme collectif, vivant de sa vie propre, réelle et supérieure à la vie individuelle, mais soumis, comme tout organisme, à un ensemble de lois nécessaires, qui déterminent seules son existence, sa prospérité, sa décadence et sa mort. Tout n'est pas faux dans cette conception positiviste, et la part de vérité qu'elle renferme, plusieurs fois signalée par les philosophes spiritualistes et chrétiens, mérite d'être sérieusement considérée par les hommes d'État.

Oui, certes, chaque société humaine, prise individuellement, possède une existence en quelque sorte personnelle, dont la durée et l'état prospère ou calamiteux dépendent de certaines causes morales bien connues. Ce qui fait la société entre les hommes, ce n'est pas le rapprochement des corps, mais l'union des volontés pour tendre à un but commun. Cette union est-elle complète, l'ordre, la paix et la prospérité règnent dans la société. Au contraire, faites disparaître cette union d'une manière ou d'une autre, vous bouleversez la société, vous la condamnez à mourir. Je n'appellerai pas fatale la loi qui régit la vie des nations; car il est toujours en leur pouvoir de choisir elles-mêmes le bien ou le mal, la vie ou la mort, en posant librement les causes qui font vivre ou celles qui font mourir. Mais ces causes, une fois posées et aussi longtemps qu'elles demeurent, rien ne peut les empêcher de produire leur effet naturel dans les sociétés humaines.

Or ces causes, d'où résulte la vie ou la mort des nations, qui ne les connaît? A part les matérialistes, du nombre desquels sont les positivistes, quel philosophe ignore que toute société vit ou meurt de ses idées? Où peuvent tendre les volontés sinon vers le but qui leur est montré par l'intelligence? Par quels moyens y tendront-elles, sinon encore par les moyens que l'intelligence leur fait connaître? L'union des volontés, sans laquelle nulle société n'existe, suppose donc l'union des intelligences, c'est-à-dire une communauté d'idées. Impossible d'obtenir la première où la seconde fait défaut, où les intelligences sont imbues d'idées contradictoires, inconciliables, où chacun poursuit des buts différents, où ceux mêmes qui prétendent marcher vers le même but le cherchent par des chemins opposés et sans retour l'un vers l'autre,

Voilà pourquoi l'Église catholique, persuadée qu'une certaine unité morale est absolument nécessaire aux sociétés pour vivre, professant en outre l'obligation, imposée par Dieu aux sociétés comme aux individus, de conserver et d'accroître la vie qu'ils en ont reçue, réprouve et condamne la prétendue liberté moderne de tout dire, de tout enseigner, même les doctrines les plus extravagantes et les plus subversives de l'ordre social[1]. La philosophie rationaliste s'est récriée contre cet enseignement de l'Église, où elle n'a voulu voir qu'une prétention intolérable à l'omnipotence doctrinale. Mais, en vérité, pour contester sur un point aussi bien établi par la seule raison, il faut l'incroyable confusion d'idées introduite dans les esprits modernes par un libéralisme de faux aloi. Je ne veux pas discuter ici, ce n'est pas le moment. Mais, je le demande, où est la logique quand, d'une part, on accorde que toute société humaine a, non-seulement le droit, mais l'obligation naturelle de vivre et de prospérer, et quand, d'autre part, on refuse à cette même société le pouvoir de proscrire les doctrines de mensonge et d'erreur, en imposant silence à leurs partisans?

On dira qu'il faudrait un juge, pour décider ce qui est vérité et ce qui est erreur dans les choses essentielles au bon ordre des sociétés. Je comprends une telle question dans la bouche des sceptiques ; elle m'étonne sous la plume de philosophes qui font de la raison humaine l'arbitre souverain des opinions et des croyances. Nous, du moins, catholiques, nous avons ce juge infaillible de la vérité : c'est l'Église, c'est le Souverain Pontife définissant *ex cathedra* la doctrine révélée. Par lui sont conservés purs et inviolables les principes éternels de la justice et du droit parmi les hommes ; par lui sont réprouvées toutes les

[1] Encyclique *Quanta cura* et *Syllabus* du 8 décembre 1864. Voici les deux propositions condamnées par les Souverains Pontifes : « Enim vero falsum est civilem cujusque cultus libertatem, itemque plenam omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palam publiceque manifestandi, conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos, ac indifferentismi pestem propagandam. » (§ 10, 79.) — « Libertatem conscientiæ et cultuum esse proprium cujusque hominis jus, quod lege proclamari et asseri debet in omni recte constituta societate ; et jus civibus inesse ad omnimodam libertatem nulla vel ecclesiastica, vel civili auctoritate coarctandam, quo suos conceptus quoscumque manifestare ac declarare valeant. » *Addenda*, 3°. — En d'autres termes, l'Église ne reconnaît pas à la société le droit de s'empoisonner.

erreurs qu'enfante une raison débile, et dont les funestes conséquences atteignent les sociétés elles-mêmes ; par lui, enfin, la raison contenue dans de justes bornes peut s'avancer d'un pas assuré à la conquête des vérités naturelles, sans jamais reculer et sans se condamner à rouler dans le cercle infranchissable du dogmatisme absolu, de l'éclectisme modéré et d'un mortel scepticisme. Nos philosophes rationalistes ne veulent pas de cette autorité doctrinale de l'Église ; ils ne nieront pas, au moins, qu'ils lui doivent de pouvoir aujourd'hui affirmer les principes de l'ordre naturel avec une certitude et une clarté que ne connut jamais la philosophie grecque ni romaine. N'est-ce donc rien que d'avoir gardé intact pendant dix-huit siècles le dépôt des vérités rationnelles? Ou bien croit-on la faiblesse humaine capable d'un tel prodige ?

Mais laissons la philosophie séparée et ses inconséquences. Aussi bien, ceux qui repoussent l'autorité doctrinale de l'Église ne jouiront guère de leur indépendance prétendue. Voici la Révolution qui s'apprête à usurper à son bénéfice le domaine des intelligences, et à faire peser sur elles un joug autrement lourd que celui de Jésus-Christ. Elle aussi a compris la loi nécessaire de l'unité morale, sans laquelle non-seulement aucun progrès n'est possible dans les sociétés, mais bien plutôt « il y a perturbation, anarchie et danger de dissolution sociale [1]. » Or, ce que la théorie démontre nécessaire, les hommes politiques se chargent de le réaliser, et la prochaine république, M. Challemel-Lacour nous le fait assez entendre, saura prendre des mesures efficaces pour amener partout un égal niveau dans la mentalité humaine.

Il faut donc choisir : union des intelligences et des volontés dans la vérité chrétienne, ou bien unification de tous les esprits dans une négation radicale de la raison elle-même ; l'autorité de l'Église, ouvrant une libre carrière à la recherche du vrai et ne fermant que les avenues de l'erreur, sinon, l'autorité de la Révolution, supprimant la vérité pour faire dominer le mensonge. Il n'y a pas de milieu qui soit longtemps possible entre ces deux termes, où vient fatalement aboutir la logique des idées.

1 *Esquisse d'un traité de sociologie,* loc. cit.

Seule l'infatuation dont ils sont épris pour leur système peut expliquer l'aveuglement des rationalistes sur ce point. Les événements viendront-ils leur ouvrir enfin les yeux? Je ne sais. Pourtant, qui ne frémirait en pensant à la victoire possible du parti de l'anarchie? La Terreur fut, au XVIII[e] siècle, le produit des doctrines rationalistes qui, malgré de lamentables erreurs, gardaient encore quelque chose de la vérité. Mais, si le pouvoir destructeur des révolutions est en raison directe des négations doctrinales, qui les préparent et les dirigent, la philosophie de notre siècle, le positivisme, ayant fait le vide absolu dans les intelligences et les cœurs, par quelles horreurs ne le verrons-nous pas bientôt célébrer son triomphe et surpasser même les orgies de 93?

Pour finir, je souhaite que nos législateurs, convaincus du danger d'ébranler les bases séculaires sur lesquelles repose la société actuelle, prennent enfin le sage parti d'éconduire sans pitié tous les apôtres de rénovation sociale. Pendant dix-huit siècles, nos sociétés ont vécu de justice et de charité chrétiennes; elles se sont élevées et civilisées, elles ont prospéré dans la mesure où ces deux vertus sont devenues la règle pratique de leur vie. Au contraire, depuis quatre-vingts ans on a tenté de déplacer ces fermes assises, et l'ordre social en demeure profondément troublé. Nous marchons dans les ténèbres, inquiets pour le présent et incertains chaque jour, si nous aurons même un lendemain. Que nous faut-il de plus et que pouvons-nous espérer des nouveaux réformateurs? Avant de nous laisser infuser les principes de la philosophie positive, avant de changer en quoi que ce soit notre constitution sociale, du moins, demandons à ces novateurs de faire leurs preuves ailleurs que chez nous. Que n'imitent-ils, par exemple, Joseph Smith et ses mormons allant fonder un État nouveau dans les régions inhabitées de l'Utah? Quand une société positiviste, établie dans de semblables conditions, pourra présenter cinquante ans d'existence et de prospérité, il sera temps de songer peut-être à doter le vieux monde des institutions nouvelles. Jusque-là nous avons bien le droit de garder notre antique constitution chrétienne : son passé répond de l'avenir.

A. DECHEVRENS.

LE PERCEMENT
DES HAUTES MONTAGNES

Tant qu'un tunnel ne doit traverser que des collines ou des montagnes peu élevées, sa longueur ne crée pas une difficulté bien redoutable. Des puits creusés de loin en loin permettent de multiplier les points d'attaque; puis, les travaux terminés, ils servent à l'aération de la galerie. C'est ainsi qu'ont été ouverts tous les grands tunnels avant la percée du Mont-Cenis. Le tunnel de Blaisy, près de Dijon, a été creusé au moyen de vingt puits, de chacun desquels partaient deux groupes de travailleurs cheminant en sens contraire dans la direction de la galerie. Le tunnel de la Nerthe, près de Marseille, long de 4620 mètres, a été creusé au moyen de vingt-quatre puits et de cinquante groupes de travailleurs.

Mais ce procédé n'est plus praticable lorsqu'il est question de percer une haute montagne. Les puits que l'on devrait construire offriraient presqu'autant de difficultés que le travail principal. De plus, le déblaiement exigerait une énorme dépense de force motrice, à raison de la hauteur à laquelle il faudrait élever les débris. Force est donc d'attaquer les travaux par deux points seulement, par les deux extrémités de la galerie. Mais alors surgissent de sérieuses difficultés. Se contentera-t-on des moyens ordinaires? — C'est s'exposer à une ruineuse lenteur. D'immenses capitaux devront être enfouis sous cette montagne avec la perspective décourageante de n'en retirer aucun fruit durant plus d'un quart de siècle. Puis, lorsque les ouvriers seront enfoncés de plusieurs kilomètres dans ces étroites galeries, comment leur

fournira-t-on l'air nécessaire pour respirer ? Ces objections n'étaient pas les seules qu'on opposât à la percée des Alpes. Des savants distingués révoquaient en doute que le tunnel, une fois construit, pût être utilisé à moins de travaux accessoires fort dispendieux. Les uns se demandaient comment les voyageurs pourraient respirer sous des voûtes si démesurément longues et privées de puits d'aérage. Ce n'est pas le manque d'air qui est à redouter, disaient les autres ; bien loin de là ; la différence de hauteur des deux orifices et l'inégalité de température sur les deux versants feront de cette galerie une immense cheminée soumise à une perpétuelle tempête.

Que sont devenues toutes ces craintes ? Le tunnel du Mont-Cenis est ouvert depuis plus de trois ans. Les voyageurs le traversent plusieurs fois par jour sans être incommodés ni par le manque d'air ni par un courant trop rapide. Le percement des hautes montagnes est donc un problème résolu. Bientôt une nouvelle voie sera ouverte au commerce entre la Suisse et l'Italie. Un tunnel de 14000 mètres de longueur est en voie de construction au Saint-Gothard, entre Airolo et Gœschenen, dans le canton du Tessin. Grâce aux expériences faites au Mont-Cenis, l'ingénieur chargé de cette entreprise, M. Favre, a pu s'engager à la terminer en huit ans. Comment ce beau triomphe de l'industrie a-t-il été préparé ? Par quelles inventions nouvelles a-t-il été rendu possible ? Tel est l'intéressant sujet d'étude que nous essaierons de développer.

I. — LE TUNNEL DU MONT-CENIS

La chaîne des Alpes forme au nord de l'Italie un immense rempart qui sépare du reste de l'Europe ce pays favorisé entre tous par la beauté de son ciel et la richesse de son sol. Rempart bien faible pourtant contre les convoitises humaines ! Malgré sa masse énorme et sa prodigieuse hauteur, il n'a pu garantir cette belle et riche contrée ni des invasions des barbares, ni des luttes sanglantes que s'y livrèrent durant tant de siècles l'Allemagne, l'Espagne et la France, pour s'en disputer les dépouilles. Les masses principales y sont séparées par des cols un peu moins élevés où des routes sont offertes aux relations com-

merciales. Qui ne connaît les routes du Simplon et du Mont-Cenis? Mais toutes ces routes atteignent une hauteur qui rend les communications difficiles. Ne serait-il pas désirable de les aplanir en ouvrant des portes dans ce rempart? Cette pensée s'est présentée plus d'une fois. Mais comment percer ces masses énormes? Un premier projet a été proposé en 1842 par un habitant du village de Bardonnèche, Joseph Médail. Il n'en est resté qu'une seule chose, la désignation du massif à percer. C'est un contrefort du mont Thabor, situé à 20 kilomètres du Mont-Cenis. Les études faites par les ordres du gouvernement sarde ont démontré que, sur toute la partie occidentale des Alpes, ce passage est celui qui, établissant la communication la plus directe entre Turin et la capitale de la France, offre le moins de difficulté. Sur les deux versants opposés de ce massif, les vallées de l'Arc et de la Doire sont presque parallèles, mais inclinées en sens contraire; les deux points où elles se trouvent sur le même niveau correspondent à peu près à la partie la plus étroite des Alpes. C'est là qu'a été percé le tunnel du Mont-Cenis.

Il est tracé dans un même plan vertical, sur une longueur totale de 12500 mètres. La distance entre les verticales menées par les deux orifices est de 12200 mètres. La nécessité de pourvoir à l'écoulement des eaux, pendant la durée des travaux, lui a fait donner une double pente. Il n'est pas au niveau des vallées de l'Arc et de la Doire; il eût fallu pour cela lui donner une trop grande longueur. Or, la partie du massif qui offrait l'avantage d'être la moins épaisse, sans être trop élevée, aboutissait à deux plateaux qui surplombent respectivement les deux vallées à des hauteurs inégales. C'est sur ces deux plateaux que viennent s'ouvrir les deux extrémités du tunnel. L'ouverture méridionale est à Bardonnèche même, à 1324 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'ouverture septentrionale n'est pas à Modane, mais à 3 kilomètres de distance environ, dans un petit endroit appelé les Fourneaux. Son altitude est de 1192 mètres. Il y a donc entre les altitudes des deux extrémités du tunnel une différence de 132 mètres. A partir de l'ouverture italienne on monte par une pente insensible de 5 décimètres par kilomètre, sur une longueur de 6 kilomètres et demi; puis l'on descend jusqu'à l'ouverture française par une pente de 22 mètres par kilomètres. Les con-

vois traversent le tunnel en quarante-trois minutes pour aller de France en Italie et en vingt-cinq minutes pour revenir. Ils ne le suivent pas dans toute sa longueur, mais ils y arrivent de chaque côté par une courbe de raccordement qui pénètre obliquement dans le tunnel, au moyen d'une excavation pratiquée dans chaque tronçon à quelques centaines de mètres de l'orifice.

Une partie du tunnel reste ainsi inutile vers les deux extrémités ; mais elle était nécessaire, dans le cours des travaux, afin de diriger les deux groupes de travailleurs et de faire qu'ils se rencontrassent au milieu de la montagne. Pour obtenir ce résultat on n'a trouvé qu'un seul moyen, placer le tunnel entier dans un plan vertical, dont la trace sur la surface de la montagne fût marquée par des signaux. Alors, en effet, un observatoire placé en face de chaque ouverture et sur le prolongement de l'axe du tronçon correspondant permettait de maintenir avec certitude la direction des travailleurs. Un ingénieur regardait alternativement avec un théodolite les mires fixées sur la montagne et la lumière d'une lampe posée au fond du tunnel ; l'égalité ou l'inégalité des angles azimutaux lui faisaient juger si les travaux se continuaient dans le plan vertical choisi, ou s'ils s'en écartaient. Les axes des deux tronçons, étant par là retenus dans un même plan, devaient nécessairement se rencontrer.

Cette rencontre, il est vrai, était subordonnée à l'exactitude de la triangulation au moyen de laquelle les signaux sur la montagne, les deux orifices du tunnel et les deux observatoires avaient été placés dans un même plan vertical. Or, dans des opérations de ce genre il est impossible d'atteindre une précision mathématique. Aussi, lorsqu'à la fin des travaux, les dernières mines ayant abattu la faible paroi qui séparait les deux tronçons de galerie, on reconnut que la distance entre leurs axes n'était que de 30 centimètres, les hommes de l'art furent émerveillés d'un aussi beau résultat et louèrent sans réserve l'habileté des ingénieurs piémontais.

Quant à l'intérieur du tunnel, on n'y voit rien qui le distingue des autres. La section est une ovale dont la plus grande corde horizontale est élevée de 1^{m},26 au-dessus des rails. Elle atteint là une largeur de 8 mètres, tandis qu'elle n'a que 7^{m},87 de largeur au niveau du ballast, y compris deux trottoirs latéraux de

70 centimètres chacun. La clef de voûte est de 6 mètres de hauteur au-dessus de ce niveau. La galerie est muraillée sur toute sa longueur, même dans les quartzites où cette précaution pourrait sembler inutile. Le revêtement, en blocs équarris et cimentés, a une épaisseur qui varie entre 55 centimètres et 1 mètre, suivant la poussée du terrain. Au centre entre les deux voies du chemin de fer, un aqueduc de 1^m de hauteur et de $1^m,20$ de largeur assure l'écoulement des eaux et, au besoin, un chemin de sauvetage dans le cas tout à fait improbable où il se produirait un effondrement partiel de la voûte.

Nous aurions donné une connaissance bien imparfaite du tunnel du Mont-Cenis si, nous contentant de l'avoir décrit, nous ne disions rien des avantages qu'il procure. Ces avantages consistent en une double économie de temps et de force motrice. L'ancienne ligne du *Victor-Emmanuel* était interrompue par les Alpes entre Saint-Michel et Suze. On mettait douze heures pour franchir cet espace de 79 kilomètres. C'était bien long, surtout pour les voyageurs qui, en seize heures, avaient parcouru 680 kilomètres, de Paris à Saint-Michel. On pouvait, à la vérité, abréger ce temps par l'établissement d'un chemin de fer approprié aux pentes rapides : c'est ce qu'a réalisé M. Tell le long de l'ancienne route du Mont-Cenis. Mais cette solution, outre qu'elle était incomplète, était peu économique. M. Ménabréa l'a démontré en 1863 au parlement italien. Le passage le moins élevé à travers les gorges des Alpes est de 2100 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, tandis que la hauteur à laquelle les wagons doivent s'élever en traversant le tunnel ne dépasse pas 1335 mètres. C'est donc 765 mètres gagnés en hauteur. Or, c'est un fait bien reconnu dans l'exploitation des chemins de fer que la pesanteur produit, pour 5 mètres d'élévation verticale, un travail résistant équivalent à celui qui est dû au frottement sur 1 kilomètre de route horizontale. Ainsi, pour la dépense du combustible et l'entretien du matériel, la création du tunnel équivalait à une diminution de 159 kilomètres en longueur horizontale.

Le tunnel procure encore une économie considérable pour le personnel. Le chemin de fer s'y trouve à l'abri des neiges de l'hiver et des avalanches du printemps; tandis que, s'il était à ciel ouvert au milieu de ces montagnes, de nombreuses escoua-

des d'ouvriers devraient être occupées tout l'hiver à défendre la voie contre les invasions de la neige.

Tous ces avantages ont fait considérer la création des tunnels comme le seul moyen vraiment économique de franchir les Alpes par des voies ferrées. L'établissement d'un chemin de fer soit sur le mont Cenis, soit sur un autre point de la grande chaîne des Alpes n'a jamais été accepté qu'à titre provisoire. Le chemin de fer de Tell a disparu du mont Cenis aussitôt que les deux tronçons du *Victor-Emmanuel* ont été reliés entre eux par le tunnel.

Quant aux craintes exprimées relativement à l'aération de cette immense galerie, elles ont été complétement dissipées. Ce n'est pas que les raisonnements sur lesquels elles étaient fondées fussent faux; mais, c'est qu'il est difficile dans des problèmes aussi complexes d'embrasser toutes les circonstances capables d'influer sur le résultat. Celle dont la considération avait été omise dans la présente question, est la distribution de la température à l'intérieur du tunnel. A partir d'une assez faible distance des deux ouvertures, la température est à peu près invariable. Elle est de 12° à 14° vers les deux extrémités; puis, elle croît peu à peu jusqu'au milieu, où elle atteint 24°. Il résulte de là un appel de l'air plus frais des extrémités vers le centre. Ce courant occupe la partie inférieure de la galerie; la partie supérieure donne passage à un contre-courant de l'air chaud du centre vers les deux orifices. Tel serait le mouvement de l'air à l'intérieur du tunnel si les deux orifices étaient au même niveau et à la même température, ou si la différence de niveau était exactement compensée par un excès de température à l'orifice le plus bas. Mais il n'en est point ainsi. Le versant italien où se trouve l'orifice le plus élevé est habituellement le plus chaud; cette double influence détermine vers Bardonnèche un courant général, qui se combine avec les courants réguliers dont nous venons de parler. D'autres fois le versant français est plus fortement chauffé par les rayons du soleil; le mouvement général se fait alors vers Modane. Suivant le sens du tirage on voit, après le passage d'un train, un nuage de fumée et de vapeur s'élever tantôt au-dessus de l'ouverture italienne, tantôt au-dessus de l'ouverture française. Mais, environ une heure et demie après, le nuage a disparu, le tunnel

est vidé. La circulation de l'air est donc suffisante ; dans aucun cas elle n'acquiert une vitesse incommode. Ainsi se trouvent vaincues toutes les difficultés qui semblaient s'opposer au percement des hautes montagnes. Par quels moyens est-on parvenu à ce beau résultat ? — C'est ce que nous allons exposer brièvement.

II. — L'AIR COMPRIMÉ

Depuis long-temps Charles-Albert avait formé le dessein de rapprocher le Piémont et la Savoie par une percée pratiquée dans le massif qui les sépare. Un habile ingénieur belge, M. Mauss, qu'il avait fait venir dans ses états pour étudier ce projet, avait proposé le premier système de perforation qui offrît de sérieuses chances de succès. Il utilisait la force motrice des chutes d'eau qui se trouvaient en abondance dans le voisinage du point désigné pour le tunnel. Un cable continu, mu par des roues hydrauliques, tournait sans fin sur une série de poulies, dont la dernière faisait mouvoir des ciseaux destinés à entamer la roche, tandis que d'autres pourvoyaient à l'aération de la galerie par le mouvement de quelques ventilateurs. Mais ce système, malgré l'exclusion de la poudre, ne semblait pas assurer suffisamment l'aération de la galerie. Du reste, on ne pouvait se résigner aisément à se priver de la poudre, ce puissant auxiliaire du mineur. C'était se condamner à une lenteur excessive. Néanmoins, le procédé Mauss fut mis en expérience dans les années 1846 et 1847, jusqu'au moment où la malheureuse guerre de 1848 dissipa les millions que Charles-Albert avait mis en réserve pour la grande entreprise.

Tandis qu'on discutait encore sur le procédé Mauss, M. Colladon, de Genève, avait proposé de remplacer le câble continu par l'air comprimé. Il proposa même tout un système de perforation, très-ingénieusement combiné, pour lequel il prit un brevet d'invention. Malheureusement se système péchait par la base. Tout reposait sur l'air comprimé ; cependant il ne donnait aucun moyen pour en assurer l'efficacité. On emploirait des pompes d'un grand modèle, disait-on. — Bien ; mais comment absorber le calorique développé par la compression de volumes

d'air aussi considérables? Bref M. Mauss, à qui M. Colladon proposa son système, ne le jugea pas pratique; il fut rejeté. Restait cependant l'idée d'employer l'air comprimé comme force motrice dans la perforation des tunnels, idée qui, devenue pratique depuis les inventions de Sommeiller, a rendu possible l'œuvre gigantesque du percement des Alpes.

Toutefois, le premier pas dans cette voie fut occasionné par un projet tout autre que celui de perforer un tunnel. Trois ingénieurs sardes, Sommeiller, Grattoni et Grandis, s'étaient proposé de pousser les trains du chemin de fer sur le plan incliné du Giovi, près de Gênes, au moyen de l'air comprimé, et d'utiliser à cet effet les chutes d'eau qu'ils trouvaient sur cette montagne. Leur système était analogue à celui du chemin de fer atmosphérique qu'on a vu fonctionner durant de longues années sur la rampe de Saint-Germain. La force motrice était demandée à un piston glissant dans un tube et supportant un excès de pression sur la face postérieure; seulement, au lieu de produire cet excès de pression en faisant le vide devant le piston au moyen de puissantes machines pneumatiques, on devait l'obtenir par l'air comprimé lancé par derrière. Quant à la compression, elle se faisait par la chute d'une colonne d'eau dans un siphon renversé à trois branches verticales. Les trois ingénieurs travaillaient depuis deux ans à la réalisation de leur projet, quand l'invention d'une machine perforatrice entièrement nouvelle vint changer le cours de leurs idées. Cette machine, mue par la vapeur, avait été inventée par un ingénieur anglais, M. Bartlett, entrepreneur de travaux sur la ligne de Chambéry à Culoz, afin de percer plusieurs courts tunnels sur cette voie. Sommeiller l'ayant vue fonctionner, fut frappé de la rapidité avec laquelle elle perçait des trous de mine dans les roches les plus dures. Il entrevit aussitôt la possibilité de percer les Alpes. Sans doute, on ne pouvait songer à introduire cette machine au fond d'un long tunnel; c'eût été augmenter la difficulté de l'aération; mais on pouvait la transformer, on pouvait substituer à la vapeur l'air comprimé qui, après avoir servi de force motrice, contribuerait à l'assainissement de la galerie. Le plan incliné du Giovi fut abandonné, et les trois ingénieurs associés présentèrent à leur gouvernement un projet qui offrait un système complet d'appareils,

propres à pourvoir simultanément à la ventilation, à la perforation et au déblaiement.

L'âme de ce projet, ce qui donnait à la fois la force motrice et l'aérage, c'était le siphon renversé à trois branches verticales dont nous avons déjà fait mention. Nous l'appellerons avec Sommellier *bélier compresseur à colonne* ou simplement *compresseur à colonne*. Si l'on excepte les proportions, spécialement adaptées aux chutes d'eau qu'on devait utiliser, le *compresseur à colonne* n'était autre qu'une de ces machines à colonne liquide oscillante, dont M. Anatole de Caligny avait étudié les propriétés. La première branche, celle où tombait l'eau du réservoir, était un tuyau cylindrique haut de 26 mètres. La seconde branche, par où s'écoulait l'eau après la compression s'élevait à peine au-dessus du cylindre horizontal. La troisième branche, beaucoup plus longue, communiquait au moyen d'une soupape avec un récipient en fer, où se faisait la compression. La branche horizontale et la partie inférieure des branches verticales étaient remplies par une colonne d'eau, sans cesse renouvelée, qui jouait le rôle du piston dans une pompe ordinaire à compression. Chaque oscillation de ce piston hydraulique était produite par la chute d'une masse d'eau du poids de quinze tonnes. Nous conseillons au lecteur de voir la description de cette machine dans un excellent ouvrage de M. Amédé Guillemin, *les applications de la physique*, page 60 et figure 44. Le bon fonctionnement de cet appareil dépend essentiellement du jeu des deux soupapes, placées, l'une à la partie inférieure de la première branche, l'autre à la partie supérieure de la seconde ; il faut que l'une se ferme à l'instant même où l'autre s'ouvre. L'imperfection du jeu de ces soupapes occasionna, dans les commencements, des accidents forts graves ; mais instruits par l'expérience, les ingénieurs sardes ne tardèrent pas à obtenir une régularité parfaite.

L'air comprimé de la sorte pourrait-il être transmis par des tubes à de grandes distances, sans perdre une grande partie de sa pression ? Telle était la question qu'il s'agissait de résoudre, pour apprécier la valeur du *compresseur à colonne*, et pour juger le projet de perforation proposé par les trois ingénieurs associés. Les études préliminaires faites par une commission spéciale, dont M. Ménabréa faisait partie, ont donné des résultats

tout à fait favorables. « La commission, dit M. Ménabréa, fit une série d'expériences avec un compresseur de la force de quatre chevaux et demi effectifs. La chute était de 20 mètres environ, et la compression de l'air s'opérait à six atmosphères. La proportion du travail utile au travail théorique était de 50 pour 0/0. Un examen attentif de la machine démontra qu'il serait facile d'atteindre la proportion de 60 pour 0/0. La machine marchait avec une régularité remarquable. On avait d'abord craint que l'air ne s'élevât à une haute température par l'effet de la compression ; mais on remarqua qu'après avoir fait travailler la machine pendant long-temps, cette température ne dépassa jamais de plus de 30 degrès la température extérieure, résultat dû à ce que le piston qui opérait la compression était une colonne d'eau qui se renouvelait sans cesse. » *(Comptes rendus*, t. XLVI, p. 1195.)

De ce que la température de l'air comprimé restait peu supérieure à celle de l'air ambiant, on avait le droit de conclure que la pression se transmettrait à distance avec une déperdition peu considérable. C'est ce que la même commission a vérifié au moyen de tubes de 60 millimètres de diamètre intérieur, offrant une longueur totale de 399 mètres, dont 301 pour des tubes en plomb et 98 pour des tubes en caoutchouc revêtu d'une forte chemise de toile. On a conclu de ces expériences que, « à la distance de 6500 mètres (moitié de la longueur de la galerie des Alpes) pour un tube de 10 centimètres de diamètre, avec une vitesse de 5 mètres, à l'origine de la conduite, et une pression de 6 atmosphères dans le réservoir, la perte de pression ne serait que de 1 et $\frac{1}{3}$ d'atmosphère... » *(Ibid.)*

Ce résultat suffirait pour assurer le succès de l'entreprise ; mais la réalité dépassa encore les espérances de la commission. Pendant tout le cours des travaux, et même lorsque les deux tronçons eurent dépassé plusieurs kilomètres de longueur, la perte de pression de l'air comprimé fut presque insensible.

Dans le cours de ces expériences, la commission sarde observa un phénomène qui faisait ressortir un nouvel avantage de l'air comprimé dans la perforation des montagnes : par l'effet de la dilatation rapide de l'air comprimé, l'eau située à proximité de l'orifice d'écoulement se congelait, quoique la température exté-

rieure fût, en moyenne, de 18 degrés. Ce froid produit par la détente de l'air comprimé était d'une grande importance dans le percement des Alpes pour tempérer la chaleur des couches profondes où les travailleurs devaient pénétrer. Le point central du tunnel des Alpes se trouve à 1600 mètres de l'enveloppe extérieure du globe. En vertu de la loi d'accroissement de la température avec la profondeur des couches observées, on devait rencontrer en ce point plus de 50 degrés. L'emploi de l'air comprimé, comme force motrice et comme moyen d'aération, avait donc l'avantage de fournir aux travailleurs un air constamment frais et de maintenir dans les galeries une température modérée.

La transmission à distance de la force motrice par l'air comprimé était donc un problème heureusement résolu par le *bélier compresseur* de Sommeiller, pourvu que l'on pût disposer d'une chute d'eau de 26 mètres de hauteur. Dix de ces appareils fonctionnèrent ensemble plusieurs années du côté de Bardonnèche, où les eaux étaient à la fois assez abondantes et assez élevées pour fournir la chute voulue. Il n'en fut pas de même du côté de Modane, où l'on devait demander la force motrice à la rivière de l'Arc. Cette rivière coulait au fond de la vallée. Pour obtenir une chute de 6 mètres, il avait fallu créer un canal de dérivation de 640 mètres de longueur. L'installation d'appareils semblables à ceux qui travaillaient sur le versant italien, exigeait qu'on élevât l'eau à 26 mètres de hauteur. C'est ce qu'on faisait au moyen de six grandes roues hydrauliques mues par la chute de l'Arc. Mais c'était là une dépense excessive de force motrice et d'appareils. M. Anatole de Caligny fit remarquer qu'on aurait avantage à changer les proportions du compresseur de manière à obtenir directement, par la chute de 6 mètres dont on disposait, la pression de 6 atmosphères pour laquelle on avait créé avec tant de frais une chute artificielle. De son côté Sommeiller n'avait pas été des derniers à remarquer les conditions défavorables des *compresseurs à colonne* installés sur le versant français ; il y remédia par l'invention d'un nouveau compresseur, à double effet, dont voici la description.

Deux larges tubes verticaux, ajustés par leur partie inférieure aux deux extrémités d'un tube horizontal dans lequel se meut un piston, communiquent par leur partie supérieure avec un réser-

voir en fer où l'air est comprimé. Cette communication se fait par deux soupapes A et A', s'ouvrant de dedans en dehors. Deux autres soupapes B et B' s'ouvrant de dehors en dedans, donnent passage à l'air extérieur quand, par le jeu du piston, l'air renfermé dans l'un des tubes est raréfié. Le cylindre horizontal et une partie des tubes verticaux sont remplis d'eau. Le piston est-il poussé vers la droite : l'eau s'élève dans le tube de droite, dont la soupape A s'ouvre pour laisser passer l'air comprimé dans le réservoir. Cet air exerce dans le réservoir une pression qui ferme la soupape A' du second tube et l'empêche d'y pénétrer. En même temps le niveau de l'eau baisse dans ce second tube, l'air s'y dilate et l'excès de la pression atmosphérique fait ouvrir la soupape B' et remplit le tube d'air à la pression ordinaire. L'inverse a lieu quand le piston revient vers l'extrémité de gauche; l'eau descend dans le tube de droite; la soupape B s'ouvre pour donner passage à l'air extérieur; tandis que l'air comprimé dans le tube de gauche pénètre par la soupape A' dans le réservoir. Ainsi, dans le mouvement alternatif du piston horizontal, les deux tubes verticaux alimentent tour à tour le réservoir d'air comprimé, avec une rapidité proportionnelle à la vitesse de la roue hydraulique qui meut le piston. Une disposition particulière assurait le renouvellement de la colonne liquide. Cette machine a été modifiée depuis par un ingénieur américain, M. Fryer, dont le compresseur est représenté dans l'ouvrage déjà cité de M. Guillemin (fig. 45).

Les nouveaux appareils offraient plusieurs avantages sur les anciens. D'abord la pression n'était plus limitée à 6 atmosphères ; on la porta à 7 en élevant la colonne manométrique qui servait à la régler. De plus les nouveaux compresseurs permettaient de comprimer un volume d'air triple avec la même puissance hydraulique, et le coût des appareils était trois fois moindre. Enfin l'absorption du calorique, dégagé par la compression, s'y faisait d'une manière plus parfaite. Cela provenait de ce que chaque oscillation lançait dans le réservoir dix-sept litres d'eau mêlée à l'air comprimé. Cette eau retombait dans un récipient en forme de cuvette, nommé purgeur, et, lorsque son niveau avait atteint une certaine limite, elle s'écoulait par une soupape qu'un flotteur ouvrait au fond de la cuvette.

Avant de quitter les inventions faites dans le but d'utiliser l'air comprimé, nous croyons utile de préciser le nœud de la difficulté. Au premier abord, il peut paraître fort simple de comprimer de l'air et de le faire travailler à distance. — Qu'on augmente les dimensions des pompes à compression employées depuis longtemps dans les expériences de physique : le problème sera résolu. — C'est ainsi que raisonnera un savant versé dans les sciences naturelles sans être familier avec les études de mécanique ; c'est ainsi que raisonne M. Figuier dans l'article qu'il a consacré au *percement du Mont-Cenis (Année scientifique*, 15e année, p. 110). Tel n'était pas l'avis de savants fort distingués. Sommeiller, à son retour de Belgique, où il faisait construire son *bélier compresseur*, alla consulter, en passant par Paris, une illustration de la science. A la seule proposition d'utiliser l'air comprimé, le savant objecta immédiatement la chaleur dégagée par la compression. — Les appareils ne seraient-ils pas bientôt chauffés à blanc et mis hors de service ? — Il appuyait ses objections en citant l'exemple de deux de ses amis, dont l'un avait perdu la tête et l'autre sa fortune en cherchant à utiliser l'air comprimé. Cependant les compresseurs de Sommeiller ont eu gain de cause. D'où vient une telle différence entre la théorie et la réalité, entre la réponse de la science et celle des faits ? — Sans doute, de ce que les appareils de Sommeiller apportaient de nouvelles conditions, dont l'expérience seule pouvait déterminer l'influence. La science condamnait l'emploi des *pompes à piston* pour comprimer l'air, de manière à l'utiliser en grand comme force motrice. Elle avait raison et M. Figuier a tort de voir dans ces pompes une solution du problème de l'air comprimé antérieure à celle de l'ingénieur savoisien.

M. Colladon avait proposé l'usage de l'air comprimé, mais sans indiquer aucun moyen pour absorber le calorique dégagé par la compression. Là pourtant était la difficulté capitale, et non dans la résistance opposée par le frottement au mouvement de l'air. L'appareil de Sommeiller était le premier qui remédiât efficacement à cette difficulté. C'est donc avec justice que l'ingénieur savoisien, récemment élu député par ses compatriotes, disait au parlement italien que ceux qui s'étaient occupés avant

lui d'air comprimé avaient fait fausse route : « Ils avaient dépecé l'ours, disait-il, avant de l'avoir tué; il fallait avoir l'air comprimé; ils ne l'avaient pas. Aujourd'hui l'air comprimé est trouvé. Il n'est pas trouvé depuis longtemps; il l'est depuis que la machine de la *Coscia* existe... »

Une raison toute géométrique s'oppose, dans la question de l'air comprimé, à ce qu'on applique à de grands appareils des résultats expérimentés en petit. Le calorique, dégagé par la compression de l'air, croît comme les volumes comprimés, tandis que le calorique, perdu par rayonnement, croît comme les surfaces. Si vous passez d'un petit appareil à un grand, la chaleur développée croîtra comme les cubes des dimensions homologues, et la chaleur perdue comme leurs carrés. De ce que l'équilibre a lieu dans un petit appareil, on peut conclure qu'il cessera dans un grand et qu'il sera rompu au profit de la chaleur développée. Si cet inconvénient n'a pas lieu dans les appareils de Sommeiller, c'est qu'au rayonnement des surfaces vient s'ajouter l'absorption du calorique par l'eau mêlée à l'air comprimé.

III. — MACHINES PERFORATRICES

Nous avons déjà dit que l'idée d'appliquer l'air comprimé à la perforation des Alpes avait été suggérée à Sommeiller par la vue d'une machine perforatrice à vapeur inventée par M. Bartlett. C'était une machine locomobile à haute pression, à deux cylindres et à trois pistons successifs. Le premier piston était mû par la vapeur dans un premier cylindre; c'était le piston moteur. Les deux autres pistons étaient dans un second cylindre, beaucoup plus long que le premier, séparés l'un de l'autre par un matelas d'air; le premier était solidement lié au piston moteur; l'autre était armé de la barre à mine. Lorsque la machine était en mouvement, l'air interposé entre les deux pistons du second cylindre était alternativement comprimé et dilaté; la compression lançait en avant contre la roche le dernier piston et son fleuret d'acier; la dilatation le ramenait en arrière. De plus, un mécanisme particulier imprimait au fleuret un mouvement de rotation analogue à celui que le mineur donne à sa barre dans le trou de mine.

Cette machine frappait jusqu'à trois cents coups par minute ; elle travaillait avec une vitesse huit ou dix fois supérieure à celle d'un mineur expérimenté. C'était là sans doute un moyen puissant pour accélérer les travaux des mines. Mais comment songer à l'employer au fond d'une galerie ouverte seulement par la partie la plus basse ? Non seulement la galerie serait devenue inhabitable, mais l'air nécessaire à la génération de la vapeur aurait bientôt fait défaut. On sait avec quel bonheur Sommeiller sût vaincre cette difficulté en remplaçant la vapeur par l'air comprimé.

L'essai fût fait par la commission chargée d'examiner le *bélier compresseur;* le succès fut complet. Néanmoins ce n'est pas le perforateur de M. Bartlett qui fut employé dans les travaux du mont Cenis. Il offrait plusieurs inconvients auxquels Sommeiller songea aussitôt à rémédier ; il était trop compliqué et surtout il occupait trop de place. De ce travail sortit un nouveau perforateur très-simple et, ce qui était capital, de peu de volume. Il n'avait qu'un seul cylindre et un seul piston, à la fois moteur et porte-fleuret ; l'avancement automatique du perforateur était mieux réglé, et son travail n'était pas moins efficace que celui de la machine de l'ingénieur anglais.

Cette machine a été plusieurs fois perfectionnée par son auteur dans le cours des travaux ; mais l'idée première en a toujours été conservée. Le piston est lancé en avant par l'air comprimé, introduit dans la partie postérieure du corps de pompe ; son choc contre la partie antérieure du corps de pompe est amorti par un matelas d'air, dont le ressort le rejette en arrière, aussitôt que le jeu de l'appareil a ouvert l'orifice par où s'échappe l'air comprimé. Le choc de retour contre la face postérieure est amorti par un coussin de caoutchouc. Ce choc est du reste assez faible, vu la manière dont a été ménagée la force qui le produit. Un porte-fleuret cylindrique est adapté au piston et glisse à frottement dans la face antérieure du corps de pompe, de manière à ne laisser aucune issue à l'air qui remplit l'espace annulaire compris entre ce porte-fleuret et le cylindre. Comme l'effort exercé par l'air comprimé, au même degré de tension, diminue en même temps que la surface sur laquelle il s'exerce, on a donné au porte-fleuret un diamètre assez grand pour que l'effort exercé

sur la section annulaire libre du piston pût ramener ce dernier au fond du corps de pompe sans ébranler l'appareil.

« Mais, en outre de ce mouvement longitudinal ou de choc, chaque fleuret était animé de deux autres mouvements indispensables à la nature du travail que devait exécuter chacun d'eux. En creusant son trou, il devait peu à peu tourner sur lui-même comme une vrille, et en outre il devait avancer à mesure que le trou devenait plus profond. Ces deux mouvements étaient produits par une petite machine latérale mue, comme l'autre, par l'air comprimé, et servant à la fois à régler le mouvement du tiroir de la première, à agir sur une roue à rochet qui entraînait avec elle le piston et le fleuret et à faire avancer le cylindre à mesure que le forage du trou de roche avançait lui-même. » Nous empruntons cette description à l'ouvrage déjà cité de M. Guillemin, *Les Applications de la physique*. On y verra en outre (planche IV) la manière dont ces machines étaient installées sur leur affût et attaquaient la roche, au fond de la galerie.

Dans les travaux du Saint-Gothard, les perforatrices de Sommeiller ont été remplacées d'abord par des perforatrices d'un système nouveau, dû à MM. Dubois et François. Ces nouvelles machines ont le double avantage d'être à la fois plus simples et plus énergiques ; elles frappent six cents et sept cents coups par minute, en sorte qu'en un quart d'heure elles font dans le granit des trous de 3 centimètres de diamètre et de 1 mètre, 10 de profondeur ; et cela, sous l'action de l'air comprimé à cinq atmosphères seulement. Depuis l'installation des grandes turbines, qui donnent de chaque côté du tunnel une force de six cents soixante chevaux, des perforatrices plus puissantes, du système Mackean perfectionné, ont remplacé les premières et fonctionnent avec l'air comprimé jusqu'à huit atmosphères. On imaginera peut-être encore des perfectionnements nouveaux ; mais il restera toujours à l'ingénieur savoisien l'honneur d'avoir introduit dans les galeries profondes la perforation mécanique par l'invention du *perforateur* à air comprimé.

IV. — MISE EN ŒUVRE DES MACHINES

L'air comprimé et les machines perforatrices ont ouvert une nouvelle ère dans les travaux publics; c'est pourquoi nous avons exposé avec quelques détails ces deux belles inventions. Nous ajouterons quelques mots sur la manière dont elles ont été utilisées dans le percement des Alpes.

Ce n'est pas tout que d'avoir l'air comprimé; il faut encore l'amener jusqu'au fond des galeries. Il est facile d'établir une conduite. Mais, lorsqu'il faut éviter la moindre fuite et parer aux inconvénients des dilatations dues aux variations de température on voit surgir plus d'une difficulté. Les ingénieurs du Mont-Cenis en ont triomphé avec bonheur. D'abord pour éviter les changements brusques de pression qu'aurait occasionnés l'écoulement de l'air employé comme force motrice, ils ont ménagé une réserve d'un volume considérable. Dix récipients en fonte, contenant chacun 17 mètres cubes, étaient installés dans un bâtiment à part, et communiquaient avec les compresseurs. Il est facile d'évaluer et la force motrice et la provision d'air emmagasinées dans ces récipients. Un litre d'air à la pression de sept atmosphères représente une force de 130 kilogrammètres, c'est-à-dire une force capable d'élever à 1 mètre de hauteur un poids de 130 kilogrammes. La force emmagasinée dans l'un des récipients était donc capable d'élever à 17 mètres de hauteur un poids de 130000 kilogrammes. La provision d'air contenue dans les dix récipients était de 1190 mètres cubes. Comme ils étaient remplis en moins de quatre minutes, on était en mesure d'envoyer par heure au fond de la galerie 17850 mètres cubes d'air à la pression ordinaire. C'était plus qu'il ne fallait pour assurer l'aération; car 90000 mètres cubes d'air par jour pouvaient suffire à cet effet.

La conduite destinée à cette transmission était composée de tuyaux en fer fondu, longs de 2 mètres, épais d'un centimètre, et offrant un diamètre intérieur de 20 centimètres. Ils étaient réunis au moyen de deux ajustages différents. Dans le premier ils étaient simplement juxtaposés. Les deux bords de chaque tuyau étaient garnis de couronnes en caoutchouc; des vis boulon-

nées pressaient l'un contre l'autre les bords des deux tuyaux consécutifs. On ne pouvait appliquer cet ajustage à toute la conduite; car, les dilatations dues aux variations de température auraient occasionné des accidents facheux. Or, du côté de Modane, ces dilatations pouvait être considérables; car, la partie de la conduite située hors du tunnel, et exposée à toutes les intempéries de l'atmosphère, n'avait pas moins de 2 kilomètres. On a paré à cet inconvénient en plaçant de loin en loin des tuyaux pouvant glisser l'un dans l'autre. C'est cet ajustage qu'on appelait *joint de dilatation*.

Tout l'ajustage de cette conduite était si bien combiné et exécuté avec tant de perfection qu'elle n'offrait aucune fuite appréciable même vers la fin des travaux, où sa longueur dépassait 6 kilomètres. Une expérience fut faite à un moment où elle avait déjà plus de 3 kilomètres : on laissa pendant vingt-quatre jours les récipients et la conduite pleins d'air comprimé; la perte totale n'a pas dépassé deux dix-millièmes de la production journalière. A 200 mètres environ du front d'attaque la conduite s'enfonçait dans un canal couvert, où elle se trouvait à l'abri des éclats de mine et des blocs qui tombaient de la voûte dans les travaux d'agrandissement. Elle allait aboutir non loin du front d'attaque à une chambre creusée sur le côté du tunnel; là elle se ramifiait dans des tubes en caoutchouc enveloppés d'une forte chemise de toile et se déroulant à mesure que les machines avançaient.

Le front d'attaque avait $2^{m},70$ de large sur $2^{m},60$ de haut. Les perforatrices mues par l'air comprimé y perçaient de soixante à quatre-vingts trous d'une profondeur de 75 centimètres à 1 mètre et d'un diamètre de 3 à 4 centimètres. Les trous percés, on ramenait en arrière l'affût sur lequel était portées les perforatrices. La charge et l'explosion des mines préparées se faisaient en trois temps: on commençait par les trous du centre; puis, venaient ceux de la partie moyenne; enfin, une dernière explosion, comprenant les trous les plus voisins du contour, achevait l'excavation, dont la profondeur était en moyenne de 80 centimètres. L'avantage de cette succession consistait en ce que le trou pratiqué par les premières mines diminuait la résistance de la roche et rendait par là plus efficace l'action des mines suivantes.

L'explosion des mines se faisait au moyen de la poudre de guerre, qu'on avait préférée à la poudre de mine, parce qu'elle donne moins de résidus délétères.

Du reste, après chaque explosion, ces gaz étaient expulsés par des torrents d'air comprimé, que versaient des valves spécialement destinées à cet effet. Pendant le déblai, le souvriers étaient protégés contre les éboulements par un revêtement en barres de fer. En arrière, d'autres perforations agrandissaient cette première excavation de manière à lui donner 3^{m},60 tant en hauteur qu'en largeur. Puis la voûte était immédiatement revêtue d'un plafond solide en madriers, et des cheminées y étaient percées de distance en distance jusqu'à la hauteur de la galerie achevée pour servir aux travaux d'agrandissement. A mesure que cette galerie d'avancement s'enfonçait dans la montagne, de nombreux travailleurs l'agrandissaient et la muraillaient, en sorte que le tunnel complétement fini arrivait à quelques centaines de mètres du front d'attaque.

Dans les dernières années, lorsque les deux tronçons du tunnel eurent atteint des longueurs de plusieurs kilomètres, les gaz délétères chassés de la galerie d'avancement par l'air comprimé s'arrêtaient dans l'intérieur de la grande galerie. Du côté italien, où le fond de la galerie n'était élevé que de quelques mètres au-dessus de l'ouverture, une cheminée construite près de l'orifice aspira tous les résidus gazeux et les jeta hors du tunnel. Mais sur le versant français, où la différence de niveau dépassait une centaine de mètres, on ne pouvait songer à un pareil moyen; pour rendre la cheminée efficace il eût fallu lui donner une hauteur impossible. C'est pourquoi Sommeiller eut recours à une pompe installée à l'entrée du tunnel pour aspirer tous ces gaz. Grâce à ces précautions, l'aérage ne laissa rien à désirer pendant toute la durée des travaux.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les dispositions prises par les ingénieurs piémontais pour assurer le succès de leur entreprise et en accélérer l'exécution. Nous nous contenterons d'en rappeler deux : le système d'arrosage emprunté au projet de M. Colladon et le plan automoteur de Sommeiller. Quand on creuse un trou de mine, la force vive perdue par le choc se transforme en chaleur, en sorte que dans une perforation aussi rapide

que celle que Sommeiller obtenait au moyen de ses machines, les fleurets auraient été bientôt chauffés au rouge, si l'on n'avait pris soin de les arroser constamment. En outre, il fallait nettoyer les trous de mine; car les débris qui s'y accumulaient auraient nui à l'éfficacité du fleuret. Ce nettoyage était produit par l'eau dans le cours même de l'opération. Un *tender* placé à la suite de l'affût des perforatrices portait des réservoirs d'eau, dont la partie supérieure était mise en communication avec l'air comprimé; des tuyaux flexibles amenaient cette eau sur le front d'attaque et l'air comprimé la projetait avec force sur les fleurets et dans les trous de mine. Ces jets d'eau entraînaient en sortant des trous, les débris produits par les fleurets, et ramollissaient la roche sur tout le front d'attaque. Enfin, quand la barre à mine avait achevé son œuvre, le trou était desséché par un jet d'air comprimé. La rapidité du travail n'était pas l'unique effet de cet arrosage; il en résultait encore une économie notable pour le matériel: un seul fleuret faisait deux ou trois trous, tandis qu'un trou aurait exigé trois fleurets dans la méthode ordinaire.

Le *plan automoteur* de Sommeiller n'a pas rendu moins de services. L'ouverture septentrionale du tunnel surplombait de 106 mètres au-dessus de la vallée de l'Arc. Il eût été fort dispendieux et fort long de transporter à cette hauteur par les moyens ordinaires les objets nécessaires pour les travaux. Sommeiller fit communiquer l'entrée de la galerie avec le fond de la vallée au moyen d'un plan incliné de 260 mètres de base; un cable métallique s'enroulant sur une grande poulie était attaché par ses deux extrémités à deux wagons, en sorte que la descente de l'un entraînait la montée de l'autre. Quand le wagon inférieur était chargé on remplissait d'eau le wagon supérieur jusqu'à ce que l'équilibre fût rompu au profit de ce dernier. Il descendait alors et faisait monter l'autre vagon. Pour modérer le mouvement un ouvrier agissait sur la poulie au moyen d'un frein puissant. On élevait ainsi, en quelques minutes, du fond de la vallée à l'entrée du tunnel, une charge de 1500 kilogrammes, qui, par les moyens ordinaires, aurait coûté beaucoup de temps et d'efforts.

Pour donner une idée de la marche des travaux, nous emprunterons à un rapport de M. Ménabréa quelques détails relatifs à l'année 1862. Dans le courant de cette année on perça 380 mètres

du côté de Bardonnèche; on fit pour cela 582 reprises de travaux, d'une durée d'environ 7 heures 39 minutes pour la perforation et de 6 heures 2 minutes pour la charge des mines, pour leur explosion et pour le déblaiement. En ces 582 reprises furent percés 45751 trous de mines d'une profondeur variant de 75 à 80 centimètres, pour lesquels on a employé 72,538 fleurets; on a fait éclater 54875 mines, en brûlant 18622 kilogrammes de poudre et 76000 mètres linéaires de mèches d'amorce; on a consommé dans le tunnel 1334000 mètres cubes d'air comprimé à la pression de 6 atmosphères, ce qui fait un volume de 8074000 mètres cubes d'air atmosphérique à la pression naturelle. Plus tard, quand les compresseurs à double effet eurent été substitués aux compresseurs à colonne, on parvint à faire jusqu'à trois reprises par jour; on obtenait ainsi en 8 heures un avancement qui exigeait plus de 13 heures en 1862.

Au Saint-Gothard l'emploi de la dynamite a exigé quelques modifications dans la marche des travaux. « La galerie d'avancement, dit M. Bergeron, a une section de $2^m,50$ de haut sur 3 mètres de largeur. Le travail de perforation consiste à creuser sur toute cette section environ 27 trous de mine que l'on charge de dynamite et que l'on fait sauter successivement, en commençant par ceux du milieu, en réservant toutefois la rangée des trous du bas, pour être chargés et faire explosion, après l'enlèvement des déblais provenant du haut de la galerie. Ce retard dans la marche du travail résulte de ce que les débris de rochers, tombant du haut, couperaient ou étoufferaient les mèches des trous du bas et les cartouches de dynamite ne détonneraient pas. Cette substance, pour faire explosion, doit être soumise à un choc instantané. Sa manipulation est beaucoup moins dangereuse que celle de la poudre à canon. A l'air libre, elle brûle lentement et n'éclate pas quand on y met le feu avec une allumette. Ses formidables effets ne sont obtenues que par l'emploi d'une capsule garnie d'une poudre fulminante, dont l'explosion produit le choc instantané nécessaire. Les gaz qui en résultent se composent en grande partie d'acide carbonique, mais si la combustion se fait lentement, le gaz qui s'en dégage est de l'acide nitreux et de l'oxyde de carbone, qui sont très-délétères et capables d'asphyxier les ouvriers qui les respirent. Il faut donc à tout prix

empêcher la dynamite de s'enflammer et de brûler à petit feu. Voilà pourquoi l'on ne charge et l'on ne fait partir les trous du bas de la galerie qu'après l'enlèvement des débris tombés du haut. » (Compte rendu de la 2me session de l'Association française pour l'avancement des sciences, 1873, p. 104.)

L'emploi de la dynamite a donc diminué le nombre des trous à percer. De plus, la puissance supérieure des nouvelles machines perforatrices permet de donner à ces trous une plus grande profondeur. Depuis que les grandes turbines ont été installées, les travaux marchent plus rapidement. Dans le courant de juillet 1874, on a progressé de 157 mètres dont 95 du côté nord et 62 du côté sud. On a dû néanmoins percer des roches très-dures. Du côté de Gœshenen, la galerie de direction a traversé, entre 1030 et 1125 mètres, du gneiss granitique et du gneiss gris. Le travail de perforation était exécuté par six machines Ferroux, et l'on avançait en moyenne de 3^{m},065 par jour. Pour l'élargissement de la galerie on employait six machines Dubois et François, sans parler du travail fait à la main. Du côté d'Airolo, la galerie de direction a traversé tantôt de la roche amphibolique, tantôt du quartzite et du micaschiste grenatifère. La perforation s'y faisait au moyen de sept machines placées sur un nouvel affût ; trois de ces machines étaient du système Mackean perfectionné, les quatre autres étaient du système Dubois et François. Les machines Sommeiller étaient utilisées pour les travaux d'agrandissement. L'avancement journalier moyen n'a été que de 2 mètres. C'est néanmoins beaucoup pour la dureté de la roche. Au Mont-Cenis, lorsqu'on arriva à la couche de quartzite, vers le milieu de 1865, le progrès, qui avait été jusque-là de 2 mètres par jour, fut immédiatement réduit à un demi-mètre. L'avancement de 2 mètres dans un terrain de même nature est donc, à la fois, une preuve de la supériorité des moyens employés et un gage de succès.

V. — ÉTUDES GÉOLOGIQUES

Le percement des hautes montagnes est donc un problème résolu. L'honneur de cette solution appartient sans doute aux ingénieurs qui ont conçu et conduit à bonne fin cette gigantesque entreprise. Mais nous ne devons omettre ni les services imper-

tants rendus par la géologie dans cette question, ni les résultats qu'elle a su tirer de ces travaux pour la vérification de ses théories.

Quand on proposa la percée du Mont-Cenis, on se trouvait en présence de l'inconnu ; aussi l'imagination se donnait belle carrière. Que trouvera-t-on dans les flancs de cette montagne ? Quelque lac peut-être, ou quelque gouffre profond devant lequel il faudra renoncer au tunnel après beaucoup de peines et de dépenses inutiles. Heureusement la géologie était assez avancée pour dissiper toutes ces craintes. M. Sismonda, savant géologue de l'université de Turin, fut chargé d'étudier avec M. Mauss, la nature des obstacles que l'on pourrait rencontrer dans les flancs du massif dont on projetait le percement.

Les résultats de ces études ont été consignés dans une *coupe théorique* offrant le détail des couches de terrains qu'on aurait à traverser. D'après cette carte, le massif situé entre Modane et Bardonnèche est composé de couches sédimentaires inclinées de 50 degrés, environ, vers le nord-ouest ; en sorte que les affleurements du plus grand nombre de ces couches arrivent sur le versant méridional, où les couches sont interrompues par la vallée de la Doire. De l'état des montagnes et des vallées environnantes M. Sismonda avait conclu que les couches du massif n'offriraient ni plissements ni variations notables d'inclinaison. La ligne qui joint les deux ouvertures du tunnel fait un angle de 49 degrés avec le plan perpendiculaire à ces couches. L'épaisseur orthogonale de chaque couche est donc environ les trois cinquièmes de la longueur du tunnel dans cette couche. Il résulte de là que l'épaisseur orthogonale de l'ensemble des couches du tunnel est, à peu près, de 7000 mètres. Cette épaisseur se partage en trois groupes principaux, distingués l'un de l'autre par la nature de leurs roches, par la variation de niveau dans les couches et par les fossiles qu'elles contiennent : 1° le terrain anthracifère supérieur, le même que celui d'Aima en Tarentaise ; 2° la grande masse calcaire ; 3° enfin le calcaire schisteux inférieur, le même que celui de Naves en Tarentaise. La succession et l'épaisseur des couches avaient été si bien calculées par M. Sismonda, que les ingénieurs pouvaient annoncer d'avance aux ouvriers la nature des terrains qu'ils devaient rencontrer. Aussi

ces derniers se disaient l'un à l'autre, dans leur étonnement : « il faut que les montagnes soient transparentes pour les savants. »

Élie de Beaumont, l'illuste secrétaire de l'Académie des sciences dont nous déplorons la perte récente, Élie de Beaumont, dont les théories servent de base à la géologie moderne, ne pouvait rester étranger à une question de cette nature. Aussi fut-il consulté ; il eut l'honneur de contribuer à l'entreprise du tunnel, en dissipant les craintes qu'on lui proposait. « Vous me parlez, dit-il dans sa réponse à M. de Collegno, vous me parlez d'abord de la possibilité de rencontrer des masses de gypses existantes ou dissoutes dans la percée de Modane à Bardonnèche et, peut-être, des amas d'eau ; je crois très-fort à cette possibilité, de même qu'à celle de rencontrer des serpentines, des euphotides, des masses de quartzites très-durs... Si l'on rencontre des masses gypseuses, il me paraît assez probable qu'elles seront en grande partie à l'état anhydre et peut-être salifères. Dans ce cas, les travaux seraient, sous ce rapport, dans des conditions analogues à ceux des mines de Bex et à ceux des mines de sel du Tyrol et de Bavière, où il ne se présente jamais rien de très-effrayant... » *(Comptes rendus,* t. LXXIII, p. 712.)

Ce qui faisait craindre une infiltration d'eau, c'est qu'on était certain de rencontrer de la chaux sulfatée dans la masse calcaire, et l'on ignorait si elle ne serait pas hydratée et en partie dissoute par l'action des eaux. Heureusement le sulfate de chaux ne s'est rencontré qu'à l'état anhydre, en sorte que, de toutes les appréhensions dont l'on avait eu à se préoccuper, la crainte de rencontrer des eaux souterraines a été le plus complétement dissipée. « Rarement, en effet, dit Élie de Beaumont, un percement de galerie a été moins contrarié par l'infiltration des eaux. » *(Ibid.)* Bien loin d'être incommodé par la présence de l'eau, on devait apporter de l'extérieur toute celle qui était nécessaire pour le service des ouvriers et pour celui des machines.

Quoique le tunnel du Mont-Cenis ait été créé en vue des intérêts du commerce et de l'industrie, il n'est pas moins un précieux monument scientifique. Il rend à la géologie les services qu'il en a reçus. Sa direction oblique à celle des terrains qu'il

traverse n'enlève rien à sa valeur scientifique ; elle n'empêche pas qu'il ne soit équivalent à un puits de 7000 mètres creusé perpendiculairement au plan des couches. Si l'on pratiquait un sondage au milieu d'une vaste plaine, pour étudier les différents terrains qui composent l'écorce de notre globe, on ne pourrait en obtenir des résultats équivalents à ceux du tunnel, qu'en lui donnant une profondeur double de la hauteur dont le Mont-Blanc s'élève au-dessus des vallées environnantes. Et encore, ce sondage inouï dans les annales de la science n'aurait pas les mêmes avantages. La sonde apporte bien des échantillons des terrains qu'elle traverse; mais elle ne dit rien sur la position qu'ils y occupent. Au contraire, dans le tunnel on a pu choisir les échantillons, noter leur position, étudier à loisir les roches d'où ils étaient détachés.

Les limites de cet article ne nous permettent pas d'exposer toutes les richesses scientifiques renfermées dans la belle collection d'échantillons envoyée par M. Sismonda à l'Académie des sciences de Paris. Nous devons renvoyer le lecteur aux deux mémoires qu'Élie de Beaumont a publiés sur ce sujet, dans les *Comptes rendus*, en 1870 et 1871. On les trouvera réunis à un mémoire de M. Sismonda dans un opuscule de M. l'abbé Moigno sur la *Géologie des Alpes*. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des conclusions formulées par l'éminent professeur de l'université de Turin. La haute approbation qu'elles ont reçue d'Élie de Beaumont leur donne la plus grande autorité.

Les trois groupes de terrain qui composent le massif traversé par le tunnel sont distingués et liés entre eux par les débris organiques qu'ils renferment. Les empreintes végétales, abondantes dans les deux groupes extrêmes, l'inférieur et le supérieur, disparaissent dans le groupe moyen, où l'on ne rencontre que des fossiles animaux des trois ordres liassiques, mêlés enbemble et également bien conservés. Le groupe inférieur et le groupe moyen possèdent en commun des dépouilles de mollusques liassiques, dépouilles qu'on ne trouve point dans le groupe supérieur. Les végétaux, dont on rencontre les vestiges dans le groupe supérieur et dans le groupe inférieur, appartiennent tous à la période carbonifère. M. Sismonda déduit de tous ces carac-

tères que les roches traversées par le tunnel du Mont-Cenis appartiennent toutes à une même formation géologique, la formation jurassique, conformément à l'opinion déjà formulée par M. Élie de Beaumont.

Les connaissances acquises sur la constitution géologique des Alpes sont bien précieuses, sans contredit; mais le principal service rendu à la géologie par le percement du tunnel consiste à avoir vérifié la coupe théorique dressée par M. Sismonda à l'époque où l'on discutait le projet du percement des Alpes. Cette vérification prouve en effet la solidité des théories géologiques qui avaient dirigé l'éminent professeur de Turin.

Nous terminerons cette étude en ajoutant un mot sur la principale des inventions auxquelles le génie humain a été conduit par sa lutte contre les obstacles qui s'opposaient à la perforation des montagnes. Les services de l'air comprimé ne sont pas restreints à l'ouverture des galeries souterraines; bientôt, peut-être, on le verra dans les grandes villes distribuer la force motrice aux petites industries. Alors des multitudes d'ouvriers sortiront des fabriques, où se corrompent trop souvent leur esprit et leur cœur, pour rentrer dans la vie de famille. Qui ne sent les précieux avantages qui en résulteront pour la moralité et pour l'ordre public? Ne prenez pas ceci pour un compte de Perrette. Les expériences faites au Mont-Cenis démontrent que l'air comprimé peut transmettre la force motrice à une distance de plus de six kilomètres, sans déperdition sensible. Si maintenant l'on considère la facilité avec laquelle on amenait l'air comprimé aux diverses perforatrices, soit sur le front d'attaque, soit en arrière pour les travaux d'agrandissement, on ne peut s'empêcher de dire que la force motrice sera un jour distribuée comme le gaz et l'eau.

Cette pensée avait préoccupé l'inventeur des compresseurs hydrauliques. Sommeiller avait commencé les plans et les calculs nécessaires pour l'établissement d'usines à air comprimé qui auraient approvisionné de force motrice les petites industries parisiennes. Il avait trouvé qu'au moyen d'un capital de 17 millions on pourrait produire et distribuer, dans un quartier de Paris une force de deux mille chevaux effectifs. La mort a interrompu ces calculs. Épuisé par ses travaux, Sommeiller s'est

éteint au sein de sa famille, à Saint-Joire, dans la Haute-Savoie, peu de jours avant l'inauguration solennelle de l'œuvre gigantesque où il avait consumé ses forces. Puisse-t-il recevoir dans l'éternité une récompense plus solide que la gloire dont son nom sera environné aussi longtemps que durera le grand tunnel du Mont-Cenis !

T. PEPIN.

LE P. NEWMAN ET M. GLADSTONE

L'Angleterre vient d'être le théâtre d'une joute doctrinale dont l'intérêt n'est pas moindre pour nous que pour le public d'outre-Manche. La cause attaquée et défendue avec une rare habileté par deux des plus illustres écrivains de ce pays est celle qui est débattue aujourd'hui en France, en Allemagne, en Amérique, dans tout le monde civilisé ; celle-là même que nous sommes occupé à soutenir ici, la cause des droits de l'Église à l'égard de l'État. Nos lecteurs ne trouveront pas mauvais que, avant de formuler nos conclusions dans ce grand procès, nous leur rendions compte sommairement des plaidoieries contradictoires auxquelles il vient de donner lieu.

I

Nous avons déjà fait connaître l'accusateur et indiqué le sens général de son réquisitoire. De tous les adversaires que l'Église catholique pouvait avoir à combattre, M. Gladstone était certainement le plus redoutable, parce qu'il était le plus respecté. Un fanatique de profession aurait été impuissant à fixer l'attention du public, et les catholiques eussent pu dédaigner le pamphlet auquel le P. Newman vient de répondre s'il eût été signé par un Whalley ou un Newdegate. Mais tout autre est l'autorité de M. Gladstone. L'Angleterre n'a point d'homme d'État ni de publiciste plus estimé pour la noblesse de son caractère comme

pour l'élévation et la prodigieuse souplesse de son esprit. Déjà à Oxford il avait obtenu les plus rares distinctions universitaires *(double first class honours)* dans deux branches d'études où il est difficile d'exceller en même temps, la littérature classique et les mathématiques. Naguère encore, après des années passées dans le maniement des grandes affaires, il publiait dans le *Contemporary review* une traduction en vers anglais de la réponse d'Achille aux envoyés d'Agamemnon, précédée d'une dissertation sur la versification homérique. Au parlement, il traitait avec une égale supériorité les questions de morale et de finances, et il avait l'art de s'élever à la plus haute éloquence jusque dans les rapports sur le budget qu'il présentait à la chambre, comme chancelier de l'Échiquier. Mais l'objet constant de ses préoccupations, durant le cours de sa carrière politique, a été la question des rapports de l'Église avec l'État. C'est par un traité sur cette matière qu'il s'est fait d'abord connaitre comme écrivain. Il soutenait alors les doctrines les plus antilibérales; mais, dans la suite ses idées ont graduellement subi un changement si complet qu'il est devenu le chef du parti dont il était alors l'adversaire déclaré. Cependant en devenant libéral il n'a pas cessé de se montrer profondément religieux. Bien qu'il fut sorti d'Oxford avant la naissance du mouvement Tractairien, il avait déjà manifesté les tendances qui plus tard l'attachèrent à ce parti. Aussi, le P. Newman n'eut pas de plus ardent défenseur, lorsque, pour avoir publié le fameux tract 90, il fut persécuté par les autorités universitaires. Le Dr. Manning, aujourd'hui archevêque de Westminster, était lié plus intimement encore avec M. Gladstone; et lorsque, poussant jusqu'au bout les conséquences des idées qui leur étaient communes, cet ami si cher entra dans l'Église catholique, on eut lieu de croire que M. Gladstone ne tarderait pas à le suivre.

Il est facile de comprendre quelle a dû être la première impression produite sur le public anglais, lorsqu'on a vu un homme aussi notoirement favorable à nos croyances se lever tout à coup et dénoncer hautement ces mêmes croyances comme dangereuses et immorales. Toute la vie antérieure de l'écrivain semblait garantir la sincérité de cette accusation, tandis que la supériorité de son talent et son influence prépondérante, comme chef

du parti libéral[1] assuraient à son pamphlet une publicité immense[2].

Le nouvel agresseur de l'Église avait, du reste, choisi pour son attaque le terrain sur lequel la victoire devait lui être le plus facile. Avec le fanatisme religieux, il s'était attaché à soulever contre nous le sentiment national, si excitable chez le peuple anglais. Le patriotisme est inconciliable avec le catholicisme; telle est sa thèse, et il l'appuie sur ce que, à partir du *Syllabus* de 1864 et du Concile de 1870, un catholique ne s'appartient plus. Ce qui n'avait été chez les papes qu'une prétention très-contestée est devenu, grâce au Concile du Vatican, la loi de l'Église. La dernière constitution dogmatique de ce concile a conféré aux pontifes romains un empire absolu sur l'intelligence et la volonté de tous leurs adhérents. Ils sont les maîtres des intelligences par l'infaillibilité définie au chapitre 4e, tandis que par l'autorité définie au chapitre 3e ils peuvent disposer à leur gré des volontés. Pie IX, du reste, avait exercé à l'avance par le *Syllabus* cette autorité suprême. Il avait élevé entre ses fidèles sujets et le monde moderne une barrière infranchissable. La liberté de la pensée, la liberté de conscience, la liberté de la presse, le mariage civil, l'éducation séculière, toutes les institutions et tous les principes qui, depuis un siècle, régissent les relations de la vie civile et politique, ont été frappés d'un solennel anathème. En se jetant dans des nouveautés doctrinales qui ne lui permettent plus de se faire gloire de son immutabilité, l'Église romaine a ressuscité les prétentions surannées du moyen âge. Tout catholique se voit donc dans la nécessité d'opter entre ses devoirs de citoyen et les prétentions de Rome. Du moment que le pape s'attribue un droit illimité à l'obéissance des siens, il peut, d'un moment à l'autre, leur commander de trahir l'État,

[1] M. Gladstone vient d'abdiquer cette fonction; et sa détermination semble lui avoir été surtout inspirée par l'impuissance de se faire suivre par le gros du parti dans la question religieuse. Nous n'avons en France rien qui ressemble à un *leader* anglais, sauf peut-être M. Gambetta, qui remplit une fonction analogue vis-à-vis du parti républicain avancé. Les hommes d'ordre semblent incapables chez nous d'observer la discipline à laquelle les libéraux aussi bien que les conservateurs se soumettent depuis des siècles en Angleterre.

[2] Le P. Newman nous apprend qu'après avoir fait circuler 22,000 exemplaires de ce pamphlet parmi les classes instruites, M. Gladstone en a fait une édition populaire qu'il a répandue à profusion dans les rangs inférieurs de la population.

et, par conséquent, l'État a le droit de leur demander ce que, dans un cas semblable, ils seraient disposés à faire. Il faut que chacun dise s'il est plus patriote que catholique, ou s'il prétend ne faire passer ses devoirs de citoyen qu'après ses engagements religieux.

A cette sommation passionnée, les réponses n'ont pas fait défaut [1], et déjà nous en avons mentionné plus d'une. Mais il était un athlète que tous, amis et ennemis, souhaitaient voir descendre dans l'arène pour se mesurer avec M. Gladstone : c'est le P. Newman.

L'illustre fondateur de l'Oratoire anglais occupe parmi ses compatriotes une position unique. Leur aveugle répulsion pour les convertis ne l'a pas empêché, depuis son abjuration, de voir croître sa popularité. Dans le temps même où il était la gloire de l'université d'Oxford, il ne possédait point sur l'opinion publique le prestige dont il jouit aujourd'hui. On put juger de son immense crédit lorsque, il y a peu d'années, un écrivain en vogue, M. Kingsley, s'avisa d'appliquer nommément au célèbre oratorien l'accusation d'*insincérité*, que les protestants sont si disposés à admettre quand il s'agit des catholiques en général. Le P. Newman répliqua par une série de brochures qu'il intitula d'abord *Apologia pro vita sua*, et qu'il fit ensuite réimprimer sous le titre de *Histoire de mes opinions religieuses*. Cette publication eut en Angleterre un succès inouï, et il n'y eut qu'une voix, parmi les protestants comme parmi, les catholiques pour reconnaître que le champion du papisme avait battu à plate couture son imprudent adversaire.

Si supérieur qu'il soit, le talent du P. Newman ne suffirait pas à expliquer cette sympathie de ceux qui sont antipathiques à ses croyances. Il en est redevable, croyons-nous, à une qualité qui, aux yeux du peuple anglais, l'emporte sur toutes les autres : en se faisant catholique, il est demeuré anglais, anglais jusqu'à la moelle des os. Pas plus que lui, les autres convertis n'ont abjuré leur nationalité en changeant de religion, mais il a pris plus de soin pour que sa transformation religieuse ne pût empêcher ses

[1] Au moment où nous terminons ce travail, les journaux annoncent que Mgr l'archevêque de Westminster vient lui-même d'entrer en lice.



compatriotes de le reconnaître comme un des leurs. Et en cela, sans doute, il a suivi les inspirations de son zèle autant que les inclinations de sa nature. Saint Paul, appelé à convertir les nations, se faisait tout à tous pour les gagner toutes à Jésus-Christ. Le pieux oratorien se sera dit que, appelé spécialement à ramener dans les voies de ses pères le peuple le plus patriotique du monde, il y réussirait d'autant plus qu'il s'identifierait davantage avec lui et qu'il lui montrerait mieux, par son propre exemple, la possibilité de rester bon anglais tout en devenant fervent catholique.

Sa tournure d'esprit et de caractère a merveilleusement aidé le P. Newman dans l'accomplissement de cette mission. Il est en Angleterre peu d'écrivains qui possèdent aussi parfaitement que lui l'énergie native de l'idiome saxon, et dont le style soit plus dégagé des emprunts que l'anglais a faits, dans les derniers siècles, au latin ou aux langues modernes. Nul ne manie mieux cette froide et pénétrante ironie dont nos voisins aiment à assaisonner les discussions les plus sérieuses. Éminemment original dans ses conceptions, il a pourtant l'art de présenter toujours la vérité sous la forme qui la rend plus saisissable aux lecteurs anglais ; et il allie à un degré rare deux qualités qui semblent s'exclure : la franchise qui ne craint pas d'aborder de front les sujets les plus délicats, et le tact qui les traite de manière à ne froisser aucune susceptibilité.

Des antécédents aussi favorables indiquaient naturellement aux catholiques anglais l'homme le plus propre à repousser l'imputation odieuse lancée contre eux par M. Gladstone. Celui-ci, du reste, avait directement provoqué le P. Newman, en citant une de ses lettres à l'appui des charges élevées contre le Concile. Le soin de son propre honneur s'unissait donc à l'intérêt de la cause catholique pour engager l'éminent oratorien à rompre le silence qu'il gardait depuis plusieurs années. Son intervention était d'autant plus désirable que ce silence était interprété d'une façon plus malveillante par les ennemis de l'Église. On se plaisait à voir en lui un Achille retiré dans sa tente pour punir les chefs de l'armée catholique de n'avoir fait assez de cas ni de ses avis, ni de ses services. On exploitait méchamment la lettre dont nous venons de parler ; lettre malheureuse, écrite durant la pé-

riode la plus orageuse du Concile et tombée, on ne sait comment, dans le domaine de la publicité, tandis que son auteur ne l'avait destinée qu'à son évêque. On allait même jusqu'à dire dans les journaux que le P. Newman était entré en pourparlers avec les *vieux-catholiques* d'Allemagne.

Le P. Newman vient de dissiper ces soupçons injurieux, en publiant sa réfutation de M. Gladstone en forme de lettre adressée au duc de Norfolk[1]. Nous le retrouvons dans cet écrit tel qu'il s'était montré dans ses publications précédentes : attaché à la vérité catholique, habile dans l'ordonnance de son sujet, vigoureux dans son argumentation et dans son style.

Ce n'est pas que nous puissions accepter toutes ses affirmations de détail, surtout en ce qui touche les controverses agitées naguère entre les catholiques. Mais la nécessité de nous séparer de lui sur ces points accessoires ne saurait nous empêcher de reconnaître le prix du service qu'il nous rend; nous pourrons même tirer profit de la discussion loyale et fraternelle des points sur lesquels nous sommes en désaccord.

Mais avant d'aborder cette partie la moins agréable, bien que peut-être la plus utile, de notre tâche, nous allons résumer la triomphante argumentation par laquelle sont mises à néant les accusations de M. Gladstone.

II

Un habile avocat doit tout d'abord s'insinuer dans l'esprit de ses juges. C'est ce qu'avait fait M. Gladstone en flattant les préjugés religieux et nationaux du public anglais. Avec un art plus digne de notre sainte cause, le P. Newman s'adresse aux plus nobles instincts de ses compatriotes, à leur amour du *fair play* et à leur haine de l'hypocrisie. Il leur découvre, sous les dehors trompeurs de zèle pour l'intérêt national, les vraies causes des attaques de M. Gladstone. Il montre qu'il ne faut chercher ces causes ni dans le *Syllabus* de 1864 ni dans les définitions con-

[1] *A letter addressed to his Grace the Duke of Norfolk on occasion of M. Gladstone's recent expostulation*, by John Henry Newman D. D. of the Oratory. London, Pickering.



ciliaires de 1870. Comment se fait-il, en effet, que M. Gladstone ait attendu jusqu'à ce jour pour apercevoir les dangers dont ces actes menaçaient la société civile ?

Évidemment, celui qui avait si longtemps fermé les yeux sur ces dangers a dû avoir, pour les ouvrir soudainement, un motif indépendant de l'intérêt général dont il se constitue le défenseur. Il en dit assez, du reste, pour qu'il soit facile de déduire l'explication de sa conduite. Renversé du pouvoir par suite de la résistance opposée à son projet d'université mixte, il n'a pas douté que cette opposition ne fût le résultat d'un mot d'ordre venu de Rome et sa chute lui a révélé ce qu'il y a de périlleux pour l'État dans la nouvelle organisation de l'Église catholique. — Mais quel rapport y a-t-il entre cet effet et la cause à laquelle il est rapporté ? Qui a dit à M. Gladstone que les évêques et les députés catholiques qui ont repoussé son projet, ont agi ainsi par ordre du Pape ? Et en supposant même que le Pape fût intervenu, serait-ce en vertu du *Syllabus* et du concile du Vatican ? C'est sans doute un fort grand malheur, aux yeux de M. Gladstone, qu'on ait repoussé son projet favori et privé l'Angleterre de ses services ; mais c'est un malheur qu'il aurait pu et dû prévoir. Les évêques irlandais avaient hautement répudié à l'avance le principe de l'éducation mixte. Avaient-ils besoin du Concile pour apprendre à tenir leur parole ? La cause qu'ils défendent n'est-elle pas nationale auss bien que religieuse ; et à quoi donc peut servir le régime parlementaire si ce n'est à mettre toutes les classes de citoyens en état de soutenir leurs droits et leurs intérêts ? (P. 8, 9, 10.)

C'est par cette écrasante argumentation *ad hominem* que le P. Newman entre en matière. Il ne pouvait s'y prendre plus habilement et plus noblement pour tourner contre son adversaire la défaveur que celui-ci s'était efforcé de jeter sur les catholiques. Comment ne pas se défier d'un homme qui, pour satisfaire ses rancunes politiques, cherche à attiser les haines religieuses et dont l'ambition se cache sous le masque du zèle pour l'intérêt social ?

Après avoir ainsi frappé d'une légitime suspicion tout le réquisitoire de M. Gladstone, le P. Newman aborde la discussion de chacun des griefs articulés contre l'Église, et il n'en

est pas un dont sa vigoureuse logique ne démontre avec évidence la fausseté.

La base principale de l'accusation était la situation toute nouvelle dans laquelle l'Église catholique se serait placée vis-à-vis de la société civile. — « En vérité, répond le P. Newman, il faut donc croire que Notre-Seigneur et ses apôtres, que saint Ignace d'Antioche et saint Polycarpe de Smyrne, et tous les Pontifes martyrs de la primitive Église n'avaient rien plus à cœur que de cultiver l'amitié du gouvernement romain ? M. Gladstone a-t-il donc oublié que les chrétiens de ces premiers âges étaient accusés d'être les ennemis du genre humain ? Assurément, ce qui aujourd'hui déplaît en nous ce n'est pas la répudiation des exemples de nos ancêtres dans la foi, c'est la fidélité avec laquelle nous les suivons. » (P. 18.)

Comment ose-t-on reprocher à l'Église ce prétendu changement, alors que c'est précisément son immuable constance qui attire à elle une foule d'hommes distingués, nés hors de son sein et rebutés par la versatilité du protestantisme ? Le P. Newman atteste que ce motif contribua plus que tous les autres, il y a quarante ans, à pousser vers Rome un grand nombre de membres de l'université d'Oxford. Ils voyaient Jésus-Christ donner à ses apôtres une mission indépendante de tous les pouvoirs humains ; ils voyaient, pendant trois siècles, cette Église « non divisée » *(the undivided Church)* à laquelle en appellent sans cesse les protestants, défendre jusqu'à l'effusion du sang cette indépendance nécessaire à l'exécution de son céleste mandat ; et ils cherchaient en vain hors de Rome la transmission de ce divin hériage. Ce n'est sûrement pas vers Cantorbéry, ni vers Berlin, ni vers Moscou, ni vers Constantinople qu'il faut tourner ses regards si l'on désire voir l'épouse libre du Verbe incarné. On ne trouve là que des églises esclaves qui, en se révoltant contre la véritable héritière des promesses, ont subi le joug des pouvoirs temporels et vendu pour un peu d'or leurs prérogatives spirituelles. A moins donc que la véritable Église n'ait cessé d'exister, à moins que Jésus-Christ n'ait oublié la promesse d'indéfectible assistance faite à ses apôtres, il faut reconnaître que cette véritable Église est l'Église romaine. L'argument dont M. Gladstone se sert pour la combattre est

précisément celui qui fait le mieux ressortir sa divinité (p. 20, 22).

Mais cette Église n'a-t-elle pas changé au moins quant à l'étendue du pouvoir qu'elle a permis au Pape de s'arroger ? Les relations du siége de Rome avec les autres siéges sont-elles au XIXe siècle ce qu'elles étaient au siècle des Cyprien et des Ambroise ? La centralisation dogmatique et disciplinaire que le dernier Concile a sanctionnée n'était-elle pas inconnue à la primitive Église !

La réponse à cette difficulté est, à notre avis, la partie la plus remarquable de l'ouvrage que nous analysons. Le P. Newman ne nie pas qu'il y ait eu un certain changement dans le mode suivant lequel s'est exercée à différentes époques la juridiction ecclésiastique ; mais il se fait de ce changement même une preuve de l'immutabilité essentielle de ce pouvoir.

Autre chose est en effet l'autorité, autre chose, l'exercice de l'autorité. Celle-ci, émanée de Jésus-Christ et déposée dès l'origine dans les mains de l'Église, n'a pu subir aucune diminution ni aucun accroissement ; mais elle a pu et dû s'accommoder dans son exercice, aux différences du temps. Avant d'en donner la plénitude aux apôtres unis à Pierre, Jésus-Christ l'avait donné à Pierre seul, en lui disant, comme plus tard il le dit au collége apostolique tout entier : « Ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Le divin fondateur de l'Église ne pouvait pas priver son corps mystique de la force la plus indispensable à tout corps vivant et à toute société durable. Il savait que, pour maintenir l'unité au dedans et repousser les attaques du dehors, il fallait un chef doué du pouvoir suprême (p. 28). Il a donc donné dès l'origine ce pouvoir au chef de son Église, en lui laissant la faculté de juger dans quelle mesure il en devrait user par lui-même et dans quelle mesure il en pourrait partager l'exercice avec ses collègues. Les premiers siècles qui ont été, pour l'Église, des siècles de diffusion, ont comporté une division plus grande des pouvoirs ecclésiastiques ; plus tard leur concentration est devenue indispensable. Et, ce n'est pas là une théorie que les catholiques inventent pour le besoin de leur cause. C'est une conclusion incontestable à laquelle l'étude des faits historiques a con-

duit les protestants de bonne foi. « La chrétienté occidentale, dit le Dr Milman, avait absolument besoin d'un centre indépendant, fort par le respect traditionel dont il était entouré, et dont les titres à la suprématie fussent universellement reconnus. Sans lui, la parfaite organisation de la hiérarchie chrétienne serait tombée en pièces dans un incessant conflit; elle aurait dégénéré en une caste féodale semi-séculière, dotée de bénéfices héréditaires et de plus en plus asservie à l'autorité civile, en un sacerdoce national, graduellement abaissé jusqu'au niveau intellectuel et religieux de la nation ou de la tribu d'où il serait sorti... La Providence aurait pu sans doute établir un ordre différent; mais il est impossible d'imaginer par quelle autre force d'organisation et de consolidation les nations occidentales auraient pu arriver à cette unité et à cette conformité de mœurs, d'usages, de lois, de religion qui ont fait sortir de leurs rivalités mêmes et de leurs guerres incessantes, la plus noble, la plus élevée, la plus rationnelle de toutes les civilisations que l'humanité ait jamais connues. » (P. 31.)

Voilà donc cette centralisation dont M. Gladstone fait un sujet d'accusation contre l'Église romaine, reconnue par un écrivain protestant indispensable non-seulement à la conservation du christianisme, mais à la production de la civilisation moderne. Tandis que l'histoire des premiers siècles nous montre dans l'Église l'existence d'un pouvoir suprême, l'histoire moderne nous révèle les causes qui, dès l'origine, avaient porté le divin Sauveur a concentrer ce pouvoir dans un seul siége. Ce ne sont pas les papes qui ont systématiquement développé cette concentration; ses progrès ont été le résultat de cette force des choses, qui est la manifestation visible de la Providence (p. 30). Le cours des siècles a conduit graduellement à sa pleine manifestation la prophétie et la promesse contenues dans la parole souveraine : « Tu es Pierre, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Église [1]. » (P. 27.)

[1] Pour exprimer cette concentration providentielle, dans les mains du Pape, du pouvoir ecclésiastique partagé antrefois dans une plus large mesure par l'épiscopat, le P. Newman se sert d'un terme légal qu'il ne faut évidemment pas prendre à la lettre. Il dit que le Pape est *héritier par défaut (heir by default)* de la hiérarchie œcuménique du IVe siècle. Le savant directeur de la *Voce della Verità* blâme cette

Qu'on cesse donc de reprocher aux catholiques l'obéissance dont ils font profession à l'égard du pape ; ou qu'on leur montre aujourd'hui, ailleurs que dans les mains du pape, le pouvoir spirituel qu'exerçait incontestablement l'Église au temps du concile de Nicée. L'opposition que les protestants croient voir entre ces deux époques n'existe que dans leur système. Pour eux, il n'y a plus de pouvoir spirituel et, par conséquent, il n'y a plus d'Église. Envers qui, en effet, peuvent-ils pratiquer cette soumission que l'Apôtre nous commande à l'égard de nos pasteurs ? Quel est celui d'entre les anglicans qui se croit obligé d'obéir à l'archevêque de Cantorbéry ? Nous seuls pouvons pratiquer cette obéissance sans servilité, parce que nous reconnaissons dans le pape l'autorité de Jésus-Christ. « Pour nous, obéir au pape et être catholiques, être catholiques et être chrétiens, c'est une seule et même chose. Qu'on nous appelle ultramontains, que le parlement prenne contre nous des mesures violentes, nous ne changerons rien pour cela à notre conduite ; il nous est impossible de croire à l'Église sans croire à la suprématie de son chef. » (P. 27).

Cette considération, dont la justesse est palpable, suffit à faire tomber toutes les difficultés qu'on oppose à l'accroissement des prérogatives de la papauté. Ces prérogatives ne diffèrent en rien de celles qui ont été attribuées à l'Église, du moment où elle a été reconnue comme l'envoyée de Dieu par les pouvoirs civils et par les masses qu'ils gouvernent. « Il n'y a pas de milieu, en effet : ou il faut nier ses titres à l'autorité divine, ou il faut se soumettre à cette autorité, à tout ce qui est renfermé dans le domaine de la religion, et ce domaine est bien vaste. » (P. 22.) — « Ces prérogatives, l'Église les réclama sous les premiers empereurs chrétiens

expression qui impliquerait, selon lui, que le Pape tient son pouvoir de la hiérarchie. Mais le P. Newman exclut cette interprétation, puisqu'il fait dériver la plénitude du pouvoir pontifical de la promesse faite par Jésus-Christ à saint Pierre. Remarquons que notre auteur s'adresse spécialement aux protestants, et que, comme il le dit lui-même, il envisage le pouvoir ecclésiastique dans sa manifestation extérieure. Il est incontestable que, sous ce rapport, il y a eu un changement résultant en partie de la défection de toutes les Églises apostoliques, sauf celle de Rome, et en partie des nouvelles relations du pouvoir ecclésiastique vis-à-vis des sociétés civiles. Toute la partie de ce pouvoir qui a été criminellement perdue d'un côté et nécessairement abandonnée de l'autre, est revenue de droit au Pape, et c'est dans ce sens qu'il a été l'héritier par défaut de la hiérarchie primitive.

comme lui appartenant légitimement, ou du moins comme devant lui être concédées par l'État en retour des bienfaits qu'elle lui conférait. C'était son droit de les demander et le devoir de l'État de les accorder. » (P. 24.) « Elle les réclame encore aujourd'hui et jamais, jamais elle ne les abandonnera. Ce n'est pas, en effet, d'un empire mort qu'elle les a reçues, mais c'est en partie par la dotation directe de son divin Maître, et en partie comme la conséquence légitime de cette dotation. Ses réclamations s'adressent seulement aux populations catholiques, et l'on sait très-bien qu'elle ne prétend pas faire un usage quotidien des plus sublimes parmi ces prérogatives, et qu'elle les réserve pour les grands besoins et les circonstances extraordinaires. » (P. 28.)

Ici encore M. Gladstone a été mal inspiré dans le choix de ses griefs. Ce n'est pas la concentration du pouvoir ecclésiastique entre les mains du pape, c'est ce pouvoir lui-même qui incommode le libéralisme moderne ; et l'on ne voit pas ce que gagneraient nos politiques si, au lieu d'un seul pape, ils avaient affaire à un grand nombre d'Ambroises ou d'Augustins (p. 28). M. Gladstone a surtout bien mal choisi son moment pour reprocher au pape cette concentration des pouvoirs ecclésiastiques, dont le résultat est de réaliser en faveur de ses ennemis le souhait de l'empereur romain, qui désirait que tous ses sujets n'eussent qu'une tête pour les frapper d'un seul coup. Supposé même que la conduite de la papauté envers l'Angleterre, il y a trois siècles, eût effacé le souvenir des antiques bienfaits, ce ne serait pas encore un motif suffisant pour la juger aujourd'hui sans forme de procès. « Le peuple anglais ne voudrait pas, assurément, se montrer aussi injuste envers Nana-Sahib qu'on l'a été envers le père de la civilisation européenne. » (P. 34-35.)

Le Concile du Vatican n'a donc rien changé ni à la foi catholique, ni à la constitution de l'Église. Il s'est borné à sanctionner ce développement du dogme et cette concentration du pouvoir ecclésiastique qui, implicitement contenus dans le dépôt de la révélation et rendus nécessaires par le cours providentiel des événements, avaient dès longtemps été pratiquement acceptés. Refuser à l'Église ce pouvoir de développer le dogme et renfermer toute la théologie dans l'histoire, comme le fait M. Dœllinger avec l'école semi-rationaliste d'Allemagne, c'est se mettre

en contradiction avec l'histoire aussi bien qu'avec l'Écriture. L'Église n'a pas seulement reçu mission de témoigner, mais encore d'enseigner. Son pouvoir ne se borne donc pas à constater la doctrine révélée explicitement par Jésus-Christ, il a encore pour but d'en indiquer les applications et de la défendre contre les erreurs. Pour accomplir cette mission, l'Église emploie divers instruments : l'histoire lui sert à connaître ce qui a été révélé et défini, comme le raisonnement lui sert à déterminer le sens de la révélation et à en déduire les conséquences ; mais ce qui donne à ses définitions une autorité souveraine, ce n'est ni le raisonnement, ni l'histoire, c'est l'assistance divine qui lui a été garantie. En mettant l'autorité de l'histoire au-dessus de celle de l'Église, M. Dœllinger renverse le principe fondamental du christianisme ; nous, au contraire, en acceptant la nouvelle définition du Concile du Vatican, nous sommes catholiques précisément comme on l'était au temps du concile de Nicée. L'arbre s'est développé, mais il est toujours le même. Ceux-là introduisent dans la croyance et l'organisation de l'Église la plus substantielle et la plus meurtrière des innovations, qui lui refusent aujourd'hui un pouvoir qu'elle n'a cessé d'exercer pendant dix-huit siècles. (P. 103-107.)

On le voit, cette lumineuse démonstration renverse par la base tout l'échafaudage d'accusations que M. Gladstone avait *fondées* sur le prétendu changement introduit par le dernier concile dans la constitution de l'Église catholique. Ce point capital une fois établi, tout le reste en découle par voie de conséquence.

Si l'Église est toujours la même, les catholiques n'ont pas plus de peine aujourd'hui que dans les siècles passés à concilier leurs devoirs envers l'autorité spirituelle avec leurs obligations envers le pouvoir temporel. Ces deux pouvoirs ont deux sphères distinctes ; et comme il n'y a pas de droit contre le droit, il est absurde de supposer que l'un commande légitimement ce que l'autre a le droit de défendre. Si l'État sort de ses attributions pour envahir le domaine de la conscience, le chrétien devra se souvenir qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et il refusera d'accomplir ce qui lui serait injustement commandé ; mais d'un autre côté, si, par impossible, le Pape abusait de son auto-

rité pour pousser un catholique à violer ses devoirs de citoyen ou toute autre obligation clairement imposée par la conscience, Bellarmin et les théologiens les plus dévoués à la papauté n'hésitent pas à dire qu'il faudrait lui désobéir (p. 52, 66).

L'infaillibilité du Pape n'a du reste rien à voir ici, puisqu'elle est attachée, non aux ordonnances particulières du Pontife romain, mais aux définitions générales qu'il prononce dans les questions concernant la foi et les mœurs.

M. Gladstone, il est vrai, se récrie, et dans une des phrases les plus sonores de son pamphlet, il prétend que, en attribuant au Pape la définition des questions de morale, nous lui livrons notre vie tout entière. Il n'est rien, nous dit-il, qui ne soit renfermé dans le domaine de la morale. « Le devoir est une puissance qui se lève avec nous le matin, et qui, la nuit, repose avec nous. Il s'attache à nous comme notre ombre et ne nous quitte que lorsque nos yeux se ferment à la lumière de la vie. » — Que suit-il de là ? Une seule chose : comme la morale elle-même, qui ne domine constamment la liberté que pour la diriger et la soutenir, l'autorité de l'Église exercée souverainement par le Pape est un appui et non un joug pour ceux qui y reconnaissent l'autorité de Dieu. De fait, les Papes ne sont intervenus que bien rarement, depuis dix-huit siècles, dans les questions de morale ; et cette intervention a eu surtout pour objet de réprimer les exagérations en sens opposé des casuistes[1]. En dehors de ces extrémités dangereuses, elle remet ses enfants à la direction de leur propre conscience et laisse à ses docteurs la plus grande liberté pour appliquer aux relations de la vie religieuse et sociale les principes de la morale naturelle et révélée (p. 43, 120).

L'Église n'est donc pas l'ennemie de la *vraie liberté de conscience*. Pour porter contre elle cette accusation, il a fallu pervertir la notion que le mot de conscience a toujours exprimée. Depuis le commencement de l'ère libérale, la littérature et la science, la presse sérieuse et le journalisme se sont coalisés dans une vaste conjuration pour obscurcir l'éclat de ce divin flambeau ;

[1] Le Dr Newman dit n'avoir trouvé dans son édition de Busembaum que soixante décisions des Papes dans les questions de morale. La nouvelle édition de Gury, complétée par le P. H. Dumas (Lyon, Briday) en donne un nombre beaucoup plus considérable, mais cela n'ôte rien à la force de l'argument.



et l'on a si bien fait que la liberté de conscienee n'est plus aujourd'hui dans la pensée de ses plus bruyants défenseurs que le droit de n'avoir point de conscience (p. 57, 58).

C'est cette liberté que les papes ont condamnée et que Pie IX, après Grégoire XVI, appelle un délire, *deliramentum*. Conclure de ces condamnations que l'Église est hostile à la vraie liberté de conscience serait aussi raisonnable que de supposer le catholicisme ennemi de la vraie réforme, parce qu'il anathématise la réforme de Luther (p. 59). La liberté de conscience! Mais qui donc l'a proclamée dans le monde, où elle avait été si longtemps méconnue; qui l'a défendue avec une inflexible constance contre toutes les tyrannies, si ce n'est l'Église catholique? A ses yeux, la conscience est dans l'âme humaine le reflet de la lumière divine (p. 55); et ses convictions ont un caractère tellement sacré que, lors même qu'elle est dans une invincible erreur, nous sommes obligés de lui obéir. Cette obligation existe encore lorsque l'erreur est volontaire, bien qu'on soit tenu alors de chercher la vérité. Le quatrième concile de Latran a prononcé cette sentence générale, que « celui qui agit contre sa conscience perd son âme; » et Busembaum en conclut qu'un hérétique n'est pas coupable en demeurant éloigné de la véritable Église aussi longtemps qu'il croit sa secte plus digne de foi (p. 65). Comment concevoir après cela qu'on accuse l'Église catholique de mépriser les droits de la conscience?

Reste la condamnation prononcée par l'encyclique de 1864 et par le *Syllabus* contre les principes et les institutions de la société moderne. — Eh! bien, oui, le Pape refuse d'accepter ces institutions comme des principes; et cela par une raison bien simple: c'est que ces prétendus principes sont contraires à ceux que l'Église, d'accord avec toutes les sociétés humaines, avait professés jusqu'à ce jour. Le tort de l'Encyclique et du concile du Vatican est donc, sous ce rapport encore, l'opposé de celui que leur reproche M. Gladstone: c'est de rester trop fidèles au passé, et de maintenir l'immutabilité de la société spirituelle au milieu des transformations des societés temporelles.

Ces principes, soi-disant immortels, sont encore trop jeunes pour qu'on puisse faire un crime à l'Église du peu d'empressement qu'elle montre à abjurer en leur faveur ses traditions sécu-

laires. Les Anglais feraient bien de se souvenir que jusqu'au commencement de ce siècle, dans leur propre pays, l'État s'attribuait sur la conscience des sujets des droits bien autrement rigoureux que ceux revendiqués par l'Encyclique en faveur de l'autorité divine de l'Église. Un anglican qui passait un mois entier sans aller au temple était passible d'une amende de 500 francs, à laquelle on joignait une autre de 250 francs pour chacun des habitants de la maison qui se rendaient coupables de la même négligence. L'acte *de corporation* excluait de tout office public celui qui, dans le courant de l'année, n'avait pas participé à la Cène anglicane ; et l'acte du *Test* obligeait tous les officiers civils et militaires à l'accomplissement de ce même rite et au reniement de la foi romaine, durant les six mois qui suivaient leur promotion (p. 69-70).

L'État alors avait une conscience ; mais le moment est venu où il en a eu plusieurs et où ces consciences, délivrées de tout frein par la liberté de penser, se sont trouvées en lutte ouverte les unes avec les autres. Il a bien fallu alors renoncer aux lois protectrices de l'orthodoxie, que l'État avait maintenues pendant plus de deux siècles après avoir abjuré la règle de l'orthodoxie (p. 71). L'indifférence légale est ainsi devenue une nécessité des temps, et l'Église ne nous empêche pas de la considérer de la sorte ; ce qu'elle ne veut pas, c'est qu'on en fasse un idéal, un droit essentiel de l'homme, la condition de toute société bien ordonnée (p. 75). Elle s'oppose également à ce que cette liberté soit déclarée sans limite ; mais, quel est le gouvernement qui, en ce cela, ne soit d'accord avec l'Église. Certes, en Angleterre, la liberté des catholiques en particulier est loin d'être illimitée, et ceux qui prêchent si haut le libéralisme au Pape feraient bien d'exhorter la municipalité de Birmingham a garantir aux catholiques la liberté de faire des processions (p. 73).

Il n'est pas une des erreurs signalées dans le *Syllabus* dont la condamnation ne se justifie avec la même facilité. Il suffit pour cela de rapprocher les propositions contenues dans ce recueil, des documents d'où ces propositions ont été extraites. Le P. Newman examine en détail celles que M. Gladstone a citées comme particulièrement odieuses ; et il prouve avec évidence que cet homme d'État, si exact et si impartial d'ordinaire, a souvent

défiguré et plus souvent encore interprété inexactement les textes qu'il nous oppose. Du moment qu'on les explique par leur contexte, du moment surtout qu'on applique à la proscription de ces erreurs les règles établies par la théologie pour préciser le sens et l'étendue des sentences pontificales, on n'éprouve plus qu'une difficulté : celle de comprendre le bruit que le *Syllabus* a fait dans le monde religieux. Ce recueil ne contenait absolument rien de nouveau ; les erreurs dont il donnait le catalogue avaient été condamnées séparément sans que personne y prît garde. En les faisant réunir ensemble, le Souverain Pontife n'y avait ajouté aucune note propre à aggraver ou à étendre le blâme dont elles avaient déjà été frappées (p. 83). Il n'y a donc rien dans cet acte qui explique le soulèvement qu'il a provoqué dans l'opinion publique; et, pour s'en rendre raison, on est presque obligé d'admettre ce qu'affirment des personnes bien informées, qu'il y a eu là un complot de la franc-maçonnerie antichrétienne. C'est elle qui a fait parvenir le *Syllabus* aux journaux avant même qu'il fût parvenu à un grand nombre d'évêques et qui, avec une perfide habileté, a exploité l'ignorance du public et l'obscurité inévitable de formules destinées à être expliquées aux peuples par leurs pasteurs (p. 94).

III

Dans les pages qui précèdent, nous avons résumé les arguments que l'éloquent défenseur de la cause catholique oppose aux sophismes de l'écrivain protestant. Cette analyse est bien incomplète ; elle suffit pourtant pour que le lecteur puisse juger de la force de cette réfutation et comprendre les applaudissements qu'elle a provoqués dans le camp catholique. Ces applaudissements ont été unanimes, bien que le vaillant athlète, en combattant notre commun adversaire, eût asséné d'assez rudes coups à quelques-uns de ses compagnons d'armes. Dès la seconde page de sa brochure, il fait peser en grande partie sur certains catholiques la responsabilité des attaques de M. Gladstone [1]. A

[1] La sincérité du P. Newman le porte cependant à décharger bientôt les catholiques de cette responsabilité, puisqu'il prouve, dans les pages qui suivent immédiatement celle-là, que l'hostilité de M. Gladstone a pour cause principale l'opposition parfaitement légitime de l'épiscopat irlandais au projet d'université mixte.



l'entendre, « il y a parmi nous des hommes qui se conduisent comme si les paroles inconsidérées et les actes blessants étaient sans conséquence; qui se plaisent à donner à la vérité la forme la plus paradoxale, à tendre les principes jusqu'à ce que la corde soit sur le point de casser; qui enfin, après avoir fait de leur mieux pour mettre le feu à la maison, laissent aux autres le soin de l'éteindre. » A la fin de son écrit, il revient sur le même sujet, et, par une allusion assez claire à la lettre dont nous avons parlé plus haut, il maintient la justesse de l'application qu'il a faite à ses adversaires catholiques du blâme prononcé par Jésus-Christ contre ceux qui scandalisent les plus petits parmi les croyants.

On peut regretter, dans l'intérêt même de sa gloire, que l'illustre écrivain ait ainsi mêlé une querelle domestique à la défense de notre sainte cause; mais il s'y est cru sans doute obligé pour justifier ses actes passés et établir nettement sa situation présente. Prévoyant du reste que l'ennemi ne manquerait pas de tirer parti de ces dissentiments, il s'en est très-habilement fait un moyen de défense. Il y puise un argument pour prouver à M. Gladstone que les catholiques n'abdiquent nullement leur liberté intellectuelle; et que, parfaitement unis dans la croyance des vérités révélées de Dieu, ils gardent toute leur indépendance à l'égard des opinions libres que Dieu a livrées à nos discussions.

La presse catholique, en Angleterre, a en effet prouvé par l'accueil fait à cet écrit, combien parmi nous l'intérêt commun de la foi l'emporte sur les intérêts particuliers qui nous divisent. C'est donc bien à tort qu'un journal anglican, *The Church Times* (22 janvier 1875), a cru pouvoir prédire que la brochure du Dr Newman serait moins bien accueillie par l'extrême droite catholique que par les anglicans clairvoyants et par les apostats de la trempe de lord Acton. Celui qui a écrit ces paroles montre qu'il se fait une bien fausse idée des sentiments d'un vrai catholique. Il n'en est pas un certainement, même parmi les plus exagérés, qui ne consentît volontiers a être plus maltraité encore par lord Acton que par le Dr Newman, pourvu que le premier finît par dire comme le second et avec la même sincérité que lui : « Je reconnais que Dieu n'a sur la terre qu'un seul oracle,

la sainte Église catholique et le Pape qui en est le chef. J'ai toujours désiré que toutes mes pensées et toutes mes paroles fussent conformes à son enseignement. Je soumets à son jugement ce que je viens d'écrire et tout ce que j'ai précédemment écrit, non-seulement quant à la vérité de la doctrine, mais encore quant à la question de prudence, de convenance et d'opportunité. Je crois n'avoir poursuivi dans ce que j'ai publié aucune fin égoïste ; mais je suis prêt à reconnaître que, dans les matières non définies, je puis avoir parlé quand j'aurais dû me taire. » (P. 131.)

Avec un tel adversaire, on peut se résigner à n'être pas d'accord sur tous les points ; mais on peut aussi espérer de s'entendre, au moyen d'une explication loyale.

Un trait de la sainte Écriture nous donne la clef du différend qui nous sépare d'un homme dont le zèle et la science méritent tout notre respect. Lorsqu'arriva la fin de la captivité de Babylone, l'ange gardien des Perses lutta pendant vingt et un jours contre l'archange Gabriel, qui plaidait auprès du Seigneur la cause des fils de Juda. Tandis que celui-ci hâtait le retour de ses clients dans l'héritage de leurs pères, celui-là s'efforçait de les retenir, avec la vérité dont ils conservaient le dépôt, au milieu du peuple dont il était chargé de défendre les intérêts. C'est ainsi du moins que les interprètes les plus autorisés entendent le récit mystérieux de Daniel[1]. Un même sentiment faisait agir ces deux anges ; mais, bien qu'émané du même principe, leur zèle, en s'appliquant à différents intérêts, les mettait en lutte l'un avec l'autre, et cette lutte dura tant que la volonté divine ne leur fut pas clairement manifestée. Ainsi nous expliquerons-nous les opi-

[1] Cornelius à Lapide explique cette lutte des anges du Ciel par des considérations que les anges terrestres ne devraient jamais perdre de vue quand ils se trouvent en désaccord : « Bien que les anges, écrit-il, soient unis ensemble par la plus parfaite charité, ils peuvent cependant avoir des désirs contraires en des choses sur lesquelles Dieu n'a pas encore manifesté sa volonté. Mais ces désirs ne sont point absolus et efficaces : ils sont purement conditionnels et dépendent du bon plaisir de Dieu. Leur lutte, par conséquent, n'est pas elle-même absolue mais seulement conditionnelle, car les deux partis contraires s'accordent dans la détermination de se ranger à l'avis de Dieu. C'est ainsi que, dans cette circonstance, l'ange Gabriel priait Dieu de faire sortir tous les Juifs de Babylone où ils étaient exposés aux dangers de l'idolâtrie, tandis que l'ange des Perses demandait que quelques-uns du moins demeurassent dans cette contrée pour convertir les habitants et leur apprendre à connaître et à honorer le vrai Dieu. »



nions que soutient le P. Newman et que beaucoup de catholiques se verront, comme nous, obligés de repousser. Nous l'avons dit : l'éminent oratorien a reçu de Dieu la mission d'amener à l'unité catholique ceux dont jadis il partagea les erreurs. Il est l'ange des anglicans ; et, comme il n'est encore qu'un ange terrestre, il serait bien excusable, quand même il dépasserait un peu la limite dans la défense de leurs intérêts ; quand même, avant de connaître clairement la volonté divine, il aurait lutté avec une certaine vivacité contre d'autres anges préoccupés d'intérêts supérieurs. C'est ce qui est arrivé au moment du Concile ; et la brochure que nous examinons porte encore les traces de cette lutte.

Pour nous en faire une juste idée, rappelons-nous que, comme Jésus-Christ lui-même, la doctrine dont il a confié l'interprétation à son Église, remplit dans le monde une double fonction : elle est à la fois principe de résurrection et de ruine, source de vie et occasion de mort. Lumière divine, elle a pour mission première d'éclairer les intelligences humbles et sincères ; mais les esprits orgueilleux qui ne veulent pas se laisser illuminer par ses rayons ne peuvent manquer d'être plongés dans des ténèbres plus profondes. De là il résulte que l'Église, chargée de dispenser aux hommes le trésor divin, a deux intérêts à ménager : les intérêts de la vérité elle-même qui tend à se manifester de plus en plus, et les intérêts des âmes captives de l'erreur qu'une manifestation inopportune de la vérité pourrait aveugler davantage. Dans quelle mesure l'un de ces deux intérêts doit-il prévaloir sur l'autre ; quand est-il utile de manifester la vérité, quand est-il opportun de la taire, c'est ce que Jésus-Christ se réserve de faire connaître à son Église. Lui-même s'est caché quelque temps dans le désert d'Ephrem pour échapper à ses ennemis, et il est venu ensuite ouvertement à Jérusalem, bien qu'il prévît la mort qui l'y attendait ; c'est ainsi qu'il inspire à son Église tantôt des délais prudents, tantôt une hardiesse qu'on serait tenté de trouver imprudente. Après que l'Église a parlé, tout catholique se soumet en silence, assuré que la sagesse de Dieu l'emporte sur la sienne. Mais avant que l'oracle céleste se soit prononcé, deux tendances opposées se révèlent parmi les chrétiens, parmi les docteurs eux-mêmes. Les uns, plus préoccupés des intérêts

de la vérité, appellent de tous leurs vœux sa manifestation authentique, et combattent avec une impitoyable énergie les erreurs qui tendent à l'obscurcir ; d'autres, touchés de compassion pour les âmes captivées par ces erreurs, éloignent autant qu'ils le peuvent les mesures rigoureuses qui repousseraient ces pauvres âmes encore plus loin de la vérité et s'efforcent de dissimuler l'éclat d'une lumière qui blesserait les yeux malades. Chacune de ces deux tendances est légitime tant qu'elle reste dans de justes limites ; mais l'une et l'autre sont exposées à dépasser ces limites. D'un côté, l'imprudence compromet par ses exagérations la cause qu'elle prétend servir ; de l'autre, la lâcheté ne la compromet pas moins par ses capitulations funestes.

Nous avons entendu le P. Newman accuser, en termes assez durs, un certain nombre de catholiques d'être tombés dans le premier de ces deux excès. Si cette accusation ne s'adressait qu'à une ou deux individualités plus ou moins obscures, nous n'aurions pas à nous en préoccuper. Mais son langage est compris tout autrement par nos adversaires [1], et nous devons avouer en toute franchise qu'il nous semble avoir une tout autre portée. Ceux que l'illustre écrivain blâme aujourd'hui sont les mêmes qui avaient déjà encouru, au temps du Concile, les amers reproches exprimés dans la lettre si malheureusement divulguée ; c'est-à-dire tous ceux qui insistaient pour obtenir la définition de l'infaillibilité pontificale. Or, ceux-là, le P. Newman le sait aussi bien que nous, n'étaient pas seulement des catholiques obscurs et des laïques sans autorité.

L'illustre écrivain accorde, il est vrai, à ses adversaires, la plus éclatante de toutes les justifications, puisqu'il reconnaît que le Saint-Esprit s'est trouvé finalement d'accord avec eux. Mais ne pourrait-il pas aller plus loin dans la voie de la réparation ?

[1] Le journal anglican que nous avons déjà cité, le *Church Times*, s'exprime ainsi dans son numéro du 22 janvier : « On pourrait comparer la lettre du Dr Newman au discours d'un ministre d'État, désavouant à la tribune le langage violent par lequel un membre obscur de son parti, aurait prétendu engager le gouvernement dans une politique téméraire et funeste. Il y a pourtant une grave difficulté qui s'oppose à ce que cette comparaison puisse être appliquée au cas présent : c'est que les personnes dont le Dr Newman blâme la conduite, sont revêtues d'une autorité supérieure et ont eu une influence prépondérante sur les décisions prises par par le Concile du Vatican. »



On ne peut qu'être édifié de l'énergique franchise avec laquelle il exprime sa soumission au dogme de l'infaillibilité ; mais lui est-il permis de laisser entendre que cette définition a été « une fin légitime poursuivie par d'indignes moyens ? » (P. 95.) A-t-il le droit d'accuser ceux qui l'appelaient de tous leurs vœux, d'avoir « travaillé réellement, bien que sans le vouloir, par la témérité de leur langage, à ébranler les faibles dans la foi, à rejeter en arrière ceux qui cherchaient la vérité, et à choquer l'esprit des protestants ? » Est-il vrai que « en plus d'un lieu (ce qui évidemment veut dire à Rome) on fit passer pour des hommes infidèles à Dieu et à son Église ceux qui avaient quelque compassion pour les âmes troublées, qui se faisaient scrupule de scandaliser les petits qui croient en Jésus-Christ, de mépriser et de perdre les âmes pour lesquelles le Fils de Dieu a donné son sang ? » (P. 96.)

Dieu nous garde de raviver inutilement de malheureuses querelles ; mais puisque le R. P. Newman renouvelle contre les promoteurs de la définition du Vatican d'aussi graves accusations, il nous est bien permis d'en appeler à son équité. On n'est équitable qu'autant qu'on sait entrer dans l'esprit de ses adversaires et se placer à leur point de vue. Or, c'est évidemment ce que le P. Newman n'a pas fait à l'époque du Concile et qu'il semble ne vouloir pas faire encore.

Qu'on se reporte à l'époque où le Concile s'est rassemblé. Le gallicanisme, qu'on croyait mort, s'était tout à coup ravivé et il avait porté à la constitution de l'Église des coups qui tendaient à la bouleverser radicalement. Jusque-là, cette erreur avait été purement théorique et n'avait pas empêché l'épiscopat français de donner au monde catholique l'exemple de la plus prompte et de la plus complète soumission aux sentences pontificales. Mais voilà que, dans un ouvrage préparé longtemps à l'avance, un évêque placé à la tête de la plus célèbre école de France, notoirement soutenu par d'autres prélats influents et efficacement aidé par le gouvernement impérial, annonce l'intention de faire décréter par le Concile la transformation de la monarchie fondée par Jésus-Christ en une république aristocratique, de rendre obligatoire la réunion décennale des conciles, de les investir du suprême pouvoir législatif et de contraindre le Pape, sous peine

de déposition, à exécuter leurs décrets, tandis que ses propres décrets seraient soumis à la révision souveraine de ce parlement ecclésiastique. En même temps, d'autres publications encore plus retentissantes donnent lieu de croire à une vaste conjuration tendant à faire prévaloir dans l'Église une opinion constamment repoussée par l'immense majorité des évêques et des docteurs. Le P. Newman a raison : il y eut alors beaucoup d'âmes troublées ; il y eut un grand scandale pour « les petits qui croyaient en Jésus-Christ. » Mais ce scandale se produisit dans un sens contraire à celui que suppose l'illustre écrivain. Il tiendrait un tout autre langage, si, au lieu de subir les influences de l'opinion d'un pays hérétique, il eût pu apprécier l'état des esprits parmi les populations croyantes. Dans tout l'univers catholique, en France même, dans la patrie du gallicanisme, les fidèles eussent été portés par l'instinct de leur foi à accepter la définition de l'infaillibilité pontificale avec la même unanimité et le même enthousiasme que la proclamation de la Conception immaculée de Marie. Mais, quand un dogme jusque-là unanimement admis, au moins en pratique, fut attaqué par des maîtres en Israël, par des prélats réputés savants et pieux, un grand trouble s'empara des intelligences. Le danger s'aggrava considérablement par l'alliance de l'opposition gallicane avec les deux pires ennemis de l'Église, le rationalisme et le césarisme. Des hommes qui depuis ont jeté le masque, faisaient alors cause commune avec les catholiques qui contestaient simplement l'opportunité de la définition ; et avec un art diabolique ils couvraient du patronage de ces auxiliaires vénérés les plus virulentes attaques contre la Papauté et contre l'autorité même de l'Église. Bientôt ce ne fut plus seulement l'infaillibilité pontificale qui fut en cause : la personne du Pape, la dignité des évêques, la légitimité du concile furent violemment attaquées. Telle était la situation en présence de laquelle se trouvaient les catholiques que le P. Newman accuse de « violence, de cruauté, de témérité. » Fût-il vrai que quelques-uns, dans la chaleur de la lutte, eussent oublié la modération qui convenait à la justice de leur cause, en vérité ne seraient-ils pas excusables ? Quand un enfant voit insulter sa mère, a-t-on le droit de lui reprocher l'excessive vivacité avec laquelle il vole à sa défense ? Or, nous l'affirmons, et nul ne

peut le nier : c'était l'Église elle-même qui était insultée par les adversaires les plus ardents de l'infaillibilité pontificale ; et l'intérêt de l'unité catholique devait prévaloir sur toute autre considération.

Que le Dr Newman nous permette donc de le lui dire avec tous les égards qui lui sont dus : il n'applique pas exactement l'anathème du Sauveur qu'il tourne contre les promoteurs de la définition du Vatican. Nous comprenons que, préoccupé spécialement du salut de ses compatriotes, il ait vu en eux ces petits sur le chemin desquels Jésus-Christ défend de mettre une pierre d'achoppement. L'Église s'intéresse, elle aussi, au salut de ces âmes qui, bien qu'éloignées d'elles par l'hérésie, lui appartiennent par le baptême. Mais il est d'autres âmes qui doivent lui être plus chères encore : ce sont les âmes des catholiques, des « familiers de la foi, » comme les nomme saint Paul. Or, si ces âmes étaient scandalisées à l'époque du Concile, ce n'était assurément pas par les défenseurs de l'infaillibilité pontificale ; et, loin d'accroître le scandale, la définition était l'unique moyen d'y mettre un terme. Seule elle pouvait séparer, dans le parti qui la combattait, les deux éléments si dissemblables dont il était composé et délivrer les catholiques pieux de leur alliance compromettante avec les schismatiques ; seule elle pouvait rétablir dans le camp catholique l'union, qui est sa première nécessité, et que le rejet de la définition aurait rendue impossible. Donc, en supposant même, ce qui est très-contestable, que cette définition oppose de vrais obstacles au retour des hérétiques, on n'avait point pour cela le droit de la déclarer inopportune ; car il est pour l'Église quelque chose de plus nécessaire que de ramener à l'unité ceux qui sont dehors, c'est de maintenir cette unité en supprimant les divisions du dedans.

Nous l'avouons : jamais nous n'avions compris la nécessité de cette définition, jamais l'action de la Providence sur le Concile ne nous était apparue avec autant de clarté qu'en lisant ce dernier écrit du D. Newman. On se rappelle que, vers la fin du Concile, le gallicanisme aux abois avait cherché un suprême refuge dans la théorie de l'*unanimité morale*. Ce système, absolument nouveau dans l'Église et repoussé même par les plus autorisés d'entre les docteurs gallicans, consiste à dire qu'une

définition conciliaire cesse d'être valide du moment qu'elle est repoussée par une minorité tant soit peu considérable. On voit d'un coup d'œil ce qui résulterait de là : c'est que l'Église serait hors d'état de condamner les hérésies les plus dangereuses, celles qui, avant d'être formellement condamnées, auraient infecté un certain nombre d'évêques. Ces prélats ne pouvant être exclus du Concile, puisque leur erreur ne serait pas encore frappée d'anathème, y constitueraient une minorité, capable, d'après la théorie, de neutraliser légalement tous les efforts de la majorité orthodoxe. Le pouvoir donné par Jésus-Christ à son Église cesserait donc d'exister au moment où l'exercice en serait plus nécessaire.

Cette théorie a contre elle l'histoire aussi bien que la théologie, puisque, dans les premiers conciles, il s'est trouvé un nombre d'opposants relativement plus considérable que dans celui du Vatican [1]. Aussi, les écrivains gallicans qui avaient mis en avant cette étrange prétention n'avaient-ils pu l'appuyer que sur des textes mutilés et sur l'autorité d'écrivains qui avaient enseigné précisément le contraire [2]. Et voilà qu'aujourd'hui le P. Newman nous avoue qu'il s'était laissé lui-même gagner par cette erreur dangereuse. Dans une lettre du 24 juillet 1870, que cite la brochure, il disait : « Nous savons tous que, depuis l'ouverture du concile, il s'est manifesté une vigoureuse opposition contre la définition de la doctrine et qu'au moment où cette définition a été prononcée, plus de quatre-vingts Pères se sont absentés du Concile et n'ont voulu prendre aucune part à cet acte. Mais les choses étant ainsi, on doit se demander si la définition est valide. Cela dépend de la question de savoir si l'unanimité au moins morale est nécessaire pour la validité. Mes lumières présentes me portent à croire que cette condition est indispensable. » Certainement Pie IV appuie fortement sur l'una-

[1] Il est vrai qu'au concile de Nicée, il n'y eut que peu d'évêques qui soutinrent le parti d'Arius jusqu'à la fin; mais on sait que le nombre des prélats infectés de son erreur devint bientôt plus considérable. A Constantinople, il y eut 36 opposants contre 147; le P. Newman nous dit qu'à Ephèse le nombre des fauteurs de Nestorius fut de 111 contre 124.

[2] On trouvera la démonstration péremptoire de cette assertion dans la *Civiltà cattolica*, vol. X, p. 100 et 450; et dans le *Bulletin du Concile*, numéros du 30 juin et du 7 juillet.

nimité des Pères dans le concile de Trente : *Quibus rebus perfectis,* dit-il dans sa bulle de promulgation, *concilium tanta omnium qui illi interfuerunt concordia peractum fuit ut consensum plane a Domino effectum esse constiterit, idque in nostris atque omnium oculis valde mirabile fuerit.*

Ces paroles, on le voit, en affirmant comme un fait l'unanimité des votes au concile de Trente, n'insinuent, pas même de la manière la plus indirecte, la nécessité de cet accord; et, bien loin d'en faire une règle générale, elles le présentent comme une exception extraordinaire et merveilleuse, *valde mirabile.* Tel était pourtant alors le trouble des esprits, qu'un homme aussi savant et aussi pieux que le P. Newman faisait dépendre de cette théorie nouvelle la validité de la définition en tant qu'acte conciliaire. Au lieu de dire avec Melchior Cano et avec le gallican Tournely que la majorité même séparée du Pape ne peut pas empêcher que la minorité qui lui demeure unie ne porte des décrets souverains et infaillibles[1], le docte oratorien fait dépendre de la conduite de la minorité la validité des actes de la majorité (p. 97). Mais il a trop de sincérité et de vraie science pour ne pas s'apercevoir du démenti que l'histoire donne à ce système. Il se souvient qu'à Éphèse, la minorité opposante était incomparablement plus considérable qu'au Vatican. Comment donc parvient-il à sauver l'autorité de ce concile? En supposant qu'il a été redevable de cette autorité au retour des opposants, qui n'a eu lieu qu'au bout de deux ans! (P. 100.)

Nous n'avons pas la prétention de faire une leçon d'histoire ecclésiastique à un maître aussi érudit que le P. Newman; mais nous lui demanderons humblement s'il pourrait justifier par un seul témoignage, soit de cette époque, soit des époques postérieures, son opinion sur l'autorité du concile d'Éphèse. Quant à nous, nous avons bien vu cette opinion mentionnée, au temps même du Concile, mais pour être sévèrement réprouvée. Voici comment s'expriment les Pères du Concile, dans leur lettre à l'empereur Théodose (Hardouin, *Acta Concil.*, t. I. p. 1505) : « Il serait absurde (ἄτοπον) que l'opposition de trente évêques[2] invalidât les

[1] *De Eccles.*, l. II.

[2] Le Dr Newman porte, comme nous l'avons dit, à un chiffre bien plus élevé le nombre des prélats qui favorisaient Nestorius, soit qu'ils partageassent ses erreurs,

décrets d'un concile composé de deux cent dix prélats qui sont d'accord avec la multitude des évêques d'Occident et du monde entier. » Dans une lettre précédente, au même empereur, les Pères d'Éphèse (Hard., p. 1482) établissent leur accord avec l'Église universelle par l'approbation que leur donne le pape Célestin. Ils ne se contentent pas du reste d'affirmer l'inanité de l'opposition qu'ils rencontrent chez les évêques favorables à Nestorius; ils la prouvent en rappelant ce qui s'est passé au concile de Nicée, où, loin d'écouter les prélats qui protestaient contre la définition des trois cent dix-huit Pères, Constantin les envoya en exil. Voilà ce qu'on pensait alors de la théorie de l'unanimité morale; et certainement celui là eût été aussi mal accueilli des catholiques qu'il eût été applaudi par les nestoriens qui fût venu dire ce que nous dit aujourd'hui le P. Newman, que la sentence du concile n'avait aucune force jusqu'à ce qu'elle eût été approuvée par ceux qu'elle condamnait.

Il ne nous reste plus que quelques points de détail à débattre avec le P. Newman. Pour réfuter les accusations de M. Gladstone, il ne s'en est pas tenu aux arguments péremptoires que nous avons rapportés : il a énoncé, chemin faisant, certaines opinions qu'il a crues propres à lui concilier les anglicans auxquels s'adresse spécialement sa brochure, mais qui certainement choqueront les catholiques, et qui de plus blessent la vérité. Le zèle de l'éminent écrivain lui inspire parfois, à l'égard des Papes et de leurs actes, un langage assez semblable à celui des détracteurs systématiques de l'autorité pontificale. Il nous donne comme un fait indubitable la condamnation de saint Athanase par le pape Libère (p. 63). Il n'ignore pas pourtant que les lettres de ce pape, sur la foi desquelles on lui impute cette faiblesse, sont déclarées apocryphes par les Bollan-

soit que, comme Jean d'Antioche leur chef, ils considérassent simplement la condamnation de ses erreurs comme inopportune. Les Pères du concile attestent du reste que plusieurs de ceux qui s'étaient précédemment rangés dans ce parti étaient ensuite revenus à l'unité. Mais, réduite même à ces proportions, l'opposition de 30 évêques contre 210 est relativement plus considérable que celle qui s'est produite au concile du Vatican, puisque, parmi les 80 prélats (sur 750) qui s'abstinrent de donner un vote favorable, le 18 juillet, un grand nombre, on le sait, furent retenus, non parce qu'ils réprouvaient la sentence portée par la majorité, mais parce qu'ils n'étaient pas assez convaincus de son opportunité pour l'affirmer solennellement.

distes [1] et que cette assertion, contredite par le langage des Pères contemporains et des historiens grecs, soit de cette époque, soit des époques suivantes, est formellement démentie par saint Athanase lui-même. Car, à la fin de son apologie contre les ariens, après avoir parlé de la double défaillance de Libère et d'Hosius, il déclare que ni l'un ni l'autre ne poussèrent la faiblesse jusqu'à révoquer le jugement rendu par eux en sa faveur. Aussi les concessions momentanées que leur arracha la violence de la persécution n'empêchent-elles pas le saint docteur de les donner à la postérité comme « des modèles qui nous montrent de quelle manière nous devons combattre jusqu'à la mort pour la vérité [2]. »

Le P. Newmann examine ailleurs la condamnation d'Honorius par le sixième concile général, et il en conclut que si ce pape n'a pas été hérétique dans son cœur, il l'a été au moins dans ses écrits. Nous ne comprenons pas que, après la controverse qui a porté la lumière sur tous les points de cette obscure question, le docte écrivain maintienne, sans l'expliquer, pareille affirmation. Loin d'avoir enseigné l'hérésie monothélite dans ses lettres à Sergius, le pape Honorius y établit nettement la doctrine catholique [3]. On a beau examiner ces lettres on n'y trouve aucune trace

[1] Voici comment s'exprime au sujet de ces lettres le P. Stilting (*Acta SS.*, t. VI, sept., p. 583) : « Hæc mihi sufficiunt ad quatuor epistolas in quibus mentio fit de s. Athanasii damnatione Liberio *indubitanter* abjudicandas, neque judicium meum mirabitur æquus lector, modo rationes expenderit, simulque consideraverit quam multa alienis nominibus fuerint a calumniatoribus vulgata. »

[2] « Testes iterum sumat Liberium et Hosium, eorumque socios, qui cum adversum nos gesta facinora conspicerent, extrema pati maluerunt quam aut veritatem aut judicium nostri gratia datum prodere..... sunt autem forma et exemplar posteris nostris ut pro veritate usque ad mortem decertent. » (*Apol. contra Arianos*, n. 90 ; Migne, *Patr. gr.*, t. XXV, p. 410.) M. l'abbé Darras, dans son *Histoire de l'Église* (t. IX, p. 562 et suiv.), s'attache à laver complétement le pape Libère de tout reproche de faiblesse, et il trouve en faveur de cette thèse des appuis solides, soit dans la dissertation de Stilting citée plus haut, soit dans le titre de saint donné à ce Pape par plusieurs martyrologes, soit dans les magnifiques éloges qui lui ont été décernés, sans aucune espèce de réserve, par les Pères contemporains et par les historiens de l'Église grecque. Le lecteur que ces preuves ne persuaderaient pas et qui aimerait mieux admettre que, après deux années d'exil et à la vue des dangers de l'Église, Libère céda en quelque chose aux obsessions des Ariens, celui-là devrait au moins être convaincu par l'autorité de saint Athanase que cette concession n'alla pas jusqu'à trahir la vérité et condamner son plus intrépide défenseur.

[3] « Utrasque naturas, dit le Pape, in uno Christo unitate naturali copulatas, cum alterius communione *operantes atque operatrices* confiteri debemus ; et divinam quidem *quæ Dei sunt operantem, et humanam quæ carnis sunt exequentem.* »

d'hérésie. Comment donc la qualification d'hérétique a-t-elle pu être attribuée à ce pape par deux conciles généraux? Comment l'anathème prononcé contre lui a-t-il pu être sanctionné par le pape saint Léon II et ses successeurs? Allons-nous, pour justifier l'orthodoxie personnelle d'Honorius, imputer à d'autres papes une grave erreur dans des jugements dogmatiques? Non assurément; et c'est au contraire de saint Léon II que nous apprenons dans quel sens il faut entendre la condamnation d'Honorius : c'est « pour n'avoir pas étouffé, comme il convenait à son autorité apostolique, la flamme naissante de la nouvelle hérésie, mais pour l'avoir au contraire favorisée par sa négligence [1]. » Honorius, en effet, tout en établissant, comme nous l'avons vu, la vérité catholique, s'était laissé prendre aux piéges de Sergius et avait consenti à supprimer la formule *de deux volontés*, adoptée par les défenseurs de l'orthodoxie pour confondre la nouvelle erreur. C'est ainsi qu'il avait été fauteur d'hérésie [2], non pas par l'enseignement de l'erreur, soit *ex cathedra*, soit même comme docteur privé, mais par l'omission d'une condamnation qu'on avait le droit d'attendre de lui. Quelle que fut la pensée des Pères du sixième concile qui dirent anathème à Honorius, il est certain que leur sentence ne fut ratifiée par le pape que dans ce sens. La faute d'Honorius fut précisément celle

(*Acta conc.*, édit. Hard, t. III, 1354.) La question d'Honorius a été traitée à fond dans la *Civiltà cattolica* (ser. V, vol. XI, p. 545; ser. VII, vol. IX, p. 439 et vol. X, p. 415). — Les *Études* publiaient vers le même temps sur cette question des articles du P. Colombier qui, au témoignage de la *Civiltà*, l'éclairent d'une vive lumière.

1 Dans ses lettres soit au roi d'Espagne, soit aux évêques de ce pays, saint Léon II distingue soigneusement la faute d'Honorius de celle des auteurs et propagateurs de l'hérésie monothélite. « Qui adversum apostolicæ traditionis puritatem perduelliones extiterant æterna condemnatione mulctati sunt, id est, Theodorus Phanaritanus, Cyrus Alexandrinus, Sergius, Pyrrhus, Paulus, Petrus Constantinopoli (voilà les hérétiques proprement dits), cum Honorio qui flammam hæretici dogmatis non, ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit sed negligendo confovit. » (Hard. *A. Conc.*, t. III, p. 1730).

2 Les critiques les plus érudits s'accordent à reconnaître que le mot d'hérésie doit être interprété de la même manière dans le passage du livre *De Scriptoribus ecclesiasticis* où saint Jérôme, trompé peut-être par de faux renseignements, accuse Fortunatianus d'avoir contraint le pape Libère à souscrire à l'hérésie. Car la première formule de Sirmium, la seule qu'ait pu signer ce Pape, comme nous l'accorde Bossuet lui-même et comme le prouvent les Bénédictins (*Opera S. Hilarii*, p. 1336, note), était parfaitement orthodoxe et ne favorisait l'hérésie qu'en tant qu'elle omettait l'expression de consubstantiel.

qu'on voulait faire commettre à Pie IX et au concile du Vatican, lorsque, sous ombre d'inopportunité et par crainte des suites de la définition, on voulait les empêcher de prononcer la formule qui seule pouvait détruire une dangereuse erreur.

Le P. Newman n'est-il pas également injuste envers Grégoire XIII quand il l'accuse d'avoir fait frapper une médaille pour célébrer le massacre de la Saint-Barthélemy ? N'est-il pas démontré que si, à Rome, on fit des réjouissances publiques pour ce crime d'une politique qui se cachait sous le masque de la religion [1], c'est que les rapports envoyés au Pape lui présentaient les faits sous le jour le plus faux. On était bien excusable à Rome de croire à une conspiration des huguenots providentiellement déjouée, lorsque ce mensonge était proclamé à Paris, en plein parlement, sous les yeux des témoins oculaires de l'attentat.

Ce n'est plus un seul pape, mais trois à la fois, que le P. Newman nous paraît traiter avec peu d'équité quand il affirme qu'Urbain VIII a blâmé les mesures rigoureuses prises par Clément VII et S. Pie V contre le roi Henri VIII et la reine Élisabeth. Que disent les *papiers d'État* sur les témoignages desquels repose cette affirmation ? Que, pressé d'excommunier les rois de France et de Suède, Urbain VIII s'y refusa en alléguant les suites déplorables qu'avait entraînées l'excommunication prononcée par ses prédécesseurs contre les monarques anglais. Et, en effet, craignant des suites aussi fâcheuses, le chef de l'Église ne pouvait se déterminer à la mesure qui lui était conseillée qu'autant qu'il y aurait vu un strict devoir de conscience. Urbain VIII ne se croyait pas lié par ce devoir et il s'abstenait. Mais niait-il que, dans des circonstances toutes différentes, ses prédécesseurs n'eussent obéi à leur conscience en agissant autrement ? Le P. Newman ne cite pas un seul mot qui implique cette négation ; et nous doutons, en vérité, que s'il était lui-même mis en demeure de juger la conduite de Clément VII, il pût se croire autorisé à le condamner sans condamner en même temps saint Jean-Baptiste. Le saint précurseur ne s'ex-

[1] C'est ce qu'affirme le protestant Macintosh, cité par M. Georges Gandy dans son mémoire sur la Saint-Barthélemy (*Revue des questions historiques*, t. I.).



posa-t-il pas aussi à des conséquences fâcheuses en prononçant son *non licet*, à la face d'un autre roi adultère, dont il n'était pourtant pas le juge officiel, comme Clément VII l'était d'Henry VIII ?

Le désir de ménager les préjugés anglicans a encore mal inspiré notre savant oratorien dans la question relative à l'autorité des décrets du concile de Trente. Il mentionne comme plausible l'opinion de Tournely et d'Amort, d'après lesquels l'infaillibilité et partant la force obligatoire ne serait attachée qu'aux canons de ce concile, par lesquels certaines erreurs sont frappées d'anathème, et nullement aux chapitres dans lesquels la vérité catholique est définie.

Or, l'autorité de ces deux théologiens ne peut évidemment prévaloir sur celle du concile lui-même qui, non pas une fois, mais à dix reprises différentes, impose aux fidèles l'obligation de croire la doctrine exposée dans les chapitres. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le préambule de la session sixième : « Le concile se propose d'exposer à tous les fidèles du Christ la vraie et saine doctrine de la justification, que le Soleil de justice, l'auteur et le consommateur de notre foi, Jésus-Christ, a enseignée que les apôtres nous ont transmise et que l'Église catholique, par la suggestion de l'Esprit-Saint, a perpétuellement conservée, défendant rigoureusement *(strictius inhibendo)* que quiconque ose à l'avenir *croire*, prêcher ou enseigner autre chose que ce qui est établi et déclaré par le présent décret. » Et, à la fin du seizième chapitre de cette même session, il est dit : « Après avoir ainsi exposé, au sujet de la justification, la doctrine catholique qu'*il est indispensable de croire fidèlement et fermement si l'on veut être justifié*, le saint concile a trouvé bon d'ajouter des canons, afin que tous sachent non-seulement ce qu'ils doivent professer et suivre, mais encore ce qu'ils doivent fuir et réprouver [1]. »

[1] Le Concile s'exprime avec la même énergie dans le préambule et la conclusion des chapitres sur l'Eucharistie et de la Pénitence (sess. XII et XIV), dans le préambule des sess. XXI et XXII sur la Communion et le saint sacrifice de la messe. Nous ferons remarquer avec l'éditeur de la traduction française du livre de Mgr Fessler sur *La vraie et la fausse infaillibilité des Papes*, p. 181, note, que le Concile donne à plusieurs reprises le nom de *définition* à l'exposé de la doctrine catholique contenu dans les chapitres. Enfin, si la thèse que nous soutenons ici avait besoin d'une nouvelle confirmation, nous la trouverions dans les décrets du Concile du Vatican



Par ces paroles, les Pères de Trente expriment clairement l'unique différence entre les chapitres et les canons. Dans les premiers, ils ont eu dessein de proposer aux fidèles la vérité qu'il faut croire; dans les seconds, les erreurs qu'on doit éviter. C'est, du reste, ce qu'atteste expressément Pallavicini, dans son *Histoire du concile de Trente* (l. VIII, c. XIII).

Ce qui probablement étonnera le plus les lecteurs catholiques dans l'écrit du D. Newman, c'est la manière dont il parle du *Syllabus*. A son avis, ceux-là se sont trompés qui ont vu dans ce document un acte de l'autorité doctrinale du pape. C'est tout simplement une table de matières, un *index raisonné* des erreurs condamnées dans les encycliques et les allocutions pontificales; « mais il ne nous est pas plus permis de l'accepter comme une règle de foi et comme un document dogmatique que tout autre index ou table de matières. » (P. 83.) Bien que ce recueil ait été fait par ordre du pape, c'est le cardinal secrétaire d'État qui l'a envoyé aux évêques, et, tout en reconnaissant qu'il n'en est pas l'auteur, c'est à lui pourtant que le P. Newman en fait porter la responsabilité; si bien qu'il oppose en plus d'un endroit ce que le cardinal dit dans le *Syllabus* à ce que dit le pape dans les documents auxquels le *Syllabus* se réfère (p. 91).

L'illustre écrivain nous permettra de lui dire en toute franchise que cette manière de voir est insoutenable. Elle est en contradiction avec les faits certains et avec le langage de tout l'épiscopat catholique. Il est notoire que le cardinal Antonelli n'a été, dans l'envoi du *Syllabus* aux évêques, que le mandataire du pape, et nous ne pensons pas qu'un seul des prélats auxquels ce document a été envoyé ait songé à y voir un acte personnel de l'éminent secrétaire d'État. Mgr Fessler, dont le P. Newman loue justement le livre sur *la vraie et la fausse infaillibilité*, nous paraît avoir exprimé au sujet du *Syllabus* la pensée des théologiens les moins désireux d'exagérer la portée des décisions

Le Concile, en effet, s'exprime comme il suit, au chap. III de la Constitution dogmatique *de Fide* : « Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt quæ in verbo Dei scripto et tradito continentur, et ab Ecclesia sive solemni judicio, sive ordinario et universali magisterio, tanquam divinitus revelata credendo proponuntur. » Ceci évidemment s'applique aux chapitres du concile de Trente aussi bien qu'aux canons.

pontificales. Le docte secrétaire du concile du Vatican n'hésite pas à voir dans ce recueil des erreurs modernes, envoyé aux évêques par ordre du pape, un document doctrinal. Pour lui, la seule question douteuse est celle que nous soulevions nous-même dans un précédent travail : à savoir si, en faisant extraire de ses précédentes déclarations les erreurs les plus répandues à l'époque présente, le Saint-Père a prétendu donner à la condamnation de ces erreurs une force nouvelle, ou bien s'il lui a simplement laissé la valeur qu'elle avait dans les différents documents qui ont servi de matière au *Syllabus*. Cette seconde opinion est au fond celle du P. Newman. Nous regrettons que, pour la faire mieux accepter par ses lecteurs protestants, il ait employé un langage propre à choquer les catholiques.

En terminant, nous sentons le besoin de prémunir le lecteur contre une impression erronée : le respect dû à l'éminent écrivain dont nous venons d'examiner l'ouvrage, nous a obligé d'exposer les motifs qui ne nous permettent pas de nous accorder avec lui sur tous les points et a donné à cette partie critique de notre travail plus d'étendue que nous n'aurions désiré. En réalité pourtant, les points de désaccord sont peu nombreux et ne nous empêchent pas de considérer l'ensemble du travail comme excellent et éminemment utile à la cause catholique. Loin de nous la pensée de ranger le P. Newman parmi ceux qu'on a stigmatisés de l'épithète de *minimiseurs*, parce que, en réduisant systématiquement l'Église à un minimum d'autorité, ils prétendent obliger les catholiques à se contenter d'un minimum de vérité. Le pieux écrivain proscrit au contraire énergiquement « cet esprit anti-catholique qui n'accorde qu'une foi avare à la parole de l'Église et qui est résolu à n'accepter que ce qu'il est, par une rigoureuse démonstration, contraint de croire. » Selon lui, pour être un vrai catholique, « il faut être animé d'une loyauté généreuse envers l'autorité ecclésiastique et embrasser ce qu'elle enseigne avec une sorte de piété filiale *(pietas fidei)*. Ceux qui sont animés de cet esprit ont seuls le droit d'être traités avec un sage et bienveillant *minimisme,* » c'est-à-dire qu'ils ont le droit de voir leur liberté respectée et de n'être pas contraints d'admettre ce que l'Église ne leur impose pas clairement (p. 125). Sur ce point capital nous sommes pleinement d'accord

avec celui dont nous avons critiqué quelques opinions, et nous croyons que pour faire cesser ces dissentiments de détail, il suffit de mettre en pratique les règles qu'il vient de poser.

Dans un autre endroit de cet écrit (p. 72) le P. Newman, faisant allusion aux partis qui, depuis deux siècles, divisent le parlement d'Angleterre, les whigs et les tories, affirme sa préférence pour ces derniers, bien que le libéralisme des premiers se flatte d'avoir remporté une victoire définitive. « Ce que je sais, dit notre auteur, c'est que le torysme, c'est-à-dire la loyauté envers les personnes

A dans le cœur humain une source immortelle.

« Ce que je sais encore, c'est que la religion est la loyauté spirituelle et que le catholiscisme est la seule forme divine de la religion. »

Admirablement bien dit : mais, il faut le reconnaître, dans le sein même du catholicisme il y a des whigs ; parce qu'il y a des hommes qui, sous le nom de catholiques, cachent un esprit très-peu catholique. L'esprit catholique, c'est le dévouement personnel envers Jésus-Christ ; c'est cette disposition filiale qui nous porte à embrasser dans toutes les questions controversées le parti le plus favorable aux droits et à l'honneur de l'Église notre Mère. Bien plus encore que le toryisme anglais, ce sentiment

« A dans le cœur chrétien une source immortelle. »

C'est que l'objet de ce sentiment est lui-même immortel. Les Stuarts ne sont plus ; mais « Jésus-Christ est aujourd'hui comme il était hier, et ainsi sera-t-il dans tous les siècles. »

Le P. Newman, qui exprime si bien ce sentiment, en reconnaîtra certainement l'empreinte dans les critiques que nous lui avons adressées ; et, dans ses prochains écrits, (car, quoi qu'il en dise, celui-ci ne sera pas le dernier), il craindra moins de choquer ses compatriotes protestants en laissant paraître ce qu'il y a dans son cœur de filiale partialité pour l'Église. Son autorité est assez fortement établie pour qu'il puisse, sans repousser aucunement ceux du dehors, donner à ses frères la joie de retrouver sous sa plume l'éloquente expansion de tous leurs sentiments.

H. Ramière.



UNE MISSION CATHOLIQUE A L'INTÉRIEUR

Ce n'est pas seulement dans les pays infidèles que s'exerce le zèle actif et persévérant des missionnaires catholiques; en France même, il y a un point du territoire arrosé depuis plusieurs années par les sueurs d'apôtres aussi infatigables que ceux de l'Orient et du Nouveau-Monde. Cependant, qui s'en doute parmi nous? nous suivons volontiers du regard et du cœur nos prêtres qui évangélisent l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie, et nous ne voyons pas, à notre porte, ceux qui travaillent, avec moins d'éclat peut-être, mais avec autant de courage, à gagner des âmes à Notre-Seigneur. Sachons pourtant admirer le bien partout où il se fait et lui prodiguer l'aide de nos prières et de nos générosités. Je veux parler de la mission du Diois.

L'évêché de Die fut fondé au IIIe siècle, vers la partie occidentale du Dauphiné, au centre des montagnes qui forment le premier plan des Alpes. Peu de diocèses eurent autant à souffrir des guerres de religion au XVIe siècle, les ravages qu'y causa la Réforme furent incalculables; la grande révolution y ajouta les siens et, à l'heure de la restauration religieuse, on fut effrayé à la vue des ruines que trois cents ans avaient accumulées. Lors de la nouvelle délimitation des diocèses, celui de Die fut supprimé et cent soixante-quatre de ses paroisses entrèrent dans la circonscription épiscopale de Valence. Mais, sur ce nombre, on sacrifia celles où les catholiques étaient en faible minorité; les églises et les écoles furent livrées aux protestants; les fidèles, disséminés çà et là parmi les réformés, ne devaient pas tarder à perdre la foi, ceux surtout qui vivaient sur les rocs escarpés et dans les vallées profondes du Diois.

Cette triste situation toucha le cœur d'un saint prêtre, le R. P. Eymard, missionnaire apostolique, curé de Barnave, dans le canton de Luc-en-Diois, l'un des centres du protestantisme. En

1859, il fonda *l'Œuvre de Barnave*, en vue de maintenir dans l'orthodoxie ceux qui n'avaient pas encore quitté le bercail de l'Église et d'y ramener ceux qui, par leur naissance ou la pénurie des secours religieux, en étaient sortis. » Allez! avait dit le saint curé d'Ars au R. P. Eymard, vous succomberez bientôt à la peine, mais ce sera le commencement d'une grande œuvre. » Ces paroles prophétiques devaient se réaliser, mais au prix de quels travaux! Le missionnaire ne les oublia pas, elles l'encouragèrent au milieu de ses efforts souvent infructueux et toujours pénibles, alors que les angoisses lui arrachaient ces plaintes: « Monseigneur, vous m'avez envoyé ici comme dans une mission étrangère. Je dois vous avouer que vous avez dit vrai; je ne vois que des ruines, soit dans Barnave, soit dans les communes environnantes, et je suis sans ressources pour les relever. » Le 9 juin 1862, le zélé pasteur succombait à la tâche; mais son œuvre lui survivait. Deux ans après, Mgr Lyonnet transférait le siége de la mission à Sainte-Croix, dans la banlieue de Die.

Au début de l'œuvre, en 1859, il n'y avait dans le Diois que trois cantons restés fidèles à la foi; la Chapelle-en-Vercors, Saint-Jean en Royans et Grignan; dans huit cantons, comprenant cent huit communes, la population était mixte, et dans quarante-deux d'entre elles, les catholiques étaient en minorité, n'ayant souvent pour lieux de réunion que des dépendances de temples protestants ou des édifices en ruines; trente-six communes n'avaient pas de prêtres résidants, quarante-quatre pas d'école catholique. De plus, le protestantisme faisait presque partout à nos frères une guerre acharnée. Tout était à créer, à restaurer, à entretenir; les ressources manquaient; les ouvriers étaient en nombre insuffisant; ils avaient beau multiplier leurs courses au milieu de ces communes, d'un accès souvent difficile, la tâche semblait au-dessus de leurs forces. Ils ne se découragèrent pas et se mirent résolûment en face de la situation.

Que s'agissait-il de faire? Il fallait créer de nouveaux centres de paroisses avec des curés résidants; construire des églises modestes; établir des chapelles de secours dans les villages moins importants, où le prêtre put de temps en temps célébrer les saints mystères, prêcher, catéchiser; réparer ou agrandir les églises, les orner; bâtir des presbytères; fonder des écoles, donner des missions, recruter enfin des

vocations ecclésiastiques. Les missionnaires du Diois ne reculèrent pas devant ces nécessités de première importance, et ils résolurent de travailler au fur et à mesure des ressources que la Providence leur fournirait. On décida la construction de dix-huit églises paroissiales et de douze chapelles de secours, la réparation de cinq églises, la création de vingt-deux presbytères, la fondation de onze écoles de garçons et de treize écoles de filles ; de plus, il fallait donner à la maison des missionnaires les développements nécessaires, fonder une maison de première communion, faire l'essai d'une petite maîtrise, entretenir enfin les instituteurs et les institutrices et pourvoir aux besoins matériels des prêtres qui accepteraient par dévouement la direction des paroisses, non encore légalement érigées.

Ce vaste programme a été exécuté en grande partie dans les quinze dernières années : dix-sept églises s'élèvent aujourd'hui au milieu des populations déshéritées du Diois ; neuf presbytères ont été construits ou sont en voie d'achèvement ; deux maisons de première communion abritent d'une part les filles, de l'autre les garçons ; deux écoles catholiques ont été ouvertes à Barnave et à Beaurières ; les vocations ecclésiastiques germent parmi les jeunes gens dont se sont entourés les missionnaires ; deux ont reçu la prêtrise. Les quatre ou cinq missionnaires du Diois ont fait face à toutes ces obligations ; mais, comme le remarque l'intéressante notice à laquelle nous empruntons ces détails, « après avoir activé les chantiers divers dont ils étaient responsables pendant les six ou sept mois où la température permet les constructions, ils employaient le reste de l'année à la prédication afin que l'église spirituelle ne le cédât en rien aux églises matérielles dont on admirait la fraîcheur. » C'est ainsi qu'ils ont donné cent vingt missions ou retraites dans le diocèse, évangélisant surtout les populations mixtes du Diois : cent cinquante-deux abjurations les ont récompensés de leurs fatigues, pendant que de nombreux catholiques revenaient à la pratique des sacrements et à l'exercice des vertus chrétiennes.

Mais le programme n'est pas rempli ; toutes les ruines n'ont pas disparu, bien des communes attendent et désirent des églises et des pasteurs, bien des enfants restent exposés aux ravages de l'hérésie. Les missionnaires comptent sur la Providence et sur les

aumônes des fidèles. Une association de prières s'est formée sous le patronage de la sainte Vierge, de saint François de Sales et de saint François Régis. L'association d'aumônes demande aux associés une cotisation de *un franc* par an, ou même dè cinquante centimes. M. le supérieur des missionnaires, à Sainte-Croix, près de Die (Drôme), fait un appel à tous les cœurs généreux, avides de propager le règne de Jésus-Chris et d'extirper l'hérésie de notre pauvre patrie. Puisse cet appel ne pas rester sans écho!

C. SOMMERVOGEL.

COUP D'ŒIL SUR LES UNIVERSITÉS

DANS L'EMPIRE ALLEMAND

L'Allemagne possède vingt et une universités : Berlin, Leipzig, Halle, Erlangen, Göttingue, Iéna, Kiel, Königsberg, Strasbourg, Marbourg, Rostock, Greifswald, Heidelberg, Giessen, Münster, Würtzbourg, Münich, Fribourg, Tübingue, Bonn, Breslau ; les quatorze premières sont protestantes ; les quatre suivantes, catholiques ; les trois dernières, mixtes.

L'université de Berlin s'est placée de bonne heure à la tête de toutes les autres ; mais, remarque curieuse, à mesure que la Prusse a vu s'accroître sa puissance et sa renommée, le nombre des étudiants a diminué dans cet établissement. Le professeur von Treitschke signalait ce fait dès 1872 : « L'université berlinoise est en décadence par la faute du ministère et par celle du corps enseignant, qui ne prend pas ses intérêts assez à cœur. » Pendant l'hiver de 1871, 2603 étudiants étaient cependant encore inscrits sur ses registres ; mais, l'été suivant, leur nombre tombait à 1990, à 1918 pour l'hiver 1872, et à 1609 pendant l'été de l'année 1873. La diminution est la même pour le nombre des étudiants assistant aux cours de théologie protestante ; ils étaient 227 dans l'hiver 1872,

170 dans l'été 1873 et 139 dans celui de 1874. Pourtant c'est à Berlin qu'on entoure de plus de sollicitude les candidats ecclésiastiques : ainsi, il y a, dans cette ville, trois séminaires où les théologiens sont entretenus gratuitement : le *Johanneum*, fondé par le comte Sedlnitzky pour 23 élèves; le *Domstift*, annexé à la cathédrale, pour 10, et la maison du docteur Kögel pour 5 étudiants. Depuis le mois de décembre 1873, un quatrième séminaire, le *Melanchtonhaus* (la maison de Mélanchton) a été ouvert pour 30 théologiens au moyen d'une souscription de 90,000 thalers. Pendant ce temps, on fermait presque tous les établissements catholiques.

Leipzig possède l'université la plus fréquentée : 2716 élèves y étaient inscrits pendant l'été dernier. Cette seule université saxonne en compte 68 de plus que Berlin et Halle ensemble, les deux centres d'enseignement supérieur les plus en vogue dans la Prusse. A Leipzig cependant le nombre des théologiens est aussi en décadence : hiver 1872, 421; hiver 1873, 399; été 1873, 381, dont 129 d'origine saxonne. La faculté de théologie compte 16 professeurs, dont 9 ordinaires, c'est-à-dire payés par le gouvernement. Dans le même temps, la faculté catholique de Bonn n'en a que 4, dont 1 seul ordinaire, pour 121 étudiants, et par contre les 12 « vieux-catholiques » de cette université ont 4 professeurs ordinaires pour leur enseigner la théologie.

L'université de Breslau se fait remarquer par son grand nombre de professeurs juifs ; il y en a 8 : Ferdinand Cohn, Hermann Cohn, Caro, Freund, Grätz, Auerbach, Köbner et Resares. Si l'on y joint 15 professeurs agrégés *(privatdocent)*, on trouve 23 juifs enseignant dans une université chrétienne. La faculté de droit a jusqu'ici lutté avec énergie contre l'introduction des juifs parmi ses professeurs, même agrégés.

Pendant le semestre d'été 1873, Strasbourg comptait 631 étudiants, dont 54 pour la théologie; 36 de plus se sont fait inscrire pendant l'hiver 1874-1875. Les professeurs sont au nombre de 81, c'est-à-dire 1 pour 8,36 élèves. L'affluence des jeunes gens ne répond pas aux peines incroyables que s'est données le gouvernement pour initier l'Alsace, « cet enfant gâté, » à la civilisation allemande. On avait craint que Strasbourg ne nuisît à Fribourg ; il n'en est rien ; cette dernière université est dans une période de

croissance : pendant l'hiver de 1872, elle avait 252 étudiants; l'hiver suivant, 289, et dans l'été 1873, 297. A Heidelberg, au contraire, les élèves diminuent et cette université sera bientôt au dernier rang, du moins pour le nombre des théologiens. L'*Allgemeine evangelische-lutherische Kirchenzeitung* remarque que les 8 professeurs de théologie n'ont que 20 auditeurs, c'est-à-dire, 1 pour 2,5 élèves.

Mais un des établissements les plus misérables est celui d'Iéna, qui, dans l'été 1873, n'avait que 472 élèves, et se trouve de plus dans de grands embarras financiers. En 1853, pour couvrir tous ses frais, il ne pouvait disposer que d'une somme de 53000 thalers, tandis qu'on en dépense plus de 100000 à Strasbourg. Il est vrai que cette dernière université est fondée en vue du *culturkampf* (combat pour la civilisation); c'est-à-dire à cette fin de fortifier en Alsace, « ce pays immédiat de l'empire, » le libéralisme politique et religieux. Iéna continue prosaïquement à ne s'occuper que des sciences. Mais ici les instituts scientifiques et les laboratoires sont dans une situation assez triste; les collections de toute espèce auraient un tel besoin de locaux que, si l'état de choses actuel persiste, l'enseignement deviendra impossible. Les traitements des professeurs sont le sujet de préoccupations encore plus grandes; les réclamations du corps enseignant, jusqu'à présent mal payé d'ailleurs, croissent d'année en année, surtout depuis 1871, époque de la fondation de l'université de Strasbourg. Pour favoriser cette nouvelle création, le gouvernement se mit largement en frais; il fit venir un nombre assez considérable de professeurs qu'il enleva aux universités déjà existantes. Il faut combler les vides. Mais où prendre l'argent? S'il s'agissait d'élever à Iéna des fortifications ou d'y bâtir une caserne, on trouverait facilement 200000 thalers; mais 6000 thalers à dépenser en faveur d'une université, encore une fois où les prendre?

A Giessen la faculté de théologie se meurt. Les listes officielles pour le dernier semestre ne renferment les noms que de 12 étudiants en théologie, et la population du grand-duché de Hesse compte cependant près de 550000 protestants. Depuis plusieurs années, l'université de Giessen est dans cet état de décroissance, elle qui avait autrefois, en moyenne, 50 à 80 élèves en théologie, et pourtant cette faculté est une des plus libérales dans son ensei-

gnement. Pendant l'hiver 1872, il s'y trouvait encore 16 théologiens. A la même époque le nombre des étudiants en théologie du séminaire catholique de Mayence s'élevait à 82, dont 31 Hessois, bien que, dans la Hesse, les catholiques soient moitié moins nombreux que les protestants. Pour rétablir la proportion, Giessen aurait dû avoir 70 élèves.

Münich voit aussi diminuer l'affluence des étudiants. Tandis que dans l'hiver 1872, son université comptait encore 1219 élèves, elle n'en avait plus que 1012 pour l'été 1874. Le nombre des théologiens s'est abaissé de 100 (1870) à 75 ou 80. Le nom de Döllinger explique ce revirement. L'ancien professeur d'histoire ecclésiastique, autrefois si célèbre, n'a le plus souvent que 8 ou 9 auditeurs presque tous laïques.

La diminution des étudiants catholiques en théologie de l'université de Tübingue est digne de remarque. Pendant que les étudiants protestants y accourent plus nombreux des pays environnants, les Würtembergeois n'y sont que 15. Autrefois Tübingue était, avec Münster, la faculté de théologie catholique la plus fréquentée de l'Allemagne ; pendant l'hiver 1872 elle comptait encore 121 élèves ; ils n'étaient plus que 83 au dernier semestre. « Il y a de quoi s'en étonner, observe un écrivain protestant, après que cette faculté a gardé une attitude si prudente à l'égard du concile du Vatican. »

L'université de Würtzbourg est en voie de prospérité. Dans l'été 1872 elle comptait 765 étudiants, 827 dans l'hiver suivant, 872 un an après et actuellement 890. Sa faculté de médecine, la plus fréquentée de toute l'Allemagne, a 458 élèves, tandis que celle de Berlin n'en renferme que 299 et celle de Leipzig 400. Les cours de la faculté de théologie catholique, connue de longue date pour son esprit romain, sont suivis par 137 auditeurs, dont 89 étrangers à la Bavière. Mais c'est à Münster que les études théologiques attirent le plus d'élèves. Sur les 442 étudiants inscrits pour le dernier semestre (108 de plus qu'il y a un an), il y a 235 théologiens, dont 218 Prussiens et 17 étrangers ; de plus, parmi les 207 étudiants en philosophie de l'université, 54 ont l'autorisation d'assister aux cours de théologie, de sorte que la faculté de théologie compte 289 élèves. 4 professeurs ordinaires instruisent cette nombreuse jeunesse.

Résumons-nous. Les facultés de théologie protestante comptaient, pour le dernier semestre, 1747 étudiants :

Leipzig.	381	Iéna	95	Breslau.	41
Tübingue	277	Bonn	62	Rostock	35
Halle	208	Kiel	60	Greifswald. . . .	26
Erlangen	166	Königsberg . .	58	Heidelberg. . . .	20
Berlin	139	Strasbourg . .	54	Giessen	12
Göttingue	96	Marbourg . .	47		

Pour ces 1747 élèves : 136 professeurs ordinaires, 1 pour 12 à 13. Les sept facultés de théologie catholique avaient, pendant l'époque correspondante, 885 élèves :

Münster	289	Tübingue. . .	83	Breslau.	75
Bonn	121	Würtzbourg. .	137	Fribourg.	80
		Breslau . . .	100		

Pour ces 885 étudiants, 32 professeurs ordinaires : 4 à Münster, 1 à Bonn, 5 à Breslau, 5 à Tübingue, 5 à Würtzbourg, 7 à Münich, et 5 à Fribourg ; c'est-à-dire 1 pour 30 élèves environ.

Ainsi, comme le remarquent les *Historisch-politische Blätter*, les universités protestantes sont deux fois et demie plus favorisées que les universités catholiques. C. SOMMERVOGEL.

UNE STATISTIQUE

DES PROGRÈS DU CATHOLICISME

AUX INDES ANGLAISES

Un missionnaire du Maduré signale à notre attention une statistique intéressante publiée par un grand journal anglo-indien, le *Madras Mail* (22 avril 1874). Elle se rapporte à l'accroissement comparé de la population du sud de l'Inde anglaise, classée suivant les religions, christianisme, mahométisme et hindouisme. Les données sont empruntées à un rapport officiel sur le dernier recensement de la présidence de Madras, dont l'auteur est un membre distingué de l'administration indo-britannique, M. Cornish, commissaire de

santé de Madras. La conclusion de ce travail est que, dans l'Inde anglaise, l'élément chrétien progresse bien plus rapidement que l'élément hindou et mahométan. Pour qu'on puisse se faire une idée de la différence, rappelons que le *census* de 1871 porte la population de la présidence de Madras à 31,281,177 habitants, répartis sur 138,318 milles carrés (environ 350,000 kilomètres carrés ou les deux tiers de la superficie de la France). Dans ce nombre on a compté 533,760 chrétiens et 1,857,857 mahométans : les Hindous forment la masse de la population, ils sont 28,863,978. On voit déjà, par ces chiffres, combien le mahométisme, si puissant dans les provinces du nord (dans le Bengale seul, il possède plus de 20 millions d'adhérents), a peu entamé le sud de l'Inde. Quant au nombre indiqué pour les chrétiens, il n'exprime pas, qu'on le remarque bien, l'extension totale du christianisme dans cette vaste région du Dekhan méridional, que tant de missionnaires, depuis saint François Xavier, ont arrosée de leurs sueurs. Le recensement dont nous parlons n'a point porté sur les royaumes indiens, dits *protégés*, de Mysore (Maïssour), Courg, Travancore, Cochin, qui sont enclavés dans la province anglaise de Madras et renferment de florissantes chrétientés. De plus, si l'on voulait relever la somme totale des chrétiens dans le sud de la presqu'île indienne, il faudrait ajouter ceux qui habitent les possessions françaises et portugaises de Pondichéry, Goa, etc. Le statisticien anglais pense qu'on arriverait ainsi à près d'un million. Cette estimation est certainement trop faible ; elle ne représente pas même le chiffre des catholiques. Mais, bornons-nous à la portion du pays qu'embrasse le calcul de M. Cornish : elle occupe au moins les sept dixièmes de l'Inde méridionale ; c'est assez pour former la base d'une appréciation, qu'on puisse, sans erreur notable, étendre à toute la région. L'intérêt de ce travail statistique est moins dans les chiffres absolus qu'il fournit, que dans la proportion constatée entre les accroissements respectifs des éléments religieux de la population. M. Cornish a étudié le mouvement des trois *confessions* principales depuis 1851, année de laquelle datent les premiers recensements réguliers, qui depuis sont répétés de cinq en cinq ans. On sait qu'il subsiste des incertitudes sur les résultats de ces opérations, mais des incertitudes qui affectent surtout les valeurs absolues de la quantité de population. Ainsi, c'est un fait peu contestable que les premières statistiques officiel-

les de l'Inde anglaise lui assignaient des chiffres d'habitants beaucoup trop faibles. Ces erreurs peuvent très-bien laisser intact le rapport de l'accroissement respectif des divers éléments de la population durant les mêmes périodes. D'après M. Cornish, le nombre des chrétiens de la présidence de Madras s'est accru, de 1856 à 1871, dans la proportion de 51 0/0, c'est-à-dire de plus de moitié, tandis que, chez les Hindous, l'augmentation n'a été que de 37 0/0, un peu plus du tiers, et chez les mahométans, seulement de 33 0/0, moins d'un tiers. Il a soin de faire observer que cette différence n'est pas due « à un acroissement notable de la population européenne ou eurasienne. » En 1871, les Européens étaient 26,374 et les Eurasiens (métis issus du mélange des Européens avec les Hindous), 21,254. L'avance que la population chrétienne a prise sur les éléments hindou et mahométan provient donc, suivant l'expression du rapporteur, « de la diffusion du christianisme parmi les indigènes. » Nos lecteurs savent déjà que cette diffusion, à ce degré, ne saurait être l'œuvre du protestantisme. Ils n'ont pas oublié les aveux d'impuissance, publics et officiels, que nous avons récemment enregistrés [1]. Ce sont les travaux des missionnaires catholiques qui reçoivent dans cette statistique un hommage sans doute involontaire, mais d'autant plus précieux.

Ce qui rend particulièment remarquable le fait constaté par le commissaire anglais, c'est que la progression de l'accroissement propre à la race hindoue païenne est déjà en elle-même très-rapide; toutes les observations les plus exactes confirment sur ce point les chiffres de M. Cornish. De plus, les chrétiens n'appartiennent pas en général aux classes aisées : ils semblent donc moins bien défendus contre les fléaux qui ont si souvent décimé les peuples de l'Inde.

Le même journal nous fournit d'autres chiffres, également tirés des derniers documents officiels, qui montrent assez bien la proportion de l'appoint apporté au christianisme par les différentes classes de la population hindoue. Voici comment se répartissent, d'après les castes, les chrétiens indigènes de la présidence de Madras. Nous mettons en regard des chiffres qui concernent les catholiques ceux qui se rapportent aux protestants. On ne s'étonnera pas du nombre de ces derniers dans une grande province

[1] Voir la lettre des évêques protestants de l'Inde aux archevêques et évêques des provinces de Cantorbéry et de York (*Études*, 1874, livraison de novembre, p. 696-709).

anglaise, dans un pays où le protestantisme, en dépit des principes affichés par le libéralisme britannique, jouit encore de bien des faveurs officielles [1]. Même ce nombre doit paraître assez maigre à côté des beaux chiffres de la population catholique.

CASTES	CATHOLIQUES	PROTESTANTS
Brahmanes	3,658	39
Kchatriyas (guerriers)	4,535	565
Chettis (marchands)	3,444	375
Cultivateurs	35,742	6,147
Pasteurs	2,462	395
Artisans	5,215	399
Écrivains	143	25
Tisseurs	5,027	595
Ouvriers d'agriculture *(Vunnias)*	90,852	11,411
Potiers	622	110
Castes mêlées *(Satani)*	6,861	1,586
Pêcheurs	14,459	278
Shanars (qui extraient le jus de palmier)	26,724	36,470
Barbiers	906	420
Laveurs	1,840	348
Autres Hindous	49,889	3,369
Parias	131,367	30,164
Mahométans	17	5
Nazaranis (classés à tort comme musulmans)	13,808	527
TOTAL	397,071	93,228

Par ce tableau, où les castes sont ordonnées d'après le rang

[1] En voici une preuve prise au hasard. Le récit qu'on va lire est emprunté à une correspondance du *Times* (31 août 1874); il montre quel emploi certains ministres savent faire des privilèges qui leur sont conférés par l'autorité anglaise. Notons qu'il est confirmé pour le fond par un Bulletin des missions protestantes qui paraît dans l'Inde (Voir le *Tablet* du 5 septembre 1874). « Un certain Bœrresen, missionnaire luthérien originaire du Danemark, a fondé une succursale de sa secte dans le district des Sonthals (ou *Santals,* tribu ancienne, qui n'appartient pas à la race hindoue, au milieu de laquelle elle vit, dans le nord du Bengale). Lors de la famine, cet homme reçut du gouvernement la charge de répartir les secours de l'État dans les villages Sonthals. Il consentit à l'exercer gratuitement, mais à la condition qu'on lui permît de prêcher tous les jours aux gens qu'il aurait à payer. (Il faut se rappeler que les secours accordés par le gouvernement anglo-indien durant la dernière famine consistaient en riz et autres moyens de subsistance, que les Hindous devaient gagner en exécutant certains travaux pour son compte.) M. Bœrresen a fait l'usage le plus étendu de son droit. Quand les malheureux reviennent de leur travail vers cinq heures du soir, souvent après avoir fait six milles (deux lieues) de chemin, ils sont obligés d'écouter d'abord un prêche, avant la fin duquel pas un grain de riz n'est distribué. « Aussi c'est avec le sentiment le plus pénible, ajoute l'honnête correspondant, que je lui entendis dire qu'un grand « réveil » s'était fait durant cette famine. « En un seul jour nous avons baptisé une foule extraordinaire. » — Il est singulier, pensais-je tout bas, que tu aies obtenu ce « réveil » juste en temps de famine. Mais un fait certain, c'est que M. Bœrresen se tient là dans son étang et baptise souvent le même jour des centaines de païens et, après, qu'on note bien cela, leur distribue les subsistances fournies par le gouvernement. »

qu'elles occupent dans l'estime des Hindous méridionaux, on voit que le catholicisme a déjà pénétré assez avant dans les classes supérieures, parmi les Brahmanes et les Kchatriyas, qui représentent surtout l'aristocratie du sang, comme parmi les Chettis commerçants, qui composent plus spécialement l'aristocratie de la richesse. Il faut observer encore que les membres des castes inférieures et même les Parias, ces êtres hors caste, peuvent arriver à conquérir une haute influence. On a vu plus d'une fois de riches Parias se faire servir par des Brahmanes. Ceux-ci seraient déshonorés en prenant part au repas d'un Paria, mais se faire ses domestiques, l'orgueil de la caste ne le défend pas, quand la nécessité ou l'intérêt l'exigent.

De tous ces faits, nous ne conclurons pas que la conversion générale de l'Inde méridionale soit proche. Mais ils sont de nature, croyons-nous, à réjouir et aussi à encourager tous les bienfaiteurs des missions. L'aumône catholique, si modeste qu'elle soit, n'est point perdue, non plus que la peine des apôtres, trop peu nombreux, dans ce vaste pays. Quels résultats n'obtiendrait-on pas, si l'on pouvait consacrer aux œuvres qui sont la base des progrès futurs, surtout à l'éducation des enfants et à la formation du clergé indigène, des ressources comme celles dont disposent les sociétés protestantes?

J. BRUCKER.

BIBLIOGRAPHIE

COURS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, par A. BELLYNCK, de la Compagnie de Jésus. Namur, Douxfils, 1871-1874, in-8.

Bien des livres ne tiennent pas toutes les promesses renfermées dans leur titre. L'ouvrage que nous annonçons n'est pas de ce nombre; car, tout en ne promettant que les éléments de la Botanique, il initie le lecteur à tous les secrets de cette science : organographie et physiologie des végétaux, leur classification systématique, leur distribution géographique, leurs applications agricoles, économiques et médicales, le rôle qu'ils jouent à l'état fossile dans les études géologiques, en un mot, toutes les branches de la botanique sont passées en revue dans un volume compact de six cent trente-deux pages, orné de neuf cents figures.

L'étendue de ce plan serait de nature à inspirer quelque crainte. — Comment traiter tant de matières en un seul volume? Pourra-t-on y trouver autre chose qu'une sèche nomenclature, une table détaillée d'un grand traité de botanique? — L'objection serait peut-être fondée si toutes les parties de l'ouvrage étaient développées dans les mêmes proportions. Mais le P. Bellynck a su éviter cet inconvénient. Il a rejeté au second plan les branches moins élémentaires de la botanique, pour exposer avec les détails convenables ce qui forme à proprement parler les éléments de cette science, savoir la description des organes des plantes, l'étude de leurs fonctions, enfin la description et la classification de l'ensemble du règne végétal. « Notre but, dit l'auteur dans sa préface, a été de faire un livre élémentaire en rapport avec l'état actuel de la science, et destiné à l'enseignement ; si nous y avons compris des parties qu'on n'y traite pas d'ordinaire, mais qui donnent une idée plus complète de la Botanique, nous avons eu soin de les limiter de manière à pouvoir être écartées au besoin, sans préjudicier

à la marche du livre. Il en est de même de certaines questions qui sortent du cadre élémentaire, et que les plus avancés seront bien aises de trouver réunies sous une forme concise. »

Ce but est parfaitement réalisé dans le *Cours élémentaire :* méthode, clarté, précision, érudition, on y trouve toutes les qualités d'un ouvrage didactique destiné à servir de guide dans l'étude de la botanique et à faire naître le désir de compléter ses connaissances en recourant aux grands auteurs.

Ceux mêmes qui ne veulent pas faire une étude spéciale de la Botanique liront avec plaisir et avec fruit dans l'ouvrage du Père Bellynck la partie de cette science qui touche plus particulièrement à la philosophie, je veux dire la physiologie végétale. Les plantes ont-elles une âme, c'est-à-dire un principe vital distinct de la matière ? Les opinions sont fort partagées sur ce point. Les transformistes ne sont pas seuls à répondre négativement. Même dans le camp des spiritualistes, on rencontre des savants qui croient pouvoir expliquer les phénomènes de développement et de reproduction des végétaux par les seules forces inhérentes à la matière, sans recourir à aucun principe immatériel. D'autres, au contraire, accordent aux plantes la sensibilité, le mouvement volontaire, une âme immortelle. C'est entre ces deux extrêmes que le P. Bellynck conduit ses lecteurs. « Il est évident, dit-il, qu'il existe dans la plante vivante des forces physiques et chimiques dont l'action se manifeste là aussi bien que dans toutes les autres substances matérielles, mais il ne paraît pas moins évident que ces forces seules ne suffisent pas pour expliquer tous les phénomènes de la vie des plantes. Chaque graine a commencé par une cellule. Pourquoi des graines d'espèces différentes, semées pêle-mêle dans un même sol nourricier et soumises aux mêmes influences, se développent-elles chacune avec sa forme spécifique et ses qualités propres ? Pourquoi les mêmes tissus ne fonctionnent-ils pas de la même manière lorsqu'ils sont vivants et lorsqu'ils sont morts ? Pourquoi dans une même plante, ces formes, ces couleurs, ces propriétés, ces directions si différentes ? Nous verrons dans toute la suite de ce traité qu'une foule de phénomènes nous conduisent à admettre l'intervention d'une force spéciale, dont la nature intime nous échappe, et qu'on est convenu d'appeler *force vitale.* — Quant à l'animalité des plantes, il ne saurait en être question dans un livre sérieux ; nous aurons l'occasion de voir jusqu'à l'évidence que c'est en vain qu'on a cru reconnaître de la sensibilité et des mouvements volontaires dans les végétaux. » (P. 161.)

Nous citerons encore dans la même partie une question où le lecteur pourra constater que le P. Bellynck s'est inspiré des travaux les plus récents. On a pensé bien longtemps, et l'on trouve cette opinion dans la plupart des traités de chimie, que la respiration des végétaux fait équilibre dans notre atmosphère à celle des animaux. Ceux-ci, dans l'acte de la respiration, absorbent l'oxygène de l'air et rejettent de l'acide carbonique: ceux-là, au contraire, absorberaient l'acide carbonique pour le décomposer, et dégageraient de l'oxygène. La respiration des animaux se fait par voie de composition; celle des végétaux serait une décomposition, une analyse chimique. Mais des études plus sérieuses ont démontré dans ces dernières années que les choses ne se passent pas tout à fait de la sorte. On a trouvé qu'il y a similitude et non opposition entre la respiration des plantes et celle des animaux. Les uns et les autres respirent en absorbant de l'oxygène pour aboutir à une synthèse chimique, la formation de l'acide carbonique. Néanmoins, il est de fait que la proportion d'acide carbonique contenue dans l'atmosphère n'a pas augmenté, depuis près d'un siècle que la composition de l'air atmosphérique est bien connue. Que devient donc l'énorme quantité d'acide carbonique répandue dans l'atmosphère par la combustion des matières charbonneuses, par la respiration des animaux et celle des plantes? — Ce sont bien les végétaux qui rétablissent l'équilibre, mais ils le font par un phénomène de nutrition. « On ne doit pas confondre ces deux phénomènes bien distincts, qui peuvent être simultanés ou s'accomplir isolément. Le premier, qu'on a appelé *respiration chlorophyllienne*, est un phénomène de nutrition, qui se manifeste par une décomposition d'acide carbonique puisé dans l'air et dans le sol et par une exhalation d'oxygène (toujours mélangé d'azote) ; il s'accomplit daus les cellules à chlorophylle, sous l'influence de la lumière. Le second, qui est la respiration proprement dite, consiste, au contraire, en une inspiration d'oxygène et une exhalation d'acide carbonique; il a lieu la nuit comme le jour, et il a beaucoup d'analogie avec la respiration des animaux. » (P. 181.)

Il suffit de comparer les plantes aux animaux inférieurs, aux insectes, par exemple, pour reconnaître cette analogie, non seulemeut dans la fonction, mais encore dans les organes qui lui sont propres : les plantes respirent par de petits orifices, *stomates*, dont leur épiderme est criblé ; de même les insectes respirent par de petits orifices, *stigmates*, répandus sur la surface de leur corps ; dans les uns et dans les autres, l'acte de cette fonction aboutit à

l'absorption de l'oxygéne, au dégagement d'acide carbonique et à une production de chaleur. « La *nutrition* diffère essentiellement de la *respiration*, elle résulte de l'absorption de l'acide carbonique, de sa décomposition par la lumière dans les cellules à chlorophylle, et du dégagement de l'oxygène. — La *respiration* s'effectue dans toutes les cellules *vivantes;* elle a lieu pendant la nuit et pendant le jour ; elle redouble d'énergie lorsque la température s'élève ; elle est le signe essentiel de la vie. La formation de l'acide carbonique durant la respiration est liée à la destruction d'une partie des produits de l'élaboration. » (P. 183.)

Bien d'autres questions intéressantes ont été développées par l'auteur. Qu'on lise ce qu'il dit de la greffe, de la fécondation des phanérogames, de la reproduction des cryptogames et particulièrement des Champignons, des Lichens et des Algues, on restera convaincu que, sous le titre modeste de *Cours élémentaire*, on possède un excellent traité de botanique.

Notre savant confrère nous permettra bien d'exprimer le désir de quelques perfectionnements dans les prochaines éditions de son œuvre. Le désir de tout dire en un seul volume le fait tomber plusieurs fois dans une concision exagérée ; on croirait lire des notes de voyage crayonnées dans un carnet. Cela a lieu surtout dans l'exposé des branches accessoires de la botanique. Ne vaudrait-il pas mieux faire un choix, élaguer les points de moindre importance, et donner avec plus de détails les parties les plus intéressantes? Prenons, par exemple, la *Botanique historique* (p. 301). L'auteur dit bien qu'il « serait par trop fastidieux et d'ailleurs peu utile d'énumérer tous les botanistes qui nous ont laissé des écrits. » (P. 303.) Néanmoins la plus grande partie de son histoire de la Botanique n'est qu'une nomenclature sèche de noms d'auteurs et d'ouvrages, sans aucun détail propre à les faire connaître et apprécier. Puisque le cadre de l'ouvrage ne permettait pas de consacrer plus de neuf pages à cette histoire, n'eût-il pas mieux valu se borner aux auteurs les plus célèbres, ou encore à ceux dont les recherches, faites dans des conditions plus laborieuses, méritent pour cette raison la reconnaissance des savants? Je veux parler de ces ouvriers infatigables qui, au milieu des travaux de l'apostolat, trouvaient encore le temps de se faire les pionniers de la science, et de transmettre aux sociétés savantes de l'Europe les richesses botaniques des contrées lointaines auxquelles ils portaient les lumières de l'Évangile et de la civilisation.

Nous pourrions encore relever d'autres imperfections de dé-

tail. Ainsi, à la page 230, après avoir réfuté l'erreur des *générations spontanées*, l'auteur ajoute : « Il est constaté que les végétaux microscopiques ont des organes de reproduction comme les plus élevés dans la série végétale ; leurs corps reproducteurs sont partout, ils peuvent résister à des chaleurs intenses et à d'autres agents destructeurs des plus énergiques. » C'est trop généraliser quelques faits particuliers ; d'après les travaux de M. Pasteur, les germes de la plupart des ferments sont tués par une chaleur peu supérieure à 100 degrés, et les mycodermes du vin meurent lorsqu'ils sont soumis, ne fût-ce qu'une minute, à une température de 60 degrés. C'est sur ce fait qu'est fondée la méthode Pasteur pour la conservation des vins (*Etudes*, t. V, 5e série, p. 443).

Plus loin (P. 298), l'auteur parlant du phylloxera, dit : « Pour détruire cet ennemi, on propose la submersion ou le déchaussement des racines. » On pourrait prendre le déchaussement pour un moyen curatif. Personne n'y a songé. Si l'on déchausse les vignes, c'est afin de leur appliquer certains traitements ; mais immédiatement après on les recouvre de terre.

Malgré ces légères imperfections, nous recommandons avec confiance l'ouvrage du P. Bellynck, bien convaincu que les connaisseurs y verront l'œuvre d'un professeur expérimenté, tout rempli de la science qu'il expose. T. PEPIN.

VIE DE M. MOLLEVAUT, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur de la Solitude, par un prêtre de Saint-Sulpice. Paris et Lyon, Lecoffre, 1875, in-12. p. VII-474.

Dans une notice biographique sur M. Mollevaut (*Ami de la religion*, t. C LXIV), M. l'abbé Duchesne émettait le désir qu'on réunît « quelques-uns des mots, des apophtegmes de ce vieillard vénérable ;... on aurait ainsi un livre piquant et utile. » L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons proteste avec trop de modestie qu'il ne prétend pas faire ce livre ; il nous semble, au contraire, avoir parfaitement répondu au désir de M. l'abbé Duchesne. M. Mollevaut, n'est-il pas, en effet, tout entier dans les mots, dans les apophtegmes, dans les paroles, dans les extraits de correspondances, qui émaillent cette vie et contribuent à en rendre la lecture si attachante et si instructive ? Le talent de l'écrivain consistait à les enchâsser convenablement dans les actions du héros, travail qui demande une certaine habileté de mise en œuvre. Le biographe anonyme n'a pas été au-dessous de sa tâche.

Gabriel-Étienne-Joseph Mollevaut naquit à Nancy, le 10 mars 1774 et mourut à Issy, le 4 février 1854. Pendant cette longue carrière de quatre-vingts ans, il passa par des situations fort différentes. En 1791, il partait pour Paris avec son père, nommé membre du tribunal de cassation, et plus tard de la Convention nationale. Le jeune Mollevaut assista ainsi de près aux premières scènes de la Révolution. Son père ayant été arrêté comme Girondin, Gabriel parvint à le faire évader et gagna avec lui la Normandie, puis la Bretagne. Après thermidor, il dut prendre du service, fut enrégimenté dans l'armée de Sambre-et-Meuse; mais il ne passa que peu de temps sous les drapeaux. Rendu à son étude de prédilection, la littérature, il s'y livrait avec ardeur et succès quand il s'attacha, en qualité de secrétaire, à la personne de Serbelloni, patriote italien, nommé directeur de la République Transpadane et ensuite ambassadeur en France. A Milan, son premier séjour, Gabriel avait commencé à s'éloigner de la pratique de ses devoirs religieux, la foi lui restait cependant ; mais, à Paris, elle fit un triste naufrage.

Après le coup d'état du 18 brumaire, M. Mollevaut père retourna à Nancy avec sa famille. Gabriel, entouré déjà d'une certaine réputation littéraire, fut nommé professeur de langues anciennes à l'école centrale du département de la Meurthe ; en 1804, il passa à la chaire d'humanités du collége de Metz, et en 1809, à celle de rhétorique. Alors sa foi se réveilla : il revint franchement et sans respect humain à la pratique de ses devoirs de chrétien. La mort d'une sœur chérie ne fit que le fortifier dans cette voie. Son âme, travaillée par la grâce, vit s'ouvrir de nouveaux horizons et, en 1814, il quittait le monde pour entrer à Saint-Sulpice.

M. Duclaux supérieur du célèbre séminaire, accueillit, les bras ouverts, cet homme de quarante ans, dont l'extérieur modeste trompait les regards, au point qu'il fut pris « pour un pauvre garçon qui demandait une place de domestique. » M. Mollevaut ne tarda pas à se distinguer par la ferveur et la perfection avec laquelle il embrassa l'obéissance et pratiqua les règlements de la maison. Mais ce qui frappe davantage dans sa conduite, c'est son humilité si profonde qu'on fut longtemps à ignorer les talents dont son intelligence était ornée ; c'est sa mortification, son amour des souffrances et des humiliations. Aussi M. Duclaux pouvait-il écrire sans rien exagérer : « Il est le modèle du séminaire, et il est aimé et respecté de tous ses confrères, et singulièrement estimé de ses supérieurs.., Je n'ai point d'avis à lui donner, parce qu'il prévient par sa régularité et son exactitude à ses devoirs, tous les avis qu'on

pourrait lui donner. » Tonsuré le 17 décembre 1814, promu aux ordres mineurs le 22 décembre 1815, au sous-diaconat le 19 juin 1816, au diaconat le 21 décembre de la même année, M. Mollevaut reçut le sacerdoce le 31 mai 1817.

Le nouveau prêtre n'avait pas attendu son ordination pour examiner devant Dieu à quel ministère il devait se consacrer. Son amour pour l'obscurité et l'oubli l'entraîna vers la compagnie de Saint-Sulpice, où il fut reçu après les vacances de 1817. M. Mollevaut, sulpicien, fut ce qu'il avait été séminariste, un modèle des plus belles vertus. Je ne puis m'étendre sur cette dernière époque de sa vie; il faudrait enlever au récit de son historien ce qui fait son charme, c'est-à-dire passer sous silence mille détails dont la réunion contribue à peindre au naturel la douce et attrayante physionomie de M. Mollevaut. Je dis douce et attrayante, malgré une certaine teinte d'austérité, de rigueur; mais ce n'était qu'une ombre qui faisait mieux ressortir l'incomparable tendresse de son cœur. Je me contenterai donc de donner les états de service du vénérable prêtre. En 1818, il fut appelé au séminaire de Saint-Sulpice pour y professer la morale et y prendre la direction des catéchismes : en 1819, il acceptait, par obéissance, la charge de directeur de la Solitude à Issy : c'est l'époque importante de sa vie; en octobre 1837, à force d'humbles instances, il obtenait la grâce d'être soulagé de ce qu'il regardait comme un fardeau, et rentrait, comme directeur, au séminaire de Saint-Sulpice. Il ne s'absenta plus que pour aller (en divers lieux) prêcher des retraites, ou pour faire de pieux pèlerinages à divers sanctuaires de France. En 1842, il avait alors soixante-huit ans, on le chargea pour deux ans du cours d'Écriture sainte : « A mon âge, avec mes infirmités, rien de prêt, grand nombre de pénitents..., mais vous savez ce que peut l'obéissance; sans elle je me serais sauvé au bout du monde. » Cependant la vieillesse arrivait à grands pas : en 1849, M. Mollevaut éprouva une légère attaque de paralysie : c'était un avertissement. Dès lors le saint vieillard se prépara uniquement à la mort. En 1851, on le transporta à Issy. Mais Dieu prit soin de purifier son fidèle serviteur par de pénibles souffrances : pendant que son corps s'affaiblissait graduellement, sa belle intelligence s'obscurcissait, et ceux qui furent admis à le visiter pendant la dernière année de sa vie durent verser bien des larmes en voyant cet homme si humble, ce prêtre si mortifié, si doux, redevenu enfant et soumis aux faiblesse et aux défauts de cet âge. Éloquente leçon, bien propre à faire réfléchir sur la vanité des talents et des dons de l'intelligence!

Je ne terminerai pas ce rapide compte rendu sans avouer la joie bien légitime que j'ai éprouvée en lisant les sentiments de sincère affection que M. Mollevaut portait à la Compagnie de Jésus. C'est à lui que le P. de Ravignan et d'autres ont dû en partie leur vocation. « Je puis dire, écrivait-il, que personne plus que moi ne chérit et ne vénère les Pères jésuites ; j'en ai donné et j'en donnerai toujours des preuves ; personne plus que moi n'est jésuite de cœur. » On voit encore une preuve de cette affection dans le soin qu'il prenait de recommander et même de faire rééditer les œuvres ascétiques des Pères de la Compagnie de Jésus ; aussi, dans la direction des âmes suivait-il de préférence « le courant actif et pratique qui procédait de saint Ignace. » L'auteur de la vie de M. Mollevaut raconte, en plusieurs endroits, des traits de la profonde vénération et de la singulière estime dont ce saint prêtre était entouré par les membres de la Compagnie, qui avaient eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier, et, maintenant encore, sa mémoire n'y est pas oubliée. Touchant exemple de la sainte charité qui doit unir les serviteurs du même Maître! *Ego quidem sum Pauli ; ego autem Apollo ; ego vero Cephæ ; ego autem Christi. Divisus est Christus?*

La *Vie de M. Mollevaut* est surtout pleine d'enseignements pour les prêtres ; mais les laïques eux-mêmes retireront de cette lecture des fruits de salut et d'édification. Le travail de la grâce, étudié dans une âme, est pour tous une prédication aussi bien qu'un encouragement.

C. SOMMERVOGEL.

CORRESPONDANCE INÉDITE DU PRINCE FRANÇOIS-XAVIER DE SAXE, précédée d'une notice sur sa vie, par M. ARSÈNE THÉVENOT. — Paris, Dumoulin. In-8 de x-348 pages.

Pour comprendre le genre d'intérêt qui peut s'attacher à cette volumineuse correspondance d'un prince saxon, pour se rendre compte en particulier des événements qui reléguèrent tous ces papiers dans les combles de la préfecture d'un département français, il ne sera pas inutile de rappeler succinctement quel fut, au dernier siècle, le rôle assez effacé de ce personnage politique et militaire.

François-Xavier, prince de Saxe, connu en France sous le nom de prince de Lusace (ancien margraviat d'Allemagne entre l'Elbe et l'Oder), était le second fils de l'électeur Frédéric-Auguste, qui devint roi de Pologne en 1734. Né à Dresde, le 25 août 1730,

Xavier avait manifesté de bonne heure un goût décidé pour la carrière des armes ; il s'y livra tout à fait dès l'âge de vingt ans. A cette époque seulement remonte ce que le général de Martanges, un de ses familiers, appellera sa véritable « éducation ; » car, ainsi qu'il l'écrivait un jour à Choiseul, « des chevaux, des chiens, des valets, voilà sa jeunesse jusqu'à la guerre ».(Lettre du 20 mars 1761.)

Au début de la campagne de 1757, le prince avait pris du service en Autriche, sous les ordres du maréchal Daun ; accueilli bientôt avec faveur à la cour de Louis XV, grâce surtout au crédit de la dauphine Marie-Josèphe, sa sœur, il s'attacha définitivement à la fortune de la France et fut mis, l'année suivante, en qualité de lieutenant général des armées du roi, à la tête d'un corps auxiliaire de dix mille Saxons. Il se distingua par sa bravoure, notamment à la bataille de Minden (1759) et à la prise de Cassel (1760), et son intelligence parut en toute rencontre au niveau de son courage.

La paix de 1763 le surprit au milieu des rêves d'ambition qu'il caressait en vain depuis trois ans, car ils allaient aboutir à un échec irréparable. La mort du roi son père, suivie à deux mois d'intervalle par celle de son frère aîné, le nouvel électeur, avait bien un moment réveillé ses espérances au sujet de la couronne de Pologne, mais, en présence du rival heureux dont la Russie assurait le triomphe, il lui fallut renoncer pour jamais à monter du second rang au premier. Resté simple membre du conseil de régence au nom de son pupille, il n'eut pas l'avantage de se maintenir sans embarras dans une position qui n'était pourtant point sans honneur. Il est vrai que son mariage morganatique avec la comtesse Spinucci, en causant du scandale à la cour de Dresde, aliéna si fort les chefs influents de la noblesse saxonne, qu'après avoir inutilement entamé des négociations pour se faire adjuger la grande maîtrise de l'ordre Teutonique, il prit le parti de se retirer des affaires et de s'enfermer dans la vie privée.

C'est vers la fin de 1771 que nous le voyons s'établir régulièrement en France, pour y dépenser, avec ses gros revenus, le traitement de cent cinquante mille livres qu'il recevait de Louis XVI, à titre de prince apanagé. Il installa sa jeune famille dans la seigneurie de Chaumot, près de Sens, et loua pour lui-même un hôtel à Paris dans la rue Charlot, au Marais. En 1775, il faisait l'acquisition des propriétés domaniales de Pont-sur-Seine, et pendant les quinze ans qu'il résida dans ce château sompteux de la Champagne, il se plut à l'embellir de toutes les magnificences d'un luxe royal. Mais l'orage révolutionnaire de 1790 vint tout à coup l'obliger à

partir précipitamment pour l'étranger, sans qu'il ait pu rien sauver ni de son riche mobilier, ni du trésor de ses archives et de ses livres, ni de la curieuse correspondance dont on nous donne aujourd'hui le relevé méthodique. Sommé par la loi de 1791 de rentrer dans le royaume, le prince émigré refusa de répondre à cette mise en demeure; c'était faire le sacrifice de ses biens meubles et immeubles, qui furent tous confisqués et vendus.

Le 29 messidor an VI, on transportait aux archives départementales de l'Aube cette collection de cinquante mille lettres, grossie d'une quantité de documents, de rapports et de mémoires, qui sont loin d'avoir la même importance ou d'offrir le même intérêt. Signalée en 1850, par M. Vallet de Viriville, classée une première fois par M. Guignard en 1854, la correspondance de Xavier de Saxe vient enfin d'être dépouillée et analysée, avec un soin fort intelligent, par M. Thévenot de Troyes, qui employait à ce fastidieux labeur les « tristes loisirs » que lui avait imposés la guerre de 1870-71. C'est justice d'ailleurs de rappeler, comme il l'a fait, « l'obligeant concours » que lui a fourni l'archiviste actuel, M. d'Arbois de Jubainville, dont on connaît la compétence en matière d'érudition.

L'inventaire, dressé par le consciencieux éditeur, est divisé en trois catégories ou sections, selon la qualité du correspondant et l'objet principal de la lettre : 1° correspondances intimes; 2° correspondance politique et militaire; 3° correspondances diverses. En analysant les pièces un peu encombrantes de ce dépôt d'autographes, M. Thévenot a eu le mérite de ne point se laisser tenter par une richesse plus stérile que profitable : il s'est dégagé de ces broussailles avec un singulier bonheur, et, par une réserve plus rare encore, il a cru faire assez de cataloguer sommairement la plupart des manuscrits qui surchargent les cartons. Peut-être, néanmoins, y a-t-il lieu de s'étonner de la part très-inégale accordée aux citations plus étendues. On aimerait à s'expliquer de quelque manière ce qui rend l'estimable éditeur tantôt si libéral, tantôt si discret. Je sais bien que les uns demanderont volontiers des extraits plus nombreux où d'autres, au contraire, réclameraient d'impitoyables coupures; mais, sans vouloir méconnaître le goût réel dont M. Thévenot a fait preuve dans la mesure, généralement sobre, des documents qu'il exhume, je lui reprocherai de ne s'être pas montré assez sévère, par exemple, pour la publication des lettres comprises entre la page 127 et la page 144. Ces ridicules vulgarités, écrites en un français minable, valaient-elles bien les honneurs d'une repro-

duction intégrale? Ce sont choses qu'on ne remue guère ou qu'on jette au panier.

Dans l'intérêt d'une nouvelle édition, M. Thévenot nous saura gré de lui faire remarquer aussi certaines erreurs de dates qui ont échappé à la correction des épreuves. J'en noterai seulement deux ou trois. — Le dauphin, fils de Louis XV, est mort, non point le *5*, mais le *20* décembre (p. 106). La maladie mentionnée à la même page est de *1765*, non de *1763*. Il me souvient, en effet, que le chiffre *3* de l'autographe ressemble assez à un *5* pour prêter à la confusion. — La lettre de Marie-Antoinette d'Autriche (p. 108) ne peut être du 4 *octobre* 1757, car on y félicite la dauphine de la naissance du comte d'Artois, lequel ne vint au monde que le 9. Il est facile de voir, d'après la lettre suivante, qu'il faut remplacer ici *octobre* par *novembre*.

Ai-je besoin d'ajouter que ces négligences et autres *lapsus* de même genre ne sauraient rien enlever à la valeur d'un travail qui exigeait de patientes recherches, servies par beaucoup de discernement?

E. R.

EXPOSITION DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE..., par le P. G. H. BOUGEANT, de la Compagnie de Jésus, 2 vol. in-12. Paris, Taranne.

Ceux qui connaissent notre littérature historique ont sinon lu, du moins vu citer l'histoire des *Négociations pour le traité de Westphalie*, par le P. Bougeant. Son exposition de la doctrine chrétienne est un peu moins connue chez nos contemporains; d'abord parce que les lecteurs actuels ne se précipitent pas vers les choses religieuses quand elles sont traitées sérieusement et simplement ; puis aussi parce que c'est déjà un vieux livre qui se trouvait difficilement dans le commerce.

M. Desgenettes, curé de Notre-Dame des Victoires, avait eu souvent l'occasion de réconcilier avec Dieu des retardataires qui éprouvaient le besoin de renouveler un peu la foi de leur enfance et qui lui demandaient où ils pourraient s'instruire sur bien des choses oubliées, ou même trop légèrement enseignées. Il s'était servi pour cela de divers livres qui répondaient plus ou moins à cette nécessité de beaucoup d'âmes, et ne voyait pas toujours que ce fût précisément le remède qu'on avait sollicité. Étant l'ami de ma famille, il me consulta un jour sur ce que l'on pourrait mettre aux mains des vieux néophytes qui lui arrivaient journellement, et je lui indiquai le P. Bougeant, ajoutant qu'il était assez difficile à

rencontrer. Il prit donc le parti d'en procurer une réimpression ; mais comme nous sommes tous un peu piqués de l'idée que les vieilles gens ne nous valaient pas, il imagina de faire retoucher ce livre pour le mettre (comme on dit), à la hauteur des circonstances actuelles.

Le P. A. Carayon n'a pas jugé qu'il y eût autre chose à faire, sinon d'ajouter à la fin les nouvelles décisions dogmatiques données par le Saint Siége dans notre siècle. L'ouvrage est donc, on peut le dire, tel que le premier auteur l'aurait donné de nos jours; et nous engageons les familles chrétiennes à ne pas négliger ce *Manuel* solide d'une instruction vraiment catholique, où bien des gens trouveront à s'instruire sur des sujets de premier ordre. C. C.

VARIA

Une revue catholique hollandaise. — La presse périodique a jeté de profondes racines dans nos mœurs ; elle est devenue en quelque sorte une nécessité. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Nous sommes trop intéressés dans cette question pour la trancher impartialement. Quoi qu'il en soit, la position étant faite, il eût été peu prudent de laisser ce moyen d'action sur les masses intelligentes aux seules mains de l'erreur, d'abandonner le champ libre aux ennemis de la vérité et de n'opposer qu'un dédaigneux silence aux théories fausses et dangereuses. Les revues catholiques, celles du moins qui sont militantes, n'ont pas eu d'autre motif pour naître que le besoin de poser le drapeau de l'Église en face de l'étendard de l'erreur et de le défendre contre toutes les attaques.

La Compagnie de Jésus, par le but même de son institution, devait prendre un rang dans la presse périodique. Au XVIII[e] siècle, des Jésuites rédigeaient les *Mémoires de Trévoux*, qui succombèrent sous les coups des encyclopédistes, le *Supplément aux*

nouvelles ecclésiastiques, dont l'existence ne dura que douze années, la *Storia litteraria d'Italia*, sous la direction du savant P. Zaccaria. Après la suppression de l'Ordre, Barruel publia le *Journal ecclésiastique*, Feller le *Journal historique et littéraire*, Goldhagen le *Religions-Journal*. De nos jours, en Italie paraît la *Civilta cattolica* (25 ans d'existence) ; en Belgique, la *Collection de précis historiques* (23 ans) ; en France, les *Études religieuses* (18 ans) ; en Angleterre, *The Month* (10 ans) ; en Allemagne, *Stimmen aus Maria-Laach* (4 ans) ; enfin, en Hollande, *Studien op godsdienstig, wetenschappelijk en letterkundig gebied*, qui est dans sa septième année ; elle paraît par livraisons, dont chacune forme un travail complet, système suivi d'abord par les rédacteurs des *Stimmen aus Maria-Laach*.

La littérature hollandaise est peu connue en France, guère plus que le mouvement des idées dans les Pays-Bas. Les plus récentes livraisons de la dernière Revue citée plus haut montreront à nos lecteurs que là, comme en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique, les adversaires sont les mêmes et semblables aussi les devoirs des défenseurs de l'Église. N'oublions pas que si la Hollande est protestante en majorité, le catholicisme y fait de consolants progrès. Il s'agit donc, pour les rédacteurs des *Études*, de fortifier, d'éclairer la foi des fidèles et de combattre les arguments de l'hérésie.

Voici les titres des livraisons publiées en 1873 et 1874 : 1. *Les Communions religieuses en Hollande sous la constitution de 1848 ;* — 2. *La Situation critique de l'Europe ;* — 3. *Les connaissances sensitives considérées comme fonctions des organes ;* — 4. *Les Limites de l'expérience et le darwinisme ;* — 5. *Anselme, récit spirite commenté ;* — 6. *La première élection et le premier sacre de l'évêque des Vieux-Romains et des Vieux-Catholiques ;* — 7. *Le Progrès de l'avenir et l'Avenir du progrès, discours prononcé par le professeur Kalchas, l'an 1901 ;* — 8. *L'État de la question de l'enseignement en 1874 ;* — 9. *Le Pape et l'État ;* — 10. *Les doctrines des libéraux hollandais concernant l'autorité ;* — 11. *Le Sixième Centenaire de saint Thomas d'Aquin ;* — 12. *Le Concile du Vatican ;* — 13. *La Science de la religion chez les catholiques et les athées ;* — 14. *L'Intelligence des bêtes ;* — 15. *Le Synode*

de la Haye (1873-74); — 16. *La Propriété*; — 17. *Les idées philosophiques de Joseph de Maistre.*

Ces sujets pleins d'actualité, sont, en général, traités au point de vue polémique. La dixième étude est particulièrement intéressante en ce qu'elle prouve la parenté des libéraux de Hollande avec ceux de France, par le lien des principes de 89 concernant l'autorité; mais les libéraux hollandais, sans le vouloir peut-être, se confondent avec les radicaux, en admettant comme eux l'indépendance absolue de l'homme, en reconnaissant au peuple le droit d'exercer l'autorité souveraine par ses délégués, enfin en assignant le bonheur temporel des citoyens comme unique résultat à atteindre pour un gouvernement. — Le libéralisme, en Hollande, a la même attitude que chez nous relativement à la question de l'enseignement: il veut détruire par l'enseignement officiel tout sentiment religieux dans le cœur des enfants. L'État marche dans cette voie par la loi qui prescrit l'enseignement neutre. Les catholiques demandent une définition formelle de cette neutralité; en attendant ils luttent énergiquement et deux cent cinquante-cinq écoles, ouvertes en ce moment, prouvent qu'ils ne s'endorment pas. Les protestants orthodoxes unissent leurs efforts à ceux des catholiques; mais, selon l'auteur de la huitième étude, le P. A. Van Gestel, ils commettent la faute de réclamer une révision de la constitution à laquelle leurs alliés ne peuvent consentir.

C. S.

CHRONIQUE

LA GUERRE CONTRE L'ÉGLISE EN PRUSSE

L'année 1874 s'est terminée pour l'Église de Prusse ainsi qu'elle avait commencé. Le nombre des prêtres suspendus de leurs fonctions, emprisonnés ou bannis de leur patrie en vertu des fameuses *lois de mai,* est monté à plus de quatorze cents. On ne compte plus les condamnations de tout degré prononcées par des tribunaux laïques et protestants ou juifs, en matière de juridiction ecclésiastique : pour les dix premiers mois de l'année seulement elles s'élevaient au chiffre de près de deux mille cinq cents. Les coups les plus rudes ont été pour les évêques : ils ont vu les amendes absorber leurs modestes revenus, et depuis longtemps plusieurs ne connaissent guère d'autre résidence que la prison. Voilà plus d'un an que l'archevêque de Posen, destitué de par l'État, est détenu à Ostrowo et son coadjuteur, Mgr Janiszewski, a déjà passé deux cent quarante jours enfermé à Kozmin ; l'archevêque de Cologne a respiré au-delà de deux cents jours l'air des cachots de M. de Bismarck, et le vénérable évêque de Trèves, pendant trois cents jours.

L'année 1875 s'ouvre, comme celle qui l'a précédée, par la déposition d'un évêque. Le 5 janvier, la haute cour des affaires ecclésiastiques, siégeant à Berlin et composée de sept membres, dont aucun n'est catholique croyant, déclarait Mgr Conrad Martin, « coupable d'avoir, pendant les années 1873 et 1874, violé d'une manière si grave les prescriptions des lois de l'État et de l'administration, relatives à l'exercice de ses fonctions spirituelles, que son maintien en charge paraissait incompatible avec l'ordre, et que,

par suite, il y avait lieu de le *relever de son emploi d'évêque de Paderborn.* » A une pareille sentence il n'y a qu'une seule réponse : celle que Mgr Martin avait faite dès le 15 septembre, du fond de sa prison, au président de la province de Westphalie, qui le sommait de déposer sa charge. « Ce n'est pas l'État qui m'a conféré ma charge, l'État ne peut me l'enlever. — Je suis attaché à mon diocèse par un lien, qui ne peut être brisé que par Dieu, à la mort, ou par le Pontife romain, représentant et vicaire de Jésus-Christ. Moins que jamais, en ce temps de guerre acharnée contre l'Église, il me serait permis de déserter lâchement le champ de bataille, et d'abandonner, comme un traître, mon troupeau chéri. » Le gouvernement prussien n'a pas épuisé sur Mgr de Paderborn la série de ses peines. On sait le nombre et la variété des moyens coërcitifs, dont ses *lois* l'ont armé contre les ecclésiastiques récalcitrants. Sans parler des confiscations, le courageux évêque a déjà dans la maison d'arrêt de sa ville épiscopale, passé vingt-quatre semaines, dont six sous forme de prison *(Gefängniss)* et dix-huit sous le nom de détention *(Haft).* Le 19 janvier, il ne sortait de son cachot que pour être dirigé sur la forteresse de Wesel, où il va payer encore un compte arriéré, deux mois de « réclusion, » pour sa lettre pastorale du mois de mars dernier. Le tout se terminera vraisemblablement par une sentence d'exil. Le vénérable prélat ne se fait pas illusion sur le sort qui l'attend : sans se laisser intimider, il continue, par les voies qui lui sont encore ouvertes, à consoler, instruire et fortifier son peuple. Nous avons sous les yeux une nouvelle lettre pastorale, fruit des loisirs de sa captivité et qu'il fait paraître sous forme de brochure avec ce simple titre : *Notre foi.* Le prisonnier a mis dans cet écrit toute la tendresse de son cœur de pontife, avec cette doctrine lumineuse, qu'admira le concile du Vatican et que les lecteurs français ont pu goûter dans plusieurs de ses ouvrages. Ces paroles, il le prévoit, seront peut-être les dernières qu'il soit donné au bon pasteur d'adresser à ses ouailles. « Des temps peuvent même venir bientôt, leur dit-il, où vous n'entendrez plus les vérités catholiques du haut des chaires de l'Église et où vos enfants ne les apprendront plus dans les écoles. » Voilà pourquoi il leur rappelle dans un résumé d'une force et d'une netteté magistrales, les fondements inébranlables et les points essentiels de leur croyance, puis leur signale les ennemis qui la mena-

cent, productions de la mauvaise presse, sociétés secrètes, etc., et enfin les exhorte à imprimer profondément dans leur cœur, ainsi que dans celui de leurs enfants, un amour invincible de cette foi divine. Du reste, pas un mot de plainte contre ses persécuteurs : le confesseur de la foi ne parle de son cachot que pour rendre grâces à Dieu d'y avoir fait pénétrer ses consolations, pour remercier encore une fois les troupes de fidèles, qui sont venues, souvent des points les plus éloignés du diocèse, porter à leur pasteur le tribut tout spontané de leur inviolable attachement.

Ce souvenir reconnaissant, donné aux manifestations du peuple catholique, ne sera-t-il pas considéré comme une nouvelle offense à la *majesté* des lois (c'est l'expression de M. de Bismark), à la majesté des lois qui oppriment l'Église de Prusse? Cela est fort probable. L'organe du ministère public dans le procès de déposition a déjà fait un crime à Mgr Martin de ces témoignages solennels de sympathie. Et pourtant, ils n'ont donné lieu, on l'avoue, « à aucun excès public. » Mais ne sont-ils pas la condamnation éloquente du schisme que le chancelier veut imposer aux catholiques allemands et des moyens qu'il emploie pour le faire triompher?

On conçoit que le mouvement de tout un peuple, se levant pour protester qu'il demeure uni de cœur et de conviction avec ses pasteurs captifs, excite la rage des tyrans. Les honnêtes politiques, qui s'occupent de réformer le catholicisme en Allemagne, avaient compté, et d'avance annoncé bien haut, que, si les évêques osaient résister, ils ne tarderaient pas à rester seuls dans la lutte, que le peuple allemand refuserait de les suivre, que le clergé inférieur lui-même n'attendait que d'être efficacement soutenu par l'État pour briser « ses chaînes. » Belle illusion qu'une expérience de près de deux années a cruellement déçue, ou plutôt, insulte gratuite à l'honneur des catholiques : ils l'ont vengée avec éclat!

Sur ce sujet, l'acte d'accusation contre Mgr Martin renferme un témoignage non suspect. Des trois points auxquels le procureur général *(Oberstaatsanwalt)* a rapporté les griefs portés contre l'évêque, voici le troisième : « il a fait passer dans le peuple et le clergé de Paderborn son esprit de résistance inflexible aux lois. » Pardonnons à l'accusateur protestant cette singulière façon d'exprimer l'unité de sentiments qui s'établit sans effort entre le pasteur et les fidèles, attachés à une même foi et vivant d'une même vie spirituelle.

Écoutons ces aveux intéressants. Le magistrat prussien établit, statistiques en main, que dans *aucun* des cas, où il s'agissait de nominations ecclésiastiques, des prescriptions relatives à l'examen des clercs.... en un mot, dans *aucun* des cas tombant sous l'application des *lois de mai*, *aucun* des ecclésiastiques du diocèse ne s'est conformé à ces lois : tous, au contraire, et dans tous les cas occurrents, les ont ouvertement et sciemment violées. Voilà pour le clergé. L'attitude des laïques n'a pas été moins caractéristique. Le procureur général rappelle les « députations en masse, » que l'évêque a reçues « presque tous les jours pendant les mois de mars, avril, mai, qui ont suivi ses premières condamnations. Le 25 mars, c'étaient 4,000 personnes d'un seul district, apportant une adresse revêtue de 40,000 signatures ; les jours suivants, tous les districts compris dans le diocèse venaient l'un après l'autre avec leurs milliers de nouveaux députés. La noblesse du pays, si célèbre dans l'histoire de l'Allemagne, organisait une manifestation spéciale ; les dames nobles, les femmes et les jeunes filles de toutes les classes faisaient la leur. Enfin, conclut l'accusateur, qui ne pouvait mieux faire l'éloge de son accusé, « il n'y a probablement pas une localité dans tout le diocèse qui n'ait pris part à ces députations et à ces adresses. » Maintenant, que venaient faire ces « pèlerins » d'un nouveau genre, comme les appelait le vénérable Mgr Martin ? Offrir à leur évêque l'assurance solennelle « qu'ils étaient avec lui dans la résistance, prêts à verser leur sang, s'il le fallait, dans la lutte « pour leur *religion*. » Voilà ce que rapporte le gardien des lois du prince de Bismarck.

Ces démonstrations sont plus significatives, s'adressant à un prélat, signalé de longue date et surtout depuis le concile, comme particulièrement désagréable au gouvernement qui poursuit l'asservissement de l'Église d'Allemagne. Mais, dans toutes les provinces catholiques où il y a des évêques, des prêtres persécutés en vertu des lois de mai (et il y en a partout), le sentiment populaire se manifeste avec la même énergie.

Les catholiques allemands ne se bornent pas aux paroles ou aux gémissements. Ils savent faire valoir leur droit outragé, par tous les moyens que leur laisse encore la constitution du nouvel empire, moyens que la loi du nombre rend, hélas ! bien insuffisants. On a vu avec quelle décision, avec quel ensemble, différant à peine de

l'unanimité, ils ont envoyé aux chambres allemandes les députés qui avaient écrit sur leur drapeau la condamnation de la politique religieuse de M. de Bismarck. Ils ont également lutté de toutes leurs forces pour conserver ces associations, ces réunions populaires, où ils vont retremper dans la communion de la charité l'énergie de leur foi, le courage de leurs convictions. Malheureusement, il leur en reste à peine quelques débris, que la police leur dispute et qui disparaîtront avec leurs dernières libertés.

Les catholiques écrasés ne sont pas vaincus. L'union indissoluble des pasteurs et des fidèles, du clergé inférieur et des évêques, étroitement serrés eux-mêmes contre leur chef, le souverain pontife, déconcerte la stratégie du prince de Bismarck. Ces lois, si savamment élaborées par ses canonistes d'État et qui devaient lui livrer l'Église d'Allemagne, pour ainsi dire, pieds et poings liés, ne lui ont valu qu'une série de défaites. Lorsque le grand chancelier présentait à la ratification des chambres prussiennes ces lois, véritable *constitution civile* du clergé, qui placent le prêtre, pour ainsi dire, dès sa naissance, sous la tutelle de l'administration ministérielle, espérait-il vraiment que le clergé accepterait ce joug de bon gré ou du moins le subirait comme une nécessité ? On le concevrait à peine, si l'on ne savait combien il est difficile à un esprit nourri de préjugés protestants et libéraux, de comprendre les sentiments qui font battre le cœur d'un évêque, d'un prêtre catholique. Moins que tout autre de ces coreligionnaires, M. de Bismarck est capable d'élever sa pensée jusqu'à cette hauteur. On a dit d'un personnage très-décrié du XVIIIe siècle, qu'il « méprisait la vertu : » M. de Bismarck, lui, méprise la force morale. Les prodigieux succès qu'il doit à la seule force matérielle paraissent même l'avoir conduit à mépriser la morale. Cela date chez lui d'assez loin, de 1866 au moins, si l'on en croit La Marmora. Il en est aujourd'hui au point de ne plus distinguer entre « la conscience » d'un panégyriste des crimes de la Commune et celle d'un député catholique, dont la probité force le respect même de ses ennemis[1] ; de mettre sur la même ligne la résistance, opposée par les évêques à des décrets qui leur commandent l'apostasie, et l'insurrection des « Révolutionnaires » contre les lois de la société[2]. Voilà pourquoi il a pu se

[1] Voir le discours prononcé au Reichstag, le 21 novembre 1874.

[2] Discours en réponse à M. de Gerlach, séance du Landtag, 17 décembre 1873.

flatter d'avoir raison du clergé allemand, « en le prenant par la bourse et le panier au pain, » suivant l'expression grossière de ses journaux officieux. En tout cas, la peine contre les réfractaires était calculée à un taux assez élevé pour triompher de cette sorte d'opposition qui peut céder à l'intérêt ou à la faim : 100 thalers (375 fr.), et en cas de récidive jusqu'à 1,000 thalers, pour toute nomination faite par un évêque en dehors des conditions voulues par les lois de mai; de 1 à 100 thalers pour tout acte du ministère exercé par le prêtre ainsi nommé ; c'était les mettre dans la nécessité de choisir bientôt entre la soumission à la loi bismarckienne et la misère. Le clergé n'hésita point : on n'a pas vu un seul évêque abandonner les formes canoniques, même dans un seul cas, pour se conformer à la nouvelle législation, et pas un seul prêtre appelé par son supérieur hiérarchique, n'a décliné ces fonctions périlleuses. M. de Bismarck attend encore qu'un sentiment de faiblessse ou de fatigue se déclare dans les rangs serrés des pasteurs catholiques.

Le clergé d'Allemagne a été parfois calomnié, mais ceux mêmes qui le connaissaient et l'appréciaient le plus, n'osaient, il y a deux ans, espérer tant de discipline et de solidité. La manœuvre capitale de leurs ennemis, manœuvre qu'on dissimulait à peine, devait consister à séparer le plus possible la cause des évêques de celle des prêtres ou du moins à les isoler les uns et les autres du peuple. On a remarqué dans les lois *politico-religieuses* de 1873 la différence des mesures employées à l'égard des prêtres et des évêques. Une maîtresse-pièce dans le système, c'étaient les dispositions qui enlevaient presque toutes les causes disciplinaires aux juges ecclésiastiques et les livraient en dernier ressort au contrôle de l'administration. En même temps qu'on essayait ainsi de relâcher les liens qui retenaient le clergé sous la dépendance de ses supérieurs naturels, on lui ouvrait une porte sur cette Église *nationale* en formation, où tous les révoltés de l'Église catholique allaient trouver, avec l'impunité, les faveurs du gouvernement. Tel était le but des démarches faites pour donner aux 17,000 *vieux-catholiques* de Prusse [1] une organisation

[1] Chiffre donné par le gouvernement prussien à la Chambre dans la séance du 29 janvier 1874. On l'avait déduit d'informations recueillies sans grand discernement, qui indiquaient en Prusse 4,342 vieux-catholiques « en possession de la personnalité civile. » Il pourrait bien être trop fort de moitié. Le professeur de Schulte, un des coryphées de la secte, après « une étude personnelle et consciencieuse, »



qui rappelât au moins les dehors d'une communauté catholique. Comme l'a dit admirablement le député Mallinckrodt, lors des débats sur le projet de dotation de « l'évêque » Reinkens [1], c'est la *Révolution* qu'on cherchait à fomenter dans l'Église, afin de conduire celle-ci plus sûrement et plus rapidement à la destruction. Cette tactique n'était pas nouvelle pour le grand homme d'État prussien : elle rappelle assez bien le plan formé en 1866, de concert avec Kossuth et Klapka, pour provoquer l'insurrection de la Hongrie, plan qui révolta même le sens moral d'un ministre italien [2], et les récentes révélations du procès Arnim nous ont laissé entrevoir quelque chose des tendresses allemandes pour les radicaux de notre pays. L'acolyte du chancelier, M. Falk, moins habile que son maître et quelque peu brutal, comme tous les subalternes, n'a pas craint d'avouer que le gouvernement prussien favorisait « le mouvement vieux-catholique, pour s'en faire une arme dans son combat contre Rome [3]. »

L'arme n'a point rendu les services qu'on en attendait. Les éléments *révolutionnaires*, dont elle devait s'appuyer, ne se sont trouvés ni dans le clergé, ni dans le peuple catholique. Les sympathies de l'État n'ont pas donné une recrue au vieux-catholicisme ; elle n'ont fait qu'achever sa décomposition : petite Église sans fidèles, également méprisée des catholiques et des protestants, on n'entend même plus son nom, si ce n'est peut-être dans quelques procès scandaleux.

L'attitude du peuple compte pour beaucoup dans l'échec de la campagne du prince de Bismarck en faveur du catholicisme d'État.

Cette attitude a été presque partout admirable. Un pasteur aurait fléchi, que son troupeau l'eût repoussé ou l'aurait fuit. Le seul prêtre qui ait, depuis 1873, osé invoquer le jugement de la *cour des affaires ecclésiastiques*, contre les censures de son évêque, n'a eu

dont il a communiqué le résultat au congrès vieux-catholique de Constance (septembre 1874), croyait pouvoir évaluer le nombre des *vieux* de toute l'Allemagne à près de 50,000. C'est toujours peu, en regard des 15 millions de catholiques.

[1] Séance du Landtag, 29 janvier 1874.

[2] Voir La Marmora, *Un po' più di luce*, ch. XIX, et les articles de la *Germania* sur ce livre (1871, septembre et octobre : l'auteur est un protestant, ancien rédacteur de la *Gazette de la Croix).*

[3] Séance du Landtag, 29 janvier 1874.

le courage d'exercer aucune des fonctions que ce tribunal lui avait rendues. A Xions, en Pologne, l'intrus Kubeszak qui s'est fait adjuger une paroisse pour prix de son adhésion aux lois de mai (c'était récemment encore le seul adepte qu'elles eussent pu conquérir), n'a jamais réuni dans l'église, que la force armée lui a ouverte, plus de huit assistants ou curieux, dont sept femmes. Autre fait plus frappant : les universités de Bonn et de Munich ont vu naître le vieux-catholicisme et en sont aujourd'hui encore les foyers principaux : foyers éteints, hélas ! ou bien près de l'être. A la faculté de théologie de Bonn, trois professeurs se partageaient au mois d'août dernier *douze* élèves (réduits maintenant à onze), dont trois Prussiens et deux Bavarois ; cependant, à côté d'eux, un professeur ordinaire, demeuré fidèle à l'Église, avec deux ou trois *privat-docenten*, voyait encore plus de cent vingt étudiants chercher les leçons de l'orthodoxie. A Munich, le célèbre Dollinger lui-même ne compte plus autour de sa chaire, autrefois si entourée, que huit ou neuf auditeurs, qui ne sont pas tous des élèves. Son ancien collègue, le fameux Friedrich, n'avait depuis longtemps personne pour l'entendre. Par une bonne fortune, le gouvernement bernois vient de lui offrir une douzaine de maîtres d'école payés pour suivre ses leçons dans l'université qui doit fournir des pasteurs *nationaux* au catholique Jura.

Pour revenir à la Prusse, la fermeté des fidèles nous permet de bien espérer de l'avenir. La persécution diminuera le nombre des prêtres les mesures récentes qui viennent de supprimer les derniers collèges ecclésiastiques encore debout, le mènent à une lente extinction ; mais il en restera toujours assez pour entretenir la foi d'un peuple, où le sentiment religieux s'exalte en proportion des efforts faits en vue de l'étouffer.

Tant d'échecs auraient dû, ce semble, convaincre M. de Bismarck de l'inutilité de ses tentatives pour courber l'Église catholique sous sa loi. Il paraîtrait qu'il n'en n'est rien. Après les lois de mai 1873 sont venues celles de 1874 renforçant les premières. « L'attitude hostile que les évêques catholiques-romains et le clergé sous leur dépendance ont opposée à ces lois, » ainsi commencent les *Exposés de motifs* des nouveaux projets de persécution, « force l'État à se pourvoir de nouveaux moyens de *défense*, à recourir aux mesures *extrêmes* de punition et de coercition. »

Recourir aux mesures extrêmes quand on se trouve en face d'une opposition aussi générale, aussi profonde, c'est jouer gros jeu ; mais le grand chancelier ne doute pas de sa puissance. Accoutumé comme il l'est, à ne compter qu'avec des « facteurs[1] » matériels, il ne croit pas à la durée d'une résistance qui ne se produit point par des soldats, des canons, de l'argent. C'est là sa grande erreur : elle lui a valu durant l'année 1874 autant d'échecs que pendant l'année 1873, et d'autres l'attendent encore. Armé de ces lois, qu'il lui est si facile de faire voter, il a pu livrer à ses agents les biens de deux diocèses et de nombreuses paroisses : le clergé dépossédé a vécu de la charité des fidèles, continuant, tant qu'il a été libre, à remplir les devoirs de son difficile ministère. Aucun de ses membres n'a demandé grâce au persécuteur. Fidèle à son ancienne tactique, le chancelier fait attribuer aux communes l'élection de leurs pasteurs, dans les cas où le supérieur ecclésiastique refuse de remplacer un prêtre destitué par l'État : pas une paroisse ne consent à faire usage de ce droit.

La pensée du peuple catholique est-elle assez claire? Voici pourtant une nouvelle mesure, plus radicale que les autres, dont la Chambre prussienne vient d'être saisie et qu'elle n'hésitera pas sans doute à ratifier. L'empereur Guillaume l'annonçait en ces termes à l'ouverture de la session, le 16 janvier de cette année : « *Le besoin pressant a été constaté*, de donner également aux paroisses catholiques l'occasion de veiller à leurs intérêts dans l'administration des biens ecclésiastiques par l'intermédiaire d'organes élus. » Le fond de la proposition est la sécularisation complète de l'administration des biens ecclésiastiques, en attendant leur confiscation au profit de l'État, — ou d'une secte qu'on attend toujours et dont cette loi a pour objet sans doute de hâter l'éclosion. Le piége est grossier. Nous espérons que la population catholique saura, une fois de plus, faire l'accueil qu'ils méritent aux présents empoisonnés de M. de Bismarck.

Quand et comment finira la persécution? Il est impossible de le prévoir. Ce serait une erreur de penser que le tout dépende du sort de l'homme qui conduit la guerre. Le grand chancelier *est poussé* presque autant *qu'il pousse :* il exécute une consigne. La majorité

[1] Expression chère à M. de Bismarck.

qui lui a conféré un pouvoir inouï n'a d'autre lien que sa haine contre l'Église : ses éléments, variant du conservatisme piétiste au libéralisme radical, tomberaient en dissolution le jour où M. de Bismarck ne leur montrerait plus le fantôme de l'ennemi commun. Même la grande fraction *nationale-libérale*, dont tous les membres, ainsi qu'il le leur rappelle de temps à autre, lui doivent leur élection, cesserait peut-être de le suivre : les débats parlementaires ont prouvé que ce parti, auquel l'ambition l'a inféodé, ne pense comme lui sur aucune des questions capitales de sa politique intérieure, hors celles qui touchent les catholiques.

Mais, si M. de Bismarck, dans sa guerre contre l'Église, exécute un programme imposé, on doit avouer qu'il y met, outre son activité prodigieuse, toute l'intelligence que comporte une entreprise nécessairement sans issue. Le chancelier de l'empire allemand ne se propose rien de moins que l'anéantissement du catholicisme. Selon son habitude, il va droit au cœur de l'ennemi qu'il veut abattre. Où est le cœur du catholiscisme, il l'a compris admirablement. Avec cet instinct qu'ont eu déjà Néron et Dioclétien, M. de Bismarck a vu que la source principale, où le catholicisme puise et renouvelle sa vie, est à Rome, dans ce rocher sur lequel Jésus-Christ a établi l'édifice immortel de son Église. C'est donc Rome qu'il faut frapper : le coup qui tuerait la succession de Pierre ou qui, du moins, livrerait son trône à un apostat ou un lâche, serait mortel pour toute l'Église.

De là cette conspiration, qui se poursuit depuis quatre années, tantôt ouvertement, tantôt en secret, contre l'indépendance du Saint-Siége, conspiration dont le prince-ministre tient tous les fils et dans laquelle, par les intrigues de sa diplomatie, par ses promesses, par la terreur qu'il inspire, il cherche à faire entrer toutes les puissances de l'Europe. Avec cette audace qui lui est familière, il vient de livrer lui-même à la publicité un document, qui éclaire ses projets d'une lumière sinistre. Nous voulons parler de la circulaire adressée par lui, le 14 mai 1872 à tous les ambassadeurs de l'empire allemand et qui les invite à appeler l'attention des gouvernements européens sur « l'éventualité d'une nouvelle élection papale. » Dans cette pièce, M. de Bismarck inculque à grand renfort d'arguments tirés du fond libéral, que « ce sera le *devoir* des gouvernements, qui ont des sujets catholiques, de peser

consciencieusement *s'ils peuvent accepter l'élection*. Avant d'accorder au souverain *(sic)* choisi par le conclave, et appelé à exercer dans leurs États des pouvoirs si étendus, confinant même en beaucoup de cas à la souveraineté *(sic)*, avant de lui accorder l'usage effectif de ses pouvoirs, ils sont *obligés* de se demander si l'élection et la personne qui en est l'objet offrent les garanties, qu'ils ont droit d'exiger contre l'abus d'une pareille puissance. » Le chancelier exprime donc le vœu que les cabinets européens « se préoccupent à temps des questions concernant le futur conclave et que, s'il est possible, elles se mettent d'accord entre elles, sur la conduite à tenir en cet événement, puis sur les conditions dont elles feraient dépendre l'acceptation d'une élection. » Les ambassadeurs sont chargés d'interroger « confidentiellement » les gouvernements « sur leurs dispositions par rapport à un échange d'idées ou un accord éventuel avec l'Allemagne sur cette « affaire. » A la suite de ses considérations, comme pour en compléter la force et dompter tous les scrupules, M. de Bismarck ajoute une réflexion qui paraîtra grosse de menaces à qui connaît le style de ses dépêches : « Un accord des gouvernements européens dans ce sens serait d'un poids immense et peut être capable de prévenir de *graves et sérieuses complications*. »

Nous ne savons encore quelles réponses ont été faites à la proposition allemande. Le *Moniteur officiel* de l'Empire, qui a publié la circulaire, déclare que ces réponses « demeureront secrètes, autant qu'il dépendra du gouvernement allemand. » On comprend ce que cela veut dire : la « lumière » ne tardera point à se faire, si elle peut servir la politique du chancelier. Ce secret, si bien gardé jusqu'à présent, permet d'espérer que son plan n'a pas rencontré toutes les adhésions qu'il désirait. Dieu veuille, au moins, que le jour des nouvelles révélations n'apporte pas une humiliation de plus à la France !

Quoi qu'il arrive, les catholiques n'ont point à s'alarmer du complot ourdi contre le futur conclave. Ils prieront le ciel de prolonger la merveilleuse vieillesse de Pie IX jusqu'au retour d'une ère plus pacifique. Mais, en tous cas, ils savent que nulle puissance au monde n'est capable de briser la série des successeurs de Pierre. M. de Bismarck peut s'imaginer que lui, le créateur et le maître réel d'un empire le plus formidable peut-être que la terre ait vu, réussira dans une entreprise qui a usé les plus forts empires des

temps passés : il s'y brisera, lui et son empire, même assisté de toutes les puissances de l'Europe, même aidé de la Révolution, maîtresse de Rome à cette heure par l'entrée de Garibaldi.

Il faut que le chancelier ait bien oublié les leçons de l'histoire, pour affirmer « qu'un pape, à qui l'ensemble ou la majorité des souverains européens croirait devoir refuser la reconnaissance, serait *impossible*, aussi impossible qu'un évêque exerçant des pouvoirs dans un pays, s'il n'était reconnu par l'État. » Sans remonter jusqu'à l'âge des catacombes, M. de Bismarck, qui depuis deux ou trois ans est si occupé à *interdire* des prêtres et *défaire* des évêques, a-t-il réussi à suspendre l'exercice de la juridiction ecclésiastique dans une seule paroisse de l'Allemagne catholique? Les évêques continuent, du fond de leurs prisons, à gouverner leurs diocèses, au moins par des représentants, que les limiers de la police ne parviennent pas à découvrir. On avait cru trouver un moyen « efficace de dompter le clergé rebelle, » dans la loi qui permet de bannir les réfractaires de leurs diocèses ou de leurs paroisses, et au besoin de tout l'empire. Les faits ont, encore ici, infligé un solennel démenti aux calculs des persécuteurs. Le rude chancelier ne sait, non plus que ses ministres, ce qu'est le dévouement d'un prêtre catholique, ni les ressources qu'il trouve dans la charité des fidèles, ni les industries que son zèle peut lui suggérer pour communiquer avec le troupeau commis à sa garde. Tout récemment, un curé, conduit trois fois hors de la province en trois jours, revenait autant de fois vaquer à son ministère au milieu de ses paroissiens. Probablement les gendarmes prussiens seront plus vite lassés de ramener sans cesse à la frontière les prêtres bannis que ceux-ci ne le seront de revenir. Puis, M. de Bismarck paraît avoir oublié dans quel siècle nous vivons : n'y a-t-il pas les chemins de fer ? n'y a-t-il pas mille moyens de voyager *incognito ?* Comment donc, à moins d'attacher un Méphistophélès, sous forme d'agent de police, à chacun des dix mille prêtres d'Allemagne, les empêchera-t-il de rentrer dans leurs paroisses plus vite qu'ils n'en sont sortis et de remplir à chaque instant des fonctions qui leur sont interdites ?

Bien des pasteurs, depuis longtemps condamnés au bannissement, n'ont jamais quité le théâtre de leur ministère, et, cependant, *les lettres de cachet* pleuvent sur eux, les inquisiteurs du chancelier battent le pays pour découvrir leur retraite. . . . .

Si triste que soit au fond la positiondes victimes du *Culturkampf* (« la lutte pour la civilisation, » c'est le nom qu'on donne à cette guerre sauvage contre l'Église), elles ne peuvent s'empêcher d'y voir parfois un côté comique et de s'en égayer saintement, comme faisaient les anciens confesseurs de la foi, même au milieu des tourments. Jouant sur le terme consacré pour l'*interdit* bismarckien, les prêtres qui sont frappés *(gesperrt)* se comparent à ces oiseaux importuns, que l'on chasse avec humeur et qui toujours, lorsque vous les croyez bien loin, reviennent à côté de vous reprendre leur léger travail ou leurs jeux innocents.

Il est vrai, toutefois, que ces persécutions sont une rude épreuve pour l'Église d'Allemagne. C'est le peuple surtout qui en souffre; ce peuple à qui l'on enlève le prêtre, qu'il regarde comme son père, son meilleur conseiller et souvent sa ressource dans le besoin; ce peuple si profondément catholique, à qui l'on rend si pénible la pratique de sa religion. Aussi l'amertume s'amasse dans les cœurs. Nous n'oserions affirmer que la colère ne gronde parfois dans ces masses, lentes à s'échauffer, mais qu'on irrite, comme à dessein, par de continuelles vexations.

Quelque insurrection ou du moins quelque émeute de catholiques pourrait n'être pas désagréable à M. de Bismarck. Quel parti n'a-t-il pas su tirer de l'*incident Kullmann*? Cet attentat d'un fou, ou au moins d'un homme qui de catholique n'avait jamais eu que le nom, est venu fort a propos réchauffer la verve alanguie des feuilles stipendiées pour attiser tous les jours les haines protestantes et libérales contre le catholicisme. Elle ont si bien travaillé leur naïf public, que le grand chancelier pourra désormais, sans rougir, se poser, en victime de ceux qu'il persécute et pousser aussi loin qu'il lui plaira le droit de tout oser contre eux.

Mais les catholiques allemands ne s'insurgeront pas. Ils ne répondront aux provocations, comme aux dénis de justice de leurs ennemis, que par la résistance passive, dont leurs évêques et leurs prêtres leur donnent le précepte et l'exemple.

Cela n'empêchera pas M. de Bismarck de répéter à ses Chambres complaisantes, quand il vient leur soumettre de nouvelles lois contre l'Église, que « l'État prussien a été *contraint* à la guerre[1], »

[1] *Exposés des motifs.*

que pour lui, personnellement, « il s'est décidé à regret, après un long combat, à proposer ces mesures, et cela seulement parce qu'il avait acquis la conviction, que *l'attitude révolutionnaire* des évêques catholique en faisait à l'État une nécessité de défense [1]. » Il reprochera au grand parti du *centre*, organe fidèle de quinze millions d'allemands, dont, certes, nous pouvons attester le patriotisme, d'être « le parti de l'étranger parce qu'il reçoit les ordres d'un souverain étranger, le Pape. » Enfin, il osera jeter au prisonnier du Vatican, qu'il appelle, lui, un « pape guerrier, » l'accusation de fomenter l'insurrection religieuse en Allemagne et peut-être d'avoir poussé la France à la guerre de 1870 [2]. Il ne nous est pas permis de donner à de pareilles audaces le nom qu'elles méritent : elles auront quelque jour leur châtiment.

L'exécution du châtiment est commencée : elle date du moment où le chancelier a mis sa puissance au service du libéralisme et de la franc-maçonnerie pour la guerre contre l'Église. Il est sensible à tous ceux qui vont au fond de la situation actuelle de cette Allemagne si forte en apparence, mais qui à l'extérieur ne soutient son prestige, le prestige de la terreur, qu'à la charge d'épuiser en armements ruineux le meilleur de ses forces matérielles et morales : tandis qu'à l'intérieur, elle est minée sourdement par l'antagonisme aigu des partis, par le mécontentement croissant que le despotisme engendre même dans les régions libérales où il est né, par l'avilissement des institutions jadis les plus respectées, notamment de la justice, employée trop souvent à servir l'ambition d'un homme et les haines d'une secte, enfin par le déchaînement des passions révolutionnaires, dont M. de Bismarck a invoqué l'alliance.

Après cela, le grand chancelier a tort de se préoccuper de notre « soif de revanche. » La France peut attendre dans la paix (quand l'aura-t-elle, hélas !) l'heure, non pas de la revanche, mais des légitimes revendications.

J. Brucker.

[1] Discours du 17 décembre 1873.
[2] Discours sur la suppression du poste d'ambassadeur au Vatican : séance du Reichstag, 5 décembre 1874.

Le Gérant : C. Sommervogel

LYON. — IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

LE CONCILE DU VATICAN

ET LE RATIONALISME

Nous avons vu le concile du Vatican aux prises avec le matérialisme, l'athéisme, le panthéisme. Nous allons maintenant le suivre dans sa lutte contre l'erreur mère, contre celle qui, d'abîme en abîme, nous a conduits à toutes ces impiétés ; je veux dire le rationalisme. Il est inutile de le dissimuler, quelque opposées que soient à la saine raison ces monstrueuses doctrines, elles n'en sont pas moins le terme fatal où aboutit l'intelligence de l'homme révolté contre l'enseignement divin.

Le Concile devait donc frapper de ses anathèmes le rationalisme, source de tant de maux. Il le devait d'autant plus qu'une certaine philosophie rationaliste se posait à côté de la révélation comme une sœur aînée, ayant en partage le gouvernement des âmes d'élite ; tandis que la religion révélée était reléguée par elle dans les régions du vulgaire ignorant, assujetti aux symboles et incapable de gravir les hauts sommets de la vérité pure. On n'a pas oublié les bruyantes récriminations des fondateurs de l'éclectisme français contre les évêques et les théologiens catholiques, qui se refusaient à embrasser comme un allié un spiritualisme adversaire déclaré de la révélation [1].

Le rationalisme, en effet, subissait dès son apparition les flétrissures de l'Église. Les papes, dans leurs encycliques, les évêques dans leurs mandements, l'avaient poursuivi comme la grande hérésie, l'hérésie fondamentale du XIXe siècle, comme celle qui est à la fois le principe et le terme de toutes les autres. Il était

[1] Cousin, *Fragments de philosophie*, préface de la 3e édition.

bon cependant qu'à la voix du pape et à celle des évêques, parlant séparément, vînt se joindre la voix plus retentissante du collége apostolique réuni en concile. Les Pères rassemblés autour de la confession de saint Pierre ont compris ce besoin de notre temps; et c'est pourquoi ils ont de nouveau anathématisé cette erreur capitale. Pour saisir à fond la portée de leur décret, il est nécessaire avant tout, de se rendre compte des formes qu'a revêtues le rationalisme contemporain. Le lecteur nous permettra de les résumer rapidement.

I

Dieu ne parle pas aux hommes. Il leur a donné la raison; à elle seule il appartient de guider le genre humain dans la recherche du vrai, du bien et du beau. La révélation, en effet, ce serait Dieu quittant son immuable éternité, et venant avec nous se soumettre aux vicissitudes du temps. La révélation, encore, ce serait Dieu confessant que, ouvrier malhabile, il est obligé de revenir sur son ouvrage pour le compléter, qu'il nous a donné dans notre intelligence un instrument faussé et insuffisant; car, sans un secours étranger, elle aboutit fatalement à l'erreur. La révélation, c'est donc Dieu en contradiction avec lui-même. D'une part, il dit à l'homme, en le faisant raisonnable : « Je t'ai doué d'intelligence, ouvre les yeux, contemple la lumière; reconnais ta voie et marche; tu parviendras au but.» De l'autre, en lui révélant la vérité obscure, il lui dit : «Ta raison est un organe mensonger et incomplet. N'écoute pas ses enseignements, ils te conduiront à l'abîme. C'est moi qui serai ton guide; écoute ma voix et crois, tu atteindras ta fin suprême. »

La révélation, c'est la raison de l'homme en tutelle, assujettie à jurer toujours sur la parole du maître. Encore si ce maître était Dieu lui-même! Mais non, c'est l'homme qui me parle, l'homme qui s'annonce comme l'envoyé de Dieu; un autre homme recueille la parole du prophète et la transmet à son enfant, et moi, attardé à la fin des siècles, je ne puis recevoir ce divin enseignement qu'à travers de nombreuses générations. Or, comment saurais-je que le prophète, quand il parlait aux Hébreux, il y a

trois mille ans, avait reçu réellement les communications du ciel? Comment m'assurer que sa parole est venue jusqu'à moi complète et sans subir les atteintes du temps?

On m'apporte le miracle en témoignage. Mais quel miracle? celui qui n'a eu pour spectateurs que des gens grossiers, toujours prêts à mettre sur le compte de la divinité les événements insolites de ce monde.

La révélation est donc une chimère. Elle répugne aux attributs divins; elle est injurieuse à la nature humaine, et, supposant même qu'elle fût possible, elle serait inutile à cause de l'impossibilité où elle est de démontrer sa réalité.

D'ailleurs quel serait son objet? Les vérités de l'ordre naturel? Mais à quoi bon une intervention extraordinaire de la divinité? Ma raison suffit à l'acquisition de ces connaissances. Dieu me révèle-t-il le mystère? Mais ce serait folie de sa part. Le mystère ne peut être l'aliment de mon intelligence; il est pour moi une formule vide de sens, un son qui frappe mes oreilles comme celui d'une langue inconnue et n'arrive pas à mon intelligence.

Impossibilité de la révélation elle-même, son inutilité, manque des moyens pour la connaître avec certitude, quand même elle aurait une réalité, voilà les fins de non-recevoir que le rationalisme lui oppose.

Il suit de là qu'elle n'a aucune valeur scientifique et qu'elle est bannie d'avance du domaine des intelligences éclairées. Sa place est parmi ces pieuses fraudes que l'homme peut se permettre pour instruire et persuader un peuple enfant, comme autrefois Numa rapportait les prétendues instructions de la nymphe Égérie; ou bien elle est une honteuse supercherie par laquelle le prétendu prophète exploite la crédulité des dupes; ou enfin elle est une hallucination qu'un homme au cerveau détraqué a le talent de faire partager à la multitude ignorante.

Telle est l'idée que le rationaliste cherche à nous donner de la révélation. Ne croyez pas, cependant que le philosophe de nos jours méprise la théologie, les symboles de foi enseignés au nom de la divinité; loin de là, il honore toute religion positive. Il n'appellerait plus du nom d'infâme la religion catholique et ne lèverait pas le talon pour l'écraser. Si Voltaire et ses disciples ont déclaré guerre à outrance à la révélation, c'était le premier réveil

de la raison, la violente réaction de la libre-pensée contre une trop longue tyrannie. Aujourd'hui la saine philosophie a eu le temps de réfléchir; elle rend hommage aux nombreux services rendus par la religion, elle daigne l'admettre comme son auxiliaire auprès du vulgaire qui a besoin de croire à la parole divine et de recevoir sous forme de symbole et d'institution positive ce que la philosophie contemple dans tout l'éclat de la pure vérité. Respect donc à toute religion dite révélée; car, si toutes sont fausses quant à leur prétendue origine, elles renferment toutes de précieuses vérités que le philosophe recueille, dans cet amas d'erreurs, comme l'orpailleur les paillettes d'or dans les sables du rivage. De là le respect des rationalistes envers toutes les formes du culte, que ce soit celui de Jésus-Christ et de Moïse, ou celui de Wichnou, de Brahma et de Mahomet. Ses préférences pourtant, rendons-lui cette justice, sont le plus souvent pour la religion chrétienne, comme renfermant une plus grande somme de vérités et une morale plus pure.

Voilà, en résumé, la doctrine rationaliste. Raisonnements et conclusions, tout est fondé sur l'équivoque et la confusion. Ses défenseurs ont pris trop à la lettre et dans leur sens absolu les formules employées souvent par les apologistes chrétiens; souvent aussi ils ont rendu la théologie responsable des exagérations d'un petit nombre d'entre eux. Si le dogme catholique enseignait la nécessité absolue de la révélation pour connaître Dieu et les fondements de la morale; si elle soutenait que la nature de l'homme est radicalement incapable d'atteindre sa fin dernière sans la grâce et la révélation, le rationaliste s'élèverait à bon droit contre les enseignements de la foi; il serait le légitime vengeur de la sagesse infinie en repoussant une doctrine opposée à cet attribut de Dieu. Se pourrait-il, en effet, qu'un être souverainement sage produisît une créature dépourvue des moyens d'accomplir ses destinées?

Mais tels ne sont pas les dogmes de la foi, ni les leçons de la saine théologie. Depuis l'invasion du protestantisme et les hypocrites manœuvres du jansénisme, les écoles catholiques ont singulièrement éclairci tout ce qui touche à la distinction des deux ordres de la nature et de la grâce; avec une netteté parfaite, elles ont fait leur part à la raison et à la révélation.

L'homme est-il élevé à une fin surnaturelle, la révélation lui est-elle indispensable pour connaître sa destinée réelle et la poursuivre de toute son énergie, elle lui est de plus d'un grand secours pour mieux acquérir la connaissance des vérités de l'ordre naturel. Et, comme de fait cette élévation a eu lieu, les Pères, les docteurs, les apologistes ont pu affirmer purement et simplement la nécessité de l'enseignement divin pour parvenir au but de notre vie raisonnable.

Mais en enseignant que la bonté divine nous appelle de fait à une fin surnaturelle, la théologie ne nie pas l'existence possible d'un autre ordre, dans lequel la nature, cette même nature que nous avons reçue à notre naissance, aurait pu, par ses propres forces, parvenir à sa fin dernière. C'est l'état de pure nature, ainsi que l'appelle la théologie, état dont la possibilité a été définie quand le Saint-Siége a condamné la proposition contraire des jansénistes. Il reste donc que si la révélation est absolument nécessaire dans la doctrine scolastique, ce n'est pas par suite de notre impuissance à remplir notre fin naturelle, mais parce que Dieu nous a élevés gratuitement à un ordre supérieur.

Telle est aussi la doctrine définie par le concile du Vatican, comme nous allons le voir.

II

Le lecteur n'attend pas de nous la réfutation des sophismes dont nous avons tracé la rapide esquisse. C'est un travail fait depuis longtemps; la critique contemporaine n'a rien ajouté de sérieux aux arguments de Rousseau, dans sa Profession de foi du vicaire savoyard; et ils ont été mille fois refutés. Notre but se borne à montrer les enseignements du Vatican en opposition avec les fausses assertions du rationalisme. Les Pères d'un Concile ne sont pas des avocats ni des professeurs, mais des juges. Ils procédent dans leurs arrêts, non par voie de discussion, mais par voie d'autorité. Le rationalisme niait la révélation comme impossible, et le Concile la déclare possible. Le rationalisme la rejetait comme inutile, le Concile en expose les utilités. Le rationalisme soutenait que le fait de la révélation n'est pas sus-

ceptible de démonstration, le Concile répond par sa belle doctrine des motifs de crédibilité. Le rationalisme ouvrait les portes du ciel à tous les cultes, indifférent aux diverses formes des religions positives ; le Concile déclare que, sans la foi à la parole du Christ, fidèlement transmise par l'Église, le salut n'est pas possible. Le rationalisme mettait en contradiction les vérités de la foi et celles de la raison ; le Concile montre leur accord parfait, tout en maintenant la subordination de la connaissance naturelle à celle de la foi. — Existence de la révélation, son origine, le dépôt où elle est conservée, les témoignages qui attestent sa réalité, les devoirs de l'intelligence envers elle, sa nécessité, son harmonie avec les principes de la raison, le Concile a tout abordé. On peut le dire, il a épuisé cette grande question.

Et d'abord l'existence de la révélation. Il venait défendre les droits de la raison naturelle contre les exagérations du traditionalisme ; il l'avait déclarée capable de connaître par ses propres lumières les premières vérités de l'ordre moral. Il continue ainsi : « Notre mère, la sainte Église, croit et enseigne qu'il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de révéler au genre humain, par une autre voie, une voie surnaturelle, sa propre nature et les décrets éternels de sa volonté, ainsi que l'atteste l'Apôtre quand il dit : « Autrefois Dieu a parlé souvent « et de diverses manières à nos pères par les prophètes ; et tout « récemment de nos jours, il nous a parlé par son Fils. »

En ce court passage, la constitution affirme l'existence de la révélation ; elle en assigne le caractère surnaturel, c'est-à-dire qu'elle est un don gratuit de Dieu, un don auquel notre nature et nos œuvres ne nous donnaient aucun droit ; un don qui provient uniquement de la bonté et de la sagesse infinies. Ensuite, le Concile circonscrit l'objet de la révélation. Dieu connaît toute vérité, mais il ne la révèle qu'en partie. Tout ce qui a rapport au bien être temporel, tout ce qui concerne les connaissances purement humaines, l'auteur de la révélation l'abandonne à nos recherches et le livre à nos disputes. S'il daigne converser avec nous, c'est seulement pour nous instruire de ce qui le regarde en lui-même, ou dans les déterminations libres de sa volonté. Enfin les Pères du Concile, insérant dans leur décret les paroles de saint Paul, nous rappellent les deux grandes époques de la révé-

lation : celle de l'Ancien Testament, et celle du Nouveau; l'une ayant pour organe les prophètes, de simples messagers; l'autre, infiniment plus relevée et dans laquelle Dieu nous parle par la bouche de son Fils, Dieu comme lui.

Double est l'objet de la révélation. Elle embrasse les vérités religieuses et morales que peut atteindre notre raison, et les vérités mystérieuses, inaccessibles à nos intelligences et connues seulement par la parole de Dieu. Qu'il s'agisse des unes ou des autres, la révélation est un insigne bienfait, digne de toute notre gratitude; mais elle n'est pas d'une égale nécessité. C'est la doctrine depuis longtemps formulée par la scolastique, exposée avec une incomparable précision par le Docteur angélique, dès les premières pages de sa *Somme contre les Gentils*[1]. En ce point le concile du Vatican semble avoir pris pour guide le grand théologien du moyen âge.

Il traite d'abord des vérités que nous pouvons connaître naturellement. Au rationalisme, qui demande à quoi bon la révélation si les lumières de la raison suffisent à l'acquisition de ces vérités, le Concile répond : « Grâce à cette révélation, les choses divines qui ne sont pas inaccessibles à la raison, dans les conditions présentes de l'humanité, peuvent être connues de tous, promptement, avec une certitude inébranlable et sans mélange d'erreur. »

Le premier avantage de la révélation des vérités religieuses, même de celles que nous pouvons percevoir par les seules forces de notre intelligence, est donc d'en faciliter à tous la connaissance. Supposons le genre humain dépourvu des enseignements de la foi, obligé de chercher par ses propres efforts les principes fondamentaux de la religion ; combien d'hommes vivraient et mourraient dans l'ignorance complète des vérités les plus nécessaires?

Longue et difficile est la route qui conduit de l'ignorance absolue à la connaissance de ces grandes vérités, surtout à une connaissance qui suffise aux obligations de la vie morale. Combien se seraient arrêtés dès l'entrée, rebutés par les aspérités du chemin! Combien auraient passé en ce monde sans soupçonner qu'il y ait un Dieu créateur et rémunérateur ; une âme spirituelle, immortelle, créée pour une vie meilleure que celle de la terre;

[1] Cf. Procem., c. III.

une loi éternelle de justice imposée par l'auteur de la nature à tout homme raisonnable ! L'histoire du paganisme est là pour montrer ce qu'aurait été le genre humain privé de la révélation. La société ancienne, plongée dans son matérialisme, avait à peine conservé quelques notions de la divinité, notions profondément altérées, puisqu'elle attribuait aux habitants de l'Olympe les vices les plus honteux de l'humanité. Et les autres vérités sur lesquelles reposent les bonnes mœurs, qu'étaient-elles devenues chez les païens ? Que savaient-ils de nos futures destinées ?

A l'utilité, j'allais dire à la nécessité morale de la révélation, on oppose les forces de la raison. Si nous avons en nous-mêmes une lumière aux clartés de laquelle nous pouvons voir ces vérités fondamentales, pourquoi recourir à un maître étranger et demander à l'enseignement des prophètes ce que nous pouvons trouver de nous-mêmes ?

La réponse est facile. Oui, sans doute, l'intelligence de l'homme peut s'élever par ses propres forces jusqu'à la connaissance de Dieu; le catholique en convient volontiers et il rend grâce à l'auteur de son être de lui avoir donné une âme capable d'arriver à une si noble science. Mais l'homme sincère ne doit-il pas faire la part des infirmités de notre nature, des suites du péché transmis en héritage à tous les fils d'Adam, et de la masse de préjugés et de vices produits par six mille ans d'erreurs et de crimes ? Or, en prenant l'homme tel qu'il est en réalité, et non dans l'idéal du philosophe, trois causes principales l'arrêtent dans la recherche des premières vérités de l'ordre moral. Le Docteur angélique nous les signale dès les premiers chapitres de sa *Somme contre les Gentils*. D'abord c'est l'incapacité intellectuelle. Tout le monde sent que Dieu existe, mais personne ne le voit ; l'âme s'atteste elle-même par d'irrécusables témoignages, mais, pour les saisir, il faut observer et réfléchir ; la loi de nature est gravée dans nos cœurs, mais dans quel code a-t-on lu ses prescriptions ? Quoi qu'en dise le spiritualisme, ce n'est pas un petit travail que de s'élever du sensible aux sublimités du monde spirituel, de remonter des effets visibles à la cause invisible et première. Si les raisonnements de la métaphysique étaient d'une telle évidence, pourquoi les plus habiles philosophes se fatigueraient-ils sans cesse à la poursuite de nouvelles démonstrations

pour mettre enfin à l'abri du doute ces vérités fondamentales? Saint Thomas, exposant cette première difficulté, fait remarquer que la démonstration de l'existence de Dieu suppose de nombreuses connaissances antérieures; qu'elle est le terme de toute la philosophie, la partie la plus relevée de la métaphysique. De là vient qu'il se rencontre de temps à autre des athées, des matérialistes et des cyniques, pour nier toute autre morale que celle de l'intérêt.

S'il en est ainsi, comment les hommes à esprit borné, et ils sont nombreux, pourraient-ils s'élever jusqu'aux vérités fondamentales de la religion?

La seconde cause est le défaut de temps. La plupart des hommes sont condamnés par leur condition à consumer leur vie dans les soins matériels, empêchés, par conséquent, de se livrer à la recherche de la vérité. Demandez à ce laboureur, à cet artisan, à cette ménagère, de quitter leurs travaux pour peser les preuves de l'existence de Dieu ou de la spiritualité de l'âme? L'amour de la science leur fera-t-il abandonner les occupations indispensables de tous les jours?

Saint Thomas ajoute une troisième cause qu'il ne prend pas la peine de dissimuler sous l'euphémisme : c'est la paresse. Aurait-on la capacité suffisante et les loisirs nécessaires, un grand nombre d'hommes se laisseraient rebuter par les fatigues de l'étude. Les blâmerons-nous de leur insouciance? Oui, sans doute, mais combien n'oseraient leur jeter la première pierre, se sentant coupables de la même faute!

On dira peut-être que l'humanité est une grande famille, que les connaissances acquises par les ancêtres se transmettent comme un bien patrimonial de génération en génération. Donc, si la philosophie, par ses patientes investigations, a réussi à connaître Dieu et les principes premiers de l'ordre moral, ne peut-elle pas, sans le secours de la révélation, les faire descendre dans tous les rangs de la société?

Telle est en effet la prétention du rationalisme. Mais pour que ce moyen eût quelque efficacité, il faudrait d'abord que le philosophe jouît d'une véritable autorité sur le peuple. Or, cette autorité, il ne l'a pas et ne peut l'avoir, parce que le plus ignorant sait que tout homme, même le philosophe, est sujet à se tromper; puis,

à cause des divisions qui existent entre les diverses écoles touchant les premières vérités, et qu'on ne saurait cacher aux yeux du simple peuple. Il faudrait aussi que le philosophe consentît à communiquer son trésor au vulgaire, dût-il payer son apostolat de sa vie ; or, l'expérience des siècles passés nous apprend que peu nombreux furent les martyrs de la science. Il ne s'est rencontré qu'un Socrate, et encore n'eut-il pas le courage de confesser pleinement la vérité, lui qui mourut en vouant un sacrifice à Esculape. Loin d'être les apôtres de la vérité, les sages des anciens jours faisaient volontiers monopole de la sagesse. Le philosophe grec descendait peu dans la place publique ; le prêtre de l'Égypte entourait de mystères ses enseignements, réservant les initiations à un petit nombre de privilégiés. Réduite aux seules leçons de la philosophie, l'humanité était donc condamnée à languir dans les plus épaisses ténèbres.

Il n'en est pas ainsi de la révélation. Le Verbe de Dieu est une lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Les livres saints nous montrent la sagesse incréée debout à l'entrée des carrefours criant à haute voix, appelant même les petits, enseignant Dieu et sa loi à quiconque lui prête une oreille docile ; et quand l'homme que l'éternelle Sagesse a choisi pour organe, témoigne par des signes irrécusables sa divine mission, le peuple l'écoute, le croit, et apprend par lui les vérités nécessaires au salut. Donc, première utilité de la révélation, rendre accessibles à tous les principes de la religion et de la morale : *ab omnibus... cognosci possint.*

Deuxième utilité, faire connaître ces mêmes vérités plus facilement et plus promptement : *Expedite.* Admettons que, livrée à ses propres forces, la sagesse humaine réussît à monter jusqu'à Dieu. Combien de temps n'emploierait-elle pas dans ce voyage mystérieux de la terre au ciel, du visible à l'invisible ? Avant que de sérieuses recherches eussent abouti à ce résultat, bien des années se seraient écoulées ; l'homme aurait avancé dans la vie ; et l'âge des passions, celui qui a le plus besoin du frein de la religion, aurait passé avant que la connaissance de Dieu et de ses jugements eût réprimé dans le cœur de l'adolescent la fougue de la jeunesse.

Troisième avantage de la révélation des vérités morales, c'est

qu'on les connaît avec plus d'assurance : *firma certitudine.* Ces vérités, lors même qu'elles se présentent avec tout l'appareil de la démonstration, restent pour nous enveloppées de nuages. En contemplant l'ordre admirable de l'univers, bien insensé qui ne l'attribuerait point à un Dieu souverainement sage ! Et pourtant, quel homme après avoir entendu les négations et les sophismes de l'impiété, n'a pas senti ses convictions lui échapper et n'a pas dû recourir à toute l'énergie de sa volonté pour chasser ces miasmes impurs qui s'élevaient des bas-fonds de son âme ? S'il n'y avait eu que le raisonnement humain, nous aurions difficilement dissipé ces doutes ; mais la révélation était là. Dieu avait parlé, il était apparu sur les sommets du Sinaï, tenant en main les tables du décalogue ; sa grande voix avait retenti du sein des éclairs et des tonnerres. Le récit de ces merveilles, transmis de siècle en siècle avec tous les caractères de l'authenticité, nous faisait assister nous-mêmes à cette terrible révélation. Notre conviction alors n'a plus été fondée sur les témoignages trop souvent trompeurs de notre raison ; mais sur la parole infaillible de la souveraine vérité. Elle a participé à son inébranlable fermeté[1].

Enfin, grâce à la révélation, nous percevons les vérités de l'ordre naturel sans aucun mélange d'erreur : *Nullo admixto errore.* Socrate, Platon, Aristote, et tous les autres philosophes de l'antiquité, ont connu un certain nombre de vérités religieuses et morales. Mais ils les ont noyées dans un océan d'erreurs. Qui viendra séparer la vérité du mensonge ? Sera-ce l'homme, le philosophe ? Mais dans ce rude labeur, ne lui arrive-t-il pas souvent de rejeter comme faux ce qui est vrai, et, au contraire, de recevoir pour vrai ce qui n'est qu'une vaine apparence de vérité ? Et si un philosophe était assez heureux pour séparer l'ivraie du bon grain, croyez-vous qu'il réussît à faire partager par le vulgaire ses propres croyances ? Représentons-nous le plus savant des philosophes en présence de la superstition grecque ou

[1] Nous touchons ici à l'un des points les plus intéressants et les plus profonds de la théologie : comment la connaissance par la foi l'emporte en fermeté sur toute autre connaissance purement naturelle. Cette question, que nous pouvons à peine effleurer en cet endroit, viendra quand nous exposerons, d'après le Concile, les rapports de la foi avec la raison.



romaine, expliquant au peuple ce qui restait encore de vérité au fond des absurdités mythologiques. Quelle influence aurait-il exercée sur un peuple ignorant et corrompu ? Saint Paul, prêchant le Dieu inconnu devant l'aréopage d'Athènes, fut traité d'insensé.

Impossibilité morale pour le genre humain de discerner la vérité du mensonge, telle était sa condition déplorable, avant le jour où Dieu daigna l'instruire lui-même. Qu'arrivait-il de là ? L'histoire du passé nous le dit, Pyrrhon, Sextus Empiricus, les académiciens se prirent à douter de tout. Ils érigèrent en système un doute qui était au fond de tous les cœurs ; car le scepticisme est le produit naturel du mélange de la vérité et de l'erreur. Saint Thomas avait saisi parfaitement cette cause du scepticisme : « C'est pourquoi, dit-il, sans la révélation beaucoup révoqueraient en doute les choses vraiment démontrées, par ce qu'ils ignorent la force de la démonstration, surtout quand ils voient ceux qu'on nomme sages professer des doctrines contraires. » Et il conclut, en montrant combien est utile à notre intelligence la révélation divine : « Il a donc fallu que par le moyen de la foi, et avec une ferme assurance, la vérité des choses divines fût manifestée aux hommes[1]. »

Et maintenant, en considérant les immenses avantages de la révélation des vérités naturelles, croirons-nous avec le rationalisme qu'elle soit une injure à la raison humaine ? Elle le serait, si nous devions accepter sans preuve suffisante le témoignage des hommes dont se sert la divinité pour nous instruire ; elle le serait également, si elle nous interdisait l'usage de notre propre raison, pour ne reconnaître de vérité que là où Dieu aurait parlé. Mais la révélation ne s'impose pas à nos croyances sans exhiber ses titres authentiques ; elle ne nous oblige pas à fermer les yeux aux clartés de la raison.

Elle en accuse, il est vrai, l'impuissance et la fragilité, car elle est placée auprès d'elle comme un phare pour éclairer sa voie, comme une barrière pour la préserver du précipice. Mais le chrétien n'est pas seul à reconnaître l'impuissance de la raison humaine. Le rationaliste a beau vanter la sublimité de

[1] *Sum. cont. Gent.*, Procem., c. IV.

notre intelligence, il est bien obligé de confesser que l'ignorance et l'erreur sont trop souvent le partage de notre pauvre humanité. Pourquoi donc s'obstine-t-il, dans son fol orgueil, à rejeter le secours qui lui vient du ciel? Vaut-il mieux ignorer la vérité que de l'apprendre d'un maître plus éclairé que nous, surtout quand ce maître est Dieu lui-même?

III

La révélation est donc utile, même quand elle a pour objet les vérités qui sont du domaine de la raison naturelle. « Cependant, continue le Concile, ce n'est pas le motif qui la rend absolument nécessaire. Sa nécessité provient de ce que Dieu, dans sa bonté infinie, ordonne l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à la participation des biens divins, qui dépassent entièrement la portée de l'esprit humain; puisque l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu et le cœur de l'homme n'a point soupçonné les biens que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. »

Nous arrivons à un ordre tout nouveau : ce n'est plus la simple connaissance de Dieu, de son existence, de ses attributs essentiels, de ses rapports de créateur avec le monde visible. Le Concile nous transporte dans les régions supérieures de la grâce. Quelques lignes lui suffisent pour affirmer l'existence de l'ordre surnaturel, en assigner les principaux caractères, et montrer le lien qui rattache la nécessité de la révélation à l'existence de cette vie supérieure.

Remarquons en passant que le mot de *surnaturel* figure ici pour la première fois dans les définitions de la foi et les décrets des conciles généraux. Les écoles l'employaient sans doute ; il revenait fréquemment sous la plume des docteurs catholiques. Mais il était encore resté étranger aux monuments officiels de la foi catholique. A peine s'était-il rencontré, comme par accident, dans les bulles des souverains pontifes portant condamnation des erreurs de Baius. Ce novateur ayant détourné de son sens véritable une expression déjà consacrée par la théologie, les papes, gardiens de la doctrine, avaient signalé ces fausses interprétations; leurs

arrêts solennels anathématisèrent, entre autres propositions, celle où se lisait ce mot détourné du sens légitime. Il était réservé au concile du Vatican de le faire passer du vocabulaire de l'école dans la langue de l'Église et en même temps d'en fixer la signification.

Le Concile déclare que l'homme a été élevé par la bonté divine à une fin surnaturelle, et que cette fin consiste dans la participation des biens divins : *Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina.*

Il est d'un être sage de ne rien faire qui ne soit dirigé à une fin digne de lui et de son œuvre. Dieu, en créant l'homme, devait donc lui assigner une fin proportionnée à ses facultés ; et cette fin ne pouvait être autre que lui-même. Capables de connaître Dieu par les forces de la raison, capables de l'aimer et de nous attacher à lui de toute l'énergie de la volonté, nous ne pouvions rencontrer en aucun autre objet notre perfection et le rassasiement de nos plus légitimes désirs. Dieu était donc, d'après les nécessités de notre nature, la fin dernière de toutes nos aspirations, le but de tous nos efforts, le bien dont la possession devait, suivant la belle expression de notre liturgie, nous assurer le repos éternel. Mais l'homme pouvait posséder Dieu de deux manières : l'une, proportionnée aux dons naturels qu'il avait reçus dans sa création ; l'autre, infiniment supérieure, et qui n'était pas due au perfectionnement de son être. Le premier mode de posséder Dieu est ce que la théologie a nommé la fin naturelle, l'autre la fin surnaturelle.

Dans l'ordre naturel, la béatitude aurait été la perfection, le complément des actes par lesquels, dès cette vie, notre raison et notre volonté se portent de leurs propres forces vers la souveraine vérité et le bien infini. La vue des objets créés nous fait connaître une cause supérieure ; dans les perfections de la créature, nous avons un reflet des perfections du Créateur. Plus est parfaite en nous la connaissance des êtres finis qui remplissent l'univers, plus parfaite aussi est la connaissance de Dieu, plus grand l'amour que nous lui portons. Mais, connaissance et amour du bien invisible sont gênés en cette vie par la loi des sens auxquels nous sommes encore soumis ; et ce n'est pas sans efforts que notre

regard atteint l'Être infini à travers le voile épais de la créature. Mais la puissance divine ne peut-elle pas rendre plus transparent le milieu dans lequel nous contemplons ses grandeurs? Ne peut-elle pas nous rendre claires jusqu'à l'évidence les relations qui existent entre la créature et son créateur, entre l'effet et sa cause; et des perfections mieux connues de l'objet infini, ne peut-elle pas nous faire remonter comme naturellement à ce soleil divin d'où émanent tant de rayons éclatants? A ce mode de connaissances répond un nouveau degré d'amour, bien supérieur à celui que peuvent concevoir nos cœurs au milieu des ténèbres de cette vie. L'âme, parvenue à ce nouvel état, entrerait véritablement en possession de Dieu par l'intelligence et la volonté; elle jouirait de lui aussi parfaitement qu'il conviendrait à sa nature, elle obtiendrait une félicité dont Dieu lui-même serait l'objet et qui remplirait toute la capacité de ses désirs. Mais, dans cet état de béatitude, rien qui surpasse les exigences de notre nature, et Dieu ne pouvait pas produire un être raisonnable, capable de le connaître et de l'aimer, sans lui assigner au moins ce degré de bonheur. C'est ce que l'on nomme la fin naturelle.

Dieu aurait pu, sans aucun doute, se contenter d'ordonner l'homme vers cette fin et le créer dans l'état de pure nature, c'est-à-dire avec les seuls dons nécessaires pour atteindre ce but. L'Église l'a expressément défini en condamnant les erreurs du jansénisme et du baianisme. Réduits à cette condition, nous n'aurions pas eu certes à maudire le jour de notre naissance; et, durant l'éternité entière, un chant de reconnaissance se serait échappé de nos cœurs pour remercier le Dieu qui nous avait fait une si noble destinée.

Et pourtant il n'a pas suffi à l'infinie bonté de nous avoir accordé un tel bienfait. Renfermé dans les limites de l'ordre naturel, l'homme restait un étranger vis à vis de Dieu, un serviteur en face de son maître; il contemplait d'admirables reflets de son infinie beauté; il ne la voyait pas en elle-même, en son essence. Pour être admis à contempler un si noble objet, il fallait être élevé à une vraie participation de la nature divine, à cette intimité qui fait que l'ami pénètre jusqu'aux plus secrètes pensées de son ami et se trouve tellement confondu avec lui que les deux

personnes semblent n'en plus faire qu'une. Une telle dignité, on le voit, surpassait toutes les conceptions de l'homme, à plus forte raison dépassait-elle les exigences de sa nature et tous les mérites de ses œuvres. La toute-puissance de Dieu, guidée par son infinie bonté, pouvait seule opérer un tel prodige. Elle l'a opéré en effet, et, grâce à l'amour sans bornes que Dieu nous a porté, nous avons franchi les limites étroites de l'humanité; aux dons de la nature il a ajouté ceux de la grâce, et, pour prix de nos efforts en cette vie, il nous a promis la contemplation, la possession de son être infini, de cette beauté dont la vue fait le bonheur de la divinité même. Félicité incompréhensible, qui a pour effet de nous rendre semblables à Dieu : *Similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est*, disait le disciple bien-aimé; de nous faire participants de la nature divine, selon la parole du prince des apôtres : *Ut per hæc efficiamini consortes divinæ naturæ;* de nous transformer en Dieu, selon l'enseignement unanime des Pères et des docteurs : *Deiformes*.

Telle est l'idée que le Concile nous donne de notre fin surnaturelle, quand il la définit la participation des biens divins. De là découle comme conséquence la gratuité de ce bienfait; gratuité définie depuis longtemps contre les orgueilleuses prétentions du pélagianisme et que la constitution *Dei Filius* insinue en attribuant ce bienfait à l'infinie bonté de Dieu. Car, si tous les dons de la nature ont aussi leur source dans la bonté divine, cependant la création une fois décrétée assurait à l'homme certains droits que Dieu même ne pouvait méconnaître. Dieu pouvait-il, par exemple, nous créer avec une nature raisonnable sans nous donner les moyens de le connaître, de le servir et de mériter ainsi un bonheur éternel? Et après une vie consacrée à la pratique de la vertu, pouvait-il nous refuser la récompense? Ces biens, conséquences nécessaires de notre création, sont les biens naturels; ils sont dus à notre nature. Il n'en est pas de même de ceux qui appartiennent à l'ordre de la grâce et se terminent à la vision béatifique. Ceux-là ne nous étaient pas dus, même après la création; la grande erreur de Pélage, de Luther, de Baius, de Jansénius, a été de faire de ces biens la condition essentielle de notre nature, au moins avant sa chute. Le catholique au contraire a toujours confessé la gratuité de ces dons; il les a toujours re-

gardés comme provenant de la seule bonté de Dieu ; c'est pourquoi il les a nommés *surnaturels.*

Une autre conséquence, signalée expressément par le Concile, c'est que, sans la révélation, notre raison n'aurait jamais pu s'élever à la connaissance d'une si noble destinée. Quelle intelligence, en effet, aurait pu s'élever seulement à concevoir une telle dignité ? Qui aurait soupçonné qu'une simple créature pût être admise à partager la vie de Dieu et sa félicité infinie ? Et quand même on aurait entrevu la possibilité d'un ordre surnaturel, comment aurait-on connu sans la révélation que Dieu avait résolu de nous admettre à un tel honneur ?

La révélation est donc une conséquence nécessaire de notre élévation, car la possession éternelle de Dieu n'est pas tellement un don de la bonté divine qu'elle ne soit aussi une récompense. Or, la bonne action, pour donner un véritable droit à une récompense, doit être en proportion avec elle, du même ordre qu'elle et faite en vue de l'obtenir; il faut la connaître pour en faire le but de ses œuvres. Mais comment connaître une si noble destinée, si Dieu lui-même ne nous la manifeste ? C'est pourquoi de notre élévation à la fin surnaturelle, le Concile conclut à la nécessité absolue de la révélation : *Revelatio absolute necessaria dicenda est, quia Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem.*

IV

Ne quittons pas ce sujet sans remarquer combien la doctrine catholique l'emporte en ce point sur la philosophie humaine. Nulle question ne fut plus débattue chez les anciens sages que celle des fins des biens et des maux, c'est-à-dire du bien le plus grand auquel l'homme doit rapporter tous ses efforts, et du mal qu'il doit fuir par-dessus tout. Bien des systèmes furent inventés. Les uns, aveuglés par le matérialisme, ne voyaient d'autre fin de notre existence que la satisfaction des appétits sensuels, la volupté. D'autres, moins avilis, croyaient l'homme créé pour les plaisirs de l'âme. Les stoïciens soutenaient qu'il n'y a pas d'autre bien véritable que la vertu. Autour de ces trois solutions princi-

pales, se groupaient une foule de combinaisons, de nuances, qui portaient à l'infini la diversité des opinions. Saint Augustin, en suivant les supputations de Varron, en compte jusqu'à deux cent quatre-vingt dix-huit[1]. On peut lire le résumé de ces disputes dans le livre *de Finibus bonorum et malorum* de Cicéron. Et parmi tant de systèmes, nul ne fait de la possession de Dieu le bonheur suprême de l'homme.

La philosophie moderne, moins féconde peut-être, n'a pas été plus heureuse quand elle s'est séparée de la foi catholique. Comme dans la Grèce païenne, nous avons des matérialistes et des sensualistes, *Epicuri de grege porcos;* eux aussi ne voient d'autre but à la vie de l'homme que les voluptés charnelles. A côté, ce sont les panthéistes qui, en compensation des sacrifices inspirés par la vertu, nous promettent le bonheur de nous replonger dans le grand tout, après avoir servi de trait d'union entre le passé et l'avenir ; la gloire d'être du nombre des pierres enfouies dans les fondements de cet édifice qui monte toujours et qu'on nomme l'humanité. Puis viennent ces rêveurs qui nous montrent au delà de la tombe, des pérégrinations éternelles de planète en planète, ou des transmigrations incessantes à travers tous les échelons de la zoologie. Si d'autres philosophes, dégoûtés de tant d'inepties et éclairés, peut-être à leur insu, par les reflets de la révélation, nous promettent, en récompense de nos efforts, la possession de la divinité, ils se sont arrêtés interdits et incertains devant ce grand objet de notre félicité éternelle, et ils n'ont pu dire en quoi consisterait la jouissance de ce bien infini.

Combien plus nette est la doctrine de la foi sur un sujet si important! Du premier bond, elle nous transporte au sein de la vérité; elle nous donne la solution que ne soupçonne pas la philosophie humaine, et, avec son efficacité divine, elle réussit à graver sa magnifique solution jusque dans le cœur des plus petits. Demandez à cet enfant de nos écoles, arrivé hier seulement à l'âge de raison, d'où il vient et où il va. Il vous répondre avec une assurance que le doute n'effleurera même pas, qu'il vient de Dieu et qu'il retourne à Dieu, qu'il n'aspire à rien moins

[1] *De civit. Dei*, lib. XIX, c. 1.

qu'à le contempler un jour dans toute sa splendeur. C'est la doctrine qu'il a apprise dans son catéchisme, celle que le concile du Vatican vient d'opposer de nouveau aux folles conceptions de la philosophie incrédule.

V

Au paragraphe que nous venons d'exposer correspondent, dans la constitution *Dei Filius*, deux canons portant anathème contre les détracteurs de la révélation. Le premier est ainsi conçu : « Si quelqu'un dit qu'il est impossible ou inutile que l'homme soit instruit par la révélation divine sur Dieu et le culte qu'il faut lui rendre; qu'il soit anathème. »

Le Concile, dans ce canon, se borne à la question de possibilité et d'utilité; il ne traite pas celle du fait. C'est qu'il suffisait à son but de proclamer la possibilité et l'utilité de la révélation. Si le rationalisme nie que Dieu ait parlé aux hommes, il ne s'appuye pas sur des raisons historiques, mais d'avance, et par un parti pris, il nie toute révélation, et il la nie parce qu'il la croit impossible ou du moins inutile. En prononçant l'anathème contre cette erreur, le Concile atteignait donc au cœur le rationalisme. D'ailleurs l'existence de la révélation est suffisamment affirmée par tout l'ensemble de la constitution. Dans sa généralité, ce canon comprend également les vérités de l'ordre naturel et celles de l'ordre surnaturel.

Dans le canon suivant, le Concile ne s'arrête pas au rationalisme; il frappe d'anathème le naturalisme lui-même, et la doctrine si commune aujourd'hui du progrès indéfini. Le naturaliste nie l'intervention de la divinité dans cet univers : tout doit s'y passer conformément aux lois générales de la nature. De ce principe fondamental, il suit que l'homme n'a de perfection possible que celle qui découle du bon emploi de ses facultés. Donc, tout symbole qui croit à un secours extraordinaire de Dieu pour perfectionner notre intelligence ou notre volonté est condamné d'avance. Par conséquent, ni révélation, ni grâce, ni illumination de l'intelligence, ni inspiration de la volonté. Tout ce qu'enseigne la foi catholique touchant le Saint-Esprit et ses opérations merveilleuses n'est, au tribunal du naturalisme, qu'un chimérique mysticisme. En réalité, nulle connaissance que l'homme ne doive

aux efforts de sa raison, nulle perfection morale qui ne soit le fruit de sa volonté naturelle.

De là le système, à la mode aujourd'hui parmi les incrédules, du progrès indéfini. On sait dans quelles étranges folies sont tombés ses défenseurs. Partie de l'état de simple molécule, la matière d'après eux s'est peu à peu coagulée et a donné naissance au minéral; celui-ci s'est organisé sous l'action de je ne sais quelles forces de la nature, et le végétal a existé. De transformation en transformation, cette même matière est arrivée à former les zoophytes; puis, franchissant les frontières du régne animal, elle a parcouru tous les degrés de la zoologie, jusqu'au singe d'abord, puis jusqu'à l'homme. L'homme, une fois formé, il n'en coûte pas aux naturalistes de le faire avancer de perfectionnement en perfectionnement; de le conduire de l'état sauvage à la civilisation du XIX[e] siècle. Mais là, ne s'arrêtera pas la marche de l'humanité: elle a progressé dans le passé, elle progressera dans l'avenir. Quand s'arrêtera ce mouvement? jamais, selon les uns; car jamais l'homme n'atteindra le sommet de la perfection; et la nécessité de sa nature le pousse toujours en avant. Selon d'autres, le jour approche où la vérité n'aura plus de secrets pour l'homme, où tout bien sera son domaine. Alors cessera la course du genre humain à la poursuite du suprême bonheur. Il s'arrêtera et jouira à loisir, pendant les siècles sans fin, du fruit de ses efforts.

Toutes les écoles rationalistes cependant ne sont pas tombées dans ces ridicules théories. L'éclectisme en particulier a accepté l'homme sortant tout formé des mains du créateur et en possession, dès l'origine, de toutes ses facultés. Mais lui aussi, bannissant de la direction de nos esprits l'action de la Providence et de la grâce, il fait honneur à nos seules forces naturelles de nos perfectionnements intellectuels et moraux. Comme le panthéisme, il admet un progrès indéfini vers le plus haut degré de perfection auquel est destinée l'humanité. Il soutient, en dehors de la révélation et de la grâce, un progrès du genre humain qui ira fatalement à son terme et ne cessera que lorsque tous, peuples ou individus, nous aurons pleinement accompli le but de notre existence. L'homme toujours en progrès, mais hors de l'action divine, tel est le dernier mot du naturalisme.

Quels sont, sur ces questions, les enseignements de la foi? Sont-ils contraires aux progrès de l'humanité, comme on a coutume de le lui reprocher? Le brillant orateur qui pendant dix-sept ans a occupé la chaire de Notre-Dame s'est chargé de réfuter cette calomnie. Il a montré comment l'Église aime et favorise le progrès des peuples et des individus, quelles bénédictions elle répand sur toute entreprise vraiment utile. L'Église connaît, aussi bien que la philosophie la perfectibilité de l'homme. N'a-t-elle pas appris de l'Évangile que nos cœurs et nos intelligences sont semblables à la vigne? Soigneusement cultivée par la main du vigneron, celle-ci ne cesse de multiplier ses fruits. Ainsi l'homme individuel et l'humanité tout entière, sous une sage direction, s'élèvent sans cesse vers le sommet de la perfection.

Mais l'Église connaît aussi notre faiblesse, surtout en ce qui regarde la vérité et la pratique de la vertu; elle sait, que, livrée à nos propres forces, nous nous arrêterions vite, haletants, incapables de pousser nos efforts jusqu'au terme assigné par la Providence. Elle nous apprend à nous humilier; mais elle ne nous délaisse pas dans nos défaillances; elle nous relève en nous montrant au ciel un Dieu puissant et bon; un Dieu qui daigne se faire lui-même le précepteur de l'humanité, et la soutient de sa main puissante afin de lui aider à gravir la rude montée de la vertu. Elle nous apprend à ne pas imiter la folie du rationaliste qui aime mieux périr que de devoir son salut à Dieu.

Il fallait donc frapper d'anathèmes ces docteurs superbes qui, sous prétexte de sauvegarder la dignité de l'homme, l'ont souvent ravalé au niveau de la brute; qui ne cessent de lui contester le plus noble de ses priviléges, celui de participer à la vie de Dieu et d'entrer en communication intime avec lui. Le Concile s'exprime ainsi dans son troisième canon : « Si quelqu'un dit que l'homme ne peut être élevé par Dieu à une connaissance et à une perfection qui surpasse celle de la nature, mais que, de lui-même, il peut et doit par un progrès continu, arriver à la possession de tout vrai et de tout bien, qu'il soit anathème. »

G. Desjardins.



SAINT JOSAPHAT

ET SES DÉTRACTEURS

La cause du saint martyr Josaphat, archevêque de Polotsk, intéresse à plus d'un titre le monde catholique. Elle offre à nos regards, aussi brillante que jamais, l'image des grandes et belles vertus qui font un apôtre, le souvenir des luttes héroïques qu'il a soutenues contre les ennemis de l'Église et de celui qui en est le chef visible; elle relève des courages défaillants et inspire un dévouement plus généreux au Siége apostolique; ceux enfin qui se préoccupent de la réunion des Églises séparées, œuvre sublime entre toutes et dont Josaphat fut à la fois l'apôtre et le martyr, y puiseront avec de nouvelles espérances un zèle plus ardent.

Un intérêt spécial s'est ajouté à cette cause depuis qu'elle est devenue l'objet de violentes attaques de la part des soi-disant orthodoxes. Les calomnies vomies contre la mémoire du glorieux martyr ne résistent pas, sans doute, à un examen sérieux; la violence même qui caractérise ces attaques produit un effet opposé à celui qu'on s'est proposé d'atteindre. Toutefois elles ne sont pas à dédaigner; car, si dénuées qu'elles soient de fondement, elles ne laissent pas que de se répandre de plus en plus, et de prendre, à force d'être répétées, une certaine consistance, soit parce que les faits historiques auxquels elles se rattachent appartiennent à un passé assez éloigné de nous et fort peu connu; soit parce que les préventions religieuses, les passions politiques, la mauvaise foi peut-être, sont grandement intéressées à les voir s'accréditer parmi les masses.

Dans l'étude qu'on va lire nous nous attacherons à l'objection

principale que les adversaires de l'Union ont l'habitude formuler contre la sainteté du bienheureux Josaphat et qui consiste à nous le représenter comme un caractère violent et cruel, comme un persécuteur implacable de la religion gréco-russe, comme un fanatique sanguinaire, — fanatisme et cruauté à la suite desquels il serait tombé victime de la vengeance populaire. J'essaierai d'établir la thèse contraire ; je montrerai qu'une douceur angélique et une invincible charité ont été les vertus caractéristiques du saint archevêque martyr. Mais afin d'éviter tout reproche de partialité, je n'avancerai rien qui ne soit appuyé sur des documents officiels, irrécusables. Ils sont contenus dans le *procés* même de la béatification de Josaphat, rédigé en 1637 et dont j'avais constamment le texte sous les yeux, en écrivant ces pages. Dans la question qui nous occupe, ce précieux document est de la plus haute importance, et il serait grandement à désirer qu'il fût publié dans toute son intégrité, avec la traduction française en regard[1]. A mon avis, ce serait le meilleur moyen de réduire au silence les plus passionnés détracteurs de l'illustre martyr de l'Union.

Encore si ces calomnies manifestes n'étaient débitées que par la petite presse ou par quelques pamphlétaires anonymes ; mais non, elles se retrouvent sous la plume d'écrivains très-estimables d'ailleurs et qui font autorité. Ce qui est plus triste, c'est de voir des catholiques, si toutefois ils méritent d'être appelés ainsi, prêter aux détracteurs de saint Josaphat une oreille favorable, au lieu de les repousser avec indignation, maintenant surtout que l'auguste Pie IX a proclamé la sainteté de l'illustre martyr d'une manière plus solennelle encore que ne l'avait fait, il y a plus de deux siècles, son prédécesseur Urbain VIII, en le mettant au nombre des bienheureux.

N'importe-t-il pas dès lors d'opposer aux fictions de la passion les réalités de l'histoire, de désabuser les crédules en dévisageant les malveillants ? N'est-ce pas un service à rendre aux uns et aux autres ? J'ai pensé de la sorte et tout le monde reconnaîtra, avec

[1] On le conserve aux archives de la Propagande à Rome. Les pièces qu'il contient sont écrites en trois langues, le latin, le polonais et le ruthène ; c'est ce dernier idiome que parlait Josaphat dès son enfance et dans lequel il a écrit son catéchisme et des règlements diocésains. L'état du manuscrit en rend la publication encore plus désirable.

moi, l'utilité d'une pareille tâche, même après avoir lu dans le remarquable ouvrage du R. P. Dom Guépin le chapitre consacré à la même question et intitulé : *Saint Josaphat a-t-il été persécuteur*[1] ?

I

Le document principal sur lequel s'appuient les détracteurs de la sainteté de Josaphat est la fameuse lettre de Léon Sapiéha, chancelier du grand-duché de Lithuanie, en date du 12 mars 1622. Elle a été l'objet d'un sérieux examen d'abord dans les trois lettres adressées par le R. P. Dom Guépin au rédacteur du *Journal de Saint-Pétersbourg*, et publiées dans le journal *le Monde*, lors de la canonisation de Josaphat[2], puis dans l'ouvrage du même auteur sur le saint martyr (liv. V, ch. II). Aussi nous bornerons-nous à quelques observations générales qui nous paraissent nécessaires pour mettre le lecteur au courant de la question.

A l'époque où le chancelier écrivait cette lettre, dont on ne saurait d'ailleurs nier l'authenticité, la Pologne se trouvait dans de grands embarras politiques. D'une part, on craignait une guerre contre les Suédois et les Turcs, les Tatares de la Crimée et les Moscovites, d'autant plus qu'on avait à peine terminé les hostilités contre la Moldavie ; d'autre part, le royaume était en proie aux dissensions religieuses. Une lutte ardente s'était engagée entre l'Église grecque-unie et les adversaires nombreux de l'Union, qui réussirent enfin (1620) à se créer une hiérarchie à part et à opposer ainsi autel contre autel. Parmi les promoteurs du schisme figuraient au premier rang les Cosaques devenus menaçants pour le royaume lui-même. La haine qu'ils professaient contre l'Union était telle qu'ils mettaient les juifs bien au-dessus des grecs-unis. Aussi demandaient-ils à grands cris, non-seulement le droit d'exercer librement leur religion, mais

[1] *Saint Josaphat et l'Église grecque-unie en Pologne*. Paris, 1874 ; liv. III, ch. 5. Nous en avons déjà parlé ici même lors de son apparition (V. livraison d'octobre 1874) ; mais nous comptons revenir très-prochainement sur ce sujet que la récente défection de 50,000 Ruthènes catholiques rend si actuel et si instructif tout ensemble.

[2] Voir *le Monde* des 27 et 29 juin et 3 juillet 1865.

la suppression totale de l'Église ruthène réunie au Saint-Siége; ils menaçaient, en cas de refus, de ne plus donner de secours contre les Turcs et même de faire avec eux cause commune contre la république.

Les Cosaques formaient alors une armée de quarante à cinquante mille hommes. La terreur qu'ils répandirent en Pologne fut si grande qu'aucun seigneur n'osait ouvrir la bouche pour les contredire [1]. Sapiéha fit plus : il alla jusqu'à blâmer ouvertement la conduite de Josaphat, à lui reprocher des violences à l'égard des prétendus orthodoxes. Triste écho des clameurs dont ceux-ci remplissaient les diètes et le royaume tout entier, la lettre de Sapiéha, dictée par la peur, pourrait se résumer ainsi : les *orthodoxes*, ayant à leur tête les terribles Cosaques, ne cessent d'accuser l'archevêque de Polotsk de violences à leur égard; donc Josaphat est coupable.

Le grand chancelier voulait à tout prix ménager les Cosaques, qui devenaient tous les jours plus exigeants, et dont les prétentions croissantes avaient pour but secret d'arriver à une rupture complète avec le royaume et à une existence indépendante. Pénétrait-il leurs desseins cachés? Nous ne saurions le dire; ce qui est certain, c'est que Léon Sapiéha a rétracté sa lettre par toute sa conduite ultérieure, et c'est lui-même qui a présidé la commission chargée de juger les meurtriers de Josaphat.

Au reste, en examinant de près les griefs contenus dans la lettre, on les trouve bien vagues. Le noble sénateur ne précise aucun fait particulier, il reste dans les généralités, en les entremêlant de considérations moitié profanes, moitié religieuses, dont quelques-unes provoquent le sourire. La réponse à de pareilles accusations n'était pas difficile: il suffisait de leur opposer une dénégation formelle. C'est ce que fit Josaphat dans sa lettre datée du 22 avril 1622, elle se trouve parmi les pièces du *Procès de Polotsk* (fol. 206 et suiv.) [2], à la suite de la lettre de

[1] Tantus tremor ab illis manavit in omnes, ut ne hiscere contra illos audere quisquam nobilis (De vita, morte et miraculis servi Dei Josaphati Concevitii, Josephi Rutski, Kioviensis metropolitani, attestatio. *Process. Poloc.* fol. 190).

[2] Le texte complet de cette lettre a été publié, pour la première fois, en 1680, dans le *Colloquium Lubelskie* de Zochowski, métropolitain de Kiew (p. 91 et suiv.), et de nos jours dans la *Revue de Posen* (1862), 1re livrais. du 2e semestre, p. 36 et suiv. et dernièrement par Dom Guépin. Nous n'en connaissons point de traduction



Sapiéha. On peut y distinguer trois parties, correspondant à autant de points dans l'épître du chancelier. L'archevêque justifie d'abord sa propre conduite, il prend ensuite la défense de son clergé et consacre le reste de son écrit à la question des Cosaques, question à l'ordre du jour. Ce qui nous intéresse le plus dans cette lettre, c'est la justification personnelle de Josaphat.

« Dieu, écrit-il, qui voit mon cœur et mes actions, m'est témoin que je n'ai jamais donné de mauvais exemples aux schismatiques, ni commis aucun acte de rigueur, qui ait pu m'aliéner les habitants de Polotsk ou mes autres ouailles; encore moins pourra-t-on montrer dans mes procédés la moindre trace de dureté qui ait pu irriter des esprits turbulents et dangereux. Je me suis efforcé, au contraire, et je m'efforce toujours de concilier mon autorité et mon devoir d'évêque avec la volonté de Dieu, celle du roi et le bien de la république. J'en appelle au témoignage non seulement des catholiques, mais encore des dissidents impartiaux qui sont dans mon diocèse. » Ailleurs, il défie qui que ce soit de prouver qu'il ait jamais contraint quelqu'un d'embrasser l'Union. Ces preuves n'ont été produites ni par le grand chancelier, ni par les adversaires du zélé pasteur, et nous les attendons encore. « Mon serment d'évêque, dit encore Josaphat, m'oblige de défendre par la loi les droits de mon Église violemment attaquée; toutefois je m'efforce de le faire avec modération et douceur, suivant en cela l'exemple de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostome. »

Après avoir justifié la conduite de son clergé et montré le tort qu'on aurait de préférer les intérêts des Cosaques à ceux de l'Église, Josaphat repousse le reproche d'avoir fait échouer la candidature de Ladislas IV au trône de Moscou. Puis il ajoute : « C'est une injure intolérable qu'on fait peser sur nous sans aucun motif plausible; si quelqu'un mérite un pareil reproche, ce sont les schismatiques eux-mêmes. A Mohilew, pendant près de six mois, j'ai usé d'indulgence à l'égard des dissidents, sans exécuter le décret royal qui leur défendait d'y exercer publiquement le culte.

russe; dans son *Histoire de l'Union*, t. II, note 185, p. 335-345, Kojalovitch en donne seulement le texte polonais, d'après Mgr Zochowski ; Bantyche-Kamenski, Soloviev n'en font pas même mention, se bornant à reproduire la lettre de Sapiéha, dans une version aussi libre qu'incomplète.

En agissant ainsi, j'espérais les gagner par la bienveillance; mais quand j'ai vu que ma condescendance servait uniquement à les rendre plus opiniâtres, usant alors de mon droit, je leur ai repris les églises pour les confier à des prêtres pieux et en union avec le Saint-Siége. Que les non-unis y prient tant qu'il leur plaira, je ne m'y oppose pas; mais les laisser y exercer leur culte et partant profaner les sanctuaires destinés à la vraie louange du Seigneur, je ne le puis sans manquer à ma conscience. S'ils sont assez osés pour m'en dépouiller à main armée, je ne saurais les en empêcher, mais j'en appellerai au tribunal de Dieu. » (Fol. 202. — Voir ce que dit là dessus Dom Guépin, t. I, p. 265 et suiv.) Cette protestation est catégorique, et, sortie de la plume d'un saint placé sur les autels, elle devrait satisfaire les vrais enfants de l'Église. Mais aux yeux de ceux qui ne reconnaissent pas à Josaphat des titres de sainteté, aux yeux des adversaires de l'Union, elle perd beaucoup de sa valeur. Ils diront que personne n'étant juge dans sa propre cause, le témoignage de Josaphat n'est pas recevable, qu'il a besoin d'être confirmé par d'autres témoignages, moins intéressés et moins suspects. Nous avons de quoi répondre abondamment à leur demande; pour cela il suffit d'ouvrir le *Procès de Polotsk*, contenant, en leur entier, les dépositions juridiques des témoins.

Dans le long interrogatoire que les juges firent subir à chacun des témoins oculaires appelés à déposer devant eux, sous la foi du serment, nous trouvons, entre autres, les questions suivantes :

« Comment Josaphat se comportait-il à l'égard des schismatiques ? Dans ses rapports avec eux, mettait-il de la bienveillance ou montrait-il plutôt de la haine ? Les persécutait-il et de quelle manière ? (Quest. 13.)

« Quelle a été la cause de cette haine et des persécutions qui en auraient été la conséquence ? Serait-ce quelque injure reçue *de leur part*, ou est-ce seulement parce qu'il voulait les ramener à la foi catholique et à l'obédience du Souverain Pontife ? (Quest. 14.)

« Comment les y ramenait-il ? Était-ce par des menaces et des outrages, par la violence et la persécution plutôt que par la douceur et la persuasion ? En a-t-il ramené quelques-uns ? (Quest. 18.)

« En retour de la haine et des mauvais traitements de la part des schismatiques, recourait-il à la rigueur et les a-t-il offensés soit en paroles, soit en actions ? » (Quest. 18.)

Les réponses à toutes ces questions étaient unanimes ; les témoins s'accordaient à déclarer que Josaphat n'avait pour les non-unis que de la douceur et de la charité. Il haïssait leurs erreurs, mais pas leur personne. Qu'on en juge par les dépositions suivantes :

« Je sais, dit le P. Gennadius Khmelnitski, supérieur des basiliens de Novogrodek et jadis confesseur de Josaphat, je sais qu'en ramenant les schismatiques à l'Union, Josaphat n'a jamais usé de menaces, d'injures ou de violences. — Il tâchait, au contraire, de les gagner par des discours pleins d'affection et de douceur et il le faisait avec tant de persuasion que, dans ses conférences avec les schismatiques, il finissait ordinairement par triompher d'eux.

« Jamais non plus je n'ai entendu dire qu'il ait offensé les schismatiques en paroles ou actions. Comme son ancien père spirituel, je puis déclarer que la pensée même de leur nuire ne s'était jamais présentée à son esprit, préoccupé uniquement de leur conversion et de leur salut éternel. J'ajouterai les paroles suivantes recueillies de sa propre bouche: « Si Smotritski, (évêque « intrus de Polotsk), disait-il, se soumettait au pape, je lui céde« rais volontiers ma place d'archevêque pour m'en retourner « au couvent. » (Fol. 42.) Ainsi parlait Josaphat de son ennemi le plus acharné, de celui qui fut l'auteur principal de la sanglante tragédie de Vitebsk[1].

Écoutons un autre témoin oculaire, confesseur lui aussi du saint prélat, Stanislas Kosinski, recteur du collége de Polotsk. C'était, d'après le nouvel historien de saint Josaphat, « un religieux d'une piété et d'une prudence consommées, et qui, par sa bonté, sa dextérité à manier les affaires les plus délicates et le charme de ses manières, savait gagner tous les cœurs[2]. »

[1] On trouvera sur Melèce Smotriçki des données abondantes dans l'ouvrage de Dom Guépin, qui a parfaitement jugé ce caractère faible et indécis (liv. V, ch. I et liv. VI, ch. III, IV et V).

[2] V. Dom Guépin, t. I, p. 254. Le P. Rostowski, historien de la province lithuanienne de la compagnie de Jésus, à qui l'auteur renvoie le lecteur, ajoute que Ko-

« Je sais, dit ce Père, que Josaphat employait mille moyens et mille industries pour gagner les dissidents à l'Église catholique ; mais il usait toujours de paroles affectueuses, en les exhortant de toutes les manières, et cela avec le plus grand fruit. » Cette charité aimable et douce ne se démentit jamais, quelque difficiles que fussent les conjonctures dans lesquelles se trouvait le serviteur de Dieu. Le fait suivant, rapporté par le même Père et confirmé par d'autres témoins, peut en servir de preuve. C'était au début de sa carrière archiépiscopale, à Polotsk. Josaphat se rendit à l'hôtel de ville pour y faire lire publiquement le décret royal concernant sa nomination et pour faire, à cette occasion, sa profession de foi. Aussitôt la foule de s'agiter, de protester, de vociférer, de menacer au point que tous les catholiques présents craignirent pour leur vie. L'archevêque était menacé plus que les autres ; mais Dieu le réservait à de plus grands combats. « Au sortir de l'hôtel de ville (ce sont les paroles du P. Kosinski), Josaphat rencontra les auteurs de cette agitation. Il leur adressa des paroles pleines de douceur, les embrassa cordialement, et avec tendresse il leur prodigua les plus touchantes marques d'affection dans l'espoir de les gagner à l'Union. » Ne reconnaissez-vous pas à ces traits le disciple de Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ? »

C'est ici que vient se placer naturellement le témoignage d'un des officiers les plus intimes de l'archevêque, d'un compagnon de ses souffrances. — « Je sais de science certaine, dit Emmanuel Cantacuzène : 1° que le saint martyr ne connaissait ni la colère, ni l'emportement ; 2° qu'il voulait ramener tout le monde à l'Union, non par menaces, mais à l'aide des prédications ardentes et des supplications. Quant à ceux qui lui voulaient du mal, il ne savait que leur pardonner. Il y a plus, aux malheureux qui attentaient à ses jours, il disait avec une candeur angélique : « Vous me haïssez jusqu'à vouloir m'ôter la vie; pour moi,

sinski était singulièrement aimé de Josaphat et a écrit sa *Vie*. « Imprimis carus divo Josaphat, cujus Vitam etiam accuratius aliis descriptam reliquit. » (P. 510.) Ce travail, écrit en polonais, ne fut publié qu'en 1665, à Vilna, huit ans après la mort de l'auteur, décédé à l'âge de soixante-douze ans, au collège de Ressel. Dom Guépin pense que l'édition de 1665 n'est qu'un abrégé d'un ouvrage plus considérable, dont il ne resterait aujourd'hui aucune trace.

je vous porte au fond de mon cœur et je suis prêt à mourir pour vous. »

Toutefois la douceur évangélique n'exclut pas la fermeté, et l'amour des âmes, si ardent qu'il soit, s'allie fort bien à la haine du péché. Josaphat aimait les schismatiques et détestait le schisme. C'est ce qu'attestait Michel Tyszkiewicz (prononcez : Tychkiewitch), juge suppléant de Polotsk, un des témoins jurés dans la cause en question. Ce seigneur, appartenant à une des plus illustres familles de Lithuanie, avait éprouvé lui-même les charmes de la conversation de son archevêque, et, attiré par sa douce piété, il lui avait voué une amitié sincère. » (Fol. 75.) Or, affirme-t-il, « lors même que Josaphat, usant de son droit, recourait aux moyens légitimes et citait les schismatiques devant les tribunaux, il y avait dans ses procédés quelque chose de paternel, qui se traduisait par la douceur de son langage. Il est certain que durant, tout le temps de son épiscopat, il se vit en butte aux attaques, aux insultes de la part des non-unis, et pourtant, au témoignage du même Tyszkiewicz, non-seulement il n'en tirait aucune vengeance, mais il oubliait les injures qu'il avait reçues *(ibid.)*.

Il serait facile de multiplier les témoignages, d'illuminer de nouvelles clartés l'aimable figure du saint martyr. Nous aimons mieux réunir ici, comme dans un faisceau, les traits que nous avons cités, en montrant le lien qui les unit. Ce lien nous est indiqué dans les paroles du cinquième témoin, le P. Dorothée Liecikowitch, de l'ordre de Saint-Basile. Au dire de ce religieux, « Josaphat savait très-bien qu'avec les schismatiques on n'obtient rien par les procédés de rigueur. C'est pourquoi, dans ses rapports avec eux, il leur tenait un langage empreint d'une suavité angélique ; ses sermons offraient un tempérament d'ardeur apostolique et de douceur ; ses exhortations respiraient une bonté toute paternelle. » — On le voit, Josaphat agissait ainsi par principe. La charité de Jésus-Christ a jeté dans son cœur de profondes racines. L'étincelle mystérieuse que dans son enfance il avait senti tomber dans son cœur à la vue du crucifix est devenue une flamme ardente. Plus on considère la figure de Josaphat telle qu'elle nous est retracée par les témoins oculaires, plus on se sent épris de son attrayante beauté et indigné à la vue

des hideuses altérations que lui font subir la passion ou l'ignorance.

II

Jusqu'ici nous avons entendu des voix amies, écoutons maintenant celles des adversaires. Le lecteur est curieux, sans doute, de savoir si les confidents de la pensée intime de Josaphat sont d'accord avec ceux qui furent ses antagonistes déclarés et ses ennemis personnels. Nous sommes à même de pouvoir satisfaire cette légitime curiosité, en mettant sous ses yeux quelques témoignages plus ou moins directs qui nous feront connaître l'opinion des schismatiques sur l'archevêque.

Le premier témoin était, du vivant de Josaphat, dans les rangs des schismatiques et ne se convertit qu'après la mort du saint prélat. Il s'appelait Jean Chodyga et remplissait la charge de conseiller municipal de Polotsk. Voici en quels termes il fit sa déclaration : « Josaphat, dit-il, aimait les schismatiques et voulait nous ramener tous à l'Union. Il abhorrait le schisme, mais il n'avait aucune haine contre nous et ne nous persécutait point (fol. 127). Je le répète, il nous attirait à l'Union seulement par la persuasion, par ses enseignements et par sa conduite exemplaire et sainte *(ibid.)*. Revenu de la diète de Varsovie, et résolu à rétablir dans son diocèse l'ordre qui avait été troublé par les écrits séditieux de Smotritski, son rival, Josaphat fit preuve de tant de prudence que ses procédés ramenèrent à l'Union bon nombre de schismatiques (fol. 133). Pour résumer tout en peu de mots, continue Chodyga, je déclare que la Providence veillait sur Josaphat d'une façon spéciale ; car, sans une protection extraordinaire, il aurait été depuis longtemps mis à mort, soit à Polotsk et à Mstislavl, soit à Vitebsk, Orcha et Mohilev, les écrits de Smotritski ayant été répandus dans toutes ces villes (fol. 133). Je déclare, en outre, que la haine et l'animosité que nous ressentions contre la personne de Josaphat avaient leur cause uniquement dans le zèle avec lequel il tâchait de nous ramener à l'Union et de nous soumettre à l'autorité du Souverain Pontife. Ainsi, à Polotsk, nous lui avions promis de le reconnaître pour notre pasteur, à

condition qu'il se soumît d'abord lui-même au patriarche de Constantinople, et nous lui avions offert la somme nécessaire pour se rendre auprès de celui-ci. A quoi il répondit, qu'il resterait dans l'Union et dans l'obédience du pape et n'irait point voir le patriarche (sinon, comme ajoute un autre témoin, pour le soumettre à l'autorité du Saint-Siége). C'est la soumission au Pape qui a perdu Josaphat. S'il y avait quelque autre cause de sa mort, elle ne m'aurait pas échappé assurément, puisque j'étais alors dans le schisme ; non-seulement les projets et les intentions de mes coreligionnaires ne m'étaient pas inconnus, mais je mettais encore ma bourse au service de la cause commune, dans le but de propager le schisme et d'étouffer, avec l'Union, Josaphat lui-même qui en était le représentant. Mais autant je connaissais les desseins et les mauvaises dispositions de notre parti, autant je savais que tout le monde rendait justice à l'innocence de Josaphat, à sa conduite irréprochable et sainte ; je savais qu'il fut mis à mort pour l'Union ; c'était d'ailleurs tellement notoire qu'aucun catholique ou schismatique ne l'a jamais nié (fol. 134). Pour ma part, je confesse que mon retour à l'Union est dû à la mort de Josaphat ; non pas que de son vivant il ne m'y attirât par ses conseils et ses bons exemples, mais Dieu, auteur des miracles, a voulu montrer dans ma misérable personne que Josaphat convertissait les âmes après sa mort aussi bien que durant sa vie. Oui, c'est son sang qui m'a converti, comme, de l'aveu de tous les catholiques, il avait auparavant converti Smotritski lui-même. » (Fol. 136.)

Ce témoignage est remarquable ; mieux que les autres, peut-être, il nous initie aux vues secrètes, aux intrigues criminelles que poursuivaient les adversaires de l'Union, et il nous révèle la cause véritable de la mort du saint archevêque. Ce qui frappe surtout, c'est la simplicité du langage, un cachet de franchise et de piété filiale, qui font entrer la persuasion dans le cœur. Nulle part cependant ces caractères ne paraissent avec autant d'évidence que dans le touchant récit de la conversion du témoin. Après avoir raconté, en présence des juges, comment on a retiré le corps du bienheureux des eaux de la Dvina, où l'avaient jeté les meurtriers, après avoir attaché de grosses pierres au cou du martyr, Chodyga continue ainsi : « Pendant que les deux bateaux

chargés du corps et de pierres s'avançaient dans la direction de Vitebsk, je les suivais en pleurant le long du rivage, jusqu'au château même. Là, le corps fut déposé au milieu de l'église de Saint-Michel, et c'est alors seulement que je pus le contempler à loisir... Son visage était riant comme je ne l'ai jamais vu auparavant... Ce spectacle produisit sur moi, indigne pécheur, une impression si profonde que sur-le-champ je renonçai au schisme en déplorant le meurtre commis. Huit jours après, je fis, à Polotsk, une confession, et je reçus la sainte communion dans l'Église cathédrale de Sainte-Sophie ; et maintenant je suis prêt, avec la grâce de Dieu, à sceller la sainte Union de mon propre sang. » (Fol. 135.) Ainsi c'est la beauté dont resplendissait le visage du martyr défunt, beauté que d'autres témoins ont également attestée, qui acheva la conversion de ce cœur trop longtemps rebelle. Ah ! puisse l'image des nobles vertus de Josaphat toucher aussi les cœurs des aveugles adversaires de l'Union! Puissent-ils au moins se convaincre que cette beauté visible n'était qu'un reflet des grâces intérieures dont était ornée l'âme bienheureuse du martyr !

Mais poursuivons. Le témoignage de Chodyga est loin d'être isolé. En voici un autre d'un nommé Jean Dziahilevitch, notaire public de Polotsk, également converti par Josaphat. Le trait suivant donnera la mesure de ses dispositions antérieures à l'égard du serviteur de Dieu. Un jour, il entre avec quelques compagnons dans une église de Vilno, au moment même où Josaphat y prêchait sur la primauté de saint Pierre. *C'est le ravisseur des âmes qui prêche,* dit Jean à ses camarades ; et il sortit de l'église tout indigné (fol. 99). Ce même homme, plus tard, dut céder aux douces instances du zélé pasteur ; et voici en quels termes il parla du *ravisseur des âmes :* « Rien qu'à regarder son visage, on avait honte de vivre dans le dérèglement, et il fallait être un damné pour éviter sa rencontre (fol. 106). Témoin oculaire, je sais très-bien de quels moyens il se servait pour ramener les âmes à la foi et à l'Union. Qui pourra louer assez ces prédications enflammées qu'il ne se lassait jamais de faire et que le peuple était avide d'entendre ? Souvent il disait du haut de la chaire : « Mes enfants, je ne veux pas vous retenir plus long- « temps. » Et le peuple lui répondait : « Père saint, parle encore,

« nous t'écouterons volontiers, fût-ce même toute la journée. » Que dire de ses admirables discussions avec les hérétiques et les schismatiques, de ses entretiens pleins de sagesse avec nous, ses enfants?... Toute la ville a été, comme moi, dans le schisme du temps de Gédéon (prédécesseur de Josaphat sur le siége de Polotsk) et nous fûmes tous convertis de la sorte à l'Union. » (Fol. 100.)

« Je n'ai jamais entendu de la bouche de Josaphat une parole acerbe qui aurait pu blesser les non-unis. Il pouvait sévir contre eux, ayant pour lui la loi; il n'a jamais voulu user de moyens de rigueur. Il avait l'habitude de dire qu'il ne demandait autre chose aux schismatiques que d'embrasser l'Union. » (Fol. 101.) « C'était avec du pain et non avec des pierres qu'il nous attirait à la foi catholique. » *(Ibid.)*

Ce qui précède suffirait, ce semble, pour désabuser les esprits les plus prévenus; la matière est pourtant loin d'être épuisée. Que de témoignages nous pourrions produire encore pour montrer la haute estime qu'avaient de la sainteté de Josaphat les non-unis eux-mêmes ! Bornons-nous à en indiquer la substance. Les uns disaient que si Josaphat était de leur bord, ils boiraient l'eau qui aurait servi à laver ses pieds (fol. 40) ; ou bien qu'ils l'auraient couvert d'or ; et de fait, plus d'une fois le serviteur de Dieu fut tenté par des promesses de ce genre. D'autres assuraient qu'ils l'auraient vénéré à l'égal d'un saint, d'un ange même, s'il n'eût mis tant de zèle à extirper le schisme (fol. 48). On a vu précédemment la haute idée qu'ils s'étaient formée de la pureté de ses mœurs et de toute sa conduite: aussi, dès que la grâce venait à triompher d'un cœur jusqu'alors rebelle, l'aversion faisait place à l'admiration. Les nouveaux convertis ne savaient comment témoigner à Josaphat leur reconnaissance et leur dévouement. Chacun s'estimait heureux de l'avoir à sa table ou de pouvoir converser avec lui. Un seigneur polonais, ramené par lui à la foi catholique, disait, plein de gratitude: *Maintenant je vois que Dieu m'a envoyé son ange* (fol. 41).

Il n'y a pas jusqu'aux juifs qui n'aient rendu témoignage à la sainteté de Josaphat, en le proclamant digne de la récompense céleste : « Car enfin, disaient-ils, si lui, qui reconnaissait un seul Dieu et observait fidèlement ses commandements, lui dont la conversation fut à l'abri de tout reproche, toujours édifiante et di-

gne, si un juste de cette espèce n'a pas le ciel en partage, qui osera jamais espérer l'obtenir ? » Ainsi raisonnaient les ennemis-nés du nom chrétien, et leur témoignage n'est pas sans valeur.

Nous voudrions en rester là ; mais le moyen de passer sous silence les aveux des meurtriers de Josaphat, aveux si solennels et si éloquents tout ensemble ! On les trouve consignés dans la *sentence* prononcée par les commissaires du roi de Pologne contre les auteurs du meurtre, sentence dont une copie authentique figure parmi les pièces du *procès* de Polotsk [1] (fol. 213 et s.) Que nous apprend-t-elle ? D'abord, les meurtriers déplorent le crime qu'ils ont eu le malheur de commettre ; ils confessent leur faute et déclarent avoir tué leur pasteur uniquement en haine de la foi catholique et de l'Union qu'il propageait avec tant de zèle. « Lorsque Josaphat fit son entrée à Vitebsk, en 1618, nous le reçûmes pour notre vrai et légitime pasteur. Sa vie pure et sainte, l'excellence de sa doctrine, le soin avec lequel il se conformait aux canons de l'Église et des Pères, sa fidélité à observer les traditions de la religion grecque, sans rien innover dans le rite, tout cela nous causa une vive joie et nous le vénérions comme il le méritait, d'autant plus que nous avons éprouvé les effets de son amour paternel. » (Fol. 226.) Ce passage a été reproduit dans le texte imprimé (p. 307) ; celui qu'on va lire ne se trouve que dans l'exemplaire manuscrit conservé aux archives de la Propagande. Il condamne de la manière la plus formelle ceux qui osent de nos jours attribuer la sanglante tragédie de Vitebsk aux violences de Josaphat [2]. « En 1623, les schismatiques avaient construit deux réduits pour les réunions privées, l'un sur le bord opposé de la Dvina, l'autre à Zadunayetz. Quelques-uns d'entre eux avaient bien essayé de s'y opposer, mais ils durent céder aux instances de leurs collègues et firent cause commune avec les

[1] Ce document a été publié par Stébelski, à la fin de son *Appendice à la chronologie*, mais d'une manière incomplète et peu correcte.— Le texte est en polonais.

[2] Ces lacunes ont été déjà signalées par d'autres ; mais elles ne font qu'aggraver la situation des accusés, comme on peut s'en convaincre par le passage qui suit, le plus important de tous ceux qui ont été omis. Si M. Kojalovitch en connaît d'autres, qu'il les produise. Il eût ainsi bien mieux convaincu ses lecteurs qu'en avançant des conjectures dénuées de fondement, comme il a l'habitude d'en faire (*Union ecclésiastique de Lithuanie*, t. II, p. 349).

rebelles. Sur ces entrefaites, arrive à Vitebsk le vladyka (l'évêque); nous l'avons bien prévenu du danger qui le menaçait, mais en vain; il espérait pouvoir venir à bout des conspirateurs et les ramener à résipiscence par son humilité, son affection, sa piété et son hospitalité. Confiant en son innocence, il se préoccupait plutôt de notre salut que de sa propre sûreté. Quant aux deux cabanes nouvellement construites, il n'y allait point, ni lui, ni aucun de sa suite; et comme, de sa fenêtre, il entendait les chants, les cris et les propos outrageants contre sa personne (une de ces cabanes étant érigée comme à dessein vis-à-vis du palais épiscopal), il se contentait de prier Dieu pour les coupables, en disant qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient. Le 12 novembre, pendant que l'archevêque assistait aux matines à l'église cathédrale, ses serviteurs arrêtèrent un prêtre de l'endroit, nommé Élie, qui, après avoir été longtemps sous la dépendance de Josaphat, avait fini par se joindre au parti rebelle; il passait et repassait dans la cour de l'archevêché, sans aucune difficulté, en affectant des airs de mépris. L'archevêque, à peine averti de ce qui venait d'arriver, ordonna, en notre présence, de relâcher le détenu, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Malgré cela, les conspirateurs saisirent cette occasion pour accomplir leurs desseins impies: ils commencèrent donc à sonner le tocsin, envahirent en masse le palais archiépiscopal et y commirent les horreurs que vous connaissez. Nous-mêmes, qui étions avec l'archevêque à l'église, nous fûmes obligés de songer à notre sûreté, de crainte de tomber entre les mains de ces barbares... Il nous semble qu'après un méfait si horrible, après des actes d'une sauvagerie si inouïe, il ne se trouvera guère de légiste qui se sente le courage d'absoudre la ville entière et de disculper tous les habitants. » (Fol. 221.)

Ainsi : 1° la perte de Josaphat fut arrêtée d'avance et fixée à un jour déterminé (le 12 novembre, qui fut un dimanche) ; 2° l'arrestation du prêtre apostat servit de prétexte et ne fut qu'une occasion longtemps prévue d'avance par des rebelles; 3° les rigueurs que cet apostat aurait souffertes de la part de Josaphat sont imaginaires[1], puisque toute sa peine a consisté à rester en-

[1] Un auteur russe, M. Govorski, dit qu'il a été accablé de coups et traîné, à demi mort, au palais épiscopal par l'archidiacre Dorothée, qui le fit enfermer dans la cui-

fermé pendant quelques minutes... dans une cuisine chauffée (on était au mois de novembre). — Au reste, l'objection tirée de l'arrestation de ce prêtre rebelle est vieille de deux siècles : elle avait été faite lors de la béatification de Josaphat et, comme de raison, repoussée par le promoteur de la cause, qui se fondait sur l'exemple des saints, nommément sur celui de saint Abdée, évêque et martyr, dont on célèbre la mémoire le 16 mai. Dans un transport de zèle, ce généreux confesseur de Jésus-Christ brûla un temple dédié au culte du feu ; et sur son refus de le rebâtir, il fut mis à mort par ordre d'Izdegerde, roi de Perse. Théodoret, qui rapporte ce fait, ne peut s'empêcher d'admirer la foi de l'intrépide évêque et la proclame digne d'une couronne éternelle, bien qu'il désavoue l'inopportunité de son zèle [1]. L'Église grecque ne saurait récuser l'autorité de cet historien, puisqu'elle a inscrit le nom de saint Abdée dans ses diptyques, d'accord en cela avec l'Église romaine.

Qui ne voit, d'ailleurs, la différence qui existe entre la conduite d'Abdée et celle de Josaphat ? Si l'excès de zèle que montra le premier n'a point empêché les grecs de le placer sur leurs autels, pourquoi refuseraient-ils le même honneur à Josaphat ?

III

Le lecteur vient d'entendre les témoignages des catholiques, des adversaires de l'Union, des hétérodoxes, des meurtriers eux-mêmes. Quelque incomplets qu'ils soient, ils forment un ensemble assez imposant, soit à cause de la variété et de l'incontestable pureté des sources d'où ils proviennent, soit aussi parce qu'ils peuvent être considérés comme autant d'échos fidèles de la voix publique. Circonstance qui mérite d'être remarquée, car tous

sine (*Archives de la Russie occidentale*, août 1862, p. 82). D'après M. Boissard, pasteur protestant, un diacre a frappé le dit prêtre (*Église de Russie*, t. II, p. 114). *L'Union chrétienne* a répété le mensonge avancé par M. Govorski (nº 15 de 1866, p. 357), ainsi que toutes les autres erreurs que celui-ci avait entassées dans son pitoyable pamphlet sur le saint martyr de Vitebsk.

[1] Ego pyreum quidem intempestive ab episcopo destructum fuisse fateor; quod vero eversum fanum minime instauraverit, sed mori maluerit, quam id præstare, id equidem admiror et coronis dignum judico. (*Hist. eccl.*, lib. V, cap. XXXIX.)

les témoins dont il est fait mention dans les pièces du *procès de béatification* finissent leur déclaration en attestant qu'ils expriment non leur opinion individuelle, mais celle du pays entier. Pour ne citer qu'un exemple, voici en quels termes s'exprime le comte Tyszkiewicz, que nous avons nommé plus haut : « Je ne m'attribue rien, dit-il, mais j'en appelle à tous mes citoyens, et au royaume de Pologne tout entier, où le martyre de Josaphat a été une chose si avérée, si accréditée et tellement publique, que personne n'a eu le front de contredire en quoi que ce soit, excepté peut-être les schismatiques et les hérétiques, lesquels d'ailleurs haïssaient non les mœurs de Josaphat, mais uniquement sa foi (fol. 76). Enfin, ajoute-t-il, je ne puis dire qu'une chose : Malheur à la ville; malheur au diocèse, malheur au royaume de Pologne tout entier, si jamais ils commencent à penser de la sainteté, du martyre et des miracles de Josaphat, autrement qu'ils n'ont pensé jusqu'à présent ! » (Fol. 76.)

Comment se fait-il donc que les prétendus *orthodoxes* de nos jours osent nier ce qui fut universellement admis lors de l'enquête juridique, quelques années seulement après la mort de Josaphat ? N'est-il pas étrange, pour ne rien dire davantage, qu'à la distance de deux siècles et plus, ils prétendent mieux savoir les choses que ne les savaient les contemporains de l'illustre martyr et les témoins oculaires de ses actions ? Mais telle est la force des préjugés religieux que les esprits qui en subissent l'empire admettent sans peine les assertions les plus invraisemblables et les rangent au nombre des vérités certaines. — La presse *orthodoxe* nous en fournit des preuves, toutes les fois qu'elle touche à des questions relatives à l'Église grecque-unie. Il y a quelques années, elle nous annonçait, par la bouche d'un de ses représentants le plus en renom, et cela de la manière la plus sérieuse du monde, que le bienheureux André Bobola, jésuite polonais, martyrisé par les Cosaques schismatiques en 1653, pourrait ne pas être autre chose qu'une pure fiction vide de réalité, que son corps n'existe nulle part, que le véritable martyr de ce nom fut, non pas un Père de la Compagnie de Jésus, mais un prêtre russe tombé victime du fanatisme catholique[1] ! Le bienheureux Bobola,

[1] Voir le journal de Moscou, intitulé *Dien* (*Le Jour*), n° 3, 1865. L'article en question a pour titre : *Nouveaux Renseignements touchant le culte du nouveau*

un mythe ! En vérité, on est stupéfait d'une affirmation pareille, et l'on se demande de quelles découvertes n'est pas capable une science si prodigieusement avancée. Cela donne au moins la mesure de la foi que méritent les assertions provenant de la même source et concernant les prétendues cruautés de Josaphat. Édifiés sur le compte du bienheureux Bobola, devons-nous être surpris de voir, à son tour, saint Josaphat traité de la même façon et transformé en un persécuteur fanatique, en un cruel tyran, c'est-à-dire, en un *mythe?* Car enfin, ce personnage nouveau qu'on nous dépeint avec des couleurs si sombres, sous des traits si repoussants, et qu'on décore du nom de Josaphat, qu'est-ce autre chose, sinon un véritable mythe? Les noms, les accessoires varient ; le procédé reste, au fond, le même, ainsi que le résultat auquel on voudrait arriver. Dans l'un et l'autre cas, la réalité historique disparaît, pour faire place à des fantômes imaginaires.

Il y a une autre considération à faire. On ne conçoit pas comment, lors de l'enquête publique, quand le souvenir de Josaphat était encore vivant, quand tout favorisait la manifestation de la vérité sur sa conduite, aucune voix ne se soit élevée pour dénoncer les cruautés du prétendu fanatique sanguinaire. Si elles avaient le moindre fondement, sans doute, les inculpés n'auraient pas manqué de les faire sonner bien haut et de produire leurs preuves. Rien de pareil n'eut lieu : aux dépositions unanimes des témoins, faites sous la foi du serment, ils n'ont pas une accusation à opposer. Les détracteurs actuels de Josaphat ne sont pas plus heureux. Ils crient à la tyrannie et à la persécution ; ils le peignent sous les couleurs les plus noires ; mais s'agit-il de donner des preuves positives, certaines, ils ne peuvent citer aucun acte de violence de sa part, ni articuler aucun fait précis. A les entendre, on croirait que l'archevêque de Polotsk avait toujours une nuée de Cosaques armés à sa suite. Cependant, chose étrange, durant tout son épiscopat, pas une seule victime pour cause de religion, pas une goutte de sang n'a

martyr latin André Bobola et porte la signature de Kojalovitch. C'est à ce même écrivain que revient la gloire peu enviable d'avoir le plus calomnié la mémoire de saint Josaphat et défrayé les principaux organes de la presse *orthodoxe*. Le journal *Dien*, dont il a été un digne collaborateur et qui a cessé depuis long temps de paraître, était l'organe du parti slavophile, si connu par sa profonde aversion pour le catholicisme.



été répandue. Je me trompe, il y a eu du sang versé et, plus d'une fois, mais par les ennemis de l'Union.

La première victime a été le métropolitain lui-même, Hypace Pociey. C'était le 11 août 1609, à Vilna. Le vénérable vieillard, escorté d'un nombreux cortége, traversait une place ; un homme se jeta sur lui en brandissant son sabre et lui porta un coup si vigoureux que le prélat tomba à terre sans connaissance ; le bâton avec lequel il avait essayé de parer le coup et sa chaîne d'or avaient été brisés ; le saphir de son anneau avait volé en éclat ; deux doigts de la main étaient coupés et un troisième pendait sanglant à la main mutilée. L'arme de l'assassin avait pénétré jusqu'à la chair ; mais on eût dit qu'une main invisible l'avait retenue, car elle n'avait fait que tracer une ligne sanglante sur le cou de la victime. Hypace, ayant bientôt repris ses sens, remercia Dieu d'avoir daigné accepté quelques gouttes de son sang pour la cause de l'Unité catholique. Toupeka (ainsi s'appelait l'assassin) avoua que le fanatisme religieux avait été le mobile de son crime et, grâce à la charité de Josaphat, il abjura le schisme avant de subir le dernier supplice. Josaphat l'accompagna à l'échafaud. En voyant un moine du couvent de la Trinité à côté des bourreaux, la foule disait : « C'est un pope uniate qui a coupé la main du métropolitain ; » comme aujourd'hui, en entendant parler de Bobola, martyrisé par les Cosaques, elle ne manque pas de dire que ce fut un prêtre russe mis à mort par des catholiques.

Une autre victime du schisme a été un archimandrite basilien, Antoine Grékowitch, supérieur du couvent de Vydoubitz, à Kiev. Une nuit d'hiver, des Cosaques s'introduisirent dans le monastère, saisirent le prêtre dans son lit, le traînèrent jusqu'au Dniepr, et le précipitèrent dans le fleuve, après en avoir fendu la glace. Comme le malheureux se cramponnait à la glace, les barbares lui coupèrent les bras, en vociférant : « Appelle le pape, qu'il vienne à ton aide ! » Quelques instants après, le Dniepr entraînait le cadavre du premier martyr de l'Union.

Une troisième victime eut un sort pareil, quatre années après (1622) à Scharogrod, petite ville d'Ukraine. Les mêmes apôtres de l'orthodoxie russe s'emparèrent de l'archiprêtre Matthieu et lui coupèrent la tête ; n'ayant pas réussi à la séparer du tronc, ils traînèrent le vieillard jusqu'à la rivière voisine et l'y précipi-

tèrent. — On cite une quatrième victime, un religieux basilien de Podgora, nommé Antoine Boutski, et deux autres encore, sans parler de Josaphat, tant de fois menacé de mort par les ennemis de l'Union qui consommèrent enfin leur crime, le 12 novembre 1623. Ce sont là des faits qu'aucun écrivain n'a osé révoquer en doute, et qui s'étaient passés bien avant la guerre des Cosaques[1]; ils témoignent assez de l'esprit dont l'Église séparée a été animée dès le commencement du XVII[e] siècle.

Notre tâche est finie. Nous nous étions proposé de retracer une image véridique du bienheureux Josaphat et de prouver que la charité la plus douce et la plus désintéressée fut une de ses vertus distinctives. Les lecteurs jugeront si nous y avons réussi ou non. En tout cas, ils ne refuseront pas à cette esquisse, si incomplète qu'elle soit, le mérite d'avoir reproduit fidèlement les traits essentiels de l'original et restitué à Josaphat sa physionomie native et véritable. Mérite facile, mais que n'ont certainement pas ces portraits fantastiques, dont la presse orthodoxe de Russie nous gratifie si libéralement et qui sont propres à raviver les dispositions haineuses plutôt qu'à inspirer des sentiments généreux : dignes pendants de ces révoltantes caricatures du temps dont nous parlent les biographes de Josaphat, où l'on voyait ce zélé pasteur représenté sous les traits hideux du démon attirant à lui des âmes, au moyen d'une longue fourche, comme pour justifier le titre de *duszochvat* (ravisseur d'âmes) placé au bas de ces tableaux sacriléges.

Nous venons de mettre sous les yeux du lecteur quelques éléments partiels, et déjà les contrastes sont frappants ; ils le seraient bien davantage si, au lieu de fragments imparfaits, venaient au grand jour les pièces mêmes du *procès*, telles qu'elles sont consignées dans l'original. On verrait alors resplendir de tout son éclat la belle âme de Josaphat, ornée de tant de vertus héroïques, enrichie de tant de grâces de choix. En attendant, nous aimons à croire que ces pages aideront les esprits impartiaux à reconnaître de quel côté est le vrai. Bien des préjugés ne sont en-

[1] Les Actes du procès de Polotsk (de 1637) font également mention de ces victimes que l'auteur de la *Josaphatide* a déjà chantées dix ans auparavant (liv. II, § 17 et suiv.). Un récit plus détaillé se trouve dans l'ouvrage de Dom Guépin (t. I, p. 105 et 308, t. II, p. 20).



fantés que par l'ignorance, il suffit souvent de la lumière pour dissiper les préventions et faire triompher la vérité.

Oui, elle triomphera ; tôt ou tard elle sortira victorieuse des obstacles qui arrêtent sa marche. Ces obstacles sont nombreux et grands, nous le savons, et c'est ce qui rend notre confiance en Dieu plus entière. N'est-ce pas là, en effet, le signe auquel on reconnaît les œuvres de Dieu? D'ailleurs la cause de l'Union n'est-elle pas née au milieu de difficultés qui semblaient insurmontables? Elle en est cependant sortie victorieuse. Il en sera de même aujourd'hui, n'en doutons point. Maintenant surtout que le glorieux martyr de l'Unité est mis au rang des saints, gloire qu'il a attendue plus de deux siècles; maintenant que sa protection nous est assurée plus jamais, pouvons-nous être inquiets sur le retour de jours meilleurs pour l'Union? Abandonnons ce soin à la Providence. Dieu a ses moments à lui, souvent il ne permet des retards que pour en tirer sa plus grande gloire.

J. MARTINOV.

AFFIRMATION ET NÉGATION

ÉTUDE DE LINGUISTIQUE ET DE PSYCHOLOGIE

Lorsqu'en 1855 parut l'*Histoire générale des langues sémitiques*, l'auteur, M. Renan, présentait son livre au public comme la première partie et l'introduction d'un ouvrage plus étendu : il s'était proposé, disait-il, de faire pour cette famille de langues ce qu'a fait Bopp pour la famille indo-européenne, « un tableau du système grammatical montrant de quelle manière les peuples sémites sont arrivés à donner par la parole une expression complète à la pensée[1]. » Entreprise glorieuse et séduisante, mais entreprise prématurée.

Le moment était venu où pour la philologie sémitique allaient s'ouvrir de nouveaux horizons. Depuis cette époque, grâce surtout aux travaux de MM. de Rougé, Chabas et Maspéro en France, Lepsius et Brugsch en Allemagne, Birch en Angleterre, les antiques monuments de l'Égypte nous ont en grande partie livré les secrets d'une langue dont chaque jour s'accentuent davantage les nombreux traits de ressemblance avec la famille de Sem. Détaché de la souche commune tout près de la racine, à une époque où s'exerçait à peine la tendance qui donna plus tard aux idiomes dont il se séparait une physionomie si différente et si tranchée ; fixé lui-même et comme immobilisé par l'écriture dès la plus haute antiquité, avant que les éléments constitutifs des mots aient eu le temps de se dérober à nos yeux dans cette fusion qui souvent résiste à l'analyse la plus pénétrante, l'égyptien, mieux connu, éclairera sans doute d'un jour tout

[1] Préface.

nouveau la structure intime et l'organisme intérieur, du groupe linguistique dont il est le plus ancien représentant. Presque au même moment, une langue toute sémitique, dans sa grammaire comme dans son dictionnaire, était, après de longs siècles d'oubli, rendue à la lumière par le déchiffrement des inscriptions cunéiformes, auquel la France, dans la personne de MM. Botta et Oppert, a pris une si grande part. Enfin, de généreux missionnaires, d'intrépides voyageurs nous ont initiés aux nombreux dialectes parlés de nos jours par les populations de l'Afrique centrale, et ces dialectes, probablement apparentés à la même famille, bien que dans un degré impossible à déterminer, peuvent fournir des données importantes pour des études de linguistique comparée.

A mesure que se produisaient ces découvertes, l'auteur de l'*Histoire générale* avait la douleur de voir d'un côté s'écrouler une à une les théories fantaisistes dont son imagination se montrait déjà si prodigue, et, de l'autre, s'élever de nombreux obstacles à l'exécution de l'œuvre projetée. En effet, dans ces terres récemment conquises à la science, que de régions encore inexplorées, combien d'autres déterminées seulement par leur caractère d'ensemble et leurs contours généraux ! Une grammaire comparée des langues sémitiques s'appuierait donc nécessairement sur des documents incomplets, partant sur des bases ruineuses, et, longtemps encore, le philologue devra se résigner à concentrer ses regards sur des points de détail et les étudier à l'aide de la méthode historique et comparative, jusqu'au jour où un autre Bopp, s'emparant des résultats obtenus et les coordonnant dans une synthèse puissante, élèvera à la science comparée des langues sémitiques un monument dont il est déjà permis d'entrevoir les magnifiques proportions. En attendant, sachons gré aux travailleurs modestes, qui, dans le silence et au prix de pénibles labeurs, fouillent un sol aussi résistant qu'il promet d'être fécond, et de loin préparent les matériaux du futur édifice.

Tandis que, dans ce but, de patients épigraphistes font revivre les témoins autorisés d'un autre âge, que des grammairiens érudits rassemblent dans de volumineux ouvrages les richesses d'idiomes trop facilement réputés barbares, se plaçant à un point de vue plus général, M. l'abbé Ancessi a entrepris d'étudier dans

leur ensemble les racines pronominales communes aux langues de Sem et de Cham. En France, en Allemagne et en Angleterre, ses travaux ont obtenu le suffrage de philologues distingués[1]. Élève de M. de Rougé, le célèbre égyptologue dont le génie « sauva du naufrage la découverte de Champollion, compromise par la mauvaise foi des uns et par la témérité des autres[2], » M. Ancessi joint à une érudition très-variée la sûreté de coup d'œil, la pénétration d'esprit, disons mieux, cette sorte d'intuition, d'instinct, indispensable au progrès des sciences nouvellement fondées. Hâtons-nous d'ajouter que cet instinct est toujours guidé dans ses recherches et contrôlé dans ses découvertes par la méthode sévère à laquelle, en ces derniers temps, la philologie indo-européenne a dû ses étonnants progrès. Connues seulement par leur forme extérieure et comme par leur écorce, les langues sémitiques offrent un vaste champ ouvert aux investigations de la science. Bien peu d'orientalistes apporteront à ces études délicates des qualités aussi précieuses, que M. l'abbé Ancessi, et nous appelons de tous nos vœux la suite de travaux intéressants autant qu'instructifs.

Un des thèmes, ou, si l'on veut, une des racines primitives les plus fécondes, analysées jusqu'ici par l'auteur des *Études de Grammaire comparée*, est la racine *an*, et son histoire montre bien le genre d'intérêt qu'offrent ces recherches. Après l'avoir suivie dans sa marche en égyptien et au sein des langues de Sem et de Cham, le savant orientaliste arrive à une conclusion que nous pouvons formuler ainsi : Le thème *an*, d'abord pronom démonstratif et verbe substantif *esse, être*, après diverses modifications dans le sens plus encore que dans la forme, devint, sans perdre sa première signification, la particule négative correspon-

[1] Leur titre effraiera sans doute plus d'un lecteur étranger à la terminologie linguistique. Ce sentiment, nous l'espérons, disparaîtra vite devant l'exposé des faits intéressants rassemblés par M. Ancessi et des explications ingénieuses qu'il essaie d'en donner : *Études de grammaire comparée. L'S causatif et le thème N dans les langues de Sem et de Cham. — Le thème M dans les langues de Sem et de Cham.— La loi fondamentale de la formation trilitère.— Les adformantes dans les langues sémitiques*, par l'abbé Victor Ancessi. Paris, Maisonneuve, 1873 et 1874.— Suivant en cela un usage reçu, M. Ancessi appelle *langues de Cham* celles qui sont parlées dans l'Afrique centrale et orientale par des populations de race blanche.

[2] *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, 2e fasc., p. 57.

dant au latin *non*, au français *ne...*, *pas*, *ne...*, *point*, de telle sorte qu'un seul et même terme exprima simultanément les deux notions les plus opposées de l'esprit humain, l'affirmation et la négation, le *oui* et le *non*, avec cette différence toutefois que le sens affirmatif précéda le sens négatif et qu'ainsi la négation sortit de l'affirmation.

De quelle joie, de quel transport n'eût pas tressailli à cette découverte un des profonds penseurs d'outre-Rhin, pour qui la vérité et l'erreur, le oui et le non se confondent dans cette unité transcendentale, où, chaque chose étant toutes choses, il n'est plus, entre les extrêmes les plus opposés, ni séparation, ni distinction. Que le lecteur se rassure; il y a loin de ces rêveries nébuleuses aux assertions nettes et précises de l'érudit consciencieux, qui, sans parti pris, sans système préconçu, cherche avant tout des faits[1].

Mais avant d'aborder avec l'étude du thème *an* l'examen des négations simples et *primitives*, il ne sera ni sans intérêt ni sans utilité de rechercher quelle fut, dans les langues classiques et nos langues modernes, l'origine des négations *secondaires*, c'est-à-dire formées à une époque ou le langage possédait déjà d'autres expressions négatives. Sur ce terrain, où les moyens d'investigation sont plus nombreux et plus à notre portée, nous verrons la même route partout suivie, la même loi partout appliquée, et nous procéderons ainsi logiquement du certain à l'incertain, du plus connu au moins connu.

I

Au premier rang parmi les idées négatives se place celle qui écarte d'un objet son existence même, l'idée du *néant*. Un philologue éminent, dont le nom n'est pas inconnu aux lecteurs des *Études*, a écrit que le cerveau seul d'un fou peut concevoir l'idée de l'anéantissement. « Le néant, ajoute-t-il, le néant absolu, qui n'est ni visible, ni concevable, ni imaginable, n'aurait jamais dû trouver une expression, ni une place dans le dictionnaire d'êtres raisonnables... Pourtant, que de spéculations, que de

[1] *L'S causatif et le thème N*, p. 53.

craintes, que de délirantes frayeurs à propos de ce *nihil*, — simple mot et rien autre chose[1] ! » A coup sûr, malgré le droit qu'il nous en donne, nous ne ferons pas au célèbre professeur l'injure de supposer qu'au moment où il se livrait à ces éloquentes invectives, ni lui ni ses auditeurs ne comprenaient l'objet de la question. Non, maître et élèves entendaient parfaitement ce dont il s'agissait : ils avaient donc l'idée du néant.

Sans doute par cela qu'il exclut l'être, l'existence dans toute son étendue, le néant ne saurait être perçu directement et en lui-même par l'intelligence, dont l'objet propre est ce qui existe, ce qui possède une réalité, de quelque nature qu'elle soit. Mais faut-il conclure de là qu'il échappe entièrement à nos moyens de connaissance ? L'expérience de chaque jour nous enseigne le contraire. Soumis à mille vicissitudes, emportés par un mouvement perpétuel sans trêve ni repos, les êtres qui nous entourent et qui ne furent pas toujours nous offrent tous les caractères d'existences contingentes, sans nécessité absolue dans l'avenir non plus que dans le passé ; par suite, nous concevons sans peine qu'un acte de la volonté toute-puissante leur retirant l'être qu'elle leur donna, les réduise au néant dont ils étaient sortis. Conséquence rigoureuse, incontestable ; seulement, et cette explication en est la preuve, les notions d'anéantissement, de néant, supposent les notions d'existence, d'être. Notre esprit est obligé de concevoir d'abord un objet positif, puis d'en écarter toute réalité ; en un mot, de passer par l'affirmation pour arriver à la négation.

Image fidèle de la pensée, le langage porte l'empreinte visible de cette double opération. Le mot *néant* correspond étymologiquement à une expression du bas-latin *necentem*[2]. *Ens*,

[1] Max Müller. *Nouvelles Leçons sur la science du langage*. Trad. Harris et Perrot, t. II, p. 63-64.

[2] La nature de ce travail ne nous permet pas de donner la démonstration de toutes les étymologies proposées. Nous indiquerons donc, pour les lecteurs désireux de recourir aux sources, les principaux ouvrages que nous avons consultés :

Pour le français, le grand *Dictionnaire* de M. Littré et le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par M. Brachet. — Pour les langues romanes, la *Grammaire* de Diez. Une traduction de cet ouvrage est en cours de publication ; deux volumes ont paru. — Pour le grec, *Grundzüge der Griechischen Etymologie*, von Georg Curtius. — Pour le latin, *Uber Aussprache, Vokalismus und Betonung der Lateinischen Sprache*, von W. Corssen. — Pour les langues ger-

participe présent du verbe *sum*, voilà bien l'entité réelle ; *nec*, la particule négative. Le même sens se retrouve dans l'italien *ni-ente*, *n-ulla*, abbréviation pour *nulla cosa*, l'anglais *nothing*. A première vue, on reconnaît facilement dans *nihilum* une négation *ni* et un substantif *hilum* employé par Ennius et Lucrèce. Les Latins eux-mêmes avaient perdu le sens exact de cette expression[1]. Si nous devons y voir avec M. Max Müller une double forme de *filum*[2], *nihilum* dans la pensée de ceux qui les premiers l'employèrent, ne comprit jamais, comme le suppose le même auteur, tout le domaine de l'existence à l'exception d'un fil, mais au contraire exprima la négation de toute existence sans en excepter un fil.

Moins apparente, mais aussi réelle est la composition de l'allemand *nichts*, dont le correspondant étymologique est *naught* en anglais. La forme de l'ancien haut allemand *ni-wiht* nous reporte en effet au gothique *ni-vaihts*. *Ni* est la négation, *vaihts* un substantif signifiant une chose, un objet quelconque[3]. Nous nous trouvons donc toujours en présence des mêmes éléments.

Il serait facile de multiplier ces exemples. Ajoutons seulement que, sur ce point, les langues sémitiques sont avec les langues indo-européennes dans un accord parfait. Le syriaque, l'arabe et l'éthiopien possèdent des locutions analogues à celles que nous venons de passer en revue, et, au livre de Job[4], le néant est exprimé par *belimā*, qu'une traduction littérale rendrait ainsi : *beli*, absence de ; *mā*, quelque chose. Les deux termes sont ici

maniques, Jacob Grimm's, *Deutsche Grammatik*. — Pour les langues indo-européennes en général, *Compendium der Vergleichenden Grammatik der Indo-germanischen Sprache*, von August Schleicher ; *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, par M. François Bopp, traduite par M. Michel Breal. Le savant professeur de grammaire comparée du Collége de France a enrichi sa traduction de notes et d'introductions très-utiles pour saisir l'enchaînement et l'ensemble de ce grand ouvrage.

[1] Cf. Robert Étienne et Freund.

[2] On trouve en latin *fostis* à côté de *hostis*, *fordeum* à côté de *hordeum*, *fœdus* à côté de *hœdus*, etc... Ces doubles formes s'expliquent par ce fait que l'*f* latin et l'*h* initial descendent tous deux d'un *gh* primitif (Cf. Schleicher, *Compend. der vergleich. Gram.*, 2e édit., p. 246-247). A son tour, l'espagnol a changé, dans bien des cas, l'*f* latin en *h* : filius, *hijo* ; folium, *hoja* ; fumus, *humo* ; fugere, *huir* ; formica, *hormiga*, etc., etc.

[3] Cf. Bopp, *Gram. comp.*, t. II, p. 325 et Grimm, *Deut. Gram.*, t. III, p. 721.

[4] xxvi, 7.



facilement reconnaissables et chacun d'eux garde une signification distincte. Il n'en est pas de même dans les exemples précédents. Si intime est l'union des deux expressions que le regard le plus clairvoyant ne saurait les distinguer sans le secours d'instruments qui multiplient sa puissance, et le composé ne présente à l'esprit qu'un sens simple et unique. Tous ces mots, *ens, hilum, thing, vaihts,* ont perdu leur valeur affirmative pour prendre une acception toute négative; le sens affirmatif a précédé le sens négatif, et de l'affirmation est sortie la négation.

Une composition analogue a produit un grand nombre d'adverbes négatifs dans lesquels un coup d'œil superficiel ne découvre que les trompeuses apparences de la simplicité. C'est ainsi qu'en latin *non*, dont Lucilius nous a transmis l'ancienne forme *nœnum*[1], était à l'origine *ne unum* et signifiait : *pas un*, *pas une chose*. Il en est de même de l'allemand *n-ein*, non, et de l'anglais *n-one*. Quant à *nicht*, ne pas, il ne diffère de *nichts*, rien, que par l'absence de l'*s* désinence du neutre. Nous ne parlerons pas du grec *οὐδέν*, *μηδέν*, dont la composition *οὐ-δέ-ἕν*, *μή-δέ-ἕν*, n'échappe à personne. De leur côté, l'ancien perse, le zend, le lithuanien[2] ont ajouté un pronom à la particule négative, procédé que, bien des siècles plus tard, les peuples de la Gaule devaient appliquer à l'idiome de leurs vainqueurs. En effet, *nenni*, qu'au XIIe et au XIIIe siècle on écrivait *nennil*, renferme comme éléments constitutifs, la négation *non* et le pronom *illud ;* c'est l'opposé de *hoc, illud*, d'où nous est venue l'affirmation *oïl*, *oui*.

Ne... pas, ne... point doivent leur origine à un phénomène de même nature, bien qu'un peu différent. Étymologiquement, *pas* et *point* ne sont autre chose que les substantifs *passus* et

1 Voici la série des formes intermédiaires entre *ne oinom* (ancienne forme pour *ne unum*) et *non : ne-oinom, noinom, nœnum, nunum, non.* Reprenons ces termes en expliquant leurs transformations. *Noinom :* les anciennes inscriptions nous ont conservé la forme *oinom* pour *unum; nœnum:* de même que *ai* a donné *æ*, *aurai, aulai,* = *auræ, aulæ, oi* a donné *œ*. La diphtongue *œ* du latin classique est représentée par *oi* dans les premiers monuments de la langue. *Nunum :* pour le passage de *œ* à *u*, comparez *mœnia* et *munire*, *pœna* et *punire*, *Pœnicus* et *Punicus*. *Non :* après la chute de la désinence *um*, qu'on retrouve dans *nihil* de *nihilum*, *donec*, à l'origine *donicum*, l'*u* s'est renforcé en *o*, comme l'*i* de *donicum* en *e*. *Cum* dans les composés est toujours écrit *com : com-ponere, con-tinuus*. Cf. Corssen, *überAusspr. der latein. Sprache.* 1re édit. t. I, p. 19 et suiv., et t. II, p. 55.

2 Cf. Bopp., *Gram. compar.*, t. II, p. 325 et 342.



punctum. Toutes les langues, surtout dans le style familier et plus encore dans le langage populaire, ajoutent à la négation certains substantifs indiquant des choses de peu d'importance et sans valeur[1] ; cet emploi a le double avantage d'augmenter l'énergie de la phrase et de présenter à l'imagination un objet sensible, à l'intelligence un terme de comparaison. Comme exemples, citons en latin des expressions bien connues : *floccus*, un flocon de laine ; *hilum*, un fil ; *pilus*, un poil ; *naucus*, un zeste de noix ; *as*, un sou.

Invidere omnes mihi,
Mordere clanculum ; ego non *flocci* pendere.
(TER., *Eun.*, III, I, v. 20.)

Nil igitur mors est, ad nos neque pertinet *hilum*.
(LUCRÈCE, III, 843.)

Ludere hanc sinit, ut lubet, nec *pili* facit uni.
(CATUL., carm. XVII, 17.)

Nos ancêtres suivirent en cela l'exemple des Romains, ou plutôt l'inspiration de la nature[2]. Sous ce rapport, l'ancienne langue française est d'une richesse merveilleuse. *Pas*, *point*, *goutte*, et *mie* de *mica*, une parcelle, étaient les substantifs le plus souvent admis dans ces sortes de locutions[3]. Dans le principe, toutes les propositions négatives ne les recevaient pas indifféremment et sans distinction. *Pas* s'unissait aux verbes renfermant quelque idée de distance ou de mouvement ; on employait *point*, lorsqu'il s'agissait d'espace ou d'étendue.

Ne vont pas après Dieu tel gent le droit sentier.
(RUTEBEUF.)

Ne vus enfuirez pas comme vus ainceis faisiez.
(*Vie de S. Thomas de Cantorbéry.*)

1 Cf. Chevallet, *Origine et formation de la langue française*, t. III, p. 329. C'est à cet ouvrage et au dictionnaire de M. Littré que nous avons emprunté nos citations de l'ancienne langue française.

2 *Ibid.*, p. 332. On peut en outre consulter sur cette question, et en général sur les locutions négatives : Grimm, *Deutsche Grammatik*, t. III, p. 726 et sqq ; — Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. II de la traduction française, p. 443 et sqq. ; — Pott, *Etymologische Forschungen*, t. I, 2e édit., p. 363 et sqq.

3 Par une coïncidence remarquable, une langue celtique, le breton de la Cornouailles, s'est servi des mêmes termes dans le même but.

La négation y est renforcée à l'aide des substantifs : *banne* ou *banna*, une goutte ; *cam*, un pas ; *tam*, un morceau.

Cf. Zeuss, *Gram. celtica*, 2e édit., p. 754 et 755. D'après cet auteur, *guet*, la particule négative en breton armoricain signifia d'abord *punctum*, un point.

Li ciels... *n'est* un *puint* estelez[1]
(*Vie de S. Thomas de Cantorbéry.*)

Goutte et *mie* se disaient, le premier des liquides, le second des corps solides, et surtout de la nourriture.

Ele... ne manjout *mie*[2].
(Livre de Job, trad. en français du XIIe siècle.)

Que nul hom.......
... de la coupe boive *goute.*
(PARTONOPÉUS, de Blois.)

Enfants, ne pleurez *goutte.*
(RABELAIS.)

Peu à peu cette règle cessa d'être observée avec rigueur, et, pour la plupart, ces termes de comparaison prirent place dans des phrases ou rien ne justifiait la préférence qui leur était accordée. Dès lors, les plus usités, *pas* et *point* surtout, ne furent plus regardés comme des substantifs. On oublia à quel titre ils avaient obtenu droit d'entrée dans les propositions négatives, et l'esprit ne les considéra plus que comme des termes explétifs, formant avec *ne* l'adverbe composé qui marquait la négation. Que le lecteur se reporte maintenant aux étymologies données plus haut, et il verra que le même fait avait eu lieu à l'égard de l'élément positif engagé dans οὐδ-έν, μηδ-έν, *n-on*, *n-ein*, *n-icht*, *nenn-il*. Partout le sens affirmatif du second terme a disparu, et il n'est resté qu'un sens négatif exprimé par le composé tout entier. Là encore, l'affirmation a précédé la négation.

Mais il y a plus. Nos meilleurs écrivains, Bossuet, Racine, Molière, La Fontaine, ont attribué à *pas* et à *point* une valeur négative non-seulement lorsqu'ils étaient accompagnés de *ne*, mais encore lorsqu'ils étaient employés séparément.

Fit-il *pas* mieux que de se plaindre.
(LA FONTAINE, III, 11.)

Pécheur, veux-tu *pas* restituer ce bien mal acquis?
(BOSSUET, serm. : *Gloire de Dieu dans la conv. du péch.*)

Me voilà donc chez mon parrain, bien vêtu, bien nourri, fort caressé, et *point* battu..
(SCARRON, *Rom. com.*, I, 13.)

[1] Le ciel... n'est *un point* étoilé.
[2] *Manjout* correspond au latin *manducat.*

Un honnête pigeon, *point* fourbe et *point* guerrier.
(VOLTAIRE, lettre au roi de Prusse, 29 juin 1741.)

L'usage, il est vrai, n'a pas consacré ces interrogations négatives avec suppression de *ne ;* nous avouerons même que des locutions dans lesquelles *pas* et *point* seuls modifient un participe ou un adjectif qualificatif auraient mauvaise grâce à se produire au milieu des périodes habilement arrondies et des phrases harmonieusement cadencées du discours académique. Toujours est-il que cet emploi dans le langage familier, et même en certains, cas, dans le style élevé et soutenu, n'a rien qui puisse choquer l'oreille la plus chatouilleuse ou blesser le goût le plus délicat. Nous sommes donc en droit d'affirmer que ces deux substantifs, par suite de leur union fréquente avec un adverbe de négation, se sont d'abord approprié, puis ont gardé, en dehors même de cette union, une puissance négative, dont nous aurions peine à saisir l'origine, si les monuments successifs de notre langue ne nous la faisaient pour ainsi dire toucher du doigt.

Il est du reste en français des exemples de transformations plus complètes. Quel terme plus absolu, plus affirmatif que le latin *res*, une chose ? Pourtant nous lui devons notre négation la plus universelle, celle par laquelle nous exprimons souvent le néant. *Res* en effet a donné *rien*, qui, dans l'ancien français, est féminin et signifie toujours *une chose*, un objet quelconque. « En mai estoie..., el tens où tote *riens*[1] s'esgaie. » (Roman de la Rose.) « Se tu creins Dieu, si te creindront toutes les *riens*. » (Joinville, édit. de M. de Wailly, p. 192.)

Comme *pas* et *point*, ou plutôt comme ses synonymes, *ens*, *ulla*, *vaihts*, *thing*, *rien* servait à renforcer la négation et forma avec elle une locution composée, dans laquelle l'esprit s'accoutuma vite à considérer la valeur négative comme commune aux deux termes.

Plus tard, *rien*, à qui le génie analytique de notre langue avait conservé une existence distincte se sépara facilement de *ne*, et, gardant par devers lui la signification qu'il en avait reçue, exprima l'absence de toute réalité, la négation sans restriction. *Toute chose*, *res*, était devenu *nulle chose*, *rien*.

[1] *Riens* correspond à *res*. *Rien* vient de l'accusatif *rem*.

Quand il lui plut (à Dieu) vous donner l'être,
Le *rien* fut sa matière, et l'ouvrier sa voix.
(Corneille, trad. du ps. cxlviii.)

Et comptez-vous pour *rien* Dieu qui combat pour nous?
(Racine, *Athalie*, i, 2.)

Et rien, comme tu le sais bien,
Veut dire *rien* ou peu de chose.
(Molière, *Amphytrion*, ii, 3.)

Car, dans le siècle où nous sommes,
On ne donne rien pour *rien*.
(Id., *École des femmes*, iii, 3.)

Essayons, dans ce dernier exemple, de remplacer le mot français par le mot latin dont il est dérivé. Nous obtiendrons cette phrase : *homo*[1] *non donat rem pro re*. C'est tout juste la proposition contradictoire. Tant est profonde l'influence exercée sur *rem* par le voisinage habituel d'une particule négative. *Nada*, *rien*, en espagnol et en portugais, *nado*, en langue d'oc, n'étaient pas, dans le principe, moins éloignés de leur signification actuelle qu'ils doivent à un usage identique : partout la même cause a produit le même effet.

Partout aussi, dans ces expressions comme dans toutes celles que nous avons étudiées jusqu'ici, la priorité appartient au sens affirmatif; bien plus, ce fut lui seul qui rendit possible le rapprochement des deux termes ; concluons donc qu'au moins dans les locutions négatives composées et secondaires, l'affirmation précéda et jusqu'à un certain point engendra la négation.

En fut-il de même dans les locutions simples dont l'origine nous reporte jusqu'à la naissance même du langage humain ? L'étude du thème *an* va nous l'apprendre.

II

Négation primitive et sans précédents, le pronom démonstratif *an* ne pouvait puiser sa signification négative à la même source que *pas*, *rien*, *nada*. Le chemin qu'il parcourut fut donc diffé-

[1] *On* vient de *homo; homme* de *hominem*.

rent ; il ne fut pas moins naturel. Retraçons-le brièvement d'après le guide éclairé que nous avons choisi.

En égyptien et dans les langues sémitiques et africaines, une racine primitive *an*, d'abord verbe substantif *esse*, *être*, et pronom démonstratif *ceci*, *cela*, fut admise, à ce double titre, dans les propositions conditionnelles, et, par suite de cet emploi répété, exprima directement et par elle-même la condition, c'est-à-dire joua dans la phrase le rôle de la conjonction *si* en latin et en français.

Ce fut comme le premier pas et la première étape. Bientôt au sens conditionnel s'ajouta le sens interrogatif. Ce fut le second pas en avant et la seconde étape. Enfin, par un dernier acheminement vers le but final, de l'une ou l'autre de ces deux significations, sinon des deux en même temps, le thème *an* passa au sens négatif, et, dans beaucoup de phrases, sa fonction propre fut d'éloigner du sujet l'idée exprimée par le verbe. L'évolution était complète ; une seule racine avait fourni à toutes ces langues des expressions marquant d'abord l'affirmation simple et générale ἔστι, *est*, puis la condition et l'interrogation, enfin la négation absolue οὐ, *non*[1].

Telle est, en abrégé, la théorie développée par M. l'abbé Ancessi. Avant d'en exposer les preuves, remarquons qu'elle renferme deux questions distinctes bien qu'étroitement unies.

L'une est du domaine exclusif de la linguistique ; elle a pour objet l'origine matérielle, étymologique, de tous ces termes affirmatifs, conditionnels, interrogatifs et négatifs. Est-ce avec raison que l'auteur des *Etudes de grammaire comparée* les rapporte à un seul thème primordial *an* ?

L'autre relève directement de la psychologie ; son but est de rechercher la filiation de sens aussi divers. Quel fut le principe logique de leur développement, leur ordre de succession ?

Toutes deux, sous différents points de vue, s'éclairent mutuellement. Mais la seconde s'appuie sur la première et la suppose résolue dans le sens affirmatif. C'est donc par la question d'étymologie que doit commencer notre examen.

Déjà M. Maspéro, avec la finesse d'observation et la critique

[1] Cf. *l'S causatif et le thème N*, p. 124 et sqq.

judicieuse qu'on aime à retrouver dans les travaux philologiques du savant professeur, avait mis en lumière la parenté originelle du thème pronominal *an* et du verbe substantif *un* en égyptien [1]. Prenant ce résultat pour base de ses recherches, M. l'abbé Ancessi rapproche de la même racine les particules par lesquelles les langues sémitiques et africaines expriment le plus souvent la condition, l'interrogation et la négation.

Or, tous ces termes, ou bien présentent une forme identique, ou bien ne se distinguent que par de légères différences, souvent même par une simple variété d'orthographe. Le hasard, d'heureuses circonstances ne sauraient expliquer cet accord universel. Une seule cause a pu produire un effet aussi général : l'origine commune au moins de la plupart de ces expressions.

Cette conclusion, du reste, s'accorde merveilleusement avec le fait aujourd'hui incontestable que, dans les langues aryennes, un grand nombre de prépositions, de conjonctions et d'adverbes primitifs furent d'abord de véritables pronoms. Bien plus, une étude comparée des thèmes pronominaux du sanscrit démontre qu'il n'en est peut-être pas un qui, dans l'un ou l'autre des idiomes de la même famille, n'ait exprimé la condition, l'interrogation, ou la négation.

A la racine *ya* se rattachent, avec le sens de *si*, *yadi* en sanscrit, *yêsi*, *yeid'i* en zend ; en gothique, *jabai ;* en lithuanien, *jey ;* en grec, εἰ. Le thème *i* qui a donné au latin *is*, *id*, se retrouve dans le sanscrit *c'ēt* pour *ca-it*, et dans le gothique *ith*. En allemand, la conjonction *wenn* a la même origine que le relatif *wer*, et en latin *si* conditionnel ne diffère étymologiquement ni du pronom réfléchi *se*, *si-bi*, ni de l'adverbe *si-c*, ni de la conjonction *se-d ;* enfin, τί; *quid?* sont à la fois pronoms et adverbes interrogatifs. Mais de tous ces thèmes aucun n'offre avec *an* des rapports aussi nombreux et des analogies aussi frappantes que le thème *na*. Seul ou augmenté d'un autre pronom *a (na, ana)*, il a formé en sanscrit, en grec et en latin, les particules conditionnelles ἄν, *an*, les interrogations *nu*, *num* et enfin les négations *na*, νη et *ne* au commencement des mots (νή-κερος, sans

[1] Les pronoms personnels en égyptien. *Journal asiatique*, août-septembre 1871. — *Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Des formes de la conjugaison en égyptien antique, en démotique et en copte.*



cornes; νη-κηδής, sans chagrin; νη-νέμιος, sans vent; *ne-fas*, *ne-fandum*, *ne-que*, *ne-queo*[1].)

Sans doute rien n'autorise à identifier *na*, *ana* et *an*; il est bon cependant de noter leur ressemblance et d'en prendre acte. Seuls de nombreux rapprochements de cette nature, éclairés les uns par les autres, permettront à la science de prononcer un jour s'il existe ou non communauté d'éléments primitifs et identité d'origine entre les deux grandes familles sémitique et indo-européenne. Mais revenons à notre sujet.

Nous venons de le voir : sémites, aryens et chamites s'accordent à faire usage de racines pronominales pour marquer la condition, l'interrogation et la négation. Une méthode aussi constamment et aussi universellement suivie doit avoir son fondement dans la nature même; et cette considération nous amène à examiner la question psychologique. Quel rapport unit entre elles ces différentes significations ? Dans quel ordre durent-elles se succéder ?

Mais, avant tout, il importe d'écarter un malentendu qui pourrait se produire. M. l'abbé Ancessi ne prétend pas, et nous ne prétendons pas non plus, que tous les pronoms, pour former des négations, aient passé par la même filière; ils ont pu, nous espérons le montrer ailleurs, arriver au même but par des voies différentes. Nous affirmons seulement que la marche tracée par notre auteur et que nous avons indiquée plus haut est naturelle, logique, et que, par conséquent, lorsque rien ne nous en indique une autre, nous devons conclure qu'elle fut suivie. Pour prouver cette assertion, il suffira de montrer comment, du sens pronominal et verbal découle sans effort le sens conditionnel; du sens conditionnel, le sens interrogatif; enfin, de ces deux derniers, le sens négatif.

Lorsqu'on remonte assez haut dans l'histoire des langues, on trouve qu'à l'origine tous les pronoms furent des racines *démonstratives*. Le geste, auxiliaire naturel de la parole, indiquait, *démontrait* la personne ou l'objet que l'on s'efforçait en même temps de désigner par le langage : dans le principe, plus encore que maintenant, on parlait du geste et de la voix. Ainsi s'explique l'étroite union des pronoms et du verbe substantif, et c'est pour

[1] Cf. Bopp. *Gram. comp.*, t. II, p. 255 et sqq., t. IV, p. 383 et t. III, p. XXXIII-XXXIV de l'introduction.

ce motif que jusqu'ici nous avons évité de les séparer, et peut-être paru les confondre. En effet, *montrer* une chose, c'est-à-dire l'exprimer à l'aide d'un pronom *démonstratif*, c'est déjà affirmer qu'elle existe, qu'elle *est*. Aussi ce rapport a-t-il été saisi par tous les peuples ; le langage nous en fournit des preuves décisives.

En égyptien, à chacune des formes de l'auxiliaire *être*, *aû*, *pû*, *tû*, *nû*, correspond une forme pronominale *a*, *pà*, *tà*, *nà*[1]. Dans la plupart des cas où nous employons le verbe *être*, d'autres peuples font usage d'un pronom. *Dieu est grand* se dit en hébreu : *Dieu grand lui*. *C'est moi* se traduirait en syriaque par *eno*, *eno*[2], *moi*, *moi*. Virgile a dit de même :

Me, *me*, adsum qui feci...

Enfin l'affirmation, qui est la fonction propre du verbe, du verbe *être* spécialement, quand elle est générale et indéterminée, « est partout marquée par une expression pronominale, par *i-ta* en latin, par *ta-thâ* en sanscrit, par *ja*, ou, *jai*, en gothique[3], » et jamais les deux pronoms *hoc*, *illud* n'auraient donné l'affirmation *oïl*, *oui*, si l'esprit n'avait attaché à l'un d'eux le sens verbal que nous exprimons d'une manière explicite dans les locutions approbatives : *C'est cela*, *c'est bien cela*.

On peut se demander laquelle de ces deux significations, démonstrative *(illud)* ou affirmative proprement dite *(est)*, précéda l'autre et lui donna naissance. Sans vouloir trancher la question, M. Ancessi accorderait volontiers la priorité au sens verbal[4]. Mais l'opinion contraire s'accorde mieux avec la loi générale qui règle le développement de nos premières connaissances. L'expérience nous apprend qu'elles commencent par le concret pour de là s'élever à l'abstrait, et c'est seulement après avoir perçu l'existence d'un objet en particulier que l'esprit se forme le concept de l'existence en général. Mais cette question est ici sans grande importance ; ce qu'il fallait établir, c'est que le pronom démonstratif et le verbe substantif se touchent de très-

[1] Cf. Maspèro, *des Formes de la conjugaison en égyptien*, p. 15-16.
[2] *Le thème N*, p. 114.
[3] M. Bréal. Introd. au t. III de la *Gram. comp.* de Bopp., p. XXXIII.
[4] *Le thème N*, passim, Cf., p. 114.

près, qu'ils peuvent l'un et l'autre exprimer l'affirmation simple : *est*, *cela est*.

Telle fut la signification qui permit au thème *an* d'entrer soit comme pronom, soit comme verbe dans les phrases conditionnelles. En effet, toute phrase de cette nature renferme essentiellement deux affirmations. Lorsque je dis : « Si j'épouse une femme avare, elle ne me ruinera point » (La Bruyère), j'énonce deux propositions : j'épouse une femme avare, — elle ne me ruinera point, — et, sans porter de jugement sur la vérité d'aucune d'elles, j'affirme que de la réalisation de la première, l'*antécédent*, dépend la réalisation de la seconde, le *conséquent*. Dès lors on ne doit pas être surpris de trouver en tête du premier membre un terme affirmatif, le verbe *être*, par exemple. Pourquoi n'aurait-on pu dire « *étant que* j'épouse une femme avare, » comme on dit : *étant donné que ?* Toutes ces expressions *étant donné*, *supposé*, *supposition*, *hypothèse*, par elles-mêmes et dans leur sens étymologique, n'ont rien d'hypothétique et, dans le principe, durent exprimer des idées absolues. Un exemple tiré de notre langue confirme cette explication d'une manière saisissante. Dans les constructions disjonctives, lorsque le grec et le latin répétaient les conjonctives *ἄν*, *si*, avec les enclitiques *τέ*, *ve ἄν-τε ἄν-τε*, *si-ve si-ve)*, nous employons deux fois le verbe *être* au subjonctif : *soit*, *soit*[1]. Prenez la magnifique période de Bossuet : « Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse ; soit qu'il communique sa puissance aux princes, etc., » et remplacez *soit* par *si ;* vous aurez enlevé à la majesté de l'expression, mais l'idée exprimée n'aura pas changé. Le verbe *être* et la conjonction conditionnelle peuvent donc, en certains cas, rendre la même pensée.

Mais, demandera-t-on, dans les phrases ainsi construites, quel mot indique la condition ? A quel signe l'auditeur ou le lecteur pourra-t-il, sans crainte d'erreur, reconnaître la pensée de l'orateur ou de l'écrivain ?

A notre tour, qu'on nous permette une question. Comment l'enfant peut-il comprendre sa mère, lorsque, pour la première fois, elle lui tient ce langage : « Si tu es bien sage, je te donnerai une belle récompense ? » Le mot *si* est pour lui lettre

[1] *Id.*, p. 117.

morte ; il ne l'a jamais entendu. Dira-t-on que la mère a recours à d'autres expressions plus claires et déjà connues ? Mais un jour ces expressions eurent elles-mêmes besoin d'être expliquées à l'enfant. C'est donc reculer la difficulté sans la résoudre, et il faudra toujours en arriver au moment où les mots, les constructions grammaticales, comme tous les signes conventionnels sans liaison nécessaire avec leur objet, furent accompagnés de signes naturels qui montrèrent à l'esprit la relation qu'on voulait, une fois pour toutes, établir entre la parole et l'idée qu'elle devait rappeler, *inter signum et signatum*, dirait l'école. Ce signe naturel, pour les phrases conditionnelles, dut être souvent, nous semble-t-il, l'énonciation des deux propositions sans pause et d'une seule émission de voix, ou bien un ton suspendu à la fin du premier membre, indiquant ainsi une pensée encore incomplète, mais surtout l'impossibilité d'obtenir autrement un sens raisonnable. Un étranger, peu au fait de notre grammaire, aborde la première personne qu'il rencontre, et lui dit : « Vous me conduire à la ville voisine, moi vous donner grosse somme d'argent. » Il n'y a là aucun terme conditionnel, et cependant nul ne s'y méprendra. Pourquoi ? Parce que, prise isolément, aucune des deux affirmations n'a sa raison d'être, et que le seul rapport qui puisse les unir est celui d'une promesse avec sa condition.

Cependant cet état ne saurait durer longtemps ; l'esprit demande à saisir du premier coup et sans incertitude possible le caractère hypothétique d'une proposition. Pour obtenir ce résultat, deux moyens surtout se présentent. Tantôt le terme affirmatif prendra, dans les phrases conditionnelles, une forme différente de celle qu'il garde dans les énonciations absolues ; tantôt son emploi sera restreint exclusivement aux propositions hypothétiques, et pour indiquer une affirmation sans réserve, le langage appellera à son secours d'autres expressions. Quelques exemples éclairciront notre pensée. Le Latin avait exprimé l'opposition entre deux idées par l'ablatif du pronom réfléchi *se, sibi ;* dans cette acception, il garda la forme antique *sed*[1], et rendit

[1] L'ablatif latin, avant la période classique, était terminé par un *d* correspondant au *t* du sanscrit. Cf. Bopp, *Gram. comp.*, t. III. p. 383. Schleicher. *Comp. der vergleich. Gramm.*, 2e édit., pp. 272 et 553.

ainsi toute confusion impossible avec la forme classique *se*. Il avait fait usage du premier moyen ; le Français, dans une circonstance toute semblable, employa le second; lorsque de l'adverbe *magis* devenu *mais*, il eut fait la conjonction correspondant au *sed* des Latins, il abandonna complétement sa première signification, facile à reconnaître dans *jamais (jam magis)* et que nous devons à La Fontaine d'avoir gardé dans un idiotisme encore usité :

> Le malheureux lion se déchire lui-même,
> Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,
> Bat l'air qui n'en peut *mais*...
>
> (La Fontaine, II, 6.)

Peut-être est-ce pour un pareil motif que, dans les langues sémitiques, le thème *an*, quand il a le sens pronominal, est presque toujours uni à un autre pronom. Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, sa présence ordinaire dans les phrases conditionnelles le fit bientôt regarder comme leur caractère spécial, leur signe distinctif; l'esprit, en le voyant, reconnut de suite une proposition hypothétique, c'est-à-dire qu'il lui attribua la fonction exercée par *si* dans notre langue, et ainsi se reproduit le fait déjà signalé pour *pas*, *point*, *rien*, etc. Une racine démonstrative, un verbe substantif s'écarte peu à peu de son acception originelle, s'avance par degrés insensibles vers une signification moins absolue et enfin exprime directement l'hypothèse, la condition. Les grammairiens viendront ensuite et à bon droit le mettront au rang des conjonctions.

Ainsi s'effectua naturellement et sans effort le passage du sens affirmatif au sens conditionnel; plus facile encore fut la transition de ce dernier au sens interrogatif, dont il n'est séparé que par une légère nuance. En effet, une affirmation conditionnelle est de sa nature plus ou moins hypothétique, c'est-à-dire suppose dans l'esprit doute et incertitude, si bien qu'à côté du latin et de l'allemand exprimant la condition proprement dite et le doute par deux termes différents *si*, *an*, *wenn*, *ob*, le grec et le français font usage d'une seule expression *εἰ*, *si*. Mais l'interrogation, qu'est-ce autre chose que la manifestation par la parole de l'incertitude, du doute présent dans la

pensée? Aussi, voyons-nous les auteurs du grand siècle exprimer souvent l'interrogation par la conjonction conditionnelle *si* :

> Justes cieux ! me trompé-je encore à l'apparence,
> Ou si je vois enfin mon unique espérance?
>
> (CORNEILLE, *le Cid*, III, 5.)

« Tout genre d'écrire reçoit-il le sublime, ou s'il n'y a que les grands sujets qui en soient capables. » (La Bruyère.)

De plus, dans les propositions conditionnelles, le premier membre, celui sur lequel porte la condition, peut, sans altération du sens, revêtir la forme interrogative, tandis que, de son côté, l'interrogation n'est souvent qu'un tour oratoire ou poétique, sous lequel se cache une véritable condition. Citons quelques exemples :

« Se trouve-t-il en campagne, il dit à quelqu'un qu'il se trouve heureux d'avoir pu se dérober à la cour... » (La Bruyère, portrait de Ménalque.)

> Voulez-vous du public mériter les amours :
> Sans cesse en écrivant variez vos discours.
>
> (BOILEAU, *Art poét.*, I.)
>
> Craignez-vous pour vos vers la censure publique :
> Soyez-vous, à vous-même, un sévère critique.
>
> (Id., *ibid.*)

Ajoutons que cette tournure est familière à l'allemand, qui aime à supprimer la conjonction *wenn*.

Les faits et le raisonnement, l'examen du langage et l'analyse de la pensée démontrent donc clairement que la condition et l'interrogation se réunissent en ce point commun qu'elles renferment implicitement le doute, l'incertitude. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'un même terme les ait exprimées simultanément ou successivement, et que de conjonction conditionnelle le verbe substantif *an* soit devenu particule interrogative. Reste à étudier sa dernière évolution et son arrivée au sens négatif. Un rapprochement de même nature va nous en donner l'explication.

Quel est, en effet, dans les phrases conditionnelles, le rôle de la particule? « Réserver la réalité de l'antécédent, le poser comme une simple hypothèse[1]; » en d'autres termes, l'éloigner

[1] *Le thème N*, p. 125.

de l'affirmation, par conséquent le rapprocher de la négation. C'est donc dans une certaine limite un rôle négatif, et de ce côté déjà nous saisissons un point de contact entre la condition et la négation. Mais il en est un autre.

Le doute, avons-nous dit, est contenu implicitement dans les propositions conditionnelles, marqué explicitement par les propositions interogatives. Or, toute phrase exprimant un doute se prête indifféremment à la forme affirmative ou négative, et, dans le langage ordinaire, lorsqu'aucune raison n'oblige à rendre jusqu'aux nuances à peine sensibles de la pensée, nous disons également : Je ne sais s'il viendra, ou : s'il ne viendra pas. Rien de plus logique. Le doute tient le milieu entre l'affirmation et la négation; il se rapproche par degrés nfinis, tantôt de la certitude positive (tout ce que nous avons dit jusqu'ici en est la preuve), tantôt de la certitude négative, et si, dans certains cas, une phrase interrogative exprime une affirmation à peine hésitante, dans l'autre elle est une négation à peu près sans réserve[1]. Cette observation ne pouvait échapper aux grammairiens. « Quelquefois, dit l'auteur de la *Grammaire des grammaires*, on n'emploie l'interrogation que pour affirmer ou nier avec plus d'énergie[2]. » Et, dans un autre endroit, après avoir cité cette phrase : Puis-je mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie: il ajoute: « L'interrogation ou le doute dans de pareils exemples indique formellement la négation et en est l'équivalent. En effet, la proposition principale deviendrait en style simple : Je ne puis mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie[3]. » Telle est la raison pour laquelle les particules interrogatives et dubitatives paraissent attirées comme par une force secrète et irrésistible vers la signification négative. Dans cette phrase arabe : *Mâ kâmâ illâ zaïdoun*, [4] *mâ*, autre thème pronominal également devenu adverbe négatif, peut se traduire indifféremment par l'interrogation : *Quis venit nisi Zéid?* ou par la négation *non : Non venit nisi Zéid*. *Ne* a également en latin cette double acception. Placé après un mot, il est interrogatif ;

[1] *Id.*, p. 126.
[2] 16e édit., p. 669.
[3] *Id.*, p. 851.
[4] *Le thème M.*, p. 140.

devant un mot (nous l'avons montré), il est négatif. Il en est de même de *an* en copte et de *nu* dans les Védas [1]. Un simple déplacement suffit à transporter ces termes de l'interrogation à la négation.

Concluons cette seconde partie de notre travail : de même que le sens affirmatif nous a conduits logiquement au sens conditionnel, le sens conditionnel au sens interrogatif, ces deux derniers, réunis dans l'expression commune du doute, de l'incertitude, nous amènent, par une marche non moins logique, au sens négatif, et c'est ainsi qu'un seul et même terme exprima simultanément les deux notions les plus opposées de l'esprit humain : l'être et le non-être, l'affirmation et la négation.

Ce n'est là toutefois qu'une page et une page abrégée de l'histoire du thème que nous étudions. S'il nous était permis de le suivre dans ses nombreuses ramifications, nous en verrions sortir, comme d'un germe inépuisable, des pronoms possessifs et relatifs, des adverbes de temps et de lieu, des exposants du régime direct et indirect, des désinences de substantifs et d'adjectifs, et peut-être la caractéristique d'une classe verbale très-usitée en arabe et en hébreu. Le thème *ma* nous offrirait à son tour une abondante moisson d'observations intéressantes et curieuses. Mais un sujet aussi vaste nous entraînerait bien au delà des limites qui nous sont assignées, et ce que nous avons dit suffit à montrer quelles ressources et quelles richesses apportent à la philologie comparée des travaux comme ceux de M. l'abbé Ancessi. Que le savant auteur continue ses patientes recherches dans le domaine des thèmes pronominaux, que d'autres orientalistes abordent de leur côté une science dont chaque branche, outre l'attrait de la nouveauté, promet au travail des succès assurés, alors, nous pouvons l'espérer, s'ouvrira pour la grammaire historique des langues sémitiques une ère de progrès, que les amis des études sérieuses salueront avec bonheur, et dont l'exégèse catholique recevra sans doute de précieux secours, la vérité révélée d'éclatantes confirmations.

Il nous reste, pour terminer, à jeter un dernier coup d'œil sur le chemin parcouru et à résumer les considérations que nous avons

[1] Bopp, *Gram. comp.*, t. II, p. 343.

développées. Dans la seconde partie, le thème *an*, dans la première, de nombreuses expressions négatives nous ont apparu traversant une série de modifications successives, dans lesquelles le point de départ fut le sens affirmatif, et le point d'arrivée, le sens négatif. Il en serait de même évidemment pour tous les thèmes pronominaux, et, nous le montrerons peut-être un jour, pour toutes les racines qui ont fourni des termes marquant la négation. De tous les côtés à la fois et par toutes les voies en même temps, nous aboutissons donc toujours à cette conclusion annoncée au commencement de cette étude : Dans la parole comme dans l'intelligence, dans le développement du langage comme dans l'épanouissement de la pensée, le oui est avant le non, l'affirmation précède et engendre la négation. Nous pouvons même pénétrer plus avant dans la connaissance de ce principe fondamental, et les faits que nous avons analysés nous permettent de rapporter à trois grandes lois l'origine des expressions négatives.

Tout d'abord, les négations simples et primitives ne sont autre chose que des racines exprimant à l'origine une affirmation plus ou moins explicite et détournées plus tard de leur première acception : la transition s'opère par le moyen d'une ou de plusieurs significations intermédiaires, reliées entre elles et touchant d'un côté à l'affirmation, de l'autre à la négation. Aux particules négatives ainsi formées s'ajoutent, à titre d'auxiliaires, des termes explétifs signifiant, les uns, une chose en général *(unum, ein, vaihts, illud, rien, mâ)*; les autres, un objet sans importance ou sans valeur *(hilum, pas, point, mie)*; de l'union des deux éléments résultent les négations composées secondaires. Enfin, quelques-uns de ces termes peuvent se séparer de l'adverbe de négation, conserver cependant la valeur qu'ils en avaient reçue, et ainsi s'obtient une troisième espèce d'expressions négatives, qui doivent leur caractère à un commerce habituel avec des négations primitives, et que, pour ce motif, nous appellerions volontiers des *négations par influence*.

Ajoutons que ce ne sont point là des phénomènes isolés. Le linguiste les retrouve partout. C'est par eux que se reflète dans le langage, comme dans un brillant miroir, la merveilleuse puissance de l'intelligence humaine. Image vivante de l'intelligence divine, les moyens les plus simples lui suffisent pour produire

cette infinie variété de créations qui excite l'étonnement et l'admiration. Lorsque le philologue suit une langue à travers les siècles et les générations dont elle traduit la pensée, il assiste au spectacle d'une vie active et laborieuse. Ici, de nouvelles idées enfantent de nouvelles expressions ; là, des termes autrefois en honneur, dédaignés aujourd'hui, témoins attardés d'un passé qui n'est plus, succombent sous le poids d'une vieillesse irrémédiable et bientôt disparaîtront dans un éternel oubli. Ailleurs, d'autres mots, en plus grand nombre, dépouillent peu à peu une forme usée et vieillie, revêtent insensiblement une signification nouvelle, et, comme rajeunis par ce travail réparateur, recommencent une carrière dont la fin sera peut-être marquée par une transformation également féconde. De cette manière s'accomplit, non d'après les décisions arbitraires d'un usage capricieux, mais selon des lois rationnelles et constantes, la règle formulée par le législateur du Parnasse latin :

> Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus...
>
> (HORACE, *Ars poetica*, v. 70, 71.)

Chaque langue, chaque dialecte nous apparaît ainsi pareil à un de ces arbres des régions sans frimas, qui étendent au loin leurs rameaux vigoureux, et, sous un feuillage luxuriant, montrent aux regards charmés, avec des fruits sans nombre, des fleurs aux nuances les plus délicates et les plus variées. Les fruits se détachent et tombent, çà et là des fleurs languissent et s'étiolent, quelques branches peut-être se dessèchent et meurent. Mais l'arbre plonge ses racines dans une terre fertile, une séve généreuse circule dans tous ses canaux, répare chaque jour les pertes de la veille, et, portant partout la fécondité et la vie, entretient une vigueur toujours renaissante, une jeunesse sans cesse renouvelée.

H. LEROY.

CRÉTINEAU-JOLY

ET SES LIVRES

Le 1er janvier de cette année mourait à Vincennes un publiciste de grand talent dont les travaux historiques et littéraires ont eu, presque tous, le privilége d'attirer vivement l'attention publique, et qui s'est trouvé engagé de sa personne dans mainte polémique contemporaine des plus retentissantes. Plusieurs de ces écrits méritent de survivre à leur auteur ; quelques-uns resteront, à divers titres, au nombre des œuvres sérieuses dont peuvent s'honorer notre histoire et notre langue. En rappelant ici quelle fut la fortune des principaux ouvrages sortis de cette plume militante, nous n'avons d'autre prétention que d'offrir à la mémoire de l'écrivain religieux et royaliste l'hommage d'un souvenir, assurément sympathique, mais avant tout reconnaissant.

Catholique et vendéen, M. Crétineau-Joly aura été de ceux qui ne transigent point dans une question de croyance ou de drapeau. C'est donc en pleine justice qu'il pouvait écrire à la fin de son testament, daté de Vincennes, le 29 avril 1870 : « Ayant vécu dans la foi catholique, je suis resté fidèle à tous mes principes. Né légitimiste, je me rends le témoignage de n'avoir jamais varié. Mon premier comme mon dernier ouvrage en fait foi, et j'espère mourir légitimiste. » Il semble en effet que, par un temps de compromis faciles et de défaillances misérables, ce soit encore pour lui un suprême honneur de n'avoir ni déserté ni trahi les deux affections de sa première jeunesse, l'Église et la royauté. Aussi, malgré certains écarts de plume, malgré telles intempérances de langage qu'il sut lui-même un jour reconnaître et regretter, les marques de douloureux intérêt données naguère

à sa famille, tant au nom de Pie IX qu'au nom de M. le comte de Chambord, laissent assez voir que ni le pape ni le roi n'ont cessé de lui tenir compte de son courage et de ses services.

« Dans sa longue carrière d'écrivain, — a dit un des hommes qui ont apprécié le célèbre polémiste avec le plus de mesure, de franchise et de goût, — M. Crétineau-Joly a rencontré bien des ennemis et soulevé bien des colères; mais qu'il lui soit pardonné beaucoup, parce qu'il a beaucoup aimé l'Église romaine [1]. » Ce n'est pas nous qui voudrions appeler de ce jugement, car nous savons que le souvenir des luttes soutenues en faveur de la plus sainte des causes a été pour le vaillant champion la meilleure consolation de ses dernières années. Crétineau-Joly est mort comme il avait toujours désiré mourir, après s'être longtemps préparé à paraître devant le Dieu des miséricordes et des justices. « En demandant pardon au Seigneur des fautes que je n'ai pas chrétiennement expiées, écrivait-il en 1870, je veux vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique, romaine... En quelque lieu, à quelque instant que la mort m'arrive, je serai chrétien par la foi, par l'espérance et par le repentir [2]. » Il a tenu parole, et la fin de sa vie a été toute pleine d'admirables exemples.

D'autres raconteront ce que fut cette vie laborieuse, cette mort paisible. Ils feront connaître l'homme. C'est à l'écrivain seulement que nous avons voulu nous arrêter, tout en nous souvenant qu'il demandait lui-même à ses amis de laisser descendre sur sa tombe autre chose que de stériles éloges. « Je désire que les honnêtes gens qui m'aimèrent à cause de moi, et que ceux qui m'estimaient ou m'affectionnaient à cause de mes ouvrages, ne m'oublient pas dans leurs prières [3]. »

I

Jacques Crétineau-Joly était né, le 23 septembre 1803, à Fontenay-le-Comte, dans cet héroïque pays de Vendée dont il

[1] M. l'abbé Maynard (*Bibliographie catholique*, t. XXXII, p. 57).
[2] Extrait de son testament.
[3] *Ibid.*

racontera la gloire, les sacrifices et les malheurs. Ses parents, honnêtes marchands drapiers, avaient joui longtemps d'une certaine aisance qu'ils allaient compromettre, tandis que leur confiante loyauté se fourvoyait à prêter, sur parole, des sommes d'argent considérables qui ne rentraient pas, qui ne rentrèrent jamais. Ce devait être un jour pour eux plus qu'un revers de fortune : ce fut la gêne, presque la ruine. On les appelait originairement Crétineau ; le surnom de Joly, qui depuis a fait corps avec le nom de famille, remonte à l'élégant officier de l'armée royale, leur aïeul, dont la belle mine et le grand air avait conquis cette épithète dans la familiarité de la vie des camps.

Jacques, leur fils, qui se dévouera plus tard à les nourrir tous deux du fruit de ses veilles, achevait ses années d'insoucieuse enfance sur le banc des écoles. Adolescent, il fut envoyé au collége de Luçon. C'est là surtout que sa rare intelligence lui permit de se livrer aux fortes études et de ravir à ses rivaux plus d'une palme disputée. Il faut bien dire cependant que l'application au travail n'avait pas été la première de ses vertus, car la paresse et lui s'étaient arrangés de bonne heure pour vivre, le plus longtemps possible, en un parfait accord. Mais on le piqua vite au jeu par certaines railleries qui éperonnèrent son amour-propre : il jura qu'il aurait tous les prix l'année suivante, et le Vendéen sut faire honneur à son premier serment.

A dix-sept ans, le jeune Crétineau, après avoir convenablement traversé à Poitiers les épreuves du baccalauréat, prenait tout à coup une résolution conforme à cette piété sincère dont il avait donné jusque-là des preuves manifestes et il entrait au séminaire de Saint-Sulpice où sa mère s'était résignée elle-même à le conduire. Il s'y rencontra avec des condisciples, inconnus alors, mais dont plusieurs se sont fait depuis un nom dans les rangs du clergé et de l'épiscopat ; il eut, en outre, l'avantage de compter parmi ses professeurs l'homme de Dieu que pleure encore l'église de Paris, et qu'il suivra un jour de si près au tombeau. J'ai nommé le vénérable M. Hamon.

Deux ans après, Mgr de Frayssinous, grand maître de l'Université de France, envoyait le modeste séminariste professer la philosophie à Fontenay, son pays natal. C'était, en dépit de sa jeunesse, compter beaucoup sur son talent. Le disciple,

devenu maître, répondit aux espérances conçues, et, pour mieux dire, les dépassa. On se promettait plus encore pour l'avenir, lorsque des crachements et des vomissements de sang multipliés l'obligèrent à suspendre d'abord, à cesser ensuite tout à fait ses cours. En renonçant à sa chaire, le professeur de dix-neuf ans suivit le conseil des médecins et chercha dans les distractions du voyage la guérison de son mal. Déjà Rome l'attirait, cette Rome des papes qui fut la passion persévérante de sa vie et dont il dira un jour qu'elle « guérit tout et console de tout. » Un naufrage que le touriste valétudinaire essuya, non loin de Monaco, le força de rentrer dans sa province, avec le regret très-vif de n'avoir pu saluer la Ville éternelle, ce but unique alors de toutes ses ambitions.

Mais une circonstance, aussi heureuse qu'inattendue, s'offrit à le consoler de ce mécompte. Attaché, en qualité de secrétaire, au duc de Laval-Montmorency qui venait représenter la France à Rome, l'abbé Crétineau fut choisi pour accompagner le noble ambassadeur dont l'affection, toujours fidèle, l'honorera jusqu'à sa mort. Nous ne raconterons point quelle émotion le saisit, lorsque la cité sainte lui apparut avec « son monde de palais, » de monuments superbes et de ruines grandioses, lorsque son regard étonné s'arrêta, comme il le dit, « sur ces quatre cents dômes de riches églises formant la couronne et l'apanage de la grande, de la première des églises, de Saint-Pierre. » On aimera de préférence à l'entendre lui-même dans une des belles pages qu'il écrivit, en se reportant aux souvenirs précieux de cette époque. Artiste, il l'était déjà, comme il le fut toujours; néanmoins, ce qui le séduit tout d'abord dans la capitale du monde catholique, ce n'est pas tant la Rome des arts avec l'opulente variété de ses chefs-d'œuvre, que la Rome du Vicaire de Jésus-Christ avec la splendeur incomparable des solennités chrétiennes. Écoutons-le :

Visiter Rome en tout sens, la prendre sous ses différents aspects, la contempler lorsque son soleil l'inonde de magiques lumières, ou lorsque la nuit la couvre de ses ombres rafraîchissantes ; la voir ainsi, cette Rome qui, depuis plus de trois mille ans, occupe et remplit le monde du bruit de son histoire, du fracas de ses conquêtes, de l'éternité de son nom, est bien beau, est bien doux, est bien consolant, mais ce n'est pas assez... Plus tard vous aurez à raconter au coin de votre foyer, à vos

enfants, à vos amis, les spectacles qui vous ont ébloui. Vous avez vu Rome telle que la plupart des voyageurs indifférents la contemplent; mais ce qu'il y a de plus magnifique vous est échappé. Ce que tous les hommes de piété, d'instruction et de poésie devraient venir méditer vous est passé sous les yeux comme un souvenir confus, et vous ne connaissez point Rome, puisque vous ne l'avez pas vue dans la pompe de ses fêtes religieuses...

Veder Napoli, poi mori, s'écrient poétiquement les Napolitains dans l'extase où les plonge leur beau ciel, leur généreux soleil fécondant les campagnes, et cette Méditerranée qui caresse amoureusement Sorrente, Pausilippe et le Vésuve. J'ai vu Naples, et j'ai voulu vivre après; mais, lorsque le spectacle que la basilique de Saint-Pierre déroule à l'œil surpris est venu frapper mes regards, après toutes les lugubres cérémonies dont j'avais été témoin pendant la semaine sainte, je ne sais si ce n'eût point été avec bonheur que j'aurais suivi dans les cieux ces ineffables concerts, ces pompes religieuses dont l'Église s'entoure quand son chef, prêtre et roi, monte à l'autel...

Enfant, j'aimais ces prières si douces et si lugubres qui président à notre naissance et à notre mort. Jeune homme, j'avais des larmes dans le cœur quand, au jour de la Pentecôte ou à l'ouverture de l'année scolaire, le *Veni Creator* retentissait à mes oreilles. Je nourrissais des idées d'ambition, des rêves de gloire ou de félicité, lorsque, du fond d'un temple agreste, un prêtre faisait vibrer le *Te Deum*, l'hymne des Anges et du vainqueur. Qu'on juge des sentiments dont mon âme dut être remplie la première fois que, dans la grande Basilique, je vis le Père des croyants, porté par les pénitenciers de Rome, se placer sur son siége d'or, en face de l'autel resplendissant du feu de mille cierges! Je ne distinguai ni les rois à genoux autour des quatre colonnes de porphyre qui semblent soutenir la coupole, ni leurs ambassadeurs imitant leur exemple, ni les sénateurs romains déployant la pourpre de leurs toges antiques, ni les cardinaux dont les chasubles uniformes étincellent sous le poids des diamants: mon œil ne s'arrêta que sur un homme.

Cet homme était le Pape, un vieillard à noble figure, aux beaux cheveux blancs, et dont les lèvres murmuraient d'augustes prières[1]...

L'abbé Crétineau était arrivé à Rome au mois de juin 1823. Le 20 août de la même année, le bien-aimé Pie VII succombait plein de jours, entraînant bientôt après lui, dans la tombe, le ministre éminent dont il avait su goûter les conseils et apprécier les services durant le cours d'un long pontificat. Privé de ce cher et doux maître, victime à son tour de l'ingratitude populaire,

[1] *Simples récits de notre temps*, p. 468-482.

Consalvi ne fit plus en effet que languir au milieu de ses tristesses, de ses désenchantements et de ses ennuis. « Abîmé dans sa douleur et révélant sur son visage amaigri et dans ses yeux à moitié voilés par des larmes involontaires les symptômes d'une décomposition prochaine, il avait essayé de la solitude à Porto-d'Anzio, afin de pouvoir, en face des majestueux silences de la mer, se recueillir dans la mort, loin des bruits et des amertumes du monde[1]. »

Or, dans les derniers jours de décembre, par un éclatant soleil d'hiver, deux hommes venaient en pèlerinage à Porto-d'Anzio et demandaient à voir le ministre disgracié. L'un, d'un âge déjà mûr, apporte au mourant, de la part de Léon XII, les témoignages d'une paternelle sollicitude : c'est le gouverneur de Rome, Thomas Bernetti. Le second, jeune encore, ne possède jusqu'ici d'autre notoriété que son titre récent de secrétaire d'ambassade, mais il a pris place en peu de temps parmi les intimes du cardinal-gouverneur, et peut-être songe-t-il à tirer profit, dans la suite, des avantages sérieux de cette intimité précoce. On l'appelle Crétineau-Joly. Il n'a que vingt ans.

Ce n'est pas du reste la première fois que le séminariste vendéen trouve accès auprès de l'ancien ministre de Pie VII. A peine établi chez le duc de Laval, il s'était fait admettre à l'audience de Consalvi, glorieux alors, aujourd'hui tombé et méconnu, « J'avais eu, écrira-t-il, le bonheur de voir le cardinal tout-puissant me sourire de ce sourire si affectueusement spirituel que je n'ai jamais oublié. » Hélas! il ne le retrouvait que pour le perdre. Mais on les eût bien surpris l'un et l'autre en ce moment, si on s'était avisé de prédire le curieux hasard qui devait, dans l'histoire des documents diplomatiques, rapprocher un jour leurs deux noms. Je laisse Crétineau lui-même nous raconter, en quelques mots touchants, cette entrevue qui fut la dernière. Son âme respire dans ces lignes.

Le cardinal se sentait blessé au cœur par l'ingratitude des Romains, peuple roi qui accumule sur sa tête toutes les ingratitudes du trône et de la rue; il disait la blessure incurable. Triste et pâle, mais s'occupant toujours des autres avec les attentions les plus affables, il ne parla

[1] Introduction aux *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 177.

que du petit nombre d'amis restés fidèles à son souvenir. Il nous entretint des douces vertus de Pie VII, des vastes desseins de Léon XII, que sa foi de plus en plus vivace saluait comme le maître de la parole et de la conduite, puis il discourut sur la mort qu'il voyait approcher sans crainte comme un jour de repos après de pénibles labeurs. J'écoutais dans un respectueux silence le prince de l'Église mourant et je ne m'imaginais pas que, quarante ans plus tard, sans avoir brigué un pareil honneur, je serais choisi pour exécuter dans leur ensemble les dernières volontés du célèbre *Porporato*.

Consalvi expira le 24 janvier 1824, à l'âge de soixante-sept ans. Ce jour-là, Rome entière comprit qu'elle venait de faire une perte irréparable. Rome eut honte de sa honte. Le deuil fut universel comme les regrets. Confondus en une communauté de prières et de larmes, tous, princes et ambassadeurs, artistes et savants, prêtres et peuple, voulurent par un tardif repentir, s'associer à la douleur de la papauté et du Sacré-Collége. Il avait conquis cette illustration personnelle, la plus noble récompense des travaux de l'homme. La capitale du monde chrétien le saluait comme un ornement; il en restera l'un des plus impérissables souvenirs [1].

Nous ne laisserons point rentrer en France celui qu'on nommait alors « l'abbé Joly, » sans avoir rappelé une circonstance assez piquante de son premier séjour à Rome. C'était en 1825. Le Pape, fort désireux de témoigner de ses sentiments particuliers à l'égard de la famille des Bourbons, avait décidé qu'il honorerait de sa présence notre église nationale, le jour même de la fête du roi saint Louis. Mais il advint que l'orateur, chargé de faire entendre le discours traditionnel, tomba subitement malade deux ou trois jours avant la grande solennité, et personne ne se sentait en mesure de remplacer à pareille heure le prédicateur annoncé et attendu. L'émoi fut réel. Bernetti, dit-on, et avec lui le duc de Laval songèrent aussitôt à leur cher secrétaire d'ambassade, très-connu d'ailleurs au Vatican. Crétineau, il est vrai, n'était pas prêtre, et là se trouvait l'obstacle sérieux; mais une autorisation de Sa Sainteté pouvait faire passer outre et on se flatta de l'obtenir.

On l'obtint. Le 25 août, l'orateur improvisé monta vaillamment dans la chaire de Saint-Louis des Français, en présence de toute la cour de Rome, et il prononça devant un auditoire d'élite

[1] *Ibid.*, p. 178.

le panégyrique du saint roi. L'impression paraît avoir été des plus favorables. Une correspondance particulière, communiquée alors à divers journaux, rendit compte en ces termes de l'intérêt qui s'attachait à ce discours : « L'orateur, M. l'abbé Joly, simple tonsuré, jeune Vendéen, à peine âgé de vingt-trois ans, et qui a déjà professé la philosophie au collége de Fontenay, sa patrie, pourtant s'en est acquitté avec la plus grande distinction. S'il n'a pas encore l'habitude de la chaire, où il montait pour la première fois, il a le talent d'écrire et le mérite de sentir tout ce qu'un bon Français doit à la famille de saint Louis[1]. »

Deux années s'écoulent. Crétineau-Joly quitte Rome en 1827 et revient dans sa chère Vendée, sans pouvoir se résoudre à franchir le pas décisif du sous-diaconat. En attendant que le jour se fasse dans son âme sur le genre de vie auquel Dieu le destine, il s'attarde à essayer encore des labeurs du professorat. On lui a parlé d'une chaire de rhétorique au séminaire de la Rochefoucauld ; il accepte, part pour la Charente, et, tout en commentant avec une distinction remarquée les préceptes de l'art oratoire qu'il est chargé d'enseigner aux autres, voici qu'il se remet lui-même en veine de compositions littéraires, souvent frappées au bon coin. *Anch'io son' poeta !* pouvait-il dire alors, non toutefois, croyons-nous, sans se flatter un peu. Il a mieux fait, depuis, que se flatter ; il a bravement condamné au silence la majeure partie de ces vers inédits, œuvre hâtive de la vingtième année, dont la publication aujourd'hui n'ajouterait rien sans doute à la renommée de l'auteur, mais qui ne laissaient pas de témoigner, à cet âge, d'une originalité et surtout d'une souplesse de talent peu communes.

Je ne réveillerai donc ici ni les *Chants romains*, ni les *Inspirations poétiques*, ni telle autre muse de portefeuille où certaines notes légères sonneraient assez mal à côté d'accents plus graves. Je laisserai même en repos des productions de moins courte haleine, drames politiques comme *Charette*, comédies de genre à la façon du *Duc d'Albe*, et nombre de poëmes analogues qu'on ne tirera probablement jamais de leurs cartons. Des amateurs trouveraient peut-être encore à se délecter ; la vraie renommée

[1] *Moniteur universel* (10 septembre 1825).

de Crétineau-Joly ne gagnerait que peu à cette exhumation plus ou moins indiscrète.

> O prose, mâle outil et bon aux fortes mains!

a dit un grand prosateur de nos jours, qui est aussi poëte à ses heures [1]. Le futur historien de la Vendée militaire de tarde pas à comprendre qu'un pareil outil peut devenir, dans sa main, l'arme choisie des bonnes luttes. Le moment approche, en effet, où, pour la défense des idées religieuses et monarchiques, ce soldat nouveau venu ne voudra pas se contenter de sonner la charge, mais entrera de haute lice au milieu des hasards du champ de bataille.

> Dans les nobles desseins dont l'âme est occupée
> Les vers sont le clairon, mais la prose est l'épée [2].

L'abbé Crétineau laissera tomber à terre, sans trop de peine, son *clairon* de jeunesse, *nugæ canoræ;* mais la mort seule brisera désormais l'*épée* dans sa main.

Nous sommes presque à la veille de la catastrophe qui précipita l'écroulement de la monarchie légitime. Forcé de nouveau par la maladie de déserter l'enseignement public, l'ancien séminariste de Saint-Sulpice est allé chercher le repos nécessaire à Confolens, où l'attendent, chez un ami, les fonctions moins onéreuses du préceptorat de famille. Cependant il n'a pu arriver à se convaincre que Dieu l'appelle au sacerdoce. Après avoir décidément reconnu que là n'est point sa vocation, il renonce à l'état ecclésiastique, pour ne s'occuper que de venir en aide à ses parents dont les affaires empirent de jour en jour. Le 11 août 1830, il se marie, mais sans rien sacrifier des devoirs que lui impose la piété filiale. Longtemps encore on le verra s'astreindre à multiplier dans Fontenay les leçons particulières dont il a pris le fardeau, afin d'arracher son père et sa mère à la ruine qui les menace; et, plus tard, il ne cessera de pourvoir à l'entretien de leur vieillesse besoigneuse, avec cette simplicité délicate qui relève si haut le prix d'un procédé généreux.

[1] M. Louis Veuillot, dans *Çà et là.*
[2] *Ibid.*

Je ne sais qui a dit que « l'esprit sert à tout, excepté à donner du cœur. » Le cœur du moins peut se rencontrer avec l'esprit dans un commerce de bon voisinage, et l'on s'étonne parfois de découvrir au fond des natures, en apparence les plus rêches, des trésors de sensibilité qu'on n'y soupçonnait même pas. Une étude complète de Crétineau-Joly présenterait de ces surprises, car chez lui le sous-sol est riche; mais qui ne veut le connaître que par les traits acérés de sa verve railleuse ne le connaîtra jamais qu'à demi.

Ce fut en 1833 qu'il fit paraître son premier livre de *Mélanges*. Il le dédiait, « comme un témoignage de respect, d'admiration et de dévouement, » à cette intrépide duchesse de Berry dont le nom défrayait tous les cercles politiques, après l'avortement de la fameuse prise d'armes de 1832. Dans l'intervalle des trois années, le jeune publiciste avait fait feu de toutes pièces, dans le *Vendéen*, de Niort, contre le gouvernement usurpateur de juillet. Les hommes de la dynastie nouvelle ne lui épargnèrent ni les tracasseries de la visite domiciliaire, ni l'âpreté des procès, ni le coup de massue des condamnations : il se releva chaque fois plus ardent à plaider la seule cause qu'il ait jamais défendue, celle des principes religieux et du droit monarchique. Appelé à Nantes par M. le comte de Sesmaisons, qui tenait en haute estime ce vigoureux jouteur de la légitimité, il prit la direction de *l'Hermine* et publia dans ce journal, durant l'espace de quatre années, un nombre considérable d'articles qui n'échappèrent pas plus que les autres à l'orage des procès de presse. Mais il en appelait toujours à la fière parole de Charles d'Anjou, le terrible frère de saint Louis : « Je ne veux pas embastarder les lys! »

Ajoutons que M. Crétineau eut encore la fortune de nouer à Nantes, avec le baron Dudon, ancien ministre de Charles X, une de ces amitiés étroites et fécondes, dont l'influence se fera utilement sentir dans sa vie d'écrivain.

Au mois de décembre 1837, le journaliste vient à Paris. On le trouve, à cette époque, disséminant çà et là des fragments politiques ou littéraires dans la *Revue du XIXe siècle*, dirigée par M. de Saint-Priest, dans la *Gazette de France*, dans l'*Union*, etc. Bientôt même il accepte le rôle de rédacteur en

chef de l'*Europe monarchique*, avec la collaboration de M. le vicomte de La Guéronnière

Qui depuis.... mais alors il était *royaliste !*

Las enfin du journalisme, Crétineau-Joly se dispose à faire ses adieux à la presse, car nous ne citons que pour mémoire son rapide passage à la direction de la *Gazette du Dauphiné*, dont le rédacteur principal, M. de Saint-Prosper, venait d'être frappé d'apoplexie. Mais, si rapide qu'ait été ce passage, l'écrivain n'en fut pas moins plusieurs fois l'objet de nouvelles poursuites, notamment vers la fin d'avril 1841, à l'occasion de la lettre que lui adressait Simon Didier pour défendre, contre le journal de la préfecture de l'Isère, la mémoire de son père, exécuté en 1816, comme l'un des chefs de la conspiration de Grenoble. Des travaux plus importants commençaient à l'absorber tout entier, et déjà s'ouvrait devant lui cette carrière d'historien qu'il fournira pendant trente ans avec une incontestable supériorité. Là se trouve en effet le point de départ de sa véritable réputation; c'est dans ce champ nouveau qu'il nous appartient surtout de le suivre.

E. RÉGNAULT.

(La fin prochainement.)

LA CONSTITUTION

DES

ŒUVRES DE LA FAMILLE OUVRIÈRE

Le Comité parisien des Cercles catholiques d'ouvriers vient de faire appel pour la seconde fois aux hommes de bonne volonté. Ces vaillants chrétiens ont résolu d'arracher la classe ouvrière au despotisme de la Révolution, de la replacer sous le bienfaisant empire de l'Ouvrier de Nazareth ; avec l'aide de Dieu et des hommes, ils y réussiront.

Par leur premier appel, en 1872, les promoteurs de l'œuvre des Cercles demandaient qu'un grand effort national secondât leur action, pour multiplier dans toute la France ces foyers où les fils de la famille ouvrière abritent leur vertu et leurs croyances. Depuis trois ans, cent vingt cercles ont été créés par une centaine de comités ; chaque mois, le Bulletin de l'œuvre enregistre de nouvelles fondations de comités et de cercles. Aucune association catholique ouvrière n'avait obtenu jusqu'ici des résultats aussi considérables ; mais c'est peu de chose encore, puisqu'il s'agit d'un monde à conquérir. Heureusement Jésus ouvrier s'est choisi d'intrépides apôtres, des coopérateurs infatigables.

Pendant que la science politique cherchait, sans le trouver, le remède à un mal dont elle ne veut pas reconnaître les causes, la foi jetait les fondements des institutions d'où sortira le salut social. Le Cercle catholique d'ouvriers du boulevard Montparnasse était là comme un type vivant, qui n'attendait que d'être partout reproduit. Dans l'usine du Val-des-Bois, toute une famille de travailleurs jouissait des bienfaits d'un ensemble d'œu-

vres combiné par la paternité la plus vigilante, et les Congrès catholiques n'avaient qu'à signaler, pour exciter le zèle des patrons, cette renaissance des merveilles d'un autre âge. Dieu avait ainsi préparé dans l'ombre les moyens de la régénération : il ne restait aux hommes de bonne volonté qu'à se mettre à l'œuvre.

L'honneur de l'initiative revient à ceux qui, sous le nom de Pères de jeunesse, ont bien mérité du peuple. Mais leurs œuvres, limitées à l'adolescence, exigeaient un complément naturel. Le vide a été comblé par l'institution des Cercles catholiques. Celle-ci, à son tour, veut prendre des développements nécessaires en propageant l'ensemble d'œuvres dont le Val-des-Bois a vu l'admirable essai.

Il faut que ces appels des nouveaux apôtres de la classe ouvrière aient partout leur retentissement et que les catholiques ne se bornent pas à une notion vague de ce qui leur est proposé. La première chose à faire ici, c'est donc de mettre en lumière les résolutions arrêtées dans nos dernières assemblées générales ou régionales. Nous montrerons ensuite la portée et les conséquences d'une entreprise si parfaitement chrétienne, si chère à l'Église de Dieu, si étroitement liée avec la restauration de la patrie.

Disons-le tout de suite, l'avenir de la France est engagé dans cette constitution des œuvres catholiques de la famille ouvrière, et c'est avec raison qu'une feuille, d'ordinaire moins bien inspirée, préférait aux savants calculs des habiles les moyens moins exclusivement humains, qui agissent sur les âmes, sur l'homme intérieur. « Pendant que nos hommes d'État cherchent dans des combinaisons constitutionnelles le remède aux maux qui nous tourmentent, il est d'autres esprits qui, portant plus haut leurs regards, et peu confiants d'ailleurs dans l'efficacité durable de ces cures politiques, s'en prennent aux âmes plus qu'aux institutions, aux mœurs plus qu'au mode de gouvernement... Quand notre époque se sera enfin aperçue de la fragilité de tant de choses qui s'étaient promis l'éternité, peut-être alors en reviendra-t-elle à comprendre que tous ces problèmes se résoudraient d'eux-mêmes le jour où le *Pater* et les *Commandements de Dieu* seraient écrits dans la conscience de tous les citoyens. » (*Moniteur universel*, 24 janvier 1875.)

I

Les premiers organisateurs de nos associations ouvrières n'avaient pas d'abord envisagé le côté social de leurs fondations; ils songeaient avant tout à sauver les âmes de leurs frères. M. Harmel, en faisant du bien à ses ouvriers, cherchait, comme tout vrai chrétien, à plaire au bon Dieu. Les officiers supérieurs qui s'occupent des cercles en ont conçu la pensée lorsque, après avoir bravement défendu la société par les armes, ils ont recherché les moyens de porter la religion aux aveugles partisans de l'idée révolutionnaire. Aujourd'hui tous voient clairement ce que le Christ a fait par eux et ce qu'ils peuvent avec le Christ faire pour la patrie.

Dans leur destination primitive, dans leur but essentiel et fondamental, les cercles sont des centres de réunion pour les ouvriers qui veulent conserver leur foi, leurs mœurs et leur patriotisme, ou qui désirent en faire revivre entre eux les principes. La propagande du Comité, si active qu'elle soit, n'est pas faite pour opérer la conquête immédiate des masses populaires, mais bien leur conversion progressive. Cependant l'Œuvre, qui a si nettement défini ses principes, n'a pas avec la même rigueur fixé les limites de son action. Les foyers de vie chrétienne qu'elle inaugure doivent rayonner sur toute la famille ouvrière, et le dévouement chrétien qu'elle réveille dans la classe dirigeante ne se lassera pas d'étendre toujours, avec l'influence religieuse, les bienfaits sociaux et les avantages économiques. Dès maintenant, l'œuvre des Cercles prête son puissant concours à l'apôtre de l'usine chrétienne; elle revendique sa part de travail dans la propagation et l'établissement de ces œuvres qui ont régénéré le grand atelier domestique du Val-des-Bois.

M. Harmel énonçait au Congrès de Lille, en novembre 1874, sous une forme concise et didactique, les résultats de son expérience personnelle. « Pour organiser chrétiennement l'usine, il faut une action bien comprise : — dans ses auteurs, action simultanée de tous ceux qui peuvent aider aux œuvres ; — dans

ses moyens, action simultanée par tous les moyens que Dieu a institués pour conduire l'homme à sa fin; — dans ses objets, action simultanée sur tous les membres de la famille ouvrière. »

Il est incontestable que le peuple ne rentrera jamais complétement dans les anciennes voies de la civilisation chrétienne, si le prosélytisme catholique n'attaque tous les âges à la fois. Fussiez-vous parvenu à préserver la jeunesse, qu'en adviendra-t-il, si elle entre sans protection dans un milieu corrompu? L'idéal du patronage, c'est donc de pouvoir prendre l'ouvrier à sa naissance et de ne l'abandonner pas avant la mort. M. Harmel a mille fois raison de demander que les œuvres d'enfants, de jeunes gens, de jeunes filles, d'hommes et de femmes soient partout et immédiatement commencées; que la classe laborieuse soit sans retard enlacée dans un vaste réseau d'associations. C'est précisément pour compléter ce réseau, jusqu'alors inachevé, que les cercles ont été ouverts au jeune homme et à l'homme fait.

Le patronage ne peut être universel dans ses objets qu'à la condition de l'être dans ses auteurs. Le champ de l'action se trouvera fatalement circonscrit tant qu'elle n'émanera pas de tous ceux qui doivent y participer. C'est pourquoi il faut que, dans les centres industriels, les patrons se réunissent et se concertent, que l'association des patrons provoque le dévouement, sollicite le concours de tous ceux qui ont à cœur le salut de leurs frères. « Ce n'est pas trop, dit excellemment M. Harmel, ce n'est pas trop du bon accord de tous les soldats de Jésus-Christ, ayant à leur tête les chefs que le Maître lui-même y a placés. Cette union, d'ailleurs, est essentiellement conforme aux préceptes divins... Trop longtemps les catholiques ont donné l'exemple, sinon de la division, au moins de l'isolement. »

Les forces catholiques, coalisées pour la délivrance de l'ouvrier, lui porteront la vérité, et, autant qu'il se pourra, le bien-être. La religion se présentera, comme une mère, les mains pleines; elle rendra l'ouvrier meilleur, pour qu'il soit plus heureux. L'Église, en sanctifiant les âmes, n'a jamais négligé les corps; et ce sont de faux dévots que ces moralistes qui voudraient « noyer les œuvres de Dieu dans l'ennui. » Nous ferons marcher de front le perfectionnement moral et la prospérité

matérielle ; nos associations seront des sources de plaisirs purs, de douces joies et d'honnête aisance.

Toutes les parties de ce vaste plan et les moyens pratiques de l'exécuter ont été soumis au plus sérieux examen dans les récents congrès des comités du Nord et du Midi. Les délibérations de ces assemblées ont abouti à des résolutions presque identiques.

Pour obtenir une action « simultanée dans ses auteurs, » on a formé à Lille et à Montpellier une commission locale, dite des Œuvres de la famille ouvrière, et appelée mixte, parce que les membres qui la composent représentent le clergé, le comité catholique, le comité des Cercles, le bureau diocésain de l'Union des œuvres, les conférences de Saint-Vincent de Paul, les confréries, les Frères des écoles chrétiennes, etc. ; parce qu'elle s'adjoint des industriels et des correspondants choisis dans les centres de population ouvrière. Cette commission fera pénétrer dans les esprits la nécessité des associations catholiques ; elle étudiera les moyens de les créer ou de les unir ; et, pour appuyer sur ce qui existe déjà les nouvelles fondations, elle commencera par faire la statistique des œuvres établies. Des dames patronnesses s'occuperont de susciter les associations de jeunes filles ou de mères. On le voit, tous ceux à qui leur condition sociale impose des devoirs de charité ont leur part d'action dans la grande entreprise. C'est la classe supérieure tout entière qui se porte au service de la classe laborieuse.

En ce qui concerne l'action « simultanée dans les moyens, » il a été dressé, au congrès de Lille, un catalogue détaillé des avantages matériels qu'on s'efforcera de procurer aux divers membres de la corporation ouvrière. Cette énumération, tout aride dans la forme, est au fond très-intéressante : nous la reproduisons presque intégralement.

1° *Pour l'instruction :* écoles primaires gratuites, fournitures de classe données ou prêtées aux frères et aux sœurs, aux fils et aux filles des membres des cercles ; concours trimestriel entre les enfants patronnés, récompenses publiques un dimanche devant les familles, trois fois l'année, avec tout l'éclat possible ; visite des enfants dans les écoles par un patron que déléguera le Comité et par des dignitaires ouvriers des cercles ; écoles professionnelles pour fournir des employés et des contre-maîtres

chrétiens; aussitôt qu'on le pourra, n'admettre dans ces écoles professionnelles que les enfants de la corporation, et au concours.

2° *Pour la famille :* logements moraux. Dots aux filles qui ont passé les trois dernières années dans l'association, si le conseil reconnaît que la conduite est parfaite; mariage chrétien célébré avec le concours des compagnes de la jeune mariée et des camarades de l'époux; mariage préparé gratuitement au point de vue légal. Enterrements honorés et gratuits, place spéciale au cimetière pour les membres de la corporation; suites de la mort adoucies par les soins pour les survivants; soins spéciaux pour les veuves et pour les enfants. Hôtelleries pour ceux qui sont loin de leurs parents; pensions chrétiennes à très-bon marché, avec petit logement spécial pour chaque famille, pour celles où il n'y a plus de mères et où il n'y a pas de filles. Maisons de retraite pour les vieillards qui n'ont pas d'enfants ou que leurs enfants ne peuvent pas nourrir; maisons de famille pour les orphelins et orphelines.

3° *Pour la santé :* soin des malades à domicile, et certains lits à l'hôpital où les malades des associations seraient visités, consolés par leurs frères; médecins et médicaments gratuits; soins spéciaux pour les jeunes mères et les jeunes enfants; crèches.

4° *Pour l'aisance :* nourriture à prix réduits, vêtements au prix de gros, caisse d'épargne avec primes, caisse de secours, caisse de retraite, assurances sur la vie, assurances contre les accidents.

5° *Pour le travail :* s'occuper de placer les ouvriers de la corporation qui seraient sans ouvrage; les placer, autant que possible, chez les patrons qui soutiennent les Œuvres.

6° *Pour la joie :* en dehors des fêtes spéciales à chaque œuvre, fêtes générales conservant le caractère catholique et de nature à faire contre-poids aux fêtes mondaines; fêtes où assiste toute la famille, depuis le petit enfant jusqu'à l'aïeul.

Comme les décisions prises dans les congrès catholiques sont destinées à une autre fortune qu'à demeurer ensevelies dans des comptes rendus, il fallait s'inquiéter de savoir avec quelles ressources on doterait tout cet ensemble d'associations, et qui

accepterait la gérance de ces institutions économiques. Le comité central des cercles catholiques d'ouvriers n'a pas reculé devant la tâche qui s'offrait à son dévouement.

Partout où il existe des cercles, les comités provoqueront des réunions, auxquelles présidera toujours l'esprit catholique. Des devoirs sacrés, les plus chers intérêts de l'ouvrier détermineront sans peine les patrons à verser chaque année une cotisation proportionnée à la totalité des salaires. Ces versements des industriels seront employés au fonctionnement des œuvres économiques, à la fondation et à l'entretien des cercles, des patronages, des œuvres de filles et de femmes. Tous les patrons qui consentiraient à souscrire pour les œuvres et à les favoriser dans leurs usines pourraient faire partie de cette union. Ceux qui sont vraiment chrétiens s'empresseront d'entrer dans l'œuvre des cercles et d'en accepter le lien religieux. Dans les villes où l'on aurait formé une commission mixte, le comité des cercles se ferait l'intermédiaire entre cette commission et les patrons.

Les institutions économiques, fondées par le comité des cercles, fonctionneront avec le concours d'une élite de dignitaires ouvriers. Auprès de chacun des cercles, il y aura un centre d'œuvres, réservées aux associés du quartier. La part pécuniaire que chaque famille y devra prendre sera équitablement fixée. Les dignitaires de la corporation, choisis pour cet office et dirigés par un patron, auront soin de tout voir et de tout contrôler.

Telle est, dans ses dispositions essentielles, cette constitution des œuvres de la famille ouvrière, élaborée par nos assemblées catholiques. Et déjà ce n'est plus un simple projet. Les propagateurs des cercles ne sont pas hommes à laisser beaucoup d'intervalle entre la délibération et l'action. Leur phalange est au poste qui lui a été assigné; leur appel a toute la vigueur d'un ordre du jour, toute la fierté d'une proclamation guerrière. « Nous ne croirons avoir porté nos efforts à la hauteur de notre but que quand les puissances du mal en auront tressailli et que nous aurons éprouvé leurs coups. Pour tenir cet engagement, pour soutenir uue pareille lutte, il nous faut, après la grâce de Dieu, des hommes et de l'argent; il nous faut décupler nos forces et tripler tout d'abord le nombre de nos fondations dans Paris. Que si l'on trouve excessive cette poursuite de notre plan,

qu'on la mesure à l'excès du mal à combattre et qu'on songe que la grandeur du péril social fait aussi celle du devoir. »

II

Organisées comme nous venons de le dire, les œuvres catholiques préparent la vraie solution de la question ouvrière, parce qu'elles rendent leur place légitime aux principes de l'association et du patronage fécondés par l'esprit catholique. Un groupe de deux associations, qui par leur ensemble reconstituent un élément de la société chrétienne : voilà le cercle catholique d'ouvriers. Un faisceau d'associations appliquées à toute la famille ouvrière et suscitées par le concours de toutes les forces vives de la société : voilà l'idéal à poursuivre. Eh bien ! il n'en faut pas douter, le résultat final, plus prochain qu'on ne le croit, ce sera la transformation du monde ouvrier, la réconciliation des classes, le retour de la paix, la reconstruction de l'édifice social.

L'ancien état de choses, renversé par la Révolution, avait pour base l'association chrétienne. Au sentiment instinctif qui nous fait chercher dans l'association un appui pour notre liberté morale, l'esprit chrétien ajoute une généreuse inclination vers l'assistance mutuelle, il n'y a qu'une oppression tyrannique et impie qui puisse tenir les hommes à l'écart les uns des autres. L'homme du peuple surtout se sent mal à l'aise dans l'isolement, car son indépendance y est plus exposée et ses chances de bien-être plus menacées. Aussi voit-on toujours les hommes de labeur chercher à se constituer en corporation, pour s'assurer la jouissance du fruit de leur travail et se garantir contre les redoutables épreuves de la vie. D'autre part, l'Église a constamment entouré de sa maternelle sollicitude les confréries qui, par l'accomplissement des devoirs de religion, par la pratique de la charité, offraient aux travailleurs des consolations et des joies communes.

« Les statuts des corps de métiers s'adressaient en quelque sorte au citoyen et à l'artisan, ceux de la confrérie à l'homme et au chrétien... La confrérie se proposait un but qu'elle n'atteignait toujours qu'imparfaitement : c'était de faire de tous les hom-

mes du même métier comme une seule famille, unie par la foi sous le patronage d'un même saint et pour le plaisir dans de joyeuses et fréquentes assemblées. Jamais on n'avait dans les associations ouvrières donné une place aussi large à la religion et à la confraternité. » (Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France*, t. I, p. 468.)

L'association ouvrière n'est une force civilisatrice qu'à la condition de s'inspirer du christianisme. Des combinaisons d'un caractère purement matériel n'élèveront jamais les cœurs jusqu'à l'exercice désintéressé des vertus sociales ; elles ne sauraient faire naître dans les âmes ces sentiments d'affection et d'abnégation qui seuls forment le nœud des liens durables. Aujourd'hui en face des sectes révolutionnaires, toute société qui n'aurait pas le catholicisme pour base se défendrait mal contre les assauts du dehors et ne parviendrait pas à corriger au dedans ces vices d'esprit, ces fausses notions, ces tendances perverses dont il est partout difficile de se préserver. Les apôtres de l'usine et de la famille ouvrière, les membres du comité des cercles et du bureau central de l'union des œuvres sont d'accord pour répéter que l'Église catholique, apostolique et romaine donnera seule aux nouvelles associations, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme, vie et fécondité, force et durée. « Pour que l'association reprenne sur les classes populaires l'influence si puissante et si bienfaisante qu'elle exerçait autrefois, il faut la ramener aux traditions de foi, de confraternité et de liberté chrétienne qui animaient les anciennes confréries. Il faut aller demander à ces antiques et respectables institutions tout ce qui, dans leurs règles, répond aux besoins constants de la nature humaine, c'est-à-dire tout ce qui est essentiellement et purement catholique, en laissant de côté ce qui n'était qu'accidentel et propre à des temps et à des formes de la vie sociale qui ont disparu sans retour. » (Ch. Périn, *de la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, 2ᵉ édit. t. II, p. 276.)

L'association des travailleurs exige, pour complément, le patronage des classes élevées, particulièrement celui des chefs d'industrie ; et ce patronage, qui pourra toujours lui-même prendre avec profit la forme d'association, devra par-dessus tout s'exercer selon les idées catholiques. Sans doute, l'ouvrier entend

bien avoir la main à ses affaires et s'occuper tout le premier de ses intérêts; mais le besoin qu'il éprouve de conseil et de protection le dispose à se laisser diriger par une autorité paternelle, qui vient à lui sans arrière-pensée de domination. Une des plus tristes conséquences de nos divisions sociales, c'est que le peuple demeure privé de la tutelle de ses guides légitimes et livré aux ambitieux qui exploitent ses préjugés.

Les épreuves cruelles et périlleuses que rencontre de nos jours l'ouvrier, ses tentations, ses souffrances morales réclament un patronage plus actif et plus religieux. Il est urgent, si l'on veut sauver le peuple, de lui rendre le Christ; et qui lui rendra le Christ et ses œuvres, sinon ceux qui l'en ont dépouillé? Dans la société, c'est la tête qui fait le mal; c'est elle aussi, elle seule qui peut le guérir. Et il est temps d'appliquer le remède; la crise suprême a commencé.

Un prince, qui s'intéresse à l'avenir des classes populaires de France, définissait parfaitement, dans une lettre mémorable, ce que doit être, à l'égard de l'association ouvrière, le patronage des particuliers et de l'État. « Malgré la généreuse bienveillance d'un grand nombre de chefs d'industrie et le zèle dévoué de beaucoup de nobles cœurs, malgré la création des sociétés de secours mutuels, des caisses de secours, des caisses d'épargne, des caisses de retraite, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme du compagnonnage, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards, malgré tous les efforts de cette charité chrétienne, qui est particulièrement l'honneur de notre France, la *protection* n'est pas encore suffisamment exercée partout, et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont encore grandement en souffrance... Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique, de la concorde entre les citoyens et du respect des droits de tous. Le seul moyen d'y parvenir est la liberté d'association sagement réglée et renfermée dans de justes bornes... L'intervention généreuse des particuliers devra être admise pour venir en aide aux ouvriers et pour exercer à leur égard, en toute indépendance et avec la pleine liberté du bien,

les ministères de protection et de charité chrétienne... En résumé, droit d'association sous la surveillance de l'État et avec le concours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux des vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent devoir servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question ouvrière. » (Mgr le comte de Chambord, 20 avril 1865.)

III

Sans attendre une législation qui peut-être tardera beaucoup, et qui certainement, par elle seule, n'atteindra pas son but, le patronage libre et charitable, combiné avec l'association, agira efficacement dans le monde du travail par les œuvres catholiques de la famille ouvrière. L'appel qui est fait aux hommes de bonne volonté sera entendu, parce qu'il vient de l'initiative la plus intelligente et la plus élevée ; parce qu'il est d'accord avec les meilleures spéculations de la science sociale ; enfin et surtout parce qu'il a reçu, on peut le dire, la sanction de ceux qui président aux entreprises du catholicisme militant.

Le Souverain Pontife a prodigué, dans ces derniers mois, aux œuvres et aux hommes d'œuvres, des encouragements d'une haute signification. L'organisation chrétienne de l'usine est estimée par Pie IX un *dessein très-noble ;* et, comme l'exécution lui en paraît difficile, il bénit le zèle qui se tourne vers ces vastes agglomérations d'ouvriers, « afin de procurer, par l'éducation chrétienne, le bien d'un si grand nombre de familles, afin de ramener à Dieu, à la pensée du salut et aux devoirs de citoyens honnêtes cette part considérable du peuple, que, pour le malheur de la patrie, le mensonge a détournée de la foi et des sentiments religieux. » Et il ajoute : « Bien que cette œuvre doive rencontrer des obstacles, poursuivez-la vaillamment, appuyés sur le secours d'en haut. Il me semble qu'à vous spécialement sont adressées ces paroles : « Ceux qui enseignent la justice à un « grand nombre brilleront comme des étoiles dans les perpé- « tuelles éternités. » (Bref du 31 décembre 1874.)

En même temps, par une attention paternelle, Sa Sainteté

donnait à l'apôtre de l'usine une marque particulière d'affection et d'honneur. En récompense de ses « œuvres admirables, » le modeste et dévoué M. Harmel était décoré du titre de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Les cercles catholiques ont reçu un nouveau témoignage d'une bienveillance déjà souvent éprouvée. Un bref leur a octroyé de riches indulgences, tout en consacrant, par les termes mêmes de la concession, les bases de leur règlement général. Et le Saint-Père exprime le désir de voir prendre des accroissements de jour en jour plus grands à cette société, dont les membres se proposent tant d'œuvres de piété et de charité. (Bref du 2 octobre 1874.)

Enfin, c'est la bulle même du jubilé qui révèle à tous les chrétiens les généreuses préocupations du vicaire de Jésus-Christ. Pie IX demande que « les subsides de l'aumône soient appliqués à fonder et à soutenir les institutions pieuses qui sont réputées en ces temps servir le mieux au bien des âmes et des corps. » *Au bien des âmes et des corps !...* Il est donc vrai que la miséricorde chrétienne doit s'adresser à tout l'homme et ne pas séparer ce qui a été uni par le Créateur.

Plusieurs de nos évêques, commentant la parole pontificale, ont désigné à la générosité des fidèles les œuvres ouvrières, telles que nous venons de les décrire. Deux citations auront ici leur intérêt.

S. Ém. le cardinal de Cambrai, à l'art. VIII de son dispositif pour le jubilé, reproduit le conseil exprimé dans l'encyclique et ajoute : « C'est vous indiquer nos écoles chrétiennes, nos patronages de jeunes gens, nos cercles catholiques d'ouvriers et les maisons de nos Petites Sœurs des pauvres. » Dans son instruction pastorale pour le carême, l'éminent archevêque développe sa pensée avec une touchante éloquence : « Ouvriers chrétiens, jeunes gens de toutes professions et de toutes classes, jeunes filles qui voulez mettre à l'abri de tout péril votre innocence et votre piété, nous ne saurions trop vous redire la joie que nous causent, les espérances que nous donnent vos cercles catholiques, vos patronages, vos réunions dominicales, vos associations d'enfants de Marie. Tous, soyez fidèles à vos faciles règlements ; vous trouverez dans leur observation réparation du

passé et préservation pour l'avenir. Ce sont là des œuvres depuis plus ou moins longtemps implantées et florissantes dans le diocèse ; il en est d'autres qui sont encore pour ainsi dire en germe et à l'état d'essai. Ainsi des associations se forment dans le but de réconcilier la science avec la religion et de rendre à l'enseignement supérieur sa moralité, de constituer des usines chrétiennes et de populariser la sanctification du dimanche. Recevez nos félicitations et nos encouragements, vous tous, hommes de foi, qui êtes les initiateurs de ces grandes entreprises, ou qui prêtez à leur exécution un utile concours. En reconstituant l'ordre moral, vous travaillerez dans l'intérêt de notre chère et malheureuse patrie autant que dans l'intérêt de la religion elle-même. »

Son Éminence a manifestement en vue les résolutions du congrès de Lille, et même elle fait mention de « ces comités catholiques dont l'actif et généreux dévouement est acquis à tous nos intérêts religieux. »

Mgr l'archevêque de Reims, en prenant possession de son siége, n'oublie pas que le Val-des-Bois est dans son nouveau diocèse. « Hommes de bien, femmes chrétiennes, qui vous préoccupez d'étendre, par les actes de la charité et du dévouement, le règne de Dieu dans le monde, vos associations sont chères à notre cœur de pasteur : conférences de Saint-Vincent de Paul, cercles d'ouvriers, patronages, unions de secours et de prières, de bons exemples, mères chrétiennes, œuvres de Saint-Louis de Gonzague, enfants de Marie, société maternelle, vous êtes le rayonnement de notre sollicitude pastorale, et par vous notre main paternelle va consoler les douleurs et panser les plaies des enfants les plus aimés de notre famille. Vous, grands propriétaires, industriels, chefs d'ateliers, patrons, à qui les conditions modernes du travail ont donné le gouvernement des multitudes et la charge des âmes : nous savons que parmi vous de nobles cœurs se sont préoccupés de cette responsabilité. Qu'ils aient confiance, nous serons leur premier auxiliaire. Nous connaissons, nous aimons les ouvriers. C'est une de nos joies les plus vives d'étudier les merveilles que la science multiplie par leurs bras vigoureux : la terre ouvrant ses entrailles et nous livrant des trésors ; le fer assoupli au gré de nos be-

soins; le lin, la laine, la soie transformés en des tissus variés aux mille couleurs; et l'univers rendu tributaire des produits exquis d'un sol naturellement ingrat. Quelle affirmation de la puissance de l'âme! Mais n'est-il pas juste qu'elle s'améliore et se transfigure elle-même par les actes qui l'unissent à Jésus-Christ? Quand sa grandeur morale et le vrai bonheur ne seraient pas à ce prix, la conscience, la famille, la patrie en imposeraient le devoir. »

Tant et de si graves recommandations porteront leurs fruits. L'année sainte sera le point de départ d'un mouvement général en faveur des œuvres catholiques. De nouvelles assemblées régionales, comme celle de Notre-Dame de Liesse (10 et 11 mars), vont étendre aux divers groupes de population ouvrière la tutelle spontanée de tous ceux qui ont charge d'âmes, et les congrès qui se préparent ne laisseront aucun homme de cœur étranger ou indifférent aux magnifiques entreprises de la fraternité chrétienne. Émanciper de ses passions, affranchir de ses erreurs le peuple du travail, c'est une œuvre jubilaire à la hauteur des plus saints désirs et des plus magnanimes vertus.

E. Marquigny.

LES JÉSUITES ET LEUR ENSEIGNEMENT

AU XVIe SIÈCLE

REMIS EN CAUSE A LA SORBONNE, DANS UNE THÈSE DE DOCTORAT [1]

Une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. Théodore Froment, professeur de rhétorique au lycée de Bordeaux et lauréat de l'Académie, renouvelle contre la Compagnie de Jésus, en paraissant ne traiter que de l'éloquence judiciaire, de vieilles accusations, mille fois réfutées. Par un semblant d'impartialité, par quelques velléités de tenir la balance égale entre les Jésuites et leurs adversaires, le jeune docteur peut faire au public et se faire à lui-même une illusion assez dangereuse pour nous obliger d'opposer la réalité des faits à des assertions presque continuellement fausses et calomnieuses. Ce qui prouve que l'auteur croit encore garder une certaine sincérité en les rapportant, c'est qu'il les prend dans leurs sources, les plaidoyers de Pasquier, d'Arnaud, de Marion. Là elles débordent avec une injustice et une *barbarie* que ne dissimulent pas le ridicule orgueil et le jargon pédantesque de ces avocats. Ils précédèrent en effet les premières règles et les premières œuvres de bon goût, véritablement données par Guillaume du Vair, dont on peut dire qu'il fut pour l'éloquence judiciaire, en France, ce que fut Malherbe pour la poésie.

M. Froment, qui s'arrête à du Vair, se fatigue en vain à chercher la vraie éloquence dans ces réquisitoires pleins d'une exagération sans bornes ou d'une fureur qui ne se possède pas. Ce ne sont que des appels adressés à l'ignorance et aux passions, sous le couvert et avec l'appui intéressé d'une école jalouse, bien que justement célèbre, l'ancienne Université de Paris.

[1] *Essai sur l'histoire de l'éloquence judiciaire en France avant le dix-septième siècle*, par M. Froment, professeur au lycée de Bordeaux. Paris, Thorin, 1874.

M. Froment a pu se croire autorisé à s'occuper au long des Jésuites et de la querelle que leur a suscitée l'Université. Les grandes causes, débattues entre les avocats de ce corps enseignant et ceux de la Compagnie encore jeune, sont en effet celles qui ont surtout retenti au barreau dans la seconde moitié du seizième siècle. Elles fournissent à l'auteur l'occasion de renouveler les plus anciens arguments contre les Jésuites ; mais elles nous donnent lieu aussi de présenter à un nouveau point de vue l'ensemble des réfutations. Outre les pièces du temps, les aveux des contemporains et des auteurs, même protestants, qui, venus plus tard, écrivirent plus à froid, nous sommes heureux de pouvoir apporter les témoignages d'écrivains universitaires, qui ont su, de nos jours, s'élever au-dessus des préjugés et des intérêts du corps en donnant un noble exemple d'impartialité.

I. — LES JÉSUITES ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Quand M. Froment dit (p. 80) de la cause plaidée par Pasquier : « C'était la cause même de l'éducation nationale, » il est réfuté par les recherches étendues et les larges appréciations d'un haut fonctionnaire de l'Université, d'ailleurs écrivain de la plus grande compétence. M. Charles Jourdain a continué l'histoire de l'Université de Paris par du Boulay dans un sixième volume in-folio, et ajouté en latin un *index chronologicus chartarum*, autre in-folio, où il complète les pièces données par l'historien de l'Université, mais rectifie aussi ses jugements et répare des omissions, quelquefois volontaires. Le savant membre de l'Institut ne craint pas, dans son esprit de justice indépendante, de démontrer que, de 1420 à 1437, c'est-à-dire un siècle avant les premières difficultés opposées aux Jésuites, l'Université de Paris avait été anglaise, qu'elle avait pris l'initiative de l'abominable procès contre Jeanne d'Arc, qu'elle y avait figuré par l'entremise de ses principaux docteurs, et qu'une décision solennelle du corps entier avait puissamment influé sur la condamnation de la sainte héroïne [1]. Dans la lutte de l'Université contre les Jésuites, on le verra discerner de même un

[1] Voir l'*Index*, nos 1203-19 et à 1430-31, sur ce point en particulier, et l'intéressant travail que M. Jourdain en a tiré : *L'Université de Paris à l'époque de la domination anglaise* (Extrait du *Bulletin de l'acad. des Inscr.* Dounaud, 1870).

sentiment bien contraire à celui du patriotisme, qui eût accueilli et encouragé ou du moins toléré des auxiliaires utiles dans la grande cause des *bonnes* lettres, dans l'œuvre commune de l'éducation publique.

M. Froment lui-même avoue, en cherchant à l'expliquer, ce caractère peu national de l'ancienne Université : selon lui, elle n'était pas, comme l'Université actuelle, « le gouvernement appliqué à la direction universelle de l'instruction publique ; » elle était indépendante de l'Etat, « une sorte de république. » (P. 81.) Il s'ensuit que ses intérêts, auxquels ce corps était âprement attaché, n'étaient pas toujours, il s'en faut, conformes à l'intérêt public.

Au contraire, un historien assez récent de la Compagnie de Jésus a dit, non sans vraisemblance, que les Jésuites avaient créé en France l'éducation nationale. — « Avant eux, écrit M. Crétineau-Joly, dans l'ancienne Université, l'éducation nationale était restée à l'état de théorie, et il n'en pouvait pas être autrement. On accourait de toute l'Europe à ce foyer de lumière. Des disciples anglais, allemands, italiens et espagnols se pressaient aux leçons du maître qui souvent avait abandonné sa patrie pour briller sur un plus vaste théâtre. Dans ces conférences, on discutait sur toutes les matières. L'instruction s'y répandait à pleines mains ; *il était impossible d'y recevoir l'éducation, encore moins l'éducation nationale*. Les professeurs des universités n'étaient donc point attachés à une doctrine identique par un lien commun. Isolés dans leur gloire ou dans leur rivalité, ils n'avaient pour but que d'accroître leur renommée et de propager la science... Il n'en était pas ainsi des Jésuites. Ils composaient une armée qui allait répandre simultanément l'amour des lettres dans chaque pays. Ils n'ambitionnaient pas un triomphe passager, mais un succès perpétuel. La fin des Jésuites était de faire des chrétiens : dans les devoirs que l'Évangile leur impose, le sentiment patriotique, le respect dû au prince et aux lois sont compris. En s'appuyant sur ce levier, ils formaient donc des citoyens [1]... »

Sans doute, les Jésuites eux-mêmes, surtout au commencement, comptaient dans leurs colléges des Pères étrangers à la France. Mais voici comment un de leurs généraux, Aquaviva, s'expliquait

[1] T. IV, p. 171-172.

à ce sujet auprès de Henri III, par l'intermédiaire du Provincial de France. « La fidélité des membres de la Compagnie doit être appréciée bien plus d'après leur religion et leur vertu que d'après leur nation. L'expérience en fait foi, puisque jusqu'à ce jour *aucun Père étranger* n'a suscité d'embarras dans le royaume très-chrétien. Comme il est nécessaire de proposer des hommes capables et qu'il est difficile d'en rencontrer, même en choisissant dans tous les pays, cette recherche serait bien plus épineuse, si l'on était plus resserré dans son choix. »

Au reste, dès le règne de Henri IV, la Compagnie se trouva en mesure de suivre le vœu exprimé par ce prince et ses propres désirs, en pourvoyant ses colléges de France de professeurs et surtout de supérieurs français. Si quelques Pères étrangers concoururent de leur dévouement et de leurs talents spéciaux à l'œuvre poursuivie par les Jésuites du royaume très-chrétien, ils n'en altérèrent point l'unité harmonieuse ni le caractère éminemment patriotique.

S'il en avait été autrement, la noblesse française aurait-elle afflué dans ces colléges? Des rois aussi jaloux de leur autorité que Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, les auraient-ils favorisés? La vérité est que par leurs établissements, qui, selon le mot de Descartes, recevaient « quantité de jeunes gens de tous les quartiers de la France, » les Jésuites travaillaient fort efficacement, bien que sans violence, à éteindre l'esprit provincial dans ce qu'il avait de trop étroit, de *particulariste*, et à le fondre avec le sentiment de la grande patrie française.

Revenons à M. Froment. Il rappelle que l'ancienne Université avait été « dès son origine l'objet d'un grand nombre d'immunités, soit de la part des Papes, soit de la part des rois. » Elle avait été fondée de concert par Innocent III et Philippe-Auguste; mais, il faut l'ajouter, en vertu de la concession du premier; et, dans le principe, elle devait au Saint-Siége cette existence privilégiée. Elle aurait dû s'en souvenir, devant une société qui lui demandait d'être admise à enseigner sous sa haute direction, au nom des mêmes pontifes romains et avec quelques-unes seulement des immunités universitaires[1]. L'Université ne pouvait, quoi que dise l'auteur, al-

[1] Bulle de Jules III, *Index chartarum*, n° 1815, pour le droit de conférer les grades. — Bulle de Pie IV, indiquée n° 1938, encore pour les grades.

léguer à l'encontre l'usage où elle était de défendre l'enseignement des humanités aux religieux. Car les ordres religieux qui avaient précédé les Jésuites n'avaient pas, comme eux, mission spéciale d'enseigner les belles-lettres. D'ailleurs, comme le rappelle avec raison M. Jourdain, l'Université s'était pareillement opposée avec obstination à l'admission dans son sein des moines mendiants, et elle avait montré, en cette occasion, un semblable mépris de l'autorité pontificale. En quels termes différents des expressions de M. Froment, M. Charles Jourdain parle de l'injuste exclusion d'un ordre né dans les propres écoles de l'Université (saint Ignace était son élève), d'un ordre, non-seulement pieux et dévoué à l'Église romaine, mais capable de rendre service à la cause des belles-lettres et de l'avenir du pays [1] ! La jalousie de métier, le despotisme du monopole, ce furent là les motifs qui amenèrent l'École ancienne à rejeter, poursuivre et calomnier des religieux, qui l'honoraient en se présentant, moins comme rivaux, que comme auxiliaires en partie au moins subordonnés [2].

Du Boulay avoue hautement un autre motif qui, aujourd'hui, n'est plus admissible pour les catholiques : « L'Université, dit-il, admet le Concile par dessus le Pape, par quoi elle ne peut recevoir société ni collége qui mette le Pape par dessus le Concile [3]. » On sait que cette erreur l'a conduite jusqu'à favoriser le jansénisme. La liberté religieuse était blessée par l'exclusion des Jésuites, aussi bien que la liberté légitime de l'enseignement.

Selon M. Froment, ce sont les Jésuites qui *forcent* l'Université à entrer en lice et provoquent ce grand débat. Le fait est que ce qui motiva la plainte de ces religieux et devint ainsi l'occasion du procès, ce fut la défense d'enseigner, venant après des autorisations formelles d'abord accordées. Mais reprenons les choses d'un peu plus haut [4].

[1] *Index*, p. 315-16. « Ordo pietati et sedi apostolicæ addictissimus, nec a litteris doctrinaque sæculari alienus, cujus fundatorem in scholis suis ipsa alumnum habuerat, partem legitimam in juventute instituenda sibi vindicare incepit. Quemadmodum olim Dominicanis et Franciscanis pertinacitèr obstiterat, vel spreta summi pontificis auctoritate. » Ils étaient aussi tous gradués de l'Université, les compagnons de saint Ignace qui fondèrent avec lui la Compagnie, le jour où ils prononcèrent leurs vœux au mont des Martyrs (Montmartre).

[2] Des Jésuites, même étrangers, n'hésitaient pas à faire en public le plus grand éloge de l'Université (V. l'extrait de Perpinien, cité dans Crétineau-Joly, t. I, p. 103).

[3] T. VI, p. 508.

[4] *Index chart.*, 1960, 1961.

« On les voit (les Jésuites) dit M. Froment, pénétrer en France, par la faveur de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis. » Ce n'est pas sans dessein que l'histoire écrite par leurs ennemis leur prête cette double origine, qui rappellerait le souvenir de personnages peu honorables. Les premiers protecteurs de la Compagnie furent en réalité le grand cardinal Charles de Lorraine, le cardinal de Tournon, qui les introduisit véritablement en France par la fondation du collége de ce nom et Guillaume du Prat, évêque de Clermont, qui les établit à Billom et à Paris, sous le nom de Pères du collége de Clermont. Car, comme le rappelle complaisamment et sans explication M. Froment, ils devaient renoncer au nom de Jésuites. Et voici pourquoi : « Ceux qui prennent ce titre, disait Eustache du Bellay, évêque de Paris, s'attribuent à eux seuls un nom qui est celui de la société entière des fidèles, dont Jésus est le chef. Il semble qu'ils veuillent constituer à eux seuls toute l'Église. » Pas plus que l'ordre de la Sainte-Trinité, l'ordre royal du Saint-Esprit, les Filles-Dieu, n'excluaient les autres fidèles des titres qu'ils prétendaient seulement honorer par dévotion spéciale. C'est la réponse que faisait, avec les Jésuites, Henri IV lui-même, dans son grand bon sens.

Le recteur Julien de Saint-Germain avait autorisé les Pères à faire des lectures publiques, par un simple sentiment d'équité et non « par complaisance, par oubli des intérêts dont il avait la garde, » comme le prétend M. Froment. Ils demandèrent alors à être immatriculés au corps de l'Université, afin de pouvoir conférer les grades. « On leur fait subir un interrogatoire, continue notre auteur. A quel titre voulaient-ils entrer dans l'Université ? Comme séculiers ? Mais c'est à titre de religieux que Duprat leur a légué sa fortune [1]. Comme religieux ? Mais les statuts universitaires leur défendent en ce cas d'enseigner la grammaire, la rhétorique et la philosophie. « Nous sommes, répondirent-ils, tels que nous a nommés le Parlement, ce que nous sommes, les gens tenant le collége de Clermont. » Par cette réponse *évasive*, ils *éludaient* la difficulté. Le nom de tels quels *(tales quales)* leur en resta parmi les écoliers.

[1] *Id.* n° 1832.

[2] Réponse au président de Harlay.

[3] Il leur avait fait un legs sur *une partie* de ses biens.

[4] Ce sont les termes de l'arrêt, *Index*, n° 1949. — Voir les premiers actes du Parlement qui les regardent, n°s 1841, 1858.

Suffisamment éclairée par ces réticences, l'Université rejeta leur demande. »

Tout cet exposé manque de justesse et trahit un défaut de connaissance des choses. Les Jésuites étaient *clercs réguliers* et n'avaient pas été soumis, comme les anciens ordres *monastiques*, à la prohibition d'enseigner les lettres ; ils rentraient donc dans le droit commun des ecclésiastiques. « Les clercs réguliers, dit le P. Prat, étaient d'institution récente. Il semble que l'Université ne comprenait rien à leur organisation. On ne regardait comme religieux que les moines, quoique les bulles fussent expresses sur ce point. Mais il ne s'agissait pas pour les Jésuites de déclarer leur place dans l'Église ; ils n'avaient qu'à expliquer leur position vis-à-vis de l'Université. Or ils avaient été admis à Poissy[1] et par le Parlement comme compagnie du collége de Clermont, c'est-à-dire corps enseignant. Ce titre leur suffisait. »

Ils répondirent donc à la fois simplement et avec habileté au plan que l'Université avait formé pour les repousser, plan conçu d'après une consultation du calviniste Charles Du Moulin, lequel s'intitulait prétentieusement le *Jurisconsulte de France et de Germanie* : « Quant à dire ce que nous sommes, ne touche à la présente assemblée demander, ne à nous répondre. » Réserve très-légitime, où ils se tenaient pour défendre leur bon droit contre une injuste tactique.

D'ailleurs « ils sont entrés comme ils ont pu, disait encore Henri IV, comme j'ai fait moi-même pour entrer dans mon royaume. » Ce fut cependant là l'origine de la réputation d'hypocrisie que leur fit d'abord Estienne Pasquier, l'avocat de l'Université en 1565, lorsqu'il combattit la requête qu'ils adressèrent au Parlement[2].

II. — M. FROMENT ET L'AVOCAT PASQUIER

L'hypocrite, n'est-ce pas cet avocat tout jeune encore et qui voulait se faire une réputation, ainsi qu'il l'avoue, en flattant sans vergogne des passions alors déchaînées et très-puissantes ? N'est-ce

[1] *Index*, nº 1940.

[2] Ce plaidoyer se trouve dans les *Recherches de la France*, liv. III, ch. LIV.

pas cet écrivain d'une fatuité incroyable, que le parti, formé de tous les ennemis de l'Église, a cependant exalté sans mesure? N'est-ce pas cet auteur, qui, devenu vieux, rééditait sans cesse des œuvres plus que légères de sa jeunesse, entre autres son *Monophile*, et qui, à la même époque, ose attaquer la morale des Jésuites? L'impudent avocat ne craignit pas d'appuyer ses accusations sur de prétendues confidences du P. Pasquier Broët, un des premiers compagnons de saint Ignace, sur les dires d'un mort que personne ne pouvait plus vérifier, mais que l'adversaire des Jésuites aurait « notés sur quatre grandes feuilles entières [1]. » Son trop crédule critique ou son admirateur voit là « des renseignements précieux à une époque où la société de Jésus était encore peu connue. » Pasquier, dit-il « engagea *franchement* la lutte... Son plaidoyer est long, sans cesser d'être intéressant, tant la passion qui l'anime est véhémente et *sincère*. »

M. Froment a du moins, lui, la sincérité de s'objecter des témoignages qui le réfutent péremptoirement. Pasquier, dit Berryer dans ses *Modèles d'éloquence judiciaire*, « est sans âme et sans énergie. » Clair et Clapier (*Barreau français*, 16 vol. in-8) le disent de même « sans chaleur et sans énergie. » Que vaut, après ces arrêts de juges graves et compétents, l'éloge d'un discours, où revit, nous dit-on, l'âme de l'orateur, son *franc-parler?* A certaines *gaillardises* d'expression, M. Froment veut bien reconnaître un contemporain de Rabelais, mais il lui rend hommage pour la *solidité* de la dialectique.

L'exemple principal qu'il en donne se rapporte à l'injuste querelle qu'on ressuscite aujourd'hui contre l'enseignement religieux, au nom du *laïcisme*. M. Froment appelle, lui aussi, l'ancienne Université *une corporation laïque*, oubliant qu'elle était essentiellement ecclésiastique par son origine et, en grande partie, par les membres qui la composaient. Il veut dire sans doute congrégation *séculière*. Quoi qu'il en soit, il trouve son orateur *pressant* dans ce parallèle : « Les règlements de l'Université reconnaissent deux sortes de

[1] Dans une lettre à M. de Fonssomme, Pasquier raconte les commencements de la Compagnie de Jésus, qu'il tient de « Maistre Pasquier Brouës. » Cette lettre occupe six pages in-quarto; est-elle différente des « quatre grandes feuilles entières? » Si elle ne l'est point, il n'y a pas un mot qui puisse servir à la moindre accusation contre les Jésuites (*Lettres d'Estienne Pasquier*, Paris, 1576, ff. 128-131).

maîtres : les séculiers et les religieux. Les premiers doivent former les citoyens dont se compose la société civile ; les autres doivent élever ceux qui se destinent à l'Église. » Nos théories contemporaines, on le voit, ne sont pas nouvelles. Mais les hommes illustres du grand siècle n'étaient-ils pas aussi bons citoyens que ceux du nôtre, pour avoir été formés en bonne partie par des prêtres, voire même par des Jésuites *en robe longue?* En passant, le jeune docteur, toujours confiant en son guide passionné, signale avec complaisance ces dilemmes, où Pasquier aboutit à déclarer la Compagnie de Jésus *hermaphrodite* et composée de *métis*, parce que ses membres ne sont ni moines, ni séculiers. C'est simplement ignorer ce que sont ces clercs réguliers de la Compagnie de Jésus, approuvée par les Papes et dont l'Institut est déclaré pieux par le concile de Trente.

Voici une accusation d'un autre caractère. « Le parallèle se poursuit, dit l'auteur entre les deux sociétés rivales, toujours *pressant*, ironique, *implacable*. Les professeurs de l'Université reçoivent une rétribution de leurs écoliers ; les Jésuites professent gratuitement : quelle est cette pratique nouvelle ? » On voit que l'ancienne école s'effrayait de la gratuité de l'instruction comme de la liberté d'enseignement. M. Froment cite les paroles mêmes de Pasquier : « Dois-je appeler libéralité de ne prendre un sol pour l'entrée du collége et néanmoins s'être rendus riches en dix ans de cent mille écus ;... de ne prendre un denier pour examiner en confession la conscience d'un homme ; et néanmoins extorquer de lui, par forme de don gratuit, vaisselle d'argent?... » Rappelons encore ici quelques faits. L'avocat des Jésuites [1] établit que le collége de Clermont avait deux mille louis de rente, sur lesquels vivaient vingt membres de la Compagnie, défalquant la plus grande part pour l'entretien de leur bibliothèque, qui coûtait plus que celui de leurs personnes, et pour une chapelle qu'ils ornaient encore de préférence. Par contre, l'Université avait reçu d'immenses priviléges, soit des princes, soit, par leur influence ou par la sienne propre, de l'Église, qui, dès le principe, l'avait traitée avec munificence. Aux conciles de Bâle et de Bourges, elle

1 Versoris, dans du Boulay. Ajoutons que les Jésuites ensemble avaient, non cent mille écus, mais soixante mille livres ; qu'était-ce pour 24 ou 25 maisons et 500 religieux? (Voir Prat, p. 102.)

avait obtenu pour ses gradués, y compris même les médecins qui faisaient partie d'une de ses Facultés, le *tiers* des bénéfices ecclésiastiques, particulièrement *in civitatibus muratis*, les gros bénéfices des principales cités. Tout le monde sait que les maîtres de l'Université avaient le privilége d'occuper certaines grosses cures de Paris.

Poursuivons avec M. Froment l'analyse du réquisitoire de Pasquier. « C'est par modestie à les en croire, que (les Jésuites) s'abstiennent de prendre le titre de docteurs. Pourquoi donc en prennent-ils alors les prérogatives? Puisqu'ils se mêlent d'enseigner, pourquoi craignent-ils de se montrer capables? Logique piquante, argumentation serrée, sur laquelle repose le fond du débat. » — Le fond, c'était déjà la question des grades, que les candidats de la Compagnie ne pouvaient alors demander à l'Université sans s'exposer à l'injustice criante et même à l'injure publique. Quant à la capacité des anciens professeurs jésuites, elle est assez bien garantie par l'estime qu'on faisait d'eux aux grands siècles de notre littérature, estime en vertu de laquelle ils devinrent les maîtres préférés, bien qu'ils ne fussent pas docteurs de l'Université. Après cela, l'élégant professeur de l'Université nouvelle, qu'il nous permette de le dire, touche au grotesque, quand, sur cette grossière tirade, où Pasquier proteste contre l'idée « d'agréger l'Université avec un arrogant espagnol, avec un chatemite italien..., bref, avec une troupe de sophistes, qui sont entrés comme de timides renards au milieu de nous pour y régner comme de furieux lions, » il s'écrie : « Ne croirait-on pas entendre le vieux Caton avec sa rude *franchise* et sa haine des nouveautés? Caton et Pasquier défendent tous deux les vieilles coutumes et les vieilles croyances, et l'ardeur de leur foi fait l'âpreté de leur parole. »

M. Froment n'ira pas, il est vrai, outrager l'évidence jusqu'à accepter cette étonnante assertion de M. Oscar de Vallée, un magistrat pourtant : « Pasquier sait qu'il est historien en même temps qu'avocat. Il se tient éloigné du pamphlet et n'apporte dans la lutte que l'ardeur d'un loyal combattant[1]. » — « Que penser, observe M. Froment, d'un historien qui travestit le mystique fondateur (des Jésuites) en un aventurier illettré et le compare à Martin Luther, qui fait des

[1] *Antoine Lemaistre et ses contemporains*, Introduction, p. 38.

papes Jules III et Paul III des dupes de la *renardise* des saints frères, qui les montre eux-même hypocrites raffinés. » Il ajoute : « paroles qui n'ont rien de dangereux, à la vérité, pour des espris sérieux. Écrire ainsi l'histoire, ne serait-ce pas écrire un pamphlet? Non, Pasquier n'est pas historien et *n'est pas tenu d'être impartial* [1]. » Mais, disons-nous à notre tour, n'était-il pas tenu à quelque impartialité, à quelque véracité ? Un savant et vénérable professeur de l'Université, M. Dumont, nous écrivait, parlant de M. Caubert, qui fut bâtonnier de l'ordre des avocats et père d'un des Jésuites martyrs de la Commune, que dès qu'il se levait en faveur d'une cause, elle était gagnée, non par son éloquence, mais par sa réputation d'honnêteté, première qualité de l'orateur. Voilà un exemple qui mérite de figurer dans une thèse sur l'*éloquence judiciaire*. Et à l'occasion de ce nom de Caubert, on pourrait faire remarquer où vont, aujourd'hui comme dans les siècles précédents, ces mensonges, ces diffamations publiques, que le nouveau docteur excuse si facilement dans Pasquier.

Conséquences sérieuses qui ne permettent pas de goûter la plaisanterie suivante, même avec les réserves qui l'accompagnent : « Pasquier est violent et agressif. Avouons même qu'il lui arrive d'être injuste... Il ravale l'enseignement de ses adversaires et affecte de ne voir en eux que d'habiles intrigants, qui, sans étudier, munis seulement de quatre ou cinq leçons apprises par cœur, s'en vont de collége en collége porter leur *marchandise* (c'est M. Froment qui souligne) et leurs *rogatons*. » Le récit de ce petit ma-

[1] Pasquier semble moins défavorable aux Jésuites une fois qu'il a déposé sa robe d'avocat. Quelque temps après sa plaidoirie, il écrit à M. de Fonsomme : « Il seroit malaisé de vous dire combien ils s'accroissent de iour à autre, et combien les troubles ont servi à leur accroissement. Car ayants par leurs ceremonies apporté reformation à la dissolution de l'ordre ecclesiastic, et s'estants directement vouez à maintenir l'authorité du saint siege encontre les Calvinistes, qui font profession expresse de le terrasser, ceux qui sont francz catholicques, voyants que de leur boutique sortoit et la religion et l'erudition tout ensemble, leur ont aumosné de grands biens, mesmes on leur a donné plusieurs maisons pour instituer la ieunesse qu'ils appellent aiourd'hui seminaires, voulants souz ce mot donner a entendre que ce sont pepinieres de la religion catholique. Croissants par ce moien en partie par leurs merites, mais plus par la haine que l'on porte aux Huguenots. Quant à moy ie n'estime point que les Huguenots ayent de petits adversaires en ceux-cy : comme ainsi soit qu'entre toutes les religions, la Chrestienne se doive gaigner par prieres, exemples, bonnes mœurs et saintes exhortations, et non par le trenchant de l'espée. » (*Les lettres d'Estienne Pasquier*, à Paris, chez Abel L'Angelier, M.D.LXXXVI, in-4°, au f. 131.)

nége, remarque le nouveau docteur, « ne manque pas de sel et de gaieté. » Le narrateur n'est peut-être pas véridique, mais il fait rire. Or, en France, le ridicule tue, et, dès cette époque, au temps de la satire Ménippée et de la condamnation du P. Guignard, il contribuera, au sens propre, à tuer des concurrents incommodes.

« Pasquier, continue son bienveillant critique, nous semble plus dans le vrai lorsqu'il décrit l'adresse des bons Pères à recruter des novices parmi leurs élèves. » Permis à l'auteur, jusqu'à un certain point, d'ignorer le contraire. Il ne sait peut-être pas ce que c'est que la vocation à un ordre religieux, et combien peu elle s'improvise ou se transfuse. Il ne connaît pas les prescriptions de saint Ignace, défendant à ses disciples, en cette matière, de s'interposer entre le Créateur et la créature. Du reste, si les Jésuites sont bien aises de voir des sujets d'élite, d'entre leurs élèves, se décider librement pour leur Compagnie, cela est très-pardonnable, et Henri IV, au besoin, les justifierait avec son esprit, qui vraiment n'est là que la pointe du bon sens : « Et moi aussi, je prends de bons soldats pour mes régiments ! »

« Mais, reprend l'auteur de la thèse, Pasquier *s'élève à une véritable éloquence* quand, rappelant le vœu que font les jésuites d'obéir au Pape en toutes choses, sans exception et sans réserve, et de mettre son autorité au-dessus de toute autorité, il dénonce les dangers d'une pareille doctrine et revendique les libertés de l'Église gallicane : « Quoi donc si nous ne sommes de ce vœu, nous ne sommes vrais enfants du Pape et de l'Église romaine ? » — L'avocat *s'abaisse*, au contraire, si nous ne nous trompons, *à la plus ignorante déclamation*. Le vœu d'obéissance, dans ce qu'il a de propre aux Jésuites, ne se rapporte qu'aux missions, comme l'observait aussi Henri IV. A part ce point, il ne renferme rien que les promesses d'obéissance en matière de vie religieuse, qui sont communes à tous les ordres religieux. Comment donc la soumission aveugle et absurde, dont parle Pasquier, eût-elle été approuvée par l'Église et n'eût-elle pas effrayé des rois, qui connaissaient leurs droits d'indépendance et de souveraineté temporelle, comme Henri IV et Louis XIII, ou qui en excédaient même les limites, comme Louis XIV ? Nous ne nous arrêterions pas à ces banales méprises, s'il n'était à propos de montrer comment on les reproduit en 1874, dans une thèse et une soutenance à la Faculté de Paris. Arnaud profitera

aussi, avec ses emportements, d'une si étrange confusion d'idées : « A leurs yeux, le Christ vit en lui (dans leur général) ; si le Christ leur disait d'aller tuer, il le faudrait faire : si donc leur général espagnol commande d'aller tuer ou faire tuer, il le faut nécessairement faire. » Aussi plus loin, l'avocat les appelle « vrais successeurs des *Arsacides* ou *Assassins* [1]. »

Revenons à la plaidoirie de Pasquier : « Le malheur a voulu que ces deux ou trois ans [2], nous ayons vu une guerre civile sous les deux malheureux noms de huguenots et de papistes... Qu'adviendra-t-il désormais ? Que sous une même Église, nous verrons une guerre civile entre le papiste, qui sera jésuite, et le vrai catholique français... et, ajoute l'auteur contemporain, Pasquier fait prévoir avec force les suites funestes d'un pareil antagonisme. » Ainsi maintenant pour l'avocat, enfant du Pape il n'y a qu'un instant, le papisme deviendra une secte et le catholique français constituera la vraie Église entre lui et le protestantisme. On voit que cette doctrine est à peu près celle de M. Quinet, plaçant l'Église dans l'État ou dans l'Université, et faisant une secte de l'Église catholique, telle que l'entendent ses vrais enfants.

Poursuivons l'analyse de Pasquier avec son admirateur et disciple, ici aveuglément fidèle. « *Vassaux* du Saint-Siége et ne relevant que *de lui seul*, soumis aux ordres d'un général *étranger*, les Jésuites resteront toujours des étrangers et ne surprendront nos secrets que pour les livrer. » Le lecteur verra, si des Pères même étrangers ne rendirent pas des services signalés à la France contre les projets trop exclusifs de l'Espagne. Les généraux choisis en tous pays indistinctement eussent, vers cette époque, compté dans leur série un Français, un Montmorency, sans la crainte qu'inspiraient précisément ces erreurs et ces prétentions gallicanes.

« Jadis Charlemagne défendit à ses sujets de se faire moines, sans sa permission, pour ne pas perdre de soldats. Que dirait-il, s'il revenait en ce bas monde, quand il verrait des hommes *soudoyés par la France* pour s'armer contre lui ? » A cette hypotypose grotesque le docteur ès lettres répond en évoquant d'autres épou-

[1] Thèse, p. 160 et 166. Il confond les Arsacides avec les Haschischins dont on a fait les *Assassins*, que la thèse ne devrait pas écrire avec un petit *a*.

[2] On était en 1565. La première guerre de religion est de 1562.



vantails : « Qu'on se rappelle le terrible duel de l'Empire et du Saint-Siége au moyen âge. Qu'on se rappelle Grégoire VII et Henri IV. » M. Froment paraît en être encore où était demeuré Villemain, qui, dans son *Grégoire VII*, a trop bien montré à quel point un littérateur peut vivre séparé de l'histoire. Ne sera-t-il pas temps de tenir compte au moins des travaux protestants, tels que ceux de Voigt et de bien d'autres, que l'étude seule des faits a conduits à une appréciation toute différente sur ce grand pape ?

M. Froment nous donne enfin la conclusion sérieuse de ce beau plaidoyer : « Proscrire les Jésuites de l'enseignement comme *schismatiques* et contraires au repos de la France et de la chrétienté, « qualifications qui entraînaient proscription absolue et universelle, supposé que la haine verbeuse de Pasquier se fût bornée à ces mots.

« La péroraison est belle, grave et patriotique, dit M. Froment. L'orateur prend Dieu à témoin que, s'il n'a pas convaincu ses juges, du moins, il n'a pas failli à son devoir, non plus que l'Université, *qui ne se lassera jamais de combattre les sectes nouvelles, pour l'honneur de l'Église.* » Ainsi un ordre approuvé à Rome et à Trente, est une *secte*. Pas un mot de blâme dans la thèse contre ces énormités.

L'auteur n'est pas aussi bienveillant pour Versoris, que nous préférons appeler de son nom français, Letourneur. On dit bien, en passant, qu'il a rétabli les faits, mais « quant au dilemme de Pasquier, sur la nature de l'ordre des Jésuites, Versoris esquive l'objection, plutôt qu'il ne la réfute. » — *Ignorance de la question*, dirons-nous simplement. Nous sommes heureux, en compensation, de voir l'auteur reconnaître la justesse et la force de ce passage : « Mes clients se soumettent aux lois et aux statuts de l'Université!... Ils demandent à participer et communiquer la science : *cela ne se peut dénier de droit de nature.* L'Université n'y perd rien pour cela ; c'est plus d'honneur, plus on se communique. » N'est-ce pas, ajoute M. Froment, « la question de l'enseignement si bruyamment débattue de nos jours, ici posée et résolue ? » — Franchement, n'était-ce pas aussi *le fond du débat?*

Après avoir loué la prudence et la modération de la réponse, qui conserve aux Jésuites *les dehors de l'innocence calomniée*, l'absence de l'amertume et de la violence, inutiles à qui compte sur son bon droit, il s'étonne que l'avocat du roi, Du Mesnil, « dans son

impartialité (?) ait blâmé de part et d'autre l'aigreur des plaidoyers. Il cite cependant, à l'appui de ce jugement, Linguet, dans son *Histoire impartiale des Jésuites ;* mais il avoue n'avoir trouvé nulle part les paroles que ce dernier écrivain prête à Versoris. Il faut savoir gré de cette loyauté à l'auteur de la thèse. Puisqu'il a le courage de réclamer contre le jugement de Du Mesnil et qu'il hésite à s'en rapporter au témoignage de Linguet, il nous permettra d'indiquer quelques faits qui justifient ses scrupules. Il apprendra peut-être que cet avocat du roi n'était que l'avocat d'un parti.

L'Université, qui taxait ses adversaires d'intrigants, s'était donné bien du mouvement pour les accabler. Elle avait recommandé sa cause : 1° au cardinal Odet de Châtillon, prélat de mauvaises mœurs et apostat, qui *la confia pour sa part à Du Mesnil;* 2° aux prédicateurs qui devaient visiter *tous les membres du Parlement;* 3° à plusieurs curés de Paris, membres de l'Université et nommés par elle aux cures dont elle disposait ; 4° à l'évêque Du Bellay, etc. Bref, les jésuites avaient huit procès à soutenir en même temps, et la loquacité de huit avocats à combattre avec un seul défenseur, qui parla peu, comme l'observe M. Froment ; cette « *sécheresse* » n'était pas alors sans mérite. Le nouveau docteur comprendra par ces détails, comment l'avocat du roi, obligé d'être impartial par état, mais entraîné par ses préjugés et ses relations d'amitié, sinon d'intérêt, « après avoir rendu hommage au savoir et à l'enseignement des Jésuites, conclut... qu'étant engagés par des vœux, ils ne devaient en aucune façon être admis dans le corps de l'Université pour enseigner la jeunesse. »

Malgré ses conclusions, le *statu quo* fut prononcé par le premier président du Parlement, Christophe de Thou, qui n'était pas l'ami des Jésuites, sans toutefois leur être aussi contraire que son fils l'historien. L'affaire fut *appointée,* c'est-à-dire la décision remise. M. Froment ne voit pas que, pour les Jésuites, c'était gain de cause, autant qu'ils pouvaient l'espérer dans l'effervescence des passions. « Chacun, dit-il, perdit et gagna son procès. Les Jésuites ne furent pas agrégés à l'Université ; mais il ne leur fut pas défendu de continuer leurs lectures publiques. » En fin de compte, c'est ce qu'ils voulaient [1] et ce qui montre, si l'on excuse ce mot, le *désap-*

[1] Ils obtinrent tout, en dehors de cette agrégation. Cf. Lettre de Charles IX, qui enjoint au Parlement de procéder à entière vérification et homologation des Actes

pointement de l'Université, ce furent les indignes violences de ses écoliers contre le nouvel établissement : violences, que, d'après ses immunités, elle pouvait à peu près seule réprimer ou punir, qu'elle laissa faire et qu'elle pardonna aisément [1].

Il est vrai que cet arrêt de surséance ajournait la lutte, et l'Université la reprit une trentaine d'années après, en 1594, à la première occasion qu'elle crut favorable pour perdre des concurrents en qui elle ne voulait pas voir des auxiliaires. C. VERDIÈRE.

(La fin prochainement.)

qui permettent à la Société de *conserver son nom*, d'ériger des maisons, des collèges et des églises, de prêcher et d'instruire la jeunesse (n° 1975).

[1] Sur d'autres actes de l'Université, hostiles à leurs élèves ou à l'enseignement du P. Maldonat et sur l'intervention de Grégoire XIII, voir nos 2054, 2056, 2061, 2063.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

LA COMÈTE DE COGGIA

ET

LES CONSÉQUENCES DES OBSERVATIONS DONT ELLE A ÉTÉ L'OBJET

De tous les événements astronomiques dont le public s'est préoccupé dans ces dernières années, le passage de Vénus devant le soleil est sans contredit le plus important. Pour cette raison, peut-être, quelques-uns de nos lecteurs s'attendaient à nous voir compléter les quelques notions que nous avons données sur ce sujet dans notre bulletin de décembre 1873. C'était aussi notre intention. Mais les documents nécessaires pour l'histoire des expéditions scientifiques de 1874 n'étant pas encore parvenus en Europe, force est d'attendre. C'est pourquoi nous parlerons d'un autre phénomène astronomique, moins rare, il est vrai, que les passages de Vénus devant le soleil, et pourtant assez peu fréquent pour ne jamais cesser d'exciter un vif intérêt ; ce phénomène est celui d'une comète visible à l'œil nu.

La comète de 1874, découverte à Marseille par M. Coggia dans la nuit du 17 avril, figurera dans les catalogues astronomiques sous le titre : Comète III, 1874 ; car, avant elle, on avait déjà observé deux comètes télescopiques. L'apparition d'une comète aussi brillante que celle de Coggia était une bonne fortune ; car l'analyse spectrale n'ayant été appliquée jusqu'ici qu'à des comètes télescopiques, il était intéressant de répéter ces observations dans des conditions plus favorables. Bien des problèmes, en effet, restent à résoudre sur ces astres chevelus. Il ne s'agit plus, sans doute, de

décider si ce sont des météores atmosphériques, ou des corps célestes soumis, comme les planètes, aux lois de l'attraction universelle. Depuis longtemps déjà les astronomes ont répondu à cette question, et le retour périodique de certaines comètes vérifie à la fois leur théorie et leurs calculs. Mais quelle est la nature de ces astres capricieux? A quelle cause est due leur forme extraordinaire? Quelle force rejette à l'opposé du soleil la matière dont ils sont composés et produit, à mesure qu'ils s'approchent de nous, ces queues dont la longueur prend parfois un développement plus que gigantesque, car il se mesure par millions de lieues? Ces problèmes intéressants d'astronomie physique restent confinés dans les observatoires jusqu'au jour où quelque comète plus brillante, visible au commun des mortels, vient les poser devant le public. La comète de Coggia est de ce nombre.

Nous exposerons, d'abord, les phases diverses par lesquelles a passé cette comète pendant son apparition de plusieurs mois, depuis le 17 avril, jour de sa découverte, jusqu'à la fin de juillet, où elle a cessé d'être visible en Europe; nous rendrons compte ensuite des résultats obtenus par l'analyse de sa lumière à l'aide du spectroscope; enfin, nous tâcherons d'apprécier l'état où la théorie physique des comètes se trouve placée par suite des récentes observations.

I

Dans les premiers jours, la comète apparaissait comme une nébuleuse circulaire de 2′ de diamètre, ornée à son centre d'un point lumineux. Sa lumière était si faible, qu'il était impossible de l'observer au spectroscope. Un mois après, la comète n'avait encore que 3′ de diamètre; mais elle offrait un rudiment de queue et donnait un spectre sensible. Enfin, le 5 juin, on put distinguer nettement le noyau et la nébulosité. Les contours du noyau étaient si bien terminés, qu'on pouvait prendre sa position avec autant d'exactitude que celle d'une étoile. Autour du noyau, dont l'éclat était celui d'une étoile de huitième grandeur, s'étendait une nébulosité circulaire d'environ 4′ de diamètre avec une lumière qui allait en décroissant du centre à la circonférence. Le rudiment de queue s'était développé, du côté opposé au soleil, où l'on pouvait le suivre

jusqu'à 8' du noyau (M. Rayet, *Comptes rendus*, t. LXXVIII, p. 1650).

Le 10 juin, la tête de la comète était encore une nébulosité de 4' de diamètre environ, avec un noyau central très-brillant; mais la queue avait triplé de longueur; étroite vers sa base, elle s'épanouissait ensuite en forme d'éventail jusqu'à 24' environ du noyau. A partir de ce jour jusqu'au 22 juin, l'aspect de la comète est resté à peu près le même, mais son éclat et ses dimensions n'ont fait qu'augmenter à mesure que l'astre s'approchait de notre globe, et, le 29 juin, le P. Secchi, dans un article publié par l'*Osservatore romano*, pouvait inviter les profanes à contempler l'astre nouveau.

« Cette belle comète, disait-il, est devenue visible à l'œil nu, malgré la pleine lune, et s'annonce comme devant être fort belle à la fin de la lunaison. Pour le moment, il est facile de la reconnaître: tracez sur la sphère céleste un triangle presque équilatéral, ayant pour base l'arc du grand cercle qui joint la principale étoile du *Charriot* (α de la grande Ourse) à la polaire, et pour sommet un point situé au-dessous de cet arc, dans la constellation de la Girafe; près de ce sommet, vous verrez une faible lueur, c'est la comète. Les astronomes l'étudient avec soin en vue de plusieurs problèmes à résoudre. Son noyau, très-vif, a déjà émis un bel éventail de rayons, qui, dans la soirée du 27 juin, offrait une ouverture de 180°. Cette queue ne présentait aucune de ces formes exceptionnelles qui ont signalé les comètes de 1860 et de 1862; les rayons étaient presque égaux... Déjà, malgré la Lune, la queue de la comète atteint une longueur de 3°; elle sera beaucoup plus grande en l'absence de cet astre. La lumière de la comète va en croissant; elle atteindra son maximum vers le milieu de juillet; mais, tandis qu'elle est demeurée jusqu'à ce jour presque stationnaire, la comète va bientôt accélérer son mouvement et passer à l'autre hémisphère. Au 22 juillet, aura lieu le minimum de sa distance à la Terre; cette distance sera les trois dixièmes de celle du Soleil. »

Comment le P. Secchi, demandera quelque lecteur, a-t-il pu prédire d'avance la marche de la comète, l'époque de sa plus grande proximité et celle de sa disparition? — C'est qu'au moyen des observations faites dans les premiers jours on avait calculé ce qu'on appelle les éléments paraboliques de l'astre et publié des éphémérides indiquant jour par jour les positions qu'il devait successive-

ment occuper relativement aux étoiles. Notre comète s'est écartée sensiblement de la parabole déterminée d'après les premières observations. Si cela ne provient pas de ce que l'influence des erreurs d'observations a empêché d'obtenir avec assez d'exactitude la parabole qui, ayant le soleil pour foyer, passait effectivement par trois positions de la comète, cet écart indiquerait que l'astre décrivait une ellipse et qu'ainsi il serait périodique. Mais dans combien de siècles aura lieu son retour? C'est ce qu'on ne peut savoir, à moins que des observations faites dans l'hémisphère austral à une distance notable du périhélie ne permettent de calculer, d'une manière suffisamment approchée, l'orbite elliptique de la comète. Laissons ces calculs à nos voisins d'outre-Rhin et continuons l'histoire de notre astre chevelu.

Lorsque la queue eut pris un plus grand développement, le 22 juin et les jours suivants, MM. Wolf et Rayet observèrent la comète avec le télescope Foucault, de 40 centimètres d'ouverture. Ils la virent sous l'aspect d'un conoïde, creux intérieurement, et dont la partie pleine aurait été transparente et lumineuse. Les bords étaient brillants et nettement terminés; la partie centrale paraissait obscure. La projection de la comète sur le ciel était comprise entre deux paraboles : l'une extérieure, ayant le noyau brillant pour foyer; l'autre intérieure, ayant ce noyau pour sommet. Les deux paraboles étaient très-aplaties, en sorte que les deux bords brillants de la queue semblaient parallèles à partir d'une assez faible distance de la tête.

A partir du 1er juillet, l'aspect de la comète s'est notablement modifié. Le noyau faisait saillie dans l'intérieur de la seconde parabole, et la tête de la comète se présentait sous la forme d'un éventail. En même temps, la symétrie des deux bords de la queue disparaissait de plus en plus; le côté ouest devenait plus brillant. Le noyau, lui-même, participait à ces changements de forme. Tout en restant nettement terminé du côté de la queue, il s'estompait vers la tête, où il apparaissait comme un éventail ouvert. Cette modification du noyau est allée en s'accentuant de plus en plus, si bien que le 9 juillet, le P. Secchi signalait dans la tête de la comète un éventail rougeâtre (par contraste) d'environ 180° d'ouverture, à rayons curvilignes et partant d'un noyau jaune verdâtre. En poussant le grossissement jusqu'à cent fois, il apercevait le noyau surmonté

seulement de très-faibles panaches et réduit à une petite sphère diffuse de 2″ de diamètre à peine.

Ces modifications du noyau ont été observées les jours suivants, le 13 et le 14 juillet, par MM. Wolf et Rayet. Le 13 juillet, l'éventail de lumière, formé aux dépens du noyau, s'était agrandi et s'inclinait sensiblement vers la partie occidentale de la chevelure. Le 14, qui fut aussi le dernier jour d'observation pour la tête de la comète, l'éventail de lumière s'était tout à fait jeté à l'ouest et se prolongeait de ce côté en une longue traînée dont on ne perdait la trace que bien loin dans la chevelure. « Vers l'ouest, disent les observateurs, l'éventail se termine brusquement et la ligne de terminaison ne fait qu'un petit angle avec l'axe de figure de la comète. En même temps on distingue deux panaches, deux aigrettes, jetés en avant, l'un à droite, l'autre à gauche : ces panaches lumineux semblent naître du bord de l'éventail dont ils forment comme le prolongement. Le panache dirigé vers l'est se projette bien avant et atteint bientôt la partie antérieure de la comète pour se recourber ensuite vers la queue; il est faible et tranche peu sur la nébulosité. Le panache dirigé vers l'ouest est beaucoup plus brillant et se recourbe de suite vers la queue, dont il contribue ensuite à dessiner le bord extérieur et brillant. » (*Comptes rendus*, t. LXXIX, p. 702.)

En même temps que la matière du noyau fait irruption dans la chevelure et dans la queue, celle-ci se développe de plus en plus. Le 17 juillet, le P. Secchi ne lui attribue pas moins de 45° de longueur, son témoignage est confirmé par celui de M. Heis, de Munster. D'après ce savant astronome, la queue de la comète est allée en croissant jusqu'au 18 juillet, où elle atteignit une longueur de 70°; à partir de là, elle est allée en décroissant. A juger par les apparences, sa direction n'a pas constamment obéi à la loi généralement observée par les comètes, savoir : que l'axe de la queue soit à peu près sur le prolongement de la droite menée du Soleil à la tête de la comète. Après avoir été fidèle à cette loi, dans le courant de juin et dans les premiers jours de juillet, la queue de notre comète a fini par s'en écarter de jour en jour, surtout vers le 19 juillet, à tel point que le 20, tout à coup pour ainsi dire, l'angle de la queue avec le prolongement du rayon vecteur est devenu très-obtus. Ce serait là une objection sérieuse contre la force ré-

pulsive à laquelle M. Faye a recours pour expliquer la formation des queues des comètes. Mais il est possible que cette irrégularité ne soit qu'une apparence due à un effet de perspective.

II

Nous avons exposé jusqu'ici, de l'histoire de notre comète, tout ce qu'on a pu obtenir à l'aide du télescope; mais un instrument plus récent, le spectroscope, fait pénétrer dans des détails bien plus intimes. Longtemps on a discuté sur l'origine de la lumière des comètes. Est-ce une lumière propre, comme celles des nébuleuses? Est-ce une lumière empruntée au Soleil, comme celle des planètes? — Qu'elle soit en partie d'origine solaire, Arago l'a mis hors de doute pour la comète de Halley, en 1835, au moyen de son polariscope à images colorées. Les deux images de la comète offraient des teintes complémentaires, l'une rouge et l'autre verte. Pour comprendre la portée de cette observation, il faut se rappeler qu'aucune source lumineuse n'émet des rayons polarisés, c'est-à-dire des rayons qui, lorsqu'ils se dédoublent dans le polariscope par la double réfraction, se partagent en deux faisceaux de couleurs complémentaires. Pour que les rayons lumineux acquièrent cette propriété, il faut, ou bien qu'ils soient réfléchis spéculairement, ou bien qu'ils traversent certains milieux cristallisés. La réfraction atmosphérique n'a pas le pouvoir de polariser la lumière. Dès lors, on ne peut voir qu'une seule manière d'expliquer la polarisation de la lumière des comètes, c'est de dire qu'elle est due, au moins partiellement, à la réflexion des radiations solaires. Ce raisonnement ne pourrait pas être renversé : de ce qu'une comète ne manifesterait aucune trace de polarisation on ne devrait pas se hâter de conclure que sa lumière n'est pas due au soleil; car nos nuages renvoient la lumière solaire sans la polariser. Mais, de ce que nous trouvons dans les comètes des signes évidents de polarisation, nous avons le droit d'affirmer, non-seulement que leur lumière est en partie d'origine solaire, mais encore que l'état physique de la matière cométaire est tel, qu'elle puisse renvoyer les radiations solaires spéculairement, c'est-à-dire par une réflexion régulière et non par simple diffusion, comme nos nuages.

Les recherches polariscopiques sur les comètes ont confirme l'observation d'Arago. En 1868, le P. Secchi a trouvé, pour la comète de Winnecke, que la lumière de l'auréole offrait une polarisation sensible, tandis que celle du noyau n'en donnait aucune trace. Notre comète de 1874 a donné un résultat semblable. « Aussitôt que la lune eut disparu, dit le P. Secchi, la polarisation de la lumière fut très-sensible. Je l'ai examinée : 1° avec un biquartz qui donnait très-nettement le champ rouge et vert...; 2° avec le polariscope à bandes de Savart ; les bandes étaient plus sensibles lorsqu'elles étaient perpendiculaires à la queue... ; 3° avec le prisme de Nicol seul ; on distinguait purfaitement la différence d'intensité dans les deux positions normales... Lorsqu'on employait le biquartz dans le demi-champ rouge, la lumière devenait très-faible ; elle restait au contraire très-belle dans le demi-champ vert : cela se comprend aisément, la comète étant de couleur verte. » (*Comptes rendus*, t. XXIX, p. 284.)

La polarisation observée par le P. Secchi, à Rome, a été vérifiée, sur sa demande, par M. Tacchini, à Palerme. Le doute sur ce fait est donc impossible. Que conclure de là? que la lumière des comètes est d'origine solaire? — Cette conclusion serait un peu trop générale, et l'analyse spectrale nous donnerait immédiatement un démenti. Le spectre de la lumière solaire est toujours le même, soit qu'on la reçoive directement de sa source, ou qu'elle arrive sur le prisme après avoir subi quelque réflexion, sauf l'addition de quelques raies obscures, dans le cas où le corps réfléchissant serait entouré d'une atmosphère douée d'absorption élective. Du reste, jamais on n'a songé à entourer les comètes d'une atmosphère quelconque ; et, alors même que cette hypothèse ne serait pas incompatible avec les idées admises sur la faible densité des nébulosités cométaires, on ne pourrait pas accorder une absorption élective à l'atmosphère de notre comète, puisque le spectre du noyau était parfaitement continu. Si donc la lumière de la comète de Coggia avait été d'origine solaire, elle aurait donné un spectre semblable au spectre solaire, c'est-à-dire un spectre dont la continuité n'aurait été interrompue que par des raies obscures excessivement étroites.

Tel n'a pas été le résulat des observations. Le spectre de la nébulosité cométaire consistait en trois bandes lumineuses, se déta-

chant sur un fond très-faiblement éclairé par le spectre de la lumière empruntée au soleil. Les trois bandes lumineuses étaient traversées par un spectre étroit et continu, dû au noyau brillant de la comète. Ce spectre rappelait par sa faible largeur et son éclat, celui d'une étoile de sixième grandeur, mais il n'offrait d'abord aucune coloration appréciable, même vers les extrémités. Sa netteté est allée en croissant. Le 19 mai, en effet, on ne le distinguait que depuis l'orangé jusque vers le bleu, sans dépasser sensiblement les deux bandes extrêmes, tandis que, le 5 juin, il s'étendait de part et d'autre au delà des bandes lumineuses. Enfin le 1er juillet, MM. Volf et Rayet ont constaté une coloration aux deux extrémités, le rouge d'une part, et une teinte bleue ou violacée, de l'autre.

Si nous attribuons ce spectre au noyau, ce n'est pas uniquement parce que sa largeur correspond au diamètre apparent de ce noyau ; c'est aussi, et principalement, parce que ce fait a été mis en évidence par une observation de M. Rayet : pour obtenir le spectre linéaire en même temps que les trois bandes lumineuses, il fallait porter la fente du spectroscope sur l'image focale du noyau, en sorte qu'on obtenait à la fois le spectre du noyau et celui de la nébulosité. Mais si la fente était placée de manière à couper la queue sans passer par le noyau, le spectre linéaire disparaissait ; il ne restait que les trois bandes brillantes. C'était donc bien le noyau seul qui donnait lieu au spectre transversal, étroit et continu.

Une conséquence importante résulte des faits que nous venons d'observer, c'est que les comètes ne brillent pas uniquement d'une lumière d'emprunt, qu'elles ont aussi une lumière propre. Ce fait admis, les physiciens devront rechercher la cause de cette lumière et répondre à l'argument par lequel Arago démontre, dans son *Astronomie populaire* (l. XVII, c. XXVIII), que l'éclat des comètes ne provient que de la lumière solaire. Nous dirons, relativement à ce dernier point, que les raisons apportées par Arago prouvent que la lumière propre des comètes, si elles en ont, est trop faible pour les rendre visibles, même à l'aide des plus puissants télescopes ; mais comment se comportera-t-elle dans le spectroscope ? C'est ce qu'Arago n'a pas pu prévoir, puisque, de son temps, il n'était pas encore question d'appliquer l'analyse spectrale à l'étude des corps célestes. Or, la découverte de M. Jansen nous apprend que, pour les gaz lumineux, le spectroscope est bien plus puissant que le té-

lescope. Avec le télescope on ne voit les protubérances solaires qu'au moment des éclipses totales, tandis qu'avec le spectroscope on peut les observer en tout temps. Dans le télescope, la lumière des protubérances est masquée par la lumière beaucoup plus intense que notre atmosphère emprunte au Soleil; mais dans le spectroscope, la lumière des protubérances est concentrée en quelques raies brillantes, tandis que la lumière due à l'irradiation atmosphérique est dispersée sur toute l'étendue du spectre. De même, la lumière propre des comètes peut être beaucoup plus faible que la lumière empruntée au soleil, alors même qu'elle donne un spectre beaucoup plus intense; car, tandis que son intensité est toute concentrée en trois bandes brillantes, l'intensité de la lumière réfléchie est distribuée par un spectre très-développé. Ainsi, en attendant que l'on ait montré le point faible des raisonnements d'Arago, nous déduisons de la constitution des spectres cométaires que la lumière des astres chevelus est un mélange de lumière propre et de lumière empruntée au soleil et que cette dernière portion est de beaucoup la plus considérable.

III

Les résultats de l'analyse spectrale ne se bornent pas à donner la solution du problème dont nous venons de nous occuper, on espère en déduire la réponse à une question bien plus importante : quelle est la nature et l'état physique des éléments dont se composent les comètes? Bien des données précieuses ont été recueillies depuis quelques années. Quoiqu'elles soient encore insuffisantes pour répondre à la question posée, elles donnent néanmoins des aperçus remarquables sur la compositon de notre système solaire. Elles apprennent déjà que les comètes peuvent être aussi variées dans leur nature qu'elles le sont dans leur forme. Elles ont toutes cela de commun qu'elles se composent principalement d'une matière gazeuse, diaphane et douée de la propriété de réfléchir spéculairement la lumière. Lorsqu'on les observe loin du soleil, à l'aide du télescope, on les voit sous la forme d'une nébuleuse circulaire, sans aucun vestige de ces queues plus ou moins longues dont elles ne manquent jamais de s'orner lorsqu'elles se rapprochent assez du soleil pour devenir visibles aux regards profanes. Tantôt elles of-

trent à leur centre un noyau brillant, nettement distinct des couches gazeuses qui l'entourent, comme nous l'avons vu pour la comète de Coggia ; tantôt elles n'ont, au lieu de noyau, qu'une condensation centrale, en sorte que leur éclat décroît à peu près uniformément du centre à la circonférence ; tantôt enfin, mais beaucoup plus rarement, elles se présentent, la chevelure ornée d'une multitude de points brillants : c'est un amas de petits noyaux substitués au noyau unique des comètes du premier genre. L'année qui vient de s'écouler a fourni un des rares exemples de comètes du troisième genre : la comète découverte par M. Borelly (comète IV, 1874) offrait sur un fond blanchâtre de petits points brillants, dont le plus beau était en arrière et au nord du centre de figure.

La ressemblance des comètes avec les nébuleuses non résolubles en étoiles distinctes porterait à considérer les comètes comme les fragments de quelque nébuleuse qui se serait imprudemment rapprochée de notre soleil. Mais la ressemblance ne se soutient plus quand on s'arme du spectroscope. Les nébuleuses, en effet, donnent des spectres composés de lignes brillantes nettement définies, comme le font les vapeurs métalliques. Les spectres des comètes sont bien aussi discontinus, mais, au lieu d'être composés de raies brillantes, ils sont formés de bandes lumineuses plus ou moins estompées du côté des rayons les plus réfrangibles, c'est-à-dire du côté du violet. On serait tenté, peut-être, d'attribuer cette différence au faible éclat des comètes, qui ne permet pas de rétrécir suffisamment la fente du spectroscope. C'est là, sans aucun doute, une circonstance qui doit influer sur le peu de netteté des bandes lumineuses ; mais ce n'est pas la cause principale ; une expérience capitale, faite en 1868, sur la comète de Winnecke, le démontre avec évidence. M. Wolf, étudiant la lumière de cette comète à l'aide du spectroscope à vision directe, muni d'une fente, a observé, en diminuant progressivement l'ouverture de la fente, que les trois bandes dont se composait le spectre de la comète allaient aussi en se rétrécissant, mais sans jamais se réduire à de simples raies brillantes. Une fois amenées à un certain degré de largeur, elles ne faisaient que s'affaiblir par la diminution de l'ouverture. L'augmentation d'éclat de la comète n'a pas eu d'autre effet que celui de donner des bandes plus larges. La comète de Coggia n'a pas fait exception, bien qu'elle se soit distinguée des précédentes par la netteté de ses bandes lumineuses ; car, malgré l'éclat

de la comète, qui permettait de ne donner qu'une très-faible ouverture à la fente du spectroscope, les deux bandes extrêmes se sont toujours montrées diffuses du côté du violet, et la bande médiane, la plus brillante des trois, ne se réduisait pas à une simple raie, bien qu'elle fût plus nettement terminée. Il est donc impossible de confondre ce spectre avec les trois raies brillantes données par les nébuleuses. Les spectres cométaires rappellent beaucoup mieux les spectres cannelés des étoiles du troisième type du P. Secchi. La ressemblance serait plus frappante encore avec les étoiles du quatrième type, si dans leurs spectres les bandes se dégradaient vers le violet au lieu de le faire vers le rouge.

Il existe encore une autre différence entre les spectres des comètes et ceux des nébuleuses : dans ceux-ci les lignes brillantes apparaissent sur un fond totalement obscur ; dans ceux-là les bandes lumineuses se détachent sur un spectre continu qui répand une faible lueur dans le champ du spectroscope. Enfin, lorsqu'on compare ces différents spectres avec celui de la lumière solaire, on reconnaît que la position des bandes, dans les uns, ne correspond pas à celle dcs raies, dans les autres. On conclut de là que les comètes et les nébuleuses ne sont pas composées des mêmes éléments. On sait en effet que toutes les déductions de l'analyse spectrale sont fondées sur ce fait que, à chaque vapeur métallique, à chaque gaz incandescent correspond un système de raies brillantes dont la position par rapport aux raies obscures du spectre solaire est parfaitemnt définie. C'est ce système de lignes brillantes qui constitue ce qu'on appelle le spectre du métal ou du gaz. L'extension de cette analyse aux corps célestes est justifiée par les météorites ; on a constaté en effet qu'elles renferment tous les éléments dont le spectroscope avait révélé la présence dans les bolides dont elles proviennent.

Au premier aspect, l'analyse spectrale indique une composition identique dans les nébulosités des comètes; ces nébulosités ont donné jusqu'ici des spectres composés de trois bandes, l'une située dans le jaune, l'autre dans le vert et la troisième dans le bleu. La bande verte est généralement la plus brillante; mais cette généralité n'est pas sans exception ; le spectre de la comète de Tempel offrait son plus grand éclat dans la raie jaune. Toutefois, même en négligeant cette différence exceptionnelle, on trouve dans une étude plus attentive des spectres cométaires la preuve évidente que ces astres

n'ont pas la même composition chimique. Malgré la similitude des nuances, les trois bandes lumineuses ne se rapportent pas aux mêmes raies du spectre normal. Le P. Secchi l'a constaté, en 1868, en comparant entre eux les spectres des deux comètes de Brorsen et de Winnecke. La position des bandes par rapport aux raies du spectre solaire ayant été déterminée avec soin par des mesures micrométriques pour chacun des deux spectres, il est résulté de la comparaison des résultats obtenus que les différences entre les deux spectres étaient trop grandes pour être attribuées à des erreurs d'observation, qu'on ne pouvait les expliquer que par la différence de composition des deux astres. La bande verte surtout a donné le plus grand écart. Pour la comète de Winnecke, cette bande commençait près de la raie du magnésium, tandis qu'elle en était très-éloignée pour la comète de Brorsen. Cette différence, constatée par les mesures du P. Secchi, est confirmée par la comparaison des résultats obtenus, d'un côté par M. Huggins, pour la comète de Brorsen, de l'autre, par M. Wolf, pour celle de Winnecke. « Il est donc nécessaire, conclut le P. Secchi, d'admettre une différence qui ne paraît pas tenir seulement à ce que l'une est plus brillante que l'autre, car dans le rouge et jaune, celle de Brorsen présentait deux bandes lumineuses, et celle-ci (celle de Winnecke) n'en a qu'une. J'ajouterai que, hier soir, en observant la comète de Winnecke, j'ai vu assez nettement une quatrième bande dans le violet; mais elle est très-faible. Cette raie achèverait de confirmer la ressemblance du spectre du carbure d'hydrogène H C avec celui de la comète. » *(Comptes rendus*, t. LXVII, p. 142.)

C'est en effet aux hydrocarbures que l'on rapporte les spectres des nébulosités cométaires, mais sans pouvoir bien préciser leur composition. L'absence dans ces spectres des raies brillantes qui caractérisent les vapeurs métalliques, indique que les métaux, s'ils ne font pas défaut dans les comètes, n'y entrent qu'à l'état solide ou liquide. C'est donc aux métalloïdes qu'il faut demander les vapeurs qui composent la chevelure et la queue des comètes. La vapeur de benzine rendue incandescente par l'étincelle électrique a donné au P. Secchi un spectre assez ressemblant avec ceux des comètes ; c'est pour cette raison qu'il rapporte aux composés du carbone les spectres cométaires.

Quant au noyau, la continuité de son spectre exige qu'il soit

composé de particules solides ou liquides. Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'il soit compacte, comme une planète. Le noyau de la comète de Coggia était des plus brillants, et, au commencement, sa surface était nettement terminée. Néanmoins, nous avons vu la matière qui le compose faire irruption dans la chevelure de la comète et y produire cet éventail de lumière et ces panaches que nous avons décrits plus haut. Tout porte à croire que les noyaux des comètes sont composés de particules solides, à l'état pulvérulent, et séparés par des matières gazeuses. L'irruption de ces particules du côté de la comète chauffé par le soleil s'expliquerait alors par la dilatation des vapeurs auxquelles elles se trouvent mêlées, ou encore par quelque combinaison chimique déterminée par la chaleur solaire, à l'approche du périhélie.

Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails à ce sujet, car la théorie physique des comètes est à peine commencée. Dix ans seulement se sont écoulés depuis que Donati a fait, sur la comète I de 1864, la première application de l'analyse spectrale à l'étude des comètes. Or, les comètes assez brillantes pour se prêter à ce mode d'observation sont assez peu fréquentes. De plus, l'état solide des métaux renfermés dans les comètes empêche qu'ils ne soient signalés par le spectroscope. Ce n'est donc pas à l'analyse spectrale seule qu'il faut demander la connaissance complète des éléments dont se composent les comètes. Heureusement une théorie toute récente promet les renseignements les plus précis sur ce sujet. Je veux parler de la théorie cométaire des étoiles filantes. Cette théorie, rendue d'abord très-probable par l'identité de l'orbite des Perséïdes avec celle de la grande comète de 1862, puis confirmée par la coïncidence des éléments de l'orbite des Léonides avec ceux d'une comète découverte au commencement de 1866 par M. Tempel, a été immédiatement accueillie par la plupart des astronomes avec la plus grande faveur. Dès l'année 1870, Delaunay, rendant compte de ces récentes découvertes dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, en résume les conséquences avec une autorité telle qu'on nous saura gré de lui céder la parole. « De pareils résultats, dit-il, ont jeté une grande lumière sur la question des étoiles filantes. La comète qui suit dans l'espace la même route qu'un essaim doit être considérée comme faisant partie intégrante de cet essaim ; elle n'est autre chose qu'une concentration locale de la matière de l'es-

saim, concentration assez intense pour que l'amas de matière qu'elle forme soit visible même à de grandes distances de la Terre. Il s'en suit que les étoiles filantes sont de même nature que les comètes ; elles consistent dans de petites masses de matière cométaire, qui se meuvent dans l'espace sans que nous puissions les apercevoir à cause de leur petitesse, et qui ne nous deviennent visibles que lorsqu'elles pénètrent dans l'atmosphère de la Terre. »

Depuis que Delaunay donnait ainsi son adhésion à la nouvelle théorie, celle-ci a reçu, dans la nuit du 27 novembre 1872, une confirmation plus éclatante que les précédentes. La comète perdue de Biéla s'est trouvée transformée en un essaim d'étoiles filantes, conformément à la prédiction qui en avait été faite par plusieurs astronomes. Chacun voit aisément les conséquences de cette théorie, pour le sujet qui nous occupe. Si les étoiles filantes sont de même nature que les comètes, il suffira de connaître les éléments des premières pour avoir la composition chimique des secondes. Or, l'énorme quantité de chaleur dégagée par la compression de l'air au moment où une étoile filante traverse notre atmosphère, suffit amplement pour vaporiser, au moins en partie, les particules qu'elle renferme. Dès lors le spectroscope peut manifester la présence de ces métaux. L'observation sera, sans doute, difficile pour les étoiles filantes elles-mêmes ; mais heureusement quelques-unes d'entre elles projettent sur leur passage des traînées lumineuses assez persistantes pour qu'on puisse les observer à l'aide du spectroscope. L'épreuve en a été faite par M. Nicholas de Konkoly, dans la nuit du 13 octobre 1873. Dans la traînée de lumière laissée derrière lui par un bolide il a distingué clairement les raies du sodium et du magnésium, et en outre quatre bandes lumineuses, deux dans le rouge et deux dans le vert, qui coïncidaient avec le spectre du gaz d'éclairage illuminé avec la machine Ruhmkorf dans un tube de Geissler (*Les Mondes*, t. XXXIII, p. 536).

Le spectroscope ne sera même pas nécessaire si, tout porte à le croire, les bolides dont l'explosion nous donne les météorites ont la même origine que les étoiles filantes auxquelles ils se trouvent souvent mêlés. Alors, en effet, les météorites qui figurent dans nos collections peuvent être considérées comme autant d'échantillons de matière cométaire, non sans doute au même état physique que dans les comètes, où elle se trouvait probablement à l'état pul-

vérulent ; mais qu'importe la différence des deux états pour l'analyse chimique? Bientôt peut-être, grâce aux météorites et aux étoiles filantes, nous connaîtrons beaucoup mieux la composition des comètes que celle de notre globe.

Que penser, après ce qui précède, de la fameuse définition des comètes donnée par Babinet, et qui réduit ces astres à des riens visibles? Dans le but de calmer des craintes exagérées, le spirituel académicien est tombé dans l'exagération. Ce n'est pas que la rencontre de la Terre avec la queue d'une comète offre un danger sérieux. Car, si l'on détache dans la queue d'une comète un cylindre d'un diamètre égal à celui de notre globe, la portion de matière contenue dans cette trouée n'est qu'une si petite fraction de la comète, qu'on peut bien l'appeler un rien visible. Or, c'est la seule portion qui puisse nous préoccuper, puisque c'est la seule que nous aurions à rencontrer. Nous avons traversé dans la nuit du 27 décembre 1872 une portion de la comète de Biéla ; qu'en est-il résulté? un magnifique feu d'artifice ; il n'y a rien là de bien redoutable. Mais que uous sommes loin de l'appréciation d'Herschell qui pensait que toute la matière d'une comète pourrait bien se réduire à quelques kilogrammes, peut-être même à quelques grammes. Que de kilogrammes de poudre il aurait fallu brûler pour un feu d'artifice aussi brillant et aussi grandiose que celui dont nous venons de parler ! Et cependant la comète de Biéla est des plus petites, et nous n'en avons rencontré qu'une faible partie.

Quand, au lieu d'hypothèses plus ou moins plausibles, pour estimer les masses des comètes, on emploie le calcul, on arrive à des résultats qui n'ont rien d'incompatible avec la théorie cométaire des étoiles filantes. En partant d'un calcul de Laplace sur l'action réciproque de la Terre et de la comète de Lexell (comète de 1770), Arago n'obtient qu'une conclusion qui laisse assez de liberté : c'est que la masse de la comète n'était pas $\frac{1}{5000}$ de la masse de la Terre. Cela revient à dire qu'une sphère liquide, formée d'eau au maximum de densité et de même poids que la comètede Lexell, aurait eu un diamètre inférieur à la dixième partie du rayon terrestre. C'est un peu plus, on le voit, qu'un rien visible.

T. Pepin.

BIBLIOGRAPHIE

ACTA GENUINA SS. ŒCUMENICI CONCILII TRIDENTINI, sub Paulo III, Julio III et Pio IV. PP. MM., ab Angelo Massarello, Ep. Thelesino ejusdem concilii secretario, conscripta, nunc primum integra edita ab AUGUSTINO THEINER, Congreg. Oratorii presbytero. Accedunt Acta ejusdem Concilii sub Pio IV, a cardinale Gabriele Paleotto, archiepiscopo Bononiensi, digesta, secundis curis expolitiora, 2 vol. in-fol. de XXII-722 et 701 pages à deux colonnes. — *Zagrabiæ* (in Croatia), typis et expensis societatis bibliophilæ, 1874.

Tel est le titre complet de la nouvelle publication par laquelle s'est terminée la carrière littéraire du P. Theiner. A peine l'impression de l'ouvrage était-elle commencée qu'il fut enlevé par une mort imprévue. Le 8 juillet passé, il écrivait encore à Agram l'épilogue à sa préface composée il y avait plus de trois mois à Rome ; le 9 août il expirait à Civita-Vecchia, à l'âge de soixante-dix ans.

Les *Actes* officiels du concile de Trente voient le jour pour la première fois. Rédigés par le secrétaire du Concile, signés de sa propre main et approuvés par les souverains pontifes, ils offrent toutes les garanties désirables d'authenticité. On peut dire que, parmi les innombrables documents relatifs au concile de Trente, imprimés ou inédits, il n'y en a pas qui aient autant d'importance; c'est la chronique officielle, écrite jour par jour, depuis la convocation du concile jusqu'à sa clôture (1536-1564). C'est à cette source principale qu'il faudrait ramener les autres écrits traitant du même concile de quelque nature qu'ils soient, et à quelque auteur qu'ils appartiennent.

Aussi Mgr Hefele renonçait-il, contrairement au plan primitif, à conduire son *Histoire des Conciles* au delà du concile de Florence. Parmi les raisons qu'il en donna, la principale fut que les procès-verbaux du concile de Trente, rédigés par Massarelli, restaient encore inédits. « Ce serait, ajoutait-il, noircir inutilement du papier que de vouloir écrire, sans ce document, l'histoire de ce concile. » (V. la préface du dernier volume, le septième de l'édition originale.)

Il est donc permis d'espérer maintenant que l'œuvre du savant prélat ne restera pas découronnée.

Pour mieux saisir l'importance du travail de Massarelli, il faut le comparer aux œuvres analogues émanées des autres membres du Concile, qui ont aussi leur valeur et dont quelques unes sont d'une étendue assez considérable. Les *Actes* qu'a laissés Antoine Filhol, archevêque d'Aix, ne vont pas au delà du pontificat de Paul III, qui a ouvert le Concile. Martène et Durand les ont insérés au tome VIII de leur *Colleotio monumentorum amplissima* (p. 1022-1445), dont le texte a été reproduit par les protestants dix ans plus tard (1743), à Magdebourg. Laurent de Pré (Pratanus), chanoine de Tournai, rapporte les mêmes choses, mais en abrégé ; de même, Barthélemy des Martyrs, archevêque de Braga, pour l'époque de Pie IV. Plus importants sont les actes écrits par Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, auxquels il faut ajouter le journal de Torelli Phola, chanoine de Fiesole, et celui de J.-B. Fickler, dominicain. Tous ces documents ont été réunis dans le grand recueil en sept volumes de Le Plat, où l'on trouve aussi tout ce qui a été déjà publié dans la collection des conciles de Labbe, de Mansi, dans les *Miscellanées* de Baluze (édit. du même Mansi), dans Dupuy (Putheanus) qui avait édité les *Instructions et Missives des roys de France ooncernant le Concile de Trente* (Paris, 1613 et 1654), et enfin dans Raynaldi, continuateur de Baronius. Aussi, Le Plat est-il sans cesse cité dans l'édition de Theiner ; nous verrons tout à l'heure pourquoi. La liste des chroniqueurs du Concile n'est cependant pas complète. En 1804, on a publié à Bologne les mémoires de Lodovico Beccadelli, originaire de cette ville et archevêque de Raguse (3 vol. in-4 en italien), et en 1842, les *Actes du Concile* écrits par Paleotto, devenu plus tard cardinal. Ces deux ouvrages ne traitent que de l'époque de Pie IV et les derniers ont été mis au jour par un ministre anglican, M. Mendham.

Les *Actes originaux* de Massarelli, conservés aux Archives du Vatican, remplissent huit volumes in-folio dont les deux premiers contiennent les travaux des Pères réunis à Trente ; le troisième, ceux du concile de Bologne, où il fut transféré par Paul III à cause de la peste, qui menaçait la ville de Trente ; le quatrième se rapporte au pontificat de Jules III et les trois suivants au règne de Pie IV. Quant au huitième volume, écrit fort élégamment sur parchemin, il contient les canons et les décrets du Concile que tout le monde connaît depuis longtemps et qui, dans l'original sont accompagnés de quelques discours d'apparat. Ce simple exposé montre

l'immense différence qu'il y a entre l'œuvre de Massarelli et toutes les autres.

Toutefois ce serait une erreur de croire qu'elle épuise la matière. Les *Actes* de Massarelli ne sont après tout que des comptes rendus des séances conciliaires. Si détaillés qu'on les suppose, ils ne pouvaient pas reproduire en leur entier tous les discours des Pères ni toutes les dissertations des théologiens. Aussi l'auteur tenait-il, en outre, un *journal privé* (en 3 vol. in-4), où, à côté des accidents du jour, sont relatés des documents souvent très-importants que le secrétaire se proposait d'introduire dans les *Actes* et qui, en tout cas, leur servent de complément nécessaire. — Mais combien d'autres documents sont encore enfouis dans les bibliothèques! La ville de Trente en possède, à elle seule, cinquante volumes; il y en a autant à la bibliothèque bourbonnienne (aujourd'hui nationale) de Naples, pour ne citer que ces deux villes. On en trouve encore à Paris (douze volumes), à Florence, à Milan, et dans presque toutes les grandes bibliothèques de Rome, sans compter celle du Vatican (trente volumes).

Celui qui voudrait se familiariser avec cette partie de la littérature du concile de Trente n'a qu'à consulter l'excellent travail du P. Generoso Calenzio, oratorien de Rome, intitulé : *Documenti inediti e nuovi lavori letterarii sul Concilio di Trento*, etc... (Rome, 1874, p. xxiv-680, in-8). Il peut servir de pendant à l'étude de Finazzi sur la *Collection mazzolénienne* conservée à Trente, (*Cenni del P. Alberto Mazzoleni e de suoi manoscritti sulla storia del Conc. di Trento*, Lucques, 1861). Dans le premier de ces travaux on trouve, entre autres, les mémoires de Jérome Seripandi, d'abord général des ermites de Saint-Augustin (1545), puis (1545) cardinal, mort pendant le Concile. Ces mémoires souvent cités par Pallavicini, vont de 1513 au mois d'octobre 1562. La correspondance de Seripandi, conservée à Naples, remplit à elle seule dix-neuf volumes.

Mais comment se fait-il, demande Theiner, que ces trésors littéraires se trouvent ailleurs qu'aux archives du Vatican; que certains documents relatifs au concile de Trente soient allés se réfugier, par exemple, chez un lord anglais, M. Guilford? Le noble lord s'en montre, paraît-il, fort jaloux. Car, non-seulement il a refusé de les communiquer, mais encore il trouva très-étrange que le préfet des archives papales eût voulu faire un si long voyage pour chercher des documents qui devaient, disait-il, abonder à Rome (Préface. p. VII). Comment s'expliquer cet autre

phénomène, à savoir que les archives du Vatican n'ont presque rien d'important sur la période conciliaire de Paul III et de Jules III [1], abstraction faite des actes de Massarelli et de son journal privé, tandis que Naples et Florence possèdent là-dessus des pièces authentiques de première importance? Comment y sont-ils venus? Le P. Theiner suppose que la plus grande partie des documents était restée dans les archives de la famille des Corvini à laquelle appartenait Marcel II, et de celle des Farnèse. Voulant examiner par lui-même les actes relatifs à ce concile sous Paul III, Marcel II les aurait pris chez lui, et, après sa mort, arrivée au bout de vingt-deux jours de pontificat, ils auraient passés dans sa famille à Pulciano, où ils se trouvaient encore en 1786. Une copie en a été faite alors pour le grand duc de Toscane, Léopold Ier, au prix de 8,000 ducats, et déposée par celui-ci aux archives centrales de Florence. Theiner dit en avoir obtenu une nouvelle copie en deux volumes, faite par ordre du généreux grand-duc.

Une autre partie des documents, la plus considérable, aurait suivi à Naples les Farnèse. Le cardinal Alexandre Farnèse, neveu de Paul III, était, lors du Concile, un personnage des plus influents. A l'avénement de Charles Farnèse, duc de Parme, au trône des Deux-Siciles, de nombreux documents originaux, faisant partie de son héritage, l'auraient suivi à Naples, d'autres seraient restés à Florence. Ce ne sont là d'ailleurs que des conjectures de l'éditeur, qui n'a pas manqué d'y mêler des insinuations malveillantes contre la Compagnie de Jésus. A l'en croire, ces documents seraient devenus la propriéte de l'Ordre et partant condámnés à ne pas voir la lumière.

De ce qui précède on voit suffisamment l'importance qu'ont pour l'histoire les *Actes* rédigés par Angelo Massarelli. Si son travail n'a pas été rendu public immédiatement, d'abord sa mort en fut la cause, puis celle de Pie IV, qui avait exprimé l'intention formelle de les faire imprimer, et en avait déjà donné l'autorisation au célèbre typographe Paul Manuce, à qui nous devons, en effet, la première édition des canons et décrets du Concile, imprimée en 1564. C'est pour nous une raison de nous réjouir en voyant enfin ces *Actes* paraître après plus de trois siècles d'oubli; et, vu leur importance,

[1] On doit faire une réserve pour ce pape. La Vaticane conserve, en effet, les documents recueillis par Frédéric Nausea, évêque de Vienne et orateur de l'empereur auprès du Concile sous Jules III. Mais ce n'est qu'une copie (l'original ayant disparu depuis longtemps). Elle se trouve dans les trente volumes déposés aux Archives du Vatican.

on est en droit d'attendre que l'édition ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'intégrité et de l'exactitude. Le titre le promet d'ailleurs en termes formels. Reste à voir si l'exécution répond à la promesse, si les *Actes* qu'on nous donne sont réellement tels que les annonce le titre, authentiques et complets *(genuina et integra)*.

En exposant la méthode qu'il a cru devoir suivre dans son édition, le P. Theiner s'est chargé lui-même de nous renseigner là-dessus. Dans sa préface, il déclare naïvement que, s'étant proposé de rendre la volumineuse collection de Massarelli accessible au plus grand nombre possible de lecteurs et vraiment utile, il fallut trouver le moyen de concilier l'abondance des matières avec la brièveté commandée par l'intérêt du lecteur. De là des omissions inévitables et nombreuses; l'éditeur les énumère l'une après l'autre. D'abord, il a impitoyablement retranché tout ce qui a été déjà imprimé ailleurs, particulièrement chez Le Plat, Martène et Raynaldi auxquels, par ce motif il renvoie sans cesse le lecteur. Il a, par la même raison, omis de reproduire les canons et les décrets du Concile, c'est-à-dire la partie essentielle. L'exception n'a été faite que pour les *Actes* écrits par Paleotto, dont il existe déjà une édition assez récente (1842). Secondement, l'éditeur des *Actes* a cru devoir omettre, *pro nunc*, tout ce qui se rapporte à la période pendant laquelle le Concile siégeait à Bologne. Le concile de Bologne ne fut rien moins qu'oisif; dans l'intervalle de deux années environ (du 23 mars 1547 au 13 septembre 1549), il a tenu 58 congrégations des théologiens, 112 générales et 3 sessions solennelles. Il est vrai, aucun décret dogmatique ne date de cette période conciliaire; mais cela ne diminue point l'immense intérêt que doivent avoir, surtout pour la science, les traités des premiers théologiens du temps, et le regret qu'on éprouve en se voyant privé d'un pareil trésor n'est que très-légitime.

Le même sort atteint presque tous les discours solennels soit des Pères du Concile, soit des orateurs laïques, fussent-ils remarquables par l'éloquence ou même inédits. Les *votes* des théologiens ont également subi des abréviations, ainsi que les nombreux avis que les présidents donnaient à l'assemblée ou les titres des orateurs qui sont invariablement répétés tout au long dans l'original. Parfois la brièveté nuit même à la clarté. Ainsi, par exemple, celui qui parlait au nom de l'évêque d'Augsbourg est constamment désigné sous le titre de *procurator Augustanus*. Les *Actes* disent cependant qu'il y en avait deux, un chanoine d'Augsbourg, et le P. Le Jay, de la Compagnie de Jésus.

Enfin, le texte intégral de l'original n'est reproduit que pour les trois premières sessions à titre de spécimen, et pour la dernière, à cause des signatures des membres du Concile ; toutes les autres ont été quelque peu diminuées, toujours dans l'intérêt du public, afin de lui épargner l'ennui des répétitions inutiles et aussi afin de rendre l'ouvrage le moins cher possible. Les deux volumes se vendent cependant, à Paris, 130 francs.

Quant aux *Actes* du cardinal Paleotto, l'éditeur s'est borné à reproduire l'édition de M. Mendham (Londres, 1842), après l'avoir collationnée avec les deux manuscrits que l'on conserve aux archives du Vatican et purgée des fautes dont elle fourmille (Préface, p. VIII).

On le voit, l'élimination a été systématique. Le lecteur jugera par lui-même ce qu'il faut penser de l'intégrité des *Actes* reproduits d'après une pareille méthode. Pour notre part, nous aurions préféré qu'ils fussent donnés *in extenso*, sauf quelques modifications de peu d'importance. Entre autres avantages, nous aurions celui de ne pas être obligés de recourir à d'autres sources auxquelles l'éditeur nous renvoie sans cesse.

Mais ce qui nous a douloureusement impressionné, c'est l'esprit qui a présidé à la publication des *Actes* du grand concile et qui se révèle tout entier dans la préface. Les limites de ce compte rendu ne permettent pas d'en faire une analyse. Nous dirons en peu de mots notre pensée. En lisant attentivement les considérations auxquelles l'éditeur s'y abandonne, il nous a semblé entendre je ne sais quel accent de rancune et comme un blâme tacite de ce qui s'est fait au dernier concile. Chose singulière ! L'éditeur, ancien archiviste du Vatican, membre de plusieurs congrégations romaines, consulteur d'une des congrégations préparatoire du Concile, enfant de saint Philippe de Néri, eut le talent de ne jamais nommer ni le concile du Vatican ni l'auguste Pie IX, tout en parlant d'eux continuellement à mots couverts. Les éloges qu'il décerne au concile du XVI[e] siècle, éloges qui sont assurément très-mérités, deviennent sous sa plume une condamnation de celui de 1870. « Tout le monde est persuadé, ainsi débute la préface, que depuis le concile œcuménique de Nicée (325), il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais d'autre plus grand que celui de Trente. » Et après avoir fait ressortir les services rendus par ce concile à l'Église et à la société, « ce n'est pas, dit-il, un simple recueil de canons et de décrets que les Pères de Trente ont publié ; c'est un véritable *Code de lois* que tous les futurs conciles devraient suivre, sous peine de dégénérer

en une représentation théâtrale *(speciem comœdiæ cujusdam)*, au plus grand préjudice de l'Église et à la joie des hétérodoxes. » (P. III.) Les Pères du concile de Trente auraient joui de la plus grande liberté dans les débats ; les légats du Pape ne *dictaient* point les avis, ils les *approuvaient;* loin de vouloir *dominer* l'assemblée, ils se bornaient à en avoir la *direction.* « Pontifices romanos per legatos suos præsidentes munus *unice moderatorum,* quod sacrum eorum officium erat, non *imperantium* exercuisse... Non *dictatores,* sed *approbatores* extitisse legum sacrarum. » (P. XVI.) Jamais ils ne se seraient permis d'enlever la parole à aucun prélat, eût-il proférer des hérésies (p. XVIII), etc., etc.

En parlant de l'oubli auquel les *Acta* de Massarelli ont été voués durant trois siècles, l'éditeur en rejette la faute sur l'incurie du Saint-Siége, comme il reproche aussi aux souverains pontifes d'avoir laissé distraire les actes publics de l'Église au profit de leur famille, — reproche motivé par le sort qu'ont eu, d'après Theiner, certains documents relatifs au concile de Trente, et dont il a été question plus haut. Ce zèle pour les intérêts de l'Église paraîtra, peut-être, un peu équivoque sous la plume de celui qui, entendant à sa manière la charge d'archiviste pontifical, avait donné à plus d'un document important une publicité nullement autorisée et qui publie la présente édition des *Actes* massarelliens en Croatie, au lieu de la faire paraître au centre de la catholicité, revêtue de la sanction papale.

Ce que nous avons dit de la préface s'applique aussi, dans une certaine mesure, au texte même des actes conciliaires. On y trouve, semées çà et là, des allusions, moins directes, il est vrai, mais toujours assez transparentes. On n'a qu'à ouvrir les deux volumes : partout on rencontre des passages imprimés en caractères espacés ou en petites capitales, preuve manifeste que l'éditeur voulait attirer sur tel ou tel endroit, l'attention du lecteur. Il a oublié de nous dire si cette particularité existe dans l'original. Or, l'ensemble de ces passages témoigne d'une arrière-pensée qui n'aura rien de mystérieux pour quiconque est au courant de l'histoire du dernier concile, et cette manière d'agir n'est guère de nature à favoriser l'affection et le respect dus au Vicaire de Jésus-Christ et aux prérogatives du siége apostolique [1].

[1] Pour ne citer qu'un exemple : à la page 141 du tome I, on lit les paroles suivantes prononcées par un prélat portugais au sujet de la résidence des évêques : « Prius deberet tractari de impedimentis præsertim quæ proveniunt de Urbe, propter quæ nisi deleantur, oportet nos recurrere ad tribunal Cæsaris, ut ipse nos defendat. »



Nous n'avons rien dit du texte même des *Actes*, par la raison qu'il échappe à l'analyse d'un compte rendu bibliographique. La table des matières placée à la fin du deuxième volume en donne suffisamment l'idée, bien qu'un index des noms propres n'eût pas été de trop. Quant à l'exécution matérielle, elle fait honneur aux presses de la société bibliophile d'Agram; toutefois nous y avons remarqué plusieurs fautes d'impression assez saillantes.

Quoi qu'il en soit, et malgré les réserves dictées uniquement par l'amour de la vérité, la présente édition des *Actes du concile de Trente* sera d'un très-grand secours à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce grand concile et de l'Église catholique en général. En les lisant, on voit, pour ainsi dire, la genèse et l'histoire de chaque canon, de chaque décret, ce qui en rend l'étude intéressante au plus haut degré.

Nous aurions voulu ne donner à l'ouvrage de Theiner que des éloges; mais la critique a aussi des droits; nous ne croyons pas les avoir outrepassés. Si, cependant, elle paraît à quelqu'un trop sévère, nous lui rappellerons l'adage devenu presque banal, à force d'être répété: *Amicus Plato, magis amica veritas.* J. MARTINOV.

LA FRANCE ET ROME, étude historique, d'après les documents inédits tirés des archives de France et de l'étranger, par JUNG, officier d'académie, officier de la Légion d'honneur. Paris, Charpentier; in-12, p. XI-437. 1874.

Ce livre, d'une érudition aventureuse, repose tout entier sur une thèse fausse, appuyée par des arguments dont l'infirmité n'a souvent d'égale que la confiance de celui qui les formule.

Dès le premier mot de la dédicace, il est facile d'entrevoir l'esprit qui dirige ce travail et le genre de témoins que M. Jung appellera de préférence. « A qui mieux qu'à l'auteur de la *Question romaine* puis-je faire hommage de cette étude historique ? » En effet, invoquer à propos de Rome l'autorité de M. About, c'est révéler, sans le vouloir, que l'histoire va prendre ici les couleurs du pamphlet.

A l'en croire, M. Jung « respecte infiniment toutes les opinions, » et rien n'est plus loin de sa pensée que de se présenter comme « l'adversaire né » de cet « ultramontanisme » contre lequel il va s'armant en guerre; toutefois nous n'attendrons pas longtemps pour savoir qu'il attribue la crise que nous traversons à l'ingé-

Les mots *ad tribunal* et les suivants sont imprimés en gros caractères, les précédents en lettres espacées.

rence d'un pareil ennemi « dans les affaires de l'intérieur et de l'extérieur. » On conjecturait naïvement jusqu'à ce jour que les catastrophes qui renversaient chez nous le trône, au dernier siècle, avaient été préparées par les mêmes conspirateurs qui s'attaquaient à l'autel. Mais point. Si la royauté « a dû succomber dans notre pays, » c'est qu'elle a négligé les « traditions, » c'est qu'elle a désobéi à ces « lois d'existence nationale » qui lui permirent autrefois de soutenir « le gallicanisme contre l'infaillibilité, l'autorité laïque contre l'autorité séculière (?) et cette dernière contre la prépondérance des réguliers. » Si la monarchie « se soutient encore dans les États du Nord, » c'est qu'elle ne s'est pas « ingéniée à enrayer le mouvement qui les entraîne, mais elle a cherché au contraire à l'assimiler (?) de manière à combiner les intérêts de ses peuples avec les siens propres. »

Assimiler un *mouvement* qu'on ne s'est pas ingénié à *enrayer!* Ce français est petit et la pensée manque de jour; mais nous ne voulons pas nous amuser aux bagatelles de la porte, et nous nous hâtons de quitter l'avant-propos pour entrer dans le livre.

I. Le chapitre premier s'ouvre par un « tableau de Rome en 1662 » d'où la fantaisie n'est pas exclue. Il est vrai que l'auteur se rend involontairement justice dans cette phrase, d'une harmonie rude et d'une construction équivoque : « Ce spectacle, quelque *exact* et quelque triste qu'il *paraisse être*, n'en conservait pas moins un caractère tout spécial de grandeur. » J'en suis fâché pour M. Jung, mais le célèbre protestant lyonnais, Jacob Spon, qui visitait Rome vers la même époque (1674-1675), écrit qu'il était « fort ébloui » de ce *triste* spectacle. J'ai sa relation sous les yeux (édition de Lyon, 1678), et je vois qu'à son sens il faudrait être « tout à fait stupide pour ne pas trouver à Rome dequoy se satisfaire en toutes manières. » (T. I, p. 39.) Il reconnaît sans doute qu'il peut y avoir là du mal comme partout, mais il ajoute avec une pointe d'ironie : « Ceux qui trouvent qu'il se fait tant de mal à Rome ont eu part asseurément à celuy qui s'y commet, et l'on n'apprend ordinairement le vice qu'en le commettant. » (P. 47.) Or, Spon était un homme de valeur, calviniste zélé, et peu disposé à flatter le gouvernement des papes, comme on peut s'en assurer en lisant sa vive polémique avec le P. de la Chaize.

M. le capitaine d'état-major, habitué « au jeu simple de nos ministères, » est assurément libre de ne point admirer ce qu'il appelle le « mécanisme compliqué » de l'administration romaine, mais il a tort, même en critiquant les abus, d'employer indistinctement les

gros mots de « génie mercantile, » de « gangrène, » de « vénalité. » d'« agio effréné ; » et nous ne voyons ni en quoi la « domesticité » papale est « si dangereuse pour le maintien de la dignité humaine, » ni comment le nombre des Congrégations s'est naturellement accru « aux dépens des libertés religieuses, et de l'autonomie spirituelle des différents États catholiques. » M. Jung est plus plaisant quand il ne donne « que cinq cents années d'existence » à l'institution canonique des évêques, ou quand il attribue aux souverains pontifes ce fameux « droit de régale » qui n'a jamais regardé les papes. M. Gérin, un érudit compétent dans la matière, l'a déjà charitablement averti que M. Jules Favre était seul en mesure d'écrire comme lui, sur le même sujet, à peu près autant d'erreurs que de mots. Il peut consulter les *Recherches historiques* du grave auteur, et il trouvera, à la page 44, un extrait du discours que prononça l'académicien-avocat devant la chambre des députés, le 21 mars 1861. M. Jules Favre, qui sait accommoder l'histoire au gré de ses passions politiques, se rencontre avec M. Jung pour imputer au Saint-Siége la prétention d'avoir recueilli les revenus des bénéfices vacants du royaume. « Toujours, Messieurs, pour la question d'argent. » Eh ! non, Monsieur. C'est le roi qui avait alors cette prétention et qui disputait les fruits de ces bénéfices, non au pape (désintéressé dans le débat) mais aux évêques.

II. Le chapitre second, dans le livre de M. Jung, traite la question du « clergé de France sous Louis XIV. » Ne disons rien de nos cardinaux actuels qu'il estime « peu indépendants, craintifs, soumis au Vatican contre lequel ils n'ont plus le courage ni la force de lutter, » et qu'il oppose volontiers à ces « cardinaux d'alors » qui étaient, d'après lui, « les antagonistes nés du pape, au point de vue des tendances ultramontaines, c'est-à-dire romaines. » Comme preuve du mauvais vouloir de la cour pontificale, l'auteur remarque qu'il y eut, à cette époque, « *peu ou prou* de Français gratifiés de la barrette, » en sorte que « la France se trouvait isolée dans Rome même, » ou du moins n'y était représentée « que par des cardinaux étrangers. » Encore une phrase malheureuse, et qui exprime le contraire de ce qu'elle veut dire ! Vaugelas avait bien raison de nous mettre en garde contre cet écueil : « *Prou* est un vieux mot français pour dire *assez*, *beaucoup*, dont plusieurs usent encore en parlant, mais il ne vaut rien pour écrire. »

Si je relève de telles *peccadilles* (pour employer la langue de M. Jung), c'est qu'il nous reproche avec humeur « l'étude annihi-

lante du latin et du grec, » en vue sans doute de nous faire étudier « le francais » à d'autres écoles.

Poursuivons. Où l'auteur a-t-il appris que « l'état-major » de notre épiscopat fût composé, en ce temps, de « 150 évêques et de 15 archevêques? » Cent soixante-cinq, c'est beaucoup, c'est même plus qu'il n'y en eut jamais. Aussi, serions-nous curieux de voir dresser ce tableau, si celui qu'on nous donne du clergé régulier n'était fait pour nous tenir en singulière défiance. C'est, en effet, la première fois que nous trouvons les prêtres de Saint-Sulpice confondus avec les oratoriens, de même que ces derniers seront confondus tout à l'heure avec les sorbonnistes. Et que dire des Ursulines « *organisées* par *mademoiselle* Acarie? » Quant aux Jésuites, il y aurait à noter au passage certaines bévues piquantes, ne serait-ce que cet « administrateur » imposé au général par la onzième congrégation. C'est « admoniteur » qu'on voulait dire; mais les protes sont sans pitié. Ce qui est plus sérieux, c'est que M. Jung veut bien regarder l'institution des Jésuites comme « un des points d'arrêt ou plutôt de départ » qu'il signale à travers les siècles dans la « progression de l'expansion humaine. » La progression de l'expansion! — Il va jusqu'à constater la « supériorité de ce mécanisme sur l'organisation militaire de notre pays. » On n'est pas plus galant. Que dis-je? Ce qu'il admire surtout « dans ce mécanisme, » — il aime le mot — c'est la *prescience* (sic) de saint Ignace, de « cet ancien officier, » sorte de Moltke du XVIe siècle, dont le génie sut appliquer « à la religion, à la propagande et à sa direction, les principes stratégiques qui règlent nos institutions modernes, qui ont fait la force principale de l'armée allemande et que l'on a tant de peine encore à accepter en France en 1874. »

Décidément les Jésuites ont du bon. Mais comment s'étonner de leur « rapide et merveilleux développement, » quand leurs moyens d'action se résumaient dans ces trois agents : « la confession des chefs d'État, l'éducation et les missions, qui leur donnèrent une influence considérable sur la politique, le commerce naissant et les consciences! » Voyez-vous cet ingénieux rapprochement des « missions » et du « commerce! » Et parce que M. Crétineau-Joly aura écrit, « naïvement » selon lui, que ces religieux « ne se déploient à leur aise qu'à l'abri d'une autorité que les factieux ne viennent pas travailler, » M. Jung ira conclure à la nécessité pour eux de s'appuyer sur « les gouvernements autoritaires! » Et l'on sait ce que veut dire un pareil mot dans certaines bouches. Mais puisqu'il a lu l'historien récent de la Compagnie de Jésus, puisqu'il se sert

largement de son ouvrage pour faire un résumé, d'ailleurs fort incomplet, du gouvernement de la société, notre auteur eût mieux fait d'approfondir avec lui une question qu'il connaît mal, plutôt que de recourir à cette évasion par trop commode : « Quoi qu'en dise M. Crétineau-Joly. »

Je sais que M. Jung se prépare à jeter, sur un point particulier de l'histoire des Jésuites, autant de lumière qu'il a cru naguère en répandre sur « l'homme au masque de fer. » Eh bien ! nous le verrons venir ; car il ne nous déplaît pas d'apprendre comment il réussira à travestir le Vén. P. de la Colombière en un vulgaire conspirateur, et à faire un vrai Jésuite de ce ridicule aventurier qui avait nom Titus Oates. Mais nous lui demanderons de citer avec exactitude et précision les sources où il va puiser, car cette probité littéraire est surtout de mise dans les controverses délicates, et nous avons le regret d'avouer que, vérification faite, certaines citations du livre qui nous occupe sont tout simplement au rebours de la vérité. Je dois produire ici quelques exemples.

III. M. Jung donne, entre guillemets, l'extrait suivant d'un ouvrage de Richelieu : « La licence est si grande dans les monastères d'hommes et de femmes, qu'on ne trouve là que des scandales et des mauvais exemples, en la plupart des lieux où l'on aurait dû chercher l'édification. » L'accusation est grave : M. Jung veut en conclure que le célèbre cardinal « tolérait simplement » les couvents de femmes, et même que, « hommes et femmes, il les rangeait tous dans la même catégorie morale. » Examinons.

J'ouvre le *Testament politique* de Richelieu, où, sans qu'on le dise, est censée se rencontrer *textuellement* la phrase que nous venons de transcrire; je lis, à la première ligne de la section 1 du chapitre II : « Quand je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse les gentilshommes et autres personnes laïques posséder par confidence non-seulement la plus grande partie des prieurés et abbayes, mais aussi des cures et évêchés, et quand je considère qu'en mes premières années la licence *était* si grande dans les monastères d'hommes et de femmes, qu'on ne *trouvait en ce temps-là* que des scandales et des mauvais exemples en la plupart des lieux où l'on *devait* chercher de l'édification, j'avoue que je ne reçois pas peu de consolation que ces désordres *aient été si absolument bannis sous votre règne* que maintenant les confidences et le déréglement des monastères soient plus rares que les légitimes possessions et les religions bien vivantes l'étaient en ce temps-là. Pour continuer et augmenter *cette bénédiction*, Votre Majesté n'a autre chose à

faire, à mon avis, que d'avoir un soin particulier de remplir les évêchés de personnages de mérite et de vie exemplaire ; de ne point donner les abbayes et autres bénéfices simples de sa nomination qu'à des personnes de probité. » — Nous sommes loin du texte de M. Jung, et le cardinal, on le voit, exprimait le contraire de ce qu'il lui fait dire. Qu'on ne se hâte même pas trop d'accuser le relâchement des monastères au temps de la jeunesse de Richelieu, car il venait de déclarer que c'était par suite de l'oppression de l'Église et par la faute du pouvoir civil.

M. Jung prétend que le cardinal conseillait au roi « de ne point se gêner pour améliorer cet état de choses, en réformant les uns et chassant les autres. » Où a-t-il vu ce conseil de *chasser* qui que ce soit? Richelieu disait : « Comme il est de la piété de Votre Majesté de travailler au règlement des anciennes religions, il est de sa prudence *d'arrêter* le trop grand nombre des nouveaux monastères, qui s'établissent tous les jours. » Nous n'examinons pas si Richelieu avait tort ou raison de parler ainsi, mais enfin il ne disait pas autre chose. Malheureusement on va le traduire encore avec la même inexactitude, dans l'historique des « conflits entre la France et Rome. »

Et d'abord, nous croyons superflu d'avertir que, pour M. Jung, Pepin et Charlemagne, de concert avec les papes de leur temps, se sont réciproquement attribué « ce qui ne leur appartenait pas. » Il est évident qu'à ses yeux l'admirable Mathilde de Toscane doit tout au plus prendre rang parmi les femmes « honnêtes sans doute, mais surexcitées et nerveuses; » et si les Grégoire VII, les Innocent III et les Boniface VIII ont essayé « d'ériger l'ultramontanisme en principe politique, » cette faute s'explique par « l'égarement où peuvent tomber de grands esprits, malheureusement *impondérés*. » — Impondérés! mais tous les esprits en sont là, car on ne les pèse pas, on ne peut pas les peser. Nous soupçonnons que l'auteur emploie ce terme de physique, toujours pris dans le sens propre, comme le contraire de ce qu'on nomme, en style figuré, *pondération* et *pondérer*. Ce que c'est que d'avoir horreur de « l'étude annihilante ! »

Faut-il s'étonner, après cela, que l'auteur ne songe même pas à mettre en doute l'authenticité de la « pragmatique sanction de saint Louis, » malgré l'autorité des nombreux contradicteurs qui lui reconnaissent un caractère notoirement apocryphe? Une pareille pièce est un morceau de roi, et il la sert *in extenso* à ses lecteurs, y compris l'article additionnel sur « les exactions et le-

vées de deniers imposés par la cour de Rome, » dont Fleury lui-même dénonçait la fausseté historique.

Mais c'est ici que M. Jung, qui en est encore à confondre une « pragmatique » avec un « concordat, » va faire une nouvelle citation de Richelieu, non moins infidèle que les précédentes, par cela seul qu'elle est incomplète. Le cardinal, parlant de l'édit rendu en 1438 dans la Sainte Chapelle de Bourges, écrit en effet : « Elle (l'Assemblée) forma une *pragmatique* des décrets de ce concile (celui de Bâle) dont elle résolut l'exécution sous le bon plaisir du roi qu'elle supplia d'en être l'exécuteur. Le roi, adhérant aux supplications de ce clergé, enjoignit par ordonnance expresse à ses juges royaux de faire observer religieusement la pragmatique qu'il avait résolue. » — Fort bien, comme citation ; mais, pour nous édifier sur la façon dont Richelieu apprécie cet antagonisme avec Rome qui fut, selon M. Jung, « la gloire de nos rois les plus populaires et de nos ministres les plus remarquables, » il eût été convenable d'ajouter avec lui : « Et c'est de là que le mal que l'Église souffre maintenant en ce royaume, par l'entremise des officiers du roi, reprit nouvelles forces, après le commencement qu'il avait eu sous le règne de Charles VI. Et c'est de là que les parlements de Paris ont pris occasion de s'attirer la connaissance de la plus grande partie de ce qui n'appartient qu'au tribunal de Dieu. »

Le fait est que Richelieu entend constater simplement, dans l'exposé de cet « antagonisme, » que le premier fondement de l'usage des *appels comme d'abus* vient « de la confiance que les ecclésiastiques prirent sur l'autorité royale, lorsqu'étant maltraités par les antipapes Clément VII, Benoît XIII et Jean XXIII réfugiés en Avignon, ils eurent recours au roi Charles VII lors régnant, pour être déchargés des annates, des pensions et des subsides extraordinaires qu'ils leur imposaient trop souvent. » Il suffit pour en avoir la preuve, d'ouvrir le *testament* du cardinal, à la première ligne de la section VIII du chapitre II. « Je n'entreprends pas en ce lieu, écrit-il, d'éclaircir l'origine des *appels comme d'abus*, comme une chose dont la connaissance soit absolument nécessaire ; pourvu qu'on sache apporter un remède *à un tel mal*, il importe peu de sçavoir quand il a commencé. Je scay bien qu'il est difficile de découvrir la vrayé source de cette pratique. » Et c'est alors que Richelieu cite le propos de Servien : « J'eusse voulu connaître l'auteur d'un si bon règlement pour lui ériger une statue. » Cette parole que M. Jung applique faussement au *concordat* (lisez *pra-*

gmatique) de Bourges, serait étrange dans la bouche d'un avocat-général, car elle supposerait qu'il ignorait les auteurs, pourtant si connus, de cet édit fameux.

IV. Arrivant à un vrai concordat, celui de Léon X et de François Ier, signé, dit M. Jung, par « les cardinaux d'Ancône et de *Sanctiquarto* (sic), » il croit savoir que « la conséquence première » de cet acte « désastreux » fut « l'introduction des clercs réguliers en France (Barnabites, Jésuites, etc). » L'énumération s'arrête là, et c'est heureux. En effet, le concordat remonte à 1515 ; d'autre part, l'établissement légal des Jésuites à Paris date de 1561, et c'est en 1608 que le roi Henri IV appelle les Barnabites dans notre pays. On peut donc trouver déjà que la « conséquence première » s'est bien fait attendre; mais, sous peine de donner à notre compte rendu des proportions exagérées, il faut nous borner à toucher quelques points plus saillants.

Avant toute chose, et indépendamment de notre appréciation personnelle sur la politique de Richelieu, repoussons, comme une double injure à sa mémoire, une insinuation et un éloge que ce livre lui adresse. Non, Richelieu n'a pas rêvé un patriarcat français, véritable schisme dans l'Église de Dieu : cette insinuation contredit le texte même du cardinal, et l'appui que lui donne la maigre autorité de M. Henri Martin n'est pas faite pour ajouter quelque chose à sa valeur. Non, Richelieu ne s'est pas déclaré l'adversaire de l'ultramontanisme à la façon de M. de Bismarck : il n'y a aucun parallèle à établir entre les deux politiques et les deux hommes, et c'est une offense au caractère de notre grand ministre que de laisser croire qu'il jugeait la suprématie papale avec l'esprit et les tendances du chancelier allemand. Mais M. Jung paraît si peu au courant des choses dont il parle, de « l'infaillibilité, » par exemple, qu'il donne comme une preuve que Richelieu n'admettait pas celle de la cour de Rome, les paroles suivantes du célèbre cardinal : « Il n'y a personne qui ne sache que les ordres *qui sont de la pure police* en l'Église peuvent et doivent souvent être changés, selon le changement des temps. » Quels rapports ces *réformes* ont-elles avec *l'infaillibitité?* Il est vrai encore que, pour M. Jung, « l'infaillibilité n'est en réalité que l'adaptation à l'Église et à son agencement (!) de la puissante et merveilleuse association des Jésuites. » Et qu'on aille nier maintenant la *prescience* d'Ignace de Loyola !

Dans cette histoire « des conflits, » notre officier cite ce passage de Richelieu : « Si les rois sont obligés de respecter la tiare des souverains pontifes, ils le sont aussi de conserver la puissance de leur

couronne. En telles occasions, l'opinion de nos pères doit être de grand poids ; les historiens et les plus célèbres auteurs, qui ont écrit en chaque siècle, doivent être consultés soigneusement en ces rencontres auxquelles rien ne peut être si contraire que la faiblesse et l'ignorance. » Richelieu a dit cela, c'est vrai ; mais... (il y a un *mais!)* il a dit autre chose encore, entre ces deux phrases, que M. Jung regrettera d'autant plus de ne pas avoir séparées par des points, qu'il y a dans l'intervalle toute une page d'impression. Je cite à mon tour. Après avoir dit que les rois sont obligés « de conserver la puissance de leur couronne, » le cardinal ajoute (chapitre II, section IX) : « Cette vérité est reconnue de tous les théologiens, *mais* il n'y a pas peu de difficulté de bien distinguer l'étendue et la subordination de ces deux puissances. En telle matière, il ne faut croire *ni les gens du palais*, qui mesurent d'ordinaire celle du Roy par la forme de sa couronne, qui étant ronde n'a pas de fin, ni ceux qui *par l'excez d'un zèle indiscret*, se rendent ouvertement partisans de Rome. La raison veut qu'on entende *et les uns et les autres*. » Et, quelques lignes plus bas : « Je puis dire avec vérité avoir toujours trouvé les plus sçavants religieux de tous les ordres si raisonnables en ce sujet, que je ne leur ay jamais vû aucune faiblesse, qui les eût empèché de vouloir défendre les justes droits de ce royaume ; aussi n'ay-je jamais remarqué en eux aucun excès d'affection pour leur païs natal qui les pût porter à vouloir, *contre les vrais sentiments de la Religion, diminuer ceux de l'Église pour augmenter les autres.* » Voilà bien des explications supprimées.

On nous pardonnera de passer sous silence les chapitres qui ont trait à l'expédition de 1646, à l'affaire des Corses sous Louis XIV et à l'Assemblée générale du clergé de France en 1682. Il ne nous en coûte nullement de reconnaître qu'il y a là de nombreuses pièces, fort curieuses, habilement extraites pour la plupart des archives du Dépôt de la guerre, et présentant dans leur ensemble un incontestable intérêt. Nous rappelons seulement que ces divers points d'histoire moderne ont été naguère élucidés dans tel ouvrage de maître, dans telle importante revue, dont M. Jung ne souffle mot, qu'il ignore peut-être, et qu'il aurait cependant tout avantage à parcourir, ne fût-ce que pour contrôler les allégations, parfois étranges et souvent passionnées, des dépêches de Grémonville. Ai-je besoin de nommer la *Revue des questions historiques* et les *Recherches* de M. Charles Gérin, consciencieux travaux où les documents ne sont pas seulement produits, mais débattus et pesés?

Passons également sur le « concordat de 1801 » dont l'exposé ne peut qu'être partial sous la plume d'un écrivain qui ne trouve pas à citer, une seule fois, la pièce capitale du procès, je veux dire celle du négociateur en titre, les « mémoires du cardinal Consalvi. » Pourquoi dès lors chercher à obtenir de M. Jung qu'il ne confonde point le « concordat » lui-même avec les « articles organiques, » lesquels y furent annexés par le fait d'une supercherie peu avouable?

V. Restent les chapitres consacrés à l'histoire religieuse contemporaine. Ils font peine à lire. Ainsi, pour M. Jung, la question romaine a reçu, pour quelque temps, et au point de vue politique, « une solution conforme aux nécessités modernes! » Et il croit sérieusement, au « plébiscite voté à l'unanimité, moins quelques voix, par *tous* les sujets du Saint-Père! » et cette drôlerie de scrutin, qui prête encore à rire à toute l'Europe, lui paraît avoir « légitimé » la victoire sacrilége des canons de la porte Pia! — Comme il est de bon goût, après cela, de s'essayer à plaisanter sur le nombreux personnel de la maison papale, ou sur les distinctions honorifiques dont les souverains pontifes ont (depuis plus longtemps que l'auteur ne le croit) récompensé de généreuses fidélités et de nobles services! Me trompé-je? Il me semble qu'un capitaine d'état-major n'a pas meilleure grâce à critiquer la multiplicité de certains rouages administratifs, qu'un officier de la Légion d'honneur à se railler des décorations et des rubans.

Et cependant rien ne vaut les inexactitudes de langage, les méprises d'interprétation, les erreurs de faits qui surabondent dans les derniers chapitres du livre. Il faudrait, pour relever toutes ces choses, nous arrêter presque à chaque pas. Les unes sont grotesques, il en est de puériles, il en est de peu généreuses.

Grotesque, en réalité, cette mystification dont M. Jung n'a point senti qu'il était la victime dans le prétendu « incident de Mons. » (P. 347.) Il a pris, cette fois, non point le Pirée pour un nom d'homme, mais une brillante figure de rhétorique, inventée par un journaliste en disette de copie, pour de l'histoire contemporaine et de l'histoire vraie. Et la belle indignation que la sienne, à ce sujet, contre « l'évêque de Mons! » d'une ville qui n'a point d'évêché.

Puérile, cette hypothèse (offensante à plusieurs égards) de maisons d'instruction « dirigées par des gens obéissant uniquement à M. de Bismarck » (p. 300); hypothèse inventée pour mieux faire sentir, selon lui, le danger « d'appliquer les principes de liberté, » en fait d'enseignement, à un corps religieux qui n'accepte plus que

« le mot d'ordre venu de Rome. » Puéril aussi ce dilemme, — car M. Jung ne dédaigne pas, de son côté, les figures de rhétorique, — dont la conclusion terrible représente à l'esprit « une société composée tout d'un coup et uniquement de maisons religieuses. » Et l'auteur de s'écrier : « A quoi servirait-elle? comment vivrait-elle? Comment se recruterait-elle? Voyons-nous d'ici toute cette société s'éteignant en une génération? » (P. 284.) Eh bien! franchement, c'est trop s'escrimer dans le vide et frapper des moulins.

Peu généreuse, non-seulement cette injure de « prêtre ambitieux » (p. 345), jetée à la face de l'évêque exilé qui, durant les désastres de la dernière campagne, s'est fait en Suisse la providence de nos malheureux soldats; mais encore cette accusation, si mal justifiée, qui semblerait montrer la France « contrainte de proposer la lutte aux protestants du Nord, » en sa qualité de « gardienne de Rome, alliée du pape infaillible, » et, plus tard, « la puissance de la curie romaine s'étalant à l'aise sur la patrie en deuil. » (P. 311.) Voilà qui pourra bien paraître odieux.

N'allons pas plus loin, et résumons dans une parole, comme le fait M. Jung, tout ce débat des « rapports de la France avec Rome. » Il pense que l'on pourrait *presque* en déduire cette loi qu'il appelle *curieuse :*

« La puissance de la France est en raison inverse de l'intensité de son obéissance à la curie romaine. »

Nous pensons, au contraire, que l'on doit *sans hésiter* formuler cette conclusion historiquement *rigoureuse :*

« L'abaissement de la France est en raison directe de l'oubli qu'elle a fait de ses devoirs envers l'Église et la Papauté. »

E. RÉGNAULT.

LE DOGME, — LE CULTE, — LES HARMONIES DU CULTE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE ET LA VIRGINITÉ. — L'HOMME. — LA FAMILLE. — L'ÉGLISE (deux parties). — LA SOCIÉTÉ CIVILE. — LES ORDRES RELIGIEUX. — L'ART CHRÉTIEN, par AUGUSTE RICHE, prêtre de Saint-Sulpice. Paris, Le Clère, 1874-75. In-8, 10 opuscules. — Prix : 50 cent. *franco;* 25 cent. pris en nombre pour la propagande.

M. l'abbé Riche, encouragé par Notre Saint Père le Pape Pie IX, a publié, il y a quelque temps, un ouvrage intitulé : *le Catholicisme considéré dans ses rapports avec la Société.* C'était entreprendre de traiter les questions les plus actuelles, questions auxquelles maint auteur a donné des solutions satisfaisantes, mais



qui, se reproduisant continuellement, réclament aussi souvent de nouvelles réponses. L'erreur, les préjugés, les malentendus produisent dans les âmes de si constantes obscurités, qu'il est bien permis à la vérité, toujours ancienne et toujours nouvelle, de ne point se lasser de les dissiper. Nous sommes d'ailleurs ainsi faits que les meilleures choses, bien dites une fois, peuvent être redites sans nous fatiguer, pourvu qu'elles arrivent à leur jour, avec un rajeunissement ou des différences dans leur exposition. C'est ce qui explique le nombre sans cesse croissant d'ouvrages destinés à venger notre sainte religion des injures de l'impiété ; tous ne parviennent pas à entourer le nom de leur auteur de l'auréole de la célébrité, mais tous, du moins, auront contribué, pour une part quelconque, à « fixer les incertitudes de demi-croyants, à faire tomber les préjugés d'hommes prévenus. » Ces apologistes n'ont pas visé un autre but. L'ouvrage de M. l'abbé Riche, hâtons-nous de le dire, et les hautes approbations qu'il a reçues le disent mieux que nous, n'est pas resté au-dessous de son vaste sujet. Résumant avec netteté et sobriété « les principes de la doctrine, les enseignements de l'histoire, les solutions de la controverse, il a embrassé la solution tout entière dans un cadre auquel rien n'échappe. »

Mais M. l'abbé Riche veut que son livre pénètre dans les masses ; n'ayant pas écrit pour ceux-là seuls qui peuvent se donner le luxe d'un ouvrage cher, « il s'est arrêté à la pensée de publier séparément, et au prix le plus modique, toutes les études de son livre ; et il l'a fait dans le but de le répandre par le moyen des comités, des bibliothèques et des œuvres catholiques de charité et de propagande. » Nous recommandons ces opuscules à tous ceux qui veulent participer à la diffusion de l'instruction religieuse. C. S.

CHRONIQUE

LA SITUATION DES CATHOLIQUES EN SUISSE

C'est fini : le bon droit succombe jusque dans ses derniers retranchements et les catholiques suisses ne doivent plus attendre aucune justice d'un gouvernement dont la haine brutale contre l'Église ne connaît pas de bornes. Le 23 février dernier, le *Courrier de Genève* nous apportait ce désolant télégramme :

Berne, 22 février, midi. — « La spoliation de l'Église catholique est accomplie. Le préfet et les gendarmes, après avoir procédé à l'arrestation du curé, M. Perroulaz, ont fait une perquisition domiciliaire et se sont emparés des clefs de l'église. Attroupement considérable. Le Conseil fédéral ne s'oppose pas à l'iniquité commise sous ses yeux. Tout est tranquille au palais fédéral. »

D'autre part, à Genève, le Conseil d'État, qui ne recule devant aucune ignominie afin de contenter des sectaires, a tout préparé déjà pour le vol sacrilége qui doit ravir aux catholiques cette belle église de Notre-Dame, orgueil de leur foi, témoignage éclatant de leur impérissable vitalité. Nul recours ne semble possible auprès des tribunaux humains ; la justice et la paix se sont exilées d'une terre où la vérité et l'honneur n'ont plus aucun droit. Triste fin des indignes manœuvres par lesquelles, depuis quatre ans, l'impiété, l'hérésie et le schisme, unis dans une commune haine, ont tenté de renverser l'édifice chrétien ! Mais aussi, pouvons-nous ajouter, juste châtiment qui leur fait trouver la honte et le déshonneur, où ils comptaient si bien remporter un succès !

Si, pour les vaillants qu'elle atteint, la lutte a ses tristesses, elle ne laisse pas, toutefois, d'offrir certaines consolations, indices non trompeurs de la victoire finale ; elle a aussi ses leçons qu'il est utile de méditer, ne fût-ce que pour apprendre comment l'honneur et le

triomphe après l'épreuve ne font jamais défaut aux soutenants de Dieu et de la conscience chrétienne. Nos lecteurs nous sauront gré, pensons-nous, de leur retracer brièvement les phases diverses de la persécution en Suisse, de leur rappeler les souffrances par lesquelles nos frères ont acheté le droit de demeurer fidèles à la sainte Église, les dangers qui menacent encore leur foi et l'invincible courage avec lequel ils s'opposent à tous les efforts du schisme et de l'erreur. Aussi bien, qui pourrait nous répondre que nous ne devrons pas bientôt imiter nous-mêmes leur patience et leur fermeté dans l'épreuve? Trop de signes, hélas ! présagent pour notre France un avenir sombre, tel que le radicalisme triomphant s'apprête à le réaliser. Élevons nos cœurs et soyons prêts, lorsque la main de Dieu déchaînera sur nous la tempête.

I. Origine de la persécution en Suisse. — On se tromperait fort, si l'on s'imaginait que la persécution religieuse en Suisse a pris date avec les derniers succès de la Prusse contre la France, et la levée de boucliers qui s'en est suivie contre les catholiques de l'Allemagne. Il y a trois siècles que le conflit dure ; car, depuis le jour où Zwingle dans le nord, Calvin dans le sud, eurent brisé l'unité de foi qui faisait auparavant la force et la prospérité des Cantons Confédérés, l'hostilité sourde ou déclarée ne cessa plus entre catholiques et protestants. Une première fois l'on en vint aux armes, et les protestants vaincus à Cappel (10 octobre 1531) n'osèrent plus de longtemps recourir à la force, pour inquiéter les cantons catholiques dans la libre pratique de leur religion. Ils se contentèrent d'édicter des lois draconiennes qui interdirent chez eux tout exercice du culte catholique.

Mais, après la révolution française, les traités conclus avec les puissances étrangères, l'esprit de tolérance universelle que les idées révolutionnaires avaient partout propagé, une situation nouvelle créée par des annexions de territoire et par les changements introduits dans la Confédération, tout faisait aux États protestants une obligation d'abaisser les barrières restées jusqu'alors infranchissables. C'est ainsi que Genève et Neuchâtel, entrés dans la Confédération en 1815, Berne, Bâle, Argovie, Thurgovie, etc., devinrent des cantons mixtes, c'est-à-dire composés en parties plus ou moins inégales de citoyens catholiques et protestants. Malheureusement, si les barrières politiques tombaient, l'hérésie conservait au cœur

sa haine du nom catholique. Un instant comprimée par la force, elle ne devait pas tarder à se faire jour en suscitant mille tracasseries, en infligeant de honteux dénis de justice à ces populations si religieuses, que d'insouciants politiques avaient livrées presque sans défense au pouvoir des majorités hostiles.

Le protestantisme, d'ailleurs, source féconde de divisions et d'inimitiés, s'était développé avec le cours des années et son développement, toujours au profit du rationalisme et de l'incrédulité, n'avait fait qu'augmenter le nombre des ennemis irréconciliables du catholicisme. Protestants orthodoxes, protestants libéraux et radicaux de toute nuance se supplantèrent tour à tour au gouvernement des républiques; mais, à mesure que, par leurs négations toujours croissantes, ils s'éloignaient davantage de la vérité, leur tyrannie envers les catholiques devenait aussi plus jalouse et plus implacable. C'est en 1830 que, dans quelques-uns des cantons protestants du nord, les radicaux arrivèrent au pouvoir. Leur premier soin fut de serrer les chaînes qui entravaient déjà l'action de l'Église, et quatre années ne s'étaient pas écoulées que, par l'adoption des *articles de Baden*, ils prétendaient imposer aux catholiques une véritable constitution civile du clergé, renouvelée de la révolution française. L'occupation militaire des communes eût dès lors étouffé le cri des consciences indignées, si les puissances étrangéres, parties contractantes aux traités de 1815, n'avaient fait entendre d'énergiques réclamations contre cette violation des engagements les plus solennels. Il fallut reculer. Mais, en 1846, l'alliance du Sonderbund offrit l'occasion de prendre une revanche éclatante. Cette fois, les puissances se turent et les sept cantons catholiques, ligués pour défendre leur droit, furent écrasés par la coalition protestante et radicale. Combien de maux en résultèrent pour l'Église, quelles graves atteintes furent alors portées à la liberté des catholiques, notre génération ne l'a pas encore oublié.

Pourtant, l'Église ne succomba pas, malgré l'oppression que le radicalisme fit peser longtemps sur plusieurs des cantons catholiques. Bientôt même, grâce aux circonstances extérieures qui devinrent plus favorables en France, en Allemagne et en Angleterre, une sorte de réaction se produisit. Les catholiques en profitèrent, ici pour secouer le joug radical, ailleurs pour étendre et implanter solidement leur Église dans le sol, au milieu de populations protes-

tantes sourdement hostiles. Ainsi Fribourg, Zoug et le Vallais mirent fin au despotisme radical qui leur avait été imposé et se donnèrent un gouvernement conservateur; ainsi encore, dans presque toutes les capitales protestantes, mais surtout à Genève, les communautés catholiques s'organisèrent et prirent un développement considérable, qui attestait l'inanité des efforts accomplis jusque-là pour les faire disparaître ou, du moins, les contenir dans les plus étroites limites.

Évidemment, le protestantisme était débordé, le radicalisme perdait l'une après l'autre toutes les positions conquises par la force et bientôt, si l'on n'y avisait, c'en était fait de la révolution en Suisse, où l'élément catholique acquérait chaque jour une importance plus redoutable. La résolution fut prise de ranimer la guerre contre le catholicisme et de la pousser cette fois avec une vigueur telle, que la victoire restât enfin au parti révolutionnaire. Tout, d'ailleurs, sembla favoriser les desseins des ennemis de l'Église, qui trouvèrent dans les événements survenus en 1870 un secours inespéré et une situation comme ils la souhaitaient pour réussir. La définition de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican leur fournit un prétexte contre les prétendues agressions de l'ultramontanisme; le schisme ridicule des vieux-catholiques vint à propos servir de levier pour renverser la constitution de l'Église; mais surtout l'énorme prépondérance acquise en Europe par la Prusse hérétique et bientôt persécutrice allait devenir le point d'appui solide dont avaient besoin nos tyrans pour mener à fin leur œuvre de destruction. Dès lors, l'entente était commandée entre les radicaux suisses et le despote germain : ils avaient même but, ensemble ils devaient travailler à l'atteindre par des moyens concertés. Telle est l'origine de la lutte commencée en 1870, et qui dure encore.

Mais, avant d'en présenter le tableau à nos lecteurs, nous devons faire remarquer la différence qui existe entre la persécution religieuse conduite en Prusse par le chancelier de l'empire et celle que le radicalisme protestant fait subir aux catholiques dans la Suisse. L'unité du royaume prussien a permis à M. de Bismark de faire peser le même joug sur tous les sujets catholiques de Sa Majesté très-protestante, Guillaume Ier, empereur d'Allemagne; la nature de la Confédération suisse, au contraire, et l'indépendance des

divers États qui la composent, a eu pour effet de localiser la persécution dans les seuls cantons où règne une majorité radicale. Tous les cantons catholiques, à l'exception de Soleure, et les cantons protestants ou mixtes, dans lesquels domine l'élément conservateur, se sont tenus à l'écart d'un conflit dont ils reconnaissaient l'injustice, en même temps qu'ils en prévoyaient l'issue fatale. C'est ainsi que les catholiques du diocèse de Bâle et de celui de Genève ont eu presque seuls le privilége d'attirer toute la rage des persécuteurs. Le récit de leurs souffrances et de leur lutte héroïque va maintenant nous occuper.

II. La persécution dans le diocèse de Bale. — Le diocèse actuel de Bâle, réorganisé par la bulle *Inter præcipua* du pape Léon XII (7 mai 1828), à la suite d'une convention conclue avec les États ressortissants, comprend dans sa juridiction tous les catholiques des cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Argovie, Schaffouse, Thurgovie, Lucerne et Zoug. Trois de ces cantons sont catholiques : Soleure, Lucerne et Zoug ; Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Schaffouse sont protestants en grande majorité, tandis que les trois derniers, c'est-à-dire Berne, Argovie et Thurgovie, renferment un nombre de catholiques assez considérable et sont proprement des cantons mixtes [1].

Partout, dans ces cantons, excepté à Lucerne et à Zoug, domine le parti radical ; or, enchaîner et asservir l'Église pour faire régner seul le Dieu-État, tel est le but du radicalisme. Maître du pouvoir, il ne pouvait faillir à sa tâche ; on le vit bientôt, par ses empiétements réitérés sur le domaine religieux, manifester sa résolution d'annihiler l'autorité ecclésiastique et de se constituer le seul maître des consciences.

Pour traiter des affaires religieuses et exercer le droit de con-

[1] La population catholique et protestante dans chaque canton est ainsi répartie, d'après la statistique officielle de 1870 :

Soleure.	62,072	catholiques.	12,448	protestants.
Lucerne	128,338	—	3,823	—
Zoug.	20,082	—	878	—
Berne	66,015	—	436,304	—
Argovie.	89,180	—	107,703	—
Thurgovie.	23,454	—	69,231	—
Schaffouse.	3,051	—	34,466	—
Bâle-Ville.	12,301	—	34,457	—
Bâle-Campagne.	10,245	—	43,523	—

En tout : 414,738 catholiques contre 742,814 protestants.

trôle, qu'ils s'étaient arrogé sur l'administration épiscopale, les gouvernements nommaient chacun un délégué ; ces délégués, réunis au chef-lieu du diocèse, formaient la *Conférence diocésaine*, sorte de comité laïque, dont les pouvoirs se trouvaient limités par la naturelle indépendance des deux autorités, civile et religieuse. Mais, comme le fait très-bien remarquer M. Urquhart dans une lettre écrite au journal anglais *the Diplomatic Review*, « cette Conférence diocésaine, qui n'a cessé de se réunir deux ou trois fois par an, n'ayant pas réellement de questions à traiter, s'arrogeait elle-même des fonctions et devenait une source constante de conflits et de changements [1]. » Il en fut ainsi durant l'épiscopat de Mgr Salzmann (1828-1854) et celui de Mgr Arnold (1856-1862). Prélats pieux et instruits, mais trop faibles pour lutter avantageusement contre les prétentions du césaro-papisme radical, ils virent leur administration entravée par mille tracasseries, et finalement, pour garder la paix, ils subirent le joug. Mais les choses changèrent lorsqu'en 1863 Mgr Lachat succéda à Mgr Arnold sur le siége de Bâle [2]. Accepté d'abord, présenté même par les gouvernements à l'élection du Chapitre comme *persona grata*, le nouvel élu trompa sans doute les espérances schismatiques des hommes du pouvoir. On cherchait un instrument docile, qui se laissât confiner dans son palais épiscopal et s'en remît, pour le gouvernement des âmes, aux bons soins de la Conférence diocésaine, c'est-à-dire à l'État. Au lieu de cela, on eut un évêque pénétré des obligations de sa charge et résolu à les remplir en conscience, doux et affable dans ses procédés avec tout le monde, conciliant autant que son devoir le lui permettait, mais aussi d'une fermeté que rien n'était capable d'ébranler, lorsqu'il fallait défendre et maintenir les droits de la sainte Église. Jamais, les radicaux le comprirent, un tel homme ne

[1] Traduit et publié dans la *Revue de la Suisse catholique*, août, septembre et octobre 1873.

[2] Mgr Lachat est né le 14 octobre 1819, à la ferme de Montavon, paroisse de Damvant, district de Porrentruy. Il fit ses humanités à Besançon, sa théologie à Rome, au séminaire d'Albans, sous la direction des prêtres du Précieux-Sang. Ordonné prêtre le 24 septembre 1842, il fut bientôt renvoyé en France, où, pendant, six années, il remplit les fonctions de supérieur des missionnaires desservant le pèlerinage de Notre-Dame des Trois-Épis, dans le diocèse de Strasbourg. Rentré dans sa patrie en 1850, il administra successivement la paroisse de Grandfontaine pendant cinq ans, puis le doyenné de Delémont, où il se trouvait en 1863, quand le chapitre de Soleuré le choisit pour succéder à Mgr Arnold.

consentirait à servir leurs desseins; il allait plutôt, si on ne l'écartait d'abord, devenir un obstacle insurmontable. La résolution fut prise : on l'écarterait par n'importe quels moyens; ils tinrent parole.

L'attaque porta d'abord sur le séminaire établi à Soleure depuis 1858, après trente années de pénibles négociations entre l'évêque et les gouvernements. En 1869, un rapport du landammann Keller, d'Argovie, dénonçait à son Grand Conseil la *Théologie morale* du P. Gury, comme renfermant « les plus absurdes non-sens; » aussitôt, la Conférence diocésaine décidait que ce manuel serait exclu de l'enseignement du séminaire. Devant les menaces qui accompagnaient cette défense, il fallut céder, et Kenrick remplaça le P. Gury. Mais cette mesure ne satisfit pas encore les exigences des délégués. Après la théologie morale, la théologie dogmatique fournit matière à récriminations. On accusa la tendance ultramontaine de l'enseignement, on rendit suspect le zèle des professeurs pour la pureté des doctrines religieuses, on fit surtout un crime à Mgr Lachat, alors au Concile, de son adhésion à l'infaillibilité pontificale; bref, le 2 avril 1870, la Conférence diocésaine, de sa propre autorité, décréta la fermeture du grand séminaire et le refus des subsides accordés jusque-là par les gouvernements. Vainement le Chapitre, et, bientôt après, l'évêque lui-même, protestèrent contre cette décision, injuste autant qu'illégale, les États souverains, hormis le seul Grand Conseil de Zoug [1], ratifièrent l'acte de la Conférence et notifièrent à Mgr Lachat la défense de réunir, même dans des maisons particulières, les jeunes séminaristes, pour les préparer au sacerdoce.

Dans l'intervalle, le Concile du Vatican avait proclamé le dogme de l'infaillibilité du Souverain Pontife, et Mgr Lachat, fidèle à l'Église dans son diocèse comme il l'avait été à Rome, fit connaître à son troupeau la récente décision du Concile œcuménique. Deux prêtres, l'un aumônier de prison dans le canton de Soleure et nommé Egli, l'autre, appelé Gschwind, curé à Starrkirk, dans le canton de Soleure, s'élevèrent publiquement contre la définition conciliaire, et, à cause de leur persistance dans la rébellion, furent

[1] Lucerne était encore à cette époque sous la domination des radicaux, auxquels il ne parvint à se soustraire que l'année suivante.

suspendus de leurs fonctions et excommuniés par l'évêque. Les gouvernements radicaux saisirent avidement une si belle occasion d'intervenir. Le 19 novembre 1872, la Conférence diocésaine, par cinq voix contre deux (celles des délégués de Lucerne et de Zoug), somma Mgr Lachat « de retirer, dans le délai de trois semaines, sans réserves ni conditions, les peines de suspense et d'excommunication contre les curés Egli et Gschwind. » L'évêque connaissait son devoir : il refusa. Dès lors, la lutte suprême était engagée; les décrets schismatiques se succédèrent sans interruption. Mais, de tous les gouvernements, celui de Berne fut le plus ardent au combat. Certain de trouver toujours dans la population protestante l'appui dont il avait besoin, on ne le vit reculer devant aucune mesure violente pour imposer aux catholiques ses caprices et sa tyrannie. Aussi, l'histoire de la persécution dans le diocèse de Bâle est presque tout entière l'histoire du martyre des populations fidèles dans le Jura bernois.

Le 29 janvier 1873, la Conférence diocésaine déclare que « l'approbation, accordée le 29 novembre 1863, à la nomination de Mgr Lachat au siége épiscopal du diocèse de Bâle, est retirée, et que le siége de l'évêché est vacant. « Le gouvernement de Soleure, exécutant cet arrêt, met aussitôt l'évêque à la porte de son palais épiscopal. Trois jours après (1er février 1873), le gouvernement bernois somme tous les ecclésiastiques du canton « de rompre, dès ce moment, toute relation avec M. l'évêque Eugène Lachat, concernant les affaires du culte. » Les curés répondent à cette sommation par une protestation unanime contre l'injustice commise envers leur premier pasteur; ils en sont punis par le décret du 18 mars, qui les suspend tous « dans l'exercice de leurs fonctions publiques, » en attendant que la cour d'appel prononce leur révocation. Elle la prononça, en effet, dans son arrêt du 15 septembre suivant. A partir de ce moment, défense fut faite à tout prêtre catholique, dans le Jura bernois, d'exercer aucune fonction pastorale, soit au dedans, soit en dehors des églises; curés et vicaires urent chassés des presbytères, et soixante-seize paroisses se trouvèrent en un jour privées de leurs pasteurs légitimes, réduites à se passer de tout culte religieux. Voilà comment les radicaux entendaient respecter la liberté religieuse des catholiques.

Impossible, après cela, d'énumérer toutes les vexations qu'une

tyrannie impitoyable fit subir à ces malheureuses populations, coupables de demeurer inviolablement attachées à leur foi. Pour remplacer les pasteurs destitués, condamnés au silence et à l'inaction, on crée de toutes pièces une religion *catholique nationale*, bien à l'abri des influences ultramontaines, mais, en revanche, très-soumise au bon plaisir des gouvernants; on fait appel, par les mille voix de la presse irréligieuse, à de misérables transfuges, au rebut des clergés étrangers, à tout ce qui ne rougit pas de vendre le sacerdoce pour un traitement et accepte d'un gouvernement impie la tâche de corrompre la foi d'un peuple. Mais le peuple, indigné, repousse ces apôtres d'un nouveau genre. Ni les menaces, ni les amendes pécuniaires, ni la prison, ni les lourdes charges d'une occupation militaire prolongée, ni les tristesses plus insupportables que lui cause l'absence de tout secours religieux, ne sont capables de lui arracher une adhésion quelconque au schisme introduit par la force dans des temples déserts.

Pratiquant la seule liberté qui lui reste, celle de manifester sa répulsion pour la tyrannie qui l'opprime, il épuise avec une patience héroïque tous les moyens de plaider sa cause auprès de la justice cantonale et fédérale. Ses députés parlent pour lui dans le Grand Conseil de la république bernoise; on refuse de les écouter. Neuf mille citoyens présentent une pétition à ce même Grand Conseil en faveur de leurs prêtres, la pétition reste non avenue. D'autres ont recours au Conseil fédéral, autorité supérieure dans la Confédération et cette autorité les renvoie de la plainte, en déclarant que « la liberté des cultes chrétiens, dans les limites où elle est garantie par la Constitution fédérale actuelle, n'est point violée dans la personne des recourants. » Suprême ironie de la force se jouant de la faiblesse, mensonge dicté par la haine et couvert hypocritement des apparences de la légalité ! Mais que peut l'injustice, même la plus cruelle, lorsqu'il s'agit pour un peuple catholique d'obéir à sa conscience, de sauver sa foi ? On ferme l'oreille à ses plaintes, ou, ce qui est pis, ses tyrans lui répondent en aggravant ses charges. On disperse, sans pitié pour la misère et pour l'enfance, les congrégations religieuses les plus chères au pays; on traque les prêtres fidèles comme des bandits, on les traîne en prison, et finalement on les exile en masse par un de ces coups de force, dont un gouvernement honnête devrait rougir. Partout la violence, l'arbitraire des-

potique, le mépris des droits les plus sacrés. N'importe, ce bon peuple reste catholique et continue à protester de toute l'énergie de sa foi outragée.

Quelle éloquente protestation que cette solitude persévérante, irrémédiable autour de la religion sacrilége, inventée et soutenue par un État incroyant, à bout d'expédients pour lui trouver des adorateurs! Douze prêtres apostats fournis par l'étranger, décriés pour leurs mœurs et sans convictions religieuses; quelques rares partisans de ce catholicisme menteur, recrutés parmi les déserteurs de toute pratique chrétienne; une constitution ecclésiastique, qui anéantit la religion et déshonore les consciences en les obligeant à plier sous le joug des volontés humaines, au lieu de ne relever que de Dieu et de sa justice éternelle! Voilà donc, ô despotes, ce que vous offrez à un peuple fièrement chrétien en échange de sa vieille foi, de ses autels et de son Christ[1]!

Quelle protestation encore que ces assemblées solennelles, où des milliers de catholiques, forts de leur droit et bravant la colère des proconsuls bernois, viennent en face de Dieu et des hommes affirmer leur résolution de vivre et de mourir fidèles à leur sainte religion[2]!

Mais où leur protestation se fit entendre unanime, claire et énergique, c'est lorsque, à quatre reprises différentes, ils furent convoqués pour émettre un vote populaire. Le 19 avril 1874, on leur demandait d'adopter la Constitution fédérale revisée, œuvre hypocrite des ennemis de leur foi, destinée à forger de nouvelles chaînes pour l'Église. Un NON bien accentué, telle fut leur réponse. Le même jour, ils devaient choisir leurs représentants au Grand Conseil de la République; pas un district ne faillit à son devoir et le Jura bernois n'eut que des députés catholiques. — Quelque temps après, c'était la loi sur l'organisation du culte catholique que le gouvernement soumettait à l'acceptation du peuple dans tout le canton. Les pro-

[1] De soixante-dix, les paroisses du Jura catholique ont été réduites par le gouvernement à vingt-huit, et le nombre des prêtres schismatiques racolés de partout ne suffit pas à les occuper. Dans un grand nombre de ces paroisses, les élections paroissiales ordonnées par la loi sur le culte n'ont pu se faire, aucun électeur ne s'étant présenté; dans d'autres, il en est venu trois ou quatre, et nulle part il ne s'est trouvé au scrutin plus du dixième des électeurs inscrits.

[2] Assemblées populaires du val de Delémont et des Franches-Montagnes, tenues le dernier dimanche de mai 1873. Plus de sept mille hommes y assistaient, et la réunion s'ouvrit par la récitation du *Credo*, tous ayant la tête découverte.

testants seuls, incapables de s'élever jusqu'aux sentiments d'honneur et de justice qui leur faisaient un devoir de s'abstenir en cette occasion, votèrent avec ensemble cette loi schismatique. L'abstension unanime des catholiques prouva qu'ils demeuraient fidèles à l'Église. — Enfin, arriva le jour où la population des districts jurassiens allait surtout montrer à ses tyrans l'horreur qu'ils lui inspiraient. Il s'agissait de faire connaître par le scrutin public quels magistrats avaient la confiance du peuple et lesquels il désirait voir placer à sa tête. Malgré des manœuvres indignes, telles que les radicaux en ont le secret, les candidats catholiques furent partout désignés à la nomination du Conseil d'État. Mais celui ci n'en tint compte et réinstalla de force les fonctionnaires, qui l'avaient déjà si bien servi[1]. Quel outrage fait à la conscience publique, et comme une pareille conduite peint bien ces radicaux, grands prôneurs de liberté pour eux-mêmes, despotes sans vergogne à l'égard de leurs adversaires !

Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les protestations que firent entendre les catholiques opprimés sur les divers points du territoire suisse. Donnons seulement quelques exemples encore. Dans le canton de Soleure, l'irritation contre les mesures du gouvernement est si grande parmi les populations fidèles, que le Conseil d'État s'est cru obligé de lever des troupes pour sa propre sûreté. Dans le canton d'Argovie, après que le Grand Conseil eut décrété la séparation absolue de l'Église et de l'État, une association populaire réunit tous les catholiques pour la défense de leurs intérêts religieux. Dans le canton de Thurgovie, quatre mille trois cents électeurs sur quatre mille cinq cents font acte de soumission à leur évêque injustement dépossédé et de dévouement au clergé persécuté. A Bâle et à Bienne, les catholiques se prononcent avec la même énergie. A Porrentruy, chef-lieu du Jura bernois, les citoyens offrent unanimement des lettres de bourgeoisie à Mgr Lachat. Partout, en un mot, dans ces cantons où la plus inique persécution est à l'ordre du jour, l'esprit chrétien se réveille, s'affirme et inflige à ses accusateurs le plus éclatant démenti.

Sans doute, ils ne prévoyaient pas ce résultat de leur odieuse

[1] Le vote populaire pour la nomination des préfets de district n'est que consultatif dans le canton de Berne ; la nomination effective appartient au Conseil d'État.

tyrannie, ceux qui, dans une pensée de haine, ont provoqué un si regrettable conflit. Mais Dieu se joue de la sagesse des hommes. Où ils cherchaient le mal, sa Providence fait naître le bien ; l'orage qui devait emporter jusqu'à la dernière trace de l'Église, frappe de la foudre nos adversaires et nous laisse un ciel plus pur, une plus vive lumière. Pour qui sait lire dans les événements de ce monde, c'est la leçon de l'histoire. Elle fut écrite dès le commencement dans le livre des Évangiles, lorsque Jésus-Christ prédisait à ses disciples : « Vous serez persécutés dans le monde, mais prenez confiance ; je suis avec vous, moi, le vainqueur du monde. » — Depuis dix-huit siècles, Dieu l'écrit dans la vie de l'Église ; il l'écrivait hier dans notre France, et la persécution présente en Allemagne, en Suisse, en Italie et dans l'univers presque entier, ne lui infligera pas un démenti.

Quand viendra le dénouement que nous espérons ? Dieu seul le sait. En attendant, que les démolisseurs de religion se hâtent, qu'ils ravissent à la piété catholique son dernier asile [1] ; qu'ils décrètent des lois nouvelles et plus oppressives, qu'ils enlèvent à ce pauvre peuple, leur esclave, jusqu'à la liberté de s'agenouiller en secret et de prier le Dieu de la miséricorde pour la conversion de ses bourreaux [2] : leur temps est compté. Quand Dieu jugera son Église assez purifiée, assez retrempée dans la douleur, alors il brisera la verge qui châtie et ne montrera plus à son peuple que la houlette salutaire dn bon pasteur. C'est notre espoir, c'est notre soutien dans la tribulation.

III. La situation catholique a Genève. — Nous avons tâché d'esquisser en traits rapides le tableau de la persécution religieuse dans le diocèse de Bâle ; nous devrions maintenant raconter l'histoire non moins intéressante des luttes soutenues par les catholiques du canton de Genève, il nous faudrait présenter à l'admiration de nos lecteurs le spectacle de la faiblesse aux prises avec la violence, de la fidélité stigmatisant la félonie, de l'honneur incorruptible tou-

[1] Enlèvement de l'Église catholique de Berne, consommé le 22 février 1875.

[2] Un projet de loi sur le *culte privé* est actuellement en délibération au Grand Conseil de Berne. Il ne fait que consacrer et étendre l'omnipotence des préfets nommés par l'État, puisque eux seuls pourraient autoriser l'exercice du culte privé, et cela sous des conditions qui rendraient cet exercice à peu près impossible pour les catholiques.

jours debout en face des lâches capitulations de l'hérésie. Mais ces luttes mémorables ont si fort retenti dans l'univers catholique, elles ont si bien excité partout le plus vif intérêt et gagné à la cause de leurs frères persécutés les sympathies de toutes les âmes généreuses, que nous reviendrions inutilement sur des faits, publiés chaque jour par les cent voix de la presse et gravés dans toutes les mémoires. D'ailleurs, pour écrire les combats et les triomphes de l'Église en ces jours d'éternel souvenir, il faudrait le burin de l'histoire et non la plume du chroniqueur. Nous nous bornons donc pour le moment à faire ressortir certains points, laissés un peu dans l'ombre par les correspondances des journaux et des revues : on jugera mieux ainsi de la situation qui est faite aux catholiques de Genève.

Le canton renferme une population totale de 93,239 âmes, dont 47,868 catholiques et seulement 43,639 protestants. Les premiers forment donc la majorité des habitants. Ce fait, consigné dans les statistiques officielles, ne rend-il pas inconcevable l'ostracisme qui interdit *au nom de l'État* la religion de la majorité? Une moitié de citoyens proscrivant l'autre : quel idéal de liberté et d'égalité dans une république démocratique !

Malheureusement il s'en faut que tous les catholiques aient droit de cité. Plus de 25,000 d'entre eux sont étrangers à la Suisse et, comme tels, ne participent en aucune manière à la nomination des magistrats chargés de les gouverner. Parmi les protestants, au contraire, 9,000 seulement ne sont pas genevois ; c'est donc chez eux que se trouve le plus grand nombre des électeurs. De fait, la proportion des catholiques ayant le droit de voter dans les affaires cantonales, est d'un peu plus de 6,000 électeurs sur 16,000 votants inscrits. Dans la ville de Genève, la différence est même beaucoup plus considérable, puisqu'une population catholique de 26,000 âmes environ ne fournit guère que 1,300 électeurs, en y comprenant les vieux-catholiques actuels, peu nombreux, il est vrai, mais presque tous jouissant de leurs droits politiques[1].

On voit dès lors quelle peut être la situation des catholiques,

[1] Les dernières élections pour la commission de Notre-Dame indiquent le chiffre de sept cents électeurs environ pour les vieux-catholiques, et de six cents pour les catholiques. Mais les fraudes ont été si nombreuses de la part des schismatiques que le chiffre obtenu dépasse beaucoup la vérité.



toutes les fois qu'il s'agit d'élire les conseils de la république. Que leurs adversaires s'unissent, qu'en vue de résister à l'influence cléricale ils fassent trève un instant à la discorde qui les divise, et c'en est fait des catholiques. La majorité protestante les écrase, le scrutin écarte impitoyablement leurs candidats, et, pour soutenir leurs droits dans les conseils du gouvernement ils n'ont personne, qui mérite leur confiance. Vrais parias de la république démocratique, en vain réclament-ils, au nom de l'égalité inscrite dans la Constitution, une part équitable dans la gestion des intérêts cantonaux, jamais depuis, soixante ans, le protestantisme hautain et méprisant de la vieille Genève n'a consenti à les admettre au partage de ses droits. Vraiment, pour lui c'était trop déjà de les souffrir à ses côtés, en leur accordant le droit de vivre. Encore *vivre*, dans la pensée de ces bons bourgeois, ne pouvait être que végéter, languir dans l'abjection et l'oubli, ou bien se laisser absorber dans la grande vie nationale et protestante. Les catholiques eurent le tort impardonnable de vouloir vivre autrement. Bien loin de disparaître peu à peu, ils s'enracinèrent profondément dans le sol genevois, et il vint un moment, où l'on dut craindre que le catholicisme n'absorbât le protestantisme. au lieu d'être absorbé par lui. Il faut avoir fait l'expérience de la prodigieuse infatuation des Genevois protestants, en ce qui concerne leur supériorité politique et religieuse, pour sentir le dépit amer avec lequel ils contemplaient cette progression toujours croissante d'une religion abhorrée. Aussi qu'arriva-t-il?

En 1870, les radicaux purs s'emparèrent du pouvoir, grâce à des manœuvres habilement poursuivies pendant plusieurs années auprès de la majorité protestante et d'un certain nombre de soi-disant catholiques libre-penseurs. Le programme du nouveau gouvernement était celui du radicalisme en tout pays : émancipation pour la société de toute influence religieuse, domination absolue de l'État, seul maître des âmes et des corps ; par conséquent, guerre acharnée au catholicisme, sous les noms plus détestés de cléricalisme et d'ultramontanisme. A Genève tout spécialement, centre commun et rendez-vous de la révolution cosmopolite, le parti découvrit, dès la première heure, son but et son plan. Mais là, comme ailleurs, le premier, le grand obstacle venait de la religion catholique, avec sa doctrine de la distinction essentielle des deux pouvoirs, spirituel et

temporel, avec sa discipline contraire à l'esprit du siècle, avec ses congrégations hospitalières et enseignantes, avec sa hiérarchie fortement organisée. C'était pour renverser tout cela que le parti avait escaladé le pouvoir, pour cela qu'il avait mis à sa tête un chef, M. Carteret, administrateur nul, mais ardent pourchasseur du clergé. Il allait bien s'acquitter de sa vilaine besogne.

Quelle était cependant, en face du gouvernement nouveau, la position du vieux protestantisme genevois? Tout les séparait : la religion, la politique, les conditions sociales et l'intérêt. La *religion*, car les protestants voulaient conserver leur Église nationale, son organisation, ses priviléges, sa prépondérance dans l'État. Les radicaux, au contraire, visaient à détruire tout culte religieux, quel qu'il fût, et à ne laisser plus de l'Église pierre sur pierre. Ils l'ont bien prouvé en faisant passer une loi qui renverse de fond en comble l'Église nationale protestante, comme ils en avaient fait une pour *démocratiser*, c'est-à-dire pour anéantir l'Église romaine. La *politique*, puisque protestants orthodoxes et protestants libéraux étaient également les vaincus du radicalisme, les premiers en 1846 et les seconds en 1870. Les *conditions sociales* : que sont, en effet, la plupart de ces personnages fraîchement apparus sur la scène politique, dont les volontés capricieuses, de par la loi du nombre, règlent les destinées de tout un peuple? Des hommes de rien, des orateurs de club, parvenus en un jour de passion populaire, à qui les hauts et magnifiques seigneurs de l'aristocratie genevoise ne daignent même pas accorder un regard. L'*intérêt* enfin, car ils n'ignoraient pas, ceux que le radicalisme avait supplantés au gouvernement du pays, en quelles mains venaient de tomber les finances publiques, quels périls faisaient courir à la fortune des particuliers les théories anti sociales de leurs nouveaux maîtres.

Eh bien! malgré ces causes de dissidence, malgré cet abîme qui séparait les partis et que rien, semblait-il, ne pouvait combler, on les a vus se rapprocher, s'entendre et du même pas courir au but désigné par le vainqueur. La haine, et non l'amour, a fait ce miracle. Hérode et Pilate se réconciliaient, mais Jésus allait mourir[1].

[1] Cette alliance avec les radicaux est le fait de la très-grande majorité des protestants. Il y a, nous le savons et nous sommes heureux de le reconnaître, d'honorables exceptions : par exemple, à Genève, M. Ernest Naville, M. William de la Rive; à Lausanne, M. de Mestral, qui est mort l'an dernier; à Zurich, M. Vogt, et

« Déjà, s'était écrié M. Carteret, les catholiques forment la majorité de la population de la ville et du canton ; encore quelques années, ils seront la majorité du corps électoral. Il faut parer à cette éventualité. Pour cela, détruisons ces écoles où l'on fait des catholiques autant d'ultramontains, renvoyons le clergé et ne lui laissons pour vivre qu'*une besace et un bâton.* » Ce cri, poussé par le chef du radicalisme, les protestants l'entendirent. Trois siècles de préjugés et de rancunes bouillonnaient dans les cœurs ; nos ennemis se crurent au moment de saisir leur proie et de l'étouffer dans une dernière et vigoureuse étreinte. Sus au papisme ! répétèrent ensemble orthodoxes, libéraux et radicaux, pendant que leurs bataillons s'ébranlaient au commandement d'un même chef. Dès lors ils ne cessèrent plus d'être unis dans une touchante fraternité, pour écraser le catholicisme. Par quelles indignités, nul ne l'ignore.

Le 3 février 1872, une première loi du Grand Conseil, votée avec ensemble par les radicaux et les protestants, chassait du canton les communautés religieuses, qui y existaient depuis plus de trente ans[1]. Le 20 septembre de la même année, suppression du traitement du curé de Genève et interdiction prononcée par le Conseil d'État contre Mgr Mermillod de toutes fonctions épiscopales ou curiales. Le 10 novembre eut lieu le renouvellement du Grand Conseil. Le parti Carteret réunit toutes les voix ; mais sept mille électeurs s'abstiennent. C'étaient les catholiques, qui protestaient par le silence contre la monstrueuse coalition de leurs ennemis. Une énorme majorité radicale allait désormais décider de leur sort. Deux fois encore l'alliance entre le protestantisme et le radicalisme se manifeste au profit de ce dernier et contre les ultramontains : en 1873, pour la nomination du Conseil d'État, et de nouveau en novembre 1874, lors du scrutin pour les députés au Grand Conseil. Pourtant, assez de ruines avaient été faites durant ces trois années, même dans le protestantisme national ; mais rien peut-il éclairer ceux que la haine aveugle ?

d'autres encore en Suisse aussi bien qu'à l'étranger, ont noblement protesté contre la persécution des catholiques. Malheureusement ce ne sont que des exceptions, la masse est du côté des persécuteurs.

[1] Les sœurs de la Charité sont établies à Genève depuis 1819, les frères de la Doctrine chrétienne y sont arrivés en 1839, et les Petites Sœurs des pauvres en 1850.

Survint le 2 février 1873, jour auquel dans toutes les chaires du canton les curés lurent aux fidèles un bref du Souverain Pontife, instituant Mgr Mermillod vicaire apostolique pour le canton de Genève. Si bien légitimé qu'il fût par la démission de Mgr Marilley comme évêque titulaire de Genève et par le refus du Conseil d'État de traiter avec le Saint-Siége, cet acte d'autorité mit le comble à l'irritation des Genevois. Un arrêté du Conseil d'État punit les curés par la privation de leur traitement durant trois mois, et bientôt après, le 17 février, sur un ordre libellé par le Conseil fédéral à Berne, Mgr Mermillod est jeté brutalement à la frontière comme un malfaiteur public. Ce n'est pas tout ; car deux jours après cet attentat inqualifiable contre la liberté individuelle, qui révolta même la presse libérale à l'étranger, le pouvoir législatif du canton accordait à M. Carteret un bill d'indemnité en votant, par soixante-seize voix contre huit, la nouvelle constitution civile du clergé, chef-d'œuvre d'hypocrite violence destiné, dans la pensée de ses auteurs, à procurer bientôt la ruine entière du catholicisme ultramontain.

Mais voici le comble de la déraison dans l'injustice, le plus inconcevable aveuglement dc la haine contre l'Église. Soumise à l'acceptation populaire, comme doivent l'être toutes les lois constitutionnelles, cette loi inique offrit à nos ennemis l'occasion de montrer une fois de plus combien ils s'accordent pour détruire : neuf mille voix la ratifièrent, toutes protestantes ou libres penseuses. Pas un catholique ne s'était présenté au scrutin. Ainsi des protestants et des incrédules décrétaient une constitution pour l'Église catholique ! Un Monsieur Carteret, qui ne connaissait de la religion que le nom, que l'on ne surprit jamais dans un temple, se mettait au lieu et place du chef suprême de la catholicité et signifiait au Pape véritable son congé définitif ! Lui, Carteret, de par la volonté de ses humbles serviteurs, les protestants, les schismatiques et les impies, suffirait désormais à régler tout dans l'Église, le dogme aussi bien que la discipline, et défense est faite aux catholiques de chercher un autre maître ! Oui, vraiment, c'est le comble de la déraison et du ridicule.

Les protestants avaient oublié, à leur égard, toute convenance et toute justice ; les catholiques ne tardèrent pas à s'en venger noblement par une conduite opposée. Un an après l'adoption de la loi sur le culte catholique, le 26 avril 1874, le peuple genevois dut sanctionner ou rejeter par son vote une loi semblable d'organisation

du culte protestant, loi qui renversait la constitution de l'Église protestante nationale et faisait du temple une sorte de lieu public où, suivant l'expression de M. Carteret, se réunissent ceux qui éprouvent « le besoin de se rassembler pour écouter les discours d'hommes spécialement occupés des questions religieuses ; » loi d'anarchie et d'indifférence qui achevait de détruire le protestantisme en tant qu'Église organisée, pour instituer à sa place « une Babel où l'on parlera toutes les langues, le oui et le non, le pour et le contre [1]. » Voter la loi, c'était donc prononcer l'arrêt de mort du protestantisme. Il semblait que le Ciel lui-même voulût offrir aux catholiques l'occasion d'exercer de justes représailles. Néanmoins, convaincus que « le respect mutuel des droits et des croyances est la base fondamentale des libertés publiques » dans un pays comme Genève, les électeurs catholiques s'abstinrent unanimement, ne voulant point s'ingérer dans l'organisation d'une Église qui n'est pas la leur. Une si loyale conduite parvint-elle à désarmer leurs adversaires? Hélas! non. Il y eut un moment de stupeur mêlée d'admiration ; quelques esprits moins prévenus, de nobles cœurs, en petit nombre, se sentirent émus et déposèrent leur aversion contre le catholicisme ; la masse des protestants n'en fut pas ébranlée. Six mois après, ils nommaient encore un grand Conseil composé presque entièrement de radicaux. Du moins, les catholiques eurent la consolation d'être restés fidèles à l'honneur et à la conscience ; ils en furent loués sans réserve par leur évêque. Dans une lettre rendue publique, Mgr Mermillod les félicitait en ces termes : « Vous avez repoussé de mauvais instincts de vengeance. Aussi, je félicite les catholiques de ce qu'ils répudient énergiquement toute part d'action dans ces conflits protestants, qui n'aboutissent qu'à emporter d'un peuple les derniers débris de l'Évangile qu'il garde encore ; je les félicite de ce qu'ils sont jaloux pour leurs adversaires comme pour eux-mêmes de l'indépendance de l'âme. Nul de nous n'a intérêt aux progrès de l'incrédulité dans le protestantisme [2]. »

[1] Discours prononcé au Grand Conseil par M. le pasteur orthodoxe Choisy, à l'occasion du projet de loi sur l'organisation du culte protestant.

[2] Les journaux protestants n'en ont pas moins persisté à calomnier Mgr Mermillod. L'*Almanach de Gotha* se fait leur écho, lorsqu'il dit dans sa chronique suisse (année 1875) : « 1873. Août, 28. Mermillod reçoit à Annemasse, en Savoie, près de

Après cela, qu'est-il besoin de rappeler en détail les nombreux méfaits de l'alliance contractée dès la première heure et toujours maintenue entre le radicalisme et le protestantisme? On sait les transports d'enthousiasme excités parmi les protestants par la présence à Genève d'un moine révolté contre l'Eglise, traître à ses vœux et assez fou pour se croire le réformateur du catholicisme. On sait l'appui que ce personnage a trouvé auprès du gouvernement, lui et son parti d'apostats, de libres penseurs et de femmes sensibles, les farces indignes, par lesquelles de misérables prêtres venus de l'étranger ont souillé les églises consacrées à Dieu ; leurs violences autorisées et sanctionnées par l'État pour s'emparer des biens appartenant aux catholiques fidèles [1] ; leur prétention sacrilége à imposer par la force un fantôme de religion et à soumettre les consciences aux caprices des pouvoirs humains; leurs mensonges et les agissements malhonnêtes auxquels ils n'ont pas eu honte de recourir pour donner au vol de l'église de Notre-Dame les couleurs de la légalité.

En présence de tels excès déjà commis, devant les attentats plus criminels qui se préparent, l'âme honnête se sent éperdue ; l'indignation fait place à la stupeur. Tant de haine épouvante ; on voudrait n'y pas croire et se dire le jouet d'un mauvais rêve qui va finir tout à l'heure. Hélas ! c'est bien la réalité. Haïr et persécuter : le protestantisme et le radicalisme sont ligués pour une si belle œuvre ; ils la poursuivent avec une persévérance, ils y déploient une habileté qui rappelle les Césars païens. Mais le plus étrange, n'est-ce pas que des hommes, d'ailleurs respectables, des chrétiens, qui auraient horreur de s'élever contre Jésus-Christ et de prêter leur appui aux démolisseurs du christianisme, se laissent néanmoins aveugler par leurs préjugés et leur aversion inexplicable à l'endroit du catholicisme au point de n'apercevoir pas où on les mène. Eh quoi ! travailler de toutes ses forces à ruiner dans

la frontière suisse, des catholiques de Genève venus en pèlerinage, et il les somme de s'opposer par les armes aux nouvelles lois religieuses. » Persécuter et mentir, voilà les armes de l'hérésie.

[1] Le schisme a ravi jusqu'ici aux catholiques les églises de Saint-Germain, à Genève, de Chêne-Thonex, de Carouge et de Lancy. Une tentative pour élire un conseil de paroisse au Grand-Saconnex a échoué faute d'un nombre suffisant d'électeurs. Partout ailleurs les apostats n'osent même pas s'aventurer, tant les populations leur sont hostiles et les conseils municipaux peu disposés à les bien recevoir.

les âmes les derniers restes du christianisme, est-ce donc faire acte de religion et de bonne politique ? Ils ne veulent, disent-ils, qu'abaisser et détruire, s'il se peut, l'Église romaine. Croient-ils donc le protestantisme orthodoxe assez fort pour résister seul au torrent d'incrédulité, qui entraîne tout dans leur patrie, qui les entraîne eux-mêmes avec une puissance invincible ? Où sont, parmi eux, les cœurs assez fermes, les croyances assez vigoureuses, pour oser dire le *non possumus* et risquer tout dans ce monde plutôt que de renoncer à un *iota* du *Credo* chrétien ? Et s'il faut, pour sauver la société, pour la préserver des immenses dangers que lui fait courir l'impiété armée contre la religion, une foi solide, inébranlable [1], cette foi, où la trouver ? qui la possède ?

Que nos frères séparés y réfléchissent. On ne fait pas un acte de foi quand on s'allie à des hommes notoirement incrédules et impies pour renverser la plus forte colonne du christianisme, l'Église catholique ; on ne fait pas acte de foi quand, oubliant toute justice et toute loyauté envers des concitoyens inoffensifs, on se laisse emporter, par les préjugés et la passion, à des violences que réprouve la conscience chrétienne ; on ne fait pas acte de foi quand on favorise, par des moyens iniques, l'apostasie d'hommes plus empressés de secouer le joug de la loi divine que de revenir à la pureté de l'Évangile, et chez qui la seule fureur de déclamer contre l'Église catholique tient lieu de vertus. Qu'ils regardent plutôt ces catholiques, honnis et persécutés à l'exemple de leur divin maître, mais conservant en face de l'injustice et de la force l'énergie de leurs croyances religieuses, la dignité de leur caractère et la majesté du droit. Ils vous diront alors de quel côté se trouve la vérité, la foi sainte ; par qui le christianisme sera vainqueur et la société sauvée.

A. Dechevrens.

[1] Paroles de M. le docteur Choisy, dans son discours au Grand Conseil, cité plus haut..

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

LE PAGANISME ROMAIN

DANS SES RAPPORTS AVEC LE CHRISTIANISME

AUX DEUX PREMIERS SIÈCLES

La Religion romaine d'Auguste aux Antonins, par GASTON BOISSIER. 2 vol. in-8.

Nous parlions, il y a quelques mois, de la situation sociale du christianisme de Rome aux deux premiers siècles. L'illustre Dom Guéranger, dont l'Église romaine et les lettres françaises ont depuis pleuré la mort, nous servait de guide dans cette étude. Quel moment plus solennel et plus digne de fixer l'attention que celui de l'apparition de l'Évangile? Aussi, depuis quelque vingt ans surtout, que n'a-t-on pas écrit sur nos origines chrétiennes! Hélas! la vérité n'a pas seule la parole.

Voici encore un livre qui s'occupe de cette grande époque et touche à quelques-uns des points traités par le pieux et savant moine de Solesmes : *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, par Gaston Boissier. Ainsi, du moins, est-il intitulé. En réalité, c'est le tableau de l'état religieux du monde romain au moment de la naissance et des premières conquêtes du christianisme. L'œuvre est sérieuse, intéressante, et, qualité rare, l'érudition n'encombre pas le récit. Le public, j'entends le public choisi et cultivé, lui a fait un accueil sympathique. A dire vrai, ce devait être. L'auteur est un des écrivains marquants de la *Revue des Deux Mondes*, du reste, l'un des esprits modérés, bienveillants, si l'on veut, de cette compagnie éclectique et fort bigarrée ; c'est un familier de l'ancienne Rome, un ami sincère de ses grands hommes et de ses gloires, aussi compétent pour

faire parler ses vieilles pierres que sa littérature classique. Il sait sur elle beaucoup de choses, et il a pour les dire une plume vive et bien française. Que n'a-t-il une science et des vues sérieusement chrétiennes! Il nous donnerait des œuvres qui produiraient, suivant le noble désir exprimé dans sa préface, « des fruits de paix et de vérité. » En dehors de la vérité, la paix est-elle possible?

D'ailleurs, quelle que soit le mérite scientifique et littéraire du présent ouvrage, nous ne sommes nullement disposé à le recommander. Sous un air innocent et même religieux, il cache des dangers. Il a beau reconnaître la supériorité du christianisme et son origine surhumaine, nous sommes, dans ces deux volumes, en plein naturalisme. L'accent de conviction naturelle y cède constamment la place à un certain ton d'indifférence, très-connu de nos jours, qui tend à mettre sur un pied d'égalité toutes les religions positives, par suite, à envelopper dans une appréciation commune, blâme ou louange, des doctrines qui ne se ressemblent pas plus que la vérité et sa parodie. Par-dessus tout, la place y est trop marchandée, pour ne rien dire de plus, à l'action de Jésus-Christ et de sa grâce sur la conversion du monde romain. Que la *Revue chrétienne* (numéro de janvier) ait donné, par la plume de M. de Pressensé, son adhésion entière aux conclusions de l'auteur, rien de bien étonnant; on comprendra que les *Études* se montrent plus difficiles. Nous voulons donc simplement, à l'occasion de ce livre, étudier quelques questions de théologie historique. Ce n'est pas que ces questions n'aient été plus d'une fois débattues, et débattues par des maîtres[1]; mais si les ombres sont tenaces, ne faut-il pas que la lumière le soit aussi?

L'histoire du paganisme romain depuis Auguste jusqu'à sa fin est partagée par M. Boissier en deux périodes: celle où le vieux culte se croit ou feint de se croire encore seul et triomphant, celle où il se sent ouvertement combattu et menacé par l'Évangile; l'auteur ne s'occupe que de la première période et s'arrête à Marc-Aurèle. Or, dans cette première époque « en présence de

[1] Voir surtout *Essais sur le naturalisme contemporain*, par dom Guéranger. (*M. de Broglie, historien de l'Église.*)



quelles croyances le christianisme naissant s'est-il produit? Qu'était cette religion qu'il avait à vaincre? Quelles facilités ou quelles résistances a-t-il rencontrées dans l'état religieux et moral du monde romain? » Voilà quelques-unes des questions que se pose M. Boissier : qu'a-t-il trouvé? Il a trouvé, en comparant les derniers temps de la république aux deux premiers siècles de l'empire, Cicéron à Marc-Aurèle, qu'une sorte de révolution bienfaisante s'est opérée dans le monde romain, que cette société d'incrédule est devenue croyante, et à plusieurs égards plus honnête; il a trouvé que les principales causes de ce réveil du sentiment religieux et du sens moral étaient la rénovation de la religion romaine et le travail des philosophes dont le règne d'Auguste a été le signal; il a trouvé que ce mouvement philosophique et religieux, incapable de parfaire l'œuvre que le christianisme seul a faite et pouvait faire, avait cependant, indirectement au moins, déblayé sa route et favorisé son triomphe. Par contre, dans cette augmentation de lumière, en ce qu'elle a eu de plus sérieux et de meilleur, il n'a pas trouvé l'influence chrétienne; il tient du moins la chose pour incertaine et il incline vers la négative. De toutes ces conclusions nous ne sommes point convaincu.

Pour mettre à couvert les intentions de l'auteur, disons que son malheur principal est d'avoir une prédilection excessive pour la neutralité et la concorde avec tous. Sans doute, un écrivain de cœur et de goût peut rêver de faire sienne la jolie devise : *Sponte favos, ægre spicula*, le miel volontiers, l'aiguillon à regret. Encore les abeilles sont-elles armées d'un aiguillon et n'ont-elles pas uniquement des douceurs pour tout venant. On peut être impartial sans s'obstiner à rester neutre quand même; on peut avoir son trésor, son camp, son autel surtout, qu'on aime et qu'on défend, sans être un passionné et un querelleur désagréable. Du reste, puisque la paix est ici à l'ordre du jour, discutons pacifiquement.

I

La première question à examiner est celle-ci : dans quelle mesure et sous quelles réserves faut-il admettre cette thèse du

progrès religieux et moral à Rome, d'Auguste aux Antonins? La réponse nous donnera la clef de deux autres questions plus importantes : ce progrès, si réellement il existe, peut-il être appelé le précurseur et l'auxiliaire du christianisme? n'est-il pas plutôt, en ce qu'il a de réel, le résultat des influences chrétiennes?

A la fin de la république, on est loin du beau temps où la pratique de la religion, disons mieux, des rites (car c'était là à peu près toute la religion de Rome), l'honnêteté des mœurs, la simplicité, la discipline, le patriotisme, étaient encore des noms romains et des vertus romaines. La Grèce conquise a pris sa revanche et envahi, chez le vainqueur, la religion, la littérature, le théâtre, et, par tout cela, les faveurs de l'opinion. Dans le foyer domestique du Romain, à côté, sinon à la place des Lares, des Pénates, de tous ces vieux petits dieux, ridicules, il est vrai, et un peu rustiques, mais relativement convenables et toujours bons patriotes, elle a installé toute la cohue disparate et dévergondée de son Olympe. Dans les têtes elle a logé les extravagances de son épicuréisme. Cette philosophie matérialiste, cette invasion en masse d'idoles nouvelles, la plupart de fort mauvaise société, ont gâté les dieux, et, ce qui est pis, leurs adorateurs. Qu'étaient, en effet, les fables du paradis grec, sinon des primes d'encouragement données aux licences de la terre? et le libre faiseur, plus encore que le libre penseur, trouvait son compte dans les négations épicuriennes. Dans ce pêle-mêle de divinités et de rêveries, comment ne serait-on pas devenu, par une pente logique, conciliant d'abord, puis sceptique, indifférent, incrédule, souvent enfin railleur et esprit fort? Si l'on semble encore estimer et pratiquer sa religion, c'est comme homme public; comme particulier et comme penseur, on en fait peu de cas, si on ne la méprise. C'était le contraire de ce qu'on voit aujourd'hui, mais n'était-ce pas également funeste et hypocrite? Cicéron, un homme de son temps et non le premier venu, est croyant au Forum, sceptique dans sa philosophie, indifférent dans sa correspondance et dans l'intimité. Nous avons en lui un reflet assez exact de la société intelligente d'alors. M. Boissier nous décrit tout cela non sans piquant et sans charmes, mais en prenant parfois, lui aussi, un air d'indifférence qui ne per-

met pas toujours de distinguer ce qu'il approuve et ce qu'il blâme.

Nous pouvons ajouter que cette décadence morale et religieuse, partie des hautes classes, avait tristement influé sur le peuple et sur la politique. C'est ce qui arrive toujours, c'est ce qui arriva pour nous à la fin du siècle dernier. Depuis la chute de Carthage, le nom de république a perdu ses beaux sens d'autrefois ; il a pris une signification complexe de servilisme et d'oppression, d'audace et de peur, de platitude et de violence, dont certains jours néfastes de notre temps peuvent nous donner une idée. Des conspirateurs émérites, tels que le noble et brillant Catilina ou l'esclave Spartacus, pour organiser les émeutes ; des ambitieux et opposants de profession, tour à tour idoles du peuple et victimes de ses fureurs ; des listes au forum pour dénoncer les suspects ; des proscriptions pour décimer les meilleurs survivants de l'aristocratie ; des confiscations pour égaliser les fortunes ; de nouvelles couches sociales de parvenus, d'affranchis, d'étrangers, d'oisifs affamés, pour remplacer l'ancien peuple ; le renouvellement incessant des magistratures, pour rendre, à de très-courtes échéances, la révolution périodique ; quelques poignées de votants, plus hardis que les autres, pour représenter la masse des électeurs ; des troupes d'esclaves et de gladiateurs armés, des sacs d'argent et des coups de bâtons, pour assurer la sincérité des candidatures et du suffrage : voilà bien, sans exagération, la Rome républicaine, au moins depuis Sylla jusqu'à Philippes et Actium. Rien ne manque au régime de la souveraineté du peuple et aux agréments de la liberté. Aussi, las de cet excès du mal, nous prendrions-nous presque à espérer dans l'avénement d'Octave-Auguste, si nous ne savions qu'après lui l'empire va s'appeler Tibère, Caligula, Néron..., Commode.

La journée d'Actium n'a-t-elle pas enfin fermé le temple de Janus, et l'empire qui, tout doucement et sans bruit, escamote la république, ne va-t-il pas donner, avec de l'or et du pain, une paix d'un demi-siècle ? Après les orgies libérales du gouvernement démocratique, comment les plus austères républicains n'auraient-ils pas trouvé la monarchie charmante ? Le 18 brumaire, quand il est venu tuer et enterrer République et Directoire, était bien salué comme une délivrance. D'ailleurs, les vides faits dans

les fortunes, les meurtrissures faites dans les cœurs par les derniers événements, ont préparé des amis non-seulement à César, mais aux dieux du vieil âge, ses humbles protégés. Par bon sens et bonne politique, le Maître a singulièrement encouragé ou, si vous aimez mieux, exploité ce retour des esprits vers le culte des ancêtres. Trop bien avisé pour voir le péril où il n'était pas, pour avoir, comme certains habiles de nos jours, une peur fantastique des habitudes religieuses et des traditions du passé, il commença par appuyer son pouvoir sur la religion et les antiques souvenirs. M. Boissier nous le montre restaurant les temples, augmentant les priviléges des pontifes, remettant en honneur les rites délaissés, et faisant tout cela avec une finesse que le premier consul ne sut jamais imiter. Il fait plus. Tout en gardant pour lui sa liberté d'allures, il se pose en réformateur des mœurs publiques. Il se met à prêcher ou à faire prêcher l'amour de la vertu, la noblesse de la charrue sabine et les charmes du toit de chaume; et si cette belle prédication n'est pas suffisamment efficace, on fortifiera la persuasion par la contrainte, on aura les lois somptuaires, les lois Juliennes, la loi Papia-Poppæa. Autour de l'astre rayonne toute une pléïade de beaux esprits, plus ou moins officiels ou officieux, d'un empressement admirable à seconder les desseins impériaux, d'une remarquable souplesse pour exécuter les évolutions commandées, pour chanter ce qu'ils méprisent et décrier ce qu'ils aiment. Il s'agit de refaire l'opinion. On voit des épicuriens tels qu'Horace, Ovide, Properce, beaucoup moins soucieux du passé que des joies du présent, beaucoup plus citadins que bucoliques, sceptiques sinon impies, oublier leurs écrits d'hier et leurs actes d'aujourd'hui, se faire résolûment ennemis de leur temps, prôneurs du passé, chantres des dieux, prédicateurs de sobriété et de pauvreté, admirateurs des doux plaisirs du bocage. Le troisième livre des odes d'Horace est dans toutes les mémoires. Ce n'est pas, d'ailleurs, que tout soit mensonge dans ces paroles : le passé de la veille a été si noir, qu'il a fait ressortir en l'embellissant le passé des vieux siècles; les distractions de la terre ont été si lugubres, qu'on s'est repris à songer au pays qu'habitent les dieux. Virgile surtout, plus sincèrement religieux, plus foncièrement ami

ami des champs et de la patrie d'autrefois, fut un précieux auxiliaire pour le monarque. De tous ces lieux communs de la poésie romaine, il réussit à faire des chefs-d'œuvre : les *Géorgiques* ne sont qu'une apologie de la vie et du travail rustiques, autrement aptes à faire des citoyens et des hommes que l'oisiveté et les amusements des villes ; l'*Énéide* est un plaidoyer de génie en faveur de la patrie antique et de l'ancienne religion ; le sixième livre en particulier, malgré bien des incohérences et des contre-façons grotesque de la vérité, nous dévoile un esprit singulièrement éclairé pour ce temps où la lumière n'avait pas encore lui dans les ténèbres.

Si bien servi et secondé, Auguste n'a-t-il pas réussi dans son œuvre ? Le monde est tranquille, le peuple heureux. L'empire, n'est-ce pas non-seulement la paix dans la rue et aux frontières, mais l'ordre moral et la restauration religieuse ?

Ce qui est plus sérieux et fait conclure à M. Boissier que décidément son Auguste a bien guidé le navire, c'est que cette restauration semble ne pas s'arrêter au dehors et à la surface, mais paraît atteindre jusqu'aux esprits et aux cœurs. Ainsi la grave philosophie du Portique, assez dédaignée pendant les guerres civiles et les luttes du Forum, acquiert de l'importance et de la popularité. Elle a pris dans ses filets jusqu'au frivole et insaisissable Horace, un type et un maître de l'époque. Ses *Épîtres* et ses *Satires*, dès le second livre, ne témoignent-elles pas d'une conversion sincère ? De franc épicurien, il est devenu éclectique : un pas de plus, et d'éclectique il serait devenu franc stoïcien. Quelques âmes, plus hautes que leur temps, ne se contentent pas d'admirer et de regretter le passé, mais, dans le présent entrevoyant l'avenir, elles comprennent, en plein siècle d'Auguste, que l'heure de la décadence approche, que cette apparence de prospérité et de grandeur n'est qu'une teinte blanche passée sur un sépulcre ; elles croient entendre déjà les craquements de l'empire et le bruit des Barbares, se sentent fléchir sous le poids de ces pensées et sont prises, non-seulement de regret, mais d'un insurmontable dégoût : n'est-ce pas là le signe d'un sens moral épuré et agrandi ? On n'a qu'à relire la préface mélancolique de l'histoire de Tite-Live. Tacite sera plus clairvoyant et plus explicite encore.

Toutefois, Auguste mort, ses réformes ne vont-elles pas disparaître avec lui? M. Boissier est de ceux qui ne veut rien pousser au pire. Tout monstres qu'ils sont, Tibère, Caligula, Claude, Néron sont encore, semble-t-il, des pontifes assez convenables : ils connaissent les rites et les observent à peu près : la religion romaine leur demande-t-elle donc autre chose? Ils ont soin, d'ailleurs, par leurs cruautés sans nom et leurs convoitises insatiables, de tenir en éveil l'instinct religieux et les habitudes plus simples ; leurs heureux sujets sont très-accoutumés à se voir privés inopinément des biens de ce monde, même de la vie, et, dans leurs moments d'effroi, ils se réfugient volontiers vers le bon Jupiter, dont la foudre en métal est moins redoutable que le glaive du dieu-César. Il va sans dire que sous Vespasien et Titus le bon mouvement s'accentue; il n'y a pas jusqu'à Domitien qui ne veille au maintien du culte et de la moralité publique, qui ne fasse enterrer vivante une vestale suspecte.

J'aperçois bien çà et là quelques mauvais symptômes pour cette pauvre religion romaine si choyée par Auguste. Par exemple, cette naturalisation si largement accordée aux dieux vaincus de l'étranger n'est-elle pas pour elle une défaite? Comme, en matière d'innovations religieuses, c'est la première seule qui coûte (témoins les sectes protestantes de nos jours), comme du moment qu'on admet plusieurs dieux, on ne saurait trop en admettre, on peut dire qu'à l'époque dont nous parlons un véritable déluge de divinités asiatiques, égyptiennes, grecques, a charrié ses débris jusque sur le Capitole. Mais peut-être est-il vrai qu'à toute chose malheur est bon. De cet amas de figures nouvelles, toutes très-complaisantes entre elles, toutes remplies de prévenances pour le culte vainqueur, la religion de Numa, qui commence à se trouver un peu vieille et usée, un peu prosaïque et ridicule, se recompose à elle-même une nouvelle physionomie, plus jeune, plus fraîche, plus vivante, mieux accommodée aux goûts poétiques et aux idées larges des temps nouveaux. Ainsi refaite, elle pourra servir quelques années de plus. Si le vieil esprit national qui était la seule foi sérieuse du romain, souffre de ce petit changement domestique, la crédulité y gagnera, et, à défaut de croyances, on aura beaucoup de pra-

tiques. Nous voilà loin, en tout cas, de ces années où il était de bon ton de poser en incrédule, comme Jules César, grand pontife.

De son côté, la philosophie, qui est enfin parvenue à prendre pied dans l'empire, se gêne peu pour railler les divinités de l'Orient, même les dieux de la vieille Rome. Ce n'est pas cependant par impiété ni par esprit de destruction : le philosophe romain est conservateur, politique, patriote ; il croit la religion excellente, nécessaire même pour le peuple ; il voudrait simplement l'adapter aux progrès de l'esprit humain et la rendre ainsi plus viable. Et à cela elle n'a rien à objecter : au nom de quels principes se montrer intolérant quand on n'a pas de dogmes et que toute la religion se réduit à des rites ? Ce que la philosophie moderne ne peut pas dire à une religion qui réclame pour elle la vérité dogmatique : Je viens vous renouveler, non vous détruire, la philosophie antique avait le droit de le dire à cette religion romaine qui était sans doctrine, au sens vrai du mot. Aussi que d'essais pour ramener le polythéisme à l'unité de Dieu ! Et, à dire vrai, les dieux de Rome, personnages vagues et sans figure nettement dessinée, se prêtent assez complaisamment à ces tentatives de fusion. Que d'essais encore pour donner aux fables mythologiques des interprétations qui les rendent acceptables aux gens sensés et honnêtes ! Que d'efforts, en un mot, pour résoudre ce problème difficile : changer le fond tout en sauvant les apparences ! Sénèque, il faut l'avouer, paraît moins conservateur et ennemi plus résolu des divinités populaires ; mais après lui, plus de mésintelligence entre la philosophie et la religion ; la fusion s'est faite entre ces deux sœurs, dont l'une jadis cherchait à tuer l'autre par la ciguë. Épictète[1] a parfois les allures d'un véritable piétiste, et l'empereur philosophe Marc-Aurèle est un amateur de petites superstitions, qui aurait fait rire Cicéron, et que nos esprits forts ne vanteraient pas tant, s'ils n'avaient les mêmes faiblesses de crédulité secrète. Le peuple suit le maître. Tout a été dit sur la religiosité du siècle des *pieux* Antonins. Si l'on n'a plus devant soi les menaces d'un

[1] Sa prière, que nous cite M. Boissier, a plus d'un trait de ressemblance avec celle du pharisien de la parabole.



Caligula pour s'attacher aux dieux par terreur, on leur reste dévoué par reconnaissance : ne viennent-ils pas de fournir au trône toute une série de vertueux et de sages, Trajan, Hadrien, Antonin ?...

Ce qui est plus incontestable, c'est qu'un progrès moral décisif coïncide avec cet entraînement religieux. Dès le temps de Néron, Sénèque, âme basse, rampante, méprisable, inférieur à Cicéron non-seulement par le caractère, mais par l'intelligence, a cependant, en théodicée comme en morale, des rayons de lumière qui n'ont jamais percé l'horizon des *Tusculanes*. L'amélioration se manifeste surtout à partir des Flaviens et sous les Antonins. On commence à plaindre les gladiateurs, le sort de l'esclave s'adoucit, un Juvénal parle en beaux termes du respect dû à l'enfance, on se préoccupe de l'enseignement public, on prend soin des pauvres, on sent enfin comme un souffle de la charité qui n'est plus loin. Qui avait entendu parler avant Nerva ou Trajan d'*institutions alimentaires*, ces distributions de secours faites par l'État aux enfants des familles pauvres ?

II

C'est ainsi que M. Boissier nous peint cette première période de l'empire comme une ère de progrès religieux et moral, progrès opéré, selon lui, par les seules forces du paganisme et de la philosophie. Nous avons déjà dit un mot, en commençant, de ce ton d'indifférence avec lequel il expose son sujet, le mal à peu près comme le bien, et qui ne laisse pas que de fatiguer : nous n'y reviendrons pas ; mais n'a-t-il pas exagéré la note lumineuse du tableau, au moins en ce qui concerne le Ier siècle, et par trop laissé dans l'ombre les abominations et les laideurs ? Il est vrai qu'il n'a guère en vue que les temples et les sages. Il faudrait pourtant se souvenir que plusieurs de ces abominations n'étaient étrangères ni aux sages, ni aux temples. Ce n'est pas qu'on doive faire étalage de ces tristes détails : la plume doit toujours se respecter et respecter le lecteur ; mais n'y a-t-il pas une langue qui, ayant à parler du vice, sait, et sans nuire à l'impartialité de l'historien, flétrir à demi-mots, sans se faire tort à elle-même ?

Dans un article du *Correspondant*, consacré au travail de M. Boissier, M. de Champagny, si justement à son aise pour apprécier cette époque, s'est contenté de rappeler que deux tristes symptômes de décadence atteignirent leur extrême limite sous le gouvernement impérial : la popularité des thermes et la popularité de l'amphithéâtre. Le rapprochement n'a rien que de très-juste. Inconcevable, même en notre siècle de sensualisme et de luxe, pour qui n'a pas vu les gigantesques débris des thermes de Caracalla, cette popularité des thermes n'était pas seulement faite pour énerver les corps, mais elle supposait surtout des âmes étiolées et flétries. Les délicatesses excessives accordées au corps deviennent fatalement pour l'âme des souillures et des poisons; lorsqu'un peuple flatte ainsi ce côté de lui-même qui est poussière et pourriture, il est bien près d'oublier qu'il a une patrie à aimer, un culte à observer et des vertus à garder. Quant à l'amphithéâtre et à sa popularité grandissante, légitimée, consacrée par le pouvoir et par la religion, on sait ce qu'il en était. Si un Sénèque s'avise parfois de se plaindre de ces jovialités qui ne donnent en spectacle que des agonies humaines ou d'autres jeux infâmes, tout le peuple, en revanche, est là pour remercier son maître des plaisirs qu'il lui procure. Aussi bien, chaque nouveau maître a de nouvelles inventions pour amuser son bon peuple. Plus encore que la religion, les jeux sont pour César un moyen de gouvernement. Inutile d'insister sur ces horreurs : il existe pour les condamner quantité de phrases toutes faites.

A ce double symptôme de décadence on pourrait en ajouter beaucoup d'autres. Ce n'étaient pas seulement les mœurs qui achevaient de s'en aller; la religion elle-même ne sortait de son sommeil que pour glisser plus avant dans une stupidité servile ou fangeuse. Il suffirait, à défaut d'autres preuves, de rappeler ces deux points sur lesquels M. Boissier nous donne d'intéressants aperçus, toujours malheureusement avec son invariable indulgence : l'apothéose impériale, si sournoisement encouragée par Auguste, et, je reviens sur ce point, le droit de cité accordé chaque jour plus largement aux cultes orientaux et définitivement légalisé sous Tibère. Pour les *divins* empereurs, on nous dira que leurs fidèles ne croyaient guère à leur divinité et que

les adorer n'empêchait nullement de les mépriser : je le veux bien ; mais enfin, pour ne toucher qu'un côté de la question, la religion, puisque c'est d'elle surtout qu'il s'agit, gagnait-elle à voir ses dieux les plus authentiques s'appeler Tibère, Claude, Caligula ?... Pour Jupiter, on pouvait à la rigueur dissimuler, altérer ou interpréter discrètement sa biographie ; pour Néron, comment voiler ses infamies ? Si d'ailleurs on objecte que ces honteuses apothéoses datent de Jules César, nous répondrons que néanmoins ce fruit de la République a attendu le soleil de l'Empire pour arriver à sa pleine maturité. Quant à cette assimilation des cultes vaincus, pratiquée par Rome avec un art véritable, elle avait pu prêter à la vieille religion un masque plus poétique et plus frais; elle ne lui avait certainement pas donné un visage plus honnête. Bossuet l'a dit : « Qui oserait raconter les cérémonies des dieux immortels et leurs mystères impurs ?... Il n'y avait nul endroit de la vie humaine d'où la pudeur fût bannie avec plus de soin qu'elle ne l'était des mystères de la religion. »

Donc, en résumé, cette thèse de l'amélioration religieuse et morale du paganisme romain, à l'époque de l'apparition du christianisme, a besoin, pour être vraie, d'être amendée par bien des explications et bien des distinctions. Rome a trente mille dieux, ou plus encore, mais quels dieux ! Bacchus, Isis, Claude... je ne cite pas les pires. En devenant un panthéon, son temple de Jupiter Capitolin est devenu non un lieu plus sacré, mais bien un cloaque ; le mot est de Tacite. Elle est plus dévote, c'est-à-dire plus superstitieuse ; ou si l'on tient absolument à employer ici le mot de *religion*, qu'on le mette au pluriel : oui, Rome a plus de *religions* qu'autrefois, mais quelles religions ! Reine de tous les peuples, elle s'est faite l'esclave de toutes les erreurs. On connaît le mot de saint Léon : *Magnam sibi videbatur assumpsisse religionem, quia nullam respuebat falsitatem ;* elle croyait s'être donné une grande religion, parce qu'elle ne repoussait aucune fausseté. Est-ce donc un progrès religieux que que ce progrès de la licence dans le sanctuaire ?

L'Empire, ajoute-t-on, a ses sages, ses stoïciens, des débitants de sentiments et de belles doctrines inconnus à Cicéron ; je le sais. Je sais aussi malheureusement que ces sages sont des or-

gueilleux, qui trouvent moyen de transformer leur mort elle-même en une scène d'orgueil; je sais que la plupart, même Sénèque, sont des hommes tarés, marqués de stigmates secrets et honteux, qui se gorgent d'argent mal acquis et de plaisirs qu'on ne peut nommer. Saint François de Sales, dans un chapitre sur la vertu des païens commente fort spirituellement le passage de Plutarque où les stoïciens sont comparés à certains navires qui portent des inscriptions illustres, qui s'appellent *Victoire*, *Vaillance*, *Soleil*, et ne laissent pas pour cela d'être sujets aux vents et aux vagues. D'ailleurs, même chez les plus religieux, comme Marc-Aurèle, pas de principes, rien qu'une morale flottante et en l'air, qui n'a de réponse à aucun des pourquoi de la pensée et du devoir. Puis, l'influence qu'exercent ces sages sur leur temps et sur leur société est bien peu profonde. On voit autour d'eux beaucoup plus de railleurs que de disciples, et la masse qui se compose des illettrés et des pauvres n'est point admise à leurs leçons.

On nous montre aussi, dans le paganisme de l'ère impériale, des âmes plus élevées que les autres, qui trouvent les orgies du Palatin excessives, que le cirque, la vue du sang, Jupiter, le bœuf Apis, le divin Néron, Sénèque lui-même ne sont plus capables de satisfaire, qui s'ennuient, se dégoûtent et parlent d'aller à la recherche d'un nouvel idéal : tout cela est vrai. Je ne vois pas cependant qu'en général, pour ce qui les concerne, ces austères renoncent à l'amphithéâtre et aux thermes, qu'ils courent pour se désennuyer aux pieds nus de saint Pierre, à la croix hideuse des esclaves, aux catacombes ou à la prison Mamertine. Je vois seulement qu'ils s'ennuient, et que souvent c'est dans un bain, où ils puissent commodément s'ouvrir les veines, qu'ils vont chercher la fin de leur mortel ennui et la réalisation de leur idéal.

Enfin, si l'on nous oppose l'époque de Trajan et celle des Antonins, incontestablement supérieures en beaucoup de points au siècle des Césars, nous rappellerons, en attendant que nous cherchions d'où peut provenir cette supériorité, que Trajan, tout philanthrope qu'il est, est aussi un débauché quelquefois cruel, et que saint Ignace fut sa victime; nous rappellerons que Marc-Aurèle, le philosophe et le dévot, est un persécuteur de premier

ordre et que le dernier bienfait légué par lui au monde est un fils qui s'appelle Commode.

III

Telle est donc la société qu'on nous présente comme déjà mise en mouvement vers le christianisme, sous l'impulsion de l'esprit religieux et de la philosophie, qui lui préparent les voies et lui facilitent la victoire [1].

Si l'on ne prétendait nous parler que d'une préparation matérielle et terrestre, quoique toujours divine et au-dessus des lois communes de la Providence, nous serions vite d'accord. L'effondrement successif de tous les grands empires et leur absorption dans l'immense unité romaine, la paix d'Auguste, l'attente nouvelle du genre humain dont Virgile dans sa quatrième églogue été un écho si surprenant, le silence subit des oracles, oui, voilà bien le doigt de Dieu qui fait aboutir au berceau de son Emmanuel toutes les avenues de l'histoire, les événements comme les siècles. Ces vérités sont presques banales pour l'histoire catholique [2], et en ce sens, mais en ce sens seulement, Prudence a pu dire en toute rigueur :

> Christo jam tum venienti,
> Credo, parata via est.

De même, dans sa belle *Histoire de sainte Cécile*, qui restera comme le dernier monument de sa science et de son cœur, Dom Guéranger a admirablement montré l'action de Dieu conservant

[1] Pour résumer ses conclusions, M. Boissier cite, à la fin de son livre, le mot des *Confessions* de saint Augustin (III, 4) : « *Surgere cœperam ut ad te redirem ;* Je me levai, Seigneur, pour revenir vers vous ; » et il applique ces paroles au monde romain du Ier siècle. Qui donc lui a révélé que l'*Hortensius* de Cicéron avait à lui seul provoqué ce commencement de retour, et surtout qu'il avait trouvé dans le paganisme beaucoup d'âmes aussi pressées par la grâce que celle d'Augustin ? Ce n'est certainement pas le contexte de la phrase citée. Oui, la philosophie avait pu apercevoir de loin la patrie, mais elle n'avait pour cela ni trouvé ni déblayé la route qui y conduit. *Aliud est de silvestri cacumine videre patriam pacis, et iter ad eam non invenire, et frustra conari per invia... et aliud tenere viam illuc ducentem*. Voilà la pensée complète de saint Augustin lui-même *(Confess.*, VII, 21).

[2] Voir la grande prophétie de Daniel *(Discours sur l'histoire universelle*, de Bossuet. — Saint Léon, serm. LXXXII, *in festo SS. Apostol.)*.

les meilleurs débris de l'ancienne Rome pour en faire les plus fortes assises de la Rome de Jésus-Christ.

Ce sont là autant de préparations que nous ne nions point. Encore faut-il les envisager à leur juste point de vue, y voir, avec la science catholique, de simples pierres d'attente, dont l'agencement porte l'empreinte de la main divine, qui, par elles-mêmes, étaient sans proportions avec l'édifice à construire, et qui, sans une nouvelle intervention surnaturelle de Dieu, eussent été non-seulement une base inutile, mais auraient pu devenir des obstacles et des pierres d'achoppement.

Enfin, supposons que M. Boissier comprend tout cela comme nous, et concédons-lui, sans plus de difficulté, que l'unité romaine et la paix d'Auguste ont aidé à la propagation de l'Évangile. Mais s'il veut nous parler d'une préparation des esprits et des cœurs opérée par la religion et la philosophie païennes, par les efforts qu'elles tentent, les vides qu'elles creusent, les lacunes qu'elles laissent, nous aurons beaucoup plus de peine à nous accorder.

Tout d'abord, entendons-nous bien sur les mots. En quel sens peut-on admettre une *préparation* de l'âme encore païenne au bienfait du christianisme ? Il importe de ne pas prendre le change sur ce point. L'unique préparation à la grâce de la foi que reconnaisse la théorie est une préparation purement négative : *obicem non ponere*, suivant le langage de Suarez et de l'École. Que l'âme n'encombre pas la place, qu'elle la laisse libre pour le jour où Dieu, dans sa prévenance, daignera y déposer ce don incomparable de sa bonté. Qu'aidée par ce Dieu de miséricorde, elle use légitimement de ses puissances naturelles, qu'elle désire et cherche avec humilité la vraie sagesse, qu'elle accepte le témoignage de sa propre raison et de l'univers créé, qu'elle tâche de bien régler sa volonté et ses mœurs ; et si la prédication évangélique vient à se faire entendre à son oreille, qu'elle ne refuse aux *motifs de crédibilité*, aux faits divins qui lui sont proposés, ni son attention, ni son examen, ni son adhésion raisonnable. Pas d'autre préparation à la foi chrétienne pour l'adulte encore infidèle. De là à l'acte de foi *surnaturelle*, acte indispensable pour devenir chrétien, il lui reste à franchir un abîme mystérieux et comme indéfini, que seule la main de Dieu peut lui faire

franchir, comme seule elle lui a fait faire les premiers pas ; car la foi est un don de Dieu absolument gratuit dans son couronnement comme dans son principe. Toujours est-il qu'on s'est approché de la vérité, ou plutôt que les voies par lesquelles le Seigneur peut venir, sont plus aplanies et plus libres. Or, même en ce sens tout négatif, je n'aperçois pas dans le monde romain des deux premiers siècles cette préparation au christianisme que M. Boissier croit y reconnaître.

Si j'ai bien compris sa pensée, on peut ramener à trois les causes qui, d'après lui, ont le plus contribué au succès du christianisme : un certain rajeunissement de la religion romaine, assez puissant pour réveiller le sentiment religieux, pas assez complet ni assez épuré pour le satisfaire; un réveil des esprits par le labeur des philosophes; enfin, par suite de cette double fermentation philosophique et religieuse, un malaise et une anxiété dans les âmes, besoin de paix et de vérité. Eh bien! ce que nous savons de la grâce de la foi, des procédés qu'elle emploie pour conquérir soit les individus, soit les peuples, nous fait voir là, pour le grand nombre, des obstacles et de sennemis plutôt que des auxiliaires et des alliés. Je voudrais ne rien exagérer. J'avoue qu'en droit l'accroissement de l'esprit religieux et philosophique devrait être un premier acheminement vers la sagesse et la vérité, partant, vers le christianisme. Mais en fait, en a-t-il été ainsi ? Ne confondons pas ce qui aurait pu être avec ce qui a été, et ne construisons pas l'histoire avec des hypothèses. J'irai plus loin. Je ne nierai pas absolument que ces débris réparés ou conservés de religion et de philosophie aient été, pour quelques âmes d'élite, presque chrétiennes à l'avance, comme des planches de salut aidant à atteindre le port ; mais de l'exception il ne faudrait pas faire la règle, et ce n'est pas sur l'exception que le débat doit porter.

Qu'était-ce d'abord pour les masses, ces masses auxquelles le christianisme s'adressait ou allait s'adresser, qu'était-ce que cette plus grande effervescence religieuse qui se manifesta d'Auguste aux Antonins ? Si elle avait été autre chose qu'une recrudescence de panthéisme, de superstition, de rites et de mystères plus ou moins avouables, si elle avait été une intelligence plus juste ou simplement plus saine des vérités essentielles, un épa-

nouissement de sentiments meilleurs, peut-être les apôtres auraient-ils pu la regarder comme une avant-garde de leur prédication[1]. Mais pour aller droit au fond des choses, elle n'était, — je parle toujours en général, non de tel ou tel païen en particulier, — elle n'était qu'une prédominance croissante du culte sensuel et ténébreux de Satan, le contre-pied, par conséquent, de la religion de Jésus-Christ qui, suivant la rigueur de la langue catholique, est le renoncement à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et l'adoration du vrai Dieu en esprit et en vérité. Serions-nous donc incapables de porter la parole du Psalmiste : *Dii gentium dæmonia?* plus il y avait de dieux et d'adorateurs de ces dieux, plus il y avait de démons adorés et d'hommes à leurs gages, plus aussi le Dieu unique, le Dieu spirituel et saint avec l'austère symbole de sa croix devait rencontrer de résistance. Jupiter qui, au dire de saint Martin[2], n'était qu'un démon sot et bête, trouvait autant de renforts dans ces démons plus subtils de la Grèce et de l'Asie, enrôlés sous les aigles romaines. Aussi partageons-nous tout à fait le sentiment de M. Boissier, lorsqu'il nous dit, en parlant de l'hospitalité donnée par Rome à toutes les religions de la terre : « Il semble que, avertis par une sorte d'instinct que l'ennemi qui devait les détruire était proche, tous ces cultes aient compris qu'ils ne pouvaient lui résister qu'en s'unissant...; ils s'unissaient pour se préparer au combat. » Comment donc affirme-t-il, quelques pages plus loin, que « pour les dévots du paganisme, qui croyaient au merveilleux, à la magie et aux démons, la transition du culte païen au culte chrétien pouvait être facile ; qu'on n'avait, pour ainsi dire, qu'un échange à faire, quand on se convertissait ; qu'il ne s'agissait que de déplacer l'esprit malin ? » Certes, l'auteur est mieux inspiré lorsqu'il représente le temple de Jupiter comme une forteresse armée où le paganisme s'est retranché, où ayant fait appel à tous les faux dieux du monde, il a concentré tous ses bataillons et toutes ses forces, pour résister avec plus d'assurance au Dieu nouveau qui le menace. Saint Léon le Grand (le rapprochement

[1] V. M. Villemain : *Du Polythéisme*, mélanges. Cet écrivain ne doit pas être trop suspect à M. Boissier.

[2] *Jovem brutum atque hebetem esse dicebat* (V. panégyrique de saint Martin, par Mgr l'évêque de Poitiers, t. III de ses œuvres).

fait honneur à M. Boissier) ne parle guère autrement : « Pierre, le prince de l'ordre apostolique, est destiné à la citadelle de l'empire romain... C'était là qu'il fallait fouler aux pieds les rêveries des philosophes, confondre les vanités de la sagesse humaine, avilir le culte des démons, là où la superstition avait ramassé toutes les conceptions de l'imposture. C'est donc vers cette ville, ô bienheureux apôtre Pierre, que tu ne crains pas de venir. Tu entres intrépide dans cette forêt de bêtes frémissantes... » La divinité des Césars complétait à merveille cette armée du panthéisme et lui prêtait main forte : elle allait devenir, entre les mains des proconsuls, l'arme la plus usuelle et la plus victorieuse contre les chrétiens.

Que faire donc pour s'emparer de cette citadelle? Il ne faut pas oublier que le christianisme, apporté, aux Romains en l'an de Notre-Seigneur 42, ne ressemblait point à certain christianisme de nouvelle marque, qu'on voudrait mettre à la mode parmi nous, christianisme atténué et conciliant, qui sait faire la part des temps, qui au besoin se laissera entamer, sous prétexte de faire entrer dans ses rangs un adepte de plus. N'en déplaise aux prudents, le christianisme de saint Pierre et de saint Paul était celui de la vieille trempe, peu disposé à capituler et à transiger avec Bélial et les ténèbres. Le père des dieux et des hommes lui offrait bien ses conditions de paix, les mêmes qui avaient été souscrites par tous les dieux des nations conquises : que Jésus-Christ acceptât l'honneur de s'asseoir dans le Panthéon à côté de Jupiter et d'Isis, que le chrétien consentît à offrir l'encens et le sel, et la paix était faite. Mais encore plus intransigeant que le judaïsme, si c'est possible, le christianisme s'obstinait à rejeter toute proposition semblable, à décliner tout honneur de ce genre. Pour vaincre, et il voulait vaincre à tout prix, il n'avait donc qu'une ressource : livrer bataille, et par la force, non la force du glaive, mais la force surnaturelle du miracle, de la croix et du martyre, déloger ces innombrables démons non-seulement du Panthéon et du Capitole, mais des âmes, où la superstition et le vice les avaient si effroyablement fortifiés. Non, l'œuvre n'était point si facile ni déjà faite en partie. On nous dira qu'à ce moment les âmes les plus religieuses du paganisme cherchaient un air plus salubre, des croyances plus certaines, dont elles man-

quaient dans leur culte, et que ces biens, elles ne pouvaient les trouver que chez leur ennemi et leur vainqueur. Soit! encore que cette belle ardeur soit l'exception et que les dieux de l'Olympe, à morale facile, restent les préférés des masses, il n'en demeure pas moins que, pour acheter la goutte d'eau du baptême, il fallait renoncer d'avance à tout le sang de ses veines, briser avec tout son passé, mourir à soi-même par ce qu'on a de plus intime. Pour faire des hommes capables de tels sacrifices, il ne fallait rien de moins qu'une intervention directe de Dieu; le moule païen, si rajeuni qu'on l'imagine, n'avait point façonné et prédisposé les cœurs à ces sortes de choses : tout au plus pouvait-il fournir des désenchantés.

Maintenant, que cette époque plus superstitieuse de l'Empire ait été plus favorable, disons mieux, moins défavorable à la propagande chrétienne que l'époque plus sceptique de Cicéron et de Jules César [1], c'est ce qu'il n'est point aisé de décider à la distance où nous sommes. Si, au lieu de prendre comme point de comparaison la décrépitude de la république romaine, on prenait le bel âge de sa jeunesse ou de sa virilité, il serait plus facile de résoudre la question, M. de Champagny montre bien dans quel sens; mais il faut avouer que l'Empire ressemble assez à la fin de la République par le progrès du mal. L'historien des *Césars*, comparant la période des guerres civiles et celle des empereurs, dit que, dans la première, l'antiquité agonise et se meurt, que, dans la seconde, le cadavre se dissout : j'inclinerais à croire que la période de la dissolution cadavérique est de toutes la plus défavorable à l'action de la vie. Qu'importe, du reste, pourvu qu'il soit bien acquis, que vu l'état de la société romaine, l'établissement et le succès de l'Évangile dans cette société sont un fait absolument inexplicable en dehors du miracle?

Accorderons-nous plus facilement que le mouvement philosophique de cette époque ait préparé au moins les classes élevées à bien accueillir la prédication chrétienne? M. Boissier emploie plusieurs pages à montrer que Sénèque, ennemi non-seulement des

[1] Cicéron pouvait se moquer à son aise « d'un Dieu tombant du ciel, comme il arrive dans les fables. » (*De Harusp. responsis*, 28.) Il n'en est pas moins vrai que, dès le temps de Cicéron, ce Dieu, descendant du ciel pour le salut de l'humanité, était attendu par le monde.



cultes populaires, mais de toute religion positive, mérite moins nos sympathies que nos défiances. Nous serions assez disposé à accepter cet avis : Sénèque eût été si bien, de nos jours, un de ces pontifes de la religion naturelle qui ne sont jamais pour nous que des alliés compromettants et dangereux ! Mais alors pourquoi M. Boissier veut-il que le travail des philosophes ait ouvert la route au christianisme ? Il nous répondra qu'ils ont produit ce résultat malgré eux ou à leur insu ; que, en soulevant les plus graves problèmes, ils ont mis les esprits en demeure de chercher la bonne lumière et de la trouver. Même sous cette réserve, je ne crois pas que, sauf quelques exceptions à peine saisissables, les recherches philosophiques aient contribué à pousser les âmes vers la folie de la Croix.

Encore une fois, nous ne traitons ici qu'une question de fait. Quoi qu'en dise notre auteur, les théologiens catholiques ne cherchent nullement à démontrer l'impuissance de la raison afin de rendre la révélatiou plus nécessaire. Ceux d'entre eux qui ont tenté de le faire n'ont pas échappé aux censures de l'Église. Nous savons trop bien que saper la raison, c'est saper la foi, l'une étant le support indispensable de l'autre. Nous savons, par conséquent, qu'en soi tout épanouissement des vérités rationnelles devrait aider l'acte de foi à s'épanouir aussi. Nous n'ignorons pas non plus que plusieurs éléments de ces vérités étaient restés épars dans l'atmosphère païenne, au moment où le christianisme parut, et que celui-ci ne manqua pas de les reprendre comme son bien. Beaucoup de Pères de l'Église, saint Justin notamment, se plaisaient à ramasser ces débris de vérités, et à s'en faire des armes pour combattre les philosophes eux-mêmes. Où trouver des arguments plus efficaces pour les convaincre ? Nous avouons donc que la philosophie, si elle avait été vraiment digne de son nom, *amour de la sagesse*, *recherche de la vérité*, aurait dû lancer ses adeptes à la rencontre d'un maître et d'un allié qui lui apportait complet ce qu'elle-même ne possédait que par lambeaux. Mais prenez garde que nous ne cherchons pas ce qu'elle aurait dû faire : nous cherchons ce qu'elle a fait, et nous trouvons qu'elle n'a poussé les esprits qu'à l'orgueil traditionnel des stoïciens, ou encore, sous les Antonins surtout, à la religiosité superstitieuse qui était l'opinion régnante de ce temps-là : deux

conclusions également logiques, tout opposées qu'elles paraissent, car la sagesse humaine qui fait la fière devant la foi est toujours la très-humble servante de la crédulité. Or, aucune de ces deux voies n'est celle du christianisme. Nous avons assez dit où aboutissait celle de la superstition : à un culte plus développé de Satan; impossible de rencontrer là Jésus-Christ, sinon pour le prendre en haine et le persécuter, ce que Marc-Aurèle fit on ne peut mieux. Quant à l'orgueil caractéristique du néo-stoïcisme, il ne pouvait être que l'adversaire encore plus déclaré des leçons des apôtres. Méthode, conclusions, tout chez eux aboutit à prêcher la soumission de la raison et l'humilité. Ils se donnent pour les mandataires d'un Dieu qui est un Juif crucifié, ils affirment, ils commandent, ils exigent, sous peine de damnation éternelle, qu'on les croie sur parole et qu'on leur obéisse; et en fin de compte, par quel cachet d'authenticité prétendent-ils garantir leur mandat, leurs affirmations et leurs ordres? Le chapitre II de la première épître aux Corinthiens répond à cette question : *Non in sublimitate sermonis, sed in virtute; non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis;* ce que nous traduisons ainsi : non par des raisons philosophiques, mais par le miracle. Écoutons Bossuet : « La vérité divine de la foi a prêché une Trinité, mystère inaccessible par sa hauteur ; elle a annoncé un Dieu homme, un Dieu anéanti jusques à la Croix, abîme impénétrable par sa bassesse. Comment a-t-elle prouvé? Elle a dit pour toute raison qu'il faut que la raison lui cède, parce qu'elle est née sujette [1]. » Est-ce assez catégorique? Du reste, si l'on veut approfondir la raison divine et mystérieuse d'un tel procédé, on la trouvera comme burinée dans le *Discours sur l'histoire universelle* (IIe partie, De la conversion des Gentils). Commentant le premier chapitre de la première épître aux Corinthiens (v. 17-21), l'évêque de Meaux s'écrie : « Nouveau et admirable dessein de la divine Providence! Dieu avait introduit l'homme dans le monde, où, de quelque côté qu'il tournât les yeux, la sagesse du Créateur reluisait dans la grandeur, dans la richesse et dans la

[1] *Sermon sur la divinité de la religion*, 2e pour le IIe dimanche de l'Avent. V. aussi son *Explication de l'Apocalypse*.



disposition d'un si bel ouvrage. L'homme cependant l'a méconnu . les créatures, qui se présentaient pour élever notre esprit plus haut, l'ont arrêté : l'homme aveugle et abruti les a servies ; et non content d'adorer l'œuvre des mains de Dieu, il a adoré l'œuvre de ses propres mains. Des fables, plus ridicules que celles que l'on conte aux enfants, ont fait sa religion. Il a oublié la raison : Dieu la lui veut faire oublier d'une autre sorte. Un ouvrage dont il entendait la sagesse ne l'a point touché : un autre ouvrage lui est présenté, où son raisonnement se perd, et où tout lui paraît folie : c'est la Croix de Jésus-Christ. Ce n'est point en raisonnant qu'on entend ce mystère, c'est *en captivant son intelligence sous l'obéissance de la foi ; c'est en détruisant les raisonnements humains et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu.* (*II Cor.*, x, 4, 5) ».

Dira-t-on maintenant que le disciple du Portique, si sage, si fier de sa raison, si maître de lui-même et de ses impressions, si pleinement suffisant et orgueilleux, ait été préparé d'une façon quelconque par son éducation à faire accueil à un système religieux alors si inconnu et si étrange? Ce serait à peu près comme si l'on nous disait que Voltaire, Jean-Jacques, et tous les encyclopédistes du siècle dernier, sciemment ou non, volontairement ou malgré eux, excitaient la France à ranimer sa foi et servaient ainsi le christianisme. Je ne sache pas qu'ils nous aient rendu d'autres services que de valoir à l'Église une nouvelle moisson de martyrs : car qui donc, sinon leur esprit, avait mûri pour la Convention des hommes capables de voter la mort de Louis XVI en haine de la royauté *chrétienne ?* Et en notre siècle, pense-t-on que le *spiritualisme* de M. Cousin ait amené beaucoup de ses élèves au confessionnal et à l'Eucharistie et ait été un auxiliaire pour les prédications de Notre-Dame ? Il y a cependant dix-neuf siècles que ce système religieux, fondé sur le surnaturel, est en train de faire ses preuves ; depuis dix-neuf siècles, l'humilité devrait être acclimatée parmi nous. Mais non, nos beaux esprits ne se plient pas pour si peu sous le joug humiliant de la Croix.

Ce n'est pas tout. Pour revenir à nos Romains, quel était le dernier mot des hautes recherches de leur philosophisme ? Nous l'avons assez dit, trop souvent, en théorie, le scepticisme, en

pratique, le suicide. Cela n'est guère l'ami du christianisme. Aussi, plutôt que de lui tendre la main, voyons-nous les plus fiers représentants de la sagesse romaine se liguer contre lui avec une théurgie déraisonnable, fournir pour le combattre non-seulement des persécuteurs, mais, ce qui est pis, des germes et des ferments d'hérésies. C'est à croire que venant au temps où le haut bout était à Lucrèce, où, en fait de philosophes, Rome ne connaissait guère que les épicuriens, la doctrine de Jésus-Christ eût rencontré une hostilité moins acharnée, car l'orgueil est un révolté qui sera toujours plus difficile à soumettre que les sens. Du reste, ces sages du stoïcisme ne laissaient pas que d'être épicuriens par plus d'un point de leur vie pratique. S'ils avaient le sommet de leur intelligence dans la lumière, car déjà le soleil avait commencé de poindre, par contre, leur conduite avait encore plus d'un motif pour aimer les voiles de la nuit qui protégent au moins les apparences. C'était donc pour eux une raison de plus de faire la guerre à une doctrine qui allait opposer tant de *non licet* à leurs désordres, qui par la bouche de saint Paul, allait répéter aux convertis du paganisme romain, aux lettrés et aux grands comme au petit peuple : « Répudions les œuvres de ténèbres, marchons honnêtement comme on doit le faire en plein jour. »

Après tout, cette haine et ce mépris de la philosophie pour le christianisme étaient assez réciproques. A lire le premier chapitre de l'Épître aux Romains, on ne voit pas que l'apôtre, bon juge dans la question, ait attendu grand secours, pour la manifestation de la vérité, des efforts préalables de la sagesse antique. Déjà, devant l'Aréopage, il a déclaré à ce brillant sénat de l'esprit grec quelle estime il faisait de leur superstition : en somme, il leur a témoigné une souveraine pitié et un dédain profond. Mais quand il vient aux sages de la grande Rome, c'est plus que le mépris, c'est l'indignation qui éclate dans sa parole; ce n'est plus simplement la superstition qu'il leur reproche, il a contre eux une charge plus grave. Je ne parle pas des termes sanglants par lesquels il fustige les vices abominables de ces prétendus vertueux: ces ignominies sont le châtiment du crime; mais quel est le crime? c'est que connaissant Dieu et la vérité, c'est que pouvant et devant les faire connaître au monde, ils ont détenu injuste-

ment captive cette vérité divine. Comment dire plus clairement que, loin de frayer la route à la doctrine véritable, ils ont coupé ou obscurci ses voies ?

Les Pères de l'Église, à l'ombre desquels M. Boissier, ne dédaigne pas de s'abriter quelquefois, ne sont pas d'un avis différent. Interprétant les mystères de cette radieuse nuit de décembre où le christianisme vint au monde, ne nous disent-ils pas que si l'Enfant divin voulut qu'il n'y eût plus aucune place pour le recevoir dans l'hôtellerie de Bethléem, c'était pour nous montrer que l'empire romain, vaste hôtellerie des peuples, était alors tellement rempli de malice et d'erreur, qu'il n'y restait pas de place pour la justice et pour la vérité ? Serait-il permis de citer également, sans scandaliser les sages, un commentaire instructif sur la page de l'Évangile où est racontée la guérison de la femme malade depuis douze ans ? Dans cette pauvre femme, dont les médecins n'ont fait qu'aggraver les souffrances et dévorer la fortune, les saints Pères reconnaissent la gentilité malade et épuisée ; dans ces médecins trompeurs ils voient les prêtres des idoles et plus encore les philosophes. Non, ces sages n'ont point dirigé leur victime sur les pas de Jésus ; ce sont les miracles du Sauveur qui l'ont attirée et lui ont inspiré de toucher la frange du vêtement divin.

Admettrons-nous du moins que, précisément parce qu'elle était incapable de guérir et de satisfaire les âmes, cette double fermentation philosophique et religieuse les avait prédisposées à bien accueillir la doctrine des chrétiens, honnête, certaine, venant s'offrir à elles comme une délivrance et un remède ? Croire cela, c'est se représenter le christianisme, comme un asile ouvert aux grands mécomptes, aux âmes troublées, aux cœurs meurtris, « en quête d'inconnu, d'émotions religieuses et de dieux nouveaux, » comme un port tranquille pour les naufragés de tous les systèmes et de toutes les rêveries. L'idée a son charme : malheureusement elle va contre l'histoire, contre la raison et la foi. C'est la même fausseté qui a été dite des couvents, « ces refuges ouverts aux grands repentirs et aux grandes douleurs. » Oh ! si le christianisme était venu apporter à la dévote d'Isis et d'Osiris, mécontente de sa déesse ou de son dieu, quelque idéal inouï et plus amorçant ; au jeune sage, fatigué des consolations

par trop sèches de son maître, une morale édulcorée et facile; s'il était venu prêcher au pauvre esclave, las de sa dépendance et de sa misère, l'affranchissement subit par la révolte; certes, il eût vite recruté son armée, et il aurait pu remercier le paganisme de lui avoir laissé tant de vides à combler dans les esprits et dans les cœurs. Mais non, le christianisme qui ne comprend rien aux aspirations de son temps, qui est sans pitié pour les faiblesses du siècle, ne présente invariablement aux âmes que sa croix: *Nos autem prædicamus Christum crucifixum ;* à l'adoratrice d'Isis, au jeune sage, à l'esclave, à tous et toujours la croix, ses austères réalités, l'obéissance résignée dont elle est le symbole, un Dieu fait esclave et cloué sur ce gibet d'infamie. Pour nous, qui avons dans notre âme ce que n'avaient pas les païens, au moins les germes que fait pousser l'eau du baptême, nous savons que derrière la croix, derrière les épines et les larmes, notre foi a ses fleurs, ses parfums, ses rayons de douce lumière, ses divins sourires : il ne paraît pas cependant que nous courions en grande foule vers la croix, vers les joies du sacrifice. C'est que ces joies sont un fruit caché, que pour trouver ce fruit il faut enlever l'écorce ; et vraiment, l'écorce est rude et repoussante. Ce que le P. de Ravignan a dit de la vie religieuse: « C'est la patrie des forts, » s'applique au christianisme, surtout au christianisme du temps des persécutions et de l'école des martyrs. Oui, c'est un royaume, un beau royaume, mais fait pour tenter surtout les âmes vigoureuses, saines et virginales. Or, ces esprits « jetés sur la route par la religion et la philosophie païennes, émus, troublés, pleins de désirs inassouvis et d'attente inquiète, » étaient-ce vraiment de ces âmes énergiques, altérées et affamées, au sens évangélique de ces mots, *qui esuriunt et sitiunt justitiam?* C'étaient des faibles et des malades, non des forts, c'étaient des rassasiés bien plus que des affamés.

Hélas! ces époques de lassitude morale et de déceptions sont-elles toujours favorables à la foi? Les années inquiètes que nous traversons sont là pour répondre : les âmes fortes profitent des leçons de l'épreuve, mais les autres? Que d'âmes torturées par le vide et les angoisses du doute, et dont ces angoisses n'entraînent pas la délivrance en Jésus-Christ et par Jésus-Christ! Faut-il rappeler les Jouffroy et les Alfred de Musset?

Toutefois nous n'avons garde de nier qu'il y ait eu çà et là dans la société païenne de Rome des âmes supérieures, prises de dégoût non par infirmité ou par caprice, mais par vertu, assez fortes pour embrasser la croix de leur Sauveur, pour se faire violence et conquérir leur place dans le royaume divin. Tels étaient surtout les survivants de cette vieille aristocratie du temps des Scipions qui avait fait briller le nom romain d'un lustre incontestable de vertus humaines, les héritiers d'un sang trop généreux et trop pur pour demeurer païen, pour n'être pas acquis d'avance au sang des chrétiens et des martyrs. Tel était Cornélius, homme de prières et de bonnes œuvres, même dans la vie des camps; telle était la noble Plautille; tel était saint Justin, chercheur véritablement sincère, digne d'ennoblir à lui seul le nom de philosophe, si tant d'autres ne l'avaient indignement souillé; telles étaient, sans nul doute, d'autres âmes admirables appartenant au Trastevere, au monde des cordonniers et des foulons, dont les noms sont connus de Dieu seul : âmes de choix, exceptionnelles et à part dans ce vaste monde romain. Celles-là, la philosophie ou la religion avait pu les lancer sur la route des bons désirs. Mais la masse se composait de malades, qui aimaient leur mal et n'avaient pas le courage de désirer sincèrement le médecin. S'il est vrai, d'ailleurs, que Jésus est venu pour les malades, il est vrai aussi qu'il n'a jamais prétendu les guérir en les séduisant par les charmes du remède. Si des fanges païennes de Rome il a pu attirer à lui tant de Madeleines nouvelles et de nouveaux larrons, il l'a fait non par la beauté de sa doctrine, mais par les coups les plus décisifs de ses miracles, de sa croix et de sa grâce. Il ne fallait rien moins que la toute-puissance du bras de Dieu pour opérer de telles transformations dans cette société.

Quand M. Boissier blâme cette fantaisie que nous avons trop souvent « d'introduire dans l'histoire ces contrastes violents qui nous charment dans les romans, de faire d'une époque l'antithèse de celle qui l'a précédée, de supposer que le monde procède par bonds désordonnés et par révolutions imprévues, » s'il parle du cours ordinaire des choses et des temps, si notamment il fait allusion à la situation contemporaine, nous penserons et dirons comme lui : nous ne sommes point de ceux qui espèrent qu'un éclair et un coup de tonnerre subits vont suffire à tout re-

mettre dans l'ordre et la lumière. Mais du moment que ses paroles visent la révolution chrétienne et l'époque où s'est produit ce grand fait surnaturel qui domine toute l'histoire, nous ne partageons plus son avis ; nous voyons des contrastes violents, des antithèses frappantes, des bonds singulièrement imprévus, un coup d'État, tel que Dieu seul peut en faire. En vérité, comment peut-on nous dire : « ces deux sociétés, païenne et chrétienne, marchaient alors presque dans le même sens ? » Comment peut-on nous dire que « les deux religions travaillaient quelquefois d'une manière diverse à une œuvre commune ? » En quoi, de grâce, la religion païenne, en quoi ces honorables prédicants de pauvreté qui avaient des millions de fortune et des milliers d'esclaves, en quoi ces prêcheurs de charité qui se faisaient admonester par Néron comme trop incléments, en quoi ces moralistes sévères dont la morale la plus pratique aboutissait à savoir mourir convenablement pour le bon plaisir de César, en quoi, nous le demandons, tout cela a-t-il travaillé à l'œuvre sainte du christianisme, à la régénération du monde par l'esprit de sacrifice ? Le christianisme seul a fait l'œuvre tout entière; lui seul a arrêté le monde en voie de tomber et de se perdre, et lui faisant rebrousser chemin, l'a conduit à la vie en le conduisant à la croix. L'erreur de M. Boissier provient de deux causes : d'abord, il semble croire que le christianisme a dû attendre l'époque des Antonins pour s'implanter à Rome et y grandir; puis, de là, confondant un peu les deux mondes, chrétien et païen, il donne comme légitime propriété du paganisme des biens que celui-ci ne possède que pour les avoir empruntés aux chrétiens. Il importe de dissiper ce malentendu.

IV

De fait, malgré beaucoup d'infamies, il est certain qu'au temps des Sénèque et des Néron, des reflets de philosophie et de théodicée plus saines, des sentiments plus élevés et plus purs commençaient à percer la nuit du paganisme romain. Seulement n'est-ce pas donner à l'effet le rôle de la cause que de se représenter ces reflets comme émergeant du paganisme et servant aux apôtres de flambeaux ? N'était-ce pas plutôt l'Évangile qui

déjà projetait quelques-unes de ses lueurs sur cette société qu'il s'apprêtait à investir de sa pleine lumière? Il n'est pas besoin pour l'affirmer de soutenir la thèse des rapports directs de Sénèque avec saint Paul, bien moins encore de faire un chrétien de ce philosophe courtisan. Inutile aussi de faire à notre foi un passé imaginaire, d'exagérer la noblesse de ses origines, ou d'antidater son acte de naissance. Il suffit de s'en tenir aux données de l'histoire.

Assurément, si l'on ne veut trancher la question que sur la foi de ces lettrés païens dont les délices étaient de prodiguer leurs dédains à la superstition étrangère, en feignant d'ignorer jusqu'à son existence et à son nom, il sera très-vite décidé, sans appel possible, que les chrétiens, ces hommes de nuit et de catacombes, fuyant le bruit autant que la lumière, étaient absolument incapables d'exercer le moindre rayonnement sur leurs contemporains. Mais M. Boissier est trop fin pour ne pas comprendre que « ces grands airs de mépris et d'ignorance sentent la comédie et le mensonge; » il est trop initié aux sources historiques pour oublier que la vraie pensée d'un siècle ne se demande pas à des écrivains officiels ou de parti pris et que les informations de l'épigraphie méritent plus de confiance ; il connaît trop bien les découvertes de M. de Rossi pour ignorer les révélations du docte archéologue sur la publicité et la diffusion du christianisme, dès le Ier siècle, jusque dans les hautes classes de la société romaine; il est enfin, disons-le, trop sympathique à ce qui touche notre foi, pour ne pas se fier aux témoignages des évangiles, des épîtres et des Actes des apôtres. Or, toutes ces sources se réunissent pour fournir des démentis très-nets aux demi-mots méprisants de la littérature païenne. Elles laissent voir clairement que, dès son lever, le christianisme a été comme le soleil, dont la marche et l'éclat sont sans doute progressifs, qui est d'abord annoncé plutôt que vu, voilé quelquefois, importun pour certains yeux, mais dont la lumière et le progrès, absolument intolérants et envahissants, atteignent ceux-là mêmes qui verraient avec plaisir la nuit se prolonger. Je préfère beaucoup cette image, souvent employée par M. de Champagny, à certaine comparaison, orthodoxe, sans contredit, mais moins exacte historiquement, où le christianisme naissant est représenté comme

une sorte de taupe puissante qui mine sourdement le monde romain.

Pour que cette dernière figure fût bien juste, il faudrait que les apôtres ne se fussent pas empressés, dès leur sortie du cénacle, d'accomplir leur œuvre au grand jour. Disciples d'un Maître qui leur a dit de publier dans la lumière ce qu'ils ont reçu dans l'ombre, de crier sur les toits ce qu'on leur a glissé à l'oreille, vont-ils désobéir ? Non : c'est à la lettre qu'ils ont entendu et qu'ils exécuteront le mot d'ordre. La lumière, c'étaient alors, non-seulement les synagogues juives, mais c'était l'Aréopage à Athènes, c'était, à Rome, la cour de Néron ou le prétoire de Burrhus : c'est donc là qu'il faut prêcher, ils prêcheront là; et afin que leur prédication passe plus facilement par-dessus les toits, ils ne craignent pas de se faire entendre sur les places publiques et d'aborder des tribunes peu accoutumées à recevoir de tels orateurs. Partout où un éclat de la voix de Pierre ou de Paul a retenti, là un grain de la bonne semence est tombé et une chrétienté ne tarde pas à surgir. Celle de Rome est déjà célèbre avant que saint Pierre soit crucifié et Néron monté au ciel de l'olympe : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo.* Ses plus nombreux adeptes sont sans doute au Trastevere ou dans le quartier de la voie Suburrane, mais elle en compte aussi au Viminal et jusqu'au Palatin. Est-il nécessaire d'ajouter que le sang des martyrs crie plus fort encore que la voix des apôtres ? Néron ne s'en doutait guère, mais quand il faisait brûler vivants tant de chrétiens, il contribuait à signaler au monde ces admirables persécutés. Sous prétexte de faire honneur au paganisme romain et à ses personnages influents, on leur fait injure en supposant qu'ils ne se doutent ni de ce bruit ni de cet éclat. J'ai meilleure opinion de Sénèque et de ses pareils; je le crois un chercheur et un curieux sincère. Alors même que son frère le proconsul Gallion ne lui aurait dit mot du prévenu juif de Corinthe, alors même que Burrhus, son ami, n'aurait rien laissé transpirer de l'audience du prétoire où saint Paul comparut, alors même que lui, Sénéque, aurait dû, pour le savoir, déroger à ses habitudes hautaines de philosophe et d'homme de cour, aller interroger un tisserand ou un foulon, je crois qu'il était homme à s'enquérir quel pouvait être ce juif de Tarse qui ne parlait pas si

mal, tout au moins, ce qu'étaient ses sectateurs et quel était le fin mot de ces doctrines qui ne laissaient pas que d'être nouvelles, étranges, piquantes.

M. Boissier ne nie pas précisément cette publicité du christianisme primitif. Mais il croit qu'elle n'a pas été telle qu'on doive nécessairement attribuer à son intervention ce progrès dans les idées et, à certains égards, dans les mœurs, dont nous avons parlé. Il regarde ce progrès comme l'héritier naturel de la sagesse cicéronnienne, se développant et s'épurant sous l'influence du temps, sous l'influence des Fabianus et des Attale. Il trouve d'ailleurs que, dans Sénèque, par exemple, les doctrines les plus élevées sur Dieu, sur l'âme, sur la vertu, sont, en définitive, si incohérentes, si incomplètes, qu'on ne saurait, sans faire outrage à la doctrine apostolique, les lui assigner comme filles légitimes. Mais on aura beau multiplier les petites objections, il est certain que des traces inconnues jusque-là, qui ne peuvent appartenir qu'à la nouvelle religion, se montrent de plus en plus visibles, à mesure que marche l'ère nouvelle, dans plusieurs points des opinions, des institutions et des mœurs romaines. Nous accordons volontiers que des inspirations et surtout des exemples chrétiens, le paganisme en laisse plus qu'il n'en prend. Mais cela n'accuse en aucune façon l'insuffisance de l'enseig ement des apôtres : ce ne peut être un reproche que pour le caprice et la mauvaise volonté de ceux qui en recueillent les échos. Ils prennent ce qui les embellira sans les gêner, ils laissent ce qui pourrait contrarier leurs libres allures et leurs franches coudées ; ils prennent beaucoup pour les livres, beaucoup moins pour la vie pratique. Précisément le contraste qui sort de ce triage prouve que le paganisme, de Néron aux Antonins, puise à deux sources et cultive deux terres. Jusqu'ici la vieille source et la vieille terre ont donné tout au plus des eaux mêlées et des plantes rachitiques ; elles ne manquaient pourtant ni d'abondance ni de fécondité au temps de l'*Hortensius* et du traité *Des Devoirs*. Si donc nous avons maintenant des eaux et des plantes meilleures, c'est qu'un nouveau courant s'est formé, c'est qu'une séve nouvelle a rajeuni au moins une portion de cette terre. M. de Champagny, dont nous invoquons souvent l'autorité, car il est maître en ces questions, insiste beaucoup sur le rapprochement des

dates, sur ce réveil de la pensée et de la conscience coïncidant exactement avec l'apparition de la croix, et se manifestant davantage à mesure que grandit la lumière chrétienne. Aussi dirions-nous volontiers que l'argument vicieux de l'école *post hoc, ergo propter hoc*, peut avoir ici une application recevable, grâce aux conditions qui la régularisent. Avant la venue du christianisme, rien que des vestiges à demi effacés de certaines vérités, de certains sentiments et de certaines vertus : le christianisme paraît, et voilà que ces vérités, ces sentiments, ces vertus lèvent la tête et fleurissent. Qu'est-il donc advenu ? les hommes sont-ils plus grands ? j'entends les hommes qui résument leur siècle et agissent sur sa marche : non, certes, encore une fois, Cicéron est une plus grande intelligence que Sénèque et Epictète, Auguste un plus grand politique que Vespasien ou Trajan. A ce phénomène pas d'autre explication possible que ce fait : sous Cicéron, et à l'avénement d'Auguste, Jésus-Christ n'était pas encore né ; maintenant il a été élevé sur la croix, et de là, par ses apôtres, par ses miracles et par sa grâce, il attire tout à lui [1].

Du reste, faut-il le répéter, nous ne disons pas, qu'avant Jésus-Christ il n'existait dans le monde romain aucun germe de ces vertus et de ces vérités qui s'y sont épanouies plus tard. Nous savons que l'âme humaine est naturellement chrétienne ; nous savons que la raison, infirme par nature et blessée par le péché, a néanmoins de beaux et vastes horizons ; nous savons que le paganisme avait conservé, quoique oblitérés, mutilés et souvent parodiés, bien des souvenirs de la révélation primitive dont M. Boissier ne tient pas assez compte ; nous savons enfin que le judaïsme avait trouvé le moyen, dès le temps de la République, de s'infiltrer en plus d'un endroit du polythéisme romain, témoin encore une fois, la quatrième églogue de Virgile. Qui peut nier tout cela ? Nous croyons seulement que ces bons germes, semés çà et là par la raison naturelle ou par la tradition, n'ont pu s'épanouir d'une façon si nouvelle que sous les rayons du divin Soleil de justice.

[1] V. *les Antonins*, t. I, l'influence chrétienne à l'époque de Trajan. — V. également sur ces questions plusieurs fragments de M. Villemain : *De la Philosophie stoïque et du Christianisme*, mélanges. — V. aussi M. Troplong : *De l'Influence du christianisme sur le droit romain.*

Maintenant, quoi d'étonnant que les païens n'aient pas reconnu, de bonne foi ou non, qu'ils empruntaient aux vêtements d'autrui les lambeaux dont ils se paraient eux-mêmes ? Nos modernes font mieux encore, et Mgr de Poitiers a signalé leur procédé avec une vigoureuse ironie dans l'une de ses synodales sur *les erreurs du temps présent*. Le christianisme n'a pas seulement projeté sur vous une lueur matinale, comme au Ier siècle; il vous pénètre et vous investit de toutes parts : qu'importe ? on tourne le dos à l'astre, et on se persuade fièrement qu'on marche sans rien devoir à cette lumière, alors que sans elle on ne manquerait pas de trébucher. Ainsi à peu près faisaient les païens de l'empire. Nous ne voudrions pas que M. Boissier tombât dans l'illusion à leur sujet.

V

Il resterait beaucoup d'autres points à discuter dans ce livre. Que n'y aurait-il pas à dire, notamment, de cette tendance éclectique de l'auteur, que nous avons indiquée au début, qui le porte à traiter *toutes* les religions sur un pied d'égalité, au moins en apparence ? Ainsi, n'est-ce pas une confusion de langage faite pour affaiblir le sens catholique, que cette manière d'appliquer sans cesse au paganisme des mots d'origine chrétienne, ou du moins consacrés par l'idiome de l'Église et comme réservés à son usage : *chapelle*, *clergé*, *apostolat*, *missionnaires ?*... Que penser aussi de cette confusion plus grave, qui en maint endroit enveloppe dans une ironie, une désapprobation ou une indifférence communes, sans distinction et sans réserve, la casuistique, l'intolérance religieuse et le prosélytisme, la croyance à la solidarité dans le crime et à la transmission de la faute, « les dieux des légendes populaires et de toutes les théologies, qu'on irrite par des offenses, qu'on calme par des sacrifices, qui se commettent à tout propos avec les hommes ?... » On ne transcrit pas tout cela sans quelque frisson : car que deviennent dans ce chaos la casuistique catholique, l'inflexibilité de notre symbole, l'apostolat de l'Église, le dogme du péché originel, même le Dieu des chrétiens ? Nous pourrions encore relever, tout au moins comme offensants pour les oreilles chrétiennes, certains rapprochements

qui méttent à peu près sur le même rang les exaltés des cultes païens et les mystiques du christianisme, les reclus de Sérapis et les saints moines de l'Égypte (les uns comme les autres « fruits naturels du pays »), l'ardeur malsaine excitée par les cultes d'Isis et de Cybèle et la sublime folie de la Croix... Entendus au pied de la lettre, ces rapprochements ressembleraient à des blasphèmes ! Je suis persuadé que l'écrivain n'a eu en aucune façon la pensée de leur donner une si triste importance : encore aurait-il dû s'abstenir de les jeter sur ses pages, même en passant ; ils y font des taches qui les déparent.

Mais il est temps de finir. On nous permettra une dernière question. Est-il bien vrai, comme l'insinue quelque part M. Boissier, que l'honneur rendu par le christianisme aux royautés légitimes ait quelque ressemblance avec l'apothéose impériale, que « les sociétés qui professent que le pouvoir émane de Dieu, soient sur la pente de l'adoration monarchique ? » Un penseur de renom, du *Journal des Débats*, parlait autrefois de l'habileté de l'Église à *renouer le fil des traditions césariennes*. Notre écrivain voudrait-il donc reprendre ce fameux fil ? De grâce, quelle ressemblance entre ce païen, tout prêt à offrir l'encens et le sel à César aussi bien qu'à Jupiter, pour le seul plaisir d'être servile, et ce chrétien qui, tout en disant avec Tertullien que l'empereur n'est inférieur qu'à Dieu, le met cependant si bas au-dessous de Dieu, qu'il se fera hacher plutôt que d'offrir à la statue impériale le moindre grain de sel ou le moindre grain d'encens ? Celui-là est en plein dans l'adoration monarchique, celui-ci meurt plutôt que de s'y prêter. Il est vrai que « saint Ambroise proclame, sur la tombe de Théodose, que le grand empereur chrétien habite le séjour de la lumière ; » mais a-t-on oublié ce qu'il dit et fit à ce même Théodose au seuil de l'église de Milan, et qui vit jamais dans l'âme de ce fier prélat une tendance à diviniser et à adorer les rois, à la façon des amis d'Auguste et de Marc-Aurèle ? Il est vrai encore que Bossuet a sur la puissance des princes, représentants de Dieu, des paroles qui scandalisent fort M. Boissier.[1] Mais si Bossuet le gêne, qu'il lise Suarez, « celui en qui

[1] Dans son admirable panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, Bossuet se gêne peu, ce me semble, pour louer le saint archevêque martyr d'avoir résisté aux envahissements de Henri II.

on entend toute l'école, » comme disait le même Bossuet; il trouvera là, sur le pouvoir, des doctrines qu'on pourrait appeler sainement *libérales*, si ce mot ne servait trop souvent à des usages équivoques. Qu'il lise saint Paul, un partisan de l'origine divine du pouvoir : il verra que l'apôtre fait du prince un ministre de Dieu, non un Dieu. Qu'il relise dans l'Évangile le signalement, donné par Notre-Seigneur, du roi qui règne selon sa doctrine : c'est un serviteur plus qu'une divinité ; et s'il devient prévaricateur, s'il vient à commander ce que Dieu défend, c'est un homme auquel on refuse d'obéir au risque de se faire tuer. Qu'il étudie dans le Pontifical romain les paroles que le pontife adresse au roi chrétien pendant la cérémonie du sacre : il verra que, dans la pensée de l'Église, ce roi est un chevalier de Dieu, non un Dieu. Oui, l'Église honore les rois, elle les appelle des images de Dieu, ses lieutenants même, et de *secondes majestés* (Tertullien) ; mais rien de plus. Ni servile, ni factieuse, tenant ce juste milieu que la société païenne ne connaissait pas, elle sait tout ensemble prêcher la soumission et garder une sainte liberté. C'est bien plutôt « quand on ne voit dans le pouvoir qu'une simple délégation populaire, » qu'on échappe difficilement au danger de glisser sur la pente païenne, de se heurter au double écueil que les sociétés antiques ont sans cesse rencontré : servilité aujourd'hui envers les caprices de ce délégué qu'on acclamait hier; demain révolte qui renversera et chassera ce maître d'un jour.

On le voit, tout en proclamant bien haut qu'il veut se tenir dans la plus stricte neutralité, l'auteur n'a pas toujours su résister au courant. Tant il est vrai qu'il est dangereux et impossible de vouloir garder un tel équilibre dans les questions qui touchent à la religion et à l'histoire. Les plus fermes qui, dans la meilleure intention du monde, commencent par vous dire qu'ils n'ont aucun parti, finissant presque invariablement par vous montrer qu'ils en ont un ; et ce parti n'est pas toujours le meilleur.

J. Dugas.

LIBÉRALISME ET CÉSARISME

— SUITE —

IDENTITÉ DOCTRINALE DE CES DEUX SYSTÈMES

I

Nous n'avons encore rempli que la moindre partie de notre tâche. Les faits rappelés dans notre premier article prouvent bien que le plus grand nombre des libéraux sont césariens, mais non que le libéralisme et le césarisme sont une seule et même chose. Un libéral peut être césarien *quoique* libéral ou *parce que* il est libéral. Nous avons reconnu que, parmi les écoles libérales, il en est une, l'école américaine, qui professe une profonde horreur pour le césarisme. Ce seul fait ne prouve-t-il pas qu'entre les deux doctrines il n'y a aucune connexion essentielle? Le libéralisme américain n'est-il pas le vrai libéralisme, le libéralisme conséquent, tandis que les publicistes et les hommes d'État qui, en Europe, conservent toutes les tendances oppressives de l'ancien régime, cachées sous les formules chères à la société moderne, ne sont que de faux libéraux, des libérâtres? S'il en était ainsi, les catholiques commettraient une faute grave en combattant le libéralisme qui, en lui-même, leur est favorable, et dont ces hypocrites n'ont que le masque. Démasquons-les plutôt, et saisissons-nous des armes dont ils se servent pour nous battre. Prenons pour nous le beau rôle; appuyons-nous sur les principes du vrai libéralisme pour confondre ceux qui, professant de bouche ces principes, les renient dans leurs actes. Nous mettrons ainsi de notre côté tous les partisans sincères des libertés modernes et toutes les âmes honnêtes qui détestent l'hypocrisie.

Cette manière de voir a été exposée avec beaucoup de clarté

par un des chefs de l'école libérale catholique dans une lettre adressée au *Journal des Débats* et reproduite dans le *Correspondant* (avril 1862). Le noble écrivain commence par établir ce que tous les catholiques lui accorderont sans contestation et à quoi les libéraux non catholiques ne sauraient avoir le droit de trouver à redire : à savoir que « c'est la gloire du christianisme, de l'Église catholique en particulier, d'avoir besoin pour vivre et se développer d'une grande somme de libertés. » Or, ajoute-t-il, « ces libertés, il y a deux manières de les posséder. On peut les tenir du droit commun de la société où l'on vit : on peut avoir la liberté de propager sa foi et de célébrer son culte, en vertu d'un droit général de discussion et de réunion appartenant sans distinction à tous les citoyens d'un État. On peut aussi les posséder à l'état de privilége, en les tenant d'une faveur spéciale faite à l'Église par le gouvernement d'un pays. Entre ces deux manières de jouir des libertés nécessaires à la foi, en ma qualité d'enfant de la France du XIXe siècle, mon choix est fait et dès longtemps. Ma conviction très-profonde, que l'expérience confirme en moi tous les jours, c'est que, de notre temps, au siècle où nous vivons, avec les principes d'égalité qui courent le monde et avec la nature des pouvoirs qui le gouvernent, ce qu'on peut tenir du droit, il y a aussi peu de raison que de fierté à le demander au privilége. Toutes les fois que, de nos jours, dans un pays comme le nôtre, par exemple, les catholiques ont le choix d'être libres de la liberté commune, — libres comme tout le monde et avec tout le monde, — libres de cette liberté générale et fixe qui ne prend racine qu'à l'ombre de la loi, — ou bien de tenir du bon plaisir d'un maître une liberté exceptionnelle et par là même essentiellement révocable, et compromettante, — ceux qui leur conseillent d'opter pour le dernier parti sont d'aveugles conseillers. Au choix, suivant moi, l'hésitation est aussi peu digne que peu sensée. »

Ne nous arrêtons pas aux expressions dont cette spécieuse théorie est revêtue. Elles impliquent de graves méprises que nous aruons l'occasion d'éclaircir dans le courant de la discussion. Examinons la théorie en elle-même. Si nous la comprenons bien, elle est précisément la contradiction de la thèse que nous sommes occupé à prouver. A entendre l'ingénieux écrivain, il y aurait

deux moyens d'établir la liberté de l'Église et d'échapper au césarisme : l'ancien régime, d'après lequel l'Église, reconnue comme organe de la vérité divine, avait des droits qu'on n'accordait pas à l'erreur ; et le régime libéral, d'après lequel l'erreur et la vérité ont des droits égaux et une égale liberté. Entre les deux systèmes, l'écrivain du *Correspondant* nous déclare que son choix est fait : c'est le second système, c'est-à-dire le système libéral, qui a toutes ses préférences. Non-seulement il y trouve des garanties égales contre le césarisme, mais il estime que, dans le siècle présent au moins, l'honneur et la raison nous défendent de chercher pour la liberté de l'Église une autre sauvegarde.

Pour être parfaitement sincère, nous devons avouer que cette théorie du libéralisme catholique trouve parfois des fauteurs inconscients parmi les écrivains étrangers à cette école. Il est assez reçu de distinguer dans les relations de l'Église et de l'État trois systèmes, celui de la subordination de l'État à l'Église, celui de l'oppression de l'Église par l'État et celui de la séparation de l'Église et de l'État. Pour caractériser ces trois systèmes, un publiciste catholique d'Angleterre employait récemment d'autres expressions : il distinguait l'État chrétien, l'État antichrétien et l'État non chrétien. Cette division est sans inconvénient, tant qu'elle sert à indiquer, sous un point de vue purement historique, l'ensemble de la situation faite à l'Église dans les différents États ; mais on ne saurait lui donner une valeur doctrinale sans supposer que l'Église séparée de l'État peut conserver sa pleine liberté. Or, cela est absolument impossible, comme nous allons le démontrer. Loin que le libéralisme offre à la liberté de l'Église la seule garantie que la raison et l'honneur nous permettent d'accepter, nous soutenons, comme une chose évidente, que ce système est incompatible avec la vraie liberté de l'Église et que doctrinalement le libéralisme et le césarisme sont une seule et même chose.

En nous engageant dans la démonstration de cette thèse, c'est pour nous un honneur et une garantie de marcher à la suite de S. Ém. le cardinal Manning. Dans un mémoire lu à l'*Académie de la religion catholique* de Londres et publié ensuite sous le titre de *Césarisme et Ultramontanisme*, le docte

et éloquent prélat prouve qu'entre ces deux termes il n'y a pas de milieu. Si l'on entend par ultramontanisme la doctrine d'après laquelle l'autorité religieuse est souveraine dans sa sphère et seule compétente pour fixer les limites de sa souveraineté, ce ne sont pas seulement les catholiques romains qui sont ultramontains; ils ont pour auxiliaires tous les protestants qui prennent au sérieux la mission donnée par Jésus-Christ à son Église. Car on ne peut, sans renier cette mission, en soumettre l'accomplissement à la détermination souveraine des pouvoirs civils. Aussi les docteurs les plus accrédités de l'Église anglicane se sont-ils accordés sur ce point avec les chefs des communautés dissidentes. Les longues et parfois sanglantes luttes des « Églises libres » contre le césarisme du gouvernement anglais ont eu pour motif le maintien de cette indépendance, qui constitue proprement l'ultramontanisme. Les *érastiens*, qui seuls professent la doctrine contraire[1], sont, pour ce motif même, réprouvés par tout le protestantisme orthodoxe.

Mais, ajoute Mgr Manning, si la souveraineté de l'autorité religieuse a été constamment soutenue, au sein du christianisme, elle n'a pas été moins constamment combattue par le pouvoir civil. Le césarisme est dans la nature humaine. L'homme investi de la force suprême éprouve une tentation presque irrésistible de repousser tout droit supérieur au sien. Les princes les plus chrétiens, Constantin et Charlemagne, n'ont pu eux-mêmes se mettre complétement à l'abri de cet entraînement. Un grand nombre d'autres monarques chrétiens s'y sont abandonnés et ont été conduits à des excès déplorables; mais aujourd'hui que les gouvernements ont cessé d'être chrétiens, la liberté de la conscience humaine est menacée bien plus sérieusement encore. Dans la persécution de M. de Bismarck le césarisme païen renaissant nous donne un avant-goût des douceurs qu'il nous réserve pour l'avenir.

[1] On nomme *érastiens*, en Angleterre, les protestants des diverses sectes qui tendent à exagérer les droits de l'État dans l'ordre religieux et à diminuer ceux de l'autorité ecclésiastique. Comme on le voit par cette définition, l'érastianisme désigne plutôt une tendance doctrinale et disciplinaire qu'une opinion déterminée ou une secte particulière. C'est au temps des luttes religieuses et politiques du XVII[e] siècle que cette tendance se manifesta en Angleterre; le médecin hollandais auquel elle emprunte son nom, Thomas Éraste, mourut en 1683.

Cette habile et vigoureuse plaidoirie a eu en Angleterre un grand retentissement et a provoqué une discussion extrêmement instructive. La doctrine catholique, si bien exposée par Mgr l'archevêque de Westminster, a été attaquée sous tous ses aspects, par des adversaires appartenant aux camps les plus opposés. Tandis que M. Gladstone, dans le pamphlet dont nous avons récemment rendu compte, la combattait au point de vue du libéralisme modéré et du protestantisme orthodoxe, un célèbre avocat, M. Fitzjames Stephen, lui portait des coups bien plus vigoureux, en s'appuyant sur les principes radicaux et sur l'indifférentisme absolu.

Cette controverse nous sera d'un grand secours ; et, pour démontrer notre thèse, nous pourrons nous servir avec autant d'avantage des arguments de nos adversaires que des moyens de preuves mis en avant par notre éloquent défenseur. La complète banqueroute du libéralisme sera ainsi mise hors de toute contestation. Nous voici, en effet, arrivés au point décisif du débat. Nous prenons la doctrine de nos adversaires telle qu'ils nous la présentent et, appuyés sur leurs propres principes, nous prouvons qu'elle conduit à la négation de la plus sainte de toutes les libertés. Ceux de nos lecteurs qui, oubliant les définitions données au commencement de cette longue étude, avaient eu de la peine à reconnaître le Protée du libéralisme dans les systèmes combattus par nos précédents articles, ne peuvent plus le méconnaître dans celui que nous examinons aujourd'hui. L'indépendance du pouvoir civil à l'égard de l'autorité religieuse est, de tous les articles du *Credo* libéral, celui que toutes les fractions de la secte professent avec un accord plus unanime. Eh bien ! c'est cette indépendance que nous déclarons incompatible avec la liberté de l'Église et de la conscience chrétienne.

Nous affirmons donc que le libéralisme même le plus ami de la liberté donne raison, en principe et en fait, au césarisme qu soumet à la suprématie du pouvoir civil l'autorité religieuse et les choses de l'ordre spirituel[1].

[1] M. Périn, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Les Lois de la société chrétienne* (liv. IV, ch. III), distingue l'autocratie du césarisme. L'une et l'autre s'arrogent, d'après l'éminent auteur, un droit également abusif sur les choses de la conscience ; mais ces deux formes de la tyrannie diffèrent en ce que l'auto-

II

Cela se prouve d'abord par un argument dont les esprits les moins accoutumés aux abstractions saisiront sans peine la palpable évidence : par l'identité des objets sur lesquels s'étend le pouvoir de l'Église et celui de l'État. D'après le libéralisme le plus bienveillant, ces deux pouvoirs devraient rester complétement indépendants l'un de l'autre, être souverains chacun dans sa sphère. Or voilà ce qui est impossible, nous serions tenté de dire mathématiquement impossible : et cela, par cette simple raison que des forces différentes par leur principe, lorsqu'elles concourent en un même point, se trouvent nécessairement en lutte. A moins qu'elles ne soient égales et ne se neutralisent en se faisant équilibre, l'une d'elles devra prévaloir et l'autre sera détruite. Or, dans le cas présent, nous avons, d'un côté, l'État qui a le monopole de la force matérielle, tandis que l'Église ne peut employer pour la défense de ses droits que des armes spirituelles : comment ces deux forces pourraient-elles s'équilibrer ? Du moment que l'État ne reconnaît pas volontairement la suprématie morale de l'Église, il terminera tous les conflits en mettant dans la balance le poids de son sabre, et la force primera le droit. En d'autres termes, du moment qu'il y a des questions mixtes, que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel tendent à résoudre dans un sens opposé, on ne peut imaginer entre ces deux pouvoirs que deux sortes de relations : ou la subordination

cratie fait dériver son pouvoir d'en haut, tandis que le césarisme le fait venir d'en bas. *Quod principi placuit*, est-il dit dans les *Institutes* (liv. I), *legis habet vigorem, utpote cum lege regia, quæ de imperio ejus lata est, populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat.* Cette distinction, parfaitement juste, est en dehors de la discussion présente, où il n'est pas question de l'origine du pouvoir. En la négligeant ici, nous imiterons M. Périn lui-même, qui, en racontant les origines et les progrès du césarisme, nous donne très-justement comme le promoteur principal du premier système, en Occident, l'indigne petit-fils de saint Louis, Philippe le Bel, bien que ce prince fît sûrement dériver d'en haut, et non d'en bas le pouvoir qu'il s'attribuait sur les choses de l'ordre spirituel.

du pouvoir temporel au pouvoir spirituel, ou l'oppression du pouvoir spirituel par le pouvoir temporel.

Or, ces questions mixtes tiennent à l'essence même des choses, et quoi qu'on fasse on ne saurait les empêcher de naître.

Elles sont l'inévitable résultat de l'unité de l'homme, sujet commun des deux pouvoirs, et de l'universalité de la loi morale dont Jésus-Christ a confié la défense et l'interprétation à son Église. Si l'homme individuel et l'homme social étaient deux êtres différents, on pourrait soumettre le premièr à l'empire de la religion et donner sur le second une autorité souveraine à l'État. Ce partage serait possible également, si le Dieu de la conscience pouvait renoncer à être également le Dieu de la société. Mais quel homme de bon sens oserait soutenir des hypothèses aussi absurdes? Et comment ne pas voir que cette absurdité entraîne celle du système libéral? Car, si chaque homme n'a qu'une seule conscience, il ne saurait lui être permis de méconnaître, dans l'exercice de ses droits sociaux, la loi divine à laquelle il se soumet dans sa conduite privée. Si Dieu est le maître souverain de la société, aussi bien que de l'individu, la société est obligée de prendre la loi divine pour règle de ses lois, et elle ne peut en méconnaître l'autorité sans violer son plus essentiel devoir et sans attenter aux droits les plus sacrés de ses membres. La société spirituelle et la société temporelle ont sans doute des sphères distinctes, et, dans l'étendue de ces sphères, leur pouvoir est souverain; mais elles ont aussi des points de contact qui rendent également impossibles et la complète séparation et la parfaite parité de ces deux pouvoirs.

On nous permettra de prendre un exemple vulgaire pour faire toucher du doigt une vérité que des esprits distingués persistent à méconnaître. Le mariage est tout à la fois un contrat civil et un sacrement chrétien. Comme contrat civil il est du ressort de l'État; comme sacrement, il est soumis à la juridiction de l'Église. D'un côté, l'État ne peut rester étranger à un acte qui est la base de la famille et la garantie des droits civils les plus importants. D'un autre côté, l'Église a, dès l'origine, posé certaines conditions pour la célébration légitime de l'union destinée à lui donner de nouveaux membres. Supposons que le pouvoir civil ne se croie pas lié par ces décisions de l'Église, il pourra s'en éloigner dans

sa législation, sanctionner des unions que la loi ecclésiastique déclare illicites ou même invalides et attribuer à l'un des conjoints des droits civils incompatibles avec les droits religieux de l'autre. Qu'arrivera-t-il alors ? que sans aucun mauvais vouloir de la part des dépositaires du pouvoir civil, l'Église sera entravée dans l'accomplissement de sa mission spirituelle, et la conscience des chrétiens opprimée. Voilà deux personnes dont l'union, scellée par le magistrat civil, n'a pas été consacrée par l'Église. L'une des deux, stimulée par les remords, se résout à sortir d'une situation que sa foi lui présente comme un criminel concubinage. Mais l'autre refuse soit de se séparer, soit de solliciter la bénédiction de l'Église. Si la cause est portée devant des magistrats chrétiens, quelle sera leur sentence ? Comme chrétiens, ils devraient ordonner la séparation ; mais, comme interprètes de la loi, ils devront s'y opposer ; organes de la justice, ils devront sanctionner le crime, et faire servir à la violation d'un droit la force publique instituée pour le défendre.

L'éducation nous fournit un autre exemple de cette inévitable oppression des libertés les plus saintes par l'État libéral. Avec la mission d'enseigner tous les peuples et toutes les générations, l'Église a reçu de Jésus-Christ ce qui est indispensable pour remplir cette mission, à savoir une doctrine certaine, lumineuse et accessible à tous. Mais l'État libéral ne reconnaît ni la vérité de cette doctrine, ni la divinité de cette mission. Il ne peut donc se reposer sur l'Église du soin d'enseigner ; et, comme l'éducation est pour la société un intérêt de premier ordre, il s'attribuera nécessairement le droit et le devoir de sauvegarder cet intérêt ; sous une forme plus ou moins déguisée, il se fera maître d'école. Mais qu'enseignera-t-il, lui qui, en vertu du principe libéral, ne peut pas avoir de doctrine ? A toutes les questions qui forment la matière et l'enseignement religieux et la sanction de l'enseignement moral, les différents symboles donnent des solutions différentes. Que fera l'État dans ses écoles ? Il ne peut ni proposer toutes ces solutions à la fois, ni en choisir une de préférence aux autres, sans aller contre son principe. Il ne lui reste, pour être conséquent, que de s'abstenir et d'exclure de ses écoles tout enseignement religieux. C'est en effet, vers ce parti que tendent, en Amérique comme en Europe, tous les peuples qui

subissent l'influence des idées libérales. Mais qu'est-ce que ce système, si ce n'est la plus inique oppression de la conscience des enfants chrétiens? Qui ne voit qu'en les accoutumant à se passer des lumières de la foi pour résoudre les problèmes de la vie, on détruit en eux le sens divin dont on leur fait perdre l'usage? Une éducation non religieuse est nécessairement une éducation irréligieuse; et, de toutes les attaques qui peuvent être livrées à la religion, celle-ci est incontestablement la plus meurtrière. On lui fait beaucoup moins de tort en cherchant à la déraciner dans l'âme de l'adulte qu'en l'empêchant de jeter ses racines dans l'âme de l'enfant, à l'âge où se forment les habitudes et où l'homme choisit sa voie. Il y a donc dans la création de cet enseignement laïque, c'est-à-dire athée, une véritable oppression de l'Église et de la conscience. Et l'iniquité de ce système ne sera pas effacée parce qu'on laissera aux parents chrétiens la liberté de faire élever leurs enfants en dehors des écoles de l'État ou de donner eux-mêmes l'enseignement religieux que leurs enfants ne reçoivent pas dans ces écoles. Cette liberté atténue le mal, mais n'y remédie pas complétement. Tous les parents ne sont pas capables d'enseigner, et tous n'ont pas les ressources nécessaires pour créer des écoles spéciales, après avoir contribué pour leur part à la création des écoles de l'État. L'injustice est inhérente au système lui-même. Du moment que l'État libéral n'a pas de doctrine, il ne peut se donner la mission d'enseigner sans violer tout à la fois les droits de la vérité et ceux des intelligences.

Toutes les matières mixtes nous offriraient des exemples analogues de cette opposition entre les prescriptions des deux pouvoirs. Du moment qu'ils sont différents et qu'ils s'exercent pourtant sur des objets communs, les collisions sont inévitables, à moins que l'un des deux ne reconnaisse la suprématie de l'autre. Or, que, dans les matières qui sont directement ou indirectement de son ressort, l'État reconnaisse la suprématie de l'Église, le libéralisme ne saurait le souffrir. Il entend donc que dans ces matières, même de l'ordre spirituel, l'Église soit assujettie à l'État. Mais alors n'est-ce pas une duperie que d'attendre de lui la liberté de l'Église?

Qu'on veuille bien le remarquer, nous ne prétendons pas en

ce moment établir les droits de la société spirituelle [1]. Nous supposons ces droits et nous demandons si leur maintien est compatible avec le système libéral. Celui qui, pour justifier ce système, soutiendrait que, dans tous les conflits, le pouvoir spirituel doit s'incliner devant le pouvoir temporel, celui-là, loin d'infirmer notre démonstration, la confirmerait. Cette négation de l'indépendance de l'Église, que nous déclarons impliquée dans le principe libéral, il ne pourrait en défendre la légitimité sans en affirmer avec nous la nécessité logique. Il nous donnerait donc raison contre les adversaires que nous combattons en ce moment, contre les libéraux, soit catholiques soit incroyants, qui se persuadent pouvoir réconcilier les deux pouvoirs en les rendant complétement indépendants l'un de l'autre.

C'est cette position absolument insoutenable que M. Gladstone, dans sa récente *expostulation*, a essayé de défendre contre Mgr Manning. « Il y a, disait-il, dans ce pays, des millions de protestants qui s'accorderaient avec l'archevêque Manning, s'il se contentait d'affirmer qu'on ne doit ni recevoir la vérité religieuse des lèvres de l'État, ni la sacrifier pour obéir à ses ordres. Mais ces mêmes hommes lui diraient en retour que l'État, étant seul responsable de l'ordre extérieur de la société, peut seul prononcer en dernier ressort sur tout ce qui tient à cet ordre. »

Ces lignes résument toute la théorie du libéralisme modéré. Pour se frayer une voie moyenne entre le césarisme et l'ultramontanisme, il admet deux ordres indépendants l'un de l'autre: l'ordre intérieur de la vérité divine et l'ordre extérieur de la société humaine. Incompétent dans le premier de ces deux ordres, l'État est, d'après cette théorie, souverain dans le second. — Mais ces deux ordres sont-ils réellement indépendants l'un de l'autre? N'est-il pas évident, au contraire, que l'ordre intérieur est à l'égard de l'ordre extérieur dans une dépendance étroite, nécessaire, continuelle? N'est-ce pas par des moyens extérieurs que la vérité est combattue; et, pour repousser l'abus que l'erreur

[1] Voir les livraisons d'avril et de septembre 1874, où la suprématie de l'Église dans l'ordre spirituel a été démontrée et parfaitement conciliée avec la souveraineté du pouvoir civil dans l'ordre temporel *(L'Église et l'État devant le dogme)*.

fait contre elle de ces moyens, n'est-elle pas contrainte d'employer des armes semblables ?

On ne peut donc accorder à l'État un pouvoir illimité sur tout ce qui tient à cet ordre externe, sans étendre ce pouvoir jusque sur la vérité et sans priver l'autorité spirituelle de son indépendance. Même sous cette forme mitigée, le libéralisme s'identifie avec le césarisme, et il est par conséquent incompatible avec la divine mission de l'Église. Quand Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations, » il entendait bien que pour s'acquitter de ce mandat ils emploieraient des moyens extérieurs, et il n'entrait sûrement pas dans sa pensée que, pour user de ces moyens, ils dussent solliciter le *placet* des empereurs romains. Comment le christianisme aurait-il jamais pu s'établir si le libéralisme de M. Gladstone eût été admis par les apôtres ?

III

Les inévitables conflits que le système libéral suscite entre le pouvoir civil et l'autorité spirituelle suffiraient pour démontrer combien sont vaines les illusions de ceux qui seraient disposés à mettre sous la sauvegarde de ce système la liberté de l'Église. Mais ce n'est pas seulement par quelques-unes de ses applications qu'il est opposé à la doctrine catholique et attentatoire à l'inaliénable indépendance de la conscience chrétienne ; l'opposition est bien plus radicale : elle est entre l'idée même de l'Église et le principe premier du système libéral. Ce principe, nous l'avons dit, c'est l'indépendance complète du pouvoir civil. Mais quelle est l'idée de l'Église ? Qu'a prétendu Jésus-Christ en fondant sur la terre cette société des âmes et en chargeant ses apôtres et leurs successeurs de la gouverner ? Il a exprimé assez clairement sa pensée pour rendre toute méprise impossible. Il a voulu continuer par ses ministres l'œuvre qu'il avait commencée par lui-même ; enseigner par leur bouche, avec une autorité souveraine, les vérités que les hommes doivent croire et les devoirs qu'ils doivent remplir. Aussi, a-t-il investi les pasteurs de son Église de la plénitude de son pouvoir, déclarant qu'en les écou-

tant on l'écoute lui-même, et promettant d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles. L'Église est donc la continuation de Jésus-Christ ; elle remplit auprès de l'humanité la même mission ; elle a, vis-à-vis des sociétés comme des individus, les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même autorité, et l'étendue de cette autorité est celle de la loi divine dont elle est l'infaillible interprète. Ou l'Église est cela ou elle n'est rien. A moins de se renier elle-même et de reconnaître que son règne bienfaisant sur le monde moderne n'a été qu'une imposture dix-huit fois séculaire, elle ne peut abdiquer la moindre partie de cette divine souveraineté que Jésus-Christ lui a conférée dans l'ordre spirituel. Reconnaître hautement cette souveraineté est le devoir de tout catholique ; la nier, ou seulement la dissimuler, serait une criminelle apostasie.

Mais alors comment se persuader que la liberté de l'Église est conciliable avec le libéralisme ? Celui-ci, en proclamant la complète indépendance du pouvoir temporel, ne se déclare-t-il pas l'ennemi de la souveraineté spirituelle ? Il y a évidemment entre ces deux principes une opposition absolue, essentielle, irréconciliable, indépendante des dispositions personnelles des hommes en qui ces principes sont incarnés. Aussi longtemps que l'Église affirmera la mission qu'elle a reçue d'interpréter souverainement la loi divine, le libéralisme ne cessera point de la combattre ; et, d'un autre côté, aussi longtemps que le libéralisme attribuera à l'État le droit de s'affranchir de la loi divine interprétée par l'Église, celle-ci ne peut s'empêcher de le condamner. Or ces deux affirmations contradictoires tiennent à l'essence même du christianisme et du libéralisme. C'est donc poursuivre une chimère que de chercher à les réconcilier. Le Dr Newman nous le disait naguère, et c'est le bon sens qui parlait par sa bouche : du moment que l'Église s'est présentée aux sociétés humaines en affirmant son autorité divine, il a fallu opter entre deux partis, ou nier cette autorité ou se soumettre à elle, en tout ce qui appartient au domaine de la religion. La neutralité est impossible ; car celui auquel l'autorité donne ses ordres, se pose vis-à-vis d'elle dans une attitude hostile, par cela même qu'il ne lui obéit pas. Conseiller à une souveraine de se contenter du *droit commun*, c'est, en d'autres termes, lui proposer d'abdiquer. Il est étrange,

en vérité, ce *modus vivendi* qu'on a imaginé pour Jésus-Christ et pour son Église. « Nous vous reconnaissons pour la vérité incarnée et pour le maître souverain de toutes choses ; mais puisque les sociétés modernes ne veulent point s'unir à nous pour vous adorer, nous avons imaginé un moyen de vous conserver quelques lambeaux de l'empire que vous étiez venu fonder ici-bas. Nous renoncerons à vos priviléges, qui avaient du reste plus d'un inconvénient ; nous ne réclamerons pour votre doctrine d'autres droits que ceux dont jouissent également toutes les erreurs. A ces conditions, vos ennemis consentiront peut-être à vous tolérer, et ils nous autoriseront à vous offrir notre encens dans le secret de nos sanctuaires. »

Est-il bien possible que des catholiques acceptent pour Jésus-Christ et pour l'Église une capitulation pareille ? Est-il croyable surtout qu'on nous la donne comme le seul parti dont la raison et la fierté nous conseillent l'adoption ?

Vous trouvez vraiment que Jésus-Christ serait très-fier s'il consentait à marcher de pair avec Bélial ! Vous croyez être très-raisonnables en vous chargeant de faire un droit commun assez large pour que l'Église puisse y trouver cette somme de libertés que vous lui reconnaissez nécessaires pour l'accomplissement de sa divine mission ! Avez-vous bien calculé les conditions de votre entreprise ? Un droit commun à la mesure d'une mission divine et d'une autorité souveraine, n'est-ce pas quelque chose de très-ressemblant à une somme de nombres égaux dont un serait infini ?

On nous dira peut-être qu'on ne demande pas à l'Église une renonciation formelle à ses traditions et à ses droits ; qu'elle s'abstienne simplement de les affirmer sans autre profit que de s'aliéner les sociétés modernes, — conseil très-sage assurément, mais par malheur un peu tardif. La voie dans laquelle il pousse l'Église est précisément l'opposé de celle qu'elle a choisie lors de sa première querelle avec les puissances de ce monde ; car les magistrats juifs ne demandaient aux apôtres que le silence, lorsque ceux-ci prononcèrent le premier *non possumus*. Ils ont, par là, répudié à tout jamais, pour eux et leurs successeurs le libéralisme même le plus modéré. Pour devenir aujourd'hui libéral, il faudrait que l'Église cessât d'être apostolique.

Et que gagnerait-elle à ce sacrifice? Ceux qui osent le lui conseiller peuvent-ils lui donner l'assurance que son silence lui conciliera la faveur des États fondés sur le principe libéral? — Non, ils ne le peuvent pas. L'État libéral n'entend pas seulement que son absolue souveraineté soit respectée en fait, il veut qu'elle soit admise en principe. L'écrivain catholique, dont nous avons déjà cité les paroles, dit quelque part que le tort des législateurs de 1789 a été de présenter leur système comme une doctrine absolue. Ce système, à son avis, deviendrait inoffensif du moment qu'il cesserait de se donner comme une théologie. — C'est là en effet le vice principal du système ; mais c'en est aussi l'essence. Établir les droits de l'homme sur un fondement purement humain, telle est l'idée-mère de la Révolution et le premier principe de la théorie libérale. Le reste n'est qu'accessoire.

Or, quoi que fasse l'Église, elle ne pourra pas empêcher que sa doctrine ne soit la condamnation de cette théorie. Son silence ne saurait donc lui valoir la faveur de l'opinion libérale ni l'appui de l'État libéral. En dissimulant ses droits, elle ne ferait que s'affaiblir elle-même ; mais elle ne réussirait pas à désarmer ses ennemis. Plus éclairés par leur haine que certains de ses enfants par leur fausse prudence, ils ont un sentiment très-juste de sa souveraineté inaliénable, et ils lui rendent témoignage à leur manière par leur implacable hostilité. Si l'Église n'était pas divine, elle ne serait pas depuis dix-huit siècles en butte à la jalousie des pouvoirs humains. Elle n'eût jamais osé l'affronter et elle y eût succombé depuis longtemps. Laissons-lui ce privilége, et ne lui conseillons pas une faiblesse qui en la dépouillant de sa gloire ne lui donnerait aucune sécurité. L'État libéral est essentiellement césarien, et par conséquent pour accorder sa faveur à l'Église, il n'exige rien de moins qu'une complète abdication.

Loin donc de proposer à l'Église cette honteuse capitulation, reconnaissons plutôt dans l'inexorable refus qu'elle lui oppose un signe éclatant de sa divinité. En effet, pour qui réfléchit, il y a dans ce qui éloigne de l'Église un grand nombre d'esprits légers un motif péremptoire de s'attacher plus que jamais à elle. En persistant à dédaigner les menaces et les séductions du libéralisme, tandis que les sectes hérétiques viennent l'une après l'autre brûler l'encens sur ses autels, l'épouse légitime du Verbe

incarné ajoute une *note* de plus à celles qui déjà la distinguaient des Églises adultères.

Mgr Manning, en effet, a été trop généreux envers celles-ci, lorsqu'il leur a attribué l'honneur de maintenir vis-à-vis des pouvoirs civils l'indépendance de l'autorité spirituelle. Toutes, en effet, ont soutenu en théorie cette indépendance ; et cela suffit pour que l'argument de l'illustre prélat conserve toute sa force ; quelques-unes même, comme la *Free Kirk* d'Écosse, ont lutté pendant longtemps contre les prétentions du césarisme ; mais elles ont fini par courber la tête. Pour ce qui regarde, en particulier, cette dernière secte, la plus fière et la plus irréductible de toutes, il a été démontré dans le cours de cette controverse qu'au moment même où elle se séparait complétement de l'État, en 1843, elle reconnaissait expressément aux tribunaux civils, dans la décision de toutes les questions « d'une nature civile, » une autorité « exclusive et définitive [1]. »

L'écrivain qui oppose ce fait à Mgr Manning reconnaît que le pouvoir attribué ici à l'État s'étend bien loin, ou pour mieux dire n'a pas de limites. « Il n'y eut jamais, dit-il, et jamais il n'y aura de débat ecclésiastique qui n'affecte au moins indirectement les droits civils. On peut démontrer que la vie humaine presque entière appartient simultanément ou successivement aux deux sphères. » Donc, en reconnaissant à l'État une suprême autorité dans tout ce qui appartient directement ou indirectement à l'ordre civil, cette Église soi-disant libre sacrifie manifestement sa liberté. Cette conséquence est surtout inévitable dans un temps, ou, comme le remarque le même écrivain, tous les principes sont poussés à leurs dernières conséquences, où la logique des faits se joint à celle des idées pour démontrer la nécessité « d'un tribunal suprême et universel qui décide en dernier ressort les questions qui touchent à la vie humaine ; » ou enfin « il se pro-

[1] Ce point a été, ce nous semble, mis hors de toute contestation dans un article publié par la *Contemporary Review* (juillet 1874) en réponse à Mgr Manning. L'auteur de cet article cite l'acte *(claim of right)* par lequel l'Église libre d'Écosse revendiqua, en 1842, « sa pleine et inaliénable liberté. » Dans cet acte même, « elle reconnaît pleinement la juridiction absolue des cours civiles, et spécialement par rapport aux priviléges temporels conférés par l'État et l'Église, et aux conséquences civiles attachées par la loi aux décisions des cours ecclésiastiques dans les questions spirituelles. »

duit partout une réaction vers l'autorité extérieure en matière de religion. » Dans des circonstances pareilles et après de semblables aveux, nous présenter la théorie écossaise comme la vraie formule de la liberté de l'Église, c'est reconnaître qu'en dehors de la doctrine catholique, il n'y a pour l'Église aucune liberté.

Le libéralisme nous fait assister en ce moment à la reproduction, sur une grande échelle, du jugement de Salomon. Avec une intention bien différente de celle du plus sage des rois, il nous fournit un moyen également sûr de discerner la vraie mère des âmes. Pour dirimer le grand procès dans lequel l'autorité spirité spirituelle et l'autorité civile se disputent les sociétés moldernes, il propose une division plus violente et plus contraire à a nature que celle qu'imagina le fils de David. Il propose de couper l'homme en deux : de donner à l'Église l'homme intérieur et de laisser à l'État l'homme extérieur. Toutes les sectes hérétiques acceptent ce partage, les unes avec joie, les autres en gémissant ; celles-là par intérêt, celles-ci par crainte. Elles voient bien pourtant que si l'État indifférent et athée se saisit de tout l'extérieur, la foi et les mœurs chrétiennes n'auront plus aucune prise sur les âmes. Mais qu'importent les âmes à ces mercenaires ? Pour les défendre, il faudrait s'exposer au courroux des puissants et se résigner à de cruelles persécutions : seule, une mère est capable d'un pareil dévouement. Aussi, lorsque naguère le gouvernement prussien a, par les lois sur les écoles, enlevé au clergé protestant aussi bien qu'au clergé catholique toute autorité sur l'enseignement, la fraction la plus orthodoxe de l'Église dite évangélique a-t-elle borné ses résistances à de vaines protestations. Il n'en a pas été ainsi de l'Église catholique. Tandis qu'en Europe tout tremble devant « l'homme de fer et de sang, » nos évêques, nos prêtres, nos instituteurs religieux sont les seuls qui bravent ses menaces et ne cèdent qu'à la force ouverte. Par là ils montrent mieux que la femme jugée par Salomon de quel côté est la véritable maternité. Cette femme consentait à être privée de son enfant plutôt que de se résigner à le voir mourir ; ces dignes interprètes de la pensée de l'Église, plutôt que de permettre qu'on lui arrache les âmes, s'exposent eux-mêmes à tous les dangers. M. Gladstone rend donc à la véritable Église un très-glorieux témoignage, quand il constate cette essentielle

différence entre elle et les sectes hérétiques. « Toutes les autres communautés chrétiennes, dit-il, sont satisfaites de jouir de la liberté dans le domaine religieux qui leur appartient en propre. » Pour être complétement vrai, M. Gladstone devrait ajouter que ces sectes renoncent à leur liberté dans la partie de leur domaine qui leur est commune avec l'État, et nous venons de voir que cette partie, c'est à peu près le tout. L'écrivain libéral ajoute : « Les Orientaux, les luthériens, les calvinistes, les presbytériens, les épiscopaliens, les non-conformistes de toute espèce acceptent aujourd'hui avec joie et reconnaissance les bienfaits de l'ordre civil, et ne songent pas à nier que l'État soit son propre maître. Seule, la théologie romaine s'obstine à s'ingérer dans le domaine temporel. « Nous l'avons compris : ce n'est pas dans les affaires de l'ordre temporel que l'Église se mêle. Les rois qui lui furent le plus soumis conservèrent toute leur indépendance dans cet ordre de choses. Ce que l'Église ne veut pas et ne peut pas vouloir, c'est que le temporel devienne au pouvoir civil le prétexte pour envahir le spirituel. Oui, nous l'avouons et nous ne rougissons pas de cet aveu : l'Église catholique est seule à soutenir cette lutte contre les puissances les plus formidables de la terre, parce que seule elle a la mission et l'appui de la toute-puissance de Dieu.

Et voilà bientôt dix-neuf siècles que la vraie mère des âmes se rend à elle-même ce témoignage le plus significatif de tous, le témoignage des souffrances et du sang. Sous des noms différents, c'est toujours la même cause qu'elle a défendue contre les Césars byzantins, contre les empereurs d'Allemagne et contre les rois de la trempe de Philippe-le-Bel. Ces redoutables ennemis eussent été pour elle de généreux protecteurs, si elle eût accepté la capitulation que le libéralisme lui propose et reconnu aux pouvoirs civils le droit de juger en dernier ressort les procès qu'ils lui suscitaient. Mais voilà qu'aujourd'hui ses ennemis eux-mêmes sont les premiers à glorifier sa fermeté inébranlable qui, de leur aveu, a sauvé la civilisation moderne. Qu'elle n'ait pas aujourd'hui de moindres motifs pour repousser les lâches concessions qu'on lui conseille, nous le prouverons bientôt. Il nous suffit pour le moment de constater que cette faiblesse serait une véritable apostasie. Pour une autorité investie par Dieu même de la souveraineté de l'ordre spirituel, la première de toutes les

libertés est celle de dire le dernier mot en tout ce qui tient à cet ordre. Du moment donc qu'il lui refuse cette liberté, le libéralisme l'opprime ; et il pose le principe par lequel le césarisme justifiera tous les excès de sa tyrannie.

IV

Pour confirmer tout ce que nous venons d'établir et achever de réfuter la théorie moyenne du libéralisme modéré, un secours inattendu nous est prêté par nos plus déterminés adversaires. Nous avons déjà nommé M. Fitzjames Stephen, dont l'écrit en réponse à Mgr Manning a produit en Angleterre une profonde sensation [1]. Moins élégant peut-être dans son style que M. Gladstone, mais bien plus nerveux dans son argumentation, cet avocat du pur libéralisme va au fond de la question et ne craint pas de suivre jusqu'au bout le développement logique de ses principes.

Il commence par exposer assez exactement la doctrine catholique résumée dans le mémoire de Mgr l'archevêque de Westminster, et il fait ensuite cet aveu que nous recommandons à l'attention de nos libéraux catholiques : « La première remarque que suggère cette théorie, c'est que, à mon sens du moins, on ne peut lui contester le mérite d'être parfaitement logique. S'il y a sur la terre un homme ou une classe d'hommes auxquels Dieu a confié le dépôt d'une révélation concernant tous les points importants de la religion et de la morale, je ne vois pas comment on peut refuser à ces hommes la position que l'archevêque Manning revendique pour eux. La religion et la morale sont la racine même de notre vie ; elles ont dans leur dépendance toutes les formes les plus importantes de l'énergie humaine et ne peuvent manquer d'animer de leur séve les opérations de leurs facultés. Supposons, par exemple, qu'une certaine classe d'hommes fut en état de dire au genre humain avec vérité et de manière à se faire croire :

« Dieu, l'Être infiniment puissant et infiniment bon, a fait le

[1] *Contemporary Review*, march and may 1874.

monde et tout ce que le monde contient, y compris la nature humaine et la société. Ce monde est un séjour d'épreuve et de préparation pour une sphère supérieure; et nous, qui vous parlons, nous avons reçu mission de l'Auteur de l'univers pour vous faire connaître avec certitude la position qu'il vous y a assignée et les devoirs que vous avez à remplir durant la vie présente. Pour ce qui regarde la politique, voici quel est notre message. Dans toutes les questions relatives à la conservation de la paix, à la division des propriétés, à la direction des affaires ordinaires de la vie, il faut obéir aux magistrats civils; mais c'est de nous que les hommes doivent recevoir la théorie générale de l'univers et les notions du bien et du mal. Le devoir de reconnaître notre suprématie sur tous ces points et d'agir en conséquence, n'est pas moins obligatoire pour ceux qui gouvernent que pour les sujets.

« Quiconque pourrait parler ainsi avec vérité serait indubitablement et devrait être le souverain (spirituel) du monde entier. »

M. Stephen prouve cette assertion en exagérant même la somme d'autorité dont le sacerdoce catholique devrait être investi, s'il pouvait démontrer la divinité de sa mission. « Mais pour cela, ajoute l'écrivain libéral, il faudrait que Mgr Manning prouvât quatre points :

« 1. Il y a un Dieu.

« 2. Les articles du Symbole des Apôtres sont historiquement vrais et nous rendent un compte exact de l'incarnation de la divinité en Jésus-Christ.

« 3. Jésus-Christ a établi une Église avec l'organisation et les pouvoirs que je revendique pour mon Église.

« 4. Mon Église est celle que Jésus-Christ a ainsi établie[1]. »

Selon M. Stephen, la première de ces quatre propositions n'a pour elle que de fortes probabilités, tandis que les trois autres ont contre elles des difficultés bien plus fortes que les preuves sur lesquelles elles sont appuyées. Cela étant, tout ce qu'on peut accorder aux personnes qui trouvent bon d'y ajouter foi, c'est de garder tranquillement cette foi pour elles-mêmes; mais, reconnaître la masse énorme de prérogatives et de droits que le sacerdoce catholique ou tout autre clergé voudrait établir sur un aussi

[1] *Contemporary Review*, march, p. 501 et 503.

fragile fondement, serait pour un homme libre, bien plus encore pour les hommes chargés de gouverner leurs semblables, le comble de la folie et de la dégradation. Quelle doit donc être la conduite des États vis-à-vis des religions et de leurs clergés? Ils ne doivent tenir absolument aucun compte de leurs prétentions. « Les nations doivent mettre en œuvre, à leur discrétion et sous leur responsabilité, le pouvoir qu'elles possèdent, pour résoudre pratiquement toutes les questions portées à leur tribunal, qu'il s'agisse de politique, de religion ou de science. Si elles se trompent, tant pis pour elles; mais jamais elles ne commettront d'erreur plus fatale que ne le serait la répudiation de la suprématie qui leur appartient dans la décision en dernier ressort de toutes les matières qui tiennent aux instincts vitaux de l'humanité... La raison humaine, pure, simple, sans déguisement, renfermant son action dans des limites convenables et la personnifiant dans les meilleurs représentants qu'il sera possible de trouver, est la meilleure et la plus haute autorité que nous puissions avoir sur un sujet quelconque; et, toute faillible qu'elle est, c'est elle qui a le plus de chances d'arriver à la vérité. C'est à elle et à elle seule qu'il appartient de décider quand, pour quelles fins et sous quelles formes la sanction légale de la force matérielle doit être mise en œuvre; et quand cette décision a été prise, c'est l'*ultima ratio*; le dernier mot qu'un homme puisse dire à un homme est prononcé. Ce dernier mot peut faire un mal infini; il peut avoir été mal dit; on pourra se voir obligé de le rétracter et de le prononcer autrement. » Mais que faire? « La faillibilité des législateurs n'est qu'une des innombrables preuves de la faiblesse et de la pauvreté de la nature humaine[1]. »

Nous venons d'entendre le programme du libéralisme radical formulé avec une franchise qui, en Angleterre, a effarouché bien des esprits. Dans la Revue même où il a été exposé, un critique protestant déclare qu'on serait tenté de croire M. Stephen de connivence avec les catholiques. De fait, il nous a rendu un double service, en montrant l'inconsistance du libéralisme modéré et en faisant ressortir la vérité catholique par le contraste de l'erreur diamétralement contraire. Sa connivence est du

[1] *Contemporary Review*, may, p. 1017.

même genre que celle des énergumènes exorcisés par le Sauveur, qui mêlaient à leurs imprécations la confession forcée de sa divinité.

C'est bien malgré lui, évidemment, que l'écrivain radical, tout en blasphémant notre croyance, déclare notre logique irréprochable. Il ne demanderait pas mieux que de donner raison à ses alliés naturels, les libéraux catholiques ; la condamnation qu'il prononce contre eux n'en est que plus péremptoire. Pour eux, aucune des quatre propositions énoncées par M. Stephen ne fait l'objet d'un doute. Il y a un Dieu ; ce Dieu s'est incarné ; il a fondé une Église, et cette Église est l'Église catholique : les catholiques libéraux croient tout cela aussi fermement que nous. Comment donc peuvent-ils refuser à l'Église les prérogatives qui, d'après l'écrivain incroyant, ne sauraient évidemment lui être contestées par ceux qui admettent sa divine mission?

M. Stephen accepte donc le dilemme posé par Mgr Manning : ou l'ultramontanisme ou le césarisme. Avec nous, il reconnaît que le libéralisme conséquent ne peut être que césarien. S'il n'emploie pas le mot, il exprime l'idée dans un langage auquel il ne manque rien en fait de netteté et d'énergie ; mais, d'accord avec nous sur cette prémisse, il repousse avec horreur notre conclusion. Selon lui, les prétentions de l'Église sont *monstrueuses*. « Il est difficile d'imaginer un abaissement plus profond, une dégradation plus honteuse que celle des hommes qui soumettent leur âme au contrôle absolu du sacerdoce catholique, » tant qu'il n'a pas prouvé avec évidence les quatre propositions ci-dessus formulées.

On n'attend pas, sans doute, que nous renfermions dans le court espace d'un article la démonstration de ces quatre vérités fondamentales. Elles comprennent tout le traité de la religion ; et le livre que nous devrions écrire pour répondre à la sommation de notre adversaire est déjà écrit depuis longtemps. Faisons mieux : adoptons par supposition la méthode que la Providence emploiera probablement en réalité pour contraindre l'erreur libérale à se réfuter elle-même. Il n'y a que trop lieu de le craindre : le programme de M. Stephen sera réalisé. Le libéralisme modéré amènera le triomphe du libéralisme radical. Le césarisme démocratique imposera son joug aux peuples qui ont secoué l'au-

torité de l'Église. Calculons les avantages que ce nouveau régime procurera aux sociétés modernes, et, en le comparant au régime chrétien, voyons lequel des deux est plus favorable à la liberté. Cet examen, auquel nous convierons prochainement nos lecteurs nous prouvera que le césarisme démocratique, incomparablement plus redoutable que le césarisme monarchique des siècles précédents, promet aux sociétés de l'avenir la tyrannie la plus effrénée, la plus abjecte et la plus oppressive que l'humanité ait jamais connue ; et, puisque cette tyrannie est la conséquence logique des principes libéraux, c'est à elle que reviendra l'honneur de venger la royauté sociale de Jésus-Christ et de châtier la grande apostasie moderne, en consommant la banqueroute du libéralisme. H. Ramière.

LES RÉSULTATS

DES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

D'APRÈS LES CONGRÈS ET RÉUNIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

V

LES BASES DES CHRONOLOGIES PRÉHISTORIQUES

I. — RÉPONSE A UNE CRITIQUE : NOUS EN VOULONS A LA SCIENCE

Nous avons consacré deux longues études aux dépôts géologiques connus sous le nom de *terrains quaternaires*. Les détails dans lesquels nous sommes entré ont montré combien est vraie la parole que prononçait le regretté M. d'Omalius d'Halloy au congrès d'anthropologie préhistorique de Bruxelles. Le vénérable octogénaire, après plus d'un demi-siècle de sérieuses et savantes observations, résumait l'état actuel de la science par rapport à l'époque quaternaire, en disant que, de toutes les périodes géologiques, celle-là est certainement la plus obscure et la plus problématique. La formation quaternaire est donc bien peu connue ; les sédiments qui la composent n'ont point de caractères bien distincts ; ils s'étendent sur de grandes surfaces et n'ont que peu d'épaisseur. La confusion des matériaux, l'absence de régularité, de symétrie, de continuité dans la disposition générale des assises, font que les comparaisons qu'on a voulu établir d'une localité à une autre, sont incomplètes et incertaines.

C'est un fait cependant que sur des fondements aussi peu solides on a voulu appuyer des systèmes chronologiques qui vont jusqu'à doubler, quadrupler, décupler et même plus, la série des siècles que les traditions donnent à l'existence de l'homme sur cette terre. Faut-il faire retomber sur la géologie elle-même tout

l'odieux de ces théories aventureuses? Est-il juste d'imputer à la science, ou bien encore aux observateurs impartiaux de la nature, les déductions sophistiques que des auteurs peu scrupuleux essaient de faire passer sous le nom de la géologie? A Dieu ne plaise que nous en agissions ainsi. Nous disons, il est vrai, que la science géologique n'est pas complète; mais nous nous gardons bien de dire qu'elle soit mauvaise: Il y a entre ces deux propositions une différence très-grande. Une science ne serait mauvaise que si elle était l'erreur. Mais une science, c'est-à-dire un ensemble de connaissances sur un objet donné, n'est pas condamnable, si elle présente des lacunes, des points obscurs, et ne donne pas la solution de tous les problèmes. Toute science sera la vraie science quand elle nous dira: « Je vois bien ceci, je pénètre bien cela; mais au delà mon regard se trouble, je ne distingue plus bien les objets, leur forme, leur place. » Pour la science qui parle ainsi, je professe le respect le plus profond, car elle est, dans une proportion finie sans doute et bien incomplète, une participation de la connaissance infinie de Dieu.

Peut-être n'était-il pas inutile de rappeler cette vérité. N'arrive-t-il pas souvent aujourd'hui que, si quelqu'un prend la liberté de discuter certaines opinions, certaines hypothèses, comme, par exemple, la supposition du feu central, la théorie des glaciers et autres, il entend qu'on lui crie: « Prenez garde, vous touchez à la science. C'est la science qui dit cela. Qui êtes-vous, vous qui osez marcher à l'encontre de la science?» De nos jours, en effet, nous assistons à un singulier spectacle. Sans aucun remords, on livre à la critique, à la censure, la religion, ses dogmes, sa morale, ses pratiques, les droits et les devoirs, tout ce qui est bon et bien. Mais ne touchez pas à la science. Il semble que ce mot résume tout ce qu'il y a encore d'autorité respectable en ce monde, qu'il n'y ait plus qu'une seule parole acceptable, celle du savant. C'est comme une sorte de fascination; mais elle présente un grand danger, et nous le connaissons: elle facilite l'introduction, dans le domaine intellectuel, d'idées ou de systèmes qui sont loin d'être inoffensifs. La science serait-elle donc comme un de ces produits industriels qui obtiennent pour un temps beaucoup de vogue, et sous le couvert duquel mille autres préparations passent

dans le commerce, en profitant fallacieusement de la faveur accordée justement à une invention utile ?

La science, c'est-à-dire d'après la définition que nous en donnions plus haut, l'ensemble des connaissances vraies que nous avons sur un sujet donné, la science devrait être une. Souvent, cependant, elle paraît multiple. C'est un fait de tous les jours que des savants, après avoir longuement étudié ensemble et, pour ainsi dire, comme d'un même œil, les mêmes objets, expriment cependant dans leurs conclusions des idées fort différentes et quelquefois même contradictoires. Les questions que nous traitons nous fournissent de remarquables exemples de cette anomalie. Ainsi, les assises de sables, graviers et cailloux roulés des bords de la Somme ont été l'objet de nombreuses descriptions. Tant qu'il ne s'agit que de mesurer des épaisseurs, de marquer les alternances des sables avec les graviers, les auteurs s'entendent bien. Mais si l'on demande l'âge de ces terrains, la discordance dans les réponses est la plus grande possible. Quelques savants reportent la formation de ces couches au delà de deux cent mille ans, tandis que les autres n'y voient que des dépôts amassés là depuis les temps historiques. Est-ce encore la science qui rend compte de cette divergence ? Mettons la science hors de cause, en indiquant la vraie raison de ce phénomène singulier ; nous la trouvons dans la manière suivant laquelle nous appliquons notre faculté de connaître.

Mais pour expliquer plus nettement ma pensée, je me sers d'une comparaison. Notre intelligence est comme notre œil corporel : elle subit comme lui certaines influences dont elle doit se défier, si elle veut que ses jugements soient vrais et conformes à l'objet. Notre œil, par exemple, ne reçoit le rayon lumineux qu'à travers l'atmosphère, et nous savons que par l'effet de la réfraction la lumière a subi une déviation dans l'air avant d'arriver à l'organe de la vue ; par conséquent, l'objet ne se trouve point où nous croyons le voir. Celui qui oublie ce phénomène d'optique, celui qui ne le connaît pas, se trompe donc quand il affirme que le soleil qui darde ses premiers rayons est au-dessus de l'horizon, car ce n'est là que le lever *apparent* de l'astre du jour, et le globe lumineux est encore tout entier au-dessous de l'horizon. Eh bien, un cas analogue se présente pour notre intel-

ligence quand nous nous laissons envahir par l'esprit de système. Alors, entre l'objet et notre intelligence nous interposons un milieu qui fait dévier le rayon ; la préoccupation devient si grande que nous oublions cette cause d'erreur, et nous assurons que l'objet se trouve à une place qu'il n'occupe pas réellement ; en un mot, nous adaptons le phénomène extérieur à notre système, et, à cause du déplacement inconscient que nous lui faisons subir, nous sommes heureux de le voir s'encadrer si parfaitement dans l'ensemble des conclusions que nous avons préférées. Mais alors, en réalité, notre science devient fausse ; elle interprète la nature ; elle exagère ou diminue la portée des découvertes et les conséquences des faits ; nous n'avons plus la liberté d'esprit nécessaire pour juger sainement des choses[1].

[1] M. l'abbé Lambert commente, dans son ouvrage *le Déluge mosaïque*, ces paroles de nos saintes Écritures : *Tradidit mundum disputationibus eorum*. « Dieu, dit-il, a livré le monde à nos investigations, il a développé devant nous le champ de la nature ; c'est à nous d'examiner, d'étudier, de reconnaître les faits, pour reporter vers leur auteur toute l'expression de notre foi, de notre amour et de notre reconnaissance. Vouloir renfermer l'homme dans le cercle d'interprétations forcées, erronées, ou en opposition avec les faits ; vouloir limiter sa puissance d'investigation dans les choses créées, palpables et sensibles ; plier son intelligence sous le joug d'une croyance arbitraire et lui faire accepter les théories les plus invraisemblables, les suppositions et les impossibilités qui nous rejettent dans les mythes et les légendes des temps fabuleux ; cette conduite et cette manière d'expliquer les faits, disons-le hautement, est indigne de Dieu, est indigne de l'homme. Quand Dieu, au jour de la création, souffla sur l'homme et lui donna une âme vivante, intelligente et raisonnable, il lui donna le monde comme aliment et la science comme moyen progressif d'arriver à lui. Dans le livre de la révélation, il lui traça les jalons qui devaient le guider dans la recherche de la vérité pour qu'il ne pût s'égarer dans les sentiers de la fausse science, et qu'ainsi, arrivant à la connaissance plus complète de son être, il remontât plus sûrement à son Auteur. »

Nous disons encore avec M. l'abbé Lambert : « Les faits ont leur éloquence. Nous voulons, avant tout, être dans le vrai et laisser aux faits leur logique et leur force. » Mais nous nous séparons de lui quand il proclame que les faits parleront tellement à notre intelligence qu'ils nous révéleront l'accord de la science avec la parole divine. Il est vrai d'affirmer que le livre de la nature est la manifestation de la *parole* de Dieu, que c'est le langage du Créateur avec l'homme ; mais il n'est pas évident et il n'est pas prouvé que Dieu ait écrit tout au long dans la *Genèse* ce qu'il y a dans le livre de la nature, ou bien encore que tous les événements racontés dans la *Genèse* aient laissé leurs traces sur notre globe. Il est vrai que la révélation faite à Moïse et la connaissance exacte des faits sont deux bases solides, que ces bases se touchent, qu'il ne peut exister d'opposition entre elles ; mais le point important est de savoir comment elles se touchent, comment elles se correspondent. Donc, il est possible que nous autres hommes, avec notre science bornée, nous ne puissions apercevoir l'accord des deux *paroles* de Dieu, sans qu'il soit pour cela permis de dire que Dieu a révélé une chose et l'a démentie par ses œuvres. *(Déluge mosaïque*, 199-200.)

N'est-ce pas, en effet, à la cause que nous venons de signaler, qu'il faut attribuer la fin de non-recevoir opposée par les partisans de l'homme préhistorique aux difficultés contraires à leurs théories? Ainsi, M. Michel de Rossi, publie un travail qui fait rentrer dans les temps historiques une partie des terrains de transport. Le rédacteur de la *Revue d'anthropologie* a bientôt fait justice de ce mémoire, il prétend qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper parce que « l'auteur appartient à une école qui cherche à rajeunir autant que possible les origines de l'humanité. » Quel est le sens de cette déclaration, sinon celui-ci : « Quiconque ne voit pas comme moi ne voit pas bien. » Mais, c'est précisément ce qu'il faudrait prouver. Ensuite, cette manière de procéder est la preuve de ce que nous venons d'exposer ; les préhistoriens admettent donc que l'esprit de système peut influer sur les conclusions qu'on tire de l'examen des faits matériels, et ils se feraient vraiment la part trop belle s'ils allaient jusqu'à prétendre qu'eux seuls sont exempts de cette faiblesse humaine. Entre les choses possibles, se trouve assurément celle-ci : que les partisans de l'époque préhistorique se soient laissé abuser par l'esprit de systéme, et que, dans leur préoccupation de vieillir autant que possible la race humaine, ils aient exagéré outre mesure la portée des découvertes faites dans les terrains quaternaires.

Le but que nous nous sommes proposé est de démontrer que cette possibilité est devenue une réalité : pour arriver à le montrer clairement, nous avons essayé de dégager les découvertes matérielles de l'interprétation systématique dont on les enveloppait. C'est précisément en ce point qu'est la difficulté. Comment faire pour séparer deux choses toujours si étroitement unies dans les ouvrages préhistoriques? Il ne fallait pas penser à opposer système à système. D'ailleurs nous n'aimons pas à comprometre, dans les discussions scientifiques, dont le terrain change tous les jours, la majesté de nos saints livres, ni même l'autorité de l'exégèse catholique. D'autre part, il nous semble que pour combattre des exagérations scientifiques, il ne faut que consulter la science elle-même. Donc contre les systèmes préhistoriques nous ne voulons que les témoignages de la géologie et de l'archéologie.

Mais où en sommes-nous maintenant? Avons-nous fait quelques pas? Nous avons marché bien lentement; il y a tant à déblayer sur le terrain préhistorique pour trouver un fond solide! Cependant nous avons obtenu quelque résulat.

On nous disait : l'emploi des outils, des armes en pierre taillée, accuse un degré intellectuel tellement infime qu'il y aurait même lieu de douter si les hommes qui s'en servaient avaient bien l'usage de la raison : on ne peut leur accorder que des mœurs et des habitudes bestiales. L'histoire à la main, nous avons répondu que l'emploi de la pierre la plus grossièrement travaillée était parfaitement compatible avec un développement intellectuel remarquable et des qualités morales, une grandeur d'âme, une générosité que nous serions heureux de rencontrer partout où l'industrie moderne a établi ses ateliers. Entrant, après ces préliminaires, dans la question géologique, nous avons voulu démêler, au milieu des opinions variées, ce qui constitue la science des terrains quaternaires.

On nous disait : « Il y a de grandes masses de cailloux à de grandes hauteurs au-dessus du niveau actuel de nos rivières; elles ne sont que les alluvions très-anciennes, primitives, de nos cours d'eaux, qui pendant la série des siècles ont petit à petit creusé leur lit. »

Qu'affirme la science géologique? « Je connais les cailloux roulés et leurs divers niveaux, mais j'ignore par quelle cause ils ont été transportés ; je ne sais pas leur âge. »

On nous disait : « Vous avez vu ces blocs erratiques épars en divers pays : ils ont été charriés par d'immenses glaciers, par des glaces flottantes. »

Nous avons consulté la science géologique et elle nous a répondu : « Les blocs erratiques, je les connais ; mais je ne puis dire comment ils ont été déplacés. Ce qui me paraît assez clair, c'est que la cause qui les a remués était douée d'une grande force et agissait avec violence. Mais quand et comment cette force a-t-elle agi? Était-ce le froid? Était-ce le chaud? Était-ce l'eau courante? Était-ce peut-être tout cela ensemble? Je ne le sais pas. »

Et pourquoi la science ne le sait-elle pas, ou, pour mieux poser la question, pourquoi ne regardons-nous pas comme constituant la science toutes les explications par lesquelles on a voulu com-

bler les lacunes de nos connaissances géologiques? C'est parce qu'il est impossible de former la science avec des propositions contradictoires ou contraires, qui se détruisent ou se refutent les unes les autres. Pour faire la science, je ne veux ni les systèmes de M. Lyell, ni les théories de M. Martins, ni les opinions de M. Vogt, ni les hypothèses de M. Broca ; je veux la connaissance de la nature elle-même. Mais les auteurs qui se posent comme les représentants de la géologie, font toujours aller de pair les observations et les systèmes, de sorte que pour toutes les questions secondaires nous devons recommencer le travail déjà fait pour les points généraux de la science. Aujourd'hui, nous traitons une de ces questions secondaires en nous demandant qu'elle est la valeur scientifique et vraie des éléments sur lesquels on appuie les diverses chronologies préhistoriques.

II. — LA VALEUR DE L'ÉLÉMENT GÉOLOGIQUE POUR LES CHRONOLOGIES PRÉHISTORIQUES

En général, les classifications des couches pierreuses qui composent l'écorce du globe reposent sur trois ordres de faits. On examine d'abord la composition minéralogique des assises ; puis on observe avec soin l'ordre dans lequel les matériaux divers sont superposés ; enfin, on tient compte des restes organisés ou des fossiles que renferment les roches.

Cet trois ordres de faits n'ont pas la même valeur. La composition minéralogique, si elle était seule invoquée pour le classement des couches terrestres, conduirait à la plus grande confusion : c'est que les différents étages sont formés par l'alternance de trois ou quatre sortes de matériaux, qui, sans se représenter dans le même ordre, se répètent cependant sur toute la hauteur. Ces roches principales sont des grès ou sables, des calcaires, des argiles, des marnes.

La superposition, ou, comme disent les géologues, la stratification est un meilleur moyen d'établir une classification chronologique des terrains. Il est évident en effet que, de deux assises placées l'une sur l'autre, s'il n'y a pas eu un remaniement, un bouleversement postérieur, l'assise inférieure est la plus ancienne, puisqu'elle sert de base ; tout comme dans un

édifice les fondements ont été placés avant les murs, et la corniche n'a été posée qu'après l'achèvement des murs. La stratification mènerait même du premier coup à une bonne classification, si nous avions en quelque endroit du globe la série complète de toutes les assises géologiques. Malheureusement, il n'en est pas ainsi; souvent il y a plusieurs lacunes. Les couches superficielles, surtout celles qui composent les terrains quaternaires, ont à ce point de vue un désavantage marqué. Elles ne présentent pas bien nettement ce caractère de stratification : elles ne se composent que de lambeaux le plus souvent juxtaposés ou qui chevauchent bien peu les uns sur les autres. Leur faible épaisseur les a exposées à des remaniements continuels, et la trop grande similitude des éléments minéralogiques ne permet pas d'apprécier exactement où finit un dépôt et où commence l'autre. En un mot, tout l'ensemble est un *terrain de transport*, c'est-à-dire formé de matériaux arrachés violemment de leur place primitive par des agents météorologiques et laissés çà et là sans ordre ni symétrie, à mesure que la force qui les entraînait venait à diminuer d'intensité. Est-il nécessaire de refaire ici l'histoire, assez peu connue d'ailleurs, de ces dépôts auxquels on a donné les noms de *lœss* ou *lehm*, de *diluvium*, de *terrain glaciaire*? Si la stratification des éléments du terrain quaternaire était précise, nous ne verrions point s'élever des discussions si fréquentes à propos du synchronisme des divers lambeaux.

Il y a du *diluvium*, des cailloux roulés sur les bords de la Somme, dans la vallée du Rhin, aux environs de Madrid, dans le bassin du Saint-Laurent, etc. Ces amas de cailloux sont-ils contemporains, de même formation? Appartiennent-ils à une même période de la grande époque quaternaire? La science géologique l'ignore. Et pourquoi l'ignore-t-elle? Parce que les vrais éléments stratigraphiques manquent. J'insiste sur ce point: en effet, si la base géologique manque aux chronologies quaternaires, les éléments paléontologiques et archéologiques ne pourront donner à ces chronologies un fondement solide; puisque, et je vais essayer de le montrer clairement, la valeur chronologique des fossiles et des objets d'industrie humaine dépend nécessairement de l'âge de la couche où on les trouve. Voilà la raison pour laquelle nous nous sommes arrêté

si longtemps à étudier le terrain quaternaire. Ce point est fondamental.

III. — LA VALEUR DE L'ÉLÉMENT PALÉONTOLOGIQUE POUR LES CHRONOLOGIES PRÉHISTORIQUES

Puisque la composition minéralogique des roches quaternaires et leur position relative ne peuvent donner un appui vraiment scientifique aux chronologies préhistoriques, les auteurs ont dû se rejeter sur le seul moyen qui leur restât, et chercher dans les *fossiles* les caractères distinctifs des divers âges qu'il leur a plu d'établir. Nous prenons ici le mot *fossile* dans sa signification la plus large. Pour les terrains dont la formation est antérieure à l'époque quaternaire, le terme *fossile* ne s'entend que des restes ou des traces des corps organisés, soit animaux, soit végétaux. Mais quand il s'agit des couches qui renferment des débris de l'homme ou des vestiges de son industrie, nous pouvons comprendre sous ce nom les ossements humains eux-mêmes et les objets travaillés, comme les silex taillés, les os préparés pour servir d'outils ou d'armes. Cependant, pour que tout soit plus clair dans la présente discussion, nous traiterons séparément des restes d'animaux et des produits de l'industrie humaine : les premiers sont les *éléments paléontologiques*, les seconds les *éléments archéologiques* des chronologies quaternaires [1].

Nous commençons par examiner les éléments paléontologiques. La grande importance qu'ont les fossiles pour la subdivision des couches géologiques vient de ce que les débris des

[1] M. Dupont résume sa méthode à la page 94 de son livre.

« On reconnaît, dit-il, qu'une caverne a été le séjour d'une peuplade par les faits suivants :

« 1° Traces de foyers et os carbonisés; 2° débris d'industrie primitive, silex taillés os travaillés, etc. ; 3° présence d'ossements intentionnellement brisés et portant des traces de coups artificiels et des entailles faites avec un instrument tranchant; 4° les espèces d'ossements présents qui indiquent un choix particulier fait avec intelligence.

« De même l'antiquité des débris est reconnue :

« 1° Par la nature des couches où ils se trouvent et par la hauteur de ces couches au-dessus de l'étiage des rivières; 2° par les espèces d'animaux, qui se composent des espèces perdues, des espèces émigrées aujourd'hui sous de froids climats et des espèces de la faune tempérée méridionale ; 3° par le caractère même de l'industrie dans laquelle on trouve les débris. »

différents animaux ne sont pas répartis au hasard parmi les roches dans l'épaisseur de l'écorce terrestre. L'étude comparative de leurs espèces ainsi que de leurs positions a fait connaître que leur distribution de bas en haut, et par conséquent aussi suivant l'ordre des temps, est soumise à certaines règles. Ils peuvent être distribués en groupes distincts, lesquels, lorsqu'ils sont en contact, sont toujours superposés dans un ordre constant. Beaucoup de paléontologistes ont cherché à classer les terrains en s'appuyant exclusivement sur les données fournies par les fossiles : ils croient que les groupes d'animaux qui se trouvent à diverses hauteurs dans les matériaux de la croûte terrestre, sont complétement distincts les uns des autres : plusieurs même ont pensé devoir admettre jusqu'à vingt-sept ou trente faunes, c'est-à-dire vingt-sept ou trente séries d'animaux vivant ensemble au même âge, dont aucune espèce ne passerait d'un âge à l'autre : d'après cette opinion, ils ont partagé l'ensemble des terrains sédimentaires en vingt-sept ou trente étages qui correspondent à autant de renouvellements, ou, si l'on veut, de créations nouvelles de toutes les espèces animales [1].

D'autres géologues ne vont pas aussi loin ; mais un point sur lequel tous sont d'accord, qui par conséquent appartient à la science géologique, c'est que, si l'on considère les grandes formations, elles sont caractérisées chacune par des faunes ou réunions d'animaux qui diffèrent notablement les unes des autres.

[1] M. Vogt a scandalisé les membres de l'Association française, réunis à Lille (août 1874), en contestant la valeur des fossiles comme preuve de la contemporanéité des couches qui renferment les mêmes espèces. M. Vogt affirme même que cette base est absolument fausse ; « car, ajoute-t-il, les espèces se sont répandues par émigration ; il s'ensuit que les couches qui contiennent les mêmes fossiles dans des régions éloignées sont nécessairement d'âges différents, les espèces ayant voyagé de l'une à l'autre. De plus, des couches qui renferment des faunes différentes peuvent être synchroniques, comme l'ont révélé des sondages faits en Écosse et en Irlande : on a reconnu des fonds habités par des coquilles glaciaires, auprès desquelles se trouvaient des globigérines, des foraminifères formant un dépôt crétacé. » Ces paroles de M. Vogt provoquent une assez vive discussion. M. Bayan dit que les lois paléontologiques sont le résultat de l'observation et non de conventions *a priori*. M. Gosselet fait observer que les géologues ne doivent point abandonner les lois paléontologiques qui ont servi à édifier la science ; ce serait renoncer à leur seul guide (*Revue scientif.*, 2 janv. 1875). — La morale de cette histoire est qu'il ne faut pas faire de la paléontologie à outrance. L'emploi exclusif des caractères paléontologiques conduit à des classifications éphémères ; car il pourrait bien y avoir un peu de vérité dans l'observation de M. Vogt.



Ainsi, à la partie inférieure des terrains sédimentaires, les couches d'ardoise et la formation houillière contiennent les débris et les empreintes d'une famille de singuliers crustacés auxquels leur structure a valu le nom de trilobites. Plus haut, dans les calcaires du Jura, dans la craie, les trilobites ont disparu ; mais nous retrouvons une grande quantité de sauriens qui ont des formes étranges et des dimensions gigantesques. Si nous montons encore, nous atteignons les terrains tertiaires, et les mammifères, représentés seulement par quelques marsupiaux dans les terrains secondaires, apparaissent en grand nombre quand se forment les couches éocènes ; mais ils diffèrent des espèces qui vivent maintenant. Enfin, dans les dépôts tout à fait superficiels, le terrain de transport ou quaternaire, nous découvrons des mammifères, les uns appartenant à des espèces éteintes, d'autres qui ne diffèrent pas de ceux qui vivent à l'époque actuelle[1].

Ce court résumé de paléontologie stratigraphique montre déjà que la valeur des fossiles pour une division chronologique des terrains n'est pas complétement indépendante des études sur l'ordre de superposition des roches. En effet, comment savons-

[1] D'Omalius d'Halloy : *Abrégé de géologie*, 7e édition, 1862. Le nombre des espèces fossiles est immense, et les recherches paléontologiques en font découvrir journellement des nouvelles. Alcide d'Orbigny les évaluait, en 1850, à dix-huit mille pour les seuls animaux mollusques et rayonnés ; si nous ajoutons quatre mille pour le reste du règne animal et pour le règne végétal, ainsi que les découvertes faites depuis lors, on aura un total de vingt-deux mille espèces fossiles, que l'on pourrait répartir de la manière suivante :

Période caïnozoïque, caractérisée par le règne des mammifères	quaternaire		200	espèces fossiles.
	tertiaire	pliocène	200	»
		miocène	3500	»
		éocène	3000	»
Période mésozoïque, caractérisée par le règne des grands sauriens		crétacé	4500	espèces fossiles.
		jurassique	400	»
		triasique	1000	»
		pénéen	200	»
Période paléozoïque, caractérisée par le règne des trilobites		carbonifère, etc.	3800	»
		TOTAL	22000	

On sait que les auteurs qui font reposer l'accord entre la Bible et la géologie sur l'hypothèse des *jours-périodes* invoquent en faveur de leur sentiment cette répartition des fossiles dans les terrains. Il ne faut pas croire, cependant, que les lois paléontologiques prouvent d'une manière évidente que les jours de la *Genèse* sont des *jours-périodes*. Consulter *Le Déluge mosaïque*, par M. l'abbé Lambert, 1870; *Le Monde et l'Homme primitif*, par Mgr Meignan, évêque de Châlons, 1869 ; *La terre et le Récit biblique de la création*, par M. Pozzy, 1874.

nous que les trilobites, par exemple, caractérisent les terrains anciens, si ce n'est parce que nous les trouvons constamment dans les assises qui sont à la base de la formation sédimentaire : c'est en conséquence de cette donnée expérimentale que nous rapportons à cette première époque toute roche dans laquelle nous découvrons des restes de crustacés trilobites ; c'est encore à cause des observations stratigraphiques que la présence des ossements de mammifères dans un bloc nous fait rapporter ce bloc aux âges tertiaires. Si les matériaux qui contiennent les fossiles, au lieu d'être superposés les uns aux autres, n'étaient que juxtaposés, nous ne pourrions plus, d'après l'inspection des débris organiques, juger de l'âge des dépôts. Car les trilobites, les grands lézards, les mammifères éteints ne portent point en eux-mêmes des caractères spéciaux qui permettent de les ranger en série chronologique. Il serait impossible, alors, en ne considérant que leurs restes, de décider s'ils ont vécu en des temps successifs ou s'ils ont été contemporains, mais habitant des pays différents.

Si j'insiste quelque peu sur cette remarque, c'est qu'elle montre le vice de la méthode qui cherche à appuyer les divisions chronologiques sur les seules observations paléontologiques. Quand l'étude purement géologique et stratigraphique ne nous offrira rien de certain, il sera bien difficile d'asseoir des conclusions plus nettes sur les découvertes paléontologiques. C'est précisément le cas pour les terrains quaternaires. Les défenseurs de l'homme préhistorique sont les premiers à nous dire que, pour établir la succession des périodes quaternaires, à défaut d'indications stratigraphiques, nous devons recourir à la paléontologie.

Mais la chronologie paléontologique quaternaire présente d'autres points vulnérables : non-seulement le principe sur lequel elle s'appuie n'a pas toute la solidité désirable, mais le procédé qu'elle emploie prête le flanc à la critique. Jetons d'abord un coup d'œil rapide sur la faune quaternaire : pour abréger, nous devons même nous borner à signaler les principaux mammifères qui vécurent à l'époque des terrains de transport [1].

[1] M. Dupont donne le tableau suivant de la faune des mammifères pendant la période quaternaire

I. ESPÈCES ÉTEINTES. — 1. *Elephas primigenius* ou mammouth ; 2. *Elephas*

La faune quaternaire se compose de grands animaux dont les habitudes et les instincts sont loin d'être les mêmes. Le groupe des carnassiers est représenté par l'ours des cavernes *(ursus spelæus)*, l'hyène des cavernes *(hyæna spelæa)*, le grand lion ou le tigre gigantesque des cavernes *(felis spelæa)*, à côté desquels se trouvaient le loup, le chien, le renard, le putois. Parmi les herbivores, nous citerons le mammouth *(elephas primigenius)*, le rhinocéros à narines cloisonnées *(rhinoceros tichorhinus)*, des chevaux, le cerf à bois gigantesque ou le grand cerf d'Irlande *(megaceros hibernicus)*, le renne *(cervus tarandus)*, l'aurochs *(bison europæus)*, l'urus *(bos primigenius)*, accompagnés d'autres espèces plus petites. Sans toucher aujourd'hui à la question de la température pendant les époques quaternaires, nous ne pouvons nous défendre de faire observer quel singulier assemblage présente la faune quaternaire. Pour bien saisir ce caractère insolite, il faut se figurer, dans une vallée ou un bassin, par exemple la vallée de la Somme ou le bassin de la Seine, tous ces animaux réunis et vivant pour ainsi dire côte à côte. Avec les habitants des tropiques, l'hippopotame, l'hyène, le lion, on aperçoit le renne, le glouton, le renard bleu, le chamois, la marmotte, qui se plaisent dans les contrées froides du pôle ou auprès des neiges perpétuelles de nos montagnes. Quelques représentants des genres éléphant et rhinocéros, qui habitent au-

antiquus; 3. *Rhinoceros tichorhinus;* 4. *Hippopotamus major*; 5. *Cervus megaceros;* 6. *Ursus spelæus;* 7. *Felis antiqua.*

II. Espèces reléguées aujourd'hui. — 1° En Amérique : 8. *Ursus ferox* (ours gris) ; 9. *Cervus Canadensis.* — 2° Vers la zone glaciale : 10. Renne ; 11. Lemming ; 12. Lagomys ; 13. Renard polaire ; 14. Glouton. — 3° Vers l'Est : 15. *Antilope saiga* (Russie centrale et Tartarie) ; 16. Hamster (à partir des régions rhénanes). — 4° Sur les Alpes et les Pyrénées : 17. Chamois ; 18. Bouquetin ; 19. Marmotte. — 5° Dans les régions africaines : 20. *Felis spelæa* (var. du *felis leo); 21. Hyæna spelæa* (var. de l'*hyæna crocuta?).*

III. Espèces actuelles des régions septentrionales tempérées de l'Europe. — 1° Détruites chez nous récemment par l'homme : 22 Bœuf urus ; 23. Aurochs *(Bison Europæus);* 24. Élan ; 25. Castor ; 26. Lynx ; 27. Ours brun. — 2° Vivant encore en Belgique : 28. Chevreuil ; 29. Cerf commun ; 30. Sanglier ; 31. Rat d'eau *(Arvicola amphibius);* 32. Arvicole agreste ; 33. Mulot *(Mus sylvaticus);* 34. Écureuil ; 35. Lièvre ; 36. Chat sauvage ; 37. Loup ; 38. Renard ; 39. Blaireau 40 Fouine ; 41. Putois ; 42. Hermine ; 43. Belette ; 44. Loutre ; 45. Taupe ; 46. Hérisson.

« Cette riche association, ajoute M. Dupont, est presque paradoxale. » *(L'Homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse*, p. 41, Bruxelles, 1872.)

jourd'hui les pays chauds, étaient alors couverts d'une épaisse fourrure et pouvaient braver les frimas des latitudes élevées. Mais nous n'avons aucune raison de croire que les hyènes, les lions, les hippopotames eussent reçu de la nature un semblable manteau ; nous avons, au contraire, de sérieux motifs de penser qu'ils n'étaient vêtus que comme les lions, les hyènes et les hippopotames de notre Afrique.

C'est un fait assez connu que quelques-uns des animaux dont nous venons de parler ont été choisis pour caractériser les périodes de l'époque quaternaire et ont donné leurs noms aux divisions ainsi établies. Qui n'a entendu parler, depuis dix ou quinze ans, de l'âge du grand ours des cavernes, de l'âge du mammouth, de l'âge du renne? Le simple énoncé de ce classement paléontologique pourrait d'abord faire croire que si un animal est pris pour caractériser une période quaternaire et le dépôt qui lui correspond, par exemple le diluvium gris, c'est que les restes de cet animal ne se trouvent que dans ce seul dépôt et que nous ne les retrouverons pas dans les autres, dans le lehm, dans l'argile à blocs anguleux. Ce serait une grande erreur. Les paléontologistes nous avertissent que les faunes n'ont pas, ainsi qu'on l'a cru longtemps, changé brusquement à la suite des divers phénomènes physiques qu'a éprouvés le globe ; ces modifications ne se sont produites qu'insensiblement[1]. Sous cette forme scientifique, la proposition renferme les résultats de deux séries d'observations. Elle nous apprend d'abord que tous les animaux qui étaient contemporains de l'ours des cavernes n'ont pas disparu de la scène du monde quand l'ours des cavernes s'est éteint, et nous devons en dire autant du mammouth et de ses contemporains, du renne et de ses contemporains. Elle nous apprend aussi, et ce second fait est plus important dans la question ac-

[1] M. E. Chantre : *Les Faunes mammologiques tertiaires et quaternaires* br., p. 4. — *Précis de paléontologie humaine*, par M. Hamy, ch. IX : *Transition de l'âge du mammouth à celui du renne*, p. 246. Nous y lisons : « L'examen attentif de quelques gisements alluviaux et de certaines grottes a démontré aux paléontologistes que la suppression des espèces a eu lieu graduellement. Nous croyons savoir, par exemple, que quelques-uns de ces grands mammifères quaternaires ont survécu au reste de la faune ; que le grand *felis*, l'hyène des cavernes, le rhinocéros cloisonné, le grand ours ont encore habité l'Europe moyenne pendant quelque temps ; que l'éléphant primitif, enfin, s'y est maintenu, quand tous les autres mammifères étaient déjà éteints. »

tuelle, que chacun des animaux types qui représente une période n'a pas seulement vécu pendant l'âge auquel il donne son nom, mais qu'il a existé avant cet âge et survécu pendant l'âge suivant. Les détails dans lesquels j'entrerai montreront que je n'ai fait en ces lignes que formuler l'enseignement unanime des paléontologistes.

Mais avant tout, tirons de ces prémisses une conclusion pratique. Puisque, quand un animal fossile donne son nom à une couche de sable ou de gravier, ce n'est point parce qu'il se trouve uniquement là, mais par la seule raison qu'il était alors l'espèce *prédominante*, voici, en deux mots, comment nous devons procéder pour ranger une station préhistorique sous la dénomination de tel ou tel animal, de l'ours, du mammouth ou du renne. Nous fouillons une caverne, une carrière, et nous séparons les ossements fossiles en diverses catégories, nous les rangeons suivant les espèces. Le travail matériel terminé, nous comptons les individus de chacune des espèces, les ours, les mammouths, les rennes : ce n'est plus désormais qu'une question de majorité relative. De nos jours, les majorités font et défont tant de choses qu'on a bien pu appliquer la méthode à la solution des problèmes préhistoriques. Les mammouths sont-ils en plus grand nombre, la station est de l'âge du mammouth ; si les rennes l'emportent, le renne donnera son nom à la caverne.

Que ce soit bien là le fond du procédé, nous en avons pour garants les défenseurs de l'homme préhistorique eux-mêmes. « Les premiers temps quaternaires, disait M. Broca, en 1872, à Bordeaux, sont appelés *l'âge du mammouth*, parce que cet animal était alors l'espèce prédominante. Mais peu à peu le nombre en diminua. Le mammouth, cependant, survécut encore et tout permet de croire qu'il prolongea son existence jusqu'à la fin des temps paléontologiques (c'est-à-dire pendant toute la période que M. Broca va appeler l'âge du renne) ; mais il y avait longtemps que son règne était fini. A mesure que le mammouth décline, le renne *(cervus tarandus)* acquiert de l'importance. C'est l'âge intermédiaire qui n'a pas en paléontologie de caractéristique propre (je ne fais que citer M. Broca) ; ce qui le distingue, c'est moins la nature des espèces que la proportion relative de leurs représentants. Au troisième âge quaternaire, quelques rares

mammouths survivaient encore. Plus rares étaient le grand cerf d'Irlande et le grand lion des cavernes. Le reste de la faune avait peu changé, mais le renne avait pullulé d'une façon extraordinaire. C'était lui qui constituait alors la principale nourriture de l'homme; la troisième période mérite donc d'être appelée *l'âge du renne*[1]. »

M. Broca n'a pas introduit dans sa chronologie quaternaire l'âge du grand ours des cavernes. D'autres observateurs ont cru devoir ajouter cet âge aux deux autres; car, disent-ils, avant la multiplication des mammouths, l'ours des cavernes l'emportait en nombre, et cela suffit pour que, conformément au principe, il puisse donner son nom à une période.

Mais le procédé de classification préhistorique d'après la prédominance de tels ou tels fossiles se prêtera facilement à d'autres subdivisions. Pourquoi tout animal qui a pullulé ne pourrait-il pas désigner une époque, un siècle ou deux? Le cheval, en certains endroits, comme à Solutré, était en très-grande abondance. Si l'on en juge par la quantité des débris, certainement il avait acquis plus d'importance que toutes les autres espèces. Pour quelle raison n'aurions-nous donc pas l'âge du cheval aussi bien que l'âge du mammouth?

On répondra que le cheval est un animal de l'époque actuelle et qu'il ne peut pas donner de caractéristique bien nette. Mais le renne lui-même est un animal qui appartient à la faune actuelle; il règne encore dans les pays du nord, où son âge s'est prolongé jusqu'à nos jours.

L'âge du renne a donc été successif dans les divers pays que l'on rencontre en remontant vers le nord à partir des Pyrénées, comme aussi, du reste, celui du mammouth, et ce nouveau carac-

[1] *Réunion de l'Association française pour l'avancement des sciences à Bordeaux*, 1872. M. Broca : conférence sur les troglodytes de la Vézère. — M. Broca avait dit un peu plus haut : « La première détermination (des périodes quaternaires est purement géologique. Grâce aux données qu'elle fournit, on peut connaître le degré d'ancienneté des animaux dont les ossements se trouvent mêlés aux diverses couches ; ces animaux servent, à leur tour, à caractériser les périodes et peuvent ainsi établir les dates des terrains ou des dépôts partiels qui ne font pas partie d'une stratification complète et régulière. » Il est donc vrai que la valeur chronologique des éléments paléontologiques n'est pas indépendante de l'élément purement géologique. Quant à l'usage particulier que M. Broca veut faire des éléments paléontologiques, il est sujet à tous les inconvénients que nous signalons.

tère n'est pas fait pour ôter aux périodes paléontologiques ce qu'elles avaient d'ailleurs de vague et d'indéterminé. Si nous voulons nous faire bien comprendre, exprimer nettement notre idée, nous devons, quand nous parlons de l'âge du renne, de l'âge du mammouth, ajouter à ces termes un qualificatif géographique : nous aurons ainsi l'âge du renne en Périgord, l'âge du renne à Solutré, l'âge du renne en Belgique, puis en Danemark, enfin en Laponie. Il faut bien l'avouer, la chronologie quaternaire basée sur les éléments paléontologiques ne pèche point par excès de précision.

Et nous n'avons pas encore énuméré toutes les causes d'erreur auxquelles elle est exposée. Reportons-nous à ces temps lointains pendant lesquels le mammouth régnait dans nos vallées, et le renne broutait tantôt le feuillage, tantôt la mousse de nos forêts. L'homme alors habitait ces mêmes lieux et faisait sa proie du mammouth et du renne. Le bœuf ne portait point le joug, le cheval ne prêtait point à l'homme sa force et son agilité ; les campagnes ne se couvraient point de riches moissons : l'homme de ces anciens jours n'était point agriculteur. Avait-il même quelques animaux domestiques fixés autour de sa hutte ou à l'entrée de la caverne qui lui servait d'abri ? Les paléontologistes n'ont point décidé cette délicate question. L'homme quaternaire était donc chasseur ; peut-être était-il plus farouche encore, moins sociable que les sauvages des temps historiques ; toutefois, nous ne pouvons lui refuser les mœurs et les habitudes de ces Indiens des forêts qui ne vivent que de ce qu'ils abattent avec leurs armes ou de ce qu'ils prennent avec leurs filets. Mais si l'on accorde ce point, est-il si difficile de montrer qu'en un seul repas l'homme pouvait donner à une de ses stations les caractères de l'âge du mammouth, ou, suivant l'occurrence, les caractères de l'âge du renne ? Que fallait-il pour cela ? Une seule réunion de famille, un seul de ces grands repas comme les sauvages savent en faire[1].

[1] Une scène de mœurs sauvages racontée par le P. de Brebœuf (*Relation de la N. France*, 1636) : « Il n'y a rien de magnifique comme les festins que nos sauvages appellent *Atorontaochien*, c'est-à-dire festins à chanter. Ces festins dureront souvent les vingt-quatre heures entières ; quelquefois il y aura trente et quarante couverts et il s'y mangera jusqu'à trente cerfs. Cet hiver dernier, il s'en fit un au village d'Andiata de vingt-cinq chaudières, où il y avait cinquante grands poissons qui valent bien nos plus grands brochets de France et six-vingts autres de la grandeur



Le hasard d'une chasse heureuse leur fournit ou des mammouths ou des rennes. Nos hommes tuent et mangent; puis quand la faim se fait sentir ou quand la contrée ne leur offre plus une proie facile, ils quittent les cavernes parsemées de débris de repas, et vont plus loin chercher de nouvelles aubaines [1].

Si nous consultons les inventaires des fossiles trouvés dans les cavernes, nous verrons que les choses ont pu se passer ainsi. M. Dupont a dressé des listes bien complètes de tous les animaux découverts dans plusieurs grottes du bassin de la Meuse. Les squelettes ne sont pas complets. Le chasseur n'a apporté dans la caverne que les parties de l'animal qui pouvaient lui fournir une bonne nourriture, les membres et la tête. Le crâne a été brisé, ainsi que les os longs des membres, pour en extraire la moelle. Résumons les renseignements que nous donne M. Dupont sur le nombre d'individus représentés par les ossements.

Le *trou du Sureau*, près de Montaigle, sur la Molignée, contenait les débris de soixante-et-dix ou quatre-vingts animaux entre lesquels on compte un mammouth, quatre rhinocéros, dix rennes, plus de quarante ours des cavernes, dix renards, huit hyènes, sept chevaux. S'il est une grotte qui devrait porter le nom de l'ours des cavernes, c'est bien celle-ci. Mais on la dit de l'âge du mammouth.

Le *trou Magritte*, dans la vallée de la Lesse, a fourni des ossements ayant appartenu à plus de cent mammifères. Sur cette

de nos saumons. Il s'en fit un autre à Cantarrea de trente chaudières, où il y avait vingt cerfs et quatre ours. Aussi y a-t-il ordinairement bonne compagnie; les huit et neuf villages sont souvent invités, et même tout le pays; et, en ce cas, le maître du festin envoie à chaque capitaine autant de bûchettes qu'il invite de personnes de chaque village. »

[1] Une remarque de M. de Mortillet indique que fort probablement les cavernes n'étaient pour l'homme que des abris momentanés et non pas des demeures habituelles. « Comme l'homme, dit-il, les animaux sauvages, dans les pays libres et primitifs, sont éminemment nomades. Ils émigrent à certaines époques et changent de lieu d'habitation suivant les saisons; parfois ils exécutent en masse de fort longs voyages. Les buffles en présentent de remarquables exemples en Amérique, et, dans les forêts de la Russie, on voyait encore naguère le renne quitter pendant l'hiver les régions glacées du Nord et descendre à de grandes distances vers le Midi. Rennes et bœufs sont justement les deux genres d'animaux qui abondent dans les stations de la commune de Tayac (Dordogne). Si l'homme avait habité toute l'année dans les cavernes de ce pays, sa nourriture aurait été plus variée. » *(Revue scientif.*, 4 mai 1872.) Les faits rappelés par M. de Mortillet ne sont pas précisément favorables aux chronologies paléontologiques quaternaires.

centaine d'individus, il y a trois mammouths, huit rhinocéros, dix-sept chevaux, trente rennes au moins, quatre hyènes. L'ours des cavernes ne figure pas sur la liste; le lion des cavernes est représenté par un individu. Le renne l'emporte en nombre ; cependant le *trou Magritte* est encore de l'âge du mammouth.

Prenons un exemple de l'âge du renne : le *trou de Chaleux*, dans la même vallée de la Lesse. Sur un peu plus de deux cents individus, nous avons seize renards, deux ours bruns, cinq sangliers, cinquante-six chevaux, trois rennes, quinze bœufs [1].

Le mammouth n'y est pas. Les sangliers, les bœufs se trouvaient déjà dans les cavernes de l'âge du mammouth. L'absence de cet animal caractéristique est-elle une preuve évidente qu'il avait disparu ? Personne ne voudra admettre une pareille conséquence. On dira peut-être qu'il était devenu plus rare, que son règne était fini, sans oser prétendre qu'il fût éteint. Mais ne pourrait-on pas avancer avec autant de raison que le mammouth s'était éloigné de la demeure de l'homme, ou que le chasseur négligeait cette proie parce qu'il trouvait le petit gibier de meilleure qualité et plus facile à abattre. De nos jours, nous avons le bœuf et le mouton, et M. Geoffroy Saint-Hilaire s'est donné beaucoup de peine pour faire accepter la viande de cheval ; encore n'accepte-t-on le cheval qu'à défaut de bœuf. L'homme du *trou de Chaleux* avait du cheval ; il préférait le cheval au mammouth. Avait-il tort ?

Enfin, il est une dernière cause qui a pu grandement influer sur la distribution des ossements fossiles dans les cavernes et les stations préhistoriques. Voici le fait important que je veux signaler. Dans une même contrée, une même région, bien plus, dans le même bassin d'un fleuve comme la Seine, les espèces sauvages ne sont point réparties uniformément sur toute la surface du sol. Les accidents du terrain, la disposition des vallées et des plaines, l'étendue des forêts influent beaucoup sur l'habitat des divers animaux. Parmi les bêtes sauvages, les unes hantent de préférence les fourrés épais des bois ou les cavernes retirées ; d'autres se plaisent dans les clairières ou le long des eaux. Ce point

[1] M. Dupont : *L'Homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse.* — L'âge du mammouth : le *trou du Sureau*, p. 80-81 ; le *trou Magritte*, p. 89 ; le *trou de la Naulette*, p. 98 ; le *trou de Chaleux*, p. 168.



bien étudié peut mener à d'utiles résultats. J'en donne comme preuve les observations que M. Belgrand a insérées dans son ouvrage sur le bassin de la Seine. Il ne s'agit, il est vrai, dans ces remarques, que du bœuf ou du mouton, deux animaux qui n'ont point l'honneur de donner leur nom à une période géologique. Mais nous verrons comment on pourrait procéder pour les autres animaux. Peut-être un jour les paléontologistes porteront-ils leur attention sur ce point et arriveront-ils à vérifier les indications de M. Belgrand.

Le savant auteur de l'*Hydrologie du bassin de la Seine* se demande en quelles localités se cantonneraient naturellement le bœuf et le mouton laissés à l'état sauvage. Le mouton, répond-il, convient mieux aux terrains perméables : il trouve dans les terres sèches de l'oolithe et de la craie une nourriture saine et suffisante. Dans les terrains imperméables, surtout dans les argiles du lias et du terrain crétacé inférieur, le mouton contracte avec une malheureuse facilité une maladie mortelle, la cachexie aqueuse : à la suite de pluies persistantes, la vaine pâture devient en ces lieux fatale aux troupeaux, qui sont frappés tous la fois. Le mouton prospérera donc sur les riches plateaux perméables du Soissonnais, du Tardenois, du Valois, du Vexin, de la Beauce et du pays de Caux, et c'est là que longtemps encore on élèvera ces admirables mérinos si renommés pour la force, l'abondance et la finesse de leur laine. Au contraire, les terrains imperméables en plateaux dépourvus de pente, comme le Gâtinais et la Brie, ne sont pas favorables à l'espèce ovine, qui succombe à la cachexie aqueuse.

Le bœuf, laissé en liberté, aurait aussi ses quartiers préférés. Il dédaignerait les prairies granitiques du Morvan. Les inondations, le peu d'étendue et la mauvaise qualité des herbages le chasseraient des prairies basses de l'oolithe, de la craie blanche et des terrains miocènes sablonneux et calcaires. Le bœuf s'établirait donc sur les terrains imperméables argileux, l'Auxois, le bassin de Corbigny, la Puisaye, la Champagne humide, les argiles des sources de l'Eure et surtout le pays de Bray. L'homme a profité de ces indications naturelles ; il a multiplié les prés d'embauge dans l'Auxois et le Nivernais ; en Normandie, il fait une large part aux herbages. Cependant, les terrains imperméa-

bles disposés en plateaux dépourvus de pente, comme le Gâtinais et la Brie, ne conviennent pas à l'espèce bovine; ils ne produisent que peu de prairies et de mauvaise qualité [1].

C'est ainsi que chaque espèce sauvage se cantonne là où elle prospère. Les tribus chasseresses n'ont pas à leur portée les mêmes animaux, et les grottes habitées d'une même région, d'une même latitude, se remplissent d'ossements différents. Après cela, donnerions-nous une confiance absolue aux chronologies préhistoriques, quand on veut les établir sur l'importance relative de tel ou tel animal à une époque donnée?

Admettons maintenant, pour un instant, que les fossiles puissent servir à subdiviser en plusieurs âges la période quaternaire; que ferons-nous quand l'élément paléontologique sera incomplet? Le cas n'est pas chimérique, il s'est présenté en 1872. La station préhistorique de Baoussé-Roussé, près de Menton, est une de celles dont on a le plus parlé depuis trois ans. Les grottes sont percées dans les roches jurassiques au pied desquelles viennent se briser les flots de la Méditerranée, et à 28 mètres au-dessus du niveau de la mer. Plus bas que leur entrée circule un sentier qui correspond à l'ancienne voie Aurélienne, et plus haut passe la célèbre route de la Corniche, qui va de Nice à Gênes.

M. Rivière a fouillé en tous sens les grottes de Menton, et, à plusieurs reprises, il a fait part de ses découvertes aux sociétés savantes. Dans un mémoire présenté en 1872 au congrès d'anthropologie préhistorique réuni à Bruxelles, il disait: Les objets et les ossements qu'on trouve dans ces cavernes appartiennent à plusieurs âges : mais celui qui est principalement représenté est l'âge du renne, époque de la Madelaine. Pourtant les ossements de renne font complétement défaut dans ces grottes, ainsi que dans toutes celles d'Italie. Plus tard, M. Rivière a extrait de la quatrième caverne un squelette humain qui figure aujourd'hui dans les galeries du muséum d'histoire naturelle de Paris. L'attitude qu'indiquait la disposition des os était celle du repos. Cet homme aura été surpris par la mort pendant son sommeil. Le crâne était entouré de nombreuses coquilles du genre *nassa*, percées d'un trou. Quelques dents perforées se trouvaient avec

[1] M. Belgrand : *La Seine*, p. 521-523.

ces coquilles. Un instrument en os terminé en pointe d'un côté était appliqué sur le crâne en travers du front, et en arrière, contre l'occipital, étaient deux pointes en silex. Les vertèbres lombaires, les côtes sont brisées et le thorax est écrasé. Les membres inférieurs, à demi fléchis, s'entrecroisent et les bras sont repliés. Les os de la face sont bien conservés; les dents, très-usées, sont au complet; l'occipital est déprimé et le maxillaire inférieur très-développé. M. Rivière découvrit encore dans les cavernes de Baoussé-Roussé trois autres squelettes humains, dont deux d'enfants.

Nous retrouverons ces hommes fossiles quand nous parlerons des races humaines de l'époque quaternaire. Aujourd'hui, concentrons notre attention sur les caractères qui font classer les cavernes de Menton dans l'âge du renne. Les fouilles amenèrent au jour, avec les ossements humains, des coquillages qui avaient servi à former des colliers et des bracelets, puis des mollusques comestibles comme *patelles*, *moules*, *pétoncles*, des os, des mâchoires, des dents de mammifères ruminants, pachydermes, rongeurs, deux fragments de bois de cerf, un poignard en os, des objets en silex, et, ce qui causa le plus d'étonnement, des outils en grès. Mais pas le moindre vestige de renne ou de mammouth ne fut recueilli [1].

[1] M. Figuier : *Année scientifique* pour 1873 et les recueils scientifiques pour la même année.

Voici la faune des grottes de Menton :

Mammifères. — Carnassiers : *ursus spelæus*, *hyæna spelæa*, *canis lupus*, *canis vulpes* : rongeurs : *arctomys primigenia*, *lepus cuniculus*, *mus*; pachydermes : *equus caballus*, *sus scrofa*; ruminants : *bos primigenius*, *capra primigenia*.

Oiseaux. — Un aigle de grande taille et quelques passereaux

Mollusques. — Marins : *patella* (plusieurs espèces), *petunculus glycimeris*, *mytilus edulis*, *pesten jacobæus*, *dentalium*, *trochus*; terrestres : *helix* et *bulimus* (*Année scientif.*, 1873, p. 256).

M. Figuier disait en 1873, à propos de l'homme de Menton (*Année scientif.*, p. 217) :« Quand on examine le crâne de ce *troglodyte*, de cet homme dont l'existence ne peut pas remonter au-dessous de *vingt à vingt-cinq mille ans*, on reste vraiment confondu de sa ressemblance avec les plus beaux crânes des races humaines contemporaines. Dans la salle du muséum où se voit ce troglodyte à l'âge si vénérable se voit aussi un squelette humain ordinaire. On est frappé, en comparant les deux crânes et les deux faces, de leur analogie. L'angle facial du troglodyte de Menton ne nous a pas paru s'éloigner de 80°, c'est-à-dire du type des races humaines les plus élevées en intelligence. La beauté de son ovale et la proéminence

A quels éléments aurons-nous recours pour déterminer l'âge des grottes de Menton ? Il ne faut pas penser à s'appuyer sur les caractères purement géologiques : la nature minéralogique du dépôt, la disposition des matériaux ne nous dit rien. Les indices paléontologiques nous manquent également. Il y a bien là l'ours des cavernes, l'hyène des cavernes, avec le loup, le renard, la marmotte, le bœuf, la chèvre ; mais cet ensemble désigne-t-il ou non l'âge du renne ? Ou bien encore est-il parfaitement correct de donner le nom du renne à une station où cet animal ne paraît pas ? Si l'on trouve qu'agir ainsi c'est abuser de la chronologie paléontologique, nous voilà condamnés à changer les noms des âges préhistoriques, à abandonner les dénominations d'époque du mammouth, d'époque du renne, et à leur substituer d'autres appellations.

Il s'est trouvé un homme pour opérer ce changement. M. de Mortillet ne veut plus qu'on parle de l'âge du renne, et à propos des grottes de Menton, il écrit : « Le renne n'existait pas à Menton. Il paraît faire également défaut dans les autres cavernes de l'Italie. Le climat de ces régions était probablement déjà trop chaud pour permettre à la faune des pays froids d'y pénétrer. Cela nous prouve qu'il faut renoncer complétement au nom d'*époque du renne*. On ne peut pas l'opposer à ceux d'époque du grand ours et d'époque du mammouth, puisque le renne a été le contemporain de ces deux espèces. On ne peut pas l'appliquer uniquement à une période des temps passés, puisque de nos jours le renne vit encore vers le pôle nord. Et même, pris pour caractériser une époque déterminée de l'occupation des cavernes, il est insuffisant et inexact, puisque le renne, comme nous venons de le voir, à cette époque n'habitait pas toute l'Europe, puisqu'il manquait en Italie, puisqu'il n'existait pas sur les côtes de la Ligurie. Il est bien plus naturel, plus rationnel de faire comme

de son *vertex,* enfin le grand volume de la partie postérieure du crâne rapprochent cet homme de *vingt mille ans* de l'homme de nos jours. »

M. Figuier tient à ses *vingt mille ans* et range l'homme si intelligent de Menton dans l'âge du mammouth. En cela, il n'est point d'accord avec beaucoup d'autres, qui voient l'âge du renne dans les grottes de Baoussé-Roussé. Mais pourquoi l'âge du mammouth, puisque le mammouth manque dans ces cavernes ? Et pourquoi l'âge du renne, puisque le renne y manque aussi ? Confusion !

en géologie, de choisir un point type bien connu, bien étudié, de la civilisation qu'on veut désigner et de donner à l'époque entière pendant laquelle existait cette civilisation, le nom de la localité choisie. C'est pour cela que j'ai proposé de remplacer le nom vague et incomplet d'*époque du renne* par celui beaucoup plus rationnel d'*époque de la Madelaine*, amélioration qui a été adoptée au musée de Saint-Germain [1]. »

M. de Mortillet argumente parfaitement bien contre le système qui veut donner aux âges quaternaires des appellations paléontologiques : en quelques mots, il résume les idées que nous avons développées ci-dessus. Mais nous n'y gagnons rien. S'il détruit une théorie chronologique, c'est pour mettre à la place celle qu'il a inventée. Nous ne parlerons plus de l'âge de l'ours, de l'âge du mammouth, de l'âge du renne; mais nous aurons l'époque de Saint-Acheul, l'époque du Moustier, l'époque de Solutré, l'époque de la Madelaine, l'époque de Robenhausen. Des noms géographiques ont été substitués aux noms d'animaux et, de plus, l'élément sur lequel est basée cette nouvelle chronologie n'est pas le même : M. de Mortillet consulte surtout l'élément archéologique et donne peu d'attention à la faune qui l'accompagne.

IV. — DE LA VALEUR DE L'ÉLÉMENT ARCHÉOLOGIQUE POUR LES CHRONOLOGIES PRÉHISTORIQUES

Pour prendre une connaissance exacte des nouvelles subdivisions de la période quaternaire introduites dans la science depuis 1872, nous ne pouvons mieux faire que de citer le savant qui les a patronnées. Ce fut au congrès d'anthropologie préhis-

[1] *Revue scientif.*, 4 mai 1872. — Même dans les grandes assises scientifiques, quelques voix se sont élevées contre toutes ces chronologies paléontologiques. M. Fraas, au congrès de Bruxelles (1872), disait : « On a parlé d'âge glaciaire, d'âge de l'*elephas antiquus*, du mammouth, du renne. Il se peut qu'on ait vu tout cela en France, mais, en Allemagne, il n'en est pas ainsi; il n'y a là ni âge du mammouth, ni âge de l'ours, ni âge du renne. Tous ces animaux vivaient et étaient mangés par l'homme à la même époque. Leurs restes sont mêlés dans la grotte de Hohlenfels, et ce qui y manque, c'est la faune moderne : le cerf, le chevreuil, le mouton, etc. On a parlé de silex quaternaires : qu'est-ce que cela ? On peut voir en

torique de Bruxelles que M. de Mortillet proposa nettement son système chronologique. Il commença par insister sur les raisons qui le forçaient à abandonner les divisions paléontologiques. « Lartet, dit-il, avait mis en avant une classification fondée sur la prédominance de telle ou telle espèce animale parmi les débris à déterminer. Malheureusement, cette répartition des espèces n'existe pas, et dans un grand nombre de cas, la faune quaternaire se présente avec une identité à peu près absolue. De plus, la faune d'un même âge varie suivant les pays. Dans ces circonstances, ajoute M. de Mortillet, il faut avoir recours aux produits de l'industrie humaine, et, sous ce rapport, la série archéologique en même temps que chronologique peut être présentée comme il suit :

« L'âge de la pierre se subdivise en deux grandes époques :

Belgique qu'il y a eu de la poterie avec le renne et le mammouth et que les choses se sont passées dans ce pays comme en Allemagne et en France. »

M. Hébert répond bien à M. Fraas que si on trouve réunis les animaux cités plus haut, cela prouve seulement qu'ils ont vécu plus tard, mais que les périodes n'en sont pas moins caractérisées. Mais il serait fort difficile de rendre évidente cette dernière proposition.

En 1860, M. Fraas a découvert dans le Hohlenfels, caverne de la vallée de l'Ach en Souabe, des silex de forme récente et des éclats de poteries, mêlés à une grande quantité d'ossements, tout cela dans la même couche. Les ossements, dont plusieurs portent des traces évidentes de percussion, firent clairement reconnaître la faune du mammouth et celle du renne. Aussi les habitants de l'Achthal vivaient avec le mammouth, le renne, l'*ursus spelæus*, le lion, etc. Malgré cela, le savant ostéologue ne croit pas que leur immigration en Allemagne remonte au delà de mille années avant l'ère chrétienne. Suivant lui, du reste, le mammouth et le lion auraient subsisté jusque dans la période historique, au temps des Germains de César.

Voici comment un autre savant allemand, qui n'est pas suspect de cléricalisme, juge le Dr Fraas dans la *Revue trimestrielle des sciences naturelles*, publiée par la rédaction du journal scientifique « la *Gæa* » (t I : *Histoire primitive*, par Th. (Thomé), 1873 : « A M. Fraas, dit-il, revient le mérite d'avoir le premier combattu, par des raisons scientifiques et avec une grande force, les théories excessives, qui tendaient à reporter les produits de l'industrie humaine trouvés dans les cavernes bien loin avant l'aurore de l'histoire de l'Assyrie et de l'Égypte. » (P. 121.) Quant à ses conclusions, M. Th. les adopte entièrement : « A présent, c'est ainsi qu'il s'exprime, il n'est plus guère possible de douter que les chasseurs de rennes des cavernes de Souabe, et, en général, de l'Europe central, aient vécu à une époque où, dans d'autres régions du globe, existaient déjà des États régulièrement constitués avec une civilisation avancée. Il faut dire la même chose à plus forte raison de l'âge qui nous a laissé les kjökkenmöddings, les débris ensevelis dans les tourbières et les constructions lacustres. On peut le proclamer hautement, les dates qu'on a attribuées à tous ces objets, dans les commencements, n'ont été qu'une *colossale fantasmagorie*. » (P. 128.) — (Cité par les *Stimmen aus Maria-Laach*. 1873, t. I, p. 405.)

l'époque paléolithique ou de la pierre taillée, et l'époque néolithique ou de la pierre polie. Mais la première époque doit être subdivisée. D'abord les hommes se servaient exclusivement d'instruments de pierre et, l'on voit apparaître successivement le *type de Saint-Acheul*, le silex en forme d'amande qu'on ne trouve jamais dans les cavernes : puis la pointe triangulaire du *Moustier* dans les grottes ; l'homme avait alors pour concurrent dans les cavernes l'ours à front bombé, et le mammouth vivait encore. Enfin l'industrie allant en se perfectionnant et la rigueur du climat augmentant, on trouve les silex taillés en feuille de laurier accompagnés de grattoirs : c'est l'époque de *Solutré*. Bientôt après se manifeste, à l'époque de la *Madelaine*, un grand perfectionnement dans l'industrie ; on travaille moins bien le silex, il est vrai, mais l'os est devenu la matière principale des instruments ; il n'y a plus de rhinocéros ; le grand ours et le mammouth vivent encore. Après la Madelaine, il y a une lacune ; nous voyons subitement apparaître la *pierre polie ;* l'homme s'est associé des animaux domestiques, il se bâtit des demeures sur pilotis [1]. » Elle peut recevoir son nom de la station lacustre de *Robenhausen*, canton de Zurich.

[1] Nous allons voir comment on s'y prend pour deviner l'âge d'une pierre taillé, d'après sa forme, et, pour ainsi dire, d'après le nombre de coups qu'elle a reçus. Je crains de paraître m'arrêter avec trop de complaisance sur ce qu'on pourrait appeler le côté puéril de la question archéologique. Pour prévenir ce reproche, je vais citer quelques passages de nos auteurs préhistoriens.

M. Broca caractérise ainsi les trois premiers âges de la pierre :

1° Le type le plus remarquable des premiers temps quaternaires est la *hache* dite de *Saint-Acheul* (Somme). C'est un silex de volume variable, toujours assez gros, plus long que large, épais à sa partie moyenne, aminci sur ses bords, présentant une extrémité pointue ou plutôt arrondie; et ce qui le caractérise surtout, c'est qu'il *est taillé sur ses deux faces*, qui sont plus ou moins convexes l'une et l'autre et plus ou moins symétriques.

2° Une seconde époque de l'âge de pierre est caractérisée par la *pointe du Moustier* (vallée de la Vézère, Dordogne). Cet instrument, qu'on fixait au bout d'une grosse lame, présente un contour peu différent de celui de Saint-Acheul, si ce n'est qu'il est généralement un peu plus pointu; mais ce qui le distingue tout à fait, c'est qu'il *n'est taillé que sur une de ses faces ;* l'autre face a été enlevée d'un seul éclat et n'a pas été retouchée. Il n'est donc pas biconvexe, comme le précédent, mais plano-convexe, et, par conséquent, moins épais.

3° Dans une troisième époque, la taille du silex s'est perfectionnée. Les armes pointues ou tranchantes sont moins massives; les contours et les faces en sont plus réguliers, plus symétriques, et une retouche fine, faite à petits éclats, en a délicatement aminci les bords. Cette période de l'âge de pierre est caractérisée par la nature du travail bien plus que par la nature des instruments. On est convenu

Cette division des temps préhistoriques en quatre périodes, basée sur les trouvailles archéologiques, a sur les précédentes un avantage, le bénéfice du fait accompli, et de nos jours le fait accompli l'emporte sur les meilleures raisons. M. de Mortillet n'eut pas plutôt formulé ce système chronologique qu'il l'appliqua aux collections du musée préhistorique de Saint-Germain, et aujourd'hui le visiteur de notre musée national lit partout que le dernier mot de la science préhistorique est celui-ci : quatre âges se sont succédé dans les temps quaternaires : l'âge de Saint-Acheul, l'âge du Moustier, l'âge de Solutré et l'âge de la Madelaine.

Quoi qu'il en soit, sans avoir nullement l'intention d'imposer notre sentiment, mais usant de la liberté que chacun a de discuter les théories qui ne sont point hors de conteste, nous allons examiner le système chronologique de M. de Mortillet, d'abord au point de vue du principe sur lequel il repose, ensuite au point de vue du procédé suivant lequel le principe est appliqué.

Quel est le principe de ce nouveau système chronologique? Laissons la parole à un partisan de l'homme fossile : « Le mode de fabrication des instruments, nous dit-il, leur forme, leur nature ont dû nécessairement varier pendant cette immense période quaternaire, comme variaient les besoins, le genre de vie et l'état social de l'homme qui les employait. Si nous remarquons maintenant que ces pierres dures se conservent indéfiniment dans le sol, nous comprendrons que les débris de cette industrie primitive constituent autant de médailles ineffaçables et des docu-

toutefois de prendre la *pointe de lance de Solutré* parce que, il y a peu de temps encore, les lances provenant de la station de Solutré en Mâconnais étaient les instruments les mieux travaillés que l'on eût extraits des terrains quaternaires. Mais, depuis lors, MM. Parrot ont trouvé à Saint-Martin-d'Excideuil (Dordogne) de nombreux silex d'une taille bien plus perfectionnée encore (*Association française, session de Bordeaux*, 1872).

M. Broca omet l'époque de la Madelaine et passe de suite à l'époque au commencement de laquelle l'homme apprit à polir le silex.

Pour ceux qui admettent l'époque de la Madelaine (vallée de la Vézère, Dordogne). le type est caractérisé par divers silex de même forme que les précédents, mais moins bien travaillés, auxquels se trouve joint un petit matériel industriel et artistique en os, en pierre, etc. (*Précis de paléontologie humaine*, p. 313).

M. Zaborowski-Moindron nous avertit qu'on n'est pas bien fixé sur l'âge respectif des stations de Solutré et de la Madelaine. M. de Mortillet met Solutré avant la Madelaine. M. Hamy n'est pas loin de faire justement le contraire (*Résumé de la préhistoire*, II, p. 9).

ments chronologiques d'une haute importance. De même que certaines espèces animales se sont maintenues depuis les premiers temps quaternaires, certaines formes de silex se sont perpétuées presque sans changement à travers plusieurs âges archéologiques. Les archéologues ont choisi pour distinguer les unes des autres les diverses périodes de l'âge de pierre l'instrument le plus caractéristique. La détermination de ces périodes et de leur nombre ne peut être absolument rigoureuse ; car l'industrie du silex a pu subir à la même époque, mais en des lieux différents, des modifications diverses [1]. »

C'est toujours M. Broca qui parle, et la dernière réflexion qu'il nous soumet est de nature à nous faire conclure que le principe mène à des résultats peu certains. Mais, déjà plus haut, nous sommes avertis que toutes les formes sont ou peuvent être de tous les âges. Je me demande alors quelle a été la réelle influence des besoins, du genre de vie, de l'état social de l'homme sur le mode de fabrication, la forme, la nature des instruments qu'il employait. J'aurais cru, du moins, qu'en vertu du principe, un genre de vie, un état social déterminé n'aurait produit qu'une sorte d'arme ou d'outil ; mais un genre de vie quelconque, tel état social qu'on voudra peut donner toutes les formes à la fois. On nous parle, il est vrai, d'une forme caractéristique de chaque époque, d'un *type* enfin. Mais est-ce sérieusement ? Voilà trois silex taillés : l'un présente la forme d'une grosse amande ; le second est en pointe, plat sur une face, et porte une arête sur

[1] *Association française, session de Bordeaux*, 1872. Conférence de M. Broca sur les troglodytes de la Vézère.

Le principe, sous la plume de M. Hamy, n'a pas plus d'évidence que dans la bouche de M. Broca. Les variations de *forme* fournissent, d'après M. Hamy, les éléments de comparaison sur lesquels repose la classification des instruments de pierre de l'âge du mammouth, divisés d'une manière générale en instruments façonnés sur les deux faces et en instruments qui ne portent que d'un côté les traces du travail humain. Nous avons vu, en effet, qu'il y a quelques instruments exclusivement propres à l'âge du mammouth, tandis que d'autres, plus ou moins modifiés, ont encore été usités à des époques postérieures. Nous avons, de plus, constaté que telle forme, commune dans un bassin, comme celui de la Somme, pouvait être rare dans un autre bassin, celui de l'Infernet, par exemple. Déterminant la part plus ou moins grande que les divers ustensiles ont prise dans l'industrie des bassins explorés jusqu'à présent, nous arriverons à constituer quelques *types* de stations, types à *variabilité* limitée, si l'on peut s'exprimer ainsi, autour desquels il sera facile de grouper ensuite les stations moins importantes (*Précis de paléontologie humaine*, ch. VII).

l'autre ; le troisième ressemble à une feuille de laurier ; chacun de ses silex porte-t-il son âge clairement indiqué par la taille qu'on lui a donnée? Une médaille vraie, en bronze ou autre métal, porte souvent une date, une inscription, des signes chronologiques. Mais que me disent les entailles d'un silex, qu'elles soient à droite ou à gauche, en dessus ou en dessous? Les entailles ne sont-elles pas toujours et partout la conséquence de coups reçus par la pierre?

Non, me dit-on, ces entailles ou ces éclats n'ont point partout le même caractère. La perfection du travail et l'adresse de l'ouvrier se montrent dans les fines retouches sur les bords, au tranchant de l'instrument. Mais je raisonnais d'après ce qu'on nous avait dit, que toutes les formes ont pu être de tous les âges, et qu'à la même époque, en des localités différentes, le travail avait peut-être une perfection inégale. S'il le faut, pour faire voir qu'en principe le fini de la taille n'ajoute rien à la valeur chronologique du silex, nous dirons que, d'après M. de Mortillet, l'industrie du silex a eu son apogée et sa décadence? Quand donc je ne considère que l'arme ou l'outil de pierre, indépendamment de toute autre indication, la pièce mal travaillée peut appartenir au dernier âge aussi bien qu'à l'un des premiers.

La forme seule du silex ne prouve rien, on nous l'accorde; mais c'est le nombre, la multiplicité d'une forme donnée qui a de la valeur pour la classification. Si la forme considérée toute seule ne détermine pas le temps, je ne vois pas comment la répétition de cette forme le déterminerait davantage. Qu'on nous prouve donc que les hommes les plus anciens avaient un faible pour le silex en forme d'amande, ou que leurs habitudes leur faisaient une nécessité d'avoir un outil de ce type, tandis que plus tard les mêmes causes, dans des circonstances différentes, poussaient nos aïeux à multiplier les silex triangulaires.

Quand il s'agit de l'homme sauvage, de l'homme primitif si l'on veut, qui se contentait des instruments les plus grossiers, et n'avait ni les besoins ni les goûts raffinés de notre civilisation, nous ne devons pas, pour décrire ses habitudes et son industrie, nous inspirer de notre état social actuel. Aujourd'hui le moindre outil demande pour être confectionné une aptitude particulière,

et souvent la matière première a passé par beaucoup de mains diversement habiles avant d'arriver à la forme sous laquelle elle sert à nos besoins. En un mot, parmi nous, tous ne savent pas tout faire, et de là vient que les industries, les métiers, se localisent dans certains centres de population. Chez les tribus sauvages, il n'en est pas ainsi, ou du moins la division du travail industriel n'est pas portée à ce point. Chaque famille sait préparer ses vêtements, confectionner les outils nécessaires et les armes. Peut-être pourrait-on admettre à la rigueur que certains objets d'un grand fini n'ont été si bien travaillés que par des ouvriers de profession. Mais n'est-ce pas aller trop loin que de voir en tant d'endroits des ateliers de silex, et comme des centres de commerce de cette précieuse substance ? Nous ne nierons pas absolument tout trafic, mais il suffit d'accorder à l'homme quaternaire le trafic restreint et par échanges que pratiquent les tribus sauvages. Du reste, le déplacement fréquent des peuplades chasseresses n'a-t-il pas dû contribuer pour beaucoup à mêler les unes avec les autres les formes qu'on est convenu d'appeler *types de silex taillés*[1] ?

Mais en voilà assez sur le principe lui-même : il a contre lui toute l'histoire moderne et ancienne de la pierre taillée, nous aurons encore plus tard occasion de le voir. Disons un mot du procédé qu'on a suivi dans l'application. Ce procédé ne diffère

[1] Au congrès archéologique de France (41e session) tenu à Toulouse et Agen (1874), M. Cartailhac a touché ce point en parlant des collections du musée de Toulouse, dont il est le conservateur. « En résumant, dit-il, les faits principaux qui ressortent de l'étude de nos collections, nous n'eûmes pas de peine à prouver que, dans l'état de la science, il est vraiment téméraire de dire que telles ou telles stations de l'âge du renne sont contemporaines ou non. Si nous examinons, en effet, ce qui se passait naguère chez les peuplades de l'Asie septentrionale dans les mêmes conditions que nos troglodytes, nous voyons, entre des tribus de même race et voisines, des différences considérables quant à l'industrie et aux habitudes. Nous remarquons, d'un autre côté, entre les tribus de races différentes, de nombreux points de rapprochement. Des groupes sédentaires sont dans le voisinage d'autres peuplades vagabondes. Ce sont là des difficultés sérieuses, et, quand on se met à étudier le contenu d'un nombre restreint de grottes explorées avec soin, il ne faudrait pas les perdre de vue. Il n'est pas possible non plus d'affirmer la non-contemporanéité de l'habitation de deux grottes ; si l'on veut bien réfléchir aux complications apportées au problème, d'abord par les relations d'échange qui peuvent faire arriver chez les peuples sédentaires les produits de lointains pays (coquilles, ornements rares, etc.), puis surtout par la différence de la faune suivant les milieux, l'altitude, les saisons, on jugera que nos réserves sont fondées. » (*Matériaux*, 1874, p. 278). M. Cartailhac a raison. Mais que deviennent les *âges* préhistoriques ?

pas de celui qu'ont employé les paléontologistes pour rattacher les stations et les cavernes à un de leurs âges, à l'âge du mammouth ou à celui du renne. Il consiste donc aussi à compter les échantillons de pierres travaillées. On fait une fouille, on sépare les uns des autres les grattoirs, les perçoirs, les hachettes, les couteaux, les pointes de flèches et puis on détermine le nombre des objets de chaque espèce. Par cette opération de la plus simple arithmétique, on arrive immanquablement à trouver l'instrument *type* et caractéristique de la station et on peut ainsi le ranger dans la catégorie dont elle se rapproche le plus, dans un des groupes archéologiques qui portent les noms de Saint-Acheul, du Moustier, etc.

M. Hamy va nous fournir quelques exemples [1]. Le *type* de Saint-Acheul, dit l'auteur du *Précis de Paléontologie humaine*,

[1] M. Hamy *(Précis de paléontologie humaine*, p. 195-224, etc.) a mis en œuvre l'élément archéologique dans de larges proportions et a multiplié les subdivisions de la période quaternaire autant qu'il était possible de le faire.

Voici sa chronologie sous forme de tableau :

I. Période tertiaire.

1° Age de l'*acerotherium*. Il est caractérisé :

Géologiquement, par le calcaire de la Beauce ;

Paléontologiquement, par l'*acerotherium* et les rhinocéros ;

Archéologiquement, par le grattoir de Thenay. La présence de l'homme n est manifestée que par cet outil, travaillé seulement sur un de ses bords, où l'on voit de nombreuses cassures à arêtes vives, disposées à peu près sur un même plan oblique de manière à offrir une sorte de biseau finement taillé.

2° Age du mastodonte ou du *halitherium*. Il est caractérisé :

Géologiquement, par les sables de l'Orléanais ;

Paléontologiquement, par le mastodonte, les dinothérions, le gibbon *(Hylobates antiquus)*, le *halitherium ;*

Archéologiquement, par des essais de céramique, qui s'ajoutent au grattoir. On ne trouve aucun ossement humain.

3° Age de l'*elephas meridionalis*. Il est caractérisé :

Géologiquement, par les sables et graviers de Saint-Prest;

Paléontologiquement, par l'*elephas meridionalis*, le *rhinoceros lepthorinus* l'*hippopotamus major*, l'*ursus spelæus ;*

Archéologiquement, par des pointes de flèches plus ou moins losangiques, lisses sur une face et taillées sur l'autre. On attribue aussi à l'action de l'homme des entailles, des stries observées sur les ossements des animaux. Les débris humains sont inconnus.

Ces trois âges se partageraient la durée pendant laquelle aurait vécu l'homme tertiaire. Nous avons déjà dit un mot de l'homme tertiaire, et, depuis lors, le vétéran de l'humanité n'a pas gagné sa cause. Toujours il reste des doutes sur la valeur des silex tertiaires, que l'on donne comme taillés de main d'homme. Il n'est pas certain que les galets de pâte grise mélangée de charbon trouvés dans les sables de l'Orléanais soient des essais de céramique. Les entailles et les stries qui couvrent certains

est caractérisé par l'importance relative des *haches lancéolées allongées*. Les silex taillés de Saint-Acheul sont des hachettes de forme lancéolée allongée ou amygdaloïde, des haches à talon, des perçoirs, des lames, etc. Les instruments lancéolés allongés constituent les cinquante-cinq centièmes environ de la masse totale des pierres travaillées; les instruments de forme ovale y entrent pour trente centièmes, les haches à talons et les perçoirs pour dix centièmes, les lames enfin, qui sont très-rares, pour cinq centièmes seulement.

Nous étions porté à croire que dans la vallée de la Somme nous retrouverions partout la même forme. Sans doute elle caractérise des gisements de la Porte-Mercadé et de Moulin-Quignon à Abbeville. Cependant, dit M. Hamy, il est un certain nombre de localités du bassin de la Somme où la propor-

ossements fossiles ne sont pas attribuées à l'homme, mais à des poissons carnivores, au *sargus serratus*, par exemple (Voir Pozzy, p. 230).

II. Période quaternaire ou post-pliocène.

4° Age du mammouth et du grand ours. Il est caractérisé :

Géologiquement, par les alluvions post-pliocènes inférieures *(bas niveaux)*;

Paléontologiquement, par le mammouth, le grand ours, etc.;

Archéologiquement, par divers types de silex qui donnent la série suivante :

a. *Type* de Hoxne, caractérisé par l'importance relative *des haches lancéolées courtes*; — *b*. *Type* de Saint-Acheul, caractérisé par l'importance relative *des haches lancéolées allongées*; — *c*. *Type* de Levallois, caractérisé par l'importance relative *des lames et des couteaux* (en silex); — *d*. *Type* de Clermont-sur-Ariége, caractérisé par l'importance relative *des disques ou rondelles*; — *e*. *Type* du Moustier, caractérisé par l'importance relative *des pointes triangulaires*; — *f*. *Type* de Lherm, caractérisé par *la transformation en outils des mâchoires d'ours*.

5° Age de transition. Il est caractérisé :

Géologiquement, par les alluvions post-pliocènes *moyennes*;

Paléontologiquement, par la suppression de quelques espèces du groupe précédent;

Archéologiquement, par des outils variés qui donnent lieu à la formation des deux types suivants :

a. Le *type* de Grenelle : une sorte de *perçoir* en silex s'associe aux couteaux, aux pointes de lances, et est accompagné d'une *lame plate en os*; — *b*. Le *type* d'Aurignac : des *nucléus* en silex s'associent à des *poinçons*, des *dards*, des *flèches*, des *lissoirs en os* et des essais de dessin.

6° L'âge du renne. Il est caractérisé

Géologiquement, par les argiles avec silex, les limons et sables, dont l'ensemble constitue le *quaternaire supérieur (hauts niveaux)*;

Paléontologiquement, par le renne;

Archéologiquement, par des instruments en pierre, en os qui donnent les subdivisions suivantes

a. *Type* de Schussenried, caractérisé par l'importance relative des *couteaux e*

tion est inverse, ou peu s'en faut, en ce qui concerne les *haches*. Les environs d'Abbeville, par exemple, doivent être caractérisés, non point par l'importance relative des *hachettes lancéolées allongées*, mais par l'importance relative des *hachettes amygdaloïdes*. A Menchecourt, également près d'Abbeville, la forme dominante est encore différente ; elle est du type *lame* ou *couteau* que certains archéologues ont longtemps repoussée. Si nous continuons à marcher dans cette voie, nous aurons bientôt autant de types que de gisements, et l'élément archéologique n'aura produit que la confusion.

Prenons maintenant une station du midi de la France, celle du Moustier, puisqu'elle est caractéristique. La caverne du Moustier est située sur la rive droite de la Vézère, à vingt-quatre mètres au-dessus du niveau de la rivère. Autrefois elle fut, dit-on, habité par les troglodytes du Périgord. Les fouilles ont amené au jour des ossements du mammouth, de l'hyène des cavernes, du renne, de l'homme, avec tout un arsenal d'instruments en silex de formes très-variées. MM. Lartet et Christy y ont trouvé des haches convexes sur leurs deux faces, lancéolées et amygdaloïdes, et d'un travail assez soigné, qui rappellent d'une manière frappante celles des gisements de Saint-Acheul, d'Abbeville, etc. Les *haches* ne sont pas d'ailleurs très-communes au Moustier ; elles représentent seulement dix à quinze centièmes de la masse des silex ouvrés de cette caverne. Mais autant le rôle de ces formes diminue, autant augmente l'importance (cinquante centièmes) des *pointes de lances* et des *flèches* à face plane ou légèrement concave d'un côté, la face opposée étant relevée d'arrêtes longitudinales, ou simplement bombée,

lames en silex ; — *b. Type* de Eyzies, caractérisé par des *couteaux*, des *grattoirs* allongés en silex et des *harpons*, des *aiguilles* en bois de renne ; — *c. Type* de la Madelaine, caractérisé par des *couteaux* et *grattoirs* en silex, et par la forme plus parfaite des outils en bois de renne et des gravures ; — *d. Type* de Laugerie-Haute et de Solutré, caractérisé par l'importance relative des silex taillés en feuille de laurier ; — *e. Type* de Chaloux, caractérisé par d'abondants silex taillés, mais par peu de perfection dans le travail de l'os ou du bois de renne.

III. ÉPOQUE ACTUELLE.

Les *types* abondent on le voit ; mais leurs caractères distinctifs n'en sont pas plus nets. S'ils doivent être mis en série chronologique, pour peu que leur nombre augmente encore, on devra vraiment se mettre en frais pour allonger sans mesure la période préhistorique, et il n'y a pas de raison pour qu'on s'arrête dans cette voie.

avec des bords tranchants unis ou bien retaillés en festons. C'est à ces pointes qu'on a donné le nom de *type du Moustier*. Cette dénomination de type du Moustier est cependant appliquée quelquefois à une autre forme comme sous le nom de *racloir*. Cet instrument diffère complétement de la pointe triangulaire : c'est un éclat de silex dont la partie restée brute peut être aisément tenue en main, et dont le tranchant allongé en courbe peu sensible est soigneusement taillé en biseau tantôt simple, tantôt double. Le nom de cet outil indique son usage présumé ; il aurait servi à préparer les peaux qui devaient être employées comme vêtements. Le *racloir* entre pour les vingt centièmes environ dans les pierres taillées du Moustier. Puisque quelques archéologues le considèrent comme un *type*, il faut en conclure que pour eux la forme l'emporte sur le nombre, et que l'importance relative doit s'estimer d'après l'usage auquel est destiné le silex travaillé. C'est une appréciation morale qui est loin de donner plus de précision au classement archéologique des âges quaternaires.

Je ne dissimulerai pas une réponse qu'on a faite aux difficultés que je viens d'exposer. — Vous n'avez pas bien saisi la question, me dira-t-on, il ne s'agit pas d'une chronologie quaternaire uniquement basée sur la marche de l'industrie humaine et sur l'élément archéologique. Qui a jamais pensé à ne mettre en œuvre que ce moyen ? Lisez nos livres, nos revues ; visitez nos musées, consultez même rapidement nos tableaux synoptiques, les dénominations variées dont nous admettons l'usage, et vous resterez convaincu, que, tout en tenant compte de la forme des silex travaillés, nous donnons encore une large part aux indications stratigraphiques et à la nature des restes organisés qui accompagnent les pierres et les os travaillés.

Cette critique vient à propos, et m'amène à conclure. Il est donc vrai que la *forme* du silex taillé n'indique point par elle-même une antiquité plus ou moins grande. Pour attribuer à un outil de pierre tel ou tel âge, il faut consulter soit la paléontologie, soit la composition et la superposition des matériaux géologiques. Mais la paléontologie elle-même ne tire toute sa valeur que de l'élément géologique ou de la stratigraphie ; nous l'avons prouvé, et les témoignages des paléontologistes eux-mêmes ont

confirmé nos raisons. Donc, en définitive, c'est à l'élément géologique qu'il faut avoir recours pour établir une chronologie quaternaire ou préhistorique qui soit acceptable. Or, nous l'avons vu longuement, l'étude des terrains quaternaires au point de vue stratigraphique ne mène à aucun résultat précis. Notre conclusion sera donc que nous n'avons pas encore de chronologie préhistorique, et que même les bases sur lesquelles on pourrait l'établir nous manquent.

A. HATÉ.

(La suite prochainement.)

CRÉTINEAU-JOLY

ET SES LIVRES

— DEUXIÈME ARTICLE —

II

Avant de livrer au public les grands ouvrages qui servirent le plus à fonder sa réputation, Crétineau-Joly avait, pour ainsi dire, cherché sa voie dans les travaux de moindre importance dont il égayait alors le feuilleton des journaux ou la chronique des revues. Les *Scènes d'Italie et de Vendée* ne furent ainsi d'abord qu'une sorte de premier triage parmi cette multitude de nouvelles, d'épisodes et de romans au petit pied ; plus tard, un intelligent éditeur fit paraître le choix nouveau de ses œuvres de jeunesse, qu'il intitula : *Simples Récits de notre temps*, et dans lesquelles, si le talent de l'écrivain se révèle déjà avec son mérite et ses lacunes, les qualités nous semblent, en somme, beaucoup plus accusées que les défauts.

On n'attend pas que nous soumettions à la coupelle de l'analyse chacune des scènes de mœurs, chacun des tableaux de fantaisie qui composent ce volume, d'un intérêt d'ailleurs très-varié et d'une lecture fort attachante. Le détail en serait excessif. Aux aventures de pure imagination se mêlent des récits dont l'acteur principal, quelquefois, dont souvent le fond même est rigoureusement historique ; aux intrigues romanesques, mais toujours convenables, se rattachent d'attrayantes peintures de situation et de caractère qui prennent sur le vif les hommes et les choses du temps. Sobre dans la description, pittoresque dans le dessin, le style a partout ce mordant qui lui donne du ton, sans que jamais il s'égare à revêtir autre chose que des idées salubres et des vérités saines. Si le tempérament du polémiste ne se laisse

deviner encore que dans un petit nombre de pages, la fibre sensible est, en revanche, fréquemment remuée d'une émotion douce et communicative. Qu'on relise, par exemple, *Un Drame de guerre civile*, *Pietro-Paolo*, *Le Fils d'un pair de France*. Il y a dans ces trois nouvelles, indépendamment des bonheurs de la mise en scène, certaines esquisses d'une délicatesse touchante et d'une grâce achevée.

La hutte du saunier Boberil, au fond de laquelle dorment sur un peu de paille les deux jeunes filles que leur mère y tient cachées, mourante elle-même de peur plus encore que de froid; l'arrivée nocturne de Marigny qui vient s'asseoir à l'hospitalité de ce foyer où fument quelques tourbes sèches, et près duquel repose le fusil du brigand de la Vendée, comme un défenseur qu'on établit en famille à la meilleure place; son audacieuse visite au scélérat Carrier, dont la couardise féroce frissonne sous l'étreinte de cette parole et de ce regard; sa mort tragique dans le verger de la Girardière, où s'exécute à la dérobée une sentence qui fut plus qu'une faute: autant de scènes pénétrantes de ce *drame* épisodique dont le chef du Haut-Poitou est à la fois le héros et la victime.

Pietro-Paolo, c'est le Transteverin de race qui a rêvé de soustraire sa chère Rome aux entreprises menaçantes de la République française, en combattant la Révolution par la révolution même. Les nobles résistances de Pie VI, l'intervention fiévreuse de l'abbé Maury, son entrevue furtive avec l'agitateur des quartiers populaires, le dernier tête-à-tête du cardinal déchu et du pauvre franciscain chargé de le dépouiller de sa pourpre, toutes ces situations, d'une ordonnance peut-être un peu théâtrale, offrent, dans l'ensemble, un tableau bien venu et de l'effet le plus saisissant. Je reprocherais seulement à Crétineau une certaine uniformité dans le ton des personnages qu'il fait converser devant nous. Serait-ce que l'écrivain ne s'efface pas assez au cours du dialogue et qu'il paraît, en divers endroits, parler sa langue plus que la leur?

Le Fils d'un pair de France se présente avec un tout autre caractère. Non point que le pathétique et la grâce manquent à ce petit roman; car, si les combats légendaires de la Pénissière et de Saint-Mesmin ne laissent rien à désirer pour le mouvement

de l'action, la physionomie sereine et l'amour si pur d'Antoinette Morineau en éclairent la trame d'une lumière chaude, colorée, vivante. Mais il y a plus et mieux. Quelles allusions fines dans ce style robuste, fourré d'ironie, à l'adresse des satisfaits de tous les régimes et des adorateurs de tous les soleils! On entend bien parfois siffler un bout de lanière; mais c'est plaisir de voir fustiger ces roueries politiques toujours prêtes à sacrifier l'opinion de la veille aux ambitions du lendemain, ces chevaliers du fait accompli qui raillent les fidélités aveugles pour essayer de se tromper eux-mêmes sur leurs habiletés incorrectes, et tous ces déserteurs du devoir qui consentent à croiser honteusement leur blason d'une barre d'ingratitude ou de félonie.

Ne quittons point ce livre sans nous arrêter un moment à ce qu'on peut appeler la maîtresse-pièce de l'ouvrage. *Un Exécuteur des hautes et basses œuvres littéraires*, voilà le titre. Il couvre l'étude amère, déchirante, de l'une des plaies les plus hideuses de la bohême des lettres. L'entrée en matière est simple, mais dramatique. Un waggon de troisième classe s'est refermé sur un homme entouré de ses trois fils, revêtus comme lui d'habits de deuil : il attendait en silence l'heure du départ, et pas un ami n'a pressé sa main au moment des adieux.

Ses enfants, innocentes créatures dont le plus âgé n'a pas encore dix ans, ne peuvent même, par leur sourire ou par leurs larmes, l'arracher à ses méditations. Père, il ne répond point à leurs caresses. Homme, on croirait, à le voir immobile devant eux, qu'il n'a dans l'âme aucun sentiment humain, et que, chagrin ou joie, misère ou prospérité, tout doit passer inaperçu devant cette tristesse qui le consume.

Le train arrive à Étampes. En entr'ouvrant la portière, un garçon alerte et empressé fait résonner ce mot qui retentit si doucement aux oreilles des voyageurs : « Messieurs, au buffet, vous avez vingt minutes. — Je n'ai pas faim, répond brusquement cet homme ; » et retenant avec une fébrile vivacité l'aîné de ses fils qui s'est déjà précipité sur le marchepied du waggon :

« Pendant la route, mon pauvre Henri, lui dit-il, il faut te condamner comme moi aux privations et à la souffrance, car j'ai faim et pas d'argent pour payer un déjeuner. »

A ces mots, il tire d'une espèce de havre-sac en toile peinte quelques morceaux de pain dur qu'il partage entre les trois petits infortunés, et comme si, pour respecter le peu de vivres qu'il leur avait été permis de recueillir, il eût voulu imposer silence à ses besoins :

« Henri, dit-il, descends avec tes frères et jouez sous la gare, en déjeunant. »

Les enfants mirent à profit le conseil de leur père, et, en broyant sous leurs dents le pain qu'il leur avait distribué, ils jouèrent, aussi gais, aussi insouciants que s'ils sortaient de la table la plus splendidement servie.

Le voyage dura dix heures. A chaque halte, la scène que nous venons d'avoir sous les yeux se renouvela dans le waggon. A chaque halte, le père s'arracha à ses afflictions pour répéter les mêmes paroles ; ce furent les seules que ses enfants entendirent pendant la route, les seules qui brisèrent le silence auquel il paraissait s'être condamné.

A l'entrée d'un village non loin d'Angers, le convoi s'arrêta. Un profond soupir s'échappa de la poitrine du malheureux. Il réunit sous sa main les différents effets qu'il a égarés dans le waggon, et, se précipitant sur la portière avec un indéfinissable sentiment de bonheur : « Allons, mes enfants, murmure-t-il, nous voici au terme du voyage! »

Et il tombait dans les bras d'un vieux prêtre accouru à sa rencontre, et tous deux pleuraient [1].

C'est au cœur de ce prêtre, ami trop oublié des jours heureux, que le voyageur a voulu confier ses angoisses et son désespoir. Il se souvenait de la charitable parole qui lui fut dite en d'autres temps : « Quand tu seras affligé, accours frapper à ma porte. » Et il est accouru. Or, ici commence son histoire, lamentable histoire qui est, de nos jours, celle de bien d'autres.

Jeune encore, il s'est pris d'une belle passion pour ces triomphes de la plume dont les feuilles publiques renvoient les échos jusqu'à la chaumière de son village. Il est parti pour la grande ville, s'enivrant par avance de la gloire à venir. Accueilli froidement, sèchement éconduit, il passe bien des nuits sans sommeil, bien des jours sans feu et sans pain. Il a cédé sa première brochure à un usurier littéraire, et ce brocantage d'occasion vient de lui procurer quelque argent. L'espérance renaît. Un nouveau travail est sur le métier ; il s'achève sans trop de retard. Mais quand le timide jeune homme se décide à porter aux éditeurs en vogue ce fruit des dures veilles, personne ne daigne l'honorer seulement d'un regard, et tous se défendent banalement d'avoir à traiter avec un inconnu. De guerre lasse, on le pousse à quémander l'appui de ces gens de gazettes qui font la

[1] *Simples Récits de notre temps*, p. 190-192.

fortune des livres : il tombe, du premier coup, au milieu d'un vrai tripot de journalistes sans foi qui mettent à leurs suffrages des conditions trop révoltantes pour que cette âme encore honnête consente à subir pareille ignominie. Outrager l'Église qui l'aima ! calomnier les prêtres qui l'élevèrent ! jamais...

Il faut vivre, pourtant !

Ce mot explique toute la suite de cette triste histoire, sans rien justifier des bassesses indignes où elle finit par descendre. On voit là un homme dont la plume se vend à tous les marchés et dont la conscience s'accroche à tous les drapeaux ; un homme qui se prête gaiement aux dénonciations perfides, aux insinuations scélérates, aux impudentes falsifications ; un homme capable de servir une lâche vengeance en aiguisant pour elle un de ces pamphlets qui sont des poignards ; un homme enfin qui traite à forfait telle entreprise de honte où l'on spécule sur l'immoralité comme sur une matière à succès facile, où l'on trafique en même temps du mensonge et du scandale, des secrets de la famille et de l'honneur de ses membres.

Tel est, en quelques mots, le portrait trop ressemblant de ces représentants en titre d'une presse sceptique et vénale. Ici, du moins, le malheur amène l'expiation, et le repentir couronne ce que les remords ont commencé. Les pages dans lesquelles Crétineau raconte cette poignante aventure sont, à notre avis, des meilleures qu'il ait écrites. On voudrait bien écarter çà et là deux ou trois détails de surcharge et quelques métaphores laborieuses, mais il faut reconnaître que l'étude générale est d'une belle veine franche, toute de source. Le talent qui s'y déploie va grandir encore.

III

L'*Histoire des généraux et des chefs vendéens* venait de paraître en 1838, et *Le Fils d'un pair de France* l'avait suivie de près, à la distance d'une année. Dans la pensée de Crétineau-Joly, ces deux ouvrages, auxquels du reste on fit bon accueil, ne furent que des ballons d'essai destinés à préparer la mise en

vente du livre qui restera son vrai chef-d'œuvre, l'*Histoire de la Vendée militaire*.

Avant de nous occuper de ce grand travail, il convient de mentionner en passant un écrit qui n'est point sans valeur, mais dont le succès, d'abord très-vif, ne tarda pas à languir après une seconde édition. L'*Histoire des traités de* 1815, qui parut en 1842, méritait cependant autre chose que cette faveur d'un jour. Il est certain qu'on la consulterait encore avec intérêt et profit, au lendemain de nos malheurs. Composée sur des documents officiels, elle essayait alors de remplir une lacune que des travaux récents s'efforcent toujours de combler, en attendant les révélations promises dans ces fameux *Mémoires*, dont la publication demeure enrayée par des convenances de famille ou par les dispositions testamentaires de leurs auteurs. On pourrait, sous ce rapport, regretter que Crétineau-Joly n'ait pas eu dans les mains le recueil complet des lettres et dépêches du duc de Wellington, recueil dont la richesse était naguère si utile à l'écrivain de *La Libération du territoire en* 1818; mais, à voir l'abondance des pièces de premier ordre, toutes d'une authenticité irrécusable, sur lesquelles notre historien appuie chacune de ses assertions, on arrive sans peine à se persuader que le regain de témoignages fournis par les *Supplementary Despatches* aurait fortifié ses preuves, mais n'aurait pas infirmé ses jugements.

Est-ce à dire que l'auteur ait assez oublié dans ce livre qu'il était « homme de parti, » et peut-être, — il en convient, — « homme de passions politiques ? » Je n'oserais le soutenir, tant l'accent de l'indignation a parfois d'affinité avec celui de l'invective et de la colère. Uniquement préoccupé d'ailleurs de jeter des vérités à la tête de ses amis aussi bien que de ses ennemis, Crétineau se piquait déjà d'être moins tendre à l'égard de son parti que de ceux qui le combattent. Nous verrons bientôt ce qu'il est permis de penser de cette partialité au rebours. Mais ce qu'il est impossible de ne pas applaudir, en parcourant ces pages sévères et brûlantes, c'est le patriotisme généreux, la douleur vraie, le sentiment profond de la dignité nationale, et jusqu'à

ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Outré de voir la France devenue victime de l'impéritie de ceux qui, dans ces temps de calamités publiques, s'étaient imposés de leur chef à la direction de ses affaires, l'historien avait promis de déchirer enfin les voiles et d'arracher les masques ; il acquitte sa promesse avec une indépendance de franc-parler qui laisse pressentir les audaces futures de sa plume.

Pour en finir avec ce livre, trop peu remarqué aujourd'hui, même des critiques d'office qui voudraient faire croire que l'épisode de 1815 n'avait pas encore été abordé « isolément, » j'ajouterai que l'auteur, en le publiant, se proposait un double but. Le but premier, nous le connaissons : il fallait apprendre à tous « quel fut le rôle que chacun s'assigna dans ce drame de toutes les misères d'un pays occupé jusqu'à deux fois en quinze mois par l'Europe liguée contre lui. » Mais pourquoi ne dirais-je pas que le motif déterminant a été de défendre l'honneur d'un homme dont j'ai déjà prononcé le nom ? Mêlé à des négociations diplomatiques épineuses, notamment dans l'affaire de « la liquidation de Hambourg, » longtemps en butte aux incriminations passionnées des uns, toujours tenu en défiance par les préventions injustes des autres, le baron Dudon n'oublia jamais qu'il devait à Crétineau-Joly d'être sorti indemne de ce débat contradictoire que tant de rancunes avaient jusque-là faussé, tant de préjugés obscurci.

C'était le temps où notre historien cherchait un imprimeur pour l'ouvrage capital auquel il avait consacré toutes les forces de son talent. Les éditeurs se montraient difficiles ; M. Plon lui refusait alors ses presses ; chacun, pour diverses raisons qu'il est au moins superflu de redire, se dérobait d'une manière ou de l'autre, laissant l'auteur fort empêché. Sans crédit encore et toujours sans fortune, où pouvait-il espérer d'ouvrir ce gros emprunt de vingt mille francs, somme ronde nécessaire pour une publication entreprise à ses frais ? Mais l'amitié lui fut fidèle, car l'occasion de payer une dette de reconnaissance s'offrait trop bien d'elle-même au baron Dudon, pour que celui-ci ne se fît pas fête de la saisir. Il délivra donc, spontanément, les fonds qui allaient permettre à la *Vendée militaire* de voir enfin le jour ; puis, lorsqu'un juste succès eut fourni dans la suite à Crétineau-Joly plus de facilité pour rembourser de si libérales avances,

l'ancien ministre de Charles X ne voulut rien reprendre d'un argent qu'il avait moins prêté que donné. Comme le débiteur se récriait, il lui ferma la bouche par cette réplique d'une bonhomie délicate et charmante : « Eh bien! pour acheter des épingles à votre femme. »

La Vendée militaire! Encore un de ces noms que personne, ami ou ennemi, ne saurait entendre avec indifférence. Le récit de cette lutte gigantesque de tout un peuple qui s'ébranle en masse pour la défense de ses autels et de ses foyers continuera sans doute à éveiller des appréciations en sens contraire; mais, à coup sûr, elle ne laissera jamais le lecteur impassible, froid ou neutre. L'écrivain lui-même peut-il bien se promettre, en une pareille histoire, de se cantonner aux frontières de la véritable impartialité?

Tros Rutulusve fuat nullo discrimine habebo.

Ce serait le mérite incontesté de Crétineau-Joly d'avoir réussi à n'en point sortir, s'il n'avait pas, ce me semble, poussé jusqu'à l'extrême le désir de se montrer généreux envers les ennemis de sa cause et de son drapeau. Pourquoi forcer le point d'honneur? Qu'on se montre indulgent pour les méfaits d'un adversaire politique, qu'on se réserve en même temps d'être rigoureux pour les fautes de son propre parti, il y a là quelque chose de chevaleresque qui va bien à notre tempérament français; encore faudrait-il garder de la mesure dans cette clémence aussi bien que dans cette âpreté, et ne pas s'exposer à froisser les dévouements amis, en ménageant d'autre part, plus que de raison, les intérêts et les passions hostiles. Nous aurions donc voulu que dans les dernières éditions de son ouvrage, l'auteur eût atténué, s'il ne les modifiait pas, plusieurs des jugements intraitables qu'il y porte contre « l'ingratitude de la Restauration envers la Vendée militaire. » Je conviens qu'il se défend sur ce point, dans l'*Avant-propos*, avec beaucoup de dignité et force preuves à l'appui; peut-être cependant s'exagère-t-il un peu la nature du reproche qu'on lui adresse. « Je ne sais pas, dit-il, flatter ceux que je dois servir. » On ne lui demandait pas de flatter qui que ce fût; on voulait seulement qu'il tînt compte davantage des embarras de la situation et du péril des circonstances. Autre chose

est esquiver une question irritante, autre chose ne pas l'envenimer. On ne lui demandait que d'être juste.

Ces réserves faites, il ne nous reste guère que des admirations pour un livre qui avait « dévoré les plus belles années de sa vie » et dont on a dit avec raison qu'il réunit comme à souhait « le charme de l'épopée, l'attrait d'un roman et la sévérité de l'histoire. » Déjà, il est vrai, de nombreux écrivains s'étaient exercés à chanter les glorieuses guerres de l'Anjou et du Maine, de la Bretagne et du Poitou, ces guerres à part dans les annales du monde civilisé, avec leur caractère opiniâtre et leurs péripéties émouvantes; mais les uns et les autres avaient procédé plutôt par récits détachés que par tableaux d'ensemble, et le labeur semblait ingrat de reconstruire un tout complet avec des centaines de notes éparses. Tantôt les témoins eux-mêmes de ces luttes redisaient simplement leurs souvenirs, comme on les raconte en famille, le soir, au coin de l'âtre; tantôt c'étaient de graves contemporains qui, sur la foi des acteurs du grand drame, venaient appuyer la véracité d'une anecdote ou donner du jour à un détail obscur. Plusieurs auraient pu répéter avec une femme illustre : « Je n'ai pu et je n'ai voulu écrire que ce dont je me souvenais parfaitement; et c'est seulement par ignorance que je passe sous silence ou ne fais qu'indiquer des actions ou des personnes qui mériteraient à tous égards les éloges. Mon cœur ne sera satisfait que si d'autres, mieux instruits, leur rendent la justice qui leur est due [1]. »

Ce que la noble marquise avait tant souhaité, ce que tous avec elle espéraient depuis longtemps, nul ne parut être appelé à l'accomplir au même titre que « le vrai Vendéen de notre littérature contemporaine, » Crétineau-Joly. C'est la remarque d'un critique estimé, qui l'accompagne de cette réflexion : « Vendéen de naissance et de tempérament, nourri des héroïques souvenirs de la Vendée, qu'il retrouvait autour de lui et jusque dans sa propre famille; exercé, par sa profession de journaliste, à cette guerre de broussailles de la plume qui ressemble si fort aux guerres qu'il se préparait à raconter; ayant fait, sur les lieux mêmes, cette campagne de chouannerie littéraire qui l'avait plié

[1] *Mémoires de Mme la marquise de la Rochejaquelein*, p. 1.



de plus en plus aux nécessités de son rôle, il était évidemment prédestiné et formé à la mission d'historien de la Vendée militaire [1]. » On ne saurait mieux dire.

Récits des contemporains, témoignages privés, correspondances officielles, ordres des chefs de l'insurrection, rapports des généraux ennemis, arrêtés des représentants du peuple, documents émanés des conventionnels, actes patents ou secrets, minutes des comités et des tribunaux révolutionnaires, Crétineau-Joly, en effet, a tout recherché, tout poursuivi, tout compulsé, tout étudié « avec un patient amour. » C'est son mot. Les survivants des premières luttes, il les a connus; les anciens volontaires de Jean Chouan, il les a interrogés; la plupart des commandants de l'armée vendéenne, il les a fréquentés, il a vécu de leur vie, il a recueilli de leur bouche ou par la tradition orale « la stratégie de leur campagne et le secret de leur politique. » Et tout cela, paré des seuls ornements de la couleur locale, revit au milieu de ces pages avec une abondance pleine de verve, et néanmoins avec une précision et une netteté qui permettent au lecteur, entraîné malgré lui dans le méandre des événements touffus, de reconnaître facilement sa voie en retrouvant toujours les grandes lignes. C'est peut-être par ce côté que l'auteur nous a paru se distinguer le plus ici du vulgaire des écrivains-artistes, dont on a coutume de dire qu'ils sont « précis dans les détails, exacts dans les riens, nuls dans l'ensemble. » Exubérant parfois, jamais factice, l'historien de la Vendée possède également l'art du résumé puissant et nourri; mais, alors même qu'il abrége pour rester sobre, il n'oublie pas d'être complet, et sa manière, à la fois discrète et large, donne raison à cette parole de Montesquieu : « Pour tout abréger, il faut tout voir. » Crétineau-Joly voit tout et voit bien.

En le remerciant d'avoir ainsi condensé tant de faits nouveaux et curieux, racontés, dit-elle, « avec un feu, un sentiment, une énergie et une clarté » qui la remplissaient d'enthousiasme, l'héroïne de ces guerres, Mme de la Rochejaquelein, lui décerne un incomparable éloge : « Personne n'écrira l'*Histoire de la Vendée* après vous, Monsieur! Vous êtes notre Homère; vos

[1] M. l'abbé Maynard (*Bibliographie catholique*, t. XXXV, p. 49).

récits valent les siens et les surpassent, puisque votre merveilleux est puisé dans la plus exacte vérité. Je remercie Dieu d'avoir assez vécu pour lire une histoire de la Vendée digne d'elle [1]. »

Un tel éloge, tombé d'une telle bouche, n'a pas besoin de commentaire; c'est pourquoi nous pensons que l'auteur a été bien inspiré d'imposer silence à sa modestie, en l'insérant tout entier dans son livre, non comme un hommage personnel, mais « comme un titre de gloire légué à ses enfants. » Pour justifier néanmoins ce que l'éloge, au premier coup d'œil, semble avoir de complaisant ou d'excessif, il faudrait qu'il nous fût permis de multiplier les citations. Bornons-nous à transcrire une page qui, tout en donnant une idée suffisante du style de l'historien, rappellera le souvenir vénéré d'un saint dont Victoire de Donnissan fut l'épouse, avant qu'un veuvage prématuré la réduisît à confier sa jeunesse au frère de « monsieur Henri. » Je prends les choses au moment où Lescure, frappé à mort, refuse de séparer sa fortune de celle de ses frères d'armes.

Depuis le passage de la Loire, Lescure a repoussé avec une sainte indignation les offres qu'on lui faisait de se cacher tantôt à Varades, tantôt dans les campagnes. A toutes ces propositions : « Je suis soldat et chrétien, répondit-il. L'armée catholique et royale est dans le malheur : je ne veux ni ne dois l'abandonner. » Il l'a suivie, tour à tour traîné dans une charrette, dont les mouvements trop durs, au milieu de ces chemins pleins d'ornières, arrachent des cris de douleur même à sa patience, tour à tour porté sur un brancard fait avec un vieux fauteuil. La jeune femme, que tant d'infortunes ont déjà éprouvée, que des calamités de toute sorte attendent plus tard, marche à pied derrière ce convoi sur lequel l'armée, en passant, porte un regard de deuil et d'amour. Dans cette cruelle situation, il est arrivé à Laval. Le repos, les bons soins et surtout les premiers succès remportés par la Vendée ont produit une sensible amélioration dans son état. En entendant battre la générale, en apprenant qu'une bataille décisive va se livrer, le blessé se lève ; il veut monter à cheval et prendre part à une affaire dont il sent l'importance. Ses amis s'opposent à ce projet ; mais, une dernière fois au moins, Lescure désire revoir son drapeau et les paysans qu'il a si souvent conduits à la victoire. On le place à la fenêtre de sa chambre. De sa voix affaiblie et de son geste mourant, il encourage les soldats partant pour combattre et se donnant pour cri de ralliement un vœu qui

[1] Lettre du 5 janvier 1841.

ne doit pas être exaucé : « Vive Lescure ! » criaient-ils dans les élans de leur courage. L'émotion de ce sublime instant le tua...

Depuis l'affaire de la Tremblaye, où Lescure a été dangereusement blessé, l'armée n'a presque goûté aucun moment de repos. Elle s'est vue harcelée, poursuivie, et bientôt, reprenant l'offensive, elle a repoussé avec audace les Bleus qui l'avaient vaincue ; mais, dans ce mois et demi d'angoisses et de prodiges, elle a sans cesse marché. Lescure, toujours en danger de mort, n'a pas voulu déserter le poste où l'honneur l'avait placé. Il a suivi cette longue route où tout fut péril ; il ne s'est séparé ni de ses amis ni de ses soldats. Incessamment ballotté entre la crainte et l'espérance, il a senti son état empirer, ses forces s'affaiblir et la vie peu à peu se retirer de lui. Cette lente agonie, le plus sublime des martyres, touche à son terme ; Lescure va mourir. A ses derniers moments, il appelle, au chevet de son lit, sa jeune et forte compagne, qui ne l'a pas abandonné pendant ces jours affreux, et, en la voyant étouffée de larmes : « Ta douleur seule, lui dit-il, me fait regretter la vie ; pour moi, je meurs tranquille. Assurément, j'ai péché ; mais cependant je n'ai rien fait qui puisse me donner des remords et troubler ma conscience. J'ai toujours servi Dieu avec piété ; j'ai combattu et je meurs pour lui. J'ai vu souvent la mort de près et je ne la crains pas. Je vais au ciel avec confiance. Je ne regrette que toi, dont j'espérais faire le bonheur. Si jamais je t'ai donné quelque sujet de plainte, pardonne-moi. »

Les souffrances devinrent plus intolérables et sa résignation plus profonde. Il reçut les sacrements. Bientôt après, l'agonie commença ; elle fut affreuse. Lescure avait encore toute sa connaissance, mais il ne pouvait plus parler. Il jetait de temps à autre un regard à celle qui l'aimait tant ; puis, comme pour achever sa pensée, il levait en pleurant les yeux vers le ciel ; mais, entraîné dans la marche de l'armée, car le mourant n'a pas un asile pour rendre en paix son dernier soupir, il avançait toujours sur la route d'Ernée à Fougères. Ses amis, sa femme surtout, n'avaient pas voulu exposer son agonie aux profanations des Bleus dont il avait tant de fois épargné la vie. Enfin, le 4 novembre 1793, Dieu rappela à lui cette âme si pure, et le saint du Poitou expira au village de la Pèlerine. Il n'était âgé que de vingt-sept ans [1].

Ou je me trompe fort, ou ces lignes sont d'un écrivain de qualité qui raconte avec son cœur autant qu'avec sa foi. Cependant je ne veux pas dissimuler le grief sérieux qu'on pourrait articuler encore contre l'historien de la catholique Vendée. Crétineau a-t-il assez compris que la vraie gloire de cette Vendée est tout entière dans sa foi religieuse? A-t-il fait ressortir assez

[1] *Histoire de la Vendée militaire*, t. I, p. 305-338.

qu'il s'agissait moins ici d'une guerre civile, d'une guerre politique, d'une guerre sociale, que d'une « guerre sainte? » Le royaliste, chez lui, n'a-t-il pas absorbé outre mesure le chrétien, en paraissant traiter la question religieuse comme un simple accessoire dans le mouvement général qui précipite les populations de l'Ouest? Nous sommes loin de prétendre assurément qu'il ait songé, à l'exemple d'un homme sans principes, M. Thiers, à voir en tout ce mouvement le résultat du complot ourdi par la noblesse et le clergé, les seigneurs et les prêtres [1]. Grâce à Dieu, Crétineau fut toujours incapable de ces frasques d'écrivain révolutionnaire. Il repoussa même le soupçon de cette injure avec une vivacité qui nous plaît, parce que nous n'aimons pas qu'on fasse de « modération » un synonyme de « défection. » Mais quand il dit : « Pour que la Vendée courût aux armes, il fallait qu'elle fût menacée dans son existence ou dans sa liberté, » ne risque-t-il point de faire tort à la foi de ce peuple héroïque, et n'arrive-t-il pas à confondre l'occasion purement accidentelle avec la cause première et vraiment déterminante?

Dans un livre brillant, mais romanesque, dangereux et faux, M. de Lamartine a pourtant rencontré la note juste, au moins en partie. « La guerre de la Vendée, dit-il, destinée à devenir bientôt si terrible, fut dès le premier jour *une guerre de conscience* dans le peuple, une guerre d'opinion dans les chefs. L'émigration s'armait pour le roi et l'aristocratie, la *Vendée pour Dieu* [2]. » C'est la foi catholique seule qui jeta et maintint les paysans vendéens et bretons dans les aventures d'une campagne : ils ouvrirent le feu, quand la constitution civile du clergé voulut leur imposer le schisme des prêtres jureurs; ils cessèrent de combattre, le jour même où fut garantie à tous la liberté de leurs croyances et de leur culte. Au besoin, le double avortement de 1815 et de 1832 pourrait encore servir à montrer ce qu'il faut attendre d'une insurrection populaire où nul autre intérêt n'est en jeu que l'intérêt politique. Peuple de Vendée, « peuple de géants! » disait Napoléon; « peuple de martyrs! » a déjà dit l'histoire. On sait le retentissement de la polémique enga-

[1] Voir l'*Histoire de la Révolution française*, t. IV, ch. VIII.
[2] *Histoire des Girondins*, t. I, l. XVIII.

gée, il y a près de vingt ans, à l'occasion d'une thèse analogue soutenue par le grand évêque de Poitiers, dans un de ses plus beaux discours [1]. Il montrait, d'une part, la Révolution brandissant son sabre sur la Vendée et lui criant : « Rends-toi ! » de l'autre, la religieuse Vendée se défendant avec énergie, et, jusqu'au dernier soupir, répondant : « Rendez-moi mon Dieu ! » Admirable dialogue, résumé le plus pathétique de sept ans de guerre, de deux cents prises et reprises de villes, de sept cents combats particuliers, de dix-sept grandes batailles rangées, enfin de tous ces exploits éclatants qui égalent les plus hauts faits d'armes de l'antiquité : — « Rends-toi ! — Rendez-moi mon Dieu ! » Voilà, disait-il, ce qui explique ce qu'un célèbre conventionnel appelait « l'inexplicable Vendée. »

Je me suis longuement étendu sur la valeur considérable de cette histoire, parce que, de l'avis de tous, elle passe, sous le rapport de la culture littéraire, pour le plus parfait des livres de l'auteur. Il est temps de parler d'un autre ouvrage, qui appartient sans contredit à l'une des meilleures phases de son talent, mais dont les qualités de forme ont été, à tort ou à raison, moins universellement reconnues.

IV

Le 15 septembre 1845, un étranger distingué, Silvio Pellico, écrivait au rédacteur de l'un de nos journaux français : « M. Crétineau-Joly, dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, n'est plus le jeune écrivain qui faisait noblement son premier essai. Quelques années de plus et des recherches longues et d'une haute importance ont ajouté à son sens droit et à son énergie vendéenne la force calme du savoir. C'est avec une nouvelle puissance qu'il a entrepris et exécuté avec succès une histoire aussi vaste que celle des jésuites [2]. » L'homme qui parlait ainsi avait été élevé, comme tant d'autres, dans une aversion profonde pour les religieux que la plume de Pascal a tant calom-

[1] Éloge funèbre de Mme la marquise de la Rochejaquelein (*Œuvres de Mgr Pie*, t. II, p. 673).

[2] *Ami de la Religion*, t. CXXVII, p. 21.

niés. L'auteur de *Le mie Prigioni* ne les connut d'abord que par leurs adversaires, mais déjà, plus d'une fois, sa rectitude et son honnêteté l'avaient mis en garde contre des accusations trop passionnées pour n'être pas aveugles, trop invraisemblables pour paraître vraies. « C'est une de mes idées favorites, disait Joseph de Maistre, que l'*homme droit* est assez communément averti par un sentiment intérieur de la fausseté ou de la vérité de certaines propositions avant tout examen, souvent même sans avoir fait des études nécessaires pour être en état de les examiner avec une parfaite connaissance de cause [1]. »

Silvio Pellico conjecturait donc que le langage amer, inspiré au génie de la malveillance par ce qu'il appelait « des fièvres de secte, » pouvait bien cacher une intention de tromperie autant que d'animosité. Jeune encore, il s'était promis d'en avoir le cœur net, et sa résolution fut prise de remonter aux sources mêmes. « Cette grande question, écrit-il, m'intéressa constamment, et, je le répète, la pitié n'entrait pour rien dans mes études ou dans mes jugements. L'esprit du siècle et les mauvais livres m'avaient rempli de doutes. Ce qui me restait, c'était le désir de connaître la vérité, de comparer, de multiplier mes investigations, de n'être la dupe ni des jansénistes, ni des philosophes, ni d'aucune espèce d'imposante cabale. » Avec les amis de son âge, aussi insouciants que lui des questions religieuses, il devisait pourtant alors de l'opportunité de rassembler des documents pour instruire le procès des jésuites devant les assises de la raison et de l'équité ; mais les événements de 1820 l'arrachèrent tout à coup aux études et au monde et finirent par le jeter dans ce « tombeau » d'une prison qu'il a depuis immortalisée. Quand il sortit de sa captivité de dix ans, il était chrétien. Dieu lui donnait enfin de connaître de près ces jésuites redoutables dont on chercha longtemps encore à lui faire peur : il put leur rendre justice « en connaissance de cause, » et peut-être caressait-il de nouveau le projet de les défendre en racontant lui-même leur histoire, lorsque l'ouvrage de Crétineau vint répondre à ses désirs et combler les vœux de son âme. Il ne devait pas être le dernier à l'applaudir, comme un acte de « courage »

[1] *Pensées*, t. I, p. 346.

aussi bien que de justice. « J'ai entendu, ajoutait-il, des gens exprimer le regret qu'un écrivain aussi distingué que l'auteur de la *Vendée militaire* eût choisi un sujet pareil, vu les préventions qui, à notre époque, se renouvellent de toute part contre les jésuites : pour moi, je comprends ce choix de M. Crétineau. J'étais en prison; j'ai vu des hommes qui avaient tout à perdre en me témoignant de l'intérêt : et cet intérêt, ils aimaient à m'en prodiguer les marques. Il y a des âmes ainsi faites ; plus on leur crierait : Joignez-vous à nous, jetons des pierres au monstre! plus ces âmes s'attacheraient à la victime, aimant à supposer qu'elle est digne d'un meilleur sort. »

Quoi qu'il en soit de cette appréciation, il va être intéressant d'entendre Crétineau lui-même nous initier au singulier concours de circonstances qui l'amenèrent inopinément à devenir l'historien de la Compagnie de Jésus, alors surtout qu'il déclarait n'avoir « jamais vu un Jésuite de près ou de loin, » et dans un moment où il se préoccupait assez peu de s'instruire s'il existait encore des jésuites au monde. On était dans les derniers jours de septembre 1843.

Je venais, dit-il, d'achever l'*Histoire de la Vendée militaire* et un de mes amis, M. le baron Dudon, ancien ministre d'État, m'emmenait en Orient sous prétexte de me faire prendre l'air. Je le rejoignis au lac de Côme. L'Orient était, à cette époque, en proie à deux fléaux : la peste et la guerre civile. D'un jour à l'autre, nous étions destinés, en France, à subir ces calamités, le baron Dudon jugea utile et opportun de ne pas aller au devant. Notre voyage fut ajourné; mais M. Dudon ne voulut pas me condamner à revenir vers Paris sans avoir au moins visité mes amis de Rome. Le lendemain, je me dirigeai sur la capitale du monde chrétien, dans une complète ignorance de ce qui m'y attendait.

Le hasard me fit rencontrer, dans le Corso, un jésuite qui avait été mon condisciple. C'était le P. Philippe de Villefort [1]. Il me reconnut et me pressa d'aller le voir au Gesù. J'y allai. D'autres Pères vinrent se mêler à l'entretien. On m'introduisit auprès du général de la compagnie, et, deux jours après, il fut décidé que la société remettait en mes mains le soin de composer son histoire.

Le pape Grégoire XVI que, de 1823 à 1827, j'avais connu simple

[1] Le P. Marie-Philippe de Villefort avait été, en 1820, l'*ange* de Crétineau-Joly au séminaire de Saint-Sulpice. Né le 2 juillet 1799 au château de Cornus dans le diocèse de Rodez, il mourut à Rome en odeur de sainteté, le 26 novembre 1866.

camaldule et cardinal[1], daigna, par un mot, ratifier le choix spontané des enfants de saint Ignace. En l'apprenant de ma bouche, il me dit : « Il est bien juste que l'auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire* devienne l'historien des jésuites. Ne sont-ils pas les Vendéens de l'Église? » — Cette encourageante parole du Souverain Pontife était plus qu'un ordre pour moi. Je me mis à l'œuvre[2].

Poursuivie sans relâche, conduite avec une dextérité merveilleuse au milieu des embarras sans nombre qu'elle rencontrait dans la nature même du travail, l'entreprise toucha promptement à son terme. Ce ne fut pas un des moindres étonnements de voir s'achever si vite une œuvre laborieuse, dans laquelle le difficile n'était pas d'assembler les matériaux du récit, mais de les faire marcher à l'événement avec l'allure vive de l'histoire. Cette rapidité, du reste, loin de préjudicier aux qualités essentielles de la diction, sembla leur avoir imprimé plus de relief et plus d'élan, malgré la nécessité où se trouvait l'auteur d'interrompre fréquemment sa course pour redresser sur le chemin les faits qu'on a pervertis, les intentions qu'on a faussées. Un critique a même remarqué, dans le temps, que si le zèle et le talent de Crétineau-Joly s'étaient fortifiés à mesure que l'horizon s'ouvrait devant ses regards, ses vues aussi s'agrandissaient, son style se colorait, sa narration prenait de la chaleur et de l'éclat, ses portraits étaient dessinés d'une main plus ferme, les physionomies devenaient plus vivantes[3]. C'est l'impression généralement ressentie. Je le sais, le mérite littéraire du livre a pu être diversement apprécié, par les amis aussi bien que par les adversaires, suivant le point de vue où chacun s'est placé; on a pu, dans les deux camps, reprocher à l'écrivain d'avoir effleuré telles questions qui demandaient un développement mieux proportionné; on a pu constater des omissions, relever des incorrections et des emphases, signaler même certaines exagérations, sinon dans les idées, au moins dans les termes. Ce sont là autant de misères inévitables dans une composition de lon-

[1] Maur Capellari était même à cette époque, si je ne me trompe, le *confesseur* de Crétineau-Joly. Grégoire XVI conserva toujours une véritable affection pour son ancien *pénitent*.

[2] *Seconde lettre au P. Theiner*.

[3] *Ami de la Religion*, t. CXXIX, p. 281.

gue haleine, puisque toute œuvre d'homme a ses imperfections humaines,

Et documenta damus quâ simus origine nati.

Mais ce que personne, au moins en ce temps-là, ne songeait à contester, c'est la parfaite sincérité de l'historien, c'est l'exactitude consciencieuse de ses recherches ; c'est l'authenticité des documents que de longues études, d'importants voyages, de précieuses découvertes lui avaient fourni l'occasion de révéler.

Certes, pour un homme qui se fait honneur de rester dans les bornes de l'équité la plus jalouse, c'est fortune rare de pouvoir s'avouer que l'irritation des esprits ne les a point empêchés d'être justes à son égard, et l'on conçoit l'émotion que produisit en lui l'unanimité de « cet éloge accordé à la conscience de l'écrivain. » Son livre, acte de généreuse réparation, devenait ainsi une réponse péremptoire aux préjugés répandus, depuis trois cents ans, par les efforts combinés des passions protestantes, des haines jansénistes et des rancunes parlementaires ; car l'avocat n'avait eu à faire autre chose, pour gagner la cause de ses clients, que d'exposer leur histoire à tous les yeux. « L'ouvrage de M. Crétineau-Joly, écrivait encore Silvio Pellico, est d'autant plus intéressant qu'il n'a point le caractère mesquin de cette partialité qui mutile le vrai. Il y a des livres qui révèlent la franchise et la conscience sans peur et sans reproche de l'auteur : en voilà un. M. Crétineau-Joly ne s'est épargné ni peines ni voyages pour consulter de nombreux documents ; ce qu'il a trouvé d'irrécusable, il l'a produit avec liberté. Quand il résulte évidemment que des personnages pour ou contre ont mérité le blâme de l'histoire, il l'inflige sans ménagement. Les louanges qu'il donne à saint Ignace, à ses saints coopérateurs, à la Compagnie, n'ont rien de rhétorique : elles découlent des faits qu'il expose. La cause est trop bonne pour y employer l'exagération. » L'histoire seule, en effet, suffit au plaidoyer ; et c'est dans l'histoire, ainsi entendue, qu'on découvre le « moyen infaillible » dont Joseph de Maistre nous invite à nous servir pour juger un ordre comme un particulier : « Remarquer par qui il est aimé et par qui il est haï[1]. »

[1] *Lettres et Opuscules*, t. II, p. 333.

Cependant, il faut en convenir, Crétineau avait à se défendre contre un péril plus immédiat que celui de la partialité. Mêlée aux principaux événements religieux et politiques des trois derniers siècles, l'histoire des jésuites se rattache à trop de questions et de controverses, touche à trop d'institutions, de personnes et de choses, pour que l'écrivain ne risquât pas d'oublier un peu, au milieu de la diversité des physionomies et de l'immense variété des faits, le « but unique et central » auquel aboutissaient tous les travaux d'un corps religieux dont l'univers entier était le théâtre. L'étendue même du champ qu'il avait à parcourir l'obligerait-elle, dans son récit, à ne souder ensemble que des pièces de rapport, ou bien saurait-il s'affranchir des entraves du détail pour laisser se dérouler les vastes perspectives autour d'une seule idée mère ? On pouvait au moins craindre que la note dominante ne se perdît dans le bruit des faits. Eh bien ! ici encore, la presse catholique fut unanime à féliciter l'auteur d'avoir mis heureusement en saillie, dans la succession des incidents de l'histoire, ce qui avait été dès l'origine la pensée fondamentale de l'institut de saint Ignace : la gloire de Dieu poursuivie et procurée par la défense et l'exaltation de la sainte Église.

Nous sommes loin, on le voit, de cette politique humaine si injustement reprochée aux membres d'une société dont toute la politique est de n'en point avoir. « République ou monarchie, colonie ou État libre, toutes les formes de gouvernement leur sont indifférentes, pourvu que la foi catholique y prospère avec les bonnes mœurs. Il ne leur appartient pas de se jeter dans les conflits, d'épouser les querelles des uns au détriment des autres ; ils doivent rester neutres tant que la religion n'est pas en péril. » Ces derniers mots de l'historien, en expliquant bien le seul rôle qu'ils aient joué, réduit à ses justes proportions le grand épouvantail des « jésuites mêlés dans les affaires. » Simples volontaires d'une armée d'observation, il est vrai qu'on les trouve volontiers prêts à la lutte, mais là seulement où « la religion est en péril. » Que si, à certaines époques de leur histoire, au XVIe siècle, par exemple, ils se rencontrent plus souvent engagés dans la fièvre des choses publiques, le motif en doit être attribué à cette mission même de défendre l'Église qui était leur mission spéciale ; car alors toutes les affaires des cours, toutes les négo-

ciations diplomatiques, les guerres elles-mêmes avaient un principe religieux. « On ne traitait de puissance à puissance, de nation à nation, on ne livrait des batailles que parce qu'on s'efforçait de détruire ou de conserver le christianisme. Tout s'entreprenait, tout s'achevait au détriment ou à l'avantage de l'Église universelle ; les jésuites furent donc dans l'obligation de se mêler au mouvement des idées politiques et sociales. Ces idées marquaient avec trop de violence dans le bien comme dans le mal pour ne pas être combattues ou dirigées. » Et qui pourrait leur faire un crime de n'avoir pas gardé l'arme au pied, en présence des dangers que courait l'Église de Jésus-Christ ?

Mais les révolutionnaires de tous les temps ne l'entendent point de la sorte, et, pour se débarrasser de ces jésuites incommodes, ils n'ont jamais rien imaginé de mieux que de les rendre suspects aux souverains, en les accusant de peser sur les affaires politiques. Ce fut la tactique des anciens calvinistes et de « leurs cousins « les jansénistes, pour employer un mot de Voltaire. » Ces sectaires, remarque encore M. de Maistre, toujours intriguant dans l'État et se mêlant à l'État pour le renverser, s'appelaient eux-mêmes l'*État* et faisaient croire à l'État, ensorcelé par leurs manœuvres, qu'on l'attaquait en les attaquant [1]. » Le procédé des modernes ennemis de l'Église n'a point changé. Ils ont à cet effet des phrases toutes faites, et naguère encore deux ou trois salves d'applaudissements soulignaient la déclaration suivante, qui n'est, à vrai dire, qu'une façon rajeunie de très-vieilles banalités : « Nous faisons simplement notre devoir, quand nous défendons l'indépendance de notre État et de la nation contre l'influence étrangère, quand nous garantissons la liberté de l'esprit contre l'oppression par l'*ordre des jésuites* et par un *pape jésuitique* [2]. »

Il faut, en vérité, tenir compte à Crétineau-Joly d'avoir si pleinement vengé, en un point capital, l'honneur religieux de ces hommes sur la joue desquels on soufflette à plaisir l'Église qu'on ne peut atteindre.

Lorsque parurent les deux premiers volumes de son histoire,

[1] *Lettres et Opuscules*, t. II., p. 341.
[2] Discours de M. de Bismarck à la Chambre des députés de Prusse (16 mars 1875).

l'émotion fut vive, particulièrement en France. Les amis des jésuites se réjouirent de voir leurs affections d'instinct justifiées par la discussion des doctrines et l'apurement des faits ; les âmes prévenues, mais honnêtes, s'étonnaient de dépouiller si facilement leurs préjugés de famille ou d'école ; quant aux adversaires implacables, comme ils se sentaient impuissants à répliquer par des raisons, ils jugèrent moins périlleux de prendre certaines attitudes menaçantes. La presse et la tribune se firent écho. Tandis que des nuées de libelles diffamaient la Compagnie de Jésus, les hommes politiques s'offraient à la condamner sans l'entendre. « Si le gouvernement n'a pas assez de force contre elle, disait alors M. Thiers, les chambres lui donneront loyalement (!) le moyen de la vaincre, et pour ma part, quelque grave que soit la difficulté dont on se charge, je consens, avec mes amis, à prendre à notre charge la moitié de cette difficulté[1]. » On sait le résultat des interpellations qui furent la conséquence de cette entrée en campagne.

Pendant ce temps-là, trois nouveaux volumes, qu'on peut regarder comme supérieurs à leurs aînés, achevaient de compléter l'ouvrage de Crétineau-Joly. « Je n'ai pas le droit, avait dit Silvio Pellico, de faire des remarques sur sa langue, sur son style, car je suis étranger. Les seules beautés que, dans son histoire, je puis sentir comme un autre, ce sont celles de la logique, de l'allure franche et indépendante, d'une investigation patiente, fidèle, jointe à l'art de ne point ralentir l'intérêt ; c'est surtout une constante noblesse dans les peintures qu'il trace. » Nous ne saurions nous-même rien ajouter à cet éloge, nous n'en voudrions rien retrancher. Mais n'y a-t-il aucune réserve à formuler sur le volume supplémentaire que l'auteur crut devoir ajouter aux cinq autres ? Je ne le pense point, car je suis de ceux qui regrettent encore la publication du sixième volume. Cette histoire prise *de vivo* offrait en réalité plus d'inconvénients que d'avantages : on s'aventure toujours mal sur le terrain mouvant des passions contemporaines ; surtout quand un livre semble né du choc même de ces passions du jour. C'est prêter ainsi le flanc aux critiques soupçonneuses, dont plusieurs, je l'avoue, peuvent

[1] Séance du 2 mai 1845.

être sévères, mais qui toutes ne sont pas injustes. Les ardeurs militantes d'un polémiste, nécessairement contraint alors de marcher « à travers le feu, » ont peine à se maintenir longtemps dans la dignité mesurée et le calme réfléchi de l'historien ; en dépit de ses intentions, de ses efforts, il n'évitera guère qu'on ne l'accuse, ici de se hausser jusqu'au panégyrique, là de descendre jusqu'au pamphlet. Peut-être était-ce l'impression que ressentait le P. Lacordaire, lorsqu'il écrivit cette page, curieuse à certains égards, mais d'une rigueur d'appréciation qui me paraît imméritée.

J'ai lu, dans ces deux mois, trois volumes de l'histoire des jésuites, par M. Crétineau-Joly, les deux premiers et le dernier. Il m'est impossible de comprendre comment on traite une apologie de cette façon. Elle m'a du reste été très-utile, car il y a longtemps que je désirais avoir sur cet institut des notions avouées de lui, n'ayant jamais voulu m'en rapporter aux diatribes de leurs ennemis. Je suis surpris qu'aucun homme grave, sincère, impartial, doué d'une vraie piété et d'un grand talent, n'ait jamais songé à écrire d'eux. Tout ce qui m'est tombé sous la main m'a toujours révolté par l'emphase ridicule de l'éloge ou par l'impudeur du blâme. Il semble que cette nature d'hommes ait toujours ôté la raison à ses amis et à ses ennemis. Je voudrais leur consacrer dix années d'études, ne fût-ce que pour mon plaisir propre ; mais Dieu nous donne et nous prépare une bien autre besogne, et il faut dire avec l'auteur de l'Imitation : *Relinque curiosa*. Les jésuites continueront à faire du bien et à le faire mal quelquefois ; ils auront des amis frénétiques et des ennemis furieux en attendant le jour du jugement dernier, qui sera pour bien des raisons un très-intéressant et très-curieux jour [1].

Me sera-t-il permis de dire qu'il y a dans cette lettre quelques mots un peu gros ? Est-ce bien « l'emphase ridicule de l'éloge » qu'il conviendrait de reprocher à Crétineau-Joly ? N'est-ce pas entacher sa sincérité d'une sorte de défaveur que de l'inscrire lui-même au rang « des amis frénétiques ? » A ceux qui seraient tentés de chercher dans ces lignes du P. Lacordaire les insinuations qu'il n'y a point mises, il suffirait de répondre par cette page de l'historien des jésuites :

Lorsqu'on me proposa d'écrire l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, je ne connaissais aucun disciple de saint Ignace, même de vue. Ils me

[1] Lettre à Mme Swetchine (29 avril 1846).

prirent tel que j'étais; je suis resté tel qu'ils m'ont pris. Dans nos longs et intimes rapports, ils n'ont jamais imposé le plus léger sacrifice à mes convictions et à mes devoirs. Ils m'ont fourni les innombrables documents qu'ils possédaient dans leurs archives. J'ai vu et étudié ces religieux à chaque instant à Rome, à Paris, en Allemagne, partout. Partout je les ai trouvés pleins d'affectueuse franchise et toujours disposés à se prêter à la manifestation de la vérité, même quand la vérité pouvait leur être défavorable. En composant cet ouvrage, je n'ai voulu me constituer ni leur avocat, ni leur adversaire. J'ai cherché à être juste et impartial; voilà tout[1].

Et c'est la vérité. — Après cela, j'aurais mauvaise grâce de m'arrêter aux quelques inexactitudes de ce livre, redressées d'ailleurs presque toutes dans une troisième édition, plus complète que les précédentes. Parmi cette multitude de tableaux et de récits, toujours lucides et animés, féconds en vues critiques, relevés d'observations ingénieuses, semés de traits bien jetés, il faudrait faire encore ses réserves à l'endroit des jugements trop absolus et des exécutions trop sommaires; il faudrait principalement, à côté de ce qu'on appelle les « expressions trouvées, » indiquer certaines rencontres moins heureuses, sortes de bizarreries pittoresques, inattendues, qui produiraient à la longue l'effet d'un style surmené. Mais j'aime mieux révéler ici un simple fait de la vie intime, qui se rattache de très-près à cet ouvrage, et qui reposera de notre excursion dans le domaine de la censure littéraire.

Lorsque le pape Grégoire XVI eut encouragé Crétineau-Joly à commencer l'histoire des « Vendéens de l'Église, » Sa Sainteté daigna charger le Père Général de remettre, en son nom, au brillant écrivain un gage des plus précieux. C'était une insigne relique de la vraie croix, enchâssée dans un beau crucifix d'argent. Crétineau, encore excédé par les fatigues que lui avait causées son application au livre de la *Vendée militaire,* redoutait d'entreprendre si tôt un travail de si grande importance. Le P. Roothaan prévint toute objection, en lui disant avec cet accent d'autorité suave qui caractérisait chez lui l'homme de Dieu : « Recevez avec confiance le présent du Saint-Père, suspendez à votre cou cette croix, et vous serez affranchi de vos

[1] *Défense de Clément XIV,* p. 9.

douleurs de tête durant le temps que vous écrirez notre histoire. » La parole, — la prédiction, si l'on veut, — s'accomplit à la lettre : dès ce moment, le nouvel annaliste de la Compagnie de Jésus n'eut rien à souffrir des incommodités auxquelles il avait été jusque-là fort sujet.

Un tel souvenir est de ceux qu'il se plaisait souvent à rappeler dans la suite, avec un sentiment de gratitude marquée ; car, en fait d'affection, Crétineau-Joly aurait pu dire, comme Joubert, qu'il avait naturellement « le cœur têtu. » On ne s'étonnera pas que cette triple relique ne l'ait plus quitté. Elle reposait sur sa poitrine, quand la dernière maladie est venue l'avertir de son prochain départ ; c'est en y collant dévotement ses lèvres qu'il a voulu se disposer à bien mourir.

E. Régnault.

(La fin prochainement.)

DE LA

CONDITION DES OUVRIÈRES EN FRANCE

LES ŒUVRES POPULAIRES DE JEUNES FILLES. — LES OUVROIRS

On ne saurait attacher trop d'importance aux problèmes économiques et moraux que soulève la condition actuelle de l'ouvrière. Nous ne craindrions même pas d'affirmer que, de tous les grands intérêts sociaux, là est le plus vital, en un sens, et le plus décisif. Il est certain, en effet, que la moralité de la femme importe à la société encore plus que celle de l'homme; car c'est elle avant tout qui fait les destinées d'un pays; c'est elle, dont l'influence, bonne ou mauvaise, prépare ou le relèvement ou la mort d'une nation. Des circonstances fatales pourront amener dans la vie des peuples telle phase et tel moment où les hommes seront en grande majorité envahis par tous les maux précurseurs de la ruine sociale; les croyances, les convictions, les mœurs, les courages, les caractères, tout semblera irrémédiablement frappé. N'importe, rien ne sera désespéré encore, si ce germe immortel de résurrection, qui s'appelle la foi chrétienne, est demeuré puissant et vivace dans le cœur des femmes et des mères. Alors, les générations nouvelles, du moins, ne seront pas empoisonnées dans leur source et il sera permis d'espérer un avenir meilleur, peut-être une prochaine rénovation de la société. Mais quelle place peut-il rester à l'espéranceet sur quoi compter désormais, si les femmes sont, elles aussi, atteintes du même mal que les hommes, si l'éducation sceptique et athée parvient à les infecter de son venin, si le génie révolutionnaire réussit à les englober dans ses associations occultes et à se former

parmi elles ses plus puissants auxiliaires, ses plus redoutables agents de propagande?

Certes, nous sommes bien loin de prétendre qu'un tel état de choses ait généralement prévalu à l'heure présente, même parmi les populations de la classe ouvrière. Toutefois, comment ne pas voir qu'on y tend, qu'on y marche avec un immense déploiement d'efforts et de ressources, avec un succès dont les proportions sont dejà effrayantes? Jusqu'ici l'esprit antichrétien et révolutionnaire avait semblé ne prendre qu'un médiocre souci de l'éducation de la femme et de l'ouvrière. Aujourd'hui, l'on dirait que c'est sur ce point qu'il voudrait concentrer ses attaques les plus opiniâtres et les plus persévérantes; attaques d'autant plus perfides et d'autant plus dangereuses qu'elles se dissimulent sous l'honnête prétexte de propager les connaissances utiles, de développer l'instruction professionnelle. Et, en vérité, il n'était pas besoin que cette nouvelle cause de démoralisation vînt s'ajouter à tant d'autres dissolvants que le régime de l'industrie moderne a fait pénétrer depuis longtemps au sein des masses populaires! On a dit: « Si les maux de l'usine sont funestes à l'homme, ils le sont cent fois plus à la femme. » On peut affirmer, avec non moins de vérité, qu'à prendre dans leur généralité les conditions présentes du travail industriel, le sort de l'ouvrière est devenu incomparablement plus dur et plus triste que celui de l'ouvrier, et cela au point de vue de la vie matérielle et de la vie morale. Il est impossible de lire, sans avoir le cœur navré, les observations recueillies sur tout cela par les économistes, qui, depuis les Villermé et les Blanqui, ont étudié à fond ce douloureux sujet.

Notre intention n'est point d'aborder ici tous les aspects d'une question aussi vaste et aussi épineuse qu'elle est saisissante d'intérêt. Peut-être nous sera-t-il donné plus tard de la toucher par quelques-uns de ses côtés qui relèvent plus spécialement de la science économique; pour le moment nous voudrions dans cettte étude et dans celle qui la suivra, passer en revue les principales œuvres qui ont pour but l'éducation morale et la préservation des ouvrières. En faisant connaître ces œuvres, nous nous efforerons aussi d'indiquer les moyens les plus propres à les rendre plus utiles et plus fécondes.

I

C'est la gloire de l'Église catholique d'avoir perpétuellement conservé dans son sein cette grande vertu de charité qui, comme le Bien souverain dont elle émane, a pour propriété essentielle de se répandre et de s'épancher en bienfaits intarissables, *Bonum diffusivum sui.* A toutes les époques de son histoire, on la voit épier, pour ainsi dire, chacune des nécessités matérielles ou morales qui viennent à se produire parmi les peuples, et susciter sur le champ des institutions ou des œuvres destinées à y pourvoir. C'est ainsi, par exemple, que de tout temps, elle s'est vivement préoccupée du sort des jeunes filles vouées par leur naissance et leur condition à la loi du travail manuel. De bonne heure, il s'est formé des associations religieuses pour leur venir en aide, pour diriger leur éducation, pour les entourer d'une vigilance maternelle et d'une protection toujours efficace. « Ces associations, dit un économiste de nos jours, ont entrepris sur la plus vaste échelle, et bien avant l'invention du mot, l'enseignement professionnel des jeunes filles. Elles ont eu le mérite de découvrir que, si le travail est un devoir, c'est aussi une sauvegarde, et que c'est par conséquent une œuvre sainte que d'apprendre dès l'enfance un métier au sexe le plus abandonné par la nature et le plus entouré de périls dans la vie sociale. Alors que personne n'y songeait, les corporations religieuses ont réuni les jeunes filles dans des salles communes pour leur enseigner la couture, le tricot et d'autres connaissances, plus essentielles encore à la sécurité et à la dignité de la vie de la femme que la lecture et le calcul [1]. »

Au temps où nous sommes, il existe en France une quantité presque incalculable de ces écoles d'apprentissage dirigées, pour la plupart, par des congrégations religieuses de femmes. L'auteur que nous venons de citer a essayé de découvrir approximativement leur nombre, en dressant, « ce qu'il appelle la carte géo-

[1] *Le Travail des femmes au* XIX*e siècle*, par Paul Leroy-Beaulieu. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol. in-18. Paris, 1873, Charpentier.

graphique » des différentes espèces d'ouvroirs disséminés sur toute la surface du pays. Nos lecteurs parcourront sans doute avec intérêt les détails que nous allons lui emprunter, en les dégageant de certains accessoires superflus.

D'après le recensement de 1861, dit M. Leroy-Beaulieu, il y avait dans notre pays 283 communautés (congrégations) de femmes, comprenant 361 maisons mères, 595 maisons indépendantes, 11,000 succursales et 90,343 membres. L'on comptait 58,883 religieuses vouées à l'enseignement, 20,294 aux soins hospitaliers, 8,095 à la vie contemplative, 3,073 à la direction d'asiles ou de maisons de refuge. Un très-grand nombre de ces maisons avaient ouvert, dans plus de mille localités, des ouvroirs dont les uns sont internes et les autres externes. De ces communautés, les unes exercent leur action sur toute l'étendue de la France et ont des ouvroirs aux points les plus opposés de notre territoire. D'autres, au contraire, restreignent leur activité à un cercle de plusieurs départements autour de leur maison mère. A la première catégorie appartient la grande et glorieuse communauté des Sœurs de Saint-Vincent de Paul; ces saintes filles ne sont pas uniquement consacrées aux soins hospitaliers; elles s'occupent aussi de l'éducation des filles pauvres ou délaissées. Un document très-récent et de bonne source nous apprend que, sur 800 maisons qui relèvent en France de la communauté de Saint-Vincent de Paul, il y en a plus de 400 qui comptent des internats où les travaux à l'aiguille sont presque toujours pratiqués. Un très-grand nombre de ces écoles sont, dans toute la rigueur du mot, des ateliers d'apprentissage et de fabrication. Telle est la célèbre maison Eugène-Napoléon (254, rue du Faubourg Saint-Antoine); telle aussi la Maison-Blanche (40, rue de Vendrezane), et de très-nombreux ouvroirs, entre autres ceux de Beauvais, Saint-Malo, Langres, Saint-Brieuc, Lamballe, Verdun, etc. Plusieurs milliers de jeunes filles, au bas mot, sont occupées dans ces établissements, aux travaux d'aiguille pour la plupart. — En partant de Paris pour nous diriger vers l'est, puis vers le sud, remonter ensuite vers le centre et de là retourner vers le sud-ouest pour suivre enfin la côte de la mer depuis le golfe de Gascogne jusqu'au nord de la Bretagne, voici quelles sont les principales communautés religieuses que nous rencon-

trons et qui se livrent à l'œuvre de l'enseignement industriel des jeunes filles. Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui ont 57 succursales et 919 membres, ont quelques ouvroirs, entre autres ceux de Meaux, Maisons-Alfort, Ménil-Saint-Firmin (Oise), Alençon. Plus importantes au point de vue qui nous occupe sont les religieuses du Saint-Cœur de Marie, à Nancy. Cette communauté fut fondée, en 1842, par Mgr Menjaud, qui en formula le but en ces termes : « On ouvre assez de maisons pour rame-« ner au bien les jeunes filles qui se sont égarées ; je préfère en « fonder une pour les conserver pures. On y réunira les divers « apprentissages des ouvrages par lesquels elles peuvent gagner « leur vie. » Cette congrégation a dix succursales auxquelles sont annexés autant d'ouvroirs. Les Sœurs de Saint-Charles se partagent la Lorraine avec la corporation que nous venons de nommer, et ont de grands établissements de travail dans les grandes villes, entre autres à Nancy et à Metz. — En nous écartant un peu vers le centre, nous rencontrons les Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne à Nevers : c'est une communauté considérable et qui dirige, sans compter les asiles, 60 ouvroirs, dont la moitié sont internes et comprennent 1223 jeunes filles ; l'autre moitié est externe et se trouve visitée par 800 élèves ou apprenties. A Nevers, à Varennes (Nièvre), à Mâcon, Chalon-sur-Saône, Tulle, Périgueux, Villefranche, Montpellier, sont les plus florissants de ces établissements. Une communauté voisine et qui marche sur les traces de la précédente, c'est celle de Saint-Paul de Chartres. A Chartres même, à Châteaudun, à Meulan, à Angerville, Arpajon, Tourville, Dourdan, Chatenay, cette corporation a des ouvroirs internes ; mais le principal de ces établissements est l'institution de Ménars (Loir-et-Cher), fondée en 1840 par le prince de Chimay, gérée à ses frais et comptant 125 élèves. — Retournons à l'est et parcourons l'Alsace... Voici d'abord les Filles du divin Rédempteur, à Niederbronn (Bas-Rhin). Elles ont des ouvroirs dans différentes villes industrielles, entre autres à Mulhouse et à Guebwiller. Une autre congrégation, celle des Sœurs de la Croix, a des ouvroirs considérables à Strasbourg et à Colmar. — Si nous descendons vers le sud, l'importante communauté de Saint-Joseph aux Chartreux, à Lyon, attire d'abord notre attention. Sans parler des salles d'asile,

refuges, hospices, et de nombreux pensionnats et externats, les Sœurs de Saint-Joseph aux Chartreux ont 21 ouvroirs internes. Elles embrassent toute cette région industrielle du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais ; elles tiennent six ouvroirs à Lyon, deux à Saint-Étienne ; elles en ont à Tarare, Bédarrieux, Saint-Chamond, Villefranche, Bességes, et en d'autres lieux encore. Le nombre des élèves de chacun varie de 30 à 150. — Si nous poursuivions vers le sud-est, nous aurions à mentionner, dans le Dauphiné, les religieuses des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, à Recoubeau (Drôme) ; mais cette congrégation se distingue par des caractères très-marqués de celles qui précèdent ou vont suivre : elle ne tient d'ailleurs pas, à proprement parler, d'ouvroirs, elle surveille seulement les jeunes filles occupées dans les ateliers de la soie. — En nous dirigeant de nouveau vers le centre, nous découvrons la communauté des Sœurs de la Présentation de Marie, à Bourg-Saint-Andéol : c'est une des plus vieilles institutions de ce genre ; elle date de 1796, et fut établie à Thueits (Ardèche) par les soins d'une femme du monde. Son principal établissement est maintenant à Bourg-Saint-Andéol : elle a beaucoup d'autres ouvroirs internes, entre autres ceux d'Alais, Orange, Moulins, Aix, Milhau, Saint-Julin, Vallon et du Puy. — Le sud-ouest est moins fécond en communautés se consacrant à l'instruction professionnelle des jeunes filles : les Sœurs de l'Immaculée-Conception, à Bordeaux, ont peu d'ouvroirs internes, quoiqu'elles aient un certain nombre d'externats où les travaux de couture sont pratiqués. — Mais en remontant vers le nord, le long de la côte, l'on rencontre les Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, à Poitiers : elles ont des maisons de providences pourvues d'ouvroirs internes à Angoulême, Pamiers, Toulouse, Ivry, Poitiers, Niort, Bayonne, etc. Le nombre des élèves varie dans chacun de 30 à 80. La même congrégation a un très-grand nombre d'ouvroirs externes : un à Poitiers, deux à Bayonne, un à Pau, deux à Tarbes ; puis, dans la région des Landes, à Salies-de-Béarn, à Bidache, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Maubourguet, Oléron, etc. Un peu plus au nord sont les Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). Elles tiennent quatre ouvroirs internes à Nantes, dont l'un a 100 élèves, trois à Orléans, d'autres à Saint-Nazaire,

Chatellerault, Dinan et autres lieux. En nous dirigeant vers le centre, nous trouvons la congrégation des Sœurs de la Présentation de la Sainte-Vierge, à Tours ; elle dessert avec succès beaucoup d'œuvres d'apprentissage, entre autres à Auxerre, Saint-Yrieix, Meudon, et, dans le midi, l'importante maison de Montbéton (Tarn-et-Garonne), ainsi que d'autres à Montauban, Bordeaux, etc. C'eût été chose étonnante que la Bretagne n'eût pas une corporation en propre pour l'enseignement industriel des femmes. Les Filles du Saint-Esprit, à Saint-Brieuc, desservent une vingtaine d'ouvroirs, dont les uns sont internes, les autres externes : ceux de Ploërmel, Landivisiau, Tréguier, Lannion, Quimper, Saint-Pol-de-Léon sont les principaux. Telles sont les plus importantes des corporations qui tiennent des ouvroirs dans nos provinces et dans nos campagnes : autour de ces grandes maisons fonctionnent une multitude de fondations moins considérables ou isolées [1].

Il serait malaisé, on le comprend, de passer en revue les établissements de ce dernier genre, plus malaisé encore d'énumérer tous ceux qui sont dirigés par des personnes portant, il est vrai, l'habit séculier, mais animées du même esprit de charité chrétienne que les religieuses les plus ferventes. Pour dresser un inventaire complet de tous les ouvroirs vraiment chrétiens et catholiques, il nous faudrait avoir ce que l'on trouve si bien en Angleterre, des statistiques embrassant, sous tous leurs aspects, les divers éléments dont se compose la vie sociale. Malheureusement la France est encore bien en retard sous ce rapport. Nous laissons donc à nos lecteurs le soin de suppléer par leurs inductions aux renseignements qui nous font défaut. On pourra, du reste, parvenir sans trop de peine à une approximation vraisemblable, pourvu que chacun veuille bien rechercher dans la circonscription où s'étendent ses connaissances personnelles, les établissements non compris dans l'énumération qui précède, et qu'ensuite il procède par analogie du connu à l'inconnu. M. Leroy-Beaulieu conjecture qu'il doit exister en France au moins deux mille ouvroirs. Des personnes que nous avons tout lieu de croire bien informées nous ont affirmé qu'à ce chiffre on pour-

[1] *Loc. cit.*, p. 370 et suiv.

rait ajouter environ un millier de plus ; ce qui, à raison d'une moyenne de cinquante élèves pour chacun, donnerait un total d'environ cent cinquante mille jeunes filles recevant, avec le bienfait de l'éducation religieuse, celui de l'apprentissage industriel.

En présence d'un tel résultat d'ensemble, la première impression qu'on éprouve, c'est un sentiment, bien légitime à coup sûr, d'admiration et de joie chrétienne. Voilà, en effet, comme un vaste courant de charité qui sillonne en tous sens notre territoire, saisissant dès l'enfance une partie considérable de la population laborieuse et la trempant, en quelque sorte, dans ce double amour de la religion et du travail qui doit lui assurer, à moins que sa mauvaise volonté personnelle ne s'y oppose, une existence honnête et utile à la société. Le bien n'est sans doute pas sans mélange (nous le montrerons plus loin) ; mais le bien est incontestable, je dirais même incontesté, si les passions toujours déchaînées contre l'Église catholique ne s'étaient donné le mot pour dénigrer systématiquement ses institutions les plus bienfaisantes.

Toutefois, et précisément parce que les ouvroirs chrétiens rendent à la classe ouvrière de si éclatants services, il ne se peut guère qu'à cette première impression n'en succède une autre toute différente. Car, s'il est consolant de voir que ces établissements charitables instruisent et protégent un grand nombre d'enfants et de jeunes filles, il est peut-être plus douloureux encore de constater qu'un nombre beaucoup plus considérable échappent totalement à leur action et restent abandonnées sans défense aux influences perverses qui les circonviennent, trop souvent jusqu'au sein de la famille elle-même.

Multiplier les ouvroirs chrétiens en proportion de l'étendue des besoins, c'est donc une tâche à laquelle il faut convier les efforts de l'initiative privée et des bonnes volontés individuelles. Plus d'une fois, chacun le sait, il est arrivé qu'une pauvre femme du peuple, une simple ouvrière, réduite pour commencer à ses seules ressources matérielles qui étaient presque nulles, a su trouver dans sa foi et son zèle de quoi fournir à la fondation, à l'entretien d'un de ces pieux établissements, plus que modeste au début, et parvenu ensuite à prospérer à force d'abnégation et

de persévérance. Pourquoi de tels exemples ne susciteraient-ils pas un peu d'émulation chez tant de personnes du monde favorisées de tous les avantages de la fortune, surchargées de loisirs et dont la vie presque tout entière se traîne inutile, sans but et sans emploi sérieux? On ne saurait trop le dire et le redire, parmi les nécessités de l'heure présente, il n'en est aucune qui s'impose avec plus d'urgence que les œuvres populaires, les œuvres comme celles que nous essayons de promouvoir. Quiconque sent dans son âme le désir de faire le bien, le désir de se rendre utile et de contribuer pour sa part au salut d'une société si terriblement menacée, doit s'efforcer de découvrir dans cette direction-là un champ d'emploi à son zèle et à son activité. Ce sera l'accomplissement d'un devoir essentiellement patriotique; ce sera aussi l'exercice de la plus vraie et de la plus solide piété; car l'écrivain inspiré l'a dit: une des marques d'une piété pure et sans tache, c'est de prendre soin des pupilles : *Religio munda, et immaculata apud Deum et Patrem, hæc est : visitare pupillos*[1]... Or, est-il aujourd'hui des pupilles plus dignes de commisération que ces pauvres enfants de la classe ouvrière exposées à de si effroyables périls, si la charité chrétienne ne veille sur eux comme une tutrice fidèle?

Les congrégations religieuses de femmes ont déjà beaucoup fait pour propager les œuvres populaires de jeunes filles; il n'est point téméraire de penser qu'elles sont appelées à accomplir de nouveaux et importants progrès dans cette voie de bienfaisance. La plupart sont de fondation assez récente; la plupart aussi ont eu une croissance des plus rapides; nul doute qu'elles ne continuent de se multiplier avec la même puissance de fécondité et de répandre de plus en plus sur notre sol les inépuisables trésors de leur dévouement. Quelques-unes, dont la destination principale semblerait incompatible avec l'apprentissage du travail manuel, certaines communautés hospitalières, par exemple, ont cru pouvoir, sans s'écarter de l'esprit de leur institut, consacrer une partie de leur personnel à cette nouvelle tâche, pour répondre au besoin qui se faisait sentir dans le lieu de leur résidence. Il est juste de les en féliciter. D'autres pourraient certainement

[1] Saint Jacques, I, 27.

se prêter à une adaptation partielle du même genre, et, sil est vrai qu'elles le pourraient, n'est-il pas permis d'ajouter qu'elles le devraient ? Encore une fois, il s'agit ici d'un intérêt de salut public. Seulement, tant qu'à fonder des ouvroirs, tant qu'à distribuer l'enseignement professionnel, que les communautés religieuses aient soin de prendre ces œuvres à cœur, de leur donner la meilleure direction qu'il sera possible et d'éviter certains inconvénients dans lesquels il n'est pas rare de tomber.

II

Nous ne pouvons, ni ne devons le dissimuler, l'institution des ouvroirs, et même de ceux qui sont tenus par des congrégations religieuses, n'a pas laissé que de donner prise à certaines critiques, lesquelles, disons-le tout de suite, ne sont pas toutes injustes, ni mal fondées. Ces critiques ont été formulées dans beaucoup d'ouvrages récents qui traitent de la condition actuelle des ouvrières en France. Les auteurs se placent, du reste, aux points de vue les plus divers; pour la plupart, ils ne se montrent pas positivement hostiles aux institutions religieuses; tel, d'entre eux, qui s'est fait un assez beau renom de libre penseur, M. Jules Simon, dans un livre remarquable à beaucoup d'égards, affecte même de parler des ouvroirs chrétiens avec un accent de sympathie que nous voulons croire sincère. « Les religieuses, dit-il, qui fondent des ouvroirs, rendent aux filles qu'elles instruisent, aux femmes qu'elles occupent et à la société tout entière, un important service. Il existe, en grand nombre, des filles sans parents, ou, ce qui est encore pire, des filles abandonnées par leurs parents; il est bon, il est salutaire que des institutions pieuses se donnent la mission de les recueillir, de les instruire, de leur apprendre un état, de les surveiller. Il y a des femmes trop pauvres pour acheter un rouet ou une quenouille, trop misérables pour inspirer de la confiance aux patrons; c'est une bonne œuvre de se faire médiatrices entre les patrons et elles, de solliciter pour elles de l'ouvrage, de les aider à l'exécuter, de leur faire l'avance des menus frais nécessaires. Enfin, si quelque

femme de mauvaise vie revient à de meilleurs sentiments, si une condamnée, qui a subi sa peine, s'efforce de vivre désormais de son travail, et que le monde, qui a des indulgences aveugles et des sévérités impitoyables, refuse de l'ouvrage à ces mains inoccupées, n'est-il pas beau et consolant de voir d'honnêtes et courageuses femmes couvrir ces coupables, ces repentantes, de leur pitié, de leur vertu, se placer entre elles et le monde qui les repousse et leur procurer les moyens de se réhabiliter ? Il serait déplorable que les haines religieuses encore subsistantes au sein de notre scepticisme nous fissent méconnaître des institutions qui sont la forme la plus utile et la plus noble de la charité[1]. »

Un autre écrivain, collaborateur de la *Revue des Deux Mondes* et du *Journal des Débats*, nullement suspect par conséquent de tendances trop favorables aux institutions catholiques, M. Leroy-Beaulieu, s'est également exprimé sur le compte des ouvroirs chrétiens avec une bienveillance et une sympathie dont nous avons déjà fourni des preuves non équivoques. Tout en leur reprochant de graves inconvénients, il proteste que ses reproches ne sont pas ceux d'un adversaire, ni surtout d'un adversaire systématique. Il lui en coûte, nous affirme-t-il, « de jeter le plus léger blâme sur des institutions aussi saintes, aussi philanthropiques par leur but. » Du reste, il reconnaît volontiers que les inconvénients résultant de l'organisation actuelle de tous ces pieux établissements, ne sont point une chose inhérente à leur essence et à laquelle il soit impossible de remédier. Selon lui, « il suffirait de quelques modifications dans l'enseignement, le recrutement et les relations extérieures de ces instituts charitables pour en faire des pépinières fécondes qui, sous une direction

1 *L'Ouvrière*, 7e édition, p. 270. — Dans une réunion tenue, il y a plusieurs années, par la Société d'économie charitable, M. Jules Simon disait encore en parlant des couvents : « Il y a là une vertu particulière, une vocation, ce que les anciens appelaient la vie d'un ange dans un corps humain. » Puis il ajoutait : « Je n'oublie pas que je parle dans une Société d'économie charitable, c'est-à-dire dans une société chrétienne, qui veut rendre les ouvriers heureux en les moralisant, et les moraliser en les rattachant à Dieu. Ce noble but que vous poursuivez, *que nous poursuivons tous*, Messieurs, de toutes les forces de nos cœurs, c'est en resserrant les liens de la famille que nous l'atteindrons. » (*Revue d'économie chrétienne*, février 1863, p. 312.) Hélas ! M. Jules Simon n'a que trop bien montré par ses faits et gestes comment il entendait poursuivre ce but de moralisation des classes populaires !

habile, pourraient améliorer en peu d'années la condition des ouvrières en France ».

On aurait grand tort, croyons-nous, de vouloir repousser de parti pris et sans examen les appréciations émises par ces écrivains et spécialement par le dernier. Il peut y avoir, au contraire, et il y a certainement quelque profit à en tirer, pourvu que l'on sache faire le juste discernement entre les bonnes et utiles vérités qui s'y rencontrent et les faussetés ou les exagérations qui peuvent s'y mêler. De bonnes et utiles vérités, il y en a parfois dans les écrits de certains économistes et publicistes, d'ailleurs étrangers aux croyances religieuses. Malheureusement, ces choses demeurent enfouies dans les livres et ne parviennent pas jusqu'aux personnes qui auraient le plus d'intérêt à les connaître. Le public chrétien et religieux n'a guère l'habitude de prêter l'oreille aux observations et aux conseils qui lui sont adressés pour ainsi dire du dehors. Nous ne prétendons nullement lui en faire un reproche, car il n'est que trop juste qu'un lecteur chrétien se tienne à distance des publications qui ne s'inspirent pas de l'esprit du Christianisme. Néanmoins, lorsque ces publications contiennent des parties vraies et saines, il est bon que les organes de publicité catholique ne négligent point de les recueillir pour les porter à la connaissance de ceux qui en peuvent faire leur profit. Voilà pourquoi nous croyons devoir consigner ici les critiques dirigées contre les ouvroirs par les publicistes que nous mentionnions tout à l'heure. Peut-être quelques-uns de nos lecteurs trouveront-ils là certaines indications dont, à l'occasion, ils pourront tirer parti, soit pour leur propre compte, soit pour celui des personnes directement intéressées.

Or, en premier lieu, on reproche aux ouvroirs la concurrence qu'elles font aux ouvrières libres et le facheux effet qui en résulte pour la rémunération du travail de celles-ci. Ce n'est pas, bien entendu, qu'on veuille blâmer cette concurrence en elle-même : la libre concurrence est une loi essentielle du travail moderne; ceci est une vérité première en économie politique et nos auteurs ne prétendent en aucune façon ébranler un pareil axiome. Au contraire, M. Jules Simon lui-même reconnaît expressément que la concurrence des ouvroirs est légitime, « loyale, fondée sur le principe de l'association, sur le principe même de la liberté. » La

question est de savoir si la lutte n'a pas pour conséquence d'aggraver le sort des ouvrières du dehors en réduisant, dans des proportions plus ou moins notables, le taux de leur salaire. Ce grief, s'il était bien fondé, demanderait évidemment à être pris en sérieuse considération. Qu'on le remarque bien, en effet : le salaire n'est pas du tout chose indifférente pour les ouvrières ; il y va de leur existence physique et souvent de leur destinée morale. Aujourd'hui surtout, le salaire du travail des femmes constitue un des plus navrants problèmes que rencontre sur son chemin la science économique. Beaucoup de carrières, principalement les métiers de la couture et quelques autres, justement les plus encombrés, ne produisent, la plupart du temps, qu'une rémunération insuffisante. Une foule d'ouvrières, si elles ne sont douées d'une habileté exceptionnelle, se trouvent ainsi aux prises avec des difficultés insurmontables pour gagner honnêtement leur vie. On le sait, la faute en est à cette immense perturbation que le régime industriel moderne a introduite dans les conditions du travail isolé, et spécialement du travail des femmes. Néanmoins, on conçoit sans peine combien il serait fâcheux que la concurrence des ouvroirs eût pour résultat d'aggraver une situation déjà si douloureuse par elle-même. Interrogeons donc là-dessus M. Leroy-Beaulieu, sauf à faire, autant que besoin sera, nos réserves.

« La plupart de ces institutions, nous dit-il, ne sont pas seulement des écoles, ce sont des ateliers ; on ne s'y contente pas d'enseigner aux jeunes filles l'exercice d'un métier et de les aider, lorsqu'elles sont instruites, à trouver des places ou du travail ; mais l'on vend en masse les produits à de grandes maisons de commerce. Quelques ouvroirs même prennent à l'entreprise et soumissionnent, en quelque sorte, des travaux de confection pour des industriels parisiens. En outre, ce ne sont pas seulement des enfants qui travaillent dans ces établissements charitables : sans parler des religieuses qui dirigent l'ouvrage, les élèves sont retenues, d'ordinaire, jusqu'à vingt-et-un ans, c'est-à-dire bien après avoir franchi le temps de l'apprentissage. Ainsi les ouvroirs, ou du moins un grand nombre d'entre eux, sont des ateliers de fabrication permanents, ayant un personnel dont une bonne partie possède toutes les ressources du métier.

D'un autre côté, ces établissements, en leur qualité de fondations pieuses, relèvent de la charité : ils sont amplement soutenus par des subventions; quoique le travail soit leur loi, le gain n'est pas leur but. Il en résulte qu'ils cherchent à s'approvisionner d'ouvrage, alors même que cet ouvrage ne leur produirait aucun profit ; ils sont faciles pour les prix et ne refusent pas un rabais aux commerçants éloignés qui leur font des commandes. Les personnes honorables qui sont à leur tête sont beaucoup moins imbues d'idées industrielles que d'idées charitables ; elles perdent volontiers de vue la question mercantile et ne s'y arrêtent qu'à contre-cœur ; elles ont peine à comprendre que tout travail doit être rémunérateur, et qu'il y a une loi impérieuse, imposée par la nature des choses et par l'humanité même à tout atelier de travail, c'est de chercher et d'obtenir le profit. Ce sont déjà là des conditions fort graves pour les ouvrières du dehors ; mais voici qui est beaucoup plus sérieux. — La grande majorité des ouvroirs n'enseigne qu'un seul métier ; ce sont des ateliers de fabrication homogène : or, il arrive que presque tous ont adopté le même état, la couture. Les trois quarts au moins de ces institutions se bornent à l'apprentissage des travaux d'aiguille, et non pas de tous les travaux d'aiguille, mais seulement d'un très-petit nombre. « Presque tous les ouvroirs de province, dit un auteur qui a étudié de près la question, s'adonnent en général à des travaux de confection assez simples pour le compte d'entrepreneurs parisiens. La chemiserie y occupe la place principale[1]. » M. Jules Simon a pu affirmer que, sur cent douzaines de chemises qui entrent dans le commerce de Paris, les ouvroirs en ont cousu quatre-vingt-cinq douzaines. Cette assertion, quand on étudie les faits, paraît fondée. Ce qui mérite d'être signalé, c'est que la dépréciation des salaires dans cette industrie est reconnue et proclamée par les institutions mêmes qui se livrent à ce travail sur la plus grande échelle. En parlant des établissements des religieuses du Bon-Pasteur, à Angers, M. Monnier écrit les lignes suivantes : « Les ouvrages consistent principalement en coutures de chemises pour le compte des magasins de Paris ; les

[1] *De l'Organisation du travail manuel des jeunes filles; les internats industriels*, par Francisque Monnier.

chemises sont envoyées coupées et piquées ; une ouvrière en termine en général deux par jour. Le produit de ce travail, par suite de l'abaissement du prix de façon, est tout à fait insuffisant à couvrir les dépenses d'entretien : il y est suppléé au moyen de quêtes, de sommes que payent les parents, de pensions faites par les personnes charitables, etc. » Quelquefois la lingerie fine supplante la lingerie grosse : ainsi une très-grande partie des devants de chemises sont faits dans les ouvroirs des petites villes du Loir-et-Cher, pour le compte de marchands chemisiers de Paris. La rétribution n'est guère plus élevée que pour la couture même de la chemise. — Tels sont les faits incontestables, hautement avoués par les voix les plus sympathiques à ces pieuses institutions. Que l'on songe aux conséquences. Voici des industries qui ne peuvent nourrir les ouvrières qui y sont engagées ; or, un nombre infini d'ouvroirs élèvent des milliers de jeunes filles dans la pratique de ces industries : ces ouvroirs ne souffrent pas eux-mêmes de cette mauvaise organisation, parce qu'ils ont ailleurs leur point d'appui. Mais les apprenties, quand elles seron obligées de se sustenter elles-mêmes, comment feront-elles ? On leur apprend un état qui n'est pas rémunérateur, elles auront donc toujours besoin des secours publics pour soutenir leur vie... M. Naville, dans un fort beau et savant livre sur la *Charité légale*, s'élevait avec force contre les aumônes aveugles, et il montrait comment elles ont quelquefois pour effet d'abaisser le salaire de l'ouvrier et de conduire à cet état de choses qu'il appelait d'un mot ingénieux : *le payement des salaires par la taxe des pauvres*. N'est-il pas à craindre que l'organisation défectueuse de nos ouvroirs ne produise, pour les pauvres femmes livrées à certains travaux d'aiguille, ce déplorable résultat[1] ? »

On le voit, les griefs articulés ici par notre auteur ne manquent point de gravité. Aux personnes qui dirigent les ouvroirs, ou qui peuvent en influencer la direction, d'examiner jusqu'à quel point ces accusations sont fondées. Elles ne le sont pas, sans aucun doute, en ce qui concerne quelques-uns de ces établissements. Nous apprenons de bonne source qu'on y sait fort bien vendre les produits aussi cher que partout ailleurs. D'autre part,

[1] *Le Travail des femmes au XIX[e] siècle*, p. 377 et suiv.

s'il y a des ouvroirs qui en sont réduits à faire des rabais sur le prix de la vente (surtout ces énormes rabais de 25 0/0 que M. Simon leur reproche [1]), cela tient souvent à une cause toute différente de celle que M. Leroy-Beaulieu a imaginée. Non, ces maisons ne perdent pas du tout de vue la « question mercantile, » et ce n'est pas « à contre-cœur » qu'elles s'en occupent. Elles auraient, au contraire, les meilleures raisons du monde pour écouler leurs produits au prix le plus élevé ; si elles ne le font pas, c'est qu'elles subissent une nécessité, voilà tout. Et cette nécessité, d'où vient-elle ? De certains industriels qui leur font la loi et qui, par un esprit de spéculation plus ou moins avouable, leur imposent les conditions les plus onéreuses. Les économistes ont beau dire que le salaire, ou la rémunération du travail, est réglé par *la relation de l'offre et de la demande ;* cela est vrai en théorie, mais parfois très-faux dans la pratique. Entre un gros commerçant et une maison charitable qui font affaire ensemble, il s'en faut bien que les choses se passent sur le pied d'une parfaite égalité. Le premier est libre de ne pas acheter ou de n'acheter que quand bon lui semble ; la seconde est obligée de vendre pour vivre, de vendre à bref délai ; elle consentira donc à vendre à prix réduit, s'il le faut ; d'autant plus qu'elle voudra obtenir un placement assuré pour l'avenir, car c'est encore là un point capital pour elle. En définitive, c'est la lutte du faible contre le fort.

Il est vrai néanmoins que l'ouvroir pourra quelquefois frapper à d'autres portes et obtenir des conditions plus avantageuses. Ainsi, l'on nous indiquait récemment une de ces maisons qui, se voyant réduite à une gêne extrême par l'impossibilité de se procurer une rémunération convenable, s'est mise à travailler pour l'exportation et s'en trouve aujourd'hui fort bien. Évidemment, les ouvroirs doivent s'efforcer de se soustraire aux industriels qui les exploitent, et, pour cela, prendre conseil, faire intervenir les influences protectrices dont le concours ne saurait manquer de répondre à leurs sollicitations persévérantes. C'est leur intérêt, d'abord, puis l'intérêt des ouvrières libres, au sort desquels il ne leur est pas permis de rester indifférents. Pas une seule direc-

[1] *L'Ouvrière*, p. 272.

trice d'ouvroir ne voudrait, nous en sommes sûr, manquer de son plein gré à cette recommandation que M. Leroy-Beaulieu inculque avec tant d'insistance : « Chercher la rémunération la plus élevée qu'il est possible; être exigeant et tenace pour la bonne vente de ses produits. »

Quant à l'inconvénient de ne diriger l'apprentissage que vers une seule carrière déjà trop encombrée et très-insuffisamment rémunératrice, nous n'hésitons pas à dire que les fondations charitables doivent s'en préoccuper avec grande sollicitude, surtout dans les lieux où le choix d'une industrie, telle que la couture, pourrait influer d'une manière fâcheuse sur l'avenir matériel et moral des élèves. L'auteur que nous avons tant de fois cité mentionne un certain nombre d'ouvroirs qui ont adopté d'autres genres de fabrication. Ici, par exemple, c'est la brosserie ou la ganterie ; ailleurs, la confection des ornements d'église, ou d'autres industries en rapport avec les besoins et les traditions des diverses localités. Il y a même des établissements destinés à former des filles de ferme ou des servantes, et M. Leroy-Beaulieu nous dit qu'ils sont en grande faveur depuis quelque temps. Pourquoi, demande le même écrivain, n'y aurait-il pas certaines communautés religieuses qui apprendraient aux jeunes filles « la tenue des livres, la comptabilité et les autres connaissances nécessaires pour entrer dans les professions commerciales ? » Ouvrir au travail des femmes des carrières nouvelles, c'est en effet une impérieuse nécessité reconnue par tous ceux qui prennent intérêt au sort des ouvrières, et en cela les institutions pieuses qui se vouent à l'éducation des filles peuvent être du plus grand secours. Enfin, il appartient à ces établissements d'arrêter dans ses progrès un des plus redoutables fléaux du temps actuel, je veux dire l'invasion des écoles professionnelles libres penseuses et maçonniques. Mais c'est là un point sur lequel nous aurons à revenir. Abordons maintenant les autres critiques dont les ouvroirs ont été l'objet.

On dit, en second lieu, que ces institutions ont pour effet de favoriser une tendance malheureusement trop commune déjà, celle qui pousse beaucoup de parents à se séparer de leurs enfants ; d'où l'aggravation d'un mal que tout le monde déplore, le relâchement des liens de la famille. Il faut bien le reconnaître, l'in-

convénient est réel et non, certes, des moins regrettables ; mais que faire pour y obvier ? Mettons à part la catégorie des filles sans parents ou délaissées par leurs parents, et aussi de celles à qui le foyer domestique ne procure ni la sécurité morale, ni même la subsistance matérielle ; à toutes ces infortunées, et le nombre en est grand, il faut évidemment un asile charitable, et c'est pour elles un inappréciable avantage de le trouver dans un ouvroir interne. Pour ce qui est des jeunes filles placées dans des conditions plus favorables, ayant une famille suffisamment honnête, nul doute qu'en règle générale elles ne se trouvent mieux, sous tous les rapports, avec le régime de l'ouvroir externe. Sur la question de l'internat, il n'existe pas et il ne peut pas exister deux façons de voir parmi les hommes pratiques ; tous sont unanimes à dire que ce mode d'éducation ne saurait guère se justifier qu'à raison des circonstances qui en font le plus souvent une nécessité. Les communautés religieuses qui fondent des ouvroirs devraient donc, comme l'ont fait d'ailleurs un grand nombre d'entre elles, les constituer de manière à ce que les élèves restassent, autant qu'il se peut, dans leur centre et leur milieu naturel, la famille. Quant aux ouvroirs qui, pour une raison ou pour une autre, ont été organisés en internats, il importe, toujours selon la mesure du possible, d'en neutraliser les effets en inculquant aux élèves le plus profond amour de la vie domestique et en ne les gardant point, sauf les cas exceptionnels, au delà du temps nécessaire pour leur instruction professionnelle et leur formation morale. « Dès qu'une apprentie serait devenue ouvrière par son talent, il importerait de la traiter comme telle, de la placer au dehors ou de lui chercher de l'ouvrage en ne conservant plus avec elle que des relations de patronage et de direction morale. » C'est l'avis de M. Leroy-Beaulieu, et nous croyons qu'en principe du moins, et en théorie, il est difficile de ne pas lui donner raison. Mais ce qu'on pourra lui contester à bon droit, c'est qu'une ouvrière soit en état de « se conduire elle-même, » une fois qu'elle est arrivée à l'âge de « seize ou dix-huit ans au plus tard. » Les personnes d'expérience jugeront sans nul doute que, généralement parlant, il serait très-dangereux de lancer une jeune fille de cet âge dans une carrière de travail, à moins qu'elle n'ait là une mère, ou une autre per-

sonne sûre, pour la protéger et la diriger. C'est un fait assez constant, croyons-nous, et une espèce de loi morale que la jeune fille n'entre guère que vers la dix-neuvième ou la vingtième année dans cette période de transformation, durant laquelle son esprit commence à se mûrir, sa volonté à se tremper, ses bonnes habitudes à acquérir une certaine consistance : encore faut-il qu'une sérieuse éducation l'ait préparée et amenée peu à peu à ce degré de développement. Qu'on nous permette de rapporter à ce propos le jugement d'une très-habile directrice d'ouvroir : « Si, nous disait-elle, les élèves de notre établissement étaient congédiées à dix-huit ans, toutes ou presque toutes s'en iraient en dansant de joie ; nous les renvoyons à vingt-et-un ans, et aucune ou presque aucune ne nous quitte sans fondre en larmes. »

Puisque nous en sommes au chapitre de l'éducation morale, disons encore un mot d'un dernier reproche qu'on fait sous ce rapport, à un certain nombre d'ouvroirs, reproche qui a été formulé non plus seulement par des écrivains rationalistes, mais par des catholiques des plus éclairés et des plus autorisés [1].

On dit donc que l'éducation donnée dans telles et telles de ces fondations charitables doit être nécessairement bien défectueuse, si l'on en juge par les fruits; car il serait constaté, paraît-il, qu'un grand nombre des élèves qui en sortent, — la majorité même, à ce que l'on assure — ne tardent pas à se perdre misérablement. Cette accusation, on le comprend, est de telle nature qu'elle semble remettre en question tout ce que nous avons dit plus haut sur l'utilité des ouvroirs. Mais gardons-nous ici d'une erreur trop ordinaire qui consiste à condamner une institution à cause des imperfections accidentelles et locales dont elle ne sait pas toujours se préserver. Il est certain qu'une foule d'ouvroirs donnent à leurs élèves une formation morale aussi

[1] M. Leroy-Beaulieu, sans appuyer sur ce grief, se borne à citer le témoignage de M. Meignen, dans la déposition qu'il fit lors de la dernière enquête sur l'enseignement professionnel. Pour quiconque connaît cet admirable chrétien, l'un des fondateurs des cercles catholiques et directeur du cercle justement appelé *modèle*, son témoignage doit évidemment compter parmi les plus compétents. Néanmoins, nous aurions peut-être hésité à y ajouter foi, ou du moins nous nous serions abstenu de mentionner ici les faits qu'il relate, si des renseignements puisés à d'autres sources très-sûres ne nous avaient démontré la vérité de ces faits et aussi l'opportunité de quelques explications très-franches sur ce sujet.

solide et aussi efficace qu'on peut le souhaiter. Si, comme nous l'avouerons sans peine, il s'en trouve d'autres qui ne produisent pas tous les bons résultats qu'on serait en droit d'en attendre, ce serait cependant une grande injustice de nier le bien partiel, mais encore très-considérable, qu'ils font à la jeunesse ouvrière. Bon nombre d'élèves ne persévèrent point dans la vertu ; comment s'en étonner, quand on songe à la perversité du milieu social où elles sont lancées dans un âge si tendre ? Il n'appartient pas à l'éducation chrétienne, même la meilleure, de conférer d'emblée le don de la persévérance et de rendre une âme invulnérable aux séductions, aux périls de tout genre, tels qu'il s'en rencontre à chaque pas dans la vie d'une pauvre ouvrière.

Cela dit pour ne point exagérer la part de responsabilité qui peut incomber à certains ouvroirs dans la défection de leurs anciennes élèves, nous devons ajouter que c'est une obligation pour les personnes qui les dirigent de s'appliquer avec le plus grand soin à prévenir, autant qu'il est en leur pouvoir, de pareils malheurs. Peut-être réussirait-on à arrêter beaucoup de jeunes ouvrières sur la pente fatale, si, à leur sortie de l'ouvroir, on leur assurait le bienfait d'un patronage vigilant et dévoué : rien de plus essentiel, rien de plus nécessaire, surtout dans les centres populeux. Ainsi que nous le démontrerons plus tard, un système de patronage bien organisé peut jusqu'à un certain point remplacer l'ouvroir ; en tout cas, c'en est un complément, toujours très-utile et parfois indispensable. L'éducation, telle qu'on la donne dans certaines fondations charitables, serait aussi susceptible de quelques améliorations importantes. Lorsque, par exemple, on ne peut éviter de s'adjoindre des auxiliaires du dehors, il faudrait au moins les choisir avec précaution, puis réduire leur tâche à de justes bornes et ne pas se reposer uniquement sur elles de tout cet ensemble de soins si délicats et si difficiles que demande la formation des jeunes âmes. De plus, qu'on n'oublie point à quel genre d'existence pénible, périlleuse, militante, sont appelées ces enfants, ces jeunes filles, et qu'on les prépare, qu'on les dresse, qu'on les arme en conséquence. Si, par un sentiment de bonté qui se confond trop souvent avec la faiblesse, on leur faisait la vie de l'ouvroir trop douce et trop molle ; si on ne leur apprenait pas à supporter, à s'imposer une certaine mesure de privations et de

fatigues ; si on ne développait pas en elles la personnalité morale, la volonté, le caractère, le sentiment énergique du devoir et de la responsabilité, qu'arriverait-il ? Évidemment, ces frêles natures ne se trouveraient pas suffisamment aguerries contre les chances de leur rude destinée et, comme les plantes qui passent, sans préparation, du régime de la serre chaude aux intempéries du grand air, elles ne seraient que trop exposées à succomber aux premières atteintes des orages de la vie. « A la jeune fille, et surtout à la jeune ouvrière, il faut une éducation mâle. » Cette parole, que nous entendions naguère prononcer par une personne de grande expérience, renferme, sous l'apparence d'un paradoxe, une vérité très-profonde, et nous ne croyons pas qu'on puisse adresser à la direction des ouvroirs une recommandation plus utile et plus féconde. A peine est-il besoin d'ajouter que, dans la formation religieuse des élèves, on doit par-dessus tout s'efforcer de donner à leur piété le même caractère de force et de solidité virile ; une piété superficielle qui n'aurait d'autre base que le sentiment, c'est beaucoup trop peu, ou plutôt ce n'est rien pour protéger l'âme d'une jeune fille. P. TOULEMONT.

(La suite prochainement.)

LES JÉSUITES ET LEUR ENSEIGNEMENT

AU XVI[e] SIÈCLE

REMIS EN CAUSE A LA SORBONNE, DANS UNE THÈSE AU DOCTORAT

— FIN —

III. — M. Froment et Antoine Arnaud

Antoine Arnaud, l'avocat de l'Université dans le second des deux grands procès qu'elle eut avec les jésuites, avait épousé la fille de l'avocat général Simon Marion, que nous verrons aussi se déclarer contre eux. Cet Arnaud est, dit M. Froment, le chef d'une « noble et vigoureuse famille née pour la gloire du nom français, ainsi que parle Balzac, » c'est-à-dire pour la gloire de l'hérésie janséniste, qui ne contribua pas peu à leur propre glorification. Fils d'un gentilhomme d'Auvergne, converti du calvinisme, Antoine eut de Catherine Marion vingt enfants, dont les plus célèbres furent le premier et le dernier, Arnaud d'Andilly et le grand Arnaud, celui que M. Froment appelle « l'illustre solitaire de Port-Royal, le savant et intrépide docteur. » La suite montra que le sang calviniste n'avait pas été entièrement expulsé de cette famille : le jansénisme n'est, comme on l'a dit, que le calvinisme introduit dans l'Église et, par là, plus dangereux.

Jeune comme Pasquier, quand il plaida contre la Compagnie de Jésus, Arnaud se rendit de même célèbre tout d'un coup par son plaidoyer contre les jésuites. Linguet, dit notre auteur, observe avec raison que « les jésuites ont fondé la réputation de tous les gens de loi qui ont plaidé contre eux. » C'est dire si l'on attendait de ces avocats l'impartialité, s'ils pouvaient craindre, après les deux principaux, d'outrer l'injustice et la calomnie.

M. Froment ne donne pas cependant aux fureurs d'Arnaud, qui tenaient, comme il le reconnaît, au caractère passionné et fou-

gueux de la famille[1], les mêmes approbations qu'aux déclamations plus calculées de Pasquier. Pour expliquer la différence de ton entre les deux plaidoyers, M. Froment croit devoir rappeler qu'il y a, dans les trente années qui les séparent, « une révolution et une guerre civile; » ajoutons : plusieurs guerres de religion, « il y a l'assassinat de Henri III et l'attentat de La Barre sur Henri IV (l'auteur veut dire sans doute le crime de Barrière), il y a la journée des Barricades et la Ligue. » Le discours d'Arnaud semble un dernier écho de ces orages. « L'orateur avait été témoin des excès démocratiques, des *extravagances catholiques*, des intrigues et des violences *de la sainte Union.* »

Nous regrettons ici des expressions malsonnantes, qui tendent à rendre toute la Ligue, cette grande manifestation nationale et catholique, solidaire des torts qui n'appartiennent qu'à la partie exaltée ou à quelques membres corrompus.

M. Froment poursuit : « Arnaud avait entendu les sermons régicides du curé Boucher et du Jésuite Commolet. » — Mais Boucher était un ancien recteur de l'Université, prieur de Sorbonne et curé de Saint-Benoît, de par les priviléges du même corps. Quant au P. Commolet, c'est à tort que l'auteur en parle ainsi et laisse passer cette autre parole d'Arnaud : « Qui a présidé au Conseil des *seize* voleurs, si ce n'est le jésuite Commolet? etc. » Tout en blâmant d'autres calomnies par trop intolérables, M. Froment croit devoir dire : « Le Jésuite Commolet, il est vrai, nommait (Henri III) Holopherne, Moab et Néron[2]. » Ce propos appartenait à l'universitaire Boucher, et, s'il faut croire Lestoile, qui en décharge le P. Commolet, mais lui en prête d'autres moins compromettants toutefois, le jésuite n'a fait que parler comme la plupart des ecclésiastiques d'alors. Ce Père fut un des premiers à bien espérer des nouvelles démarches de Henri IV auprès du Pape, à le recommander dans ses sermons[3]. Il contribua enfin à la réconciliation

[1] Thèse, p. 147, 150, 159 et suiv. — V. *La Vérité sur les Arnaud*, par M. Varin; l'auteur fait connaître d'Andilly en particulier sous ce rapport, sous celui des mœurs, etc.

[2] Thèse, p. 166, 170, etc. Saisissons l'occasion de dire qu'un livre donné pour impartial par M. Froment, *Les Prédicateurs de la Ligue*, par M. Charles Labitte, travestit l'histoire, dans le sens des *Débats*, journal où l'auteur écrivait.

[3] Voir *Les Jésuites ligueurs*, utiles et consciencieux renseignements donnés par le P. Colombier dans les *Études*, mai 1874, d'après les lettres du cardinal d'Ossat

du roi avec le Saint-Siége; et Henri IV, qui se connaissait en hommes, choisit plus tard ce prêtre, à la fois si indépendant et si dévoué, pour travailler à la conversion de sa propre sœur, la duchesse de Bar.

L'auteur de la thèse, peu versé dans l'histoire de ce temps, est peut-être, par cette raison, plus excusable de s'en remettre sur plusieurs de ces points à son enthousiasme pour Arnaud. L'éloquence de celui-ci devait, selon M. Froment, « percer les voûtes de la Grand'Chambre et retentir par toute la France. » Nous reconnaissons plus volontiers avec lui la vérité du jugement exprimé par Linguet : « Le plaidoyer d'Arnaud est devenu avec les *Lettres provinciales* une des plus fortes ressources des ennemis de la société. C'est ce discours fameux que l'on a appelé le péché originel de la famille. » Oui, il a mérité d'être le péché d'origine des Arnaud, et la haine délirante de leur patriarche contre la Compagnie de Jésus, poussée jusqu'au mépris de toute justice, explique la race des sectaires qui sortit de lui. Aussi bien, à lui et à ses clients, pouvons-nous appliquer ces paroles de saint Augustin : « Ce qu'ils reprennent en nous, pour tromper les simples, ce sont les méfaits dont eux-mêmes se sont rendus coupables. » (Epist. 50, au comte Boniface.) Que le lecteur en juge !

Le médecin Jacques d'Amboise, recteur de l'Université, présenta au Parlement une requête contre la *secte* des jésuites, « totalement rendue partiale et fautrice de la nation espagnole, » à cette fin « que cette secte soit exterminée, non-seulement de l'Université, mais de tout le royaume[1]. » La Faculté de théologie, dans une décision précédente, leur avait tenu rigueur pour l'enseignement, mais n'avait pas été jusqu'à demander leur exil. Les Facultés des arts, de médecine et de droit s'étaient entièrement abstenues, déclarant qu'il fallait simplement les soumettre à la discipline de l'Université[2]. Mais, dans ce grand corps, les avis violents avaient prévalu contre toute opposition raisonnable, tout usage et tout droit.

et Lestoile lui-même. Voir encore l'*Histoire de Henri le Grand*, par Dupleix, Crétineau-Joly, etc.

[1] *Index chartarum*, n° 2143, 12 mai 1594.

[2] *Ibid.*, n° 2123 et suiv. — Voir la note significative de Lestoile, citée à la suite du décret de la Faculté de théologie.

En effet, la Sorbonne venait de se rallier à Henri IV, rentré lui-même récemment à Paris. Mais les jésuites refusaient encore de prêter serment au roi jusqu'à ce qu'il eût été reconnu par le Pape : en quoi ils se trouvaient d'accord avec la majeure partie du clergé, et au fond avec l'Université elle-même, qui avait donné le même motif pour autoriser sa lenteur à reconnaître le monarque [1]. Mais cette situation, si légitime et si franche, fournissait à leurs rivaux un prétexte et une arme redoutables. On se hâta d'en profiter. Dans la précieuse liste de pièces que nous consultons et dont la série est assez complète, la reconnaissance de Henri IV par la Sorbonne, datée du 22 avril, *précède immédiatement* sa cruelle et impudente requête du 12 mai.

Ce qu'il y a de plus odieux dans cette volte-face précipitée, c'est que l'Université, plus que tout autre corps, excepté celui qui va de nouveau être son complice, le Parlement, avait donné dans les excès qu'elle imputait faussement à la compagnie rivale. Il n'y avait guère plus d'un an que la Sorbonne avait rendu la décision suivante : « Décret de la faculté de théologie sur la réconciliation proposée au nom du roi Henri IV : Cette proposition est tout à fait hérétique, blasphématoire, schismatique, et, de plus, pleine de perfidie ; vu qu'elle affirme que le droit à la couronne appartient à un prince hérétique et relaps et nommément excommunié [2]. » Cet acte suivait la *fameuse conclusion* solennelle qui défendait pour toujours et absolument, dans les termes les plus injurieux et avec menace des anathèmes et peines les plus terribles, d'accorder faveur au parti de Henri, *quand même* il obtiendrait son absolution au for extérieur [3].

Ajoutons une note remarquable de M. Jourdain aux pièces précé-

[1] Les jésuites, avant tous les autres religieux, prêtèrent le serment. C'est ce qu'a prouvé le P. Colombier (*Études*, mai 1874).

[2] Plane hæreticam, blasphemam, schismaticam, insuper et perduellionis plenam, quæ affirmet hæretico et relapso et nominatim excommunicato jus ad regnum pertinere, etc. (nº 2139).

[3] Cum Henricus Borbonius, hæreticus, fautor hæreseos, hostis Ecclesiæ notorius, relapsus et nominatim excommunicatus sit, et si forte absolutionem in foro exteriore impetraret, manifestum appareat simulationis et perfidiæ et eversionis religionis periculum, eum christianissimi regni aditu, et absolutione obtenta et quovis alio legitimo hærede mortuo vel cedente, Franci prohibere teneantur, et qui ei favent, injurii, de hæresi supecti, et Ecclesiæ perniciosi, ac ut tales serio seduloque coercendi ac puniendi sint... (Anno Dni 1590, In majore aula Collegii Sorbonæ.)

dentes : « En 1717, l'Université prétendit qu'elle n'avait jamais dévié de sa fidélité envers ses rois, et déclara ne reconnaître et n'avoir jamais reconnu pour siens les décrets rendus contre Henri. Cette assertion, destinée à sauver l'honneur de l'Université, plutôt que la vérité, est reproduite par d'Argentré [1]. »

Et nous aussi, nous effacerions volontiers la trace de ces errements coupables, nous laisserions le mensonge officiel planer sur ces jours néfastes. Mais comment ne pas pas protester avec indignation quand on voit les coupables poursuivre pour les mêmes fautes un ordre religieux tout entier, innocent au moins dans l'immense majorité de ses membres ?

Le but d'Arnaud, ses moyens également odieux, l'embrasement provoqué par son plaidoyer, ne nous permettent pas de goûter ses traits d'imagination, même les plus innocents en apparence, avec la sympathie qu'ils excitent chez M. Froment. Aussi ne voyons-nous pas seulement, comme lui, une *jolie peinture des envahissements* successifs de la société de Jésus, dans des plaisanteries qui, après Pasquier, ne sont déjà plus nouvelles, pas plus que la haine de l'avocat, ni son hypocrisie dans la polémique contre de prétendus hypocrites : « Ils ne sont pas venus en France, dit-il, à enseignes déployées, ils eussent été aussitôt étouffés que nés ; mais ils sont venus se loger en notre Université en de petites chambrettes. » Oui, sans doute, des Chambrettes, mais qui sont assez illustrées par saint Ignace, saint François-Xavier, le B. Pierre Lefèvre, et tous ces fondateurs de la compagnie, que saint François de Sales appelle indistinctement des grands hommes ? — « Où ayant longtemps renardé et épié, ils ont eu des adresses de Rome et des lettres de recommandation ». « Tous ces passages, dit M. Froment, sont nets, colorés, pittoresques ». Nous en dirions, nous, ce que Mme de Grignan écrivait à sa mère sur les *Lettres provinciales* : « mais c'est toujours la même chose ! »

. La prosopopée, où Arnaud agite contre les jésuites *la chemise*

[1] A se ipsa nec agnosci pro suis, nec unquam agnita fuisse. — Quam sententiam, ad honorem Facultatis potius quam ad veritatem accomodatam, amplectitur ut æquum erat d'Argentré, *De novis erroribus*, t. II, p. 482.— Il est à peine besoin de rappeler que l'ancienne école avait aussi fait une guerre longue et acharnée au Dauphin, depuis Charles VII, et au même prince devenu roi, de 1420 à 1436, qu'elle l'avait aussi injurieusement traité, puis complimenté plus tard avec enthousiasme.



sanglante de Henri III, ne froisse que le goût de l'auteur. L'Estoile lui dira si les excitations au meurtre ne venaient pas surtout de l'Université. Mais M. Froment veut trouver au moins « le souffle puissant et le large mouvement de l'éloquence » dans des plagiats des catilinaires, ou du discours contre Rufus, grossièrement appliqués à la Compagnie. « Si on les laisse parmi nous, crie-t-il à Henri IV, ils pourront toujours nous envoyer des meurtriers qu'ils confesseront, qu'ils communieront comme Barrière, et nous, Sire, ne pourrons pas toujours veiller. » — « Il y avait de la *tendresse* dans ces conseils donnés au roi avec une *filiale sollicitude.* » — Oui, une tendresse qui fait souvenir des larmes du crocodile.

M. Froment est dans le vrai quand il dit, après Linguet : « Pas une phrase d'Arnaud, où au mot de jésuite on ne puisse substituer ceux de capucins, feuillants, curés, docteurs, » et quand il demande si c'étaient des jésuites que les curés Boucher, Aubry, Cueilly, que Roze, le fougueux évêque de Senlis. Mais voici ce qu'il était bon d'ajouter : Jacques de Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois est, comme Boucher, son confrère, un ancien *recteur de l'Université*; Roze, qui est d'ailleurs un grand caractère, très-français et très-prononcé pour la loi salique contre l'Espagnol, est nommé conservateur de l'Université, au temps de sa plus grande fougue. Aubry et ses confrères non moins ligueurs, Hamilton, Pelletier, étaient aussi des membres de l'Université, nommés à d'autres cures qui relevaient d'elle, Saint-André-des-Arts, Saint-Côme, Saint-Jacques de la Boucherie.

« La ligue, continue M. Froment, fut, surtout à son origine, un mouvement populaire, dont le catholicisme était le prétexte, et la liberté le vrai but. Si les jésuites s'y associèrent, en furent-ils jamais les maîtres ? » L'acteur se trompe d'abord à la suite de quelques écrivains qui font de la ligue un mouvement *surtout démocratique* [1]. Ce mouvement immense fut *populaire*, oui, mais principalement parce qu'il était catholique. Quant aux jésuites, sans prononcer sur la conduite qu'ils avaient à y tenir, ils prirent bien moins part aux excès du parti avancé, que d'autres ordres de l'Église, ou d'autres corps de l'État, mais en particulier que l'Université et que le Parlement, leurs accusateurs ou leurs juges.

[1] Voir *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte.

Dans le partage d'opinions que la Compagnie de Jésus laissait jusqu'à un certain point libres, comme les tolérait l'Église, il faut observer préalablement que les jésuites tinrent plutôt le parti de Henri III. Emond Auger, confesseur du roi et le jésuite alors le plus marquant, rédigea le serment d'obéissance des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui fut institué dans le but de rallier les seigneurs catholiques à la cause royale. Les jésuites ligueurs furent modérés ou ramenés à la modération par l'obéissance. On a vu que le général Aquaviva (qui n'était ni espagnol, ni favorable à Philippe II), attestait la fidélité des Pères, même étrangers. Si tel ou tel jésuite, seulement Claude Mathieu et Saumier, furent d'ardents ligueurs, ils se soumirent à l'ordre de s'exiler, que leur intima ce général, écrivant au premier : « Ces sortes d'affaires sont étrangères à l'Institut, nuisent à la gloire de Dieu que nous cherchons, offensent les grands, etc. » Et leur soumission fut d'autant plus honorable, que Sixte-Quint lui-même soutenait le P. Claude Mathieu contre Aquaviva, Sixte-Quint, si près de se ranger à son tour au sentiment de ceux qui favorisaient Henri IV !

Le 20 septembre 1591, quand les seize poussèrent l'égarement jusqu'à offrir la couronne à Philippe II, cet acte fut signé par un président et trois conseillers du Parlement et par trois docteurs *délégués*. Impossible, a-t-on pu dire, de jamais saisir la main, la parole ou le conseil d'un jésuite en de pareilles démarches. Claude Mathieu fut bien accusé par les Pasquier et les Arnaud d'être ressuscité, quatre ans après sa mort, pour remettre cette proposition au roi d'Espagne. Mais la Sorbonne elle-même (et elle était bien instruite) avoue que la mission fut confiée à un moine espagnol, un certain Aquarius. Les jésuites, fougueux ligueurs d'après M. Froment, s'abstinrent également, sous prétexte de leur exemption, d'assister à la procession de la Ligue, où nous voyons d'ailleurs, non la scène ridicule qu'ont imaginée la *Ménippée* et le malin Lestoile, auteur suspect quand il médit de l'Église, mais un acte de religion héroïque quand il eût été excessif. L'historiographe Pierre Mathieu rapporte que cette procession « d'anatomies cheminantes releva les esprits abattus. » Plusieurs de ces gens exténués, dévorés de faim, « s'enfermèrent dans les églises pour y attendre la mort. »

Dans ces calamités, les jésuites ne suspendirent pas leurs cours,

comme l'Université, et n'abandonnèrent pas leurs élèves. Nous ne pourrions citer ici un meilleur témoignage que celui de M. l'abbé Houssaye : « La journée de la veille (celle des *Barricades)* avait laissé trop de traces pour que les études (de l'Université) ne s'en ressentissent pas (Crevier, VI, p. 390-403). Bon nombre de professeurs s'exilèrent. La plupart de ceux qui restèrent cultivaient plutôt la politique que les muses. Les élèves retournèrent en province, où, abandonnés à eux-mêmes, ils se livrèrent à des excès, qui parfois se terminaient par le crime. Le collége de Clermont, au contraire, était florissant. Grâce à l'obéissance religieuse, il ne perdait aucun de ses professeurs. Grâce à leur dévouement, leurs élèves trouvaient, à l'abri de ses murs, l'éducation complétement négligée dans les colléges, en même temps qu'un cours complet d'enseignement [1]. »

Aussi les jésuites furent-ils accusés de *tiédeur*. Dès 1590, d'après la satire *Menippée*, ils n'étaient pas éloignés de l'idée de voir Paris reconnaître son maître légitime. Et quand l'Université rendit sa fameuse décision contre Henri IV, son parti s'opposa à ce que l'on consultât les jésuites, dont l'avis n'aurait pas été conforme au sien. En effet, Bellarmin et le recteur du collége de la Compagnie, Tyrius, déclarèrent qu'aucune censure n'était attachée à la reconnaissance des droits de Henri [2].

Enfin le célèbre P. Possevin introduisit le duc de Nevers, envoyé de Henri IV, auprès de Clément VIII, très-peu disposé à le recevoir, et, d'après Lestoile, les Espagnols courroucés forcèrent le jésuite de fuir. Un autre membre de la même Compagnie, connu en France sous le nom de cardinal Tolet, l'espagnol Toledo, brava le ressentiment des siens, en espérant bien de Henri IV, contre l'avis des cardinaux. Il servit alors le roi, dit d'Ossat, « plus que tous les hommes ensemble. » Il fut comblé d'éloges par Henri IV, qui voulut, après la mort du jésuite, assister à ses obsèques, marque d'honneur jusque-là inouïe.

Mais, dans le plaidoyer d'Arnaud, la pièce de gros calibre, c'est

1 Cela n'empêcha pas un jeune religieux, non encore prêtre (et non une troupe de jésuites), uni à un avocat et à un libraire en sentinelles, de déjouer une *surprise* des assaillants.

2 P. 96-102. L'auteur cite à ce sujet un autre universitaire, M. Emond, *Histoire du collége Louis-le-Grand*, ch. v, p. 38-42.



le tyrannicide. M. Froment fait d'abord, à ce sujet, une observation qui l'honore. « C'est, dit-il, par les pamphlets des réformés que les doctrines du régicide commencèrent à se développer peu à peu et à se propager. Voltaire remarque *(Essai sur les mœurs)* que ce furent les protestants qui justifièrent d'abord le meurtre légal. Quand Poltrot eut assassiné François de Guise, les calvinistes firent l'apologie de l'homicide, et Théodore de Bèze, non content de l'absoudre, lui décerna la couronne céleste. » Complétons cette remarque, en rappelant que le calviniste qui donna contre les jésuites la consultation citée plus haut, du Moulin, tenait que « tuer les tyrans était chose glorieuse. » La Chalotais convient que les théologiens jésuites qui agitèrent cette question délicate et dangereuse, à la suite *des anciens scolastiques*, étaient *tous étrangers*. Or, en Espagne, Philippe II, certes assez jaloux de son autorité, assez défiant, ne s'inquiéta jamais de ces discussions qui ne franchissaient pas l'enceinte des écoles. Avant que les opinions de Mariana fussent connues en France, dès l'an 1599, des Pères français, avaient réclamé près d'Aquaviva, qui devait formellement les interdire. Mais il n'en fut pas de même dans l'Université.

M. Froment rappelle d'un mot le fameux plaidoyer du cordelier Jean Petit en 1408. Il ne dit pas cependant que ce membre de l'Université, qui, à propos de l'assassinat du duc d'Orléans, érigeait en théorie le meurtre des princes, parlait dans une grande assemblée, au nom du corps savant dont il faisait partie et dans lequel dominait la faction bourguignone, plus tard le parti anglais. On voit que ce n'était plus là un exercice théologique, tenu au fond d'une école. C'était une justification publique et éclatante du crime, capable de soulever les passions les plus sanguinaires. Mais c'est surtout au XVIe siècle que les accusateurs des jésuites, avant de les calomnier, venaient de préparer ou de glorifier des attentats directs contre les souverains. Guillaume Roze, unanimement élu conservateur de l'Université à l'époque de la mort de Henri III, développant le *billet* des Seize, justifie le *fait du jacobin* et déclame contre ceux qui penchaient à recevoir le roi de Navarre, etc. [1]. Jacques Clément tua Henri III, le 1er août 1589. Dès le 4 janvier, la Sorbonne avait excommunié le tyran, et le 7, soixante-

[1] Cf. le manifeste de l'Université sous le syndicat de Richer.

dix docteurs de la Faculté de théologie délièrent ses sujets du serment de fidélité. De là, dans les circonstances, il n'y avait qu'un pas au régicide. L'Université, en effet glorifia le crime, comme le Parlement.

Cette cour, bientôt si cruelle pour les jésuites, avait déjà déclaré, à la mort des Guises, que toutes procédures faites ou à faire contre eux, de par la justice du roi, étaient notoirement nulles, et le 3 février 1589, elle avait consigné les *premières écritures* contre Henri de Valois, *jadis* roi de France et de Pologne. « Ledit Valois sera condamné à faire amende honorable, nu, en chemise, la corde au cou et la torche à la main, assisté de l'exécuteur. Dès à présent, il sera démis, banni, confiné à perpétuité au couvent des hiéronymites, pour là y jeûner perpétuellement [1]. » Enfin quand la royale victime, désignée pour ainsi dire, a été frappée, le parlement de Toulouse rend l'arrêt du 22 août : « La Cour avertie de la miraculeuse, épouvantable et sanglante mort, advenue le premier de ce mois, vote *un remercîment public pour la délivrance*. Tous les ans, au 1er jour d'août, on fera une procession, etc. » — L'histoire doit graver au burin ces sanglants décrets de la haute justice, dont l'autorité est toujours trop vantée, quand il s'agit de ses arrêts contre les jésuites.

On peut s'attendre que M. Froment cédera au préjugé. Il faut le citer ici plutôt que le réfuter. — « Mais les jésuites étaient les émissaires et les espions de l'Espagne. *Ils favorisèrent en effet les desseins de Philippe II et des Seize.* » — On a vu s'il en existe quelque preuve. — « Mais leur tendance était au fond *cosmopolite. Étrangers à toute nationalité, serviteurs d'une théocratie catholique*, ils n'étaient *pas plus espagnols que français* et ne représentaient vraiment que les doctrines ultramontaines. » Voilà ce que l'auteur, peut-être catholique, écrit en 1874 ! Il donne vaguement son autorité en note : « Voir Henri Martin, *Histoire de France*, tome X. » Est-ce qu'on cite Henri Martin ? Voyez plutôt ses centaines d'erreurs de fait et de jugement, qui sont signalées dans la *Revue des Questions historiques* par M. Henri de l'Épinois.

[1] Il y a encore un curieux rapprochement à faire avec la sentence du Parlement rendue, en 1420, contre le Dauphin, depuis Charles VII.

M. Froment, lui aussi, accumule les erreurs dans une conclusion, où, peut-être, il se figure n'être qu'impartial, parce qu'il se tient dans une sorte de juste-milieu. L'avocat de l'Université, dit-il, « était l'*interprète du sentiment général et de l'opinion populaire*. Revenu de tant d'erreurs coupables, le peuple qui juge vite et qui ne connaît pas de mesure, s'en prit à la religion, dont la Ligue avait emprunté le masque et la personnification dans ses plus hardis défenseurs, les jésuites. » Nous avons dit ce qu'il faut penser du caractère de la Ligue et de la part qu'y prirent les jésuites. Le nouveau docteur ne se trompe pas moins dans ce qu'il affirme *du sentiment général et de l'opinion populaire* à leur égard. En réalité, le peuple formait la foule qui accompagnera tout à l'heure en larmes les jésuites exilés et qui enverra ses enfants à leur suite en Lorraine, où un asile généreux leur a été offert.

M. Froment change donc en *tolle* universel quelques clameurs élevées seulement au barreau ou dans l'école. Il ajoute : « Un jésuite espagnol, Mariana, ayant soutenu qu'en certains cas il était permis de tuer les princes, on cria *partout* que Henri III avait été tué à la *Mariane*. » Seul parmi les quatorze théologiens étrangers qu'on a cités en faveur de la thèse du tyrannicide, Mariana avait parlé d'un tyran *d'administration* et non pas seulement d'un usurpateur. Cette distinction put faire signaler son opinion comme dangereuse, bien qu'il l'entourât de conditions qui lui semblaient parer aux inconvéniens : il exigeait le concours de la voix publique, l'autorité de personnes graves, etc. Ces précautions étaient, certes, insuffisantes en face de l'exaltation des partis ! Aussi, la Compagnie ne permit de propager son livre que corrigé : ce sont les hérétiques qui l'ont réimprimé avec son erreur. Et d'ailleurs, Bellarmin, un jésuite d'une autorité incontestable et incontestée même en France, s'écriait devant des arrêts comme celui du parlement de Toulouse : « Il est inouï que l'on ait approuvé le meurtre d'un prince, fût-il hérétique, païen, persécuteur !... »

Louis Dollé parla après Arnaud, *au nom des curés de Paris*, dit à tort M. Froment ; car cette prétention est mise à néant par le défenseur des jésuites : « De trente à quarante curés, il s'en trouvera, disait-il, trois ou quatre au plus qui lui aient donné charge, » et encore ils ne pouvaient agir sans l'évêque, qui ne les avouait pas, bien au contraire. « *Monstri nescio quid alitis*,

s'écriait Dollé. Si vous êtes prêtres séculiers, pourquoi vous retirez-vous en des couvents ; si religieux, pourquoi avez-vous honte de le confesser ? » L'auteur paraît toujours satisfait de ce dilemme et d'autres raisons plus ineptes encore, puisqu'il conclut : « La discussion de Dollé est précise et serrée. »

L'avocat des jésuites, Claude Duret, répondit en peu de mots[1] à ces deux longues déclamations. D'après M. Froment, c'était *crainte de déplaire au roi* ou pour éviter la *malveillance publique*. C'était, en réalité, pour ne pas prolonger d'affreux scandales ; et, par le même motif que l'auteur ne paraît point comprendre, ils avaient obtenu que le débat eût lieu à huis clos[2]. Mais toute indiscrétion ne fut pas moins permise après comme pendant le procès. Duret disait fort bien qu'on ne devait pas changer en déclamation licencieuse une accusation publique. Il ajoutait que, « s'il se trouvait des coupables parmi les jésuites, il fallait les nommer ; que ceux qui seraient dénoncés étaient prêts à se défendre. » A la requête de l'Université, il opposa l'arrêt rendu trente ans auparavant, et déclara qu'on ne pouvait une seconde fois plaider au fond cette affaire. N'y avait-il pas lieu, après cet exposé, de louer une précision pareille à celle de Versoris et bien rare avant Guillaume du Vair ?

La conclusion du procès, exposée par M. Froment, a encore besoin de complément et de rectification.

IV. — LES JÉSUITES ET L'ARRÊT DE PROSCRIPTION

L'avocat général Antoine Séguier se prononça pour un nouvel ajournement. C'était donner gain de cause à la Compagnie de Jésus, qui n'était pas demanderesse. Le président, Augustin de Thou, « déclara avec émotion, dit l'auteur, que laisser un tel procès indécis, c'était laisser la vie du roi dans l'incertitude, et, pour ne pas mourir sans avoir opiné sur le fond, il était d'avis que tous les jésuites fussent chassés de France[3]. » L'opinion de Séguier prévalut et la

[1] « Peroravit paucis, » dit du Boulay.
[2] Cf. p. 158-174.
[3] *Histoire*, t. XII, p. 274.

cause allait encore rester en suspens, ajoute M. Froment, lorsque l'attentat de Châtel vint en hâter la conclusion. Il nous semble que, hors quelques formalités peut-être, la cause était finie, et que l'arrêt, où put s'exercer la fureur jusqu'alors impuissante de leurs ennemis, était aussi différent du procès que ce terrible incident.

L'auteur dit d'une manière aussi sèche qu'incomplète et par là inexacte : Châtel « avait étudié aux jésuites et s'était confessé à eux. Ce fut le coup de grâce de la Société. Châtel fut écartelé et les jésuites furent chassés de France. Henri IV signa l'arrêt qui les expulsait de France comme corrupteurs de la jeunesse et perturbateurs du repos public. » Si le roi ne put refuser cette formalité, il ne confirma par aucun édit un acte d'une importance aussi capitale et ne laissa que momentanément passer l'orage. Cette conclusion réelle d'une longue lutte demande encore des explications.

Si Châtel avait fait sa philosophie sous le P. Guéret, il faisait actuellement et depuis sept mois son droit dans l'Université. De l'avis de tous les auteurs, il disculpa constamment les jésuites dans les tortures. Mais d'après les mémoires de Hurant de Chiverny, témoin de grave autorité (comme chancelier, il avait été chargé de la haute direction des poursuites,) le Parlement « ordonna quelques-uns d'entre leurs ennemis pour aller fouiller dans ledit collége, où ils trouvèrent véritablement, ou peut-être supposèrent » des écrits compromettants. Louis Dollé accepta ce rôle d'inquisiteur.

Comme on l'a remarqué, le champ de la calomnie était bien libre alors aux avocats ; il était cependant inouï qu'ils acceptassent le rôle d'exécuteurs des basses œuvres. Dollé saisit un écrit du temps des plus grands troubles de la Ligue, laissé par mégarde dans la chambre du P. Guignard, dans les embarras d'un transport de bibliothèque, et qu'on avait négligé de détruire malgré la défense draconnienne qu'avait faite Henri IV « de garder telles pièces, sous peine de mort, » loi qui naturellement ne devait pas être exécutée. Le P. Guignard fut pendu par arrêt du Parlement, quoique le procureur général ne conclût qu'à l'exil [1]. Aussi Lestoile a-t-il fait lui-même cet aveu : « Il y a grande apparence que, s'il ne fût venu à mauvaise heure, il en eût été quitte pour cela. Les juges qui d'une voix le condamnèrent à mort, estaient pour la plupart de

[1] Voir l'article du P. Colombier cité plus haut.

ceux qui avaient assisté au jugement de l'arrest » (de 1589) contre Henri III. Le religieux, avant de donner son cou au fatal lacet, protesta encore de son innocence et pria pour Henri IV. Dans la scène désolante du départ des jésuites, leur bibliothèque fut pillée par leurs juges et leurs rivaux universitaires, et deux prédicants calvinistes furent établis dans leur maison confisquée. On sait enfin que Henri IV les rappela presque aussitôt à l'unanimité de son conseil [1], qu'il fit raser la pyramide perpétuant l'arrêt, qu'il les justifia hautement [2]; ce qui démontre que la signature dont parle M. Froment, lui avait été arrachée à un moment où il n'était pas encore le maître. Il leur donna enfin dès lors le collége de la Flèche pour l'éducation de sa jeune noblesse. Il avait vu, en effet, la fleur de cette noblesse se porter, à la suite des Pères, hors de France ou dans la juridiction des Parlements de Toulouse et de Bordeaux, qui *refusèrent d'imiter le Parlement de Paris*.

Ces faits nous amènent à l'aveu d'un autre persécuteur des jésuites, Marion, aveu bien maladroit, mais par là même remarquable et décisif pour le fond de la question entière. Nous citerons l'exposé curieux de M. Froment, qui ne paraît pas en avoir vu toute la portée [3].

Avant le rappel des jésuites en 1603, « *bravant l'arrêt de proscription qui les frappait*, ils faisaient pénétrer en France leurs *pamphlets* et leurs *livres*, ou tâchaient d'y pénétrer eux-mêmes sous le voile d'une *feinte apostasie*. » N'y avait-il donc pas des démissions volontaires ou imposées dans une Compagnie qui, à la différence des autres ordres, n'avait pas de prison, mais la porte de sortie ouverte? — Le Parlement défendit donc de recevoir les écoliers ou prêtres de la Société, *bien qu'ils eussent abjuré le vœu*. Le collége de Lyon avait précisément pour recteur un de leurs anciens élèves, Posan, qui avait *porté l'habit*. Les échevins demandèrent au Parlement de le leur laisser. Ils étaient d'ailleurs fidèles au roi, disaient-ils, et à l'avance soumis à la décision de la cour judiciaire. Ils ne pouvaient guère mieux disposer le Parlement à res-

[1] Sully, qui le vota, attribue à la peur la motion qu'on en fit. Mais ce ministre, quand même il n'eût pas écrit en huguenot, n'avait pas plus le grand cœur de Henri IV que sa largeur d'esprit.

[2] Réponse aux objections du président de Harlay contre le rappel des jésuites.

[3] Thèse, p. 260-264.

pecter les droits des pères de famille et de la liberté, mieux entendue que de nos jours, du moins avant ces chicanes. Marion, dit M. Froment. loua vivement leurs dispositions loyales, mais se montra inexorable à leur requête, rappelant les funestes effets des ménagements de la Cour (du gouvernement, il n'y a pas à s'y méprendre) à l'égard des jésuites. « Cette prudence moyenne et imparfaite, qui, par bonne intention, différait à leur clore ou ouvrir la porte, jusqu'à ce qu'elle y eût plus mûrement pesé, a dégénéré peu à peu en la pire partie par la légèreté et licence du peuple enclin à nouveauté, et par la connivence de nos magistrats, éblouis du lustre de leur hypocrisie..... (Posan), est-il donc seul capable de former les enfants aux bonnes lettres ? Non ! *Notre Université n'est pas si fort épuisée qu'elle ne puisse fournir un principal* et des régents catholiques à la ville de Lyon ! »

On se plaît à voir M. Froment reconnaître l'immoralité d'un reproche de l'avocat général : « Marion croit-il vraiment que les jésuites en expurgeant les auteurs latins n'aient supprimé que les *élégances ?* Est-ce comme trop élégants qu'ils ont retranché certains vers d'Horace, d'Ovide et de Juvénal ? L'avocat général dénature ici les intentions des Pères, qui respectaient dans la jeunesse une innocence que l'antiquité n'a pas toujours su comprendre, une pudeur qu'elle n'a pas toujours respectée [1]. » Cependant après avoir fait cette part à la justice, l'auteur se hâte d'ajouter immédiatement : « Mais Marion leur reproche *avec plus de raison* de s'en tenir à des études de mots et de suivre encore « les ambages de vaines questions tirées *de la lie* des docteurs scolastiques. » — L'Université n'était-elle pas précisément, dès le XVe siècle, dégénérée sous ce rapport, dans sa scolastique. N'est-ce pas a elle qu'on a reproché d'être tombée souvent dans les *questions de mots* et les « arguties, » au moment où la grande pensée, qui inspirait la Compagnie de Jésus, vint rendre à la philosophie et à la théologie un objet et des moyens bien plus sérieux. Le XVIIe siècle dont ils furent comme les principaux précepteurs, prouve d'aileurs que le goût littéraire n'y perdit rien.

Marion se montrait aussi peu moral que Pasquier, au moment où

[1] On sait que M. Michelet, professeur de *morale* et d'*histoire*, leur reprochait amèrement cette expurgation.



il attaquait sous ce rapport l'éducation des jésuites. « Les informations faites à la requête du ministère public, dit-il aux Lyonnais, ont révélé que la jeunesse courait le hasard d'être imbue de très-mauvaises mœurs; » et pour leur prouver qu'ils placent mal leur confiance, *sans s'expliquer davantage*, il conclut à ce que l'arrêt du Parlement soit exécuté et Posan appréhendé au corps. Comment conclut M. Froment lui-même sur cette oppression si brutale? « Par cet *énergique* plaidoyer, Marion *encourut*, comme Pasquier et comme Arnaud, *la haine des jésuites*. Il avait cru servir, *suivant sa conscience* et *dans les limites de sa charge*, non-seulement le *roi* et la *France*, mais encore la *cause des lettres* et l'*intérêt des bonnes études*. »

Malgré cette partialité ordinaire dont l'auteur ne se rend pas généralement compte, nous voulons rester sur la bonne impression de plusieurs aveux dictés par un sentiment de vérité, de justice, de zèle pour l'enseignement. Nous connaissions déjà du nouveau docteur ce zèle, qui s'est traduit un jour dans une belle pièce de poésie, *la Classe*, justement couronnée avec plusieurs autres lors d'un récent concours [1]. Et pourquoi donc ne sent-il pas que le règne d'un étroit monopole et des rivalités fatales à l'éducation de la jeunesse, est ou devrait être passé, et qu'un siècle qui se vante d'aspirer en tout à la liberté, à la suppression des privilèges, doit, s'il a quelque sincérité, désirer le concours de toutes ses forces vives au grand objet de l'instruction publique et de l'éducation chrétienne?

C. VERDIÈRE.

[1] Le recueil, couronné par l'Académie, a pour titre : *Rêves et Devoirs*.

CHRONIQUE

LA LIBERTÉ DU SAINT-SIÉGE ET L'ITALIE

La politique d'hypocrisie, pratiquée depuis nombre d'années par le Piémont, paraît avoir fait son temps. Est-ce la terreur de M. de Bismarck, ou la crainte de Garibaldi, qui a inspiré la récente circulaire du garde des sceaux Vigliani ? Peut-être les deux ; car le rude chancelier et le battu de Mentana ne sont que les chargés d'affaires d'une même puissance, qui devient de jour en jour plus hardie et plus exigeante, la Révolution. Il est sûr que la Prusse a mis son allié ou son protégé italien en demeure de retirer au Pape le reste de liberté qu'il lui laissait. L'Italie s'exécute : on dit, et elle n'est point fâchée de le laisser croire, qu'elle le fait de mauvaise grâce. Ses journaux officieux et nos feuilles libérales parlent de la loyauté, du courage dont elle fait preuve, en maintenant les immunités garanties au Pape contre les prétentions de l'autocrate germanique. Verrons-nous donc cette chose étrange, imprévue, que le Saint-Père soit défendu par ceux qui l'ont dépossédé de son trône ? Nous pensons que Pie IX n'aura jamais cette fortune ou ce malheur. L'Italie cédera, pour peu que l'Allemagne la presse ; elle ira aussi loin que celle-ci voudra. Dans la circulaire Vigliani, à laquelle il faudra bientôt joindre la loi « contre les abus des ministres des cultes, » les bases sont posées pour un système de violence qui formera le digne pendant de la persécution prussienne.

Enfin un ministre piémontais a osé dire ouvertement que les fameuses *garanties*, octroyées au Saint-Siége après l'invasion de Rome, « ne sauraient s'étendre, au détriment de l'État, au-delà de leurs limites légales, » c'est-à-dire au delà des bornes qu'il plaira au gouvernement spoliateur d'assigner. « L'inviolabilité du Souverain Pontife pour ses discours, quels qu'ils soient, et la

liberté qui lui est reconnue de faire afficher aux portes des basiliques et églises de Rome les actes de son ministère spirituel, n'excluent pas la responsabilité de ceux qui reproduisent par la presse ou répandent autrement ces actes, quand ils contiennent des offenses aux institutions et aux lois de l'État. » Cette responsabilité, les articles 216-218 du code pénal, actuellement proposé à la ratification du Sénat, la rendent sensible par des pénalités identiques, sinon supérieures, à celles qui fleurissent dans l'empire allemand.

Remercions le ministre de Victor-Emmanuel de la clarté qu'il apporte dans la situation. Il est bien entendu maintenant que « la voix du maître suprême de la vérité » pourra être étouffée, dès qu'elle blessera l'oreille italienne et révolutionnaire. Ainsi se révèle la valeur de ces lois, qui, « simulant un respect affecté, pour faire illusion aux fidèles, paraissaient protéger la liberté et la dignité du Saint-Siége. » Enfin, « il est prouvé une fois de plus, c'est toujours Pie IX qui parle, combien cette suprême et pleine puissance, indépendante du pouvoir et du bon plaisir de qui que ce soit, que la divine Providence avait ménagée aux Pontifes romains, leur est nécessaire pour exercer librement leur ministère spirituel dans le monde entier. » *(Allocution du 15 mars.)*

Ces graves paroles du chef de l'Église doivent servir d'avertissement aux officieux, qui colportent de nouveaux projets de compromis entre le Pape et l'Italie. Naturellement les bases de la « conciliation » seraient toujours, le sacrifice définitif du pouvoir temporel, d'un côté, et de l'autre, l'engagement de maintenir la liberté des actes spirituels du Saint-Siége contre toute pression étrangère. Ces honnêtes conciliateurs oublient une chose : la manière dont le gouvernement italien a rempli cet engagement, depuis plus de quatre ans qu'il l'a pris de fait. Le Piémont s'est donné beaucoup de mouvement, nous l'accordons, pour persuader à l'Europe qu'en dépouillant le Saint-Siége de son pouvoir temporel, il lui laissait intacte sa souveraineté spirituelle. Devant l'Europe officielle, il a réussi sans trop de peine. Parmi les puissances, les unes étaient ses complices; les autres ne demandaient rien autre chose, sinon qu'on leur fournît un prétexte « pour se laver les mains, » en d'autres termes, pour acquiescer au fait accompli. C'est à l'usage de ces diplomates honteux que fut bâclée tant bien que mal la fameuse *loi des garanties,* du 13 mai 1871. Elle sanctionnait toutes les spoliations déjà con-

mises et faisait prévoir celles qui ont suivi ; le Pape n'était plus qu'un sujet privilégié, à qui l'on voulait bien assurer l'immunité personnelle absolue, mais après lui avoir tracé le cercle et le mode de son action. Nous ne parlons pas des honneurs dérisoires et de la dotation, qu'on se flattait de lui faire accepter en compensation de sa royauté volée. Mais cette œuvre d'iniquité hypocrite, où, suivant le mot de Pie IX, « l'absurdité le disputait à l'astuce et à la dérision, » n'a trompé que ceux qui voulaient l'être.

Les prétendues garanties sont à peine votées, et déjà s'ouvre une série d'attentats qui minent directement le pouvoir du chef de l'Église. On va faire tomber une à une les anciennes institutions, fondées par les souverains pontifes pour les aider dans l'exercice de leur ministère. Les ordres religieux sont frappés les premiers ; mais le clergé séculier n'est pas plus épargné. De ses revenus tombés sous la main des spoliateurs ou grevés de taxes énormes, il ne lui reste plus de quoi se défendre de la misère. Les embarras de toutes sortes créés aux établissements d'instruction ecclésiastique aggravent de jour en jour les obstacles que rencontre la vocation des jeunes clercs. Enfin, la loi de la conscription ajoute encore à toutes ces difficultés ; au moment où nous écrivons, une mesure radicale vient d'être votée au Monte-Citorio, qui supprime ce qui restait, dans les anciens règlements, d'exemptions ou de dispenses pour les aspirants au sacerdoce. Dans le même temps, il est vrai, les prêtres qui seraient tentés de se mettre en révolte contre leurs évêques et le Pape, sont avertis qu'ils trouveront appui et protection auprès du gouvernement. C'est encore le ministre Vigliani qui leur rappelle dans sa circulaire, que « l'article 17 de la loi du 13 mai 1871 (toujours la loi des *garanties*) refuse toute efficacité civile aux actes de l'autorité ecclésiastique s'ils sont contraires aux lois de l'État ou bien à l'ordre public ou s'ils lèsent les droits des particuliers. Voilà donc la porte ouverte au *vieux-catholicisme :* Vigliani, le garde des sceaux catholique et libéral, est digne de prendre place, comme pontife de la future Église, à côté de Falk, le ministre des cultes protestant et libre penseur. Ce qui nous étonne, c'est de voir M. de Bismarck soulever tant de tempêtes contre cette loi des *garanties*, où l'on trouve de si bonnes armes contre le Pape et l'Église.

Pour compléter cette courte revue, il faudrait encore montrer

le fisc italien étendant sa main rapace jusque sur les établissements d'un caractère international, fondés par la munificence et le zèle des Pontifes romains, le plus souvent avec le concours des aumônes du monde catholique tout entier. Après le patrimoine des églises et des pauvres de Rome, le patrimoine commun de toutes les Églises et de tous les catholiques de la terre est englouti à son tour. Le Père commun des fidèles, dont la charité a besoin de prendre sa part dans toutes les grandes œuvres du bien, est réduit lui-même à vivre de l'aumône.

Il est facile de voir combien cette situation isolée, amoindrie, rend difficile et pénible l'exercice de son suprême et universel ministère. Ce n'est rien outrer de dire qu'humainement parlant, elle tend à le rendre presque impossible.

Au reste, ce résultat est bien dans le plan des modernes Machiavels. Un pape réellement souverain, exerçant dans une pleine liberté les prérogatives que lui confère la [divine constitution de l'Église, n'a point de place dans un État libéral. Mais il est infiniment trop grand pour une cité libérale, déjà occupée par un souverain, cette cité s'appelât-elle Rome, le souverain ne fût-il qu'un roi constitutionnel.

Pauvre Rome! que d'efforts sont faits pour lui arracher l'amour et le respect de son souverain légitime! En dépit de toutes les *garanties*, les feuilles libérales et officieuses ont pu, à Rome, depuis plus de quatre années, outrager impunément le caractère et la personne de Pie IX, dénigrer et tourner en ridicule tous ses actes, ameuter contre lui l'ignorance et les passions populaires.

Les théâtres font écho à la presse, et des tréteaux on a vu, avec la connivence de la police italienne, des acteurs immondes descendre dans la rue, organiser des processions infâmes, parodies sacriléges des cérémonies pontificales, et exciter la populace à mêler aux blasphèmes les imprécations contre le Vicaire de Jésus-Christ. On s'étonne, après cela, que le Pape refuse de quitter son palais et de donner à la nouvelle Rome ces spectacles, dont la splendeur religieuse attirait naguère des milliers d'étrangers.

.Quoi qu'on fasse pour les séduire ou les corrompre, les vrais Romains, ceux qui ne sont point entrés à Rome par la brèche de la porte Pia, demeurent, en grande majorité, fidèles à leur souverain légitime. Ils ne négligent pas une occasion de lui renouveler l'hom-

mage de leur inviolable attachement. La libérale *Gazzetta d'Italia* leur rend justice dans ce remarquable aveu : « Rome sera pour beaucoup d'années notre Alsace. » Par ce mot, les sentiments du peuple romain à l'égard de ses nouveaux maîtres sont suffisamment indiqués. Ajoutons un témoignage récent, que le libéralisme ne peut pas davantage récuser. Le 8 novembre dernier, les électeurs de Rome étaient appelés à choisir leurs députés au parlement italien. La conduite des catholiques était tracée d'avance : ils savaient que le vœu du Saint-Père, c'était leur abstention. Il ne restait en présence que les défenseurs intéressés du régime piémontais et les adhérents du parti révolutionnaire avancé, affichant Garibaldi comme son chef et son principal candidat. Le gouvernement fit les derniers efforts pour s'assurer la victoire. Grâce au système électoral dont l'Italie est actuellement dotée, Rome, avec ses 240,000 habitants, possédait 9,086 électeurs inscrits. Sur ce nombre, il faut en compter au moins 2,000, qui étaient à la discrétion du pouvoir. La veille seulement des élections, le préfet Gadda avait ordonné l'inscription d'office de plus de 1,300 gardes de police, gardes de prisons et autres officiers civils de ce genre. Or, qu'est-il arrivé ? Il ne se présenta que 3,935 votants. Garibaldi, nommé dans deux collèges sur cinq, obtint près de 700 voix ; tous les candidats garibaldiens ensemble, leur chef compris, recueillirent 2,236 voix. Quant au gouvernement, il ne réussit à faire passer, à grand' peine, qu'un seul de ses protégés, le juif Alatri. 1699 voix s'étaient prononcées pour l'ordre de choses présent, et combien d'entre elles appartiennent à des électeurs indépendants ? On peut affirmer que pas un Romain *de Rome* n'a donné son suffrage au gouvernement de Victor-Emmanuel. Ces chiffres parlent assez haut. Comme le fait observer la *Civiltà cattolica*, ils confirment la parole du fameux Mamiani : « Il n'y a de place à Rome que pour les papes ou pour Cola de Rienzi. »

En ce qui concerne les électeurs de Garibaldi, si l'on déduisait les étrangers, on trouverait sans doute un total assez maigre. Mais qu'on les suppose aussi nombreux que l'on voudra : ce sont là des hommes qui, s'ils sont ennemis du pape, ne haïssent pas moins la monarchie italienne. Un mot du *héros* qui est pour le moment leur idole, les déchaînerait comme un ouragan furieux contre cet édifice vermoulu. « Nous ferons tout ce que vous voudrez ! » criait la foule

qu'il exhortait au calme prudent, lors de son entrée triomphale dans la ville éternelle. Tout ce que Garibaldi *voudra*, ou plutôt tout ce que voudra pour lui la secte dont il est l'instrument, *se fera*, l'on peut en être sûr. Les adroits politiques qui gouvernent aujourd'hui l'Italie libérale en sont bien persuadés. Aussi les a-t-on vus, députés, ministres, autorités de tout degré, réclamer l'un après l'autre l'honneur de présenter leur hommage au héros, « incarnation glorieuse de la Révolution, » et rechercher son alliance, il faudrait dire sa faveur. Garibaldi est aujourd'hui roi de Rome plus que Victor-Emmanuel. Le roi piémontais se flatte peut-être d'avoir gagné son rival, de l'avoir enchaîné avec son influence à la fortune de sa monarchie. Si l'entrevue, où il a rendu au roi de la révolution des honneurs souverains, lui a laissé cette illusion, l'illusion sera courte. D'ailleurs, Garibaldi n'a pas tardé à déclarer au monde qu'il restait « l'ancien révolutionnaire de 1849. — Je suis toujours révolutionnaire, a-t-il ajouté, quand il s'agit de changer du mal en bien. » Ces paroles trouveront leur commentaire quand le « héros des deux mondes » jugera l'heure venue de réaliser son rêve de la république « sociale et universelle. » Pour le moment, on le dit tout occupé de projets de haute utilité publique. Il n'aspire à rien moins qu'à devenir un second Romulus, à refaire la vieille Rome avec l'aide de ses compagnons d'armes, — un peu larrons, comme les premiers Romains. Nous verrons qui paiera.

Réservé sur la politique, Garibaldi l'a été beaucoup moins sur la « question religieuse. » Il n'a pas voulu différer de lancer sa déclaration de guerre contre la papauté et sa religion, qu'il appelle, lui, comme Tacite, une « superstition. » Ce n'est pas qu'il ait de la haine contre la papauté; il le dit, du moins, et il veut bien reconnaître que, « dans les commencements de son institution, elle a rendu des services : ne lui devons-nous pas la conservation de beaucoup de *monuments* et de baucoup de *manuscrits*, lesquels autrement seraient perdus? — Mais aujourd'hui la papauté *a fait son temps:* le moment est venu de substituer à la religion de la *superstition* la religion du *vrai*. » Et voici l'exhortation pratique qui termine ce discours, sans doute appris dans les loges maçonniques : « Ouvriers, je vous le répète, élevez vos enfants dans la religion de la vérité, et non pas dans celle de la papauté, qui doit finir comme ses prédécesseurs, les sacrificateurs de Jupiter et de

Vénus. » Voilà donc le divin objet du culte catholique assimilé aux idoles impures du paganisme! Mais à Rome « le blasphème n'est pas un fait punissable, » le ministre de grâce et justice, l'auteur de la circulaire tant citée, le déclarait naguère (8 mars) au sénat italien. Il est vrai, le nouveau code, élaboré par ce ministre libéral, dans certains articles récemment votés, édicte des peines sévères contre les offenses aux cultes reconnus par l'État. Mais cette loi n'est point faite pour Garibaldi ni en faveur du catholicisme. Le gouvernement usurpateur croit affermir sa triste conquête par tous les coups qu'il porte à *la religion du pape.* Il a ouvert sa capitale à toutes les sectes; neuf temples protestants s'élèvent aujourd'hui dans la grande cité catholique. Ce sont autant de chaires où retentit l'insulte contre le catholicisme et son chef, variée par l'éloge du libéralisme moderne. Heureusement, le protestantisme, froid et glacé, a peu de prise sur l'âme italienne. Bien plus désastreuse est l'action de la secte maçonnique. Elle aussi vient d'établir son *temple* aux bords du Tibre, un temple où l'on trouve, en place d'insignes religieux, les statues d'*Hercule*, de *Vénus* et de *Minerve*, qui sont, écrit le *Diritto* maçonnique, « pour ainsi dire, les dieux *Lares* de la maçonnerie. » En revanche, on y pratiquera le culte et l'on y préparera le règne du *vrai,* dont parlait Garibaldi.

C'est aussi la *religion du vrai* qui inspire les journaux libéraux de Rome. Tous, depuis le *Fanfulla*, bouffon de cour, chargé d'amuser le Quirinal, jusqu'à la *Capitale*, organe principal de Garibaldi et des forçats en rupture de ban, se sont donné la mission de déverser le mépris et l'outrage sur tout ce qui reste à Rome de saint, de pur, de respectable. Quant à la manière dont ils s'en acquittent, on peut s'en fairé une idée, lorsqu'on entend le procureur genéral Ghiglieri s'écrier dans son discours d'inauguration de l'année judiciaire 1875 : « Combien de fois ne nous arrive-t-il pas de voir à Rome vilipendés les noms les plus honorés et les plus honorables ! » Muis pourquoi s'en étonner, quand, parmi les noms qui, dans la ville sainte, sont le plus librement traînés dans la fange, il y a d'abord le nom sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis le nom vénérable de son Vicaire? Ce qu'il y a de plus triste, c'est que le gardien en titre de la justice et de la morale publique, n'a point d'armes pour arrêter ni pour châtier de pareils excès. Car voici comment M. Ghiglieri répondait déjà en février 1873 au cardinal

Patrizi, vicaire de Pie IX, qui avait cru devoir se plaindre à lui des blasphèmes et des impiétés horribles, que la *Capitale* vomissait tous les jours contre le Sauveur. « Votre Éminence ne peut ignorer que l'article 2 de la loi du 13 mai 1871 proclame la pleine liberté de discussion sur les matières religieuses. » C'est encore la *loi des garanties* qui est ici invoquée en faveur de la liberté du blasphème et de la diffamation sacrilége. Étrange dérision ! le même magistrat, et cette loi demeurant toujours en vigueur, est aujourd'hui chargé d'appliquer la circulaire Vigliani contre la liberté de la prédication catholique et de la parole du Pape ! Il n'y manquera point. Et pourtant ce Ghiglieri est ce qu'on appelle un libéral honnête, modéré. Il n'en est pas autrement de son chef, Vigliani : celui-ci même s'était donné l'honneur, lors de la discussion de la loi des garanties, de soutenir avec quelque courage, bien que sans succès, plusieurs amendements favorables à la liberté de l'Église. Mais les hommes qui gouvernent l'Italie ne sont-ils pas des libéraux, des modérés, *moderati*, plusieurs même des libéraux se disant catholiques ? L'Italie moderne est une terre classique du libéralisme. Aussi bien nul pays ne ressent d'une manière plus lamentable les effets de cette peste. Il y a de quoi s'édifier largement à ce sujet dans les statistiques criminelles, dans les aveux et les plaintes, dont retentit le Parlement romain. Plaintes inutiles, parce que nul ne sait voir le remède, ou que du moins nul n'ose en demander l'application. *Reddatur ablatum :* c'est la première condition d'une entente avec le Saint-Père; il sera encore possible, pourvu que l'Italie le veuille, d'en faire le point de départ d'une vraie et légitime *unité*.

J. BRUCKER.

Le Gérant: C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

LIBÉRALISME ET CÉSARISME

— SUITE —

III. — LE LIBÉRALISME RADICAL ET LE CÉSARISME DÉMOCRATIQUE

Il est deux points que nous pouvons considérer comme acquis à notre cause : l'identité du césarisme démocratique avec le libéralisme radical, le lien logique entre ce dernier système et les principes admis par le libéralisme modéré. Un de nos plus savants adversaires, M. Fitzjames Stephen, nous a épargné la peine de fournir la démonstration de ces deux vérités importantes. S'appuyant sur le principe proclamé par toute l'école libérale que l'État est souverain en tout ce qui touche à l'ordre extérieur, il en a conclu que, dans les questions relatives à cet ordre, les prétentions des religions et des sacerdoces, quels qu'ils soient, doivent être considérées comme non avenues. En tenant ce langage, l'avocat du libéralisme radical a été le fidèle interprète des pensées et des tendances de tout son parti. Plus logiques et plus francs que les libéraux modérés, les radicaux ne cachent pas leurs prétentions en ne nous laissant pas la moindre illusion sur la liberté qu'ils nous préparent. Dès qu'ils seront les maîtres, ils ne souffriront pas que l'État pactise avec une religion quelconque et lui reconnaisse, dans l'ordre extérieur, aucune autorité, ni aucun droit. A leurs yeux, il n'y a pas de droit en dehors de la volonté générale, dont l'État est le représentant. C'est donc à tort qu'on distingue deux ordres dans la société : l'un spirituel et l'autre temporel ; il n'y a qu'un seul ordre social, sur lequel l'État exerce une juridiction illimitée.

Ne refusons pas à M. Stephen la justice qu'il nous a rendue. Reconnaissons qu'il y a une cohésion parfaite entre toutes les

parties de son système. C'est une vigueur de logique qui fait de lui un auxiliaire extrêmement précieux; car, en prouvant la connexion nécessaire du principe libéral avec le césarisme démocratique, il a grandement simplifié notre tâche.

Nous n'avons plus à discuter. Il suffira de constater les tendances du césarisme démocratique pour prouver qu'en rendant son triomphe inévitable le libéralisme prépare à la société humaine la plus effrénée, la plus abjecte et la plus oppressive de toutes les tyrannies.

Si hyperboliques que paraissent ces expressions, nous allons en faire toucher au doigt la parfaite exactitude.

I

Le premier caractère du césarisme démocratique, c'est qu'il est athée, et par conséquent affranchi du frein puissant que la religion imposait aux despotes les plus redoutés. En niant l'autorité directive de l'Église catholique, le libéralisme a brisé ce frein, le seul capable d'arrêter les hommes investis du suprême pouvoir. Car, c'est un fait manifeste, en dehors de la croyance catholique, il n'y a plus aujourd'hui aucune doctrine religieuse qui résiste aux attaques du libre examen. On voit encore, grâce à Dieu, bon nombre d'esprits distingués conduits par la science à embrasser notre foi; mais peut-on citer un seul homme que la science ait converti à une autre religion? N'est-il pas notoire que le protestantisme dogmatique voit tous les jours diminuer le nombre de ses adhérents! Les inconséquences dont il fourmille, mises à nu par la libre discussion, le rendent de plus en plus impuissant à convaincre les esprits et par conséquent à dominer toutes les volontés et à gouverner les masses. Ce n'est donc pas un protestantisme quelconque qui héritera de l'autorité sociale enlevée à l'Église catholique. Si peu gênantes qu'aient été pour les gouvernements les Églises établies, on tend partout à s'en défaire et leurs jours sont comptés. La société dans son action collective veut devenir complétement laïque, c'est-à-dire athée, et elle le deviendra sans aucun doute, si elle ne redevient pas catholique.

Dans un pareil état de choses, quelles garanties peut conserver la conscience contre l'oppression du pouvoir souverain? aucune. Aussitôt que l'État cesse d'adorer Dieu, il se fait dieu et il contraint ses sujets de l'adorer. Faite pour s'assimiler à Dieu en s'anéantissant devant son infinie majesté, notre nature est tourmentée par deux penchants qui deviennent contradictoires dès qu'elle se sépare de Dieu : le besoin d'adorer et de se faire adorer. Du moment qu'il renonce à chercher sa vraie divinisation dans l'amour du Dieu véritable, l'homme est poussé par son orgueil à se faire dieu ou par sa faiblesse à se prosterner devant la créature. L'histoire sainte et l'histoire profane s'accordent à nous expliquer, par la perversion de ce penchant, la première chute de l'homme et toutes les dégradations qui en ont été la suite. La statue de Nabuchodonosor et l'apothéose des césars romains ne sont que les formes les plus saillantes de cette idolâtrie du pouvoir souverain, que le libéralisme tend à ramener sur la terre. Ce point a été parfaitement mis en lumière par le défenseur protestant des catholiques d'Allemagne. « La maxime (libérale) que tout droit émane de l'État,—et non de l'Église,[interprète et gardienne de la révélation divine — nous ramène au plus grossier paganisme et à son intolérable tyrannie. C'est pour maintenir cette tyrannie que Rome païenne mit à mort les chrétiens qui refusaient d'offrir des sacrifices et de l'encens aux empereurs. Au fond, les persécuteurs païens du christianisme s'intéressaient fort peu à leurs empereurs, vrais épouvantails pour la plupart, que leurs sujets païens renversaient et mettaient à mort avec la plus grande facilité. Les idoles des dieux n'inspiraient elles-mêmes à leurs adorateurs qu'un très-médiocre respect. Mais ce à quoi ils attachaient une extrême importance, c'est le maintien de la maxime « que tout droit émane de l'État; » c'est par conséquent l'omnipotence de l'État et l'empire illimité de la société sur l'individu. Pratiquement, ils n'avaient autre dieu que l'État, Rome était leur idole et ils faisaient une guerre à mort au christianisme, parce qu'ils avaient le pressentiment que, par les principes de liberté qu'il avait apportés au monde, il vaincrait à la fois les tyrans païens et leurs esclaves... Tel est l'affreux esclavage dans lequel tend à nous précipiter de nouveau l'omnipotence de l'État et la souveraineté sans limite de l'auto-

rité humaine (proclamée par le libéralisme). Et cet esclavage ne sera que plus rigoureux, loin de devenir plus doux, lorsque l'omnipotence de l'État aura passé des empereurs et des rois à la vile multitude, comme on peut le lire en caractère de feu et de sang sur les ruines amoncelées par la Commune de Paris [1]. »

Mais le libéralisme réclame contre cette accusation ; car, si d'un côté il reconnaît la suprême puissance de l'Etat, de l'autre il proclame hautement l'indépendance de la conscience individuelle. L'école américaine, nous l'avons vu, se trouve en ce point, d'accord avec le libéralisme catholique ; et cette tendance est puissamment aidée par les traditions de la race anglo-saxonne, toujours si jalouse de la liberté individuelle. Aussi, dans un travail, publié en 1863 par la *Revue des Deux Mondes,* M. le duc Albert de Broglie invite-t-il les libéraux de toutes les nations et de toute nuance à former une ligue pour soutenir les droits de l'individu contre le despotisme menaçant de l'État [2]. Naguère, en Angleterre, dans la Revue qui servit de tribune à la controverse relative au césarisme, un libéral modéré indiquait le même moyen comme le seul capable de nous préserver de la tyrannie de l'État radical, auquel nous conduit « la réaction générale de l'ère moderne. — « Dans ces circonstances, dit-il, nous ne devons laisser échapper aucune occasion de soutenir que la vie humaine n'appartient en entier ni à l'Église ni à l'État ; qu'il y a dans l'âme de l'homme une région séparée et réservée, que ne peut fouler aucun pied humain [3]. »

Vous soutiendrez cela, rien de mieux : mais la question est de savoir quel moyen vous donnerez à la conscience pour défendre ses droits contre les empiétements du pouvoir public. S'il n'existe en dehors de l'État et de l'individu aucun pouvoir supérieur, devant lequel gouvernants et gouvernés soient responsables de leurs actes, comment empêcherez-vous les premiers, qui ont en main la force, de s'en servir pour écraser les seconds ? Ne leur dites-vous pas que c'est à eux seuls qu'il appartient de

[1] *Kaiser und Papst*, p. 72.
[2] Voyez l'article publié dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1863 : *Un réveil libéral en province.*
[3] *Contemporary review*, july 1874, p. 278 ; article de M. Alex. Taylor Innes.

fixer les limites de leur pouvoir? De grâce, vous qui êtes des hommes pratiques, prenez donc vos semblables comme ils sont, avec leurs penchants et leurs vices. Ce n'est pas une humanité idéale qu'il s'agit d'organiser, mais l'humanité telle que nous la connaissons. Aussi longtemps que cette humanité restera ce qu'elle est, la fascination du pouvoir suprême sera, pour elle, de toutes les ivresses, la plus séduisante et la plus dangereuse. Pour refréner les entraînements de cette ivresse, le christianisme avait donné, comme sauvegarde à la conscience des sujets, l'autorité d'un Dieu dans le ciel et la voix de l'Église sur la terre. Que pouvez-vous substituer à ce double frein que vous êtes si fiers d'avoir brisé? L'amour platonique de la liberté et de la justice, des théories dénuées de toute sanction, des phrases sonores! En vérité, s'il ne s'agissait pas du sort de la société entière, on pourrait vous souhaiter de recueillir les fruits de vos systèmes insensés. Mais ce que nous ne pouvons désirer n'est malheureusement que trop à craindre; et le jour n'est peut-être pas éloigné où le radicalisme, mis par vous en possession du pouvoir souverain et tournant contre vous-mêmes vos théories, vous contraindra d'en reconnaître la folie et le crime.

II

Tel sera, en effet, le second caractère du régime par lequel le libéralisme s'apprête à remplacer le règne social de Jésus-Christ. Ce sera le règne de la populace, et, par conséquent, la servitude à laquelle il nous condamnera sera, de toutes les servitudes, la plus abjecte. Nous avons acquis bien de l'expérience depuis le jour où le chef de l'école doctrinaire s'écriait avec un accent de triomphe : « La démocratie coule à pleins bords. » Nous avons pu analyser les eaux de ce torrent et les alluvions qu'il dépose dans les sociétés sur lesquelles il se répand.

Il n'y a pas ici deux opinions, et il est inconcevable qu'un homme aussi clairvoyant que M. Stephen n'ait pas aperçu cette conséquence de son système. On comprendrait encore que les libéraux de son espèce fissent bon marché de l'influence de la reli-

gion, s'ils étaient assurés de pouvoir hériter de cet attrayant patrimoine. Qu'il leur paraisse « monstrueux » qu'un sacerdoce quelconque prétende diriger l'humanité, qu'ils attribuent à la sagesse humaine le droit de dire le dernier mot dans les questions sociales, rien de mieux, à leur point de vue, aussi longtemps que la sagesse humaine les reconnaîtra pour ses représentants. Mais comment ne voient-ils pas que le développement de leurs principes amène un état de choses où leur supériorité intellectuelle sera traitée absolument comme ils traitent la supériorité morale de l'Église ; où le *profanum vulgus* qu'ils méprisent, devenu souverain en vertu de leurs principes, trouvera monstrueux, à son tour, qu'une minorité insignifiante prétende le gouverner, lui qui est l'humanité ? N'entendent-ils pas les observateurs même les moins hostiles à la démocratie signaler cette tendance qui se manifeste jusque dans son *Eldorado* d'Amérique, la tendance à jalouser toutes les influences supérieures et à faire prévaloir les instincts les plus bas ? Ne parlons pas de la Commune de Paris, où l'on refuserait peut-être de voir autre chose qu'une exception ; mais nos dernières élections municipales n'ont-elles pas révélé dans presque toutes les villes de France la force de la tendance que je signale ? Ne sont-ce pas les influences les plus viles, n'est-ce pas la lie du parti démocratique qui a fait la loi ? Lorsque la propagande radicale aura corrompu les campagnes comme elle a fait des villes (et cette œuvre est déjà très-avancée), est-ce M. Gambetta que le suffrage universel portera au pouvoir ? non ; l'ex-dictateur sera jugé trop aristocrate, et nous verrons surgir, encore une fois, des bas fonds de la démocratie, les hideuses figures que la Commune de Paris avait élevées sur le pavois. Tels sont, à moins que Dieu ne fasse un miracle, les autocrates que le libéralisme prépare et qui auront le droit de dire le dernier mot dans toutes les questions sociales.

Mais cette considération touchera sans doute assez peu M. Stephen et les libéraux étrangers à la France. Ils diront que la servitude honteuse dont la démagogie nous menace n'est pas le résultat de leurs principes, mais de l'acte de folie que nous avons fait en proclamant le suffrage universel. Il y a longtemps que le libéralisme anglais savoure, en contemplant les convul-

sions du libéralisme continental, le délicieux plaisir du sage de Lucrèce :

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terra durum alterius spectare laborem.

Qu'il prenne garde, pourtant, car l'orage pourrait bien l'atteindre sur son rocher ; et le péril n'est peut-être pas aussi éloigné qu'il se l'imagine. Voici un libéral de profession, M. W. R. Greg [1], qui va lui prouver par des faits et par des chiffres non pas seulement que le triomphe de la démagogie est à craindre en Angleterre comme en France, mais qu'au delà comme en deçà de la Manche, ce triomphe est légalement consommé.

La plupart de nos lecteurs seront étonnés d'apprendre que, en 1867, s'est accomplie, en Angleterre, une révolution bien plus radicale que celle qui précipita les Stuarts du trône ; que, cette année-là, une loi proposée par le ministère conservateur a transféré la prépondérance politique de la classe des propriétaires à celle des prolétaires [2]. C'est pourtant ce que nous démontre M. Greg. Il part de cette donnée incontestable que, dans l'organisation actuelle de l'Angleterre, le suprême pouvoir appartient, de fait, à la chambre des députés. Or, cette chambre, plus ou moins dominée jusqu'ici par des influences aristocratiques, a été livrée par M. Disraéli à la démocratie. Lorsque la loi de 1867 aura produit tous ses résultats, le corps électoral se composera d'environ sept millions d'électeurs, parmi lesquels cinq millions seront prolétaires et deux millions seulement propriétaires [3]. Il s'en faut de beaucoup que, dans les premières élec-

[1] *Rocks ahead or the warnings of Cassandra*, by W. R. Greg. — Cet ouvrage avait d'abord été publié en trois articles dans la *Contemporary review*.

[2] Nous entendons ici par prolétaires les hommes qui, n'ayant pas de propriété immobilière, vivent du salaire de leur travail. Le bill de M. Disraéli a étendu le droit de suffrage à cette classe en l'attribuant à tous ceux qui, dans les villes, occupent une maison, soit comme propriétaires, soit comme locataires. C'est ce qu'on nomme *the household suffrage*. Les chefs des deux partis conviennent qu'il faudra tôt ou tard généraliser cette mesure et accorder aux *householders* de campagne le droit qui est aujourd'hui réservé à ceux des villes. La révolution alors sera complète, et l'Angleterre sera entièrement démocratisée.

[3] D'après M. Greg, il n'y a encore que 2157000 électeurs inscrits sur les registres électoraux. La différence entre ce chiffre et celui de 7 millions s'explique parce que 1° tous les *householders* ne se sont pas fait enregistrer ; 2° tous les ouvriers qui peuvent devenir électeurs en devenant *householders* n'ont pas rempli cette con-

tions faites sous l'empire de cette loi, tous les électeurs prolétaires aient usé d'un droit encore nouveau pour eux. Mais il serait téméraire d'espérer qu'ils seront longtemps avant d'acquérir la conscience de leur pouvoir, ou qu'ils n'en useront pas pour faire prévaloir les tendances communes à toute la démagogie européenne. Les succès obtenus dans les autres contrées lui montrent ce qu'elle peut en Angleterre, où les richesses de l'Église établie et l'énorme inégalité des fortunes lui offrent des appâts si séduisants. D'après M. Greg, la nouvelle organisation du suffrage doit avoir naturellement pour résultat :

1° De mettre le pouvoir aux mains de ceux qui ne peuvent rien comprendre aux questions politiques et qui sont portés, par une pente naturelle, à préférer leurs intérêts particuliers aux intérêts généraux;

2° De livrer cette masse, qui possède le pouvoir souverain et qui est incapable d'en faire un usage éclairé, à la ruse des courtiers d'élections et à l'exploitation des ambitieux qui stimuleront avec moins de scrupule les plus mauvais instincts;

3° De restreindre les choix raisonnables aux influences acquises et d'écarter de la vie publique les jeunes gens de talent, mais encore inconnus, qui pourraient se former à l'art difficile de gouverner;

4° De paralyser et de démoraliser les rares hommes de mérite qui pourront encore entrer au parlement. Un parlement ne saurait être meilleur que le corps électoral duquel il tient l'existence.

Après avoir déduit avec une grande force de raison ces conséquences plus que probables de l'ascendant progressif de la démocratie, l'écrivain libéral conclut ainsi : « On objectera que si les vues exposées dans ces pages sont exactes, la perspective qui s'ouvre devant le monde civilisé, n'est rien moins que repoussante. Si le progrès de la démocratie conduit réellement aux conclusions que je viens d'indiquer ; si la tendance à faire descendre graduellement le pouvoir politique et le contrôle de la législation entre les mains des classes les moins éclairées, doit

dition ; 3° les 500000 *householders* de campagne n'ont pas encore le droit de suffrage.



avoir pour effet de rendre le gouvernement et les lois moins sages et moins bienfaisantes, — puisque, dans tous les pays de l'Europe et dans l'Amérique, le courant social suit cette direction, — nous ne pouvons guère prévoir pour l'avenir autre chose qu'une décadence progressive dans tous les plus nobles éléments de la vie nationale. — Je ne puis contester la justesse de cette déduction; et la force de l'argument n'est sûrement point ébranlée par les résultats des progrès qu'a faits la démocratie, durant ces cinquante ou soixante-dix dernières années, en France, en Espagne, en Suisse, en Belgique, aux États-Unis et ailleurs. Impossible de deviner de quel côté se produira une réaction ou quel est le *Deus ex machina* qui interviendra pour nous sauver. Ceux-là me paraissent avoir plus de foi que de philosophie, qui espèrent vaguement que la récolte ne suivra pas les semailles et que les causes dont l'efficacité ne s'est jamais démentie dans le passé seront miraculeusement neutralisées dans l'avenir. Il est *possible* que l'éducation des écoles, l'éducation de la vie, l'éducation des châtiments et des avortements amène, avec le temps, les classes moins éclairées à se démettre des fonctions que d'autres sont plus capables de remplir. Mais l'aurore de ce jour meilleur ne projette point encore le moindre rayon sur les ténèbres de notre ciel; et s'il se lève jamais, — ce que j'espère, en tremblant comme tant d'autres, — ni l'écrivain, ni les lecteurs ne vivront assez pour se réjouir à l'éclat de son soleil [1]. »

Voilà donc à quoi se réduisent les espérances du libéralisme, lorsqu'il consent à raisonner de sang-froid ; voilà ce qu'il promet aux peuples soustraits par lui à la royauté de Jésus-Christ et à la maternelle direction de l'Église : « une décadence progressive de tous les plus nobles éléments de la vie nationale. »

Ces « meilleurs représentants de la sagesse humaine, » à qui M. Stephen remet la suprême décision de toutes les questions sociales, « relatives soit à la politique, soit à la religion, soit à la science, » nous venons d'apprendre quels ils seront bientôt dans tous les États civilisés : ce seront les hommes les plus habiles à flatter les bas instincts de la populace. Quand cette heure sera arrivée, et elle est prochaine, quand les peuples jadis chré-

[1] *Contemporary review*, march 1874, p. 882.

tiens seront broyés sous le rouleau de fer de ce césarisme populaire, ils sauront ce qu'ils doivent au libéralisme; sans doute alors ils ouvriront les yeux.

Telle est notre espérance, mieux motivée, croyons-nous, que celle de l'écrivain libéral. Elle est fondée sur la bonté de Dieu qui « a fait guérissables les nations de la terre » et qui transforme en remèdes les suites mêmes de leurs maladies morales. Dieu semble vouloir hâter pour l'Europe chrétienne cette cure douloureuse, en permettant que nous précipitions l'action dissolvante du principe libéral par des actes de véritable folie, car il est impossible de qualifier autrement l'établissement du suffrage universel en France et la transformation radicale du corps électoral en Angleterre. Ce sont des folies logiques. Partant d'un principe faux, nous sommes amenés à des conséquences désastreuses devant lesquelles notre intérêt nous conseille de reculer, mais que notre erreur nous contraint d'embrasser. On ne saurait expliquer autrement l'impuissance de notre assemblée souveraine à répondre par une bonne loi électorale au besoin le plus urgent de la société agonisante. Les excellentes intentions de la majorité de ses membres se débattent vainement contre cette fatalité que nous a créée le libéralisme ; et, tant que nous n'aurons pas renoncé franchement aux principes d'où dérivent tous nos maux, nous ferons de vains efforts pour y porter remède. Résignons-nous donc à être punis par où nous avons péché, et à voir le libéralisme qui nous a soulevés contre la royauté sociale de Jésus-Christ, nous assujettir à l'avilissante tyrannie de la canaille.

III

Il nous reste à prouver que cette tyrannie sera inévitablement oppressive, et nous n'avons pas besoin pour cela de longs raisonnements.

Le césarisme moderne est oppressif, d'abord parce qu'il est démocratique. Il nous ramène à l'ère des césars païens. Les césars chrétiens de Byzance et du moyen âge, par cela même qu'ils prétendaient tenir du ciel leur pouvoir absolu, imposaient un frein à leurs caprices. L'idée de Dieu est par trop contraire à

la tyrannie pour que celui qui la proclame ose tout se permettre. Aussi le césarisme pur exclut-il cette idée. Pour lui, tout droit vient du peuple, et il ne reconnaît pas de limites à son pouvoir sur chacun des membres de la communauté, par là même qu'il est investi des droits de tous. *Quod principi placuit legis habet vigorem, utpote cum lege regia quæ de imperio ejus lata est, populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat* [1]. Au mot de *prince*, substituez le mot plus générique *État*, et vous aurez la maxime fondamentale du césarisme moderne. Le *Contrat social* de Rousseau n'est que le commentaire de cette maxime. Quelle barrière opposer aux excès d'un pouvoir qui s'appuie sur une pareille base ? Écoutons M. Périn : « Lorsque la souveraineté ne remonte pas plus haut que ce monde, lorsqu'on en place la dernière raison dans la liberté des individus qui composent la société, tout le droit est dans le peuple, aussi bien que toute la force. Alors la force prétend être le droit ; et elle l'est en effet, car on ne saurait, en pareille hypothèse, définir ce que veut la liberté de tous, qu'en faisant le compte des volontés individuelles ; c'est alors le nombre qui règne et qui décide du droit ; or, le nombre, c'est la force. Le peuple, qui est le nombre, peut tout ce qu'il veut... L'autocratie n'entend pas tenir son droit du peuple ; elle s'impose à lui en vertu d'un droit qu'elle prétend tenir d'en haut. Pour les césars, c'est de tous, c'est-à-dire d'en bas, que vient le pouvoir. C'est l'autocratie du peuple qui les fait souverains [2]. Ils règnent sur tous, comme chacun dans la masse règne sur soi-même. Chaque homme trouve en César un autre lui-même ; en lui obéissant, il ne croit faire que sa volonté propre. De là, l'incalculable puissance du césarisme ; et de là aussi la prodigieuse fragilité du règne des Césars, qui disparaissent tout d'un coup quand le souffle populaire qui les avait élevés se tourne ailleurs [3]. »

On nous objectera peut-être que les tendances présentes de la

[1] Ulpien, lib. I, q. *de Constit. princip.*, cité par Terrasson, *Histoire de la jurisprudence romaine*, p. 241, et par Mgr Manning dans son mémoire sur *le Césarisme et l'ultramontanisme*.

[2] Ceci explique pourquoi le césarisme monarchique prend pour devise *l'appel au peuple*.

[3] *Les lois de la société chrétienne*, t. II, p. 148.

société sont plus généralement dans le sens du gouvernement parlementaire que de la monarchie absolue, et que, sous ce rapport au moins, le césarisme moderne est moins menaçant pour la liberté. Nous pourrions peut-être contester le fait d'où l'on tire cette conséquence. L'histoire du dernier siècle ne prouve-t-elle pas que la monarchie absolue est le terme inévitable de la république radicale ; et les États-Unis eux-mêmes, cette république modèle, ne manifestent-ils pas des signes nombreux de cette tendance vers la concentration du pouvoir ? Il est vrai, le césarisme démocratique conserve plus ou moins longtemps les formes du régime parlementaire. Offre-t-il pour cela plus de garantie à la liberté ? Au contraire : les dangers qu'il lui fait courir sont plus graves encore. Notre grande Révolution l'a trop bien prouvé : la tyrannie d'une assemblée est plus redoutable que celle d'un individu. La raison en est claire : si pervers que soit un despote, il ne saurait perdre entièrement la conscience de sa responsabilité. Son intérêt, d'ailleurs, s'identifie nécessairement, dans une certaine mesure, avec celui de l'État, et cela suffit pour le détourner de porter des coups propres à tarir les sources de la prospérité publique. Ce double sentiment affecte dans une mesure bien moindre les membres d'une assemblée. Chacun d'eux abriet sa responsabilité individuelle sous la responsabilité anonyme de l'ensemble. Ne faisant que passer au pouvoir, ils s'inquiètent fort peu de l'avenir ; et, aux époques de révolution surtout, la peur qu'ils s'inspirent les uns aux autres pousse les plus faibles à chercher leur sécurité dans des violences auxquelles leur nature, livrée à elle-même, répugnerait. Dieu préserve nos libéraux modérés de goûter, sous une nouvelle Convention, les fruits de ce régime parlementaire, pour l'amour duquel ils ont repoussé les libertés que leur offrait la monarchie chrétienne !

IV

Déjà très-menaçant pour la liberté, en tant qu'il est démocratique et parlementaire, le césarisme moderne promet d'être impitoyable en sa qualité de *radical*. Ce mot est tout un programme.

Il montre que ceux qui s'en parent comme d'un diadème sont résolus à ne respecter aucune tradition, à ne faire grâce à aucun droit acquis. Ils iront jusqu'aux *racines* de l'ordre social actuel et rebâtiront la société de fond en comble. Tous, peut-être, en s'attribuant ce titre, ne sont pas également sincères; tous ne sont pas également résolus à réaliser dans son entier le programme qu'il résume. Les uns, en refondant l'ordre politique, respecteraient volontiers les bases de l'ordre social, la propriété et la famille. Parmi ceux qui demandent une reconstitution de la propriété, il en est qui se contenteraient de supprimer la transmission par héritage. Certains ennemis de la famille se bornent à réclamer le droit de divorce. Dans le radicalisme, qui est le libéralisme extrême, il y a encore des modérés. Mais ceux-là sont en contradiction ouverte avec leur principe; et, par le nom même dont ils se parent, ils donnent raison contre eux à ceux qui sont plus radicaux. La même force qui les fait triompher du libéralisme modéré les condamne à succomber sous la violence plus logique du radicalisme extrême. De même qu'en religion le principe protestant du libre examen fait nécessairement prévaloir la négation complète sur toutes les affirmations tronquées, ainsi la négation de l'autorité divine, qui est le principe libéral, désarme tous ceux qui essaient de mettre des bornes à la tyrannie du pouvoir humain.

Il n'est donc pas d'oppression qui ne soit justifiée par ce principe ; d'un autre côté, il n'est pas de vexation qui ne soit facilitée au césarisme moderne par une qualité qui le distingue essentiellement du césarisme ancien: c'est qu'il est bureaucratique.

Impossible de nier les immenses progrès accomplis sous ce rapport, durant les derniers siècles. Les perfectionnements de notre réseau administratif ne sont comparables qu'à ceux de notre artillerie; et, en fait de moyens d'oppression comme d'instruments de destruction, les peuples anciens, comparés à nous, n'étaient que des enfants. Les tyrans d'autrefois ne manquaient pas, il est vrai, d'instruments de supplice pour torturer leurs victimes; mais, pour les saisir dans les réduits les plus reculés, ils n'avaient pas à leur disposition le savant appareil de la police moderne. A mesure que le libéralisme a affaibli dans les mains de

l'Église le nerf de la répression morale, les gouvernements ont acquis des moyens de répression matérielle inconnus aux sociétés anciennes. La théorie des deux thermomètres si éloquemment développée par Donoso Cortès trouve ici son application. « Après avoir détruit toutes les franchises des âges chrétiens, après s'être faits absolus et tout puissants, les gouvernements voulurent avoir des millions de bras pour exercer cette toute-puissance. Ils créèrent donc les armées permanentes. Ils ne s'en tinrent pas là. Ils dirent : Nous avons un million de bras, et cela ne nous suffit pas ; nous avons besoin d'un million d'yeux : et ils eurent la police. Ce ne fut pas le dernier progrès : le thermomètre de la répression politique devait monter encore, parce que, malgré tout, le thermomètre religieux descendait toujours. Ce ne fut pas assez pour les gouvernements d'avoir un million de bras, un million d'yeux, ils voulurent avoir un million d'oreilles ; et ils eurent la centralisation administrative par laquelle tous les cris et tous les murmures viennent aboutir au centre du gouvernement. Cela ne put encore suffire ; le thermomètre religieux baissant toujours, il fallait que le thermomètre politique montât plus haut ; et il monta. Les gouvernements dirent : Pour réprimer, nous n'avons pas assez d'un million de bras, d'un million d'yeux, d'un million d'oreilles ; il nous faut plus encore : il nous faut le privilége d'être au même moment présents sur tous les points de notre empire. Et ce privilége ils l'obtinrent, le télégraphe fut inventé [1]. »

Tels sont les engins formidables dont va se trouver armée la démagogie, lorsque, en vertu du principe libéral, elle se saisira légalement du souverain pouvoir. Nous le demandons, quelle défense la liberté pourra-t-elle opposer à de pareilles armes ? Dans quel réduit assez caché, la conscience ira-t-elle chercher un abri ? Les catacombes, où ne purent pénétrer les séides de Dioclétien, n'auraient pas de ténèbres assez profondes pour la dérober aux poursuites de l'État moderne.

[1] *Discours sur la dictature*, prononcé à la Chambre des députés de Madrid, le 4 décembre 1849 (*Œuvres de Donoso Cortès*, vol. I, p. 329).

V

Un dernier trait achève de caractériser le césarisme démocratique. Ce qui mettra le comble à sa tyrannie, c'est qu'il sera cosmopolite. La franc-maçonnerie lui a préparé les voies, en unissant ensemble par le lien d'une commune haine tous les ennemis de l'Église, à quelque nation qu'ils appartiennent. Mais, composée en grande partie de bourgeois, cette ligue antichrétienne, en renversant l'ordre religieux, s'est abstenue d'attaquer directement l'ordre social. Elle s'est donc arrêtée à mi-chemin de la destruction. Mais voici une autre société également universelle et bien plus logique, qui rassemble dans un même faisceau toutes les convoitises, tous les orgueils, toutes les rancunes, et les pousse au renversement de tous les principes, de toutes les institutions et de tous les droits. Pour elle, il n'y a ni famille, ni patrie : elle est la grande unité de la haine, comme l'Église catholique est la grande unité de l'amour ; et si, comme nous l'avons trop mérité, Dieu permet qu'un jour elle triomphe, elle sera la grande tyrannie. Écoutons encore Donoso Cortès : « Dans le monde ancien, la tyrannie a été féroce, impitoyable ; et pourtant cette tyrannie était matériellement limitée, tous les États étant petits, et les relations internationales étant difficiles. Par conséquent, dans l'antiquité, il ne peut y avoir de tyrannie sur une grande échelle, si ce n'est une seule, celle de Rome. Mais aujourd'hui combien les choses sont changées ! Les voies sont préparées pour une tyrannie gigantesque, colossale, universelle, immense. Tout est préparé pour cela. Remarquez-le bien : il n'y a plus de résistances ni morales, ni matérielles : les bateaux à vapeur ont supprimé les frontières, et le télégraphe a supprimé les distances. Il n'y a plus de résistances morales ; tous les esprits sont divisés, tous les patriotismes sont morts[1]. »

VI

Le mal est-il donc sans remède ? — Oh ! non, il y a un re-

[1] *Discours sur la dictature*, p. 331.

mède, mais un seul, celui qui a guéri le monde, au moment où il se mourait sous les étreintes du césarisme païen : le rétablissement de cette royauté sociale de Jésus-Christ que le libéralisme poursuit d'une haine stupide sous le nom d'ultramontanisme. Puisqu'on reconnaît l'indispensable nécessité d'une autorité chargée de dire le dernier mot dans les questions sociales, qu'on accepte celle que Dieu lui-même a établie, et qui, avec son prestige surnaturel, offre aux sociétés civiles toutes les garanties humaines de sagesse, d'impartialité, de bienveillance.

La faiblesse même de l'Église la rend éminemment propre à remplir, dans l'intérêt de tous, ce grand rôle d'arbitre suprême des peuples chrétiens. N'ayant en main que des armes spirituelles et ne s'adressant qu'à la conscience, elle peut tout pour le bien, rien pour le mal. Ses ministres ne sont pas exempts, sans doute, des passions humaines ; mais, chez eux, l'essor de ces passions est retenu par les freins les plus puissants. L'Évangile sur lequel seul s'appuie leur autorité et qui en condamne les abus, les lois et les traditions de l'Église, la nécessité où ils sont de prêcher la justice et de condamner l'iniquité, le sentiment même de leur intérêt et le soin de leur gloire, tout les met dans une sorte d'impuissance morale de violer les droits dont la tutelle leur est confiée. Il n'y a certainement pas au monde une classe d'hommes retenue par des liens plus étroits dans la voie du devoir et plus efficacement poussée, par le double motif de l'intérêt et de la justice, à respecter et à défendre toutes les libertés légitimes.

L'autorité directive que nous revendiquons pour l'Église est tout l'opposé du césarisme démocratique que le libéralisme s'apprête à lui substituer. Celui-ci est effréné par nature, parce qu'il ne reconnaît d'autres droits que ceux dont il est l'auteur. L'Église, dont toute la mission se borne à promulguer et à faire exécuter la loi divine, trouve dans les prescriptions immuables de cette loi les glorieuses limites de sa souveraine autorité. Obsédée par une basse jalousie, la démocratie tend à rabaisser tout mérite éminent. L'Église, au contraire, les yeux constamment fixés sur l'idéal de perfection individuelle et sociale contenu dans l'Évangile, ne cesse d'y pousser les âmes et les peuples. Autant le césarisme est tracassier dans son administration et dur dans

sa bienfaisance même, autant le gouvernement de l'Église est doux et ses prescriptions, même les plus rigoureuses, tempérées par l'amour maternel. Au lieu de régler minutieusement tous les détails de la vie comme le fait la bureaucratie moderne, elle porte des lois générales dont elle laisse l'application à la conscience de ses enfants, en les dispensant à l'avance de toutes ses prescriptions positives, lorsque des difficultés trop grandes s'opposent à leur accomplissement [1].

L'Église est le seul pouvoir qui, depuis l'origine du monde, ait défendu la conscience individuelle contre la tyrannie des gouvernements; et c'est en vain qu'on s'efforcerait de créer une autre institution pour remplir cette noble tâche. Si vous ôtez l'Église, la conscience devient absolument impuissante vis-à-vis de l'État. Comment pourrait-elle défendre ses droits contre ce formidable adversaire, alors que, le plus souvent, elle les ignore? Livrée à elle-même, la conscience individuelle devient aveugle et muette. Son flambeau obscurci par l'ignorance et les passions ne jette bientôt plus qu'une lueur vacillante. Incapable de maintenir sa suprématie dans son domaine propre, qui est l'âme de l'homme, comment le garantirait-elle du joug qui pèse sur toute la société? Qu'est-ce d'ailleurs que l'individu vis-à-vis de l'État, dans la doctrine libérale? un grain de poussière vis-à-vis d'une montagne, un rouage insignifiant dans un formidable mécanisme. N'ayant comme l'État lui-même qu'une destinée terrestre et temporaire, mais ne vivant qu'un jour, tandis que la vie de la société remplit des siècles, ses droits et ses intérêts disparaissent devant ceux de la masse dont il fait partie. Aussi, dans les sociétés antiques, les philosophes les plus sages posaient-ils en principe non-seulement la prééminence des droits de l'État, mais l'absorption complète de ceux de l'individu. Seule l'Église chrétienne rend son inviolable indépendance à l'âme humaine en lui rappelant sa destinée immortelle, incomparablement supé-

[1] On appelle, dans la langue de la théologie, loi *positive*, celle qui prescrit des choses qui sont indifférentes de leur nature, et qui, par conséquent, ne seraient point obligatoires, si elles n'étaient pas commandées. A la différence des lois *essentielles* ou *naturelles* dont on ne peut jamais se dispenser, les lois positives cessent d'obliger du moment qu'on ne peut les remplir sans grande difficulté, d'après l'axiome admis par tous les moralistes : *Lex positiva non obligat cum magno incommodo.*

rieure à celle de l'État. Seule, elle maintient en face des philosophies rationalistes, ce principe qui est le premier fondement des libertés publiques : que la société civile est pour l'individu et l'individu pour la société. En relevant ainsi l'âme humaine dans sa propre estime, elle lui communique la force morale nécessaire pour lutter contre la force brutale du pouvoir, elle éclaire sa conscience pour voir le bien ; elle lui donne une voix pour protester contre l'injustice. Cette voix, c'est celle de l'Église elle-même, car depuis dix-neuf siècles fait-elle autre chose que proclamer tout haut les enseignements intimes de la conscience, les rappeler à ceux qui les oublient, les opposer aux puissants qui les violent ? L'Église a-t-elle cessé d'être la protectrice intrépide de toutes les consciences faibles et opprimées ? Ses ennemis eux-mêmes lui rendent témoignage. Écoutons un des chefs du rationalisme prussien : « L'activité de l'Église est surtout manifeste lorsqu'on la considère dans son action à l'égard du faible et du fort, dans la tutelle des classes qui demeuraient sans protection ou qui n'étaient protégées qu'imparfaitement. Elles forment, dès l'origine, la grande majorité de la population : les esclaves, les femmes, les enfants. L'Église procura, la première, au serviteur un jour de repos, une propriété privée, une manumission efficace. Elle moralisa le mariage, et progressivement... amena la rédemption et la presque égalité de la femme dans le droit privé. La première, elle créa la charité, qui procurait au pauvre et au voyageur sans aide l'hospitalité et la nourriture dans les couvents et dans les églises paroissiales. Elle créa un enseignement pour les classes supérieures, en même temps que les ecclésiastiques inférieurs et les moines continuaient à toutes les classes leurs conseils et leurs avis. A cette époque les couvents sont les premiers berceaux de la perfection industrielle ; et toutes les institutions ecclésiastiques sont dirigées vers l'adoucissement des mœurs et les rapports pacifiques[1]. »

En même temps qu'elle s'appliquait ainsi avec une infatigable activité à sauvegarder les droits et les intérêts des faibles contre l'oppression des puissants, l'Église défendait avec une fermeté

[1] M. Gneist, *la Constitution communale de l'Angleterre*, Iʳᵉ période, sect. I, n° 3, cité par M. Périn : *les Lois de la société chrétienne*, t. II, p. 84.

égale les droits des princes contre l'insubordination des sujets. Le césarisme, nous l'avons vu, corrompt le pouvoir public de deux manières : il le rend à la fois tyrannique et fragile. En lui ôtant toute sanction divine et en le faisant dériver uniquement du caprice de la foule, il l'affranchit de toute loi et le prive de toute base ; il lui permet de tout oser tant qu'il saura conserver la faveur de la multitude et lui ordonne de tout craindre le jour où le vent populaire aura tourné. La suprématie spirituelle de l'Église exerce sur le pouvoir civil une influence toute contraire, et elle le délivre de ce double danger. « Elle le consacre et elle le restreint tout à la fois. En le présentant aux hommes comme une délégation du pouvoir souverain de Dieu dans la sphère des choses temporelles, elle l'affermit sur une base inébranlable ; mais en même temps elle fixe les limites de sa juridiction. Elle soustrait à son action toute la vie intérieure de l'âme, lui interdit de commander à l'intelligence, de contrôler la conscience, de subjuguer la volonté... C'est là le domaine réservé de Dieu et l'asile inviolable de la liberté[1]. »

Telle est la doctrine de l'Église ; telle a été pendant dix-neuf siècles sa règle de conduite. Il ne s'agit pas, en effet, ici d'une pure théorie. Une expérience constante, universelle, irrécusable, constatée par les adversaires eux-mêmes, démontre qu'en dépit des inévitables défaillances de l'humaine nature, cette doctrine qu'on nomme l'ultramontanisme, et qui n'est en réalité que la doctrine chrétienne, a su concilier tous les intérêts rivaux, sauvegarder tous les droits, consacrer toutes les libertés, affermir et modérer toutes les autorités, favoriser tous les progrès, porter remède à toutes les plaies sociales. Et voilà que, depuis le commencement de l'ère césarienne et libérale, nous faisons la contre-épreuve de la vérité. Une expérience, aujourd'hui concluante, démontre par les faits ce qui est évident par le raisonnement : à mesure que les sociétés s'affranchissent de l'autorité sociale de Jésus-Christ et de son Église, toutes les autorités chancellent, toutes les libertés périclitent, tous les progrès s'arrêtent pour faire place à la décadence générale. Déjà les franchises communales et provinciales ont disparu ; la famille elle-même a été

[1] Mgr Manning, *Césarisme et Ulramontanisme.*

privée de ses droits les plus précieux; la dignité individuelle s'efface de plus en plus. Et que nous donne le libéralisme en échange de tous ces biens? deux choses: en échange de l'autorité chrétienne, il nous donne l'anarchie, et en échange de la liberté chrétienne, le despotisme démocratique. Ce n'est pas nous qui caractérisons ainsi les perspectives ouvertes devant la société moderne. Qu'on écoute le plus clairvoyant et le plus indépendant parmi les organes du libéralisme anglais, cette *Pall mall Gazette* qui professe ouvertement les maximes de l'athéisme social et que nous entendions naguère applaudir aux lois tyranniques de M. de Bismarck. En jetant, le dernier jour de l'année 1874, un coup d'œil sur l'état général de la société, elle signalait les deux symptômes que nous venons d'indiquer, comme caractéristiques de l'époque présente. Ce témoignage d'un adversaire acharné confirme trop bien notre démonstration pour que nous résistions au plaisir de le faire entendre à nos lecteurs.

Voici d'abord, quelles sont, dans le pays le mieux conservé de l'Europe, les menaces de l'anarchie: « Sur les frontières de la société civilisée, nous voyons massée toute une population entièrement étrangère à la grande organisation religieuse et sociale, qui *jadis* embrassait la nation entière. Ces hommes ne connaissent ni foi ni devoirs. Ils sont inaccessibles à toute considération d'autorité et de retenue. Il n'y a pour eux ni maître, ni supérieur, ni prêtre. Pour eux, le patron, dont ils reçoivent de gros salaires, n'est qu'un *employeur*. Ils ne voient rien au-dessus d'eux, ni dans ce monde, ni dans le monde à venir... On frémit à la pensée du développement numérique que cette classe peut acquérir. Ce dont elle serait capable à une époque de disette générale, on ne saurait le dire; mais on peut savoir avec certitude qu'elle fournirait des instruments dociles aux agitateurs assez méchants ou assez insensés pour la pousser à des actes de violence. »

Ce péril n'est pas le seul qui effraie l'observateur libéral; il s'accorde avec nous pour constater les accroissements non moins redoutables du despotisme démocratique: « La forme du despotisme qui est le plus à la mode aujourd'hui et qui a toute chance de croître en force dans un avenir prochain, est le despotisme de l'état puissamment centralisé. Les communautés aliènent leurs

franchises pour acquérir à l'intérieur l'unité et la force, et le prestige à l'extérieur. Mais ceux qui ont fait ce marché, ne tarderont pas à sentir le poids du joug dont ils se sont chargés. Des minorités mécontentes résistent partout à la tyrannie ; et plus celle-ci met d'énergie à les abattre, plus elle accroît leur disposition à faire cause commune avec tous ceux qui, fatigués du poids de l'esclavage, soupirent après l'émancipation. »

Mais cette émancipation, d'où leur viendra-t-elle? Quel est le pouvoir qui sauvera la société de ce double danger? Sera-ce l'Église anglicane? M. Disraeli, dans une lettre à lord Shaftesbury, fonde sur elle de grandes espérances. Il compte qu'elle parviendra à ressaisir les masses qu'elle a si malheureusement laissées se perdre. « Mais, dit notre écrivain, avant que ce jour se lève, il faut que l'Église anglicane mette un terme à ses divisions domestiques; au moins que ses docteurs s'accordent à ne pas être d'accord. Mais tant qu'elle n'acquerra pas même ce commencement d'unité, le diable et les passions se riront des efforts de son prosélytisme. »

Tout à coup, une vision se présente aux yeux du nouveau Balaam. L'Église véritable lui apparaît, remplissant dans les siècles de barbarie ce rôle de civilisation véritable que tout autre institution essaie vainement de contrefaire : « La gloire de l'Église du moyen âge est la résistance qu'elle a opposée à toutes les formes de la tyrannie. On voit l'évêque modèle de ce temps, constamment occupé à soutenir la cause de la justice contre les empereurs et les rois, exhortant les maîtres à affranchir leurs esclaves, donnant asile aux proscrits dans les sanctuaires, protégeant une ville naissante contre un puissant seigneur du voisinage, animant les paysans, abandonnés par leur seigneur, à arrêter une invasions de pirates, ou s'unissant à la meilleure partie de la noblesse pour résister à l'agression injuste d'un roi ; ce qui est vrai des évêques est plus vrai encore des ordres religieux[1]. »

Que conclure de ces considérations? La seule conclusion autorisée par le bon sens, c'est qu'il faut se hâter de restaurer cette autorité bienfaisante, et de l'appeler à sauver du naufrage ces libertés individuelles et publiques dont elle a doté l'Europe.

[1] *Pall mall Gazette* du 31 décembre 1874, cité par le *Tablet* du 9 janvier 1875.

Mais la logique du libéralisme ne va pas si loin. Comme le prophète amalécite, la famille antichrétienne, après avoir rendu à l'Église cet hommage forcé, continuera à faire cause commune avec ses ennemis. Son témoignage est néanmoins du plus heureux augure. C'est un rayon de lumière qui semble annoncer la première aube du jour naissant. L'aveuglement auquel le libéralisme condamne ses victimes, est de sa nature si profond et si irrémédiable que nous pouvons regarder comme un vrai miracle les aveux arrachés à plusieurs d'entre elles par l'éclat de la vérité. Peut-être faudra-t-il encore, pour leur faire complétement reconnaître leur erreur, qu'elle ait développé ses funestes résultats et multiplié les ruines. Peut-être aussi Dieu, pour guérir ces pauvres aveugles, remplacera-t-il le long enseignement de l'expérience par un coup terrible de sa foudre ou par le contact miséricordieux de sa main divine. Ce qui est certain, c'est que la société n'échappera pas au dilemme qui se pose devant elle : ou la royauté sociale de l'Homme-Dieu, ou la plus abjecte des servitudes ; ou l'ultramontanisme ou le césarisme ; ou le Christ ou l'antechrist.

H. Ramière.

LE CAFÉ, LE THÉ
ET LE CINCHONA OU QUINQUINA
AUX INDES ANGLAISES

L'Inde était célèbre dès les temps les plus anciens par ses toiles peintes, son ivoire, ses mines de diamants, ses épices. Le riz, le coton, l'indigo, les graines oléagineuses étaient des sources plus réelles de richesse et des objets plus importants de commerce. Aujourd'hui, grâce à l'initiative, l'énergie et la persévérance propres au caractère anglais, le café, le thé et le cinchona non-seulement ont été naturalisés dans cet empire, mais ils sont devenus des articles très-considérables d'exportation. On croit généralement en Europe que tout le café nous vient de l'Arabie, des Antilles et de quelques régions intertropicales des deux Amériques, que le thé est de provenance purement chinoise, que le cinchona ou quinquina nous vient uniquement du Pérou. Nous allons indiquer brièvement dans cet article comment le café, le thé et le cinchona se sont introduits dans les Indes anglaises et y sont devenus l'objet d'une culture importante. Puissent cet exemple et ce que nous allons dire être de quelque utilité à nos compatriotes dans leurs diverses colonies !

LE CAFÉ

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la découverte du caféier ou arbre à café, qu'on dit originaire des montagnes d'Éthiopie, mais qui se trouve aussi à l'état sauvage dans les forêts de Madagascar, non plus que de son introduction et de sa propagation dans les Antilles, dans les Amériques, à Bourbon et à Maurice. C'est dans les montagnes de l'Yémen, en Arabie,

que le précieux arbuste semble avoir été cultivé depuis le plus long temps et avec le plus de succès. Les marchands arabes de la mer Rouge faisaient de temps immémorial un commerce considérable avec les ports de la côte occidentale de l'Inde, et ils descendaient jusque vers les royaumes de Cochin et de Travancore. Il est probable qu'ils portèrent des semences ou des plants de café de l'Yémen dans ces deux pays. Un sol riche et montagneux, des pluies abondantes et régulières, une température chaude et humide, un soleil tropical, tout était favorable à l'introduction de la nouvelle culture. Le café réussit donc, mais d'abord ne se propagea pas beaucoup. Ces royaumes appartenaient à des princes *natifs;* l'esprit entreprenant des Européens y manquait.

En 1795, les Anglais chassèrent les Hollandais de l'île de Ceylan, dont la possession leur fut assurée en 1802 par le traité d'Amiens. Ce magnifique pays semblait on ne peut plus favorable à la culture du café; cependant elle ne s'y introduisit que longtemps après la conquête. A dater de 1835, elle y fit des progrès assez rapides, mais avec différentes alternatives de réussite et d'insuccès. Beaucoup de cultivateurs s'enrichirent, beaucoup se ruinèrent. Le bonheur des uns, le malheur des autres furent des leçons dont on profita pour faire de cette culture une science, et maintenant le café est le principal produit de l'île et la grande source de sa prospérité financière. Annuellement, elle en exporte pour plus de 50 millions de francs.

Pendant de longues années, les capitaux et les entreprises des Anglais se concentrèrent à Ceylan; ce ne fut guère que vers 1840 qu'on fit sur le continent indien quelques timides tentatives de culture. Là encore, les unes réussirent, les autres échouèrent. Loin de se décourager, on choisit les terrains et les expositions avec plus d'intelligence, la culture fut plus suivie, mieux soignée; on fit venir de Ceylan des intendants mieux formés. Bientôt le succès parut assuré; les cafés de l'Inde obtinrent sur les marchés de l'Europe des prix avantageux; de grandes fortunes furent faites. Il n'en fallait pas tant pour produire dans le public comme une ardeur fébrile, une sorte de manie en faveur de la culture du précieux arbrisseau. En effet, en peu d'années, des plantations immenses se firent dans tous les pays montagneux de la prési-

dence de Madras, depuis le cap Comorin jusqu'aux extrémités septentrionales du Maïssour. Ainsi les montagnes du Travancore et de Cochin, de Tinnevelly et de Maduré, de Coïmbatore et de Salem, du Coorg et du Vynood sont maintenant de vastes pays producteurs de café. Il est des plantations qui occupent jusqu'à mille, deux mille et même dix mille travailleurs. On conçoit que des exploitations aussi vastes appartiennent aux seuls Européens, ou, pour mieux dire, aux seuls Anglais; car, parmi les planteurs, il en est très-peu qui soient étrangers à cette nation. Quelques Indiens aussi se mettent à cette culture, mais sur une échelle très-restreinte.

Ainsi en peu d'années le café est devenu l'un des principaux objets d'exportation de la présidence de Madras, comme l'on en jugera par le tableau suivant. L'île de Ceylan, formant un gouvernement à part, n'est pas comprise dans les chiffres que nous allons donner.

PRINCIPALES EXPORTATIONS DE LA PRÉSIDENCE DE MADRAS

Coton	15,876,737 roupies
Café	11,276,512 —
Indigo	6,978,726 —
Riz	8,059,319 —
Huiles	5,475,569 —
Cuirs et peaux	6,667,323 —
Graines oléagineuses	3,998,400 —
Épices	2,964,159 —
Sucre	3,024,485 —

N. B. La roupie vaut 2 francs 50 centimes.

Ainsi le café qui, il y a vingt ans, n'était pas un objet d'exportation, produit aujourd'hui la somme de 11,276,512 roupies, ou près de 30,000,000 de francs. Il ne le cède qu'au coton; il est probable que bientôt il le surpassera.

Le caféier étant un arbre essentiellement tropical, on n'a pas réussi que nous sachions à le cultiver dans le nord de l'Inde.

LE THÉ

En 1824, deux jeunes Anglais, du nom de Bruce, qui faisaient le commerce dans la province d'Assam, avant que ce pays fût annexé à l'empire des Indes, y découvrirent à l'état sauvage l'arbre à thé. Ils firent connaître leur découverte, et l'on en

conclut que la culture de cet arbrisseau précieux pourrait réussir et se développer dans ces régions. En 1835, lord Bentink, alors gouverneur de l'Inde, dans une lettre adressée à Londres, à la cour des directeurs de la Compagnie, vantait la nouvelle découverte et démontrait qu'avec du temps et de la persévérance on pourrait arriver à se passer des thés de la Chine. Une commission fut nommée, des terrains acquis, et des plantations inaugurées au nom et aux frais du gouvernement. En 1836, quelques livres de thé, ou pour mieux dire des feuilles de l'arbre à thé, furent envoyées à Londres. Comme elles n'avaient subi aucune préparation, aucune manipulation, elles étaient sans goût, sans arome, sans valeur. Comme nous le dirons plus bas, les feuilles de l'arbre à thé, pour donner une infusion agréable et devenir un objet de commerce, doivent subir une manipulation assez minutieuse et assez difficile. Cette manipulation était inconnue aux premiers intendants des plantations du gouvernement. En 1837, on fit venir des Chinois accoutumés à ce travail, et les thés, expédiés en Angleterre en 1838, y furent trouvés de bonne qualité et réalisèrent des prix élevés. Dès lors, il se forma une compagnie, dite de l'Assam, à laquelle le gouvernement céda la plus grande partie de ses propres plantations. Plusieurs particuliers commencèrent aussi à planter le thé, et l'on fit des règlements assez favorables pour la cession des terres propres à cette culture. Malheureusement un esprit extravagant de spéculation, des rapports mensongers ou exagérés, des promesses de profits imaginaires et la bonhomie inconcevable d'un grand nombre de dupes, en faisant la fortune de quelques individus, amenèrent de grandes pertes et jetèrent sur la culture du thé la défaveur publique. Cet état de choses dura de 1840 à 1862. Cependant, même pendant ces années, quelques planteurs mieux avisés avaient, par leur économie, leur vigilance et leurs soins, obtenu un succès réel, fabriqué des thés de première qualité et réalisé de gros bénéfices. Leur exemple suffit pour ranimer la confiance et ramener la faveur. On comprit que la culture du thé, entreprise dans des conditions voulues et suivie avec persévérance, pouvait donner des résultats heureux et assurer des bénéfices raisonnables. Depuis lors cette culture et le commerce qui en est la suite prennent des développements réguliers

et une extension remarquable. Déjà les thés de l'Inde font une concurrence heureuse aux thés de la Chine et l'on peut entrevoir le temps où l'on pourra se passer en Europe des thés du Céleste Empire.

Cependant la culture du thé avait dépassé les limites de l'Assam et s'était répandue dans les provinces environnantes de Dacca, de Tchittagong, et avait pénétré dans les provinces occidentales de Cooch-Béhar, de Chota-Nagpore et même dans les pays de Kumaon et de Bareily. Toutes ces contrées appartenaient au Bengale, et la culture du précieux arbre à thé était confinée dans les montagnes qui descendent, en se ramifiant, de la grande chaîne de l'Himalaya ; c'était entre le 25° et le 35° de latitude nord.

Dans la présidence de Madras se trouvent les hautes montagnes de Neilgherries, ou montagnes bleues, formant partie de la chaîne des Ghâts, situées par le 10° et 11° latitude nord, et élevées de 7,000 à 8,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. De hardis planteurs ont osé y tenter la culture du thé. Après divers essais, soit de culture, soit de manipulation, ils sont parvenus à avoir des thés de qualité supérieure qui se vendent bien et sont recherchés même à Londres. Maintenant les troupes anglaises de la présidence de Madras reçoivent leurs rations de thé en thés des Neilgherries. La culture du précieux arbuste prend donc d'année en année des développements considérables.

Sur les montagnes du Maduré qui forment aussi une partie de la chaîne des Ghâts, les arbres à thé commencent à s'introduire et réussissent. Il est donc à présumer que là aussi l'on pourra fabriquer des thés de bonne qualité.

Les chiffres suivants donneront une idée du développement et de l'importance de cette culture. Il s'agit des thés exportés des provinces du Bengale. En 1863, l'exportation était de 5,722,052 francs. Dans les années suivantes, la production et l'exportation suivirent une progression ascendante des plus marquées, et en 1873 l'exportation donnait un chiffre de 42,417,475 francs. Dans les annales du commerce on trouverait difficilement un autre exemple d'un succès si frappant. La récolte de l'année 1874 à 1875 s'élèvera au moins à 20,000,000 de livres de thé.

Les thés de la présidence de Madras ne donnent point encore

des chiffres aussi élevés, mais il est probable qu'avant peu d'années ils les égaleront.

D'après ce que nous venons de raconter brièvement, il reste avéré que le thé est devenu l'une des plus riches cultures et l'une des branches les plus importantes du commerce des Indes anglaises, que les thés de l'Inde rivalisent déjà avec les thés de la Chine et que probablement ils finiront par les supplanter sur les marchés de l'Europe. Il y a plus, dans le Turkestan, dans les divers kannats de l'Asie centrale et jusqu'au Thibet les thés du Bengale sont recherchés et préférés aux thés de la Chine.

L'arbre à thé est d'une culture assez facile ; il vient dans des terrains de diverses qualités, même dans des terres assez maigres ; il affronte bravement les intempéries des saisons. Il réussit sous les tropiques comme en dehors des tropiques. Généralement on le tient à une hauteur de trois à quatre pieds et on le taille régulièrement pour lui faire pousser un plus grand nombre de jeunes branches. Pour avoir des thés de bonne qualité on se contente de cueillir les plus jeunes feuilles des nouvelles pousses ; mais, si l'arbre est dans des conditions avantageuses, cette cueillette peut se faire tous les quinze jours pendant huit mois de l'année. Dans les plantations régulières les arbres sont placés à environ deux mètres les uns des autres, en sorte que sur un kilomètre carré on peut en avoir un nombre considérable. Le terrain doit être tenu propre et pioché une fois par an. Si l'on peut y mettre de l'engrais, le produit augmentera.

Mais pour les thés du commerce le point le plus important, le plus difficile, le plus minutieux, est la manipulation des feuilles. Les qualités dépendent moins de la nature des terrains, de la beauté des arbres, des diversités de climat que de la manière dont se fait cette manipulation et du soin qu'on y apporte. Les jeunes feuilles recueillies avec intelligence doivent subir successivement un certain degré de fermentation, être chauffées et à demi-grillées sur des plaques ou dans des bassines de fer, être macérées et roulées par la main des ouvriers, puis subir une dessication lente sur un feu de charbon de bois, enfin être tamisées et enfermées dans des boîtes hermétiquement fermées, pour tenir les feuilles à l'abri de l'air et de l'humidité. Si quelqu'une de ces opérations a été manquée le thé est perdu, ou tout au

moins la qualité en devient inférieure. Il serait difficile de dire tous les essais, toutes les tentatives, toutes les inventions des Anglais pour simplifier ces opérations ou en assurer le succès. Ils ont sans doute perfectionné les procédés chinois, mais ils ne sont pas encore satisfaits des résultats. Les quelques machines qui ont été brevetées ne sont point d'une supériorité telle que l'emploi en soit devenu général, et l'on est encore obligé d'employer un très-grand nombre d'ouvriers pour tirer parti de la récolte. Ce sont des femmes et des enfants qui cueillent les feuilles et les roulent ; mais il faut des hommes habiles et expérimentés pour les autres opérations, et, pour tout l'ensemble, des contre-maîtres d'une grande expérience.

Les Indiens laissés à eux-mêmes n'auraient certainement jamais songé à introduire chez eux la culture de l'arbre à thé et ne l'auraient jamais entreprise. C'est donc aux Anglais et à leur persévérante énergie que le pays doit cette culture lucrative et ce nouvel objet d'un commerce considérable. Du reste les Indiens n'ont aucun goût pour l'infusion de thé, que les Chinois regardent comme une boisson indipensable et un nectar venu du ciel.

Que n'ont pas fait autrefois les Français pour importer et naturaliser le caféier dans leurs colonies de Bourbon, de l'île de France et des Antilles ? Pourquoi n'essaieraient-ils pas la culture de l'arbre à thé dans ces mêmes colonies et même dans les montagnes de l'Algérie ? Je le répète, la culture de cet arbre précieux est simple, elle est facile. L'arbre lui-même supporte sans peine la chaleur, la sécheresse, l'humidité. Les terrains marécageux seuls ne lui conviennent pas. Quant à la manipulation des thés du commerce il suffirait de faire venir, pour en apprendre le secret, quelques ouvriers habiles de la Chine ou de l'Inde. L'essai vaudrait la peine d'être tenté.

LE CINCHONA

Cinchona est le nom générique donné aux divers arbres qui produisent l'écorce fébrifuge connue dans le commerce et la pharmacie sous le nom de quinquina.

La culture du café s'était introduite d'elle-même dans l'Inde. Le gouvernement inaugura la culture de l'arbre à thé, mais il

l'abandonna bientôt à l'industrie privée. La culture du cinchona présentait de plus grandes difficultés ; c'était une entreprise plus hardie. Cet arbre purement américain pouvait-il réussir dans un autre continent ? C'était un problème à résoudre. Les Hollandais, il est vrai, après de longs et infructueux essais étaient parvenus à l'introduire dans leur belle colonie de Java. Mais la culture ne s'en faisait pas sur une grande échelle et ils aimaient à en conserver le monopole. Le gouvernement anglais agit d'une manière plus noble et plus libérale. Il ne recula devant aucun sacrifice pour rendre plus commun et mettre à la portée de tous, comme il le disait, ce fébrifuge souverain. Il a réussi au-delà de ses espérances et bientôt on pourra se passer de l'Amérique pour le quinquina, comme l'on se passera de la Chine pour le thé.

C'est Linnée qui le premier donna aux arbres du Pérou qui fournissent l'écorce fébrifuge dont nous parlons, le nom de cinchona du nom de la comtesse de Cinchon. Le comte de Cinchon fut nommé vice-roi du Pérou en 1629. La comtesse de Cinchon, qui l'avait accompagné dans son gouvernement, y fut atteinte en 1637 d'une fièvre dangereuse. Alors don Juan de Canizares, corrégidor de Loxa, envoya au médecin de la comtesse une certaine quantité de poudre de quinquina lui assurant que c'était un excellent remède dans les fièvres intermittentes. La comtesse prit cette poudre et fut guérie. En 1640, le comte et la comtesse de Cinchon, en retournant en Europe, emportèrent avec eux une quantité considérable de cette poudre merveilleuse qui dès lors prit en Espagne le nom de poudre de la comtesse. Cependant les missionnaires Jésuites du Pérou, qui avaient été les premiers à découvrir les propriétés fébrifuges de l'écorce de ces arbres, en avaient envoyé à leurs confrères d'Espagne une forte provision. Le cardinal de Lugo porta à Rome de cette poudre où elle retint son nom. Le P. Annat la fit connaître en France ; elle sauva la vie à Louis XIV, et fut appelée poudre des Jésuites, ou poudre du roi. D'autres Jésuites l'introduisirent en Chine où elle guérit l'empereur Kang-Hi et contribua à assurer aux missionnaires la protection de ce grand prince. En Angleterre on l'appelait aussi la poudre de Talbot, du nom de celui qui la fit connaître dans ce royaume. Aujourd'hui, ces noms divers ont disparu, et le nom de cinchona ou quinquina est resté pour dé-

signer les arbres divers dont l'écorce donne la quinine, la cinchonide, la cinchonine et autres alcaloïdes connus et employés dans la pharmacie.

Depuis assez longtemps le commerce absorbait chaque année une quantité si considérable d'écorce de cinchona que les forêts du Pérou, de la Bolivie et de l'Ecuador d'où on les tirait finirent par s'épuiser. Comme on ne semblait pas s'occuper en ces régions de remplacer par de nouvelles plantations les arbres abattus, on entrevoyait l'époque où ce grand fébrifuge viendrait à manquer et l'on se préoccupait de cette perspective. Les Hollandais, comme nous l'avons dit, furent les premiers à tenter d'acclimater les arbres cinchonas dans les montagnes de Java.

En 1840, le docteur anglais Forbes Royle conseilla à son gouvernement d'essayer dans l'Inde cette culture et il désigna les montagnes de Neilgherries comme ayant un sol et un climat convenables à ces arbres. Cependant ce ne fut qu'en 1852 que, pour premier essai, on envoya au jardin botanique de Calcutta quelques plants de cinchona; ils furent ensuite expédiés sur Darjeling dans l'Himalaya, mais tous périrent. Enfin, en 1859, la chose fut prise plus au sérieux. Le secrétaire ministre d'État pour les Indes chargea M. C. Markham d'aller en Amérique même chercher et recueillir des plants et des semences des divers cinchonas et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès du nouvel essai qu'on allait entreprendre. M. Markham s'associa deux autres anglais, MM. Spruce et Pritchett. Arrivés à Lima, ces trois voyageurs se partagèrent les pays renommés pour la production des arbres cinchonas. M. Spruce parcourut les forêts de l'Ecuador, M. Pritchett celles du Huanco et M. Markham celles de Caravaya. Ils éprouvèrent de grandes difficultés, non-seulement à cause de l'inaccessibilité de ces forêts, mais aussi à cause du mauvais vouloir des habitants qui voyaient avec peine qu'on cherchât à enlever à leur pays une des sources de sa fortune. Enfin, en juin 1860, les trois intrépides voyageurs se retrouvèrent au port d'Islay avec cinq cent vingt-neuf plants de divers cinchonas. Ils partirent immédiatement pour l'Angleterre sur un vapeur mis à leur disposition, et de là pour l'Inde par la mer Rouge. Plusieurs plants étaient morts dans la traversée, mais il en restait un assez

grand nombre qui furent sans retard envoyés aux Neilgherries. Ils y arrivèrent au printemps de 1861 ; M. Mac Ivor, surintendant des Jardins du gouvernement, fut chargé de la nouvelle culture. Il s'y dévoua tout entier, et il faut attribuer surtout à ses efforts le grand succès obtenu. A la même époque on reçut du gouvernement hollandais de Java quelques autres plants et des semences.

Les plants venus de loin furent soignés et prospérèrent ; des semis furent faits et réussirent. On les multiplia par boutures, par provins, par marcottes. Les cinchonas semblèrent retrouver aux Neilgherries leurs montagnes d'Amérique. Un chimiste anglais, M. Brougton, nommé quinologiste du gouvernement, apporta sa science et son expérience à la nouvelle culture Il analysa les premières écorces recueillies et constata qu'elles étaient aussi riches en alcaloïdes que celles du Pérou. En 1867, le nombre des cinchonas, dans les plantations du gouvernement, dépassait 1,926,044, et les premiers plantés avaient atteint une hauteur de quinze à vingt pieds. L'année dernière ces plantations renfermaient trois millions d'arbres et l'on envoyait à Londres plus de cent mille kilogrammes d'écorce de quinquina. Ces écorces, analysées par les chimistes de la capitale, réalisèrent des prix plus avantageux que les écorces du Pérou. Les prix ont été en moyenne de 7 à 8 francs le kilogramme ; quelques échantillons se sont vendus jusqu'à 15 francs. Au sujet de ces ventes et de celles opérées dans l'Inde, lord Argyll, ministre secrétaire d'État des Indes, écrivait : « Ainsi le revenu total des plantations de cinchona en 1873 est de 13,490 livres sterlings, (c'est-à-dire près de 350,000 francs), somme qui augmentera d'année en année. Je considère ce résultat comme répondant d'une manière satisfaisante aux dépenses faites jusqu'à ce jour et qui s'élèvent à environ 2,500,000 francs. Dès lors la culture du cinchona sort de la classe des expériments. » Le gouvernement, en témoignage de sa vive satisfaction, récompensa royalement M. Mac Ivor, le surintendant de ses plantations, et lui accorda une gratification de 5,000 livres sterlings, soit 125,000 francs.

Maintenant le gouvernement, tout en conservant ses plantations semble renoncer à les augmenter pour faire appel à l'initiative des colons. Cet appel a été entendu ; déjà de grandes plantations de cinchona ont été entreprises par des particuliers.

Lord Argyll voudrait que cette culture se popularisât davantage et se vulgarisât au point, dit-il, que chaque Indien pût avoir à sa porte et dans son jardin ce puissant fébrifuge. Mais le noble lord oublie que les cinchonas ne viennent que sur les hautes montagnes et à une altitude d'au moins quatre mille pieds.

Pendant que la culture du cinchona obtenait dans la présidence de Madras un si brillant succès, on l'introduisait aussi dans les régions montagneuses de la présidence de Calcutta et on l'essayait dans celle de Bombay. Dans le Bengale, les plantations du gouvernement comptaient, au commencement de cette année, près de trois millions d'arbres, et l'analyse des écorces donnait à peu près les mêmes résultats que les écorces des Neilgherries. Bombay n'étant pas dans des conditions de température et de climat aussi favorables, les essais n'y ont pas été heureux. Dans l'île de Ceylan, au contraire, les cinchonas réussissent et les écorces de ces arbres y sont devenus un article important de commerce.

Encouragés par l'exemple du gouvernement et excités par les résultats obtenus et les prix réalisés, des particuliers, soit dans le Bengale, soit aux Neilgherries, soit à Ceylan, ont entrepris à leurs frais des plantations de cinchonas. Plusieurs ont réussi, plusieurs ont échoué ; c'est le sort de toutes les entreprises laissées aux initiatives individuelles. Mais le temps et l'expérience rendirent cette culture aussi certaine que celles du café et du thé. Sans doute, la culture du café est par elle-même plus lucrative, mais le café ne vient que dans des terrains de forêts et de première qualité. Le cinchona, au contraire, pourvu que l'exposition et l'altitude soient favorables, vient bien dans des terrains relativement assez pauvres, et où certainement le café ne réussirait pas. Aussi, l'opinion générale est que la culture du cinchona prendra chaque année une plus vaste extension dans cet immense pays des Indes et deviendra l'une des sources les plus assurées de sa prospérité.

Dans la mission de Maduré, auprès du sanctuaire de Notre-Dame de la Salette des Indes, nous avons essayé avec plein succès la culture des divers cinchonas. La première analyse des écorces de ces arbres, faite par M. Mac Ivor, a constaté qu'elles étaient aussi riches en quinine et autres alcaloïdes que celle des

Neilgherries. Déjà nous avions reçu à ce sujet les félicitations du gouvernement de Madras avec une légère prime d'encouragement.

Il y a trois manières différentes de recueillir les écorces de cinchona. En Amérique, où les arbres étaient abondants et venaient à l'état sauvage, on coupait les arbres et l'on enlevait l'écorce. Les arbres ne repoussaient pas ; aussi des régions entières s'en trouvent aujourd'hui dépouillées. La seconde méthode consiste à couper les arbres en taillis, de sorte que ces arbres repoussent, et, après six ou huit ans, on peut faire de nouvelles coupes. La troisième méthode, qui certainement donne les meilleurs résultats et les écorces les plus appréciées, est celle employée dans les Landes pour extraire la résine des pins maritimes. On enlève de l'arbre de longues bandes ou stries d'écorce, laissant une partie égale d'écorce vive sur l'arbre. Au bout de quelques mois, la partie dénudée s'est recouverte ; on enlève alors la partie laissée intacte. De cette sorte, on conserve les arbres, qui donnent d'année en année des écorces de plus en plus riches.

Nous savons que le gouvernement français a fait quelques tentatives pour essayer la culture du cinchona dans ses colonies des Antilles et de Bourbon ; mais nous ne savons si ces tentatives ont été heureuses. Dans ces sortes d'entreprises, il faut de la persévérance, de la suite et surtout du dévouement de la part des hommes qui en sont chargés. Puisqu'il est certain que les cinchonas réussissent en dehors des Amériques, sous les tropiques comme au-delà des tropiques, il est très-probable qu'ils viendraient également en Afrique, dans les montagnes du Jurjura, du grand et du petit Atlas. Qui sait si l'on ne pourrait pas le cultiver dans les montagnes de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, et même dans le midi de la France? Ne serait-il pas digne du gouvernement d'en faire l'essai ?

Mais l'esprit d'initiative et d'entreprise ne semble plus être en France ce qu'il était autrefois. On craint de s'aventurer et l'on préfère aller servilement à la remorque de ses voisins plus audacieux. Des écorces de quinquina de l'Inde furent envoyées à Marseille et offertes aux principaux droguistes de la ville. Ils répondirent : « Nous ne connaissons que les quinquinas du Pérou

et nous les recevons par l'Angleterre. Ces écorces indiennes nous sont inconnues, nous n'en voulons pas. — Mais, leur dit-on, prenez et analysez, et vous verrez qu'elles ne sont pas inférieures à celles du Pérou. — Non, répondirent-ils, ce n'est pas notre affaire; envoyez-les à Londres, et si on les trouve bonnes, on pourra nous les renvoyer... » Est-ce là le véritable esprit du commerce? est-ce le moyen de réussir? Cette étroitesse de vues nous rappelle ce que disaient déjà, il y a plusieurs années, de grands marchands chinois de Shang-haï : « Pourquoi vos Français ne veulent-ils pas négocier directement avec nous pour nos soies, nos thés, nos porcelaines, et pourquoi laissent-ils tout le commerce passer par les mains des Anglais et des Américains? » De fait, n'est-ce pas une honte pour la France d'aller chercher en Angleterre la plus grande partie des matières premières employées dans ses manufactures, comme le coton, la laine, la soie, et les objets de grande consommation comme le café, le thé, les épices, etc., etc. ? Pourquoi passer par Liverpool ou par Londres? est-ce pour payer tribut à nos voisins?

Mais revenons au sujet de notre article et terminons. Les Anglais ont donc réussi à introduire dans leur empire des Indes le café, le thé et le cinchona et à faire de ces produits l'une des plus grandes richesses de leur commerce. Ils ont également réussi à répandre dans les pays marécageux du Bengale la *jute*, arbrisseau à fibre textile, devenue objet d'une exportation considérable. Ils s'occupent maintenant à acclimater l'ipécacuanha et le cacao. Ils font aussi de grands efforts pour trouver dans le pays du charbon de terre de bonne qualité, afin de pouvoir exploiter avec avantage les richesses minérales des Indes. Pour conclusion finale, nous nous permettrons de citer ces paroles de l'Évangile: *Filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in sua generatione sunt* (Luc, XVI, 8).

L. SAINT-CYR.

Dindigul, mars 1875.

LES DROITS DE L'ÉGLISE

SUR L'ÉDUCATION

De toutes les questions qui préoccupent si justement l'opinion publique et au sujet desquelles la guerre est déclarée à l'Église catholique, l'une des plus vitales est celle de l'éducation. « Il est certain que l'enseignement est, en effet, le grand champ de bataille choisi de nos jours par les ennemis intelligents de la foi; c'est par là qu'ils espèrent s'emparer de la jeunesse française, et façonner pour l'impiété et le scepticisme les générations futures. Et il faut avouer qu'ils conduisent cette guerre avec une habileté qui n'a d'égale que sa persévérance [1]. » J'ai essayé de montrer, dans un précédent article, les intentions des ennemis de l'Église, la profondeur de l'abîme qu'ils creusent devant les sociétés chrétiennes, et l'art infernal avec lequel ils ont su combiner leur plan d'attaque [2]. Depuis, un premier succès est venu justifier leurs espérances et animer leur ardeur. Attendons-nous à les voir multiplier leurs efforts pour achever d'emporter la place. Pourraient-ils ne pas réussir, quand ils n'ont devant eux que des adversaires divisés?

Quoi qu'il advienne, cependant, nous ne devons pas nous abandonner nous-mêmes. Notre devoir est de tenir ferme l'étendard de notre foi, malgré les contradictions de la sagesse humaine, et d'opposer à l'erreur païenne de l'État, maître de l'éducation, la vérité chrétienne de l'Église, seule fondée de pouvoir pour élever les jeunes générations. Cette question si grave des

[1] Lettre de Monseigneur d'Orléans au Comité catholique (*Univers*, 7 janvier 1872).
[2] Voir la livraison de février 1875, *l'Éducation dans le plan radical*.

droits de l'Église sur l'éducation, je ne pouvais l'omettre dans ce travail, où les trois systèmes principaux en éducation sont étudiés successivement en vue de faire ressortir la vérité et l'excellence du système catholique. Elle en est le fondement ; elle est aussi la clef de ce qu'on se plaît à nommer aujourd'hui les inqualifiables prétentions de l'Église romaine sur la formation de la jeunesse.

Les contradicteurs de l'Église sur ce point sont de deux sortes : les uns ne lui appartiennent pas ou ne lui appartiennent plus, les autres n'ont pas cessé de se dire ses enfants. Les premiers, ce sont surtout les protestants et ces philosophes adversaires de la révélation, qui nient avec plus ou moins de bonne foi les doctrines catholiques, prétendant n'y trouver qu'illusion et aveugle crédulité. Ceux-là, nous devons le reconnaître, sont conséquents avec eux-mêmes, lorsqu'ils refusent à l'Église les droits qu'elle réclame sur l'éducation, en vertu de ses propres principes. Logique de l'erreur, c'est vrai ; mais encore est-ce de la logique, et, pour combattre de tels adversaires, nous devrions commencer par la démonstration du christianisme. Tel n'est pas le but que je me propose. Quelle que soit pourtant leur erreur au sujet de la révélation chrétienne et du catholicisme, les protestants et les philosophes rationalistes pourront se convaincre ici, que l'esprit d'empiétement et l'ambition de dominer ne sont pour rien dans les réclamations de l'Église par rapport à l'éducation de la jeunesse. Bien plutôt, ils devront reconnaître avec nous qu'en cela elle veut uniquement remplir un devoir, le plus sacré, le plus inviolable, celui de conduire les âmes chrétiennes à leur suprême et éternelle destinée.

Mais, ce qui est beaucoup moins excusable, c'est l'inconséquence de certains catholiques. Ils sont, disent-ils, persuadés de la vérité de la religion chrétienne, ils font profession de croire sa doctrine, de se soumettre à son autorité, et néanmoins on les voit s'unir aux ennemis de leur foi pour repousser tout contrôle de l'Église dans les questions d'enseignement et d'éducation. J'écris pour ceux-là surtout, espérant leur prouver qu'en revendiquant pour elle-même, non-seulement une pleine liberté d'enseigner à ses enfants les sciences divines et humaines, mais encore la direction morale et religieuse de toutes les écoles chré-

tiennes, l'Église catholique revendique son droit et ne prétend qu'à exercer légitimement un pouvoir nécessaire et divin. Puissent-ils comprendre, enfin, que nul catholique ne peut, sans contradiction et sans une sorte d'apostasie, exclure l'Église de l'organisation de l'enseignement et régler tout par la seule autorité du pouvoir civil.

I. — LES PRINCIPES DE SOLUTION DANS LA QUESTION PRÉSENTE

Toute la théorie chrétienne de l'éducation a son fondement dans cette double vérité enseignée par l'Église catholique, que l'homme est créé de Dieu pour une fin surnaturelle, et que l'Église est l'intermédiaire obligé entre l'homme et sa destinée suprême. On ne peut admettre ces deux points sans admettre aussi que l'Église a raison dans tout le reste. Malheureusement, rien n'est moins commun que la claire intelligence de ces vérités, pourtant si essentielles au Christianisme. Il ne sera donc pas inutile de les rappeler ici brièvement.

La religion chrétienne n'est pas comme ces théories philosophiques, sur lesquelles une infime minorité du genre humain disserte depuis trois mille ans, sans parvenir à s'entendre et sans qu'il en sorte rien de pratique pour le reste des hommes. Tout au contraire, la religion chrétienne vise droit à la pratique. D'abord elle s'adresse, non à quelques-uns parmi les plus instruits, mais à tous les hommes indistinctement, riches et pauvres, savants et ignorants. Elle est faite pour tous, parce que tous ont une âme, créée à la ressemblance de Dieu, et que cette âme, la religion seule peut la sauver, c'est-à-dire la conduire à sa fin dernière, en achevant de la rendre conforme à son type divin, aux infinies perfections de Dieu. Mais surtout le Christianisme est pratique, parce que sans discuter longuement il dit à chacun de nous : Je suis la voix de Dieu révélant aux hommes les vérités qu'ils doivent croire, les vertus qu'ils doivent pratiquer en cette vie pour mériter après leur mort une éternelle félicité dans le sein même de Dieu. Voici mes titres ; ils certifient la mission que j'ai reçue d'en haut. Croyez donc à la parole de Dieu, pratiquez ses préceptes et vous serez sauvés. — Vérification faite de ces titres, il se

trouve que des milliers d'hommes ajoutent foi aux enseignements du Christianisme, comme venant de Dieu, ils se rangent à son obéissance et la société chrétienne est fondée, avec sa hiérarchie, son but nettement défini et ses moyens spéciaux déterminés par Jésus-Christ, son divin fondateur.

Mais est-ce tout et suffira-t-il pour se dire chrétien d'être inscrit au nombre des croyants, d'avoir reçu le baptême et de pratiquer plus ou moins fidèlement les préceptes de la loi divine et ecclésiastique ? C'est l'erreur funeste où tombent aujourd'hui nombre de chrétiens, aussi peu instruits de leur religion que tièdes à en remplir les devoirs. Ainsi entendu, le christianisme aurait-il fait autre chose qu'ajouter à la religion des philosophes d'incompréhensibles mystères, des pratiques fort gênantes, des cérémonies sans signification pour l'esprit et sans utilité pour l'âme ? Loin de là, le christianisme est, lui aussi, radical à sa manière. Il n'enlève rien à l'homme de ce qui fait sa noblesse; il l'enrichit plutôt ; il ne contrarie point ses inclinations légitimes vers ce qui est grand, vers ce qui est beau, il les consacre ; il ne lui refuse la satisfaction d'aucun de ses meilleurs et plus généreux instincts, il ne fait que leur donner un objet infiniment capable de les contenter ; en un mot, il ne détruit pas la nature, il la transforme et la déifie en lui communiquant une vie surnaturelle et divine.

La vie, qu'est-ce dans l'homme mortel, sinon le mouvement de toutes ses puissances à la recherche d'un objet, qui leur donne le bonheur ? Eh bien ! la religion chrétienne s'empare de ces puissances humaines et, pour les transformer, elle leur infuse un principe nouveau, qui est la grâce, c'est-à-dire la vertu de Dieu s'unissant à l'âme ; elle leur assigne un but supérieur, la possession de Dieu dans sa propre essence, objet infini de connaissance et d'amour ; elle leur fait produire enfin des opérations dont notre faible nature serait incapable sans une illumination divine qui éclaire l'intelligence, sans une sainte inspiration qui fortifie et soulève la volonté. C'est tout un homme nouveau qui doit être enté sur la racine de l'homme naturel, c'est une nouvelle manière de vivre où, sous l'influence du principe surnaturel et divin, nos sentiment s'épurent en prenant leur source en Dieu, nos connaissances s'étendent, parce qu'elles pénètrent

jusque dans les mystères de l'essence divine, et notre amour devient sans bornes, comme Dieu même, le seul vrai bien que nous aimons en lui et dans ses créatures, reflet de son ineffable bonté.

La philosophie rationaliste, je le sais, nous entendant parler de vie divine, d'union avec Dieu par un principe supérieur à la nature, et d'opérations surhumaines, secoue la tête avec dédain et prononce superbement les mots d'illusion, de mysticisme et d'extravagance. Mais qu'importe ? A-t-elle fait, comme nous, l'expérience de cette seconde vie de l'âme, pour en comprendre la réalité et la grandeur ? Son Dieu, muet et solitaire, n'existe que pour la raison ; il ne sortira pas de son éternel repos, il ne se mêlera pas à ses créatures pour faire leur bonheur. Ce n'est pas le Dieu que réclame notre nature affamée de l'infini ; ce n'est pas le Dieu du christianisme, celui que nous avons appris à connaître et à aimer. Revenons à l'Église.

L'homme parfait ne s'achève pas en un jour : trente années au moins s'écoulent, avant qu'il atteigne l'âge mûr, en passant successivement par l'enfance, l'adolescence et la jeunesse. Que de soins, que de peines et quelle active sollicitude seront nécessaires à son éducation ! Une mère, un père, des maîtres s'y dépenseront tour à tour : bien heureux, si leurs efforts sont à la fin couronnés de succès ! Pour former l'honneur spirituel, pour élever l'âme jusqu'à la perfection de cette vie divine qui fait le vrai chrétien, dirons-nous qu'il en doit coûter moins de temps et de travail ? Un jour, une année, suffiront-ils à éclairer l'intelligence des vérités qu'elle doit croire, à l'instruire des obligations qu'il faut remplir, mais surtout à donner à la volonté l'habitude de toutes les vertus qu'elle est tenue de pratiquer ? Ou bien, contrairement à ce qui a lieu dans l'éducation naturelle, l'éducation surnaturelle peut-elle se passer d'un instituteur ? L'enfant s'élèvera-t-il seul jusqu'à Dieu, je veux dire jusqu'au plus haut degré de la perfection morale, de la sainteté chrétienne ? Ce serait folie de le penser. Il lui faut donc un maître, quelqu'un chargé de lui enseigner la vérité, de le former à la vertu. Quel est ce maître ? Pas un autre que celui à qui Jésus-Christ, le maître divin mais invisible, dit un jour : « Comme mon Père m'a envoyé je vous envoie, allez donc, enseignez toutes les nations, leur

apprenant à observer ma loi tout entière. » Ce maître, c'est l'Église, représentée par ses pasteurs successeurs légitimes des apôtres.

Qu'on remarque bien ce principe, cette vérité incontestable dans la doctrine révélée ; nous en verrons bientôt les conséquences. Je dis que l'Église seule a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de former l'homme surnaturel, le chrétien, selon toute la force de ce mot. Nul autre n'y peut prétendre, ni l'État avec sa puissance, ni les particuliers avec leur savoir, quelque grand qu'il soit, ni même le père ou la mère de famille, malgré l'autorité que Dieu leur a conférée sur l'âme de leur enfant. Pourquoi cela ? Parce que l'Église seule est en possession des moyens indispensables de l'éducation chrétienne. Je m'explique.

Ces moyens sont de trois sortes : au nom de Dieu, l'Église donne la vérité à l'intelligence, elle impose une loi à la volonté et elle dispense la grâce, sans laquelle le chrétien manquerait de la force nécessaire pour croire à la verité et pour accomplir la loi. Retranchez ces trois choses, l'éducation chrétienne cesse d'exister. Vous livrez l'intelligence aux opinions humaines, elle y perd la foi ; la volonté devient à elle-même sa propre loi, c'est-à-dire qu'elle n'a pour se conduire d'autre règle que ses caprices et ses passions ; et puis, la force morale disparaissant, l'homme devant le devoir reste le plus souvent dans l'impuissance de l'accomplir. Or, qui a reçu de Dieu la charge de conserver au milieu des hommes et de communiquer à toutes les générations le trésor des vérités révélées ? Qui représente sur la terre la puissance divine et a le droit d'éclairer les consciences sur le juste et l'injuste, sur le bien et le mal ? Qui enfin Jésus-Christ a-t-il établi le ministre de ses sacrements pour distribuer aux âmes les secours surnaturels de la grâce ? L'Église, et l'Église seule. Toutes les générations lui ont été confiées dans la suite des siècles, afin qu'elle ne cessât de les enfanter à la vie spirituelle et de former en elles Jésus-Christ, le modèle divin que l'éducation chrétienne doit reproduire en chacun de nous. Il est donc vrai que la formation de l'homme surnaturel, du chrétien, est le ministère propre de l'Église ; que ce ministère fait partie de ses obligations essentielles, qu'il est en quelque sorte toute sa mission sur la terre, si bien que l'Église ne pourrait s'en dessaisir sans

prévariquer, sans manquer le but de son institution et renverser l'œuvre entière du christianisme.

Voilà un fondement que nul catholique sincère ne voudra rejeter, tant il est solidement établi sur la révélation et conforme aux principes de la foi. Il ne reste donc plus qu'à en tirer les conséquences et à montrer comment tout le pouvoir, que l'Église s'attribue sur l'enseignement et l'éducation de la jeunesse chrétienne, en découle par une voie logique et nécessaire. Or, l'Église elle-même ayant pris soin de déterminer les droits qui lui appartiennent, c'est sa parole que je prendrai pour guide, c'est sa doctrine que je me propose de défendre. Elle est exposée clairement dans l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, le document le plus authentique et le plus attaqué de la pensée de l'Église sur toutes les questions agitées de nos jours. Nous ne la chercherons pas ailleurs.

II. — POSITION DE LA QUESTION

Depuis trois siècles bientôt, le gouvernement en France s'est occupé avec une constance et une énergie infatigables à concentrer dans ses mains toutes les puissances sociales et à se constituer en quelque sorte le moteur universel dans l'État. Autonomie des provinces, franchises communales, initiative individuelle ou collective dans certains grands services publics, tout a successivement disparu devant l'action de plus en plus envahissante du pouvoir central. Ainsi l'État n'est plus un organisme vivant de sa propre vie, tout à la fois multiple et ordonnée, il devient un immense mécanisme, dont les mille rouages, inertes et impuissants par eux-mêmes, ne se meuvent que sous une impulsion transmise du centre des forces motrices. Faire de la société une sorte de machine humaine, ce peut être l'idéal d'une certaine école matérialiste et socialiste, ce n'a jamais été la pensée du christianisme. Nous avons, nous chrétiens, trop le sentiment de notre dignité personnelle, nous connaissons trop bien les limites des attributions du pouvoir social, pour abdiquer ainsi toute spontanéité, toute initiative propre et consentir à n'être que de simples rouages, lorsque nous pouvons, lorsque nous devons être des activités pleines de vie et de mouvement.

En ce qui concerne l'éducation spécialement, quelles erreurs n'ont pas été commises, de quels empiétements le pouvoir civil ne s'est-il pas rendu coupable ? Par la création d'une Université officielle, patronnée, monopolisée et soumise à la seule direction du gouvernement, on a du même coup supprimé toutes les autorités, dont relevaient autrefois l'enseignement et l'éducation de la jeunesse ; il n'y a plus qu'un droit reconnu, qu'une action soufferte, celle de l'État, maître d'école et maître de pension. Tout par l'État et tout pour l'État, ce fut durant de longues années la maxime indiscutable, le fait tout-puissant contre lequel se révoltaient en vain les consciences catholiques peu disposées à sacrifier leur droit au pouvoir usurpé du gouvernement.

Aujourd'hui, grâce aux protestations persistantes de ces consciences longtemps dédaignées, le principe a perdu de son évidence prétendue, le fait même a reçu une première atteinte, prélude certain de sa disparition prochaine. Le moment semble arrivé pour les ayants droit de réclamer leur part légitime dans l'exercice d'une fonction éminemment sociale. Or, tous y ont droit : le gouvernement a ses droits, comme responsable du bien et du mal qui atteignent la société, du mal pour l'arrêter et le prévenir, du bien pour aider à l'accomplir ; l'Église a ses droits, parce qu'elle est la grande puissance morale dans la société et qu'il s'agit ici de la fonction morale par excellence ; la famille a ses droits, car c'est son fruit qu'il faut élever et instruire ; les individus mêmes ont leur droit, le droit du dévouement et du sacrifice en faveur d'une œuvre sainte et pour un ministère qui en a besoin plus que tout autre.

Voilà, certes, bien des droits méconnus depuis trois quarts de siècle et absorbés dans l'insatiable pouvoir de l'État ; il serait digne de notre génération de rétablir toutes choses dans l'ordre. On y travaille, je le sais, et déjà la famille et les individus se sont vu rendre un commencement de justice à l'assemblée nationale[1]. Mais l'Église, pourquoi garde-t-on le silence à son égard ? Pourquoi cherche-t-on même à l'écarter du débat et à tenir ses réclamations comme non avenues ? Nous catholiques,

[1] Projet de loi Laboulaye sur l'enseignement supérieur. Le rapporteur y reconnaît le droit des familles à choisir elles-mêmes les instituteurs de leurs enfants et aussi le droit des associations formées en vue de l'enseignement.

nous ne pouvons accepter une telle fin de non-recevoir ; il nous importe de savoir au juste quelle position l'on entend faire à notre Église dans l'État moderne. Nous aimerions à connaître si nous appartenons encore à une société chrétienne ou bien si nous devons nous préparer à défendre les droits de notre conscience dans un État décidément païen.

Quels sont ces droits? Que demandons-nous pour l'Église?. Quelle situation enfin souhaitons-nous de lui voir prendre dans la société en ce qui touche à l'éducation de la jeunesse? Telle est la question que je vais essayer de résoudre. Précisons-la mieux encore.

Quand on traite des droits de l'Église dans les sociétés humaines, trois hypothèses sont possibles suivant les conditions différentes de ces sociétés. On peut en effet supposer un État constitué chrétiennement, c'est-à-dire dans lequel l'Évangile et le christianisme soient non-seulement la règle de vie et la religion des individus, mais encore le fondement de la législation, le culte adopté dans les manifestations de la piété publique, quel que puisse être d'ailleurs l'ensemble des relations établies d'un commun accord entre l'Église et l'État.

A l'opposé de cette première hypothèse, il en existe une autre : celle d'une société civile où l'autorité religieuse et l'autorité politique semblent s'ignorer l'une l'autre, où l'État se fait indifférent à l'égard de toutes les religions, n'en protége aucune et, limitant son action aux seuls intérêts matériels de la communauté, laisse les individus embrasser et pratiquer à leurs frais celui de tous les cultes qui leur convient davantage. Pour employer la formule usitée, une constitution pareille réaliserait l'*Église libre dans l'État libre*, ou plus exactement l'*État séparé de l'Église*[1].

Enfin, les temps modernes ont donné naissance à une troisième espèce de constitution politique, moyenne entre les deux précédentes, et suivant laquelle le catholicisme a cessé d'être la base de l'édifice social préférablement à toute autre religion ; il n'est plus que l'un des cultes publics reconnus par l'État, parfois celui

[1] Un récent discours prononcé à Belleville par le chef du radicalisme français M. Gambetta, donnera une idée assez exacte de cette forme de constitution sociale. (Voir les journaux politiques du 26 avril 1875).

de la majorité des citoyens, suivi comme tel dans les solennités religieuses où figure le gouvernement. Dans cette hypothèse, l'État demeure religieux, mais il n'est plus ni catholique, ni protestant ; un christianisme assez vague et assez universel pour s'accommoder à toutes les communions, disons plutôt une sorte de déisme rationnel inspire encore sa législation, des honneurs sont rendus aux ministres des cultes reconnus, et quand le pouvoir sent le besoin de recourir à Dieu pour implorer sa miséricorde ou lui rendre grâces de ses bienfaits, il ordonne des prières dans tous les temples sans distinction. Les nuances sont multiples, on le conçoit, dans la manière de constituer cet État aux formes religieuses si indéterminées; il est vrai néanmoins que la plupart de nos constitutions modernes reproduisent plus ou moins le type que je viens de retracer. Faut-il y voir simplement une sorte de transition entre les sociétés anciennes, qui réalisaient presque toutes la première hypothèse, et les sociétés de l'avenir, où l'État séparé de l'Église s'organisera et se gouvernera dans une complète indépendance de toute religion ? C'est le rêve de nos libres-penseurs; pour le bonheur de l'humanité, nous espérons qu'il ne se vérifiera pas.

En dehors de ces trois hypothèses, il reste l'État persécuteur de l'Église ; mais, bien qu'il ne soit pas rare dans nos temps modernes, je n'ai pas à m'en occuper ici, parce que je veux seulement déterminer les droits et l'action de l'Église dans une situation tranquille et, jusqu'à un certain point, régulière. De plus, le Christianisme étant pour nous la vérité, et l'Église catholique le seul vrai Christianisme, il s'ensuit évidemment que la première hypothèse constitue l'état normal de la société, celui dans lequel elle atteint son but avec une plus grande perfection par des moyens plus abondants et mieux appropriés. La religion, en effet, est aussi nécessaire aux sociétés qu'aux individus et, de toutes les religions, la véritable seule peut être un élément réel de prospérité pour les États.

Voici donc la question à résoudre : 1° Rechercher et déterminer les droits qui appartiennent à l'Église sur l'éducation dans une société bien organisée, c'est-à-dire dans une société chrétienne et catholique ; 2° Puis, lorsque nous connaîtrons le mieux, le plus parfait, établir le nécessaire et le possible dans les sociétés,

où les passions humaines ont fait à l'Église une situation diminuée et peu favorable au plein exercice de ses droits.

III. — L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DANS UN ÉTAT CHRÉTIEN

Il en est d'un peuple chrétien et catholique à peu près comme du peuple hébreu, où l'une des tribus, celle de Lévi, avait été choisie de Dieu pour être consacrée tout entière à son service et vaquer seule au ministère des autels. Ainsi dans les États chrétiens, mais avec la différence exigée par les conditions nouvelles du sacerdoce, Dieu fait son choix parmi les fidèles et l'Église à ses *clercs*, divinement appelés à exercer les fonctions sacerdoles; car, sous la Loi nouvelle, comme sous l'ancienne, nul ne peut prétendre à ce suprême honneur, s'il n'a entendu la voix de Dieu qui l'appelle. Voilà donc deux catégories d'individus dans la nation; ceux qui par la vocation divine sont destinés à l'Église, et ceux qui demeurent dans la condition ordinaire des chrétiens, les ecclésiastiques et les laïques. Cette distinction est nécessaire, parce que l'Église ne revendique pas les mêmes droits par rapport à l'éducation des uns et des autres.

Droits de l'Église sur l'éducation des Clercs. — L'éducations des clercs, c'est-à-dire des jeunes gens qui se destinent au ministère ecclésiastique, a toujours été l'objet des plus vives préoccupations de l'Église. Uniquement désireuse de voir fleurir la science de la foi et la véritable piété parmi les fidèles confiés à ses soins, pouvait-elle ignorer que les peuples se font à l'image de ceux qui les gouvernent, et que la condition essentielle pour éclairer les intelligences des vérités de la religion, comme aussi pour incliner tous les cœurs à la pratique des vertus chrétiennes, c'est de former d'abord un clergé solidement instruit et sincèrement pieux ? On peut lire dans Thomassin[1] les innombrables témoignages qui attestent cette constante sollicitude de l'Église au sujet des écoles, où s'instruisaient les jeunes clercs. Mais l'acte le plus solennel et aussi le plus fécond en heureux résultats qui ait été

[1] Ancienne et nouvelle discipline de l'Église touchant les bénéfices et les bénéficiers, 2e part., liv. II, ch. XXVI, XXVII; 3e part., liv. II, ch. XVIII-XXIII.

accompli dans ce but, c'est sans contredit l'ordonnance du saint concile de Trente, prescrivant à tous les évêques, métropolitains et autres pasteurs chargés de gouverner les Églises, d'ériger, chacun dans leur diocèse, une maison ou séminaire pour y loger, instruire dans les sciences ecclésiastiques et former aux vertus ecclésiastiques les enfants de la ville, du diocèse ou de la province, qui donneront des marques d'une véritable vocation divine [1].

En même temps qu'il prescrit l'institution des séminaires, le concile a soin d'en faire voir la grande utilité, la nécessité même pour l'Église, comme moyen seul efficace de la pourvoir toujours de ministres zélés autant que solidement instruits. Il détermine également la forme de vie que l'on devra tenir dans ces établissements, les études auxquelles il convient surtout d'appliquer les jeunes clercs, les moyens que devront employer les maîtres pour une complète éducation de leurs élèves, les ressources enfin qui pourront servir aux évêques pour subvenir aux dépenses de ces précieuses écoles.

On voit déjà comment le concile règle toutes ces choses de sa propre autorité et sans rien demander aux puissances séculières. C'est la preuve du droit qu'a l'Église d'instituer et d'organiser seule ses séminaires ecclésiastiques. Mais ce qui achève de manifester sa pensée sur ce point, c'est le soin que prend le concile de Trente de remettre l'administration entière de ces écoles aux mains des évêques, assistés de deux des membres les plus âgés et les plus graves de leur chapitre cathédral, choisis par eux sous l'inspiration de l'Esprit saint [2]. Voilà l'autorité, à qui appartient exclusivement le droit de régler tout ce qui concerne l'éducation des clercs. Ni les simples fidèles, ni les familles chrétiennes, ni surtout les gouvernements ne peuvent s'immiscer en rien dans cette œuvre, qui ne regarde que l'Église. Aussi, dans la quarante-sixième proposition du *Syllabus*, le souverain Pontife Pie IX a-t-il réprouvé, proscrit et condamné la doctrine de ceux

[1] *Conc. Trid.*, sess. XXIII *de reform.*, cap. XVIII.

[2] « Quæ omnia, atque alia ad hanc rem opportuna et necessaria, episcopi singuli cum consilio duorum canonicorum seniorum et graviorum, quos ipsi elegerint, prout Spiritus sanctus suggesserit, constituent; eaque, ut semper observentur, sæpius visitando operam dabunt. » (*Conc. Trid.*, loc. cit.)

qui prétendent « soumettre à l'autorité civile la méthode à suivre dans les séminaires pour les études des clercs. »

L'Église réclame donc la liberté complète de se choisir elle-même des ministres et de les former, de la manière qu'elle jugera la plus convenable. Ce n'est pas un privilége qu'elle demande à l'État, c'est un droit qu'elle tient de Jésus-Christ et de sa divine constitution, le droit d'exister, le droit de se perpétuer sur la terre en gardant sa hiérarchie de pasteurs enseignants et de fidèles enseignés, et en recrutant parmi ces derniers ceux que Dieu lui-même appelle aux honneurs du sacerdoce.

Et en vérité, à quels droits pourrait prétendre un gouvernement civil sur l'éducation des clercs ? — Est-ce à juger de la science qui est nécessaire aux ministres des autels ? Mais l'Église n'est-elle pas seule instituée par Jésus-Christ la gardienne des vérités révélées, et n'a-t-elle pas seule reçu la mission de l'enseigner aux peuples ? Serait-ce, peut-être, à discerner dans les sujets qui se présentent la vocation divine et le degré suffisant des vertus requises dans un prêtre ? Mais pour un discernement pareil, le pouvoir civil a-t-il donc les lumières spéciales du Saint-Esprit ? Connaît-il l'action mystérieuse de la grâce dans une âme, et Dieu lui révèle-t-il ses secrets ? Serait-ce enfin, comme quelques gouvernements n'ont pas craint de le faire, à déterminer le nombre de jeunes gens qui devront chaque année répondre à l'appel de Dieu et s'enrôler dans la milice sacrée ? Prétention impie et sacrilége, qui dit à l'esprit de Dieu : « Vous soufflerez jusque-là et pas plus loin. » Comme si l'État, et non pas Dieu, était juge des besoins de l'Église ; comme si le pouvoir civil avait reçu de Jésus-Christ commission de fixer chaque année au budget l'effectif des hommes employés à son divin service, de la même façon qu'il règle déjà le contingent annuel des soldats appelés au service de l'État !

Mais non, aucune de ces prétentions n'est acceptable, l'État ne peut rien sur l'éducation des clercs, et l'Église, de par son institution divine, est seule compétente dans cette œuvre, nécessaire entre toutes à son existence et à la perpétuité de son action dans le monde. Voilà les droits de l'Église sur ce premier point : ils sont absolus, exclusifs et inaliénables. Que dire maintenant de ceux qu'elle possède relativement à l'éducation des simples fidèles ?

DROITS DE L'ÉGLISE SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE. — Allons droit au but. Ce que certains catholiques refusent à l'Église, même dans une société chrétiennement constituée, ce n'est pas le droit de donner l'instruction religieuse dans les écoles publiques et d'y faire sentir son influence au profit de la moralité et de la bonne éducation de la jeunesse. A moins d'être rationaliste ou libre penseur, on ne saurait nier la nécessité de prendre la religion comme base de l'éducation tout entière, si l'on veut former des chrétiens et non pas des incrédules.

Bien plus, ces mêmes catholiques reconnaissent encore que l'Église, par ses prêtres et ses religieux voués à l'éducation de la jeunesse, jouit du droit qu'ont tous les citoyens d'ouvrir des écoles publiques et d'enseigner, non pas seulement les vérités de la foi catholique, mais les lettres et les sciences humaines dans toute leur étendue. Ils sont, en général, partisans de la liberté d'enseignement à tous ses degrés : aussi, le pouvoir qu'ils accordent au moindre des citoyens, ils ne se donnent pas le ridicule de le refuser à ceux que leur caractère, leur savoir et leur désintéressement préparent le mieux à ces délicates fonctions.

Voilà donc deux droits au moins reconnus à l'Église, et sur lesquels je n'ai pas besoin d'insister davantage : 1° le droit de procurer l'instruction religieuse de la jeunesse des écoles et son éducation suivant les principes de la morale chrétienne ; 2° le droit de donner elle-même aux enfants et aux jeunes gens, que leurs familles lui confient, une éducation complète, y compris l'enseignement des lettres et des sciences profanes ; le droit, par conséquent, de fonder des associations religieuses entièrement consacrées au ministère de l'enseignement et de l'éducation chrétienne, le droit d'établir ces congrégations, de pourvoir à leur recrutement et de leur assurer les moyens matériels d'existence. Tout cela, on le reconnaît, constitue une situation régulière pour l'Église dans les sociétés qui accordent une juste part d'influence à la religion catholique, à ses ministres et à tous ceux qui s'inspirent de son esprit de dévouement au bien général.

Mais voici où les dissidences s'accentuent entre les catholiques dont je parle et ceux qui sont plus jaloux de conserver intacts les droits conférés par Jésus-Christ à son Église. Suivant les pre-

miers, il faut distinguer soigneusement entre l'éducation religieuse et un enseignement littéraire ou scientifique. Celle-là, par son objet et par sa fin, échappe à la compétence de l'État pour rentrer dans les attributions exclusives de l'Église. Il en est autrement de l'instruction littéraire et scientifique. Elle est, disent-ils, un service social qui doit, comme tous les autres services de même nature, ressortir aux autorités chargées de gouverner la cité ou la nation. L'exercice du ministère enseignant est libre, sans doute ; c'est le droit des particuliers de pouvoir s'y dévouer sans entraves. Mais la direction de ce ministère doit appartenir à l'État, seul juge de ce qui intéresse directement le présent et l'avenir de la société. Gardien de l'ordre, de la justice et de la morale dans la société, le gouvernement a le devoir de régler par lui-même la discipline des écoles publiques, l'enseignement qui y est donné, les titres académiques ouvrant l'entrée de certaines carrières civiles ou administratives, le choix des maîtres qui doivent au moins n'avoir encouru aucune des incapacités déterminées par la loi. En outre, puisque ses fonctions l'obligent à promouvoir, autant que possible, les institutions utiles et nécessaires à la prospérité publique, le gouvernement est tenu d'encourager, de soutenir les écoles fondées par l'initiative particulière, et même, si elles ne suffisent pas aux besoins du peuple, d'en créer de sa propre autorité et aux frais du trésor. Voilà, selon eux, le domaine de l'État : il y règne en maître, sans avoir à partager son pouvoir avec aucune autre autorité, civile ou religieuse. L'instruction publique est une branche de l'administration au même titre que la guerre ou les finances.

Ainsi pensent et parlent ces catholiques de l'école politique moderne. Malheureusement pour eux, telle n'est pas la doctrine de l'Église. Pie IX, dans la quarante-cinquième proposition du *Syllabus*, a condamné expressément l'opinion que je viens d'exposer et que lui-même formule en ces termes : « Toute la direction des écoles publiques, dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline de ces écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades,

dans le choix ou l'approbation des maîtres. » Cette opinion, quelque spécieuse qu'elle soit, est donc erronée et aucun catholique ne la peut soutenir. Elle est fausse, en effet, à un double point de vue : fausse au point de vue simplement naturel, parce qu'elle attribue à l'État une fonction qui, au défaut de l'Église, devrait n'appartenir qu'aux familles ; fausse encore et surtout au point de vue surnaturel, parce qu'elle sépare ce qui doit être uni, les conséquences temporelles de l'éducation catholique et sa fin surnaturelle. Montrons cette double erreur.

1° Sous l'empire de je ne sais quel paganisme philosophique, nos modernes politiciens ont une tendance marquée à élargir de plus en plus dans la société le cercle des attributions gouvernementales. On dirait, à les entendre, que le rôle du pouvoir est d'absorber définitivement toutes les unités organiques, qui ont formé la nation, et à ne laisser plus subsister à côté de lui, au-dessous de lui, que des individualités inertes, matière sociale uniquement propre à recevoir de lui l'impulsion et le mouvement. La saine raison proteste contre cette théorie destructive des plus indispensables éléments de prospérité sociale. En se réunissant pour constituer la cité, les familles n'ont rien perdu de leurs droits naturels ; en s'associant pour former une nation, les cités n'ont pas prétendu abdiquer tous leurs pouvoirs. Ce que les unes et les autres ont cherché dans l'association, c'est, au contraire, une garantie plus forte de ces mêmes droits, c'est le maintien de la plus inviolable justice dans les relations humaines, c'est enfin une protection efficace contre la violence et l'oppression, soit du dedans, soit du dehors.

Mais quoi ! admettrons-nous que le droit et le devoir d'élever les enfants aient pris naissance seulement avec la société et par la société ? Ce serait folie. Lorsque Dieu au commencement créa la famille, il voulut que l'enfant vînt au monde dans la faiblesse et l'impuissance ; que physiquement, intellectuellement et moralement, il eût besoin d'une longue et pénible éducation avant de devenir un homme parfait. A qui donc fit-il une obligation naturelle d'entreprendre et d'achever cette éducation ? Ce n'est pas à la société, qui n'existait pas encore ; c'est à la famille elle-même, au père surtout qui en est le chef responsable. Le pouvoir d'engendrer renferme nécessairement le devoir de ne pas laisser

inachevée une telle œuvre, le devoir, par conséquent, de conduire cet enfant jusqu'à la maturité de l'homme parfait.

Ainsi la famille, en vertu du droit de nature, possède le pouvoir d'instruire et d'élever, dans son intelligence et dans sa volonté, l'enfant né d'elle, et, ce pouvoir, la famille ne l'a pas perdu en entrant dans la société. Car, redisons-le, l'État n'est pas institué pour absorber dans son unité collective tous les droits existants avant lui ; l'acte d'union sociale ne fait que les consacrer, en les plaçant sous la sauvegarde de l'autorité publique. Mais lorsque cette autorité au lieu de protéger les droits de la famille vient à s'en emparer, elle commet une usurpation, elle rompt le pacte social, en se rendant coupable du crime même qu'elle devait empêcher.

En vérité, il faut le bouleversement et la confusion introduits dans les idées par la philosophie du dernier siècle, par les théories absurdes du *Contrat social*, pour que des principes aussi clairs, aussi indubitables, soient tombés dans l'oubli et qu'on arrive à légitimer toutes les usurpations du pouvoir social sur la liberté, sur le droit des familles et des individus. Mais, quelles que soient les erreurs du temps, il ne nous convient pas à nous, catholiques, d'en être les complices ou les dupes. Éclairée par la foi, notre raison doit conserver les principes qui font la base des sociétés humaines et, dussions-nous être seuls à les défendre, notre honneur sera de les avoir maintenus contre toutes les dénégations de l'esprit de système. A en juger par les seules lumières de la raison, l'État n'a donc pas sur l'éducation de la jeunesse les droits qu'une certaine école lui attribue.

2° J'ai ajouté que l'opinion de cette école est encore fausse au point de vue surnaturel, parce qu'elle divise ce qui doit être uni, parce qu'elle fait de la conséquence le principe et qu'elle méconnaît l'un pour ne s'attacher qu'à l'autre. C'est ici le nœud de la question.

On dit : une éducation publique bonne ou mauvaise a pour la société des conséquences très-graves ; son salut ou sa ruine peuvent en dépendre et, dans tous les cas, rien n'importe plus à sa tranquillité, à sa force et à sa prospérité. Donc, le pouvoir préposé au gouvernement de la société ne peut pas se désintéresser de l'éducation ; donc, il doit la surveiller et la diriger, s'en faire

le chef comme il l'est naturellement de toute fonction sociale. Quelle est au juste la valeur de ce raisonnement, nous allons bientôt le savoir. Il renferme trois choses : un principe, un fait et une conséquence. Le principe est celui-ci : tout ce qui est pour la société un élément de force et de progrès, ce qui peut causer sa prospérité ou sa décadence, relève directement de l'autorité sociale et lui doit être soumis. Le fait est affirmé dans les prémisses de l'argument, savoir que l'éducation publique, selon qu'elle est bonne ou mauvaise, a naturellement pour l'État des conséquences très-graves ; d'où la conséquence qu'elle doit être soumise à l'autorité sociale, c'est-à-dire au gouvernement. Eh bien ! le principe, nous le contestons ; le fait s'explique et se justifie d'une autre manière, et la conséquence est illégitime.

D'abord, il n'est pas vrai que tout ce qui intéresse la prospérité de l'État doive nécessairement ressortir au pouvoir public et subir sa direction, son contrôle. Est-ce que le commerce et l'industrie ne sont pas des éléments de la prospérité nationale? Faudra-t-il pour cela que le gouvernement en prenne la direction, et que rien, dans ces deux branches de l'activité sociale, ne se fasse plus que par lui? Mais non, le rôle du pouvoir se borne ici à faire respecter dans les transactions industrielles et commerciales le droit et la justice, à intervenir dans les différends pour décider ce qui est juste, à procurer l'observation des lois positives édictées par lui en vue d'appliquer à chaque cas particulier les principes généraux de la loi naturelle et divine ; le reste est affaire d'initiative individuelle chez les citoyens. Ainsi, dans la question qui nous occupe, il ne suffit pas que l'éducation de la jeunesse doive profiter beaucoup à la prospérité de l'État, pour qu'aussitôt nous la soumettions tout entière à l'action du pouvoir ; il faut examiner encore s'il n'y a pas dans la société quelqu'un autorisé, par droit de nature ou par droit divin, à s'en réserver la direction et le contrôle. Cela étant, il ne convient pas d'investir l'État d'un droit qui appartient déjà à un autre.

En second lieu, le bonheur, la prospérité de l'État, sont certainement la conséquence d'une bonne éducation de la jeunesse, je veux dire d'une éducation complète, bien dirigée, telle, en un mot, qu'elle donne au jeune homme toutes les qualités de l'homme parfait. Or, cette éducation est nécessairement l'éducation chré-

tienne, sur laquelle l'État ne peut rien, l'Église seule peut tout, comme je vais essayer de le montrer..

Qu'est-ce, encore une fois, que l'éducation? Nous l'avons définie précédemment : l'action de disposer l'homme à remplir sa destinée. Mettre les facultés de l'homme en état de se suffire à elles-mêmes et de poursuivre, avec le secours de Dieu, la fin qui leur est assignée; voilà bien, en effet, le travail de l'éducation, voilà le but qu'elle doit nécessairement se proposer. Supposez qu'en élevant un enfant, on néglige cette considération de sa destinée suprême, qu'on le forme en vue seulement d'une fin prochaine et terrestre, au delà de laquelle il ne pourra plus rien; direz-vous que cette éducation est complète, qu'elle est suffisante, ou même qu'elle mérite le nom d'éducation? Non, sans doute; cet enfant ne sera pas élevé, il ne deviendra jamais un homme, *vir*, selon toute l'énergie de ce mot, parce que le regard de son intelligence ne dépassera pas l'étroit horizon de ce monde, parce que sa puissance de bien faire restera nécessairement très-bornée, parce qu'en fin de compte il manquera le but que tout homme doit atteindre, et que force lui sera de n'être jamais qu'un avorton immortel.

Telle est la nécessité de la fin dernière en éducation. Il faut viser là, uniquement là, sous peine de compromettre tout le reste. Ce que des générations ainsi élevées offrent de garanties pour la paix et le bonheur des sociétés humaines, est-il besoin de le dire? Est-ce que, suivant la parole de l'Apôtre, la piété véritable et sincère n'a pas en même temps les promesses de la vie présente et celles de l'éternité [1]? Est-ce autrement qu'en pratiquant les vertus qui font l'homme sociable, que nous pouvons espérer de conquérir l'immortalité? Travailler à se rendre digne de la destinée qui nous attend, c'est donc aussi se préparer à devenir un bon citoyen de la cité terrestre, c'est donner à la société les meilleures garanties qu'on saura lui être utile autant que dévoué. Les plus grands hommes dont s'honore justement l'humanité, ne furent-ils pas en même temps les plus vertueux?

Or, il faut le redire à ces catholiques qui l'oublient, il n'y a

[1] « Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ. » (I, Tim., IV, 8.)

pas pour l'homme deux fins dernières, mais une seule, et c'est la fin surnaturelle, dont nous avons parlé au commencement. Créé par Dieu pour jouir de sa gloire et de son bonheur durant l'éternité, l'homme chercherait vainement ailleurs le but de ses efforts et de son existence. Tout en lui tend vers cette fin ; elle est sa perfection et, pour s'élever jusqu'à elle, il doit donner à ses facultés toute la puissance de développement dont il est capable. Malheur à lui, mais plus encore malheur à ceux qui ont eu la responsabilité de son éducation, si, par leur faute, il ne se trouve pas à la hauteur de sa destinée ; si, au lieu de graviter vers le Ciel dans sa course rapide à travers la vie, il se traîne misérablement dans le terre à terre des intérêts égoïstes et des passions charnelles !

Mais s'il en est ainsi, que peut l'État pour conduire les âmes à des hauteurs qui le dépassent lui-même ? C'est le cas d'appliquer le principe formulé par saint Thomas : « Ordonner les moyens par rapport à la fin n'appartient qu'à celui qui a cette fin en propre. — *Illius est ordinare ad finem, cujus est proprius ille finis* [1]. » La transformation surnaturelle de l'âme en Dieu et la béatitude éternelle, que l'éducation doit avoir toujours en vue, ne sont pas la fin des sociétés humaines, non plus que du pouvoir civil qui les dirige. Ce pouvoir est donc par lui-même incapable d'ordonner les moyens qui conduisent à cette fin surnaturelle, il ne peut rien sur l'éducation pour la mettre dans sa voie, rien pour former l'homme et le rendre propre aux grands desseins de Dieu sur lui. Pour tout dire en un mot, l'éducation ne relève pas des gouvernements terrestres, elle est au-dessus de leur compétence.

Quel sera donc le pouvoir préposé dans les sociétés chrétiennes à ce sublime ministère de l'éducation des âmes ? Qui a reçu de Dieu la mission de les enfanter à la vie surnaturelle et divine, ébauchée sur la terre, parfaite dans le Ciel ? Le lecteur a déjà répondu : c'est l'Église. En fondant cette grande société spirituelle, Jésus-Christ lui a donné pour fin de conduire les hommes au bonheur éternel, et à cause de cela il l'a revêtue de tous les pouvoirs nécessaires pour ordonner et mettre en œuvre les

[1] *Summ. theol.*, 1. 2, q. xc, art. 3.

moyens propres à cette fin. L'éducation faite dans un esprit foncièrement chrétien, tel est le moyen universel, indispensable, sur lequel, par conséquent, l'Église a tous les droits. Voilà donc, établie par Jésus-Christ lui-même, la grande institutrice du genre humain, la seule qui puisse légitimement prétendre à diriger, à gouverner l'éducation publique dans les sociétés chrétiennes. Cette surveillance, cette direction, sont une partie intégrante du ministère pastoral : l'Église ne peut y renoncer sans prévarication.

On comprend dès lors pourquoi elle insiste avec une constance aussi opiniâtre à revendiquer partout et toujours l'exercice d'un droit qu'elle tient de Dieu même : pourquoi les souverains pontifes ont condamné si sévèrement une doctrine, qui est la négation de ce droit inaliénable : pourquoi, dans les concordats conclus avec les puissances catholiques, une clause spéciale réserve toujours à l'Église la faculté de « veiller à ce que la jeunesse reçoive une éducation chrétienne [1]. »

Toutefois, qu'on se rassure. Lorsque l'Église catholique, dans un État chrétien, réclame pour elle le ministère de l'instruction publique, ce n'est pas un monopole qu'elle entend exercer au profit de ses clercs. Elle ne désire qu'une chose, savoir, que l'instruction se répande aussi étendue, aussi sérieuse que possible, et pour cela elle fait appel à tous les dévouements ; laïques et ecclésiasti-

[1] Voici dans son entier le passage remarquable d'où j'ai extrait ces paroles. Il fait partie d'une allocution du Saint-Père aux cardinaux, prononcée dans le consistoire secret du 5 septembre 1851, et dans laquelle le Saint-Père annonçait le concordat récemment conclu avec le gouvernement espagnol. « Le grand objet de nos préoccupations était d'assurer l'intégrité de notre sainte religion et de pourvoir aux besoins spirituels de l'Église. Or, vous le verrez, le concordat porte que la religion, avec tous les droits dont elle jouit, en vertu de son institution divine et des règles établies par les saints canons, doit être comme autrefois exclusivement dominante dans ce royaume ; tout autre culte en sera ouvertement banni, y sera interdit. Il est par conséquent établi que la manière d'élever et d'enseigner la jeunesse dans toutes les universités, colléges ou séminaires, dans toutes les écoles publiques et privées, sera pleinement conforme à la doctrine de la religion catholique. Les évêques et les chefs des diocèses qui, en vertu de leur charge, sont tenus de s'appliquer de toutes leurs forces à protéger la pureté de l'enseignement catholique, à le propager, à veiller à ce que la jeunesse reçoive une éducation chrétienne, ne trouveront aucun obstacle à l'accomplissement de ces devoirs ; ils pourront, sans rencontrer le moindre empêchement, exercer la surveillance la plus attentive sur les écoles même publiques et remplir librement, dans toute sa plénitude, leur charge de pasteur. » N'est-ce pas en propres termes la thèse ici défendue ? (Cf. *Encyclique et Documents en français et en latin*, par M. l'abbé Raulx, t. I, p. 259.)

ques, séculiers et réguliers, tous sont appelés à assumer une part dans ce travail de l'enseignement des peuples. Quiconque se présente avec les conditions voulues, une foi pure, des mœurs chrétiennes et la science compétente, est bienvenu; l'Église lui ouvre un champ libre où il peut, sous sa protection et avec son concours, cultiver les jeunes générations, pour leur faire porter des fruits de science et de vertu. Ce qu'elle ne veut pas, ce qu'elle ne peut pas vouloir, c'est que, sous le couvert de la liberté de l'enseignement, le loup ravisseur s'introduise dans la bergerie, en la personne de ces maîtres d'erreurs et de mensonges, qui ravagent le troupeau en y introduisant la discorde et la guerre; c'est que, sous le faux prétexte de science et de progrès intellectuel, on vienne battre en brèche les croyances religieuses d'un peuple, s'attaquer à la vérité chrétienne et distiller dans les jeunes intelligences le poison mortel du doute et de l'incrédulité. Non, certes, de telles ruines, l'Église ne peut les permettre ni les laisser s'accomplir. Elle se souvient qu'elle a reçu du Christ charge d'âmes, que le salut de ses enfants lui a été confié et que Dieu lui demandera compte de leur sang répandu, c'est-à-dire de leur perdition éternelle. — *Sanguinem ejus de manu tua requiram*[1]. — Sentinelle vigilante, elle veille à la garde du troupeau, et aussi longtemps que la coupable violence des pouvoirs humains ne lui a pas ravi ses droits, ni les voleurs, ni les assassins des âmes ne réussissent à exercer leurs déprédations dans les sociétés chrétiennes.

Résumons, et en formulant dans cinq ou six propositions toute cette doctrine des droits de l'Église sur l'éducation, nous mettrons le lecteur mieux en état de juger de sa force et de son étendue.

1° L'éducation des clercs destinés aux fonctions ecclésiastiques est le droit exclusif de l'Église. Elle règle seule tout ce qui a rapport, soit à l'érection des séminaires, soit à leur discipline intérieure, à la nomination des maîtres, à l'enseignement des lettres et des sciences, à une bonne éducation des élèves et à leur admission dans le corps ecclésiastique.

2° L'Église respecte absolument le droit des familles de faire

[1] Ezech., III, 18.

donner à leurs enfants une éducation particulière, par qui et de la manière qui leur semble préférable. Elle fait seulement aux parents chrétiens une obligation de conscience de veiller à ce que cette éducation soit religieuse et conforme à la foi qu'ils professent.

3° La surveillance et la direction des écoles publiques, tant de celles où l'on instruit la masse du peuple des premiers éléments des connaissances humaines, que des autres où se donne l'enseignement secondaire et supérieur, appartiennent en propre à l'Église catholique. Elle seule a le droit de veiller à une bonne tenue de ces écoles sous le rapport moral, d'approuver les maîtres qui y instruisent la jeunesse, de contrôler leur enseignement et d'écarter, sans recours possible à une autre autorité, ceux dont la doctrine et les mœurs seraient contraires à la pureté de la doctrine chrétienne.

4° A la condition de pouvoir garantir une foi pure, des mœurs irréprochables, et la science suffisante, toute liberté est laissée aux particuliers, ecclésiastiques et laïques, séculiers et réguliers, de se dévouer au ministère de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse, de former des associations dans ce but, de fonder des académies et des universités, où l'on enseigne toutes les sciences et qui se gouvernent elles-mêmes pour leur discipline intérieure, le choix des maîtres et le règlement des études, programmes, examens, etc... L'Église n'entend exercer à leur égard que son droit de surveillance au point de vue de la morale et de l'intégrité de la foi.

5° L'Église, non-seulement ne refuse pas le concours de l'État dans l'éducation, mais elle le sollicite, au contraire, toutes les fois que l'initiative privée et ses propres ressources ne suffisent pas à étendre l'enseignement, à vulgariser l'instruction, autant qu'elle le souhaite et qu'il est utile pour le bien des peuples. Elle fait alors appel aux communes, aux provinces, à la nation, pour que partout l'accord des deux pouvoirs, par l'union du budget de l'État et de l'autorité spirituelle de l'Église, soit en mesure de fonder des écoles, de multiplier les maîtres et de venir en aide à l'indigence d'un trop grand nombre de parents. Mais, même dans ces écoles établies avec le concours du pouvoir civil, si l'État peut surveiller la gestion des intérêts matériels, le droit

de direction et de surveillance sur l'enseignement demeure à l'Église.

6° Enfin, le pouvoir que l'Église exerce sur l'instruction publique dans les sociétés chrétiennes, n'empêche pas, néanmoins, que les gouvernements, s'ils le jugent utile, n'établissent certaines écoles, où des professeurs choisis par eux préparent d'une manière particulière les jeunes gens qui se destinent aux carrières administrative et militaire. L'administration et l'armée sont en effet du ressort exclusif des gouvernements : il est donc juste qu'ils puissent donner à ceux qui en doivent faire partie, les connaissances spéciales exigées par leur emploi. Seulement, le pouvoir civil ou militaire contracte ici les mêmes obligations qui lient la conscience des particuliers, savoir, de veiller à ce que rien dans ces écoles ne soit contraire à la religion et aux bonnes mœurs.

Voilà toute la doctrine de l'Église catholique relativement à l'éducation de la jeunesse dans les États chrétiens. N'y a-t-il pas dans cette organisation un idéal, que l'on peut justement souhaiter de voir réalisé, parce qu'il serait la solution d'un certain nombre de problèmes qui tourmentent d'une manière étrange nos sociétés modernes mal assises, mal équilibrées? Deux autorités distinctes par leur but et par leur objet, mais unies et se complétant l'une l'autre, ont la garde des intérêts humains, intérêts du temps et intérêts de l'éternité. L'une, l'autorité civile, a pour domaine direct les choses temporelles ; l'autre, l'autorité religieuse, commande et dirige dans tout ce qui concerne la vie surnaturelle. Celle-ci ayant la charge de conduire l'homme depuis sa naissance jusqu'à son entrée dans l'éternité, l'élève, l'instruit et le transforme en un homme parfait, en un chrétien, digne par ses vertus de la destinée qui l'attend. Celle-là bénéficie des générations ainsi formées, et, avec ces éléments si bien préparés à remplir tous les devoirs de la vie présente, elle constitue les sociétés humaines, comme autant de patries provisoires, où la justice et la charité fidèlement pratiquées laissent apercevoir une image de la patrie vraie et définitive, du Ciel. Ainsi, les deux pouvoirs se prêtent un mutuel appui, le pouvoir civil en assurant au pouvoir spirituel une complète liberté d'action, et le pouvoir spirituel, à son tour, en formant pour l'État d'hon-

nêtes et parfaits citoyens. Ainsi la paix et la concorde règnent dans la société entière, les intérêts s'harmonisent, la justice est aimée, l'ordre existe partout du premier au dernier degré de l'échelle sociale, et chacun, content de sa position ici-bas, parce que ses espérances sont en haut, songe plus à s'améliorer lui-même qu'à renverser ce qui existe pour s'élever sur des décombres.

Où trouver, encore un coup, un idéal plus grandiose et plus vrai, que cette conception de la société chrétienne? Le moyen âge n'en a pas été loin; malheurensement, une œuvre si bien commencée au souffle inspirateur de l'Église, les légistes d'abord, courtisans du pouvoir civil, le protestantisme ensuite et le rationalisme, son rejeton direct, sont venus l'interrompre et peu à peu nous rejeter dans un état qui menace de devenir pire que le paganisme et la barbarie. Il serait temps encore de revenir à la vérité, au droit et à l'ordre, que l'on ne trouvera nulle part ailleurs que dans une société chrétiennement constituée. Mais, peuples et législateurs, auront-ils l'intuition assez claire de leur devoir uni à leur intérêt, pour s'arrêter sur la pente où ils glissent et nous entraînent avec eux vers un avenir sombre, tout menaçant d'orages?

IV. — CONDUITE DE L'ÉGLISE DANS LES SOCIÉTÉS NON CHRÉTIENNES

Aux yeux de l'Église catholique, le christianisme, c'est le souffle divin sur les sociétés humaines pour leur donner une âme et leur communiquer la vie. Hors de lui, il ne peut y avoir de vie véritable et féconde, et toute organisation sociale qui ne s'inspire pas du christianisme est nécessairement défectueuse et anormale. L'Église ne saurait donc la considérer comme un bien, moins encore comme un progrès sur les sociétés chrétiennes[1]. Elle déplore, au contraire, une organisation pareille et ses

[1] La proposition suivante a été condamnée par Pie IX dans son encyclique *Quanta cura :* « Optimam societatis publicæ rationem civilemque progressum omnino requirere, ut humana societas constituatur et gubernetur, nullo habito ad religionem respectu, ac si ea non existeret, vel saltem nullo facto veram inter falsasque religiones discrimine. »

efforts tendent à persuader les peuples qu'il leur est préférable de se soumettre pleinement à la religion, de la prendre pour guide et pour modératrice de leurs intérêts sociaux. Jamais, du reste, elle n'a caché son désir, non de dominer, mais de diriger les sociétés, de les pénétrer de son esprit, de recouvrer sur elles l'influence salutaire qui lui est due et qu'elles n'ont pu rejeter sans de graves préjudices. Cette ambition-là, l'Église n'en fait pas mystère, ses ennemis eux-mêmes en sont témoins, encore qu'ils se laissent aller trop souvent à travestir et à calomnier ses intentions pour les rendre odieuses.

Cependant quelque fâcheuse que lui paraisse la situation amoindrie qui lui est faite dans les sociétés modernes, l'Église ne s'attarde pas à d'inutiles regrets. Sans renoncer à ses droits inaliénables, elle part du fait qu'il n'est pas en son pouvoir de changer, et elle s'ingénie à en tirer le meilleur parti pour le bien des âmes. Le peu d'influence et de liberté qui lui reste, elle l'emploie à remplir son ministère ; son zèle est inventif pour suppléer par un redoublement de vigilance au défaut des moyens ordinaires dans le gouvernement spirituel. Ne faut-il pas que l'œuvre de Dieu sur la terre s'accomplisse, malgré les difficultés, malgré les entraves de toutes sortes suscitées par l'enfer ?

Tel est donc le principe qui règle la conduite de l'Église dans les États, où son autorité est méconnue : tenir compte des circonstances, des faits acquis ; ne rien brusquer, mais en usant du pouvoir encore subsistant, faire tous ses efforts pour améliorer la situation, pour se rendre plus utile aux fidèles et à la société. Voyons comment elle applique cette règle à l'éducation, dans les sociétés non chrétiennes.

Nous trouvons d'abord des sociétés, où la constitution proclame la liberté de tous les cultes et leur égalité devant la loi. Ici, l'Église catholique a cessé d'être la religion de l'État, qui ne vit plus de son esprit, n'accepte plus sa direction dans les choses religieuses et morales, mais préfère l'indépendance à tous les avantages d'une union, dont il croit pouvoir se passer. Que fera l'Église dans cette situation nouvelle ? Au nom de la liberté et de l'égale protection accordée à chaque culte, elle demande premièrement le droit de recruter ses ministres et celui de les former suivant ses propres lois. L'établissement des grands et petits sé-

minaires, ainsi que leur administration exclusivement laissée aux évêques, c'est le premier besoin à satisfaire ; elle est dans son droit lorsqu'elle réclame la faculté de vivre.

Elle demande, en outre, que, dans les écoles publiques créées ou autorisées par le gouvernement, la religion soit toujours le fondement de l'éducation, que les enfants y soient instruits des vérités de la foi et que l'on n'y prêche ni l'athéisme, ni l'indifférence religieuse. Elle demande que les écoles primaires, au moins, restent confessionnelles, c'est-à-dire spécialement affectées aux enfants de chaque culte en particulier, et que l'entrée des écoles catholiques ne soit jamais interdite à ses ministres. Il y va de la conservation de la foi dans ces jeunes cœurs ; car l'Église sait par expérience les funestes effets d'une première éducation, où la religion n'a pas eu la part principale. Aussi peut-elle, à bon droit, réclamer d'un gouvernement chrétien de nom, qu'il laisse aux ministres des cultes protégés par la loi cette légitime part d'influence dans l'éducation du peuple. Pour les mêmes motifs encore, l'Église repousse absolument le système des écoles non confessionnelles, dans lesquelles s'opère une promiscuité de tous les cultes fatale à la foi et à la piété des enfants. Certes, les catholiques savent reconnaître et respecter les droits acquis par les dissidents, ils ne songent nullement à violenter la conscience de qui que ce soit. N'est-ce donc pas justice qu'on ne fasse pas servir la liberté et l'égalité des différents cultes devant la loi, pour livrer les enfants catholiques à un danger manifeste de perversion religieuse et de ruine morale ?

Mais ce n'est pas tout encore ; les principes sur lesquels reposent les sociétés dont nous parlons permettent aux catholiques d'exiger davantage. La vraie liberté pour une religion consiste à pouvoir être, non-seulement pratiquée par ses adhérents, mais transmise intégralement aux générations nouvelles, avec ses croyances, ses préceptes, ses formes extérieures et surtout son esprit intérieur. Or, cela ne se fait qu'au moyen de l'éducation. Il est donc permis à l'Église de demander que la liberté soit laissée aux familles de choisir elles-mêmes des maîtres dignes de leur confiance et sur lesquels elles puissent se reposer pour instruire et élever leurs enfants dans les principes de la religion catholique. Lorsque la constitution nationale proclame déjà cette liberté

de l'enseignement à tous les degrés, les catholiques en usent le plus largement qu'ils peuvent et comme d'un bien propre, imitant en cela le naufragé, qui recueille soigneusement les épaves échappés du naufrage et tâche de refaire avec elles sa fortune endommagée. Si, au contraire, le monopole en faveur de l'État se trouve inscrit dans la loi, ils s'autorisent des maximes du droit naturel, parfois même des idées de liberté reçues communément, pour battre en brèche ce monopole abusif. Ils savent mettre en œuvre tous les moyens légaux et, sans recourir, comme beaucoup de leurs adversaires, ni à l'émeute ni à la corruption, tôt ou tard ils parviennent à entraîner l'opinion publique du côté de la justice et de la vérité, à reconquérir ainsi une partie des droits qui appartiennent à leur Église, le droit de faire des chrétiens instruits et convaincus. Après cela, l'Église peut attendre de la bénédiction divine et de ses propres efforts le retour d'une ère meilleure, à laquelle elle s'emploie par tous les moyens en son pouvoir, par une éducation solidement chrétienne donnée à la jeunesse, par la prédication et par les bons exemples. Elle n'aura, du moins, rien négligé pour s'acquitter de sa mission et se rendre utile même aux sociétés qui la repoussent.

Reste enfin la troisième hypothèse, celle d'un État séparé de l'Église, c'est-à-dire complétement organisé en dehors de l'idée religieuse, d'un *État laïque* dans toute la force du terme. Remarquons d'abord qu'il y a plus d'un degré dans cette sécularisation de l'État. Le premier réalise l'idée rationaliste, suivant laquelle les gouvernements, respectueux envers la religion et pratiquant la liberté absolue, laissent l'Église s'arranger à sa façon, prêcher dans ses temples, enseigner dans ses écoles et gouverner les consciences soumises à son autorité, pendant qu'eux-mêmes administrent la société d'après le droit rationnel et sans demander conseil à aucun pouvoir religieux. C'est le rêve de plus d'un libéral, assez naïf pour croire possible dans la société ce parfait équilibre des passions humaines par les seules forces de la nature et de la raison. Mais l'expérience fait tomber l'illusion d'un si beau rêve. Tous les degrés de la séparation entre la religion et la société sont bientôt franchis jusqu'au dernier, où l'État ne connaissant plus ni culte, ni Église, ni religion, se déclare athée et courbe les consciences sous l'inflexible niveau d'une lé-

gislation impie. De là à la proscription des catholiques et à la persécution ouverte, il n'y a qu'un pas. L'État séparé de l'Église peut-il ne pas le faire ?

Cependant, dans des conditions d'existence aussi défavorables, quelle conduite tiennent les catholiques ? Eh ! que peuvent-ils, sinon se réclamer du droit commun et tourner contre leurs adversaires les armes par lesquelles ceux-ci les ont dépossédés ? L'État laïque proclame la liberté pour tous de parler, d'écrire et d'enseigner ce que bon leur semble ; c'est au nom de ce prétendu principe que l'Église s'est vu ravir presque tous ses droits et expulser de la société. N'attendez pas qu'elle approuve ni qu'elle adopte jamais une erreur aussi monstrueuse ; mais cette liberté de parler, d'écrire et d'enseigner, que vous ne refusez pas à l'erreur, lui est-il interdit de la revendiquer en faveur de la vérité ? La vérité, c'est elle-même, et son droit de parler au monde, elle le tient, non des fausses maximes inscrites dans les constitutions modernes, mais de Jésus-Christ, son divin fondateur. Forte de ce droit supérieur aux constitutions humaines, l'Église n'hésite pas à prendre dans les sociétés toute la place qu'on lui laisse occuper et à étendre son action aussi loin qu'elle peut. Si on prétend l'exclure, elle se fait une arme du droit commun, elle somme les gouvernements de l'admettre aux bénéfices de cette liberté universelle inscrite dans la loi et trop largement octroyée aux maîtres de l'erreur. Où trouver à reprendre dans cette conduite à la fois si loyale et si correcte ?

Mais j'entends qu'on nous reproche, comme une manœuvre indigne, de réclamer pour nous, dans les sociétés modernes et au nom de leurs principes, une liberté que nous refuserons à nos adversaires aussitôt que nous aurons le pouvoir en main. Devant cette accusation, les plus exaltés libéraux demandent qu'on use à notre égard de représailles préventives et que la liberté nous soit refusée. Les plus modérés, affectant une certaine confiance dans la durée de leur œuvre, je veux dire dans l'impossibilité pour les sociétés modernes de retourner jamais au joug de la religion, préfèrent se montrer généreux et votent quand même pour la liberté des catholiques. Abnégation touchante et qui n'est guère, il faut l'avouer, dans le tempérament du libéralisme contemporain !

Quoi qu'il en soit, l'accusation est une pure calomnie, les faits le prouvent. Ni dans les petits cantons de la Suisse, ni en Belgique, où gouvernent cependant des catholiques, les dissidents ne sont opprimés. Si la persécution sévit quelque part dans les deux mondes, c'est où le libéralisme a planté son drapeau et contre les catholiques. Il faut plus que de l'ignorance pour nous accuser à cette heure de tendances persécutrices. La vérité est que la paix sociale n'a pas de meilleurs soutiens que les catholiques.

On l'a dit souvent déjà, mais il convient de le répéter toujours, l'"Église catholique professe et pratique le respect le plus absolu des droits acquis, des conventions conclues et acceptées. Ainsi, pour le bien de la paix, certains gouvernements ont dû reconnaître aux dissidents le droit de vivre dans l'État en gardant leurs croyances et la forme de leur religion ; la liberté de conscience a été proclamée, l'exercice public de tous les cultes autorisé. C'est un malheur, sans doute, que l'unité religieuse dans la société soit rompue ; l'Église regrette ce malheur, et son plus vif désir est certainement de voir un jour l'unité rétablie. Mais est-ce à dire qu'elle veuille changer violemment une situation imposée par les circonstances, qu'elle prétende ressaisir tout d'un coup et au mépris des droits acquis, le pouvoir dont elle a joui en des temps meilleurs ? Nullement. La liberté dont jouissent pour le bien de la paix les différents cultes, l'Église catholique la respecte et sait la maintenir : les dissidents peuvent continuer de pratiquer publiquement leur religion, pourvu qu'ils ne troublent ni l'ordre, ni la tranquillité de l'État ; l'égalité des droits civils et politiques est garantie à tous les citoyens, catholiques ou non ; la même liberté leur est laissée pour ouvrir des écoles et élever leurs enfants conformément à leurs croyances ; rien, en un mot, de ce qui est juste et équitable entre concitoyens n'est refusé par les catholiques à ceux qui ne partagent pas leur foi. Que veut-on de plus, et que manque-t-il à cette conduite pour constituer la vraie tolérance dans les sociétés mixtes ?

Aux catholiques devenus dans ces sociétés les maîtres du pouvoir, l'Église demande pour elle-même une liberté entière de remplir les devoirs qui lui sont imposés par Jésus-Christ, le droit

de s'organiser suivant ses propres lois, de se recruter et d'exercer toutes les fonctions du ministère sacerdotal, le droit de veiller à la bonne éducation de la jeunesse catholique, de fonder et de diriger des écoles, colléges et universités, d'avoir ses congrégations religieuses vouées à la prière, à la prédication ou à l'enseignement, de pouvoir enfin exercer dans la société son influence salutaire et s'employer librement à rendre le peuple meilleur, mieux instruit de ses devoirs et plus résolu de les accomplir. A l'égard des non-catholiques, elle demande au gouvernement de ne changer pas la liberté en licence, mais de faire tous ses efforts pour bannir de la société les deux choses, qui sont le plus contraires à sa prospérité et à son bonheur, je veux dire l'immoralité et l'irréligion. Si, plus tard, grâce aux progrès de la vérité, les dissidences s'effacent d'elles-mêmes, si tous les cœurs s'unissent dans la profession d'une même foi, nul ne se plaindra alors que l'Église reprenne son rang et que la société soit redevenue uniquement chrétienne et catholique. A. DECHEVRENS.

LE PÔLE NORD

I. — LA PROCHAINE EXPÉDITION ANGLAISE AU PÔLE NORD

Peu de voyages de découvertes ont excité l'intérêt, disons mieux, la sympathie publique, comme la récente expédition autrichienne dans les régions polaires[1]. Certainement les braves marins du *Tegetthoff* avaient bien mérité les ovations, qui ont fait de leur retour dans la patrie une sorte de marche triomphale. La périlleuse reconnaissance qu'ils ont poussée dans les glaces du Nord conservera toujours une place glorieuse dans les annales du courage mis au service de la science; et cela, quoi que les savants puissent décider sur l'importance des informations qu'elle leur apporte. Pour le moment, les résultats scientifiques de l'expédition austro-hongroise de 1872-1874 sont encore peu connus[2]. Au moins elle a eu pour effet de ramener à l'ordre du jour la *question polaire;* elle a stimulé les forces qui peuvent le mieux en hâter la solution. Le peuple et le gouvernement anglais, qui ont beaucoup fait tous les deux pour les découvertes arctiques, se tenaient à l'écart, découragés ou fatigués, depuis le mouve-

[1] Plusieurs journaux et revues ont publié les rapports adressés par les chefs de l'expédition, le lieutenant de vaisseau Weyprecht et le lieutenant d'infanterie Payer, au comité d'organisation viennois. Nous renverrons au *Bulletin de la Société de géographie* de Paris (octobre 1874, p. 359 suiv.).

[2] M. Weyprecht vient d'en donner une idée générale fort satisfaisante, dans une conférence qu'il a faite à Vienne le 18 janvier 1875 (publiée par M. Petermann dans le 2e cahier des *Mittheilungen aus J. Perthes' geographischer Anstalt*, 1875, p. 65-78). Il est bon de savoir que le lieutenant Weyprecht, très-savant, dit-on, et plus froid que son camarade, ne partage pas toutes les idées de celui-ci, notamment sur les conséquences à tirer du voyage du *Tegetthoff* contre les essais qui pourraient encore être tentés par la même voie (V. les lettres publiées par Petermann, *Mittheil.* 1874, XII, p. 451 et suiv.).

ment si généreux, mais en somme assez stérile, dont le but fut la recherche de sir Franklin. Les voilà qui reprennent une nouvelle ardeur ; et cette ardeur, selon les habitudes britanniques, passe aussitôt à l'action. Quand nos lecteurs liront ces pages, l'*Alert* et le *Discovery*, deux beaux navires, bien supérieurs à tous ceux qui ont jusqu'ici affronté les glaces polaires, se seront déjà lancés, avec l'aide puissante de la vapeur, à travers la fameuse mer de Baffin, entre le Grœnland et l'extrême Nord américain. Peut-être auront-ils déjà pénétré dans ce détroit de Smith, d'où les Américains Morton (1854) et Hayes (1861) saluèrent prématurément, « la mer libre du pôle. » Morton n'avait guère dépassé le 80e degré de latitude nord [1], Hayes poussa jusqu'au delà du 81e ; mais l'un et l'autre n'étaient parvenus à ces points que par terre ou sur la glace solide : les navires étaient restés bien en arrière [2]. Un autre Américain, Hall, avec le petit vapeur *Polaris*, a eu la fortune, en 1871, de courir, pour ainsi dire, d'un seul trait à travers le Smith-Sound jusqu'au delà du 82e degré [3]. Il put constater que la « mer libre polaire » de Morton et de Hayes n'était qu'un bras de mer élargi, qui se prolonge vers le nord par un canal étroit, le *Robeson-Channel*. Ce canal se continue-t-il jusqu'au pôle ? Les glaces, mais surtout la mort du chef de l'expédition, empêchèrent de résoudre cette importante question. Les officiers les plus expérimentés du *Polaris* ont exprimé la conviction qu'il eût été possible de pousser plus loin au nord [4]. Quoi qu'il en soit, on était arrivé avec une étonnante facilité à moins de deux cents lieues du pôle. C'est la plus haute latitude qu'un vaisseau ait atteinte jusqu'à présent.

[1] Il se trouvait donc à près de 10 degrés, ou environ 250 lieues, du pôle. On sait que l'arc d'un degré du méridien, ou un degré de latitude, mesuré sur la surface de la terre à l'équateur, représente à très-peu près 111 kilomètres ou 25 lieues. Cet arc est plus long, suivant qu'on avance de l'équateur au pôle. L'arc du degré le plus élevé de latitude qu'on ait mesuré, l'a été en Laponie, à 66° 21' : il vaut 111,477 mètres.

[2] Le navire, sur lequel servait Morton et que dirigeait le docteur Kane dut s'arrêter à Rensselaer Bay (78° 37' l. n.), celui de Hayes à Port Ffoulke, un peu plus au sud.

[3] Parti de Tessiusak, sur la côte occidentale de Grœnland (73° 20' l. n.), le 23 août 1871, Hall atteignit 82° 16', le 3 septembre suivant. Il avait fait plus de 700 milles.

[4] Voir les déclarations du capitaine Tyson et des pilotes Chester et Morton (Petermann, *Mittheilungen*, 1874, VII, p. 255 suiv.).

Dieu veuille que l'expédition anglaise soit encore plus heureuse et qu'elle touche le point mystérieux, où se termine l'axe idéal autour duquel tourne notre globe!

Mais à quoi cela servira-t-il? Quel profit espère-t-on retirer des énormes sacrifices de forces humaines et d'argent qu'exigera ce voyage? Évidemment, les Anglais, si positifs, ont mûrement réfléchi à ce problème, avant de jeter dans une entreprise périlleuse leurs meilleurs marins, deux grands navires et plus de trois millions. Quel est donc le but de ces expéditions, où il semble qu'il y ait si peu à gagner? Nous pensons intéresser nos lecteurs en exposant les principaux éléments de la réponse.

II. — DÉCEPTION DES PREMIERS EXPLORATEURS POLAIRES

Est-il besoin de prévenir que les expéditions au pôle nord n'ont rien de commun avec les courses de ces touristes enragés, qui s'en vont au péril de leurs os escalader des sommets réputés inaccessibles, à cette seule fin de réaliser un tour de force inouï, de résoudre un périlleux problème de haute gymnastique? Le grand objet des campagnes arctiques est la connaissance des vastes régions qui couronnent les deux extrémités de l'axe terrestre. Il y a là près de huit cent mille lieues carrées [1], un dix-huitième de la surface du globe, qui nous sont encore totalement inconnues. Autour du pôle nord seul, il reste bien deux cent mille lieues carrées en blanc sur nos cartes. N'est-ce pas un fait humiliant pour l'homme moderne? Comment sa curiosité lui permet-elle d'ignorer ce que cachent ces recoins inexplorés de notre planète? — Pourtant, s'ils ne cachaient rien, s'ils ne renfermaient que le désert et la mort? — Qu'en savons-nous? — Que connaîtrions-nous de l'Amérique, si le grand *découvreur* avait écouté les objections du préjugé ou les ricanements du scepticisme? L'Afrique intérieure, qui est de nos jours un champ de merveilleuses découvertes, serait encore fermée, si le dogme des anciens géographes, d'une zone torride inhabitable et irrémédiablement stérile, avait pu arrêter les voyageurs.

[1] D'après le calcul du docteur Petermann, *Mittheilungen*, *Ergänzungsheft* (cahier supplémentaire) nº 16, p. 22 et carte.



Pas d'illusions cependant : il ne faut pas compter sur une Californie au pôle nord. Mais, si peu d'attraits que présente cette région ténébreuse, nous en avons entrevu assez pour pouvoir affirmer qu'elle n'est pas indigne d'avoir ses Colomb ou ses Humboldt.

Certes, les premières reconnaissances n'étaient pas de nature à en donner une bonne impression. Les voyages, commencés dès le milieu du XVI[e] siècle, pour la découverte des fameux passages d'Europe en Chine par le nord-est ou le nord-ouest, et poursuivis avec tant d'opiniâtreté, surtout par les Anglais et les Hollandais [1], forment une série d'entreprises héroïques, mais le plus souvent malheureuses. Ils ont attaché une gloire immortelle aux noms de Davis, Hudson, Baffin, Barents, Franklin, et tant d'autres, qui demeurent inscrits dans les terres et les mers glaciales. Mais, si l'on songe aux souffrances inouïes qui ont accompagné toutes ces expéditions, aux catastrophes qui les ont souvent terminées, et que l'on cherche ensuite les résultats obtenus par tant d'efforts, il est impossible de se défendre d'un sentiment de tristesse : volontiers l'on se prendrait à regretter l'excès de curiosité généreuse qui a entraîné tant de braves marins dans ces parages funèbres.

Plus encore peut-être que ces anciennes tentatives, les expéditions plus récentes et vulgairement plus connues, qui ont été envoyées de 1848 à 1859 sur les traces de l'infortuné Franklin, paraissaient bien propres à décourager les navigateurs, à leur donner le dégoût radical des voyages polaires. On a pu se faire une idée des misères, des angoisses, qui ont marqué chacune de ces campagnes, par le journal simple et vrai qu'a laissé de son premier voyage notre compatriote Bellot, mort en 1853 dans les glaces où l'avait conduit un dévouement tout chevaleresque. Voici en quels termes il consignait sur son carnet le résultat de ses premiers mois de voyage [2] : « Rien de fait cette année ; impossibilité de rien faire pendant six ou huit mois de l'année prochaine ;... enfin, rien que des dangers fort obscurs et sans gloire, pour beaucoup de tribula-

[1] On lira avec intérêt le résumé de tous ces voyages dans la belle *Histoire de la géographie* par M. Vivien de Saint-Martin.

[2] *Journal d'un voyage aux mers polaires*, 18 *août* 1851.



tions. » *Sans gloire*, cela n'est pas exact. Cette expédition, comme les autres qui ont eu pour but de porter secours à l'infortuné commandant et aux équipages de l'*Erebus* et du *Terror*, fait grand honneur aux sentiments de ceux qui l'ont organisée ou conduite. Par ces vingt expéditions, où elle a perdu huit vaisseaux et dépensé plus de vingt-cinq millions, l'Angleterre a prouvé que le *mercantilisme* n'étouffe pas chez elle l'élan généreux et désintéressé. Mais, aussi, là se borne à peu près tout le fruit positif de ces voyages fameux.

Encore une fois, ce n'est pas un reproche que nous exprimons : cette *recherche* de onze années a eu un but assez noble ; elle a été un tribut grandiose de sympathie et de reconnaissance payé par la nation britannique à des héros, qui s'étaient dévoués pour sa gloire. Seulement nous constatons comme un fait, avoué d'ailleurs par les Anglais, qu'à tout ce mouvement la géographie polaire a gagné peu de chose. Un des principaux officiers de la marine anglaise, qui avait pris une part active à la recherche de Franklin [1], croyait pouvoir déclarer publiquement, que, dans ces expéditions, « la pensée de faire des découvertes arctiques n'était venue ni à lui ni à ses compagnons. Ils n'avaient relevé que les côtes où leurs traîneaux devaient forcément passer. Celui qui était assez heureux, ou assez malheureux, pour découvrir la plus grande étendue de pays, éprouvait une sorte de remords à en dresser la carte, parce que l'on conclurait qu'il avait tant soit peu perdu de vue le but principal du voyage. » L'esquisse très-superficielle d'une aire d'environ 15850 milles géographiques au nord de l'Amérique, qui forment probablement la partie la plus désolée des régions polaires, voilà presque toute la part des découvertes dans les expéditions anglaises de 1848-1859 [2]. Quant à la question du pôle nord proprement dite, elles ne la firent point avancer d'un pas : les hauteurs atteintes dès 1819 par le célèbre Parry, aux environs du 77e parallèle nord, entre le 105e et le 120e degré de longitude ouest (Paris), ne furent pas dépassées.

[1] Capitaine Richards, hydrographe de l'amirauté, devant la Société de géographie de Londres, 27 mars 1865 (Petermann, *Ergänzh.*, n° 16, p. 20).

[2] Petermann, *ibid.*, p. 6.

Un résultat remarquable, cependant, a été obtenu. La communication de l'océan Atlantique avec le Pacifique, par l'extrême nord de l'Amérique, fut constatée.

Ce mystérieux *passage nord-ouest*, que tant de navigateurs ont cherché, depuis les Cabot, contemporains et émules de Christophe Colomb, jusqu'à Franklin, mort à la peine en 1847, le capitaine irlandais John Le Mesurier Mac Clure le découvrit le 26 octobre 1850. Parti de Plymouth, en Angleterre, au commencement de l'année, il avait contourné l'Amérique dans le sud par le détroit de Magellan, puis, remontant au nord et franchissant le détroit de Behring, il cinglait heureusement vers l'est, jusqu'à l'entrée du labyrinthe d'îles et de canaux étroits, qui a vu la catastrophe de Franklin. Là son navire, l'*Investigator*, ne tarda pas à être pris dans les glaces : le brave capitaine attendit vainement près de trois années que la barrière s'ouvrît. Du moins, il put s'assurer, par de longues excursions en traîneau, que la glace seule, et non pas une terre continue, empêcherait un vaisseau de pénétrer, du point où il était parvenu, dans les détroits déjà connus, qui débouchent au nord de l'Atlantique. Mac Clure se trouvait en grand danger de perdre le fruit de sa découverte : heureusement la Providence envoya de son côté, au printemps de 1853, d'autres vaisseaux anglais, venus par l'est, toujours pour chercher Franklin ; avec leur aide il regagna l'Angleterre au mois de juin suivant, sans son navire, mais ayant sauvé presque tout son équipage et justement fier d'un succès bien gagné.

Un grand problème était résolu ; mais il est évident qu'après les expériences faites, personne ne comptait plus sur l'utilité pratique du passage découvert. L'espérance ou l'illusion qui avait passionné les esprits pendant quatre siècles était détruite : la route directe d'Europe en Chine et aux Indes orientales, par les mers du nord-ouest ou du nord-est, n'excitait plus qu'un intérêt de curiosité. C'est un résultat dont nous pouvons nous consoler aujourd'hui, après le percement de l'isthme de Suez.

Plus regrettable est l'arrêt produit dans l'exploration arctique par l'insuccès de tant d'expéditions. Il est heureux que les voyages américains à travers le Smith-Sound soient venus à temps ouvrir des horizons moins tristes dans une direction nouvelle. Autre-

ment la croyance à une immense calotte de glace, recouvrant la région polaire et tuant la vie dans un rayon de 250 à 300 lieues, prenait racine dans la science, et étouffait, peut-être pour des siècles, tout effort vers la vérité.

III. — BUT DES EXPÉDITIONS POLAIRES CONTEMPORAINES

Ce fut un malheur que la tendance utilitaire donnée à ces anciennes expéditions : il faut y voir la cause principale de leur stérilité. Le rôle de l'exploration scientifique est nul ou faible dans la plupart de ces voyages : les intérêts matériels en ont souffert non moins que la science. La bravoure et l'audace sont bien impuissantes en face des terribles manifestations de la nature glaciale; pour lutter contre elle avec avantage, l'expérience due à quelques essais hardis ne suffit pas : dans ce domaine mystérieux, les changements les plus étonnants se produisent, non-seulement d'une année à l'autre, mais dans la même saison, dans un espace de quelques jours. Il faut donc que des observations étendues, prolongées, fixent d'abord les règles auxquelles obéissent ces mouvements, en apparence si désordonnés. Après cela seulement, il sera possible de les dominer, peut-être de les utiliser.

Rien n'empêche de croire que la sagesse du Créateur a caché dans les terres et les mers polaires des trésors, qui nous fourniraient un jour des ressources nouvelles, inattendues. Mais une chose au moins est sûre, et j'essaierai tout à l'heure de le faire comprendre : à la connaissance approfondie de la région polaire est liée la solution d'une foule de problèmes aujourd'hui pendants, qui intéressent au plus haut point le progrès matériel autant que la science. Pour y arriver, bien des efforts, bien des sacrifices seront nécessaires : toutefois, la condition la plus importante pour le succès, on peut le dire, c'est de ne jamais perdre de vue le but qui doit présider aux nouvelles entreprises. Le pôle nord serait atteint ; des vaisseaux, après l'avoir franchi, pénétreraient dans l'océan opposé : il y aurait là sans doute un événement digne de faire époque. Ce serait un immense progrès accompli dans l'exploration polaire ; car enfin, une pareille expédition, supposé

qu'elle ne fût qu'une course rapide, nous rapporterait au moins l'ébauche de cette région si intéressante. Mais l'appoint ne profiterait guère qu'à la géographie pure ; tout resterait à faire pour donner à la découverte cette sorte de fécondité, d'où naissent les conséquences d'une portée universelle, d'un intérêt profond : fécondité qui est le caractère propre des grandes conquêtes scientifiques.

Voilà le point de vue auquel il faut se placer pour apprécier sainement la signification du mouvement, ou si l'on veut, de l'*agitation*, qui se fait depuis depuis quelques années en faveur des explorations polaires. Ce n'est, ni la satisfaction d'une puérile curiosité, ni un avantage matériel immédiat, mais bien le progrès de la science, qui s'impose comme but aux explorateurs futurs. Et voilà aussi pourquoi des voyageurs intelligents, qui, pour être restés bien en deçà du pôle, n'ont pas laissé d'enrichir nos connaissances générales, méritent tout notre intérêt[1]. Les organisateurs de la grande expédition anglaise se sont inspirés de ces principes ; le nom des principaux officiers en garantit l'application : il n'en faut pas davantage pour prédire, que, si le pôle nord se dérobait encore cette fois aux explorateurs, ils sauraient nous dédommager par une riche moisson d'informations nouvelles et variées.

IV. — QUESTIONS A RÉSOUDRE PAR LES EXPLORATIONS POLAIRES

Le commandant en chef des vaisseaux que l'Angleterre envoie sonder l'inconnu polaire est le capitaine Nares. Cet officier s'est déjà distingué dans les explorations arctiques de 1852 à 1854 ;

[1] Les renseignements les plus complets sur les voyages polaires contemporains se trouvent toujours dans les *Mittheilungen* (communications sur les nouvelles découvertes en géographie) qui se publient à Gotha, sous la direction de l'infatigable M. Petermann. Cependant plusieurs publications estimables s'attachent à les faire connaître en France. Nous renverrons surtout à l'*Année géographique* de M. Vivien de Saint-Martin et aux *Rapports annuels sur les travaux de la Société de géographie et sur les progrès des sciences géographiques* par le secrétaire général de la Société de géographie. Les rapports que rédige depuis plusieurs années le « savant et actif » M. Maunoir (je traduis l'appréciation des *Mittheilungen*, 1874, XII, p. 473), « se distinguent par le choix intelligent des faits les plus importants, par une connaissance approfondie de la matière et une forme agréable. »

mais il est connu surtout par les observations qu'il dirigeait tout récemment à bord du *Challenger*. Nos lecteurs connaissent ces travaux qui ont révélé pour la première fois la distribution de la chaleur dans toute la masse de l'océan Atlantique, depuis la surface jusqu'au fond, entre le 40e degré de latitude nord et le 36e de latitude australe, c'est-à-dire depuis la hauteur de New-York et de Lisbonne jusqu'aux eaux du cap de Bonne-Espérance[1]. On sait quelle est l'importance de cette étude pour la théorie des courants maritimes, ces utiles auxiliaires de la navigation, pour l'histoire naturelle des habitants des mers, pour l'explication de bien des particularités remarquables dans les climats des terres. Les résultats obtenus sont considérables ; mais ils demandent un complément. Nous faisons des vœux pour que les glaces n'empêchent pas l'ancien capitaine du *Challenger* de nous le donner. Espérons qu'il terminera dans les parages polaires la carte de ces fleuves merveilleux, qui portent si loin vers le nord la chaleur dont les a chargés le soleil tropical. C'est à eux que nos côtes de l'ouest doivent en partie leur atmosphère tiède et humide ; ils donnent à l'Irlande la verdure célèbre de son printemps presque perpétuel ; la Norvége même profite de leur influence bienfaisante jusqu'à sa pointe la plus septentrionale. Enfin les températures relativement élevées (jusqu'à 5 et 6 degrés centigrades), que les navigateurs modernes ont souvent constatées dans les eaux dites glaciales, surtout à l'ouest des îles Spitzbergen, le long de la côte occidentale du Grœnland, à la pointe méridionale de la Nouvelle-Zemble, c'est-à-dire entre le 70e et le 80e parallèles nord[2], indiquent suffisamment que les courants chauds venus de l'équateur conservent quelque force même dans les hautes latitudes. Leur action s'étendrait-elle jusque dans le voisinage du pôle ? Faut-il leur attribuer la douceur relative du climat, la fécondité de la vie animale, que les marins du *Tegetthoff*, comme ceux du *Polaris*, ont admirées sous la même latitude de 82°, mais dans des régions séparées en longitude de

[1] *Études*, juin 1874. p. 890. Art. du P. Pépin.

[2] Voir, pour les observations les plus récentes, le solide travail de M. Ch. Grad sur les *Explorations à l'est des Spitzbergen en* 1871 *(Bulletin de la Société de géographie*, octobre, 1873) et les remarques du Dr Petermann sur le *Journal nautique* de l'expédition du comte Wilczek en 1872 *(Mittheil.*, 1874, II, p. 70 et suiv.).

presque la moitié du parallèle[1] ? Chose bien remarquable ! des deux côtés on constata que plus au sud le froid était demeuré rigoureux, la nature morte et glacée. Comment s'expliquer qu'en avançant vers le nord on trouve un ciel plus doux, l'énergie vivante plus développée ? L'observation seule, en remontant aussi plus haut, pourra fournir la réponse.

On comprend déjà que les températures ne doivent pas absorber toute l'attention des explorateurs. Les agents atmosphériques en réclament une large part : ils influent puissamment, avec les sources de chaleur ou de froid, sur les conditions climatériques. C'est à eux que la glace, produit redoutable des régions polaires, celui dont le navigateur tient par dessus tout à connaître l'origine et les évolutions capricieuses, doit, en partie au moins, ses mouvements puissants, ses brusques et fréquents changements d'état. Des voyageurs qui ne sont pas sans autorité, entre autres le lieutenant Weyprecht, l'un des chefs de la dernière expédition autrichienne, attribuent aux vents une action prépondérante sur ces phénomènes, qu'on s'était trop empressé, selon eux, de mettre au compte des courants marins[2].

Encore une question importante à étudier : je veux parler de la relation, indiquée déjà par bien des faits, des variations de l'aiguille aimantée, en d'autres termes, du magnétisme terrestre, non-seulement avec l'électricité, mais avec l'ensemble des conditions météorologiques de notre atmosphère. C'est surtout dans l'extrême nord que la force magnétique se manifeste par des effets étranges et puissants.

Quelle sera maintenant la part des sciences naturelles ? Il semble d'abord qu'un zoologiste, un botaniste, ne puisse occuper, dans une exploration polaire, qu'une place insignifiante, pour ne pas dire une sinécure. Il n'en est pas tout à fait ainsi. Un naturaliste allemand, M. Th. de Heuglin, qu'un zèle prodi-

[1] Voir le rapport de M. Payer. — Nous citerons plus loin les témoignages de Morton et du Dr Bessels.

[2] Voir la conférence citée (Petermann, 1875, II, p. 56 suiv.). Quelques savants, entre autres le Dr Chavanne, de Vienne (*Mittheil.* de Petermann, 1874, x, p. 389 et *Ausland*, 1874, n° 47, p. 927 et suiv.) s'étant hâtés de voir « l'œuvre du *Gulfstream* » dans le mouvement qui entraîna pendant quatorze mois le *Tegetthoff* enchaîné sur un champ de glace, M. Weyprecht crut devoir protester énergiquement contre cette explication (Lettre à M. Petermann, *Mittheilungen*, 1874, XII, p. 452).

gieux pour la science emporte tour à tour vers les régions du globe à tous égards les plus opposées, dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale et aux îles glacées des Spitzbergen et de la Nouvelle-Zemble[1], a montré quelles conquêtes pouvait faire un observateur intelligent, avec les ressources les plus modestes, même dans ces parages si tristement famés[2]. Notons seulement que l'infatigable voyageur, qui a fait des études spéciales sur les oiseaux, en a décrit avec leurs mœurs quarante-trois espèces, toutes observées dans la petite portion de Nowaïa Zemlja, qu'il a pu visiter en huit jours. Avant lui, on n'en connaissait que vingt-six espèces pour toute l'étendue de cette grande île[3].

D'autres terres, dans la région arctique, offrent encore un champ bien plus riche. Nous l'avons déjà dit, plus on monte vers le nord, plus la vie semble devenir féconde et plus elle est intéressante à observer. Citons ici le témoignage remarquable d'un officier du *Polaris*, du pilote Morton; un nom célèbre, comme on voit; en effet, ce Morton est celui-là même qui, durant l'expédition de Kane dans le Smith-Sound, découvrit une mer libre à perte de vue, en avant de la banquise où le navire était et demeura enfermé. Voici donc ce qu'il dit dans une sorte de rapport rédigé sur la demande de la Société géographique américaine[4] : « Je veux mentionner un fait important, qui contredit l'expérience précédemment acquise par moi : c'est la richesse de la vie animale, croissant à mesure que nous avancions vers le nord. Pendant le temps que j'ai passé avec le docteur Kane à notre port d'hivernage de Rensselaer (78° 37′ l. N.), nous ne rencontrâmes pas de bœufs musqués, et nous ne tuâmes que deux rennes en deux hivers. Au contraire, les trois excursions de chasse que nous entreprîmes au printemps de 1872, de la baie Polaris (81° 37′ l. N.), nous firent voir une grande quan-

[1] Cette dernière île, la *Nowaïa Zemlja* (Nouvelle Terre) des Russes, est située au nord de la Sibérie, presque sur le prolongement des monts Ourals, qu'elle rappelle par sa formation géologique (Prof. Höfer, *Ueber den Bau Nowaja Semljas : Mittheil.*, 1874, t. VIII, p. 304).

[2] M. de Heuglin a publié en trois volumes les résultats de ses recherches dans les contrées polaires en 1870 et 1871 (analyse dans l'*Ausland*, 1874, n° 36, p. 718). Les *Mittheilungen* en avaient déjà donné une bonne partie, comme elles ont fait connaître ses voyages et ses travaux en Afrique.

[3] Petermann, *Mittheil.*, 1872, I, p. 30.

[4] *Mittheilungen*, 1874, VII, p. 259-261.

tité d'animaux, et entre autres des bœufs musqués en masse. Sans être jamais allés plus loin que 12 milles (4 lieues) vers l'est, nous avons tué vingt-six bœufs musqués. Si nous l'avions voulu, nous aurions pu en tuer un bon nombre et nous pourvoir de viande pour tout une année. De plus, il y avait de grandes troupes d'oies bernaches et d'eiders, ainsi que des lièvres et beaucoup de phoques. Les oiseaux s'envolaient au printemps vers le *nord;* en automne ils redescendaient au sud. » Interrompons un moment ces détails pour appeler l'attention sur ce fait des oiseaux qui se retirent dans le Nord au temps de la couvée. Plusieurs voyageurs l'avaient déjà remarqué dans d'autres parties de la région glaciale: les pêcheurs russes, qui jadis hivernaient au Spitzberg, l'ont noté il y a un demi-siècle, et les savants suédois, dans leur mémorable exploration de cette terre éloignée, l'ont observé comme eux [1]. Voici la conclusion qu'en tire Morton : « Les oies eiders et bernaches couvent leurs petits sur des îles, pour les garantir contre les renards, qui dévorent œufs et petits. Donc, puisque nous avons vu, chaque printemps, des bandes considérables de ces oiseaux remonter vers le nord, j'en conclus qu'il doit y avoir, là plus au nord, des îles et de l'eau libre. Que ces oiseaux couvent leurs œufs sur des îles, je le sais pour l'avoir constamment observé dans mes précédentes expéditions avec De Haven et Kane. » Enfin, Morton termine par des renseignements également curieux sur la végétation : « Dans nos excursions à l'intérieur du pays, nous vîmes, dit-il, les vallées où paissent des bœufs musqués, couvertes d'herbe haute, cela sous la latitude de près de 82° ou au delà. Les alentours de la baie Polaris étaient riches en fleurs de différentes espèces et de toutes les couleurs. Le saule atteignait une belle taille, l'oseille et l'herbe abondaient [2]. »

Voilà sans doute un tableau assez inattendu : si l'on y ajoute la douceur relative de la température en été, on voit qu'il serait

[1] Mémoire sur la carte de Spitzbergen par Dunér et Nordenskjöld (Petermann, *Ergänzungsheft* n° 16, p. 28). — M. Payer, dans son Rapport, parle d'une prodigieuse quantité d'oiseaux vus à la limite de son excursion au nord.

[2] *Mittheil.*, p. 260-261. — On peut voir la liste des espèces animales et végétales rencontrées et déterminées par le Dr Bessels, dans une lettre publiée par le *Bulletin de la Société de géographie*, mars 1875, p. 296 suiv.

possible de passer une saison agréable sur cette côte, distante seulement de quelque 200 lieues du pôle. Attendons-nous à voir, avant qu'il soit bien longtemps, les touristes y courir pour chasser le bœuf musqué, tenter l'ascension des glaciers et des pics, enfin respirer l'air du pôle nord.

Ils sont déjà sur le chemin. C'est une excursion de touriste que le voyage au Grœnland, dont le célèbre Hayes a donné le récit dans son livre *La terre de désolation ;* récit intéressant et qui le serait plus encore, si l'humoristique auteur en avait élagué certains incidents légers, d'un goût assez vulgaire. A un autre touriste bien connu, M. Whymper, nous devons un levé authentique d'une portion notable de l'intérieur de ce même Grœnland. Voici en quels termes le savant secrétaire général de la Société de géographie de Paris, M. Maunoir, mentionne les travaux de ce hardi *scrambler* [1] : « La côte ouest du Grœnland a revu M. Whymper. Après la catastrophe du mont Cervin [2], l'intrépide touriste avait fait le serment de renoncer aux ascensions ! il semble avoir borné aux Alpes l'application de ce serment, car le Grœnland est tout hérissé de montagnes, de glaciers et de difficiles passages. En 1867, il avait échoué dans une première tentative pour gagner l'intérieur du pays. Cette fois-ci nous savons que, arrivé le 6 juillet (1872) au Grœnland, il y a trouvé le sol revêtu de fleurs autour desquelles voltigeaient des papillons ; la neige avait disparu jusqu'à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le thermomètre qui, pendant toute la journée, oscillait de 10 à 21 degrés centigrades, ne descendit que deux fois au-dessous du point de congélation. M. Whymper a découvert une immense vallée qui s'enfonce à l'intérieur à partir de la baie de Disco (vers 70° l. N.) et, du haut d'une des principales cimes de la contrée, il aperçut un grand lac auquel aboutissaient plusieurs glaciers à l'altitude de 400 mètres. Cette vallée est celle d'un cours d'eau qui apporte à la mer une quantité d'eau estimée par Whymper égale à celle du Rhône à l'entrée du lac

[1] Rapport sur les travaux, etc. pendant l'année 1872 (*Bulletin*, mai 1873, p. 480). Cf. Petermann, *Mittheil.*, 1873, t. XII, p. 463.

[2] M. Whymper a fait l'ascension de ce pic redouté en 1865 : quatre de ses compagnons périrent à la descente, le 15 juillet (*Tour du Monde*, 1872, 1er semestre, extraits des *Scrambles amongst the Alps*).



de Genève... » Enfin d'un sommet de 7,000 pieds le voyageur a mesuré avec un théodolite les montagnes d'alentour.

Les ascensions de montagnes joueront désormais un grand rôle dans les découvertes arctiques. Elles fournissent, du moins quand l'état du ciel le permet, l'avantage inappréciable d'embrasser d'un coup d'œil une vaste étendue de pays. Aussi l'expédition anglaise n'a-t-elle pas manqué d'enrôler quelques-uns de ces montagnards au pied ferme, à l'œil sûr, qu'une longue habitude a familiarisés avec les glaciers des Alpes. C'est aux expéditions allemandes qu'est due l'idée d'invoquer le concours de ces auxiliaires nouveaux pour l'exploration arctique. Le lieutenant autrichien Payer, qui avait suivi la *Germania* en 1869 et qui, en 1872, partageait avec Weyprecht le commandement du *Tegetthoff*, est un *grimpeur* de première force et rompu de longue date aux ascensions périlleuses. Le résultat de ses observations dans le Grœnland oriental, confirmant celles de Whymper dans le Grœnland occidental, est que l'intérieur de ce pays, au moins dans les environs du 70e et du 72e degré, ne forme pas, comme on le croit assez généralement, un plateau d'altitude médiocre, une sorte de plaine de glace : il se compose de grandes masses montagneuses d'un caractère semblable à celui de la région des Alpes [1].

Nous voici dans la géologie. Il n'est plus besoin de dire que cette science trouvera de sérieuses conquêtes à faire dans le monde arctique. Il n'y a pas là que de la glace à contempler ; cependant l'on conçoit que les glaciers prennent une large place dans l'étude de ces terres éloignées. Après cela, les roches mises à nu par l'action lente des fleuves d'eau et de glace, les anciennes couches que les bouleversements, dont le sol offre de nombreuses traces, laissent souvent apparaître au grand jour, ont déjà fourni à plusieurs géologues une matière d'observations nouvelles, de spéculations ingénieuses, ajoutons aussi d'hypothèses aventurées. On ne lira peut-être pas sans intérêt quelques remarques curieuses du Dr Bessels, le chef scientifique de l'expédition amé-

[1] La relation du voyage de la *Germania* (1869-1870) pour la *partie historique*, publiée en 1873, a été traduite d'une manière assez complète dans le *Tour du Monde*, 1874, 2e semestre, p. 65 et suiv. La *partie scientifique* vient de paraître en allemand et en anglais.



ricaine de 1871-1872[1]. « A des élévations de 1,800 pieds, nous avons trouvé, dit-il, non-seulement du bois flotté, mais aussi des coquilles de mollusques (*Mya*, etc.), des espèces qui vivent encore aujourd'hui dans la mer voisine. En examinant des petits lacs, nombreux dans cette contrée, nous avons découvert des crustacés marins qui vivent dans ces eaux douces. Ces observations démontrent jusqu'à l'évidence que les rives du nord du Grœnland vont s'élevant de siècle en siècle. Partout où le pays n'est pas trop roide, on rencontre des blocs erratiques, en grand nombre, d'un caractère tout à fait différent de celui des roches à la surface desquelles ils sont déposés. On aperçoit des blocs de granit, de gneiss, etc., originaires des contrées méridionales du Grœnland. Ces blocs n'ont certainement pas été transportés là par des glaciers, comme cela peut se vérifier aisément, mais par des glaces flottantes, et on prouve ainsi qu'autrefois le courant, dans le détroit de Davis, avait une direction différente et qu'il passait du sud au nord. Dans la dernière séance de l'Académie nationale de l'Amérique, j'ai communiqué un travail dans lequel j'ai prouvé que le Grœnland a été séparé du continent américain dans une direction qui va du sud au nord. »

Il ne faut pas s'étonner des efforts que l'on fait dès maintenant pour reconstruire l'histoire ancienne, j'allais dire l'histoire primitive ou la *préhistoire* des terres polaires. Dieu sait tout ce que les *préhistoriens* se promettent de ce champ vierge de découvertes. Ne verra-t-on pas surgir un jour d'une caverne obstruée par les glaces, ou du fond d'un lac grœnlandais, cet homme *tertiaire*, dont nos grottes méridionales n'ont encore livré aucun exemplaire authentique? Cela devrait être, si la fable préhistorique était vraie. Mais je ne veux point empiéter sur le domaine de mon savant collaborateur, le P. Haté. Je dirai seulement que l'on a déjà rencontré l'homme dans presque toutes les parties de la région polaire visitées, mais c'est un homme vivant, qui ne diffère de nous que par une culture moins soignée. En effet, les Esquimaux, ou du moins les traces bien conservées de leur

[1] Lettre au secrétaire général de la société de géographie de Paris (déjà citée; *Bulletin de la Société*, mars 1875, p. 297). — Des faits semblables ont été observés dans d'autres parties de la région polaire. Voir le travail déjà cité du géologue Höfer (*Mittheil.* 1874, VIII, p. 302).

séjour, se trouvent sur les deux côtes opposées du Grœnland, depuis les latitudes les plus basses jusqu'aux limites extrêmes des courses du *Polaris* [1] et de la *Germania* [2]. Rien n'empêche de conjecturer qu'on les retrouvera jusqu'au pôle nord.

Ce qui est positif, c'est que la paléontologie, ou la science qui s'est donné pour mission de remettre au jour les restes des êtres disparus de la surface du sol avant les temps géologiques modernes, glane dès maintenant avec quelque fruit dans le champ arctique. Des fossiles assez nombreux et intéressants ont été découverts, examinés, classés : ils proviennent de points très-éloignés les uns des autres, du Spitzberg, de la Nouvelle-Zemble, du Grœnland oriental, mais surtout des rivages du détroit de Waigatt, qui sépare l'île de Disco du littoral grœnlandais occidental. Dans cette région, le terrain carbonifère possède une grande étendue : il a fourni une riche flore fossile, que le savant M. O. Heer, de Zurich, a rapportée aux formations appelées miocène et crétacée.

Ces découvertes rappellent une période de fécondité luxuriante pour cette terre, à qui les courts mois d'été apportent seuls aujourd'hui une maigre végétation. Il faut donc que les conditions nécessaires au développement de la vie aient prodigieusement changé depuis lors. Les grands gisements de houille sont eux-mêmes une preuve de cette ancienne révolution. Ils se rencontrent en plusieurs endroits dans les contrées que nous venons de nommer.

Puisque nous parlons des mines de charbon du pays arctique, on nous demandera peut-être si l'on songe à les utiliser. Chacun comprendra qu'elles sont au moins d'une exploitation singulièrement difficile. Pour le moment, un navire allant chercher de la houille aux îles Spitzbergen ou à Disco, ne ferait sûrement pas ses frais. Il n'y a pas seulement la dépense du voyage et ses risques : l'extraction du précieux combustible offre ici des difficultés particulières. « Nous avions espéré, raconte le savant et courageux professeur Nordenskjöld, dans la relation de l'expédition qu'il a dirigée au nord de Spitzbergen, en 1868 [3], nous avions espéré

1 Petermann, *Mittheil.*, 1873, VIII, p. 314.
2 *Tour du monde*, 1874, 2e sem., p. 111.
3 *Bulletin de la Société de géographie*, octobre 1869, p. 367.

renforcer la provision de houille de nos navires... à la King's Bay (sur la côte nord-ouest de Spitzberg, par 79° de l. N.). La puissance des lits de houille y est assez considérable et leur abord facile (ils ne sont qu'à quelques cents pieds du rivage de l'un des meilleurs ports de Spitzberg). Malgré cela nous dûmes nous convaincre que la valeur en est à peu près nulle. Il est très-difficile de traverser le sol gelé qui commence presque immédiatement à la surface, et par suite de l'excessive ténacité du charbon saturé de glace, l'exploitation n'en peut guère avoir lieu qu'en faisant jouer la mine. » Peut-être cependant quelque spéculateur industrieux réussira-t-il un jour à tirer parti de ces riches réserves. Si une solution pratique du problème est possible, les Anglais, qui s'attendent à voir leurs mines épuisées avant trois siècles, sauront la trouver d'ici-là, on peut en être sûr.

V. — CE QUE LES INTÉRÊTS MATÉRIELS PEUVENT GAGNER AUX VOYAGES POLAIRES

Après avoir indiqué les conquêtes que les voyages polaires promettent à la science, il nous est permis de jeter un coup d'œil sur les résultats qu'ils peuvent procurer dans l'ordre matériel.

En 1865, le docteur Petermann, pour stimuler l'inertie de ses compatriotes en faveur de ces expéditions, s'écriait : « Le fond de la question polaire n'est pas autre chose que la lutte entre le matérialisme grossier et la tendance spiritualiste vers le progrès, la lutte entre l'ignorance et la science [1]. » Sans doute, le culte que le savant allemand a voué à la géographie lui fait exagérer quelque peu la portée de l'œuvre qu'il préconise. Certes, l'Allemagne moderne a grand besoin de combattre le matérialisme, mais c'est chez elle qu'elle devrait commencer : la doctrine de ses professeurs, la politique de ses hommes d'État lui offriraient un champ assez vaste. Il est bien vrai, cependant, que la question polaire est surtout une question de progrès scientifique. Après cela, c'est une loi providentielle, qu'un progrès dans la science entraîne tôt ou tard un développement correspon-

[1] *Mittheil., Ergänzh.* n° 16, p. 21.

dant des ressources matérielles. Les merveilles que l'industrie moderne a su tirer de la vapeur, de l'électricité, de la chaleur, mieux étudiées et connues, sont autant d'applications de cette règle. Les découvertes polaires bien dirigées viendront certainement la confirmer. Dès maintenant, nous pouvons signaler d'importants résultats déjà obtenus ou en voie de se produire. Parmi les derniers, il faut compter l'ouverture de nouvelles routes de commerce vers des pays très-riches, dont les produits s'étouffent, pour ainsi dire, faute de débouchés faciles.

Mais parlons d'abord d'une industrie, — si toutefois le mot est assez noble pour une entreprise aussi honorable que celle dont il est question, — une industrie qui a eu, depuis plusieurs siècles, des fortunes variées, souvent heureuses.

Il s'agit de la *grande pêche*, surtout dans les eaux des Spitzbergen et du Grœnland. Je l'ai appelée une industrie, une entreprise : la grande pêche des mers arctiques est cela, mais plus que cela. Elle est une sorte d'expédition guerrière, une conquête en pays inconnu et sauvage. Il s'en faut que les profits compensent toujours les dangers courus, les fatigues endurées. La pêche des grands cétacés arctiques ressemble aussi peu aux opérations pacifiques des pêcheurs de nos fleuves ou même de nos côtes maritimes, que la chasse au lion, au tigre ou à l'éléphant, dans les forêts de l'Afrique et des Indes, ressemble aux courses de nos chasseurs de lièvres ou de canards sauvages.

Ainsi je ne crains pas de m'attirer le reproche de matérialisme, en rappelant les principaux traits de l'histoire des pêches polaires, en notant même quelquefois le chiffre de leur butin.

D'ailleurs, cet exposé nous conduit dans une province de l'empire glacial, qui est intéressante à plus d'un titre. Le vaste bassin ouvert, qui s'étend au nord de notre Europe occidentale, entre le Grœnland et la Nouvelle-Zemble, et où nous ne connaissions, avant l'expédition autrichienne, d'autres terres que la petite île des Ours, le groupe des Spitzbergen et quelques côtes voisines, mais à peine aperçues, voilà quel serait, suivant un parti respectable de géographes, le chemin le plus naturel et le plus pratique pour arriver au pôle nord. Nous laisserons l'expérience trancher cette question. Ce qui mérite bien plus notre attention, c'est le trésor d'observations curieuses et trop négligées peut-être, que

depuis longtemps nous possédons sur cette région, principalement sur les îles Spitzbergen, qui, par leur position septentrionale (de 76° 1/2 à 80° 1/2), sont comme les avant-postes de l'inconnu polaire.

VI. — LA PÊCHE DE LA BALEINE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Je n'ai pas besoin de décrire la baleine, le morse et le phoque, habitants caractéristiques des mers polaires. Il y a longtemps qu'on a compris le parti à tirer de ces grands cétacés. L'huile, que fournit la graisse abondante dont la Providence les a pourvus pour résister aux froids du nord, les *fanons* qui garnissent le palais de la baleine, les belles et redoutables *défenses* du morse, la peau du phoque, sont encore aujourd'hui appréciés dans l'industrie.

Pendant le moyen âge, les hardis marins des côtes du golfe de Gascogne se livraient avec succès à la grande pêche. Par un *fuero*, concédé le 28 septembre 1237 aux pêcheurs de Zarauz, petit port de Biscaye que la guerre carliste a remis récemment en évidence, S. Ferdinand d'Espagne détermine qu'ils réserveront au roi, pour leur tribut, de chaque baleine qu'ils auraient tuée, une tranche allant de la tête à la queue [1]. A cette époque, les baleines descendaient encore dans le golfe de Gascogne et pénétraient même jusque dans la Méditerranée. Les Basques ne craignaient pas, du reste, de la poursuivre assez loin : si l'on en croit leurs historiens, ils l'auraient cherchée jusque sur les côtes d'Amérique ; et l'un d'eux, Juan de Echaide, aurait, bien des années avant la découverte de Colomb, reconnu les bancs de Terre-Neuve [2]. On prétend que la guerre faite par les Basques au géant des mers, finit par amener son *extinction* dans les parages inférieurs de l'Atlantique ou le força, du moins, à se retirer dans le nord, à l'abri des glaces et des ténèbres polaires. Là encore, il ne trouva pas le repos.

[1] Navarrete, *Coleccion de viages*, I, introd., 2e édit., p. 15 (citant le *Dictionnaire historico-géographique* de l'Académie royale d'histoire d'Espagne).

[2] *Ibid.*, p. 51.

Vers le milieu du XVI[e] siècle, les marines du nord de l'Europe s'éveillèrent à la vie, enhardies et stimulées par les merveilleuses expéditions des Espagnols et des Portugais. C'est le temps, nous l'avons déjà dit, où les Anglais, dirigés par un marin d'origine vénitienne, Sébastien Cabot, lancèrent leurs vaisseaux à la découverte des fameux passages nord-est ou nord-ouest. Pour la première fois, peut-être, depuis les aventureux voyages des Normands du X[e] siècle, des navires affrontaient « la mer glacée. » Bientôt les Hollandais, nouvellement émancipés, entrèrent aussi en lice. Les premières expéditions qu'ils envoyèrent dans les eaux septentrionales et dont le célèbre Barents eut la direction effective, comptent parmi les plus remarquables qui aient jamais été tentées. Elles n'atteignirent pas la Chine qu'elles cherchaient, nous le savons déjà. En revanche, des terres nouvelles, dont on n'apprécia pas assez la valeur, furent découvertes ou reconnues. En 1594, c'est la côte occidentale de la Nouvelle-Zemble que Barents longe jusqu'au cap Nassau (77° 25′ l. N.), pointe élevée qu'il est difficile aujourd'hui même d'atteindre. Il la dépassa encore vers le nord-est en 1596. Cette année, à la tête de deux vaisseaux armés par la ville d'Amsterdam, il poussa au nord plus loin que tous ses devanciers. Sur la route, il découvrit l'île des Ours *(Beeren-Eylandt)*, puis les *Spitzbergen* (« montagnes aigües »). Quelques détails assez piquants sont rapportés par un de ses compagnons de voyage, Gérard de Veer [1]. Le 5 juin, on rencontra les premières glaces flottantes : les matelots hollandais les prirent d'abord pour des cygnes nageant sur la mer. Ils ne payèrent pas trop cher, cette fois, leur illusion. A l'île des Ours, ils escaladèrent une montagne dont ils ne surent plus descendre qu'en se laissant glisser sur la pente. Le nom de l'île est dû à un ours blanc qu'ils tuèrent, le 12 juin, après deux heures de combat. Ils mangèrent de sa chair, qu'ils trouvèrent mauvaise, par préjugé sans doute. « Pour moi, dira plus tard le Hambourgeois Martens, je ne voulus pas goûter de l'ours, de peur de grisonner avant le temps ; car les marins affirment que, quand on a mangé de l'ours blanc, on de

[1] On peut lire la relation intéressante de Gérard de Veer, dans une vieille traduction française publiée par M. Charton (*Voyageurs anciens et modernes*, t. IV, p. 116 et suiv.).

vient gris bientôt [1]. » Après avoir passé 79° ½ à l'ouest de Spitzbergen, Barents redescendit le long de la côte vers le sud, puis tourna à l'est pour gagner la Nouvelle-Zemble. Il l'atteignit vers la fin de juillet et, malgré les glaces, réussit à en franchir la pointe la plus septentrionale. Il essaya de redescendre le long de la côte orientale. Le 26 août, à 76° 7' de latitude, le navire hollandais se vit entièrement bloqué par la glace. Il fallut hiverner sur cette côte désolée. Hiver terrible, où la nature polaire fit sentir aux infortunés marins des rigueurs qu'ils n'avaient jamais soupçonnées. Ils les soutinrent avec courage, s'aidant, pour y résister, de toutes les ressources de leur esprit et des secours que « la grâce de Dieu, » comme s'exprime le chroniqueur, leur ménagea. Une bonne fortune pour eux, ce fut le bois flotté qu'ils trouvèrent sur le rivage. « De cette commodité, dit Gérard de Veer, nous fûmes fort réjouis, espérant que Dieu nous concéderait davantage sa grâce ; car ce bois ne nous vint pas seulement à propos pour le bâtiment de la maison (d'hivernage), mais pour brûler, et nous nous en sommes entretenus tout l'hiver ; autrement nous aurions tous ensemble péri de froid [2]. » La saison plus douce arriva enfin, mais le navire ne se dégagea point ; il fallut l'abandonner le 13 juin 1597. Les naufragés traînèrent à la mer libre leur chaloupe et leur canot : ils purent de nouveau doubler la pointe de l'île. A ce moment, un rude coup vint les frapper. Guillaume Barents, malade depuis longtemps, expira le 20 juin 1597. « Cette mort, écrit Gérard de Veer, nous contrista grandement, vu qu'il était notre principal conducteur et notre seul pilote, en qui nous avions mis toute notre confiance. Mais nous ne pouvions résister à la volonté de Dieu, et cette pensée nous calma un peu [3]. » Enfin, après bien des péripéties douloureuses, les braves Néerlandais rentrèrent dans leur patrie. Ce voyage malheureux mit fin aux tentatives hollandaises pour la recherche du chemin des Indes par le nord.

Les Anglais, qui ne firent pas cette recherche avec plus de succès, y gagnèrent au moins un dédommagement inespéré. L'ex-

[1] Cité par Keilhau, savant suédois, auteur d'une relation d'un voyage à l'île des Ours et à Spitzbergen en 1827 (repr. par Petermann, *Mittheil.*, *Ergänzh.* n° 16. — Voir, p. 60).
[2] Charton, p. 130.
[3] *Ibid.*, p. 161.

pédition de Richard Chancellor, en 1553[1], par la découverte fortuite du port d'Arkhangel, au fond de la mer Blanche, alors plus inconnue à l'Europe occidentale que la mer de Chine, ouvrit l'intérieur de la Russie au commerce anglais. Les échanges de l'Occident avec les pays des fourrures, et même avec l'Asie intérieure et orientale, qui suivaient jusque-là péniblement la route de terre, prirent bientôt la voie de la Dwina et des mers du Nord. « Par l'intermédiaire d'Arkhangel, l'Angleterre fit le commerce non-seulement de la Russie mais de la Chine, de la Boukharie, de la Perse, et finit par s'en arroger le monopole[2]. » Il n'y aura que les Hollandais à le leur disputer, et seulement au commencement du XVIIe siècle (1602).

Une société s'était formée à Londres sous le nom de *Compagnie des marchands de Cathai ou de Russie* pour l'exploitation de la nouvelle voie de commerce : Sébastien Cabot, « le père et le fondateur de la navigation anglaise, » comme l'appellent les documents de l'époque[3], en fut longtemps *gouverneur*. Les vaisseaux qu'elle envoyait tous les ans à Arkhangel remarquèrent sans doute les richesses animales de la mer qu'ils traversaient. C'est en 1598 que des membres de la Compagnie de Russie inaugurèrent la pêche à la baleine dans le voisinage des Spitzbergen[4]. Ici encore les Hollandais vinrent, en 1612, leur faire concurrence. Mais auparavant il fallut livrer bataille. Les Anglais commencèrent par chasser les étrangers ; en 1613, ils capturèrent deux navires hollandais à Spitzbergen et les menèrent comme bonne prise en Angleterre. Cette même année, la Compagnie de Russie obtint du roi Jacques Ier une patente, qui lui conférait le monopole de la pêche du Spitzberg. Puis sept vaisseaux bien armés furent envoyés dans les eaux de l'île, qu'ils nettoyèrent de tous les intrus, Hollandais, Français et Basques (car ceux-ci arrivaient aussi pour prendre leur part de l'aubaine.) Enfin, on planta sur la côte une croix portant le nom du

[1] Voir sur ce voyage M. Vivien de Saint-Martin, *Hist. de la Géographie*, p. 379.

[2] Schnitzler, *Essai d'une statistique de la Russie*, ch. v, n° II, *Commerce*.

[3] Ellis, *Voyage de la baie d'Hudson*, t. I (traduction, 1749, p. 11).

[4] Ce détail et les suivants sont donnés par Keilhau dans un *Appendice* à sa relation (*Mittheil.*, loc. cit., p. 60 et suiv.). Ils sont empruntés aux auteurs anglais.

roi Jacques et la terre elle-même fut baptisée : *King James his new land*, « Terre neuve du roi Jacques. »

Vains efforts! les pêcheurs néerlandais reparurent, en 1614, avec dix-huit navires; presque en même temps, des Danois se présentèrent aussi : tous étaient appuyés de bons vaisseaux de guerre, qui surent faire respecter leurs droits. On finit par conclure un accommodement : les ports de pêche et les îles du groupe de Spitzbergen furent distribués entre les différentes nations, la nôtre comprise. De là ces dénominations appartenant à tous les pays et à toutes les langues qu'on trouve sur la côte occidentale du Spitzberg. Seulement, les Anglais surent, dit-on, se réserver les meilleures places ; mais il en profitèrent peu.

Les premières pêches furent très-fructueuses. Les relations parlent de baleines capturées par centaines, de morses tués par milliers[1]. En 1627, la *Compagnie française* fit 1900 tonneaux d'huile : ce fut sa meilleure année[2]. Les Hollandais eurent des avantages bien autrement considérables, du moins dans les bonnes années. Les auteurs de cette nation qui ont écrit sur la pêche de la baleine, regardent, comme la saison la plus heureuse qu'ils aient eue, celle de 1697. « En cette année, il se trouva 201 vaisseaux de diverses nations employés à la pêche sur la côte du Grœnland (on désignait ainsi le Spitzberg) : les Hollandais en fournirent à eux seuls 129 ; mais il y en eut 7 qui se perdirent sur la côte. Les Hambourgeois en envoyèrent 51, dont 4 furent perdus. Les Suédois en avaient 2 ; les Danois, 4 ; les Brêmois, 12 ; ceux d'Embden, 2 ; et ceux de Lubeck, 1 seul. Le nombre des baleines qui furent prises cette année se monta à 1,968, que les Hollandais et les autres nations attrapèrent dans les proportions qui suivent, savoir :

	BALEINES	TONNEAUX D'HUILE
Les Hollandais.	1,225	41,344
Les Hambourgeois	449 ½	16,414
Les Suédois.	113	4,540
Les Brêmois.	96	3,790
Les Danois.	52	1,710
Les Emdénois.	2	68
Les Lubecquois.	1/2	17

« Le tonneau d'huile se vendit cette année moyennant trente

1 Keilhau, *loc. cit.*
2 *Encyclopédie du* XVIII*e* *siècle*, art *Baleine.*

florins (85 fr.)[1] » Ainsi le produit de la pêche, pour l'huile seule, était de 1,916,490 florins (4,791,225 fr.) En comptant les fanons des baleines à deux milliers pour chaque baleine, le prix courant étant de 50 florins le quintal, c'est 1,868,000 florins (4,660,000 fr.) à ajouter. Toute la pêche rapportait ainsi 9 millions et demi, dont il revenait plus de 7 millions aux Hollandais.

Je demande pardon pour ces chiffres : ils expliquent l'ardeur qui emportait des milliers de marins vers les grandes pêches, en dépit des dangers et malgré de fréquents échecs. Ces expéditions avaient un autre avantage, très-important pour un pays que sa position géographique appelle naturellement à prendre le rang de puissance maritime. Comme le fait remarquer l'auteur que nous venons de citer, et qui s'appuie lui-même sur l'autorité du célèbre homme d'État hollandais, J. de Witte, ces entreprises n'ajoutent pas seulement à la richesse, mais aussi à la force d'un peuple marin. « Ce politique jugeait cette pêche très-avantageuse à son pays, à cause de la facilité et de la promptitude avec laquelle elle se fait ; car en six jours de temps, les vaisseaux peuvent sortir du port, et si le temps est favorable, se trouver déjà occupés à cette pêche. Toute la saison qu'elle dure ne passe pas quatre mois, durant lesquels ils emploient un grand nombre de vaisseaux, ils élèvent et forment quantité de matelots vigoureux et experts. »

Les Hollandais ne chassaient guère que la baleine. Le « roi des cétacés » devait se rencontrer en grand nombre dans la mer septentrionale, au temps où l'on faisait de si belles captures. Mais on comprend que ces infortunés mammifères, traqués chaque année par trois ou quatre flottilles, aient fini par disparaître ou soient devenus très-rares. En 1774, le nombre des baleines, prises dans les eaux des Spitzbergen, ne dépassa point 753, dont 662 échurent aux Hollandais. En soi, c'est encore un chiffre respectable, mais probablement il ne répondait plus que maigrement aux dépenses faites. Aussi la Hollande abandonna-t-elle la pêche dans cette région avant la fin du XVIII[e] siècle. Les autres nations n'y envoyaient plus depuis longtemps que des expéditions insignifiantes.

[1] *Encyclopédie du* XVIII[e] *siècle*, art. *Baleine*.

Au commencement de notre siècle, la pêche de la baleine reçut un grand développement en Angleterre. Plusieurs ports du pays prirent part à l'entreprise ; près de 100 navires s'y employaient. On connaît les exploits de l'Écossais Scoresby : dans le cours de ses expéditions, faites avec un seul navire, il captura trois cents baleines, qui lui rapportèrent plus de trois millions. Ajoutons qu'il ne fut pas seulement baleinier habile et heureux : la science profita beaucoup de ses courses. Il visita la côte orientale de Grœnland à des latitudes où personne n'avait abordé (de 70° à 73°) : il employa une partie de ses loisirs à consigner ses découvertes et les résultats de son expérience dans des ouvrages encore aujourd'hui très-estimés.

Les Basques étaient allés, dès le XVIIIe siècle, chercher la baleine dans le détroit de Davis, dans les eaux du Grœnland occidental. C'est de ce côté, et plus haut encore, dans la mer de Baffin, que se portèrent de préférence les nouvelles expéditions anglaises. Voici quelques détails intéressants sur l'état actuel de cette pêche en Angleterre. Ils sont empruntés au commandant Markham, de la marine royale, qui a suivi comme volontaire une campagne de baleinier, en 1873[1]. « Présentement, écrit-il, toute l'entreprise paraît monopolisée par l'Écosse, aucun port anglais n'envoie un seul navire à la pêche de la baleine, et même en Écosse il n'y a que les deux ports de Dundee et de Peterhead à en envoyer. Pas moins de dix beaux et solides vapeurs, tous commandés par des hommes expérimentés et intelligents, s'en vont chaque année de Dundee dans le détroit de Davis à la chasse de la baleine. D'ordinaire ils quittent le port au commencement de mai. Après avoir franchi le cap Farewell (pointe méridionale du Grœnland), ils emploient deux ou trois semaines à ce qu'on appelle la pêche du sud-ouest, dans le voisinage de la baie Frobisher, au nord de la côte de Labrador. Plus tard les baleiniers montent par le côté est du détroit de Davis et de la baie de Baffin vers la baie de Melville, si redoutée

[1] *A whaling cruise to Baffin Bay and the Gulf of Boothia* (une croisière de baleinier à la baie de Baffin et dans le golfe de Boothia). Nous citons d'après Behm (*Geographisches Jahrbuch*, 1874, p. 201) où ce passage est traduit en allemand. Ce livre, avec le voyage dont il est le fruit, n'a pas peu contribué à mettre en vue son auteur. M. Markham commandera en second l'expédition au pôle nord.



et souvent si fatale. Réussit-on à se frayer un passage à travers cette baie dangereuse, le navire entre dans les *eaux du nord*, où il prend sa course vers l'ouest, autant que le permet la glace, jusqu'au fond de pêche qui se trouve à l'entrée du détroit de Lancastre ou devant le *Pond's Inlet* (entrée de Pond). La chasse est ici poussée avec ardeur jusqu'en juillet, après quoi l'on va chercher les baleines dans le détroit de Lancastre (Amérique polaire), jusqu'à l'*entrée du Prince Régent*. Aux mois d'août et de septembre, les navires suivent les baleines, qui sont voyageuses de leur nature, par la baie de Baffin vers le sud jusqu'à Home-Bai ou même jusqu'au golfe de Cumberland. Alors l'approche de l'hiver avertit le capitaine du danger qu'il y aurait à s'attarder dans ces régions désertes et inhospitalières, vastes champs de glace et de neige. On peut compter sur le retour de la flottille baleinière pour le commencement de novembre environ. Quelquefois aussi un navire rentre plus tôt ; tel a été le cas, en 1871, pour l'*Arctic* (le navire que montait le commandant Markham en 1873). Après avoir obtenu un succès inouï, on le vit rentrer à Dundee dès le milieu d'août. En 1873, également, il avait déjà regagné le port à la mi-septembre. Mais ce sont là de rares exceptions. D'ordinaire les navires ne reviennent que cinq ou six mois après leur départ. » Il s'agit, en effet, pour eux de rapporter le plus grand butin possible, et quelquefois il est difficile d'en trouver assez pour équilibrer la dépense. « Dans les premières années de ce siècle, dit encore l'officier que nous venons de citer, une charge de 40 à 50 tonnes[1] d'huile compensait largement les frais de l'expédition et 90 ou 100 tonnes étaient considérées comme un butin très-riche et bien rémunérateur. Aujourd'hui, vu les frais énormes qu'exigent les navires à vapeur (on n'en emploie pas d'autres actuellement dans cette pêche), vu le prix du charbon et le renchérissement de tous les objets nécessaires à l'équipement, un capitaine doit s'attendre à tout autre chose qu'à un accueil chaud et cordial de la part de ses armateurs, s'il rentre avec moins de 70 ou 80 tonnes d'huile[2]. » Les dernières années ont donné des résultats plus que satisfaisants[3] : ils sont

[1] Une tonne anglaise équivaut environ à 1,000 kilogrammes.
[2] Behm, *loc. cit.*
[3] L'*Explorateur géographique et commercial*, organe de la Commission de

dus en grande partie à l'emploi de la vapeur. La vapeur réduit d'abord le temps nécessaire pour se rendre au lieu de la pêche; elle permet à un bâtiment tant soit peu solide de franchir des barrières de glace, qui arrêteraient indéfiniment un voilier; enfin, avantage inappréciable, non-seulement dans une chasse à la baleine, mais dans tous les voyages arctiques, elle donne seule le moyen de profiter rapidement de toutes les chances favorables, qui souvent sont décisives pour le succès d'une expédition.

La baleine n'est pas le seul but des pêcheurs anglais modernes. Les phoques sont également l'objet d'une chasse active et très-rémunératrice, surtout aux environs de Terre-Neuve. Parmi les navires qui se sont livrés à cette pêche en 1873, tel a fait, *en dix semaines*, des captures pour une valeur de 180,000 *dollars* (900,000 francs), qui égale presque le prix du navire joint aux frais d'équipement [1]. « Voilà qui passe encore les champs de diamants de l'Afrique! » s'écrie, non sans raison, l'auteur anglais d'un rapport sur ces pêches merveilleuses.

Mais gardons-nous du *matérialisme!* Constatons plutôt que les baleiniers anglais n'enrichissent pas seulement leurs armateurs : ils rendent aussi de véritables services à la géographie polaire. L'expérience qu'ils ont acquise dans leur dangereux métier, les rend d'une audace à étonner même de vieux marins de la *Royal Navy*. Le commandant Markham raconte, à ce propos, un fait instructif [2]. Le capitaine Adams, de l'*Arctic*, avait pris à son bord le docteur Bessels et quelques autres membres de l'expédition du *Polaris*, qu'un autre baleinier écossais venait de recueillir et de sauver dans la baie de Melville. Les matelots américains étaient émerveillés de la hardiesse avec laquelle le baleinier anglais manœuvrait au milieu de la baie de Baffin : ils pensaient qu'avec un pareil chef ils auraient bien pu obtenir plus qu'ils n'avaient fait. Il ressort, en effet, des renseignements de M. Markham, que Hall, le capitaine nominal du *Polaris*, n'était rien moins qu'un homme de mer : « c'était un guide enthou-

géographie commerciale, a donné les chiffres des navires employés et des prises depuis 1865 (n° 4 de 1875, page 87). La moyenne, au moins depuis 1870, est de plus de 100 tonnes d'huile par navire. La tonne se vend 40 livres sterlings ou 1,000 francs.

[1] Petermann, *Mittheil.*, 1874, I, p. 35.

[2] *A whaling cruise*, etc., cité dans les *Mittheilungen*, 1874, VII, p. 274.

siaste, » obligé de se reposer sur d'autres du soin de conduire son navire et de faire valoir ses découvertes. De plus ses compagnons étaient mal choisis. Buddington (le commandant en second) était un vieux capitaine baleinier, qui n'éprouvait aucun intérêt pour l'entreprise, etc., etc. Le docteur allemand, M. Bessels, aurait, suivant l'officier anglais, été le seul homme de l'expédition qui possédât une véritable culture scientifique, et aussi, après Hall, le seul qui se passionnât pour le but du voyage.

Ces jugements peuvent paraître sévères : mais ils ont trouvé une confirmation dans les explications données, à la demande de la Société géographique américaine, par les officiers du *Polaris*, sur les causes qui ont arrêté leur course si heureusement inaugurée [1]. Le commandant Markham et ses compagnons de l'expédition anglaise au pôle nord, tous triés *sur le volet*, comme on dit, n'auront donc pas trop de peine à faire mieux que leurs devanciers d'Amérique, pourvu toutefois que la *chance* leur soit également favorable.

Pour en finir avec la pêche à la baleine du détroit de Davis et de la baie de Baffin, notons que tous les navires qui s'y livrent actuellement appartiennent au port écossais de Dundee. Il n'y avait qu'une seule exception en 1873 : cette année, un vapeur norwégien chassait à la baleine dans la baie de Baffin [2].

Les Norwégiens préfèrent, naturellement, les eaux de Spitzbergen et de la Nouvelle-Zemble, qui sont plus à leur portée. Ils y trouvent aussi moins de dangers pour leurs navires. Ils ne chassent pas encore la baleine et le morse avec le déploiement d'engins modernes qu'on voit dans la pêche anglaise. Les bâtiments qu'ils y emploient ne dépassent guère une trentaine de tonnes : cela ne les empêche pas, il est vrai, d'être très-solidement construits [3] ; mais ils laissent beaucoup de jeu à

[1] *Mittheil.*, 1874, t. VII, p. 252. *Adresses* de l'astronome Bryan, du capitaine Buddington, du capitaine Tyson, du premier pilote Chester, du second pilote Morton.

[2] Markham, ouvrage cité (Behm. *Geographisches Jahrbuch*,, 1874, p. 201). — De 1848 à 1868, les Américains des États-Unis ont souvent fait des pêches extrêmement fructueuses de baleines au nord du détroit de Behring. Actuellement, c'est surtout dans le sud de l'Océan Pacifique qu'ils poursuivent cette chasse avec activité.

[3] C'est un témoignage que leur rend le chef des deux expéditions allemandes au pôle nord (1868 et 1869-1870), le capitaine Koldewey (Petermann, *Mittheil.*, *Ergänzh.*, nº 28; p. 1; note).

la hardiesse et à l'habileté du capitaine. Au reste, il faut se dire que la mer glaciale entre Spitzbergen et la Nouvelle-Zemble n'est pas aussi terrible que son nom tendrait à le faire croire. Elle est même bénigne, sauf durant l'hiver, qui est la saison des bourrasques, et une période intermédiaire entre le printemps et l'été (mai à juillet), qui est le temps du grand mouvement des glaces. Les voyages des baleiniers et chasseurs de morse norwégiens ont fait disparaître bien d'autres préjugés à l'endroit des régions polaires. A ce titre, ils méritent de nous quelques détails.

(*La fin prochainement.*) J. Brucker.

QUESTIONS SUR LE SYLLABUS

VALEUR DOCTRINALE DU SYLLABUS

Nous entreprenons un travail dont personne, nous le croyons, ne contestera ni l'utilité, ni l'actualité, puisqu'il aura pour objet l'acte peut-être le plus mémorable du règne de Pie IX, le *Syllabus*.

On a beaucoup disserté sur le *Syllabus*, on a beaucoup écrit, soit pour l'attaquer, soit pour le défendre; mais, chose singulière, on ne l'a presque pas étudié. La remarque en a été faite par l'un des rédacteurs de cette Revue, le P. Marquigny, dans le Congrès général des comités catholiques à Paris, et elle a paru si vraie qu'elle a provoqué les sourires approbateurs de toute l'assemblée. Laissons de côté ceux (et Dieu sait quel en est le nombre!) qui s'occupent de ce document sans l'avoir jamais lu: combien, après l'avoir lu, même parmi les catholiques, n'ont à son sujet que des notions vagues et confuses? Combien, si on leur demandait : Que vous enseigne le *Syllabus?* A quoi vous oblige-t-il? ne sauraient que répondre! L'homme est ainsi fait : il court volontiers à la surface des choses, il n'aime point à s'y arrêter, ni à creuser au-dessous. S'il lui plaît de beaucoup voir, il ne se soucie guère de savoir, parce qu'il n'y a point de science véritable sans travail, et que le travail l'ennuie. Rien cependant ne serait plus souhaitable pour lui que d'arriver par cette porte lumineuse de la connaissance à la possession de la vérité. La foi chrétienne, lorsqu'elle est vive et agissante, en éprouve nécessairement le désir; car, selon le beau mot de saint Anselme, elle est, par sa nature, une chercheuse de science ou de savoir : *Fides quærens intellectum.*

Mais, sans nous arrêter à ces considérations, que n'aurions-nous point à dire sur l'importance de l'étude du *Syllabus* dans les circonstances critiques où nous sommes? L'avenir si incertain, l'impossibilité de découvrir la bonne route au milieu des ténèbres qui nous environnent, le besoin de savoir à quoi nous en tenir touchant les formidables problèmes dont l'obscurité tourmente aujourd'hui les plus fermes esprits ; par-dessus tout, les attaques furieuses des ennemis de l'Église, et l'autorité attachée à un avertissement solennel descendu de la chaire de la vérité : tout cela nous apprend assez combien nous aurions tort de demeurer indifférents et de négliger la lumière qui nous est offerte. Les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ méritent d'être médités à loisir. C'est ce qui nous a fait espérer que notre travail serait accueilli avec quelque faveur. Nous prenons d'ailleurs la plume sans hésitation. La vérité réclame les services de tous, même des plus petits, et nous ne devons jamais déserter sa cause, sous prétexte que nos forces pourraient nous trahir.

On n'attend certainement pas que nous fassions ici le commentaire raisonné des quatre-vingts propositions condamnées par Pie IX; plusieurs numéros des *Etudes* y suffiraient à peine. Les questions générales dominent toutes les autres : c'est à les résoudre avec soin que nous nous appliquerons. Elles nous ont toujours paru avoir besoin d'explications nettes et décisives. Souvent elles sont mal posées, plus souvent encore elles sont mal définies. Nos efforts auront pour but d'indiquer avec précision les limites dans lesquelles on doit les renfermer, le sens qu'il faut leur assigner, la portée qu'elles doivent avoir; puis, de leur donner, aussi clairement que nous le pourrons, la solution la plus sûre et la plus conforme aux principes. Si l'on nous dit que nous allons faire ainsi beaucoup de théologie, nous ne le nierons pas ; nous n'en demanderons même pardon à personne. Proudhon, qui voulait l'anarchie dans les choses, dans les principes, partout enfin, excepté dans le raisonnement, déclarait qu'en poussant le syllogisme avec rigueur, on finissait par trouver la théologie partout. Comment ne la trouverions-nous pas dans le *Syllabus*? Ceux, d'ailleurs, qui ne cessent d'attaquer violemment cet acte pontifical, ne sont-ils pas les premiers à soulever des débats théologiques? Nous sommes bien obligés de nous placer sur leur

terrain. Comme le remarque judicieusement Mgr Dupanloup, dans sa brochure sur l'Encyclique du 8 décembre, « il faut bien rappeler les principes, en un temps où des milliers d'hommes et de femmes même, en France, parlent théologie du matin au soir, sans y entendre grand'chose. »

I

La question première et fondamentale, qu'il est nécessaire de trancher dès l'abord, si nous ne voulons point bâtir dans le vide, est celle-ci : *Quelle est la valeur*, ou plutôt *quelle est l'autorité doctrinale du Syllabus ?* De la manière dont nous y répondrons dépend la solution de nombreuses difficultés pratiques qui intéressent les consciences, et sur lesquelles s'est exercée plus d'une fois la polémique des journaux eux-mêmes. Par exemple : les décisions du *Syllabus* sont-elles immuables ? ne pourraient-elles point être modifiées un jour ? est-il certain qu'elles ne seront jamais retirées ? Les catholiques sont-ils obligés de les accepter comme une règle absolue de leurs croyances, ou bien peuvent-ils se contenter de ne rien faire extérieurement qui leur soit contraire ? On conçoit en effet que, si nous sommes en présence d'un acte dans lequel le successeur de Pierre a exercé son autorité souveraine et infaillible, la doctrine est fixée irrévocablement, éternellement, sans retour possible ; et, par une suite inévitable, la soumission la plus entière, non-seulement du cœur, mais encore de l'intelligence, devient pour la conscience du catholique une obligation, qui n'admet ni arrière-pensée ni vain subterfuge. Si, au contraire, la mesure prise par le pape est seulement un acte de bonne administration ou de discipline, la porte demeure ouverte aux espérances de changements futurs ; la contrainte imposée aux intelligences dans le for intérieur est bien moins rigoureuse ; on demeurera dans l'unité catholique, pourvu qu'avec le silence respectueux, si cher aux jansénistes, on sache encore pratiquer l'obéissance convenable.

Or, la question, dans les termes où nous la posons, quoique traitée à diverses reprises par des écrivains de mérite, ne l'a pas toujours été, il s'en faut, d'une manière complète. On s'est tenu trop souvent dans les généralités, dans les à peu près, et rien n'a

été nettement déterminé. Les uns ont affirmé avec beaucoup d'énergie la nécessité de la soumission ; mais cette soumission, ils n'en ont point marqué suffisamment l'étendue et la nature. D'autres ont eu soin de rappeler la déférence, le respect profond, avec lesquels doivent être accueillies toutes les paroles du Saint-Père ; mais, ne s'étant point expliqués davantage, ils nous ont privés des moyens nécessaires pour bien démêler le fond de leur pensée. D'autres ont osé insinuer que le *Syllabus* n'a été peut-être qu'un avertissement, un avis paternel donné avec bonté à des enfants téméraires, et auquel des enfants soumis sont heureux de se conformer, sans se croire absolument obligés de le suivre. D'autres, plus aventureux encore, n'ont voulu y voir qu'un renseignement, une simple indication. Pie IX, selon eux, désirant notifier à tous les évêques de la chrétienté les actes principaux émanés de son autorité depuis le commencement de son pontificat, en aurait fait dresser la liste et la leur aurait envoyée. Le *Syllabus* serait ce catalogue glorieux ; rien de plus, rien de moins.

Cette indécision d'un côté, cette hardiesse de l'autre, peuvent-elles trouver quelque part leur excuse ? Nous ne le pensons pas ; mais, il faut l'avouer, elles ont une explication plausible. Et ici, qu'on veuille bien y faire attention, nous touchons au nœud même de la difficulté. Le *Syllabus* a été rédigé dans une forme insolite ; il ne ressemble à aucun des documents pontificaux publiés avant lui. Lorsque les souverains pontifes ont voulu, en d'autres temps, flétrir des propositions condamnables, ils ne se sont point contentés d'en reproduire les termes, afin de les signaler à la réprobation des peuples, ils ont toujours eu soin d'exprimer les motifs du jugement qu'ils portaient, et surtout de formuler avec clarté ce jugement lui-même. Toujours les textes frappés par eux étaient précédés ou suivis de graves et fortes paroles, où étaient expliquées et les raisons et la nature de la condamnation. Dans le *Syllabus*, rien de pareil. Les propositions, énoncées sans commentaires, sont classées et distribuées sous des titres généraux ; à la suite de chacune d'elles nous lisons l'indication de l'Encyclique, Lettre, Allocution pontificale, où elle avait été précédemment blâmée : du reste, aucun préambule, aucune conclusion, nul discours révélateur de la pensée ou de

l'intention du Pontife, si ce n'est peut-être les mots suivants, nscrits en tête du document, et que nous donnons ici en latin et ien français : *Syllabus complectens præcipuos nostræ ætatis errores, qui notantur in Allocutionibus consistorialibus, in Encyclicis, aliisque Apostolicis Litteris sanctissimi Domini Papæ Pii IX*: c'est-à-dire : *Table ou abrégé, renfermant les principales erreurs de notre époque, notées dans les Allocutions consistoriales, les Encycliques et autres Lettres apostoliques de N. T.-S. P. le Pape Pie IX.*

Ajoutons que nulle part le Pape n'exprime formellement la volonté de rattacher le *Syllabus* à la bulle *Quanta cura*, quoiqu'il les ait publiés l'un et l'autre le même jour, à la même heure, dans les mêmes circonstances et sur les mêmes matières. Il a laissé au bon sens public et à la foi des chrétiens le soin de décider si ces deux actes font corps ensemble, ou s'ils doivent être considérés comme isolés, et n'ayant entre eux aucun lieu commun.

Tels sont les faits. Des esprits, ou troublés, ou prévenus, ou peut-être trop habiles, en ont tiré des conséquences que nous pouvons, si nous laissons de côté les détails accessoires peu importants ici, réduire à deux principales.

On a dit d'abord, — et ceux qui ont tenu ce langage forment en quelque sorte le groupe extrême des opposants, — que les Lettres apostoliques mentionnées dans le *Syllabus* font seules autorité ; que celui-ci, au contraire, n'a aucune valeur qui lui soit propre, aucune absolument, ni comme définition dogmatique, ni comme mesure disciplinaire, ni même comme direction morale et intellectuelle ; qu'il rappelle des condamnations antérieures, mais que lui, il ne condamne rien, qu'il est peut-être un signal indiquant où est la véritable route, mais qu'il ne donne aucune direction par lui-même. A ces affirmations passablement hasardées, on en a ajouté d'autres, dont on cherche à dissimuler la témérité sous le voile des artifices oratoires. Otons les voiles et présentons les affirmations toutes nues. Le sens du *Syllabus*, a-t-on dit, ne doit point être cherché dans le *Syllabus*, mais dans les Lettres pontificales, d'où il est tiré ; l'étude de ces Lettres peut être utile, celle du *Syllabus* non-seulement ne l'est pas, mais elle est périlleuse, parce qu'elle conduit souvent à des

exagérations regrettables ; si l'on veut connaître les véritables doctrines de Rome, il faut les demander aux Lettres, il ne faut point les demander au *Syllabus ;* enfin, et pour tout dire en un mot : comme condamnation de l'erreur, comme manifestation de la vérité, les Lettres sont tout, le *Syllabus* n'est rien.

L'autre groupe, celui que nous pourrions nommer le groupe des modérés, sait se tenir en garde contre ces excès. Il n'amoindrit pas l'autorité du *Syllabus,* au point de l'anéantir ; bien loin de là, il la reconnaît et la proclame hautement ; mais, frappé de la forme particulière donnée à cet acte, il déclare qu'il est impossible de découvrir en lui les caractères d'une définition doctrinale, et, pour nous servir de l'expression consacrée, d'une définition *ex cathedra.* Le *Syllabus,* dit-il, est très-certainement puelque chose par lui-même, — le nier serait aussi ridicule qu'absurde ; — il a une valeur propre, — qui oserait le contester ? Il peut être appelé, si l'on veut, une loi universelle de l'Église, pourvu qu'on ne prétende pas l'élever encore plus haut et voir en lui une décision infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

Qu'avons-nous donc à faire, si ce n'est démontrer que le *Syllabus* est par lui-même, et indépendamment des actes pontificaux qui en ont fourni la matière, un véritable enseignement ; que cet enseignement oblige les consciences, et qu'il oblige les consciences parce qu'il émane de l'autorité infaillible du chef de l'Église ? Nous n'aurons omis, ce nous semble, aucune des considérations propres à éclaircir la grave question qui nous occupe, si, après l'avoir suivie ainsi dans tous ses détours et en avoir discuté toutes les difficultés, nous parvenons à mettre en lumière ce triple caractère de l'œuvre pontificale : caractère doctrinal, caractère obligatoire, caractère d'infaillibilité.

II

Dire que Pie IX, lorsqu'il dénonçait avec tant de fermeté à l'univers chrétien les erreurs de notre temps, ne voulait rien nous apprendre, qu'il n'avait aucune intention de nous instruire, c'était déjà, au moment de l'apparition du *Syllabus,* avancer un paradoxe bien audacieux ; mais le dire, le soutenir aujourd'hui que nous sommes les heureux témoins des effets produits par cet

acte immortel, c'est parler contre l'évidence. Certes, nous l'avons remarqué en commençant, le *Syllabus* n'est point assez connu, ni assez étudié. Si peu connu qu'il soit, il a cependant, on ne saurait le nier, redressé déjà bien des idées, corrigé et éclairé bien des esprits. Grâce à lui, non-seulement les doctes et ceux qui se tiennent plus attentifs, mais tous les catholiques sans exception, discernent mieux les périls que font courir à leur foi certaines doctrines. Ils sont avertis, ils se tiennent sur leurs gardes, ils voient plus distinctement la route qu'il faut suivre et les écueils qu'il faut éviter. Pie IX a donc allumé un flambeau et leur a donné la lumière.

Que sert après cela de jouer avec les mots, comme si de vaines subtilités pouvaient détruire l'évidence éclatante de ce fait ? Qu'on nous dise tant qu'on voudra : le *Syllabus* n'est qu'une liste, un catalogue, une table des matières, un mémorial de propositions autrefois condamnées, en sera-t-on plus avancé ? Qu'importent ces dénominations plus ou moins irrespectueuses, s'il est démontré d'ailleurs que cette liste, catalogue ou table des matières, nous explique nettement ce que nous devons croire ou rejeter, et nous est imposée comme une règle à laquelle nous devons nous assujétir ? Les imprudents, qui parlent ainsi, semblent n'avoir jamais étudié les monuments de nos croyances. S'ils en avaient considéré plus attentivement la nature, se laisseraient-ils aller à de telles intempérances de langage ? Qu'ils les examinent de près, leurs illusions tomberont bientôt. Est-ce que toutes les séries de propositions flétries par les papes ne sont pas de véritables listes ? Est-ce que Martin V et le concile de Constance, Léon X et saint Pie V, quand ils ont frappé de leurs anathèmes les erreurs de Wiclef, de Jean Hus, de Luther, de Baïus, n'en ont pas dressé le catalogue ? Est-ce que les canons de nos conciles ne sont pas des tables, dans lesquelles on a écrit en abrégé, résumé, condensé les doctrines impies des hérétiques ? Est-ce que toute définition solennelle, tout symbole de foi n'est pas un mémorial destiné à rappeler au chrétien ce qu'il est obligé de croire ? Il est donc inutile d'aller chercher un abri derrière ces paroles d'un sens douteux, et qui ne font qu'embarrasser l'esprit sans l'éclairer. C'est se donner en pure perte l'apparence d'hommes qui désirent tromper les autres et se tromper eux-mêmes. Que peut-on y gagner ?

Et maintenant, si l'on croit soulever une grosse difficulté en nous demandant comment le *Syllabus* qui, avant sa publication, existait déjà dans les lettres du Saint-Père, a pu nous apprendre quelque chose de nouveau, on se trompe beaucoup. Réduisons-le un instant, puisqu'on le désire, à cet humble rôle d'écho ou de répercuteur, — qu'on me passe ces expressions. — Supposons que toute son action ait consisté à redire ce qui avait été dit. Nous demanderons si l'écho ne transmet pas quelquefois à l'oreille un son, que sans lui elle n'aurait point entendu, s'il ne le renvoie pas quelquefois plus fort, plus retentissant et même plus distinct. Ce n'est point une voix nouvelle qu'il nous apporte, soit; mais enfin il nous l'apporte et peut nous la redonner plus pleine et plus sonore. . . . .

Comparaison, il est vrai, n'est pas raison; c'est pourquoi nous laisserons les détours du langage figuré, pour répondre directement à la demande qui nous est faite. On veut savoir ce que le *Syllabus* est par lui-même, en dehors des Lettres pontificales, sa première origine. Le voici :

Il est au moins une promulgation nouvelle, plus universelle, plus authentique, et par là même plus efficace des condamnations antérieures. Or, on ne l'ignore pas, c'est un axiome de droit, qu'une seconde promulgation confirme puissamment, et, au besoin, remplace la première. L'histoire des législations humaines est pleine d'exemples qui nous le démontrent. Lorsque, par l'effet de la négligence des hommes, de la difficulté des temps, de l'inconstance ou de l'indiscipline des peuples, une loi n'est plus assez connue, plus assez observée, ceux en qui réside le pouvoir souverain raffermissent son autorité chancelante, en la promulguant de nouveau. Elle renaît ainsi, et, fût-elle morte, elle reçoit une seconde vie. Que sauraient la plupart des chrétiens de tant de condamnations éparses, et, on peut le dire, enfouies dans le volumineux recueil des Encycliques pontificales, si le *Syllabus* ne le leur révélait pas? Comment les respecteraient-ils? Comment leur obéiraient-ils? Il fallait qu'il les entendissent retentir en quelque sorte une seconde fois dans la parole du grand Pontife, pour pouvoir se soumettre de nouveau à leur autorité, et reprendre un joug dont beaucoup d'entre eux ignoraient même l'existence. Le salut de l'Église était à ce prix.

Le *Syllabus* n'est point seulement une nouvelle promulgation, il est souvent une interprétation lumineuse des documents originaux auxquels il se rapporte ; interprétation quelquefois si nécessaire que, du moment où elle disparaîtrait, le sens de ces documents deviendrait, sur plusieurs points, ou obscur ou au moins douteux. Chose digne de remarque ! Pour nier la valeur doctrinale du *Syllabus*, on s'est appuyé sur ce fait : qu'il n'est accompagné d'aucune explication, d'aucune réflexion. C'est une sèche nomenclature, a-t-on dit, dont on ne peut déterminer ni le caractère, ni le but. Or, il arrive précisément qu'ici la brièveté a produit la lumière. Les quatre-vingts propositions, en effet, isolées de leur contexte, nous apparaissent plus nettes, mieux en saillie, plus fermement dessinées. On pouvait trouver que dans les bulles, leurs formes étaient encore un peu indécises ; ici, elles se détachent vivement et avec une remarquable vigueur. Cet avantage est certainement très-grand et nous désirerions que tous nos lecteurs pussent s'en rendre compte par eux-mêmes. Ils comprendraient mieux, peut-être, pourquoi certains hommes insistent avec tant de force, afin que, laissant le *Syllabus*, nous nous attachions exclusivement aux sources. Bon moyen pour empêcher que telle et telle question ne devienne trop claire.

Confirmons ce que nous venons de dire par des exemples : le deuxième paragraphe du *Syllabus* a pour objet la condamnation du *Rationalisme modéré*. Quelques-unes des sept propositions qu'il renferme reproduisent la doctrine d'un homme peu connu en France, fort prôné en Allemagne, espèce de catholique indépendant, qui, avant de rompre avec l'Église, dont il s'est, je crois, maintenant tout à fait séparé, en passant sous la houlette du vieux Reinckens, a écrit des œuvres destinées à semer parmi les étudiants de l'université de Munich le grain avarié de la libre science. Nous voulons parler de M. Froschammer, chanoine qui a perdu son camail, professeur de philosophie nuageuse, comme il convient à un docteur d'outre-Rhin. Pie IX a réprouvé ses erreurs dans une lettre adressée à l'archevêque de Munich le 12 décembre 1862. Eh bien ! laissez le *Syllabus*, ne prenez que la lettre. Vous n'y verrez probablement que la condamnation de M. Froschammer et de ses livres ; rien autre chose. Mais qui donc, en notre pays de France, a jamais ouvert les livres de

M. Froschammer ? Arrêté par son ignorance, le catholique français, qui lira la lettre de Pie IX, se dira à lui-même : « Ce professeur de Munich a écrit sans doute à sa guise, à sa manière ; il a dû être téméraire, comme l'est tout bon allemand qui s'est engagé dans les sombres défilés de la métaphysique : après tout rien ne me démontre que ce qu'il a écrit est exactement ce que je pense. Pourquoi donc m'inquiéter de la lettre de Pie IX ? Cette lettre ne m'atteint pas. »

Autre exemple : au paragraphe X, nous trouvons énoncé de la manière suivante le principe même du libéralisme moderne : « A notre époque, il n'est plus expédient que la religion catholi- « que soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'ex- « clusion de toutes les autres. — *Ætate hac nostra, non am-* « *plius expedit religionem catholicam haberi, tanquam* « *unicam status religionem, ceteris quibuscumque cultibus* « *exclusis.* » Le document auquel on nous renvoie, est une Allocution consistoriale prononcée le 26 juillet 1855, et commençant par ces mots : *Nemo vestrum.* Qu'est-ce que cette allocution ? Une solennelle protestation du Souverain Pontife contre la félonie du gouvernement espagnol, qui, au mépris de la foi jurée, des droits de l'Église et des lois éternelles de la justice, a osé mentir à ses promesses, en abrogeant de sa propre autorité le premier et le deuxième article du Concordat. Pie IX, plein de douleur, parle en ces termes : « Vous savez, vénérables Frères, « comment, dans cette convention, parmi toutes les décisions « relatives aux intérêts de la religion catholique, Nous avons « surtout établi, que cette religion sainte continuerait à être la « seule religion de la nation espagnole, à l'exclusion de tout « autre culte... » La proposition du *Syllabus* n'est point contenue autrement dans l'Allocution. Un homme de grand sens, ou un homme de science, en tenant compte des faits et pesant attentivement les expressions du Pontife, l'y retrouverait peut-être Mais combien d'autres à qui elle échappera entièrement ! Combien ne la verront pas, où, s'ils parviennent à l'entrevoir, demeureront en suspens, ne sachant ce qui est frappé : l'application de la doctrine ou la doctrine elle-même ! Combien, enfin, ne voudront reconnaître dans ces paroles que la plainte douloureuse du Vicaire de Jésus-Christ outragé dans ses droits les plus chers.

Revenons maintenant au *Syllabus*. Avec lui, ce qui était obscur s'éclaire et se montre à découvert. Les deux propositions que nous avons citées, n'y apparaissent point confuses, incertaines. Dégagées, au contraire, des circonstances particulières qui pouvaient en amoindrir le sens, et revêtues d'une forme plus haute, plus universelle, plus abstraite, elles prennent une signification absolue. Nulle hésitation n'est possible. Ce ne sont point la doctrine de M. Froschammer ou les empiètements sacriléges du gouvernement espagnol qui sont flétris, c'est la doctrine considérée en elle-même et dans sa substance. Et, puisque le Pontife romain, après l'avoir isolée, lui imprime une marque de réprobation en la qualifiant erreur, il la dénonce à tous les siècles et à tous les peuples, comme méritant le blâme éternel de l'Église.

Voilà pourquoi, en ce qui nous regarde au moins, nous n'accepterons jamais sans restriction cette phrase, que nous retrouvons un peu partout, même sous la plume d'écrivains, pour lesquels nous professons d'ailleurs la plus haute estime : le *Syllabus* n'a qu'une valeur relative, une valeur subordonnée à celle des documents pontificaux dont il est le résumé. Non, nous ne pouvons admettre cette appréciation, selon nous, pleine de périls. Ne laissons point diminuer la vérité, si nous voulons lui conserver son empire salutaire sur les âmes. On parle de la valeur du *Syllabus;* qu'entend-on par ces mots? Son autorité? Il la tire très-certainement de lui-même et du pouvoir souverain de celui qui l'a publié ; il est aussi bien, un acte de cette autorité suprême, que les Lettres ou Encycliques auxquelles on fait allusion. — Le sens des propositions qu'il renferme? Sans doute, plusieurs d'entre elles, si on les rapproche ainsi de leur origine, en recevront quelque clarté ; les autres, et ce n'est pas le plus petit nombre, ou y perdront de leur netteté, ou donneront plus de lumière qu'elles n'en recevront. Entre ces deux affirmations : les Lettres pontificales expliquent le *Syllabus* ; le *Syllabus* explique les Lettres pontificales ; la seconde est, sauf quelques exceptions, la plus rigoureusement vraie. Un raisonnement bien simple nous le démontre. Supposons que, par l'effet d'un accident ou d'une catastrophe imprévue, l'un ou l'autre de ces monuments dût périr et ne laisser après lui aucune trace de son existence,

quel est celui dont nous devrions avant tout souhaiter la conservation, afin que la pensée de Pie IX et le jugement de l'Église touchant les erreurs de notre époque fussent transmises plus sûrement aux générations futures ? Nous n'hésitons pas à répondre, et le bon sens, l'évidence des faits, la conscience chrétienne, répondront avec nous : c'est le *Syllabus*.

III

Aucun terrain n'est plus fertile en subtilités que l'esprit de l'homme désireux d'échapper à un devoir qui le gêne. Qu'on ne s'étonne donc pas si plusieurs contradicteurs du *Syllabus* ont su trouver d'ingénieuses distinctions, qui leur permettent d'admettre à peu près en théorie les vérités que nous venons d'exposer et d'en éluder les conséquences dans la pratique. Pour cela, qu'ont-ils fait ? Ils ont reconnu la valeur réelle de ce grand acte en tant qu'il est une déclaration doctrinale, ou, si l'on aime mieux, une manifestation de doctrine, ajoutant néanmoins que le Pape nous l'a imposé non point comme une obligation, mais seulement comme direction. *Seulement comme direction* serait assez heureusement inventé, s'il était facile de concevoir, en matière auss importante et dans un acte aussi solennel, une direction vraiment efficace, telle, par conséquent, que le Pape a dû la vouloir, qui ne soit pas une obligation. Mais ne raisonnons pas trop subtilement nous-même et contentons-nous d'opposer à cette difficulté, plus spécieuse que solide, quelques preuves positives.

Nous opposons d'abord le titre du *Syllabus : Table ou abrégé des principales erreurs de notre époque, notées dans les Allocutions consistoriales, etc.*, auquel nous joignons les titres des divers paragraphes : *Erreurs relatives à l'Église ; Erreurs relatives à la société civile ; Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne ; etc., etc.* De la part du Pape, gardien et protecteur de la vérité, obligé par le devoir de sa charge d'empêcher qu'elle ne subisse dans l'Église aucun déclin ni aucune altération, dénoncer au monde chrétien une doctrine, en lui infligeant cette qualification flétrissante d'erreur, c'est évidemment en défendre l'usage et ordonner à tous les fidèles de

s'en éloigner. Qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres, entre la vie et la mort? Il ne peut être question de direction ou de conseil là où l'intérêt suprême est en péril : le devoir se déclare de lui-même, il est imposé par la nature des choses. Lors donc que Pie IX inscrivait en tête de son *Syllabus* ce mot : *erreur*, et qu'il l'aggravait en y adjoignant des mots plus significatifs encore, puisqu'il s'exprimait ainsi : *Erreurs principales de notre époque*, il nous a dit équivalemment ! « Ici est la mort, fuyez! » Et si, pour échapper encore aux conséquences, on prétendait distinguer l'obligation créée par la force des choses de l'obligation imposée par le législateur, nous rappellerions que le même Pie IX a prononcé, en l'appliquant au *Syllabus*, cette mémorable sentence : « Quand le Pape parle par un acte solennel, c'est pour être pris à la lettre : ce qu'il a dit, il a voulu le dire. » A notre tour, nous dirions : « Ce que le Pape a fait, très-certainement il a voulu le faire. »

Mais qu'est-il besoin de tant discourir? La preuve de ce que nous avançons est écrite en termes exprès dans la lettre d'envoi du *Syllabus*, lettre signée par S. Ém. le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, et destinée à faire connaître aux évêques la volonté du Saint-Père. Il suffit de citer cette pièce décisive que nous insérons tout entière à cause de son importance.

Excellence Révérendissime,

Notre très-saint Père le Pape Pie IX, profondément préoccupé du salut des âmes et de la saine doctrine, n'a jamais cessé, depuis le commencement de son pontificat, de proscrire et de condamner par ses Encycliques, ses Allocutions consistoriales et d'autres Lettres apostoliques déjà publiées, les erreurs les plus importantes et les fausses doctrines, surtout celles de notre très-malheureuse époque. Mais, comme il peut arriver que tous les actes pontificaux ne parviennent pas à chacun des Ordinaires, le même Souverain Pontife a voulu, que l'on rédigeât un *Syllabus* de ces mêmes erreurs, destiné à être envoyé à tous les évêques du monde catholique, *afin que ces mêmes évêques eussent sous les yeux toutes les erreurs et les doctrines pernicieuses, qui ont été réprouvées et condamnées par lui.* Il m'a ensuite ordonné de veiller à ce que ce *Syllabus* imprimé fût envoyé à Votre Excellence Révérendissime, dans cette occasion, et dans ce temps, où le même Souverain Pontife, par suite de sa grande sollicitude pour le salut et le bien de l'Église catholique et de tout le troupeau, qui lui a été divinement confié par le

Seigneur, a jugé à propos d'écrire une autre Lettre encyclique à tous les évêques catholiques. Ainsi exécutant, comme c'est mon devoir, avec tout le zèle et le respect qui conviennent, les ordres du même Pontife, je m'empresse d'envoyer à Votre Excellence ce *Syllabus* avec cette Lettre.

Ce *Syllabus*, mis par ordre du Saint-Père sous les yeux de tous les évêques qu'est-ce autre chose, nous le demandons, que le texte de la loi placé sous le regard des juges chargés de la faire exécuter? Qu'est-ce encore, si ce n'est une règle à laquelle on les soumet et dont il leur est défendu de s'écarter? Ils ne doivent point le perdre de vue. Pourquoi? Parce qu'ils doivent se tenir attentifs à en faire passer la doctrine dans leur propre enseignement, parce qu'ils doivent réprimer toute opinion téméraire qui oserait le contredire et s'élever contre lui. C'est bien ainsi que tous ont compris le commandement qui leur était fait. La fidélité et le courage indomptable de leur obéissance le démontrent. Voyez ce qui s'est passé en France. Au milieu de l'émotion universelle produite par l'apparition du *Syllabus*, le gouvernement, abusant de sa force, eut la triste audace de s'ériger en juge. Par l'organe du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, il interdit de publier le document pontifical dans aucune instruction pastorale, alléguant « qu'il contenait des propositions contraires aux principes sur lesquels reposait la constitution de l'Empire. » Quelle fut la réponse unanime de l'épiscopat? Quatre-vingt-trois lettres d'évêques sont là pour en rendre témoignage. Tous, unis dans la même pensée, opposèrent à la lettre ministérielle la parole invincible des Apôtres : *Non possumus ;* tous déclarèrent qu'avant d'obéir aux hommes ils devaient obéir à Dieu et deux d'entre eux, montant résolument dans leur chaire cathédrale, bravèrent les menaces d'un gouvernement ombrageux, en lisant devant leur peuple assemblé ce qu'il ne leur était point permis d'imprimer. Auraient-ils agi, les uns et les autres, avec cette force vraiment épiscopale, s'ils n'avaient pas eu la conviction qu'ils accomplissaient un devoir et mettaient en pratique l'adage des chevaliers chrétiens : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point. Abordons enfin la question, qui pourrait au besoin suppléer toutes les autres.

Demandons-nous si le *Syllabus* est une définition infaillible du Vicaire de Jésus-Christ.

IV

En vérité, il nous semble que cette question nous l'avons déjà résolue. Une définition *ex cathedra* peut-elle être autre chose qu'un enseignement touchant la foi et les mœurs, adressé et imposé à toute l'Église par son Chef visible sur la terre ? A quoi la reconnaissons-nous, si ce n'est à ce signe, et n'est-ce point l'idée que nous en donne le Concile du Vatican ? Relisez les paroles si graves et choisies avec tant de soin par les Pères de cette auguste assemblée, vous n'y trouverez rien qui en explique mieux la notion exacte et précise. Dès lors, tous les doutes doivent s'évanouir. Le *Syllabus* émane de celui qui est le maître et le docteur souverain de la vérité catholique ; il appartient exclusivement à la foi et aux mœurs par la nature des matières qu'il traite ; il a reçu, des circonstances qui ont accompagné sa publication, le caractère manifeste d'une loi universelle de l'Église : que lui manque-il pour être une décision irréformable, un acte sans appel de l'autorité infaillible de Pierre ?

Nous savons ce que l'on objecte. Pierre peut parler, dit-on, et ne pas vouloir user de la plénitude de son pouvoir doctrinal. Oui, mais lorsqu'il renferme ainsi dans des bornes volontaires l'exercice de son autorité, il le fait comprendre clairement ; il a soin, pour ne point surcharger notre faiblesse, de nous avertir que, malgré l'obligation par laquelle il lie les consciences, il n'entend point porter encore sur la doctrine une sentence définitive. De bonne foi, le *Syllabus* nous présente-t-il l'indice, même très-effacé, d'une semblable réserve ? Quoi de plus définitif qu'un jugement formulé en ces termes : ceci est erreur, cela est vérité ? Un tel jugement peut-il être jamais révisé ? peut-il être rapporté ou cassé ? ne nous établit-il pas forcément dans un absolu, qui exclut toute possibilité d'atténuation ou de changement ? en un mot, sera-t-il jamais permis de dire : erreur dans ce siècle, vérité dans l'autre ? Ajoutez que, de l'aveu de tous, amis et ennemis, aveu fortifié par la déclaration du cardi-

nal secrétaire d'État, le *Syllabus* est une annexe et comme un prolongement de la bulle *Quanta cura*, à laquelle personne ne peut légitimement dénier le caractère de sentence définitive et irréformable, et vous comprendrez combien il serait déraisonnable de mépriser l'évidence des faits, pour s'attacher à une objection sans consistance et qui tombe d'elle-même, faute de base solide.

Au reste la pensée du Saint-Père n'est point cachée, comme on le suppose quelquefois, sous des voiles impénétrables. Elle se montre, dès qu'on la cherche, et nous la découvrons, par exemple, très-facilement dans la préparation du *Syllabus*. Il faut qu'on le sache, le *Syllabus* n'a point été l'œuvre d'un jour. Pie IX l'a attesté plusieurs fois : il avait résolu depuis longtemps de frapper un grand coup et de ruiner de fond en comble le monstrueux édifice des doctrines révolutionnaires. Dans ce but, immédiatement après la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, il transforma la congrégation de cardinaux et de théologiens qui l'avaient aidé dans l'accomplissement de cette œuvre, en une congrégation chargée de signaler au Siége apostolique les nouvelles erreurs qui, depuisun siècle, ravageaient l'Église de Dieu. Dix ans s'écoulèrent : des encycliques furent publiées, des allocutions prononcées ; les théologiens multiplièrent leurs travaux ; enfin, le 8 décembre 1874, le moment d'agir paraissant arrivé, Pie IX adressa au monde cette parole, dont nous avons tous entendu le long retentissement : la bulle *Quanta cura* et le *Syllabus* étaient promulgués. Il est manifeste qu'un acte, préparé de si loin et avec tant de sollicitude, ne saurait être assimilé à un acte vulgaire. Le Pontife ne voulait pas atténuer le mal, il voulait le détruire. Tant d'efforts ne pouvaient avoir pour but de ne rien finir. Qui donc oserait dire que toute la pensée d'un règne, et d'un règne comme celui de Pie IX, soit venu misérablement aboutir à une mesure sans force et sans efficacité ? Le croire serait un outrage, l'affirmer serait une injure à la sagesse et à la prudence du plus glorieux des Pontifes.

Mais qu'est-il besoin de tant chercher nos preuves ? Une seule réflexion coupera court à toutes les difficultés. Nous avons deux moyens dans l'Église de savoir si un acte pontifical est ou n'est point une définition souveraine, une décision infaillible. Il faut ou

interroger le Pontife qui en est l'auteur, ou interroger le peuple qui se soumet à son enseignement. Ni l'un ni l'autre ne peuvent nous tromper dans la réponse qu'ils nous feront. La promesse divine demeure également ferme en tous les deux : dans le premier, lorsqu'il enseigne ; dans le second lorsqu'il écoute et obéit. C'est ce que les théologiens appellent l'infaillibilité active et passive. Admettons, que Pie IX nous ait laissé dans l'ignorance. Il a publié le *Syllabus*, mais il ne nous a point dit quel assentiment il exigeait de nous. Eh bien ! nous le savons tous, la grande voix du peuple chrétien l'a proclamé pour lui. Combien de fois, ce peuple n'a-t-il pas dit, combien de fois n'a-t-il pas répété avec un enthousiasme exalté encore par l'amour, que ce *Syllabus* méprisé, insulté, par les ennemis de l'Église, il l'acceptait comme la règle de ses croyances, il le recevait comme la parole même de Pierre, comme la parole de vie descendue du ciel pour nous sauver ? N'est-ce point ainsi qu'ont parlé tour à tour et les évêques, et les théologiens, et les doctes, et les ignorants, et les puissants, et les petits ? Qui donc parmi nous n'a point entendu ce langage ? Un docteur célèbre, Tanner, a dit que pour discerner entre les enseignements de l'Église ceux qui appartiennent à son autorité infaillible, il faut écouter le jugement des sages et surtout consulter le sentiment universel des chrétiens. Tenons-nous à cette décision, elle nous révèle nos devoirs envers l'acte souverain par lequel Pie IX a retiré le monde des ténèbres dans lesquelles il se perdait, et lui a préparé pour l'avenir de meilleures destinées.

Nous avons d'autant plus de raisons d'agir ainsi que l'enfer, par sa haine furieuse, nous donne de son côté, le même avertissement et proclame à sa manière la grandeur impérissable du *Syllabus*. Ni lui, ni ceux qui le servent ne se sont jamais fait illusion à cet égard. Ils nous ont souvent expliqué leur pensée et par leurs actes et par leurs paroles. Quel soulèvement implacable ! quels torrents d'injures ! quelles clameurs sans trêve ni merci ! Et lorsque des conciliateurs importuns venaient leur dire qu'ils se trompaient, que le *Syllabus* n'était rien ou fort peu de chose, et ne devait point exciter si vivement leur colère, comme ils savaient leur répondre et les accabler sous le poids de leur mépris ! A la fin de 1864, au moment où la lutte soulevée par la promulgation de l'Encyclique et du *Syllabus* était la plus ar-

dente, une agence de publicité parisienne, l'agence Bullier, insérait la note suivante : « L'Encyclique n'est pas une bulle dogmatique, mais seulement une lettre doctrinale... Il faut remarquer que le *Syllabus* ne porte pas la signature du Pape. Ce *Syllabus* a d'ailleurs été publié de manière à laisser croire que le Saint-Père n'a pas entendu lui donner une grand importance ; on doit donc supposer que les propositions qui n'attaquent ni le dogme, ni la morale des catholiques, et ne portent aucune atteinte au dogme, ne sont pas condamnées, mais seulement blâmées. « A ces paroles, pauvres par le sens, mais cauteleuses et perfides par l'expression, le journal *Le Siècle* répondait aussitôt : « Maintenant, il y a des gens, qui viennent nous dire que l'Encyclique n'est pas une bulle dogmatique, mais une lettre doctrinale ; que les quatre-vingts propositions ne sont point condamnées, puisqu'elles ne figurent pas dans l'Encyclique, mais seulement dans le *Syllabus ;* que ce *Syllabus* ne porte pas la signature du Pape, qu'il n'est rédigé que par une commission de théologiens, etc. Ces gens-là feraient mieux de se taire. Encyclique ou *Syllabus*, le fait est, que la théocratie vient de lancer un défi aussi fier que possible aux idées modernes. Nous verrons bien qui l'emportera. »

Laissons-les arranger leurs querelles entre eux. Pour nous, entendant ces voix du ciel et de l'enfer, de l'Église et du monde, qui se réunissent pour exalter l'œuvre éternellement bénie de Pie IX, nous répétons avec une conviction plus profonde que jamais : Oui, le *Syllabus* est la parole infaillible de Pierre, et si nos sociétés modernes sont guérissables, c'est par lui qu'elles seront sauvées !

H. DUMAS.

A PROPOS D'UN BRÉVIAIRE GALLICAN

Au moment où disparaissent sans retour les derniers vestiges de la liturgie gallicane, il nous a semblé qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques détails inédits sur un des premiers bréviaires de cette fabrique, d'autant que le docte abbé de Solesmes, dont l'Église déplore la perte récente, n'en a dit qu'un mot en passant dans les *Institutions liturgiques* (t. II, p. 287). Ce bréviaire, c'est celui d'Orléans, imprimé en 1693. Dès le mois de mai 1691, les jansénistes l'annonçaient comme un chef-d'œuvre (*Nouvelles ecclésiastiques*, mss. : Biblioth. nationale, fonds français, 23501) ; et le mois suivant ils disaient : « On va travailler à l'impression du célèbre bréviaire nouveau d'Orléans ; » puis au mois d'octobre 1692 : « La préface du célèbre nouveau bréviaire d'Orléans est achevée et admirée de tous ceux qui ont le goût des choses ecclésiastiques ; c'est un chef-d'œuvre du savant M. Formentin. Cet admirable bréviaire est presque achevé d'imprimer. » (*Ibid.*, 23502). Enfin, au mois de février 1693, « l'excellent bréviaire d'Orléans commence à paroître. » (*Ibid.*, 23503). Il venait, en effet, d'être mis en vente chez Borde à Orléans. C'est alors que le parti fait éclater ses transports. « On va réimprimer le très-exact bréviaire d'Orléans en quatre tomes in-16. De près de trois mille exemplaires qu'on a tirés de celui qui a été imprimé en deux parties (in-4°), à peine en reste-t-il cent. Encore plus des trois quarts des ecclésiastiques de ce diocèse si bien réglé n'en sont pas même fournis. Tout presque a été distribué hors le diocèse... Enfin l'Église d'Orléans maintenant tont au haut du chandelier de l'Église est en admiration à toutes les autres. » Puis à quelques pages plus loin : « Disons quelques mots de l'Église d'Orléans qui est maintenant la plus illustre du royaume. On a reconnu, à la vérité, un assez grand nombre de fautes soit de rubriques, soit d'impression, dans l'admi-

rable bréviaire qu'elle a donné au public ; mais non pas pour ce qui est de l'ordre et de la composition, qui est la plus achevée qui se trouve en ce genre. Le savant et humble M. Formentin, qui y a la principale part, excite la critique de tout le monde pour profiter des bons avis. On s'étoit pressé dans la première impression, le libraire craignant les menaces des Jésuites qui n'omettoient rien pour le faire supprimer et se vantoient qu'ils y réussiroient. On dit que l'antienne de saint Ignace les choquoit ; mais à mon avis, c'est le mérite entier du bréviaire ; car l'antienne ne contient rien que de commun. » Nous croyons qu'ici le journaliste de la secte a touché juste. Il continue : « On prétend faire un chef-d'œuvre dans la réimpression, diviser les grands psaumes en octonins, que l'on distribuera pour les petites heures à peu près comme dans le bréviaire du cardinal Quinonez, au lieu de répéter toujours le *Beati* les dimanche et fêtes. On doit aussi retrancher les dix-huit psaumes du dimanche. Le chant a été composé par M. Bourdeau, un des plus savants musiciens du royaume. Il est d'une douceur charmante. Le sieur Desmarettes y a fortement travaillé (au bréviaire), aussi bien que du Saussoy, docteur de Navarre et chanoine de la cathédrale. Les laïques sont déjà tous accoutumés au nouvel office, comme s'il se chantoit depuis trente ans. Dans cette seconde édition, on ajoutera quinze cents canons des mieux choisis et on en ôtera aussi quelques-uns. » (*Ibid.*, janvier et février 1694 ; 23504).

Du reste, malheur à qui se fût permis de faire entendre une note discordante au milieu de ce concert d'éloges; il lui en eût coûté cher. « L'évêque d'Orléans a interdit deux réguliers qui avoient parlé à leurs dévotes de son bréviaire dans des termes insolents. Tous les partisans du Pape le craignent plus qu'ils ne l'aiment. » (*Ibid.*) Cet évêque, si peu aimé des ultramontains, (c'était Pierre du Camboust de Coislin, cardinal en 1697. Fénelon, dans un mémoire secret adressé en 1705 à Clément XI, a tracé, en quelques mots, le portrait de ce prélat : « *Vir beneficus, pacificus, pius, dignus denique qui a cunctis ametur; sed deficiente doctrina, totam diœcesis administrationem solis doctoribus Jansenistis, quos admiratur, hactenus permisit* ; Homme bienfaisant, ami de la paix, pieux, digne enfin d'être aimé de tous ; mais, la science lui faisant défaut, c'est aux seuls docteurs jansénistes, objets de son admiration, qu'il a, jusqu'à présent, abandonné toute l'adminis-

tration de son diocèse. » (*Œuvres,* XII, 603, sq.; édition Lebel). — L'archevêque de Cambrai aurait pu ajouter que, neveu du fameux abbé de Pontchâteau, Sébastien-Joseph du Camboust, qui lui avait résigné ses abbayes, Pierre de Coislin, tenait de près aux solitaires de Port-royal. Raymond Formentin, licencié de la maison et société de Sorbonne, sous-doyen du chapitre d'Orléans et vicaire général du prélat, avait toute sa confiance. C'était un « des bons amis du docteur Jean de Launoy » le dénicheur de saints (*Nouvelles ecclés.*, mss. de 1678; biblioth. nationale, fonds français, 23506). On devine aisément dans quel goût fut composé et surtout perfectionné ce merveilleux bréviaire, dont il était le principal auteur. Il eut le temps de le revoir; car il ne mourut que le 5 mars 1703. Le choix des canons et des légendes ne dut rien laisser à désirer. Malheureusement, le *Recueil des Nouvelles ecclésiastiques* de la bibliothèque nationale, qui dépasse à peine l'année 1696, ne nous apprend rien sur cette seconde édition tout à fait modernisée. Mais, à ce moment même, se préparait dans l'ombre un travail qui eût éclipsé tuote la gloire du bréviaire Formentin et porté jusqu'aux dernières limites l'enthousiasme de la secte, si le cardinal de Coislin eût prolongé seulement de quelques années sa trop longue carrière. Une des mères de l'Église, la savante correspondante et fidèle amie du docteur Antoine Arnauld, Angélique Crespin du Vivier, veuve de Jacques Angran, dame de Fontpertuis, employait les laborieux loisirs de sa retraite de Port-Royal-des-Champs à fabriquer avec des centons de l'Écriture sainte le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, le bréviaire modèle, le seul digne d'être offert à l'admiration de la postérité. Le diurnal avait déjà reçu les honneurs d'une impression clandestine. Mais laissons la plume à Louis de Ligny, comte du Charmel, le dévot pénitent de l'Oratoire et de l'abbé de Rancé, qui, mieux que personne, va nous initier à ce mystère. C'est dans ses lettres adressées à M[me] de Fontpertuis elle-même, dont les autographes sont précieusement conservés à la bibliothèque publique de Troyes (2334).

22 décembre 1707.

« Vous avez fait un usage bien admirable de vostre retraite en la consacrant a ce breviaire qui est un tissu de l'ecriture sainte. Il me paroist qu'il y a un prodigieux travail non-seulement dans les

2500 pages qui le composent, mais dans le triage et dans les convenances. Je comprens la beauté, l'excelence et l'utilité de ce livre divin qui mériteroit d'estre dédié a la reine du ciel, si elle estoit sur la terre; mais je ne sçay si le monde en sera jugé digne par le pere des lumieres. M. le C[l] de Coaslin qui estoit fort de nos amis et qui avoit le goust des bonnes choses, auroit pu le faire eclore; mais voici un temps qui ne promets gueres de tels apuis. »

Et deux ans après :

24 janvier 1710.

« Je vous dois mille nouveaux remercîmens, Madame, de la nouvelle marque que vous me donnez de vostre bonté en me confiant ce pretieux écrit, qui est si digne de vostre seule pieté et de l'excelence de vostre esprit. Ce travail me paroist mesme si prodigieux, que j'admire jusques au courage dont vous avez eü besoin pour l'entreprendre ; vous avez raison, Madame, de prendre toutes les precautions de prudence et de secret pour pouvoir faire le present au publique avec plus de seureté. Car vostre seul nom seroit capable d'atirer la proscription sur ce livre sacré, quoique vous en aïez emprunté toutes les paroles du S[t]-Esprit ; car, il faut avoüer que vous n'ettes gueres a la mode... Au reste vous me mandez que le diurnal paroistra le mois de mars et je m'en rejoüis par avance ; mais vous vous contentez de m'aprendre que le breviaire dont il est extrait a esté fini et relié magnifiquement des l'année 1706 ; je juge par ce discours que c'est le simple manuscrit auquel vous avez donné cette pompeuse relieure et que vous en estes demeuré la, comme si vous n'eussiez pas pu faire la mesme tantative pour l'impression du breviaire que vous avez fait pour le diurnal, qui vous a si bien reüssi ; car toutes les montagnes se sont aplanies : Ce premier succez devroit, ce semble, vous encourager a perfectionner vostre ouvrage. Les trois persones qui vous ont rendu service pour l'impression du diurnal ne vous seront pas moins fideles pour le breviaire. »
L'œuvre liturgique de l'illustre matriarche de Port-Royal fut-il jamais complétement imprimé ? Nous l'ignorons. Aucun des successeurs de Coislin n'eût été certainement tenté de le produire au grand jour. « Nostre diocesse, écrivait le comte du Charmel, (2 novembre 1707) est en proie au faux zele de nostre nouvel evesque qui mettra toute sa devotion a detruire tout le bien qu'avoient

fait ses predecesseurs. » Il y avait, en effet, fort à faire pour réparer les dommages causés à ce diocèse si bien réglé par l'épiscopat de quarante ans d'un homme sans doctrine (*deficiente doctrina*) et par suite sans principes. Pierre du Camboust de Coislin, né en novembre 1636, sacré le 20 juin 1666, était mort le 4 février 1706. Il avait eu de dignes précurseurs sur le siége d'Orléans : Nicolas de Netz, sacré le 27 avril 1631, mort le 20 janvier 1646 et Alphonse Del Bene, ou comme on disait en France, d'Elbène, sacré le 27 mai 1647, mort le 20 mai 1665. Le premier, né à Tours le 18 février 1592 de parents parisiéns, avait été l'admirateur du fameux abbé de Saint-Cyran (Mémoires de du Fossé; Utrecht, 1739, in-12 p. 64), et par deux fois l'un des approbateurs du livre *de la fréquente communion* (5 avril 1644 et 21 juillet 1545). Le second, florentin d'origine et né en 1600, avait donné sur son diocèse tout empire aux jansénistes; son vicaire général, le docteur Charles Meusnier, leur était notoirement dévoué (Voyez les Mémoires du P. R. Rapin, t. I, p. 336, 379.—Faillon, *Vie de M. Olier*, 1843, t. II, p. 403.—*Nouvelles ecclésiastiques*, année 1754, p. 195). Ce qu'était devenu sous de tels chefs une portion notable du clergé d'Orléans un seul fait, emprunté aux papiers du P. Léotard de Sainte Catherine, augustin de Notre-Dame des Victoires, en donnera quelque idée. D. de Lamarez, chartreux de Lyon, lui écrit qu'à Orléans, du temps du cardinal de Coislin, des curés de la ville imposaient à leurs dévotes de singulières pénitences, par exemple d'aller lire chaque jour une Provinciale de Pascal, devant le saint Sacrement (Bibliothèque nationale, fonds français, 19206).

Les successeurs du cardinal, évêques franchement catholiques, Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, Nicolas-Joseph de Paris et Louis-Joseph de Montmorency-Laval, combattirent avec énergie; mais le parti janséniste, très-nombreux à Orléans et vigoureusement soutenu par le parlement de Paris, finit par l'emporter. Le faible Louis XV, fatigué d'appuyer de son autorité la courageuse résistance de Louis-Joseph de Montmorency, exigea, de guerre lasse, la démission du prélat en 1757. On obtint ainsi une paix honteuse et funeste en lui substituant des évêques de cour, les deux Jarente, Louis-Sextius et son neveu, Louis-François-Alexandre, qui devait imprimer à ce nom la flétrissure de l'apostasie.

F. Lelasseur.

BIBLIOGRAPHIE

DIE PAPSTWAHL INNOCENZ XIII (Élection du pape Innocent XIII), nach original-quellen, von MAX RITTER von MAYER, erster Domcaplan in Brunn und Marianer des deutschen Ordens. Wien, 1874, in-8, 115 p.

Au moment où les ennemis de l'Église avouent hautement leurs préoccupations au sujet du futur conclave et, dans leur orgueil, s'arrogent le droit d'en régler d'avance les vues et les suffrages, la publication dont on vient de lire le titre est fort opportune. C'est l'histoire intime du conclave de 1721, celui qui a donné le pape Innocent XIII pour successeur à Clément XI. Ce récit, fait par un membre du conclave, semé de traits curieux et piquants, montre sous son vrai jour le jeu des passions humaines et des intrigues césariennes se mêlant à l'action de Dieu, mais sans pouvoir l'entraver. Ce qui en augmente l'intérêt, ce sont les analogies qu'offre la situation de l'Église d'alors avec celle qui lui est faite aujourd'hui. Un empereur puissant pesait de toute son autorité sur le conclave de 1721; un autre empereur, de date récente, voudrait jouer un semblable rôle au futur conclave, mais pour des fins bien différentes.

Clément XI, issu de la maison Albani, avait eu des démêlés avec l'empereur des Romains. Durant tout son pontificat, la question des bénéfices ecclésiastiques fut un sujet de discorde entre les deux cours. De plus, lorsque Léopold I[er] eut donné l'investiture royale à Frédéric, prince électeur de Brandebourg, Clément XI ne reconnut jamais le nouveau roi de Prusse, la nomination ayant été faite sans le consentement du Saint-Siége, au mépris des droits de l'ordre Teutonique. On conçoit, dès lors, que lorsqu'il s'agit de nommer à Clément XI un successeur, Charles VI ait usé de toute son influence pour que la tiare fut donnée à une *persona grata*, choisie en dehors de la famille Albani et de son nombreux parti. Il confia ses intérêts aux deux cardinaux allemands, Althann et Schrat-

tenbach ; ce dernier était prince-évêque d'Olmutz et ancien vice-roi de Naples. La mission était épineuse. Clément XI avait, pendant son règne, créé cinquante-quatre cardinaux ; le Sacré Collége était ainsi presque entièrement renouvelé, et le parti des Albani plus puissant que tous les autres.

Schrattenbach n'est point nommé dans le récit dont il est cependant le véritable auteur. L'original, écrit en italien, est conservé aux archives de l'évêché de Brunn, à Kremsier, au milieu de la vaste correspondance du cardinal, et il porte le titre suivant : *Conclave fatto per la sede vacante di Clemente XI, nel quale fu creato papa il S. G. cardinale Michel'Angelo Conti che preso il nome di Innocenzo XIII.* L'auteur, qui se dit conclaviste, a jugé bon de donner à son récit la forme d'une lettre adressée à un ami, afin, sans doute, de le rendre plus intéressant.

Nous y trouvons une appréciation des personnes et des choses, faite avec esprit et franchise. Certains portraits sont tracés de main de maître. Le plus frappant est celui du cardinal Alberoni. Disgrâcié par Clément XI, l'ex-ministre de Philippe V, arriva au conclave (c'était son droit), lorsqu'il se trouvait encore sous le coup de la justice et attendait sa sentence.

Parmi les cardinaux électeurs se trouvaient trois jésuites, Salerno, Cienfuegos et Tolomei. Ce dernier avait des chances. Voici comment le juge notre auteur dans un remarquable discours où il passe en revue tous les candidats probables à la papauté. « Tolomei, dit-il, est un cardinal à qui il ne manque aucune des conditions requises pour occuper le siége apostolique : érudition, sainteté de vie, manières agréables, noblesse d'extraction, enfin, la bonne entente avec tous les souverains ; tout est en sa faveur ; son âge (soixante-huit ans), convient également. Il serait agréé des *zelanti*. Il a pour lui les Allemands et les Français ; le cardinal Albani lui-même n'aurait rien à lui objecter. Mais il est membre de la Compagnie de Jésus, et l'on craint qu'une fois pape il ne remplisse le Sacré Collége de ses confrères en religion, lesquels pourraient imiter l'exemple des bénédictins. On sait le mot de Pasquino :

Pietro ! se dai le chiavi a Gesù
Non sperar, che te le renda più. (P. 110.)

La pasquinade à part, on ne pouvait faire un plus bel éloge d'un candidat à la papauté. Quant au cardinal Conti, qui allait ceindre la tiare, « il appartient à une noble et ancienne famille des comtes romains, qui a produit des hommes illustres et même des papes

Agé de soixante-sept ans, il est de manières délicates, à la fois simples et modestes, sans la moindre affectation, allié à plusieurs maisons princières, éloigné du faste ; une longue expérience, résultat de ses différentes nonciatures, l'estime qu'il a conquise par la manière dont il s'est toujours acquitté de ses fonctions, enfin le plus parfait accord avec toutes les puissances étrangères, envers lesquelles il s'est montré plein d'égards. Ce sont là des qualités qui le recommandent à l'attention de tous les électeurs et assurent presque leur choix ; quant à sa propension pour le Portugal, on ne saurait s'en occuper, ce royaume ne faisant ombrage à personne. » (P. 110.)

A ce portrait d'Innocent XIII, nous voudrions ajouter celui de son prédécesseur dont l'auteur blâme la politique, mais exalte les vertus privées; nous aimons mieux renvoyer le lecteur au livre lui-même, document historique dont l'actualité est le moindre mérite.

J. Martinov.

DICTIONNAIRE DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES, par une société de professeurs et de savants, sous la direction de M. Ad. Franck, membre de l'Institut, 2e édition. Paris, Hachette et Cie. 1875.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer la réimpression d'un ouvrage dont la réputation n'est plus à faire dans le monde philosophique ; le temps viendra pour nous de l'examiner dans le détail, lorsque le dernier fascicule paru nous mettra en présence de l'œuvre entière, avec les améliorations annoncées.

Dès maintenant, toutefois, nous devons avertir nos lecteurs que le *Dictionnaire des sciences philosophiques* n'est pas un ouvrage que l'on puisse mettre en toutes sortes de mains. Loin de nous la pensée de contester soit la science, soit la bonne foi des écrivains éminents qui ont uni leurs efforts et leur savoir pour cette œuvre collective : philosophes spiritualistes autant qu'on le peut être quand on n'est pas chrétien, ils ne craignent pas d'affirmer hautement leurs convictions à l'encontre de toutes les négations d'une prétendue science positive, en réalité matérialiste et athée ; même ils professent envers le christianisme un respect que nous croyons sincère et une sorte de justice dont il faut savoir gré à des esprits naturellement prévenus contre toute doctrine se disant révélée par Dieu. Mais ce respect ne vient pas de la foi, et parce qu'il repose uniquement sur une conception fausse de la croyance chrétienne, il constitue un véritable danger pour les intelligences inexpérimen-

tées et peu instruites à raisonner les fondements de leur foi. En tout ce qui touche à la croyance, aux vérités révélées, les auteurs du *Dictionnaire*, on le conçoit, se sont placés au point de vue rationaliste et non pas chrétien ; ils en ont jugé suivant leurs idées nécessairement incomplètes, quand elles ne sont pas absolument fausses, et leurs jugements se ressentent de la faiblesse des principes sur lesquels ils s'appuient.

Mais, pour découvrir cette faiblesse, pour se tenir en garde contre une manière de raisonner très-captieuse, il faut une éducation intellectuelle solidement philosophique, la connaissance claire de ce qui est vérité évidente ou démontrée, l'habitude de démêler l'erreur parmi les raisons apparentes dont on la couvre, en un mot une préparation d'esprit que la jeunesse moderne n'a guère la patience d'acquérir, pressée qu'elle est de se croire libre et délivrée pour jamais des ennuis scolastiques. Pour toutes ces raisons, il convient d'user de prudence avec les jeunes gens et de ne leur permettre point l'usage de ce livre, sans s'être assuré que leur instruction religieuse et philosophique est assez solide pour écarter tout danger.

Quant aux maîtres qui sont chargés d'enseigner la jeunesse, et à ceux qui doivent, par vocation ou par désir de se rendre utiles, suivre le mouvement intellectuel dans notre génération, ils trouveront dans ce *Dictionnaire*, où se sont donné rendez-vous les princes de la philosophie dite spiritualiste, toute la substance de leur doctrine et un résumé complet autant qu'exact du rationalisme moderne le plus pur. C'est dire qu'un tel livre commande l'attention des hommes dévoués au triomphe de la vérité, des chrétiens instruits qui veulent défendre l'Église, à laquelle ils s'honorent d'appartenir, contre toutes les erreurs volontaires ou involontaires de l'incrédulité contemporaine.

L'ouvrage sera publié en dix livraisons, qui paraissent, sans interruption, à raison d'une livraison par mois, depuis janvier 1875. Les trois premières ont déjà paru. Le prix de chaque livraison (160 pages grand in-8°, à deux colonnes) est fixé à 3 fr. 50.

A. D.

LES CATACOMBES DE ROME, notes pour servir de complément aux cours d'archéologie chrétienne, avec dessins, par HENRI DE L'ÉPINOIS. Paris, librairie de la Société bibliographique. In-12, 234 p. 1875. — Prix : 2 fr. 50.

C'est avec modestie que M. de l'Épinois nous présente cet ouvrage ; il ne prétend pas à la qualité d'auteur, il se contente d'être

un simple vulgarisateur : « Fournir des notions élémentaires, mais indispensables, à ceux qui désirent avoir une idée de cette science nouvelle de l'archéologie chrétienne aux Catacombes ; être par conséquent court, mais suffisamment complet ; être précis et exact, s'il est possible ; indiquer en même temps les sources bibliographiques, qui permettront au lecteur curieux de reprendre et de compléter ses études, tel devait être, ce me semble, un *Manuel* à l'usage des hommes du monde, des prêtres de nos villes et de nos campagnes, des professeurs ou des élèves de nos grands séminaires et de nos écoles normales. » Nous avons ce *Manuel* de l'archéologie aux Catacombes. Les travaux si importants exécutés depuis des années dans la campagne romaine, les fouilles intéressantes qui ont mis au jour des richesses trop longtemps ignorées ont été racontés et le sont encore dans des revues ou dans des livres, qui, malheureusement, ne sont pas à la portée de toutes les bourses et de tous les loisirs. On attendait une main habile qui offrît au commun des lecteurs la quintescence de ces publications et ne permît plus à personne d'excuser son ignorance par le manque d'argent ou de temps. M. de l'Épinois a rendu un vrai service aux études chrétiennes.

L'auteur marche à pas sûr dans les dédales et dans les obscurités des catacombes. Ses guides, il les nomme : Bosio, Bottari, Buonarruotti, Marangoni, les PP. Garrucci et Marchi, et surtout M. le chevalier de Rossi, à la suite duquel tout savant archéologue, si savant qu'il soit, s'honorera toujours de marcher. A côté de ses noms étrangers, nous sommes heureux de voir souvent citer un Français, M. l'abbé Martigny, qui, avec un zéle infatigable, s'efforce depuis des années, de propager les découvertes de celui qu'il regarde aussi comme son maître. Son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, son *Bulletin d'archéologie chrétienne*, traduction annotée de celui de M. de Rossi, devraient, dit M. de l'Épinois, se trouver dans la bibliothèque de tout ecclésiastique. Nous savons que le regretté abbé de Solesmes faisait sa lecture assidue du *Bulletin* et de ses notes *substantielles ;* cette autorité, si grave en pareille matière, me dispense de rappeler que nous avons nous-mêmes attiré souvent l'attention de nos lecteurs sur cette excellente publication, encore trop peu répandue. C'est donc avec ces guides si compétents que M. de l'Épinois pénètre dans la Rome souterraine.

Après avoir raconté brièvement l'histoire des fouilles opérées à diverses époques et donné un aperçu des documents concernant les cimetières, l'auteur expose ce que furent les cimetières chrétiens

jusqu'à Constantin, c'est-à-dire pendant l'ère des persécutions, leurs différentes conditions relativement aux lois romaines, leurs divers caractères au point de vue de la construction, de la décoration et de l'épigraphie des monuments. Puis, entrant davantage dans les détails, M. de l'Épinois nous initie aux productions primitives de l'art chrétien, en peinture et en sculpture; il étudie les fonds de coupe en verre où étaient représentées des scènes variées, les inscriptions, les *graffiti*. Toutefois, la partie importante de la science archéologique aux Catacombes, c'est la symbolographie. Sans doute, elles n'auraient pas été sans résultat les découvertes qui auraient seulement abouti à mettre au jour des reliques vénérées ou des souvenirs d'autres temps. Mais, ressaisir sous terre, après dix-huit siècles, la chaîne des traditions que le rationalisme et le protestantisme déclaraient interrompue depuis longtemps; voir, en quelque sorte, de nos yeux ce que nos pères dans la foi croyaient, et y retrouver tous les points de notre croyance, en dégageant de leur obscurité ces témoignages des premiers jours de notre religion; prouver que l'Église est toujours restée une dans son enseignement, qu'elle n'a rien innové dans la doctrine reçue de son divin fondateur; n'est-ce pas là le plus éclatant et le plus consolant des résultats ? Eh bien ! voilà où en est arrivée la science archéologique aux Catacombes et seul Dieu sait ce que l'avenir nous réserve encore de révélations dans ce vaste champ. On voit que cette science est une aide puissante pour la théologie; on ne peut ni l'ignorer, ni la négliger. Dans ce siècle de positivisme, on veut des faits pour se convaincre; le raisonnement ne suffit plus: il faut voir, toucher. Amenons donc les ennemis de notre foi devant les symboles gravés ou peints dans les Catacombes; s'ils sont sincères dans leur erreur, ils verront comme nous et croiront comme nous. Nous souhaitons à M. de l'Épinois que son modeste, mais solide ouvrage, atteigne le but si éminemment utile qu'il s'est proposé.

C. SOMMERVOGEL.

DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS, POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU DAUPHINÉ, publiés sur les manuscrits originaux, par le comte DOUGLAS T. I, *Vie de Souffrey de Calignon et ses poésies;* Grenoble, imprimerie Édouard Allier; in-4, p. XXXVII-497, avec planches. 1874, Lyon, Brun. — Prix : 20 fr.

Beau format, beau papier, belle impression, tableaux généalogiques coloriés avec soin, fac-simile d'autographes, reproduction de médailles, tout concourt pour marquer à cet ouvrage une place de



choix dans toute bibliothèque d'amateur. M. le comte Douglas, membre correspondant de l'Académie Delphinale et membre fondateur de la Société littéraire de l'Ain, a trouvé dans les archives du château de Peyrins, près Romans (Drôme), de précieux manuscrits aussi importants pour l'histoire que pour la connaissance des mœurs et de l'esprit en France au XVIᵉ siècle : c'étaient, un manuscrit de Louis Videl, la *Vie de Souffrey de Calignon*, les poésies du même personnage, des documents inédits le concernant, des lettres autographes, des brevets, des lettres de service propres à illustrer son histoire. Tels sont les trésors de haut prix qui sont offerts au public.

Souffrey de Calignon naquit en 1550 à Saint-Jean de Voiron, « un samedy, veille de Pâques fleuries. » Son père, Genton de Calignon, et sa mère, Claudine Giraud, eurent de leur union vingt enfants, « également partis pour le sexe. » Le père de cette famille, si nombreuse déjà, n'avait qu'un regret à sa mort, disait-il : « C'est qu'il n'ait pas pleu à Dieu me donner encore cinq enfants, afin d'achever le quarteron. » Les Calignon étaient catholiques. Après ses premières études, Souffrey fut envoyé à Paris au collége de Navarre et s'y perfectionna dans les belles-lettres, la philosophie et les mathématiques; « il s'acquit surtout l'intelligence de la langue grecque. » La carrière de la jurisprudence étant celle de son goût, il partit pour Padoue. Il y fit la connaissance de Palma Cayet, qui l'entraîna dans les erreurs de Calvin; plus tard il devait lui-même y entraîner presque tous ses frères et sœurs et sa mère. Genton de Calignon, irrité de l'apostasie de son fils, refusa de le recevoir ; une feinte soumission de Souffrey put seule l'adoucir. Reçu docteur en l'université de Valence, notre jeune homme ne parvint pas, à cause de sa religion, à être admis comme avocat au parlement de Grenoble et retourna à Turin, où il avait déjà séjourné. Le duc de Savoie négociait alors le mariage de son fils avec la princesse Catherine de Navarre, sœur de Henri de Béarn. Pierre de Salvaing, accompagné de Calignon en qualité de secrétaire, partit pour Pau, mais échoua dans son ambassade. Henri de Navarre, qui avait su apprécier les qualités de Calignon, l'attacha à sa personne et, jusqu'à la fin, le considéra comme un de ses plus fidèles serviteurs.

La vie de Souffrey de Calignon est désormais intimement liée à l'histoire des guerres de religion. On le voit successivement député auprès de Montbrun, chef des calvinistes de Dauphiné et de Lesdiguières, qui succéda à Montbrun, maintenant l'union parmi les

réformés ; nommé conseiller en la Chambre « tripartie, » établie par Henri III dans le parlement de Dauphiné ; pourvu en 1580 d'un office de maître des requêtes par le roi de Navarre; soutenant aux assemblées de Die et de Gap les intérêts du parti ; traitant avec le duc de Mayenne et les protestants de la Rochelle, avec le duc de Savoie; puis entreprenant un grand voyage pour unir dans une ligue générale tous les princes protestants de l'Europe, visitant l'Angleterre, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Suisse, et réussissant dans cette ambassade. Henri de Navarre renvoya ensuite Calignon en Dauphiné, lui confiant la mission si délicate de pacifier les esprits; puis il le députa au roi Henri III, toujours hésitant entre les Guise et les protestants ; puis auprès de Lesdiguières, afin de lui servir par ses conseils dans la guerre qu'il soutenait contre les catholiques. En 1587, Souffrey épousa Marthe du Vache. Henri III étant mort, il rejoignit Henri IV à Dreux, assista à la bataille livrée près de cette ville et à celle d'Ivry et reprit ses courses à travers la France pour les intérêts de son maître : nous le suivons à la Rochelle, à Montauban, à Grenoble, où il est reçu comme président au parlement de Dauphiné, à Cavours en Piémont qu'assiégeait Lesdiguières, à Mantes où il défend Lesdiguières devant Henri IV, à Lyon où le roi faisait son entrée, à Loudun et à Vendôme où étaient assemblés les protestants. L'Édit de Nantes fut alors promulgué et Calignon prit une grande part à sa rédaction. Des services aussi nombreux attiraient sur lui les faveurs de son maître. En 1593, il était nommé chancelier de Navarre et intendant en la maison du Roi, plus tard conseiller d'État quand Henri IV fut monté sur le trône; sans sa religion, il eût reçu les sceaux de France. Tant de marques de bienveillance ne le mirent pas à l'abri d'une disgrâce passagère, mais qui devait lui être fatale. Irrité du mauvais résultat d'un procès qu'il soutenait contre le duc de Nevers, le roi en fit retomber la responsabilité sur Calignon. Le vieux et fidèle serviteur, mandé à la cour pour se justifier, reçut un accueil glacial. Henri IV l'écouta pendant sa promenade sur la terrasse des Orangers, au jardin des Tuileries et le laissa, deux heures durant, tête nue, exposé aux ardeurs du soleil. Rentré « chez luy avec une pesanteur de teste, » le pauvre chancelier se mit au lit et, malgré les consolations que le Roi lui envoya et les secours dont il fut entouré par les meilleurs médecins, il expira quatorze jours après, le 9 septembre 1606, à l'âge de cinquante-six ans, « suivant le prognostic qu'il en avoit fait luy mesme. » — « Il n'y avait pas un plus homme de bien et plus habile

homme en mon royaume, » dit Henri IV en apprenant sa mort. Les contemporains semblent avoir rendu à Calignon les mêmes témoignages d'estime; son historien a eu soin de les consigner. Telle est, en abrégé, la biographie dont M. le comte Douglas s'est fait l'éditeur. Il l'a accompagnée d'une introduction et de notes, qui ons pour but de rétablir, sur plusieurs points, la vérité historique. Louit Videl, il est facile de s'en apercevoir, suit le parti des politiques; il flotte entre les ligueurs et les réformés, penchant plutôt pour ceux-ci. Quant à M. le comte Douglas, il n'a pas de ces compromis, et nous l'en félicitons : qu'on lise seulement son introduction, ses notes, en particulier sur la ligue, sur la reine Élisabeth d'Angleterre, sur l'édit de Nantes, etc.

Nous ne dirons rien des poésies de Calignon et pour cause; elles datent d'une époque où les muses se permettaient toutes les licences. Elles sont, voilà tout, un monument de notre langue et donnent le véritable ton adopté dans la société brillante du temps. Il n'y a, du reste, rien de brillant dans ce recueil de vers mythologiques, farcis de galanteries et de fadaises, de métaphores et d'allégories, et qui ne trouvent leur excuse que dans le goût du siècle où vivait Calignon. Nous le répétons, cet ouvrage ne s'adresse qu'aux amateurs.

C. Sommervogel.

CATÉCHISME LITURGIQUE expliqué et développé, par M. l'abbé Leblanc, vicaire général, ancien catéchiste de Paris. 1 vol. in-12, Paris, Berche et Tralin, éditeurs, 1875. — *Catéchisme liturgique* abrégé, par le même. 1 vol. in-18.

Initier les fidèles à l'esprit des cérémonies de l'Église et de ses fêtes, en sorte qu'ils ne soient plus étrangers à rien de ce qu'ils voient et de ce qu'ils entendent dans nos temples ; tel est le but que s'est proposé l'auteur de l'ouvrage ci-dessus indiqué. But assurément très-utile et très-désirable ; car, si tant de chrétiens restent froids et indifférents devant les plus touchantes cérémonies de l'Eglise, si même ils les fuient parfois comme un ennui, n'est-ce pas que l'intelligence des prières liturgiques leur manque et que les offices auxquels ils assistent sont trop souvent pour eux des énigmes incomprises? Mais qu'on apprenne de bonne heure aux fidèles les divines leçons renfermées dans ces rites extérieurs et sensibles, qu'o leur fasse goûter la suavité du langage avec lequel l'Église s'adresse à Dieu dans ses prières, alors ils aimeront nos cérémonies et nos fêtes, parce qu'elles « vivifieront leur foi en éclairant leur

esprit et qu'en impressionnant leur cœur elles serviront à nourrir leur piété. »

Le *catéchisme liturgique*, divisé en quatre parties, embrasse d'abord l'Ordinaire de la messe et des généralités sur l'Office divin; puis l'année liturgique comprenant, pour le bréviaire et le missel, le propre du temps et le propre des saints. Suivent douze leçons sur les lieux et les objets consacrés au culte divin. Cette division est claire et commandée en quelque sorte par la nature des questions à traiter. On regrette toutefois de n'y pas trouver certaines explications, qui seraient dans un tel livre parfaitement à leur place. Pourquoi, par exemple, l'auteur n'a-t-il rien dit sur les rites des sacrements et presque rien sur les sacramentaux? Pourquoi encore avoir passé sous silence les cérémonies de la messe solennelle célébrée avec les ministres sacrés, aussi bien que les offices pontificaux? Les sources et les modèles sont loin cependant de faire défaut.

Quoi qu'il en soit de ces omissions réparables, il y a dans ce catéchisme de la netteté, de la simplicité, de l'intérêt; on lit sans fatigue, quelquefois même avec un charme véritable. Les détails d'érudition ne manquent pas; mais sont-ils puisés toujours à des sources assez sûres? L'auteur nous permettra de le dire: certainement il est romain de cœur et d'intention, mais ses vieilles habitudes (*species relictæ*) sont parisiennes. Il en paraît préoccupé; parfois même elles lui font voir dans le corps de la liturgie romaine ce qui n'y est pas. Nous en donnerons plus loin quelques exemples.

La première partie commence par l'explication de la messe. Tout ce que l'auteur en dit est vraiment bon et réduit à de justes proportions pour un catéchisme de persévérance. Peut-être les trois leçons consacrées à des généralités sur l'office divin sont-elles trop courtes, et la doctrine qui y est renfermée est-elle trop incomplète pour être bien comprise des fidèles? Les habitudes chrétiennes de nos jours sont si loin de ressembler à celles des âges de foi, où le peuple se faisait un bonheur et presque un devoir d'assister, pendant les jours de fête, à tous les offices de l'Église! — Mais ici encore signalons une lacune : le catéchisme ne contient rien sur le cérémonial. Pourquoi n'avoir pas mis à profit l'excellent petit livre de Mgr de Conny : *Les Cérémonies de l'Église expliquées aux fidèles?*

La partie principale, le corps de l'ouvrage en quelque sorte, puisqu'il en comprend les trois quarts, c'est l'année liturgique (deuxième et troisième parties). Disons tout de suite que c'en est

aussi la meilleure partie. On y trouve généralement une explication doctrinale sur l'objet que l'Église a en vue, soit dans un office particulier, soit dans une série d'offices ; puis des développements historiques sur les origines et la propagation du culte particulier, de la fête ou de la dévotion dont il s'agit ; enfin, une interprétation des formules de prières et des lectures liturgiques, dont se composent l'office et la messe. Cette méthode est simple et bonne. Les renseignements sont abondants, trop peut-être pour un livre élémentaire ; ils suffiraient, ce semble, pour cette partie du cours de liturgie qui se fait dans les séminaires. Mais ce qui paraît travaillé avec le plus de soin et constitue, selon nous, le vrai mérite de l'ouvrage, c'est la recherche de la pensée de l'Église, telle qu'elle se traduit dans le choix des prières propres à chaque jour. On ne rencontre ailleurs rien d'aussi bien dit en aussi peu de mots. Les prêtres eux-mêmes trouveraient là de quoi étudier et méditer.

La quatrième et dernière partie traite des lieux et des objets liturgiques, mais sans aucun développement. On le regrette, en vérité, parce que cette sécheresse assez monotone tranche un peu trop avec l'abondance des parties qui précèdent et que, d'ailleurs, maints détails viendraient ici fort à propos, afin d'expliquer les réponses aux questions. Espérons que cette lacune sera comblée dans une prochaine édition, puisque le livre nous semble destiné à en avoir plus d'une.

Aux justes éloges que nous sommes heureux de pouvoir donner à son travail l'auteur nous permettra d'ajouter un certain nombre d'observations de détail sur différents passages du livre. Ce sont des *errata*, que la critique nous oblige de signaler à son attention, toujours en vue des perfectionnements à introduire dans les éditions suivantes.

Remarquons d'abord une légère erreur sur un point de théologie traité par l'auteur, à propos des paroles de la consécration (p. 64). Cette controverse, qui du reste ne portait pas précisément sur le point indiqué, est depuis longtemps enterrée. — Nous devons aussi attribuer à un défaut de mémoire ce qui est dit page 10 : que l'arche fut transportée de la maison d'Obédédom dans la ville d'*Hébron*. Comment, en outre, l'auteur pourrait-il prouver cette assertion si positive (p. 622) : que le chant accompagnait les sacrifices des patriarches ?

Il suppose à tort (p. 60), qu'on doit nommer le roi au canon de la messe dans tous les États monarchiques (V. à ce sujet D. Guéranger, *Inst. liturg.*, t. I). — Il prétend (p. 14) qu'on

doit faire la procession chaque dimanche, puis il décrit et explique à sa manière l'ordre processionnel. — Selon lui, le prêtre *se prosterne* avant la messe (p. 29); — le *Dies iræ* se chante après l'offertoire aux messes de *Requiem*, si l'offertoire ne suffit pas (p. 48); — les vêpres pascales ne contiennent que trois psaumes, les deux derniers étant réservés pour une procession qui se fait ensuite aux fonts baptismaux (p. 272); — le vendredi saint, les chandeliers devraient être enveloppés d'un voile noir (p. 241). — Il est question (p. 346) d'ostensions du saint Sacrement au salut. Cette pratique est complétement étrangère à la liturgie romaine. — Ailleurs encore on dit que la messe propre des Rogations n'est que pour les deux premiers jours (p. 296), ce qui est inexact. — En un autre endroit, l'auteur distingue (p. 445) les degrés des fêtes en doubles majeurs, doubles mineurs, *doubles*, semi-doubles et simples : distinction superflue pour ce qui regarde les *doubles* dans la liturgie romaine.

Ce sont là, on le voit, des erreurs provenant en majeure partie de la différence des liturgies, auxquelles l'auteur emprunte les cérémonies qu'il décrit, sans distinguer assez ce qui est du rite parisien et ce qui appartient au rite romain. En voici d'autres qu'il faut attribuer, sans doute, aux sources où l'auteur a puisé ses renseignements.

Voulant prouver l'obligation qui incombe aux curés de célébrer pour leurs paroissiens, aux jours de fêtes supprimées, il cite une décision de la Sacrée Congrégation du Concile (p. 443). Il aurait dû invoquer plutôt la constitution *Amantissimi Redemptoris* de Pie IX. — Après avoir dit (p. 81) que, pour les laïques, l'usage de la coupe n'a pas sa raison d'être, n'eût-il pas été opportun d'ajouter pourquoi, cependant, le prêtre doit nécessairement consacrer sous les deux espèces? — Que fait ensuite la *légende dorée* (p. 97) à propos des leçons du second nocturne? — Page 599, il est dit sans explication : « Les chapes sont spécialement affectées aux chantres; » ce qui laissera croire qu'on peut en affubler même les chantres laïques ou qu'à ce titre on peut les porter même à la messe. En réalité, la chape est un habit de dignité qui convient à l'évêque, au prêtre officiant dans les fonctions les plus solennelles et aux personnages les plus notables du clergé.

D'après le *Catéchisme liturgique*, le voile huméral est un ornement propre au sous-diacre (p. 606). Qui ne sait pourtant que ce voile sert, selon les circonstances, à toutes sortes de personnes, pour porter avec solennité les objets sacrés? — Ainsi encore (p. 609), on distingue deux sortes de mitres : la jaune et la blan-

che. Mais le cérémonial des évêques en distingue trois : la mitre précieuse, la mitre d'orfroi et la mitre simple, et l'usage de ces trois mitres est réglé par des rubriques spéciales.

Parfois aussi, on est étonné de rencontrer, en deux endroits différents, deux opinions contradictoires. Voyez, par exemple, la page 7, où il est dit qu'il n'y a pas d'aspersion les jours de Pâques et de la Pentecôte ; le contraire se lit à la page 270. — Au temps de la Passion, l'Église cesse de s'occuper des pénitents et des catéchumènes (p. 215) ; trois pages plus loin (p. 218), c'est le contraire.

Enfin, pourquoi l'éditeur fait-il d'une œuvre sérieuse un prospectus de librairie ? Vingt fois il a inséré au bas des pages une réclame identique pour son édition Drioux de la Bible de Carrières. Franchement, c'est à impatienter le lecteur.

C'en est assez, croyons-nous, pour prouver à l'auteur du *Catéchisme liturgique* l'estime que nous faisons de son ouvrage. S'il avait moins de valeur, nous lui aurions épargné davantage notre critique. Nul doute, d'ailleurs, que les défauts signalés par nous et ceux qu'une étude plus longue pourrait découvrir encore, ne disparaissent bientôt, et nous appelons de tous nos vœux une révision qui rende ce livre aussi irréprochable devant la critique qu'il peut être utile aux fidèles et même au clergé.

Sur le *Catéchisme abrégé*, rien à ajouter quant au fond, puisqu'il n'est que la reproduction des demandes et réponses déjà contenues dans le grand Catéchisme. Nous ferons seulement remarquer à l'auteur que les réponses, parfois un peu longues, ont encore le défaut de n'offrir pas toujours, par elles seules, une réponse assez complète à la question posée. Sans doute, le catéchiste y supplée par des explications de vive voix ; toutefois, c'est notre avis du moins, la partie du catéchisme que l'enfant apprend de mémoire devrait renfermer déjà toute la substance de la réponse aux questions et avoir besoin seulement d'être *développée* plutôt que *complétée* par les explications du maître. Ici encore, par conséquent, nous pensons qu'une légère retouche est, en certains endroits, nécessaire.

N. Bouchot.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES DE L'ANCIENNE FRANCE, par Fustel de Coulanges, maître de conférences à l'École normale. — 1re partie : *L'empire romain. — Les Germains. — La royauté mérovingienne.* Paris, Hachette, 1875 ; in-8, 547 p.

Ce volume ouvre d'une manière très-intéressante l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,* que M. Fustel de

Coulanges a entreprise. Il nous mène de l'an 60 avant Jésus-Christ à l'an 650 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire depuis la conquête de la Gaule par les Romains jusqu'au milieu de la période mérovingienne. L'auteur n'a pas craint de prendre les choses d'un peu haut. Il estime que « l'historien qui bornerait son étude à une seule époque s'exposerait, sur cette époque même, à de graves erreurs. Le siècle où une institution apparaît au grand jour... n'est presque jamais celui où elle s'est formée et où elle a pris sa force. Les causes auxquelles elle doit sa naissance... appartiennent souvent à un siècle fort antérieur. » (Introd., p. 3.) Ainsi, M. Fustel de Coulanges n'a point cherché à diminuer sa tâche en amoindrissant son sujet. Le gouvernement et l'état social des Gaulois avant la conquête forment son point de départ; il nous fait assister à la transformation produite par la domination de Rome : une revue des institutions principales de l'empire romain trouve ici sa place; viennent enfin les invasions germaniques avec leurs conséquences, et, à la suite, l'organisation du royaume mérovingien. Pour faire comprendre combien de questions sont touchées par le savant professeur, et, en même temps, donner une idée de sa méthode, remarquons qu'il ne se borne pas à une esquisse générale plus ou moins vague. Ainsi qu'il s'exprime lui-même, il étudie chacune des périodes de cette histoire en examinant toutes les faces diverses de la vie publique; pour savoir comment chaque génération d'hommes était gouvernée, il observe son état social, ses intérêts, ses mœurs, et jusqu'à « son tour d'esprit; » il met en face de tout cela les pouvoirs publics qui la régissaient, la façon dont la justice lui était rendue, les charges qu'elle supportait sous forme d'impôts ou de service militaire. Une fois ces questions bien élucidées, le problème des origines de notre ancienne France serait sans doute très-près d'être résolu. M. Fustel de Coulanges les traite avec une grande connaissance des documents et sous une forme nette, attachante, souvent incisive.

Il ne craint pas de contredire les idées reçues. Ce n'est pas de quoi nous lui ferons un reproche. Assez d'obscurités enveloppent encore le berceau de nos vieilles institutions; la science ne peut que gagner à ce qu'un esprit aussi sagace et indépendant porte une critique pénétrante dans ces profondeurs mal explorées. Où on le suivra surtout avec intérêt, c'est quand il essaie de déterminer la part qui revient à l'élément germanique dans les institutions politiques de l'ancienne France. On sait que deux systèmes opposés se disputent, sur ce point, les suffrages des historiens modernes. M. Fustel de Coulanges est de ceux qui contestent aux envahisseurs

germains l'honneur d'avoir renouvelé la Gaule, soit en lui infusant un sang nouveau, soit en lui apportant de nouvelles lois et de nouvelles aspirations. Nous sommes assez disposé à nous ranger à son avis; peut-être cependant va-t-il un peu loin en effaçant presque toute influence directe de l'immixtion germaine sur la formation de la société française. Au reste, la suite de son ouvrage nous permettra seule d'apprécier ses idées d'une manière complète.

Dès maintenant, l'explication que le savant professeur donne des causes et du caractère de l'invasion germanique ne peut manquer de paraître un peu paradoxale. Et paradoxale, elle l'est, à notre sentiment, bien qu'elle soit remplie d'observations également justes et curieuses. Suivant M. Fustel de Coulanges, « ce qui forçait les Germains à sortir de leur pays, c'était le désordre qui y régnait. La plupart d'entre eux étaient, non des conquérants, mais des fuyards; ils cherchaient non la domination ou la gloire, mais un asile. Se réfugier dans l'empire romain et y vivre en paix était toute leur ambition. Chez eux, le sol était pauvre et l'existence troublée; dans l'Empire, ils savaient que la terre était fertile et que les fruits du travail étaient garantis par des institutions fixes. Ils se portèrent vers ces contrées comme vers un séjour désirable; l'Empire leur apparaissait comme une terre privilégiée où l'on ne pouvait pas manquer d'être heureux. Ils aspirèrent donc à se faire une place dans cette société riche. » (P. 334.) Je ne sais si les demi-sauvages de la Germanie faisaient toutes ces réflexions : cela n'est pas impossible néanmoins; ils auraient raisonné comme la plupart des émigrés allemands de nos jours. L'historien conclut que « si *quelques-uns* d'entre eux essayèrent d'entrer dans l'Empire par force, la plupart préférèrent s'y introduire par des voies pacifiques, comme laboureurs ou à titre de soldats de l'Empire. »

Nous aurions à opposer des réserves plus formelles à d'autres assertions du livre. Quand l'érudit auteur refuse d'admettre que « les vertus germaines » aient régénéré le monde romain, nous sommes pleinement d'accord avec lui; mais nous pensons que c'est peine perdue, que de chercher à laver les derniers temps de l'empire de la tache de corruption (p. 277 suiv). Ce ne sont pas seulement « quelques satires et quelques épigrammes » qui démontrent l'existence de cette corruption, et les témoins qui l'attestent ne sont pas tous des chrétiens : les hommes réputés les plus honnêtes du paganisme et les lois elles-mêmes en fournissent assez de preuves. Mais il y a vraiment trop de sans-gêne dans cette fin de non-recevoir opposée aux témoignages chrétiens : « Nous ne devons pas croire

aux calomnies que les païens jetaient à la société chrétienne; nous ne sommes pas non plus tenus de croire aux accusations par lesquelles les chrétiens répliquaient à leurs adversaires.» (P. 277.) N'est-ce pas en prendre par trop à son aise, de passer sans discussion sur le caractère si différent de ces deux sortes d'accusateurs? Puis, en essayant de motiver sa thèse par les faits, M. Fustel de Coulanges a commis une regrettable confusion. Pour prouver que les mœurs, même dans les hautes classes de la société romaine, n'étaient pas aussi corrompues qu'on le prétend, il invoque le témoignage qu'Ausone et Sidoine Apollinaire rendent aux vertus de leurs parents et de leurs amis (p. 277). Mais les familles de ces deux Gallo-Romains illustres étaient chrétiens; nous savons d'ailleurs que les personnages dont ils nous entretiennent étaient presque tous chrétiens aussi, et chrétiens fervents. (Voir l'*Histoire littéraire de la France*, T. I. Ausone, et T. II. S. Sidoine). Or, quand on parle de la corruption de l'empire romain, c'est de l'empire païen, ou christianisé à demi, que l'on entend parler; car, si tous les chrétiens d'alors ne tenaient pas une conduite digne de leur nom, néanmoins, c'est dans le paganisme que la corruption avait son foyer. Ce foyer n'était pas entièrement éteint à la fin du IVe siècle. Même, il est permis de l'affirmer, sans l'aide inconsciente des barbares, venant faire table rase de cet ordre social décrépit, où le paganisme avait encore trop de racines, le christianisme n'eût pas réussi de longtemps, sans doute, à extirper la corruption du corps partout gangréné de l'empire romain. M. Fustel de Coulanges pouvait faire cette concession au germanisme, et cela, je crois, sans nuire à sa thèse générale; car, si la société, à la suite des grandes invasions, se relève, se développe avec une nouvelle force, elle ne le doit pas à l'impulsion de l'esprit germain qu'elle aurait reçue, mais, pour me servir d'une expression de M. Littré, « c'est que les principales puissances morales qui s'étaient formées durant l'empire romain, sont demeurées pleines de vie et d'autorité et continuent à pousser la société dans les voies qui avaient été ouvertes. » (*Études sur les Barbares*, introduction. 1867).

Parmi « ces puissances morales, » il en est une à laquelle M. Littré, peu suspect, comme on sait, de préjugé clérical, a rendu franchement justice, et que nous sommes étonné de voir presque totalement passée sous silence dans le livre de M. Fustel de Coulanges. Il s'agit de l'Église catholique. On ne se douterait guère, à lire cette *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, que l'Église ait exercé une influence sur la naissance et les trans-

formations de ces institutions. Il semble pourtant qu'elle a eu un certain rôle, dès l'époque gallo-romaine, mais surtout durant la période critique des invasions, puis dans le royaume mérovingien. Nous osons espérer que le savant professeur en tiendra compte dans la suite de ses études.

Par contre, nous aurions aimé qu'il eût donné moins d'importance au druidisme gaulois. La théorie de la théocratie druidique a fait son temps, si je ne me trompe. Un de ses propagateurs les plus convaincus et certainement le plus autorisé, M. Roget de Belloguet, n'a-t-il pas lui-même constaté cette chose, qu'il appelle « étrange » (elle est étrange en effet dans son hypothèse), « qu'on ne rencontre dans les faits qui nous sont connus de l'histoire des Gaulois, sauf les élections des Vergobrets Éduens (cas généralisé à tort par M. Fustel de Coulanges, p. 9), aucune trace du pouvoir ou de l'action que ces prêtres exerçaient sur les affaires de la nation ou des simples particuliers, » tellement que, même dans les *Commentaires de César*, à qui nous devons presque tout ce que nous savons de ces prêtres ou sorciers gaulois, « n'apparaissent nulle part, ni le nom, ni la main, ni la parole d'un druide » (*Ethnogénie gauloise*, III, p. 309. 1868, — Cf. Gaidoz dans la *Revue critique*, 1869, I°, p. 230).

Sur ce point, comme sur plusieurs autres, M. Fustel de Coutanges a généralisé trop facilement des faits particuliers. Donner aux témoignages une portée qu'ils n'ont pas, c'est le grand écueil de l'historien : le savant professeur pouvait l'éviter d'autant mieux que souvent, nous l'avons dit, il s'écarte des voies battues. Son livre a donc besoin d'être lu avec certaines précautions par ceux qui seraient trop portés à sympathiser avec ses idées ; mais ceux qui ne les partagent pas ne lui en devront pas moins une attention sérieuse.

J. Brucker.

HISTOIRE DES ABBAYES DE DOMMARTIN ET DE SAINT-ANDRÉ AU BOIS, ORDRE DE PRÉMONTRÉ, AU DIOCÈSE D'AMIENS, par le baron Albéric de Calonne. Ouvrage couronné par la Société des antiquaires de Picardie. Arras, Sueur-Charruey, 1875. 1 vol. in-8°, 339 p.

La distinction flatteuse que l'ouvrage de M. le baron de Calonne a reçue des juges les plus compétents nous dispense d'en faire l'éloge. Nous féliciterons plutôt la savante société, qui sait attirer à ses concours des travaux si sérieux et les honorer comme ils le méritent. On ne peut trop applaudir au zèle des laborieux cher-

cheurs qui s'appliquent à remettre en lumière les documents égarés ou oubliés de l'histoire provinciale et locale. Ces études de détail ne profitent pas seulement à l'orgueil légitime d'une province ou d'une vieille cité : elles servent à combler bien des lacunes de l'histoire nationale, quelquefois à redresser des erreurs accréditées. Dans ce qu'on appelle l'*histoire à grands traits*, la vérité se trouve toujours plus ou moins mutilée, quand elle n'est pas simplement escamotée sous le couvert des belles phrases.

Les vicissitudes des anciens monastères de Dommartin et de Saint-André au Bois, comme celles de tous les établissements du même genre, sont étroitement liées au passé historique des provinces où ils ont pris naissance. Fondés au commencement du XII[e] siècle sur les confins de l'Artois et de la Picardie, ils ont senti le contre-coup de tous les événements dont cette partie de notre pays a été le théâtre, notamment des guerres qui l'ont si souvent désolée. C'est ainsi qu'en recherchant aux archives les documents qui tracent l'origine et les développements de deux maisons religieuses, en dépouillant les naïves chroniques de leurs moines, M. de Calonne a trouvé une foule de renseignements intéressants pour l'histoire de son pays natal.

Un autre mérite de son livre, c'est de nous faire voir, dans des exemples bien étudiés, ce qu'étaient les anciens couvents. L'historien de Dommartin et de Saint-André au Bois n'a rien négligé pour faire revivre ses moines dans leur vraie physionomie : il y a réussi par un exposé clair, sans apparat, des détails de leur modeste existence. Nulle part le panégyrique ne vient se substituer au témoignage des faits : l'auteur borne son ambition à ajouter une page à l'histoire positive et impartiale des institutions monastiques qui ont si souvent servi de thème au mensonge et à la déclamation.

Les prémontrés de Dommartin et de Saint-André ont eu la gloire de conserver l'esprit de leur sainte vocation jusqu'au dernier jour, c'est-à-dire jusqu'au moment où la Révolution leur imposa la *liberté*, dont ils ne voulaient pas. Est-ce à dire qu'on ne puisse relever, durant ces six siècles, des moments de tiédeur ou de défaillance ? L'historien consciencieux n'a pas craint de signaler quelques taches : les chroniqueurs attitrés des deux abbayes l'avaient fait avant lui et en termes plus sévères. Mais il observe aussi, avec justice, que ces fautes des moines sont surtout des « manquements à la règularité claustrale ; » les « mœurs chrétiennes » restent hors de cause. Ajoutons qu'en tout temps les religieux avaient consacré une bonne partie de leurs revenus, quelquefois à peine suffisants

pour leurs propres besoins, au soulagement des pauvres de plusieurs villages voisins. Ainsi, rien ne justifiait la spoliation révolutionnaire. Rien surtout n'excuse les scènes sauvages qui, à Dommartin, marquèrent la prise de possession du monastère par la *nation*.

Notons ici un détail curieux. M. le baron de Calonne a trouvé, sur le registre des novices de Dommartin, le nom de Maximilien-François de Robespierre, entré au couvent le 21 avril 1749. « La veille de sa prise d'habit, Robespierne déclara ne pas se reconnaître la vocation ecclésiastique et retourna à Arras. » (P. 82.) S'il avait suivi ses premières résolutions, peut-être sa vocation, que d'horreurs il eût épargnées à la France ! C'est de ce Robespierre qu'est né le sanguinaire tyran de 93, Maximilien-Marie-Isidore de Robespierre. J. BRUCKER.

LES JÉSUITES A AVIGNON, étude historique, par AUGUSTIN CANRON. Avignon, Seguin, 1875, in-12, p. 166-66. — LES JÉSUITES ET L'ARMÉE, étude sur les résultats produits dans l'armée par ce qu'on est convenu d'appeler l'influence cléricale, par ALBERT DE BADTS DE CUGNAC. Paris, Olmer, 1875, in-8, p. 66.

Nous réunissons ces deux ouvrages, inspirés par l'amour de la vérité aussi bien que par l'affection et la reconnaissance.

Avignonais, M. Canron tient à publier « les services que ses maîtres rendirent à sa ville natale depuis le jour fortuné où ils mirent le pied dans son enceinte jusqu'à l'heure présente. » En 1555, Alexandre Farnèse, cardinal de la sainte Église, chargé par Paul IV de l'administration du Comtat-Venaissin, demanda des jésuites à saint Ignace. Les Pères Cogordan et Onofri répondirent à cet appel et s'établirent dans une petite maison de la rue Fromageon. Neuf ans après, un collége leur était confié sous la direction du P. Codret, bientôt remplacé par le célèbre P. Possevin. La suppression de la Compagnie, en 1774, amena la retraite des jésuites. Ces deux siècles d'existence ne furent pas sans gloire pour le collége d'Avignon, et son histoire est celle de tous les établissements que dirigèrent les enfants de saint Ignace : fêtes religieuses, solennités de canonisation, représentations théâtrales, événements politiques, entrées de souverains, tout contribuait à l'entourer d'un éclat dont la ville était fière. Les élèves accouraient nombreux ; les professeurs étaient choisis et plusieurs d'entre eux ont laissé un nom justement estimé : il suffit de citer les PP. Kircher, attaché à l'observatoire, Jean Forier, Bonfa, Morand, Valladier, Bontoux, Richeome, Cotton, Théophile Raynaud, Sarrabat. Outre le collége, les jésuites avaient

à Avignon un noviciat, fondé en 1589; c'est là que le vénérable Claude de la Colombière prit l'habit religieux. Le noviciat et le collége étaient en même temps des centres d'où rayonnaient de nombreux missionnaires qui allaient de tous côtés livrer les bons combats à l'hérésie ou établir en divers lieux des œuvres propres à entretenir ou à augmenter la foi parmi les fidèles. Ainsi, ils fondèrent à Avignon la congrégation de Notre-Dame-de-Lorette, celle des Messieurs, des Étudiants et des Artisans; ils y introduisirent les Ursulines, les Visitandines, les Augustines, les religieuses de Notre-Dame, du Verbe-Incarné, de l'Hôpital, et les Frères des écoles chrétiennes; enfin, n'oublions pas que deux cents ans avant l'ouverture du premier mont-de-piété à Paris, Avignon en posséda un, grâce aux congréganistes de Notre-Dame-de-Lorette. Les jésuites reparurent à Avignon dix ans après le rétablissement de la Compagnie et rouvrirent le noviciat qui, en 1830, 1844 et 1848, subit le contre-coup des événements politiques. Dès que la loi sur la liberté d'enseignement eût relevé les espérances des catholiques de France, les Avignonais fondèrent un collége où les classes commencèrent le 2 janvier 1850. Le 6 janvier 1875, ils célébrèrent le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture de cette maison; c'est par le compte-rendu de cette fête toute de famille que se termine l'intéressant ouvrage de M. Canron.

M. de Badts de Cugnac trouve les jésuites sur un terrain autre que celui de l'enseignement; il les considère dans leurs rapports avec l'armée et prouve par l'histoire que « les plus illustres capitaines, meilleurs juges dans cette question que nos modernes rhéteurs, ont témoigné une singulière estime et une sympathique admiration pour ces religieux. » Les noms les plus illustres se pressent dans cette brochure : d'une part, don Juan d'Autriche, Sobieski, Tilly, Alexandre Farnèse, Ferdinand III, le duc d'Anjou, Henri IV, Louis XIV, Turenne, Condé, Montcalm, Bugeaud, Pélissier, Saint-Arnaud; de l'autre; les PP. Becingucci, Christophe Rodriguez, André Bobola, Vita, Lechner, Passok, Cramer, Plachy, Auger, La Chaize, Parabère, Brumauld, sans parler des vivants qui, dans la dernière guerre, ont prouvé sur tous les champs de bataille qu'ils n'ont pas oublié les exemples de leurs devanciers dans la carrière de l'héroïsme. Ces religieux, intrépides au feu, ont su former des élèves non moins intrépides : les *Souvenirs* de l'École Sainte-Geneviève, de Saint-Clément à Metz, le prouvent éloquemment. Ces quelques pages de M. de Badts de Cugnac sont une apologie qu'il est impossible de réfuter; elles sont le commentaire

des nobles paroles de M. de Benoist au Corps législatif, en 1865 : « J'ai dans les rangs de l'armée des fils qui, je le déclare hautement, ont été élevés chez les jésuites. Au feu, ils iront tout aussi bien que qui que ce soit, et ils n'auront pas besoin qu'on leur rappelle le patriotisme, le dévouement à leur pays. »

C. SOMMERVOGEL.

LE MOUVEMENT COMMUNAL ET MUNICIPAL AU MOYEN AGE, essai sur l'origine, le développement et la chute des libertés publiques en France, par EDMOND DEMOLINS, précédé d'une lettre de M. F. Le Play. Paris, Didier, 1875, in-12, p. XL-350. — Prix : 3 fr.

L'auteur de ce remarquable ouvrage a vingt-quatre ans : son coup d'essai est un coup de maître. Après cinq années d'études sérieuses, de patientes recherches, M. Demolins, avec la modestie qui sied à son âge et au véritable mérite, vient, à son tour, soutenir la thèse d'Augustin Thierry : « Le moyen âge est la véritable époque des libertés municipales, » et convaincre les admirateurs aveugles de la Révolution que nous devons à elle et à elle seule « la perte et la ruine totale de nos vieilles libertés françaises. » Mais comment le jeune écrivain a-t-il été amené à traiter une question dont l'importance et les difficultés effraieraient plus d'un homme habitué déjà aux graves méditations historiques? Puisqu'il a le courage de faire sa confession en public, écoutons-le : ses aveux sont précieux, et nous avons le droit de les recueillir avec un légitime orgueil. « Élève des jésuites, on pourrait croire tout d'abord que j'ai dû échapper à l'influence de l'enseignement officiel, et il en serait ainsi, si les doctrines de l'Université n'avaient pas effacé dans mon esprit les enseignements si sages de mes maîtres. L'Université, en effet, courbant sous le joug de ses programmes toute la France, il est difficile de se soustraire entièrement à son empire. De plus, les juges des divers examens étant pris dans son sein et choisis par elle, ses idées, ses méthodes et ses manuels sont regardés par tout aspirant aux grades, en dépit même de ses maîtres et à leur insu, comme un moyen indispensable de réussir. Voilà comment cette marâtre intellectuelle exerce, en dehors de ses domaines, un despotisme déguisé. Mes maîtres vénérés le savent bien, eux qui supportent plus que moi le poids si lourd de ses chaînes. » M. Demolins est donc une victime du monopole universitaire. Ses idées, en fait d'histoire, ont été faussées ; il est sorti du collége, « véritable enfant de la Révolution, croyant aux principes de 1789 comme à un dogme

et plus qu'à un dogme, ne professant pour ses ancêtres qu'une profonde pitié, il n'ose pas dire un véritable mépris. » La lecture d'Augustin Thierry a fait pénétrer le doute dans cette âme loyale; des études plus approfondies ont achevé de l'éclairer, et « toutes les déclamations des manuels scolaires ont été réduites en poudre. » Guizot, Monteil, Raynouard, Lavallée, Le Play, Saint-Martin, Mignet, Michelet, Renan, Sismondi, Voltaire lui-même, dans plus d'un endroit de leurs écrits, parlent comme Augustin Thierry. La vérité n'était donc pas dans les manuels universitaires. Mais c'était peu de croire sur parole les historiens même les plus autorisés. M. Demolins a voulu contrôler leurs témoignages; c'est le fruit de ses veilles laborieuses qu'il nous présente aujourd'hui « dans une synthèse aussi claire et aussi courte que possible, afin de mettre au jour tout ce qu'il y a dans l'enseignement actuel de mensonges et dans notre histoire de grandeur et de véritable indépendance. »

Libertés attendues, — libertés conquises, — libertés perdues, — telles sont les trois parties de l'ouvrage de M. Demolins. Les libertés attendues, ce fut le christianisme qui les donna à l'humanité; il enseigna que « le genre humain n'était point fait pour quelques hommes, » comme le prétendait Lucain; l'esclavage fut frappé à mort. A la place de la puissance municipale des Romains s'élève une nouvelle puissance, celle du clergé, représentée surtout par les évêques, qui deviennent les véritables instituteurs des libertés municipales. « La féodalité elle-même commença par être populaire; car le système féodal, dit M. Dareste, loin d'avoir été une oppression, fut plutôt une délivrance. » Ce n'était pas l'idéal, cependant, et « l'Église ne considéra jamais la féodalité que comme une transition, comme une halte où l'humanité, épuisée par tant de secousses, se reposait un instant. » (P. 28.) Quand la féodalité devint oppressive, l'Église fit entendre sa voix par la bouche de Grégoire VII et nous entrons dans l'ère des libertés conquises. « Remplacer la féodalité par une république chrétienne, en donner le gouvernement à un prêtre élu comme le plus digne d'être le vicaire du Christ, tel fut le plan gigantesque qu'apporta, sur le trône pontifical, un homme sorti des derniers rangs des classes populaires. » On sait les luttes du grand Pape contre le despotisme impérial et la naissance qu'elles donnèrent aux communes italiennes. En France, l'Église organisa, contre la puissance seigneuriale, une agitation pacifique qui se traduit par un nombre considérable de conciles provinciaux; elle prend l'initiative de la trêve de Dieu, qui coïncide avec l'apparition des premières communes, cette force nouvelle mise au ser-

vice de la royauté contre les prétentions de la noblesse. Le mouvement communal s'étendit rapidement dans toute la France; il est instructif et intéressant d'en suivre les phases dans l'ouvrage de M. Demolins et de compter les libertés dont le tiers-état s'enrichit à cette époque. Cet accroissement de priviléges était loin de nuire à l'autorité des rois, car « le moyen âge, sous l'influence des idées chrétiennes, avait trouvé la formule sociale, et, pour ainsi dire, la quantité de monarchie et de démocratie nécessaire dans une société bien ordonnée, pour assurer à la fois l'exercice du pouvoir et des libertés publiques. » (P. 214.) Mais l'époque arrivait où « la France, qui avait connu tous les avantages de la démocratie sans en ressentir les inconvénients, allait en avoir tous les inconvénients sans en connaître les avantages. » Vers le XIV[e] siècle, apparaissent les légistes qui introduisent en France les traditions païennes, particulièrement le droit romain ; à la vieille formule du droit national chrétien : *La loi se fait par le consentement du peuple et la sanction du roi*, ils substituent la formule césarienne : « Si veut le roi, si veut la loi. » L'autorité de l'Église est d'abord attaquée, les libertés catholiques le sont à leur tour et la Révolution, préparée pendant cinq siècles, éclate en 1789 ; le lendemain il ne restait plus rien du magnifique édifice élevé dans les âges de la foi, et « quand l'histoire de la Révolution commence, l'histoire de la liberté finit. » (P. 306.)

Voilà en quelques lignes cet ouvrage qui, selon M. Le Play, « démontre la fausseté des notions d'histoire au milieu desquelles notre race est plongée depuis deux siècles... Tout esprit droit qui lira ce livre s'arrêtera sur la pente dangereuse où nous ont successivement entraînés les erreurs de la monarchie en décadence et les violences de la Révolution. » C. SOMMERVOGEL.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS, par le R. P. MATIGNON, de la Compagnie de Jésus. Avent 1874; Jésus-Christ et les unités sociales. 1 vol. in-8, Paris. A. Jouby et Roger, libraires-éditeurs, 1875.

Quelques mots, les derniers que le R. P. Matignon ait prononcés, nous semblent résumer parfaitement les conférences de cette année et marquer bien l'idée que l'orateur a eue surtout en vue : « Je vous ai signalé, s'est-il écrié en terminant la sixième conférence, les principaux défenseurs de la cité de Dieu, qui sont en même temps les colonnes nécessaires de la cité terrestre. Que chacun d'eux garde fidèlement le poste qui lui est confié ! Qu'il emprunte à nos croyances

et à nos pratiques chrétiennes cette solidité à toute épreuve, sans laquelle rien ne saurait se soutenir... Alors, il faut l'espérer, Dieu aura pitié de nous. Parce que nous nous serons aidés nous-mêmes, nous pourrons espérer qu'il nous aidera. »

C'est, on peut le dire, le mot de la situation. N'est-il pas vrai, en effet, que l'indécision et le découragement sont aujourd'hui entrés jusque dans les cœurs les plus fermes, et que les meilleurs esprits se demandent avec effroi où vont nos sociétés modernes, quel inconnu terrible se cache pour elles derrière le voile de l'avenir? D'où vient cela? C'est que, presque partout, le véritable esprit public fait défaut. Au lieu de cet esprit d'abnégation de soi-même et de dévouement au bien de tous, qui seul fait la vie et le progrès des sociétés, on ne voit plus guère, quelque part qu'on jette les yeux, qu'égoïsme et culte de soi-même. Les ardents, les hommes de la révolution, veulent tout renverser et tout détruire, afin de refaire ensuite une société à leur usage et pour la plus grande satisfaction de leurs insatiables appétits. Les modérés, les esprits libéraux, sans être encore révolutionnaires, se croient faits pour commander plutôt que pour obéir; à eux les places lucratives et les honneurs du gouvernement, eux seuls peuvent donner le bonheur à la société, pourvu seulement qu'elle les laisse pratiquer leurs idées. Enfin, il n'est pas jusqu'aux vrais conservateurs, jusqu'aux hommes sincèrement désireux du bien social, que le fléau destructeur de l'esprit public n'ait atteints ; mais, chez eux, l'égoïsme prend le nom d'apathie, d'indifférence en matière politique, d'abstention des devoirs civiques. S'intéresser au bien général de la cité, de la province ou de la nation, prendre part au maniement des affaires publiques, ne fût-ce que par un bulletin de vote déposé dans l'urne, exige un effort, du dévouement. Les plaisirs ou les affaires personnelles en pourraient souffrir : c'en est assez pour refuser d'accomplir un devoir social. Situation pleine d'angoisses, à la vérité, et propre à légitimer bien des alarmes sur le sort qui nous est réservé!

Mais pourquoi chez nous cet affaiblissement, cette mort de l'esprit public? Si l'on interroge les politiques, ils nous répondent : La suppression des libertés locales et une centralisation excessive nous ont habitués depuis trop longtemps à nous reposer sur les gouvernements du soin des affaires de l'État. Nul n'y prend plus intérêt parce que nul n'en sent plus la responsabilité. — Peut-être; mais l'homme de foi, qui voit de plus haut et mieux dans les événements de ce monde, répond à son tour : Depuis deux siècles, tout conspire chez nous à séparer les uns après les autres, du foyer même

de la vie, qui est Jésus-Christ, les membres du corps social, et à leur inspirer la funeste prétention de se donner la vie eux-mêmes, sans rien demander et sans rien attendre ni de la religion, ni de Dieu. La cause première de tout le mal, la voilà, n'en doutez pas. — En effet, après qu'on a éteint au cœur de l'humanité la flamme de l'amour divin, et que, détournant son regard de la contemplation des biens célestes, on a rabaissé ses désirs vers les choses d'en bas, vers ce qui passe et dont il faut se hâter de jouir, comment l'égoïsme n'aurait-il pas remplacé la charité, comment l'abnégation et le dévouement ne se seraient-ils pas exilés d'une terre sans horizon et sans espérances?

Or, l'origine du mal indique le remède. La religion chrétienne, qui a su créer au moyen âge un esprit public si merveilleusement vivace, qu'il fait aujourd'hui l'admiration et l'envie de nos érudits consciencieux, n'est-elle donc plus capable de renouveler ce prodige, et faudrait-il croire qu'au milieu de nos générations alanguies le bras de Dieu soit raccourci? Non; la puissance de la foi catholique n'a rien perdu de son efficacité, car elle fait communiquer les peuples avec la source même de la vie individuelle et sociale, avec Dieu, dont les salutaires influences transforment les cœurs et les animent d'un esprit tout divin. Que les sociétés redeviennent donc chrétiennes, et nous verrons des temps nouveaux, où la vie la plus féconde débordera pour le bonheur des peuples, au milieu d'une sécurité pleine d'espérances et riche de vrais progrès.

Mais ce n'est pas assez de faire des vœux pour que la religion catholique reprenne chez nous son empire; les nations sont un composé d'unités sociales, et elles ne peuvent être chrétiennes que si toutes ces unités sont elles-mêmes imprégnées de christianisme. A chacun donc de réformer sa conduite selon les préceptes de la religion, de s'inspirer de son esprit, de vivre de sa vie, pour que le corps social soit par là même renouvelé dans cet esprit de dévouement, sans lequel il dépérit et meurt.

Voilà pourquoi l'orateur chrétien, sachant le mal dont nous souffrons et le voulant guérir, s'en va droit aux *unités sociales* et leur offre le seul remède efficace, qui est la pratique du christianisme dans les devoirs propres à chaque condition. Qui que nous soyions, simples citoyens, prêtres et ministres de la puissance divine, magistrats ayant charge des intérêts publics, épouses et mères au foyer domestique, écrivains ou artistes, nous formons la société, nous la faisons ce qu'elle est; tous, par conséquent, nous avons nos devoirs tracés par la religion, et c'est de l'accomplisse-

ment de ces devoirs que dépend le salut de la société entière. Nous ne saurions trop nous pénétrer de cette responsabilité qui pèse sur chacun de nous ; aussi lorsque l'orateur, du haut de la chaire chrétienne, nous la rappelle avec force et conviction, mérite-t-il d'être entendu de tous, mais plus encore de voir ses conseils suivis. Souhaitons donc que ce livre, œuvre d'un zèle éclairé et d'un sincère amour pour la patrie, se répande partout, pour y exciter cette ardeur d'abnégation et de dévouement, que la religion seule peut inspirer aux cœurs généreux. Tous, nous n'en doutons pas, voudront lire ces belles conférences du R. P. Matignon : ceux qui l'ont entendu déjà, pour se pénétrer davantage des leçons vraiment salutaires qu'il leur a données, et ceux qui n'ont pu l'entendre, pour s'instruire, eux aussi, de leurs devoirs envers la société et apprendre comment ils contribueront pour leur part à son relèvement et à sa prospérité. A. DECHEVRENS.

LES RECLUSERIES, par l'abbé PAVY. Lyon, Briday, 1875, in-12, 280 p. — Prix : 2 fr. (par la poste : 2 fr. 45).

Mgr Pavy, mort évêque d'Alger, avait composé, en 1837, cet ouvrage qu'une main fraternelle vient de mettre au jour. Il eût été regrettable qu'un semblable travail, sur un des points les plus ignorés de l'histoire ecclésiastique, demeurât dans l'oubli. Les hagiographes, les historiens, les anciens auteurs ascétiques nous avaient bien conservé le souvenir de ces hommes et de ces femmes qui, épris d'une sainte passion pour la solitude et la prière, d'une sainte haine pour leur corps ou d'une sublime ardeur pour la pénitence et les larmes du repentir, se condamnèrent volontairement et librement à une clôture si étroite qu'ils n'avaient plus aucune communication immédiate avec les humains. Sainte Thaïs, la pénitente égyptienne, murée par saint Paphnuce dans une cellule et répétant, pendant trois ans, ces mots : « O vous qui m'avez créée, ayez pitié de moi ; » sainte Thaïs est restée le type le plus connu de ces *reclus*. Mais ce serait une erreur de croire qu'il n'y eût qu'une sorte de reclus ou que tous fussent soumis au même genre de vie. A force de patientes et intelligentes recherches, M. l'abbé Pavy est parvenu à éclairer cette question.

Il y avait deux espèces de clôture : la porte de la cellule était murée ou simplement scellée. Le *renclus*, l'*inclus*, le *reclusien* ou l'*enclus*, comme on l'appelait dans notre vieux français, ne dépendait d'aucune règle et d'aucun chef, ou il dépendait d'un abbé ou

d'un évêque ; sa *recluserie* était attenante à une église principale, à un petit oratoire, ou était isolée de tout lieu saint. La réclusion spontanée apparaît d'abord, *acéphale* et *anaïque*, c'est-à-dire indépendante et isolée : les Antoine, les Thaïs, les Callimaque, les Jean d'Égypte, les Nilammon, les Acepsimas, les Marcien et d'autres, ouvrent, en Orient, la liste de ces héroïques chrétiens, pendant qu'en Occident nous pouvons signaler, mais plus vaguement, l'existence de reclus non moins courageux. Bientôt la réclusion change de nature; l'Église, par ses prélats et ses conciles, donne une règle aux reclus, afin de réprimer ou de prévenir les abus que la faiblesse humaine introduisait dans cette sainte institution. Défense est faite d'être admis à cette rigoureuse clôture avant d'avoir été éprouvé : la permission des évêques est requise; la réclusion est perpétuelle; une règle spéciale, plus austère que celle des monastères, est remise au religieux, le jour même de sa consécration. Enfin, « la réclusion fut réglée par des observances solennellement et universellement adoptées, parce qu'elle fut constamment accompagnée de formes et de cérémonies inusitées jusqu'alors. » Ce fut un prêtre solitaire, Grimlaïc, que l'on croit du xve siècle, qui rédigea les constitutions des reclus ; elles se recommandent « par l'ordre qui y règne et par la prudence éclairée qui perce à travers la piété la plus tendre. » Dans les soixante-neuf chapitres de cette règle, Grimlaïc donne des préceptes sur l'oraison. la mortification, la pauvreté, le recueillement et les autres détails de la vie intérieure du reclus ; puis, il traite des qualités exigées du postulant, de la durée des épreuves, de la réclusion, de la forme de la recluserie, etc. Cette partie de l'ouvrage de M. l'abbé Pavy est, sans contredit, la plus intéressante ; les citations que fait l'auteur de différentes lettres adressées à des reclus par saint Bernard, par Godefroy de Vendôme, par le B. Bernard de Varin, par Gerson, aident à apprécier, sous ses diverses phases, le caractère et l'esprit de cette singulière vie. Dans le chapitre sixième, nous trouvons la liste, par pays, des recluseries et des reclus les plus célèbres ; nous constaterons, en passant, que Lyon en posséda un nombre assez considérable des deux sexes. Après être entré dans le détail du cérémonial de la réclusion, après avoir raconté comment les reclus subvenaient à leurs besoins et donné les preuves de la vénération dont ils étaient entourés, l'auteur, laissant libre carrière à l'imagination, termine son livre par une nouvelle « dont le fond et la forme sont de son cru, mais où il a mis en scène les principales émotions de la recluserie. » En un mot, cet ouvrage mérite d'être lu, surtout

dans un siècle où nous avons perdu ce vigoureux esprit de foi du moyen âge.

L'éditeur me permettra de lui demander une rectification pour le nom du P. Théophile *Raynaud* et non *Renaud* (p. 181). Ensuite, je ne comprends pas comment les jésuites appartiennent à un ordre *de la haute société*, et j'ai de la peine à admettre la probabilité *qu'ils disparaissent un jour* (p. 185). C. Sommervogel.

PAUL ODELIN, lieutenant de mobiles, tué à la manifestation de la place Vendôme, le 22 mars 1871. — *Vie et lettres*. — Paris, Albanel et Baltenweck, in-18.

Le 25 mars 1871, après avoir béni les restes de son élève assassiné par la Commune, le P. Olivaint disait : « Je ferai une notice sur Paul. » On sait ce qui l'en empêcha. Remercions aujourd'hui la main pieuse qui réalise le vœu du martyr. Les souvenirs que l'on nous offre méritaient de ne point rester le trésor exclusif d'une famille. Pour tous, le contact d'une grande âme est chose salutaire et *fortifiante*, plus fortifiante qu'un bulletin de victoire, quand même il ne ment pas.

Or, dans cette vie si modeste et dans ces lettres si simples, il y a les signes incontestables d'une grande âme. L'écolier nous l'avait déjà laissé pressentir. Vif, alerte, joyeux, spirituel, *Parisien* au plus haut point et au meilleur sens, Paul savait toujours, parmi les saillies de l'âge, garder sévèrement sa dignité personnelle, et, au besoin, comme il l'a dit lui-même, « *se porter en avant pour le bien.* » Étudiant, il rêva le dévouement sous toutes les formes et le pratiqua de plus d'une manière. Officier improvisé, dès le premier jour, il conquit tous les suffrages. Ses chefs vantaient son intelligence du métier. Le P. Olivaint, nous aimons à le citer encore, estimait que « cinquante mille hommes, comme Paul, auraient sauvé la France. » Enfin, ce qui est encore plus significatif peut-être, les soldats qu'il commandait, ces enfants terribles de Belleville et de la Villette, protestaient qu'avec le lieutenant Odelin ils iraient au bout du monde.

La générosité avait été le trait saillant de sa nature : un transport d'indignation généreuse devait lui coûter la vie. Lors du guet-apens de la place Vendôme, épargné par les premiers coups, il se retirait lentement en arrière de la foule, comme il eût fait au dernier rang de sa compagnie en retraite. Mais, à la vue d'un cadavre qui lui barre le chemin, il ne peut se contenir, et, se retournant vers les meurtriers : « Lâches, leur crie-t-il, voilà ce que vous

avez fait.» — On le menace; il s'exalte. « Je suis sans armes. Oserez-vous tirer? » La mort lui répond.

C'est à sa correspondance de famille qu'il faut demander l'idée exacte de son beau caractère et le secret de son courage. Ce jeune homme, si ardent au bien et si brave au feu, était un fervent chrétien, un fils, un frère d'une admirable tendresse. A son premier combat, — devant le Bourget, le 28 octobre, — il sent l'inévitable frisson que les plus vaillants avouent. « Ce fut bien vite passé, écrit-il. Je pensai tout de suite à Dieu, à la sainte Vierge, à saint Joseph, à saint Paul; je passai en revue tous ce que j'ai de plus cher au monde.... j'élevai encore une fois mon âme vers Dieu, et, cela fait, je me sentis plus fort. Je suis allé trois fois sous une pluie de balles chercher mes hommes... » — Voilà ceux qu'amollit une éducation *théologique*. — Un autre jour, navré de nos désastres et plus encore de notre manière de les porter, la tristesse et le dégoût lui montent au cœur. Que fait Paul? Il écrit à sa mère une lettre désolée, véritable cri de détresse. La mère franchit tous les obstacles, elle arrive aux avant-postes; on s'embrasse, on pleure ensemble, et le cœur du soldat se raffermit. Je crois en vérité que nous admirons dans l'histoire plus d'un trait qui ne vaut pas celui-là.

Paul a écrit cette parole entre autres : « Je voudrais que toutes les actions d'éclat fussent faites par les catholiques et surtout par les élèves des jésuites. » Nous n'acceptons, quant à nous, que la première moitié de ce vœu. Mais nous comptons, qu'à son exemple, ceux-là seront toujours les plus forts qui ne dédaignent point de pleurer avec leur mère et de s'agenouiller devant un confesseur.

G. Longhaye.

INVENTAIRE DES ARCHIVES DES DAUPHINS DE VIENNOIS A SAINT-ANDRÉ DE GRENOBLE, EN 1346, par l'abbé Chevalier. Lyon, Brun, 1871, in-8, pp. xxiv-388. — VISITES PASTORALES ET ORDINATIONS DES ÉVÊQUES DE GRENOBLE DE LA MAISON DE CHISSÉ (xiv° et xv° siècles), publiées par le même. Lyon, Brun, 1874, in-8, p. xxxvi-184.

Des ouvrages de ce genre, d'une lecture peu attrayante, mais d'une valeur incontestable pour notre histoire nationale, font bien voir ce que nos archives départementales renferment de trésors et ce que peuvent la persévérance et la patience d'un éditeur intelligent. M. l'abbé Chevalier a déjà mis au jour huit cartulaires et publié une série de dix documents inédits concernant tous le Dauphiné ; non content de ces travaux purement provinciaux, il aborde



la publication d'un *Répertoire des sources historiques du moyen âge;* le spécimen que nous avons eu l'occasion d'examiner nous fait attendre avec impatience l'apparition de cet ouvrage, dont l'importance n'échappera à personne. Les deux volumes que nous signalons aujourd'hui suffisent pour donner une idée de la manière dont M. l'abbé Chevalier entend ce genre de travaux ; aussi n'avons-nous pas été surpris de le voir récompensé tout récemment par le titre d'officier d'académie.

L'inventaire des archives delphinales montre quelle extension considérable prit la puissance des Dauphins au XIVe siècle ; elles renferment leurs titres de propriété sur les domaines qui s'ajoutèrent à leur souveraineté. Plusieurs pièces étant dépourvues d'indices chronologiques, l'éditeur a renoncé au système chronologique dans sa publication, et s'est contenté de reproduire « les divers registres suivant leur teneur, après avoir eu soin d'établir entre eux une certaine classification et en les reliant par une série unique de numéros. » Les manuscrits sont mis au jour avec la plus scrupuleuse exactitude; les fautes même évidentes sont respectées ; cependant les mots effacés par l'injure du temps ou nécessités pour l'intelligence du texte, ont été restitués entre parenthèses ou entre crochets. Un index *alphabeticus*, *personarum*, *locorum*, *rerum* termine ce livre.

Le volume qui contient les visites des évêques de Grenoble, offre plus d'intéret, surtout pour l'histoire ecclésiastique et la connaissance de la discipline et de la liturgie de l'Église aux XIVe et XVe siècles. Il y a là des détails fort curieux. L'histoire y trouve à glaner ainsi que la géographie; la philologie elle-même y rencontrerait plus d'une richesse enfouie. M. l'abbé Chevalier a eu l'heureuse idée de relever tous les mots de basse latinité inconnus à Ducange ; la liste en est relativement considérable. Nous ne ferons que signaler, en terminant, la supériorité de l'exécution typographique de ces ouvrages. C. SOMMERVOGEL.

PEACE THROUGH THE TRUTH, or essays ocnnected with Dr Pusey's *Eirenicon*, by the Rev. TH. HARPER, S. J. London, Burns and Oates, 1875. in-8, second series.

Dans ce siècle de science superficielle et de travaux hâtifs, l'Église a conservé la gloire et le secret des grandes œuvres. On aime à voir un auteur mettre ses huit ans à composer un second volume, quand la vérité lui demande huit ans de recherches et de

travail. Il risque d'être moins actuel, mais qu'importe pour le public d'élite auquel il s'adresse.

On a déjà bien oublié certain pamphlet, célèbre en son temps, composé en 1866 par le Dr Pusey, vrai réquisitoire dirigé contre les pratiques de l'Église catholique sous un titre pacifique : *Eirenicon*. Le R. P. Harper avait dès lors répondu à quelques accusations par un volume très-remarquable, dont nous avons rendu compte dans les *Études*. On y trouve un essai sur la théorie de la réunion des Églises, et trois traités sur l'unité de l'Eglise, sur la transsubstantiation et sur l'Immaculée Conception. Le volume qui paraît aujourd'hui s'attache à une autre controverse, soulevée par le Dr Pusey : *Les prohibitions du Lévitique en matière de mariage et les dispenses accordées par le Saint-Siège.*

La question est traitée à fond et sous toutes les faces. Ce livre, qui ne devait être d'abord qu'une réfutation, est devenu un traité complet du mariage, au point de vue légal, politique et social. On y trouve l'élévation, la clarté, l'argumentation vigoureuse du théologien, jointe à une beauté de forme qui révèle l'homme nourri dans les grandes traditions littéraires de l'université d'Oxford.

Cette œuvre magistrale est une des plus belles qu'ait produite, depuis l'époque du *réveil*, la littérature catholique d'Angleterre si jeune et déjà si féconde. Aujourd'hui, comme aux premiers siècles, les attaques passionnées de l'hérésie stimulent le talent des docteurs catholiques et font jaillir de leur plume des écrits souvent admirables.

J. FORBES.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE, par le docteur JEAN ALZOG, traduite par l'abbé J. Goschler et C. F. Audley. 4e édit. revue, annotée et continuée jusqu'à nos jours, d'après la 7e édition allemande, par l'abbé Ag. Sabatier, auteur de la *Vie des Saints* du diocèse de Beauvais, etc..., Paris, Sarlit, in-12, 4 vol. 1875.

Il serait superflu de vouloir faire l'éloge ou la critique d'un ouvrage aussi connu que l'*Histoire universelle de l'Église*, par le docteur Jean Alzog. Quatre éditions françaises, ajoutées aux sept qui ont paru en Allemagne dans un espace de temps assez court, montrent bien que le clergé, en deçà comme au delà du Rhin, a su rendre justice aux éminentes qualités de l'historien. On ne peut, du reste, que se féliciter d'un tel succès ; car il prouve que les études historiques ont pris chez nous un sérieux développement, puisque les auteurs les plus recherchés sont précisément ceux qui se font remarquer par la sagesse ordinaire de leur critique, par une

érudition saine et abondante, par leur attachement sincère aux doctrines de l'Église romaine. Que telles soient les qualités distinctives de l'œuvre du docteur Alzog, on n'en peut guère douter. Nous savons les reproches qui ont été adressés à cette *Histoire de l'Église* lors de son apparition en France; tous, à notre avis, n'étaient pas également fondés. Il faut se souvenir, en outre, que si l'historien est tenu à une rigoureuse exactitude dans l'exposition des faits, et si aucune licence ne lui est accordée de les présenter autrement qu'ils ne sont dans la réalité, il n'en est pas tout à fait de même lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur les actions d'un homme ou sur les événements historiques. Ici une certaine divergence est possible, même entre des écrivains également attachés aux principes de la foi catholique. Pour qui connaît la nature humaine et le mode de procéder de l'intelligence, rien n'est plus explicable que la diversité de jugement sur un même fait. Le devoir de l'historien consiste moins à éviter ces sortes de dissentiments qu'à ne se permettre jamais que des appréciations, dont il puisse montrer les raisons probables dans l'histoire elle-même; c'est au lecteur ensuite à contrôler ces appréciations, à s'assurer de la vérité des faits que l'auteur raconte, et des principes qui lui servent à les juger. Sans partager la manière de voir du docteur Alzog sur plusieurs des points contestés dans son *Histoire*, nous croyons cependant à son exactitude dans presque tous les faits qu'il rapporte, aussi bien qu'à la pureté de sa foi catholique, lorsqu'il use du droit d'apprécier les hommes et les événements. Un auteur qui possède ces deux qualités nous semble digne de recommandation, quelque réserve que l'on fasse d'ailleurs sur les jugements qu'il porte. Ajoutons que, par la manière toute philosophique dont le docteur Alzog a conçu son plan, par l'abondance des documents qu'il cite ou auxquels il renvoie le lecteur, aucun autre historien, excepté peut-être M. l'abbé Blanc, ne nous paraît aussi capable de servir de guide au jeune clergé dans l'étude de l'histoire ecclésiastique. M. l'abbé Sabatier a donc fait une œuvre utile en publiant une nouvelle édition de cet ouvrage.

Des additions considérables ajoutent au mérite de cette quatrième édition. Tout d'abord, vingt-deux paragraphes nouveaux avaient été introduits par l'auteur lui-même dans la septième édition allemande : c'est l'histoire de l'Église depuis l'avénement de Pie IX jusqu'à l'année 1868. Ces vingt-deux paragraphes sont entrés dans la quatrième édition française, grâce au concours de M. l'abbé Lesueur qui s'est chargé de les traduire. De plus, onze autres paragra-

phes,œuvre personnelle de M. l'abbé Sabatier, achèvent l'histoire du pontificat de Pie IX depuis 1869 jusqu'à nos jours. Le lecteur sera bien aise, sans doute, de trouver là un récit exact et complet du célèbre concile œcuménique du Vatican, des événements qui l'ont préparé et de ceux qui l'ont suivi. Les faits contemporains, ceux qui se passent en quelque sorte sous nos yeux, ne sont pas toujours les mieux connus, tant la vérité se fait difficilement jour au milieu du déluge de mensonges dont la presse nous inonde chaque matin. Mais maintenant que les passions se sont calmées, maintenant que des catastrophes inouïes semblent avoir placé un siècle d'intervalle entre l'époque du Concile et la nôtre, l'histoire vraie de ce qui s'est passé à Rome pendant l'année 1870 contribuera certainement à raffermir l'union et la concorde de tous les cœurs catholiques, en même temps qu'elle dissipera les derniers nuages qui subsistent encore pour certains esprits autour des questions résolues par les Pères du Concile. L'union et la concorde dans la vérité : c'est le vœu que faisait entendre le Très-Saint Père dans son allocution au Concile, après la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale : *Et ita simul in vinculo charitatis conjuncti prœliare possimus prœlia Domini... sicque omnes cum D. Augustino dicere valeant : Tu vocasti me in admirabile lumen tuum, et ecce video.* A. D.

JOSÉPHINE SAZERAC DE LIMAGNE, journal, pensées et correspondance, précédés d'une notice biographique, Paris, Le Clère, 1875, in-12, p. xxxi-291. — Prix : 3 fr., *franco*, 3 fr. 50.

Je suis embarrassé pour parler de ce livre. Publié avec les meilleures intentions, il devrait désarmer la critique, et pourtant je ne puis m'empêcher de dire ce que j'en pense, puisqu'on le soumet à mon humble jugement. Ce livre est bon, assurément ; le regard le plus sévère n'y découvrira rien de choquant ni de déplacé. Mais d'où vient qu'il ne me satisfait pas ? la raison n'en serait-elle pas qu'on eût dû mieux choisir parmi ces notes, ces correspondances ? ou bien la publication de certains ouvrages du même genre, mais de beaucoup supérieurs, nous a-t-elle rendus plus difficiles ? Ce n'est pas une entreprise sans écueils de révéler des secrets destinés à rester inconnus. « L'épreuve de l'intimité, a dit un écrivain, est redoutable même pour les plus grands hommes, et la robe de chambre ne se porte pas sans périls. » Cette pensée devrait être méditée par ceux qui se chargent de nous faire pénétrer dans l'intérieur

d'une âme ou qui se hasardent à dépouiller cette âme de ce qui faisait son charme : le clair-obscur des vertus cachées. On oublie de nos jours que la violette conserve mieux son parfum sous l'herbe, qu'elle le perd bien vite au grand air. Qu'un auteur cherche à m'édifier ou à m'intéresser par le récit de ces existences modestes dont Dieu a été le guide unique et le phare lumineux : à la bonne heure! les actions du héros ou de l'héroïne me font connaître ses pensées intimes et la physionomie de son ame. Mais, à la mort d'un jeune homme, d'une jeune fille, violer, en quelque sorte, le mystère de leurs épanchements aux pieds de Dieu ou de leurs méditations solitaires, n'est-ce pas souvent une imprudence? Je le veux bien : c'est un ami qui soulève les voiles : est-il assez désintéressé pour les soulever tous? Rarement, on le comprend, et il a raison. L'expérience, sur ce point, nous a rendus quelque peu sceptiques : tous les éditeurs d'inédit n'imiteraient pas Crétineau-Joly déposant chez un notaire les manuscrits du cardinal Consalvi et conviant les incrédules à vérifier par eux-mêmes la parfaite identité de la copie avec l'original. Souvent, dans ces recueils de pensées ou de lettres, le lecteur est frappé subitement par le changement du style : c'est une autre plume, une autre encre, bien plus, une autre main. Ajouterai-je que l'œil de l'ami, se faisant le complice de son cœur, découvre dans un mot, dans une phrase, dans une pensée, mille nuances qui échappent au regard de l'étranger le moins prévenu? Enfin, et je termine par là ces considérations générales — qui, je ne me le dissimule pas, ne seront pas du goût de tout le monde, — enfin le grand inconvénient de ces exhumations littéraires, c'est d'inspirer à plus d'une personne, aux jeunes filles surtout, le secret désir d'être un jour la victime d'une semblable violation de sépulture. Oui, ne pourrait-on pas à son tour devenir la Georgina des *Lettres d'une jeune Irlandaise,* l'Alexandrine du *Récit d'une sœur*, une Eugénie de Guérin? Et la race des femmes sérieuses et positives, des fortes chrétiennes, se perd. Mademoiselle de Limagne a raison dans cette phrase : « Ne visons pas à une vie extraordinaire, hors ligne, excentrique ; soyons jeunes filles ; soyons simples, prions Dieu, aimons la sainte Vierge et ne laissons pas folâtrer notre imagination à travers tout un monde chimérique de flatteuses illusions ; soyons calmes, ne rêvons pas, c'est un grand défaut de rêver. » Ailleurs encore, elle dit avec non moins de justesse : « Écrire ses mémoires... en vaut-il la peine? Les chrétiens ont mille fois mieux que le souvenir, ils ont l'espérance, alors à quoi bon? » Je ne prétends pas qu'une jeune fille ne puisse avec profit confier au

papier ses pensées intimes, les passages qui l'ont frappée dans ses lectures, afin de les relire et d'y retrouver les lumières qui l'ont éclairée une première fois ; mais, de grâce, laissons-lui la conviction qu'elle n'écrit pas pour la postérité. Et si un ami trop bienveillant est jaloux de faire connaître au monde ces pages intimes, qu'il les adresse aux seules personnes qui regrettent celle qui n'est plus. Telle devait être, selon moi, la destinée du *Journal* de Joséphine Sazerac de Limagne. Son éditeur en a jugé différemment ; je respecte sa manière de voir et je souhaite à ce livre de produire le bien qu'il s'est proposé. Ce bien serait assuré si Mademoiselle de Limagne eût été une âme fortement trempée : elle est pieuse et sincèrement pieuse ; mais dans sa dévotion c'est, me semble-t-il, le sentiment et l'imagination qui dominent, et, de nos jours surtout, cela ne suffit pas.

Je prie le lecteur de bien comprendre ces lignes : dans ma critique je n'ai pas eu en vue l'héroïne, à laquelle je rends toute justice, mais l'anonyme qui a publié cet ouvrage. C. SOMMERVOGEL.

LES PRÉCURSEURS DE LA RÉVOLUTION, par E. LOUDUN. Paris. Palmé, 1875. In-8, p. III-351.

Cet ouvrage n'est pas un livre d'histoire, mais bien une catilinaire. Il sera jugé différemment, selon les dispositions d'esprit des lecteurs. Les uns, plus ardents, plus âpres, applaudiront à cette indignation qui déborde de chaque ligne, à ces tableaux sortis d'un pinceau trempé dans le fiel, à ces invectives, légitimées par les faits, nous l'accordons, que ne renieraient ni Tacite, ni Juvénal ; les autres, plus calmes, ne pourront, tout en admettant la thèse, suivre l'auteur, avec la même sympathie que les premiers, dans ces pages où trop souvent la crudité, le réalisme et la trivialité des expressions, la hardiesse des comparaisons, causent un certain malaise. Déjà, en 1865, à propos de l'*Antiquité* de M. Loudun, première partie d'un ouvrage intitulé : *Les deux Paganismes*, un rédacteur des *Études* (3e série, t. VII, p. 544) signalait la tendance de l'auteur à une certaine partialité qui consiste à étaler surtout le mal. *Les Précurseurs de la Révolution* portent la même empreinte. Il est difficile, quand il s'agit de décrire une maladie, d'y voir autre chose que des symptômes ou des effets pernicieux ; encore faudrait-il, selon nous, se contenter, dans cette description, d'une exposition calme et digne. Mais chaque écrivain a son tempérament, sa ma-

nière : libre à lui de ne point modifier l'un et de ne pas renoncer à l'autre.

Cela dit, nous reconnaissons volontiers que M. Loudun est quelque peu excusable de ne point se tenir impassible devant les funestes ravages causés par les révolutions. Il a voulu retrouver l'origine de cette « maladie des peuples riches et des peuples libres, qui a les abus pour prétextes et la corruption pour cause, et qui vient de l'abandon que les gouvernants font de leur devoir. » Oui, quand les souverains cessent de conduire leurs peuples vers le bien, les peuples, par un juste retour, « se ruent avec emportement sur leurs maîtres qui les ont délaissés. » Mais pourquoi et comment les rois ont-ils abandonné leur mission ? C'est qu'ils ont perdu la notion de l'origine et de la nature de leur pouvoir ; c'est que la notion de leurs devoirs envers leurs sujets s'est obscurcie en eux, aussi bien que celle de leurs droits. Douce, paternelle, juste, protectrice, soumise à l'Église, chrétienne en un mot, la royauté est devenue dure, tyrannique, injuste, oppressive, révoltée, païenne. On suit cette décadence du pouvoir dans nos annales, surtout après le roi vraiment chrétien, saint Louis. C'était le modèle offert à sa race; que ne l'a-t-elle toujours copié ! Comme il ne manque pas aux souverains de lâches courtisans pour applaudir à leurs caprices et les assouvir, nous en trouvons autour du trône de France, à commencer par les légistes, à finir par les philosophes. La corruption et l'oubli des devoirs descendent du trône, s'infiltrent dans les rangs élevés de la société, pénètrent dans la bourgeoisie, atteignent enfin le peuple, et quand il se trouve enfin un roi, capable par ses vertus privées de remonter le courant, il ne l'est plus assez par ses vertus publiques ; il succombe sous le poids, non pas tant de sa faiblesse que des fautes de ses aïeux et des haines antireligieuses. Il y a dans cet ouvrage bien des vérités ; elles eussent selon nous, gagné à être exposées avec plus de modération.

C. Sommervogel.

Histoire abrégée de la littérature grecque, par l'abbé J. Verniolles, du petit séminaire de Servières. Paris, Delagrave, 1874, in-12, p. viii-264. Prix : 2 fr. 50.

M. l'abbé Verniolles, on le sent en lisant ce nouvel ouvrage sorti de sa plume, a une grande expérience de l'enseignement classique. Ses cours de littérature, de rhétorique et d'éloquence, qui sont arrivés à leur huitième édition en moins de quinze ans, lui ont acquis

une réputation justement méritée. On s'est plu à y reconnaître la clarté, la sobriété, ces qualités nécessaires dans des livres destinés à la jeunesse. L'*Histoire abrégée de la littérature grecque* se recommande au même point de vue ; elle est, avec l'*Histoire de la littérature latine* qui, espérons-le, paraîtra bientôt, le complément obligé des traités théoriques publiés précédemment. On ne peut, en effet, connaître la littérature d'une nation si l'on ignore les chefs-d'œuvre qu'elle a inspirés, les révolutions qu'elle a subies, les auteurs qui, après l'avoir cultivée avec succès, l'ont en quelque sorte immortalisée et à jamais sauvée de l'oubli. Les professeurs ne sont point embarrassés pour trouver, soit par leur travail personnel, soit en puisant dans les critiques les plus autorisés, les éléments de l'enseignement de l'histoire littéraire. Encore souvent leur est-il utile ou commode d'avoir sous la main un cadre tout préparé qu'ils rempliront à leur convenance. L'ouvrage de M. l'abbé Verniolles leur rendra, sous ce rapport, un vrai service. Mais pour les écoliers qui doivent malheureusement se contenter de notions sommaires, il devient un véritable manuel assez développé pour ne pas être sec comme les *Manuels* de baccalauréat, assez court cependant pour ne pas surcharger la mémoire. M. l'abbé Verniolles, dans la première partie de son livre, fait l'histoire de la littérature païenne et la divise en cinq époques : des premiers temps jusqu'à Homère, d'Homère à Solon, de Solon à Alexandre, d'Alexandre à la conquête romaine, de la conquête à la fin de l'ère païenne. La seconde partie est consacrée à la littérature chrétienne : des apôtres à Constantin, de Constantin aux iconoclastes, des iconoclastes à la chute de Constantinople. Si les limites de cet ouvrage excluent la critique des auteurs et de leurs écrits, l'estimable auteur en dit cependant assez pour guider sûrement les jeunes gens dans l'étude des écrivains grecs, et les prémunir contre les dangers de l'ignorance et de la témérité.

C. Sommervogel.

CHRONIQUE

LA NOTE ALLEMANDE A LA BELGIQUE ET LE NOUVEAU DROIT INTERNATIONAL

La position commence à devenir difficile pour un chroniqueur religieux. Comment parler aux lecteurs catholiques de ce qui les intéresse sans s'exposer à attirer la foudre... de Berlin? M. de Bismarck se remue comme s'il voulait que le monde entier ne parlât que de ses faits, mais malheur à qui en dira mal! Ni l'obscurité, ni la faiblesse du coupable ne lui garantissent l'impunité. En Allemagne, le fondateur de l'unité germanique signe de sa main une demande de poursuites contre une couturière qui a médit de lui, jasant avec un garçon tailleur et un garçon cordonnier. Croirait-on que la petite Belgique pût menacer la sécurité du formidable empire allemand? Et pourtant cela est, si l'on s'en rapporte aux notes « amicales » que le gouvernement belge vient de recevoir de son puissant et irritable voisin.

Cet incident a fourni l'occasion au chancelier de présenter à l'Europe, sous une nouvelle forme, son grand projet d'une ligue universelle contre l'Église. Il y a trois ans, c'était une sorte de congrès « confidentiel » qu'il proposait, pour aviser aux précautions à prendre en vue du futur conclave. Dernièrement, lors de la publication de l'Encyclique aux évêques de Prusse, l'idée d'un congrès européen est de nouveau mise en avant : il s'agit, cette fois, de régler la position anormale du pape, qui, suivant M. de Bismarck, jouit encore de trop de liberté, par le fait des *garanties* que lui ont octroyées les envahisseurs italiens. Voici maintenant que les États de l'Europe sont invités à combler les « lacunes de leur législation, en ce qui concerne la protection des États étrangers contre les menées de quelques-uns de leurs sujets. » Les considé-

rants de cette proposition méritent d'être remarqués[1] : « Chaque époque, dit la note allemande du 15 avril, a dû résoudre cette question d'après les besoins du temps et d'après la possibilité qu'il y avait d'empêcher les influences étrangères sur la sécurité d'un État donné. De nos jours, il ne paraît pas qu'il soit encore possible, en présence des exigences internationales, de se placer, comme précédemment, au point de vue exclusif de la souveraineté particulière et de ses intérêts isolés. L'enchevêtrement des intérêts matériels, les facilités des relations individuelles et de l'échange des idées ont produit, dans une mesure que l'on ne soupçonnait pas il y a une génération, entre les États européens, une connexion intime et délicate de leurs intérêts pacifiques, et aucun État ne demeure à l'abri du contre-coup de tout trouble qui serait apporté à ces rapports réguliers. » Cet exposé de motifs, inaugurant un nouveau *droit public*, a effrayé même des journaux protestants et prussiens ; voici les réflexions qu'il inspire à un ancien organe de Berlin, la *Gazette de Voss :* « Nous ne pouvons nous défendre d'un *léger frisson* à la pensée de l'extension qui, d'après ces principes, peut être donnée à la législation pénale internationale. Avec » l'enchevêtrement des intérêts matériels, » etc., y aura-t-il désormais dans les moindres mouvements d'un pays, y aura-t-il rien que le ministre des affaires étrangères du pays voisin, s'il est susceptible et nerveux, ne puisse regarder comme une entreprise dirigée contre la paix intérieure de l'État qu'il gouverne? Chaque État arrivera ainsi logiquement à réclamer une valeur internationale pour sa législation pénale intérieure... Quelle perspective s'ouvre ici sur le « droit public » futur! » En effet, tout cela ne tend à rien moins qu'à ériger le Code pénal prussien en Code international européen. Il faut que l'Europe entière s'engage à appliquer les lois Bismarck-Falk contre « les ennemis de l'empire allemand, » partout où ils se rencontreront. Ces ennemis, on sait qui ils sont, suivant l'interprétation prussienne : c'est le pape d'abord, puis les évêques du monde entier, enfin toute voix qui ose flétrir les excès de la force contre le droit et la conscience catholiques.

Les gouvernements européens consentiront-ils à se faire les disciples, et au besoin les exécuteurs des hautes œuvres de M. de

[1] Nous observons que la version officielle belge, que nous citons, a délayé et affaibli quelque peu le texte allemand, intraduisible en français.

Bismarck? Voilà aujourd'hui la question. Pour nous autres catholiques, il s'agit de savoir si les enseignements du chef de l'Église et des évêques, nos maîtres dans la foi, auront besoin, pour parvenir jusqu'à nous, du *visa* d'une chancellerie prussienne. Il s'agit de savoir si les organes voués à la défense des intérêts de l'Église, seront réduits, comme les journaux catholiques de Prusse, pour échapper à la prison et aux amendes, à exposer l'histoire naturelle de la *grenouille* et du *champignon* [1].

Le gouvernement belge a répondu aux remontrances allemandes d'une manière qui ne manque ni de dignité ni de finesse. Nous souhaitons qu'il leur oppose toujours une attitude prudente sans lâcheté, ferme sans inutile provocation. L'appui de la grande majorité du pays ne lui fera point défaut; car la Belgique ne veut pas cesser d'être catholique, encore moins aspire-t-elle à former une annexe prussienne.

Les journaux belges nous apportent, à l'instant même, le résultat de l'interpellation soulevée par les *libéraux* de la Chambre au sujet de l'échange de notes avec l'Allemagne. Il n'est pas entièrement conforme à nos vœux ni à nos espérances. Le ministère catholique n'a-t-il point fait un pas de plus dans la voie dangereuse des compromis avec une secte néfaste, une secte qui, dans cette discussion même et par la bouche de ses organes les plus influents, avait donné libre carrière à sa haine contre l'Église. Il reste à voir si la Prusse se contentera des satisfactions qu'on lui offre? L'avenir nous le dira; mais déjà il est permis d'en douter, si l'on songe au but poursuivi par l'implacable chancelier.

L'incident germano-belge aura-t-il un pendant de l'autre côté de la Manche? Un fait très-grave vient de s'y produire, et qui mérite sûrement l'animadversion de M. de Bismarck. Nous voulons parle de la lettre collective des évêques d'Angleterre à l'archevêque de Cologne, « confesseur de l'Église de Dieu, » et à « ses frères, maintenant en prison pour avoir défendu l'autorité et la liberté de l'Église. » Les prélats anglais adhèrent, avec des sentiments de « grande joie et d'admiration, » à la lettre que les évêques allemands ont adressée au gouvernement impérial, « pour combattre les arguments captieux imaginés contre la dignité du concile du Vatican et

[1] Voir les premiers-Berlin de la *Germania*, 24 avril et 1er mai 1875.

celle de tout l'épiscopat, » ainsi qu'à leur protestation en faveur de la « liberté pleine et entière du Sacré Collége dans l'élection du successeur de saint Pierre. » Ils terminent ainsi : « Considérant donc que votre admirable lettre est du plus haut intérêt pour l'Église et pour l'instruction et l'édification des fidèles, nous, évêques anglais, avons résolu de la communiquer à notre clergé et nous avons ordonné qu'il en fût donné lecture au peuple à la messe solennelle. Cette publicité servira de preuve à tous, catholiques ou non, en Angleterre et dans d'autres pays, que nous, vos frères, nous sommes de cœur avec vous, par la parole et par les actes. »

Voilà des déclarations qui ne peuvent manquer de troubler « la paix intérieure » de quelqu'un en Allemagne : que va dire le chancelier ?

Il est vrai que l'Angleterre n'est pas la Belgique ; et il y a longtemps qu'on parle de M. de Bismarck avec assez d'irrévérence dans ce pays-là, sans qu'on l'ait entendu se plaindre bien haut. Tel journal, qui se vend tous les jours à 140000 exemplaires, ne s'est pas gêné pour traiter sa politique religieuse de « barbare et de stupide. » C'est au *Standard* protestant que nous laissons la responsabilité de ces expressions.

On sait, pourtant, quel allié redoutable le chancelier allemand avait trouvé; mais cet allié a été battu, tout le monde le reconnait aujourd'hui, battu à plate couture. Suivant un dicton rappelé naguère par un organe important de l'Angleterre catholique[1], « les soldats anglais ne savent jamais quand ils sont battus ni quand il faut faire retraite. » Il en est ainsi de M. Gladstone. Écrasé par des réfutations accablantes qui n'ont pas laissé debout un seul de ses arguments, condamné même par la voix presque unanime de l'opinion protestante, l'ancien premier ministre s'entête à rester sur le champ du combat. Il n'a rien à répondre aux raisons qui ont pulvérisé les siennes; il avoue que le but principal de son attaque est complétement manqué : « La loyauté de nos concitoyens catholiques, ainsi s'exprime-t-il, demeure évidemment sans tache et inattaquable. — Seulement, ajoute-t-il, je n'éprouve pas, à ce sujet, la même assurance pour l'avenir que pour le présent. Encore moins ai-je cette confiance pour d'autres contrées que celle-ci. » Cela veut dire

[1] *Tablet*, 13 mars 1875, p. 330.

que l'Allemagne de M. de Bismarck réclame encore les services de l'ancien chef des libéraux anglais. Le voilà donc qui ressasse les erreurs et les chimères vingt fois réfutées, en y mêlant force personnalités, qui vont jusqu'à l'insulte : le titre même du pamphlet n'est qu'une injure[1]. Le R. P. Newman a bien voulu, dans un *post-scriptum* à sa magnifique *Lettre au duc de Norfolk*, donner le coup de grâce à ce combattant obstiné. Cette fois, sans doute, il ne se relèvera pas. Voici d'ailleurs le jugement d'un grand journal de Londres, protestant, mais des plus indépendants : « La controverse soulevée par l'ex-*premier* n'a jamais été ni profitable ni édifiante; et maintenant elle est devenue extrêmement fatigante. Encore, si son auteur avait pu, au moins à cette heure tardive, produire une preuve quelconque de sa nécessité pratique : c'est pour chercher s'il avait réussi à faire quelque chose dans ce sens, que nous avons péniblement parcouru les cent vingt pages de cette brochure. Il n'a point donné la preuve que nous cherchions, ou, du moins, nous n'avons pu la trouver. « Décidément, les Anglais sont trop positifs, ou trop raisonnables, pour prendre goût à la « grande lutte » que M. de Bismarck poursuit, par les moyens que l'on sait, en faveur de la « civilisation. »

J. BRUCKER.

[1] *Vaticanism: An Answer to Replies and Reproofs.* Vaticanisme : Réponse à des répliques et des reproches, mars 1875.

[2] *Pall Mall Gazette* (Voir le *Tablet*, 13 mars 1875).

Le Gérant: C. SOMMERVOGEL

LYON — IMP. PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

LE SALUT DE LA FRANCE

ET DE LA CHRÉTIENTÉ

PAR LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

Les signes avant-coureurs des jours de salut ne manquent pas à nos temps troublés. Cette année jubilaire, qui est elle-même un gage de miséricorde, nous apporte, au milieu de son cours, un motif d'espérance plus doux et plus puissant que tous les autres. Le 16 juin, sur l'invitation du Pape, l'universalité des fidèles se consacre au Cœur de Jésus ; et, au même temps, le vœu national de la France catholique reçoit un commencement d'exécution. Or ces deux faits, considérés à part ou dans leur rapprochement, ont une haute signification pour tout esprit habitué à voir les choses dans la lumière divine.

Depuis le jour où la vierge de Paray-le-Monial était investie de la mission d'attirer au Cœur adorable de Jésus les hommages du monde chrétien, deux siècles se sont écoulés, siècles de luttes religieuses et de bouleversements politiques. Pendant une centaine d'années, la dévotion au sacré Cœur fut comme un signe de contradiction ; puis, à travers les révolutions, elle a fait de constants progrès dans toutes les classes de la société. Et voici que, pour répondre aux vœux universellement exprimés, le chef de l'Église convie les fidèles à se vouer tous au divin Cœur par une même formule de consécration. Lorsque, au mois de juin 1675, Jésus disait en découvrant son Cœur : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, » une humble religieuse était seule à s'offrir elle-même en retour ; et le saint prêtre, initié par elle à la révélation mystérieuse, ne prononçait aussi qu'en secret son

acte de consécration. Aujourd'hui, des millions d'adorateurs répondent solennellement à l'appel de Jésus-Christ et de son vicaire.

Parmi les gloires du pontificat de Pie IX, il faut compter cette impulsion décisive imprimée à la dévotion du sacré Cœur. Ce Pape bien-aimé a été choisi par la Providence pour promulguer le dogme de l'Immaculée Conception, glorifier le patronage de saint Joseph, fixer les regards de tous sur le Cœur du divin Maître. Quelques semaines après son avénement, il proclame l'héroïcité des vertus de Marguerite-Marie que, dix-huit ans plus tard, il placera sur les autels. Ce jugement souverain sur l'authenticité des révélations et des promesses faites à la Bienheureuse a excité la piété et enflammé le zèle. L'heure de la grande manifestation est venue. Au jour désigné, — et c'est le jour où commence la trentième année d'un pontificat merveilleux, — d'une extrémité du monde à l'autre, à tous les degrés de la hiérarchie sacrée, un hommage unanime, une même parole d'amour s'élève magnifiquement vers Celui dont le Cœur *a tant aimé les hommes*. Sans rien ôter à la spontanéité individuelle, le Saint-Père a trouvé le moyen d'offrir à Jésus-Christ un acte collectif et réellement catholique. C'est la société des fidèles qui s'agenouille devant son Roi, pour faire une profession d'amour sans réserve et d'absolu dévouement. L'immense multitude des chrétiens répète la consécration envoyée de Rome; à chaque phrase, à chaque mot elle donne son adhésion aux sentiments du Pontife et ne fait qu'un avec lui.

« Prosterné à vos pieds, en présence de la très-sainte Vierge Marie et de toute la cour céleste, je reconnais solennellement que, par tous les titres de justice et de gratitude, je vous appartiens entièrement et uniquement, ô Jésus, mon Rédempteur, source de tout bien pour l'âme et pour le corps. En union avec le Souverain-Pontife, je me consacre moi-même, avec tout ce qui m'appartient, à votre Cœur sacré, que je m'engage à aimer et à servir de toute mon âme, de tout mon cœur, de toutes mes forces, faisant miennes vos volontés et unissant aux vôtres tous mes désirs. »

Ainsi s'accomplissent les desseins manifestés par le Seigneur Jésus; ce « dernier effort de son amour » attire sur son Cœur,

pour les réchauffer, tous les membres de l'Église militante. En dépit des ténèbres répandues par l'esprit d'erreur et des glaces amoncelées par l'égoïsme, les ardeurs de la foi se ravivent dans notre vieux monde, la flamme de la charité se rallume, un esprit nouveau agite la société chrétienne. Les influences du foyer de grâce montré par le Sauveur s'arrêtaient à des âmes choisies; elles s'étendent désormais aux foules, au corps entier de l'Église. Par la consécration du 16 juin, la dévotion au Cœur de Jésus revêt dans l'Église ce qu'on peut appeler le complément de son caractère public. C'est le triomphe de l'amour du Christ sur son peuple; c'est le signal de la surabondance de bénédictions qui nous fut promise.

La France a été favorisée d'un appel particulier et de promesses toutes spéciales. Elle y est longtemps restée indifférente; mais ses malheurs enfin la ramènent à son Dieu, à ce Christ toujours ami des Francs.

Pour nous indiquer un privilége de tendresse et des vues secrètes de miséricorde, le choix de Paray-le-Monial suffisait; nous avons quelque chose de plus. Quatorze ans après la grande révélation dont nous célébrons le deuxième centenaire, la Bienheureuse fut encore une fois honorée des communications divines. « Et voici, écrivait-elle le17 juin 1689, les paroles que j'entendis sur ce sujet. Fais savoir au fils aîné de mon sacré Cœur, — parlant de notre roi (Louis XIV), — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien, et par son entremise de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la sainte Église. »

La France de 1689 était, hélas! engagée dans une voie qui devait fatalement aboutir à la révolte contre Jésus-Christ et son Église, à l'apostasie sociale : les mœurs, les lois, les idées, tout allait prendre un caractère d'opposition aux doctrines de l'Évangile. Aujourd'hui nous revenons de nos égarements; et, quand

nous toucherons au deuxième anniversaire séculaire de la révélation relative au roi et à la France, il restera probablement peu de chose à faire pour que l'idole érigée en 1789 cède la place à la royauté du Christ. Tout s'achemine vers une consécration officielle de la nation au Cœur de Jésus.

Coïncidence remarquable! Pendant que s'accomplit dans tout l'univers la consécration proposée par le Souverain-Pontife, les travaux du sanctuaire de la réparation nationale commencent à Paris. Tout le peuple de France concourt de son argent à la construction de l'édifice; tous les cœurs où vit le patriotisme chrétien s'unissent par leurs prières à l'œuvre expiatoire. En vain les ennemis du dedans et du dehors, toujours plus acharnés, menacent la patrie d'une ruine complète; l'espoir de la délivrance résiste à toutes les inquiétudes. Des masses de pèlerins se disposaient à venir de nos diverses provinces affirmer, par leur présence à Montmartre, que le cœur de la France se rapproche du Cœur miséricordieux de qui nous attendons le salut. Quoique l'intolérance des passions antireligieuses ait mis obstacle à une solennité nationale, nous n'en avons pas moins d'amour ni moins de confiance. Le monument s'élèvera pour recevoir un peu plus tard les témoins de la résurrection de la France.

Il n'est pas besoin de raconter ici « l'explosion inattendue et merveilleuse de la dévotion au Cœur de Jésus au milieu des malheurs de la France, » cet épisode héroïque de l'étendard du Sacré Cœur au champ de bataille de Loigny, la consécration des zouaves de Charette, celles des députés-pèlerins et des cercles catholiques d'ouvriers, le concours de toutes les classes de la nation à Paray-le-Monial, les souscriptions pour diverses chapelles à Montmartre, chapelle de l'Assemblée nationale, chapelle militaire, chapelles de Jésus enseignant et de Jésus ouvrier, de sainte Anne et de saint Vincent de Paul. Ce qu'il importe de faire observer, c'est comment toutes choses se préparent pour une consécration générale de la France, pour une pleine manifestation de notre foi nationale. Dans un avenir prochain, les peuples verront la France convertie exécuter, à la face du ciel et de la terre, le testament de Louis XVI.

L'acte même du 16 juin nous rapprochera du but désiré. Les catholiques français, en se consacrant eux-mêmes, consacreront

leur patrie dans la mesure qui appartient à chacun d'eux. Selon le désir du Pontife romain, ils s'engageront à procurer la sanctification des jours de fête et à désabuser ceux qui n'acceptent pas intégralement les décisions du Saint-Siége. Par cet accord des intelligences et des volontés, par cette plus exacte observance des jours réservés à Dieu, nous hâterons le retour aux idées et aux mœurs chrétiennes. Les actes individuels de dévouement ramèneront les populations en masse aux lois du progrès religieux et rétabliront sur de larges bases le règne de Jésus-Christ par son Église.

Nous n'avons pas coutume d'introduire dans ce recueil des considérations qui peuvent à plusieurs sembler trop mystiques. Mais les circonstances nous imposaient ce genre de réflexions ; et, de plus, nous tenons pour certain que cet ordre de pensées conduit souvent à des aperçus lumineux, à de surprenantes intuitions. C'est ainsi qu'un de nos grands publicistes, M. de Bonald, inspiré par son génie religieux, entrevoyait le salut de la France dans une sorte de vœu national, comme celui que nous avons fait. L'auteur de la *Théorie du pouvoir* terminait son livre en 1796 par une conclusion adressée « aux Français qui ont l'esprit élevé et le cœur sensible. » Nous reproduisons quelques lignes de cette page si curieuse.

« Au centre de la France et dans la position la plus embellie par les vastes décorations de la nature, j'élèverais un monument... Je le consacrerais au Dieu de l'univers, au Dieu de la France, à la Providence..., à ce Dieu qui si longtemps a protégé la France et qui la protége encore, à ce Dieu qui ne l'a livrée un instant à la fureur de l'athéisme que pour la préserver du malheur affreux de devenir athée... Ce temple serait l'objet des vœux et des hommages de la nation ; tout Français accourrait des extrémités du royaume pour adorer le Dieu de la France et s'en retournerait meilleur et plus heureux... Qu'il serait imposant et religieux, j'allais dire : qu'il serait politique, le vœu solennel que feraient la France, son roi, la société entière, d'élever, dans les jours de l'ordre et de la paix, un temple à la Providence !... Français, qui que vous soyez, malheureux ou coupables..., que ce vœu retentisse au fond de vos cœurs, qu'il soit répété par chacun de vous, et il sera exaucé ! »

SAINT LOUIS

ET LA MONARCHIE CHRÉTIENNE

Saint Louis et son temps, par H. Wallon, membre de l'Institut, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris. — 2 vol. in-8, Paris, Hachette.

Au milieu des orages qui ont causé tant de ruines sur notre terre de France, qui grondent encore et semblent toujours près d'éclater, une chose du moins est bien faite pour rassurer : c'est de voir, dans les *classes dirigeantes* de la société, tant et de si fermes chrétiens qui tiennent à honneur de confesser ouvertement leur foi ; de voir même, pourquoi ne le dirions-nous pas, le principal auteur d'une constitution républicaine donnée à la France publier une histoire du roi saint Louis *à peu près* telle que son héros lui-même aurait pu la désirer ; bien plus, offrir cette histoire à ses contemporains comme le saint idéal de la royauté. N'y a-t-il pas, dans ce fait, un signe du temps ?

Nous disons que cette histoire est *à peu près* conforme à l'élévation des idées, à la pureté des sentiments du saint roi. Ce n'est pas avec M. Wallon que nous dissimulerions un instant nos divergences, quelque graves qu'elles puissent être. Lui-même nous en ôte le droit par l'accueil toujours condescendant et toujours obligeant qu'il veut bien faire à celui qui s'honore d'avoir été son élève. Au reste, ces divergences, que nous devrons signaler, ne sont pas telles que nous refusions notre estime à l'ouvrage de M. Wallon, et, pour notre part, nous remercions sincèrement l'auteur de nous avoir donné l'histoire de saint Louis la plus digne qui existe et la plus neuve, même après tant

d'autres ; nous le remercions surtout, — pour emprunter les expressions d'un autre de ses élèves, notre condisciple, aujourd'hui son suppléant à la Sorbonne, — d'offrir à notre siècle « la meilleure démonstration qui ait été faite d'une vérité toujours méconnue et toujours nécessaire, savoir que la politique ne perd rien en restant unie à la morale et que la morale ne peut que gagner à s'appuyer sur la religion [1]. »

I. — M. Wallon et les différents historiens de saint Louis

Nous pouvons juger du livre à la seule manière dont M. Wallon en pose la thèse, dès la première page : « Louis IX fut un saint sur le trône. Quelle influence le caractère du saint a-t-il eue sur la conduite du roi ? Quelle action le gouvernement d'un tel roi a-t-il exercée sur les destinées de la France ? La France, durant les siècles qu'elle a traversés et dans la suite des dynasties qui ont régné sur elle, a vu des princes de bien des natures différentes, et, sans parler des mauvais rois, elle a compté de grands cœurs, des âmes dévouées, une ou deux fois de vrais génies. Une seule fois (en ne comptant pas Charlemagne), elle a connu un saint. Il est donc intéressant de voir quelle figure il a faite parmi tant de noms fameux. Sa vie n'est pas seulement un exemple pour le chrétien ; elle est un sujet de méditation pour le politique. On y verra où est la grandeur, où est la force d'une nation et sa bonne renommée. On y trouvera la justification de cette parole de l'Évangile : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu ! Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre ! *Beati pacifici... beati mites, quoniam possidebunt terram* [2]. »

En vérité, M. Wallon a eu lui-même, d'ordinaire, une inspiration singulièrement heureuse dans le choix des sujets auxquels il voulait appliquer son étude savante et consciencieuse, sa foi franche et dévouée. Ses principaux ouvrages roulent sur la dé-

[1] Fin de l'article publié par M. Louis Lacroix dans l'*Instruction publique*, numéro du 15 mars 1875.
[2] Introd., p. I-II.



monstration de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dans ses œuvres monographiques, il s'arrête de préférence aux deux figures de Jeanne d'Arc et de saint Louis, douces figures, si vraiment célestes et pourtant si aimables à la terre, tout à la fois populaires et ardemment patriotiques! Double histoire aussi, l'une d'une mission rapide, l'autre d'un long règne, qui ont laissé parmi nous le souvenir le plus touchant, après avoir exercé une influence toute surnaturelle, mais facile à constater même pour les esprits positifs et exigeants.

Une circonstance heureuse encore pour M. Wallon, c'est que, comme on l'a dit et sans nier les qualités réelles des historiens précédents, « une bonne histoire de saint Louis restait à faire. » Personne, en effet, jusqu'ici, n'avait su se placer à un point de vue assez élevé pour bien juger de son héros. Ce n'est pas certainement Mathieu Paris, calomniateur impudent, historien rempli d'invraisemblances et de contradictions, où l'iniquité se ment à elle-même et de qui l'on a pu dire : « Quelques jugements hardis sur les prétentions des papes ont attiré à Mathieu Paris les éloges de plusieurs écrivains modernes. » C'était rappeler du même coup leur jugement commun sur saint Louis. Aussi la malice de Voltaire, autant que la force de la vérité, lui a-t-elle arraché, par contraste, le beau portrait de saint Louis que l'on est surpris de rencontrer dans la galerie souvent abominable de l'*Essai sur les mœurs*. « Il aurait réformé l'Europe, dit-il, si elle avait pu l'être [1]. »

Tillemont, dans sa volumineuse histoire de saint Louis, est sur bien des points plus complet, même que M. Wallon; toutefois, pour rappeler un mot connu, *si c'est un mulet des Alpes qui bronche rarement*, ce n'est pas un coursier généreux, surtout quand il s'agit de chevaucher sur un terrain aussi catholique.

Le mouvement historique de notre siècle a inspiré des aveux significatifs et dicté de belles pages sur saint Louis à des auteurs

[1] Mgr le duc d'Aumale croit voir dans ces paroles *l'âme française* de Voltaire *(Préface de l'histoire des princes de la maison de Condé)*. On sait cependant laquelle, de la Prusse ou de la France, avait les préférences de cette âme vénale et de ce cœur haineux; mais cette fois il disait vrai pour mieux tromper, comme on en use dans une certaine diplomatie.



qui n'étaient pas catholiques, entre autres à Sismondi. Mais cet historien affecte de préférer Charlemagne qui régna, dit-il, pour ses peuples, tandis que saint Louis ne régna que pour son salut. Il entrevoit, néanmoins, que les deux buts de Charlemagne et de saint Louis pourraient bien n'en faire qu'un. Mais « pour le voir, il aurait fallu une religion plus éclairée[1] » que celle, sans doute, d'un saint comme Louis IX ou d'un docteur contemporain comme saint Bonaventure ou saint Thomas!

Un autre calviniste, Guizot, qui a consacré quelques-unes de ses plus belles pages à l'administration de saint Louis, n'a-t-il pas eu la malencontreuse idée d'accoler sa vie à celle de Calvin, parmi ces *grands chrétiens* dont les sociétés protestantes répandent les petites monographies? Quoi cependant de plus contraire que ce *pacifique* et *doux* saint, si français, dont parlait tout à l'heure M. Wallon, et ce tyran puritain de Genève, artisan de discordes et de complots chez nous, bourreau chez lui et doublement despote, au nom de la liberté[2]? On comprend que le protestantisme de Guizot ait *aplati* cette forte tête, comme dirait de Maistre, pour lui faire apprécier saint Louis à son niveau. Quel dommage pourtant que, chez lui, l'esprit de secte et la philosophie s'unissent pour gâter ses meilleurs aperçus sur le caractère de ce roi, « qui se posait avant tout la question du bien ou du mal, indépendamment de toute conséquence! » — « Marc Aurèle et saint Louis, dit-il, sont peut-être les seuls princes qui, en toute occasion, aient fait de leurs croyances morales la première règle de leur conduite, Marc Aurèle stoïcien et saint Louis chrétien. » Eh quoi! oublie-t-on que le philosophe couronné est l'auteur d'une persécution sanglante contre la religion la plus sainte et la morale la plus pure, ainsi que le lui a reproché en dernier lieu M. Duruy, tout en cherchant à le disculper sur d'autres points? Pourquoi donc rapprocher deux noms si peu semblables, Marc Aurèle et saint Louis? N'y a-t-il pas nombre d'autres princes chrétiens qui eussent fourni de plus justes termes de comparaison, saint Henri, par exemple, ou à l'époque même

[1] Voir l'*Histoire des Français*, t. VII, p. 11-15.

[2] Une revue catholique s'est trouvée pour dire que la vie de Calvin ferait lire l'autre. — Oui, à peu près comme l'arsenic ferait passer du sucre.

de Louis IX, ce saint Ferdinand, son cousin germain, qui, après avoir rendu avec usure son bien à une pauvre femme dépouillée, s'écriait : « Mais qui lui rendra ses larmes ? »

Parlerons-nous de Michelet, en comprenant sous son nom toute son école, M. Henri Martin et les autres ? Certainement, le chef de ces sectaires mystiques a trouvé ses inspirations les plus vraies dans l'histoire des œuvres et des hommes de cet âge de foi, dont il nous fait le tableau animé au second volume de son *Histoire de France*, dans celle de saint Louis en particulier, où il voit « un monde de religion et de poésie. » Mais, et il semble que ce soit pour lui une nécessité de nature, ses rêveries ne sortent pas seulement de la réalité, elles le jettent encore dans l'extrême opposé. Ainsi, ce roi qui a pour qualité principale, après sa religion soumise, le bon sens, « ce maître de la vie humaine, » Michelet ne craint pas d'en faire un mystique à son image, un esprit indépendant de l'Église et de Rome, un témoin dans le passé en faveur de sa secte de rêveurs impies. Quelle aberration ! quel contre-sens en histoire !

Loin de nous maintenant la pensée de confondre avec les historiens précédents M. Félix Faure, que l'Institut a honoré deux ans de suite du grand prix d'histoire pour son ouvrage sur saint Louis. C'est là, nous sommes heureux de le reconnaître, une œuvre digne, à bien des égards, de considération ; en particulier, pour avoir mis à profit et habilement systématisé les résultats obtenus avant lui par les travaux de l'érudition. Cependant M. Wallon y a pu recueillir encore de riches glanures, sans compter la moisson beaucoup plus abondante, plus variée, que lui ont procurée les récherches nouvelles et multipliées d'érudits plus sagaces et possédant des ressources plus grandes. Mais là n'est pas la question. Le gallicanisme fortement prononcé de M. Faure l'a empêché, lui et d'autres historiens gallicans, Filleau de la Chaize et Villeneuve-Trans, de comprendre la simple docilité de saint Louis envers l'Église romaine, cet esprit de famille, ce besoin d'unité, qui le rendait l'enfant du Saint-Siége, le champion sans arrière-pensée du chef de la république chrétienne. M. Wallon, au contraire, ne craint pas de s'élever plusieurs fois contre l'erreur gallicane et les traditions politiques qui s'y rattachent.

Il nous permettra cependant de lui citer, sur le cinquième article de la pragmatique faussement attribuée au saint roi, les paroles de M. Faure, bien plus satisfaisantes que les siennes. Les préventions connues de cet historien ajoutent un nouveau poids à sa réfutation des *exactions* prétendues, qui auraient misérablement appauvri la France au profit des papes. « Ceci, affirme-t-il, est une allégation mensongère, *qui n'est basée sur rien* et que le roi *n'aurait certainement pas insérée* dans son ordonnance. Il ne dit *pas un mot* de ce prétendu appauvrissement de son royaume *dans ses lettres aux papes* et (M. Wallon convient du reste), le fait eût-il été vrai, il se serait bien gardé de le proclamer ainsi sous cette forme brutale, également injurieuse pour le Saint-Siége auteur du mal, et pour lui-même qui l'aurait souffert [1]. »

Malgré ce que nous laissera à désirer, bien contre son gré, M. Wallon, qui est de cœur avec les papes dans leurs luttes en France ou à l'étranger, son livre reste unique et jusqu'ici incomparable, pour avoir montré dans l'histoire politique de saint Louis le triomphe de cette parole du divin Maître : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît, » et de cette autre : *Justitia elevat gentes.* Ce beau et long règne résoud, en effet, la question de savoir jusqu'à quel point peut s'allier, non pas comme dit Voltaire, « une politique profonde avec une justice exacte, » — saint Louis ne fut pas un profond génie, — mais une saine politique avec la justice chrétienne, c'est-à-dire avec la sainteté. Car, ce grand roi n'avait pas seulement une singulière pureté de vue naturelle, il possédait le rayon de l'Esprit-Saint dans son intelligence, le trésor de la charité dans son cœur. Ajoutons que, par une pérogative spéciale, il s'est fait en lui comme une incarnation de Jésus-Christ Roi, qui a voulu, semble-t-il, laisser dans la royauté *très-chrétienne* cette manifestation de sa propre royauté, de même qu'il révèle son sacerdoce dans la personne des pontifes romains, ses vicaires sur la terre.

[1] *Histoire de saint Louis*, t. II, p. 272. Nous devons cette indication à un excellent article de M. Gérin, que ne connaissait pas le dernier historien de saint Louis. Nous y reviendrons.

Voilà le grand intérêt du règne de saint Louis et du livre de M. Wallon. Mais un autre intérêt s'ajoute accidentellement à ce livre : c'est, d'une part, le temps où il est publié, et d'autre part le caractère même de son auteur. On ne peut nier que l'honorable ministre de l'instruction publique et des cultes ne soit acquis aux *idées modernes*, autant du moins qu'il les croit compatibles avec une foi sincère et véritable. N'y a-t-il pas, dès lors, un intérêt de curiosité de voir comment, chez lui, l'amour du présent s'allie avec son idéal dans le passé ; comment un homme de conciliation et de transaction sait juger pratiquement ce saint Louis, qui fut *tout d'une pièce ?* En outre, la science du passé est la lumière de l'avenir. Or, pour emprunter une autre parole de notre ami, M. Lacroix, « il est piquant pour une époque incertaine et troublée comme la nôtre, de savoir quelle était la stabilité politique et sociale de la France, quand elle était gouvernée par un homme qui était à la fois un roi et un saint. »

II. — VIE PRIVÉE DE SAINT LOUIS; RAPPORTS DE SES VERTUS AVEC SON ROLE POLITIQUE

La vie privée du monarque n'est donc nullement indifférente à sa vie publique. C'est ce que comprenaient très-bien les peuples barbares du IXe siècle, lorsque, par exemple, dans la charte de la création du royaume de Bourgogne cis-jurane, en 879, ils imposaient au roi élu, Boson, des règles de vie privée, comme la meilleure garantie d'un bon gouvernement. Notre siècle ignore cette sagesse politique, que possédait un siècle de fer ; mais le secret en est entièrement dévoilé dans la vie de saint Louis, comme particulier et comme souverain. C'est en accomplissant jusque dans les moindres détails ses devoirs de chrétien qu'il s'est exercé à l'accomplissement parfait de ses obligations de prince, qu'il a su tenir d'une main ferme le sceptre de France et porter si loin et si fièrement, jusque dans l'adversité, notre étendard national.

Aussi, M. Wallon a-t-il raison de se complaire dans la peinture en action de ces vertus privées. C'est par là qu'il commence l'histoire proprement dite de saint Louis, celle de son gouverne-

ment personnel. Il veut nous montrer d'abord les vertus héroïques du saint, pour nous faire mieux apprécier ensuite les grandes qualités du roi. C'est justice, puisque les unes et les autres ne sont au fond que le même homme sur différents théâtres. Mais, comme le dit bien notre auteur, il convenait de faire en premier lieu connaissance avec la personne même de saint Louis, « et de voir comment s'étaient développées dans son âme, comment se manifestaient dans sa conduite les vertus qui allaient présider à son gouvernement. » Aussi croyons-nous qu'on ne lira pas sans charme le chapitre II, *des Vertus chrétiennes de saint Louis*. Les principales vertus du saint, celles qui le caractérisent le mieux, piété, simplicité, pureté, bonté, humilité et charité, sont successivement passées en revue et, dans un tableau où ne manquent ni la grâce, ni la vie, il semble au lecteur assister à toutes ces scènes délicieuses qui révèlent si bien l'inépuisable trésor de bonté caché dans le cœur du saint roi.

Nous permettra-t-on ici un rapprochement qui se présente de lui-même à notre esprit, en lisant les traits nombreux et admirables de l'humble charité du bon Louis? M. Wallon raconte de quelle manière saint Louis, le jour du Jeudi saint, servait lui-même les pauvres, leur lavait les pieds et invitait ses fils à faire de même. « Et ce n'était point, ajoute-t-il, comme nous le voyons encore dans le rituel de cette fête aujourd'hui, une pure cérémonie, une douzaine de pauvres parfaitement lavés (je n'y trouve point à redire), des enfants quelquefois, choisis pour recevoir du prêtre une ablution dont ils n'ont plus besoin. » Non, car l'historien nous fait voir la misère la plus dégoûtante, jointe à l'humeur la plus grossière, surexcitant, au lieu de la rebuter, la charité et l'humilité du royal disciple de Jésus. Or, les organes de la publicité ne nous ont pas laissé ignorer que cette année, vers le temps où l'Église célèbre l'anniversaire de ce saint jour, le nouveau ministre, accompagnant le vénérable archevêque de Paris chez les Petites Sœurs des pauvres, tint lui aussi à leurs vieillards, d'une tenue d'ailleurs aussi propre que leur humeur est reconnaissante, l'*écuelle de saint Louis*.

Puisque nous parlons des vertus de saint Louis, nous voulons signaler à M. Wallon une omission que, nous n'en doutons pas, il s'empressera de réparer dans les éditions subséquentes de son

ouvrage. Il s'agit de la *Vie intime de saint Louis*, par le P. Cros, livre récent qui mérite d'être cité, à cause des travaux, de la science et de l'élévation de doctrine de l'auteur. Peut-être notre honorable et aimé confrère, dans certains dissentiments de détail avec d'illustres écrivains, aurait-il pu se dire tout d'abord, comme David : *Usum non habeo,* je n'ai pas leur manière de procéder; peut-être aussi sa fronde, tout en étant dirigée contre l'ennemi commun, a-t-elle commencé par écarter ceux-là mêmes qui le touchaient de plus près. Mais il est digne, certes, de combattre avec eux dans l'armée d'Israël, et mieux vaut toujours nous unir par les points qui nous rapprochent que de nous diviser pour des différences souvent de pure forme.

M. Wallon s'aidera d'autant mieux de cet auxiliaire que l'ouvrage du P. Cros nous paraît entrer dans des détails aussi beaux, plus complets que ceux de la nouvelle histoire, et plus fortement rattachés à un plan très-bien tracé. C'est le testament même du roi, dont il fait son centre et autour duquel viennent se grouper habilement toutes les actions de cette vie intime, que nous raconte l'historien. Le P. Cros ne se borne pas, du reste, à y rattacher la vie privée du roi; par une heureuse division, il en fait dériver également la vie publique. « La première partie, dit-il, est le testament du chrétien, le testament de Louis de Poissy; la seconde est le testament du roi, le testament de Louis de France. Mais il faudra nous pardonner si, plus d'une fois dans nos commentaires, le roi se montre à côté du chrétien, et si le chrétien se voit partout et toujours dans le roi. » En effet, ces deux vies se mêlent et se compénètrent, comme ces arbres des forêts vierges qui se renvoient mille fois les lianes dont ils sont entrelacés. Il n'y a pas, d'ailleurs, à pardonner, mais à savoir gré au P. Cros de la thèse qu'il pose à ce sujet : « Le chrétien fait le roi, » et qu'il confirme par ces mots d'un adversaire, M. H. Martin : « Les historiens modernes ont regretté que Louis IX eût *gâté* ses vertus royales par ce qu'ils nomment vertus monastiques[1]. On ne doit pas scinder de la sorte une existence où tout s'enchaîne rigoureusement. »

[1] Ceci est à l'adresse spéciale de Sismondi, qui se sert d'une expression plus à effet : *esprit monacal.*

Il nous semble que M. Wallon lui-même, dans son livre, ne fait pas assez ressortir cet « enchaînement rigoureux, » et qu'il s'est trop contenté de l'énoncer en commençant. Ce point vaut la peine que nous nous y arrêtions un peu.

III. — LA THÈSE ET SES PREUVES. — CONCESSIONS ACQUISITIONS, ARBITRAGES

En général, disons-nous, M. Wallon, qui a fort bien posé la thèse qu'il voulait établir, ne s'est pas assez occupé dans la suite d'en montrer les preuves. Il se borne trop à raconter, sans indiquer le lien de chaque partie avec la proposition principale. Si nous ne nous trompons, malgré la grande facilité de son talent, l'éminent auteur doit lui-même regretter, sous ce rapport, que les circonstances politiques l'aient pressé de finir trop tôt ou avec trop de préoccupations son œuvre historique. Il a placé de magnifiques assises, élevé des colonnes solides ; mais l'ensemble du monument n'est ni assez clairement conçu, ni assez fortement relié. Souvent même il n'offre qu'une poussière d'érudition très-précieuse, mais à laquelle le ciment de l'histoire fait défaut pour l'unifier et la rendre compacte.

On a dit de son livre, qu'il est une thèse. Il commence, en effet, par formuler cette proposition d'un intérêt majeur : « La sainteté est la meilleure des politiques, » parole plus belle encore que le mot attribué à Mme de Maintenon : « La plus grande habileté politique est d'être honnête homme, » quoique cette dernière maxime revienne à l'autre. Or, cette thèse de haute lutte demandait à être nettement démontrée dans chaque partie de l'histoire de saint Louis. Elle se déduit de faits incontestables sans doute ; mais souvent aussi de terribles épreuves paraissent trop contraires à la conclusion, pour que l'esprit du lecteur en saisisse toujours bien clairement la vérité. Il fallait donc aider au travail de l'intelligence par des rapprochements et des explications, qui donnassent la clef de ces contradictions apparentes. On regrette que l'historien ne l'ait pas compris ainsi, qu'il ait omis de signaler le rapport des faits qu'il raconte avec sa thèse et surtout l'accord de cette thèse elle même avec les malheurs si éclatants qui ont

fait échouer en partie les desseins du héros de l'histoire. Nous allons donc essayer de suppléer quelque peu à ce silence avec le secours des beaux travaux synthétiques déjà publiés dans ce sens, et non sans emprunter beaucoup à l'ouvrage de M. Wallon.

Et d'abord, saint Louis, par ses concessions si larges et si fréquentes, par son rôle ordinaire de pacificateur, ne fait que gagner en influence réelle tout en paraissant perdre de sa puissance. « Ce sont les armes, a dit un historien allemand, Müller, qui fondèrent l'empire des Français ; mais c'est la vertu qui affermit la royauté en France. » Ce jugement n'est pas complet dans sa première partie : l'alliance de nos rois avec l'Église a bien plus contribué que leurs armes à la fondation de la monarchie et à l'empire des Francs. Mais la seconde partie est parfaitement exacte. C'est, en effet, la vertu qui affermit la petite royauté capétienne, elle qui fortifia plus particulièrement et accrut presque sans mesure la puissance de saint Louis, soit au dehors, soit surtout au dedans.

Dès l'origine, nous voyons les rois normands d'Angleterre assez puissants pour renverser, s'ils l'eussent voulu, leurs suzerains, les rois de France. Il suffit de rappeler le péril que courut Philippe Ier, pour une simple imprudence, péril que la mort seule de Guillaume conjura. Mais cette frêle royauté se maintint et prit des accroissements insensibles par sa constante honnêteté, ou, ce qui alors revenait au même, par son alliance fidèle avec l'Église. Les rois normands, au contraire, dont le domaine en France s'agrandit démesurément par l'avénement des Plantagenets d'Anjou et par le mariage de l'un d'eux avec la puissante comtesse de Poitiers, compromirent une si belle situation par leurs vices, leur tyrannie, leurs luttes avec l'Église et leurs divisions de famille. Dans la longue rivalité entre les deux couronnes, le droit, généralement représenté par les Capétiens, servit d'autant mieux les princes français qu'ils étaient suzerains des rois anglais en France, c'est-à-dire dans la majeure partie des domaines propres de ces derniers, et qu'ils exerçaient ainsi sur eux ce pouvoir souverain dont la société d'alors avait tant besoin. De là, après des siècles de patience, l'extension considérable de leur puissance sous Philippe-Auguste.

Mais cette puissance avait elle-même excédé les bornes au

dehors, et au dedans ses progrès reposaient en partie sur le fait plutôt que sur le droit. Ainsi, Philippe-Auguste avait d'abord été secondé contre Jean par l'opinion publique, même en Angleterre ; mais les sympathies des Anglais l'abandonnèrent quand il parut menacer leur indépendance, et, dans le jugement des pairs de France qui enlevait à Jean ses provinces françaises, les barons d'Angleterre, aussi bien que les seigneurs de ces provinces élles-mêmes, commencèrent à voir la *griffe* du conquérant sous l'hermine du suzerain. De même, à l'intérieur, la royauté française avait été comme une sorte de haute magistrature au milieu des forces féodales ; mais la féodalité se sentait attaquée jusque dans ses institutions, au sujet des abus commis par la violence de quelques seigneurs et réprimés par le roi avec une vigueur qui faisait pressentir le maître absolu.

Saint Louis parut alors, offrant dans sa personne et dans sa conduite l'image idéale de la justice et de la sainteté, du divin Prince de la paix. Voyons quelle fut, avant la première croisade, son influence en faveur de la royauté à l'extérieur.

Des conquêtes de Philippe-Auguste restées en conteste, il résultait dans le royaume un désordre très-fâcheux, en particulier pour l'autorité royale. Les seigneurs poitevins surtout se rendaient volontiers indépendants des deux juridictions. Lorsque Louis IX vint leur donner pour comte son frère Alphonse, il les vit tous se retirer et le laisser seul. Bien plus, le comte de la Marche osa insulter Alphonse, son suzerain, et les autres barons alliés des Anglais le trahirent pour la plupart [1]. Louis, vainqueur de Henri au combat long et sanglant du pont de Taillebourg achevé dans les vignes de Saintes, ne songea qu'à l'ordre dont avait soif son esprit de gouvernement ou plutôt son culte pour le *Roi pacifique*. Que les vassaux du Poitou soient libres de choisir leur suzerain, mais qu'ils s'en tiennent à celui de leur choix, et, s'ils optent pour l'Anglais, ils résigneront du moins les fiefs qu'ils possèdent en France. Cette première délimitation n'en appelait, il est vrai, ni au principe des nationalités, ni à

[1] Voir, au sujet de la vaste confédération formée par le comte de la Marche et par sa femme Isabelle de Lusignan, qui se souvenait trop qu'elle était la mère d'un roi, de Henri III, la curieuse lettre trouvée par M. Léopold Delisle et mise en œuvre par M. Wallon, t. I, p. 141-151.

celui des frontières naturelles; elle n'en était pas moins aussi juste qu'avantageuse au roi de France [1].

Mais saint Louis ne va-t-il pas être dupe de sa conscience, incapable de capituler avec le devoir? Dans ses premiers scrupules, il avait offert à Henri III de lui rendre toutes les conquêtes de son aïeul; heureusement, le roi anglais n'y consentit pas et se fit battre. Louis, cependant, avait eu besoin d'être rassuré par les évêques de Normandie, même sur la conservation de cette province qui inquiétait sa délicatesse. Après une guerre heureuse, il finit au traité d'Abbeville, en 1259, par rendre le Périgord, le Limousin, les quelques places qu'il avait dans le Quercy, l'Agénois et une partie de la Saintonge, que le roi anglais devait tenir comme pair de France et duc d'Aquitaine, obligé par conséquent au service. Henri abandonnait de son côté ses droits sur la Normandie, le Maine, la Touraine le et Poitou.

Joinville s'étonnait de telles concessions de la part du roi. Le prince répondit : « Il (Henri) n'était pas mon home ; si entre en mon hommage. » Il fit valoir en outre le prix de la paix et amitié remises entre les deux rois et leurs enfants, *qui étaient cousins*. Ces motifs, cette raison touchante tirée de la famille et qui a quelque chose de patriarcal, tout cela n'est pas sans doute d'une profonde politique; les peuples cédés ne lui en surent pas gré. « De laquelle paix le Périgord et leurs marchisans (limitrophes), dit un commentateur de Joinville, se trouvèrent si marris qu'ils n'affectionnèrent oncques plus le roi, ne le reputent pour saint et ne le festoyent. » Mais, comme l'observe M. Wallon, « c'était plutôt une cession de domaine qu'un abandon de nationalité. Les provinces cédées ne cessaient pas d'être de la France. Le roi d'Angleterre faisait hommage à saint Louis, non pas seulement pour ce qu'il recouvrait, mais encore pour ce qu'il n'avait jamais perdu. Rien donc n'était virtuellement retranché du royaume dans le présent, et, pour l'avenir, on établissait le fon-

[1] Louis IX cependant prouva qu'il avait une juste idée des avantages attachés à l'indépendance réciproque des nations et à une délimitation des frontières naturelles; témoin le traité de Corbeil, 11 mai 1258, où il obtint la renonciation des rois aragonais à leur suzeraineté sur Montpellier et aux prétentions qui les avaient faits s'immiscer dans nos luttes du Midi, en renonçant lui-même au vain hommage que nos rois revendiquaient en Catalogne depuis Charlemagne.

dement d'une meilleure entente, on prévenait les hasards d'une réaction qui, à un moment donné, aurait pu remettre en péril ce que l'on gardait des provinces réunies. Pour saint Louis, au-dessus de toutes ces questions d'intérêt discutables, il y avait un principe d'équité : ne pas frapper le fils dans la personne du père. Cet esprit de justice était ce qui faisait sa force. En regard des sacrifices qu'il lui imposa en ces circonstances, il faut mettre l'ascendant qu'il exerça dans le monde ; ce sont les effets d'une même cause. Qui peut hésiter à dire que la puissance de la France a été fortifiée, agrandie par saint Louis [1] ? »

A ce jugement si chrétien, nous pouvons ajouter que la politique sage, habile et ferme du saint roi, ne manquait jamais les occasions propices de faire des acquisitions avantageuses. La longue liste des provinces dont il fit ou prépara la réunion le prouve et atteste de plus que Dieu lui ménageait des compensations. Car il faut bien compter pour quelque chose cette bénédiction d'en haut, qui se joint pour les justes aux effets naturels d'un bon usage du présent et d'une prévoyance raisonnable de l'avenir. Et puis, la grande âme de ce vrai roi de France ne se vit-elle pas déjà récompensée par l'arbitrage que presque toute l'Europe, juste appréciatrice de l'équité de saint Louis, lui déférait dans ses querelles ? Il suffit de nommer Henri III et ses barons, les Davesne et les Dampierre pour le partage de la Flandre et du Hainaut, l'empereur lui-même, négligé ici comme arbitre et qui recourait avec les papes à l'intervention toujours bien acceptée de notre saint roi : c'était dans la grande querelle du sacerdoce et de l'empire entre Frédéric II et Grégoire IX, puis Innocent IV. Occasions précieuses pour le roi de France de travailler à la paix

[1] T. II, p. 125. — Un livre qui a obtenu en 1871 le grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, fait aussi remarquer le triomphe éclatant de la politique du saint roi dans cette paix avec l'Angleterre, si blâmée de son temps et depuis. M. Henri de l'Épinois confirme ce jugement, à la fin d'une étude sur cet ouvrage publiée dans la *Revue des questions historiques*, t. X, p. 608. « M. Boutaric prouve, contre l'opinion de M. Beugnot et de M. Henri Martin, que le traité d'Abbeville... loin d'être désavantageux, fut au contraire un *chef d'œuvre politique*, car il établit légalement la prédominance du roi dans tout le royaume, en faisant reconnaître sa suzeraineté par un puissant roi. Ainsi, M. Boutaric constate que la fameuse ordonnance de saint Louis pour la réformation du royaume (celle de 1260), avant d'être générale pour tout le royaume, fut spécialement appliquée aux sénéchaussées royales du Midi. »

universelle dans la grande famille du Christ! D'autres dédommagements accordés ou promis et sur lesquels nous ne pouvons insister lui permettaient encore de contenter l'héritier des vicomtes de Béziers, de pacifier ainsi les vastes et récentes acquisitions du Midi, — héritage sanglant qui excitait bien des désirs de vengeance, bien des réclamations d'intérêt, — et d'emmener enfin tous les *faidits* ou dépossédés par la guerre des Albigeois à la grande croisade, où saint Louis trouva également la récompense de son désintéressement magnanime.

IV. — PREMIÈRE CROISADE DE LOUIS IX. — IL RÈGNE POUR LA CHRÉTIENTÉ ET MORALEMENT SUR LA CHRÉTIENTÉ

Ne semble-t-il pas, au contraire, que Louis allait subir en Orient des pertes désastreuses et humiliantes pour le nom français? Et d'ailleurs, pourquoi chercher si loin la fortune, quand il n'y avait qu'à l'attendre chez soi, à se réserver pour la France, le pays du monde qui se suffit le plus? Ainsi juge la raison moderne, bornée dans ses vues autant qu'incapable de comprendre des actions dictées par la foi. Mais si nous essayons par la pensée de nous replacer en plein XIII[e] siècle, le plus chrétien et le plus chevaleresque du moyen âge, combien l'aspect change et quelle grandeur, quelle opportunité dans cette conduite de saint Louis!

D'abord ne devait-il rien à son titre de monarque du royaume très-chrétien, de véritable successeur des Clovis et des Charlemagne, en des temps où les malheurs des chrétiens d'Orient, où la profanation des Saints-Lieux par les infidèles excitaient la pitié et soulevaient l'indignation des peuples en blessant leur foi ardente? Se mettre à la tête de la chrétienté tout entière, marcher avec elle à la délivrance du saint Sépulcre, c'était alors son droit et son devoir[1], c'était aussi le moyen le plus efficace

[1] Dans la croisade, le premier rang appartenait au roi de France *de fait* et d'un commun consentement, car *de droit* il restait plutôt aux empereurs romains-germaniques, bien que le roi de France ne leur fût jamais subordonné.

d'affermir sa puissance en l'étendant et en la consacrant par la guerre sainte.

En second lieu, Louis IX était le chef de la noblesse française, de cette noblesse qui, à la différence des autres nations, devait aux croisades la plus grande partie de son illustration, des principautés presque fabuleuses, des royaumes et des empires en Orient. La puissance et l'éclat de la noblesse d'Angleterre lui étaient venus des *conquéreurs* normands ; les barons allemands s'étaient rendus célèbres par leurs descentes en Italie autant que par les guerres saintes contre les païens de l'Est et du Nord, pour défendre leurs frontières et propager la civilisation germanique. Mais les nobles français étaient les vrais *fils des croisés*[1].

Louis, le roi de son temps, le roi du moyen âge, pouvait-il ne pas être à leur tête ? Déjà son glorieux aïeul avait fait de ce côté trop pauvre figure, quand il avait laissé Richard Cœur de Lion prendre le premier rang, et que lui-même était revenu lui tendre, avec Jean, des piéges en son absence et à son retour. Il avait fallu, pour laver cette honte, que le père de Louis IX, cet autre *Lion*, allât conquérir le martyre de la chasteté dans sa croisade contre les impurs Albigeois. Ainsi seulement Louis put reprendre au premier rang des croisés son droit suprême et s'en montrer digne en ne faillissant pas au devoir d'un chevalier chrétien.

Enfin, Louis était appelé par tous les chrétiens de l'Orient comme par des sujets, par des enfants qui se réclamaient de la protection de leur roi et de leur père commun. Qui ne sait, en effet, le retentissement immense du nom franc dans ces contrées orientales, où tout chrétien du rite latin était désigné par ce nom devenu générique ? Une telle popularité jusque parmi les tribus infidèles les plus reculées, nos pères la devaient à leur intervention principale et constante dans les guerres entreprises pour secourir les chrétiens opprimés ; d'où vient que le protestant Bongars a pu intituler son histoire des Croisades *Gesta Dei per*

[1] Les *hidalgos*, ou nobles espagnols (fils de Goths), s'illustrèrent bien aussi dans une croisade, qui dura même huit siècles; mais c'est chez eux qu'ils conquirent ainsi pied à pied leur patrie sur les Maures arabes, aidés toutefois de notre Midi français. Ils ne débordèrent de leur sol qu'en réagissant contre les continuelles invasions sorties d'Afrique, par la prise de quelques villes sur les côtes barbaresques les plus rapprochées.



Francos. Aussi parlait-on français dans presque toutes les chrétientés orientales et nos missionnaires devaient bientôt porter cette langue dans les cours des Kans tartares et mongols. Louis était donc dans tout l'Orient le roi des chrétiens. Il l'était plus même que Charlemagne, car l'ancien empire grec, empire d'Orient, avait alors cessé d'exister pour faire place, jusque vers la fin du règne de saint Louis (1261), à l'empire franc ou latin de Constantinople. Les Français dominaient encore par le souvenir en Syrie et en Palestine, là même où ils ne régnaient plus qu'en titre ; Chypre était une île française.

Il y a plus, l'influence française se faisait sentir à cette époque dans les pays les plus civilisés de l'Occident. On le voit, en particulier, par l'usage presque universel de la langue française, au moins dans les classes dominantes et dans la littérature. Les Normands avaient porté leur idiome dans les deux Siciles comme en Angleterre. Depuis l'adjonction récente des pays de la langue d'oc à ceux de la langue d'oil, troubadours et trouvères répandaient partout notre langue. Frédéric se piquait d'y être poëte aussi bien que Richard, et l'un des créateurs de la langue italienne, saint François d'Assise, montrait combien le nom *françois* était populaire en l'échangeant contre son propre nom de *Bernardone*. Enfin, des papes français contribuaient encore à étendre cette popularité, comme leur souvenir nous l'atteste.

C'est en faisant revivre en quelque sorte cet état de choses au XIIIe siècle que l'on comprend bien le règne de saint Louis, tout rempli de la croisade. Il devait régner pour la chrétienté, parce qu'il était moralement le roi de la chrétienté entière, et la France, dont la vraie mission a toujours été de répandre ou de conserver l'idée chrétienne, retrouvait là d'autant mieux son avantage qu'elle paraissait plus l'oublier. Saint Louis, avec son bon sens lumineux, avec la simplicité de sa foi, se faisait de la situation une idée plus juste et plus élevée que nous-mêmes.

Du reste, cet âge de foi était presque unanime pour approuver les croisades : cela prouve au moins qu'elles étaient bien dans l'esprit du christianisme et conformes de tout point à la sagesse et à la prudence surhumaines qu'il communique aux âmes. Le pieux abbé Suger, qui gouverna aussi notre France, avait eu d'abord des idées différentes, et, comme Blanche de Castille,

comme d'autres religieux qui combattirent un moment le projet de saint Louis, il s'était opposé à la croisade que prêchait saint Bernard. On sait combien cette seconde croisade, malheureuse entre toutes, — quoique, dit J. de Maistre, « toutes aient réussi, » — exerça non la pure foi, mais l'âme tendre du saint abbé de Cîteaux. Chose remarquable cependant, l'abbé de saint Denis, malgré une épreuve si douloureuse et humainement si fatale, revint tout à fait à l'idée de saint Bernard. Il voulut armer une nouvelle croisade à ses frais et lui-même se mettre à la tête. Et c'est le saint bourguignon qui alors exhorta son confrère à ne plus songer qu'à la Jérusalem céleste, où ils allèrent, en effet, tous deux l'année suivante. Combien plus saint Louis, pour tous les motifs que nous venons d'exposer, devait-il *vouloir* la croix de la Jérusalem terrestre, lui qui, dans sa dernière maladie, songeant à la cité d'en haut, répétait à voix basse : « Jérusalem ! Jérusalem ! » Suprême aspiration où nous pouvons bien reconnaître cette grande et noble pensée de la foi : il faut subordonner le soin des choses temporelles au profit des âmes et à la plus grande gloire de Dieu.

V. — RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE CROISADE DE SAINT LOUIS LE MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE

M. Wallon, lorsqu'il arrive à parler de la croisade de saint Louis, commence son récit par quelques réflexions justes et élevées, bien qu'elles sentent un peu les antipathies ou les préoccupations de l'homme politique. « La première croisade de saint Louis, dit-il, fut malheureuse, et ce malheur aurait été prévenu peut-être par un plan mieux conçu et exécuté avec plus de décision. Mais si la conduite de cette campagne peut accuser l'habileté militaire du saint roi, il y montra un si grand caractère, énergie dans les revers et les souffrances, dignité dans la captivité, dévouement à ses compagnons de guerre et d'infortune, qu'il en sortit plus grand et plus glorieux : gloire peu goûtée, encore moins enviée du jeune et fameux général qui a fait la critique de cette expédition avec une autorité pleinement justifiée par l'éclat de ses victoires sur le même théâtre, mais qu'on ne

peut louer de la même sorte, quoi qu'il dise, pour la pensée qui le jeta dans cette aventure et pour la façon dont il en sortit. A ce double point de vue, le vaincu de Mansourah peut soutenir la comparaison avec le vainqueur des Pyramides et d'Aboukir[1]. »

L'historien nous semble un peu sévère pour saint Louis et de facile composition avec le jugement porté par celui des deux héros qui n'est certainement pas le sien. La comparaison entre la croisade de Louis IX et l'expédition de Bonaparte en Égypte ne nous paraît pas devoir être admise, et depuis longtemps Sismondi a prouvé qu'elle péchait par un de ses termes : saint Louis était un roi féodal, qui ne disposait nullement de ses vassaux et de leurs troupes comme le général français des vétérans disciplinés de la république. Il nous sera facile de faire sentir la différence profonde des situations, entre lesquelles on suppose une certaine parité pour comparer le saint roi au grand capitaine.

Les seigneurs étaient si indépendants, même devant la nécessité qui fait loi, que le père de Louis IX, au milieu de cette campagne dans le Midi dont nous parlions ci-dessus, s'était tout à coup entendu déclarer par ses barons qu'ayant fait leurs quarante jours de service, ils allaient s'en retourner. Au contraire les soldats de Napoléon, même après qu'il les avait conduits jusqu'aux extrémités de l'Europe et que, las de fatigues et de massacres, ils commençaient à se plaindre, sur un mot, un geste de l'empereur, passaient de ces murmures à un nouvel enthousiasme. Combien plus, quand ils l'embrassaient, pour ainsi dire, avec Kléber en Égypte, lui disant eux aussi : « Général, vous êtes grand comme le monde ! »

Saint Louis ne pécha d'autre part contre les règles de l'art militaire, ni par le plan, ni par la conduite de la croisade. On le verra dans un résumé rapide, souvent par des faits empruntés à M. Wallon.

Malgré son ardent désir d'aller droit à Jérusalem, il décide d'attaquer le soudan par l'Égypte, au cœur de sa puissance ; déjà les chefs de la sixième croisade avaient senti que c'était la meilleure voie pour conquérir et pour garder la terre sainte. Il part de France par Aigues-Mortes, port et commune qu'il crée

[1] T. I, p. 269.

tout exprès et dernier bienfait qu'il laisse à la France. « Saint Louis, dit M. Wallon, n'entendait pas se contenter des secours qu'il tirait de la marine étrangère. Il voulut avoir un port à lui. Il fit choix d'Aigues-Mortes, lieu fort mal famé, sans doute, pour ses eaux croupissantes... Tous les pèlerins préféraient Marseille; mais la Provence était au duc d'Anjou, et saint Louis tentait de mettre directement le royaume en communication avec la mer que la réunion d'une partie du Languedoc lui avait rouverte[1]. » Une note empruntée à M. Charles Martins nous apprend en outre que saint Louis, pour partir du port qu'il avait creusé, dut prendre d'abord une embarcation d'un faible tirant d'eau. Tous ces soins ne nous montrent pas peu d'indépendance et de fermeté d'âme jointe à l'humilité du pèlerin. Mais c'est en Chypre que se manifeste mieux encore l'admirable prévoyance du chef de l'expédition sainte. L'historien cite la description naïve de Joinville, stupéfait devant l'amas des tonneaux de vin et les montagnes de froment et d'orge, que, depuis deux ans, le roi faisait transporter dans cette île en prévision des besoins de l'armée. Il oublie seulement tous ces instruments de labourage, qui décelaient en saint Louis l'idée nouvelle et pratique de fonder des colonies agricoles dans ses conquêtes[2].

« Les princes et les barons le décidèrent par leurs instances à les attendre (la plupart des vassaux retardataires)... On fut amené par là à passer l'hiver en Chypre. La difficulté de trouver des vaisseaux (on ne les avait qu'en location et pour la traversée) fit qu'on ne se trouva pas en mesure de repartir quand il l'eût fallu, dès le commencement de l'année. D'autres retards s'ajoutant à celui-là, l'expédition déjà compromise fut décidément ruinée[3]. » Mais à qui la faute de ces instances qui s'imposaient bien, de ces retards qui eussent éparpillé les forces des croisés, partant de lieux fort divers, dans des conditions très-différentes, si saint Louis ne les avait attendus? C'était déjà un miracle de l'unité chrétienne et de la divine Providence que les succès relatifs d'une croisade. Quant à Louis, il tirait le meilleur parti d'une

[1] T. I, p. 243.
[2] *Ligones, tridentes, trahas, vomeres, aratra*, marque avec soin Mathieu Paris en cet endroit.
[3] T. I, p. 271.

position qu'il subissait à contre-cœur, recevant les ambassades de tout l'Orient, réconciliant les Latins avec les Grecs ou entre eux, cherchant des alliances ou même des conversions jusque dans ce que nous pourrions appeler l'extrême Orient d'alors. « L'empereur Frédéric, qui s'était aussi arrêté dans l'île, n'avait rien eu qui soutînt la comparaison avec un si grand appareil. Aussi le renom de saint Louis se répandit-il au loin, et plus tard, quand Rubruquis (Ruysbroek) pénétra au fond de l'Asie, un Tartare lui disait que le plus grand souverain, ce n'était pas l'empereur mais le roi de France [1]. »

Jusqu'au moment où la flotte fondit sur Damiette, le secret avait été gardé sur le lieu de la descente, en sorte que les précautions prises partout chez les infidèles n'avaient fait que les affaiblir. Qu'on se rappelle si, dans nos dernières luttes, nous observâmes aussi bien la maxime : *Sacramentum regis abscondere bonum est!* Le roi, d'ordinaire si réservé, passe cependant cette fois sur l'avis de plusieurs barons du conseil, lui objectant qu'il n'avait pas le tiers de ses gens pour attaquer; ses compagnons et le légat veulent aussi le retenir sur son vaisseau; il saute dans la mer au milieu d'une grêle de traits : « ou vainqueurs ou martyrs, » et des premiers il est à terre. « Il aurait couru sans plus attendre sur les Sarrasins, si ses « prud'hommes » qui étaient avec lui, — le connétable et cinq ou six hauts personnages les plus proches du roi, — n'eussent jugé plus sage d'attendre qu'on fût en nombre pour faire l'attaque avec plus de succès. »

Après la prise de Damiette, les seigneurs, en général moins retenus dans leur conduite que le saint roi, l'obligèrent à un autre retard de cinq mois et demi pour se reposer, c'est-à-dire pour se livrer à leurs plaisirs. Or, tandis qu'ils s'y amollissaient, les musulmans, atterrés d'abord par leurs grandes pertes d'hommes et de vivres à Damiette, reprenaient courage. C'est ici que tombe à faux la critique de Bonaparte, qui trace géométriquement au roi son plan de campagne [2]. M. Wallon croit, au con-

[1] T. I, p. 272.

[2] Voici le passage que cite et réfute Sismondi justifiant, non l'armée qui imposait ses volontés, mais son chef réduit à se plier aux directions que prenaient les seigneurs (t. VII, p. 405) : « Si le 8 juin 1249, saint Louis eût manœuvré comme

traire, qu'après avoir *volontairement* passé l'hiver en Chypre, Louis se voyait forcé de passer l'été à Damiette, et il ajoute : « Il y aurait eu pourtant quelque chose à faire pendant l'inondation et à la faveur même de l'inondation. » Quoi donc ? Marcher sur Alexandrie ? Mais Louis, le martyr des contradictions, n'éprouvait-il pas encore à Damiette l'obstacle d'une force d'inertie invincible ? Les Anglais du comte de Salisbury le quittaient ; il attendait, au contraire, son frère Alphonse, qui ne partait qu'au jour anniversaire de l'embarquement du roi. Le comte de Poitiers n'eût même pas quitté la France, s'il avait prévu la mort prochaine du comte de Toulouse, dont il était le successeur et qui avait lui-même bercé le roi de vaines espérances au sujet de la croisade. On le voit surabondamment : ce n'est pas Louis qu'il faut accuser des fautes commises, c'est l'organisation militaire de la féodalité, si défectueuse déjà dans les guerres de voisin à voisin, mais bien plus impuissante encore pour ces grandes et difficiles expéditions d'outre-mer.

A saint Louis revient une grande gloire, celle de malheurs extrêmes héroïquement supportés. Il semble qu'il eût manqué quelque chose à cette figure idéale, comme à celle de Jeanne d'Arc, sans cette auréole du martyre. Que le lecteur prenne le plaisir de lire, dans notre historien, le récit renouvelé de ces épreuves si célèbres. « Rien ne manquait, a pu dire Michelet, au malheur et à l'humiliation du saint roi. Les Arabes chantèrent sa défaite et plus d'un pays chrétien en fit des feux de joie [1]. » Oui, mais est-il plus beau spectacle que celui du juste aux prises avec l'adversité ? Et les saints ne se montrent-ils pas plus puissants dans la souffrance que dans l'action ? Tandis que le roi, s'humiliant plus bas encore que ses propres abaissements, s'écriait, s'il faut en croire Mathieu Paris : « La chrétienté est tombée à cause de moi dans la confusion ; » voici comment Dieu

l'ont fait les Français en 1798, il serait arrivé le 12 juin à Mansourah ; il aurait traversé le canal d'Aschoum à sec, puisque c'est le moment des plus basses eaux du Nil ; il serait arrivé le 26 juin au Caire, et il aurait conquis la Basse-Égypte dans le mois de son arrivée. » (*Notes et mélanges de Napoléon*, Montholon, t. I, p. 82.) — D'accord, encore une fois, si saint Louis eût commandé aux braves de 1798.

1 T. II, p. 557. Il ne cite, il est vrai, d'après Villani, que Florence où dominaient les Gibelins, partisans de Frédéric, et il faut toujours se défier des exagérations de son système symbolique.

l'exaltait dès lors jusque dans l'ordre politique. Écoutons l'historien, qui juge lui-même à cette hauteur les résultats de la croisade.

« Le roi, l'armée presque tout entière étaient tombés aux mains des infidèles. Damiette n'avait servi de rançon qu'au roi prisonnier et il avait dû rester quatre ans en Palestine pour achever de délivrer ses compagnons et mettre les villes qui restaient aux chrétiens en état d'échapper au contre-coup de ce désastre. Ainsi, le revers avait été le plus grand qu'aucune croisade ait jamais vu, et pourtant saint Louis, au retour, avait été reçu comme en triomphe ! C'est que..., loin d'être amoindri par son échec, il revenait plus grand : plus grand par ses souffrances et par les vertus qu'il avait montrées dans ces épreuves, dévouement aux autres, oubli de soi-même, soin de sa dignité jusque dans les fers, vertus de chrétien et de roi portées jusqu'à l'héroïsme. Ce n'était pas seulement un saint, c'était un confesseur, l'égal d'un martyr.

« ... La suite allait montrer que son ascendant n'avait fait que s'accroître et s'étendre. Son autorité ne pouvait plus être contestée par ses vassaux. Ceux qui l'avaient accompagné à la croisade, témoins de ses actes, sauvés par sa fermeté et sa constance, lui étaient liés par la reconnaissance et l'admiration ; ceux qui n'y avaient pas été n'auraient pas osé lever la tête. Et c'était le sentiment de la chrétienté tout entière, en telle sorte que le prince qui ne l'aurait pas éprouvé de lui-même en aurait dû subir les effets. Au dehors comme au dedans, l'influence de saint Louis fut donc accrue, loin d'être ébranlée par les résultats de la croisade, car elle ne procédait pas de la force des armes, elle résidait tout entière dans le sentiment universel de ses mérites et de ses vertus. La paix, qu'il aimait par dessus tout, lui était donc facile à obtenir pour lui-même, et, selon Guillaume de Nangis, on pouvait dire de lui ce que l'Écriture disait de Salomon : « De toutes parts il avait la paix dans l'enceinte de son royaume [1]. »

Ainsi, la paix qu'il avait recherchée pour tourner toutes les forces chrétiennes à la guerre contre les infidèles, il la trouvait, en récompense, profonde comme la mer, à peine troublée d'abord

T. I, p. 475.

à la surface. Car qu'était-ce que cette émeute des *Pastoureaux*, où le peuple ne se laissa entraîner un moment que par le désir d'aller délivrer son roi captif? Or, on sait ce que la France gagne, pour ainsi dire d'elle-même, à une paix de près d'un quart de siècle. Mais encore n'était-ce pas une chose inouïe et merveilleuse que cette paix au milieu du monde mouvant de la féodalité, dans cette France en partie anglaise, en partie aragonaise, en partie réclamée par l'empire, et quand l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, étaient si profondément troublées?

VI — PROGRÈS IMMENSES DE LA ROYAUTÉ A L'INTÉRIEUR PAR LA RÉFORME JUDICIAIRE

Ces heureux résultats de la croisade peuvent, il est vrai, échapper facilement aux esprits superficiels, à qui fait défaut l'humble mais absolue confiance en Dieu, avec cette foi pratique dans le résultat final d'une conduite toujours inspirée par la plus stricte justice et la plus généreuse charité. Mais à l'intérieur et dans l'ordre judiciaire établi par saint Louis sur les mêmes principes de justice et de charité, impossible de se méprendre. Ici, en effet, le progrès de la puissance royale fut sensible, prompt même jusqu'à dépasser presque les bornes, au moins après la mort du roi; tellement que, dans la réaction qui eut lieu sous les fils de Philippe le Bel contre l'abus despotique d'une si grande puissance, les seigneurs et le peuple demanderont *le retour aux bonnes coutumes du temps de saint Louis*. Il est peu d'études, croyons-nous, plus belles, plus curieuses et plus utiles à faire que l'étude de cette partie du règne de Louis IX, où l'on palpe, pour ainsi dire, les heureuses conséquences, même politiques, de l'abnégation et du don de soi sans réserve.

Deux grandes institutions essentielles à la féodalité étaient le droit de guerre privée et le duel judiciaire. L'Église les avait toujours condamnées en principe, quoi qu'en dise Sismondi. Les seules exceptions signalées sont dues à l'esprit trop féodal de quelques prélats, ou bien ce sont des transactions avec des usages que l'Église ne pouvait vaincre tout d'un coup et qu'elle tâchait au moins de réduire en attendant qu'elle les fît abolir. Dupin l'a

prouvé pour le duel et M. Wallon dit lui-même : « L'Église, sans aucun doute, réprouvait le combat judiciaire. Elle pratiquait de tout autres usages dans ses tribunaux, et, au XIIIe siècle, les papes eurent plus d'une occasion de le condamner[1]. » (Innocent IV en 1249, en 1252, etc.) Déjà le même historien avait dit, en parlant des guerres privées : « Cette coutume, digne de l'époque mérovingienne, avait été combattue par Charlemagne. Elle n'avait jamais cessé de l'être par l'Église, dépositaire des saines notions du droit aux temps barbares, et l'Église, se voyant impuissante à la supprimer absolument, lui avait fait au moins accepter quelques entraves[2]. » L'admirable *trêve de Dieu* avait précédé la *trêve du roi*. Parlons d'abord des guerres privées et de la manière dont elles cessèrent sous le règne de saint Louis.

La guerre commencée permettait aux ennemis de tuer ou de piller tous les parents de la partie opposée « qui ne savaient, dit Beaumanoir, que nul de leur lignage leur eût meffait, » et ne s'étaient pas, par conséquent, mis en garde, ni en défense. La *quarantaine le roi* s'appuya sur ce que la loyauté, vertu chevaleresque, avait de contraire à cette lâche cruauté conservée de la barbarie : elle suspendait toute attaque contre les parents de la partie adverse, afin de leur donner au moins le temps d'être avertis et de se garder. « Le bon roi Philippe, » dont parle Beaumanoir comme de l'auteur de cette mesure, était Philippe-Auguste, qui institua aussi l'*asseurement* ou droit qu'avaient les plus faibles de sommer qu'on leur donnât assurance contre ces voies de fait. L'asseurement ne pouvait être refusé ; qui le violait allait au gibet ou au moins en prison, mais aussi il obligeait à suivre les voies légales.

La *Quarantaine* de Philippe ne fut pas exécutée, quelque juste qu'elle dût paraître. Il fallait un législateur plus saint et moins politique pour obtenir cette abdication féodale. L'honneur en devait revenir à saint Louis, « l'homme du monde qui plus se travailla de paix entre ses sujets, » dit Joinville. Louis, en effet, renouvela la *quarantaine*, en 1243, dans des termes bien plus formels, qui ne restèrent pas lettre morte et sont rappelés

[1] T. II, p. 152.
[2] T. II p. 46.

dans une ordonnance du roi Jean, portée en 1354. Il supprima même tout à fait les guerres privées, et il ne nous paraît pas probable, quoi qu'en dise M. Wallon, que ce fût seulement dans son domaine, à en juger par la lettre écrite à l'évêque du Puy et qui contient cette défense (ordonnance de 1257). Le prélat n'était pas de ses vassaux ; il lui dit pourtant sans exception : « Nous avons prohibé toute guerre, tout incendie, tout empêchement donné aux charrues. » En tous cas, ses légistes affirmèrent que la prohibition était universelle, et Philippe le Bel maintint l'enquête à la place des guerres privées, malgré toutes les réclamations des vassaux qui ne prévalurent pour un temps qu'à la faveur de la réaction, depuis Louis le Hutin jusqu'au roi Jean.

Saint Louis cependant avait d'abord reconnu aux barons le droit de lui faire la guerre à lui-même ; le vassal du baron devait suivre son suzerain ou perdre son fief, à la seule réserve qu'il s'informerait près du roi si justice avait été réellement déniée[1]. Mais cet état de choses s'accordait mal avec les progrès du bon ordre dans le royaume. Louis, sans l'avoir vu de bien loin, le sentit peu à peu à chaque difficulté et il suffit qu'il le montrât dans la pratique, pour qu'on subît son ascendant moral. Les jurisconsultes d'ailleurs y aidèrent par leurs interprétations d'une largeur indéfinie, qui permettaient de tirer des textes ou des coutumes tout ce qu'ils prétendaient ou désiraient en faire sortir[2].

Le combat judiciaire avait été consacré, dès la sortie des forêts de la Germanie, par une fausse application de la foi chrétienne. On y voyait une sorte de jugement de Dieu, surtout dans l'embarras où se trouvaient les barbares de résoudre les cas un peu difficiles. L'usage s'en implanta si bien que, malgré tous les édits contraires, il est resté dans nos mœurs sous la forme du duel. Aussi saint Louis ne pouvait-il réussir à le supprimer partout comme moyen judiciaire. Lui, du moins, « n'accepta jamais cette sorte de justice. Au point de vue du droit, elle était absurde. Qu'y a-t-il de commun entre le droit et la force ? Au point de vue religieux, elle était impie. N'était-ce pas tenter Dieu que de requérir son

1 Ce droit est consacré dans les *Établissements de saint Louis*, recueil qui n'est pas de saint Louis, comme on l'a cru, mais de son temps.

2 En voir des exemples, t. II, p. 49-53.



intervention en toute querelle et de se décharger sur lui du devoir de juger[1] ?» Il défendit donc en 1260, mais dans son domaine seulement, « toutes les batailles en justice, mettant en place preuves par témoins, sans ôter les autres bonnes et loyales preuves usitées en cour laïque. » La déposition par témoins, qui domina bientôt parmi ces preuves, fut reçue par écrit et lue aux parties, ce qu'on appelait *peuplement* (publication). C'était un usage emprunté moins au droit romain qu'au droit canon, et cela suffisait pour qu'il eût toute la sanction désirable. Mais ce nouveau mode de procédure changea bientôt la nature des tribunaux féodaux, tout entourés d'un appareil militaire et où les barons avec leurs pairs jugeaient seuls. Inattentifs, le plus souvent illettrés, ceux-ci remettaient la cause à voir, en réalité à décider, à des gens de métiers, roturiers de condition, mais *clercs* ou instruits. Or, ces conseillers *assesseurs* n'aspiraient qu'à devenir *jugeurs* et à échanger leurs escabeaux contre le siége des présidents. Pour se rendre plus nécessaires ils compliquèrent les cas : c'est la première origine de la chicane. En outre, ces « hommes de la loi » se firent tout d'abord les « hommes du roi, » leur allié naturel. Ils attaquèrent partout la juridiction féodale, en secret, ouvertement, dans les cours seigneuriales où ils s'entendaient avec les légistes royaux, plus encore dans celle du roi, où les pièces qu'ils pouvaient à peu près seuls examiner s'accrurent démesurément avec les *appels* et les *cas royaux*.

Les appels, tels que nous les concevons aujourd'hui, n'existaient guère dans le droit féodal ; ils lui étaient souvent contraires, malgré l'espèce de hiérarchie informe que la féodalité présentait dans l'ordre judiciaire, comme dans celui des suzerainetés[2]. D'abord, tout seigneur, à commencer par le roi, jugeait en ce que nous nommons première instance. Puis on n'en appelait pas, comme chez nous, de ce jugement à celui d'un tribunal

[1] T. II, p. 154.

[2] C'est une erreur, déjà relevée dans l'*Esprit des Lois*, de se représenter la hiérarchie féodale comme un grand arbre où l'ordre régnait du tronc aux branches, des branches aux rameaux, et des rameaux jusqu'aux derniers rejetons. Elle n'eut jamais la régularité d'une véritable organisation sociale ; c'est pourquoi saint Louis lui porta les plus terribles coups, sans autre dessein prémédité que de mettre l'ordre et la justice partout.

supérieur ; on prenait à partie le juge lui-même et on le défiait. C'était encore le recours au duel, usité d'ailleurs pour tout cas embarrassant entre les parties, ou même contre les témoins. En abolissant les duels, saint Louis ne fit qu'appeler devant un juge supérieur le juge qu'auparavant on défiait en un combat singulier, et par là il semblait conserver dans son essence la justice féodale qui n'excluait pas le recours au suzerain, sans cependant l'admettre de préférence, ni en premier lieu. Mais quand l'abus fait partie d'une institution, chercher à régler le désordre c'est détruire l'institution elle-même. Ainsi, auparavant le condamné « faussait jugement, » c'est-à-dire provoquait son juge ; Louis, qui pouvait encore moins souffrir ce duel de partie à juge qu'entre parties, déclara en 1260, « qu'il n'y aurait point de bataille ; mais les clameurs seront rapportées en notre cour. » Décision de la plus haute gravité, par laquelle un saint subordonnait toutes les justices féodales à son parlement, avec une simplicité de cœur qui la faisait accepter sans mot dire.

M. Wallon a sur l'organisation judiciaire un chapitre remarquable surtout par ses documents précieux. Il ne nous paraît pas cependant faire ressortir assez le progrès singulier que nous signalons ici dans l'autorité royale. Citons seulement un beau passage, pour achever ce qui regarde l'abolition du duel *dans le domaine du roi, non ailleurs*. Après avoir dit que saint Louis n'avait point voulu imposer ses procédés en justice aux autres seigneurs suzerains, parce que « c'eût été ravir à la féodalité la part de souveraineté qu'elle avait acquise de ce chef, » l'historien ajoute : « Saint Louis n'aurait pas voulu commettre cette usurpation. Il se contenta donc d'établir ce droit chez lui, respectant l'autorité des autres, et les laissant libres, ou de suivre l'ancien usage, ou d'entrer dans la voie qu'il venait d'ouvrir à une meilleure justice ; il y eut des pays où l'on vit une sorte de partage. En Beauvoisis[1] par exemple, Robert de Clermont, fils de saint Louis, observait dans sa cour l'ordonnance de son père, et il laisait ses vassaux pratiquer chez eux l'ancienne coutume. Mais

[1] La *Coutume de Beauvoisis*, par Beaumanoir, que cite ici M. Wallon (t. II, p. 156), est un document plus général que son titre ne l'indique, sur les lois et usages du temps de saint Louis (Cf. ch. XI, § 15).

c'était une bien redoutable concurrence que celle de cette justice qui ne voulait rien céder au droit du plus fort, et combien l'autre n'était-elle pas odieuse quand elle laissait pour toute ressource au roturier qui en appelait d'un noble, la faculté d'aller attaquer son adversaire monté à cheval, couvert de son armure et pourvu de l'épée et de la lance, n'ayant d'autre arme, lui, que l'écu et le bâton ? L'opinion publique poussait donc vivement vers les procédés de saint Louis. La vue de sa justice, pratiquée dans son domaine sur tous les points du territoire, tenait l'autre en échec ; et les légistes ici encore aidèrent puissamment à son triomphe. » Voyons-le en particulier au sujet des *cas royaux*, qui furent, nous l'avons dit, avec les appels, un moyen très-efficace d'étendre leur puissance identifiée alors avec celle du roi.

On nommait ainsi certains cas vagues, indéterminés, prêtant davantage à l'arbitraire et qui permettaient au juge royal d'intervenir, quand l'affaire en litige intéressait l'autorité du roi. La découverte des *Pandectes*, qui causa à cette époque un enthousiasme un peu semblable à celui qu'excita, lors de la Renaissance, l'importation des manuscrits grecs en Occident, vint merveilleusement en aide aux légistes. Dans les *Établissements de saint Louis* il est décidé d'après l'autorité de ces *Pandectes*, qu'on fait venir nous ne savons comment à la question, que tout homme franc, sur le territoire d'un baron, peut s'avouer du roi et choisir son bailli pour juge : au juge royal de décider s'il le renverra au tribunal de son seigneur. Ces *Pandectes*, avec le code Justinien, seront désormais des oracles. Le nom seul de Justinien rappelle, il est vrai, les temps du gouvernement le plus absolu. Mais ce droit, qui est d'ailleurs si beau dans le fond et dans la forme, paraissait alors la *raison écrite*, et la déférence que l'on montrait pour le *scriptum est* fut cause en partie que l'on vit s'élever peu à peu une société toute différente de l'ancienne, sur le modèle de l'empire byzantin ou de la Rome impériale. Cette renaissance du droit romain devait ainsi contribuer à changer la monarchie chrétienne de la France et des divers royaumes du XIIIe siècle, en l'état de choses souvent abusif que nous avons appelé l'*ancien régime*. La monarchie chrétienne avait été formée, au contraire, par le droit canonique, qui était bien aussi le droit romain, mais transformé par l'Église. Nous

aurons occasion de revenir sur l'œuvre de ce dernier droit, dont le caractère vraiment catholique semble un peu méconnu par M. Wallon.

Louis n'avait voulu, en s'entourant de légistes, qu'en faire les ministres d'une bonne justice, d'un bon gouvernement, et, par cela même que son alliance avec eux était toute désintéressée, la royauté n'en recueillit d'abord que de bons fruits. Il avait, comme le remarque bien Guizot, non ce génie profond qui voit les conséquences lointaines et qui généralise ses vues, mais une conscience à la fois rigide et tendre, un esprit remarquablement sensé et libre, qui voyait les choses dans leur réalité et appliquait le remède où il en sentait le besoin. Il allait au fait actuel et pressant, respectant le droit partout, mais aussi attaquant le mal chaque fois qu'il l'apercevait derrière le droit. Or, comme la féodalité n'était qu'une transition de la barbarie à un état meilleur, et comme ce système, avantageux en ce qu'il avait mis fin à l'instabilité perpétuelle des peuples barbares durant cinq siècles (du v[e] au x[e]), ne se composait au fond que d'usages abusifs mêlés aux traditions généreuses de la Germanie et surtout aux admirables inspirations de l'Église, Louis, en ne voulant détruire que les abus l'un après l'autre, portait un coup mortel à l'organisation sociale dont ils faisaient partie intégrante. C'est ainsi qu'avec sa souveraine équité, son amour de l'ordre, sa soif de justice et de paix, avec cette ardeur pour le bien général et particulier de ses sujets qui rappelle les sentiments d'un Dieu infiniment bon : « Qui touche au moindre de mes frères, me blesse à la prunelle de l'œil, » il fit plus pour le roi et la France que tous les grands hommes n'auraient pu pratiquement concevoir ou désirer. Pas de prince moins révolutionnaire et, par là même, plus véritablement réformateur.

« Tout ce que ses habiles conseillers lui dictaient, — dit Michelet dans sa première manière d'écrire l'histoire, — il le prononçait pour le bien de la justice. Les subtiles pensées des légistes étaient acceptées, promulguées par la simplicité d'un saint. Les décisions, en passant par une bouche si pure, prenaient l'autorité d'un jugement de Dieu. » N'acceptons ces belles paroles, trop absolues, qu'en ajoutant : saint Louis avait d'ailleurs plus qu'eux le *don de sagesse*. Il avait « le précepteur divin derrière lui » et

sa bénédiction sur la tête, plus encore que les premiers chefs prédestinés des Francs, Clovis et Charlemagne. Semblable à ces évêques qui ont formé la France, et en qui il ne faut pas voir non plus des génies de perspicacité, mais des hommes conduits par l'Esprit-Saint, Louis agissait de même sans plan systématique, sans lointaine prévision des conséquences que sa conduite devait amener, sans ces combinaisons savantes par lesquelles le génie politique sait diriger les événements vers une fin déterminée. Voyez-le sous le chêne de Vincennes dans le récit de Joinville, devenu légendaire. La simplicité de cette scène populaire, rendue avec une charmante naïveté, ne laisse-t-elle pas apercevoir l'influence des légistes sur le roi et par lui sur la France? « Il appelait Mgr Pierre de Fontaines et Mgr Geoffroy de Vilette (un jurisconsulte célèbre et un bailli de Tours, en 1261) et disait: Expédiez-moi cette partie. » Mais autant sa justice est douce et humble pour les pauvres gens, autant elle est haute et ferme vis-à-vis de Charles d'Anjou, le plus orgueilleux et le plus dur de ses frères, surtout à l'égard du fameux sire de Coucy, appuyé cependant par la plupart des barons.

L'auréole de majesté produite par cette justice idéale n'entourait pas le roi seulement, elle se reflétait jusque sur sa cour, où affluaient les causes de toutes sortes. Or, précisément à raison de cette multitude et de la complication des causes, le parlement royal se transforma alors d'une cour de baronnage en une cour de légistes, comme en font foi les premiers registres, les *olim*, qui datent de la Chandeleur 1255. Il advint, en effet, tout naturellement que les hautes justices des seigneurs, parlement du comté de Poitiers, échiquier de Rouen, etc., virent beaucoup de leurs causes aller d'elles-mêmes à la meilleure des justices ou être évoquées, subordonnées en tout cas à la cour du roi par les légistes. Les chevaliers, d'ailleurs, qui n'avaient pas en général une politique plus profonde que le roi et pas plus que lui ne portaient bien loin leurs regards dans l'avenir, prévoyaient-ils les conséquences de cette manière d'agir de leur roi? On peut croire que non, malgré le soin jaloux que les seigneurs mettaient en général à restreindre le plus possible la justice ecclésiastique. La sainteté bien connue de Louis IX les rassurait contre tout empiétement de sa part; ils subissaient l'ascendant de son in-

flexible justice, sans se douter des grands avantages qui allaient en revenir à la royauté.

Finissons sur ce sujet, en faisant encore remarquer que le désintéressement de saint Louis le servit de la même manière et tout aussi bien dans l'importante question des *monnaies féodales*, un des droits régaliens des grands vassaux [1]. Le roi eut soin que la sienne fût excellente ; il exigea, en outre, que les seigneurs eussent un type distinct du sien, « devers croix et devers pile. » Mais comme ceux-ci se figuraient trop souvent que le droit de battre monnaie « impliquait celui de lui donner sa valeur, et, par suite, de l'altérer, » la seule différence inspira le désir de n'avoir plus qu'une monnaie unique, celle du roi. Dès lors, les seigneurs se dégoûtèrent du droit d'en frapper, ou enfin leur monnaie tomba en discrédit dans leur propre territoire, d'autant plus que le roi, comme c'était son droit, avait eu soin d'en limiter le cours à leurs terres. C'est ainsi que peu à peu, et par le seul effet d'une justice strictement observée, la couronne se trouva en possession du droit exclusif de battre monnaie dans tout le royaume.

(La suite prochainement.) C. VERDIÈRE.

[1] Voir dans M. Wallon le beau chapitre intitulé : *Administration générale des finances* (t. II, ch. XVI), et spécialement la dernière section sur les *Monnaies*, empruntée en partie, comme les précédentes, aux infatigables recherches de deux célèbres érudits, MM. Natalis de Wailly et Boutaric.

LES RÉSULTATS

DES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

D'APRÈS LES CONGRÈS ET RÉUNIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

VI

L'HOMME N'A PAS VÉCU PENDANT UNE SOI-DISANT PÉRIODE GLACIAIRE

I. — LE SENS ET LA PORTÉE DE CETTE PROPOSITION

La proposition que nous mettons en tête de cet article, quoiqu'elle soit énoncée sous une forme négative, a cependant une grande portée : elle ne va à rien moins qu'à retrancher de ce que, par convention, on appelle les temps préhistoriques quelque vingt ou trente mille ans. Elle a donc de l'importance ; de plus, comme elle peut sembler n'être pas exempte de témérité, nous ne devons rien négliger pour en déterminer le sens et l'étendue.

Les temps préhistoriques, d'après la signification qu'on donne aujourd'hui à cette expression, comprennent cette longue durée qui se serait écoulée depuis la première apparition de l'homme sur notre globe jusqu'au moment où s'est ouverte l'époque actuelle, l'époque des traditions, ou, pour parler encore plus clairement, l'époque à laquelle se rapportent les premières pages de la Genèse. Ce laps de temps a été subdivisé d'après diverses considérations. Les géologues y placent la formation des terrains quaternaires qu'ils partagent dans le nord de la France en diluvium gris, lehm et diluvium rouge, tandis que dans le bassin du Rhône ils superposent les matériaux dans cet ordre : alluvions anciennes, dépôt erratique ou glaciaire et enfin lehm ou terre à pisé. Les paléontologistes reconnaissent dans la période préhistorique trois âges auxquels ils ont donné les noms de

trois animaux, de l'ours, du mammouth et du renne. Enfin les archéologues pensent arriver à une division plus rationnelle des temps préhistoriques en tenant compte de l'évolution progressive de l'intelligence humaine, et ils cherchent des preuves de cette évolution dans les formes que présentent les débris de l'industrie humaine : ils parviennent ainsi à établir quatre époques préhistoriques : l'époque de la hache de Saint-Acheul, l'époque de la pointe triangulaire du Moustier, l'époque de la lance en feuille de laurier de Solutré, l'époque du travail simultané de l'os et du silex de la Madeleine. D'ailleurs, nous dit-on, le caractère distinctif des temps préhistoriques et des temps historiques est net et précis : pendant les temps préhistoriques l'homme ne sut point polir le silex, et ses instruments en pierre ne sont que taillés : il n'arriva à un degré de perfection assez grand pour être capable de frotter le silex contre le grès, un caillou contre un autre, que quand commencèrent les temps historiques.

Nous l'avons fait voir dans l'article précédent, toutes ces chronologies ont des bases peu solides, et les auteurs qui les proposent n'apportent en leur faveur rien de démonstratif. Nous restons par conséquent dans notre droit, sur le terrain de la vraie science et dans les limites de la vérité, quand nous nous refusons à admettre l'un ou l'autre des systèmes divers qu'on nous propose, ou bien à accepter l'espèce de compromis qu'on a passé entre les différentes théories.

Mais nous voudrions aller plus loin. Nous avons le dessein de montrer qu'on a compris dans la période préhistorique des événements dont l'homme n'a pas été témoin, et ces événements sont les phénomènes glaciaires. Nous ne rétractons rien de ce que nous avons écrit jusqu'à présent : l'époque ou les époques glaciaires ne nous semblent nullement avoir pris place parmi les faits géologiques démontrés. Aujourd'hui cependant nous allons parler comme tout le monde : nous dirons que notre terre a passé une fois et peut-être même plusieurs fois par ces périodes de froid, ces longs hivers, qui ont couvert d'un manteau de glace et de neige la plus grande partie de l'Europe. Mais nous ajoutons aussitôt : l'homme n'habitait pas alors cette terre ravagée par les frimas ; l'homme ne parut que lorsque le climat fut plus doux, lorsque les glaciers se furent retirés dans leurs limites actuelles.

Les temps préhistoriques ont donc seulement commencé après l'époque glaciaire. Nous n'irons pas plus loin aujourd'hui ; nous ne rechercherons pas si les siècles qui se sont écoulés entre la fin de l'époque glaciaire et le commencement des temps historiques, sont nombreux. Nous nous contenterons d'avoir atteint le but indiqué par notre proposition : l'homme n'a pas vécu pendant la période glaciaire.

Mais si la chose est aussi claire que vous l'insinuez, me dira quelqu'un, comment se fait-il que l'homme préglaciaire[1] soit en honneur dans les recueils scientifiques ? Et ces calculs sur l'ancienneté de l'homme, qui reposent sur la répétition des phénomènes glaciaires, comment s'y est-on pris pour les établir ? Je ne me charge pas de résoudre toutes ces difficultés. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que pour démontrer ma thèse, je ne veux employer que les arguments fournis par les sources où j'ai coutume de puiser ; je veux dire les comptes rendus des réunions scientifiques et les ouvrages qui représentent dans le monde la science préhistorique.

II. — LES TRADITIONS NE PEUVENT NOUS DIRE SI L'HOMME A VÉCU OU NON PENDANT UNE PÉRIODE GLACIAIRE

Où donc pourrions-nous trouver des raisons si nous ne les empruntions à la science préhistorique elle-même ? Il s'agit, nous assure-t-on, d'un espace de temps qui est en-dehors de l'histoire. Discuterons-nous d'ailleurs la possibilité du fait de coexistence de l'homme et des grands glaciers ? Cette voie ne nous mènerait à aucune solution.

En science préhistorique c'est ainsi qu'on doit raisonner, et n'attendre rien ni de l'histoire ni d'aucune autre science. Mais il arrive parfois que dans la conduite on ne se conforme pas aux principes, et ce n'est pas sans quelque surprise qu'on voit parfois un préhistorien faire appel aux traditions ; c'est en particulier ce qui est arrivé au sujet des temps glaciaires. Le morceau est assez curieux pour être cité.

[1] Je prie le lecteur de ne point trop se scandaliser de ces néologismes : l'homme glaciaire, l'homme pré-glaciaire. On les trouve dans les ouvrages de science préhistorique, et ils ont l'avantage de remplacer de longues périphrases.

« Quelques récits légendaires, lisons-nous dans le *Précis de Paléontologie humaine*, quelques récits légendaires, dans lesquels il est à peu près impossible de distinguer nettement ce qui est traditionnel de ce qui a été enfanté par l'imagination, furent longtemps les seules preuves que l'on fut autorisé à invoquer en faveur de l'existence de l'homme durant une période ancienne. Les traditions religieuses des Sémites, aussi bien que les légendes des Grecs, les écrits des anciens Mexicains, les fables des insulaires de l'archipel Sandwich, de même que celles des indigènes de Haïti s'accordaient à montrer l'espèce humaine contemporaine des dernières modifications importantes de la surface du globe. Mais ces témoignages étaient généralement si vagues que la science eût été dans l'impossibilité de donner une interprétation satisfaisante des légendes cosmogoniques[1]. »

M. Hamy a très-certainement l'intention d'appuyer ses récits préhistoriques sur les souvenirs traditionnels, car il prend soin de nous avertir, en s'appuyant de l'autorité de M. Nilsson et de J. J. Ampère, que les anthropologistes, qui refusent toute autorité aux traditions au point de vue ethnogénique, se privent d'un moyen d'arriver à la vérité. Car, ajoute-t-il, « le souvenir de choses aussi remarquables que les phénomènes glaciaires et les phénomènes aqueux qui leur ont succédé, a dû se fixer au plus profond de l'esprit des peuples qui en ont été témoins et se perpétuer de siècles en siècles en se défigurant peu à peu. Mais ce souvenir conserve suffisamment de son originalité primitive pour être reconnaissable d'un esprit libre d'idées préconçues[2]. »

Hélas! nous l'avouons ingénument, nous sommes de ceux dont l'esprit n'est pas assez libre d'idées préconçues, pour reconnaître la description d'une sorte de période glaciaire dans ce chant mythologique des Scandinaves auquel nous renvoie M. Hamy. « Au commencement il y n'avait ni ciel, ni terre, ni flots, mais l'abîme béant; au nord de l'abîme était le monde des ténèbres, et au sud le monde du feu. D'une source, jaillissant du monde des ténébres, découlaient douze fleuves qui roulaient un poison vivant. Ces tristes eaux se gelèrent, la vapeur que le

1 *Précis de paléontologie humaine*, par le Dr Hamy, p. 176.
2 *Précis de paléontologie humaine*, p. 179.

poison distillait se condensa en givre, cette glace et ce givre tombèrent dans l'abîme. Les étincelles qui jaillissaient du monde de feu rencontrèrent la glace et la fondirent, et les gouttes qui s'en détachèrent produisirent le géant Ymir. Ce géant dormit et pendant son sommeil, il naquit, de la sueur de sa main gauche, un homme et une femme ; et l'un de ses pieds produisit avec l'autre un fils qui avait six têtes. De lui est sorti la race hideuse et malfaisante des géants de la Gelée[1], etc., etc. »

Dans ce fragment mythologique, il est bien question de ténèbres, d'eau glacée, de neiges fondues. Mais n'est-ce pas aller trop loin que de vouloir reconstruire avec ces quelques éléments l'histoire de la période glaciaire ? D'ailleurs, le chant scandinave, s'il fournissait un argument quelque peu sérieux, pourrait être apporté en faveur de notre thèse. Le poëte, en effet, raconte comment les fils de Bor jetèrent le corps d'Ymir dans l'abîme et en formèrent le monde ; de sa chair, dit-il, ils firent la terre, de son sang la mer, de ses os les montagnes, de ses cheveux les forêts, de son crâne le ciel, et de son cerveau les brumes pesantes. Et plus loin, il ajoute : « Mais l'homme n'existait pas encore. Voici quelle fut son origine : un jour, les fils de Bor rencontrèrent sur leur chemin deux troncs de bois informes (c'était un frêne et un aune) ; Odin leur donna le souffle, un autre l'intelligence, et un autre un beau visage. Et ainsi furent formés l'homme et la femme. »

L'homme et la femme ne virent donc pas ces glaces dont les parcelles fondues constituèrent le corps du géant Ymir. Mais si les premiers êtres de notre espèce ne furent pas les témoins des phénomènes glaciaires, comment ont-ils pu en transmettre le souvenir ?

Peut-être le lecteur trouve-t-il déjà que je me suis arrêté trop longuement sur ces récits mythologiques. Aussi ne parlerai-je pas de ces versets du *Vendidad-sade,* dans lesquels il est question de « la grande couleuvre, » fille d'Ahriman et *mère de l'hiver*, de cet hiver « qui répandit le froid dans l'eau, dans la terre et dans les arbres[2]. » Laissons M. Hamy faire une appli-

[1] J.-J. Ampère. *Littérature, Voyages et poésies.* Spécimens de l'Edda : Formation du monde et de l'homme, p. 313.

[2] Anquetil-Duperron : Vendidad-Sadé *(ZendAvesta);* apud Hamy, p. 178.



cation plus ou moins heureuse de ce texte aux événements de l'époque quaternaire. Mais nous ne voulons point quitter ce sujet sans en déduire une conclusion utile. Nous pensons que la valeur des traditions universelles ne doit pas être négligée : ces souvenirs des anciens temps, qu'on retrouve les mêmes chez tous les peuples, ne peuvent avoir d'autres bases réelles que les faits authentiques qu'ils rappellent. N'est-ce pas en faisant l'application de ce principe que les écrivains catholiques ont vengé nos Livres saints des attaques des impies? Et s'il nous arrive à nous-même, dans la suite de ces études, d'en appeler au témoignage traditionnel, nous nous souviendrons que la science préhistorique ne s'est pas refusé pour elle-même ce moyen de contrôle, mais nous prendrons soin d'apporter des autorités plus sérieuses que les rêveries mythologiques des poëtes scandinaves [1].

[1] Consulter : *La Bible sans la Bible*, par M. l'abbé Gainet, 1866 ; — *Le Déluge mosaïque*, par M. l'abbé Lambert, 1870.

Les partisans de la très-grande ancienneté de l'homme n'ont pas les mêmes opinions sur ce qu'on peut attendre des récits traditionnels relativement à l'époque quaternaire. M. Hamy, quoique partisan décidé de l'évolution progressive de l'humanité, admet cependant que l'homme primitif avait l'intelligence assez développée pour comprendre, et la mémoire assez exercée pour retenir les faits dont il était le contemporain. M. Morlot pense que les traditions humaines ne se rapportent qu'à ces grands cataclysmes qui sont intermédiaires entre l'époque préhistorique ou antédiluvienne et les temps actuels ou historiques ; car, dit-il, pour l'humanité, il en est, paraît-il, comme pour nous, individus. Le souvenir de notre première enfance est entièrement effacé, jusqu'à quelque événement particulier qui nous avait vivement frappé et qui laisse à lui seul une image ineffaçable au milieu du vide environnant. Aussi, à part l'idée d'un déluge, c'est-à-dire d'une catastrophe par l'intervention de l'eau, idée qu'on retrouve chez tous les peuples et dont l'origine paraît par cela même antérieure à la migration de ces peuples, l'enfance de l'humanité, du moins en Europe, s'est passée sans laisser de souvenirs, et l'histoire fait ici complétement défaut ; car l'histoire n'est autre chose que la mémoire de l'humanité (Morlot : *Études géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse)*, apud Le Hon, p. 112.

Si l'on en appelait aux faits physiologiques pour prouver que notre espèce a vécu pendant une période de très-grand froid, on ne pourrait citer que des cas analogues au suivant (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1864, 2e semestre, p. 656, communication de M. Blandet). Il s'agit d'un cas de sommeil léthargique à longue période. Mme X... a dormi quarante jours durant à dix-huit ans. Deux ans après, en 1858, elle a eu un sommeil de cinquante jours consécutifs, pendant lesquels il y eut immobilité, insensibilité, abstinence, et une telle contracture des mâchoires que le médecin dut dévisser une incisive à vis pour introduire quelques cuillerées de lait et de bouillon. En 1862, le phénomène prit des proportions extraordinaires, puisque Mme X... s'endormit le jour de Pâques, se réveilla pour vingt-quatre heures huit jours après, et s'endormit de nouveau jusqu'au printemps suivant, un an après. Ce fait n'est pas le seul. Dans ce sommeil léthargique, la vie animale est nulle ; la vie organique est bonne, mais elle est réduite au minimum. Le fait est curieux, mais l cause que l'on en donne est plus étrange encore. Ce sommeil léthargique ne serait

III. — POURQUOI NOUS NE CONSULTERONS PAS LES MANUELS ÉLÉMENTAIRES DE GÉOLOGIE

Puisque l'histoire ou la tradition ne peuvent pas nous apprendre si l'homme existait à l'époque glaciaire, nous n'avons plus d'autre moyen d'éclaircir ce point qu'en consultant la géologie elle-même. Mais ici posons-nous une question à laquelle nous aurions dû répondre depuis longtemps : Quels livres consulterons-nous ? Pourquoi ne nous contentons-nous pas d'ouvrir les abrégés de géologie ? Il semble, en effet, que si nous devons trouver quelque part l'exposition nette et précise des faits acquis à la science géologique, c'est surtout dans les résumés élémentaires.

A première vue, cette remarque paraît fondée ; cependant, si les hypothèses préhistoriques les plus aventureuses ont obtenu de la vogue en ces derniers temps, elles sont redevables de cette publicité principalement aux abrégés scientifiques. Si nous réfléchissons un peu, nous trouverons qu'il doit en être ainsi. Deux ordres de questions s'offrent à l'écrivain : les unes sont bien élucidées, les autres sont obscures. Il est facile d'exprimer nettement et catégoriquement les premières ; mais que dire des secondes, si ce n'est de faire comme un tout des diverses opinions dont elles ont été l'objet ? D'ailleurs, dans un résumé, on ne discute pas, on expose, et l'hypothèse se distingue à peine des affirmations scientifiques.

Mais ne restons pas dans le vague des généralités : donnons pour exemple ce qu'on écrit tous les jours à propos des événements si complexes et si obscurs de la période quaternaire. « Il semble, nous dit-on, que nous puissions nous représenter l'époque quaternaire comme un moment de grandes perturbations climatériques. Des pluies d'une violence et d'une continuité extraordinaires inondaient les terres fermes de véritables déluges. Elles

qu'un reste, un écho d'un phénomène ancien d'hibernation, un coup d'atavisme enfin, comme disent les physiologistes. Autrefois, dans les durs hivers de l'époque glaciaire, tous les animaux, et l'homme avec eux, étaient hibernants. Les temps sont devenus meilleurs : l'hibernation annuelle et périodique est confinée aujourd'hui dans certaines espèces ; elle finira même par disparaître. Depuis longtemps l'hibernation n'est plus un fait normal chez l'homme : nous ne savons que notre espèce y fut sujette que par ces *coups de retour* qui apparaissent de temps à autre.

recouvraient tout le sol émergé de nappes d'eau qui s'écoulaient vers les lieux bas en suivant les pentes, creusant peu à peu les vallées d'érosions, et charriant en même temps les matériaux diluviens abandonnés sur le pourtour des massifs montagneux. Ces eaux retombaient en neige dans le voisinage des pôles, aussi bien que sur les cimes élevées. Grâce à une alimentation extraordinairement abondante, au moins autant qu'à l'abaissement de température, les glaciers envahissent bientôt les montagnes et forment autour des pôles de vastes bordures qui vont sans cesse en s'élargissant. Pendant les débâcles, les radeaux de glaces flottantes transportent au loin des blocs erratiques, qu'il n'est pas toujours facile de distinguer de ceux qu'ont abandonnés les glaciers. Les torrents coulent à pleins bords, leur lit se creuse de plus en plus. Après un grand nombre d'alternatives de froid, et de chaud, de pluies et de débâcles, les climats finissent par demeurer stationnaires et les temps actuels commencent. Mais les phénomènes dont il a été question ne sont pas les seuls qui aient marqué l'époque quaternaire. Le désordre se trouvait compliqué par de violents mouvements du sol. C'est en effet à cette époque que des montagnes énormes, telles que les Cordilières, prennent leur dernier relief : un pareil exhaussement n'a pu s'effectuer sans amener de grandes perturbations sur d'immenses surfaces. En même temps, beaucoup de plages s'affaissent ou se soulèvent ; la Baltique et la Méditerranée prennent leur assiette définitive ; le canal de la Manche s'ouvre et les îles Britanniques se séparent du continent. Vers la même époque, les terres fermes avaient, à très-peu de chose près, leurs contours et leurs reliefs actuels [1]. »

Si j'ai rapporté cette page tout au long, ce n'est point, je l'assure, dans le dessein de nuire au succès d'un ouvrage généralement bien fait [2]. Mais il m'a paru nécessaire de montrer que ce n'est point

[1] M. Contejean : *Éléments de géologie et de paléontologie.*

[2] Il est une phrase que j'aurais voulu ne point trouver dans les *Éléments de géologie et de paléontologie.* La voici. M. Contejean écrit à la page 704 : « Ce n'est que lentement, à la suite des siècles, que l'humanité s'est peu à peu élevée de la sauvagerie à la barbarie, puis à la civilisation. Il faut donc absolument renoncer au rêve si séduisant d'un *édénisme* (sic) pendant lequel notre espèce, sortie parfaite des mains du Créateur, a joui d'une félicité sans égale. » M. Contejean n'a sans doute point fait attention aux conséquences de cette proposition ; il n'a pas re-

à ces résumés trop courts qu'il faut demander des raisons pour ou contre un système géologique. Quel est en effet leur grand inconvénient ? C'est qu'ils se prêtent à tout ce qu'on veut. Ainsi le récit émouvant que nous venons de lire servira à étayer le sentiment de ceux qui opinent en faveur de la grande antiquité de l'homme. Rien de plus simple ; dira-t-on, la conclusion sort des prémisses, l'humanité est très-ancienne. Voyez plutôt : le représentant de notre espèce a vu se succéder lentement et les pluies diluviennes et les glaciers immenses ; il a mesuré siècle par siècle l'érosion de nos vallées profondes ; il a senti le sol tantôt descendre et tantôt s'élever ; ce ne sont certes point là des phénomènes qui aient pu s'accomplir pendant les quelques milliers de siècles qui mesurent la période historique.

Tout à l'opposé de ce premier système, si l'on cherche dans les sciences géologiques des faits pour appuyer nos traditions bibliques, on sera heureux de découvrir entre ces deux sources de connaissances l'accord le plus parfait et l'on ne verra dans le tableau des phénomènes quaternaires que la description du déluge de Noé. Des eaux courantes, des neiges, des pluies torrentielles, ces agents atmosphériques si violents, ces abîmes de la terre qui s'ouvrent, les eaux d'en bas qui joignent leur action à celle des eaux d'en haut, les montagnes qui surgissent et envoient sur toutes les mers des ondes immenses, que voulez-vous de plus pour le déluge exterminateur ? Que la science fasse une légère concession, qu'elle accorde que tous ces faits se sont

marqué que s'il nous faut « absolument renoncer au rêve si séduisant d'un *édénisme* pendant lequel notre espèce, sortie parfaite des mains du Créateur, a joui d'une félicité sans égale, » il nous faut aussi renoncer au dogme du péché originel et renoncer par là même, non-seulement au catholicisme, mais encore à tout christianisme. Si vous déchirez le premier feuillet de la Genèse, vous lacérez du même coup tout l'Évangile, et Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est plus le Rédempteur des hommes. Si M. Contejean prétend que sa proposition n'est que la conclusion légitime des études géologiques et que nous devons absolument renoncer au rêve de l'*édénisme* « parce que l'homme a assisté aux phénomènes si étonnants qui ont marqué l'époque quaternaire ; parce que l'homme a contemplé les inondations diluviennes, auxquelles son adresse l'a fait échapper ; parce que l'homme a été témoin de la prodigieuse force des glaciers ; parce que l'homme a vu s'élever des chaînes de montagnes ; parce que l'homme a pu observer la première apparition ou la formation d'un grand nombre d'espèces animales ; » si, dis-je, tout cela et ce que l'on voudra bien y ajouter amène à contredire un seul article de notre cathéchisme, c'est que la géologie fait fausse route ; car le oui et le non sur une même question ne peuvent être vrais à la fois.

accomplis, non pas en quarante mille ans, mais en quarante jours, et l'alliance sera conclue entre Moïse et la géologie. Mais prenons-y garde, tous ces beaux projets peuvent vite s'évanouir : les offres que fait la science ne sont pas assez sérieuses.

Il n'est pas jusqu'à la thèse que nous défendons aujourd'hui qui ne puisse tirer avantage de ces narrations trop dramatiques. Où ferons-nous vivre l'homme au milieu de ce soulèvement général de toutes les forces de la nature ? Les collines sont couvertes de neige, les plateaux et les vallées sont dévastés par les eaux ; les agents atmosphériques exercent leurs ravages sur le reste des terres émergées. Et si, malgré ces difficultés multipliées, l'homme cependant a pu conserver quelque temps une misérable existence sur le sol ainsi tourmenté, comment concevoir que le dernier cataclysme n'ait pas fait disparaître tous les vestiges des anciens représentants de notre espèce ?

Mais cherchons des meilleures preuves de notre proposition. Je ne voulais que signaler en passant le grand inconvénient qu'il y aurait à se former une idée de la valeur de la science préhistorique en ne feuilletant que les abrégés de géologie ou les ouvrages de vulgarisation. Comme en toute autre science, il est toujours utile et souvent nécessaire de ne pas accepter les éléments de seconde main, mais de recourir aux sources. Ne jugeons point de la vérité d'une théorie scientifique par le nombre des auteurs qui lui ont accordé leur suffrage, mais voyons par nous-mêmes d'où elle vient et quel est son fondement. Il pourra bien arriver que nous ne trouvions pas un parfait accord entre le maître et les disciples. En voici un exemple.

IV. — AGASSIZ N'A PAS ADMIS L'HOMME PRÉ-GLACIAIRE

Parmi les partisans de l'hypothèse glaciaire, Agassiz tient, à coup sûr, un des meilleurs rangs. Ce fut ce célèbre naturaliste qui se fit le champion de l'idée mise en avant par Charpentier pour expliquer les blocs erratiques. Les *Études sur les glaciers* furent le fruit de longues observations faites dans les Alpes de 1835 à 1840. Agassiz écrivait alors : « L'apparition de ces grandes nappes de glace a dû entraîner à sa suite l'anéantissement de

toute la vie organique à la surface de la terre. Le sol de l'Europe, orné naguère d'une végétation tropicale et habité par des troupes de grands éléphants, d'énormes hippopotames et de gigantesques carnassiers, s'est trouvé enseveli sous un vaste manteau de glace, recouvrant indifféremment les plaines, les lacs, les mers, les plateaux. Au mouvement d'une puissante création succéda le silence de la mort. Les sources tarirent, les fleuves cessèrent de couler et les rayons du soleil en se levant sur cette plage glacée (si toutefois ils arrivaient jusqu'à elle) n'y étaient salués que par les sifflements du vent du nord et par le tonnerre des crevasses qui s'ouvraient à la surface de ce vaste océan de glace. »

On le comprend bien, l'homme eût péri avec tous les animaux s'il avait alors existé. Agassiz parle bien des grands mammifères dont les ossements se retrouvent dans le dépôt erratique, mais il ne dit pas un mot de l'homme. Il se vit attaqué de divers côtés, et la nécessité où il se trouva de défendre son opinion, lui fit entreprendre de nouvelles recherches. Dans les dernières années de sa vie, il publia le livre de l'*Espèce et des Classifications*. L'ouvrage contient un chapitre intitulé : l'*Age primitif de l'homme*, et c'est là qu'il convient de chercher l'opinion du célèbre auteur [1]. Il faut citer, car on croirait vraiment que cette page a été écrite dans la seule intention de défendre notre thèse.

« De tous les phénomènes récents, dit Agassiz, les plus considérables, les plus importants au point de vue de mon travail, sont ceux qui se rapportent à l'époque glaciaire. Depuis qu'il est démontré que d'immenses nappes de glace ont envahi la surface du globe ; depuis que la dissémination de masses pierreuses détachées des montagnes a pu servir à reconnaître les limites de l'extension de ces glaces ; depuis que l'on a commencé à tracer les bornes dans lesquelles furent contenus les glaciers à différents moments de leur retrait, on possède les premiers jalons d'une chronologie moderne, et l'on y placera sans doute un jour quelques-unes des phases de la vie animale aux époques les plus récentes. A mesure qu'on aura précisé l'ordre de succession des phénomènes glaciaires, on pourra, j'en suis convaincu, établir en

[1] *De l'Espèce et des Classifications*. Trad. par Vogelli. 1869.

même temps des points de repère pour l'histoire des derniers changements subis par le règne animal. Mais cette étude est fort délicate. On n'est pas d'accord sur la manière dont s'est produit le grand hiver cosmique. Plusieurs géologues pensent que les glaciers se sont étendus petit à petit et ont envahi peu à peu les régions inférieures à celles où se tenaient primitivement les neiges éternelles : puis que plus tard ils sont rentrés dans leurs limites actuelles. Suivant d'autres, au contraire, et je suis de ceux-là, la terre, par suite de changements cosmiques, s'est couverte de masses énormes de neige sur une étendue dont il est pour le moment impossible de fixer les limites ; après s'être transformées en glace, ces neiges ont persisté sur ces vastes étendues jusqu'à l'époque d'un retrait graduel dont les phases sont marquées par les différentes zônes auxquelles atteignent les blocs erratiques de différente nature. »

En lisant ces lignes, l'esprit du lecteur se reporte sans doute à ce que nous écrivions dans notre article sur les glaciers. Nous disions que les phénomènes glaciaires sont peu connus, et Agassiz le dit aussi ; nous ajoutions : les causes qu'on assigne au grand froid de la période glaciaire n'ont que le caractère de pures hypothèses, et Agassiz n'est pas d'un avis contraire ; il insiste encore dans le même sens sur ces divers points, quand il ajoute : « Il ne faut pas d'ailleurs nous faire illusion sur l'état de nos connaissances relatives aux terrains quaternaires. L'âge relatif de tous ces dépôts est loin d'être déterminé d'une manière aussi rigoureuse que celui des dépôts plus anciens, et tant qu'il y aura du vague à cet égard, la même incertitude régnera dans la chronologie des phases du développement zoologique, postérieur à la formation des terrains tertiaires. Ainsi, j'ai vainement cherché en dépouillant les renseignements publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire primitive du genre humain, à déterminer avec précision si l'homme a existé ou non, antérieurement à l'époque glaciaire, si l'*Elephas primigenius* et le mastodonte des États-Unis sont ou non antérieurs à cette époque. Je suis tenté de croire que ni les uns ni les autres n'ont précédé l'envahissement des glaces, mais je n'oserais l'affirmer. »

Voilà des déclarations qui font du bien : on y reconnaît les allures de la vraie science. Agassiz nous met en garde contre les

inductions trop précipitées. Il le déclare ouvertement : nos connaissances sur les phénomènes sont vagues ; là-dessus la paléontologie n'a rien de plus certain que la géologie. Il a compulsé avec soin les documents qui doivent servir à l'histoire de l'espèce humaine, et pas une de ces pièces ne permet de reporter l'origine de l'homme avant la période glaciaire. Nous l'avouons, Agassiz n'a pas formulé sa proposition sous la forme affirmative : il se contente de dire : « Je n'ai aucune preuve que l'homme soit pré-glaciaire, absolument aucune preuve ; je suis tenté de croire qu'il n'a pas précédé l'envahissement des glaces. » Mais n'est-ce pas assez pour nous autoriser à soutenir que tout ce qu'on a écrit de l'homme glaciaire n'est appuyé sur aucun fait, que c'est une hypothèse, une création imaginaire, tout ce qu'on voudra enfin, excepté une vérité scientifique? Voilà pourquoi, pour la science préhistorique, l'homme pré-glaciaire ou glaciaire n'existe pas. Mais à ce premier témoignage ajoutons-en un autre d'égal poids.

V. — LYELL N'A PAS ADMIS L'HOMME PRÉ-GLACIAIRE

S'il est un nom, une autorité que l'on ait fait valoir en faveur de la grande antiquité de l'homme, c'est bien celle de Lyell. Tous les auteurs qui ont défendu les théories préhistoriques ont puisé à pleines mains dans le livre de l'*Ancienneté de l'homme* que nous devons au célèbre géologue. Chose remarquable cependant, nous n'avons qu'à ouvrir ce même ouvrage et nous y lirons qu'il est encore permis à présent, sans manquer à aucun des égards dus à la science, de rejeter, de nier l'existence de l'homme pendant la période glaciaire. Que dit en effet Lyell? Il convient que dans l'état actuel de nos connaissances, il est *impossible* d'arriver à une conclusion positive sur ce problème : l'Europe était-elle peuplée par la race humaine, par le mammouth et les autres mammifères, maintenant éteints, pendant la phase qui clôt la période glaciaire? Il avoue ensuite que les plus anciennes traces de notre espèce découvertes dans la Grande-Bretagne sont *post-glaciaires* [1].

[1] *Antiquity of man*. Trad. de M. Chaper. 2e édition, p. 250-252-253. — Le R. P. de Valroger (*Revue des questions historiques* du 1er octobre 1874) fait remarquer

Ce n'est point seulement dans le livre de l'*Ancienneté de l'homme* que Lyell a professé ne rien savoir sur l'existence de notre espèce pendant l'époque des grands glaciers ; il fit le même aveu dans une circonstance solennelle, à la réunion de l'*Association Britannique* en 1863, où il prononça un discours sur l'état des connaissances géologiques par rapport au terrain erratique. Voici quelques-unes de ses paroles qui ont trait à notre sujet : « Plus nous étudions, plus nous comprenons les changements géographiques de la période glaciaire, et les migrations d'animaux et de plantes auxquelles elles donnèrent naissance. Nos opinions se sont arrêtées sur la durée et la subdivision du temps, qui, quoiqu'il paraisse long si on le mesure par la succession des événements qu'il a vu s'accomplir, fut bref d'après les règles ordinaires de la classification géologique. La période glaciaire fut, dans le fait, un simple épisode des grandes époques de l'histoire de la terre ; car les habitants de la terre et des mers, après ce grand développement de neige et de glace, furent presque les mêmes. Nous n'avons pas cependant de preuves satisfaisantes que l'homme existait en Europe, ou ailleurs, durant la période de froid extrême ; nos investigations sur ce point sont encore dans l'enfance. On a constaté que l'homme florissait en Europe dans les premiers temps qui suivirent la période glaciaire, etc.[1] »

Nous voilà bien avertis : nous n'avons pas de preuves satisfaisantes que l'homme existât en Europe, ou ailleurs, durant la période glaciaire : à moins que nous ne voulions devancer dans sa marche la science préhistorique et la science géologique, nous ne devons pas accepter, même comme une opinion quelque peu fondée, cette proposition : l'homme a été témoin des phénomènes glaciaires. Quand nous parlons ainsi, nous ne faisons que suivre d'illustres maîtres. Agassiz et Lyell, quoique peu d'accord dans leur manière de comprendre l'origine et les effets du grand hiver cosmique, s'entendent parfaitement pour nous dire qu'on

qu'à l'endroit même où Lyell dit clairement qu'il n'a pas de raison pour admettre l'homme glaciaire, qu'il lui paraît impossible d'arriver à une conclusion positive sur ce point, le titre courant tend à faire croire le contraire, c'est-à-dire que l'auteur est pour l'existence de l'espèce humaine au temps du grand hiver cosmique.

[1] Address, etc. Discours de sir Ch. Lyell à la réunion de l'Association britannique, 1863, p. 19 (Ap. Lambert, *Déluge mosaïque*, p. 191).

ne trouve dans ces événements aucune trace, aucun souvenir de l'homme. A qui faut-il croire en science préhistorique, si Agassiz et Lyell ne font pas autorité quand ils sont de même avis dans cette question si importante de l'ancienneté de l'homme, et quand ils favorisent une thèse qui est contraire à l'allure générale de leurs théories ?

Mais, me dira-t-on, la science depuis dix ou quinze ans, n'a-t-elle pas fait des progrès ? Ces débris, ces vestiges humains que Lyell et Agassiz n'avaient jamais trouvés dans le terrain erratique, un observateur plus heureux n'en a-t-il pas fait la découverte ? Je ne veux point laisser cette difficulté sans réponse. Poursuivons notre étude, ouvrons des livres plus récents, assistons aux réunions de l'Association française à Lyon (1873) et à Lille (1874), écoutons les communications faites aux congrès d'anthropologie préhistorique de Bruxelles (1872) et de Stockholm (1874), et nous resterons convaincus que la science préhistorique relativement à l'homme glaciaire n'a pas fait un pas depuis Agassiz et Lyell.

VI. — UN DÉFENSEUR DE L'HOMME PRÉ-GLACIAIRE

Une thèse n'est pas exposée avec toute l'impartialité convenable, si, à côté des autorités qui lui apportent l'appui de leur témoignage, on ne place pas les raisons de ceux qui la combattent. C'est pourquoi nous allons laisser parler un défenseur de l'homme pré-glaciaire. Si je ne craignais de paraître viser au paradoxe, je dirais cependant avant de commencer que l'histoire de l'homme préglaciaire, bien loin de nuire à notre thèse, ne fera que la mettre davantage dans tout son jour et lui donner une probabilité de plus en plus grande.

L'auteur qui a dû rechercher avec le plus de soin tout ce qui a trait au premier âge de l'homme, c'est sans contredit celui qui s'est donné pour mission de publier le *Précis de Paléontologie humaine*. Aussi est-ce à M. Hamy que nous emprunterons les éléments de l'histoire de l'homme avant et pendant l'époque glaciaire ; souvent même nous lui serons redevables des termes que nous emploierons.

Auparavant apprenons de M. Hamy lui-même qu'elle est la

valeur de ses conclusions. Cette précaution n'est pas inutile ; car nous sommes « de ces hommes prévenus qui au nom des principes d'école ou de doctrines révélées font à l'ancienneté de l'homme l'accueil que l'on sait[1]. » C'est le reproche que nous adresse M. Hamy ; mais l'apparente inconvenance de notre attitude en face de la science préhistorique est de beaucoup atténuée, ce me semble, par les déclarations suivantes que nous lisons dans le *Précis de Paléontologie*. « Toute science en voie d'évolution est sujette à des remaniements incessants, » et c'est bien le cas dans lequel se trouve la science préhistorique. « L'auteur du *Précis*, persuadé avec Sir Ch. Lyell que le progrès vient surtout des efforts répétés des spécialistes préparés à l'insuccès partiel de leurs premieres tentatives, s'est efforcé d'exposer méthodiquement l'état actuel de nos connaissances sur les premiers âges de l'humanité, travail essentiellement provisoire et nécessairement incomplet dont l'étude des âges miocènes forme le premier chapitre[2]. »

Comme si de telles déclarations ne suffisaient pas encore, M. Hamy ajoute plus loin : « Les quelques matériaux que nous possédons sur les premiers âges de l'humanité ont été recueillis avec soin par des observateurs habiles ; mais il est malheureusement impossible d'attribuer aujourd'hui à certains d'entre eux un emploi définitif dans l'édifice de la paléontologie humaine. Un jour viendra, nous l'espérons, où les vides souvent immenses qui séparent les plus anciennes manifestations évolutionnelles connues du groupe humain seront en partie comblées. Jusqu'à cette époque encore lointaine, nous devrons nous contenter, au milieu d'incertitudes de tout genre, de classer provisoirement les faits observés et nous serons réduits en bien des cas à fonder ces classifications sur des bases très-insuffisantes[3]. »

Maintenant nous sommes parfaitement à l'aise. Que l'on soit, ou non, prévenu pour ou contre l'ancienneté de l'homme, on ne peut prendre la théorie de M. Hamy que comme il la donne, c'est-à-dire à titre d'essai, essentiellement provisoire, sujette à

[1] *Précis de paléontologie humaine*, 1870, p. 39.
[2] *Précis*, p. 37.
[3] *Précis*, p. 119.

des remaniements incessants, fondée en bien des points sur des bases très-insuffisantes. Exposons néanmoins cet aperçu sur l'homme primitif[1].

Reportons-nous à l'époque miocène, quand se formait le second étage des terrains tertiaires. La température moyenne de nos contrées était de vingt degrés centigrades, et peut-être davantage. L'Europe, découpée par la mer en un certain nombre de fragments, semble avoir joui d'un climat pareil à celui de certaines îles subtropicales. Le milieu à la fois chaud et humide favorise le développement d'une végétation luxuriante. Les formes les plus élevées des mammifères, ruminants, pachydermes, carnassiers et insectivores, s'étaient comme donné rendez-vous sur les bords de la Loire et au pied des Pyrénées. Citons, entre autres, les mastodontes, les dinothérions, les matrothérions, les dicrocères, les rhinocéros, les amphicyons, les ours, les grands chats, etc. A côté de ces animaux se multipliaient les primates les plus voisins de l'homme, le pliopithèque de Sansan (Gers), le dryopithèque de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Ces anthropomorphes annonçaient l'homme. Sous un climat aussi favorable le genre *homo* eut ses nombreux représentants. C'est d'abord l'homme de Thenay avec son grossier grattoir ; c'est l'homme de Sansan qui n'a laissé pour toutes traces de son passage que des os fracturés du dicrocère élégant : c'est encore l'homme de Billy (Allier), l'homme de Pouancé dont les seuls vestiges sont des incisions sur des os de rhinocéros et d'halithérium.

Mais avec les siècles la scène change : mille circonstances inconnues pour la plupart modifient profondément la flore et la faune. La température moyenne descend à quatorze ou quinze degrés. Les anthropomorphes ont disparu et ont été remplacés par les magots. Les traces de l'homme nous échappent ou peu s'en faut. L'homme miocène s'est-il perpétué ? S'est-il accommodé aux nouvelles conditions d'existence que lui créait un nouveau climat, ou bien a-t-il émigré vers le sud avec les anthropomorphes ? A toutes ces questions nous ne pouvons répondre que par l'aveu d'une complète ignorance[2].

[1] *Précis*, chap. II et suivants.
[2] *Précis*, p. 62.



Enfin l'ère tertiaire va se terminer. La température s'abaissa de plus en plus. L'Europe centrale voit disparaître les espèces subtropicales. Et puis, à mesure que la chaleur diminue, les glaces s'avancent, tuent la riche végétation qui embellissait nos contrées et anéantissent en grande partie la faune européenne. Les mastodontes, et avec eux nombre d'espèces de ruminants, de carnassiers s'éteignent ou émigrent vers le sud. C'est l'époque des premières manifestations glaciaires : l'histoire nous en est peu connue. Les causes, la durée de cette extension glaciaire échappent à nos investigations. Pour donner quelque raison du grand abaissement de température, on a mis en avant certaines lois astronomiques, le déplacement de l'axe terrestre, les mouvements coniques de la terre, la précession des équinoxes, les variations d'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique; on a eu recours à des changements d'intensité dans la radiation solaire, à l'agrandissement des taches dans l'astre du jour, à la translation de notre système solaire à travers des espaces plus froids que ceux qu'il parcourt aujourd'hui. Toutes ces causes sont importantes sans doute; mais on n'est pas encore parvenu à en tirer une application sérieuse à la physique du globe. Que nous faut-il pour expliquer la formation des grands glaciers? Deux choses: le *froid* et l'*humidité*. Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper d'hypothèses qui font intervenir un de ces agents sans tenir compte de l'autre[1].

Quoiqu'il en soit, cette période de frimas eut un terme : la chaleur revint peu à peu, et avec elle apparut dans nos contrées une faune nouvelle. Aux rhinocéros, aux ours, aux cerfs, aux tapirs du terrain pliocène se substituent des rhinocéros, des ours, des cerfs, des tapirs d'espèces inconnues jusqu'à ce jour. Les genres hippopotame, cheval, etc., jouent un rôle important dans la population renouvelée. C'est le règne de l'*elephas meridionalis*, le plus ancien des éléphants connus, et cet animal donne son nom aux alluvions inter-glaciaires et à l'âge humain correspondant, car l'homme aussi a reparu en France: il a laissé pour tout vestige quelques silex grossièrement taillés et quelques incisions sur des os de trogontherium ou d'éléphant. Pour étudier

[1] *Précis*, p. 132.

l'homme interglaciaire, il faut aller à Saint-Prest près de Chartres, ou au val d'Arno en Toscane, ou bien encore au Järawal en Scanie sur les côtes de la Baltique[1].

La période post-pliocène ou quaternaire commence et notre course à la recherche de l'homme fossile est forcément arrêtée. Vers cet horizon géologique, une formation toute spéciale s'interpose aux dépôts ossifères. Généralement dépourvue de débris organiques, cette malencontreuse couche interrompt soudain les investigations du paléontologiste. Très-pauvre également en témoignages de l'action de l'homme, si pauvre même qu'on ne cite qu'une seule hache qui lui appartienne, elle ouvre une vaste lacune dans l'histoire des développements des premières sociétés. Cette formation correspond à la dernière extension glaciaire. Elle comprend les argiles caillouteuses avec blocs qu'on nomme en Angleterre *Boulder-clay* ou *Northern-drift* : elle embrasse aussi le vaste dépôt erratique qui recouvre le nord de la Russie, une partie de la Pologne, de l'Allemagne septentrionale et de la Suisse. Mais les glaciers ne suffisent pas pour expliquer le transport d'une aussi grande quantité de matériaux : il faut avoir recours aux *icebergs* ou glaces flottantes.

Nous ne comprendrions rien à l'ensemble des phénomènes de la dernière extension glaciaire, si nous ne nous faisions pas une idée de l'état physique de l'Europe à cette même époque. Cette contrée était alors en grande partie submergée. Un affaissement considérable avait mis beaucoup de ses points à 300, 400 et même 700 mètres au-dessous du niveau des mers. Il ne restait au-dessus des eaux que les sommets les plus élevés de nos chaînes de montagnes, dont l'ensemble formait une sorte d'Archipel. Pour achever de reconstituer un milieu géographique éminemment favorable à la production des glaciers, n'oublions pas que des submersions semblables avaient permis à la mer de pénétrer en Asie (grand désert de Gobi) et d'envahir l'Afrique (Sahara). Partout il y avait des îles ou de grandes presqu'îles et par là même le climat *insulaire* fut substitué au climat continental[1].

Avec cette distribution géographique des terres et des mers,

[1] *Précis*, chap. IV.

l'altitude agissait presque seule sur la température[1]. Le sommet et les flancs des montages étaient couverts de neige et de glaces, pendant que les vallées jouissaient d'une chaleur élevée. On conçoit alors comment la même contrée pouvait être habitée par des animaux du nord, le renne, le glouton, le lemming, etc., tandis que les riantes plaines subtropicales nourrissaient avec facilité les mammifères des régions chaudes, les lions, les hyènes, etc. L'hippopotame se livrait à ses ébats dans les cours d'eau où venaient boire l'éléphant et le rhinocéros. L'homme fut témoin de ces grands spectacles de la nature, et, s'il n'existait pas dans ces contrées quand se formait le *boulder-clay*, du moins il vit les derniers phénomènes glaciaires. Une tradition plus ou moins affaiblie a pu nous transmettre un vague souvenir des impressions qu'il ressentit alors. Deux catégories de faits semblent surtout l'avoir frappé : des phénomènes glaciaires plus ou moins intenses, des phénomènes aqueux plus ou moins considérables. Nous en retrouvons la mention à la première page de l'histoire de tous les peuples.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de ce roman préhistorique qui a pour titre : *Précis de paléontologie humaine*. Nous ne l'avons consulté que pour savoir quelle place nous devons donner à l'homme dans la série des évènements quaternaires, et voici le résultat de notre étude. A part la mention qu'il fait de l'homme tertiaire, M. Hamy se trouve d'accord avec Agassiz et Lyell : comme eux, il dit que le *Boulder-clay* ou le *Northern-drift*, en d'autres termes l'erratique du nord, ne con-

[1] La grande submersion dont parle M. Hamy fournit bien l'humidité qui favorise l'extension des glaciers. Mais comment trouvera-t-il les alternatives de chaud et de froid indispensables pour transformer l'eau en vapeur et la vapeur en neige et en glace? On cite la Nouvelle-Zélande. Les glaciers, dit-on, y descendent très-bas. Je le veux. Dans la Nouvelle-Zélande, le bord inférieur des glaciers s'abaisse à 1450 mètres, 1070 mètres, 838 mètres d'altitude et même beaucoup au-dessous. Mais qu'on n'oublie pas que les glaciers des Alpes, pendant la période glaciaire, ont poussé leurs moraines jusqu'à Fourvière. D'ailleurs, l'exposé géographique de M. Hamy n'est qu'une belle hypothèse. Il nous est facile aujourd'hui de submerger et d'émerger à volonté la moitié de la terre : nous ne nous inquiétons même pas du contre-coup que recevait l'autre hémisphère. Un peu plus loin, M Hamy, tout occupé à nous faire admirer les rennes sur les limites des glaciers, et les hippopotames, les éléphants, etc., venant se rafraîchir au ruisseau du vallon, oublie de nous indiquer par quelles routes les *icebergs* ont transporté les blocs ou autres matériaux erratiques.

tient pas de vestiges de l'homme[1]. Puisque l'existence d'un être à une époque donnée ne peut être connue que par des débris ou des traces de cet être qui datent de cette même époque, nous sommes par là même autorisé à soutenir que la science ne connaît pas l'homme glaciaire. Mais, objectera-t-on, l'homme n'avait fait que disparaître pour un temps au moment du paroxysme des grands froids : notre espèce était représentée dans la faune de l'âge précédent : l'homme est tertiaire. Faut-il répéter ce que nous avons déjà dit de l'homme tertiaire? L'homme tertiaire est, par rapport à la préhistoire, ce que la mythologie est à l'histoire. Nous sommes donc ramené à notre conclusion : l'existence de l'homme avant ou pendant la période glaciaire n'est pas au rang des vérités scientifiques. S'il est, sur ce sujet, une proposition qui ait en science préhistorique le plus grand degré de probabilité, c'est bien plutôt celle qui nie que notre espèce ait alors habité la terre.

VII. — LE CLIMAT DE L'EUROPE CENTRALE PENDANT L'AGE DU RENNE SCHUSSENRIED

Nous n'avons jusqu'ici parlé que de ces temps durant lesquels le froid exerçait sa plus grande rigueur, de ce qu'on pourrait appeler l'époque glaciaire proprement dite. C'est à cette époque surtout que se rapportent les descriptions des auteurs, quand ils nous représentent les glaces comme un vaste linceul étendu sur le globe. Mais le grand hiver cosmique, après avoir sévi avec cette violence, modéra peu à peu ses inclémences. Dans cette période de réchauffement très-lent, on placera l'âge du mammouth et, à la suite, l'âge du renne; si nous en croyons les défenseurs de l'hypothèse glaciaire, le climat de nos contrées était loin d'avoir la douceur que nous lui connaissons aujourd'hui. Voici comme on nous en parle.

[1] Une seule trouvaille se rapporte à ce terrain. Le fait présenté à la Société d'anthropologie de Paris (16 décembre 1869) par M. Hardy, et relatif à la présence de quelques silex taillés dans un conglomérat du Cantal, qu'il croit d'origine glaciaire, serait tout à fait exceptionnel. La seule pièce que nous ayons vue de cette provenance était une sorte de flèche taillée dans la forme dite *du Moustier* (*Précis*, p. 120, note). En bonne science, ces *quelques silex taillés* suffisent-ils pour établir l'existence de l'homme pendant la période glaciaire? Qui oserait le soutenir?



L'époque du renne, dans l'Europe occidentale, doit être placée peu de temps après la retraite des glaciers, alors que le climat était à peu près semblable à celui de la Laponie. Mais où sont les preuves de cette assertion ? On les déduit de découvertes que MM. Fraas et Valet ont faites à Schussenried, en Wurtemberg, dans le courant de 1866. Avec des instruments en silex, en os, en bois de renne et d'autres preuves incontestables de la présence de l'homme, on a trouvé en abondance dans cet emplacement des bois de renne et des ossements d'une douzaine d'autres vertébrés, tous d'espèces vivantes, mais en partie reléguées actuellement dans les régions boréales, telles que le loup (*Canis lupus*), le renard des neiges (*Canis lagopus*), le glouton (*Gulo borealis*), le cygne (*Cycnus musicus*). Mais les pièces importantes, démonstratives, sont surtout des mousses d'espèces perdues, (*Hypnum diluvii*), très-voisines de l'*Hypnum sarmentosum* qui végète actuellement en Laponie et qui appartient à une flore essentiellement glaciale. Tous ces débris gisaient à la base d'une couche d'argile reposant immédiatement sur le dépôt erratique[1].

Là dessus, voici le raisonnement que l'on fait : Quand l'homme vivait à Schussenried et y fracturait les os pour se nourrir de la moëlle, la température était encore très-basse, puisque les mousses des contrées glaciales pouvaient croître en ces mêmes lieux. Aussi, voyons-nous que les animaux dont il faisait sa nourriture appartiennent à une faune boréale. En conséquence les paléontologistes se sont habitués à considérer l'existence du renne en un endroit comme l'indice d'un climat rigoureux. Et ils ajoutent : la preuve d'un froid encore considérable à l'époque du renne dans les latitudes tempérées, ressort de ce fait de haute importance, que le plus grand nombre d'animaux qui accompagnaient alors le renne ne vivent plus aujourd'hui que vers la zône glaciale ou sur les sommets neigeux des Pyrénées et des Alpes. Ils confirment leur raisonnement en faisant observer que, si la température n'avait pas été extrêmement basse, les amas d'ossements et de débris d'animaux que les troglodytes de l'âge du

[1] M. Pozzi : *La terre et le récit biblique*, p. 232. — *Précis de paléontologie*, p. 295. — Les mousses qui poussaient à Schussenried sont les suivantes : *Hypnum sarmentosum ; Hypnum fluitans ; Hypnum aduncum*, var. *Groenlandicum*.

renne entassaient dans leurs cavernes auraient été des foyers de miasmes mortels.

Telles sont les raisons que l'on apporte pour nous persuader qu'au temps où le renne apparaissait en France jusqu'aux Pyrénées, l'Europe n'était qu'une immense Laponie.

Si l'ancienneté de l'espèce humaine était en dehors de ces théories, nous ne nous arrêterions pas à les examiner. Mais ce froid intense qu'on fait régner si longtemps sur le globe sert à allonger d'autant les siècles durant lesquels a vécu notre espèce. Aussi, nous demander si la persistance du froid pendant l'âge du renne est un fait scientifiquement démontré, ne sera que le complément de la question que nous nous sommes posée en commençant cet article. Nous ne nions point qu'on ait trouvé à Schussenried une mousse, l'*Hypnum diluvii*, analogue à une mousse glaciale, l'*Hypnum sarmentosum*. Nous accordons qu'autrefois le renne a été mangé par l'homme sur les bords de la Somme, de la Seine, de la Loire, du Rhône, jusqu'au pied des Pyrénées. Mais ressort-il évidemment de là, que cet homme, chasseur du renne en ces contrées, souffrait les rigueurs d'un climat de Laponie ? Nous ne le pensons pas, et nous allons donner les motifs qui autorisent nos doutes. Cependant pour ne point faire porter toute une discussion sur une mousse ou la présence d'un animal, prenons la chose par un autre côté ; visitons une station bien connue de l'âge du renne, et voyons si l'on peut comparer à la vie de Lapons l'existence qu'on y menait.

VIII. — SOLUTRÉ : LES HABITANTS DE SOLUTRÉ VIVAIENT-ILS COMME LES LAPONS [1] ?

Nous allons prononcer un nom bien connu dans les annales préhistoriques : Solutré, Solutré ! « cette terre de Solutré, s'écriait avec enthousiasme M. C. Vogt, qui a eu la gloire de nous révéler un spécimen de l'espèce humaine existant des milliers d'années avant un certain juif nommé Adam. » Aujourd'hui, nous ne parlerons pas en particulier de ces restes humains

[1] *Association française pour l'avancement des sciences.* — Session tenue à Lyon, 1873. — Excursion à Solutré. — Communications diverses. — Discussion, p. 629 et suivantes.



qui provoquèrent cette boutade antéhistorique : notre attention doit surtout se porter sur la faune. Jetons un coup d'œil rapide sur la station du *Crot-du-Charnier* ; ainsi se nomme le point où vivait l'homme de Solutré à l'âge du renne.

Le Crot-du-Charnier est situé dans la vallée de la Saône au pied d'un abrupt formé par la dislocation des collines jurassiques qui s'étendent du nord au sud et viennent se rattacher au Mont-d'Or lyonnais. Les richesses archéologiques et paléontologiques sont enfouies dans un éboulis détritique formé par la désagrégation de la haute falaise bajocienne qui domine. Cet éboulis repose sur les marnes du lias. Les grandes pluies ont déterminé des glissements assez fréquents dont on reconnaît facilement les effets. L'homme de Solutré n'avait pas établi sa demeure dans une caverne. La station du Crot-du-Charnier est à ciel ouvert : sa cote d'altitude est d'environ 420 mètres.

On trouve au Crot-du-Charnier trois choses remarquables : les foyers, les amas prodigieux d'ossements de chevaux, les sépultures.

Les foyers sont des places ovales ou circulaires, plus ou moins recouvertes de terre, où l'on trouve des os brisés et fragmentés, des cendres, des éclats de silex et des objets de toute sorte en pierre et en os. Peut-être formaient-ils le fond des huttes ; car on découvre vers le milieu de grandes dalles brutes, qui auraient servi d'âtres.

Dans les foyers nous retrouvons toute la faune de cette époque : le cheval, le renne, le *Bos primigenius*, le *Cervus Canadensis*, l'*Ursus arctos*, l'*Ursus spelæus*, le *Canis vulpes* et le *Canis lupus*, le *Felis spelæa*, le *Felis lynx*, la *Hyæna spelæa*, l'antilope saïga, plusieurs mustélidés, le blaireau d'Europe, le *Lepus timidus*, l'*Actomys primigenius*. Quelques échassiers et rapaces représentent la classe des oiseaux.

En dehors des foyers sont accumulées d'immenses quantités d'ossements brisés qui proviennent presque exclusivement du cheval : ces amas de débris osseux forment comme des murailles qui se croisent en tous sens et établissent une sorte de retranchement autour des foyers. D'après les calculs qui ont une base sérieuse, la partie maintenant explorée aurait fourni les restes d'au moins quarante mille chevaux, et M. Toussaint dit que le

nombre total de ces animaux n'est pas au-dessous de cent mille. D'où proviennent ces entassements formidables? Avons-nous sous les yeux des débris de cuisine? Au milieu des ossements de chevaux se trouvent en petite quantité des restes d'autres animaux, des couteaux et des débris de silex. On rejetait le cheval hors des huttes pour éviter l'encombrement. Quant au renne, on en brisait les os pour en extraire la moëlle, et les éclats servaient à alimenter la flamme du foyer.

Les sépultures du Crot-du-Charnier sont de plusieurs époques. L'époque burgonde ou mérovingienne serait même représentée par un squelette de jeune fille portant au doigt un anneau de bronze marqué d'une croix et de deux lettres, et au cou un collier de verroterie. L'ère gallo-romaine serait aussi indiquée par des tuiles à rebords. L'âge du bronze, l'âge de la pierre polie ont laissé des traces. Un grand nombre de sépultures restent indéterminées. Mais il existe une dernière catégorie de sépultures qui se distinguent par des caractères spéciaux. D'abord elles ne sont pas orientées. Ensuite elles reposent toujours sur les foyers de l'âge du renne. Dans les grands et larges foyers sont les corps de vieillards et de jeunes hommes; dans les petits foyers, les squelettes de femmes et d'enfants. Parfois, le foyer funéraire est réduit à une simple couche de cendres, d'ossements et de silex qui entoure le corps.

Telle est dans ses traits saillants la station de Solutré. Mais, que de points éveillent notre curiosité? Que de questions nous voudrions poser? Les honorables membres de la section d'anthropologie de l'Association française ont soumis à une longue discussion tous les éléments fournis par l'exploration du Crot-du-Charnier. Ils ont parlé du gisement, des chevaux, des silex, de la race humaine. Quoique cet examen n'ait pas abouti à des conclusions bien nettes, à une entente parfaite sur la signification géologique ou paléontologique des trouvailles, nous pourrions tirer un grand profit des idées qui ont été émises au sein de l'aréopage scientifique; car elles confirment ce que nous avons avancé sur la valeur des bases de la chronologie préhistorique.

Ainsi, on nous ferait remarquer, au Crot-du-Charnier, des silex de presque toutes les formes ou de toutes les époques. C'est le type *moustiérien* qui accompagne une hache dérivée du type

acheuléen : c'est aussi le type *solutréen* avec ses passages insensibles à la forme caractéristique de la pierre polie. On conçoit que l'importance relative de tel ou tel type doit jouer le plus beau rôle, mais un rôle *relatif* cependant, et qui n'est pas affranchi de toutes autres considérations ; car, pour un observateur, Solutré disparaît au milieu des stations de l'âge de la pierre taillée ; un autre place le Crot-du-Charnier comme transition entre la pierre taillée et la pierre polie ; un troisième reste indécis.

Quant aux chevaux, nous n'apprendrions pas s'ils étaient réduits en domesticité ou s'ils vivaient à l'état sauvage ; s'ils étaient de la même race que nos chevaux actuels, ou s'ils se rapprochaient de l'*Hipparion*. Mais à propos du nombre immense de ces animaux, M. E. Cartailhac nous soumettrait cette réflexion : « Je suis persuadé que la proportion des animaux contenus dans les stations préhistoriques ne donne pas toujours une idée exacte de l'abondance relative des espèces vivant autour de l'homme. Celui-ci évitait les carnassiers et s'emparait des animaux d'une facile capture. Le cheval, le renne entraient tous deux dans cette dernière condition, et la proportion de leurs débris dans les foyers et rejets de cuisine doit montrer lequel des deux prédominait dans la contrée. Bruniquel et d'autres stations de l'époque de la Madelaine ont donné *à leur base* du cheval presque exclusivement. » Après cela, qu'on aille établir l'âge de l'ours, l'âge du mammouth, l'âge du renne sur la quantité relative de leurs ossements !

Mais il faut revenir à la question spéciale que nous voulons résoudre. L'homme de Solutré subissait-il les rigueurs d'un climat analogue à celui de la Laponie ? Quand les membres de l'Association française se rendirent à Solutré au mois d'août 1873, on leur avait dit qu'ils verraient au Crot-du-Charnier la place où les premiers habitants de la vallée de la Saône établirent leurs huttes en face et au pied des anciens glaciers. « Ces hommes avaient les usages et les mœurs des peuplades sauvages des régions polaires ; autour d'eux s'étaient développées des séries d'animaux adaptés à ce climat froid et rigoureux ; des mammouths, des ours, des rennes, des marmottes, des renards, des chevaux, des bœufs, des antilopes saïga [1]. »

[1] *Association française pour l'avancement des sciences.* — Session de Lyon,



Que le froid ait été grand à Solutré pendant l'époque du renne, nous ne pourrons plus en douter, si nous admettons l'énorme extension que l'on donne aux glaciers de cette époque. Les mers de glace qui descendaient des flancs des Alpes avaient poussé leur front jusqu'à Lyon. Elles ont laissé leurs moraines dans le Bugey, le Dauphiné, sur le plateau des Dombes, sur les collines de Fourvière, de la Croix-Rousse et de Sathonay [1].

1873. M. Falsan : Sur une carte du terrain erratique et des anciens glaciers de la partie moyenne du bassin du Rhône, p. 386 et suivantes.

Nous lisons encore : « Nous le savons maintenant, les fouilles de Solutré ne nous permettent plus d'en douter, l'homme a vécu au pied de ces masses immenses de glace, leur disputant le sol pas à pas pour conquérir son domaine et pour nourrir ses troupeaux de rennes et de chevaux. — Les découvertes de l'archéologie préhistorique (à Solutré) viennent vous prêter leur appui, lorsque nous soutenons que les glaciers des Alpes se sont étendus près de nous (jusqu'à Lyon et dans la vallée de la Saône), et que notre pays, si fertile aujourd'hui, avait à cette époque un aspect hyperboréeen. » — N'oublions pas la conséquence : « L'étude de ces grands phénomènes amène invinciblement nos esprits à s'occuper des questions d'âge; mais en présence des difficultés qui se multiplient alors et deviennent presque insolubles, nous ne pouvons qu'essayer d'établir une chronologie relative sans qu'il nous soit permis de retrouver des périodes absolues dans la succession des temps. Un seul fait paraît évident (?), c'est la longueur immense de cette série de siècles qui nous séparent de l'apparition des glaciers dans nos belles vallées. » (P. 401). — Si une chose paraît évidente, c'est bien qu'il n'y a rien d'évident dans toutes ces théories.

[1] Le terrain glaciaire à Lyon. Les preuves qu'on en donne. Le *Journal de Lyon* et *la Science pour tous* racontaient en 1872 la découverte faite sur le versant sud de la Croix-Rousse, rue Tholozan, d'une série d'animaux fossiles appartenant aux espèces bœuf, cheval, mammouth. « C'est dans le limon jaune connu sous le nom de lehm, ou terre a pisé, à 3 mètres de profondeur, que se sont rencontrés ces débris d'une faune si différente de celle qui vit actuellement. Le lehm, improprement appelé *diluvium*, ainsi que les alluvions anciennes, recouvrent nos collines lyonnaises, le plateau bressan et de grands espaces en Dauphiné. Comme localités types de ces dépôts, il faut citer la Croix-Rousse, Roche-Cardon et Choulans. On y trouve des ossements de mammouth, et, on l'a dit depuis longtemps, Lyon semble avoir été un vaste cimetière d'éléphants. Ce dépôt doit être considéré comme une alluvion d'un grand fleuve alimenté par un vaste glacier qui s'étendait jusqu'à Lyon à l'époque dite quaternaire. Les eaux de ce fleuve tenaient en suspension une grande quantité de limon et de sable fin qui venaient se déposer sur les points recouverts par cette nappe d'eau, en même temps que les boues glaciaires et les blocs erratiques sur les points encore occupés par le glacier. A Lyon même, sur les collines de Fourvière, et surtout sur les versants sud et est de la Croix-Rousse, les blocs erratiques et la boue glaciaire se rencontrent fréquemment. Dans le haut de l'ancien Jardin des Plantes, notamment rue des Tables-Claudiennes, cinq beaux blocs erratiques ont été extraits dans les déblais opérés pour les fondations d'une maison. L'administration municipale a bien voulu conserver ces pierres dont l'importance est connue de trop peu de monde. »

L'année suivante, 1873, la réunion à Lyon de l'Association française pour l'avancement des sciences permit aux Lyonnais d'apprendre comment on reconnaît le terrain glaciaire. Le dimanche 24 août fut employé à l'exploration des terrains erratiques de la partie méridionale du plateau bressan, dans les environs du fort de

Pendant que ces phénomènes se passaient dans les Alpes et dans les régions qui en dépendent directement, les mêmes conditions atmosphériques avaient produit des effets semblables dans les vallées du Jura, du Lyonnais et du Beaujolais. Les neiges accumulées sur les hauteurs de ces pays montagneux se transformèrent en nevés, puis en glaciers. Ainsi, de tous côtés, les hommes de Solutré étaient assaillis par le froid.

Ce n'est pas encore tout : l'état de la vallée de la Saône devait rendre cette station plus inhabitable; car ces immenses glaciers eurent pour effet de transformer tout le bassin en un vaste lac glacé qui s'étendait jusqu'à Dijon. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le relief du pays [1]. La hauteur de Fourvière au-

Montessuy. Voici le récit de cette exploration. Le train s'arrête au Vernay, la docte foule se disperse; les marteaux fouillent le sol pour en faire jaillir la *pierre rayée*, objet et but de cette excursion. Le terrain sur lequel nous nous trouvons est une boue glaciaire apportée au Vernay par les révolutions de notre globe. Elle est composée d'un mortier sablonneux dans lequel se trouvent en quantité considérable les fameuses *pierres rayées*. C'est sur le caillou sombre d'une couleur bleuâtre qu'on reconnaît mieux ces signes éloquents. Louons ici la haute prudence des honorables membres qui se sont pourvus d'instruments d'optique. Sans leur aide, en vérité, il ne serait guère commode de lire sur ces galets l'histoire des temps qui nous ont précédés. On risquerait des erreurs de quelques milliards d'années. Tout porte en un cachet ineffaçable son brevet d'origine : ceux-ci viennent des Pyrénées, ceux-là des Alpes, tels autres..., on ne sait d'où, je crois, car si je m'en rapporte aux dissentiments de la savante réunion, leur origine n'est rien moins que prouvée. Veut-on connaître la manière de voyager de ces blocs nomades (les savants disent erratiques)? Je m'approche d'un des oracles de la géologie qui leur assigne une vitesse moyenne de *un* décimètre par siècle! Quel sage lenteur ! « Je dis peut-être trop, » ajoute le spirituel et sympathique vieillard. Mentionnons ici la distinction fort importante établie par M. le professeur Martins entre les *blocs striés* et les *blocs rayés*. Mais je m'arrête, etc. Le narrateur, M. L. Jullien, badine un peu. Mais pouvait-on s'empêcher de sourire quand on se voyait une petite loupe à la main pour chercher les traces des énormes glaciers d'autrefois?

1 Voici les altitudes ou hauteurs au-dessus du niveau des mers de quelques points de la vallée de la Saône; ils indiqueront quelle était l'étendue du grand lac formé en amont de Lyon quand les glaces flottantes venaient échouer sur la colline de Fourvière :

Fourvière,	altitude.	295^{m},00	Dijon,	altitude	245^{m},00
Villefranche,	—	182, 50	Lons-le-Saulnier,	—	257, 70
Mâcon,	—	184, 00	Lure	—	294, 00
Châlon-s.-Saône,	—	174, 40	Besançon,	— . .	251 et 367^{m}0
Vesoul,	—	234, 00	Autun	—	379, 00

Dans la Dombes, les moraines terminales se maintiennent à une hauteur moyenne de 270 mètres.

En aval de Lyon, on signale le terrain de transport formé de galets aux altitudes suivantes :

Au sommet du Crussol, près Valence.	386^{m}
Sur le plateau qui domine Chateau-Bourg (Ardèche)	390
Sur les flancs du Mont-d'Or Lyonnais	300 à 400^{m}

dessus du niveau des mers est de 295 mètres, et celle de Dijon n'est que de 245 mètres. Peut-être alors le défilé de *Pierre-Scize* n'était-il pas encore ouvert, et quand même il eût existé, si le front du glacier arrivait jusqu'au haut de Fourvière, le froid intense déterminait l'obstrusion du canal. Rappelons aussi que, dans la Dombes, les glaciers s'abaissaient jusqu'à l'altitude moyenne de 270 mètres. Comment se figurer maintenant ces riantes vallées situées en dessous des glaciers qui nourrissaient à mi-côte des troupeaux de rennes, tandis que, dans le fond, elles fournissaient à l'hippopotame ses bains des tropiques ? Où placerons-nous les pâturages que parcouraient les quarante mille ou cent mille chevaux de Solutré ? Ce noble animal ne se contente pas de l'*Hypnum sarmentosum* et de l'*Hypnum groenlandicum*. Quand on nous dit que le bassin de la Saône était, à l'époque du renne, une vraie Laponie, je me demande si l'on se représente bien ce qu'est la Laponie actuelle [1].

[1] Une page de la vie des Lapons : « Les Lapons forment un peuple qui vit sans agriculture, sans semer ni planter, sans filer ni faire de la toile, sans cuire de pain et sans brasser de la bière, sans avoir ni maisons ni métairies ; ils sont encore bornés à la plus ancienne et la plus innocente ressource des hommes, qui est le bétail. Mais comme ils habitent un pays où règne, pour ainsi dire, un hiver continuel, et où il leur serait impossible d'amasser assez de foin et d'autre fourrage pour entretenir autant de bestiaux qu'il leur en faudrait pour subsister toute l'année, la Providence leur a donné des animaux qui n'exigent presque aucun soin. Ce sont les *rennes* qui, de tous les animaux domestiques, sont les moins à charge et en même temps les plus utiles. Les rennes se nourrissent et se soignent eux-mêmes ; car en été ils broutent de la mousse, des feuilles et de l'herbe qu'ils trouvent dans les montagnes, et, en hiver, une espèce de mousse qui croît en Laponie, et qu'ils déterrent sous la neige avec les pieds sans jamais se tromper sur l'endroit où il faut fouiller pour la trouver. Le renne domestique fait toute la fortune du Lapon ; en le perdant, il perd tout. Tant qu'il en possède, il méprise le poisson, tout autre espèce de nourriture et le travail même. Un Lapon seul en a souvent plus de mille, qu'il connaît tous et qu'il divise en plusieurs classes, et à chacun desquels il donne un nom particulier. Ils ont chacun quelque marque à l'oreille pour que le propriétaire puisse les distinguer. La nourriture du bétail étant la principale ressource des Lapons, ils sont obligés de changer souvent de demeure pendant le cours d'une année. Ils se tiennent en hiver dans les forêts et en été dans leurs montagnes, où ils ont leurs terres, pour descendre de nouveau en automne vers les forêts, parce qu'autrement ils périraient faute de bois, et leurs rennes, faute de mousse. Cette vie errante oblige les Lapons de se contenter de tentes qu'ils construisent de la manière suivante. Ils élèvent plusieurs perches sur un espace circulaire, et les joignent par en haut de manière qu'elles forment une pyramide tronquée. Ces perches sont recouvertes d'une grosse toile ou avec des branches de pin. L'âtre du feu, qui est placé au centre de la tente, est entouré d'un tas de pierres, afin que le feu ne puisse pas trop s'étendre. » (Büsching : *Géographie universelle*, t. Ier.)

Mais, je l'accorde, ce n'est qu'une comparaison; il ne faut pas prendre les termes au pied de la lettre; déjà la température s'était adoucie, et, même à l'altitude de 420 mètres, le froid était tolérable. Nous pouvons passer par dessus toutes ces difficultés. Il y a un point plus sérieux qui n'a pas échappé à M. Arcelin. Cet observateur disait à la réunion de Lyon que les grandes actions diluviennes n'entrent pour rien dans la formation du terrain détritique de Solutré, et « ces éboulis, ajoutait-il, sont certainement postérieurs au maximum d'intensité de la période quaternaire dans la vallée de la Saône. » Il me semble qu'on doit aller plus loin et dire que la station de Solutré, une station de l'âge du renne, est postérieure aux grandes catastrophes qui ont mis fin aux temps quaternaires, ou bien il faut avouer qu'il n'y a, dans la science préhistorique, aucun synchronisme entre les divers dépôts de transport des différents pays.

Je m'explique. Les éboulis du Crot-du-Charnier sont placés sur un plan fortement incliné formé par les marnes du lias. Il en résulte que des pluies intenses et prolongées doivent déterminer un glissement facile; il est même constaté que des phénomènes de ce genre se sont produits. Mais comment ces éboulis auraient-ils résisté à un grand cataclysme, par exemple aux pluies torrentielles et aux inondations immenses qui ont formé le diluvium rouge [1] ? Nous serions donc forcés d'admettre que ces grands phénomènes pluviaires et diluviens, qui ont laissé leurs traces à de si grandes hauteurs dans le bassin de la Seine [2] et

[1] Au congrès de Bruxelles 1872 (25 août soir), M. Hébert résumait nos connaissances sur les terrains quaternaires du nord de la France. Tous les faits observés se rapportent à deux classes :

D'abord, grands phénomènes généraux de l'époque quaternaire. Ils ont cessé quand? comment ? on en sait rien; mais il est certain qu'ils ont été remplacés par ceux de la seconde classe, qui sont les phénomènes restreints et lents de la période actuelle.

Pendant la période quaternaire on peut reconnaître :

1° Un premier phénomène qui a roulé des cailloux comme le font nos rivières, et a rempli le fond des cavernes; — 2° Au-dessus, partout et toujours, un second dépôt constitué par un véritable limon; — 3° Un troisième terme est un dépôt argileux à cailloux anguleux. Quand il repose sur les précédents, la surface de démarcation est constamment ravinée. Donc, à cette époque, tout le nord de l'Europe était sillonné par des cours d'eau dont le niveau était bien supérieur au niveau de nos rivières.

Entre les deux premiers dépôts et le troisième, il y a une lacune profonde. En Belgique, on trouve le renne dans l'argile à cailloux anguleux, et en France on ne trouve rien.

[2] M. Belgrand va nous donner une idée des phénomènes diluviens qui auraient dû

le bassin de la Loire, n'auraient pas exercé leur action dans le bassin du Rhône et la vallée de la Saône? Mais si l'on ne peut nous imposer cette opinion bien difficile à soutenir, il reste acquis que la station de Solutré est postérieure à toutes ces catastrophes, à la formation du lehm et du diluvium rouge : nous arrivons à la limite des terrains quaternaires ; encore un léger déplacement, et le Crot-du-Charnier passera de la période préhistorique dans la période historique ou traditionnelle.

Mais n'allons pas plus loin pour le moment. Nous ne voulons parler aujourd'hui que de cette période de froid intense si funeste à tant d'animaux et peut-être à l'homme lui-même. Malgré tout le bruit qu'on a fait à propos de la théorie glaciaire, il est encore possible de trouver des naturalistes qui ne font pas vivre l'homme, du moins l'homme de l'âge du mammouth et de l'âge du renne, dans d'aussi tristes conditions. Même, si nous en croyons l'auteur de l'*Homme pendant les âges de la pierre en Belgique*, nous serions heureux qu'un tel climat ne se fût pas modifié.

IX. — LE PRINTEMPS PERPÉTUEL EN BELGIQUE PENDANT LES AGES DU MAMMOUTH ET DU RENNE [1]

Le climat de la Belgique, dit M. Dupont, est caractérisé aujourd'hui par une température moyenne de seize degrés, dont

laisser des traces à Solutré. « C'est dans le bassin de la Seine que commencent ces plateaux qui constituent la plus grande partie des provinces du Nord, l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, l'Artois et la Flandre, et qui s'étendent jusqu'en Belgique. Ces plateaux, dépourvus d'ondulations, souvent même de pente, sont recouverts d'un épais dépôt de limon qui s'est fait dans les eaux courantes ; car il se compose toujours de deux couches : l'une à la base très-grossière ; l'autre à la surface, formée de matières très-fines et presque impalpables, et il n'existe que sur les parties du sol dépourvues d'ondulations. Le torrent boueux a passé, pour ainsi dire sans y rien laisser, sur les pentes accidentées de la chaîne de la Côte-d'Or, sur les ondulations des plaines de la Champagne et sur la déclivité rapide des coteaux qui bordent les vallées. »

Le dépôt s'est formé sur les terrains suivants : — Les plateaux kellowiens de la Basse-Bourgogne, — les plateaux crayeux du Beauvoisis, etc., — les plateaux éocènes du Laonnais, du Soissonnais, etc., — le plateau du calcaire de Beaume, — les parties plates du lias de l'Auxois et du Bazois, — les argiles à meulières de la Brie et de Montmorency, — les argiles du Gâtinais, — les argiles tertiaires du pays d'Ouche.

Il recouvre une superficie de plus de 40000 kilomètres carrés. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 19 *mai* 1873.)

[1] *L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse*, par M. E. Dupont. 2e édition, 1872, p. 40 et suivantes.

les écarts peuvent atteindre plus de cinquante degrés. La chaleur de l'été atteint parfois trente degrés, et en hiver le thermomètre marque douze, et même vingt degrés de froid.

Pendant les temps quaternaires, les choses ne se passaient pas ainsi. Sans doute, la température moyenne était aussi basse que la nôtre, ou, pour employer des termes plus scientifiques, la ligne isotherme de la Belgique à l'époque quaternaire était à peu près de même ordre que celle dont cette contrée jouit aujourd'hui. Mais, la température ne subissait de grands écarts, ni en été, ni en hiver : les chaleurs n'étaient jamais excessives et les froids étaient modérés : c'était comme un printemps prolongé pendant toute l'année.

Est-ce là seulement une pure conception de l'esprit, ou cette opinion repose-t-elle sur des bases suffisantes ? Exposons l'argument que fait valoir M. Dupont.

Dès le commencement de l'époque quaternaire, les forêts de la Belgique réunissaient une population qui eût pu faire envie aux régions actuellement les plus privilégiées. Cet ensemble d'animaux résumait à la fois la faune de notre zone tempérée septentrionale, de notre zone boréale, et comprenait d'autres espèces encore dont les hautes montagnes européennes, la Tartarie et l'Amérique du Nord sont aujourd'hui les seules patries. Ce que nous ne pouvons voir maintenant qu'en allant de l'équateur au pôle, ou bien en torturant la nature dans nos jardins zoologiques, l'homme primitif des bords de la Meuse le voyait journellement autour de lui. L'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, l'hyène, le lion, hôtes par excellence des tropiques, vivaient à côté du renne, du glouton, du renard bleu, du chamois, de la marmotte, que les pôles ou les neiges perpétuelles des hautes montagnes connaissent seuls de nos jours.

Dans la nature actuelle, l'éléphant et le renne sont une véritable antithèse. D'un autre côté, que la Belgique au XIX[e] siècle soit contraire à l'organisme de ces animaux, le fait est clair en présence des expériences que nous voyons dans nos jardins zoologiques, où ils meurent rapidement malgré les soins dont ils sont entourés. On a aussi tenté récemment d'introduire le renne dans les Alpes, où il vivait à l'époque quaternaire, et la tentative a été infructueuse.

N'oublions pas cependant une observation et répondons à la difficulté à laquelle elle pourrait donner lieu. Presque toutes les espèces tropicales qui vivaient en Belgique dans les temps quaternaires diffèrent des espèces analogues qui se développent de nos jours sous la zone torride. Les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames de notre temps ne descendent pas des hippopotames, des rhinocéros, des éléphants de l'époque préhistorique. Sommes-nous certains que ces derniers n'étaient pas organisés pour vivre sous des climats rigoureux? De fait, deux de ces animaux, le mammouth ou *Elephas primigenius* et le *Rhinoceros tichorhinus* ont été conservés en chair et en os dans les glaces de la Sibérie avec l'épaisse fourrure qui les protégeait contre les frimas. Mais, à part ces animaux dont les restes, d'ailleurs, ne se trouvent que du pôle aux Pyrénées, on ne peut aller jusqu'à prétendre que les représentants du groupe tropical puissent dénoter par leur présence un climat presque polaire. L'existence en Belgique de l'hippopotame, du lion, de l'hyène, qui, de l'avis de plusieurs ostéologistes serait l'hyène australe *(Hyœna crocuta)*, exclut des hivers aussi rudes que ceux qui se font maintenant sentir : l'organisme de ces animaux est absolument opposé à des froids intenses et prolongés.

Nous pouvons faire des considérations analogues à propos du groupe polaire. Le renne, le chamois et les autres espèces émigrées sur les montagnes neigeuses ou dans les latitudes boréales sont les mêmes espèces que celles de notre faune quaternaire. Ces animaux ne supportent que des températures peu élevées, et c'est en vain qu'on essaierait de les acclimater aujourd'hui non-seulement en Belgique, mais dans le sud de la Scandinavie et dans les plaines de la Suisse. Quand donc il est prouvé qu'ils ont habité les bois de la Belgique et même le midi de la France à l'époque quaternaire, nous sommes dans la nécessité d'admettre que la Belgique et la France avaient alors des étés moins chauds que de nos jours.

Rapprochons maintenant les deux résultats acquis. L'existence, en France et en Belgique, des espèces éteintes du groupe tropical pendant la période quaternaire, nous conduit à admettre pour cette période des hivers très-modérés : d'autre part, la présence simultanée des représentants du groupe polaire exclut les excès

de chaleur de nos étés. Notre conclusion n'est-elle pas légitime quand nous disons que la France et la Belgique jouissaient alors d'une température douce sans écarts sensibles? En d'autres termes, la cohabitation dans nos régions de tous ces groupes pendant l'âge du mammouth et l'âge du renne, prouve que le climat de ces âges était d'une uniformité remarquable : tout en ayant une température moyenne peu élevée, il ne subissait pas ces extrêmes de froid ou de chaud qui limitent si fortement le nombre des êtres organisés d'une région.

Nous voilà bien loin des glaciers, des froids et de leur prolongation à travers les âges. Si l'on peut être éclectique en géologie (et niera-t-on qu'on puisse l'être ?) et adopter un système suffisamment probable, je préfère à toute autre l'idée de M. Dupont. Toutes les difficultés ne sont pas résolues, mais nous sommes hors de l'impasse glaciaire. S'il est une fois démontré que les glaciers ont servi de véhicule aux blocs erratiques, nous en serons quittes pour placer la période de froid dans les temps géologiques, avant l'époque préhistorique, c'est-à-dire avant que notre espèce ait habité la terre ; en agissant ainsi, nous ne ferons même que suivre l'opinion d'un certain nombre de membres du dernier congrès d'anthropologie préhistorique.

X. — L'HOMME GLACIAIRE AU CONGRÈS DE STOCKHOLM. — AOUT 1874

Il était impossible que la question de l'homme glaciaire ne vînt pas devant le congrès de Stockholm. Les géologues, en se rendant de tous les points de l'Europe dans la capitale de la Suède, devaient nécessairement fouler cette immense bande de terrain glaciaire qui entoure la mer du Nord et a pour limite, au sud, une ligne courbe passant par Kostroma, Moscou, Lublin, Breslau, Leipzig et Groningue. Dans cette zone, on trouve des limons et des sables, avec des blocs erratiques venant du nord. Souvent l'épaisseur du dépôt dépasse trente mètres. Les fragments de roches, les uns anguleux, les autres arrondis, proviennent de formations de tout âge, fossilifères, volcaniques, primitives. Les blocs de même nature minéralogique forment des traînées et s'étendent comme un éventail dont le sommet est le point d'où ils sont partis. En suivant ces alignements, on reconnaît que les

blocs de granit répandus sur de vastes surfaces, en Russie et en Pologne, sont venus de la Laponie et de la Finlande. Les masses de gneiss, syénite, porphyre et trapp, disséminées sur les contrées basses et sabloneuses de la Poméranie, du Holstein et du Danemark, sont identiques par leurs caractères pétrologiques avec les roches des montagnes de la Suède et de la Norvége. Les distances parcourues ont été quelquefois de 1200 et même de 1500 kilomètres. En général, les blocs plus petits ont été portés plus loin, et le sens général du mouvement a été du nord-ouest au sud-ouest. Du reste, dans chaque localité, les roches sous-jacentes ont mêlé leurs éléments avec les matériaux de transport ; de sorte que le terrain est rouge dans un pays de grès rouge, blanc dans une contrée crayeuse, et gris ou noir dans un district de houille ou de schiste houillier [1].

Après avoir pris connaissance du terrain sur lequel nous allons marcher, voyons où en était la question de l'homme préglaciaire du nord quand s'ouvrit le congrès de Stokholm. M. Hamy va nous le dire [2].

Les *œsars* de la Scandinavie sont des monticules de sables, graviers, marnes et tourbes. Ces collines paraissent antérieures à l'époque glaciaire, car elles supportent un certain nombre de gneiss non arrondis. C'est au-dessous de l'une de ces collines que M. Nilsson trouva des silex taillés. L'öse ou monticule en question court le long de la Baltique, d'Ystad jusqu'aux environs de Trelleborg et de Falsterbo : elle se nomme le Järavall. En plusieurs endroits, elle recouvre des marais tourbeux dont le niveau est au-dessous de celui de la mer. C'est en explorant une de ces tourbières, à la profondeur de plus de 3 mètres, dont 2m 65 au-dessous de la mer, que M. Nilsson trouva des pointes de flèches et de lances en silex, des couteaux et d'autres objets de la même matière. Pour tirer de la découverte de ces objets la preuve de l'existence de l'homme préglaciaire, le raisonnement est simple : d'abord les outils en silex sont d'une très-haute antiquité, car ils sont entièrement transfor-

[1] Lyell, *Manuel de Géologie*, p. 404. — D'Omalius d'Halloy, *Géologie*, p. 231.
[2] *Précis de paléontologie humaine*, p. 103. — *Résumé populaire de la préhistoire*, t. I, p. 93.

més en cacholong, c'est-à-dire en cette substance blanche dont se couvre la pierre à feu exposée à l'action des agents atmosphériques. Ensuite ces mêmes outils, recouverts de trois mètres de tourbe, doivent être tombés dans la tourbière quand le combustible commençait seulement à s'y former. Depuis lors l'étang s'est rempli, l'öse s'est formée, les blocs erratiques se sont déposés sur l'öse. Voilà sous quels auspices l'homme du Järaval, un homme préglaciaire, fit son apparition dans la science.

L'homme du Järaval n'a laissé que des outils : ses ossements n'ont pas été retrouvés. On n'a pas été plus heureux pour l'homme de Södertelje. Cet ancien habitant de la Suède ne nous est connu que par les débris de sa hutte. Cette curiosité a été découverte en 1819, quand fut creusé le canal entre le lac Mœlar, le lac Maren et la baie d'Egelsta-Wiken. Dans le canal d'en haut, du lac Mœlar au lac Maren, on a traversé des gisements de coquilles qui représentent la population des côtes voisines, et, de plus, on a trouvé plusieurs vaisseaux qui paraissaient fort anciens, car il n'entre pas de fer dans leur construction, et leurs pièces sont unies par des chevilles de bois. En d'autres points, cependant, on a ramassé une ancre et des clous de fer. Dans le canal d'en bas, du lac Maren à la mer, la découverte fut plus remarquable encore. Après avoir creusé cinquante pieds dans un dépôt stratifié de sable, de gravier et d'argile, on arriva à des ruines qu'on reconnut pour être celles d'une ancienne hutte de pêcheur. Cette habitation avait dû être construite au bord de la mer et presque au niveau des eaux ; elle était en bois, avec des fondations en pierre. Dans l'intérieur, il y avait un foyer grossier, avec du charbon, et à côté quelques branches de sapin brisées.

M. Lyell, à qui nous devons cette description, pense que c'est un affaissement du terrain qui a porté ces fondations de la cabane à plus de soixante pieds au-dessous du niveau de la mer. Un exhaussement postérieur les aurait ramenées à peu près à leur ancienne position. La durée de ces phénomènes est difficile à calculer. Nous savons bien que de nos jours le soulèvement de la côte suédoise est d'environ trois pieds par siècle, mais nous n'avons rien qui puisse faire connaître avec quelle vitesse l'af-

faissement a eu lieu. Quoi qu'il en soit, la hutte du Södertelje est portée à l'actif de l'homme préglaciaire [1].

Citons un dernier fait : cette fois nous avons des ossements humains. Il s'agit, en effet, de deux squelettes découverts en 1844 par M. Nilsson, à Stängenäs, province de Bohus. Ces débris humains étaient enfouis à 89 centimètres de profondeur dans une couche coquillière, et cette couche coquillière domine de 30 mètres le niveau de la mer. C'est un indice, nous dit-on, que ces squelettes sont très-anciens, car, depuis leur ensevelissement, la colline coquillière s'est soulevée de trente mètres.

Résumons en trois mots. La charpente en bois d'une hutte, un cercle de pierres de foyer, du bois carbonisé d'une part, de l'autre les restes fort incomplets de deux squelettes, et encore quelques silex taillés, tels sont les seuls documents ethniques que nous possédions sur l'homme primitif de la Scandinavie, et il faut se reporter aux premiers temps post-pliocènes, avant la dernière période glaciaire, pour trouver leur place dans la chronologie.

Consultons maintenant les archives du congrès de Stockholm, et voyons si cette hypothèse n'a trouvé que des approbateurs [2].

Dès la première session, M. Torell se montre adversaire décidé de l'homme préglaciaire et soutient, dans un mémoire sur les antiquités les plus anciennes, qu'aucun fait ne permet de penser que notre espèce ait habité la Suède pendant le grand hiver cosmique : car, d'après lui, ce qu'on a découvert de plus ancien appartient à l'âge de la pierre polie.

M. Hamy est surpris de ces affirmations : il rappelle la hutte de Södertelje, les silex des tourbières du Järavall.

M. Hildebrand répond à M. Hamy. Il est probable, dit-il, que la cabane du Södertelje est moderne : on a fait remarquer qu'elle a pu être ensevelie sous un éboulement récent de sables glaciaires. Son histoire est donc trop douteuse pour qu'elle puisse être présentée comme une preuve de l'existence de l'homme quaternaire en Suède.

[1] Bertrand, *Lettres sur les révolutions du globe*. Note sur le soulèvement de la côte de Suède.

[2] *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 1874, p. 243 et suiv. — La suite, p. 290 et suivantes.

M. Desor insiste dans le sens de M. Hildebrand et met en avant un autre moyen de preuve qui a rapport à la température supposée de l'époque quaternaire. Comment, se demande avec raison M. Desor, l'homme aurait-il pu vivre en Suède quand il avait une vie très-dure sous la latitude de 47 ou 48 degrés, c'est-à-dire quand on avait à Schussenried une flore et une faune boréale, quand le renne broutait près de Schaffouse, en Suisse? Non, conclut-il, nous ne devons pas rencontrer en Suède de traces de l'homme paléolithique. Les outils et les armes que nous y recueillons sont de l'âge de la pierre polie.

Mais M. Bertrand, à son tour, trouve que M. Desor est bien absolu dans ses affirmations quand il avance que la faune de l'époque paléolithique en France et en Suisse est boréale et analogue à celle de la Scandinavie actuelle. Dernièrement, dans une caverne des Pyrénées, sur vingt-deux espèces d'animaux, il n'y en avait que deux éteintes dans le pays. M. Bertrand pense que ces deux espèces ont été détruites par l'homme, et l'une d'entre elles serait le renne. On va donc trop loin quand on dit que le midi de la France avait, à une certaine époque, un climat septentrional, comme celui de la Laponie dans les temps actuels.

C'est en vain que M. Desor apporte à l'appui de son sentiment et comme preuve de la froidure pendant l'âge du renne, la liste des espèces qui accompagnent cet animal, et qu'il cite le renard bleu, le lagopède, le glouton, l'ours des cavernes, l'*Ursus ferox*, etc. La motion de M. Bertrand ne semble pas contraire aux indications de la science. M. Dupont déclare que ses propres observations sur les animaux quaternaires des cavernes de la Belgique l'ont conduit à ces mêmes conclusions que, dans ces temps, le climat était d'une douceur et d'une uniformité exceptionnelle. Enfin M. le comte de Saporta prit occasion de ce différend pour faire une communication *sur le climat présumé de l'époque quaternaire*, et, d'après les indications de la flore fossile, il avoua qu'il partageait l'avis de MM. Bertrand et Dupont.

Les opinions divergentes exprimées au sujet du climat quaternaire, disait M. de Saporta, ont montré combien cette question, aussi importante que difficile, méritait d'être étudiée de près. Il n'est pas, en effet, indifférent pour nous de connaître

les obstacles contre lesquels l'homme a eu à lutter et qu'il a dû surmonter pour se perpétuer dans nos pays. C'est par un contraste du genre de celui qui se trouve entre les hautes montagnes et les vallées, qu'il serait peut-être naturel d'expliquer la présence dans la faune quaternaire des animaux arctiques, comme le renne, le bœuf musqué, le glouton et la marmotte, tandis que, d'autre part, les éléphants, rhinocéros, hippopotames, et la *Cyrena fluminalis* marquèrent plutôt l'existence d'un climat tempéré et, pour les premiers, d'une nourriture facile et abondante. La question est complexe et l'on ne doit pas négliger d'interroger les plantes. Or, M. Chouquet a retiré d'un tuf quaternaire, situé entre Moret et La Celle, dans la vallée du Loing, des empreintes végétales parmi lesquelles il faut mentionner en première ligne le figuier (*Ficus carica*, L.) accompagné de ses fruits à l'état de moules, et presque aussi nombreux que les feuilles. Les figues quaternaires de Moret sont petites et déposées dans le tuf, tantôt en même temps que les feuilles, tantôt à part, ce qui semble indiquer qu'elles mûrissaient en plusieurs temps, comme nos figues bifères, ce qui suppose un hiver doux. Avec ce figuier se trouvaient plusieurs autres essences, comme le coudrier, des saules, le peuplier, le frêne, la clématite, le buis, le sycomore, le fusain [1]. Toutes ces espèces se retrouvent dans les tufs de Canstadt ou dans ceux du midi de la France, en sorte que le dépôt de Moret sert de lien commun et démontre qu'en allant alors du midi au nord et de la Provence à Canstadt, en passant par Paris, la végétation se modifiait moins brusquement que de nos jours. Il y avait donc alors dans le centre de l'Europe plus d'égalité dans le climat et probablement aussi plus d'humidité ; car le tilleul et le pin de Montpellier étaient alors aussi répandus en Provence qu'ils y sont rares maintenant à l'état spontané, tandis que le figuier remontait jusque près de Paris, où il n'est pas à présent cultivé sans abri. En examinant les

[1] Liste des espèces trouvées à Moret : 1. *Scolopendrium officinarum*, L. — 2. *Corylus avellana*, L. — 3. *Salix cinerea*. L. — 4. *Salix fragilis*. — 5. *Populus canescens*, Sm. — 6. *Ficus carica*, L. — 7. *Fraxinus excelsior*, L. — 8 *Viburnum tinus*, L. (?) — 9. *Hedera helix*, L. — 10. *Clematis vitalba*, L. — 11. *Buxus sempervirens*, L. — 12. *Acer pseudo-platanus*, L. — 13. *Evonymus Europæus*, L. — 14. *Evonymus latifolius* L. (?) — 15. *Cercis siliquastrum*. L. (*Matériaux*, 1874. Compte rendu du congrès de Stockholm, p. 308.)

mollusques qui accompagnent les plantes de Moret, M. R. Tournouër est arrivé aux mêmes conclusions.

En somme, diffusion des espèces européennes plus uniforme que de nos jours, climat très-humide, température plus élevée à la latitude de Moret, et plus uniforme sans doute dans toute l'Europe ; voilà quelles seraient les conditions climatériques sous l'empire desquelles aurait vécu la race humaine de Canstadt, les hommes de l'âge du mammouth.

Il est bien remarquable que par deux voies différentes, par la considération de la faune quaternaire et par l'étude de la flore de la même époque, M. de Saporta et M. Dupont soient arrivés à soupçonner qu'à la place des longs hivers et des rigoureux frimas qu'on faisait peser sur la France aux temps du mammouth et du renne, il fallait substituer une douce température, un climat uniforme, un printemps perpétuel. Ne désespérons pas de la science préhistorique : le prochain congrès pourrait bien adopter complétement cette manière de voir. En attendant contentons-nous d'observer qu'on ne s'égare pas trop si l'on juge à propos de n'admettre que sous bénéfice d'inventaire toutes les théories sur l'homme préglaciaire et glaciaire.

Les autres pièces qui paraissaient prouver l'existence de l'homme avant la formation erratique étaient les deux squelettes de Stängenäs et les silex du Järawall. Au congrès de Stockholm, il ne semble pas qu'il ait été fait mention des squelettes. Quant aux silex du Järawal, M. Nilsson les cita bien comme les plus anciens vestiges de l'homme dans la Suède, mais il n'insista pas trop sur la question chronologique. Cependant on parla plusieurs fois des pierres travaillées qu'on rencontre en Suède. Mais la plupart des orateurs étaient d'avis que ces objets se rapportaient non à l'époque paléolithique, mais à l'époque néolithique ou de la pierre polie. En Suède, disait M. le baron Kurk, on ne trouve aucune antiquité au-delà de l'âge de la pierre polie. A mesure qu'on remonte vers le nord, l'âge de la pierre change pour ainsi dire de face à chaque pas. En Scanie, le matériel, en silex, quoique néolithique, est aussi perfectionné qu'en Danemark. Au milieu des rochers du Bohusland, on retrouve les traces de la même civilisation, tandis que les silex de la Westrogothie paraissent encore plus récents, et de la dernière période de la

pierre polie. Dans la province de Mälaren, où abondent les marteaux, les marteaux-haches, et autres instruments en pierres dures polies, sur dix pièces on en trouve à peine une en silex. Plus encore vers le nord, l'âge de la pierre cesse complétement d'exister, et l'on ne trouve que çà et là quelques rares couteaux en ardoises.

M. Worsaœ avait semblé dire que les Kjökkenmöddings du Danemark appartenaient à l'époque paléolithique par cette raison qu'ils ne contiennent que des outils taillés, et que les pierres polies y font complétement défaut. M. Evans crut devoir rectifier cette assertion. Pas plus en Danemark qu'en Suède, dit-il, on ne trouve des instruments paléolithiques, et de ce que les silex des Kjökkenmöddings sont simplement taillés, on ne peut pas conclure qu'ils appartiennent au premier âge de la pierre. On rencontre en effet un grand nombre de silex purement taillés et non polis à l'époque néolithique, à l'époque romaine et jusqu'à nos jours. La forme brute et non polie n'est donc pas une preuve d'antiquité. Ce qu'il faut prendre pour base des classifications, c'est la position des objets et la faune qui les accompagne. En France, en Angleterre, ajoutait M. Evans, on trouve les silex paléolithiques dans les graviers des rivières avec les restes du mammouth, du rhinocéros et des autres animaux de la faune quaternaire. Or, à cette époque, les glaciers dominaient dans la Scandinavie. La glace était répandue sur toute cette région et n'avait d'autres habitants que quelques animaux arctiques. On pourrait donc affirmer d'une façon absolue que les instruments paléolithiques manquent en Scandinavie[1].

Nous avons vu plus haut ce qu'il faut penser du climat de l'Europe pendant la période quaternaire. M. Evans peut avoir sur ce point son opinion personnelle. Quoi qu'il en soit, de toutes les discussions auxquelles se sont livrés les membres du congrès de Stockholm dans la contrée même où l'on avait fait vivre avant l'époque glaciaire le Bohuslän de Stangenäs, l'homme de Södertelje, le pêcheur du lac Mœlar, il paraît clairement résulter que nul individu de notre espèce n'avait habité la Scandinavie quand se formait le terrain erratique du Nord. Ajoutons ce résultat à tous ceux que nous avons déjà obtenus.

[1] *Matériaux*, 1874, p. 243.

XI. — CONCLUSION

Nous nous étions proposé en commençant de démontrer cette proposition : l'homme n'a pas vécu pendant une période soi-disant glaciaire, il nous semble que nous en avons fait la preuve. Nous ne pouvions pas consulter les souvenirs traditionnels de cet événement : il n'en existe pas. On aurait pu récuser l'autorité des livres élémentaires de géologie. Nous avons donc écouté les maîtres en science préhistorique. Lyell et Agassiz nous ont dit qu'ils ne croyaient pas à l'homme pré-glaciaire : M. Hamy aurait bien quelque propension à s'inscrire en faveur de l'homme tertiaire ; mais la question est si obscure, si complexe qu'il recule devant une affirmation catégorique. Peut-être l'histoire de la peuplade chasseresse de Solutré pourrait-elle s'écrire aussi bien dans une hypothèse que dans l'autre. Cependant M. Dupont apporte de bonnes raisons pour nous faire adopter de préférence l'opinion que les populations quaternaires n'eurent point à souffrir beaucoup du froid. D'ailleurs M. Dupont n'est point seul de ce sentiment ; plusieurs membres du congrès de Stockholm ont émis le même avis, et M. le comte de Saporta a exposé les motifs qui ne lui permettaient pas d'admettre un climat boréal en France pendant les âges du mammouth et du renne. Que pouvions-nous désirer de plus ? Et pour exprimer dans le langage préhistorique la conclusion qui ressort de ces prémisses, pouvons-nous nous servir d'une autre formule plus nette que celle-ci : il n'y a pas d'homme pré-glaciaire ; il n'y a pas d'homme glaciaire ; l'homme n'a pas vécu pendant une période glaciaire ?

Sans doute, nous ne sommes pas encore arrivé au but vers lequel nous tendons. La période préhistorique ne comprend plus la longue durée des temps glaciaires : mais on nous parle encore d'époque paléolithique, d'époque néolithique ; on en fait deux séries de siècles distinctes, successives, prolongées. Est-il bien certain que l'âge paléolithique ne se confond pas avec l'âge néolithique ? Si ces deux âges, au lieu de venir l'un après l'autre, se superposaient en partie, si les siècles étaient à la fois paléolithiques et néolithiques, comme les siècles néolithiques appartiennent à l'époque récente et historique, la période préhistorique perdrait

encore en durée de ce côté : il pourrait même se faire que dans un temps donné elle se trouvât n'être que la première partie de la période historique.

On peut essayer la démonstration de cette thèse paradoxale au point de vue préhistorique, et nous nous proposons de la tenter. Nous n'avons rien à perdre, mais tout à gagner : un insuccès ne peut pas infirmer les résultats précédemment acquis ; et, si notre tentative réussissait, le champ de la préhistoire serait circonscrit et considérablement diminué.

A. Haté.

(La suite prochainement.)

CRÉTINEAU-JOLY

ET SES LIVRES

— TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE —

V

Pendant que les hommes politiques de la dynastie de Juillet semblaient ne voir de salut pour « la Monarchie et la Liberté » que dans la dispersion de quelques jésuites français, un mot d'ordre, parti du sein des Ventes italiennes, annoncait que l'heure était venue de « faire feu de toutes les plumes » contre l'Église et le Saint-Siége. Cent écrivains obéirent, et Crétineau-Joly racontera un jour comment des cargaisons de manuscrits, confiés à la diplomatie anglaise, allaient s'abattre dans les casiers des imprimeries que la Grande-Bretagne entretenait sur le rocher de Malte ou au milieu des cantons Helvétiques, pour le service spécial des Sociétés occultes [1]. Le 5 janvier 1846, un affidé juif, connu sous le pseudonyme du Piccolo-Tigre, mandait à l'un des chefs supérieurs de ces agences ténébreuses : « La chute des trônes ne fait plus doute pour moi, qui viens d'étudier en France, en Suisse, en Allemagne et jusqu'en Russie le travail de nos Sociétés. L'assaut qui, d'ici à quelques années et peut-être même à quelques mois, sera livré aux princes de la terre, les ensevelira sous les débris de leurs armées impuissantes et de leurs monarchies caduques... Ce n'est pas une révolution dans une contrée ou dans une autre. Cela s'obtient toujours quand on le veut bien. Pour tuer sûrement le vieux monde, nous

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 367.

avons cru qu'il fallait étouffer le germe catholique et chrétien, et vous, avec l'audace du génie, vous vous êtes offert pour frapper à la tête, avec la fronde d'un nouveau David, le Goliath pontifical. C'est très-bien, mais quand frappez-vous [1] ? »

Le vieux pape Grégoire XVI, qui sentait venir sa fin, suivait avec inquiétude le progrès de ces mouvements révolutionnaires dont le plan n'avait pu échapper à sa pénétration, et dont il s'était appliqué pendant tout son règne à comprimer l'essor. Ne voulant pas que l'Église et l'histoire pussent jamais articuler un reproche de faiblesse contre son pontificat, il jugea le moment opportun pour éventer les complots de la Révolution et percer à jour tant de mystérieuses trames. Mandé au Vatican, Crétineau-Joly fut aussitôt sollicité d'entreprendre une nouvelle campagne de plume. C'est le tableau des *Sociétés secrètes*, saisies sur le vif, qu'on le chargeait de mettre en pleine lumière. L'écrivain n'hésite pas. Il est à l'œuvre. Déjà d'importantes pièces ont passé par ses mains, des révélations capitales sont attendues, et lui-même se lance à la piste de certains documents inexplorés dont la découverte ne sera pas la moindre fortune de son livre, car on sait qu'un tel chasseur n'était pas homme à faire buisson creux.

Au mois de juillet 1846, nous le trouvons à Vienne auprès du prince Metternich, ce constant adversaire de la Révolution. C'est là qu'il apprend la mort inopinée du Souverain Pontife, en même temps qu'une lettre amie le rappelle à Rome, car tout fait craindre que les projets de publication ne s'en aillent à vau-l'eau. « Fasse le Ciel, lui disait le P. de Villefort, qu'il nous donne un pape selon son cœur ! » Ce vœu, qui était celui de toutes les âmes, ne tarda pas être exaucé. Le 16 juin, Jean-Marie Mastaï ceignait la triple couronne, et le monde catholique saluait d'acclamations le nom bientôt glorieux de Pie IX. Crétineau-Joly s'était empressé d'accourir. Il eut l'insigne honneur de voir l'Élu de Dieu, et j'aime à croire qn'il avait encore présent le souvenir de sa première audience, quand il écrivait ces lignes si belles dans leur délicate simplicité :

Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792, Pie IX avait, à travers les labeurs

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 387.

de sa carrière de prêtre, d'évêque et de cardinal, conservé cette candeur du jeune âge et cette virginité de l'âme, heureux privilége de quelques prédestinés. En le voyant, on pouvait toujours dire de lui ce que, dans sa charmante naïveté, le P. la Rivière, de l'Ordre des Minimes, a écrit de saint François de Sales : « Ce béni enfant portait dans toute sa personne le caractère de la bonté; son visage était gracieux, ses yeux doux, son regard aimant et son petit maintien si modeste que rien plus. Il semblait un petit ange. » Comme saint François de Sales, Pie IX s'attacha à développer ce bonheur d'organisation. Il eut sur les lèvres ces réponses pleines d'aménité qui apaisent les colères, et ces paroles qu'on préfère aux dons. Il était beau comme le désir d'une mère; il lavait ses mains dans l'innocence ; et sans songer que l'âme de la colombe pouvait être livrée à un peuple de vautours, il se montrait éloquent, parce qu'il avait la sagesse du cœur et que la mansuétude de sa bouche prêtait du charme à la science [1]...

Le nouveau pape encouragea d'abord l'écrivain à poursuivre l'œuvre entreprise; il l'envoya même dans ce but à Naples, auprès du roi. Mais bientôt des avis officieux engagèrent Crétineau à la suspendre indéfiniment, et Pie IX lui fit demander sa parole de ne rien publier. Toutefois, hâtons-nous de le dire, les matériaux patiemment amassés ne devaient pas rester à jamais ensevelis dans la poudre des cartons, et, moins de quinze ans après, le Souverain-Pontife, dans un bref élogieux, félicitera l'auteur d'en avoir donné la partie substantielle au cours de ce livre, d'une originalité hardie, qui a pour titre : *L'Église romaine en face de la Révolution.*

Mais, débouté alors de ses espérances, Crétineau-Joly s'était retourné vers un sujet historique autour duquel allait s'agiter plus d'une controverse passionnée et fâcheuse. En dépit des appréhensions que la seule annonce de l'ouvrage avait éveillées, en dépit des instances qui lui furent adressées par ceux-là mêmes dont il semble que la cause avait tout à gagner au procès, l'historien de la Compagnie crut devoir à la justice de passer outre, et il mit au jour *Clément XIV et les Jésuites.* Il est vrai que, si de très-hautes autorités l'avaient supplié de s'abstenir, d'éminents personnages l'excitaient d'autre part à divulguer ce qu'ils appelaient « le mystère d'iniquité. » Effrayé pourtant de

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution,* t. II, p. 399.

son œuvre, longtemps combattu entre le désir et la crainte, Crétineau avait fini sans doute par conclure à la publication ; mais, en homme loyal, il protesta qu'il entendait assumer sur lui seul la responsabilité entière de ces pages, et notamment de tout ce qui s'y rattache « à l'appréciation des actes du Saint-Siége. » Sa déclaration sur ce point est des plus catégoriques. « Ici, je dois le dire hautement, il y a non-seulement défaut d'accord, mais désaccord complet entre l'auteur et les Pères de la Compagnie de Jésus [1]. »

Les fers étaient au feu. Le livre parut à l'improviste, au mois de mai 1847. Il renferme cinq grands chapitres qui mériteraient à eux seuls le nom de livres. Les deux premiers initient aux intrigues qui amenèrent les rois de la famille de Bourbon à précipiter la destruction de la Compagnie. Dans le troisième, nous assistons au conclave qui s'ouvrit en 1769 après la mort de Clément XIII, et c'est là que se rencontrent les détails les plus tristes et les plus affligeantes révélations. Le quatrième chapitre nous montre le nouveau pape luttant, avec des efforts opiniâtres, mais stériles, au milieu des tribulations sans nombre que son élection lui a créées. Dans le dernier, enfin, nous voyons l'infortuné Clément XIV, victime de violences inouïes, signer le bref *Dominus ac Redemptor* et terminer douloureusement ses jours, épuisé par les amertumes qui avaient empoisonné tout son pontificat. « Pauvre pape ! écrira saint Alphonse de Liguori, que pouvait-il faire ? » On ne saurait, sans se montrer injuste pour les intentions de l'auteur, arriver à une autre conclusion en achevant la lecture du livre de Crétineau-Joly.

La divergence de sentiments qui s'était produite avant l'apparition de son travail devait naturellement s'accuser, avec plus de précision, lorsqu'il aurait été abandonné aux discussions et aux commentaires de la presse. Quelques journaux ou revues, en petit nombre, exprimèrent des regrets et firent des réserves, non sur la véracité de l'écrivain, mais sur l'opportunité de l'écrit. Sans vouloir juger les motifs de la résistance aux représentations qui avaient été faites, ils se contentaient de la constater. La plupart, au contraire, s'étaient empressés de prendre

[1] Préface de la *Défense de Clément XIV.*

simplement fait et cause pour la publicité, car aucun d'eux n'imaginait en ce moment qu'il pût en rejaillir sur le Saint-Siége, dans la personne du chef de l'Église, un déshonneur réel. En Italie, le *Contemporaneo*, en Belgique, la *Revue catholique de Louvain*, en France, le *Correspondant*, furent à peu près les seuls qui donnèrent à leurs critiques une tournure agressive. L'attaque eut le tort de provoquer une défense. La défense fut vive, trop vive peut-être, en ce sens qu'elle laissait égarer la querelle sur le terrain des personnalités offensantes. Avant d'émettre à ce sujet notre opinion, il ne sera pas inutile de rappeler que l'ouvrage avait rencontré, un peu partout, de sincères et chauds approbateurs. » Je voudrais que le livre fût lu dans toute l'Europe, » disait M. l'abbé Dupanloup, aujourd'hui évêque d'Orléans. M. de Montalembert écrivait de même à Mme la comtesse de Gontaut-Biron : « Je viens de lire le nouveau livre de M. Crétineau-Joly, intitulé *Clément XIV et les Jésuites*, et j'ai fait, dans ma vie, peu de lectures qui m'aient plus ravi. »

Mais l'approbation la plus haute, la plus complète, arrivait du côté qui devait chatouiller davantage un amour-propre d'écrivain. Dès le 23 juin, un mois après l'apparition du livre, le cardinal Bernetti, alors chancelier de la sainte Église romaine, adressait à Crétineau une lettre dont on peut citer encore au moins un fragment :

Votre livre a excité une grande rumeur. Tous les amis de la vérité sont satisfaits, parce qu'ils y trouvent l'évidence ; les gens incertains par caractère restent ébranlés, mais n'ont pas la force de se décider, et ceux qui, de bonne foi, ne connaissent pas l'histoire, sont tout stupéfaits. Au milieu de tous ceux-ci, il ne manque pas de gens qui ne veulent pas ajouter foi aux documents, il faut les abandonner à l'impénitence finale. Ceux qui pour moi sont insupportables, ce sont ces dévots imbéciles qui crient au scandale. J'ai déjà dû rompre plus d'une lance avec plus d'un, ils regardent avec une inexplicable indifférence les cinq volumes de l'abbé Gioberti et ils trouvent scandaleux votre volume unique! Je ne serai jamais, jamais, jamais de leur avis ; et toutes les fois que je trouverai l'occasion de les combattre, je le ferai toujours[1].

Pourquoi dissimuler que, dans la première édition de son livre,

[1] Seconde lettre au P. Theiner.

Crétineau-Joly eut le malheur de faire, par des allusions transparentes, ce qu'on a justement nommé « d'impardonnables rapprochements » entre un passé qu'il avait le droit de flétrir et la situation même où se trouvait le nouveau pontificat ? De franches explications devenaient nécessaires ; l'historien, catholique avant tout, ne les fit point attendre. Fils respectueux de l'Église et du Saint-Siége, non-seulement il repoussa, « avec l'accent d'une indignation trop vive pour n'être pas sincère, » jusqu'au soupçon du moindre sentiment d'hostilité contre Pie IX[1], mais il se hâta de supprimer, dans l'édition suivante, le passage entier dont nombre d'esprits paraissaient émus. C'était passer l'éponge sur une offense de fait, non d'intention. Rome lui sut gré de cette sorte de désaveu ; des amis dévoués l'en félicitèrent à diverses reprises, et il ne lui resta plus qu'à régler ses comptes courants de polémique avec les agresseurs.

Je dis les agresseurs. Il est à remarquer, en effet, que dans les querelles où Crétineau s'est trouvé mêlé, querelles dont nous sommes loin de vouloir toujours excuser l'âcreté et l'entêtement, il ne fit guère que se défendre avec l'arme même des personnalités, dépourvues d'atticisme, qu'on employait à son égard. Intraitable du reste sur les questions de probité et de bonne foi, il parut s'exagérer en plus d'une occurrence les susceptibilités légitimes de son honneur engagé dans la partie, et c'est ainsi qu'on le vit s'irriter outre mesure, quand il pouvait suffire d'avoir raison. Mais, ne craignons pas de le dire, ces écarts réels de forme ne lui ont jamais été reprochés avec plus d'aigreur que par les écrivains qui se sont fait le moins scrupule de se donner envers lui les mêmes torts. Abriter des insinuations malveillantes derrière un point d'interrogation discret, mais perfide, nous semble un procédé de guerre qui n'a rien de courtois dans son apparente modération : Crétineau-Joly a subi de ces traîtrises, il aurait eu honte de se les permettre. Quand il assénait un sarcasme à main fermée, on sentait que le poignet était pesant, mais du moins, en traitant l'adversaire de Turc à More, le polémiste regardait en face et ne masquait pas une arme gantée de velours.

[1] On peut voir par exemple dans l'*Ami de la Religion* (t. CXXXIV, p. 275), la lettre qu'il écrivit à la *Démocratie pacifique*, le 28 juillet 1847, en réponse aux accusations de ce journal qui le représentait comme l'ennemi du pape.



La *Défense de Clément XIV* ne fut point, on le sait, une apologie du pontife que l'auteur jugeait naguère avec une implacable sévérité. Elle est d'abord une réplique *pro domo sua*, dans laquelle il justifie les assertions de son livre, non-seulement en les appuyant de pièces nouvelles, mais en les fortifiant d'arguments nouveaux. Elle est ensuite une charge à fond contre le récent ouvrage de Gioberti, *il Gesuita moderno*, indigeste pamphlet en cinq volumes où l'écrivain piémontais avait concentré le fiel de sa plume et les colères de son orgueil. Avec ce dernier antagoniste, Crétineau pouvait être plus à l'aise, bien que, pour tout dire, il se soit fort peu gêné d'aventure avec les autres. Poignées de sel et pincées de poivre, fusées d'épigrammes et volées de brocards, rien ne manquera à ces représailles de la vérité contre la calomnie pure. Toute cette partie du livre est un chef-d'œuvre de controverse, de logique et d'esprit. Gioberti, mis à mal, ne se releva point d'une exécution qui n'était que méritée, car il serait vraiment par trop commode d'invoquer les droits de la charité chrétienne au bénéfice d'un homme qui fronde sans respect les mémoires les plus vénérées et qu'on arrête, la main dans le sac, pratiquant l'industrie des altérations calculées et des lapsus volontaires.

Quoi ! tu veux qu'on t'épargne et n'as rien épargné !

Nous ne parlerons pas de l'accueil qui fut fait aux documents produits par l'historien de Clément XIV. Les contradicteurs peu délicats qui, sans nier ouvertement l'authenticité de ces pièces manuscrites, n'étaient point fâchés de laisser planer sur leur ensemble je ne sais quel soupçon malhonnête, furent invités à vérifier les originaux déposés chez le libraire-éditeur. Inutile de faire entendre que pas un des intéressés ne se présenta pour essayer d'un moyen de contrôle si peu coûteux. Crétineau-Joly avait pris le parti de rire de ces reculades qui ne tournaient pas, en définitive, à l'honneur des opposants. Un champion d'ailleurs, mieux écouté, sinon plus redoutable, allait bientôt reprendre en sous-œuvre les accusations précédemment battues en brèche, et les étançonner de preuves inédites qu'il se flattait de maintenir inattaquables.

Pendant que Theiner cheville péniblement les étais de son érudition allemande, Crétineau publie en 1850 les deux volumes de l'*Histoire du Sonderbund*. Grave et lamentable récit que l'histoire de cette ligue défensive des cantons catholiques, écrasée par les trahisons du radicalisme et le triomphe brutal des corps-francs. En la relisant après un quart de siècle, on rend sans peine à l'écrivain cette justice, qu'il n'est pas de l'école du rhéteur dont tout l'enseignement, au rapport de Quintilien, consistait à inculquer à ses élèves cet étrange précepte : « Obscurcissez[1] ! » Quelle lumière répandue sur les origines et les progrès de la conspiration de quinze ans ! Quelles révélations inattendues sur les manœuvres qui ont préparé la défaite du droit et sur les périls qui menacent encore les trônes de l'Europe, depuis que les sociétés secrètes ont choisi la Suisse comme foyer principal de la révolution universelle! Une lucide exposition des faits à partir de l'acte de médiation du Premier Consul, le 20 février 1803, sert d'entrée en matière aux péripéties des événements qui forment la trame des dernières années. Les pages où sont retracés tant d'incidents dramatiques rappellent la bonne époque de l'*Histoire de la Vendée*, avec ce don de la clarté et du mouvement qui fut un des caractères propres de son talent pittoresque, avec cet éclat d'un style vigoureux et imagé qui ne perdrait rien, selon nous, à être plus contenu dans sa force. Il y a cependant tel chapitre du livre qui fait contraste avec le ton général, en montrant que l'écrivain possédait aussi bien qu'un autre cet art des nuances et des demi-teintes dont il a trop craint d'user, d'abuser peut-être.

Pourquoi faut-il que sa plume, déjà peu soucieuse de la retenue des mots, ait laissé échapper des appréciations que le seul respect du catholique pour le Saint-Siége aurait dû lui défendre! Non, rien n'excuse la dureté — disons mieux — l'injustice irréfléchie des termes par lesquels il censure la détermination que la cour de Rome crut devoir prendre relativement au Sonderbund. Rien n'excuse, en particulier, le parallèle blessant dont la dignité du pontife avait raison de se plaindre, mais que la mansuétude du père saura couvrir un jour de ses affectueux par-

[1] *Instit. Orat.*, VIII, 2.

dons. Crétineau, du reste, fera plus que retirer ce qu'il y avait d'intolérable et d'abusif dans une comparaison offensante : il rachètera l'erreur d'un moment par de vaillants services qui trouvèrent depuis, dans les félicitations et les remerciements de Pie IX, leur récompense la meilleure et la plus enviée. Si l'heure de cette réconciliation parut lente à venir, je n'hésite pas à rejeter la responsabilité du retard sur l'ouvrage intempestif qui ranima tout à coup des luttes récemment assoupies et rouvrit des blessures à peine fermées.

VI

Ce fut vraiment une déplorable inspiration que celle qui détermina en 1853 le P. Theiner, sous prétexte de venger l'honneur de Clément XIV, à profaner la mémoire de son magnanime prédécesseur et d'autres grandes âmes qui avaient fait à la Compagnie de Jésus persécutée un rempart de leurs protestations et de leurs vertus. Esprit chagrin, caractère inquiet, nature changeante dans ses affections comme dans ses systèmes, Theiner n'avait pas toujours montré pour les jésuites cet éloignement secret qui, dans les dernières années de sa vie, devait aller jusqu'à l'hostilité ouverte. Ramené par eux au giron de la Mère-Église, dirigé par leurs conseils, « broyé, » selon son expression, par les Exercices de saint Ignace, il avait brusquement affiché à leur égard, en mainte circonstance, les déclarations de son zèle et de son amitié.

> Amitié dangereuse et redoutable zèle,
> Que règle la Fortune et qui tourne avec elle !

On connaît assez le blâme unanime par lequel la presse catholique, sans distinction de pays, réprouva une œuvre partiale et envenimée, que l'auteur affectait de n'imprimer ni à Rome, centre de ses recherches et de tout son travail, ni en Prusse, sa patrie, ni dans l'original allemand, sa langue naturelle ; mais dans une traduction française hâtive, mais à Paris, ce foyer encore brûlant des préventions accumulées contre les religieux qu'il voulait atteindre.

Ce que nous ne pouvons nous dispenser de rappeler dans une

étude sur les écrits de Crétineau-Joly, c'est l'immense succès qu'obtinrent les deux lettres qu'il dirigea, sous forme de réplique, à l'adresse du contradicteur malavisé qui venait l'attaquer dans sa dignité d'écrivain, dans sa probité d'homme et dans sa foi de catholique. Tout le monde a lu cette réponse impitoyable, où, pour me servir d'un témoignage peu suspect, « le *ridiculum acri*, l'ironie la plus sanglante et les plus amères plaisanteries sont prodiguées avec une brutalité de verve que n'arrêtent ni le caractère, ni les fonctions ni le talent de l'adversaire[1]. » On convient, en effet, que l'exécution est complète. A n'envisager même que la question de justice historique, rien ne reste, ou peu de chose, des volumineuses imputations de Theiner. Mais, par exemple, il ne faut plus en appeler ici aux sévères traditions et aux règles ordinaires du goût : cette argumentation pétrie de bile et de salpêtre, ce style « à la diable, » comme Chateaubriand le disait de Saint-Simon, déconcertent toutes nos idées littéraires reçues et ne ressemblent que de loin à d'autres œuvres de ce genre. Quelles volées et quelles bourrades! Néanmoins, tout en avouant qu'il est difficile d'avoir plus gaiement raison, on se prend à regretter telles allures de pourfendeur qui transformeraient facilement une affaire d'art en une question de pugilat. J'ai bien entendu prononcer, à cette occasion, le nom de Beaumarchais ; mais j'incline à penser que s'il y a du Beaumarchais dans les lettres de Crétineau, il y a surtout du Crétineau, je veux dire, quelque chose qui n'est qu'à lui et qu'on ne rencontre guère que chez lui.

Cicéron comparait un jour certaines métaphores de sa jeunesse à une liqueur généreuse qui n'avait pas eu le loisir de déposer son ferment[2]. Sans être une œuvre de jeunesse, la polémique de Crétineau-Joly me fait assez l'effet de ces vins fougueux qui travaillent de même, moussent et pétillent, mais... cassent les bouteilles.

Il y eut bien du verre cassé dans cette escrime gauloise du rude jouteur. Si la science historique de l'archiviste malencontreux ne se retira point sans entailles du mauvais pas où elle

[1] *Histoire et Religion*, par A. Peyrat, p. 121.
[2] *Orat.*, xxx.

s'était engagée, elle eut du moins le bon esprit de panser en secret ses blessures, et l'adversaire eut le bon cœur de retirer peu à peu de la circulation les deux terribles *Lettres* dont les éditions se multipliaient déjà en Angleterre comme en France, en Allemagne aussi bien qu'en Belgique. Je sais qu'elles furent remises plus tard dans le commerce, mais la faute en sera tout entière à celui qui perdait assez le souvenir cuisant de sa campagne pour courir de lui-même à de nouveaux *coups de boutoir*.

C'est à dessein que j'écris ce mot caractéristique de la manière du polémiste, parce qu'il nous offre l'occasion de rectifier une anecdote qu'on a faussement mise au compte du cardinal Antonelli. Les journaux parlaient naguère d'une « petite breloque représentant un *sanglier d'or*, » spirituellement offerte à Crétineau-Joly comme un symbole de son caractère à tous crins. Le fait est vrai, sauf que le donateur n'a pas été un prince de l'Église, mais simplement un homme de lettres, journaliste de quelque renom, M. Armand Marrast, qui avait eu soin d'ailleurs d'accentuer le symbolisme en faisant graver sur la breloque ces deux mots révélateurs : *Apro historiæ*.

J'ajoute, pour en finir avec le débat soulevé par la controverse sur le pape Clément XIV, que lorsque le P. de Ravignan, de vénérée mémoire, publia de son côté un livre en réponse aux allégations de Theiner, la plupart des lecteurs s'étonnèrent de ne point trouver sous la plume du jésuite le nom du dernier historien de la Compagnie. Je n'ai pas à entrer ici dans l'examen des motifs d'un pareil silence, critiqué par les uns, fort loué par les autres ; mais je dois constater que l'émotion de Crétineau fut extrême, et rien, à vrai dire, ne se conçoit mieux. Vainement essaya-t-on d'expliquer ce que le procédé présentait d'insolite, de justifier surtout ce qu'il paraissait avoir de désobligeant ; l'intervention d'un ami commun parvint seule à tempérer les premiers éclats de cette colère, seule elle aplanit les voies au rapprochement. La destinée militante du bouillant écrivain lui réservait, hélas ! de plus sensibles déplaisirs, par cela même qu'elle le mettait incessament aux prises avec des susceptibilités de toute nature. J'en trouve la trace non équivoque dans ces lignes de son testament : « J'ai été souvent éprouvé par l'ingratitude, mais au

milieu de ces amertumes qui me firent tant de mal, Dieu n'a pas voulu m'abandonner sans compensation. Il m'avait créé libre et indépendant ; il m'a maintenu ainsi jusqu'à ce jour, daignant m'accorder toute sorte de grâces... »

Au nombre de ces « compensations » de l'épreuve, qu'on me permette de ranger les nobles amitiés qui fortifièrent son âme dans les mauvais jours. J'ai déjà parlé de l'affection étroite qui n'avait cessé de l'unir au cardinal Bernetti, cet homme « éblouissant d'esprit français et de verve romaine, » si ferme et si grand dans sa vie publique, si accort et si doux dans sa vie privée. Un autre dignitaire de l'Église, dont le nom demeure entouré de l'estime universelle, Mgr Fioramonti, traitait pareillement Crétineau sur le pied d'une familiarité pleine d'abandon. Chargé par le cardinal de confier au publiciste catholique nombre de documents secrets que celui-ci excellait à mettre en œuvre, l'éminent prélat voulut un jour perpétuer, en quelque façon, le souvenir d'une intimité des plus honorables. Il eut la délicatesse d'offrir à notre historien un magnifique portrait de Bernetti, avec cette légende écrite de sa main :

JACOBO CRÉTINEAU-JOLY
IMAGINEM CARDINALIS SUI ET MEI AMICISSIMI DONO DEDI
DOMINICUS FIORAMONTI
ROMÆ 11 DECEMBRIS 1857

Fioramonti fit mieux encore. Devenu héritier de Consalvi, il donna la majeure partie des papiers du célèbre ministre d'État à l'écrivain dévoué qui s'empressera de les mettre au service de l'Église romaine.

Il m'est agréable, je le confesse, d'avoir à enregistrer ces détails peu connus. Ils éclairent au moins un côté des soi-disant « mystères » dont on cherchait jadis à faire tant de bruit, quand on s'ingéniait à découvrir par suite de quelles manœuvres, avouables ou non, les notes rares, les pièces uniques et de premier ordre tombaient, comme d'elles-mêmes, aux mains de Crétineau-Joly. La plupart des versions qui circulèrent alors ne se bornaient pas toujours à promener la fantaisie jusqu'aux frontières du ridicule ; la petite calomnie sournoise eût été ravie de laisser croire à quelque chose de plus compromettant pour une

réputation d'intégrité. Theiner ne s'est-il pas risqué à signer en toutes lettres le mot de « voleurs ! » Un honnête homme a vraiment trop beau jeu de relever ce gant. Aussi faut-il voir avec quelle raillerie de bon ton Crétineau fournit la réplique sur ce point, dans le charmant épisode d'une visite à Bernetti qu'il trouve en compagnie de quatre ou cinq ambassadeurs rangés autour de sa table de travail. « Je m'arrête, dit-il, au milieu de l'appartement, et m'appuyant sur ma canne : « Comment se porte Votre Éminence ?... — Approchez, approchez, me répond le cardinal sans se déranger, *il n'y a pas de papiers sur ma table*[1]. » Voilà ce que j'appelle de la raillerie du fin coin ; on aurait pu n'en jamais servir d'autre.

Mais une insinuation plus basse peut-être, et non moins injuste, allait à transformer le champion désintéressé de la cause religieuse et monarchique en un scribe vulgaire, dont la plume est aux gages de qui sait la payer un beau prix. Affaire de caquets étourdis ou de sottes rancunes. L'injure, purement gratuite, avait été cependant assez pénétrante pour que le ressentiment, même après des années, ne parût émoussé qu'à demi. « On a dit souvent, écrivait Crétineau en 1870, j'ai même lu plusieurs fois que les papes et les princes dont j'ai eu la confiance ou les secrets m'avaient fait un pont d'or. Pour ceux qui connaissent ma vie intérieure, il serait inutile de nier. Je leur laisse le soin de défendre ma mémoire[2]... » Eh bien ! j'ai mes raisons de penser que, le cas échéant, cette mémoire sera fermement défendue. Quand un écrivain jaloux de sa renommée, sans avoir jamais rien dissipé dans le plaisir ni hasardé dans les aventures, meurt en léguant pour toute fortune les modestes économies qu'il a faites sur un travail opiniâtre, il a droit d'espérer que son caractère restera désormais à l'abri du soupçon, comme il fut, de longue main, au-dessus des vilenies et des marchés.

Pourquoi tairais-je que les amis de Crétineau l'ont connu aussi ardent à solliciter en faveur des autres que revêche à demander pour lui-même ? Heureux d'obliger en mainte rencontre, après s'être employé à procurer une place aux plus gênés dans leurs

[1] Première lettre au P. Theiner.

[2] Extrait de son testament.

affaires, il aidait secrètement de ses deniers ceux qu'il ne pouvait épauler de son crédit. On frappait d'ailleurs si volontiers à une porte qui s'ouvrait toujours ! Et qui saura jamais bien quelles sommes d'argent, parfois considérables, furent versées par lui, tant à titre de prêt qu'à titre de don ! Tel littérateur *incompris* en rendrait témoignage devant les hommes ; plus d'une misère anonyme en a déjà rendu grâces à Dieu.

VII

La charité porte bonheur. Les nuages qui avaient assombri les dernières relations de l'historien avec le Vatican s'étaient dissipés. La réconciliation était complète. Crétineau-Joly voulut la sceller, en quelque sorte, par la publication d'un livre de haute valeur qui fût, avant tout, un acte de généreux amour à l'égard de l'Église et du Saint-Siége. Par une de ces fortunes littéraires dont il a été favorisé plus que personne, d'inappréciables documents étaient venus le chercher à domicile et n'attendaient plus que le jour de la mise en œuvre. Ce jour tarda le moins possible, car — pour appliquer ici un mot de Mme de Sévigné — lorsque notre écrivain devait s'équiper pour la défense d'une grande cause, il avait facilement « le cœur en presse. » Mais il sera intéressant de l'entendre remonter lui-même à l'origine de son travail.

Nous étions au mois de janvier 1858, et des symptômes de plus d'une sorte annonçaient aux clairvoyants que l'Église avait encore à traverser des jours mauvais. Les sociétés secrètes, le roi Victor-Emmanuel et les journaux démagogiques affirmaient entendre et recueillir, ils exploitaient surtout le cri imaginaire de douleur, *il grido di dolore*, de l'Italie, avant de le provoquer eux-mêmes en réalité par leurs exactions et par leurs iniquités. Je séjournais alors à Rome, obsédé de pressentiments funestes. Les éminents personnages qui, par gratitude ou par respect, avaient accepté la garde des manuscrits de Consalvi, daignèrent m'initier au secret de ce dépôt. Il m'en firent apprécier les diverses clauses, et, d'un consentement unanime, il fut décidé que je resterait chargé de mettre en œuvre tant de matériaux ignorés. Les révélations contenues dans les Mémoires manuscrits du Cardinal devaient projeter une vive lumière sur l'histoire de ce siècle. J'acceptai donc, de grand cœur, la tâche qui m'était si cordialement imposée.

La lecture et la valeur de ces papiers, la gravité des événements que les hommes éclairés entrevoyaient, tandis que ces futurs événements étaient relégués dans le monde des chimères par les comités occultes qui les fomentaient ou les dirigeaient sous main, me firent naître l'idée de placer l'*Église romaine en face de la Révolution*. Cette idée devint le titre et le sujet de l'ouvrage que je méditais. Le 3 février 1859, cet ouvrage fut mis en vente à Paris. Il ne précéda que de très-peu de mois la guerre d'Italie et les conséquences désastreuses pour la paix du monde que les clubs organisés en Piémont et les ennemis de l'Église surent en tirer [1].

S'il ne jugea pas que le temps fût venu de publier intégralement alors les Mémoires de Consalvi, l'auteur de l'*Église romaine*, en se contentant de reproduire deux ou trois extraits plus significatifs, déclarait ingénuement que le premier succès de son nouvel écrit était dû à ces fragments si neufs et si inespérés. Toutefois la modestie de l'aveu ne saurait nous obliger à méconnaître ce qui constitue, dans ce livre, le mérite original de Crétineau-Joly. Ce mérite est incontestable, il est sérieux.

L'Église romaine en face de la Révolution! Jamais titre n'a mieux résumé le caractère d'un livre, jamais livre n'a mieux rempli les promesses de son titre. Il y a bien là, en effet, deux champions en regard l'un de l'autre. Et quels champions! Despotisme, mensonge, force brutale, aux prises avec la liberté, la vérité, la faiblesse : liberté d'ailleurs seule franche, vérité seule pleine, faiblesse seule victorieuse jusque dans les défaites qu'elle paraît subir. N'est-ce pas la perpétuelle histoire de la victime restée debout, pour conduire les funérailles de l'assaillant tombé?

Le premier volume nous introduit au cœur de l'Europe de 1775. Pie VI vient de monter au pontificat suprême, Louis XVI est allé chercher à Reims le sacre des rois; la Révolution, désespérant de les avoir pour complices, s'apprête à en faire des martyrs. L'anarchie est dans les têtes, elle va passer dans les actes. Incrédules et philosophes, jansénistes et gallicans, tous les révolutionnaires de race ou d'instinct se sont ligués pour ébranler le trône aussi bien que l'autel. Voltaire règne; le blasphème est à l'ordre du jour. En Hollande, les sectaires d'Utrecht ne se bornent plus à empoisonner les Provinces-Unies de leurs

[1] *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. I, p. 7.

pamphlets malsains ; ils se glissent par l'intrigue, à défaut de talent, hors des limites restreintes où s'agitait sur place leur animosité tapageuse. Ils sont à Vienne, engendrant le joséphisme d'Autriche ; bientôt ils seront en Italie et en Allemagne, donnant la main aux scandales de Pistoie et aux machinations d'Ems. La Révolution a déjà partout ses points d'attache, elle enveloppe tout de son réseau, mais c'est en France qu'elle recrutera ses agents les plus déterminés. La Constitution civile du clergé sort tout armée du cerveau d'un janséniste, l'abbé Grégoire, doublé d'un avocat, le *pieux* Camus, comme l'appelle sans rire M. Thiers. Louis XVI, qui ne sut jamais être roi pour défendre son pouvoir, se souvient toujours qu'il est le fils aîné de l'Église quand il comprend qu'on s'attaque à l'autorité de sa mère. Les habiles ont surpris une signature à la faiblesse du monarque inexpérimenté ; la conscience mieux éclairée du chrétien se redresse, dès qu'elle est sommée d'apposer une sanction coupable à des décrets injustes. On lui répond en abattant sa tête sur un échafaud.

Delicta majorum immeritus lues.

L'Europe entière est frappée d'épouvante. Elle se tait. Au milieu de la stupeur générale, Pie VI, ce pape dont le cardinal de Bernis a dit qu'il « avait le cœur tout français, » élève avec intrépidité sa parole vengeresse. Dans une allocution que Crétineau a raison de nommer « la plus saintement audacieuse du Bullaire romain, » il marque au fer chaud d'une éternelle flétrissure ces hommes de sang qui ont voulu atteindre Dieu dans le roi. Puis, faisant passer, pour ainsi dire, toute son âme dans cette apostrophe déchirante : « O France ! s'écrie-t-il, toi à qui, disais-tu, il fallait un souverain catholique, parce qu'ainsi le voulaient les lois fondamentales du royaume, tu l'avais, ce roi catholique, et par cela seul qu'il était catholique, tu l'as assassiné ! » — Un tel anathème prononcé, en pleine Terreur, par un vieillard octogénaire et désarmé, était le défi jeté aux colères de la Révolution triomphante. Ce jour-là, l'héroïque Pie VI a signé son arrêt de mort. Bientôt, d'étape en étape, de douleur en douleur, il sera traîné captif, agonisant, sur cette terre de France

dont il venait de recueillir, avec une tendresse de mère, les fils proscrits. Il y meurt, mais la victoire de l'Église va sortir de son tombeau.

Voici venir l'angélique Pie VII. Pierre se retrouve en face du despotisme, non plus révolutionnaire, mais césarien, autre variété de la Révolution. C'est l'agneau pacifique abandonné à la merci du lion impérial ; mais, ici encore, suivant la belle image de saint Augustin, « le lion fut vaincu en combattant, l'agneau vainquit en souffrant [1]. » Cette lutte est admirablement tracée au cours de l'ouvrage de Crétineau-Joly, si riche de détails ignorés et de curieuses révélations. Les Mémoires de Consalvi ne laissent pas d'entrer pour leur bonne part dans l'intérêt toujours croissant de ce livre, et, bien que certaines fantaisies d'un écrivain moderne n'y puissent être qu'indirectement visées, on sent que partout brèche est faite à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* et que son trop glorieux auteur a du plomb dans l'aile. Le conclave de Venise, les négociations du Concordat, la politique des constitutionnels, l'invasion des états pontificaux, la captivité du Pape, Savone, Fontainebleau, quels préludes d'abord, puis quels épisodes d'une lutte dont le Dieu juste s'est chargé de dire le dernier mot à Sainte-Hélène !

Et cependant, si entraînante que soit l'action dramatique du premier volume de l'*Église romaine*, cette action semble languir à côté des surprises qui nous sont ménagées dans la seconde et dernière partie. Ce n'est plus la bataille au grand soleil : c'est le travail clandestin, la guerre papelarde, le complot à demeure des antres et des bouges infâmes. Aujourd'hui que les mines ont sauté, que le mystère des sociétés souterraines et les machinations de la juiverie éclatent aux yeux des moins clairvoyants, on oublie trop qu'on doit à Crétineau-Joly la plupart des pièces décisives qui composeront, devant le tribunal de l'impartiale histoire, le dossier des hommes du mal.

Il faudrait de longues pages pour énumérer les seuls éléments du réquisitoire que le polémiste indigné dresse, dans ce livre, contre la Révolution au XIX[e] siècle. Je ne le tenterai même pas. Toutefois, résumant en trois paroles les jugements et les faits

[1] « Leo victus est sæviendo, agnus vicit patiendo. » (In psalm. CXLIX, n° 14.)

qui s'y trouvent condensés, je puis dire : Trois chapitres, trois règnes, trois conspirations. Sous Léon XII, conspiration ténébreuse des Ventes ; avec Grégoire XVI, conspiration hypocrite des réformes ; à l'avénement de Pie IX, conspiration sacrilége de l'amour. Pendant les quinze années de la Restauration, carbonari et libéraux marchent de conserve. Leur travail de nuit ne cessant d'être dirigé contre l'Église, les multiples assauts livrés au trône serviront à couvrir les entreprises et le jeu de la sape. En Italie, la Vente suprême continue à recruter des consciences élastiques et des bras complaisants ; chez nous, satisfait de reprendre pour son compte l'œuvre des anciens jansénistes, gallicans et philosophes, un libéralisme bâtard ne rougit point d'appeler tout haut, de ses vœux, « des princes qui n'aient rien de français dans les veines, rien de catholique dans le cœur [1]. » Quand la comédie libérale sera près de finir, Charles X, « qui ne fut roi que pour être père, » n'aura plus, au dernier moment, que le choix des fautes ; et la Révolution, en le proscrivant pour le même motif qu'elle a tué son frère, trahira son intention bien avouée de « séparer la France du Siége romain. »

Sous la monarchie de Juillet, nous en sommes aux réformes qu'on prétend imposer au Pape. Grâce encore à Crétineau-Joly, nous pouvons lire en son entier, pour la première fois, le célèbre *Memorandum*, ce chef-d'œuvre de diplomatie cafarde, soufflé par l'Angleterre, écrit par la Prusse, et à l'occasion duquel le gouvernement de 1830 commit ce guet-apens d'Ancône qui parut à Bernetti un vrai coup de « Sarrasins. » Louis-Philippe avait eu des menaces ; Grégoire XVI se contenta de sourire en songeant que son trône avait d'autres racines que celui des d'Orléans.

C'était un chapitre plus difficile à engager que celui du pontificat de Pie IX. Le terrain semblait peu sûr et les antécédents de Crétineau-Joly pouvaient faire craindre qu'il ne vînt à chop-

[1] On sait qu'après la bataille de Waterloo, six plénipotentiaires, choisis par les Chambres législatives et par les Pouvoirs publics de 1815, se rendirent auprès des généraux de l'armée coalisée. Au nom de la France révolutionnaire, ils offraient aux alliés le droit d'imposer au pays le souverain qui leur conviendrait le mieux. La France, au dire de ces prétendus mandataires, ne mettait que deux conditions à ce choix : le futur souverain devait être *étranger* et *non catholique*. « Cette audacieuse demande échoua; mais le libéralisme ne tarda point à la reprendre. » *(L'Église romaine en face la Révolution*, t. II, p. 9.)

per en quelque malencontre. Son amour vrai pour le Saint-Siége le sauva de ce péril. Non-seulement l'historien sut fournir *inoffenso pede* toute la carrière, mais nulle part peut-être on ne l'a vu mieux inspiré, aussi *attractif* et, disons-le, plus éloquent. La critique, à sa suite, en est désorientée. Elle remarque, — trop tard ! — qu'elle vient de se laisser emporter à ce train du récit, et le courage lui manque aussi bien que le loisir pour reprendre ses droits, en ressaisissant derrière elle une phrase plus inculte ou moins heureuse. Florus a dit, de l'un des premiers rois de Rome, que « son crime se perdit dans les rayons de sa gloire [1]. » Je dirais volontiers que des misères de style se perdent, plus sûrement encore, dans la belle lumière de l'éloge qu'on va lire.

A notre cher fils Jacques Crétineau-Joly, à Paris.

PIUS PP. IX

Cher fils, salut et bénédiction Apostolique.

Vous avez acquis des droits particuliers à Notre reconnaissance lorsqu'il y a deux ans vous avez formé le projet de composer un ouvrage naguère achevé et de nouveau livré à l'impression, pour montrer par les Documents, cette Église romaine toujours en butte à l'envie et à la haine des méchants et, au milieu des révolutions politiques de notre siècle, toujours triomphante. Aussi est-ce avec bonheur que Nous avons reçu les exemplaires dont vous Nous avez fait hommage, et de cette très-affectueuse attention, Nous vous rendons de justes actions de grâces. Du reste, les temps qui ont suivi, temps, hélas ! si tristes et si cruels, si funestes à ce siége de Pierre et à l'Église, ne peuvent troubler Notre âme, puisque c'est la cause de Dieu que nous défendons, cause pour laquelle Nos prédécesseurs souffrirent la prison et l'exil, Nous laissant ainsi un bel exemple à suivre. Supplions donc le Seigneur tout-puissant de Nous fortifier de sa vertu et d'exaucer les prières que l'Église, pour dissiper cette affreuse tempête, adresse partout d'un seul cœur. Nous vous confirmons Notre amour tout particulier par la bénédiction Apostolique, gage de toute grâce céleste qu'à vous, cher fils, et à toute votre famille, Nous accordons tendrement dans l'affectueuse effusion de Notre cœur paternel.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25e jour de février 1860, de Notre Pontificat la quatorzième année.

PIE IX, PAPE.

Deux choses surtout sont à remarquer dans ce bref : les paro-

[1] « Facinus intra gloriam fuit. » (Flor. I, 3.)

les dites à l'adresse de Crétineau et l'allusion faite aux événements survenus dans le monde politique.

Pie IX daigne savoir et rappeler l'époque où l'auteur formait, à Rome, le projet de composer cet ouvrage ; il n'ignore même pas que le livre est une seconde fois livré à l'impression, et il mentionne avec honneur les précieux « documents » qui s'y trouvent recueillis. Ce n'est pas là seulement une sorte de déclaration d'authenticité pour les pièces majeures déjà produites, c'est encore une évidente recommandation pour les nouveaux documents de l'édition récente. De graves incidents viennent, en effet, de rallumer en Italie, avec le foyer de la révolution, la guerre mal éteinte contre le pouvoir temporel de la papauté. Crétineau, racontant les triomphes de Pie IX sur la bête révolutionnaire, avait terminé son livre par une parole prophétique : « Cette victoire de l'Église romaine, à laquelle nous assistons, n'est pas sans doute plus définitive qu'aucune de celles qui la précédèrent... *Le germe d'une nouvelle guerre existe peut-être déjà*[1]. » Au moment où ces pages entraient en vente, retentissait tout à coup, comme une sonnerie de clairon, l'apostrophe fameuse de Napoléon III à l'ambassadeur d'Autriche. Ce fut le signal du boute-selle : la campagne de 1859 allait s'ouvrir.

Dans ces conjonctures si menaçantes pour les intérêts catholiques, Crétineau-Joly profite d'une seconde édition de son livre pour le fortifier de ces maîtresses-pièces qui réunissent au piquant de la nouveauté la saveur de l'à-propos. Je ne parle point des témoignages inattendus que sa fortune d'écrivain lui permet d'évoquer à l'improviste, pour jeter aux victorieux du fait accompli une citation écrasante. Mais c'était là, en 1860, ce qu'on pouvait nommer la grosse guerre. A la même époque, les journaux révolutionnaires faisaient rage sur tous les points, de compte à demi avec une diplomatie cauteleuse, et protégés par le privilége d'une impunité révoltante. Pour lutter avec quelque avantage, il fallait renoncer à la pesante armure et s'équiper en tirailleur. Crétineau laissa donc un moment reposer le livre et se reprit au coup de feu de la brochure. Il publia *Rome et le vicaire savoyard*.

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 528.

C'était un simple écrit de trente-deux pages; mais il paraîtra difficile de rassembler plus de choses en moins de lignes, de décocher plus de vérités en moins de mots. Point de période, peu de rhétorique. Toutes phrases courtes, prestes, aiguës, barbelées. Autant de traits qui traversent un homme ou vont clouer au mur une félonie. Les péripéties de l'invasion piémontaise, le scandale des annexions, les ingratitudes de la Maison de Savoie, le ridicule insultant de ce « vicariat » offert au roi d'Italie et de ce « jardinet » laissé au Saint-Père, les dangers que fait courir à l'Église le plan infernal imposé par la révolution et pratiqué par des pouvoirs aveugles; chacune de ces injustices est stigmatisée, comme il convient, dans les pages vigoureuses d'une brochure qui descend parfois encore à l'expression roturière, mais qui rebondit vite à l'idée haute et noble. La citation que nous allons en faire ne sera pas lue sans intérêt.

Charles-Albert avait, après sa conspiration de 1821, mendié un asile auprès de son beau-père, Ferdinand III, grand-duc de Toscane. Un incendie se déclare dans le palais de Florence. Le feu envahit les appartements. Un enfant y repose dans son berceau. Au milieu des cris et des frayeurs, cet enfant est abandonné même par sa nourrice. Un homme se jette à travers les flammes, il arrache l'enfant au péril qui le menace et le rend à son père. L'homme qui se dévouait ainsi se nommera plus tard Léopold, grand-duc de Toscane; l'enfant c'était Victor-Emmanuel de Savoie-Carignan. Le sauveur et le sauvé se trouveront tous deux encore face à face, et l'amour de l'Italie forcera Victor-Emmanuel à dépouiller de son héritage Léopold de Toscane.

Victor-Emmanuel avait été élevé avec le duc de Parme, son parent. La famille de Carignan était, de temps immémorial, la protégée de la Maison de France. Un témoignage de gratitude, conservant à la veuve et à l'orphelin l'héritage d'un époux et d'un père assassinés, aurait rafraîchi l'âme. La cupidité piémontaise s'est fait forcer la main par les violences de l'unification italienne. Parme, ainsi que Modène, a été envahi, mèche allumée. On l'a annexé tambour battant. La Révolution a souillé la capitale de la bonne duchesse d'un de ces meurtres sans nom que la dictature sarde approuva, puisqu'elle n'a jamais osé le venger.

Un jeune roi, unique rejeton de la dernière princesse de la véritable Maison de Savoie, venait de monter sur le trône des Deux-Siciles. C'était un lien dont les peuples, désenchantés de toute croyance monarchique par la faute même des rois, aiment à tenir compte dans leurs souvenirs. Il n'y avait ni cause ni prétexte de guerre entre ces États

vivant de la vie qui leur est propre aux deux bouts de la Péninsule. Fort de l'appui avoué des sociétés secrètes, plus fort des sympathies anglaises que de la tolérance non intervenante du gouvernement français, Victor-Emmanuel s'est mis à battre en brèche ce dernier trône de famille. Il a encouragé, il a subventionné et escompté la trahison militaire. Les félons, sous le drapeau ou dans les cabinets des ministres, furent décrétés grands citoyens. Lorsque tout a été préparé, minuté comme une note diplomatique, le Piémont s'est enveloppé d'une ombre transparente et il a lâché la corde à Garibaldi [1].

Il est une autre ingratitude que la plume de l'écrivain poursuit à travers toutes les pages de sa brochure. Je ne cite qu'une phrase détachée : les mots que je souligne sont de nature à montrer qu'il fallait bien quelque hardiesse pour parler ce langage, aux plus beaux jours de la puissance de Napoléon III. « Le Souverain-Pontife sur son calvaire entend les rugissements d'une armée piémontaise qui, à la façon des Peaux-Rouges, envahit ce qu'on lui a laissé de son patrimoine de Saint-Pierre. Jadis, à l'humble demande de Victor-Emmanuel, le Pape lui faisait l'honneur de tenir une de ses filles sur les fonts de baptême ; il donnait même à cet enfant son nom béni. *Décidément, le parrainage ne réussit pas à Pie IX* [2]. »

VIII

Hâtons-nous, car nous ne pouvons plus donner qu'un rapide coup d'œil aux dernières productions de Crétineau-Joly. Ce n'est pas qu'elles offrent un moindre intérêt historique ou littéraire ; mais dans l'impossibilité où nous sommes réduit de les analyser toutes, nous ne pourrions guère que nous en tenir à des généralités fastidieuses [3]. Toujours même verdeur du talent chez

[1] *Rome et le Vicaire savoyard*, p. 10.

[2] *Rome et le Vicaire savoyard*, p. 13.

[3] La mémoire de Crétineau-Joly n'y perdra rien. M. l'abbé Maynard va publier dans quelque temps une étude des plus complètes sur le brillant polémiste, dont nul n'était mieux préparé à raconter la vie aussi bien que les œuvres. Nous recommandons d'avance à nos lecteurs ce travail consciencieux, d'un homme compétent, plus en mesure d'ailleurs de toucher à certaines questions qu'il nous était à peine permis d'aborder. L'ouvrage, qui paraîtra chez Didot, porte pour titre : « *J. Crétineau-Joly.* — Sa vie religieuse, politique et littéraire, d'après ses mémoires, sa correspondance et d'autres documents inédits. »

l'écrivain, toujours même affranchissement de la forme académique : c'est un émancipé de l'art pour l'art qui se retranche dans « son bon coin de singularité, » comme aurait dit Saint-Simon. D'où il résulte que le style de ses derniers ouvrages, bien que participant aux qualités habituelles de l'auteur, se teint plus vivement que jamais des étrangetés d'une nature réfractaire aux phrases toutes faites. Aussi n'est-ce point à cet indépendant qu'il faudra reprocher de rester emboîté dans la routine de l'humaniste pur : un croc-en-jambe à la grammaire ne l'épouvantera même pas trop, s'il peut, à ce prix, faire saillir la pensée. Pourquoi disconvenir qu'on trouve, dans mainte page, profusion, jusqu'à l'abus, de ces mots à effet placés en saillie? On se lasse cependant si vite des accouplements de métaphores, à l'air peiné, qui semblent geindre !

Ce fut en 1862 et 1863 que parurent successivement les deux volumes intitutés : *Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme*. Triste histoire, dans le passé, que celle d'une famille où si peu de vertus firent cortége à tant de vices. Triste histoire que celle de ces princes toujours penchant d'instinct vers la révolution, et dont l'influence fatale fut toujours aussi funeste à la maison régnante qu'au pays lui-même. Nous ne parlons ici que des morts. Pour cette famille et pour ces princes, Crétineau est un ennemi, je le sais, et son témoignage paraîtra suspect à plusieurs. En signalant chez lui le pamphlétaire, ils essaieront de récuser l'historien ; ils ne lui pardonneront pas surtout d'avoir posé à nouveau « le cas d'indignité. » Mais ceux-là même qui s'élèveront le plus vivement contre les passions du royaliste devront s'avouer qu'il est des causes à jamais perdues et flétries. On ne réhabilite pas des corrupteurs comme le Régent et des infâmes comme Égalité, pour me borner aux hommes de la famille qui eurent, plus que d'autres, toute honte bue. De nos jours, le roi Louis-Philippe a tranché par le caractère de sa vie privée sur l'ignominie de ces mœurs abominables, mais il n'en restera pas moins condamné lui-même aux assises de la postérité pour le crime de sa trahison de 1830, trahison compliquée d'ingratitude et de parjure.

Le livre de Crétineau-Joly, je le répète, est un livre d'hostilité politique. Trop de faits douloureux lui donnent malheureusement

raison, pour qu'on n'ait pas à regretter le ton d'acrimonie qui pénètre partout, d'un sel irritant, les imputations les mieux fondées. L'historien devrait toujours se souvenir qu'il n'est pas seulement le témoin à charge, mais qu'il remplit un rôle de juge. Permis au juge de s'indigner du mal, mais à la condition d'interroger aussi le plateau du bien. N'y a-t-il donc que vices et fautes à reprendre chez des accusés, qui, pour n'avoir eu « de grand que leur égoïsme, » sont néanmoins désignés comme « prêts à tout faire » afin d'arriver à leur but, tout, « même le bien ! »

Une publication, d'une autre nature, succéda l'année suivante à cette œuvre de parti. Transmis longtemps, comme un dépôt, d'exécuteur fiduciaire en exécuteur fiduciaire, les *Mémoires du cardinal Consalvi* passaient enfin, dans leur intégralité, aux mains du traducteur heureux qui devait léguer ce trésor à l'histoire. Encore une de ces aubaines historiques dont la fortune de Crétineau n'a cessé d'être coutumière. J'aurai dit toute la part d'auteur qui lui revient dans ce livre, si je rappelle les notes intéressantes dont il accompagne la traduction du texte italien, et surtout l'introduction lumineuse à l'aide de laquelle le lecteur est préparé à l'intelligence des situations et des événements. Ce serait même assez pour expliquer la faveur dont la presse catholique honora l'ouvrage, si je n'étais contraint d'ajouter un mot au sujet de la tempête soulevée après coup, tempête inopinée qui eut pour résultat de lui ménager un renouveau d'actualité et de succès.

Cinq ans venaient de s'écouler depuis la première édition des *Mémoires* du cardinal, lorsque les fanfares officielles jetèrent aux quatre vents l'annonce d'une *Histoire des deux Concordats* dans laquelle l'auteur, Prussien de naissance, ne se proposait rien moins que de venger Napoléon Ier des attaques de Consalvi, en montrant l'empereur des Français calomnié par le ministre du Pape. L'entreprise était étrange et ne manquait pas de présomption. On voit que Theiner, — car c'était bien lui, — succombait, une fois de plus, à sa passion malheureuse pour la défense des réputations ébréchées et des clients suspects. Dès la première page nous sommes dûment avertis. A son dire, l'œuvre de Consalvi laisse fort à désirer « sous le rapport de l'exactitude et de l'im-

partialité ; » elle est rédigée « sous l'impression d'une amertume et d'une irritation morale trop visibles ; » elle renferme « des jugements trop rigoureux et point assez équitables sur plusieurs personnes engagées avec lui dans les négociations du Concordat[1]... » Il y en a long. Mais je ne veux rien dire ici de Theiner. M. de Meaux dans la *Revue des questions historiques*[2], M. d'Haussonville dans la *Revue des Deux Mondes*[3], M. Maynard dans la *Revue du monde catholique*[4], d'autres encore personnellement engagés dans la querelle ou l'appréciant à titre de simples témoins, ont fait justice suffisante des témérités d'un écrivain qui sacrifie tout à ce but unique : décharger l'empereur des griefs légitimes que laissera toujours peser sur sa mémoire le malheur de ses procédés envers le Souverain Pontife.

Crétineau-Joly avait donc la partie belle avec un homme qui frelatait des documents sérieux par les coupages maladroits d'un commentaire insidieux. La réplique devait venir. Elle jaillit, presque aussitôt, sous ce titre : *Bonaparte, le Concordat de* 1801 *et le cardinal Consalvi.* Fallait-il se flatter qu'une réponse écrite de verve, un peu *ab irato,* et flanquée par surcroît des deux lettres sanglantes de 1852, porterait cette empreinte de réserve et de mesure qu'on attend de toute controverse historique ? Avec le caractère bien connu et les antécédents mêmes du polémiste, c'était facilement risquer d'en être pour ses espérances ou ses désirs. D'aucuns, il est vrai, ont prétendu que la réplique de Crétineau est toute faite d'injures. Voilà un résumé bien leste pour qu'il soit équitable et complet. Les autres ont simplement estimé fâcheux de voir des personnalités et des rancunes mêlées comme toujours à des témoignages de la plus grande valeur, à des preuves irrécusables et accablantes. Quand on est ainsi armé de toutes pièces, quand on a de son côté la vérité historique et le bon droit, ne semble-t-il pas qu'on peut se dispenser de jeter dans les jambes de l'adversaire un argument de personnes ? Or, s'il est juste de rappeler que Theiner a été de nouveau le provocateur, il ne faut pas méconnaître non plus que la ques-

1 Préface, t. I, p. VII-IX.
2 T. VII, p. 524.
3 Livraison du 1er avril 1869, p. 633.
4 Livraisons du 10 juillet et du 10 octobre 1869, p. .

tion personnelle se vide trop lentement chez Crétineau-Joly. Le fond des choses substantielles a peine à ne pas se noyer dans ce déluge de récriminations véhémentes. Donner au public un *facsimile* des *Mémoires* de Consalvi, déposer chez le libraire la minute autographe et mettre les contradicteurs en demeure de vérifier l'authenticité du manuscrit original, c'était beaucoup déjà, c'était assez peut-être, et si les intérêts supérieurs de la cause exigeaient quelque chose de plus, n'eût-il pas été préférable d'élever le débat au-dessus des amours-propres en jeu, et de le maintenir à ces hauteurs? On me dira que les opposants furent en effet sollicités de considérer les pièces, et qu'on est encore à les voir venir. Raison de plus pour ne se permettre aucuns torts envers ceux qui se les donnent tous[1].

Hélas! l'excès de travail forcé que réclama cette dernière polémique eut un bien triste retentissement dans la santé de Crétineau-Joly. Une attaque terrible et soudaine l'avertit que ses jours étaient désormais comptés, de même que nous pressentons la chute prochaine d'un édifice par les lézardes profondes qui s'ouvrent à ses flancs. Theiner, dont rien ne laisse encore deviner le rapide déclin, précédera de quatre mois dans la tombe celui dont il fut si malmené durant la vie. Ah! si l'intérieur des âmes reste le secret de Dieu, si les mystères de la dernière heure surtout demeurent insondables au regard humain, nous est-il défendu de remarquer le contraste des deux hommes et des deux morts? Crétineau, confessant, glorifiant la sainte Église, tant qu'il lui reste un souffle; la défendant à sa façon quelquefois, mais l'aimant jusqu'à la fin d'un indomptable amour, comme un enfant soumis sa mère; fidèle au Pape, docile aux enseignements de Rome, ennemi juré des concessions de principes et des diminutions de vérités, mourant dans le plein honneur de sa religion et de son repentir. — Theiner... Mais non. Dieu l'a jugé. Paix à sa cendre.

Pour ne point séparer des Mémoires du *grand cardinal* le récit de la polémique à laquelle ils ont donné lieu, j'ai omis à

[1] Il n'en est pas moins regrettable que des écrivains s'obstinent encore, de nos jours, à répandre des doutes sur l'authenticité de la traduction des mémoires, quand ils refusent obstinément de répondre à l'invitation qui leur est toujours faite de la venir collationner avec l'original.



dessein de signaler un autre important ouvrage de Crétineau : je veux dire son *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé*. Lecture fortifiante que celle de trois princes du sang, « héritiers d'un nom illustré par l'héroïsme et le génie, se dévouant à la monarchie vaincue et donnant à l'Europe le spectacle de trois générations rangées sous le même drapeau au service de la même cause. » M. de Pontmartin, à qui nous empruntons ces lignes, écrit qu'il était d'une assez difficile entreprise « de nous raconter, en 1867, des existences très-belles, très-pures et très-chevaleresques sans doute, mais totalement en dehors des conditions de la société moderne, » et consacrées à la défense d'un régime « condamné par les hommes, ce qui est quelque chose, et par Dieu, ce qui est beaucoup [1]. » Voilà, je pense, un arrêt dont il peut être permis d'appeler, aussi bien que du jugement, plus que sévère, qui voudrait frapper ici l'écrivain. Quelles que soient d'ailleurs les appréciations en sens contraire que provoque toujours l'attitude de la noblesse émigrée, il faudra bien convenir qu'en face de la Révolution, son ennemie et son accusatrice dans l'histoire, l'émigration fait, dans ces deux volumes « assez bonne figure [2]. » Toutefois, le vrai « héros » du livre, même à la suite du vieux prince de Condé, l'ami du dauphin, fils de Louis XV, même à côté du jeune duc d'Enghien, la victime de l'attentat de Vincennes, c'est l'admirable Louise de Bourbon, devenue par le bienfait de la vie religieuse sœur Marie-Joseph de la Miséricorde. « L'intervention de cette princesse dans l'histoire de ceux qu'elle aima d'une si pieuse tendresse, sa vocation persistante, ses courses douloureuses à travers l'Europe envahie par les armées révolutionnaires, ses lettres touchantes ou charmantes, le récit de ses souffrances, ce mélange de force et de douceur où l'abnégation de la sainte lutte sans cesse contre les ressentiments de la princesse et de l'*émigrée*, voilà l'originalité réelle du livre de M. Crétineau-Joly [3]. »

Il y aurait bien d'autres mérites dans ce livre aussi curieux qu'attachant, mais je devrais citer beaucoup, et je m'abstiens.

[1] *Nouveaux Samedis*, 4e série, p. 237.
[2] *Bibliographie catholique*, t. XXXVI, p. 453.
[3] *Nouveaux Samedis*, p. 238.

Je n'ai rien dit, en particulier, de cet infortuné duc de Bourbon avec qui va s'éteindre la fière race des Condé, à la mystérieuse espagnolette de Saint-Leu. Et cependant pouvais-je passer sous silence le nom d'un prince qui m'amène à publier le dernier écrit sorti de la plume de Crétineau? Le 20 décembre 1871, l'historien des Condé adressait à M. le duc d'Aumale cette lettre qu'une partie de la presse voulut reproduire :

Au moment où la France va restituer à votre famille les biens dont, par la plus monstrueuse des ingratitudes, Napoléon III, ou plutôt Invasion III, l'avait dépouillée, qu'il me soit permis de m'adresser à la probité de l'honnête homme et au cœur du Bourbon.

Votre Altesse Royale était encore bien jeune quand, par un acte de son testament, le prince de Condé, le dernier de cette illustre race, vous légua une splendide fortune. Vous n'êtes pour rien dans les catastrophes qui suivirent et vos mains en sont parfaitement pures. En vous abandonnant cette royale succession, votre auguste et malheureux bienfaiteur s'était, par le même testament, réservé une bonne action posthume et un souvenir de reconnaissance aux enfants de ses vieux frères d'armes. Il léguait une somme de deux millions de francs pour ériger à Écouen un collége national en faveur des fils de ceux qui avaient combattu sous le drapeau blanc dans la Vendée militaire, ou dans l'émigration sous le drapeau de Condé.

Ce legs, si moral et si glorieux, ne détachait que deux millions de votre héritage. Dans les premières années qui suivirent l'insurrection de Juillet, on refusa d'accomplir le dernier vœu d'un mourant. Des magistrats, des conseillers d'État, qui ne servaient pas la justice, mais qui se servaient audacieusement d'elle, furent mis en demeure de juger et ils prononcèrent que ce legs était immoral et ne devait pas être exécuté. Dans l'affreuse guerre de 1870 à 1871, les enfants de la Vendée et de l'émigration viennent de montrer, même sous le drapeau tricolore, jusqu'à quel excès de patriotisme peuvent aller leur courage et leur dévouement.

Aujourd'hui, Monseigneur, que l'excès des calamités qui accablent la France a dû modifier de coupables erreurs et que la justice doit enfin avoir son cours, ne croiriez-vous pas qu'il serait juste et loyal de rendre, aux enfants adoptifs du prince de Condé, la modeste part d'héritage, confondue, depuis plus de quarante ans, dans les soixante-quinze millions dont jouit Votre Altesse Royale ?

On vous dira, peut-être, Monseigneur, qu'il y a prescription. Ce sont là des moyens de procédure indignes de la Vendée militaire, et surtout indignes d'un Bourbon. Il m'en coûterait trop de songer même à les combattre, car, comme tous les honnêtes gens et mieux qu'eux, puisque

vous êtes plus élevé, Votre Altesse Royale doit savoir que certains textes de lois boiteuses permettent souvent ce que l'honneur n'autorise jamais.

Cette lettre achevée, Crétineau-Joly descendit d'un air satisfait au salon de famille où se trouvaient rassemblés quelques amis. « Voyez donc! s'exclama-t-il en entrant, je viens d'écrire tout cela! » Et il lut d'un trait ce qu'il venait de confier au papier, avec la conscience de remplir un devoir en délivrant son âme. La lettre n'a jamais reçu de réponse.

IX

J'ai dit que cette œuvre fut la dernière du célèbre historien. Je lis d'autre part, dans le *Propagateur* de Lille (7 janvier 1875), que, sur la fin de ses jours, Crétineau prenait plaisir à répéter « qu'on ne trouvait plus un encrier dans sa maison. » Il s'en trouvait bien encore un, très-cher à ses souvenirs, parce qu'il avait appartenu au baron Dudon et qu'il lui rappelait ses batailles d'autrefois; mais, pour être absolument dans le vrai, je dois déclarer qu'il ne restait pas une goutte d'encre au fond du vieil encrier. Le journal qui m'offre l'occasion de descendre à ce mince détail ajoutait quelques lignes dont je ne veux point priver le lecteur, d'autant qu'elles peignent avec une exactitude parfaite l'intérieur de Crétineau-Joly.

Une jolie maison, à Vincennes, avec un jardin charmant qu'il affectionnait fort, et qui, comme tout le reste de sa fortune, est sortie de cet encrier dont ses vieux jours dédaignaient les services. Il vivait en ermite entre une femme dévouée et deux fils, dont l'un, vicaire à Saint-Germain des Prés, s'est fait, dans le clergé de Paris, une réputation de grande charité.

M. Crétineau-Joly avait presque complétement perdu la vue. Il marchait avec difficulté, appuyé au bras d'un sous-officier en retraite, qui lui servait à la fois de lecteur et de conducteur. Nul ne se serait douté, en voyant passer d'un pas lourd cet homme robuste et voûté, peu soigné dans sa mise, à physionomie dure, à barbe rude, aux yeux à demi éteints sous ses lunettes bleues, que c'était là ce vaillant écrivain qui attacha son nom, comme un drapeau, à la rédaction de tant de feuilles politiques.

L'écrivain au repos demeurait, de l'aveu de tous, le plus mer-

veilleux et le plus étincelant causeur. « Sa conversation, dit encore le *Propagateur*, était un inépuisable recueil d'anecdotes sur les hommes remarquables de son époque. Il ne tarissait pas sur la Vendée, ses souvenirs de Frohsdorf étaient également inépuisables, ses racontars sur Rome avaient une saveur toute particulière. » Gai, spirituel, plein d'humour et de saillies, d'une ironie toujours piquante et souvent mordante, il traversait bien comme chat sur braise certains incidents de conversation, mais pour s'appesantir librement sur d'autres et jouer alors de l'ongle à enlever le morceau. Un exemple entre mille. M. Véron, l'auteur des *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, étant allé un jour, en curieux, rendre visite à M. le comte de Chambord, revint fort enchanté, mais surtout très-ému de sa promenade à Frohsdorf. Chose étrange, ou plutôt, naturelle impression de tous les visiteurs ! M. Véron, qui n'était rien moins que royaliste, gardait encore au retour un sentiment si vif de son émotion, qu'il aborda tout de go, en ces termes, l'historien de la Vendée : « Cher Crétineau-Joly, j'ai vu le Roi. Quel homme ! quel homme ! il m'a *touché*... — Vous êtes donc *guéri ?* » lui fut-il riposté à brûle-pourpoint. — Véron eut assez de belle humeur pour rire, le premier, de ce bon, trop bon mot.

Mais l'écrivain dont nous étudions les livres n'avait pas moins de cœur que d'esprit. Aussi nous dispensera-t-on d'insister pour faire comprendre ce qu'il a dû souffrir, au milieu de nos années de longues épreuves. Les angoisses qu'il éprouva pendant les désastres de la guerre et les sauvageries de la Commune ne sauraient se raconter. Elles furent horribles. Il ne pouvait ouïr parler de nos défaites, de nos humiliations, de nos malheurs, sans fondre en larmes : larmes patriotiques et généreuses, mais larmes cuisantes qui ne faisaient qu'irriter ses yeux malades et fatiguer sa vue déjà bien affaiblie, à Chartres, durant le siége. Jamais ce Vendéen n'avait tant affectionné son pays que depuis qu'il le voyait tombé si bas. On l'a entendu sangloter au récit des nouvelles données par les journaux. Parfois même ce n'étaient plus seulement des larmes, mais je ne sais quel frémissement nerveux qui ressemblait à de la colère. Cette colère, du reste, déjà grande à la pensée des douleurs de l'invasion, se réveillait brusque et terrible, quand on venait à discourir de ces ennemis

de l'intérieur qui, sous les yeux du Prussien triomphant, livraient Paris à l'anarchie, en attendant de le livrer aux flammes.

Plus nous connaîtrons cette nature violente de Crétineau-Joly, plus il nous faudra admirer la transformation qui s'est opérée, vers la fin, sous l'influence des divines miséricordes. Il écrivait un jour : « Je demande pardon à ma femme et à mes enfants des moments d'humeur auxquels j'ai été sujet. J'ai beaucoup souffert moralement, et cette tension d'esprit et de cœur est ma seule excuse[1]. » Le pardon de la famille était acquis d'avance à l'époux et au père chrétien à qui Dieu même avait dès longtemps pardonné. Un religieux de cette Compagnie de Jésus qu'il avait tant aimée, non content de lui avoir enfin rendu la paix, voulut le disposer lui-même à entrer au repos d'une vie meilleure. Depuis lors, le caractère de Crétineau était devenu plus humble, plus résigné, plus soumis. De temps à autre, l'homme de la veille se retrouvait bien par quelques soubresauts involontaires; mais, avec la réflexion, et très-rapidement toujours, il se rangeait au doux avis de l'ange de son foyer et reprenait avec elle sa docilité d'enfant. Rien de plus édifiant que le calme parfait des derniers jours et cet exemple d'une patience qui ne savait point se démentir. Jamais une plainte, jamais une brusquerie. Sans doute il voyait la paralysie le gagner peu à peu, il sentait les redoutables approches de la congestion; néanmoins, par délicatesse peut-être, peut-être aussi par coquetterie de vieillard, il se refusait à faire le franc aveu de son mal. Vingt-quatre heures avant sa mort, il venait d'éprouver, en rentrant de sa promenade habituelle, un éblouissement subit qui l'avait contraint de s'accouder à la rampe de l'escalier. « Êtes-vous sujet à des vertiges? lui demanda le médecin. — Pas du tout! » reprit-il, en se redressant avec l'énergie du moribond qui voudrait se tromper encore sur ses forces réelles.

Et cependant il attendait la mort. Une seule chose l'eût rattaché à l'existence, en lui permettant de réaliser son plus ardent désir : voir le Pape remonter sur son trône, le roi s'acheminer au sien. Le retard que les événements imposaient à sa foi de ca-

[1] Extrait de son testament.

tholique, à ses souhaits de Vendéen, ne pouvaient manquer de l'attrister beaucoup, par cela même qu'il renversait un rêve caressé de tous ses vœux, celui d'assister au triomphe de l'Église et de la royauté. « D'autres verront cela ! répétait-il souvent avec amertume ; moi, je ne le verrai pas ! »

Peu de jours avant de mourir, il avait prié un de ses fils de lui faire une lecture dans les *Simples récits de notre temps*. Le choix s'était arrêté sur les émouvantes pages où sont racontées la retraite et la mort du cardinal d'York. Il écoutait avec intérêt le récit qu'il avait dicté lui-même autrefois dans la maturité de son talent. Quand on fut arrivé à la visite que le duc de Berri, jeune encore et plein d'avenir, rendit au dernier des Stuarts sous les ombrages de Tusculum, le lecteur s'aperçut que l'émotion de son père croissait avec l'intérêt du discours. Il en était à ces paroles du jeune duc : « Avoir des fils qui me ressemblent, et qui ne désespéreront jamais de la Providence, c'est tout ce qu'un Bourbon peut exiger du ciel ; je ne demande que cela. — Vous l'obtiendrez, Monseigneur, répondait Henri IX d'Angleterre, car vous en êtes digne. » A ce moment, de grosses larmes roulèrent dans les yeux de Crétineau-Joly. Mais lorsqu'il fallut relire la scène où, tombant aux genoux du cardinal, le Bourbon demande au Stuart de le bénir ; lorsque la main du prince de l'Église appelle ces bénédictions de Dieu sur le fils de France et sa postérité, alors le vieillard royaliste ne peut plus se contenir, il s'échappe en de véritables sanglots... Le poignard de Louvel, le crime de 1830, l'exil de « l'Enfant de l'Europe, » les infortunes présentes de la France, les incertitudes menaçantes du lendemain, tout se presse, se croise, se heurte dans sa tête. Ses pleurs redoublent. Il semble dire adieu à la vie et s'arracher à toutes ses affections d'ici-bas. Ce fut à grand peine que son fils, vivement attendri par les mêmes souvenirs, put arriver au terme d'une lecture qui s'achevait avec la mort touchante du dernier Stuart. Mais qu'il était loin de penser, ce jour-là, que la mort de son père allait si tôt et si cruellement rouvrir pour lui la source des larmes !

Cette mort, nous le savons, Crétineau-Joly l'attendait. Il l'attendait de pied ferme, comme un homme de cœur, après l'avoir autrefois beaucoup redoutée. Il l'attendait aussi, disons-le, avec

l'appréhension du chrétien qui se souvient de ses offenses et qui aodre les jugements de Dieu. Tous les jours, seul, dans le jardin, il marchait pour secouer la paralysie qui commençait à l'envahir, mais il marchait en méditant ou en priant sans relâche. On le voyait se frapper la poitrine, on l'entendait murmurer les versets du *Miserere*, invoquer surtout la très-sainte Vierge et réciter avec ferveur les dizaines d'un rosaire qui ne le quittait plus. C'était le présent du bon religieux qui le lui avait apporté, comme un gage d'affection, au retour d'un voyage en Orient : c'est avec ce chapelet du jésuite qu'il a voulu qu'on l'ensevelît.

La mort, sans cesser d'être la grande crainte de Crétineau-Joly, devenait donc pour lui comme une suprême espérance. Elle l'a trouvé prêt. Il est remonté paisiblement à Dieu, laissant des regrets inconsolables, mais ne réclamant plus que des prières. Une croix ombrage sa tombe. Son fils aîné, Ludovic, artiste de grand talent, l'a ornée du portrait paternel qu'il a peint lui-même sur émail. Au-dessus du portrait est gravé le monogramme du Christ ; au-dessous, s'épanouit une fleur de lis : double symbole des deux causes qu'il a toujours défendues, celle de son Dieu, celle de son roi. Une parole de la sainte Écriture résume toute sa vie d'action :

BONUM CERTAMEN CERTAVI
FIDEM SERVAVI

Les derniers mots de son testament figurent aussi sur le marbre commémoratif. Nous les avons cités à la première page de cette étude, nous aimons à les transcrire de nouveau pour remplir le vœu suprême d'un mourant : « Je désire que les honnêtes gens qui m'aimèrent à cause de moi, et que ceux qui m'estimaient ou m'affectionnaient à cause de mes ouvrages, ne m'oublient par dans leurs prières. »

E. RÉGNAULT.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

LE PASSAGE DE VÉNUS EN 1874

Le zèle avec lequel les puissances maritimes se sont empressées d'organiser des expéditions scientifiques pour observer le passage de Vénus devant le soleil, doit nous faire pressentir qu'il s'agissait d'atteindre un but d'une haute importance pour la navigation. A ne compter que les expéditions de premier ordre, la France en a envoyé quatre, l'Angleterre cinq, l'Allemagne trois ou quatre, l'Amérique autant, et la Russie une quinzaine. Ce dernier nombre ne doit pas nous étonner, car les Russes n'avaient pas à s'expatrier pour aller à grands frais sur des îles lointaines ; ils pouvaient observer le phénomène sans sortir de leur pays. Quel est donc ce but poursuivi avec tant d'ardeur? La conquête d'une donnée importante pour la construction des Tables astronomiques. Ce sont, en effet, les *Tables de la Lune et des principales planètes*, qui permettent au marin de reconnaître avec certitude sa position géographique et d'assurer ainsi la marche de son navire. Mais l'exactitude de ces tables dépend de la mesure du rapport des masses de la Terre et du Soleil, mesure qui varie elle-même avec la distance moyenne des deux astres. Pour avoir admis une distance fautive, correspondant à la valeur 8″, 56 adoptée pour la parallaxe solaire, sur la foi des observations du siècle dernier, on s'est trouvé dans des difficultés inextricables, jusqu'à ce qu'enfin, partant du nombre 8″,86 auquel conduisaient en même temps les théories astronomiques de la gravitation, la mesure de la vitesse de la lumière par Foucault, et une discussion nouvelle des observations du passage de 1769, M. Le Verrier a pu calculer des

Tables qui s'accordassent d'une manière satisfaisante avec les observations.

Aujourd'hui les savants, qui faisaient partie de ces diverses expéditions, sont, pour la plupart, rentrés dans leurs pays respectifs, et ont rendu compte de leur mission. Les commissions, chargées d'organiser ces expéditions et de les diriger, se sont réservé les nombres obtenus pour les discuter d'une manière indépendante et en déduire la solution désirée. Les seuls travaux de la Commission française rempliront deux volumes in-4°, dont l'un est en voie de publication. C'est le tome XLI des *Mémoires de l'Académie des sciences*. Il est divisé en deux parties, dont la première renfermera le résumé des procès-verbaux des séances tenues par la Commission du passage de Vénus, et la seconde les diverses *communications* faites en 1874, soit par les membres de la commission, soit par les observateurs ou les savants, qui ont contribué à la préparation des cinq missions. Le tome XLII sera rempli par les rapports des observateurs et par la discussion de leurs observations. Les autres nations ne manqueront pas de suivre l'exemple de l'Académie des sciences de Paris. Mais, en attendant ces publications, on connaît déjà, d'une manière générale, les succès plus ou moins heureux des diverses expéditions. Nous pensons donc répondre à la légitime curiosité de nos lecteurs en leur faisant connaître brièvement les travaux des savants de notre pays.

I. — MÉTHODES ANALYTIQUES

On nous posera peut-être une question préalable, qui, du reste, a été soulevée plus d'une fois devant l'Académie des sciences. A quoi bon courir les chances périlleuses d'un long voyage, et affronter l'ennui d'un séjour prolongé dans des régions inhospitalières? N'y a-t-il pas d'autres moyens pour obtenir la distance de la terre au Soleil ? Nous répondrons à cette question en faisant connaître les diverses méthodes imaginées pour mesurer notre distance au Soleil et les raisons qui font donner la préférence à l'observation des passages de Vénus.

La parallaxe solaire, c'est-à-dire l'angle que le rayon de la Terre, vu perpendiculairement, sous-tendrait du Soleil, peut se déduire

de différentes recherches astronomiques. Ainsi, l'une des inégalités du mouvement de la Lune, dont le maximum s'élève à plus de 2′ de degré, est proportionnelle au rapport des distances moyennes de la Lune et du Soleil à la Terre. On pourra donc déterminer ce rapport en cherchant la valeur qu'il faut lui attribuer pour faire accorder, le mieux possible, les résultats du calcul avec ceux de l'observation. D'ailleurs, la distance de la Lune à la Terre est connue avec une approximation suffisante. On en déduira donc l'autre terme du rapport, la distance du Soleil à la Terre, et, par conséquent, la parallaxe solaire. A raison de cette application, l'inégalité dont nous parlons a reçu le nom d'inégalité parallactique. C'est par cette méthode que Laplace a trouvé 8″,61 pour valeur de la parallaxe solaire.

On peut employer d'une manière semblable une inégalité du mouvement apparent du Soleil, connue en astronomie sous le nom d'équation lunaire du Soleil. Sans la présence de la Lune, le rayon vecteur de notre globe décrirait dans son orbite, autour du soleil, des aires égales en des temps égaux, conformément à la première loi de Képler. Mais, à cause de la Lune, ce n'est pas le centre de la Terre qui obéit à cette loi du mouvement elliptique ; c'est le centre de gravité du système formé par la Terre et par son satellite. Il résulte de là que le mouvement apparent du Soleil n'est pas elliptique pour un observateur placé au centre de la Terre, et que l'inégalité de ce mouvement dépend à la fois de notre distance au Soleil et du rapport de la masse de la Lune à celle de notre globe. Comme ce dernier rapport peut s'obtenir approximativement par d'autres méthodes, on en déduit une valeur approchée de notre distance au Soleil.

L'étude des perturbations planétaires peut aussi conduire au même résultat. C'est ainsi que M. Le Verrier a obtenu, par une étude approfondie des perturbations des mouvements de Vénus et de Mars, les nombres 8″,853, 8″,859 et 8″,866 dont la moyenne 8″,86 s'accorde avec la valeur adoptée à partir de 1864.

L'inconvénient commun de toutes ces méthodes analytiques est de supposer parfaitement connue la part que l'on doit attribuer aux diverses causes perturbatrices qui peuvent influer sur les inégalités du mouvement de la Lune ou de la Terre ou de la planète considérée. Or, comme il s'agit d'évaluer des centièmes de secondes, il

y a tout lieu de craindre que les résultats obtenus ne soient illusoires. Bien des causes, en effet, peuvent en altérer la valeur. Les méthodes analytiques ne peuvent inspirer une entière confiance qu'autant qu'elles sont contrôlées par des moyens plus directs.

II. — MÉTHODE PHYSIQUE

La méthode physique, fondée sur la mesure directe de la vitesse de la lumière, est de nature à inspirer plus de confiance, parce que les phénomènes astronomiques, avec lesquels on doit combiner cette vitesse, peuvent être connus très-exactement ; mais il restera toujours la difficulté d'obtenir, d'une manière suffisamment approchée, la mesure d'une vitesse de plus de trois cent mille kilomètres par seconde. Comme cette méthode a été tout récemment appliquée par M. Cornu, nous devons nous y arrêter quelques instants.

Il est nécessaire, pour la comprendre, de rappeler en quoi consiste le phénomène de l'aberration et comment il se rattache à la parallaxe solaire. Si l'on calcule jour par jour la longitude et la latitude d'une même étoile, rapportée au plan de l'écliptique, on observe que cette étoile, au lieu d'être fixe, décrit dans l'espace d'une année une ellipse excessivement petite dont le grand axe n'a que 40″,88 et dont le petit axe varie, avec l'étoile observée, entre 0″ et 40″,88 suivant que la latitude moyenne de cette étoile est nulle ou qu'elle se rapproche de 90°. Ainsi, une étoile placée au pôle de l'écliptique, décrirait, en une année, un cercle de 20″,44 de rayon, tandis qu'une étoile, située dans le plan de l'écliptique, oscillerait sur une droite de 40″,88 de longueur. C'est ce mouvement apparent des étoiles qu'on désigne sous le nom d'aberration. La coïncidence de la période de ces mouvements, avec celle de la révolution de notre globe dans son orbite, donne lieu de conjecturer que ce phénomène est la conséquence de notre mouvement annuel autour du Soleil. Effectivement, Bradley a démontré qu'il résulte de la vitesse de la lumière, composée avec la vitesse de translation de notre globe dans son orbite. Si donc, on détermine directement l'une des deux composantes, la vitesse de la lumière, on en déduira l'autre, la vitesse moyenne de translation de la terre dans son orbite. Qu'on multiplie cette vitesse par la durée connue de notre révo-

lution annuelle, exprimée en secondes, on obtiendra la longueur de notre orbite, et le rayon de cette orbite, ramenée à la forme circulaire, sera la distance moyenne du Soleil à la Terre.

Or la vitesse de la lumière a été déterminée en 1862, par Foucault, qui l'a estimée de 298 millions de mètres par seconde, avec une incertitude qui, d'après lui, ne devait pas dépasser 500,000 mètres. Récemment M. A. Cornu a renouvelé cette expérience sur une plus grande échelle, avec un appareil perfectionné de M. Fizeau. Les parties principales de cet appareil, sont une lunette de $8^m,85$ de distance focale et de 37 centimètres d'ouverture; une roue dentée et un mécanisme permettant d'imprimer à cette roue des vitesses dépassant 1,600 tours par seconde; enfin un chronographe et un enregistreur électrique capables d'assurer la mesure du temps à un millième de seconde. Au moyen de la lunette « on envoie à travers la denture de la roue en mouvement un faisceau de lumière qui va se réfléchir à la station opposée. Le point lumineux qui en résulte au retour des rayons paraît fixe, malgré les interruptions du faisceau, grâce à la persistance des impressions de la rétine. L'expérience consiste à chercher la vitesse de la roue dentée qui éteint cette espèce d'écho lumineux. L'extinction a lieu lorsque, dans le temps nécessaire à la lumière pour parcourir le double de la distance des stations, la roue a substitué le plein d'une dent à l'intervalle de deux dents qui livrait au départ le passage à la lumière; de sorte que l'extinction d'ordre n correspond au passage de $2n-1$ dents durant ce court espace de temps. La loi du mouvement du mécanisme s'inscrit sur un cylindre enfumé, et l'observateur, par un signal électrique, enregistre le moment précis où la vitesse convenable est atteinte. » (*Comptes rendus*, t. LXXIX, p. 1362.)

Les deux stations adoptées étaient l'observatoire de Paris et la tour de Montlhéry, dont la distance de 23 kilomètres, environ, avait été mesurée à plusieurs reprises avec le plus grand soin par des observateurs éminents, pour servir de base soit à de grands travaux géodésiques, soit à la détermination du mètre, soit à la mesure de la vitesse du son. Le résultat de 504 observations, où M. Cornu faisait varier, par la diversité des roues, le nombre et la forme des dents ainsi que la vitesse et le sens de la rotation, a été que la vitesse de la lumière dans l'air est de 300,330 kilomètres,

et l'on en déduit que dans le vide elle serait de 300,400 kilomètres.

En combinant cette mesure de la vitesse de la lumière avec la valeur de l'aberration trouvée par Bradley, 20",25, ou avec la valeur plus probable 20",44 donnée par Struve, on obtient pour la parallaxe solaire 8",88 dans le premier cas, et 8",79 dans le second.

Au lieu de l'aberration on peut employer l'équation de la lumière, c'est-à-dire le temps que la lumière met à parcourir le rayon moyen de l'orbite terrestre. Ce temps peut se déduire de l'observation des satellites de Jupiter; il a été fixé par Delambre à 473s, 2 secondes moyennes au moyen de la discussion de plus de mille éclipses des satellites de Jupiter. On en déduit pour la parallaxe 8", 87.

Ces deux évaluations montrent bien que l'incertitude sur la parallaxe ne porte plus que sur le chiffre des centièmes; elles sont précieuses sous ce rapport. Mais elles ne dispensent pas de recourir à des méthodes plus directes pour obtenir l'approximation désirée. Ces méthodes consistent à mesurer la parallaxe de quelqu'une des planètes plus voisines de la Terre que le Soleil. La troisième loi de Képler permet de calculer les rapports des parallaxes du Soleil et des diverses planètes de notre système solaire; il suffit donc d'obtenir l'une de ces parallaxes pour en déduire toutes les autres. On a utilisé dans ce but les oppositions de Mars; celle de 1862 a donné 8", 84 pour la parallaxe solaire. M. Gall, directeur de l'observatoire de Breslau, a obtenu le nombre 8", 873, au moyen des oppositions des petites planètes. Il pense même que le désavantage de la distance plus grande des petites planètes, est compensée par l'avantage d'un pointé plus exact. Nous ne pouvons prévoir si l'opinion de M. Gall sera partagée par les autres savants; ce qui est certain c'est que de toutes les méthodes proposées pour mesurer la parallaxe solaire aucune n'inspire une confiance aussi générale que l'observation des passages de Vénus devant le Soleil.

III. — OBSERVATION DES PASSAGES DE VÉNUS

Cette méthode offre quelque analogie avec celle qu'on emploie en géométrie pour déterminer la distance de deux points inaccessibles.

Dans les deux cas on choisit deux stations dont la distance a été mesurée avec soin et l'on observe de ces stations un point éloigné. Mais dans le problème astronomique le point observé est mobile, tandis qu'il est fixe dans le problème géométrique. Dans celui-ci on arrive à une solution complète par des mesures d'angle, tandis que dans l'autre on obtient seulement la différence des parallaxes de Vénus et du Soleil, non par des mesures d'angles, mais en notant les instants où les centres des deux astres sont à leur plus courte distance, ou bien encore les instants où les deux disques sont tangents intérieurement, soit au commencement, soit à la fin du passage. La solution est ensuite complétée au moyen de la troisième loi de Képler qui fait connaître le rapport des parallaxes de Vénus et du Soleil.

L'observation des passages de Vénus sur le disque solaire, peut conduire de différentes manières à la différence des parallaxes des deux astres. La première méthode, dans l'ordre des temps, a été proposée par Halley en 1691, dans les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres. Elle consiste à évaluer la durée du passage en des lieux suffisamment éloignés, pour que dans les uns cette durée soit la plus grande possible et qu'elle soit la plus petite possible dans les autres. On combine ensuite les diverses stations deux à deux de telle sorte que la différence des durées du passage dans les deux stations combinées ait une valeur suffisamment grande; car les erreurs d'observation ont d'autant moins d'influence sur le résultat que cette différence est plus grande. Les stations choisies en 1874 ont donné des différences de 23 à 25 minutes; dans les cas les plus favorables on peut dépasser 30 minutes.

Un géomètre français, de l'Isle, a proposé en 1753 une méthode qui permet d'utiliser l'observation d'un seul contact. Elle est fondée sur ce fait que Vénus, en raison de sa parallaxe relative, doit commencer ou finir son passage plus tôt ou plus tard pour un observateur situé à la surface de la Terre, que pour un observateur idéal supposé au centre de notre globe. Que l'on combine une station où l'une des phases du passage est retardée avec une autre station où cette même phase est avancée, on déduira des deux observations pour la différence des parallaxes de Vénus et du soleil une valeur d'autant plus approchée que la somme des temps

de retard et d'accélération sera plus grande. L'unique inconvénient de cette méthode est qu'elle exige une connaissance exacte des longitudes des deux stations, ainsi que celle des états absolus et des marches des pendules ou des chronomètres à l'aide desquels on note l'instant précis de la phase considérée. Au contraire, dans la méthode de Halley, la connaissance de l'état du chronomètre est inutile, pourvu qu'il puisse donner exactement la durée du passage ; et les erreurs commises sur les longitudes des stations ont beaucoup moins d'influence sur les résultats.

Au premier abord la méthode de Halley est d'une facilité séduisante. Qu'exige-t-elle en effet ? que l'on détermine l'instant où deux disques sont en contact ; la durée du passage pour chaque station est le temps qui s'écoule entre le contact intérieur d'*entrée* et le contact intérieur de *sortie*. Il suffit même de ne pas commettre une erreur supérieure à 10″, sur la différence des durées du passage relativement à deux stations, pour être assuré d'en déduire la valeur de la parallaxe solaire avec l'approximation d'un demi-dixième de seconde. Mais en réalité cette approximation n'est pas aussi facile à obtenir qu'on est tenté de le croire. Plusieurs causes physiques jointes à la lenteur du mouvement de Vénus empêchent d'apprécier avec exactitude l'instant de chaque contact. Avant le premier contact intérieur le disque obscur de la planète est entouré d'un croissant lumineux dont les deux cornes se rapprochent à mesure que Vénus avance sur le disque du Soleil. La jonction des deux cornes par un filet lumineux devrait, ce semble, annoncer que le contact géométrique des deux disques vient d'avoir lieu. De même le deuxième contact intérieur devrait être indiqué par la rupture instantanée du filet lumineux qui sépare du reste du ciel le disque obscur de la planète. C'est à quoi s'attendaient les astronomes du siècle passé. Mais ils apprirent par leur propre expérience que le phénomène ne se passe pas aussi simplement. Lorsque les deux cornes du croissant lumineux sont sur le point de se rejoindre, elles cessent de se rapprocher ; à la place du filet lumineux qui devrait les unir apparaît une tache obscure qui les tient séparées, et, lorsque cette tache disparaît, les deux cornes se rejoignent, non par un simple filet de lumière, mais par une bande lumineuse dont l'épaisseur annonce que le contact géométrique à eu lieu depuis quelques instants. C'est ce phénomène que les astronomes ont désigné sous

le nom de *ligament noir* et de *goutte noire*. Il se présente avec des apparences qui varient suivant la hauteur du Soleil et les instruments d'observation.

Ce n'est pas tout. Alors même qu'on parviendrait à détruire cette illusion du *ligament noir*, il resterait encore une autre difficulté, celle d'apercevoir le filet lumineux qui sépare le disque noir de Vénus du reste du ciel, avant que ce filet ait acquis une certaine épaisseur. Cette seconde cause d'erreur a été signalée pour la première fois par le P. Hell, jésuite, astronome à l'observatoire de Vienne. « Tandis que les astronomes de son temps admettaient tous avec Halley, que le plus mince filet de lumière devait apparaître instantanément derrière Vénus, et, par conséquent, au même moment pour tous les observateurs, comme cela a lieu dans les éclipses totales ou dans les émersions d'étoiles cachées par la Lune, tandis que tous espéraient obtenir ainsi un degré de précision inouï, le P. Hell soutenait au contraire, dès 1765, que le filet, pour être perceptible, devait avoir acquis une certaine épaisseur; que dès lors son apparition devait être en retard sur le contact réel, de tout le temps employé par Vénus pour franchir cette épaisseur, à raison de 15" de temps par seconde d'arc; que cette épaisseur nécessaire variait beaucoup avec la puissance de la lunette; que le filet pouvait bien se montrer instantanément au moment où il aurait acquis l'épaisseur requise pour un instrument donné, mais que cette instantanéité, cette fulmination n'était nullement le signe d'une précision extrême, car un observateur voisin, muni d'une lunette différente, verrait le même phénomène avec la même soudaineté. » (M. Faye, *Comptes rendus*, t. LXVIII, p. 288.)

La différence qu'on rencontre sous ce rapport entre les passages de Vénus et les éclipses totales ou les occultations d'étoiles provient de ce que le champ de la lunette, est illuminé dans le premier cas et obscur dans le second. Il est vrai que le plus mince filet solaire ou un point stellaire d'un millième de seconde de diamètre, au plus, sera parfaitement visible si le champ de la vision est à peu près obscur; mais il en est autrement lorsque le champ est vivement illuminé et l'œil ébloui. Alors de simples points ou de simples lignes lumineuses disparaissent, tandis que des surfaces bien moins brillantes mais d'une étendue appréciable, telles que les planètes, sont aisément distinguées. A ces causes d'erreur, ajoutez les illu-

sions produites par l'interposition de l'atmosphère probable de Vénus et par la diffraction de la lumière sur les bords de la planète qui sert d'écran, vous ne serez pas étonnés, que les observations des passages de 1761 et 1769 aient donné des résultats peu concordants.

N'est-il pas à craindre qu'à raison des mêmes causes d'erreur les observations des contacts, en 1874, ne méritent pas plus de confiance que celles du siècle dernier? — Les astronomes étaient doublement avertis et par l'insuccès de leurs prédécesseurs et par leur expérience propre dans les observations du passage de Mercure devant le disque solaire, en 1868. M. Le Verrier a observé le contact interne de sortie 16″ avant M. Stéphan. C'est qu'il employait une lunette peu puissante, tandis que M. Stéphan se servait du grand télescope de Foucault. Le phénomène de la *goutte noire* a constitué pour M. Le Verrier un contact instantané tout différent du contact géométrique. Au contraire M. Stéphan n'a vu que la rupture instantanée du filet lumineux sans déformation du disque noir de Mercure. Les autres observations du même passage ont présenté des divergences semblables suivant la puissance des instruments employés. Dans les unes le contact interne de sortie s'est vérifié par la rupture du filet lumineux en un seul point, tandis que dans d'autres la rupture s'est effectuée subitement sur une étendue appréciable.

Jusqu'en 1868 on avait attribué le phénomène de la *goutte noire* à l'irradiation. Mais si cette explication eût été exacte, ce phénomène eût dû se produire dans tous les instruments. C'est ce qui n'a pas eu lieu, ainsi que nous venons de le voir. Il faut donc recourir à quelque cause physique inhérente aux instruments d'observation. MM. Wolf et André ont soumis cette question à de nombreuses expériences faites au moyen des disques mobiles. Ils ont constaté qu'avec un objectif bien dépouillé d'aberration, et de vingt centimètres d'ouverture ou plus, on peut apprécier le contact d'un disque mobile et d'un écran fixe avec une erreur inférieure à un dixième de seconde d'arc. C'est en conséquence de ce résultat que la Commission française du passage de Vénus a muni nos quatre expéditions principales de lunettes montées équatorialement et pourvues d'objectifs de huit pouces d'ouverture, rendus aplanétiques par la méthode de Foucault. Aussi ceux de nos observateurs qui ont em-

ployé ces grandes lunettes n'ont pas été contrariés par le phénomène du ligament noir.

La puissance des instruments obvie aussi à la seconde cause d'erreur, l'invisibilité du filet lumineux. Il est facile du reste d'atténuer cette cause en ne comparant entre elles que des observations faites avec des instruments parfaitement semblables; car alors les contacts observés correspondront à des phases identiques du passage; ce qui suffit pour que l'on puisse en déduire la parallaxe.

IV. — OBSERVATIONS PHOTOGRAPHIQUES

L'observation des contacts n'est pas nécessaire pour obtenir la différence des parallaxes de Vénus et du Soleil; on peut y parvenir en déterminant plusieurs positions de Vénus sur le disque solaire, pour en conclure soit la longueur de la corde parcourue, soit sa plus courte distance au centre du disque solaire. Cette méthode a été employée en 1769 par plusieurs observateurs, entre autres par le cardinal de Luynes. Ils se servaient pour cela du micromètre ordinaire dont l'usage est aussi peu sûr qu'il est peu commode. L'héliomètre à l'aide duquel on pratique de nos jours un système semblable de mesure dans les passages de Mercure, promet de meilleurs résultats. C'est pourquoi les astronomes d'outre-Rhin, reléguant en seconde ligne l'observation des contacts, ont adopté comme moyen principal, dans le dernier passage, une série de mesures héliométriques, où ils déterminaient les coordonnées relatives de Vénus sur le disque solaire, c'est-à-dire sa distance au centre du soleil et son angle de position.

M. Faye ne partage pas la confiance des Allemands pour leur héliomètre de Fraunhofer; c'est pourquoi dans les travaux préparatoires pour l'observation du dernier passage il a fortement recommandé la substitution des observations photographiques aux mesures micrométriques ou héliométriques. M. Faye a obtenu directement au foyer d'une puissante lunette des images du soleil de 15 centimètres de diamètre, ce qui donne $\frac{5}{64}$ de millimètre pour chaque seconde de diamètre apparent. Comme le déplacement parallactique de Vénus a dépassé 40″ pour deux stations bien choisies, cet effet aurait été représenté sur de pareilles épreuves par une diffé-

rence de 3 millimètres. Il eût suffi de mesurer cette différence avec l'approximation d'un dixième de millimètre pour obtenir à un trentième près la parallaxe de Vénus et celle du Soleil à $\frac{1}{150}$ près, de telle sorte que l'erreur commise sur cette dernière parallaxe n'aurait pas dépassé 3 centièmes de seconde. Mais on peut pousser l'exactitude beaucoup plus loin au moyen d'appareils micrométriques pareils à ceux que M. Porro avait disposés pour M. Faye.

Nous devons avouer cependant qu'une difficulté sérieuse se présente quand il s'agit d'utiliser les épreuves photographiques, c'est de comparer entre eux les angles de positions obtenus dans deux stations différentes ; car les irrégularités inévitables du mouvement de la lunette équatoriale empêchent qu'on obtienne l'angle de position avec l'exactitude désirable, à moins de choisir des stations exceptionnellement favorables, ainsi que M. Waren de la Rue l'a montré. Heureusement on peut éviter cet inconvénient en rendant la lunette fixe et en projetant l'image solaire dans l'axe de la lunette au moyen d'une glace parfaitement plane, conduite par un mouvement d'horlogerie. Il est essentiel que la glace soit parfaitement plane, car autrement elle ne renverrait dans la lunette qu'une image déformée du Soleil. Mais, grâce aux procédés inventés par Foucault, on peut obtenir des miroirs parfaitement plans, ne causant aucune déformation dans les images.

Cette méthode, proposée par M. Laussedat, rend facile l'emploi de puissants objectifs, en permettant de séparer l'oculaire de l'objectif et de les installer sur deux piliers séparés entre lesquels le tuyau ordinaire serait remplacé par un abri de toile.

Cette méthode photographique a été mise en première ligne par les Américains, pour l'observation du passage de 1874 ; les lunettes qu'ils ont appliquées à cet usage n'ont pas moins de quarante pieds de distance focale. Les autres nations ont aussi adopté les appareils photographiques, mais comme moyen secondaire. Les Français et les Anglais ont mis en première ligne l'observation des contacts ; les Allemands ont donné la préférence aux mesures héliométriques. Une autre divergence d'opinion s'est aussi manifestée dans le choix des appareils. Les Allemands, les Anglais et les Russes ont adopté le photohéliographe, employé depuis longtemps par M. Warren de la Rue, tandis que les Américains et les Français se sont prononcés

pour la lunette horizontale fixe, à images directes, combinée avec le miroir plan mobile de Foucault.

Grâce au *révolver photographique* inventé par M. Janssen, la photographie a pu servir d'auxiliaire pour la détermination des contacts. Ce *révolver* est un plateau denté, pouvant tourner autour d'un axe parallèle à l'axe de la lunette qui donne l'image solaire et sur lequel on fixe une plaque sensible en forme de disque. La position du plateau est combinée de telle sorte que l'image se produise sur la circonférence du disque ; de plus, un second disque fixe, percé d'une petite fenêtre, forme écran et limite l'image à la portion du contour solaire où le contact doit avoir lieu. Un mécanisme permet de faire tourner le plateau à raison d'une dent par seconde et d'obtenir ainsi une série d'épreuves régulièrement espacées. Qu'on mette le révolver en mouvement peu d'instants avant le contact que l'on veut déterminer, l'instant de ce contact sera donné par l'ordre de la photographie qui, dans la série, en reproduit l'image. Toutes les stations anglaises ont été munies de cet appareil.

Le spectroscope et les appareils électriques ont aussi prêté leur concours : ceux-ci, pour enregistrer automatiquement les heures précises des différentes phases du passage ; celui-là, pour assurer l'observation des contacts extérieurs, en permettant de suivre le mouvement de Vénus sur la chromosphère. En un mot, toutes les ressources que pouvaient offrir les inventions modernes ont été mises en usage, afin d'assurer le succès des expéditions envoyées par les principales nations du monde civilisé pour l'observation du dernier passage de Vénus.

V. — EXPÉDITIONS FRANÇAISES

Nous devons dire avec un légitime orgueil que la France, malgré ses récents malheurs, a été dignement représentée dans ce concours pacifique. Il est vrai que l'insuffisance des ressources a fait réduire à six les neuf expéditions qui avaient été projetées en 1870 ; mais les expéditions conservées méritent d'être placées au premier rang tant par le choix du personnel que par celui des instruments dont elles ont été munies. Les six stations adoptées, d'après les calculs de M. Puiseux, sont partagées symétriquement entre les deux hémi-

sphères, savoir : l'île Saint-Paul, l'île Campbell et Nouméa, dans l'hémisphère austral ; Pékin, Yokohama et Saïgon, dans l'hémisphère boréal. Quatre de ces stations, Pékin, Yokohama, l'île Saint-Paul et l'île Campbell étaient munies de lunettes de huit pouces, supérieures, sous tous les rapports, à celles qui avaient été adoptées par les autres pays. Les six stations avaient en outre des lunettes de six pouces, semblables aux plus puissantes lunettes employées par les expéditions étrangères. De plus, les observations photographiques ont été organisées dans cinq de ces stations, conformément à la méthode proposée par M. Laussedat. La commmission ne pouvait acquérir que quatre appareils photographiques ; le cinquième est dû à la générosité de l'un de ses membres, M. d'Abbadie.

Deux artistes ont aussi généreusement contribué aux succès des missions françaises, M. Eichens et M. Secrétan : le premier a exécuté les quatre équatoriaux de huit pouces avec un soin bien supérieur à celui qu'on était en droit d'attendre pour la rémunération promise ; M. Secrétan a prêté les meilleurs de ses instruments aux deux stations de Nouméa et de Saïgon, qui manquaient de bonnes lunettes pour l'observation du passage.

Enfin le ministre de la marine a mis à la disposition de la Commission tous les instruments de précision renfermés dans son dépôt, lunettes, pendules, boussoles et chronomètres. C'est grâce à cette libéralité que nos expéditions ont pu disposer de trente et un chronomètres éprouvés. La marine française ne s'est pas contentée de fournir des instruments de précision, elle a donné aussi de nombreux observateurs d'un mérite bien reconnu. C'est elle qui a organisé les deux expéditions destinées aux îles désertes de Campbell et de Saint-Paul. Jetons un coup d'œil sur cette dernière station, occupée par M. Mouchez, capitaine de vaisseau, membre du bureau des longitudes.

« Saint-Paul est un cratère de volcan éteint dans lequel la mer a pénétré par une petite brèche du côté de l'est. Les parois à pic du cratère forment un bassin circulaire de deux cent soixante mètres de diamètre. Ces parois sont encore chaudes en beaucoup d'endroits, et, à mer basse, on rencontre de nombreuses sources d'eau thermales qui élèvent sensiblement la température de la mer jusqu'à une assez grande distance des bords ; enfin, quand bien rarement paraît le soleil, il a encore pour effet d'échauffer très-rapidement le fond

de ce bassin abrité des vents du large. Toutes ces causes réunies produisent une évaporation constante et fort active au fond de ce cratère qu'on ne saurait mieux comparer qu'à une vaste chaudière.» (M. Mouchez, *Comptes rendus*, t. LXXX, p. 613.)

Cette île est inabordable aux grands navires, mais elle offre un asile assuré aux petits bâtiments, qui peuvent franchir par les beaux temps la passe étroite que la mer s'est creusée pour se jeter dans le cratère. C'est sur ce rocher stérile que la mission dirigée par M. Mouchez est parvenue à s'installer dans les premiers jours d'octobre, non sans avoir été contrariée par une forte tempête, qui avait rejeté son transport, la *Dives*, à cinquante lieues sous le vent de l'île, après lui avoir fait perdre trois ancres.

Pendant les trois mois que la mission est restée sur les laves de ce volcan éteint le ciel n'a pas été un seul jour entièrement découvert; les plus longues durées d'un ciel sans nuage n'ont jamais dépassé trois ou quatre heures et encore ont-elles été fort rares. Les jours qui précédèrent le passage furent tellement mauvais, et le baromètre descendait avec une constance telle que tous les efforts et tous les sacrifices de cette mission semblaient irrévocablement perdus. « Le 8, la veille du passage, dit M. Mouchez, la baisse du baromètre continue (750 millimètres); la pluie est torrentielle et incessante, la mer fort grosse;... une brume épaisse enveloppe toute l'île, nous cachant les parois opposées du cratère. Je ne puis trouver, un seul moment favorable, pendant cette journée, pour faire la dernière répétition générale de l'observation avec tout le personnel à son poste; la pluie est trop forte et trop continuelle. Cependant bien que tout me paraisse absolument et irrévocablement perdu, nous n'en continuons pas moins tous les préparatifs et nous terminons à minuit la préparation de nos deux cents à deux cent cinquante plaques daguerriennes, que nous ne pouvions polir et sensibiliser qu'au dernier moment. » Heureusement, vers trois heures du matinun changement de vent produisit une amélioration subite. Le baromètre remontait à 751 millimètres, le ciel s'éclaircissait et promettait aux observateurs de récompenser leur généreux dévouement. A 6 heures 30, une demi-heure avant le premier contact, chacun était à son poste, animé par l'espoir du succès, M. Mouchez à l'équatorial de huit pouces, M. Turquet, lieutenant de vaisseau, à l'équatorial de six pouces, MM. Cazin et Rochefort à la photographie.

L'équatorial de huit pouces n'a pas donné tout ce qu'on en avait attendu. Les difficultés des transbordements que cet instrument devait subir, n'avaient pas permis au constructeur de lui donner toute la stabilité nécessaire pour des mesures aussi délicates. La lunette a été agitée par de fortes raffales pendant l'*entrée* de la planète sur le disque solaire, et un phénomène optique inattendu a empêché de saisir avec précision l'instant du contact. Un quart d'heure avant le premier contact intérieur, lorsque la planète était encore à moitié hors du soleil, le disque entier de Vénus fut dessiné subitement par une pâle auréole, dont l'éclat augmentait dans le voisinage du Soleil. A mesure que le contact approchait les deux parties plus brillantes de l'auréole tendaient à se réunir en enveloppant d'une lumière plus vive le segment encore extérieur de la planète ; et cette réunion anticipée des cornes par un arc de cercle lumineux était rendue plus complète encore par un rebord très-brillant de la lumière terminant l'auréole sur le disque de Vénus. M. Mouchez a donc remarqué une différence très-sensible entre l'instant où il a cru que le contact pouvait avoir lieu et celui où il a été certain qu'il avait eu lieu. Le deuxième contact intérieur s'est aussi présenté avec les mêmes phénomènes, mais dans un ordre inverse. Malgré cette contrariété l'expédition de l'île Saint-Paul a obtenu un plein succès. Les deux contacts intérieurs ont été observés à l'équatorial de six pouces, sans *ligament noir*, ni autre phénomène optique qui puisse laisser quelque doute sur la précision des observations. De plus, quatre cent quatre-vingt-neuf épreuves photographiques bien venues donnent autant de positions de Vénus sur le disque solaire pendant la durée du passage. D'aussi beaux résultats doivent consoler M. Mouchez du désappointement que lui a causé l'équatorial de huit pouces et le récompenser de ses soucis et de ses fatigues.

Que M. de la Grye serait heureux si son expédition de l'île Campbell avait aussi bien réussi ! Le mauvais temps, pour lui, n'a pas discontinué. Mais s'il lui a été impossible de rien obtenir pour la solution du problème astronomique, M. Bouquet de la Grye revient en France avec des richesses scientifiques bien capables de le consoler de son insuccès relatif. Malgré cette compensation, nous devons vivement regretter que les circonstances atmosphériques aient été si défavorables, tant les observateurs étaient bien pré-

parés. « Tous les instruments étaient réglés et montés depuis longtemps, et, dans toutes les cases du village que nous avions fondé, l'électricité circulait, se prêtant à tous les enregistrements. En dehors des grands instruments, trois nouvelles lunettes ayant été montées équatorialement dans l'île Campbell, cinq observateurs pouvaient noter les instants des contacts. Les équations personnelles de tous avaient été déterminées au moyen d'un instrument de passage artificiel, fait également à l'île Campbell. Tous ces instruments, les moindres comme les plus grands, donnaient d'ailleurs des images d'une pureté admirable. » (Rapport de M. de la Grye.)

Le personnel des deux stations de l'île Saint-Paul et de l'île Campbell a été fourni presque exclusivement par la marine ; il en a été de même pour celui de la station de Pékin, dirigée par M. Fleuriais, lieutenant de vaisseau. Après une heureuse navigation, cette expédition s'est installée dans le jardin de la légation française, où la construction de l'observatoire fut favorisée par une heureuse circonstance. En défonçant le jardin on rencontra les assises d'anciennes fondations, où l'on trouva pour tous les instruments importants des points d'assiette d'une extrême solidité. La construction de l'observatoire fut achevée le 19 septembre; le 26, les instruments s'y trouvaient installés, et à partir d'octobre on commençait les observations astronomiques nécessaires pour déterminer la longitude de la station. Tout réussissait à souhait quand la maladie de M. Blarez, lieutenant de vaisseau, vint contrister cette mission jusque là si heureuse. M. Lapied, enseigne de vaisseau, dût abandonner l'équatorial de six pouces, pour se charger du grand appareil photographique. M. Fleuriais se résignait, quoique à regret, à laisser inutile l'équatorial de six pouces, quand heureusement il put le confier à son ancien camarade d'école, M. Bellanger, qui voulut bien lui prêter son concours. Après huit jours d'exercices pour s'habituer à la manœuvre de l'instrument qui lui était confié, M. Bellanger put, le 9 décembre, observer avec succès les quatre contacts. Il a bien aperçu quelques ligaments dans l'observation des contacts intérieurs, mais il ne pense pas qu'il puisse en résulter 4 secondes d'incertitude.

A l'équatorial de huit pouces, M. Fleuriais a observé les contacts sans ligament, mais avec quelques franges sur les bords du disque noir de la planète. Les photographies prises de 9 h. 30 à 10 heures, pendant les deux premiers contacts, ont complétement réussi. Les

suivantes ont été contrariées par des nuages, toute observation devint même impossible de 11 heures à 1 heure du soir. Mais une brise du nord s'étant alors levée dissipa les nuages; et le ciel, à partir de 1 h. 30 m. fut parfaitement pur au moment du quatrième contact qui eut lieu à 2 h. 18 m. Les épreuves photographiques furent reprises avec succès. L'expédition de Pékin a donc été heureuse, puisqu'elle a observé les phases principales du passage aussi bien qu'elle aurait pu le faire par le temps le plus beau. Le nombre seul des observations photographiques a souffert du mauvais temps; néanmoins M. Lapied a obtenu soixante bonnes épreuves.

M. Janssen n'a pas été moins heureux dans son expédition du Japon, malgré des variations semblables dans les conditons atmosphériques. L'abondance du personnel et des instruments dont il disposait lui avait permis d'établir deux stations, l'une à Nagasaki et l'autre à Kobé. Dans les deux stations les contacts intérieurs ont été observés avec succès et de nombreuses photographies ont été obtenues. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu aucun accident à déplorer. Pendant l'établissement des instruments, l'équatorial de 6 pouces fut renversé par un violent orage, la lunette et le micromètre furent brisés. Heureusement M. Janssen a pu réparer cette perte au moyen d'une excellente lunette de six pouces qu'il avait apportée pour l'employer à des observations spectrales.

Après la période de mauvais temps à laquelle se rattache l'accident dont nous venons de parler, le ciel se remit au beau, ce qui permit de s'appliquer à l'étude des instruments ainsi qu'aux observations préparatoires, jusqu'au commencement de décembre, où le retour du mauvais temps vint inspirer des craintes sérieuses sur le succès de l'expédition. Cependant le jour décisif commença sous de meilleurs auspices, quoique le ciel restât un peu voilé, et les observateurs se rendirent à leur poste tout ranimés par un changement si opportun. M. Janssen s'était réservé l'équatorial de huit pouces. M. Tisserand, directeur de l'observatoire de Toulouse, avait l'équatorial de six pouces. M. Picard, lieutenant de vaisseau, était chargé de l'appareil photographique à lunette horizontale de la Commission. M. d'Almeida, brésilien, manœuvrait le *revolver* de M. Janssen, pour la photographie des contacts. Enfin M. Arens, outre la direction particulière de l'équatorial photographique, avait la surveillance générale de toutes les observations photographiques.

Cette station de Nagasaki, on le voit, se présentait à l'observation du passage avec toutes les ressources de la science moderne. La petite station de Kobé, reliée télégraphiquement avec celle de Nagasaki, ne comptait que deux observateurs : M. Delacroix, enseigne de vaisseau, et un jeune Japonais, qui venait de terminer ses études à Paris. Le premier devait observer les contacts avec une lunette de six pouces; le second avait une excellente lunette photographique, rigoureusement réglée. Deux chronomètres complétaient leur bagage.

Le premier contact a été obtenu par M. Janssen et par M. Tisserand. Au deuxième contact, qui est le premier contact intérieur, une anomalie s'est produite à l'équatorial de huit pouces, malgré la netteté des images et l'absence du ligament noir. Théoriquement, l'apparition du filet lumineux annonce que le contact vient d'avoir lieu. Or, M. Janssen a observé un arrêt notable entre l'instant où les disques des deux astres paraissaient tangents intérieurement et celui où s'est formé le filet lumineux. Une photographie, prise au moment où le contact paraissait géométrique, a montré que le contact n'avait pas encore lieu. Une plaque de quarante-sept photographies du bord solaire, obtenue par M. d'Almeida, conduit aux mêmes conclusions. M. Janssen attribue cette anomalie à l'atmosphère de la planète. Nous pensons qu'il faut y voir aussi une confirmation de la théorie du P. Hell sur l'invisibilité du filet lumineux tant qu'il n'a pas atteint une certaine épaisseur. Quoi qu'il en soit de la part qui revient à chacune de ces deux causes, les résultats obtenus par les observateurs de Nagasaki méritent d'être discutés avec soin, car ils peuvent conduire à des conséquences importantes relatives à la manière d'interpréter les observations des contacts.

Entre le deuxième contact et le troisième, des nuages ont empêché de prendre autant de photographies qu'on se l'était proposé. Par bonheur, une éclaircie providentielle se produisit à l'approche du troisième contact et permit d'en saisir l'instant avec précision. Les observateurs de Kobé ont aussi obtenu sans incertitude les deux phases principales du passage, les deux contacts intérieurs.

Outre l'observation des contacts, M. Janssen en a fait une autre qui confirme l'existence de l'atmosphère coronale du soleil ; il a vu Vénus avant le premier contact à 2 ou 3″ de distance du disque

solaire, se détachant comme une tache ronde sur un fond faiblement éclairé. La lumière due à l'atmosphère coronale peut seule expliquer ce phénomène. D'ailleurs l'observation de l'éclipse totale faite en Birmanie par Janssen, le 6 avril dernier, a pleinement confirmé cette conclusion, que nous avons déjà développée dans notre Bulletin de juin 1873.

Dans les deux stations secondaires de Nouméa et de Saïgon, nos observateurs ont aussi rempli avec succès la mission dont ils étaîent chargés. M. Gérard, à Saïgon, a été particulièrement favorisé par une atmosphère tranquille, à peine rafraîchie par une légère brise de nord-est. Mais, comme il n'avait qu'une lunette de six pouces d'ouverture montée équatorialement, les phénomènes optiques du ligament noir et de l'auréole l'ont empêché de déterminer avec précision les instants des contacts. L'image pourtant était très-nette. M. Bonifay, enseigne de vaisseau, qui avait prêté son concours à M. Gérard dans les opérations préliminaires, a observé les contacts avec une petite lunette de 55 millimètres d'ouverture, prêtée par le Dépôt de la marine. Il est inutile d'ajouter qu'il s'est trouvé en présence de tous les phénomènes perturbateurs qui ont jeté tant d'incertitude sur les observations du siècle passé; on devait s'y attendre, vu la faible puissance de l'instrument dont il disposait.

M. André, astronome de l'Oservatoire de Paris, et M. Angot, savant physicien, ont été moins favorisés par les conditions atmosphériques dans leur station de Nouméa. Chaque nouvelle lune avait été marquée par une série de jours pluvieux, et, le 4 décembre, le temps s'était mis à la pluie. Le 9 décembre, à huit heures du matin, le ciel était absolument couvert, et le baromètre était descendu de 760 millimètres à 759,8. On achevait cependant de sensibiliser les 200 plaques daguerriennes polies la veille, sans grand espoir de les utiliser, quand, vers 10 heures 30 minutes, les nuages diminuèrent peu à peu d'intensité, et, à onze heures un quart, ils laissèrent apercevoir l'image du soleil, d'ailleurs irrégulièrement voilée. Chacun se rendit donc à son poste, M. André à l'équatorial de six pouces, M. Angot au grand appareil photographique de la Commission, et trois capitaines du génie ou de l'artillerie de marine, MM. Derbès, Bertin et Robaut aux trois lunettes de quatre pouces, dont la station de Nouméa avait été munie, afin

de la relier aux nombreuses stations russes, qui observaient les contacts avec des lunettes de même puissance optique. Enfin, une lunette de 3 pouces fut confiée à un membre de la Société royale astronomique de Londres, M. Richard Abbay, qui avait bien voulu s'adjoindre à nos observateurs.

Le temps ayant continué à s'améliorer, l'observation du premier contact intérieur a pu se faire dans de bonnes conditions. Trois instruments ont donné le contact géométrique avec des écarts dont le maximum ne dépasse pas 4″. Dans les deux autres, le phénomène a été compliqué par l'apparition d'une série d'anneaux alternativement obscurs et brillants, présentant l'apparence des franges de diffraction. Mais la moyenne des nombres qui correspondent au commencement et à la fin de ce phénomène coïncide, presque exactement, avec celle des nombres donnés par les trois instruments où le contact a été géométrique. Les observations faites à l'osbervatoire de Sydney ont présenté des circonstances semblables et leur étude attentive a conduit à la même conclusion.

L'observation du deuxième contact intérieur a été rendue impossible par les nuages. Les observations photographiques ont eu plus de succès. Comme la règle suivie par M. Angot était de prendre des épreuves dès l'instant où le soleil produisait des ombres sensibles, il a obtenu deux cent quarante photographies, dont cent, au jugement de M. Fizeau, sont certainement bonnes et se prêteront aisément aux mesures micrométriques.

Si nous considérons que l'époque du passage était une saison pluvieuse dans la plupart des régions où nos stations scientifiques étaient fixées, nous devons être heureux du succès de nos savants observateurs et remercier la divine Providence de la protection visible dont ils ont été l'objet. Les résultats qu'ils ont rapportés seront soumis à une discussion sérieuse par la Commission du passage. Bien des mois devront probablement s'écouler avant que nous connaissions le résultat définitif. En attendant nous pouvons donner le nombre provisoire obtenu par M. Puiseux en comparant entre elles les observations de contact faites dans nos deux stations de l'île Saint-Paul et de Pékin. Au moyen des Tables du Soleil et de Vénus, calculées par M. Le Verrier, M. Puiseux a trouvé 8″,88 pour la parallaxe solaire moyenne. De plus, il fait remarquer qu'en combinant la mesure de la vitesse de la lumière déterminée par

M. Cornu avec la constante de l'aberration de Struve 20″,44 reconnu généralement comme plus exacte que celle de Bradley, on arrive au même nombre 8″,88. Quoi qu'il en soit, la différence de ce nombre avec celui auquel conduit la théorie des perturbations planétaires, 8″,86, doit nous inspirer la plus grande confiance dans le succès de nos expéditions scientifiques.

T. PEPIN.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA VIE, MŒURS, ACTES, DOCTRINE, CONSTANCE ET MORT DE IEAN CALVIN, IADIS MINISTRE DE GENEUE, recueuilly par M. Hierosme Hermes Bolsec, docteur médecin à Lyon, publiée à Lyon en 1577 et rééditée avec une introduction, des extraits de la *Vie de Th. de Bèze*, par le même, et des notes à l'appui par M. Louis François Chastel, magistrat. Lyon, Scheuring (imp. de L. Perrin et Martinet), MDCCCLXXV, in-8, p. xxxi-328.

Un protestant genevois, M. Galiffe, qui a étudié soigneusement l'histoire de sa ville natale et en a fouillé les archives, juge en ces termes cette *Vie de Calvin :* « Les biographies de Bolsec contiennent beaucoup d'inexactitudes de détails ; mais la plupart des faits sont parfaitement vrais ; je ne crois point qu'il ait sciemment menti, comme les panégyristes de Calvin l'ont fait sur tous les points. » Cependant on a pris l'habitude de traiter Bolsec de pamphlétaire, de libelliste, de faussaire. Lorsqu'on aura lu les notes et les documents que M. Chastel a réunis et publiés dans cette nouvelle édition de l'*Histoire de Calvin*, « on se convaincra pourtant que sur le plus grand nombre des points la véracité de son livre est complétement établie, et que, s'il y a eu contre lui un déchaînement aussi général, cela est dû uniquement au nombre et à l'habileté de ses adversaires, qui étaient irrités de voir Calvin, leur dieu et leur idole, descendu par lui de son piédestal. » Le motif prédominant qui poussa M. Chastel à faire réimprimer cet ouvrage a été les sermons prononcés à Lyon, en 1862, par M. Bungener, ministre de Genève : la partialité dont ils sont empreints méritait cette réponse.

Après avoir achevé la lecture de ce livre, j'ai abordé celle du *Calvin* de M. Guizot, dans le premier volume de ses *Vies de quatre grands chrétiens*, singulier amalgame où saint Louis est uni au réformateur genevois, où saint Vincent de Paul doit l'être à Duplessis-Mornay. On le conçoit, l'académicien protestant ne peut écrire qu'un éloge de Calvin, un de ces hommes qui « ont mérité

leur gloire et dont, à trois siècles de distance, on ne peut sonder scrupuleusement le caractère et l'histoire sans leur porter, sinon une tendre sympathie, du moins une profonde et respectueuse admiration. » En vertu du libre examen, base du protestantisme, M. Guizot se permet bien de ne point admettre entièrement les principes théologiques du fondateur de sa religion ; il se sépare de lui relativement à la doctrine de la prédestination et du libre arbitre ; l'appel au bras séculier n'est pas non plus de son goût. Mais, à part ces quelques points, tout est admirable dans Calvin, cet homme désintéressé « qui n'avait ni les idées, ni les passions révolutionnaires, qui aimait essentiellement l'ordre, qui savait les conditions comme les droits de l'autorité et avait reçu le don naturel de l'exercer. » M. Guizot s'explique franchement sur le procès de Michel Servet et reconnaît que Calvin fut « dominé plus qu'il ne le pensait par un sentiment de colère haineuse, dénué de sympathie et de générosité. » Sont-ce là les vertus d'un *grand chrétien?* Mais il se tait dans son ouvrage sur mille autres traits de tyrannie cruelle rapportés par Bolsec, ou, s'il en rapporte quelques-uns, c'est pour les tourner à l'honneur de son héros. Cependant les faits sont là et les historiens genevois les ont mis en leur véritable lumière. Tous les jugements émanés du tribunal de la petite république ne doivent pas, je le sais, être insérés dans le dossier de Calvin, comme personnellement responsable, du moins ont-ils été rendus sous son influence et en vertu du système politico-religieux qu'il expérimenta pour le malheur de Genève. Les registres du Conseil relatent, pour les années 1542-1546, *cinquante-huit* exécutions capitales et *soixante-seize* bannissements, sans parler de *huit à neuf cents* condamnations à des peines moins graves, telles que le fouet, le carcan, l'amende honorable en chemise, tête et pieds nus, l'emprisonnement simple au pain et à l'eau, etc. Tout cela disparaît dans l'ouvrage de M. Guizot. L'auteur dit bien que « son dessein n'est point de raconter toute l'histoire de Calvin et de le suivre pas à pas dans son orageuse carrière...; il n'a à cœur de peindre que l'homme lui-même, la personne morale et intellectuelle ; » excellent procédé pour se dispenser de réfuter les accusations portées contre son héros, mais aussi pour ne faire qu'un portrait ébauché. M. Guizot ne penserait-il pas du réformateur ce qu'il n'aura pas osé en écrire : Faites comme il dit, mais ne faites pas comme il fait? On s'étonnera à bon droit qu'un historien aussi sérieux n'ait pas creusé davantage son sujet et se soit contenté d'en appeler au témoignage d'écrivains comme MM. Gaberel et

Bungener dont M. Galiffe apprécie bien différemment, pièces en main, la véracité et l'impartialité. « Il faut certainement être honnête homme pour écrire l'histoire d'une manière convenable, mais cela ne suffit pas. » (Galiffe, *Notices généalogiques*, t. III, p. 379.) A ce compte, peut-on se réclamer de Théodore de Bèze?

Mais, ainsi que le remarque Bolsec (p. 96) « c'est le propre de tous ceux qui se sont vouez, dédiez et addonnez à quelque secte que ce soit de trouver bon, approuver et loüer tout ce qui est faict par les chefz de leur secte, de les excuser et soustenir à leur pouuoir : finalement d'endurer la ruine de leur païs, maisons, bien temporelz voire de leur plus proches parens plustost que de souffrir la honte, et destruction de leur secte, et des docteurs, et maistres d'icelle. Et sçay bien que estant faicte remonstrance à quelques ministres deuots de Caluin comment auec conscience ilz pouuoient adhérer à si grandes mensonges, et calomnies contre leur prochain, ilz respondirent que cestoit pour la gloire de Dieu et la destruction des meschans ennemys de l'Éuangile, contredisans à la reformation. Et que ilz avoient cela pour résolu en l'Eglise de Geneue que pour la gloire de Dieu il estoit licite, ains necessaire quelquefoys de mentir et contrefaire la vérité. »

Nous ne saurions assez remercier le nouvel éditeur de Belsec ; le poison, habilement dissimulé dans le panégyrique écrit par M. Guizot, trouve son antidote dans l'ouvrage du contemporain et de la victime de Calvin.

Les notes empruntées en majeure partie aux curieux ouvrages de M. Jacques-Augustin Galiffe et de son fils, les documents rejetés à la fin du volume suffiraient pour signaler cette publication aux savants, quand même les amateurs ne seraient pas attirés par la supériorité de son exécution typographique. C. Sommervogel.

LE CHEMIN DE LA CROIX DE LA SAINTE VIERGE OU LES XII STATIONS DE LA VOIE DOULOUREUSE DE LA MÈRE DE DIEU, suivies chacune de prières générales et d'une priere particulière pour la France, par Alex. de Saint-Albin. Paris et Poitiers. Oudin, 1875, in-16, pp. 256.

L'homme aspire au bonheur, tant qu'il lui reste une étincelle de vie ; jamais ses aspirations ne seront satisfaites, car le bonheur, tel qu'il l'entrevoit et le désire, n'est pas de ce monde. Mais ce qu'il ne recherche pas, ce qu'il fuit au contraire de toutes ses forces sans parvenir à s'y soustraire, c'est la douleur. N'est-elle pas la loi qui préside aux destinées du genre humain? On a beau s'aveugler,

s'étourdir, la douleur se trouve au fond de tout. Ce fruit de la malédiction lancée contre le premier prévaricateur, Notre-Seigneur n'est pas venu l'arracher de notre terre ; loin de là, il l'a cueilli à son tour, il s'en est nourri, il l'a présenté à tous ceux qu'il appelle à sa suite, mais comme un fruit de bénédiction. Plus une âme s'est montrée fidèle et généreuse, plus la douleur l'a marquée de son empreinte. Il appartenait à la sainte Vierge, par conséquent, de réunir dans son cœur la plus grande somme possible de douleurs. C'est une consolation, — égoïste, je le veux bien, — de sentir qu'on ne souffre pas seul, mais c'est souvent aussi un encouragement, car il y a des âmes chrétiennes qui savent bien souffrir et enseigner la manière de bien souffrir. Nulle autre que la Vierge n'a poussé aussi loin, sur ce point, la perfection.

M. de Saint-Albin, à la vue de nos malheurs, s'est senti le désir de nous faire comprendre le prix de la douleur chrétiennement supportée et la consolation qui en est la conséquence : le prix, il le trouve dans les douleurs de Marie ; la consolation, dans l'espérance. De ce sentiment est sorti ce petit livre, « chrétien et français. » Les premières douleurs de l'orpheline, — le silence de Joseph, — la prophétie de Siméon, — la fuite en Égypte, — la perte de l'enfant Jésus pendant trois jours, — le veuvage de Marie, — la privation de Jésus pendant sa vie publique, — la rencontre du Sauveur portant sa croix, — le crucifiement, — la sépulture de Jésus, — la séparation d'avec son fils après l'Ascension, — la commisération de la Vierge, — tels sont les douze chapitres de ce manuel de la douleur. N'y a-t-il pas là le résumé de toutes les souffrances? Oui, mais il y a là aussi le remède. En lisant ces pieuses considérations, en récitant ces prières si pleines de ferveur et de patriotisme chrétien, nous apprenons « comment les souffrances chrétiennes savent puiser en Jésus et Marie dignité et suavité ; comment les maux de notre malheureuse France peuvent devenir pour elle l'expiation et le salut, si elle les supporte chrétiennement. » L'auteur a raison : « ce petit livre a une opportunité perpétuelle ; mais l'heure présente lui donne une opportunité particulière. » Si nous l'osions, nous joindrions notre voix à celles des éminents prélats qui ont recommandé *le chemin de la croix de la Sainte Vierge*, tant, nous sommes convaincu du bien que procurera aux âmes chrétiennes cet ouvrage écrit avec tant de cœur et de solide piété.

C. SOMMERVOGEL.

LE CRISE DE CENT ANS. — L'EXILÉ LORRAIN. — LE SOMMET DE LA CITÉ CHRÉTIENNE, par CHARLES CHABAUX, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Albanel et Baltenweck, 1875, in-18, p. 103.

Des trois opuscules dont se compose ce livre, les deux premiers nous rappellent les malheurs qui ont fondu sur la France depuis cent ans, grâce à l'oubli de tous les principes religieux et sociaux; le troisième, la nécessité ou l'utilité des ordres contemplatifs. L'auteur est assez connu pour qu'il soit superflu d'insister sur l'esprit profondément chrétien qui anime ces pages.

Dans la *Crise de cent ans*, nous voyons trois jésuites réunis en 1765, dans l'université de Pont-à-Mousson : l'un d'eux, le P. Bourgeois, est lorrain d'origine; sa nationalité l'a mis jusqu'alors à l'abri de la proscription qui a frappé ses frères de France; les deux autres, les PP. Grou et Beauregard, ont trouvé un asile sur le territoire du duc de Lorraine, asile temporaire, car, à la mort de Stanislas, la Lorraine devint française et les derniers débris de la Compagnie de Jésus en seront expulsés à leur tour. Ces trois religieux, savants à divers titres, échangent entre eux leurs pensées et leurs tristes pressentiments, sous les ombrages des jardins de l'université. Ils évoquent le glorieux passé de Pont-à-Mousson, mais ne peuvent s'empêcher de gémir sur son état actuel. Franchissant la frontière de Lorraine, leurs yeux s'arrêtent sur la France, en proie aux premières convulsions de l'agonie, dévorée déjà par l'irréligion et l'impiété, bouleversée par les idées les plus subversives de tout ordre politique et social, ravagée par les encyclopédistes, mal défendue par ceux mêmes qui avaient pour mission de la protéger. D'un regard prophétique, qui rappelle celui du P. Beauregard, ils sondent l'avenir et, rendus clairvoyants par leur foi et leur patriotisme ils annoncent les calamités qui pendant cent ans se déchaîneront sur la France et amèneront l'étranger sur son sol. Dans ce dialogue de vivants, pure fiction, on le devine, tout est aussi bien dit que bien pensé.

L'*Exilé lorrain* est un compatriote que l'auteur rencontre dans un couvent de capucins, situé à quelques kilomètres de Grenoble. L'invasion allemande est la cause de son exil. Les deux interlocuteurs agitent la question du patriotisme : « l'amour du sol et celui de la patrie, l'affection qui unit les membres d'une même famille et les citoyens d'une même cité ont un lien étroit, une communauté d'origine et de fin; » tous ces amours découlent d'une même source : la sincérité et la constance du sentiment religieux. Dans

ce dialogue, auquel prend part le vénérable gardien du couvent, M. Charaux épanche encore son âme en plaintes patriotiques et en espérances chrétiennes.

Enfin, l'auteur rencontre un capitaine de ses amis, homme sérieux, mais étranger plutôt qu'hostile aux croyances religieuses. Dans une promenade, ils se trouvent près d'un couvent de carmélites. « Les ordres contemplatifs servent-ils à quelque chose ? » objecte le militaire. M. Charaux n'a pas de peine à résoudre l'objection, et le capitaine « ne parla plus dans la suite des ordres contemplatifs ; il sait ce qu'ils valent, et, à supposer qu'il y ait une cité chrétienne, ce qu'il est bien près d'admettre, il ne doute pas dans son âme qu'ils n'en soient le couronnement. »

C. Sommervogel.

Vie de la Vierge Marie, écrite au xvie siècle, par le P. abbé dom Silvano Razzi, camaldule, et traduite de l'italien avec une notice bibliographique et des notes, par Ernest Razy. Paris, Albanel et Baltenweck, 1875, in-12, pp. xix-355. — Prix : 3 fr. 50.

Silvano Razzi, natif de Marradi, près Florence, entra chez les camaldules, vers 1558, à l'âge de trente ans. Les nombreux ouvrages, sortis de sa plume, témoignent de sa vaste érudition et de sa prodigieuse fécondité : ce sont des biographies d'hommes illustres ou de saints personnages, des traités ascétiques, les constitutions de son ordre dans leur nouvelle rédaction. Les contemporains du pieux religieux le tinrent en grande estime. Un écrivain français vient, en quelque sorte, de le ressusciter par cette traduction de sa *Vie de la Sainte Vierge*. Cet ouvrage méritait, en effet, d'être connu en France ; il prendra une place distinguée parmi les livres qui ont pour but de mieux faire honorer la Mère de Dieu.

Le P. Razzi adopte pour bases de son récit la divine Écriture et en particulier le saint Évangile, s'efforçant d'expliquer, au moins dans le sens historique et littéral, les passages où il est question de la Vierge. Les livres saints sont, on le sait, bien sobres de détails sur la personne et les actions de Marie. Aussi l'auteur recourt-il aux souvenirs que la tradition nous a conservés et qui se trouvent consignés principalement dans les ouvrages des pères de l'Église. Mais, « pour éviter la confusion, dit-il, et n'écrire que des choses indispensables à l'intelligence et à la clarté du récit, il a dû se borner à rapporter l'opinion d'un petit nombre d'écrivains choisis parmi les meilleurs et dont les écrits approuvés font autorité. »

Quand il n'est pas satisfait des interprétations qu'il rencontre, il propose modestement les siennes, « tout disposé, du reste, à s'incliner devant une meilleure explication que la sienne, ne voulant pas imiter certains auteurs dont il a constaté la trop grande témérité d'interprétation. » (P. 173.)

Mais cette *Vie* n'est pas un simple récit : l'auteur y insère de dévotes pensées, des réflexions morales, des exhortations parfaitement adaptées aux circonstances, qui ne peuvent qu'édifier et instruire le lecteur. Malgré la charmante naïveté de certaines conceptions, malgré de pieuses hypothèses, tout est solide et pratique. Un ouvrage de ce genre fera oublier, nous l'espérons, ces publications modernes sur le culte de la sainte Vierge, fruits, sans doute, d'excellentes intentions, mais qui souvent n'ont pas d'autre mérite. Le traducteur français a jugé utile d'annoter différents passages du P. Razzi, soit pour en compléter le sens, soit pour l'expliquer ou pour ajouter de nouveaux détails instructifs ; nous ne saurions l'en blâmer.

C. Sommervogel.

CHRONIQUE

LE BRIGANDAGE DE KHELM

En faisant connaître, il y a deux ans, le *plan d'abolition de l'Église grecque-unie*, en Russie, je disais qu'il ne tarderait pas à être appliqué au petit diocèse de Khelm. Les craintes d'alors sont aujourd'hui une triste réalité. Les trois cent mille catholiques environ dont il se composait, n'appartiennent plus à l'unité catholique. L'Église de Khelm n'existe plus ! Le nom même du siége épiscopal a été changé en celui de Lublin et son nouveau titulaire est l'auteur même de la déplorable défection qui vient de s'accomplir.

C'est de cet événement à jamais déplorable que je me propose d'entretenir les lecteurs, peu au courant de ce qui se passe dans ces contrées lointaines. J'en esquisserai les détails, la marche et le dénouement.

Le drame qui vient de s'accomplir à Khelm se préparait depuis plusieurs années ; ce serait une erreur de croire qu'il date seulement de 1863, qu'il n'est qu'un des moyens de russification adoptés alors dans l'intérêt politique et érigés en système. Il faut remonter plus haut. La chute de l'Église de Khelm est le corollaire obligé de la catastrophe de 1839 ; la cause première est encore plus éloignée.

L'empereur Nicolas n'a fait que marcher sur les traces de Catherine. Ses démembrements datent de ce temps-là. Si le diocèse de Khelm échappa à la catastrophe de 1839, ce fut grâce à sa position politique d'abord, puis aussi grâce à la détermination arrêtée des habitants de passer en masse au rite latin. On assure que plus de 100,000 uniates l'ont mise à exécution. — Le siége de Khelm était alors occupé par l'évêque Schoumborski (1830-51), prélat d'une grande piété, peu énergique mais fidèlement attaché au Saint-Siége et à la sainte union. Le gouvernement espérait lui faire accepter

ses projets anti-unionistes. Mandé dans la capitale, le vieillard y fut entouré de prévenances et comblé de faveurs. A son retour, en 1841, il publia une lettre pastorale où il prescrivait au clergé de se conformer le plus possible aux rites en usage dans l'Église dominante. Il avait heureusement à ses côtés un ami fidèle et sage qui lui fit voir le danger auquel il exposait la foi et le salut de son troupeau. Le vertueux prélat n'hésita pas à reconnaître son erreur et à demander publiquement pardon du scandale invololontaire qu'il avait causé. « Pardonnez-moi mes frères, écrivait-il, je me suis égaré ; je n'avais aucun droit de supprimer ce que les Pères réunis au synode de Zamoisk avaient établi ; je ne veux pas violenter votre conscience. » Et il révoqua les prescriptions antérieures. Cet acte héroïque d'humilité fait penser à celui de Fénelon, confessant ses erreurs en face du monde entier.

Après la mort de Schoumborski (1851), l'œuvre du schisme fut reprise. Le chanoine Paul Schymanski, l'ange tutélaire de l'évêque fut incontinent éloigné et remplacé par Joseph Woycieki qu'on chargea de la direction du séminaire diocésain. Il était le mauvais génie du nouvel évêque Jean Térachkévitch qui, malgré les instances du gouvernement, resta presque jusqu'à sa mort simple évêque *in partibus* avec le titre de vicaire capitulaire, tellement il inspirait peu de confiance au Saint-Siége. Le séminaire fut réorganisé selon les plans du gouvernement, et dans le but manifeste d'y élever de jeunes clercs imbus de l'esprit de l'erreur. Leur nombre ne devait pas dépasser quarante et les meilleurs d'entre eux étaient envoyés, pour achever leurs études, non pas à Lemberg ou à Varsovie, mais dans les académies de l'empire ! C'était l'époque du réveil des nationalités, qui se manifesta surtout dans la Galicie. L'évêque au lieu de s'y opposer, se mit à la tête du mouvement ultra-ruthénien, et, à l'exemple de ce qui se pratiquait déjà parmi les Galiciens, il commença à introduire dans le séminaire et ailleurs l'usage de la langue russe à la place du polonais. Quand enfin le Saint-Siége le préconisa évêque de Khelm. il lui donna pour coadjuteur, avec droit de succession, le curé de Konstantinow, Jean Kalinski.

Autant Térachkévitch était prôné par les adeptes du parti saint-géorgien (appelé ainsi du nom de l'église de Lemberg, où se trouvait son foyer principal), autant ils avaient de l'aversion pour son

successeur, à cause de son inviolable attachement à l'Église et à son Chef visible. Aussi son court épiscopat ne fut-il qu'une lutte continuelle que les événements de 1863 ont rendue encore plus âpre et plus difficile. Il faut savoir que l'insurrection de Pologne hâta la solution de la question *ruthénienne* et par conséquent aussi celle de l'Union qui en est inséparable. C'est de là que date également le système de *russification* des anciennes provinces polonaises, dont le prince Wladimir Tcherkasski a été un des plus ardents promoteurs. Un de ses premiers soins, comme chef des affaires ecclésiastiques de Pologne, fut de travailler à ce qu'on appela l'*épuration* du rite grec-uni, inculpé d'être trop latinisé. Dès 1864, il adressa à l'évêque une ordonnance qui a servi de modèle à toutes les élucubrations postérieures de la chancellerie consistoriale relatives à la même question et reproduisant jusqu'aux bévues grossières de l'édition *princeps*. Le prince théologien somma l'évêque de répondre aux questions qu'il lui faisait, et, comme celui-ci ne s'exécutait pas au gré du directeur, sachant bien où l'on voulait en venir avec les réformes projetées, son sort fut décidé. En même temps, avec la réforme des rites, allait de pair l'introduction du russe dans les écoles, la restauration des églises dans le goût de celles de Moscou, la suppression des couvents des basiliens, dont on ne garda qu'un seul, celui de Varsovie, afin d'y donner asile aux religieux des autres quatre couvents supprimés de Khelm, de Zamoisk, de Lublin et de Biala, s'ils désiraient continuer la vie religieuse. Encore fut-il soustrait à l'autorité des provinciaux et soumis à l'ordinaire. Un ukase de 1872 supprimait ce dernier reste d'un ordre autrefois si florissant en Pologne.

L'autorité de l'évêque devint illusoire ; jamais il n'a pu obtenir la consécration, malgré les réclamations réitérées du Saint-Siége ; c'est que le schisme voyait en lui un obstacle qu'il fallait écarter à tout prix. On ne cherchait qu'une occasion favorable, qui ne manque jamais, dans ce cas. Bref, au bout de trois ans de combat, le vaillant évêque fut déporté à Viatka, où il expira quelques jours après son arrivée. A la tête de l'administration reparut Woycieki, ennemi personnel du défunt, pasteur et créature du prince Tcherkasski. Cette nomination causa de vifs mécontentements parmi le clergé, dont une partie n'a jamais voulu le reconnaître pour supérieur.

La rupture du concordat, la mort imprévue de Nicolas Milutine,

auteur de la rupture, la démission du prince Tcherkasski, ces trois événements arrivés presque simultanément, donnèrent lieu à de nouvelles espérances; mais elles furent bientôt dissipées. Les hommes changèrent, le système resta le même; seulement, au lieu de la police, des gendarmes, de la bureaucratie, on a mis en avant le clergé ruthénien lui-même, afin de donner le change à l'opinion de l'Europe en lui faisant accroire que tout se faisait avec une spontanéité sans pareille. Le consistoire, tout imprégné déjà de l'esprit du schisme, reprit de plus belle l'œuvre de la *russification* de l'Église. Par une circulaire en date du 11-23 mars 1866, il proscrivit des églises toutes les pratiques de dévotion empruntées aux Latins (telles que la récitation du rosaire, de l'office de la sainte Vierge, les scapulaires), l'usage de la langue polonaise et les orgues. Toutefois, les choses ne marchaient pas au gré des zélateurs; les innovations excitèrent, dans plusieurs endroits, des troubles assez graves pour nécessiter l'intervention de la force armée. Le peuple ne cessait de répéter qu'on détruisait sa religion, qu'on le poussait dans le schisme. L'opposition devint plus générale et plus vive à partir du 23 juillet (vieux style), dernier terme accordé aux partisans de la tradition, au bout duquel les prêtres qui auraient rejeté la circulaire devaient être destitués.

L'opposition venait de la part des Podlachiens, qui habitent la partie septentrionale du diocèse, dans le gouvernement de Siedlce. Ils y étaient en 1868 au nombre de 107,000, répartis dans cent dix paroisses et formaient avec les catholiques du rite latin une masse compacte de 250,000 environ, contre 159 gréco-russes, sans compter les protestants et les juifs (en tout 42,186). Malgré la diversité du rite les deux nations vivaient en bonne harmonie : russiens et polonais venaient ensemble prier sur la tombe de saint Josaphat à Biala. L'union avait jeté dans la Podlachie de profondes racines. Son vrai centre était là. Quant à la partie méridionale du diocèse, située dans le gouvernement de Lublin, elle gravitait toujours vers la Galicie orientale, sa voisine, avec laquelle elle forme ce qu'on appelle la Russie rouge et dont elle subissait, surtout depuis 1848, les influences ultra-nationales et russophiles. Khelm devait devenir un des centres de ce mouvement dont le foyer principal était à Lemberg au sein même du clergé de l'église cathédrale de Saint-Georges. On comprend dès lors pourquoi la propagande du

schisme a toujours choisi la Podlachie pour base de ses opérations. Cette forteresse de l'union une fois prise, la province de Lublin, siége du consistoire complice, n'offrait pas de difficulté sérieuse.

Pour comprimer les désordres, on eut recours non pas aux moyens de persuasion, — les popes ne paraissaient jamais sur la scène, — mais bien à l'intervention de la force armée. Le gouverneur de Siedlce, M. Gromeka, se transporta en personne sur le théâtre des troubles; des officiers supérieurs et des gardiens territoriaux furent envoyés dans différentes localités, en compagnie de commissaires extraordinaires. Les instructions dont ils étaient porteurs prescrivaient une certaine modération et recommandaient surtout de traiter avec les individus en particulier et jamais avec la foule ni avec les femmes, qu'on redoutait, paraît-il, plus que les hommes. Là où la présence des gardiens ne suffisait pas, on établissait des troupes, singuliers apôtres du Dieu-Charité ! La spontanéité dont la presse officieuse parle tant n'a donc été qu'un leurre, ainsi que les assurances hypocrites que l'épuration du rite n'avait rien de commun avec les dogmes de la foi et ne cachait aucune arrière-pensée.

L'administration reconnut l'inefficacité de son apostolat, elle comprit enfin qu'au fond de tout était la question religieuse, et qu'il valait mieux s'en décharger sur des autorités plus compétentes. Le consistoire fut donc invité à mettre fin aux *malentendus*. « Docile aux moindres désirs du gouvernement, » Woycicki fabriqua une nouvelle circulaire datée du 8/20 septembre 1867, ordonnant : 1° de remplacer partout les cantiques polonais par l'office de la Vierge connu chez les grecs sous le nom d'*Acathiste;* 2° d'enlever les orgues ; 3° d'assurer les fidèles que ces changements ne porteraient aucune atteinte à leur foi. Pour mieux faire accepter la circulaire et en expliquer le sens, il choisit un ecclésiastique de son bord qui réunissait les conditions nécessaires à une mission pareille. Il s'appelait Popiel, nom désormais historique. Il était alors archiprêtre de la cathédrale de Khelm et membre du consistoire. Bien qu'il fût un homme « nouveau » dans le diocèse, auquel il n'appartenait que depuis un an à peine, Popiel fit sa tournée en compagnie de plusieurs doyens et prêtres de son choix, et sous le regard tutélaire des autorités militaires prêtes à lui venir en aide. Les résultats de la mission furent satisfaisants. Les agitations cessèrent, et, avant la fin de l'année 1857, les orgues disparurent de toutes les églises

de la Podlachie et l'on n'y entendit plus de chants en polonais. C'est alors seulement, au dire d'un auteur russe, que les troupes s'en retournèrent dans leurs quartiers habituels.

Le Saint-Père, dans un décret du 7 octobre 1867, a flétri hautement la conduite de l'indigne administrateur qu'il appelle homme d'une foi douteuse, fauteur du pernicieux schisme et un intrus *(suspectæ fidei, funestissimo schismati favens)*. Il ajoutait ces paroles prophétiques : « Le diocèse de Khelm est menacé d'une triste ruine (*Tristis Chelmensi diœcesi impendet ruina*). »

Woycieki devenait impossible ; mais qui mettre à sa place ? Popiel était bien agréable au gouvernement, mais le siége apostolique le jugeait indigne de la dignité épiscopale et il demandait instamment que le siége de Khelm fût rempli. A Pétersbourg, on avait aussi besoin d'un évêque, afin de pouvoir donner un semblant de légalité aux réformes déjà faites et à celles qui étaient à faire. Le choix tomba sur l'abbé Kouziemski, chanoine de la cathédrale de Lemberg et ancien député à la chambre de Vienne. Il était connu par son hostilité pour tout ce qui est polonais ; la nationalité ruthénienne était l'idéal dont il poursuivait la réalisation ; la politique humaine l'occupait bien plus que le règne de Jésus-Christ. Le parti ruthénien avait en lui son représentant, et le journal *Slovo*, organe de ce parti, n'hésitait pas à l'appeler un *géant* de la nation ruthène.

On le savait fort bien à Saint-Pétersbourg, et l'on espérait trouver en lui un instrument suffisamment docile. L'abbé Kouziemski, rendons-lui cette justice, était meilleur qu'on ne le pensait généralement, car il mettait sa foi au-dessus du patriotisme ; cependant, ce n'est qu'après s'en être bien assuré que le Siége apostolique consentit à le promouvoir à l'évêché de Khelm ; il le préconisa le 25 juin 1868.

A cette nouvelle, les cœurs des bons catholiques s'ouvrirent à l'espérance. La première lettre pastorale de Mgr Kouziemski fut rédigée avec tant d'habileté qu'elle justifia l'attente générale. Il y recommandait aux fidèles de prier pour le Souverain Pontife et aussi pour l'empereur ; il exhortait le clergé à observer exactement et dans toute leur pureté les rites de l'église grecque, mais il le disait en termes généraux et comme en passant ; la nationalité ruthène fut pas oubliée non plus ; mais, se présentant en compagnie

de la foi et des rites, elle ne produisit aucun mauvais effet. Enfin, l'évêque déclarait que le gouvernement lui avait solennellement promis de ne gêner en rien sa conscience et de ne mettre aucun obstacle à son union avec l'Église catholique romaine.

Ces espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. Dans les lettres suivantes, du 23 octobre de la même année, l'évêque tenait déjà un langage tout différent. Non-seulement il remit en vigueur les anciennes prescriptions du consistoire relatives aux rites, mais encore il défendit de nouveau aux prêtres ruthéniens de célébrer dans les églises du rite latin et de laisser les prêtres latins célébrer dans celles du rite grec-uni. Le métropolitain Isidore, au retour du concile de Florence, engageait vivement les catholiques de l'un et l'autre rite à fréquenter les églises indistinctement, et, ajoutant l'exemple à la parole, il officiait solennellement dans les églises des Latins. Mais que dire d'un évêque ordonnant aux soldats de s'adresser pour la confession et la communion, à défaut de prêtre grec-uni, non à un abbé, mais à un pope?

En attendant, les *saint-géorgiens* affluaient à Khelm; ils venaient y chercher fortune et travaillaient à je ne sais quelle régénération de cette partie de leur nation. Parmi ces Galiciens, il faut en nommer deux des plus marquants: l'abbé Hippolyte Krinicki, devenu recteur du séminaire diocésain, et l'abbé Nicolas Livtchak, doyen de Biala. L'immigration était fort opportune; on avait besoin de remplaçants pour tant de prêtres qui expiaient dans les prisons ou l'exil leur fidélité au devoir; il fallait aussi répandre davantage dans le pays l'esprit de ruthénisme pur, dégagé de tout mélange étranger y compris l'élément catholique. On peut dire que le parti ultra-national a le plus contribué à la ruine de l'Église unie. Par haine pour tout ce qui est polonais, il donnait la main au schisme qui le secondait de toutes ses forces. Leur alliance est naturelle.

Le rapport adressé par Mgr Kouziemski à Saint-Pétersbourg, en 1870, et demeuré secret jusqu'à ces derniers temps, révèle le fond de sa pensée sur la question uniate. Le tableau qu'il y trace de l'Église de Khelm est des plus sombres; les passions politiques s'y font sentir à chaque ligne et les intérêts éternels des âmes ont à peine quelque part à son zèle. Le gouvernement y est invité à prendre contre l'invasion de l'élément polonais des moyens *efficaces*

et proportionnés, afin de préserver de leur ruine totale la nationalité russienne et le rite grec. En lisant ce document, on se demande s'il a pu réellement être écrit par un évêque catholique. La même année, Mgr Kouziemski prescrivait de rechercher tous ceux qui ont passé au rite latin avec ordre de les ramener à l'union. Pourquoi n'a-t-il pas réclamé plutôt les trois millions de Grecs-unis refoulés dans le schisme, en 1839? Ensuite, ignorait-il le danger auquel il exposait ces âmes en présence de la propagande du schisme, et où seraient-elles aujourd'hui si sa demande avait été accordée?

Quoi qu'il en soit, toutes ces concessions de l'évêque ne parvinrent pas à satisfaire la convoitise du schisme, et il se vit obligé de résigner sa charge. En 1871, Mgr Kouziemski rentra dans la Gallicie qu'il n'aurait pas dû quitter, et où il demeure encore maintenant. Nous ne dirons rien des motifs de sa retraite imprévue. Nous ferons observer seulement que si l'horreur de l'apostasie fait honneur à sa foi de chrétien, sa retraite non autorisée par le Chef de l'Église ne parle guère en faveur de l'évêque. Au reste, la dispersion de son troupeau, dont il a été le témoin quoique éloigné, doit être aujourd'hui son plus cruel châtiment; Dieu lui tiendra compte de ce qu'il n'a pas voulu être un Judas. Ce rôle appartient à son successeur, Marcel Popiel.

Popiel joue un rôle trop saillant pour que nous ne le fassions pas connaître de plus près. Il a juste cinquante ans. Né en 1825, dans un village de la Galicie appelé Médoukha, Marcel Popiel fit ses premières études dans une école allemande de Galitch, et les termina dans les universités de Vienne (où il y a un séminaire ruthénien) et à Lemberg. Il reçut la prêtrise en 1850, enseigna la religion au gymnase de Tarnopol, d'où on le fit venir en 1859 à Lemberg, pour y professer dans le gymnase académique la langue russe d'abord, puis la religion. Il y prit une part très-active dans le mouvement *national* à la tête duquel se trouvait le métropolitain Grégoire Jakhimovitch, fortement secondé par l'abbé Kouziemski que nos lecteurs connaissent déjà. En 1866, nous l'avons dit ailleurs, l'abbé Marcel fut invité par le prince Tcherkasski à venir s'établir avec sa famille à Khelm; l'offre fut acceptée d'autant mieux que le nouveau métropolitain de Lemberg, Mgr Litwinowitch, ne goûtait point les théories du parti ultra-ruthénien et savait se faire obéir. L'Église

de Khelm venait de perdre son évêque, Mgr Kalinski, déporté à Wiatka; il est très-probable que l'appât de la mitre avait été pour quelque chose dans l'émigration de Popiel; heureusement, à Rome, on le connaissait assez et le choix tomba sur l'abbé Kouziemski, moins compromis.

A peine installé à Khelm, Popiel déclara la guerre aux orgues, aux sonnettes, à toutes les pratiques empruntées à l'Église latine et consacrées, soit par l'usage, soit par le concile de Zamoisk (1720). Nous avons vu comment, dès 1867, il a *dépolonisé* les églises de la Podlachie où il ne reste plus un seul orgue. Il fit de même dans la province de Lublin, mais avec bien moins de difficulté et mérita pour son dévouement la décoration de Sainte-Anne de deuxième classe, à laquelle fut ajoutée, en 1869, la dignité de premier archiprêtre de Khelm.

Popiel a la réputation d'un rubriciste. Il est, en effet, auteur d'un *Manuel de liturgie*, publié en 1862, et d'un autre ouvrage plus étendu sus le même sujet (1863). Il se posa donc en réformateur du rite en usage dans l'église de Khelm qu'il voulait, disait-il, rendre à sa pureté native, comme si les rites moscovites qui lui servaient de modèle étaient identiques avec ceux qui ont existé à Moscou il y a trois siècles, et comme ils n'étaient pas infectés d'hérésie et de schisme. Son plus grand soin consiste à *épurer* la liturgie, la seule partie du culte public qui fût encore demeurée à l'abri de sa réforme. L'*épuration* du calendrier suivait naturellement; il en fit retrancher tout ce qui était étranger au calendrier des schismatiques, y compris la fête de saint Josaphat, ainsi que toutes celles qui ont été prescrites par le synode de Zamoisk.

L'œuvre d'*épuration* avançait lentement; il fallait ménager le peuple, qui est si attaché au rite, et qui ne voulait pas entendre parler de changements; il abandonnait les églises où l'on officiait d'après le nouveau rituel et s'en allait ailleurs. Les habitants du Sypikilos donnèrent l'exemple. Il n'y eut du reste aucune résistance active. Les choses restèrent en cet état jusqu'à la fin de 1873. C'est alors que paraît la circulaire consistoriale du 2/14 octobre (et non du 20) par laquelle l'introduction définitive du nouveau rituel a été fixée au 1/13 janvier suivant. La circulaire était accompagnée d'un extrait du *directoire liturgique* indiquant en détail les changements à faire dans le rite usité jusque-là. — Elle n'apprenait du

reste rien de nouveau; ce sont toujours les mêmes sophismes sur l'immutabilité *absolue* des rites promise et garantie par le Saint-Siége lors de l'Union de 1596 et les mêmes altérations du véritable sens des décrets pontificaux.

Chose étrange ! le synode de Zamoisk (1720), approuvé solennellement par le pape Benoît XIII est passé sous silence, comme s'il n'avait jamais existé, tandis que c'est dans cette assemblée nationale qu'a été adoptée la forme actuelle du rite qu'on veut modifier.

Le clergé indigène s'opposa à la réforme prescrite comme arbitraire, anti-canonique, dénuée de la sanction papale. Autant les *Galiciens* mettaient de zèle à les introduire dans leurs paroisses, autant les prêtres *indigènes* témoignaient de résistance, résistance qu'un grand nombre alla expier dans les prisons ou l'exil. L'opposition venait surtout du peuple, dont le bon sens et la foi simple ne s'y trompèrent point.

Je n'entreprendrai pas de faire le récit de cette propagande à coups de fouet et de sabre, dont la *sainte Russie* a le monopole. Il y aurait à écrire tout un volume. Les journaux catholiques en ont dit assez pour exciter l'attention générale et mettre à nu la mauvaise foi insigne de la presse officielle et officieuse, allant jusqu'à nier les faits les plus éclatants. Qu'on relise la relation détaillée publiée par *le Monde* en brochure, sous le titre : *Le Schisme et ses Apôtres dans le diocèse de Khelm* (Paris, 1875). C'est en même temps une réfutation du *Moniteur officiel* de Saint-Pétersbourg dont l'article, rempli de mensonges, a été reproduit par tous les organes officieux de la presse indigène et étrangère, dans le but évident d'égarer l'opinion publique. Le sang a coulé : il parla mieux que la presse.

Qu'il me soit permis de citer quelques faits seulement. Ainsi, à Kornitza, une pauvre femme pleurait amèrement son fils unique qui venait d'être tué. Réprimandée par un ancien du village, qui lui reprochait de verser des larmes au lieu de se réjouir d'avoir donné au ciel un martyr, elle rentre en elle-même et entonne le cantique : *A toi honneur et gloire*, espèce de *Te Deum* populaire. — Un jeune paysan, battu à outrance, est transporté à l'hôpital. L'officier de la gendarmerie vint voir si le patient était encore en vie; à son arrivée, celui-ci interrompt les prières qu'il chantait en l'honneur de la sainte Vierge. Croyant qu'il allait être maltraité de

nouveau, il dit à l'officier d'un ton calme et doux : « Ce n'est pas votre faute ; vous faites ce qui vous est ordonné ; seulement, si vous devez me frapper, faites-le de manière à m'achever. » — Une femme refusait absolument toute concession contraire à sa conscience. « Signe ou tu partiras pour la Sibérie. — Je partirai, mais signer, jamais. — Alors, nous t'enlèverons ton enfant. —Le voilà ! Dieu en aura soin. » Et la mère remit l'enfant entre les mains des sbires, après l'avoir béni. Cette femme héroïque doit être nommée : elle s'appelle *Kraïtchikha.* — Les habitants de *Groudy* se portèrent en masse à la rencontre des troupes envoyées contre eux ; à la demande du chef sur ce qu'ils faisaient là, ils répondirent qu'ils avaient tout quitté et prièrent en grâce qu'on en finît au plus tôt avec eux et leurs familles... Le chef, confus et ému, revint sur ses pas. — Ailleurs, les habitants quittaient les villages et allaient s'établir dans les forêts... On pourrait multiplier les exemples d'héroïsme chrétien auxquels le Chef auguste de l'Église lui-même a rendu un solennel homage dans son Encyclique du 13 mai 1874.

Rome fut obligée de mêler sa voix à celle du sang des victimes ; elle devait rétablir la vérité défigurée par Popiel ; elle devait aussi ranimer les courages défaillants. L'univers entier apprit à ne plus pouvoir en douter que ce prétendu réformateur *usurpait la juridiction ecclésiastique pour bouleverser l'Église de Khelm* et surtout attenter à la liturgie canoniquement approuvée, qu'il n'était qu'un *pseudo-administrateur, un intrus qui, sous l'astucieux prétexte d'épurer les rites, n'a autre chose en vue que de dresser des embûches à la foi des Ruthènes, dans le but non douteux d'introduire daus le diocèse la liturgie des schismatiques, et qui n'a pas rougi d'abuser frauduleusement des sanctions apostoliques en les interprétant à tort dans son sens*. Le Souverain Pontife, après avoir rendu hommage à la foi héroïque des Ruthènes, demeurés fidèles à la foi, réprouve les menées schismatiques du pseudo-administrateur et de ses complices, *hommes tout à fait perdus*, annule toutes les prescriptions de la circulaire consistoriale et recommande au clergé, sous les peines les plus sévères, l'observance exacte des saints canons concernant la question du rite et surtout ceux du synode de Zamoisk que le Siége apostolique a approuvés.

Cette belle encyclique, aussitôt traduite en russe et répandue comme par enchantement, fit le tour du diocèse. Le peuple l'écoutait ardemment : il la résuma en deux mots : il avait un *chien d'administrateur* traduisant à sa manière le terme barbare de *pseudo* qu'il confondait avec le mot *piess* (chien). La persécution se ralentit. Elle fit place à un calme momentané, précurseur d'un nouvel orage. La bande popélienne, sentant le coup terrible qui venait de la frapper, n'avait plus rien à ménager ; elle résolut de jeter le masque et de précipiter la ruine de l'Église de Khelm. Le reste de l'année se passa en préparatifs et en conventicules ; on redoublait de zèle pour obtenir des adhésions et des signatures. L'histoire nous dira les ressorts secrets qu'on a mis en jeu afin de préparer la chute de l'Union. Elle était imminente. Le signal partit de Biala. Le 12-24 janvier, le doyen de cette ville, Nicolas Livtchak, un des principaux promoteurs du popélianisme, passait au schisme avec plusieurs autres prêtres et 50,000 fidèles en présence de l'archevêque non-uni de Varsovie, Joannice. Le 18/30 février, se tenait à Khelm une séance générale composée des membres du consistoire et des chanoines de la cathédrale, (qui sont pour la plupart les mêmes), sous la présidence de Popiel. On commença par donner lecture des *pétitions* adressées au consistoire par sept décannats, tous de la province de Lublin, sauf celui d'Augustevo, exprimant le désir de « revenir au sein de l'Église orthodoxe. » Puis on résolut d'un commun accord ; 1° de rédiger et de signer l'acte de réunion du diocèse grec-uni de Khelm avec l'Église orthodoxe ; 2° de rédiger et de signer une très-humble requête sollicitant l'autorisation impériale d'opérer cette réunion ; 3° de prier l'administration du diocèse de faire connaître au gouvernement la présente décision et d'obtenir la permission d'envoyer à Sa Majesté une députation chargée de lui soumettre les originaux de l'acte et des pétitions, et qui serait composée de l'administrateur diocésain, de deux archiprêtres du chapitre et des sept doyens mentionnés plus haut.

Ces documents appartiennent désormais à l'histoire. Le *Moniteur officiel* de Saint-Pétersbourg les a rendus publics et le journal *le Monde* s'empressa de les faire connaître, en les appréciant comme ils le méritent (voir les numéros du 22 et du 23 avril). De tous ces documents le plus important et le plus curieux est l'acte consisto-

rial dans lequel Popiel déclare au nom du clergé de Khelm, qu'il renonce à l'obédience du pape pour ne pas se remettre en opposition avec les mesures du gouvernement et même avec l'auguste souverain. « Cette pièce, ajoute *le Monde*, est le modèle de celle que M. de Bismarck ne parvient pas à arracher aux évêques catholiques d'Allemagne ; elle forme un contraste frappant avec le langage des hommes apostoliqués qui ont encore tout récemment retrempé leur courage au tombeau de saint Boniface. Il serait oiseux de s'arrêter à ce tissu de mensonges au milieu desquels apparaissent quelques aveux involontaires. Ce qui doit surtout frapper les lecteurs, c'est que les questions religieuses ne sont qu'un prétexte et que, d'un bout à l'autre, il ne s'agit que de questions nationales et politiques, Jamais on n'a cité de textes qui fussent moins d'accord avec ce qu'on veut prouver. Il est même aisé de reconnaître, en lisant entre les lignes, la main de fer du pouvoir qui pèse sur le clergé et ne lui laisse aucune liberté. » L'affectation avec laquelle le clergé fait ressortir les largesses et les bienfaits dont il se dit avoir été comblé par l'auguste empereur ne laisse pas que de rendre suspect le désintéressement de ses vues et justifie le nom peu flatteur d'*Argonautes* que l'opinion a infligé à ces nouveaux chercheurs de la *Toison d'or*.

L'Empereur après avoir entendu le rapport du ministre de l'intérieur sur cette affaire a bien voulu accorder l'autorisation demandée. La députation fut reçue au palais d'hiver le 25 mars, jour de l'Annonciation. Popiel présenta à Sa Majesté la pétition du clergé et l'acte d'union, en prononçant quelques paroles auxquelles l'empereur a répondu en disant qu'il rendait grâce à Dieu de leur retour à l'Église orthodoxe, qu'il croyait à la sincérité de leur démarche et qu'il espérait que Dieu les soutiendrait dans la voie où ils venaient de s'engager délibérément. Popiel a présenté à leurs Majestés tous les doyens de la députation. Celui de Biala, Nicolas Livtchak, déjà réunis à l'église russe, ainsi que Nicolas Pociey, chef de la délégation laïque, ont également adressés des discours à l'empereur

Il ne restait plus qu'à remplir les formalités religieuses ; elles furent fixées au 11/23 mai ; mais auparavant le synode publia un décret en date du 1/13 mai, annonçant : 1° que la réunion de l'Église de Khelm avec celle de l'empire est acceptée ; 2° que le diocèse est incorporé à celui de Varsovie, lequel ajoutera désormais à son nom

celui de Kelm; 3° que l'ancien diocèse de Khelm sera gouverné par un administrateur ayant le titre d'évêque de Lublin; 4° que ce titulaire sera l'archiprêtre Popiel et que son sacre aura lieu dans la capitale après qu'il aura été reçu dans l'église orthodoxe. La cérémonie de la réception eut lieu le 11/25 du même mois.

Tel est l'aperçu rapide du drame émouvant dont le premier acte s'est passé en Lithuanie et dans la Russie blanche, et le second vient d'être joué à Khelm, en Pologne. L'histoire, en inscrivant sur ses tablettes la mémoire de ce lugubre événement, le marquera de son vrai nom, celui de *brigandage*. J. MARTINOV.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SEPTIÈME

DIX-NEUVIÈME ANNÉE. — CINQUIÈME SÉRIE

Janvier-Juin 1875

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

ERRATA

Page 313, notes, lignes 2 et 6, au lieu de : *1874*, lisez : *1873*.
— 325, lignes 2, au lieu de : *est-elle*, lisez : *est*.
— 640, — 16, 17, lisez : ne sont-ils pas *tous* des libéraux.
— 751, — 23, au lieu de : *1874*, lisez : *1864*.
— 775, — 25, — *d'autant mieux*, lisez : *d'autant moins*.

LYON. — IMPRIMERIE VITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.





